Presented to
The Library
of the
University of Toronto
by

Miss Frances Nuttall

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedumondemusu12miss

REVUE DU MONDE MUSULMAN

TOME DOUZIÈME

P
HIST
R

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

TOME DOUZIÈME

1910

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE

413353
2.7.43

DS
36
R4
t.12

POLITIQUE MUSULMANE

Lettre à un Conseiller d'État

PAR

A. LE CHATELIER

Septembre 1910.

(Revue du Monde Musulman)

POLITIQUE MUSULMANE

SOMMAIRE

Pages

Lettre a un conseiller d'État 1

I. Le Monde musulman 5

Europe. 5

Afrique 15

Asie. 28

II. Civilisation et nationalisme. 49

III. Politique musulmane. 67

IV. Politiques musulmanes coloniales 77

Algérie 79

Tunisie 83

Maroc 87

Afrique occidentale 92

Afrique orientale et Asie 101

V. Politiques musulmanes diplomatiques 107

Empire ottoman 107

Égypte. 126

Arabie. 134

Perse 137

Chine 142

VI. Politiques musulmanes d'avenir 147

Musulmans Hindous et Malais. 149

Musulmans Russes 153

VII. Conclusion 157

Constantinople au XVIe siècle.

Revue du Monde Musulman

4e Année. SEPTEMBRE N° 9.

POLITIQUE MUSULMANE

Lettre à un Conseiller d'État.

Cher Monsieur,

N'ayant point demandé votre assentiment, pour vous adresser cette lettre, je vous dois l'explication de la licence que je me permets.

Vous avez facilité la création de la *Revue du Monde musulman* avec une sollicitude que je n'ai pas oubliée. Vous vous êtes intéressé à son avenir. Vos encouragements sont arrivés plus d'une fois au moment où l'accumulation du travail semblait un peu lassante. Bien des motifs de sentiment expliqueront à vos yeux une dédicace qui est un témoignage de reconnaissance.

On ne publie pas douze volumes, près de 8.000 pages, de documentation sur une fraction importante de l'espèce humaine, sans qu'il en résulte quelques conclusions. Celles

que représente la *Revue du Monde musulman* se résument en une question. Pourquoi la France qui a une politique allemande, une politique anglaise, et même une politique latine, n'aurait-elle pas une politique musulmane, vis-à-vis du bloc de l'Islam : 200 millions d'êtres humains, chiffres ronds ? L'idée paraît simple. Mais comment la réaliser en l'état du préjugé diplomatique et de la tradition coloniale ?

Celle-ci doit aux oppositions contre lesquelles luttèrent Jules Ferry et ses collaborateurs, la méthode des projets à longue échéance, dont les objectivités réelles diffèrent du but apparent, mais que de souples évolutions ramènent à leur aboutissement prémédité. C'est ainsi qu'en créant un Office de l'Islam, voici une dizaine d'années, le gouvernement aurait pu croire qu'il réalisait le programme étudié avec son assentiment en 1885. L'expérience prouva qu'il s'agissait en réalité du Sahara. La conquête en fut accrochée dans la partie méridionale, à titre d'Islam, sous le couvert de la Présidence du Conseil, comme un peu plus tard, dans le Sahara oriental, par le Ministère des colonies.

Ces réminiscences ont une raison d'être. Quand on aborde vis-à-vis de personnalités gouvernementales le thème d'une politique musulmane, on se heurte à des vues déjà faites. Elles admettent une politique musulmane répondant à un objectif colonial, ou assez bien pensante pour ne rien ajouter aux préoccupations de la diplomatie ; mais l'idée générale leur échappe. Comment, cependant, lui refuser droit de cité, en présence des enseignements que nous devons à la révolution ottomane, fille intellectuelle de la révolution française passée au service de l'Allemagne ? L'idée d'une politique musulmane naît de l'actualité.

Disons-le, sans plus de préambule, le Conseil d'État dont le nom figure en tête de ces pages, intervient ici comme exemple d'un type d'institution consultative, aussi indispensable à notre époque dans l'ordre politique, que dans l'ordre administratif. Il ne constitue pas seulement une force précieuse par la valeur intellectuelle, par l'indépendance morale et par l'honorabilité individuelle de ses membres. L'importance grandissante de sa fonction justifie l'opinion qu'il faut être d'un autre âge, pour traiter, au XXe siècle, la politique comme un art d'inspiration personnelle, de même qu'il eût été anachronique, au XIXe, de conserver le régime du bon plaisir pour la législation et l'administration. Une des résolutions les plus efficaces pour remettre un peu d'équilibre dans le déclanchement des choses, serait la création d'un « Conseil de gouvernement » à côté du « Conseil d'État ».

On concevrait alors un Parlement retournant à son noble rôle de législateur, véritable jury représentatif de la nation, appelé à juger et à ordonner souverainement, sans les erreurs obligatoires d'un apprentissage universel ; à côté de lui, et relevant de ses votes, le Pouvoir exécutif, aidé dans ses tâches temporaires par les conseils consultatifs permanents, organes de préparation et de contrôle.

C'est à un *Conseil de gouvernement* chargé, par hypothèse, d'étudier, de préparer, de mûrir une politique musulmane, pour en soumettre le programme aux mandataires de la nation, qu'on suppose ce discours destiné.

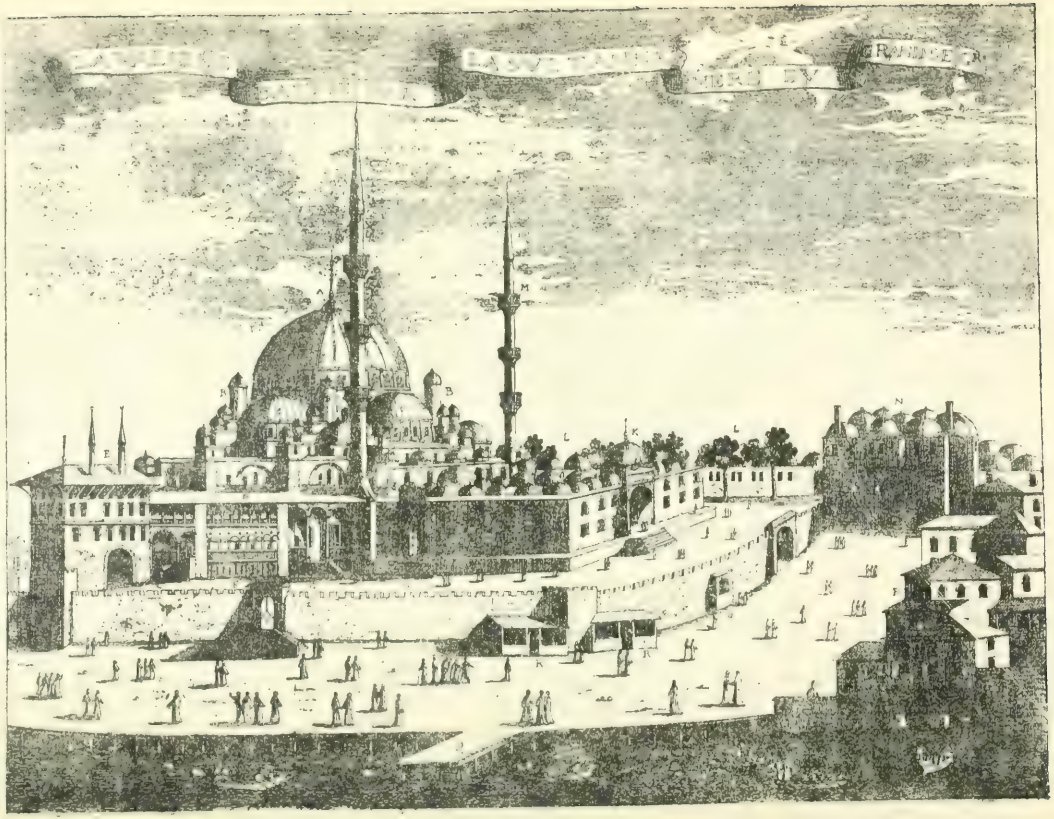

I

LE MONDE MUSULMAN

Avant la politique musulmane, il faut parler du monde musulman, dont les rapports avec l'ensemble du monde humain se caractérisent par des phénomènes variés : dispersion géographique, importance numérique, progrès intellectuel et social, tendances économiques, désagrégation politique et groupement de civilisation. Examinons ces conditions à un point de vue général, pour les divers éléments ethniques de l'Islam.

L'Afrique et l'Asie sont les continents musulmans, mais l'Islam déborde en Europe ; il a pris pied en Océanie et en Amérique. Ses expansions ont eu des origines différentes, dont il résulte des états de choses dissemblables. Autant de faits à retenir pour juger la situation actuelle.

Europe.

En Europe, l'Islam est depuis longtemps en pleine retraite ; géographiquement, il continue à perdre du terrain, malgré un renouveau de vitalité politique.

La Méditerranée presque entière fut un lac musulman. La conquête musulmane s'est étendue à toute l'Espagne, sauf les enclaves des petits royaumes chrétiens du Nord. Elle a envahi la France méridionale, par les Pyrénées, jus-

La conquête arabe.

qu'au Poitou et aux limites de la Narbonnaise; par la vallée du Rhône, jusqu'en Bourgogne. La Sicile resta longtemps le grand fief italien de l'Islam, dont les bandes arrivèrent jusqu'à Rome. Occupée tout entière, après la prise de Byzance, la Péninsule des Balkans servit de base d'opérations contre l'Autriche, envahie dans la vallée du Danube, et menacée jusqu'à Vienne. En Russie, après la conversion de la Horde d'Or, les Musulmans dominaient dans les provinces méridionales et ils s'installèrent au nord, de la Pologne à Moscou.

Envahisseur et conquérant, le monde musulman déferlait sur l'Europe chrétienne, comme l'océan sur les grèves ouvertes, où l'amoncellement des sables et des galets oppose finalement aux vagues des digues infranchissables. La conquête qui semblait irrésistible, s'arrêta, se cantonna et se retira. En pleine retraite depuis le dix-huitième siècle, chassé encore et refoulé au dix-neuvième, l'Islam n'occupe plus au vingtième siècle que des positions d'arrière-garde.

Aujourd'hui, trois millions de Musulmans en Russie et trois millions dans la péninsule des Balkans représentent ce qui reste des invasions refoulées. Les Tartares musulmans sont chez eux dans les steppes cosaques, de la Caspienne à la mer d'Azof : pays de nomades, de parcours et de troupeaux. Mais dans le pays russe de peuplement sédentaire, de la Crimée à Kazan, Nijni-Novgorod, Orenbourg et Oufa, les Musulmans sont enclavés dans la masse slave.

Au nord des Balkans, de précieux souvenirs attirent encore des pèlerinages musulmans jusqu'en Hongrie, aux tombeaux des saints Bektachiya, combattants pour la guerre sainte. Mais le peuplement musulman s'arrête à la zone des petits États et des provinces qui séparent l'empire turc de l'empire autrichien. De la Dobroutcha à la Bosnie, il ne subsiste que comme élément fractionnaire, disséminé parmi les populations chrétiennes. Chassé de la Grèce, on ne le

retrouve, encore prépondérant, quoique pénétré d'infiltrations chrétiennes par les Bulgares, Serbes, Albanais et Grecs, que dans les vilayets ottomans.

En même temps que le recul géographique, une transformation profonde s'accomplissait socialement chez tous ces

L'Espagne musulmane.

Musulmans d'Europe, partout en contact avec le monde chrétien. Ceux de Russie conservent leurs croyances. Ils recherchent les satisfactions du nationalisme linguistique, en exaltant les beautés littéraires de la langue turque. Mais sauf les nomades, tous savent le russe. Ils sont russifiés de vêtements et de mœurs comme de langue. Tout leur mouvement intellectuel est slave.

Dans la région balkanique les éléments musulmans sans mélange sont plus nombreux. Mais on a vu les fidèles de Bosnie-Herzégovine, gagnés par la bienveillance impériale et le libéralisme administratif, se résigner à l'annexion autrichienne. Les Albanais qui fournissaient à Abdul Hamid les plus dévoués de ses gardes du corps, se sont rappelé, ces derniers temps, qu'ils furent Bektachiya, inféodés au patronat religieux du saint des Janissaires. Mais l'Albanie musulmane a également fourni son contingent d'adhésions et d'enthousiasmes à la révolution triomphante. Dernier asile de la tradition des anciens temps, elle donne le spectacle simultané des deux courants d'idées qui agitent le monde ottoman.

D'une part, les Jeunes-Turcs, arrivés au pouvoir, font du nationalisme de race à leur profit, et d'autre part, leurs alliés de la première heure, déçus dans l'espoir d'une autonomie relative des nationalités, s'écartent, en prétendant rester Ottomans plus que Turcs. Entre les deux partis, le vieil esprit religieux, cher encore aux masses populaires, se voit courtisé par les uns et les autres. Ici, ce sont les Albanais qui semblent incliner vers ses rancunes et là, ce sont les Jeunes-Turcs, qui, oublieux de leurs serments, condamnent les femmes de la Révolution à la police du voile obligatoire.

Le caractère fondamental de l'Islam ottoman du vingtième siècle ne s'en accentue pas moins à Salonique, métropole de la Révolution, comme à Stamboul, sa capitale : c'est celui d'une européanisation voulue et raisonnée, qui ne s'en tient pas aux apparences, aux vêtements, mais va jusqu'à la doctrine. Quoi qu'on en dise, les croyances religieuses passent à l'arrière-plan, au profit des idées qu'inspirèrent aux corps d'armée révoltés, les officiers élevés à l'européenne, et les fonctionnaires d'éducation française. En renversant Abdul Hamid, ses adversaires du Comité ne prétendirent pas seulement se débarrasser de la tyrannie ; ils voulurent aussi

donner à la Turquie, une place dans le concert européen, en l'élevant à son niveau.

Contenu, puis refoulé, l'Islam a perdu beaucoup de terrain dans l'Europe orientale. Il n'y conserve plus, géographiquement, que des positions rétrécies, mais il s'est européanisé lui-même, au contact des éléments européens. Le sens qui s'attache usuellement à l'expression de pays musulmans, n'a donc plus ici qu'une valeur relative. Cette adaptation de l'Islam aux conditions politiques et sociales des milieux qui l'environnent lui vaut, en revanche, une force nouvelle de vitalité. Il en résulte pour lui une revivification, une renaissance. Socialement, intellectuellement, la révolution ottomane a été une défaite pour le Mahométisme du Khalifat Hamidien. Mais politiquement, nationalement, elle a été une précieuse victoire pour le Mahométisme évolué, qui, sous une forme nouvelle, plus occidentale, représente aujourd'hui l'idée musulmane, avec plus d'autorité et de puissance que n'en eut jamais le Hamidisme.

La Russie, elle aussi, a eu sa révolution, à laquelle les Musulmans ne sont pas restés étrangers : ils ont montré les sentiments qui les animaient, dans la presse, au Parlement, dans leurs Congrès. L'Islam russe d'Europe en est donc au même point que l'Islam turc : il s'est fortifié en se libérant des entraves qui l'affaiblissaient.

Maîtres jadis d'une partie de l'Europe orientale et méridionale, les Musulmans n'y ont conservé dans les pays slaves et ottomans que des débris de leur ancienne puissance. Mais ils se sont européanisés, modernisés, et en renonçant à leurs privilèges d'isolement religieux, en prenant part au mouvement des peuples européens, ils ont regagné en possibilités ce qu'ils ont perdu en traditions.

Le double mouvement de l'Islam européen, dans son propre domaine, mouvement de décroissance de l'énergie

religieuse et de croissance de l'énergie sociale, explique un phénomène concomitant : celui de l'essaimage à travers l'Europe d'une colonisation musulmane occidentale de tendances intellectuelles, quoique entièrement islamique d'objectivités politiques. Musulmans d'Angleterre, où, autour

Les Arabes en France.

du sollicitor Abdullah Quiliam Effendi, Cheikh ul Islam des Iles Britanniques, se groupent des représentants de toutes les provinces musulmanes de l'empire britannique ; Musulmans de France, à Paris et à Lyon, où les étudiants algériens, tunisiens, persans, turcs, égyptiens, syriens, se forment en grand nombre aux idées de liberté politique et d'exaltation sociale ; Musulmans de Suisse, où les colonies d'étudiants et de réfugiés, de Genève, de Lausanne et de Zurich, sont nombreuses et actives ; Musulmans d'Allemagne,

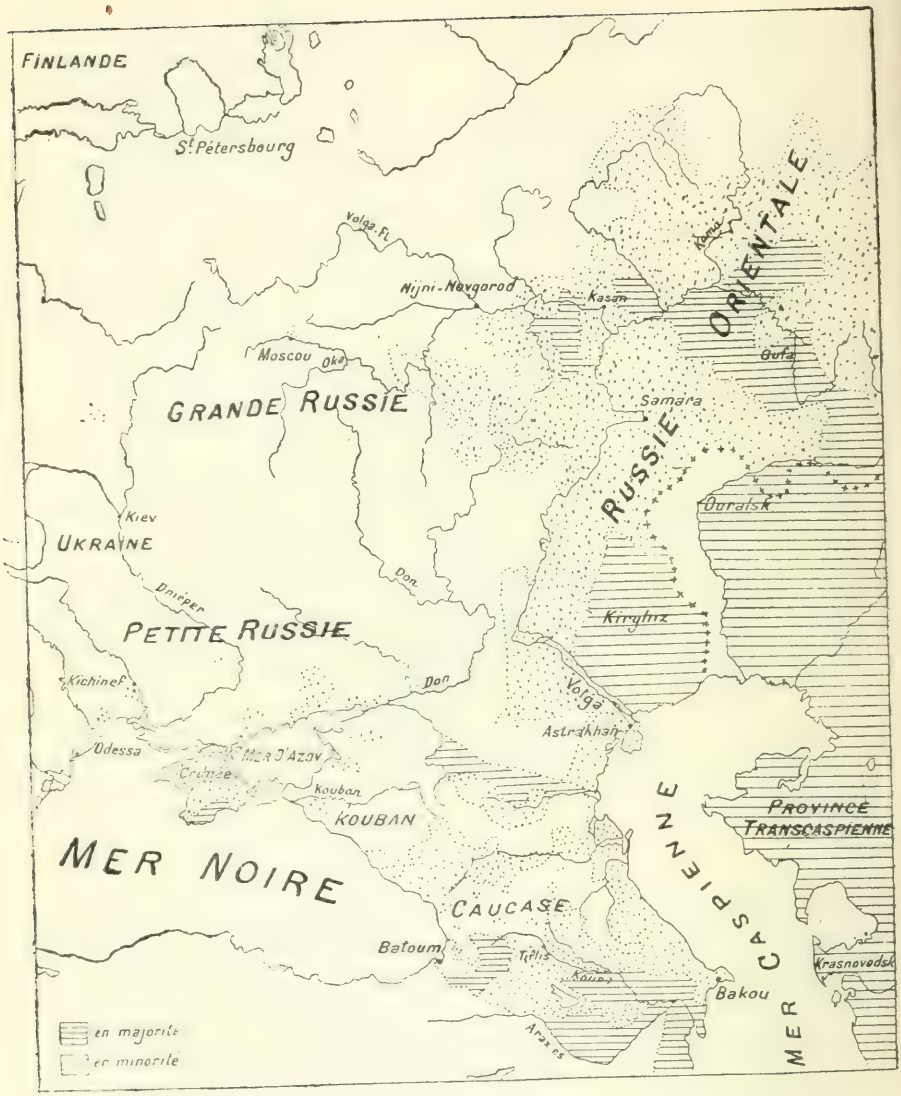

L'Islam en Russie.

où la politique allemande travaille avec intelligence et succès à drainer l'émigration scolaire de la Turquie et de l'Égypte, au profit des écoles de Berlin et de Leipzig; Musulmans d'Autriche, où, voyageurs et résidents, ils sont chez eux, non seulement par les sympathies qu'évoque l'exemple matrimonial du Khédive, mais par un changement naturel du cours des idées, entre voisins qui luttèrent les uns contre les autres et cherchent à s'entendre. Le spectacle de cette activité, générale, peu importante numériquement, remarquable dans l'ordre intellectuel et social, confirme pleinement l'opinion qu'il y a quelque chose de changé au vingtième siècle dans l'Islam européen tout entier.

Numériquement il ne représente qu'une province musulmane d'importance secondaire, avec ses 6 ou 7 millions d'adeptes, dont le nombre diminue plutôt qu'il n'augmente, malgré les quelques millions de résidents des capitales et des universités. Mais en se modernisant, sa civilisation, naguère inerte et assoupie, est devenue singulièrement active et vivace dans sa nouvelle manière d'être. Elle donne le spectacle significatif d'un Islam qui lutte et se défend, qui ne recule pas, mais se transforme, et dans lequel on voit s'accentuer une communauté de sentiments d'attraction vers les idées, et de résistance contre les dominations de l'Occident. Une même inspiration semble présider à l'effort de l'étudiant hindou, persan, tunisien, égyptien, ou turc, du comitadji balkanique et du tartare russe : aspiration vers une double délivrance, par le progrès de l'instruction et par la revendication, pour les Musulmans, des droits de chaque peuple. Comment mieux définir ce stade d'évolution que par l'expression d'*état de civilisation*.

L'Islam dans les Balkans.

Afrique.

En Afrique, la première étape de l'Islam, de l'autre côté du fossé de la mer Rouge, fut celle de l'Égypte — l'Égypte des champs et des villes, dans le Delta, où la colonisation latine et grecque représentait déjà l'Europe — et l'Égypte des palmeraies riveraines et des solitudes offertes aux nomades, le long du Nil. Au moment de l'arrivée des Arabes, de la Méditerranée au Soudan, la population indigène, était habituée aux maîtres étrangers. Persans, Romains, Grecs, Byzantins, Arabes : les nuances voisinaient, et du moment que des traités de capitulation en règle leur laissèrent la libre jouissance de leurs préférences religieuses et civiles, les Coptes jacobites, représentants du passé, s'accommodèrent du présent musulman. Khalifes de Damas et de Bagdad, Khalifes Fathimides et fous de la maison de la Sagesse, Assassins de la Montagne, Turcs de Saladin, Mamelucks ensuite, l'Égypte eut tant d'étrangers chez elle, y compris les Croisés, Bonaparte, et toute l'Europe des Khédives, en attendant les Anglais, qu'elle commence seulement à reprendre conscience d'elle-même.

Islamisée plus complètement à partir du seizième siècle, lorsque la lutte économique de l'Islam contre les flottes commerciales de l'Europe, entrées dans les eaux des Indes, réveilla l'idée religieuse de sa torpeur, elle fut surtout un pays d'Islam relatif, en tant que zone de transit entre la Méditerranée et l'Asie des Indes ou le Soudan, et ce caractère s'est accentué : le vieil Islam égyptien des Zaouiyas et des Mouloud, des couvents ouverts aux touristes, des pèlerinages et des jours d'anniversaires, ne compte plus, au regard de

l'Islam européanisé, celui du « parti national » et anti-anglais.

Nationalisé comme étape sociologique, le parti musulman s'est formé sans idée positive de patrie. Comparativement autochtones, les Coptes se tiennent en dehors ; pour eux la formule « l'Égypte aux Égyptiens » est un mot vide de sens, entre les étrangers européens et les étrangers musulmans, ils préfèrent ceux qui leur assurent un meilleur rendement de l'existence : d'où cette notion évidente que, pour l'Égypte musulmane, il s'agit moins d'une croissance nationale que d'un conflit des intérêts opposés de deux civilisations : milieu égyptien musulman contre milieu européen. Malgré les Harmodius de la rue, et les victimes de l'oppression étrangère, le sentiment est autre ici que celui de l'Alsace, restée française sous la culture germanique, car on sent que les passions tomberaient, si la culture britannique savait se faire intelligente et opportune.

De l'Égypte, trois courants d'islamisation se propagèrent en Afrique. Le plus récent, celui du Soudan du Nil, est d'aboutissement moderne, et prolonge directement l'histoire égyptienne. Les deux autres, qui se dirigèrent l'un au nord, le long de la Méditerranée, l'autre au sud, le long de l'océan Indien, sont contemporains d'origines, et remontent aux débuts de l'Islam.

Longtemps les royaumes Jacobites du Soudan s'étaient maintenus, en s'entr'aidant avec l'Abyssinie chrétienne, contre l'islamisation de la guerre sainte lucrative, chasse aux esclaves, pieuse et profitable. Avec le seizième siècle, l'islamisation devint à peu près complète en Nubie et jusqu'aux abords du Soudan, où les peuplades fétichistes résistèrent mieux que les Jacobites. De là, elle rayonna vers le sud et vers l'ouest, d'où revenait un courant de propagande, par le circuit des pays berbères et du Soudan occidental.

MAISON DU KHALIFE ABOÛ-BEKR

Famille des Oulad Sidi-Cheikh d'Algérie.

C'est à l'ère des Khédives, au dix-neuvième siècle, que remonte la grande propagande musulmane, qui islamisa par la traite tout le haut Nil, le Bahr el Ghazel et ses affluents

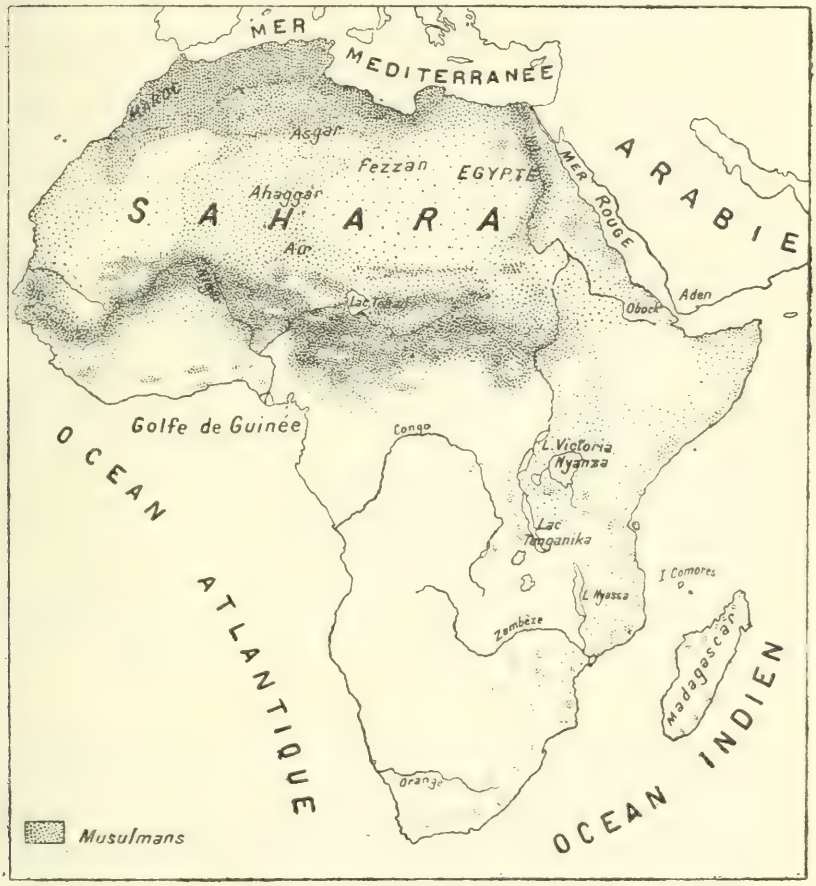

Les Musulmans d'Afrique.

de l'ouest, comme le bassin septentrional des grands lacs. Le même but commercial et religieux avait jadis amené les Musulmans du Saïs en Nubie, avec Cheikh

el Omari, poète et lettré, professeur d'exégèse, prospecteur de mines d'or en Éthiopie et traitant en pays nègre. De Khartoum, l'Islam, loi des gouverneurs égyptiens, des Pachas, des Moudirs et de leurs associés du négoce, se répandit partout où la chasse à l'ivoire et aux captifs conduisit les bandes officielles. Curieux mouvement d'expansion religieuse, par impulsion économique, qui aboutit d'une part à l'avènement du Mahdisme, et de l'autre, à la sanglante épopée de Rabah ; à la victoire du général Kitchener avec d'énormes moyens et des années de conquête patiente, et à la victoire du commandant Lamy, avec l'énergie de la première traversée du Sahara, dont sa mémoire est récompensée par la jalousie et l'oubli.

Prolongement géographique de l'Égypte, le Soudan du Nil, islamisé par elle, reste associé à son mouvement musulman, par la résistance des haines et des mauvais vouloirs, sous les apparences de la paix britannique. On imprime clandestinement et on distribue, comme en Russie, un pamphlet révolutionnaire, les *Manaqib*, les Gestes de notre Seigneur le Madhi, sans qu'il puisse se trouver de fondements religieux ni patriotiques dans une agitation fomentée par l'ambition du profit des places, et des curées administratives.

L'Afrique du Nord est le domaine de l'Islam des pays berbères, colonisés par les races latines, pays des immigrations commerciales sémitiques, phéniciennes, carthaginoises et juives, des Grecs de Cyrène, et des Romains, qui latinisèrent leur conquête et se firent chasser par leurs sujets devenus concitoyens. Aux Arabes, les Berbères résistèrent d'abord, puis ils se donnèrent des Islam indigènes, juifs ou chrétiens d'allure, schismatiques avec les Kharedjites, hérétiques tant qu'ils purent, en toute occurrence. Ils perdirent plus tard jusqu'au souvenir de leur

culture latine, de leur civilisation juive et chrétienne, en devenant Musulmans pour culte des saints, comme leurs coréligionnaires de l'Asie Hindoue. Sultans et Khalifes, dynasties arabes, métissées, ou berbères, peuplement intercalaire arabe, occupations turques, milices nègres : les Africains islamisés virent au-dessus d'eux, autour d'eux, parmi eux, autant de forces contraires, s'employant au malaxage de la masse africaine, que leurs ancêtres avaient pu en compter dans les pays gétules et numides,

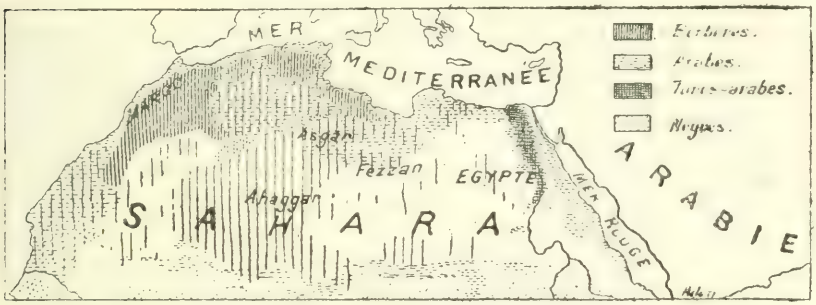

Les Musulmans de l'Afrique du Nord.

d'Annibal à Bélisaire. Ils restèrent ce qu'ils étaient : Africains. Ils le sont encore, par condition dominante de milieu géographique et d'affinités ethniques.

En se souvenant du passé, si on cherche à définir le présent du mouvement musulman, dans cette masse sociale indigène, un premier terme vient à l'esprit. Tribus arabes, ou berbères, confédérations, ligues et mêmes partis — Arch, Kabila, Leff, ou Çof — autant de petites nations. Se groupent-elles en un territoire plus vaste, même indéterminé pour elles et sans figuration d'unité territoriale, c'est encore dans la résistance à l'étranger, l'esprit national, qu'il s'agisse des Berbères marocains, dissemblables entre eux du blond au nègre, ou de leurs congénères tripolitains. On sent aussi par

d'autres signes, la nation tunisienne dans cette Tunisie en partie double, l'une désislamisée par l'éducation française, et l'autre, où la foi musulmane, vivace, s'accompagne, par culture intellectuelle, de tendances anti-françaises. Laminée par une si longue conquête, l'Algérie musulmane montre moins de velléités autonomes, et cependant il y a quelque chose derrière les sourires et les baise-mains du chef indigène, comme dans l'acte de ces centaines de tentes émigrant vers la terre d'Islam en 1910, quatre-vingts ans après le débarquement de Sidi Ferruch.

Concevrons-nous donc l'Afrique du Nord qui vit Rome disparaître, comme prenant place dans l'engrenage des nations en formation ? Notre cerveau observateur qui juge suivant les classifications coutumières à notre civilisation d'Europe, traduira-t-il en équation de nationalités ces aspirations, ces passions nationales d'indépendance, de résistance à l'étranger vainqueur ?

Un obstacle l'arrête, au moment de se prononcer sans réserves : de tribu à tribu, ce sont quand même les antagonismes ardents, comme d'Arabe à Berbère, de montagnard, à citadin, de nomade à ksourien. On cherche donc un autre terme plus satisfaisant pour représenter par une expression de nos propres idées, cet état de choses africain, qui se rapproche et s'éloigne de la condition européenne. Une définition mieux que d'autres vient alors à la pensée, justifiée d'avance par les craintes de séparatisme.

Les mouvements nationaux de l'Afrique du Nord tendent eux aussi à un *état de civilisation*. Nous ne voyons pas, quoi qu'il nous semble, des nationalités marocaine, algérienne, tunisienne, tripolitaine, en voie de formation. Mais nous assistons à une évolution attardée au Maroc, avancée déjà en Algérie et en Tunisie, par laquelle le tout social de l'Afrique du Nord musulmane aboutit au développement d'une civilisation musulmane africaine.

Elle se manifeste dans l'assimilation de l'indigène à

l'étranger, avec absorption de l'étranger par le milieu africain ; mais elle s'écarte des précédents du passé historique, par une survivance, par un élargissement de l'idée musulmane, dont on voit les ententes se propager géographiquement, en même temps qu'elle se modernise. Pour le Musulman tunisien ou algérien d'il y a cinquante ans, comme pour le marocain et le tripolitain d'aujourd'hui, l'Islam n'existait que par la Mecque et Constantinople. La notion que les relations du Musulman de l'Afrique du Nord, avec ses coréligionnaires d'Égypte, de Syrie, de Turquie, de Russie, des

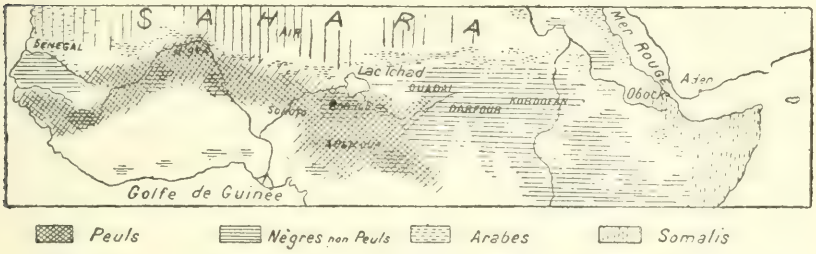

Les Musulmans de l'Afrique soudanienne.

Indes mêmes sont naturelles, est devenue au contraire familière à tous les Africains cultivés ou avertis, jusqu'au Maroc. On a pu voir à Paris une œuvre de fraternité musulmane, cosmopolite, dirigée par un jeune Tunisien, avec des sentiments d'une inspiration touchante mais significative.

Comme l'Islam d'Europe, celui de l'Afrique du Nord se transforme. Il se dépouille des caractères qui l'isolaient de la civilisation européenne, mais ce n'est pas pour disparaître devant elle ; il représente une civilisation musulmane, qui se développe avec la civilisation africaine, et se fortifie en évoluant, mais dont les énergies nationales particulières ne détruisent pas le mouvement général. Elles l'activent au contraire.

De l'Afrique du Nord, l'Islam poursuivit sa route vers le sud, jusqu'aux limites de l'occupation romaine, par les routes chrétiennes de la Tripolitaine, dans les solitudes où les réfugiés du Christianisme indigène précédèrent les Touareg musulmans. Le long de l'Atlantique, il atteignit de bonne heure les tribus juives de la lisière du désert, puis s'étendit vers le Blad es Soudan, le pays des noirs, avec ses « Almoravides » d'avant-garde ; plus tard enfin, il envahit toute la zone de bordure des pays nègres, à l'arrivée des tribus arabes de la seconde invasion. De la frontière du Sahara, l'Islam ne progressa pas seulement comme vers le Soudan oriental, à titre d'auxiliaire de la traite : il organisa ces grands États musulmans nègres, échelonnés du Niger au Darfour, et dont le Sokoto, le Bornou et le Ouadaï représentent encore de nos jours les principaux centres d'activité. Des rapports continus avec le nord, et un moment, la conquête marocaine, avaient confirmé et développé, dans toute cette zone soudanienne, la culture musulmane qui se répandit vers le sud, par colonies, jusqu'aux pays Peul du Fouta-Djallon, du Niger et de l'Adamaoua, avant d'en refluer au dix-huitième siècle, par la mission prophétique d'Osman Dan Fodio.

Malgré la conquête européenne, l'islamisation ne s'est pas arrêtée. Elle a disparu des régions où l'Islam se propageait par la guerre, mais se poursuit ailleurs par l'influence naturelle d'un état social supérieur à celui du fétichisme. La longue zone d'interpénétration réciproque des Musulmans, concentrés au nord, et des fétichistes, maîtres au sud, qui s'étend de l'Atlantique à la Mer Rouge sur une largeur de plusieurs centaines de kilomètres, présente donc le caractère aujourd'hui exceptionnel d'une base d'expansion musulmane. Cette situation de fait n'a pas toujours été reconnue. On se souvient en particulier des critiques et des doutes qui se manifestèrent lors des premiers con-

tacts avec l'Islam du Kanem. On fit, par la suite, l'expérience de ce qui avait d'abord paru niable.

Le domaine nigritien actuel de l'Islam touche à l'Atlantique par le Sénégal, en se prolongeant au sud par les pays

Les Musulmans de Madagascar.

Peuls de peuplement sédentaire ou pastoral, jusqu'au Fouta-Djallon, et plus loin par les tribus musulmanes de Sierra Leone ; au delà du bassin du Sénégal, celui du Niger, avec les centres de Nioro, Sansanding, Djenné, et plus loin Timbouctou, sans zone de pénétration étendue vers le sud ; puis, la Bénoué, le pays de Sokoto et leur avant-garde méridionale de l'Adamaoua, atteignant de loin le bassin

du Congo par la haute Sangha; ensuite, le bassin du Tchad avec le Bornou et le Kanem, sans pénétration vers le bassin du Congo; plus loin, le Ouadaï belliqueux et senoussien; enfin, le Darfour, le Kordofan et au sud le bassin de pénétration du Bahr el Ghazal, puis Omdurman, Khartoum, la vallée du Nil et jusqu'à la côte de la Mer Rouge, la ceinture musulmane extérieure de l'Abyssinie.

Chaque région a ses particularités, et une vue générale sur un ensemble aussi vaste ne peut prétendre qu'à une valeur approximative. Cependant, de même qu'il présente le caractère propre d'une expansivité qui continue en présence de la conquête européenne, l'Islam nègre offre aussi celuid'une remarquable souplesse vis-à-vis de cette conquête. Les effervescences du premier contact disparues, il se prête à ses exigences. Il évolue lui aussi, et sans s'européaniser, jusqu'ici, sans se dégager du niveau intellectuel du milieu nègre, il se révèle à la fois maniable et vivace, comme si pour tous ces Musulmans soudaniens l'islamisation représentait plus qu'un état social : remarque qui vient d'elle-même à l'esprit, lorsqu'on compare un nègre non musulman et européanisé du Sénégal, de Sierra Leone, de Lagos, du Niger, ou du haut Nil, à ses congénères musulmans. L'observation directe suffit, en ce cas, pour suggérer l'idée d'un état de civilisation répondant à une diffusion de sentiments, de croyances, de coutumes, qui ne s'arrête ni aux barrières des races, ni aux limites des territoires.

De l'Égypte, par la mer Rouge, l'islamisation s'était développée dès les débuts de l'Hégire le long de la côte africaine. Au temps des expéditions lointaines des Pharaons, pendant l'ère des satrapes persans, des rapports continus mettaient les peuples nègres en relations avec les maîtres de l'Asie occidentale, comme avec ceux de l'Afrique du Nord-Est, rapports de commerce, de razzias, et aussi de con-

quêtes réciproques. On avait vu les Nubiens de Napata envahir le Saïs et menacer le Delta. On vit, avant l'Hégire, les tribus du Habesch et leurs alliés nègres attaquer le Yémen. D'autre part des comptoirs grecs prirent sous les Ptolémées la place des escales égyptiennes, jusque dans le sud du pays çomali. Les Arabes du Yémen et du Hadramaout, les Persans, les Hindous n'en ignoraient pas les routes maritimes.

Aussi, les éléments nègres prirent-ils rang dès l'Hégire, dans l'Islam prophétique, par Bilal, le nègre, muezzin de Mohammed. Esclaves ou convertis, les nègres qui introduisirent dans l'Islam des blancs, celui de la lumière, du dehors, l'Islam noir du Guennaouisme, des mystères obscurs et des génies souterrains, donnèrent des armées aux Khalifes. Ils furent si nombreux, sous les armes jusque dans l'Irak Arabi, qu'on vit leur grande révolte de Koufa menacer Bagdad.

Ces prémisses expliquent comment un triple courant de colonisation musulmane s'étendit le long de la côte orientale d'Afrique, jusqu'à son extrémité méridionale. Aussitôt après l'islamisation de l'Arabie, de l'Égypte et de la Perse, des colonies « arabes » par désignation courante, mais d'origines variées, se succédèrent du Çomal au Mozambique, transformées en petits sultanats indépendants durant le moyen âge du pays des Zendjs : Magadaxo, Kiloua, Braoua, Sofala, etc., dont les Turcs, les Persans et les Égyptiens réclamèrent tour à tour la suzeraineté, par droits historiques. Pour les Persans, c'était l'héritage des Alides fugitifs, dont une branche domina sur la côte, au nord de Zanzibar. Pour les Turcs, l'héritage des Khalifes, et pour les Égyptiens des Mamelouks, la continuation des rapports primitifs. Puis les Ibadhites de Mascate et de l'Oman intervinrent contre les Portugais, dont les flottes détruisaient les sultanats et guerroyaient jusque dans la mer Rouge.

Au vingtième siècle, au sud de la Çomalie, musulmane

tout entière, et classée par son Mad-Mullah dans le vieil Islam des guerres saintes, les colonies côtières, musulmanes des territoires anglais, allemands et portugais et l'État anglais de Zanzibar sont encore prospères. On y trouve en petit nombre les descendants des anciens occupants; on y constate des rapports suivis avec les pays d'origine de l'islamisation : Égypte de la mer Rouge, Yémen et Arabie du golfe Persique. On y voit autour des créoles et des Musulmans nouveaux venus, aristocratie d'Islam, les métis, et toute une population musulmane indigène, gens du Sahel, du rivage, dont la langue côtière, le Souhaéli, est devenue la langue commerciale de l'Afrique, loin dans l'intérieur. Avec le point de départ de cette colonisation littorale, l'Islam voyage dans le continent, plus qu'il ne s'y propage. Il fut de nos jours maître de l'Ouganda, avant d'être supplanté par les missions qu'il avait délogées. On le vit arriver sur le Congo jusqu'aux Falls, avec Tippo-Tib, et ses caravaniers, marchands d'esclaves et guides d'explorateurs ou de touristes. Au sud, des tombes arabes sur les bords du fleuve Orange montrent que des voyageurs musulmans s'étaient avancés à travers le pays de l'or pendant les siècles qui précédèrent la conquête européenne. Les fouilles des ruines du Mashonaland ont fourni des fragments de porcelaine chinoise qui témoignent des rapports du commerce « arabe » avec les gens du Monomotapa.

Si les pénétrations de l'occupation limitée à la côte n'ont conservé jusque vers la fin du dix-neuvième siècle que des caractères individuels et transitoires, il faut noter, depuis, le très remarquable progrès de l'expansion Hindoue. Les grands marchands Khodja, Bohras et orthodoxes de la région de Bombay, comme ceux du sud et de Colombo, ont suscité vers l'Afrique orientale un afflux de main-d'œuvre commerciale de tout ordre, provenant de l'Inde entière. Ce n'est ni une croisade ni un exode des Musulmans, mais une poussée économique de l'Inde moderne,

UNE ÉCOLE A IN-SALAH

qui a pour première conséquence, la prépondérance des marchands musulmans, hindous, dans la plupart des ports anglais, d'Aden au Natal, comme dans toutes les îles musulmanes de l'Océan indien, partout où l'élément musulman existe en nombre et s'agglomère : Maurice et la Réunion, Madagascar et les Comores. En effet, dans la poussée générale, parmi les nombreux Hindous qu'elle jette à Zanzibar, au Natal, dans la Rhodesia et dans toute l'Afrique du sud, les Musulmans sont en proportions importantes. Ils s'avancent dans l'intérieur jusque sur les rives orientales du Tanganyika et du Nyassa, pionniers de l'Empire Britannique, dont le « Cap au Caire » symbolise les ambitions africaines.

On aura dit ce qui restait à noter, de ce mouvement musulman du littoral oriental de l'Afrique, en ajoutant que, comparativement au mouvement de la zone soudanienne, il représente une extension plus active et plus individuelle, puis enfin que son allure commerciale dénote, là aussi, un Islam en pleine transformation économique et par conséquent moderniste. Les voyages du sultan de Zanzibar en automobile, quand il vient en Europe, l'emploi du téléphone entre les cinq prières par les firmes musulmanes de l'Afrique du Sud et jusqu'aux faits et gestes de Tippo-Tib, pendant la fin de son existence, sont des preuves concluantes d'évolution.

Un regard d'ensemble sur l'Afrique musulmane en montre les populations islamiques réparties entre quatre groupes principaux. L'Égypte avec 9 millions de Musulmans, dont la classification sociale va du Fellah ou du Bédouin au gentleman. Leur idée dominante est celle de l'Égypte aux Musulmans, plus qu'aux Égyptiens. La Berbérie, avec 20 millions d'indigènes, Berbères, Arabes, Maures et métis de Turcs, dont les limites d'évolution s'étendent du Chleuh

montagnard ou du nomade saharien au fonctionnaire lettré de Tunis ou d'Alger. Son avenir semble s'orienter vers un état de civilisation africaine, où l'Islam figurera l'esprit de nationalité des autochtones. La zone soudanienne, avec 12 ou 15 millions de Musulmans nègres. En voie d'expansion, ils n'opposent pas de résistance durable à la pénétration européenne. Enfin, la zone littorale de l'Océan Indien, dont les 6 ou 8 millions de Musulmans sont d'origine asiatique par la descendance ou l'histoire. Dominés jadis par les éléments arabes, ils le sont aujourd'hui par les éléments hindous, et avec eux, montrent des préoccupations plus commerciales que confessionnelles, quoique musulmanes.

Asie.

En Asie, le monde musulman se divise par conditions géographiques, historiques et ethniques, en régions si différenciées qu'il faut les envisager l'une après l'autre, de l'Arabie à la Chine, pour concevoir une idée de l'ensemble.

Le nom de l'Arabie est de ceux qu'on emploie facilement, sans faire attention à ce qu'il représente exactement, un continent isolé, grand à lui seul comme toute l'Europe méridionale, avec une bonne partie de l'Europe centrale. Il faut rattacher en outre à cette idée le souvenir de la plus extraordinaire épopée religieuse et sociale qui fut jamais. On concevra ensuite, dans ce double ensemble géographique et historique, le point central, prestigieux, métropolitain des villes saintes, environné d'immenses espaces, avec des solitudes désertiques grandes comme la France entière dans le sud, comme la Belgique, la Hollande et la Suisse réunies dans le nord. Sur les contours, la bande mince du littoral de la Mer Rouge, doublée maintenant par

le tracé du chemin de fer, le Hedjaz aux Turcs, villes saintes comprises ; le Yémen, plus zéïdite et imamien que turc, malgré les bataillons et corps d'armée ; le Hadramaout en voie d'anglicisation politique ; l'Oman et Mascate, déjà anglicisés et dépendants des Indes ; le Nedjed et les régions d'oasis, ancien patrimoine des Ouahabites, oscillant de la politique anglaise à la politique turque, et sur la côte du golfe Persique, les Cheikhs riches et commerçants, abondamment rentés des deux côtés.

Cette Arabie est tout un monde par l'étendue, une petite province par la population, et un considérable objectif politique : pour l'Islam, par les villes saintes ; pour l'empire britannique par sa position entre l'Afrique et l'Asie, l'Égypte et l'Inde, la Mer Rouge et le golfe Persique. — On boit du champagne, on vend des cartes postales à la Mecque ; le chemin de fer est à Médine ; l'automobile viendra : ce n'est plus l'Arabie du Prophète, malgré les Bédouins.

Au Nord, s'étend l'empire ottoman, d'abord par les pays arabes de Syrie, conquis par les Turcs, administrés encore à la turque et rêvant sans ténacité d'une idée arabe. Adaptés déjà à la culture européenne, par les Syriens chrétiens, ils sont convoités par l'Allemagne, surveillés par l'Angleterre et plus Ottomans de goût que Turcs d'obéissance, avec les disparates du peuplement nomade des grands espaces, et des villes européanisées sur les voies ferrées.

Druzzes, Maronites au centre, Kurdes au nord, autant d'éléments hétérogènes, dont les tendances varient de l'ambition d'un protectorat européen chez les chrétiens du Liban, au regret du Hamidisme, dans les anciens régiments kurdes Hamidiéh.

Au delà, le pays turc de conquête, celui où les clans d'Orkhan et d'Erthogroul, progressèrent en pays de Roum,

refoulant les Byzantins, pour la conquête de la capitale du Khalifat turc et occupant l'Arménie, sans pouvoir la dompter jusqu'au bout. C'est le théâtre de la grande histoire de l'Islam d'Occident : la lutte des chefs de bande et des dynastes turcs contre Bagdad, la résistance contre les Djendjiz-Khanides de l'extrême Asie, la renaissance musulmane après leur départ, enfin la victoire de l'Islam sur le christianisme et l'achèvement du cycle à Sainte-Sophie-Mosquée. Ensuite, l'expansion turque en Europe, Russie, Autriche, Macédoine, Grèce, et en Afrique jusqu'aux tentatives d'intervention des beys d'Oran au Maroc.

Entre temps, le relèvement du Khalifat arraché aux Abbassides déchus, et cachés en Égypte par leurs vassaux turcs. Puis, après la courbe ascendante, le déclin, et au dix-neuvième siècle, les débarquements anglais et français, la libération poétique de la Grèce, et l'octroi aux populations ottomanes oublieuses, du Tanzimat libérateur, payé par l'expédition de Crimée et les tombes innombrables des soldats de la France et de l'Angleterre. Enfin, après les prologues, le drame du Hamidisme et le dernier acte de la Révolution, qui proclama la liberté en donnant pour commencer, à l'Europe ingénue, le spectacle d'une restauration militaire de la Turquie turque, avec des satisfactions d'opinion allant : pour la presse, de la licence à la pendaison, et pour l'idée sociale, de l'expulsion des chiens de Constantinople à la restauration du voile féminin.

Tout cela dominé de haut par un élan sincère d'émancipation intellectuelle, politique et sociale, mais aboutissant à l'impérialisme d'autorité, en Albanie et en Syrie, et aux sollicitations d'alliances, quémandées tantôt en France et en Angleterre, tantôt en Allemagne. En fin de compte, l'Europe se voit en présence d'un mouvement où les impulsions du nationalisme turc et de l'impérialisme ottoman se confondent avec celles d'un esprit libéral et moderne, encore un peu jeune, et le montrant par l'ambition d'assi-

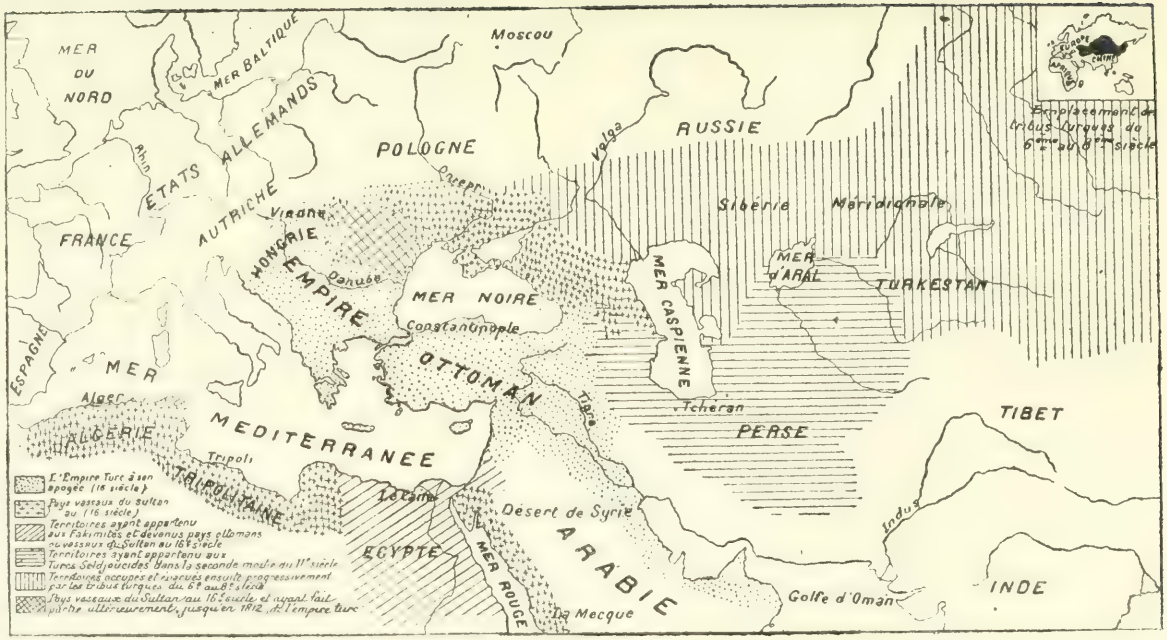

Conquêtes des Turcs.

miler exactement la civilisation de l'Islam à celle de l'Europe, en laissant la première suffisamment musulmane pour qu'on ne puisse pas s'y tromper.

L'Iranie confine à l'Empire ottoman, de l'Arménie turque au golfe Persique. Lorsque les rezzous arabes des premiers conquérants de l'Islam s'élancèrent de la Mésopotamie vers l'Asie, ils trouvèrent devant eux ce monde persan des Chosroès, qu'ils connaissaient déjà dans le sud par ses conquêtes d'Arabie, monde isolé dans l'humanité par sa carrière conquérante et ses traditions de rêves et de philosophies. Zoroastre, ses mystères et ses tours cédèrent le pas au Qoran, mais contre le khalifat, le monde iranien se dévoua aux Alides, martyrs et divinisés. Ses peuples s'étendaient alors jusqu'à la Bactriane d'Alexandre. Soumis d'abord à la domination arabe, ils eurent ensuite des maîtres turcs, avant de former, sous l'égide d'une dynastie nationale et religieuse, une Perse mystique, atteignant déjà ses limites actuelles.

Œuvres délicates et géniales des poètes, miniatures, émaux et ciselures des artistes, la Perse mit dans l'histoire de l'Islam un beau rayonnement d'art et d'intellectualité, en subissant dans sa propre histoire l'anarchie des tribus et des villes, pour arriver au dix-neuvième siècle à l'opprobre des Mignons et à l'écroulement de la monarchie pourrie. Elle garda du moins le germe si rare de sa pensée, entre les prédications nobles, mais athées, du Babisme, les exaltations commémoratives en l'honneur des saints martyrs, un clergé avili et le culte de la liberté enseigné par la Révolution française. Et ce fut la genèse de la révolution persane, moins nationale qu'hostile à l'étranger, moins libertaire qu'hostile à la tyrannie, mais que l'esprit de chimères et d'illusions fit soumise à l'étranger et tyrannique, malgré ses propres martyrs, les écrivains de la presse indépendante, empalés,

déchiquetés, égorgés, sous les yeux indifférents de l'Europe financière.

Ici, la révolution n'a pas préparé une renaissance militaire. Elle s'est accomplie dans les élans d'enthousiasme et

L'Empire Ottoman.

les cris de douleur, appels retentissants à un nouvel équilibre du vieux monde musulman. Quelle révolution profonde en genèse pour tous les peuples d'Orient, parmi lesquels retentirent les proclamations des Andjoumen, les prédications des Mollah et les exemples des Féidawis : ne semble-t-il pas que ce soit pour tous, au delà des frontières du chîisme, l'élan de renaissance d'une civilisation se transformant elle-même pour revivre ?

Au delà du Caucase de Schamyl, avec ses tribus de montagne guerrières, aux mœurs kabyles, et par delà les rives de la Caspienne, la Russie musulmane d'Asie se prolonge dans les steppes des Kirghiz et des Turkmènes. Vers le nord, l'Islam atteint la Sibérie, progressant le long du Transsibérien, par ses marchands et ses ouvriers des villes, dépassant même la grande voie de l'Extrême-Orient, par les colonies de cultivateurs et de pasteurs.

Vers l'ouest, au delà des voies transcaspiennes, il s'est constitué dans l'Asie centrale, l'héritier provisoire de l'Empire d'Alexandre, dans les contrées où fleurissait l'art gréco-bouddhiste, du Turkestan de Bokhara, Samarkand et Taschkent, à celui de Kaschgar et Yarkand. Derrière les 4.000 guerriers arabes de Kouteïba ibn Mouslim, et après la première conquête, l'Asie centrale vit venir les capitaineries turques des souverainetés disjointes de l'empire abbasside, et en sens opposé, les Chinois ; puis ce furent les Mongols et leur administration, les Djendjiz Khanides, leur épopée, et celle de Baber, conquérant de l'Inde ; ensuite, les Mollah à la domination cauteleuse, coadjuteurs de l'Émir de Bokhara et maîtres de Taschkent par théocratie. Enfin, la conquête russe, de l'autre côté des montagnes, l'insurrection de Yakoub Beg, contre la Chine et la croissance des deux Turkestan : le Turkestan russe, administré, traversé par son chemin de fer, commerçant et repeuplé, et le Turkestan chinois, intermédiaire de l'Asie russe et de la Chine, souffrant du joug chinois, et déjà zone d'influence russe, malgré les Anglais de l'Inde lointaine.

Un chemin de fer, des marchés actifs, des feudataires, émirs et chefs de tribus russifiés; des Mollah pacifiés par la politique russe qui en fit des chérifs ou des sayyids, pour combler leurs ambitions religieuses, en les constituant propriétaires terriens ; les riches marchands allant faire leurs affaires d'une ville à l'autre en automobiles : autant de preuves d'une européanisation en voie de progrès, sui-

vant la manière slave, dans toute l'Asie centrale musulmane, jusqu'aux abords de la Chine.

Entre le Turkestan russe, la Perse et l'Inde, l'Afghanistan qui donna des dynasties à l'Inde musulmane, et repré-

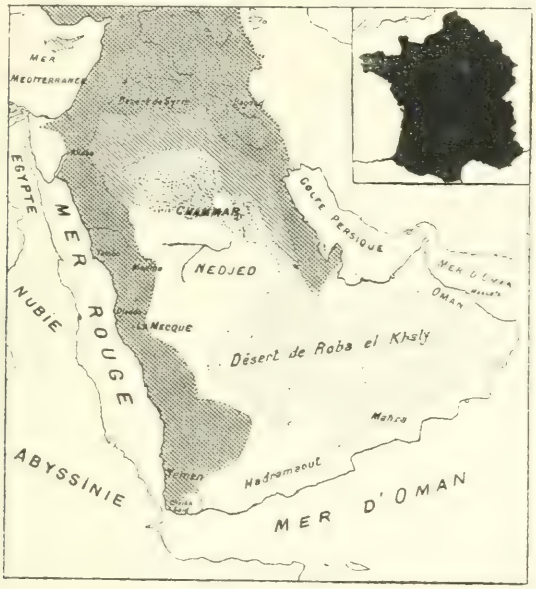

L'Arabie turque.

sente, seul aujourd'hui avec le Maroc, l'ancienne autocratie des sultanats de montagnards. Émir de Caboul, et sultan de Fès, Chleuh Marocains et Hazareth Afghans, tout se compare: coutumes de tribus et humeur de monarques. L'un écrase les seins d'une femme de Pacha pour découvrir sa caisse ; l'autre crève à coups de bâton le ventre d'une femme de jardinier, qui, grosse de huit mois et remplaçant son mari malade, laissa des feuilles dans une allée de parc. Mais comme la photographie à Fès, le rite écossais fit son apparition à Caboul, avec l'Émir, intronisé

à Calcutta par Kitchener, et l'automobile qui le passionne, amène les ponts. Écoles européanisées et révoltes du clergé musulman, conspirations, massacres, l'Afghanistan a tout ce qu'il faut, entre les Anglais et les Russes, pour entrer rapidement dans les voies de la civilisation. Il a même déjà ses mines afghanes.

Du golfe Persique, les jonques musulmanes de l'Euphrate et l'Arabie orientale suivirent vers l'Inde des routes familières à leurs équipages longtemps avant l'Islam. Il vint même quelques troupes guerrières par les routes du Bélouchistan, et l'Inde de l'ouest fit ainsi, de bonne heure, la connaissance de la nouvelle loi. Elle reçut à son tour les condottieri turcs, et ce fut par ceux de l'Asie centrale que lui vint définitivement la vraie foi. Ils suivirent les routes d'Alexandre et recommencèrent sa légende, en s'installant jusqu'à l'Indus et au Gange, comme les héritiers du grand Iskander des légendes.

Dynasties turques, dynasties afghanes, dynasties d'esclaves; Baber, protégé des Mollah et des confréries, qui se prétendit issu de Djendjiz-Khan pour sa politique; dynastie glorieuse des Grands Mogols avec la splendeur du règne d'Akhbar; puissances de la conquête musulmane qui, un moment, domine l'Inde presque entière ; admirable floraison des monuments de Delhi, d'Agra, de Luknow : l'histoire de l'Inde musulmane aboutit à la lutte de l'Angleterre et de la France, aux alliances diplomatiques et à la décadence finale, malgré le club Jacobin de Mysore et le citoyen Tippo Sahib.

Arrive le dix-neuvième siècle, et l'Islam dépossédé est d'abord l'ennemi de la puissance anglaise : il se soulève en 1857 pour les derniers héritiers de la grande lignée de ses empereurs, et la terrible insurrection ébranle un moment la solidité de la conquête britannique. La victoire

reste à la ténacité, et devant le cadavre du dernier des Grands Mogols, tué dans une charrette, aux portes de Delhi, la révolte tombe. Quinze ans après, elle menaçait

La Conquête mongole.

de se réveiller par les exhortations des Ouahabites, qui, installés dans le Sind, exhortaient les pieux Musulmans à se faire réformateurs, en déclarant la guerre sainte aux Anglais.

La politique impériale britannique paraît oublier aujourd'hui qu'elle dut jadis sa sécurité à l'esprit libéral de ses rapports avec les indigènes. Contre les dangers du passé, on avait prodigué les efforts vers l'avenir, par la substitution au persan d'une langue musulmane indigène, l'urdu ; par le développement des imprimeries musulmanes et par la création d'une presse musulmane. En 1857, ce progressisme parut excessif et on l'enraya. Mais il reprit, et par relation de cause à effet, l'Angleterre lui dut Seyyid Ahmed Khan, fondateur et apôtre du mouvement libéral musulman. C'est grâce à sa tradition qu'actuellement les Musulmans sont les alliés des Anglais, en présence de la masse hindoue mécontente, à juste titre peut-être, car il lui est difficile de comprendre pourquoi l'impulsion imprimée, d'abord malgré elle, à son développement intellectuel, ne se poursuit plus librement dans toutes ses conséquences.

Ce serait aller trop loin, malgré les conclusions qu'on doit à l'optimisme officiel, que concevoir l'Islam hindou, avec ses processions pour l'anniversaire d'Ali et de ses fils, avec son culte des saints et ses pèlerinages, comme un Islam civilisé, anglophile par doctrine et loyaliste par sympathie. Sur 60 millions de Musulmans hindous, on en trouverait facilement un tiers, si ce n'est plus, pour la lutte contre l'Angleterre, si elle pouvait aboutir. L'exaspération contre les polythéistes et infidèles qui passent devant eux socialement, intellectuellement et commercialement, a plus de valeur pour beaucoup que les idées libérales ou les préférences impériales. Une grande inspiration n'en préside pas moins, comme origine, aux mouvements officieux de l'*All India Moslem League* et des *Mahommedan Educational Conferences* : celle que représente aujourd'hui le collège musulman anglo-oriental d'Aligarh, université musulmane de progrès moderne, où le golf, le tennis et les clubs tiennent plus de place que la prononciation qoranique et les Dhikres.

MUSULMANS DES INDES ANGLAISES

Disons ici un mot, pour mémoire, de ce curieux repré-

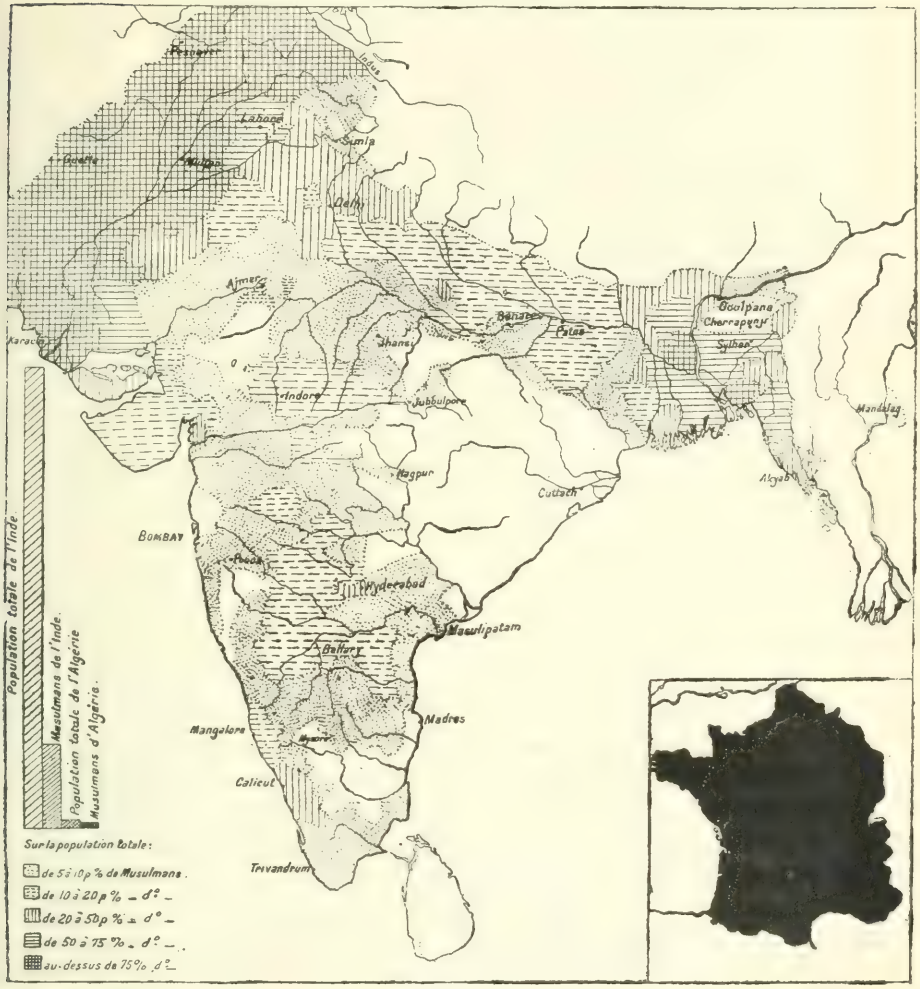

L'Inde musulmane.

sentant et agent de la politique musulmane anglaise, qu'est Sa Hautesse l'Aga Khan, renté de 2 millions par autorité de

justice, grâce à la Cour de Bombay, qui sanctionna, il y a un demi-siècle, l'assassinat de riches marchands Khodja, en concédant à sa famille la perception d'un impôt religieux. Successeur du Vieux de la Montagne par la branche persane, héritier des Khalifes Fathimides par leur cousinage avec les « Assassins », et lui-même, automobiliste, grand voyageur, propriétaire d'une écurie de course, fondateur de coupes sportives et écrivain ou signataire d'articles pour revues, l'Aga Khan personnifie une des méthodes de la politique impériale dans l'Inde musulmane.

Quelle que soit cette politique, elle coïncide avec le fait positif d'un milieu musulman instruit par une presse abondante et active, par ses écoles, ses universités, travaillé par ses œuvres de progrès et d'émancipation. Ne pouvant songer à refaire l'Inde Musulmane, elle a du moins conscience des possibilités d'une civilisation musulmane, plus indépendante et plus prospère, dans les horizons du Monde Hindou.

Les Musulmans des Indes vont jusqu'en Birmanie et par la Birmanie ils ont des contacts avec le Yun-Nan. Cela ne veut pas dire que la Chine doive son Islamisation aux continuateurs d'Iskander, dont le mythe s'arrête en pays malais. Que les Arabes, ou des côtiers quelconques de l'Arabie, aient poussé leurs navigations jusqu'aux côtes chinoises, rien de plus probable. Dans ce vieux monde d'avant l'imprimerie, l'absence de journaux n'excluait pas les explorations et on sait que le tourisme commercial conduisit aussi les Malais à Madagascar. Il serait seulement excessif de déduire, d'une inscription offerte au seizième siècle à la mosquée de Canton, que l'Islam fut introduit en Chine six ans avant l'Hégire, par un oncle du Prophète, arrivé à travers les airs.

Plus pratiquement, les probabilités sont que les périples

commerciaux des Arabes continuèrent à les amener sur les côtes de Chine, après comme avant l'Islam, et qu'il y eut

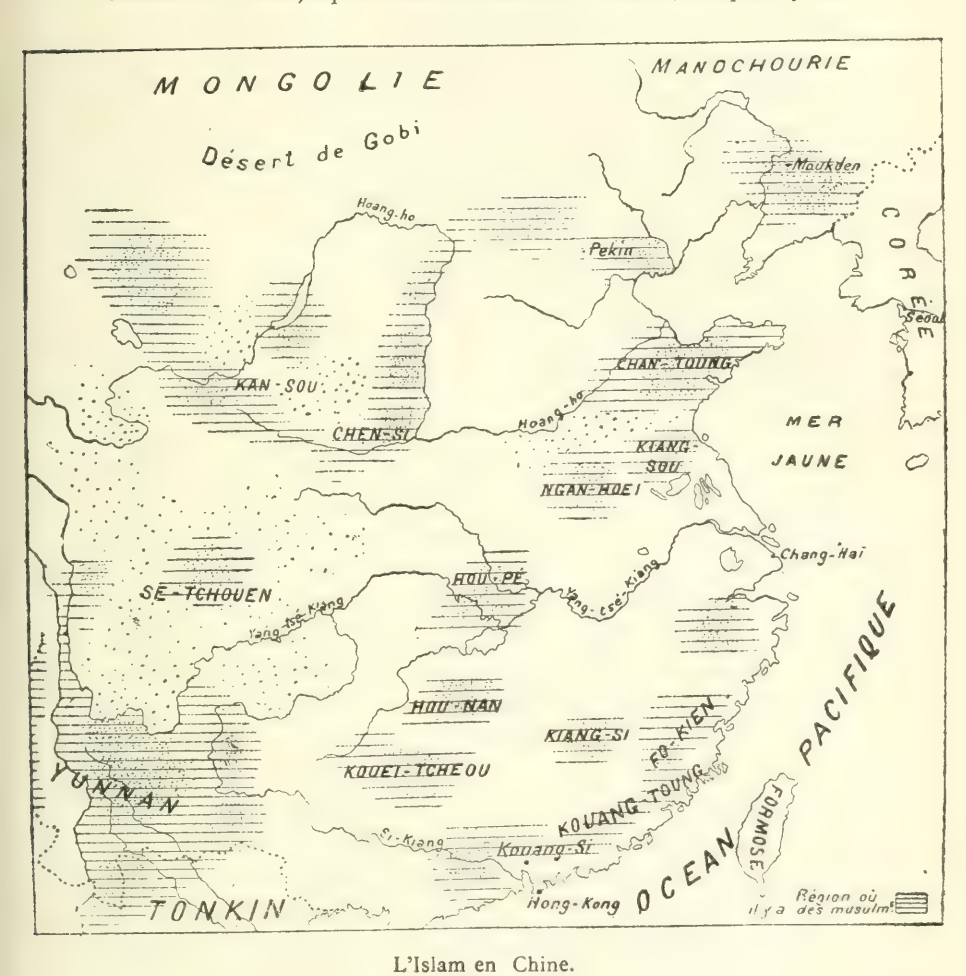

L'Islam en Chine.

ainsi de bonne heure des Musulmans, dans les ports chinois du sud, ouverts au commerce des Indes, comme il y en a depuis longtemps à Marseille.

A l'époque des premières expéditions arabes vers le Turkestan, d'autres Arabes musulmans pénétrèrent en Chine : combattants de l'avant-garde de Kouteïba ibn Mouslim qui, au nombre de trois ou quatre mille, restèrent au Turkestan chinois, et dont les descendants métis essaimèrent peut-être au Yun-Nan. Il y eut ensuite des Persans du commerce, qui suivirent la route des Anciens, celle de *Séricipolis :* leur langue, commerciale, resta la langue littéraire et religieuse des Musulmans de la Chine occidentale ; elle s'enseigne encore au Kan-Sou. Puis au nord des Persans, ce furent les Turcs, gardes armés des caravanes.

Enfin avec Djendjiz Khan et son successeur en Chine, Koubilaï Khan, commença le grand afflux des Musulmans de l'Ouest, Turcs, Persans, Arabes, ou Mongols convertis; Koubilaï facilita d'ailleurs l'islamisation administrative du Yun-Nan, et, dès lors, l'équilibre de l'Islam et de la Chine s'établit tant bien que mal, entre les révoltes durement réprimées, le culte de l'empereur dans les mosquées, et l'opposition latente mais soumise de ces Musulmans chinois, commerçants, exportateurs, banquiers, caravaniers, maquignons et soldats. Aujourd'hui, dans le calme, qui suivit les insurrections domptées du Yun-Nan et du Kan-Sou, ils sont pareils de vêture aux autres Chinois et vivent parmi eux, ou tenus à l'écart; mais ils ont le sentiment, la préoccupation d'un ensemble autre que le monde chinois et dans lequel une supériorité de croyances, de traditions et de valeur, les classe naturellement.

Au pays malais, Iskander reparaît. On retrouve sa trace à Djohore, dans la presqu'île de Malacca, d'où partit sa légende; on la suit à Sumatra, où le héros islamisé fut l'ancêtre des familles de noblesse ; elle conduit jusqu'à Soulou, où les Khalifes de l'archipel méridional des Philippines, de Mindanao et de Bornéo se rattachent à ses prémisses. En fait, tout ce monde malais des îles était dominé a Sumatra, à Java et au voisinage, par le Bouddhisme Hin-

dou, avec l'empire de Madjapahît, et entamé dans le nord des Philippines, par les Chinois, lorsqu'après la première conquête Ghaznévide des Indes, les Musulmans se répandirent le long des côtes de l'Indo-Chine, et fondèrent à

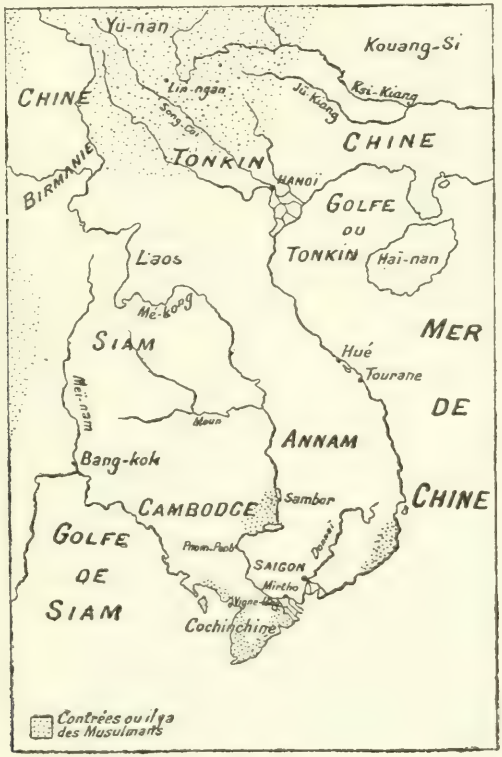

L'Islam et l'Indo-Chine.

Djohore leur cité de missions. Des pèlerins revenus en Extrême-Orient, des apôtres arabes du mysticisme, leur apportèrent le concours actif de prédicants des villes saintes, et, dès le douzième siècle, l'Islam commença à se propager dans l'Insulinde, puis aux Philippines. Commissionnaires, écrivains, conseillers, chefs de guerre et maîtres

spirituels des Rajah malais et hindous, les étrangers se taillèrent des sultanats dans les domaines de leurs suzerains, puis les supplantèrent. Après deux poussées successives, qui superposèrent deux éléments malais différents, et deux légendes consécutives, dont l'aire s'étend jusqu'à Mindanao, l'Islam avait atteint son développement le plus septentrional, au moment où les Espagnols s'installèrent à Manille.

Les croisades que les conquérants catholiques des Philippines entreprirent contre les Moros de Soulou, n'aboutirent à faire respecter les mers et les côtes de l'archipel par ces pirates émérites, qu'au milieu du dix-neuvième siècle, après l'arrivée des canonnières à vapeur; mais sous la domination américaine, moins tracassière, cette province océanique de l'Islam commence à remplacer la course par le commerce.

Pendant qu'à Brunéi et Sarawak, en Bornéo, les Malais anglais prospèrent et s'européanisent comme ceux de Malacca, membres de clubs et commissionnaires ou négociants, ceux des Indes Néerlandaises évoluent à leur tour, sauf à Atjeh, où la forte implantation d'un mysticisme combattif continue à se manifester par un état de guerre permanent. Partout ailleurs, à Sumatra, à Java et dans les îles voisines, l'islamisation a moins de part aux crises locales que l'ancienne organisation sociale, d'origine hindoue. Comprimés par la politique administrative étroite et monopolisante de la Hollande, ses sujets malais n'eurent pendant longtemps que l'horizon du labeur forcé. Plus libres aujourd'hui et en voie de progrès matériel, intellectuel et social, ils commencent, eux aussi, à prendre conscience d'un monde de continents, plus vaste que le monde de leurs îles.

Au delà des possessions hollandaises, des colonies musulmanes parsèment les îles du Pacifique, se raréfiant en s'écartant de la base malaise, mais plus nombreuses et plus

MOSQUÉE DE PERTH

actives dans les groupes lointains, que ne le sont les colonies européennes. Sans conquête, elles propagent l'Islam par le commerce, comme si le rôle des forces économiques dans son expansion mondiale devait, de nos jours, se manifester jusqu'à ses frontières extrêmes. L'Australie elle-même, avec sa mosquée de Perth, ses colonies de chameliers afghans, de commerçants hindous, de banquiers malais, a son Islam d'importation, évoquant l'idée de l'Amérique, où on trouve des Musulmans hindous à Vancouver; des Syriens de langue arabe, musulmans et chrétiens, des États-Unis à la République argentine; et jusqu'à des nègres africains islamisés, au Brésil.

*
* *

La fonction de l'Asie dans le monde musulman échappe facilement aux esprits, qui, mesurant la masse à l'effort, attribuent aux petites provinces africaines du Nord un rôle islamique de premier plan. L'Asie compte environ 150 millions de Musulmans. Historiquement et numériquement, elle est la base, le domaine propre de l'Islam, dont l'Afrique ne figure qu'une annexe.

On voudrait pouvoir préciser les chiffres, mais certains ne s'y prêtent pas. Tel est le cas pour le groupe chinois, dont les ramifications s'étendent de l'Indo-Chine à la Sibérie. Il n'a probablement pas l'importance que lui attribuent quelques auteurs, en se basant sur l'antique recensement administratif qui donnait à l'Empire Chinois quatre cents millions d'habitants. Moins mandarin et plus exact, un recensement à l'européenne couperait peut-être ce beau nombre en trois parts, pour en abandonner deux à la poésie et n'en garder qu'une dans la réalité. En présence d'évaluations

La Malaisie musulmane.

qui varient de 150 à 400 millions pour l'ensemble du monde chinois, il ne faut pas s'étonner de voir les évaluations de son peuplement musulman varier de 6 ou 8 millions à 25, pour se rapprocher probablement de la vérité aux environs de 10 ou 12 millions.

En bloquant tous les Musulmans de l'Asie Russe, du Caucase au Transsibérien, Tartares, Turkmènes, Sartes, Iraniens, Kirghiz et autres, on arrive à une quinzaine de millions, dont le Turkestan représente moins de la moitié, et le Caucase, un quart.

Pour l'Afghanistan, les chiffres sont incertains. Les évaluations varient de 4 à 6 millions. Ces incertitudes ne présentent qu'un inconvénient relatif dans le cas des Afghans, qui ne jouent qu'un rôle géographique dans le mouvement général du monde musulman. Mais on aimerait des précisions certaines sur la part des Persans, héritiers du Monde iranien, dans la communauté des peuples de l'Islam, dont ils restent membres actifs, quoique Chîites. Bien plus que les Turcs, qui, dans la voie d'ambitions irréfléchies et de déceptions où les engagent leurs politiciens, aboutiront aux piétinements circulaires, les Persans jouent en ce moment un rôle d'impulsion considérable, par leur apostolat d'idées, chimérique et inconsistant, mais infatigable. Combien sont-ils ? La réponse variera, suivant le sentiment personnel, de 8 millions, chiffre probablement trop faible, à 10 ou 12 millions, chiffres peut-être exagérés.

Les incertitudes cessent avec l'Inde anglaise, où le Census de 1905 fournit des précisions indiscutables, pour le groupe Hindou, avec ses ramifications du Bélouchistan et de la Birmanie. Sur 294 millions d'indigènes de toutes religions, l'Islam compte aux Indes 62.500.000 adeptes. On remarquera ce gros chiffre d'où résultent la puissance et la faiblesse de l'empire britannique, dans le domaine des politiques musulmanes.

L'Islam d'Extrême-Orient a son terminus en pays ma-

lais : 40 millions de Musulmans environ, entre l'empire colonial néerlandais, la Malaisie de Bornéo ou des autres îles jusqu'à la Papouasie, et enfin les Philippines.

Il reste, pour terminer cette esquisse numérique, en négligeant les chiffres fractionnaires, comme ceux qui concernent les Musulmans d'Indo-Chine, à évaluer le peuplement musulman de l'empire ottoman d'Asie, Arabie, Syrie, Mésopotamie et Asie Mineure. Il y a des lacunes dans les certitudes pour l'Arabie, à laquelle on ne peut guère attribuer plus de 3 à 3,5 millions d'habitants. On se rapproche de chiffres plus exacts pour les autres pays arabes et les pays turcs, dont le peuplement islamique s'élève au total à une quinzaine de millions de Musulmans.

La récapitulation de ces chiffres et de ceux qui précèdent montre d'énormes disproportions dans les répartitions continentales qu'ils représentent. L'Asie ne compte guère moins de 150 millions de Musulmans, et l'Afrique de 40 ou 50 millions, tandis que l'Europe n'en a que 6 ou 7 millions et l'Océanie moins de 100.000, comme l'Amérique. Pour le total général, on arrive aux environs de 200 millions, en s'en tenant à des évaluations moyennes, peut-être insuffisantes. Le chiffre usuel de 250 millions de Musulmans semble trop fort. La réalité doit se trouver comprise entre 200 et 250 millions, le peuplement total du globe étant de 1.600 à 1.700 millions.

II

CIVILISATION ET NATIONALISME

Un tableau complet du monde musulman, si varié, si vaste, ne pourrait tenir en quelques pages. Faute de mieux, la rapide promenade, qu'on vient de faire, par coups d'œil sur ses principales provinces, donne une idée approximative de ce qu'il est lui-même mondialement. Au point de vue d'une *politique musulmane*, il reste à ajouter quelques observations générales.

Notons tout d'abord qu'on se tromperait en appliquant, sans corrections, au monde musulman les définitions sociales qui conviennent pour le monde chrétien ou européen. Les concepts d'États, de pays, de nations, d'empires sont autres pour la civilisation musulmane que pour la civilisation occidentale. Cela ne résulte pas seulement d'une différence d'âge entre deux histoires, dont l'une n'en est encore qu'à son quatorzième siècle, pendant que l'autre est entrée dans le vingtième. Le principe communaliste, base de l'équilibre musulman, s'écarte du principe d'autorité, fondement de la société chrétienne. Malgré son absolutisme, la Révélation prophétique a consacré cette dissemblance, en insistant dans mainte sourate sur l'égalité de droits, sur la fraternité des Musulmans.

L'État musulman ne peut donc avoir une structure aussi rigide et limitée que celle de l'État chrétien, avant de s'être

européanisé complètement. Le sens européen de la formule « l'Égypte aux Égyptiens » ne répond pas à sa valeur musulmane. Qu'un Arabe de Damas s'installe au Caire : rien ne s'oppose à ce qu'il intervienne et agisse comme partie prenante du « nationalisme » égyptien. Nul besoin pour lui de naturalisation. On l'a bien vu pour les Tlemcéniens d'Algérie réfugiés en Égypte, pour les émigrés qui suivirent Abd el Kader en Syrie, ou se rendirent au Maroc, après la conquête française. On le voit encore pour les Musulmans russes, bosniaques, serbes, qui émigrent en Turquie. Nouveaux venus, ils ne sont pas propriétaires, dans leur pays d'adoption, et la question se pose de savoir si le gouvernement local favorisera ou non leur exode, en leur donnant des terres, des apanages. Mais, sous réserve de la situation matérielle, ils jouissent du jour au lendemain des mêmes droits sociaux que les Musulmans du pays, avec les mêmes obligations. L'exception contraire ne se produit que dans le cas d'une organisation administrative et gouvernementale développée, comme en Turquie, ou d'interventions européennes, comme au Maroc.

Non seulement la « nation » musulmane n'est pas enfermée rigoureusement dans le cadre de la race, du peuple, des frontières, de l'État, mais dans l'État lui-même, il existe des conditions d'enchevêtrement, de superposition des éléments constituants. Le type social de l'État musulman est beaucoup plus celui d'un noyau organique, autour duquel s'étend un développement de plus en plus diffus, que celui d'une structure générale et complète.

Au Maroc, par exemple, il existe en principe une autorité centrale, mais cette autorité ne s'exerce, ne se transmet qu'inégalement ; hors d'une certaine zone, elle devient vague, incertaine. Avant la conquête française, le Touat relevait du Maroc, mais n'en dépendait pas. Avant l'arrivée des Français en Algérie, le territoire turc et le territoire

marocain n'étaient pas séparés par une limite, mais par une zone, plus ou moins large suivant l'échelonnement des tribus, et sur laquelle les prétentions des Turcs et des Marocains se déplaçaient et variaient, comme leurs rapports avec les tribus.

La « question arabe » fournit un autre exemple de cette

AMVRAT SECOND DV NOM
DIXIESME EMPEREVR DES TVRCS.

dissemblance organique des deux civilisations. Quoique le mouvement arabe ne soit au point de départ qu'anti-turc, ou plutôt anti-administratif, contre l'administration turque, il s'est formé pendant les dernières années un « parti

arabe » d'opinion, de mouvement d'idées, qui existe et se manifeste, indépendamment des rapports de l'élément arabe de Syrie, de Mésopotamie et d'Arabie avec le gouvernement turc. Ce n'est pas un parti « national » ni un parti ethnique au sens européen. Il n'est pas venu à l'esprit des Arabes, et il ne leur viendra pas, d'un certain temps, à la pensée, de procéder par congrès, communications, groupements et célébrations, comme cela se passe pour le mouvement flamand, pour le mouvement celte, ou pour le Pangermanisme. Cependant l'expression « Nous, Arabes » n'est pas vide de sens. Elle ne représente pas seulement une poussée sociale ou littéraire, une orientation intellectuelle. Elle figure des préoccupations politiques; mais celles-ci ne vont pas jusqu'à un besoin d'indépendance, un vœu d'autonomie des peuples arabes. Elles s'arrêtent à l'objectivité d'une amélioration du régime administratif, comme on le voit par l'exemple des Senoussiya, qui, en Tripolitaine, suscitèrent les intérêts économiques des tribus arabes, contre le cadastre turc.

Quelle que soit la tension des rapports des deux éléments, le lien islamique ne disparaît pas. En ce moment, les sympathies ne sont pas vives entre les Arabes et les Turcs, et cependant si la souveraineté ottomane était vraiment menacée en Crète, non seulement les Arabes de Syrie, mais aussi les Arabes insurgés du Yémen, ceux d'Égypte et de Tunisie même, témoigneraient de leur attachement à la cause commune de l'Islam.

C'est à cet état de choses que répondent, dans les jugements européens, le préjugé de la « guerre sainte » et la crainte d'une conflagration générale pour la défense du territoire musulman menacé. La théorie à cet égard n'a plus depuis longtemps aucune portée pratique. Elle résulte du moins d'un phénomène initial : non seulement de la

loi musulmane, qui prescrit la défense collective du territoire musulman, mais du caractère même de ce territoire. Il n'appartient pas en particulier au pays ou à la nation qui le détient, mais à toute la communauté musulmane, par une forme supérieure du droit de possession.

Tout Musulman est chez lui, en chaque point de la terre d'Islam. L'esprit national se confond donc avec un esprit musulman, et le pays musulman ne s'isole pas comme le pays européen, conservant le caractère d'élément d'un ensemble.

L'évolution moderne supprime à la vérité ou modifie ce qui subsistait de ces tendances, à la fois canoniques et sociales. Mais l'histoire moderne du Khalifat, avant son avatar en monarchie constitutionnelle, permet de se rendre compte que, si l'idée de la solidarité musulmane, basée sur le principe de la communauté unique, n'a plus qu'une valeur peu efficiente, il en reste cependant quelque chose, à l'état de condition sociale.

A cet égard, la tentative de rénovation panislamique du Khalifat par Abdul Hamid fut d'autant plus significative, que, jusqu'alors, l'Islam avait manifesté son énergie cohérente par la force et l'autorité du pouvoir. Il ne pouvait plus en être question, et le Khalifat Hamidien fit seulement appel à l'esprit de solidarité des Musulmans, frères les uns des autres, pour les grouper sous l'égide du vicaire impérial du Prophète.

A quoi cette tentative répondait-elle, et que se passa-t-il ?

Avant de répondre, demandons-nous si un appel du pape de Rome, des Synodes protestants, des consistoires Juifs qui piétinent dans le Sionisme, de l'Impérialisme britannique, du Panslavisme, du Pangermanisme, ou de la Littérature latine, aurait pu réaliser le chemin de fer du Hedjaz, par

souscriptions à fonds perdus. Qui lèverait la main pour dire : d'enthousiasme, par zèle religieux, par idée, par devoir patriotique, nous en eussions fait autant ? Aucun peuple, aucune religion, aucune civilisation.

Dans cet Islam, disséminé de la Sibérie au sud de l'Afrique, il existe une certaine vertu d'entente, un esprit de la ruche. Quelle en est l'essence au point de vue de ses rapports avec le monde européen ?

Est-elle politique ? — non. Le Panislamisme d'Abdul Hamid fut une entreprise bien montée, pourvue, semble-t-il, de moyens d'action abondants. Il était représenté dans tous les pays du monde, d'abord par quelques consuls et surtout par beaucoup d'agents consulaires, commerçants, banquiers, notables, pour lesquels il y avait conditions liées et intérêts réciproques. Un titre consulaire leur valait profits, outre les bénédictions, et la condition en était panislamique. Il y eut donc au service du Panislamisme, c'est-à-dire du Khalifat, un fort réseau d'agents sédentaires. Il y eut aussi de hauts personnages dirigeants, au Caire par exemple, et beaucoup d'affiliés : à Fès, un des Chorfa d'Ouezzan ; à Tunis, des gens de Mosquée ; à Khartoum, tout ce qui était anti-anglais ; au Soudan central Rabah lui-même et par Tripoli, des gens de Zaouiya ; au Tanganyika, des marchands ; au Natal, des commissionnaires et banquiers.

Partout, des voyageurs, des chargés de missions : en Chine, généraux et maîtres d'école ; aux Indes, pèlerins et lettrés ; dans l'Asie Russe, Mollah voyageurs.

Déjà en 1885, dans un Tekkié de Yildiz Kiosk, on pouvait voir, assis côte à côte et devisant entre eux, un Marocain, un Bornouan et un Chinois.

Qu'il y eut gaspillage énorme, relativement au résultat : assurément ; qu'il y eut manque de méthodes : aucun doute. Mais, en fin de compte, le Hamidisme sut donner à son panislamisme Khalifien (dont tel positiviste d'exil ne par-

NIAZI BEY, DU COMITÉ JEUNE-TURC

Devait être arrêté et fusillé sur un ordre venu de Constantinople. Prévenu, il s'enfuit à Rézné avec des soldats de son bataillon et, avec l'aide d'Albanais qui vinrent le rejoindre, proclama la Constitution.
I. H.

lait qu'avec émotion) la forte base du pèlerinage par voie ferrée. Il sut le développer avec une activité brouillonne mais continue, telle que, d'un bout à l'autre du monde musulman, il n'est pas de tribu, de peuplade, de province, d'état, de contrée, où quelque chose de l'idée n'ait pénétré, circulé et déposé des germes. Or, politiquement, comment évaluer la conséquence : elle fut nulle.

Sans doute, les Musulmans de Lahore télégraphièrent souvent; ceux de Natal prièrent; ceux de Tunisie espérèrent; en Russie, ils apprirent le turc. Mais comme conclusion, quand le Khalife, l'ombre de Dieu sur la terre, fut mis en prison, personne ne s'en troubla, et son successeur devint un figurant constitutionnel, serré de près, sans que nulle part on s'en soit déchiré les joues, comme pour un taazieh des fils d'Ali. Que la personnalité tyrannique, sanguinaire, policière et odieuse d'Abdul Hamid ait été pour quelque chose et même pour beaucoup dans ce calme, on n'en peut douter. Mais on ne peut pas douter davantage qu'avec un Khalife sage, aimable et d'intelligence méthodique, le résultat eût été identique.

En dehors même de la question du Khalifat, et des scissions ou des schismes qui séparent l'Islam, il y a une question de rapports des peuples entre eux. Rien de plus indifférent pour un Marocain que ce qui se passe à Caboul ou à Bokhara. Rien dont un paysan turc d'Anatolie se préoccupe moins que du régime sous lequel se trouvent placés les « Moros » de Soulou. La « fibre » musulmane a été politique. Elle ne l'est plus.

Serait-ce donc la religion qui ébranla les masses pour le Khalifat final ? L'argument est de ceux qu'aiment les politiques de bavardages. Voulait-on pousser un pion sur l'échiquier marocain, on parlait de l'« Université de Fès ». Pour le Sahara, on rappelait le Madhi de Khartoum et les Senoussiya d'il y a cinquante ans. Pour l'Algérie, on voyait poin-

dre le spectre de l'univers ambiant. En dernier ressort, on admirait les oracles de cette politique anglaise de poker africain, qui, de Gordon à Kitchener, habitua l'Europe terrifiée à redouter l'annexion du Delta par le Soudan Égyptien. Il n'en fallait pas davantage pour se féliciter modestement d'avoir sauvé le Capitole. Mais la vérité était ailleurs, car dans l'Islam aussi les dieux s'en vont.

A la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième, on vit les Ouahabites recommencer l'épopée prophétique. De l'Arabie centrale, ils passèrent aux villes saintes, puis on les trouva en Syrie et sur le golfe Persique. Plus tard ils gênèrent l'*Intelligence Service* de l'Inde anglaise. Entre temps, les Mollah de l'Asie centrale avaient inventé d'ingénieuses tortures pour les voyageurs européens, précurseurs de la conquête européenne. Puis, en Afrique, en attendant le Madhisme du Soudan, ce fut le Senoussisme, dont les Frères armés et les Zaouiyas militantes s'étendirent de la Tripolitaine au Ouadaï. Même en remarquant que les Ouahabites durent quelques facilités alternatives aux politiques adverses, de Bonaparte et des Anglais, que les prisons de Bokhara reçurent plus d'émissaires britanniques que d'agents russes, que le Madhisme ne fut qu'anti-anglais, pendant que le Senoussisme flirtait avec la politique anglaise, on ne peut douter que le dix-neuvième siècle ait vu s'agiter des énergies religieuses, démonstratives. Le Hamidisme leur devait-il les succès d'opinion de sa propagande pour le Khalifat mondial, au moment même, où, à la fin du dix-neuvième siècle, les effervescences, d'apparence un moment si menaçante, s'affaissaient dans le vide ?

Pour se convaincre du contraire, il suffit de se rappeler que déjà, aux seizième et dix-septième siècles, il y eut dans l'Islam, sous l'influence des mêmes causes, un frémissement analogue, sans plus d'effets. Les progrès de l'Europe, dans la Méditerranée, dans l'océan Indien et les mers de

Chine, avaient provoqué un ébranlement général du monde musulman. De même qu'à l'époque où, libérés de la domination mongole, les pays d'Islam trouvèrent dans les « Voies mystiques » la direction de leur renaissance religieuse, ce

Solymanus Turcarum Imperator.

furent les Oulamas, les Mollah, les Cheikh qui prirent la tête du mouvement de réaction religieuse contre la concurrence européenne. Il en résulta des efforts locaux, d'une énergie remarquable, couronnés parfois de succès, comme au Maroc, mais par défaut d'entente et d'organisation, l'impuissance du désordre agité. Les prédications, les oraisons, les dhikres, les anathèmes des Zaouiyas et des Tekkiès n'arrêtèrent pas les flottes chrétiennes.

Au dix-neuvième siècle, après l'accalmie du dix-huitième, l'Islam eut recours aux mêmes défenses, n'en ayant plus d'autres à sa disposition. Il laissa les Ouahabites et les Senoussiya, les Madhis et les Mollah, lui sauver la face, en leur prodiguant ses sympathies platoniques. Son mouvement propre était ailleurs. La réaction contre l'expansion de la domination chrétienne n'entraîna pas les masses populaires, malgré les menées et les dévouements du parti de la religion : celui du congréganisme, des confréries, des ordres, des missions divines. On ne saurait donc décerner au succès d'opinion du panislamisme, dans le monde musulman, une causalité religieuse. Au moment de ses débuts, quelques années avant 1890, il ne restait plus grand'chose, dans le monde officiel turc, des pieuses ferveurs d'antan.

En entrant dans son quatorzième siècle, l'Islam avait dû s'habituer au télégraphe et aux journaux. La presse s'était répandue et organisée. Les transports étaient devenus plus rapides. Il y eut le téléphone, l'automobile. L'atmosphère mondiale ne se prêtait plus aux religiosités. L'Islam des Ouahabites et des Senoussiya cédait la place à celui du Bab, le philosophe humanitaire de la Perse, de Sayyid Ahmad Khan, d'Aligarh, l'illustre libéral des Indes, et de Cheikh Abdoû, le grand mufti moderniste et conciliant du Caire. Pour découvrir encore des fanatiques, il fallait les chercher au Tafilalet, au Ouadaï, chez les Afghans, ou parmi ces exilés qui se moquaient en Europe du voile des femme, et rentrés chez eux, l'imposèrent à leurs sœurs.

Qu'on ne cherche donc pas, dans l'épanouissement du zèle religieux, la raison d'être du réveil des idées de solidarité musulmane, dont la dernière convulsion du Khalifat fut le signal. La vitalité de ces idées se mesure à l'effort matériel, stérile, mais si démonstratif du chemin de fer du Hedjaz, qui, de la part du monde musulman, fut moins une œuvre politique, ou une œuvre religieuse, qu'une affir-

mation d'unité relative et de communauté d'intérêts. Depuis, le projet d'un Congrès musulman universel, précédé par les « Congrès » des Musulmans russes et des Musulmans hindous, a confirmé le sens de cette évolution, en rattachant l'idée du progrès intellectuel et social à l'idée de l'union musulmane.

En quel sens s'accomplit cette union ? Comment se manifeste-t-elle ? Quelle peut être son importance au point de vue des politiques européennes ? Toutes les réponses à ces questions résultent de la définition à laquelle conduisait l'étude de détail du monde musulman. Dans l'ensemble de l'humanité, il représente une *civilisation* dont la dispersion géographique évoque l'idée comparative de la civilisation anglo-saxonne. Malgré toutes les dissemblances ethniques et historiques, elle présente, dès maintenant, quelques analogies de particularisme social et d'objectivisme économique.

L'esprit se familiarisera plus facilement avec les caractères et les conséquences de cet état de choses, par quelques exemples, sortant des idées générales pour aborder les précisions. Un des plus intéressants est fourni par une famille de banquiers malais, d'origine marocaine, MM. Alaoui frères, propriétaires de journaux, armateurs et grands commissionnaires en Malaisie. On conçoit sans s'étonner qu'un commerçant de Fès, de descendance maure, en rapport avec le négoce européen par ses achats de sucre, de bougie ou d'étoffes, et par ses ventes de peaux tannées, de fèves ou de pois chiches, se soit arrêté un jour au Caire, en route pour la Mecque. On a vu, il y a peu d'années, El Menhebbi, ministre d'Abd-ul-Aziz, en faire autant, pour acheter en Égypte une imprimerie, dont l'emploi devait servir ses projets marocains.

Au Caire, les horizons du négociant de Fès s'élargissent. Il entend parler de la mer Rouge, de la route des Indes. Que

de commerces à entreprendre, que d'affaires à tenter. Le voici à la Mecque. Là, il se trouve en rapports avec des pèlerins de Malacca, de Java, de Soulou, si déférents envers les lettrés d'Occident. Les souvenirs de son éducation scolastique à Djamaa el Qaraouiyn lui servent. Il fut un des dévots de la Zaouiya Tidjaniya ou Kadriya de son quartier. On lui fait fête ; ses nouveaux amis le pressent de les accompagner. Il se décide, et le voici, en arrivant dans les parages de l'Islam malais, qui se trouve en pays de connaissance. A la mosquée, il aide le Khâtib à préparer ses textes arabes. Il devient un personnage, Chérif pour le moins et noblement turbanné. Les offres de fiancées lui viennent de toute part. Chef de famille, membre de la communauté locale, fondateur d'une maison de commerce de bonne réputation, il laisse ses fils ou ses petits-fils à la tête du marché

Trouve-t-on la Malaisie trop lointaine? Qu'on prenne l'exemple de ce « Chérif » marocain, venu à Saint-Louis pour vendre des babouches de cuir jaune, des sacoches de cuir rouge et des livres, qui parcourut pieusement le Sénégal en disséminant dans la brousse ses ronds de prières, avant de revenir installer, dans le faubourg de la gare, sa florissante agence pour la traite des jeunes négresses.

Sans quitter le Maroc, on peut citer encore les frères Zâffer, qui, gens de prière et de jongleries, se firent tant d'amis en Tripolitaine, avant d'arriver au Caire, comme jadis le saint de Tantah, Sidi Ahmed al Badaoui, marocain lui aussi. En Égypte, le hasard d'un coup de pistolet maladroit met l'aîné des Zâffer en rapports avec le milieu des eunuques de grandes maisons. Il devient l'ami de l'eunuque du futur Abdul Hamid, et par l'interprétation des songes, par une prédiction courtoise, le voilà, d'avance, dans l'intimité et la confiance du futur Khalife. Il sera son « grand aumônier », son conseiller spirituel, et c'est une famille maro-

caine devenue turque, comme ces Algériens de l'Oranie, qui peuplent les concessions syriennes de la famille d'Abd-el Qader.

Rien de commun avec le smoking anglais, le thé jour-

ACHMET GRAN SIGNOR DE TVRCHI 1666

nalier et les œufs au jambon, dans ces rapports, qui s'établissent pour la civilisation d'Islam, au milieu des turbans et des caftans, du riz ou des semoules épicées, avec accompagnement d'eau claire et de parfums violents à bon marché. Mais du Maroc à la Chine, de l'Afrique du Sud à la Si-

bérie, le Musulman d'un pays est chez lui dans les autres comme l'Anglais, de Vancouver à Hong-Kong, de Cap-Town au Népal. Comme l'Anglais aussi, il se croit très au-dessus de toute autre variété de l'espèce humaine. Comme celui-ci enfin, une fois les rites de prières et de louanges au Prophète accomplis, le Musulman a une préoccupation générale et dominante, celle du profit.

La comparaison n'intervient ici qu'à titre figuratif et pour faciliter la suggestion de l'idée. On ne prétend point que le monde musulman soit en train de devenir le pendant du monde britannique. On veut seulement redire, comme on l'a exposé ailleurs avec plus de détails techniques (1), que, malgré les divergences doctrinaires, les haines de schismes et les séparations d'écoles, il subsiste dans l'Islam un certain lien d'unité, que son évolution moderne transforme sans le détruire, le rendant moins religieux et plus social. On entend que l'emploi de l'arabe comme langue usuelle par 50 millions de Musulmans, et son usage comme langue religieuse, étudiée et pratiquée, partout où il y a une mosquée, donnent à cette unité relative une valeur positive. On affirme, enfin, que, dans le mouvement actuel du monde musulman, rien ne prépare les vastes ententes politiques, mais que tout annonce des ententes économiques, par intérêts communs.

Les Marocains ont assez à faire, en s'occupant d'eux-mêmes, pour ne pas s'embarrasser des destinées de l'Afghanistan, et les Kurdes se soucient fort peu des gens d'Atjeh. En effet, le propre du mouvement d'européanisation du monde musulman, depuis les siècles qui aboutirent à celui-ci, fut de le diviser politiquement, de séparer ses provinces, de les rendre étrangères l'une à l'autre, dans l'ordre gouvernemental et administratif. Mais le propre du mouvement

(1) *La Position économique de l'Islam*, par A. Le Chatelier. *Revue économique internationale*, juillet 1910.

corrélatif de progrès du monde entier a été d'apprendre aux Musulmans, de tous les pays, à moins s'ignorer, à se rencontrer plus facilement, et de leur donner un sentiment plus réaliste de leur avantage, dans la grande famille humaine.

En insistant dans cet ordre d'idées sur la notion d'une civilisation musulmane, avec la valeur d'une formation sociale, d'ordre numériquement et géographiquement supérieur à l'ordre du pays, de l'état, de la nation, de l'empire, on prétend énoncer une condition certaine de l'équilibre mondial, tel qu'il s'organise pour un avenir très rapproché. Cette condition se précise fort simplement à l'esprit par un petit nombre d'aphorismes.

Dans les nouveaux rapports du monde de demain, les Marocains, les Tartars, les Soudaniens, les Malais, au fur à mesure qu'ils se trouveront en relations les uns avec les autres, s'entendront mieux entre eux qu'avec les Portugais, les Canadiens ou les Bavarois. Il en sera pour eux comme il en est déjà pour l'Algérien et le Tunisien vis-à-vis du Français, pour l'Égyptien et le Syrien vis-à-vis de l'Anglais, pour l'Iranien et le Tartar vis-à-vis du Russe. Commandées par les traditions du culte et de l'histoire, comme par les similitudes des mœurs et des institutions, ces sympathies naturelles auront leur principal effet pratique dans les relations d'affaires.

On n'en peut douter en constatant les tendances si étroitement protectionnistes et par conséquent anti-européennes du mouvement économique dans tous les pays musulmans. Pourquoi méconnaître la signification des prétentions de ce ministre turc, qui, en matière d'emprunt, prétendit contracter à sa guise, estimant qu'avec du 4 1/2 p. 100 la France était suffisamment récompensée de l'honneur qu'on lui faisait, en lui prenant son argent.

Ne témoignait-il pas d'une inspiration répondant à l'exaspération des paysans musulmans d'Anatolie contre les concessions de mines, des Arabes de Bagdad contre les concessions de lignes de navigation, et des citadins de Stamboul contre les concessions de quais? Les sentiments de ces Persans qui chassèrent les fonctionnaires belges de la douane procédaient du même état d'esprit : celui qu'on reconnaît aussi chez les Musulmans d'Égypte, qui louèrent un des leurs d'avoir abattu comme traître un président du Conseil copte, parce qu'il aidait les Anglais à s'annexer davantage le canal de Suez.

Comment s'étonner qu'en participant davantage à la civilisation de l'Occident, les Musulmans profitent des facilités qu'ils doivent à la leur, à sa dispersion géographique, à son unité sociale, à ses traditions de solidarité, pour mieux se placer dans la grande course de la lutte pour l'existence. Lutter, guerroyer, combattre : non. Les temps en sont passés. Mais que la terre d'Islam soit aux Musulmans, dans les emprunts, les douanes, les concessions, les affaires, et que les Musulmans s'unissent afin qu'elle échappe aux infidèles du commerce, de l'industrie et de la finance : quel meilleur programme pour le modernisme de la civilisation musulmane ?

Constituée déjà par l'ensemble de son histoire et de ses institutions, cette civilisation n'avait pas le caractère d'une formation sociale, en raison de la dispersion de ses éléments composants. Mais le rapprochement des distances, la rapidité des communications et la multiplicité des contacts qui s'établissent entre les peuples, lui donnent, de plus en plus, le rang d'une fonction dans la vie de l'humanité. Déjà, la presse forme des pensées communes entre le Musulman de Mindanao et celui de l'Adamaoua, entre l'Ahong chinois et l'Almamy Peul du Foutah. La zaouiya africaine de Bîr Alali, au Kanem, recevait un journal de

CHEIKH ALI YOUCEF

Directeur du « Mouayyad ».

l'Irak Arabi. Le *Mouayyad*, du Caire, circule de Fès à Péking.

Les contacts entre ses éléments les plus lointains se développant de jour en jour, le monde musulman, deux fois plus important numériquement que le monde anglo-saxon, tend à devenir une entité existante et agissante, dans les limites de vie et d'action que lui permettent sa structure et sa composition. Dans dix ans, dans vingt ans, son opinion collective marquera dans l'humanité, comme celle d'une civilisation comptant 200 à 250 millions d'êtres humains sur 1.700 millions et représentant ainsi le huitième de l'espèce humaine. Sa position économique s'affirmera en même temps, par des empiétements et des monopoles, des exclusions et des ententes, par l'ouverture ou la fermeture des marchés. Personne alors ne doutera qu'un pays européen, bien placé pour suivre le mouvement du monde musulman et s'y ménager des sympathies, n'eût perdu ni sa peine, ni son temps, en s'organisant à l'avance une *Politique musulmane*.

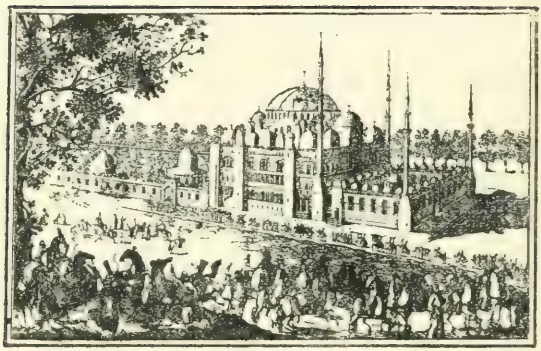

Mosquée de Soliman.

III

POLITIQUE MUSULMANE

Bonaparte, en débarquant à Alexandrie, ne rêvait pas d'une politique musulmane de sentiments et d'affaires. Par la clef de position de l'Égypte, il visait l'Inde anglaise, et quand l'Égypte lui eut échappé, il voulut reprendre comme empereur ce qu'il avait manqué comme général. Ses agents parcoururent le monde musulman, de Tanger à Téhéran, où le général Gardane négocia l'invasion de l'Inde par les forces combinées de la Turquie, de la Perse et de la France.

On peut trouver un caractère d'actualité, à ces souvenirs, au moment où l'Angleterre, obligée pour se maintenir aux Indes de s'appuyer sur les Musulmans hindous, fait des préparatifs pour imposer plus étroitement sa domination aux Musulmans d'Égypte, qui n'en veulent pas, et voit se constituer une flotte turque, *made in Germany*.

Pour la France, l'enseignement légué par l'histoire de ses rapports avec le monde musulman de 1798 à 1808 conduit à une autre suggestion : celle d'une politique musulmane, s'adressant à l'ensemble de ce monde musulman, auquel un avenir prochain donnera, dans la grande famille humaine, le rang que lui réservent sa position numérique et sa situation territoriale. Comment songer à la poussée des nations européennes vers l'Asie, vers l'Afrique, sans concevoir l'idée raisonnée de relations préparées et déve-

loppées avec cet Islam, dont les révolutions s'accomplissent à l'image de la révolution française. Le moment viendra, et plus tôt que ne le pensent les traditionnalistes, dont l'astrologie académique ne voit l'avenir que dans le passé, où l'ascension de l'humanité vers ses destinées futures superposera aux classifications nationales des solidarités plus étendues. Qui sait si la civilisation musulmane n'aura pas alors un rôle décisif dans le conflit des civilisations?

Un bon sens primaire suffit pour discerner ce que la France peut avoir à gagner, en se constituant une politique musulmane vis-à-vis du monde musulman, et tout ce qu'elle perdrait en laissant la place à des concurrents, moins avantagés, mais plus malins.

M. Appell, l'éminent doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Paris, auquel les esprits soucieux de raison doivent tant d'enseignements utiles, a professé, devant le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences de Clermont-Ferrand, en 1908, une leçon de haute philosophie intellectuelle, dont la politique peut faire son profit. Il réclamait la séparation de l'invention, de la construction et de la diffusion de la science. La méthode ne vaut pas seulement pour un ordre particulier de connaissances. Elle offre une précieuse sécurité jusque dans le cas des sciences politiques. En l'appliquant au thème de la politique musulmane, on se trouve en présence d'un équilibre d'efforts, entre la nécessité fondamentale d'une documentation générale et continue, d'où naîtra la doctrine; l'œuvre de gouvernement, qui comprend les décisions et les programmes; puis enfin l'exécution, réservée aux agents administratifs ou même aux activités particulières.

On a vu souvent des projets de « politique musulmane » pour feuilletons : missions confidentielles, négociations mystérieuses, découvertes surprenantes et banquets entre soi. Rien ne manquait à ces « plans pour notaire » que la

Collections de la Mission scientifique. Phot. Buchet.

(Types marocains.)

OULD ES-SAÏDÎ, DE TANGER

notion d'un Islam dont la presse vient de tripler en dix ans, et où l'automobile prospère, de la Kabylie d'Algérie à Sourakarta, en Malaisie. Le problème d'une politique musulmane est moins enfantin. Comment nous créer parmi les peuples de l'Islam ces relations durables d'ententes utilitaires et de sympathies qui, pour le monde moderne, deviennent entre les civilisations l'équivalent des alliances entre nations, sans l'étude objective du milieu?

Nous haussons les épaules avec raison quand la bonne humeur gauloise de notre foule prompte à rire, mais tenace au travail, la fait taxer d'immoralité par la vertueuse Allemagne du procès Hohenlohe, par la prude Angleterre des révélations du *Pall Mall Gazette* ou par la chaste Amérique des orgies pour Tamamy Hall. Pourquoi supposer que nous posséderons à notre guise les psychologies de l'Islam par seule intuition? Même dans le cas des pays européens, on rate entre soi les politiques les plus simples, en oubliant de s'instruire du mouvement réel des faits et des idées. On vient de le voir pour l'Espagne. Le chemin parcouru depuis la condamnation de Ferrer, a montré ce que valait le jugement de ceux qui crurent la monarchie espagnole enchaînée aux pieds du Vatican, dominée par les couvents et trop croyante pour n'être pas cléricale. Il suffisait cependant de vouloir bien lire, pour pouvoir suivre les frémissements de l'opinion libérale dans la *Cultura Española*, dans la presse et les livres. La manifestation solennelle de Paris républicain eût alors pris sa véritable signification, en devenant un hommage de solidarité pour l'Espagne, qu'elle parut blâmer. Et ces souvenirs ont une signification; si des peuples appartenant à la même civilisation latine et chrétienne ne se comprennent pas entre eux, comment penser que des esprits occidentaux pénétreront les consciences orientales, sans un travail attentif?

On pourrait s'en passer pour une politique musulmane

bornée aux échanges de congratulations avec le khalife, le khédive, les beys, les sultans et les émirs. Mais quelle présomption se hasarderait à découvrir les conditions d'évolution de l'Islam, sans une documentation patiente sur le mouvement des faits et des idées. La venue récente d'une délégation ottomane en France a fourni un exemple des erreurs auxquelles conduit ce qu'on pourrait appeler la compréhension parisienne des choses, ce jugement spontané de gens qui tranchent et décident en matière de rapports avec le monde musulman, par point de vue séquanien, comme s'il s'agissait de questions de chaudières ou de conspirations contre un ministère.

Quarante officiers turcs accompagnaient cette délégation. Il parut charmant et délicat de les conduire au Jardin de Paris, le soir de leur arrivée. Mais rien ne pouvait contribuer plus efficacement au progrès des influences allemandes dans l'armée turque. Pourquoi ? Comment ? Parce que cela est, et on en eut la preuve un peu plus tard, lorsque quarante autres officiers turcs furent reçus en Autriche, par l'armée, dans des camps, à des mess, entre soldats. Les avertissements n'avaient pas manqué (1). Ils se heurtèrent à l'ignorance.

Que d'enseignements continuels, dans l'actualité de la Turquie. Un incident met-il aux prises l'ambassadeur d'Italie et la population de Constantinople, il n'en faut pas davantage pour arguer du fanatisme, de la passion religieuse. On oublie que, si les comités de Salonique réalisèrent la révolution sur le mode européen, elle se faisait en Asie Mineure depuis un an, contre les concessions européennes. On ignore que dans tous les vilayets turcs, les Mollah avaient conduit eux-mêmes les paysans à l'assaut des Konaks, en réclamant pour les Musulmans de Turquie un droit supérieur à celui des étrangers, en matière de mines, de chemins

(1) Suivant textes à la disposition d'un « Conseil de gouvernement ».

de fer, de travaux publics. Le mécontentement populaire qui se déchaîne est fait surtout des déceptions d'un nationalisme protectionniste. On s'émeut du jeu de bascule de la politique ottomane entre les alliances européennes. Mais déjà, dans son *Introduction à l'histoire de l'Asie*, Cahun avait écrit de fortes pages sur le condottierisme originel de la race. On ne s'étonne plus, en se souvenant de ces leçons, d'entendre dire aujourd'hui « de l'argent ou l'alliance allemande ». On n'eût pas été surpris par ce qui se passe, si on n'avait égaré l'avertissement prémonitoire qui en fut donné un an d'avance. Il faudrait en outre, pour saisir tout le pourquoi des choses, avoir noté, dans le texte, les injures bi-mensuelles que prodiguait à la France l'ancien exilé, dont toute la situation fut faite par des amitiés françaises mal informées, et qui, avant d'aller renier ses professions de foi d'exil, en baisant dévotieusement Abdul Hamid sur le front, passa par Norderney. Il resterait enfin pour ne pas omettre une causalité discrète, mais d'importance, à beaucoup apprendre, en rendant un légitime hommage à la science allemande, par la lecture des *Unpolitische Briefe aus der Turkei* de l'éminent professeur du séminaire des Langues orientales de Berlin, M. Martin Hartmann, et des *Bektachiya albanais* de son savant confrère M. le docteur Jacob. On s'étonnerait moins alors de voir la politique allemande regagner en Turquie le terrain qu'elle avait perdu, en s'apercevant qu'elle sut se documenter avec l'aide de conseillers autorisés.

En Perse, où, depuis quelques années, le régime gouvernemental est passé de l'Absolutisme à la Constitution, par l'intermédiaire de la Révolution, sans sortir de l'Anarchie, la connaissance du mouvement philosophique et religieux est indispensable, pour la compréhension de l'évolution des idées, qui crée une société persane si profondément différente de celle des banques, des romans et des miniatures.

On ne comprendrait rien à la Perse des Persans si on négligeait le Babisme et ses schismes, le Cheikhisme, le Pirisme, le Zikrisme et tous les appendices du culte des Alides, le mysticisme athée des écrivains du *Sour Israfil*, l'exaltation des Andjoumen révolutionnaires et le fétichisme populaire du télégraphe, des canons et des Imam-Zadé. Avec la notion, équilibrée par une documentation suffisante, de tout ce qui compte dans la fermentation persane, on ne s'inquiète pas des incohérences superficielles d'un état de choses transitoire. On se rappelle, comme terme de comparaison, que la France de 1793, si désordonnée, aboutit au code Napoléon. Mais en ne jugeant la révolution persane que sur les apparences du moment, on blesse injustement un peuple dont les nobles ambitions méritent une admiration sincère.

Parmi les poids lourds que notre politique marocaine traîne dans ses bagages, celui des mines n'est pas un des moins encombrants. Au moment du congrès d'Algésiras, la diplomatie européenne régla la question minière avec ce qu'elle en savait : rien. Elle s'en tint au point de vue européen de la concession par l'État, sans se douter que pour concéder, il manque en l'espèce à l'État marocain le droit et le pouvoir de disposer. Puis, au moment d'appliquer ses décisions, l'intervention de la documentation lui révéla qu'elles ne valaient qu'en figure et comme trompe-l'œil. Quel esprit sensé et honnête doutera qu'il eût mieux valu savoir d'avance à quoi s'en tenir.

En passant de l'autre côté du globe, en Malaisie, comment douter qu'il soit de toute façon important pour l'avenir commercial, industriel et financier de notre pays, que ses volontés dirigeantes se familiarisent de plus en plus avec les conditions du plus populeux et du plus étendu de tous les marchés insulaires du monde. Il ne s'agit plus, comme

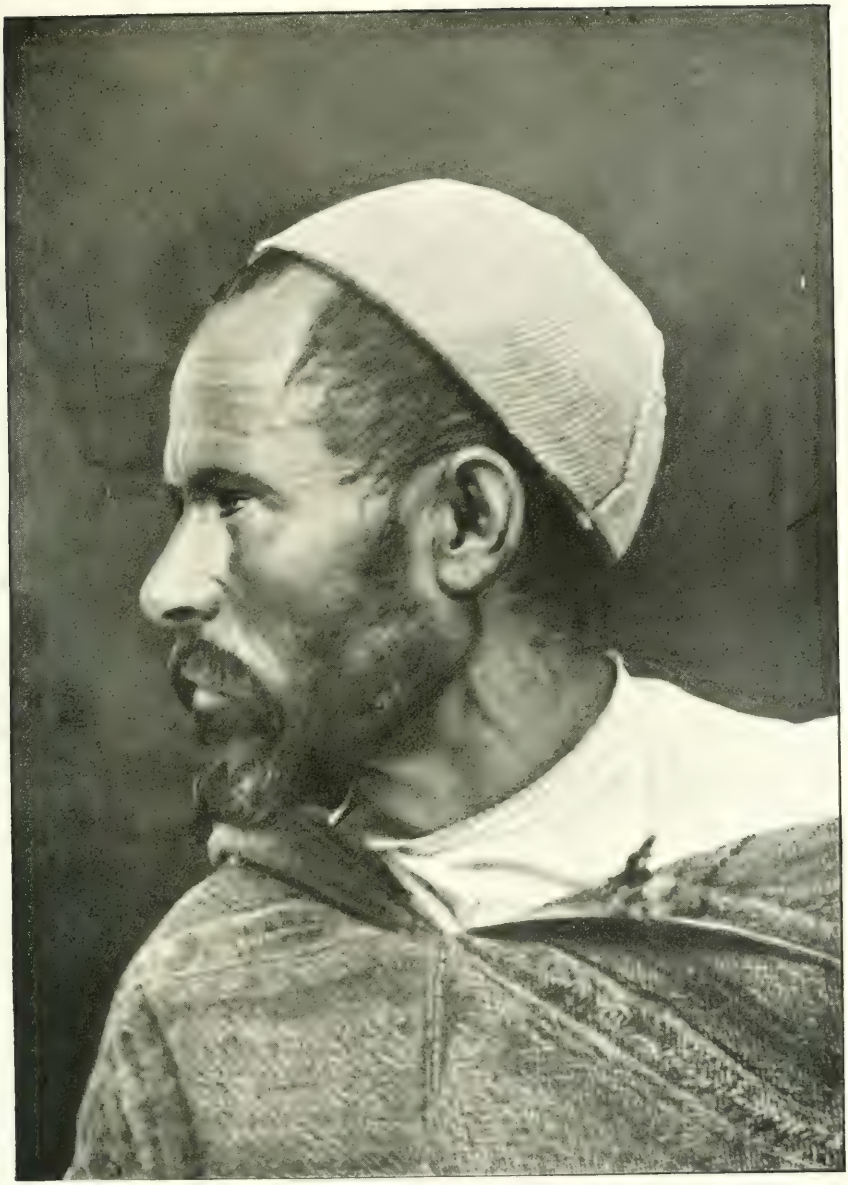

Collections de la Mission scientifique. Phot. Buchet.

(Types marocains.)

FAHÇI MEDIOUNI

pour les Indes anglaises, d'une documentation accessible à quiconque sait l'anglais. La documentation existe, mais, hollandaise, elle est moins à la portée de chacun. Sans une spécialisation de langues, d'études géographiques et ethnographiques, on ne peut pas suivre le mouvement des faits et des idées chez ces 40 millions de Malais qui peuplent l'Insulinde, de Djohore à Atjeh, de Bâli à Sarawak, de Brunéi à Soulou.

*
* *

Ces exemples particuliers sont moins destinés à préciser les buts d'une documentation pouvant servir de base à une politique musulmane, qu'à montrer la nécessité de l'effort documentaire pour l'« invention » même de cette politique. En prétendant approfondir la subtilité des conditions sociales qui font la vie des peuples, par conversations, dîners et protocoles, ou par style et littérature, on confond mise en œuvre et matériaux. De nos jours, l'intuition sociologique, sans appui documentaire, rappelle la médecine d'imagination, sans microscope, ou la métallurgie de sentiment, sans analyse chimique et métallographie. Ce n'est pas à dire que la documentation doive donner nécessairement le sens de l'action. Mais l'action seule, sans la connaissance du milieu où elle s'exerce, vaut souvent moins que l'inaction, ainsi que le démontrent des preuves contemporaines que personne n'ignore.

L'idée d'une étude documentaire du monde musulman, comme base nécessaire d'une politique musulmane, est tellement simple, qu'on éprouverait quelque gêne à insister sur la naïveté des suffisances qui la contestent, s'il ne s'agissait en réalité, dans leur argumentation, d'une crainte d'empiétements. Elles manquent de philosophie. On ne peut que leur conseiller d'en faire provision, en se pénétrant de

la doctrine de M. Appell, afin de ne point confondre l'invention et la construction de la science.

Aucune confusion possible, lorsqu'on prend la peine de considérer comment s'accomplissent les documentations. La diplomatie allemande serait, on peut le croire, secouée de quelqu'hilarité, si on la soupçonnait de jalouser les notes concentrées à Leipzig par l'Institut Lamprecht, ou de mettre à l'index les travaux politiques de M. Martin Hartman, sur l'Arabie, la Turquie, l'Asie centrale et l'Empire chinois. En France, les directions du Ministère de l'Instruction publique s'en voudraient beaucoup d'ignorer les services que leur rend le Musée pédagogique. Dans le même ordre d'idées, des méfiances administratives envers une documentation de politique musulmane, oseraient-elles s'affirmer ?

Sans s'arrêter aux individualismes, un « Conseil de gouvernement » se demandera seulement, comment réaliser pratiquement un ensemble d'études documentaires, d'apparence compliquée, en les rendant accessibles à quiconque veut en user. A défaut d'autres exemples démonstratifs, peut-être voudra-t-on bien excuser la mention des réalisations déjà accomplies par la *Revue du Monde Musulman*. L'expérience qu'elle représente permet d'affirmer qu'il ne peut y avoir de documentation substantielle sur l'Islam moderne, sans l'emploi simultané d'un assez grand nombre de langues européennes et orientales, pour un ensemble de lectures très variées et de rapports étendus avec les milieux musulmans des pays les plus différents. Au point de vue des langues, la *Revue*, dont l'activité se trouve limitée par son budget, dispose de la plupart des moyens d'actions utiles. Les collaborations qu'elle groupe représentent comme usage courant, pour l'Europe : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le grec, les hollandais, l'italien, le suédois, et le russe; pour l'Orient : l'arabe, le chinois, le

guzerati, le malais, le parsi, le persan, le tartare, le turc et l'urdu. Il lui manque, pour constituer un organe documentaire à peu près complet, les nouvelles relations qu'elle se créerait du jour au lendemain, dans toutes les provinces du monde musulman où le français ne pénètre pas, si elle pouvait se compléter par un résumé de ses principaux articles, en arabe, turc ou persan. Il faudrait, en outre, qu'elle pût ajouter chaque année à son fond actuel d'informations, 2 ou 300 volumes et 100 à 150 périodiques, journaux ou revues de toutes langues, pour les dépouiller en travail dirigé. Au premier abord, l'effort matériel semble important; mais, en chiffrant, on constate que, dans les conditions d'organisation de la *Revue*, il ne serait pas à beaucoup près aussi considérable que celui qui vaut à une Légation sa ration quotidienne de dithyrambes.

Que ce soit par la croissance de ce qui existe déjà, et dans la même forme, ou dans la forme plus encyclopédique des *Gazetteers* hindous; que ce soit par de nouvelles créations, Office de l'Islam, Institut musulman, conférences, chaires, ou autres : l'objectif ne varie pas. Il résulte invariablement de l'évidence à laquelle le bon sens ramène les imaginations : Point de politique musulmane, sans la science sociale du milieu musulman.

En passant de la *préparation*, à la *construction* puis à l'*application* d'une politique musulmane, on est frappé de l'enchevêtrement actuel des deux dernières fonctions, dont l'une devrait être dirigeante et l'autre dirigée. Leurs rôles respectifs sont sans cesse intervertis. Là où le gouvernement devrait décider, puis faire exécuter, il est entraîné, et contraint de suivre lui-même des programmes qui ne furent pas les siens. Une discussion méthodique de l'enchaînement normal des efforts semblerait donc théorique. Elle ne répondrait pas à la réalité. On mettra plus de

clarté dans le débat, en supposant d'abord le détail de l'action politique, dans chaque cas particulier.

Cette position de la question présente l'avantage de permettre une classification rationnelle des diverses politiques musulmanes, dont l'ensemble formera l'œuvre synthétique. Les unes sont coloniales : elles intéressent notre souveraineté, ou les dépendances naturelles des régions qui en relèvent, nos zones d'influence, en un mot. Les autres sont diplomatiques : elles concernent les pays musulmans où nous avons des intérêts actifs. Enfin une troisième catégorie comprend les « politiques d'avenir ». Ce sont celles qui ne représentent pas encore, pour nous, d'intérêts engagés.

IV

POLITIQUES MUSULMANES COLONIALES

Nos politiques musulmanes coloniales sont surtout africaines, et d'abord, nord-africaines.

Sans mettre en cause la *politique coloniale* proprement dite, à propos de l'Islam, on doit signaler ici une de ses erreurs : son programme d'unification de notre politique musulmane africaine. Il n'apparut pas seulement dans l'institution d'un *Office de l'Islam* à la Présidence du Conseil, et dans la tentative algéro-coloniale, consécutive, qui logea confidentiellement au Ministère des colonies une ramification du grand-œuvre. On ne doit pas oublier la *Conférence interministérielle de l'Afrique*, qui eut pu rendre tant de services, et se montra infructueuse. De ces agitations concordantes, naquit l'idée, vulgarisée depuis comme un dogme colonial, d'une politique musulmane unique pour tout notre empire africain.

Chacun conçoit l'importance capitale, pour la France, d'une unification effective de cet empire. Le but est de ceux qui honorent un pays, en contribuant à sa prospérité. On eût donc compris que notre entreprise marocaine reçût une impulsion active, intelligente et pratique, répondant à cette ambition. Il eût été logique en outre qu'un puissant mouvement d'opinion s'organisât avec ténacité pour la jonction de l'Algérie au Soudan. C'eût été de la « construction » solide. Mais l'échafaudage d'un vaste édifice, d'aspect

imposant, et tout en façade, n'offrirait pas les mêmes avantages. Or, c'est à ce genre de décor que se rattache l'idée d'une politique musulmane unique, pour l'Afrique du Nord et le Soudan.

Non seulement les populations sont foncièrement dissemblables, mais il n'y a aucun rapport entre leurs évolutions administratives. En outre, une condition importante rend l'unification proposée très inopportune.

S'il n'y a pas lieu de se préoccuper, quant à présent, du « séparatisme » algérien ou tunisien, rien ne justifiant des craintes actuelles, on commettrait assurément une erreur, en se figurant qu'une agglomération africaine de populations, indigènes pour six ou sept dixièmes, et pour le reste, méditerranéennes, avec moitié Français, moitié Italiens ou Espagnols et Maltais, produira un ensemble français, par la vertu des programmes administratifs. Rome eut cette illusion jadis. Elle latinisa ses sujets africains qui lui donnèrent jusqu'à des consuls, et la récompensèrent de son œuvre coloniale en la mettant dehors, dès qu'ils eurent suffisamment apprécié les avantages de sa civilisation.

Les « leçons de l'histoire », l'enseignement sociologique, et plus simplement le bon sens s'accordent pour nous faire concevoir quelques idées de direction dans notre politique africaine. Sans croire que le moment venu, l'Afrique hésiterait à se détacher de la métropole, comme un fruit mûr de la tige qui l'a porté, nous agirons judicieusement en reculant cette échéance, autant qu'il pourra être utile, dans les conditions d'équilibre des sociétés humaines par empires et nations. Nous n'aurions pas à nous préoccuper de retenir nos dépendances africaines dans notre voie, si l'espèce humaine en était déjà à l'âge des civilisations. Mais pour le moment, et pour un long temps encore, notre intérêt est d'éviter tout ce qui faciliterait une séparation prématurée. De là une double ligne de conduite. Nous devons chercher à nous attacher de plus en plus nos sujets africains, et ils

Collections de la Mission scientifique. Phot. Buchet.

(Types marocains.)

GALAYÎ

ne se plaindront pas que nous nous en efforcions. D'autre part, nous commettrions une faute, de conséquences politiques certaines, en supprimant trop tôt les barrières qui séparent les différentes parties de notre domaine africain.

L'idée coloniale d'une « politique musulmane africaine » répond en un mot à un objectif impérial fort intéressant. Mais elle n'a aucun rapport avec les moyens pratiques de réalisation de cet objectif. Elle n'en a pas davantage avec les conditions ethniques, et à ce point de vue, irait à l'encontre de son but, en même temps que « impérialement », elle deviendrait, plus tôt qu'on ne le pense, une cause de faiblesse.

Cette manière de voir heurte quelques partis pris. Elle se sépare d'opinions qui se sont fait jour, dernièrement encore, à l'occasion du thème séduisant des troupes noires. Elle s'écarte des doctrines qui ont présidé à la création de l'Université d'Alger, comme premier état d'une Université de l'Afrique du Nord, appelée à devenir Université de l'Afrique Française. On peut croire que l'avertissement donné n'arrêtera pas le mouvement commencé, mais la force des choses montrera qu'il avait sa raison d'être.

Nous n'envisageons donc pas ici une politique musulmane africaine, estimant que l'idée n'en pourrait être acceptée par un « Conseil de gouvernement » — mais seulement les politiques musulmanes spéciales qui répondent au fractionnement de notre zone d'influence ou d'autorité, en Afrique.

Algérie.

C'est par l'Algérie que nous avons pris le contact de l'Afrique musulmane. En quatre-vingts ans, nous y avons

fabriqué un Islam unique au monde, sans Ḥabbous, avec des mosquées administratives, des dévôts recensés, des cadhis fonctionnaires, un pèlerinage à autorisation, et maintenant un code nouveau modèle, produit bâtard du droit musulman et de la jurisprudence française. Sur quarante ou cinquante années de colonnes et d'expéditions, nous pouvons en attribuer la moitié à l'incompréhension et à la persécution irréfléchie des institutions musulmanes. Il n'y a pas à revenir en arrière, à réislamiser l'Algérie : le mal est fait et le bien commence, ou du moins, il pourrait commencer, si, ayant affaibli systématiquement la qualité de Musulmans, chez les indigènes, nous leur offrions en échange la qualité de Français. La difficulté présente est que nous prétendons rapprocher, sans fusion, la civilisation conquise, de la civilisation conquérante, en conservant à nos vaincus la qualité de sujets. Nous nous préparons un problème de même ordre que ceux dont la politique britannique a doté l'Inde anglaise.

La force des choses, en effet, nous a obligés en Algérie à un mouvement éducatif qui va maintenant progresser rapidement. Nous ne pouvions plus maintenir notre colonie africaine isolée du monde, et la poussée des idées dans la métropole ne permettait plus de discuter les mérites de l'ignorance chez les peuples conquis. Les écoles primaires, comme les médersas, ont reçu un développement intensif. L'enseignement indigène a maintenant une direction spéciale. Les Loges, les Ligues de l'enseignement agissent vigoureusement. Il se forme avec tous les patronages officiels, des œuvres éducatives, comme la Ruchdiya d'Alger, le cercle Salah Bey de Constantine. Le mouvement est lancé. Il ne peut plus aller qu'en s'accélérant. On verra bientôt les indigènes, français d'instruction, d'éducation, de vêtements et de professions libérales ou administratives, qui représentaient en petit nombre l'élément indigène évolué, entourés, imités par une classe de plus en plus nombreuse de Musul-

mans francisés de mœurs et d'éducation, mais sujets, de rang social. Le progrès éducatif est admis, mais le progrès social corrélatif effraye encore la colonisation : on en arrive ainsi aux manifestations de l'opinion indigène qui accueillirent le projet du service militaire obligatoire.

Si la politique d'atermoiements offre des avantages individuels, il n'y en a pas de pire au point de vue des réalités sociologiques. La politique de compression était une politique et on comprend qu'elle ait eu, qu'elle ait encore les préférences des colons à un point de vue local. Mais la marche générale des choses la rendait de plus en plus inapplicable. Elle révoltait notre esprit démocratique. Nous y avons renoncé; nous n'en voulons plus. Même en Algérie, on en a compris l'impossibilité.

Ne lui substituons pas une politique mi-partie libérale et mi-partie compressive. Le libéralisme éducatif comporte nécessairement le libéralisme social. A défaut, la politique musulmane de l'Algérie s'exposerait au reproche de ne donner conscience aux indigènes de nouveaux droits, que pour les leur refuser.

Comment ne pas se rendre compte que la solution du problème appartient aux programmes économiques. Nous demandions, il y a une dizaine d'années, au moment d'un changement de gouverneur, que l'Algérie se donnât pour règle d'augmenter chaque année de un franc la charge contributive individuelle des indigènes, par une proportion correspondante de leur richesse, jusqu'à égalisation des impôts. Cette formule symbolique figure exactement l'objectif essentiel de notre politique indigène algérienne. C'est seulement par un progrès matériel, rapide, que l'Algérie évitera sa crise d'évolution.

Un ensemble de dispositions, dont les « Sociétés de prévoyance » fournissent un exemple remarquable, témoigne des vues du gouvernement général dans la question. On ne pouvait se méprendre à la signification des voyages de

l'éminent directeur général des Affaires indigènes, au Maroc, en Syrie, en Égypte. La France ne peut donc que se féliciter de voir l'Administration algérienne comprendre largement les intérêts supérieurs de sa politique musulmane d'Algérie. Il reste à souhaiter que le même élan puisse entraîner toute l'opinion algérienne, par le sentiment des profits que les colons retireraient eux-mêmes du développement économique de la population indigène.

En formulant ce vœu, avec l'espoir que les délégations algériennes voudront bien, un jour, donner à la grande œuvre africaine de l'Algérie sa charte définitive de paix et de prospérité, on ne se borne pas aux conjectures platoniques. Pourquoi l'Algérie indigène n'est-elle pas représentée commercialement à Paris, Londres, Bruxelles, Vienne et Berlin, par des négoces plus sérieux que ceux des nougats et des tapis, ou de la danse du ventre? Les Chambres de commerce et le Gouvernement général ont organisé à un moment donné, par les soins de l'Office de l'Algérie, des agences de commission pour la vente des vins et des primeurs. Pourquoi ces agences ou d'autres ne seraient-elles pas doublées, comme c'est le cas en Angleterre pour les grandes colonies, de petites expositions permamentes, où les céréales, les laines, les dattes, les olives, l'alfa seraient conditionnés par des indigènes? C'est le type usuel du commerce asiatique d'exportation. Quel inconvénient dirimant s'opposerait à la création par l'Algérie d'agences commerciales représentatives, dans les autres pays musulmans, où ses colonies indigènes, qui pourraient tant faire avec un peu d'encouragement, semblent abandonnées. L'exemple des Syriens n'est-il pas démonstratif? D'où vient que l'Algérie leur laisse le monopole du colportage arabe, dans tout le bassin de la Méditerranée et jusque sur les côtes africaines et américaines de l'Atlantique. Ce ne sont ni les possibilités, ni les besoins qui manquent aux Musulmans algériens, pour les engager dans la lutte

commerciale du dehors. Il faudrait seulement une mise en train, une impulsion.

Localement, en Algérie même, le mouvement est en bonne voie. Exploitations agricoles, commerce des moutons, fabrication de l'huile, négoces alimentaires, les indigènes multiplient leurs entreprises de relèvement économique. Des oliveraies de Kabylie aux palmeraies du Sud, l'élan est général. Mais à l'extérieur, l'Algérie musulmane a une place à prendre, qu'elle n'occupe pas encore, et il est dommage que l'Algérie française ne se rende pas assez compte de tous les avantages que lui assurerait une collaboration de sa population indigène, dans l'exploitation des marchés musulmans.

Une conclusion facile à retenir résume ces considérations : L'Algérie musulmane est en pleine évolution éducative; son évolution sociale reste plus discutée. Rien ne vaudra pour la métropole et la colonie une politique indigène *économique*, intensive.

Tunisie.

Respecté par la conquête, l'Islam tunisien diffère considérablement de celui d'Algérie. Il a conservé, au moins comme apparences, la hiérarchie administrative et gouvernementale de son ancienne organisation. Sa codification juridique ne s'éloigne pas des modèles qu'offraient l'Égypte et la Turquie. Ses Imams, ses Cadhis même, quoique ceux-ci se fonctionnarisent davantage, appartiennent encore au type courant de la fonction musulmane. Ses mosquées sont libres. Les fidèles prient librement à la Zaouiya, s'ils la préfèrent, ou trouvent place pour leurs litanies dans

la mosquée même. On peut trouver à redire à l'exploitation des Ḥabbous, pour lesquels la légalité de la forme a couvert plus d'une fois des spoliations malhonnêtes. Mais dans l'ensemble, les institutions musulmanes ont été respectées en Tunisie. Quelques-unes même doivent au protectorat de la France une renaissance brillante. Peu de centres intellectuels musulmans peuvent être comparés à la *Khaldouniya*, que les sympathies françaises si générales n'empêchent pas d'être une œuvre musulmane d'émancipation et de progrès. Les cénacles de la Mosquée de l'Olivier, les conciliabules « bien pensants » du vieux parti musulman de Tunis ou de Kairouan, sont certainement plus libres que les groupements correspondants de Damas. On se trouve en un mot, en Tunisie, en présence du véritable Islam, plus ou moins modernisé, mais sans atteintes profondes du fait de la conquête. Il en résulte que la Société indigène reste plus musulmane que sujette, ce qui conduit à une première constatation pour la politique musulmane.

Les Tunisiens musulmans de la jeune génération, élevés à la française, adoptent plus facilement notre civilisation avec toutes ses conséquences, que leurs coreligionnaires algériens. Ceux-ci se considèrent davantage comme étant de la grande famille française, mais à une place distante. C'est l'injustice de la conquête qui se marque encore par une réserve réciproque, malgré des affinités certaines, de part et d'autre. Avec moins de dévouement à la cause française, les Tunisiens français se gênent moins dans leurs rapports avec nous. Ils se sentent facilement chez eux parmi nous, manière d'être qui répond à un état d'esprit dont on trouve la trace accentuée dans la jeune Tunisie islamisante. Celle-ci se défend d'être panislamiste. Mais elle est ouvertement partie prenante de cette opposition contre l'expansion européenne, qui, en Égypte, en Syrie, en Turquie, groupe encore une fraction importante des Musulmans lettrés.

Collections de la Mission scientifique. Phot. Buchet.

(Types marocains)

OURIAR'LI

Cet état de choses, dont il n'y a pas lieu de s'étonner, et qui reste des plus satisfaisants comme ensemble, si on songe que la Tunisie n'a pas encore trente ans de carrière française, dicte un programme, avant tout éducatif, que la concurrence des écoles italiennes conseille également. Rien à innover quant à l'Islam, qu'il convient seulement de respecter, sans lui imposer trop de « progrès » du côté des Ḥabbous ou dans ses autres institutions. Si légitimes que puissent être les impatiences de la colonisation, il ne faut pas perdre de vue que, dans l'évolution de l'Islam tunisien, tout ce qui peut servir de prétexte aux idées de réaction est mis en œuvre à la fois par les indigènes islamisants et par leurs conseillers ou alliés européens.

En Tunisie, d'ailleurs, comme partout, le progrès matériel a un rôle social prépondérant. Il ne faut donc rien négliger de ce qui peut attacher davantage les indigènes à la condition de leur pays, par des avantages positifs. Mais ici, le progrès social va de pair, sans obtruction sérieuse, sans opposition avouée, avec le progrès éducatif : le programme devient donc plus simple qu'en Algérie. Notre politique musulmane tunisienne doit être avant tout *éducative*. Elle n'a qu'à développer ce qu'elle est déjà.

Hypothèse plausible : qu'on suppose l'administration du Protectorat, objectivant systématiquement son effort gouvernemental vers l'instruction, et le Résident général consacrant aux écoles, aux collèges, aux œuvres indigènes d'enseignement, la même passion tenace que Bonaparte consacrait aux camps, aux casernes, aux institutions militaires. Dans la limite des ressources actuelles, cette politique personnelle des représentants de la France doublerait sans grande peine, en un an ou deux, le nombre des enfants destinés à la culture française ; que le collège Sadiki, la Khaldouniya, et les autres œuvres éducatives par lesquelles se propage cette culture, deviennent les pépinières exclusives de l'administration indigène ; que des témoignages pu-

blics et répétés des bienveillances officielles, et des faveurs officieuses, créent dans la jeunesse élevée à la française l'esprit de corps et l'amour-propre professionnel ; que des dispositions, aussi largement libérales qu'il peut être utile, ouvrent aux jeunes gens d'éducation française les écoles de la Métropole, par des bourses, par des facilités de séjour. — En dix ans, la proportion actuelle des jeunes Tunisiens francisés ou islamisants peut être renversée, et c'est ce qu'il faut souhaiter.

Sans se trouver, alors, en présence d'une Tunisie française, au sens social, la France aura du moins devant elle un pays de *civilisation française*. Ce serait insuffisant, si une immigration nombreuse et continue modifiait les rapports des éléments ethniques. Mais il faut savoir se contenter de ce qu'on peut faire, et ce serait déjà beaucoup que d'isoler le peuplement européen non français, au milieu d'une masse indigène adaptée à notre influence intellectuelle et morale. Si le problème économique avait été négligé, il se poserait alors, à son tour, au moment de cette crise de croissance, qui, à moins d'un libéralisme presque révolutionnaire dans les programmes métropolitains, marquera nécessairement la transition de l'état social indigène à l'état social évolué. Comme en Algérie, comme aux Indes, c'est le progrès matériel seul qui empêchera la société indigène, transformée par la culture occidentale, de se jeter dans les oppositions de castes, de clans, d'intérêts et de races antagonistes. Mais l'échéance lointaine ne doit pas faire oublier les échéances plus proches.

Précisément parce qu'on remarque encore, chez les « Jeunes-Tunisiens » francisés, un certain détachement à notre égard, une certaine indépendance de sentiments, l'œuvre à accomplir, en présence du mouvement d'idées qui progresse d'autre part dans les milieux indigènes dont l'islamisation évolue dans le sens musulman, doit être plus résolue. Elle soulèvera, une fois de plus, les objections

des esprits chagrins, pour lesquels le concept social n'a de valeur qu'au gré des passions ou des intérêts particuliers. Mais pour la France, la question relève d'un point de vue supérieur. Elle a entrepris en Tunisie une œuvre d'autant plus intelligente, que, si la portée à en attendre est limitée d'avance, les sacrifices à consentir sont réduits au minimum. Cette œuvre progresse normalement. Elle en est au moment où il faut savoir socialiser intensivement la population indigène, dans le sens français, par l'éducation et l'instruction. On concevrait que d'autres préoccupations puissent l'emporter si nous étions au temps des Croisades ou à celui du Royaume arabe. Nulle autre ne peut sembler plus noble et plus nécessaire à la France républicaine.

Que ces vues ne semblent en aucune mesure, une critique indirecte contre le remarquable effort éducatif accompli déjà par le Protectorat. On l'admire, on le loue sans réticences ni réserve; mais on demande un effort deux fois plus actif, le plus tôt possible.

Maroc

Un homme d'état profondément dévoué à l'intérêt national, mais incomplètement informé, incitait récemment l'opinion publique à se montrer satisfaite des résultats obtenus au Maroc, en déclarant qu'on ne pouvait mieux faire. Il nous sera permis de redire ici ce que nous avions déjà eu occasion de lui déclarer verbalement : l'autorité gouvernementale ignore beaucoup de la marche des choses au Maroc.

Réplique de l'occupation française par l'occupation espa-

gnole, internationalisation des profits pratiques, et consolidation obligatoire de la fiction d'un « empire chérifien », en vertu de principes inapplicables, mais désormais indiscutés, la somme des avantages paraît en réalité mince pour dix années d'efforts, beaucoup d'ennuis et plus de 250 millions.

Un exemple suffit pour préciser le caractère de quelques erreurs : celui de la marche sur Merrâkech, dernier tableau de la tragi-comédie Aziziste. Elle faillit offrir l'occasion d'une rupture définitive du *statu quo* marocain, par le massacre intégral de notre mission militaire. Ce n'est assurément pas ce que cherchaient les entêtements qui prévalurent, une fois de plus, en cette aventure. Mais à quel titre la nation courut-elle les risques d'une opération qu'interdisaient les votes du Parlement? On n'objectera pas qu'aucun avertissement n'avait permis d'en concevoir à temps la maladresse et le danger. — La vérité est que notre politique marocaine fut faite d'une demi-douzaine de politiques individuelles ou particulières, de petit intérêt pour la collectivité nationale; d'un grand nombre de politiques d'affaires, dont le tout, s'il avait été expurgé, et plus dirigé que dirigeant, eut rendu les meilleurs services; de plusieurs politiques militaires, en majeure partie satisfaisantes et louables; puis enfin de deux politiques diplomatiques, dont l'une, européenne, fut d'abord chimérique et inquiétante pour devenir aujourd'hui parfaitement sage et souvent avisée; mais dont l'autre, consacrée au Maroc makhzen et indigène, n'a cessé de se montrer insuffisante. Il ne faut pas oublier, en outre, les entourages malsains, les associations dont on sent le danger, sans oser ou pouvoir en sortir. Brassé en politiques d'opinions, l'ensemble illusionne de loin. De près il ne résisterait pas au contrôle. On en a la preuve, sans recourir aux détails, par le fait catégorique que le bilan complet des dépenses totales de l'entreprise marocaine fut vainement promis à la nation. Elle l'attend encore et ne le verra jamais.

Soucieux de méthode, un « Conseil de gouvernement » eut mis au point en 1900 les conclusions de l'enquête qui, dès 1890, avait fixé l'attention des volontés dirigeantes sur les particularités du problème marocain : d'une part, le merveilleux avenir économique du Maroc, dépendance naturelle de l'Algérie ; d'autre part, la force de résistance d'une population berbère peu sensible aux charmes de la conquête européenne, mais très accessible au goût du profit ; enfin, le rôle national des rêves marocains dans les visées de l'Espagne, et les desseins de l'Allemagne, dont le commerce local réclamait déjà, en 1889, quinze ans d'avance, le geste impérial de Tanger (1). Sans attendre 1909, le « Conseil » eut recommandé au gouvernement l'ordre d'idées qui parut inadmissible en 1904 (2), pour devenir, cinq ans plus tard, une formule de triomphe. On eut, en conséquence, mis de côté ce tunisisme si satisfaisant en Tunisie, mais si peu marocain, pour se contenter d'une politique adaptée simultanément à l'état européen et indigène de la question marocaine. Préserver l'intégrité territoriale du Maroc en la respectant, moraliser le makhzen au lieu de l'entretenir dans sa pourriture, dévouer la tribu à notre intérêt par une civilisation économique, au lieu de la pousser vers nos concurrents : les objectifs étaient et seraient encore ceux d'une politique musulmane de progrès vérifiable.

Ramassis de Pachas, Caïds et Oumanas déprédateurs, autour d'un sultan dont l'autorité se borne aux fonctions d'un vague imamat, dans les trois quarts de son « royaume », le makhzen est de ces corps sociaux avec lesquels on ne gagne rien à se compromettre. On en obtiendrait dix fois plus par une vertu informée et distante, que par la promiscuité des emprunts. Le problème ici n'est pas le même que jadis, en Algérie, lorsque les Bureaux arabes objectaient les

(1) *Mémoire sur le Maroc, 1890.*
(2) La Politique marocaine, *Revue économique internationale*, sept. 1904.

mœurs indigènes aux délicatesses de nos préjugés. Il s'agit seulement du rapport de deux civilisations inégalement affinées, dont la plus élevée se prive d'une partie de sa suprématie, en se mettant au niveau de l'autre, par cette préoccupation trop exclusive des affaires, qui ne nous a pas mieux réussi au Maroc qu'à Constantinople.

Puissent le chassé-croisé de la famille Mokri et de la famille Guebbas ; les disgrâces des Caïds du sud, nos partisans ; les fâcheuses histoires dont le trop encombrant Raïssouli reste le fructueux associé ; les négociations pour Circassiennes, et les débraillés trop publics de femmes de chambre, nous inciter à une politique makhzen débarrassée de tout excès d'indigénat.

On ne pense pas que la Légion d'honneur ait éprouvé une satisfaction sans mélange à recevoir en 1910, parmi ses plus hauts dignitaires, ce personnage, dont un éminent écrivain, bien placé pour savoir, raconta sans mystère, en 1906, l'équipée matrimonieuse (1).

Sous le champignonage du Makhzen, le peuplement marocain comprend les Maures des villes, lettrés, conservateurs et marchands ; les tribus arabes, pauvres, disséminées, et qui fournissent à l'armée son recrutement sans consistance, puis quatre cinquièmes de Berbères, parmi lesquels il ne faut pas oublier les éléments d'origine juive. Ingouvernables par le régime arabe, qui convenait aux vassaux iraniens des khalifes, les Berbères, de toute race, blonds, bruns ou nègres, ont des institutions si fortes qu'elles survivent à dix siècles de sultanat. Ils se soucient peu du sultan mais révèrent leurs chorfa, et leur Islam patronal préfère les saints locaux aux prophètes universels. L'indépendance farouche s'associe chez eux à la passion du profit, comme nous le savons par les Kabyles de Bougie qui, au len-

(1) *Un Crépuscule d'Islam, Maroc*, par André Chevrillon. Paris, Hachette, 1906, pp. 190-192.

Collections de la Mission scientifique Phot. Buchet.

Types marocains.

OURIAR'LI

demain de l'occupation d'Alger, sollicitèrent notre intervention commerciale dans leurs tribus et se battirent pendant une génération contre notre intervention politique.

Si ces observations ont quelque fondement, on comprend que, pour négliger la politique de tribus, il faudrait une politique de conquête, et que, sans la connaissance familière des institutions indigènes, sans l'expérience du maniement des gens et des coutumes, on n'a rien à tenter sur la tribu marocaine. On conçoit également l'attitude qui convient entre les Chorfa, gens de Zaouiyas et de Mosquées, Oulamas et Tholbas, dont l'importance sociale ne supprime pas les besoins de vivre. Enfin, ces deux obligations remplies, on n'a qu'à ouvrir les yeux, pour constater les services rendus par l'association agricole et le crédit commercial aux concurrents de notre expansion marocaine, qui savent s'en servir, et à nous-mêmes, malgré notre politique.

Connaissance des institutions musulmanes et des coutumes locales, expérience du maniement des influences qui comptent dans la société indigène, et, par-dessus tout, développement obstiné des rapports économiques individuels, entre le milieu marocain et la civilisation française, telles sont les règles qu'un conseil de gouvernement tracerait pour une politique musulmane au Maroc. Le moment en est d'autant plus opportun qu'après l'emprunt de liquidation, le tour viendra de quelque emprunt d'administration, imposé au Maghzen par son impuissance entre la tribu et la civilisation. La politique d'administration qui en résultera ne pourra être qu'une politique de bons rapports avec les indigènes. Il ne faut pas s'exposer aux sentiments qu'ils expriment lorsqu'ils s'adressent à nous avec confiance, mais sans résultats, comme le cas s'est produit, pour des cultivateurs d'une terre appartenant aux chorfa d'Ouezzan, dont Raïssouli avait volé les bestiaux, et qui virent El Menhebbi, arbitre, partager les troupeaux volés entre le voleur et les chorfa qui n'en étaient pas maîtres.

Afrique occidentale.

En ce temps-là, l'émir des Lemtounas, précurseur des Almoravides, étant un prince religieux, vertueux et bienfaisant, fit le pèlerinage de la Mecque et la guerre sainte. Il razzia donc au Soudan, si bien qu'il s'y fit tuer par des tribus « qui étaient arabes et pratiquaient la religion juive » (1). Cinq cents ans plus tard, à la fin du dix-septième siècle, l'andalou Djouder démontrait aux clients soudaniens des anciens Abbassides la supériorité des mousquets sur les amulettes et les lances, en installant des garnisons marocaines sur le Niger, pour le compte de son maître, le sultan de Merrâkech, Ahmed le Doré. De nos jours enfin, Mà el-Aïnine a tenté de renouer à nos dépens les traditions marocaines du Soudan. Faut-il en conclure qu'une politique musulmane de l'Afrique occidentale comporte quelques relations de causes à effets avec celle du Maroc. On se trompait en le croyant, du blanc au nègre, car c'est le propre de l'Islam Soudanien de différer de celui du Nord, autant que les races.

Nous ne voyons aucun motif, du fait des investigations et des publications consécutives, pour modifier comme idée générale les conclusions d'une enquête de 1887, publiée en 1899. Nous disions alors (2) :

« Lorsqu'on aborde l'étude des races africaines, lorsqu'on les fréquente, on ne peut pas ne pas être frappé de la supériorité du musulman sur le fétichiste... c'est le musulman, obligatoire par sa possession d'une langue écrite, qui

(1) *Roudh el Kartas.*
(2) *L'Islam dans l'Afrique occidentale*, par A. Le Chatelier, Paris, 1899.

devient l'aide, le familier, l'intermédiaire du commandement, de l'administration. Partout, au fur à mesure que l'Afrique nègre prend le contact plus intime de la civilisation européenne, les mêmes besoins des races fétichistes les portent à progresser, et leur progression s'arrête à une étape uniforme, celle que leur offre l'Islam, prêt à accueillir leurs aspirations... Une question grave, controversée, se pose ainsi : convient-il de favoriser le mouvement musulman, comme beaucoup de bons esprits le préconisent ? Faut-il au contraire s'y opposer, comme le désirent les alarmistes, et le peut-on, comme quelques-uns l'assurent (1) ? »

Et nous ajoutions : « On n'a qu'à regarder ce qui se passe aux Indes, en Perse, en Égypte, en Syrie, en Turquie, en Tunisie, en Algérie, partout où, à côté du musulman de langue arabe progresse le musulman de langue européenne. Dans tous ces pays, la société musulmane est divisée en deux classes nettement distinctes : celle où la pensée reste exclusivement Qoranique, par l'emploi de la langue religieuse, arabe, persane ou turque, et celle où l'esprit s'éveille aux civilisations, occidentales par la perception de leurs idées, dans le langage qui en est le véhicule... De même, dans l'Afrique occidentale.

« Notre tâche africaine soudanienne est donc toute tracée... Il ne suffit pas, pour la réaliser, d'une doctrine platonique, d'aspirations et de désirs... Laissons l'arabe dans ses Zaouiyas et ses mosquées, et ne bornons pas nos efforts à des statistiques d'écoles administratives. A côté du Thaleb qui l'enseigne, du Khodja qui l'écrit, du Dioula qui s'en sert pour ses comptes, plaçons le maître d'École (2). »

De 1887 à 1910 l'Afrique occidentale a grandement évolué. Aux horribles massacres dont les Samory, les Ahma-

(1) *L'Islam dans l'Afrique occidentale*, pp. 348-349.
(2) *Ibid.*, pp. 364-365.

dou Cheikhou et les autres Vercingétorix soudaniens, marquèrent leurs épopées, ont succédé les repopulations de la paix. La proportion des éléments fétichistes s'est accrue. Des conditions économiques nouvelles ont même sur quelques points déterminé un recul de l'Islam. Nous ne pensons pas cependant que son influence générale se soit amoindrie, ni qu'il faille, pour dénombrer ses adeptes, mesurer les rapports de leur ferveur et de leur vêture. Que resterait-il aux religions si, pour toutes, on procédait ainsi? L'Islam nous paraît donc aujourd'hui comme il y a vingt ans la civilisation dominante, malgré son infériorité numérique, dans cette vaste section du continent africain, qui, du Tchad à l'Atlantique, embrasse tout le bassin du Niger et des petits fleuves côtiers. Mais il fut naguère combatif, et le voici pacifique. Nous l'avions vu en 1887 à peine, dompté, tout prêt à se soulever encore. Le temps l'a calmé, assagi, transformé. Ne serait-ce pas le moment de le mettre dans notre jeu?

Nous demandions il y a vingt ans que, pour équilibrer l'arabe, langue de propagande des guerres saintes, on propageât le français comme langue commerciale. Nous irons plus loin aujourd'hui, en demandant qu'en présence des progrès si rapides de l'anglais, l'administration coloniale examine les voies et moyens propres à nous assurer des concours musulmans actifs dans notre œuvre africaine d'expansion de la civilisation française.

En 1889, la *Church Missionnary Society* entretenait 62 écoles permanentes avec 2.672 élèves pour Lagos, les pays Yoruba et ses deux colonies du Niger. Vingt ans, plus tard, en 1909, elle entretient à elle seule pour la même région 168 écoles comprenant 9.890 élèves (1).

Avec les autres missions et leurs écoles, avec les écoles administratives, comme celles des fils des chefs de Kano

(1) *Proceedings of the Church Missionnary Society*, 1909-1910 p. 48.

Collections de la Mission scientifique. Phot. Buchet.

(Types marocains

BEQQIOUÎ

et de Sokoto, on arrive pour l'ensemble de l'Afrique occidentale anglaise (fétichiste ou musulmane), Sierra-Leone, Cape-Coast, Lagos et Nigeria, à un total d'au moins 20 à 25.000 élèves d'écoles, séminaires et collèges. En tenant compte du caractère si fortement social, et par conséquent durable, de l'instruction donnée par les missions protestantes anglaises, on peut estimer que le chiffre des noirs d'éducation britannique s'accroît chaque année de 4 ou 5.000.

Au premier abord, cela ne semble pas énorme, mais si on réfléchit que ce nombre représente une proportion notable de propagandistes entraînés, on peut penser que l'Afrique Occidentale française ferait mieux d'emprunter à l'Algérie ses nouvelles écoles primaires musulmanes, que ses anciennes médersas.

Pour aller jusqu'au bout de cette manière de voir, on souhaite que, sans se livrer à d'inutiles tracasseries et en respectant, de la manière la plus large, la liberté de conscience de ses sujets musulmans, le gouvernement général de notre grande colonie africaine se donne pour programme arrêté le déclanchement dans l'Islam nègre d'un mouvement prédominant de civilisation française.

Dans le milieu social des populations noires, il n'y a rien de mieux à faire qu'à suivre l'exemple de la concurrence anglaise. C'est la propagation de la langue française, qui sera la « clef de position » de la victoire. On peut recourir à des méthodes variées pour la répandre : choix des fonctionnaires et agents indigènes, instruction obligatoire dans les corps de troupes indigènes, par une scolarité appropriée, écoles fixes et moniteurs ambulants. Le procédé artificiel et moins administratif des primes scolaires, décernées, sans distinction d'écoles, aux élèves justifiant d'une bonne connaissance usuelle et pratique du français, donnerait probablement des résultats plus rapides. Un crédit de 100.000 francs, fournissant mille primes de 100 francs, serait peu de chose pour les différents budgets de l'Afrique occi-

dentale. Il permettrait d'organiser une grande fête annuelle de l'Enseignement, célébrée avec solennité, à la même date, dans toutes les écoles musulmanes, pour la distribution des primes. Les échos en parviendraient vite, très loin.

On ne tient d'ailleurs pas à cette méthode plutôt qu'à une autre. L'essentiel est, que les efforts actuels, si intelligents, si dévoués, reçoivent assez de développements pour que dans son ensemble, même au delà de nos limites territoriales, l'Islam Soudanien devienne plus français qu'anglais.

Une objection vient à la pensée. Comment distinguer l'action en pays musulman de l'action en pays fétichiste. Ne serait-ce pas iniquité peut-être, et en tout cas complication ? Sans doute, mais le thème envisagé est celui d'un mouvement du bloc social musulman et non celui de tout le milieu humain de peuplement nègre, ce qui limite le problème à deux questions. Est-il d'intérêt supérieur que les Musulmans de l'Afrique occidentale deviennent les auxiliaires de la civilisation française et peuvent-ils le devenir ?

Pour le premier point, on doit noter encore que, dans un avenir rapproché, maintenant que le Ouadaï étant occupé par la France, le Darfour va l'être par l'Angleterre, les relations entre le Soudan musulman et l'Islam d'Orient ne tarderont pas à suivre la même voie qu'aux seizième et dix-septième siècles. Elles s'accompliront de nouveau de l'Ouest à l'Est et réciproquement. Au delà du bassin du Niger, dont l'orientation d'attraction pourra rester en partie septentrionale, le Bornou, le Kanem, le Ouadaï, le Darfour, le Kordofan auront le débouché commun du Nil Anglo-Égyptien. On comprend les conséquences d'une situation géographique qui se marque déjà par la prépondérance, presque absolue, des marchandises anglaises, sur tous les marchés libres du Soudan central. Comme l'Alle-

magne, dans son hinterland, la France travaille pour l'Angleterre. Aussi, la politique musulmane sera-t-elle plus délicate pour nous à l'Est du Niger qu'à l'Ouest. Indispensable, la propagation de la langue française ne suffira pas pour rétablir notre jeu. Nous aurons besoin de cette connaissance approfondie et usuelle du milieu musulman qui donne tant de supériorité à qui le possède, dans le maniement journalier des rapports politiques, économiques et sociaux avec les indigènes. Plus encore que dans le cas de l'Afrique occidentale, il nous faudra une spécialisation attentive de notre activité politique.

Quelques exemples bien connus montrent qu'il y a beaucoup à faire, pour réaliser cette préparation technique, si simple qu'elle puisse être. On se souvient du petit chef de bande, voisin du Haut Oubanghi et inféodé à Rabah, auquel l'assassinat d'un voyageur français valut une célébrité que ne méritaient ni son importance, ni les confusions dues à son nom de Senoussi. Assassin notoire, il devint cependant un pilier de notre politique locale, et après des années de ce métier prospère, dut à un changement de personnes et d'idées de passer de ce Capitole aux Gémonies. On vit, de même au début de nos rapports avec les véritables Senoussiya du Kanem, quelques opinions coloniales se prononcer vivement contre des hostilités, qui, après changements de personnes, leur parurent indispensables. Non moins significative l'histoire de cet Acyl, prétendant au sultanat du Ouadaï, puis Sultan, qui, en moins de dix ans, fut deux fois l'instrument favori de notre politique locale, et deux fois sa victime.

Ces fluctuations individuelles ont une cause invariable : l'absence de doctrine par l'insuffisance de documentations préparatoires. On en retrouve le défaut jusque dans les idées métropolitaines, comme il est facile de s'en rendre compte par les *Colonial Reports* pour la Northern Nigeria, de 1907-1908 et 1908-1909. On y apprend qu'un ancien

explorateur anglais, fort écrivain, devenu gouverneur de la Northern Nigeria, ayant sollicité de notre administration quelques éclaircissements sur les affaires musulmanes, reçut le conseil de se méfier des Senoussiya et des Madhis, auxquels, en conséquence, on fit la chasse dans tout le territoire anglais. De Senoussiya, point. On n'en découvrit pas un seul. Les Madhis au contraire foisonnèrent. Mais l'année suivante, il n'y en eut plus du tout. Le Gouverneur avait pris sa retraite, et son successeur s'intéressait plus à la culture du riz et du coton, qu'au Madhisme.

A cette histoire nous en ajouterons une autre, avant de conclure par un conseil. La publication d'une documentation musulmane, recueillie en 1887, avait mis en 1899 à la disposition du gouvernement général de l'Afrique occidentale un cadre de recherches, pour la préparation documentaire d'une politique musulmane. Considérant son travail comme provisoire, l'auteur ne s'était décidé à le publier au bout de douze ans, que faute de mieux. Tel que, avec des renseignements en partie vieillis, des observations plus complètes sur certains points et des conclusions résultant d'idées comparatives, cet ouvrage pouvait rendre des services comme base d'études plus définitives. Mais la publication en était inattendue et dérangea quelques projets.

Au lieu de s'en servir, pour faire plus et mieux, on entreprit seulement de le remplacer pour s'en passer. On s'efforça aux concurrences, aux enquêtes, aux missions adverses, pour se retrouver en fin de compte sensiblement au point de départ.

Après ce préambule, voici le conseil promis. — Puisse l'administration acquérir un *New Zealand Year Book* et un *Precis of information concerning the British East Africa Protectorat*, ou tous autres modèles de ces deux catégories, pour en déduire un *Annuaire de la Politique musulmane pour l'Afrique Occidentale et le Soudan* — ou l'équivalent, avec un titre plus simple. Ces publications

anglaises représentent une méthode excellente, en soi — mais les *Precis of information* par lesquels débute la documentation politique, sont en général insuffisants, et les *Year Book* coloniaux, beaucoup trop vastes. Pour toute l'Afrique française, occidentale et centrale, jusqu'au Ouadaï inclus, il faudrait un annuaire de 300 pages substantielles. Le sommaire va de soi : histoire de l'Islam soudanien ; statistique des pays musulmans, avec indications sur l'ethnologie ; — puis, renseignements détaillés sur les institutions sociales, sur les coutumes locales et sur l'organisation de l'Islam dans les différents pays, sans oublier un résumé des instructions politiques relatives aux différentes régions, ni quelques appendices consacrés aux Musulmans de territoires anglais ou allemands.

Dès maintenant, la documentation disséminée dans les cercles, dans les archives, de tout ordre, fournirait amplement la matière d'un premier annuaire, imprimé comme œuvre provisoire, et révisable chaque année. En deux ou trois ans, avec une dépense totale d'une dizaine de mille francs, pour frais de copies, mise en œuvre et impressions, l'Afrique occidentale aurait, si elle le voulait, ce qu'elle n'a pas pu réaliser en dix ans, avec une dépense de plus de 100.000 francs. Les responsabilités de l'individualisme sont trop apparentes, en ce résultat, pour qu'on puisse hésiter à emprunter aux publications anglaises, prises comme modèles, ce qu'elles ont de mieux, leur caractère impersonnel ou même anonyme. Et à ce point de vue le débat ne se ramène qu'à un doute : est-il impossible de sacrifier quelques amours-propres à une opportunité nationale ?

On remarquera à ce propos que l'Afrique occidentale proprement dite et les régions soudaniennes qui dépendent du Congo se trouvent réunies dans ces vues, quoique administrativement dissemblables. C'est qu'il s'agit ici d'une politique musulmane d'ensemble, visant cette grande

section de l'Islam, qui, par la continuité du territoire français, de l'Atlantique au Ouadaï, comme par l'extension du territoire anglais jusqu'au Bornou, est appelée à constituer, socialement, un tout de civilisation relativement uniforme, malgré les distances géographiques. Dans un quart de siècle, il y aura là, entre le pays anglais et le pays français, 30 millions de Musulmans noirs, proliférant de plus en plus, se connaissant d'une région à l'autre, et parmi lesquels l'enchevêtrement des deux civilisations européennes déterminera un courant de préférences, vers l'une ou l'autre. Que notre politique procède en conséquence d'une impulsion qui soit générale, comme son but.

Nous croyons, en résumé, qu'en ce moment, la civilisation anglaise progresse plus rapidement que la nôtre: mais nous pensons qu'un effort matériel peu important nous donnerait la supériorité. En même temps, nous craignons que le manque de suite, de méthode, de notre politique musulmane ne nous soit partout aussi nuisible, au Foutah Djallon comme au Kanem. Cela s'explique d'autant mieux que le climat impose de fréquents changements de personnes. Nous voudrions donc que les bonnes volontés des administrateurs et des commandants de cercles puissent être amenées à plus d'unité et de continuité par une documentation objective.

De là un double programme, d'action éducative vis-à-vis des d'indigènes et de documentation éducative vis-à-vis de nous-mêmes. On a vu Zinder et Fort Lamy suivre simultanément deux politiques inverses. Serait-ce possible, si une doctrine officielle se superposait aux concurrences, aux contradictions individualistes par des exposés de faits, constituant des règles locales ? On ne trouve guère de traitants musulmans de langue française en territoire anglais, et les Musulmans de langue anglaise abondent en territoire

Collections de la Mission scientifique. Phot. Buchet.

(Types marocains.)

OURIAR'LI

français. Combien de temps cela durera-t-il si l'activité administrative se trouve orientée vers la lutte pour la suprématie du langage, par un objectif d'instruction prépondérant? Si le but est vaste, les moyens d'action sont simples. Ils paraîtront peut-être de ceux que doit retenir un Conseil de gouvernement.

Afrique orientale et Asie.

En dehors de l'Afrique Berbère et de l'Afrique nègre, la politique musulmane de la France peut s'exercer colonialement à Djibouti, à Madagascar, aux Comores, dans l'Inde française et en Indo-Chine. Les pays sont distants et dissemblables ; les races diffèrent autant que l'Afrique et l'Asie ; mais deux buts unifient les préoccupations d'une politique générale.

A Djibouti, où le développement du Madhisme du Mad Mullah de la Çomalie anglaise a pu avoir des échos lointains, il ne serait pas sans intérêt de connaître les traditions hagiologiques de la population musulmane. On eut évité plus d'un faux mouvement à Madagascar, en découvrant à temps, dans les tribus indigènes musulmanes, un milieu social sollicité lui-même par d'autres besoins que ceux des études de linguistique ou de folk-lore, si intéressantes qu'elles soient au point de vue scientifique. Les incertitudes administratives sur le régime de la propriété aux Comores ont eu des conséquences assez bruyantes pour qu'on puisse les regretter. De même, à Pondichéry, il ne semble pas qu'on ait eu particulièrement à se louer, jadis, d'avoir installé le sunnisme et le chîisme

dans la même mosquée, où chaque culte opérait à tour de rôle. Nul doute que l'histoire d'érudition du Tchampa d'Indo-Chine mérite le plus vif intérêt. Mais on aimerait à constater, dans l'administration des Musulmans du Cambodge, de la Cochinchine et du Tonkin, la même spécialisation que dans celle du territoire civil de Kabylie.

Il serait excellent, qu'en l'absence d'une tradition aussi perfectionnée que celles de l'Algérie et de la Tunisie, l'administration coloniale fit procéder pour ces colonies, comme pour celles de l'Afrique occidentale, à une mise en œuvre *contrôlée* des documentations fournies par les archives locales. Cela vaudrait mieux que l'état d'esprit dont témoignait un gouverneur des Comores, auquel on avait demandé des informations sur l'Islam de son proconsulat insulaire, et qui répondit en se retranchant derrière le secret professionnel. Mais il ne faut pas perdre de vue que les cités musulmanes du domaine et la France, dans l'océan Indien et en Extrême-Orient, sont minuscules. Elles ne représentent pas ensemble autant de Musulmans qu'un seul département de l'Algérie. De sorte que, lorsqu'à la recommandation d'une administration documentée, on aura ajouté celle d'une administration bienveillante, on aura dit à peu près tout ce qui paraît uniformément utile, dans un premier ordre d'idées.

La répartition géographique de nos colonies musulmanes de l'Afrique orientale et l'Asie suggère, pour toutes, un autre objectif : celui d'importantes contributions à l'enquête générale et à l'activité continue d'une politique musulmane mondiale. On voit de suite que Djibouti peut devenir pour nous un centre précieux d'information, sur ce qui se passe dans la mer Rouge méridionale, au Hedjaz, ou au Yémen, et sur les confins musulmans de l'Abyssinie, comme aussi un centre de rapports avec ces régions. Ce n'est que par les Musulmans de Madagascar et des Comores, que nous pou-

vons arriver à prendre une part active au mouvement si intéressant de la côte orientale d'Afrique, par une intervention dans ses relations avec l'Inde musulmane. Il n'est pas très nécessaire d'insister sur les services à attendre des Musulmans hindous de Pondichéry, Karical, Yanaon, Chandernagor et Mahé. Si insignifiant que soit leur nombre de 25.000 par rapport aux 62 millions de Musulmans des Indes anglaises, il n'est pas indifférent de compter quelques Oulamas, Mollahs et Pîrs hindous parmi nos sujets. Au premier abord, les Musulmans du Cambodge et de la Cochinchine ne paraissent pas dans un état social qui permette de beaucoup leur demander. Cependant, ceux du Cambodge au moins pourraient servir d'intermédiaires du côté du Siam et de la Birmanie, et les Imams Tchampa ont encore des relations dans l'Islam malais.

Ces remarques donnent pour nos petites colonies musulmanes d'Orient et d'Extrême-Orient l'idée d'une organisation différente de celle qui convient pour l'Algérie, la Tunisie, l'Afrique occidentale et le Soudan.

A côté des cadres normaux de l'administration, il conviendrait que des agents spéciaux pussent s'occuper de la politique extérieure : consuls, administrateurs civils ou militaires, et interprètes. Un roulement d'administrateurs provenant de l'Afrique du Nord ou de l'Afrique occidentale fournirait une excellente solution. Si des raisons d'ordre supérieur s'opposent à l'adoption d'une politique musulmane unique pour l'Afrique berbère et l'Afrique nègre, il n'en serait pas moins excellent qu'un roulement de personnes les familiarisât l'une avec l'autre et avec le monde musulman extérieur. Au point de vue d'une politique musulmane mondiale, cela simplifierait la direction des politiques locales, en y répandant l'habitude des comparaisons et les enseignements qu'on leur doit.

*
* *

Un coup d'œil récapitulatif sur les programmes d'action, proposés pour l'œuvre coloniale envisagée comme fraction d'une œuvre d'ensemble, les ramène à trois catégories d'objectifs et d'initiatives.

En Tunisie, en Algérie, où nous avons réalisé la connaissance approfondie du milieu musulman, nous n'avons pas besoin de nous en occuper davantage. Dans le Protectorat, nous voyons la masse indigène, animée de deux tendances dominantes, ou si on préfère sollicitée par deux partis dominants : celui de l'Islam cultivé mais conservateur nous est hostile ; l'autre, celui du progrès occidental, vient à nous, beaucoup plus pour son profit, que pour le nôtre. N'hésitons pas cependant à l'aider par tous les moyens, à faciliter son mouvement de progrès par un développement aussi rapide que possible de l'éducation française. Nous ne ferons pas des Français, mais des Tunisiens de civilisation française. Sachons nous en contenter, en nous préparant à passer, le moment venu, de la « politique éducative », à la « politique économique », sauvegarde finale des crises sociales de croissance.

Pour l'Algérie, la situation est autre. Avec une politique éducative en bonne voie, nous nous heurtons aux oppositions sociales de la colonisation contre les indigènes. Nous rapprochons de nous nos sujets, par l'instruction et l'éducation, en les maintenant à distance socialement. C'est une conséquence de la longue tradition de cette Algérie, si profondément entrée dans nos sympathies nationales, par son histoire, par toute la poésie, tout l'artificiel de sa conquête. Elle a fait un Islam paradoxal ; elle en forme la société à son image. La crise de croissance ne pouvant tarder à venir, il faut se préoccuper de cet état de choses. Le remède

Collections de la Mission scientifique. Phot. Buchet.

(Types marocains.)

DRAOUÎ

est simple et peut satisfaire simultanément colons et indigènes. On le trouvera dans une politique indigène économique, encourageant les progrès matériels de la population musulmane, en Algérie et lui préparant au dehors des débouchés profitables, sans omettre à titre démonstratif la protection vigilante des Algériens du Maroc, d'Égypte et de Syrie, fut-ce en faisant sentir aux Affaires étrangères la vigilance impressionnable de l'opinion algérienne.

Au Maroc, la France n'aura devant elle aucun avenir vraiment satisfaisant, malgré la détente qui se manifeste, grâce à la pénétration économique, tant qu'elle n'aura pas remis, dans l'ensemble de son action locale, l'ordre qui manque. Pour agir efficacement sur les Marocains, du sultan au dernier des Chleuh, il faut les connaître, opposer à leur barbarie en décadence une civilisation qui se place très au-dessus d'eux, puis enfin, les attirer par le profit. Notre politique musulmane marocaine doit être une politique expérimentée d'hygiène sociale et d'action économique.

Dans l'Afrique occidentale et au Soudan, le problème est plus simple, comme l'est de son côté l'Islam nègre. Il se ramène à réaliser la connaissance détaillée des Musulmans noirs, afin que le hasard ne leur paraisse pas jouer un rôle prépondérant, dans une politique variant d'idées du jour au lendemain, puis à propager à tout prix la langue française dans tout l'Islam soudanien, afin que, lorsque son équilibre social va s'établir, la civilisation française en soit la tutrice préférée.

A Djibouti, aux Comores, à Madagascar, aux Indes, en Indo-Chine, apprenons à connaître les variétés locales de la grande famille musulmane, et profitons de ces bases d'opérations, pour demander à notre expansion coloniale, ce qu'elle ne nous donne pas assez : un rayonnement d'influence économique et sociale, en Arabie, sur la côte orientale d'Afrique, aux Indes, comme en Malaisie et en Chine.

Sainte-Sophie.

Mission du commandant Dincher.

PANNEAU POLYCHROME DE LA GRANDE MOSQUÉE DE TAA-LI

« Il a dit :..... Il n'est pas d'autre Dieu qu'Allah et Mohammed est l'envoyé d'Allah » corps du paon « . . . *du Paradis »* au pied du paon

V

POLITIQUES MUSULMANES DIPLOMATIQUES

Les difficultés de l'emprunt turc, l'expulsion du Congrès national égyptien, la mort du régent de Perse, donnent une actualité de premier plan à la politique musulmane diplomatique.

En s'en occupant ici, non pour l'opinion publique, mais afin de soumettre des réflexions valables à un Conseil de gouvernement, on fera abstraction de quelques idées courantes. Ce n'est ni par naïveté, ni par mauvais vouloir, mais parce qu'il faut choisir entre deux ordres de politiques : celle du moment, variable du jour au lendemain, et celle de l'action durable, sur laquelle la première peut toujours prendre un point d'appui, quand elle en vaut la peine.

Empire ottoman.

L'expression des déplaisirs qui s'échangent, de journaux turcs à journaux français, à propos de l'emprunt, prend une signification particulière, quand le présent se relie au passé, par une documentation positive. Une Note du 6 juillet 1909, écrite à l'occasion du voyage de la Délégation parle-

mentaire, sur la demande d'amis de Constantinople qui en avaient fourni les éléments, nous donne un exemple instructif de l'enchaînement des faits.

— Les événements de Bosnie-Herzégovine et de Bulgarie, disait cette Note, ont profondément troublé l'opinion publique ottomane. Les dirigeants du parti au pouvoir sentent la nécessité, pour leur œuvre constitutionnelle, d'une alliance européenne qui garantisse la Turquie contre de nouveaux risques. Les affaires de Crète en accentuent l'urgence. Deux courants d'idées se dessinent.

— La majorité du Cabinet en fonctions incline vers l'alliance allemande, avec l'État-major des généraux et des officiers supérieurs formés à l'école de Von der Goltz. Mais les besoins d'argent se font vivement sentir. Pour compléter son organisation intérieure et son outillage économique, la Turquie aura encore besoin de deux milliards. La France et l'Angleterre, ses créancières attitrées, pouvant seules les fournir, leur alliance a les préférences du « Comité », qui se considère comme maître de la situation. Il a donc décidé de faire appel à la France d'abord, puis, si celle-ci ne répond pas isolément à cet appel, à l'Angleterre et à la France réunies, avec l'intention, en cas de refus, de se tourner vers l'Allemagne. —

— La Note se continuait par l'énumération des dispositions prises, ou décidées d'avance, pour parachever ce feuilleton de diplomatie conspiratrice : exhortations ou sommations à Hilmi Pacha et à Mahmoud Chevket Pacha ; remplacement du premier par Hakki Bey, qui devint en effet grand-vizir huit mois plus tard ; remplacement de l'ambassadeur de Turquie à Paris, projet qui n'eut pas de suite ; communications officieuses à Constantinople, et mystérieuses à Paris, sous le couvert de la Délégation parlementaire ; le tout avec les noms des acteurs désignés pour les scènes à faire, anciens ou futurs ministres. —

Seule, la conclusion de la Note n'en rappelait pas l'origine. Nous avions ajouté : « S'il peut subsister des doutes ou des opinions contradictoires sur la stabilité des aspirations de la Turquie, sur l'équilibre de ses partis, sur l'opportunité d'ententes, dont les inconvénients se discernent aisément comme les avantages... les amabilités et les démonstrations flatteuses ne coûtent rien. »

L'intérêt rétrospectif de cette documentation ne saurait échapper. Elle confirme par un exemple la variabilité de la politique ottomane qui depuis la Révolution a changé trois ou quatre fois de cocarde. L'expérience de quelques-uns des hommes d'État improvisés qui la dirigent n'est pas à hauteur de leurs bonnes intentions. Ils n'avaient pas réfléchi en l'occurrence que l'opinion ottomane pourrait leur reprocher de mettre l'amitié de la Turquie en vente sur tous les marchés, au risque d'en avilir le prix. Ils n'avaient pas pensé que l'Allemagne serait, le moment venu, peu flattée du rôle de pis aller qui fut sa part, et que des requêtes d'emprunt comminatoires mais sans garanties manqueraient d'attrait pour la France et l'Angleterre.

On peut croire que la morale de l'incident se trouvera dans le retour à l'obscurité du personnage qui s'efforça de courir trois lièvres à la fois, pour n'en attraper aucun. Mais des maladresses individuelles ne sauraient modifier les sympathies de la France pour la Turquie constitutionnelle. L'avertissement qu'elles fournissent n'est d'ailleurs pas inutile. Il fortifie le sentiment que nos rapports avec les peuples ottomans gagneront à être accompagnés de quelques précautions.

Comment douter maintenant que notre politique ottomane ait encore beaucoup à faire pour bien connaître la société, de formation ethnique si compliquée, qu'elle a

devant elle ? On voudrait donc que la question fût envisagée désormais au point de vue du rôle matériel de la Turquie dans les entreprises économiques de la France. Un marché qui a déjà absorbé deux milliards de créances, et demande encore des centaines de millions, devrait être assez connu pour qu'on n'y puisse risquer aucune surprise. Comme mines, chemins de fer, ports, finances, nous avons fait le nécessaire. Mais pendant que l'Allemagne, avec des intérêts de dette beaucoup moindres, multiplie depuis longtemps ses missions scientifiques et encourage tous les travaux individuels, qui contribuent à lui faire mieux connaître les peuples, leurs institutions, leur vie sociale et leur mouvement d'idées, cet ordre de préoccupations nous échappe encore.

Les deux volumes (1) de l'important ouvrage de M. von Oppenheim, sur la Syrie et la Mésopotamie, font remonter à 1899 le début des publications allemandes de « politique musulmane » pour la zone ethnique du chemin de fer de Bagdad. En 1904, le professeur Georg Jacob, de l'Université d'Erlangen, a commencé à faire paraître sa *Turkische Bibliothek*, dont le volume IX, réservé en 1908 aux Bektachiya, préparait une étude consécutive sur la position de cet ordre religieux en Albanie. En 1909, M. Martin Hartmann, dont toute la série de l'*Islamische Orient* a été si précieuse pour la politique musulmane allemande, publia sur l'Arabie un gros volume, où *die arabische Frage* tient la plus large part. — On avait essayé en France, à la fin de 1908, de donner droit de cité parmi les « Missions Scientifiques » à une enquête sociologique sur la Mésopotamie. Il fallut se contenter d'une mission d'archéologie, dont le renouvellement, avec un nouveau titulaire en 1910, n'a même plus laissé de place à l'orientalisme, malgré les résultats remarquables de la première tentative.

(1) *Vom Mittelmeer zum persischen Golf durch der Hauran, die syrische Wuste und Mesopotamien*, von dr. M. F. von Oppenheim, Berlin, 1899.

Nous pensons que la finance et l'industrie française réaliseraient un excellent placement d'assurances et de garanties, en facilitant dans leur zone d'action ottomane les études de « Politique musulmane » qu'elles ignorent et dédaignent, malgré les exemples significatifs qui leur viennent d'Allemagne. Il serait mieux encore qu'un Ministre des Affaires étrangères prît quelque jour l'initiative de fonder pour ses agents de l'Empire ottoman, diplomates, consuls et interprètes, une « coupe » scientifique, attribuée, chaque année, par décision de l'Académie des Sciences morales et de l'Académie des Inscriptions, au meilleur ouvrage ou mémoire sur l'histoire contemporaine de la Turquie. Si, enfin, le Parlement, se piquant d'émulation, inscrivait d'office au budget de l'Instruction publique les crédits nécessaires pour la création de deux ou trois chaires universitaires, consacrées à l'étude sociale de l'Empire ottoman, on peut espérer que notre politique de rapports généraux avec la Turquie cesserait d'être individuelle et par conséquent instable.

Ces requêtes ne mettent en doute ni l'œuvre diplomatique actuelle, si fortement française, ni les mérites incontestés de nos consuls et de nos interprètes. Elles tendent seulement à fixer les idées sur l'ordre de faits que représente la proportion des savants et des érudits spécialisés dans les études ottomanes, en Allemagne et en France. Au point de vue de la sécurité et de la productivité de nos capitaux, la part de notre pays est insuffisante.

*
* *

Notre éminent confrère M. Martin Hartmann ne nous en voudra pas d'emprunter, à ce propos, quelques renseignements à la remarquable étude *Allemagne et l'Islam*, qu'il a donnée dans le premier numéro de *Der Islam*. Publiée à Strasbourg, cette importante revue, que dirige M. le pro-

fesseur Becker, de Hambourg, a commencé à paraître peu de temps après l'ouverture de la Bibliothèque créée à Tanger par M. le professeur Kampfmeyer, de Berlin.

— Passant en revue les intérêts de l'Allemagne, dans les différents pays musulmans, M. Martin Hartmann trace d'abord un programme général de politique allemande, tenant compte de la prédominance des traditions religieuses dans la masse musulmane, où il reste à propager la notion de l'importance d'une civilisation intellectuelle. Cette politique exige une coordination équilibrée de tous les efforts économiques allemands, qui représentent des éléments habitués au travail organisé, dans un milieu auquel l'organisation des forces sociales est étrangère. Le gouvernement doit appuyer résolument ces efforts *à condition qu'ils le méritent* par eux-mêmes, et qu'ils se laissent guider vers les buts d'intérêt général, qui seront d'ailleurs pour eux les plus productifs.

— Les associations économiques ne sont pas les seules, dit le savant professeur du Séminaire des Langues orientales de Berlin, dont l'activité se recommande à la sollicitude du Gouvernement germanique. Il faut s'occuper aussi des autres groupements. Ainsi, il existe à Haïfa une colonie wurtemburgeoise, qui s'est installée en Terre sainte pour attendre le retour du Christ. Divisée depuis des années au point de vue religieux, elle est restée fidèle au lien national. L'Allemagne doit lui témoigner un intérêt vigilant et ne pas hésiter à faciliter la création d'autres colonies de même caractère, si confessionnelles qu'elles puissent être, en tenant compte de ce que permettent les lois ottomanes. La loi de 1857 exige la naturalisation des colonies étrangères, mais celle de 1867 permet aux étrangers les acquisitions de terres. Il peut donc se former des colonies allemandes en terre ottomane et on ne doit pas trop attendre pour en favoriser le développement, car l'Asie Mineure pourrait bien se

fermer quelque jour aux influences étrangères, par son propre progrès.

— Il ne s'agit là que de « colonies » proprement dites, qu'il ne faut pas confondre, malgré leurs tendances, avec les missions religieuses. Depuis le vote de la loi de séparation de l'Église et de l'État, en France, l'intérêt national de l'Allemagne est de soutenir toutes les missions, quelle qu'en soit l'étiquette, et c'est une des raisons d'être du *Deutsche Vorderasienkomitee.*

— Après les missions, les écoles. La Turquie compte déjà un certain nombre d'écoles allemandes où l'on reçoit les enfants musulmans. Ce sont des écoles primaires, avec Kindergarten, des écoles professionnelles et des écoles supérieures de filles. L'importance numérique en est insuffisante; mais l'enseignement primaire devant rester ottoman, les civilisations européennes se proposeront surtout de former la classe sociale de culture intellectuelle par l'enseignement supérieur. A l'exemple de ce que les Français et les Américains ont réalisé à Beyrouth, l'Allemagne doit avoir son école supérieure ; on a déjà proposé de la créer à Urfa ou à Mossoul. Où que ce soit, il faudra éviter l'erreur des Jésuites et des Protestants de Beyrouth, dont les entreprises ne donnent pas tout ce qu'on pourrait en attendre, à cause de leur allure confessionnelle.

— L'Allemagne n'a encore que deux hôpitaux, celui de Constantinople, qui est bien dirigé, et le Johannister Hospital de Beyrouth. Mais on s'occupe d'en créer d'autres. Depuis novembre 1908, il y a un docteur allemand et une sœur de charité à Bagdad et un autre docteur à Basra. On ne saurait trop développer la propagande médicale.

— Il y a beaucoup à faire aussi avec les bibliothèques comme celle du professeur Kampmeyer, de Tanger. L'Allemagne devrait en fonder d'abord une en Asie Mineure et une en Syrie, puis en Mésopotamie et successivement à Babylone, Konia, Alep ou Damas, Urfa ou Mossoul et Bagdad.

— Sous la plume du professeur allemand, cette idée des « bibliothèques allemandes » prend, sans détour, l'importance de premier plan qu'elle a en effet. Un groupe métropolitain leur servira de lien en Allemagne, pour centraliser leurs travaux et faciliter leur développement. Pas d'unions, ni de sociétés locales, mais seulement la précaution de choisir, pour installer les bibliothèques, des villes où quelques résidents allemands puissent s'intéresser au mouvement intellectuel, dont le germe, une fois déposé en bonne terre, lèvera de lui-même et fructifiera. Tout effort intellectuel est précieux à ce point de vue. Les stations météorologiques elles-mêmes sont utiles : leur réorganisation dans les grandes villes rend des services positifs au commerce allemand.

*
* *

Rien à ajouter à cet exposé si probant du savant distingué qui, après une longue carrière, vouée aux travaux de l'érudition pure, sentit qu'à notre époque la science intelligente a d'autres devoirs et en donna lui-même l'exemple à son pays. Revenons donc vers nos horizons.

Un premier spectacle nous frappe aussitôt. Si, dans l'étude du milieu social ottoman, nous nous sommes laissés devancer, quelle admirable avance conservent au contraire nos œuvres d'enseignement et d'éducation de toutes catégories et de toutes confessions, laïques, religieuses ou indifférentes. Le *Rapport du budget des affaires étrangères* de 1907 a rendu au pays le service de mettre au point, par la publication d'un rapport démonstratif de l'Ambassadeur de France, des critiques inconsidérées dont les Ottomans avaient été les premiers à sourire, et qui firent la joie de nos concurrents. — 62.000 élèves pour les écoles subventionnées par la France ; près de 30.000 dans celles qu'elle protégeait : quelle merveilleuse activité ; quelle force puis-

sante de propagation de la culture française, au profit de l'influence nationale.

Comme l'exprimait si fortement en 1905 un rapport du président de la Chambre de Commerce française de Constantinople (1), l'Institut commercial des Frères des Écoles chrétiennes de Cadikeui « fait honneur à la France » puisque les jeunes gens qui en sortent « savent beaucoup de choses et les savent bien ». Nul doute que la Chambre de Commerce de Salonique n'enregistre avec une égale satisfaction les services considérables rendus à la cause française par les institutions laïques. On pourrait donc croire que, philosophiques ou religieuses, les œuvres d'expansion française concourent harmoniquement au même but d'intérêt national. Pourquoi faut-il qu'après avoir éprouvé des inconvénients d'entreprises trop religieuses, notre nation ressente maintenant ceux d'entreprises trop philosophiques?

Nous n'ignorons pas qu'en posant cette question irrévérencieuse, nous nous exposons à quelques chausse-trapes, mais il faut bien sacrifier un peu à la doctrine, quand on en a, et la nôtre est que Gambetta avait raison, en réclamant pour l'exportation, la division du travail entre la Politique et l'Éthique. S'il revenait parmi nous, il ne se gênerait pas pour dire que le combat des Missions françaises, en Orient, les unes contre les autres, sous prétexte de morales, ne donnera pas un élève de plus à la culture française. Il ajouterait, dans le secret des Conseils de gouvernement, qu'à tout prendre, notre politique ottomane n'a pas à se louer, pour le quart d'heure, des directions confidentielles et interposées, qu'elle a subies depuis quelques années.

On ne s'exprime pas d'ailleurs, en ces termes, uniquement, parce que au vingtième siècle les artifices philosophiques sont appelés à prendre rang dans l'histoire des reli-

(1) Voir l'ouvrage si documenté de M. Paul Fesch, *Constantinople aux derniers jours d'Abd-ul-Hamid*. Paris, 1907, p. 457.

gions à côté des artifices divins. On ne songe pas seulement qu'il serait grand temps que l'idée sociale, humaine, se libérât des jurisprudences chères à la civilisation napoléonienne de M. Portalis, pour laisser en tête à tête, le dogme et la métaphysique. On se souvient aussi des déclarations faites au Congrès socialiste de Copenhague par M. le député au Reichstag Ledebour, et de la présence de M. le député Hauptmann au Congrès national égyptien de Bruxelles. On pense en conséquence, et on ne prend pas de détours pour le dire, que le moment est venu, pour notre politique musulmane, de s'écarter du verbe électoral, dans le domaine éducatif, et de demander un point d'appui solide à la meilleure de nos forces intellectuelles, l'*Université.*

*
* *

Au désordre actuel, à l'incohérence d'antagonismes qui n'ont rien à voir avec l'opportunité pratique d'une propagation plus active parmi les peuples ottomans de la langue et du génie de notre civilisation, nous demandons qu'on substitue une autorité dirigeante incontestée. Aucune ne peut valoir celle d'un *Institut universitaire*, investi de la mission d'administrer toutes les œuvres éducatives de la France, en Turquie ; de leur répartir les subventions métropolitaines, de contrôler les programmes, d'inspecter les établissements, d'examiner les élèves et de décerner les diplômes. L'Université de Grenoble pour l'Italie et celle de Bordeaux pour l'Espagne, ont donné des exemples brillants de cette méthode. Quelle raison d'État, quelle convenance d'esprit, quel devoir de pédagogie pourraient s'opposer à ce qu'un « Institut de l'Université de Lyon » devint, pour quelque temps au moins, l'organe centralisateur de toutes les entreprises d'éducation et d'instruction qui sont les auxiliaires de l'influence française en pays ottoman.

Mission du commandant Dincher.

TOMBEAU ET STÈLE DE LA DAME MA-YING

au cimetière musulman de Yang-Kia Tsao, à Taa-li.

Tombeau de la dame Ma-Ying.

Les documents relatifs à la Chine, qui accompagnent cette étude, nous ont été communiqués par M. le Commandant Dincher, chargé de mission de l'Académie des inscriptions, en Chine. Nous reviendrons sur les résultats importants de cette nouvelle contribution française aux études sur les Musulmans chinois.

Ce n'est pas au hasard qu'on omet l'Université de Paris. Son état pléthorique commence à demander quelques ménagements. L'excès de croissance y détruit déjà le lien universitaire, par trop de filiales. Un « Institut de l'Enseignement français en Turquie », qui lui serait rattaché, échapperait en réalité à sa direction particulière, or c'est une direction étroitement universitaire, engageant et représentant l'Université, qu'on réclame pour cette création, afin que les divisions d'opinions, les hostilités de croyances et les antagonismes de personnes, s'arrêtent devant une autorité arbitrale, non seulement indiscutable, mais effective.

Désignée par son rang, l'Université de Lyon l'est aussi par sa sollicitude, déjà éveillée, pour les œuvres musulmanes et leur enseignement. Elle a de plus la bonne fortune de représenter une région de la France où la prospérité commerciale sait s'allier aux initiatives intelligentes, considération non sans valeur, au point de vue matériel.

On n'éprouve aucun embarras à reconnaître la valeur des objections qui s'opposeraient à la désignation permanente d'une seule Université, pour personnifier la France vis-à-vis de la Turquie des écoles. Mais un roulement universitaire, appelant tour à tour d'autres provinces françaises, à bénéficier d'une charge honorable et productive, ne serait pas contraire à l'intérêt national. La solution d'un « Institut » d'abord Lyonnais, puis Nancéen plus tard, ou Marseillais, Parisien à son tour et au besoin Lillois, peut se défendre. Mais pour commencer, l'« Institut » de l'Université de Lyon. On en conçoit facilement le rôle et le fonctionnement : deux ou trois chaires, constituant un centre d'enseignement universitaire, pour la langue et la littérature, la géographie économique et l'économie politique, puis enfin, l'histoire sociale : peuples et institutions. A côté des chaires, un conseil administratif représenté, si besoin, à Constantinople, choisissant le personnel ensei-

gnant détaché en Turquie, désignant ses mandataires pour les contrôles, pour les inspections et les examens, exerçant la gérance budgétaire des crédits et des subventions, et centralisant en un mot toutes les actions administratives, aujourd'hui éparpillées et discordantes. Doutera-t-on que cette unification de nos efforts, cette liquidation de nos désaccords doubleraient en quelques années le rendement de notre œuvre ottomane d'enseignement et d'éducation ? On l'admet, mais on s'arrête devant l'obstacle insurmontable des contingences. Et l'Allemagne? L'oublie-t-on ?

Une autre considération recommande, puissamment, la solution de l'« Institut Universitaire ». Nous n'avons pas seulement à reprendre et à défendre l'héritage de Victor Duruy auquel nous devons dans le passé la plus féconde des œuvres turques de culture française, l'enseignement français du Lycée de Galata. Il ne suffit pas que la Faculté de médecine de Beyrouth soit l'objet de sympathies avouées. Ce ne serait pas assez que le dévouement infatigable et l'activité enthousiaste de la mission laïque, soient sollicités, partout où des places inoccupées s'offrent aux bonnes volontés nouvelles. Notre politique musulmane ottomane a besoin de changer d'air, en accentuant son évolution déjà commencée, vers la subordination des affaires à la politique. Nulle occasion meilleure que l'entrée en scène de tout ce que représenterait une alliance universitaire.

La création d'un « Institut » d'Université déterminerait en effet, du jour au lendemain, un mouvement universitaire considérable vers la Turquie : professeurs de Faculté, membres de l'Enseignement secondaire, maîtres de l'Enseignement primaire, boursiers de doctorat, candidats de titres et d'emplois, et ce serait aussitôt une opinion nombreuse et sûre, informée, documentée, agissante. N'est-il pas évident que la suppression définitive des méthodes de violences, pour

vilaines créances, ou concessions suspectes dont il ne faut plus, viendrait par surcroît. Qui donc s'aviserait d'égarer la politique extérieure de la France, dans les obscurités des tractations qu'on n'avoue pas, des ententes dont on se cache, des sollicitations qui donnent une arme à l'autre parti, le jour où la Turquie aura pris, dans l'horizon universitaire, son rang normal de grande puissance européenne ?

En Turquie même, quelques Hamidiens de la basse politique redouteront un contrôle moral réciproque. Mais il n'est pas un Turc d'éducation libérale et d'instruction intelligente, qui ne s'en félicite doublement, en appréciant aussi la démonstration amicale, qui résulterait d'une intervention personnelle de l'Université de France. On peut donc dire que la condensation synthétique d'une politique musulmane dans la création d'un *Institut Universitaire* serait plus largement efficiente qu'il ne semble au premier aspect. Qu'on ne s'étonne pas de trouver tout un programme résumé en un seul vœu : il s'agit ici d'une politique de gouvernement.

*
* *

Nous avons laissé intentionnellement de côté, jusqu'ici, la psychologie si intéressante du patriotisme oriental, dont les articles du *Tanine* et du *Mouayyad* nous offrent en ce moment l'ardente floraison. Dans l'admirable midi de Stamboul et du Caire, il revêt les apparences d'un nationalisme, épanoui. Il nous montre une âme musulmane nationale, comme celle des héros de Daudet fut voyageuse et chasseresse. Que nos amis de Constantinople, de Salonique, d'Andrinople, de Damas, d'Alep et d'Égypte ne nous en veuillent pas, de leur dire ici, d'accord avec quelques-uns, qu'à prendre tant de discours, de proclamations et de réso-

lutions au pied de la lettre, on se trouve, sociologiquement, en présence d'une quadrature de cercle.

Tombeau de la dame Ma-Ying.

On comprendrait, islamiquement, un khalifat solide, ayant derrière lui la base inébranlable de l'idée religieuse,

et ne s'arrêtant à aucune frontière. Un Islam de guerres saintes et de capitulations : à la bonne heure; voilà un Islam national. Mais qui en voudrait, à Constantinople, comme au Caire, avec ses conséquences et ses nécessités : les cinq prières, le jeûne et l'horreur de tout ce qui vient des civilisations infidèles, à commencer par la presse, arabe ou turque? Personne, car nous sommes en 1910.

La situation de fait, actuelle, est celle d'un Islam modernisé, européanisé par sa culture dominante et dont les peuples prétendent s'organiser, à leur tour, à un rang d'indépendance et d'égalité. Rien de plus juste. Mais, ayant sous les yeux l'exemple de l'Europe, dont l'intellectualité créa leur mentalité contemporaine, ils adoptent à son instar une idée nationale, en oubliant de l'islamiser et c'est là l'erreur qui trouble, en ce moment, les rapports réciproques.

A l'époque de l'entrée de Mahomet II à Constantinople, la France de 1453 n'avait pas accompli son unité, malgré Charles VII et Jeanne d'Arc. Le duc de Bourgogne se souciait peu du roi de l'Ile-de-France agrandie. Le duc d'Alençon travaillait dans le parti anglais et Talbot bataillait en Guyenne. Deux siècles après, en 1643, Louis XIV trouvait, en montant sur le trône, une France déjà faite. — Voici d'autre part plus de cinq siècles et demi que Sainte-Sophie devint la mosquée cathédrale de Stamboul. Après les sultans, les khalifes sont venus. Les grands souverains n'ont pas manqué, ni les longs règnes. Où en est cependant l'Unité ottomane, en présence de l'Unité française. Cinq siècles d'Orient n'ont pu réaliser ce que firent aisément deux siècles d'Occident.

On voit des nations antagonistes, nation turque, nation arabe, nation kurde, nation albanaise, et les Druzzes, les Chrétiens de Syrie, les Arméniens, les Grecs. On connaît la réalité d'un rapport gouvernemental et administratif de ces peuples. On n'ignore pas le fait ni l'importance du rap-

port musulman entre ceux qui forment la majorité de cette masse sociale disparate. Mais quel sera le patriotisme pour les Sabéens de Bagdad, ou les Ismaéliens du Hauran ?

Non seulement, il n'existe pas d'unité ottomane, au sens européen du mot, mais il ne peut en exister, car c'est le propre de la civilisation musulmane de se superposer à l'individualisme ethnique, sans le détruire. Elle doit son rôle mondial à cette qualité admirable, que le Nationalisme moderniste prétend supprimer, sans réfléchir que ce serait exclure l'idée musulmane de l'évolution qui s'accomplit en son nom.

*
* *

Pour mieux préciser le point de vue d'une distinction à observer entre l'idée de civilisation et l'idée de nation, pour le monde musulman, on peut comparer les modes de progression des États européens et musulmans. Aussitôt la conquête, les premiers nivellent, confondent, unifient les races conquérantes et sujettes. Dans les seconds elles subsistent côte à côte, conservant leur personnalité, et se soumettant seulement au lien fédératif, de la loi religieuse. Treize cents ans après la première conquête musulmane, le Maroc comprend, les uns à côté des autres, Berbères et Arabes, aussi divisés par les institutions, par la langue, par toute l'existence sociale, que cent ans après l'arrivée de Sidi Okba.

Voulant représenter l'état de réaction des éléments indigènes contre la domination étrangère, nous employons le terme de mouvement national, qui nous vient naturellement à l'idée; nous n'en avons pas d'autre à notre disposition, et d'ailleurs il figure très exactement le processus de résistance. Ces Berbères, ces Arabes qui veulent être indépendants chez eux, témoignent, à ce point de vue, d'un esprit national. Mais il n'y a pas de nation marocaine, au sens

français, parce que le caractère des rapports établis entre l'Arabe et le Berbère n'est pas marocain, mais musulman.

La distinction paraît subtile, contradictoire même et on n'en saisit peut-être pas toute la portée. Elle répond cependant à un fait sociologique, positif. Tandis que les Musulmans passent directement de la condition sociale de la famille, du clan, de la tribu, de la peuplade, des fédérations, des ligues, à celle de la *civilisation*, sans autre intermédiaire que celui d'un régime gouvernemental qui dépend de cette civilisation et la représente, la nation constitue pour les pays européens un stade intermédiaire, fixe et défini. Cela revient à dire que, dans la hiérarchie des mouvements qui forment et grandissent les Sociétés humaines, celles du monde musulman et du monde chrétien suivent, en fin de compte, des voies dissemblables, après avoir d'abord cheminé dans les mêmes routes.

Identique au point de départ, par l'effet des idées de résistance et d'indépendance, l'esprit national devient ensuite très différent d'un milieu à l'autre. Alors que, pour les peuples européens, la nationalité se constitue et se développe indépendamment de la religion, elle ne se généralise pour le Musulman que dans et par la religion. Pour l'Européen, l'idée de la nation implique l'idée de patrie, qui s'en tient pour l'Islam à l'antithèse du pays musulman ou non musulman : Dar el Islam et Dar el Harb.

On conçoit parfaitement, en envisageant l'état actuel des choses, que les caractères spécifiques de la civilisation islamique lui aient valu, dans le passé, une incontestable supériorité économique et intellectuelle. On a le sentiment que, dans l'avenir, le monde musulman devra bien des avantages aux mêmes conditions, mais dans le présent, la civilisation européenne emprunte, à la modalité concrète de ses organismes nationaux, une force matérielle supérieure. Rien de plus explicable par suite que l'erreur des Turcs et des Égyp-

tiens, lorsque oubliant l'Islam ils empruntent à la hiérarchie sociale de la chrétienté cette nation qui manque au Mahométisme. Non seulement, ils se montrent fidèles à un des enseignements fondamentaux de la culture occidentale, mais ils sentent le besoin, l'opportunité d'une nation à l'européenne, comme d'une armée à l'européenne.

Leur erreur est, d'une part, d'oublier que leur passé n'encourage pas les ambitions nationales, unitaires, et que le mouvement général du monde rétrécit les temps dont ils disposent pour évoluer. Ils n'ont pas à se demander ce qu'ils seront dans cent ou deux cents ans, mais ce qu'ils pourront être dans dix ans, et s'ils édifient leur politique sur une hypothèse réalisable après dix, quinze ou vingt générations, ils s'arrêtent aux jeux d'imagination. Leur autre erreur est de faire abstraction de l'Islam, de cette admirable conception sociale qui, dans l'humanité assagie des âges en croissance, prépare à ses adeptes une position mondiale, incomparable dans l'ordre des réalités économiques, à condition que les frontières nationales ne découpent pas trop le domaine immense de leur civilisation.

Si cette manière de voir semble justifiée, on comprendra que nous n'attachions qu'une importance passagère aux prurits actuels du nationalisme turc, si indifférent aux préoccupations des Arabes, des Albanais, des Arméniens, de plus de la moitié des sujets de l'Empire ottoman. Née de la conspiration militaire, et par conséquent spécialisée ethniquement, la Jeune-Turquie ne tardera pas à s'apercevoir que, pour la réalisation de son rêve « national » elle devrait commencer par se supprimer elle-même, et ce n'est pas ce qu'elle se propose. Elle s'assagira, elle en viendra à cet état fédératif qu'elle rejette avec exaspération, mais hors duquel il n'y a pour la Turquie qu'un avenir d'aventures d'abord, de faiblesses ensuite, et de partages.

Égypte.

Les mêmes raisons qui s'appliquent à la Turquie justifient le scepticisme que le « Nationalisme égyptien » a inspiré dès l'origine. On ne se demande pas seulement en quoi les Coptes sont moins Égyptiens que les descendants des Asiatiques, amenés par les dynasties Mamelouks, ou les Syriens. On considère que le sentiment populaire musulman confond deux ordres d'idées : l'idée d'indépendance, générale et motivée, et l'idée de nation, superficielle et fictive. Sans l'extraordinaire maladresse de la politique anglaise, qui, méprisant les *Natives* égyptiens, n'a rien omis pour les exaspérer, il n'y aurait pas de nationalisme égyptien.

Lord Cromer a plus fait, par les pendaisons de Denshawaï, que tous les discours et tous les Congrès pour la genèse du « sentiment national ». Des villageois travaillent aux champs ; des chasseurs qui passent tirent les volailles du village, bousculent les femmes, menacent les hommes ; on s'injurie, on en vient aux mains. Les étrangers se sauvent et l'un d'eux est malmené. Il n'en faut pas davantage pour motiver des arrestations en masses, suivies de bastonnades et de pendaisons. Comment les victimes ne songeraient-elles pas à un avenir de liberté ?

Trop heureuse d'avoir gagné sur la politique française le match entamé cent ans auparavant avec Bonaparte, la politique anglaise oublia les Égyptiens. Elle les jeta elle-même dans les rêves de l'opposition nationale. Qu'elle songe, si elle en doute, à l'aspect des rues du Caire, à l'anniversaire de Mustafa Kamel Pacha. Qu'elle médite sur la signification de ces tramways arrêtés, de ces élèves des écoles, de cette population en deuil. La démonstration du nombre fut

absolue, et l'unanimité touchante. Qu'était ce peuple célébrant une commémoration nationale, si ce n'est une nation ?

Mais supposons maintenant cette nation livrée à elle-même ? Que restera-t-il au bout de quinze jours de ses énergies nationales, si vives dans la résistance? Seront-elles du côté du *Mouayyad*, du *Liwa* ou du *Djeridat*. Les trouvera-t-on parmi les Égyptiens de souche mamelouk ou de souche arabe, avec les Syriens ou les Turcs ? On conçoit la réponse faite plus d'une fois. Abandonnée à elle-même, l'Égypte ne renoncerait aux joies de l'anarchie qu'au profit d'une tutelle ottomane.

Mais alors, où est la nation égyptienne, si ce n'est dans la communauté musulmane ? Où est le patriotisme des Musulmans du Nil, si ce n'est dans l'Islam? Leur nationalisme n'est-il qu'une variante du Panislamisme ? Ramènerait-il l'Égypte au Khalifat, à ce cycle du passé qui vient de finir avec Abdul Hamid, et que détruirait l'esprit national ?

Ces doutes expliqueront, sans plus de commentaires, le souhait que notre politique égyptienne marque ses préférences pour un régime plus rationnel que l'organisation actuelle. Les Capitulations en viennent à être invoquées par les Égyptiens, eux-mêmes, comme une garantie de liberté relative, en présence de l'absolutisme anglais. Pour tout le monde, la bonne solution est dans l'établissement en Égypte d'un régime autonome, rappelant de près celui de l'Afrique du Sud. Le jour où un Mustafa Kamel Pacha aura tenu, au Caire, le rôle de général Botha au Cap, il n'y aura plus de question égyptienne, parce que, au bout d'un mois, la démonstration que l'esprit national musulman est impuissant aux constructions qu'il ambitionne, se trouvera suffisamment faite pratiquement, pour que l'Égypte s'occupe d'autre chose.

Elle a cent fois, mille fois raison de lutter, de protester contre une domination, dont la véritable raison d'être

n'est que géographique, puisque le Delta ne devint anglais que par ricochet, à cause de l'Inde et du Soudan. Rien de plus légitime que ses protestations contre les abus, les exagérations de cette conquête. Mais rien de plus creux que la prétention des politiciens du nationalisme local, de suppléer à toute organisation européenne, par le seul enthousiasme de leurs phrases.

Il n'y a de raison qu'entre les deux extrêmes, et l'Angleterre libérale voudra bien, peut-être, reconnaître qu'on rend hommage à sa doctrine, en souhaitant que l'Empire britannique du vingtième siècle se souvienne, en Égypte, qu'au dix-neuvième siècle, la nation anglaise fonda sa puissance moderne, par la défense des peuples faibles et opprimés.

En prenant ainsi position contre l'absolutisme Cromérien et contre le nationalisme musulman, on ne se dissimule pas qu'on ne satisfera pas tout le monde. Mais le propre d'une politique de gouvernement est moins de dépendre de ses alentours, que de frayer sa voie.

En tout cas, si le parti national égyptien s'abstrait quelques instants des hyperboles, il reconnaîtra peut-être que la France témoigne de sympathies réelles envers les Musulmans d'Égypte en restant indifférente aux procédés de leurs dirigeants. Citons les rédactions consécutives des deux convocations au Congrès national égyptien. Il devait se réunir à Paris. Le Comité d'organisation écrit :

« En choisissant Paris comme siège, le Congrès a voulu montrer que l'Égypte ne pouvait oublier le rôle traditionnel d'éducatrice et d'amie de la France en Orient, et son rôle, plus grand dans le monde, de libératrice des peuples. »

« *Vive la France !* »

Huit jours après, le Congrès se réunit à Bruxelles. La réunion, projetée d'abord à Paris, a été interdite, parce qu'on se préparait à donner à ce fait géographique un caractère qu'il n'avait pas, en transformant un congrès égyptien en congrès franco-égyptien, ce qui n'était pas la même chose. Nouveau texte : d'abord le venin :

« Le chef de cabinet de M. le Président du Conseil nous a déclaré que le gouvernement français traverse actuellement une crise diplomatique internationale et ne désire en aucun cas indisposer le gouvernement anglais. »

Ensuite, sur une autre feuille, une PROCLAMATION A LA NATION FRANÇAISE :

« Cette interdiction porte au prestige de la France en Orient et en Égypte un coup beaucoup plus grave que les difficultés qu'elle aurait encourues, si le Congrès avait eu lieu en France.

« Cette décision arbitraire et tardive est un démenti à tous ceux qui croyaient encore à l'amour traditionnel de la France pour la liberté. »

On ne se figure pas le nombre d'atteintes portées ainsi au prestige de la France en Orient depuis quelques années. La collection, si instructive, du *Mechveret* en fournirait à elle seule une cinquantaine par an.

Il n'y a pas d'ailleurs que la « Proclamation à la nation française ». N'oublions pas l'évolution du *Mouayyad* de M. Cheikh Ali Youcef, journal important, longtemps sérieux, et qui n'est pas sans avoir bénéficié des sympathies que son essor rencontra dans les milieux d'opinion française. Le *Mouayyad* vient de republier, le 12 septembre, une « Réponse d'un Algérien » à un « discours du 14 juillet à Casablanca », publiée déjà dans une revue turque du

Caire, l'*Idjtihad*, en 1908. A ce moment, le grand journal arabe avait une ligne de conduite autre qu'aujourd'hui. En s'en souvenant, on ne s'expliquerait pas son changement de front, sans les commentaires qui suivent le « texte *in extenso* » de la « Réponse ».

— L'auteur de ce factum explique comment les corbeaux dévorent les corps des Algériens morts aux colonies, pendant qu'on fait de somptueuses funérailles, à Paris, à un officier tué en se sauvant. —

— L'hypocrisie française ne s'en tient pas là. On veut empêcher le Cheikh Mâ el Aïnine de visiter son souverain et, en cette affaire, la France a eu tous les torts. Rien ne justifiait son intervention, et ses provocations ont fait tout le mal. Ses troupes se sont d'ailleurs conduites lâchement devant un ennemi brave et l'ont forcé à fuir. — Et cela n'est point douteux, car Jaurès l'a dénoncé à la Chambre et dans *l'Humanité*. —

Ceux de nos lecteurs du Maroc, de l'Algérie, de Tunisie, d'Égypte et de Syrie, qui ne connaissent le *Mouayyad* que de réputation, vont évidemment se demander où fut son « Chemin de Damas ». — Ils ne s'attendaient certainement pas aux commentaires qui suivent la « Réponse de l'Algérien ». — En voici les traits saillants :

— La Turquie, qui a rétabli la Constitution, est l'appui et l'espoir de tous les Musulmans. Elle les délivrera. — Le rôle de la presse musulmane est d'éclairer les Musulmans, de leur apprendre leurs droits, de créer un nouveau courant d'opinion en Occident et en Orient..... Le sultan Mohammed II, conquérant de Constantinople, a eu grand tort de faire de sa conquête l'empire ottoman. Il aurait dû créer dès lors l'Empire de l'Islam « *Imberatouriya Islamiya* ». —

Ainsi ce n'est plus le khalifat et le panislamisme, c'est l'impérialisme et l'empire. — M. Cheikh Ali Youcef, qui

Mission du commandant Dincher.

CHAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE

à Yun-nan Fou.

avait déjà donné un bel exemple de fertilité d'esprit, lors d'un procès célèbre dans les annales judiciaires de l'Islam très moderne, a fait d'excellent journalisme en lançant cette nouvelle formule. A-t-il rendu un bon service à ses coreligionnaires? On peut en douter, car il semble, en ce moment, qu'il y ait chez quelques-uns de ces Musulmans modernistes qui auront devant l'histoire l'honneur d'avoir inauguré l'évolution civilisatrice de l'Islam, un retour à la mentalité des anciens Tholbas de l'Université de Fès. On leur dirait que le taureau du bon vieux temps porte encore le septième espace, terre ou ciel, cela n'a pas d'importance, sur sa corne gauche ou droite, pour la grandeur de la nation, pour la prééminence de la patrie, ils n'en douteraient pas, sans d'ailleurs s'occuper de savoir de quelle patrie et de quelle nation il peut bien s'agir.

Un ancien ambassadeur de France à Constantinople signalait fort justement, ces jours derniers, l'état d'esprit exorbité de certains Jeunes-Turcs, pour lesquels le monde entier n'est plus qu'un apanage de leur Révolution. Un souffle de déraisonnement sévit dans les milieux musulmans où, faute d'assimilation pondérée, la culture occidentale amplifie et déforme les idées natives. C'est une crise de croissance. Elle passera et la vieille Europe ne doit s'en préoccuper que pour témoigner à l'Islam rajeuni une sympathie plus vigilante et plus bienveillante.

*
* *

La politique musulmane de la France doit avoir, sur ce point, des vues très nettes. Une fraction importante de ses amis, de ses clients d'Égypte s'égare à la recherche de l'absolu. Il ne faut pas hésiter à rappeler ces chercheurs d'idéal au sentiment de la réalité, et si le bon moyen consiste à mettre leur amour-propre en cause, qu'on ne s'en prive pas. Les mauvaises humeurs du moment disparaî-

tront comme elles sont venues, car, sous les apparences, il y a la force des choses, la marche des faits.

On en connaît la courbe. Après des années de Hamidisme, d'hésitations entre le progrès et le retard, entre l'avenir et le Panislamisme des politiques policières, l'Islam s'est mis en mouvement et a accompli un premier pas décisif, hors du passé. Ce furent les révolutions de Turquie, de Perse, le début du mouvement national d'Égypte, œuvres admirables et décisives. Ensuite sont venues les fumées de la gloire. L'Islam en est maintenant à un nouveau pas. Il s'agite, il hésite. Il tend la main vers des couronnes imaginaires. Des rêves « d'instar » le remuent. Il se croit appelé à tout devenir et pense l'être déjà devenu. C'est la puberté qui monte. Cela se tassera, cela se calmera, et demain, dans un an, dans cinq ans, nous nous retrouverons en présence d'un Islam dont les horizons assagis se borneront aux réalités de l'existence, aux réalités matérielles, effectives, durables, celles du travail, de la productivité, du commerce et des activités sociales. La France démocratique est de cœur et d'intérêt avec cet Islam, qui ne nous en voudra pas d'avoir haussé les épaules, sans perdre notre bonne humeur, en présence des contorsions finales de l'autre Islam, celui des survivants déguisés du Hamidisme.

Une conclusion se dégage de ces vues, pour notre politique musulmane d'Égypte. Elle doit être « constitutionnelle » parce que c'est l'intérêt de tout le monde : celui de l'Égypte d'abord, de l'Angleterre ensuite, et le nôtre aussi. Troquons les Capitulations pour une Constitution, si cela se peut. Si cela ne se peut pas, gardons-les et réclamons la Constitution quand même. Mais n'encourageons pas le « méridionalisme » qui échauffe les cerveaux égyptiens, dans la chaleur trop communicative des Ligues, des Partis et des Congrès. Notre civilisation a été éducatrice pour l'Égypte, qu'elle reste éducatrice, aujourd'hui comme hier, sans craindre de marquer au nationalisme musulman qu'il se trompe de direc-

tion, en courant après les mots. Il a devant lui une tâche infiniment plus pratique, incomparablement plus belle à accomplir, en s'efforçant d'élever le peuple égyptien matériellement et socialement, plutôt que de l'entraîner vers ce qu'il y a de pire en Europe, le politicianisme.

Envisagée ainsi, l'œuvre de la France en Égypte devient à la fois très simple et très attrayante. Qu'elle ne s'occupe pas des exportateurs du nationalisme nilotique, mais qu'elle se passionne pour les étudiants égyptiens qui viennent s'instruire en France. Qu'elle ne ménage pas ses sympathies pour l'Université égyptienne, qui ne doit pas avoir d'alliée plus sûre, d'amie plus fidèle que l'Université de France.

*
* *

Sachons en même temps demander à nos propres fondations de rendre tout ce qu'elles sont destinées à produire. Elles constituent un patrimoine national. Si l'œuvre moderne de la France, en Égypte, a débuté par les presses arabes du Vatican, venant dans les bagages de Bonaparte convier à la liberté l'Islam, que les croisés avaient voulu christianiser, une pléiade de Français illustres l'ont agrandie dans tous les domaines. Quelle politique pourrait valoir les noms de Champollion, de Mariette et de leur continuateur Maspero, qui, dans l'Égypte de l'occupation anglaise, personnifie si noblement la science française, par l'autorité du travail et l'utile accomplissement d'une carrière éminente.

En rappelant ces grands exemples, on songe aux services si considérables que l'Institut français d'archéologie orientale du Caire pourrait rendre à l'œuvre de la France, dans les pays de l'Orient arabe, s'il s'inspirait des souvenirs de l'Institut d'Égypte, auxiliaire de notre première politique musulmane. Ne serait-il pas intelligent et noble

pour la France, d'entretenir au Caire un grand centre d'études musulmanes, désintéressées, rayonnant sur la Syrie de Damas et de Bagdad, sur l'Arabie même, et n'oubliant pas l'Afrique du Nord. Dans tout le monde arabe, cette évolution aurait un retentissement profond. Le jour où la France se placerait délibérément à la tête des études d'archéologie arabe, d'épigraphie arabe, de philologie arabe, d'histoire arabe, d'érudition arabe, sous toutes les formes, non plus seulement dans les lointains parages d'Alger et de Tunis ou de Paris, mais au centre même du monde arabe, elle aurait accompli une bonne opération d'excellente politique.

Nous n'en parlerions pas s'il ne s'agissait que de perspectives vagues et inconsistantes. Mais il suffirait de quelques lignes d'une décision ministérielle, pour assurer la réforme en quelques semaines, puisqu'il suffirait que l'Institut d'archéologie orientale du Caire devînt, pour sa section musulmane, remaniée et complétée, une dépendance de l'Université d'Alger, comme l'Institut français de Florence est une dépendance de l'Université de Grenoble.

Arabie.

Le chemin de fer et l'électricité à Médine ; des chaudières évaporatoires nantaises à Yambo ; le champagne, les cartes postales et la bactériologie à la Mecque : beaucoup de changements sont survenus en Arabie, depuis l'époque où les armées de Méhémet Ali, installé au Caire par le Consul Mathieu de Lesseps, allèrent chasser du Hedjaz les Ouahabites, alliés de l'Angleterre.

Les villes saintes jouaient encore un rôle prépondérant dans les politiques musulmanes du monde entier. Elles

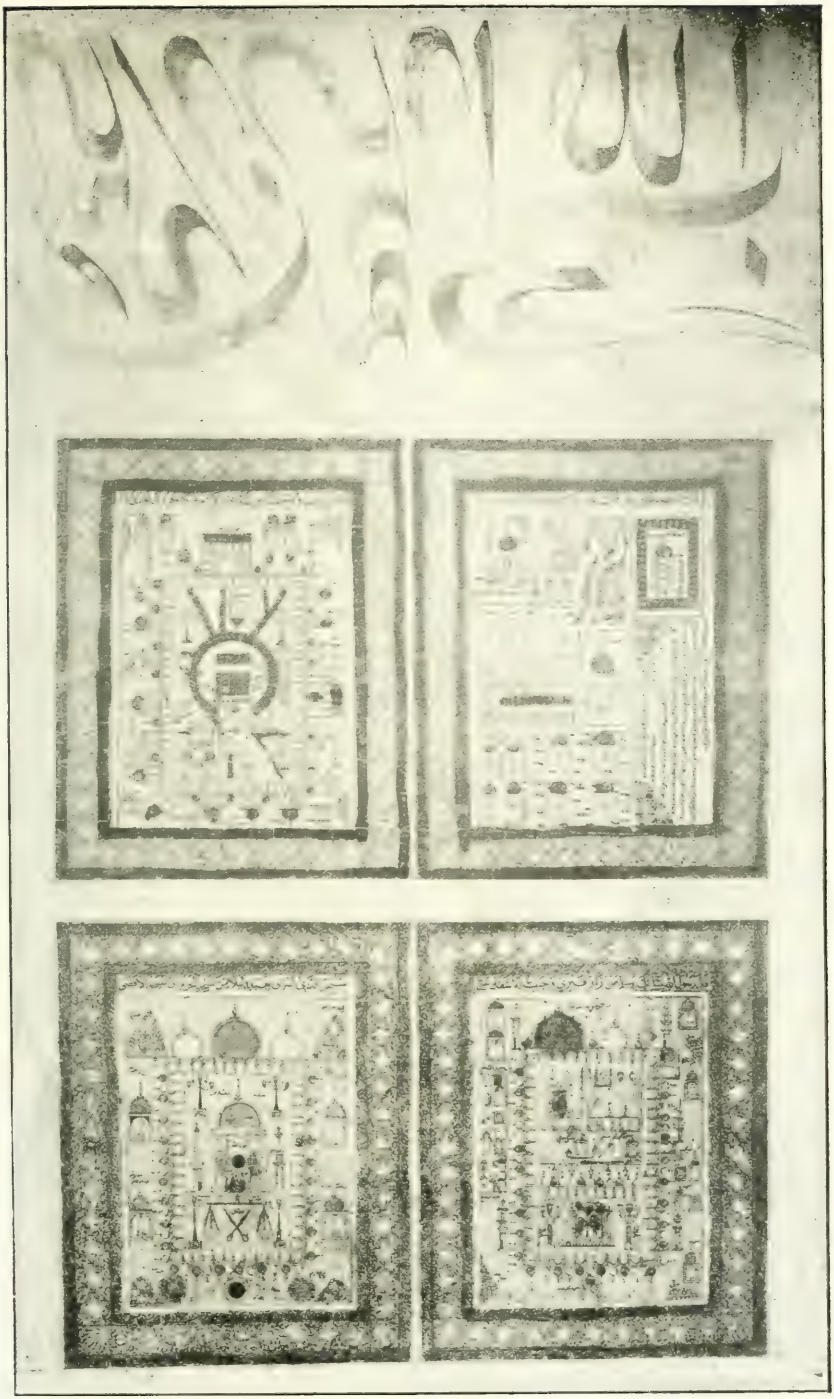

Mission du commandant Dincher. PL. A.

SOUVENIR DU PÈLERINAGE

(*mosquée de Yun-nan Fou*).

régentaient l'Islam des pays malais où, après avoir toléré des dynasties de sultanes à Sumatra jusqu'à la fin du dix-septième siècle, il avait suffi qu'elles en désapprouvassent l'usage, pour y mettre fin. Les Chorfa de la Mecque exerçaient une autorité plus étendue parfois que celle du Khalife. Les peuples venaient remplir le devoir du pèlerinage, de tous les coins du monde, pèlerins de Chine et pèlerins du Soudan ; grands seigneurs hindous, vizirs ottomans, émirs arabes. On se rendait dans la cité sainte, pour se retremper dans la foi vivante et ineffleurée, contre les atteintes du siècle. Le pèlerinage avait la valeur d'un grand acte de politique mondiale. Aujourd'hui, il conserve les mérites d'une œuvre cultuelle respectée. Mais le Hadjisme par bateaux à vapeur a introduit la grande enseigne de Cook et C° dans la religion du Prophète. Quoique les Bédouins fassent encore du protectionnisme religieux à leur manière, en empêchant le tourisme européen de profiter de ses agences, pour accompagner leurs clients musulmans, le pèlerinage n'est plus ce qu'il fut. Il a cédé sa politique à la presse.

On prie, on s'exalte autour de la Sainte Kâaba. La foi se revivifie par la pureté de l'Ihram. On redescend de la Minâ avec de fermes propos contre Satan le lapidé. Mais un article du *Mouayyad*, du *Sabah*, de l'*Habl oul-Matîn*, ou même de l'*Observer* de Lahore, a vite fait de remplacer les opinions conçues dans la métropole isolée du Hedjaz, par les dernières nouvelles du Caire ou de Stamboul.

Il reste fort intéressant pour toutes les politiques musulmanes d'entretenir les meilleurs rapports avec l'aristocratie mecquoise et médinoise, et indispensable de faciliter le pèlerinage avec autant d'intelligence hygiénique, que la municipalité parsie et khodja de Bombay sut en donner l'exemple. Mais les Fetouah de Léon Roche, de W. Hunt, ou plus récemment du gouvernement général de l'Algérie et du gouvernement des Indes Néerlandaises, ont fini leur temps.

On déplore que l'état sanitaire de Djeddah et les traditions de notre organisation consulaire nous privent d'avoir à proximité de la Mecque un grand Consulat, confié à un Islamisant spécialisé, qui soit en quelque sorte le représentant qualifié de la France auprès des deux villes saintes. Lors même que le titulaire, pour pouvoir se créer toutes les relations utiles, n'occuperait personnellement son poste que six mois par an, rentrant en France dans l'intervalle, et allant au Caire, à Constantinople, en Syrie, à Zanzibar, aux Indes de temps à autre, ce Consulat nous rendrait,certes,plus de services nationaux que tant de postes d'Europe. Mais il ne faut plus attendre, comme au bon vieux temps, les interventions impressionnantes de rapports mystérieux avec la Mecque et Médine.

Un regard permanent sur ce centre de l'Islam a sa raison d'être : qu'on ne craigne pas de le rendre érudit, en le laissant suffisamment politique. Des relations cordiales suivies, avec ses lettrés et ses oulamas, avec les représentants des grandes familles locales, rendront les meilleurs services. Mais il ne faut plus que notre politique musulmane prenne encore au sérieux les idées qui régissaient la matière il y a trente ans. Elles ne valent plus que pour articles ou discours.

Autour de l'Arabie, nous n'avons à réaliser qu'une tâche de bons rapports et d'observations valables. Il pourrait être intéressant de répondre aux vœux des gens du Yémen, qui, ayant trop expérimenté les méthodes turques, souhaitèrent des interventions économiques et scientifiques européennes, en les demandant françaises afin qu'elles ne fussent ni italiennes ni anglaises. Le climat est salubre dans les hautes montagnes de cette patrie du café, et si les chemins d'accès sont un peu raides, il y a tant d'antiques civilisations à étudier le long des rochers, que le voyage serait quand même tentant. Mais là, comme dans

le Hadramaout, comme dans l'Oman, et à Mascate, comme sur le littoral qui donne accès au Nedjed et au Chammar, nous n'avons pas d'intérêts politiques directs. Savoir ce qui se passe, connaître les gens et avoir avec eux des relations d'autant plus amicales qu'on n'a rien à leur demander ni à leur refuser; tout cela ne représente pas un effort inquiétant.

Nous reviendrons donc volontiers, pour l'Arabie, sur ce que nous disions d'un « Institut d'Égypte », en supposant sa création complétée par une révolution incendiaire : celle qui fera des autodafés, avec les barrières infranchissables élevées entre les bureaux des administrations publiques, si dévouées au service de l'État, qu'elles se détruiraient les unes les autres, plutôt que de rien céder de leur devoir. Qu'on suppose une conscience sociale réglant l'emploi simultané des institutions diplomatiques et des établissements de l'Instruction publique : on conçoit, sans excès d'imagination, l'organisation d'un rapport direct entre l'œuvre consulaire d'Arabie et l'œuvre scientifique d'Égypte. On voit, sans optimisme chimérique, un Institut Égyptien devenant à la sortie de l'École des Langues orientales, ou après la conquête des diplômes universitaires, une grande école d'application pour *Consulats scientifiques*

Perse.

Depuis la création de cette Revue, plus d'une fois, non sans regrets, nous avons eu le sentiment de notre impuissance. Nous fûmes impuissants à décider la politique marocaine à se préoccuper des Marocains au Maroc. On nous

vit désolés de voir notre politique ottomane s'embarquer avec le « gouvernail de la confiance » dans l'esquif du positivisme exilé, jusqu'au jour où un Ambassadeur de France exposa des doutes que nous n'avions plus, les ayant déjà traités, textes en mains. Mais ce furent là des ennuis et des chagrins qui ne nous étaient pas particuliers. Nous avons eu une autre peine plus personnelle : c'est le jour où nous avons appris, sans rien pouvoir pour eux, que les survivants des martyrs du *Soûr Israfil* étaient venus à Paris, vers la ville de Liberté et de refuge, et que, personne n'ayant daigné leur faire accueil, ils étaient repartis, pauvres, exilés, déçus, vers la Suisse plus hospitalière.

Sont-ils encore à Yverdon? Leur vaillante gazette de combat paraît-elle encore? Nous ne savons, mais nous ne pouvons mieux exprimer toute notre pensée sur le devoir de la France, dans sa politique musulmane de Perse, qu'en leur envoyant l'hommage de notre admiration, pour la noblesse et la puissance de leur œuvre, d'une si haute tenue littéraire, et de notre respect pour leur douleur.

Ceci est une requête au Conseil de Gouvernement. Nous n'avons en Perse que des intérêts économiques indirects et individuels. Nous achetons des tapis, mais les chemins de fer seront russes ou anglais, avec un peu d'allemand et les banques de même. Rien ne nous lie. Rien ne nous empêche de sacrifier à la foi qui trouble nos âmes et agite nos cœurs : ne pouvons-nous faire en Perse une politique républicaine?

Si oui, qu'on ne laisse pas traquer nos hôtes persans de Paris, qu'on ne les écarte pas de nos écoles, en aucune mesure et en aucune manière, et quand il vient, parmi nous, de ces disciples de la pensée française, la vraie, celle du souffle de liberté qui passa sur le monde, — que la porte de notre cité ne se ferme pas derrière leurs talons.

Sans doute, les Persans de Tauris pendirent par les pieds, sur la place des Canons, de respectables négociants en cé-

réales, dont le malheur fut que la révolution de Perse en était, dans l'étude de la révolution de France, au chapitre des exécutions d'accapareurs. Assurément les Fédawis abusèrent de la photographie et des attitudes héroïques, rifles aux dents, cartouches au ventre. Ils allèrent peut-être un peu loin dans la couleur locale, en se repassant leurs morts, d'un camp à l'autre, pour la pose après combat. Mais si la poésie avait disparu du monde, elle revivrait dans la Perse d'Ispahan et de Chiraz, des beaux tapis, des vases somptueux, des coupoles bleues, des miniatures primitives et de Pierre Loti.

Prédicateurs de mosquées, qui exhortent avec la même éloquence les fidèles accroupis, à défendre ou à combattre la révolution ; Mollah aux vastes turbans, courbés sur de doctes grimoires ; gouverneurs ventrus et galonnés d'or ; clubs exaltés ; secrétaires discrets des consulats russes ; tribus à cheval ; presse au style fleuri ; parlement convaincu, et au-dessus de tous, l'apothéose : coup d'État et saignées, du Chah banquier. Tout, à deux ou trois octaves de la notation européenne, l'image de notre civilisation déformée comme dans le miroir d'un jardin provincial. Mais en tout, un parfum délicieux de vie politique, si sincèrement fausse, de vie sociale, si volontairement artificielle, qu'il manque en vérité quelque chose à la culture de notre temps : des Lettres persanes, sur la Perse.

On comprendra donc que nous adressions ici un souvenir à M. de Gobineau, et un autre, à M. Descos, en demandant beaucoup de choses, très simples et par conséquent fort inquiétantes.

*
* *

Nous voudrions, d'abord et avant tout, que la Mission scientifique française évitât, par une méthode plus sûre, de donner le spectacle de trop de désaccords intimes. Nous

souhaiterions aussi qu'à l'exemple de celle d'Égypte, elle conçût d'autres perspectives de grandeur que les destinées académiques. Que la fouille du passé n'interdise pas la curiosité du présent, afin que notre nation ait, par sa Mission de Perse, tout ce qu'elle peut en avoir : et d'abord une situation intellectuelle et morale prépondérante.

Nous voudrions, avec la même préoccupation, qu'un souci vigilant des intérêts du personnel enseignant, qui représente la mission éducatrice de la France, permît d'en accroître le nombre et d'en sélectionner le recrutement, afin d'éviter les discordes et tout ce qui nuit. Mais ici, par condition d'éloignement, de dispersion, l'œuvre de gouvernement à accomplir ne peut être que celle d'un Ministre de France, disposé, par ses habitudes de travail, par son instruction et par des certitudes de carrière, à marquer son passage en Perse, autrement que par son départ.

A ce représentant durable de la France, un Ministre des Affaires étrangères pourrait confier la plus belle des missions, en lui disant :

« Notre politique générale étant subordonnée à celle de l'Angleterre et de la Russie, votre rôle politique vous laissera des loisirs. Profitez-en pour établir votre autorité incontestée sur toutes les œuvres qui personnifient la France en Perse.

« Adressez-vous d'abord, dans ce but, aux représentants si distingués, si compétents, de notre admirable corps consulaire. Encouragez-les, par des témoignages d'intérêt non douteux, à faire de leurs consulats des centres d'activité intellectuelle. Marquez-leur que le Département leur saura gré de réunir autour d'eux les plus qualifiés des lettrés ou des artistes persans, afin de les faire mieux connaître en France. Prouvez-leur que la Légation, au nom du Gouvernement, attache un prix particulier aux travaux personnels de ses agents. Que la Légation, en un mot, et les consu-

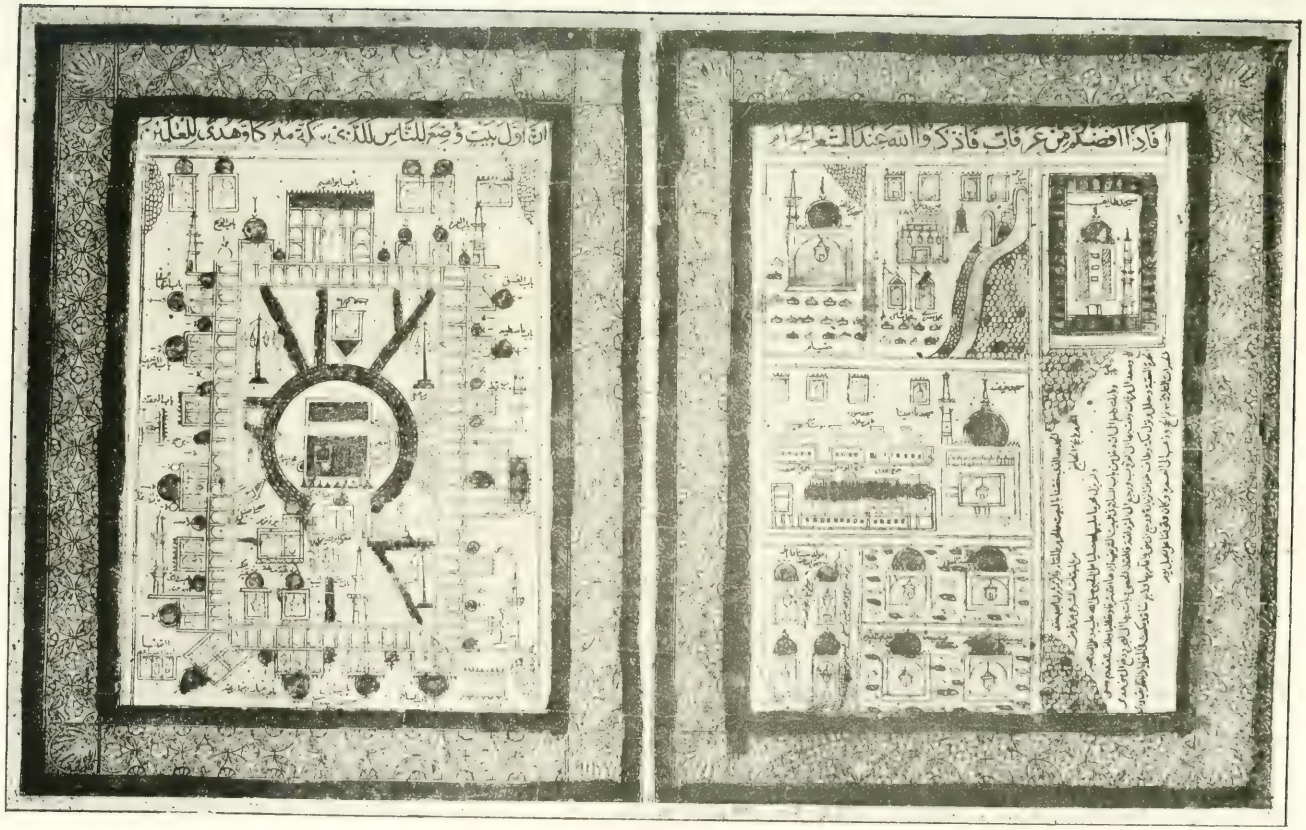

Mission du commandant Dincher.

DÉTAIL DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA PL. A.

lats donnent l'exemple d'une renaissance française en Perse.

« Dans d'autres régions, plus proches de la métropole, nous nous sommes entendus avec le ministère de l'Instruction publique, pour que son action, plus directe, sur ses agents les incite à plus d'activité. Ici, réciproquement, l'Instruction publique confie tout ce qui dépend d'elle aux Affaires étrangères. Vous exercerez donc, vous-même, une autorité pleine et entière, avec une responsabilité effective sur la Mission de Perse, qui relèvera de vous et de vous seul. Usez de votre suprématie au mieux de l'intérêt national qui se confond avec celui de la science, large et productive.

« Tous les professeurs, tous les maîtres qui dépendent de l'Instruction publique deviennent, pour ainsi dire, à ce titre des fonctionnaires de votre Légation. Ils relèvent de vous. Que votre autorité sur eux soit libéralement bienveillante. Donnez aux besoins de dévouement, aux nécessités d'efforts qui sont en eux toute satisfaction, par vos conseils, vos directions, et par l'attention constante que vous aurez de les associer à votre œuvre.

« Nous n'avons rien à ajouter. Vous avez compris que dans cette Perse dont la civilisation va rayonner sur une partie de l'Asie, du Caucase à la Chine et aux Indes, la politique de la France doit être de se faire aimer, respecter, écouter : politique de conseils amicaux, d'enseignements et de sollicitude.

« P.-S. — N'oubliez pas nos Musées, à l'occasion. »

*
* *

On voudrait tourner court ici et ne rien ajouter, car on craint d'avoir été peut-être un peu loin, d'avoir outrepassé la mesure des traditions sans élasticité. On ne peut pas se dispenser cependant d'ajouter un mot.

Il faudrait, en plus, que le Gouvernement mît au concours,

pour l'édification de nos écoliers, lycéens et jeunes gens qui commencent à réfléchir :

1° Une histoire de la Révolution persane, afin qu'ils aiment et plaignent cette pensée persane, aux attitudes naïves, aux gestes puérils, aux compromissions mercantiles, et si profondément, si passionnément dévouée à l'idée ;

2° Un recueil de la littérature révolutionnaire, en quelques volumes, pour la beauté du discours, la virulence des satires, la force des raisons, et tout ce que pourrait souhaiter un Paul-Louis Courier.

Et qu'on veuille bien ne pas voir d'ironie en ceci. N'est-il pas décent parfois de voiler son émotion. Comment n'en aurions-nous point, en songeant que le Chah, banquier d'Odessa, fit empaler, découper en petits morceaux, puis égorger, à la fin seulement, quand les bourreaux furent fatigués, les meilleurs écrivains de cette presse persane, martyre et prophétique. Si blasé qu'on puisse être à notre époque de démocratie, ces choses remuent et on n'aime pas à le montrer. On le dit seulement.

Chine.

La Chine lointaine est le dernier pays où nous ayons une politique diplomatique musulmane. Dans la masse chinoise populeuse et administrative, l'existence de la société musulmane représente un ferment, en activité latente, quand il paraît calmé. De terribles insurrections, suivies de répressions terribles, ont depuis longtemps incité le gouvernement chinois aux mesures sans pitié. On ne doit donc entretenir qu'avec discrétion les rapports trop politiques auxquels se

terait le tempérament des Musulmans chinois, volontiers gens d'opposition. Ce seraient, vis-à-vis d'eux, des responsabilités, sans autre avenir que l'entrée en scène du bourreau. On remarquera d'ailleurs que, d'une manière générale, ces politiques sont les seules qui ne nous regardent point en Chine, hors la portée de nos frontières indo-chinoises.

Que l'Empire chinois soit Confucianiste ou Bouddhiste, constitutionnel ou mandariné, nous n'avons à y prendre qu'un intérêt de spectateurs et d'historiens, hormis le soin de nos affaires : commerce, industrie et finances. Or, précisément, les Musulmans sont peut-être de tous les Chinois ceux qui pourraient nous rendre les meilleurs services pour un commerce avisé. Soldats impériaux, faute de guerre sainte, et par engrenage cavaliers, marchands de chevaux, puis transporteurs, caravaniers et bateliers, ils fourniraient, d'un bout à l'autre de la Chine, une merveilleuse organisation de voyageurs de commerce, avec le concours de leurs banques et de leurs maisons de commission, des grandes villes et des ports.

Il manque encore, pour tenter avec succès une opération de ce genre, qu'une banque musulmane réaliserait sans peine, de connaître les Musulmans mieux qu'ils ne nous sont encore révélés. Grâce à la haute autorité d'un savant sinologue, la *Revue du Monde Musulman* a pu s'efforcer de grouper sur leur histoire épigraphique une documentation dont on trouve ici de nouveaux exemples. Il serait à souhaiter que leur organisation religieuse pût faire l'objet de recherches aussi compétentes et détaillées. Nous avons eu occasion de déduire d'observations fort intéressantes, mais sans spécialisation, la probabilité d'une survivance du Chîisme et la certitude d'influences soufiques non définies.

Nul doute que, malgré les tablettes et l'encens du culte des empereurs, l'Islam chinois soit comme tous les autres, avec la division coutumière entre le culte qoranique, si l'on peut dire, et toutes les variétés des cultes hagiologiques,

qui représentent comme autant de zones d'activités intellectuelles et religieuses différentes.

Nous ne saurons pas en quel sens nos rapports avec les Musulmans chinois s'orienteront le plus facilement, si nous ne savons pas quelles sont leurs relations entre eux ou avec le dehors. En un mot, connaissant déjà la mosquée usuelle, la communauté ordinaire, le Ahong, son école et sa bibliothèque, nous avons encore beaucoup à apprendre, pour pouvoir parler avec certitude des Musulmans chinois et entretenir avec eux des fréquentations pratiques : les seules qui nous soient utiles et que permette l'organisation gouvernementale de la Chine.

A ce point de vue, la politique musulmane est de même nature en Chine qu'au Maroc. Une diplomatie persuadée qu'elle remplirait sa tâche professionnelle, en négligeant l'étude spécialisée des Musulmans chinois, se tromperait. Une diplomatie qui se dirait au contraire : « Nous pouvons, en quelques mois, réunir sur la Chine musulmane une documentation unique. Nous ne pouvons pas l'utiliser nous-mêmes, mais nous ferons œuvre intelligente en la réunissant pour qui peut en tirer parti », cette diplomatie donnerait le meilleur des exemples.

Nul inconvénient à développer cette pensée. Notre pays a la bonne fortune, l'honneur d'avoir un corps consulaire chinois d'élite, dévoué, savant et désintéressé. Ne conviendrait-il pas que ces hommes distingués, éminents, fussent encouragés, incités aux œuvres scientifiques, par lesquelles, à notre époque, s'affirment, nationalement, les supériorités durables. Si, dans cet ordre d'idées, le ministère des Affaires étrangères jugeait à propos d'envoyer de temps à autre un de ses consuls orientalistes de pays arabe, ou de pays persan, passer un an ou deux ans en Chine pour y seconder le travail musulman de ses consuls sinologues, le Parlement répondrait évidemment : « Enfin, voici donc une politique de gouvernement ».

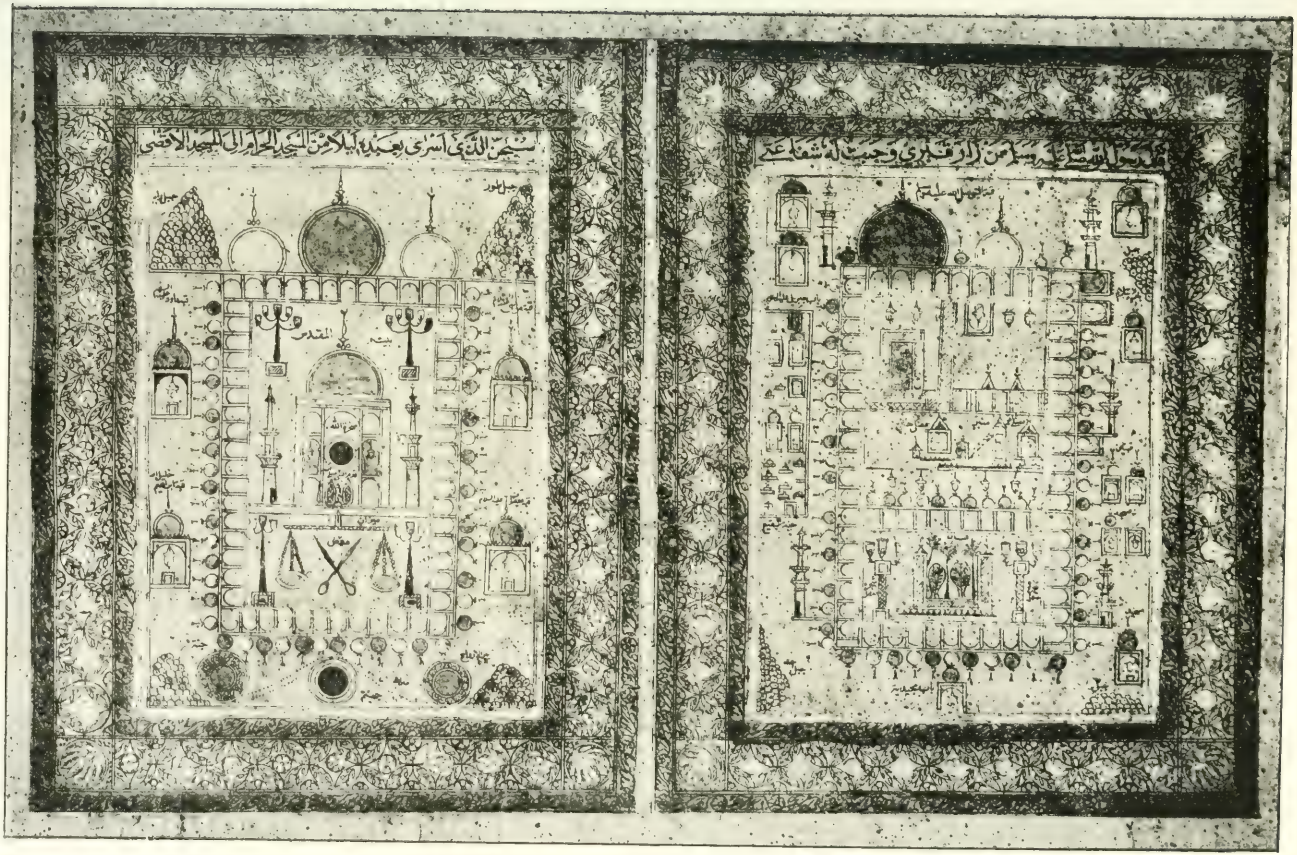

Mission du commandant Dincher.

DÉTAIL DE LA PARTIE INFÉRIEURE DE LA PL. A.

A défaut, l'École d'Hanoï, qui est une des œuvres dont la France doit s'enorgueillir dans le monde, l'École d'Hanoï qui souffre, elle aussi, de sa crise de croissance et, faute de débouchés larges, s'arrête parfois aux quintessences, rendrait un service signalé à notre nation en prenant elle-même en mains la question musulmane en Chine. Qu'elle permette toutefois un conseil : celui de prendre garde à la distinction qui s'établit entre l'opportunité d'érudition et l'opportunité d'emploi. Ne pourrait-elle réaliser une disposition lui permettant d'adjoindre, pendant un exercice ou deux, un enseignement d'Islam à son enseignement usuel, soit en demandant à l'Université d'Alger de déléguer un de ses représentants, soit en détachant elle-même pour apprentissage un des siens à Tunis ou en Algérie.

Avec l'Islam hindou, à portée, et l'Islam malais à pied d'œuvre, les voies et moyens ne manquent pas, et si, pour rendre la décision de principe réalisable, il fallait rogner sur les crédits offerts aux voluptés parisiennes des Ambassades marocaines, afin de donner 25.000 francs de plus à notre grand Institut d'Extrême-Orient, ce n'est pas la France qui s'en plaindrait.

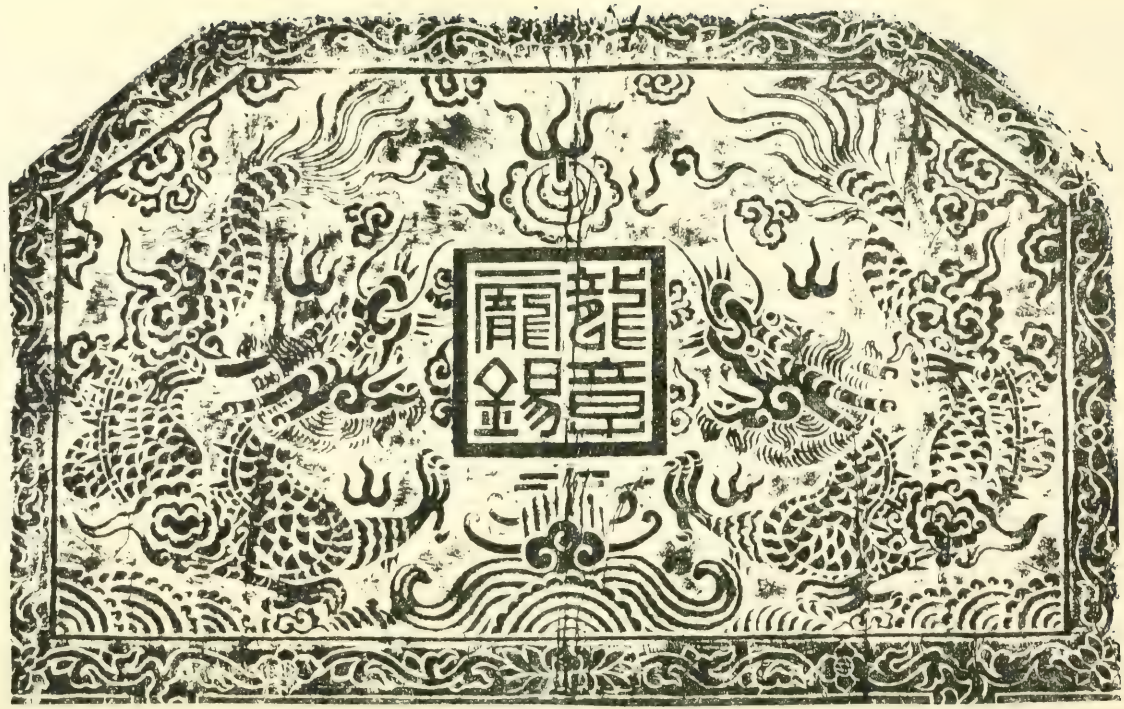

Stèle de la dame Ma-Ying au cimetière musulman de Yang Kia Tsao à Taa-li (partie supérieure).

VI

POLITIQUES MUSULMANES D'AVENIR

Hors du domaine de son activité courante, la politique musulmane de la France trouverait à s'exercer dans toutes les provinces du monde musulman, où la diplomatie n'a pas d'action directe, et l'ensemble n'en est pas négligeable, puisqu'il représente plus de la moitié, près des deux tiers de l'Islam.

Ajournons les questions principales de l'Inde anglaise, avec ses 62 millions de Musulmans, et de la Malaisie néerlandaise, anglaise ou américaine, avec ses 40 millions de Musulmans, pour passer d'abord en revue les autres régions. Nous avons suffisamment parlé de l'Afrique Orientale et des pays non français de l'Islam nègre, pour n'avoir guère à ajouter, en ce qui les concerne, aux idées générales déjà exprimées.

La France a eu longtemps un rôle prépondérant dans le monde musulman d'Afrique, par son influence sur la marche de la civilisation en Égypte, par sa position dans l'Afrique du Nord et dans l'Afrique occidentale, par son commerce de Zanzibar et la côte orientale, par ses possessions acquises ou retenues de l'Océan Indien. Aujourd'hui, elle disparaît de la côte orientale et, menacée en Égypte, est serrée de près dans l'Afrique occidentale. La position de moindre effort serait pour elle d'accepter avec résignation la destinée qu'on lui prépare, mais ce ne serait pas l'attitude nationale.

On aimerait donc à voir les Affaires étrangères consacrer quelques veilles à discuter en commun, avec les Colonies leurs voisines et avec le Commerce maritime, les méthodes les plus sûres pour que les Musulmans du littoral, Africains, Arabes, Souahelis, gens de l'Oman et Hindous, ne perdent pas trop longtemps de suite le contact de notre pavillon.

Sans prétendre aux organisations postales régulières, ce serait déjà bien qu'obtenir de chacune de nos deux principales compagnies de navigation de l'Océan Indien, Messageries et Chargeurs, un périple annuel complet de toutes les escales musulmanes. Pourrait-on demander en outre, tous les deux ou trois ans, une croisière officielle de la marine de guerre, comme celle du commandant Guillain? Avec le sens des coopérations, les Colonies et les Affaires étrangères pourraient en outre couvrir les frais d'une tournée annuelle, alternativement consulaire ou administrative.

Rouvrant au vingtième siècle l'ère des grandes émigrations hindoues de l'histoire ancienne, l'Inde moderne travaille à se créer des dépendances jusqu'au delà du Tanganyika. Nous avons eu une partie de l'empire hindou ; les demi-soldes de l'épopée napoléonienne nous y ont valu quelque autorité morale jusqu'au milieu du dix neuvième siècle. Nous y étions encore connus financièrement par les succursales de nos institutions de crédit avant le sacrifice qu'il en fallut faire, hors de Bombay, aux amitiés russes. On n'exagérera pas beaucoup, en admettant que, sur les 62.500.000 Musulmans hindous, il n'y en a pas 100.000 qui connaissent la France mieux que par le filtrage anglais des nouvelles de presse.

Musulmans Hindous.

Nous avons tort d'accepter avec résignation cette situation due à l'impérialisme britannique et de ne pas même demander aux grands seigneurs musulmans de l'Inde anglaise, qui viennent de temps à autre festoyer à Paris, se montrer à Nice, ou se soigner en Auvergne, de se souvenir à leur retour que, sans la France, l'Angleterre serait en ce moment en difficile posture dans son continent particulier. Nous avons d'autant plus tort, que les Musulmans hindous sont parfaitement modernes, qu'ils achètent indéfiniment nos automobiles, après naturalisation britannique par commissionnaires anglais, et qu'ils sont fort disposés à tout vendre et tout acheter, autant qu'on peut en juger par ce prospectus émanant de M. le Maulwi Muhammad Inshaullah, directeur du *Watan* de Lahore.

« Cher frère et compatriote », écrivait en novembre 1908 M. M.-D. Inshaullah, sous le couvert du *Watan* « Hamidia Agency and Hamidia Steam Press » :

« Cher frère et compatriote. Je pense que mon nom ne vous est pas inconnu, non plus que celui du *Watan* de Lahore, et vous n'ignorez pas non plus les services que nous avons rendus à la cause de l'Islam. Un seul exemple suffit : au 1er septembre dernier le *Watan* avait remis cinq mille livres (125.000 francs) au fonds du chemin de fer Hamidien du Hedjaz, avec des comptes si bien en ordre, qu'en ce temps de désordre général et de scandales journaliers, personne n'a pu aventurer un mot de calomnie contre lui. Mes lettres au *Mouayyad*, à *Al Falah*, à *Al Basir*, au *Thamarat al Funun*, au *Tarabulsach Chams* et au *Malumat* ont depuis bien des années exposé mes vues sur la cons-

truction d'un chemin de fer de Basra au Yémen par Bagdad, Alep, Damas et le Hedjaz. Elles n'ont sans doute pas été oubliées des anciens lecteurs de ces journaux...

« Le même idéal qui m'a porté à soumettre le projet de ce chemin de fer au monde musulman entier, me décide à lui faire part d'un autre projet, non moins important.

« Les nations civilisées doivent de grands progrès à leurs sociétés anonymes ; dans le monde musulman entier, on n'en trouve encore qu'un seul exemple, celui du *Liwâ*... — A titre de mise en train, je suis disposé à transformer mon imprimerie et ma librairie en société anonyme pour réagir contre ce fâcheux état de choses et développer nos entreprises de publications...

« Je propose en conséquence la création d'une société anonyme au capital de cinq lacs de roupies (près de 850.000 fr.), en 5.000 actions de cinq roupies. Mon imprimerie et les livres en stock seront cédés à la société pour 65.000 roupies, et il faudra 60.000 roupies comme fonds de roulement. Il suffira donc d'appeler, pour le moment, 25 roupies par action. »

Une civilisation qui sait mettre, avec autant de souplesse, l'idéal en actions, est une civilisation mûre pour tous les rapports de la vie moderne. Peut-être voudra-t-on bien considérer comme acquis par cet exemple que si nous n'avons rien à perdre en entrant en relations avec l'Islam hindou, nous pouvons avoir quelques avantages à en prendre la peine. Ici la méthode est autre qu'ailleurs, à la fois plus simple et plus délicate. Nous ne pouvons pas agir par nos conseils ni par des relations individuelles, difficiles à constituer, dans un milieu de 62 millions d'êtres humains. Il n'y a pas à compter sur la presse anglaise, qui préfère naturellement les intérêts de l'Angleterre aux nôtres. Mais rien ne nous empêche de lire les journaux musulmans des Indes, et d'échanger quelques idées avec eux, ainsi que la

Revue du Monde musulman l'a entrepris de temps à autre.

Le gouvernement britannique ne saurait d'ailleurs pas prendre la chose en mauvaise part, parce qu'il n'en peut résulter que des avantages pour sa politique musulmane des Indes, politique libérale, à laquelle l'Angleterre doit de tenir les Hindous en échec par l'Islam. En supposant que, dans une douzaine ou deux d'années, le commerce, l'industrie, la finance française puissent devoir un chiffre d'affaires de quelques « crores » de roupies à cette mise en train, il y a des chances pour que le commerce anglais correspondant ne se trouve pas atteint trop cruellement.

En résumé, la France a devant elle, dans le domaine hindou de l'Islam, un champ très vaste d'activité mesurée. Pour le moment, rien de plus à faire pour notre politique musulmane que lire, étudier, apprendre. Mais c'est la porte ouverte pour les espérances de profits. La connaissance des Musulmans hindous présente un intérêt proportionnel à leur nombre.

On n'a pas beaucoup à ajouter à ces vues, ni comme idées générales ni comme particularités, pour les appliquer au milieu malais. C'est un marché futur de 40 millions d'êtres humains, laborieux, cultivateurs, marins, commerçants, où la légende de « Nabouliou », sans être aussi connue que celle d'Iskander le Grand, a cependant pénétré, au moins parmi les clans lettrés. Mais, sauf cet avantage, les rumeurs de nos conquêtes indo-chinoises et quelques exceptions, on peut dire que notre pays est presqu'aussi inconnu en lui-même chez les Musulmans malais, de civilisation hollandaise, que l'Afghanistan semble l'être dans la Chaouia.

Nous avons, à portée, l'École d'Hanoï, comme outillage d'études et de pénétration intellectuelle. C'est beaucoup, et on ne peut que se féliciter de voir les études malaises d'érudition prendre rang en France sous un tel patronage. Il n'en serait pas moins à désirer que le seul enseignement

consacré en France au malais et à la civilisation malaise, celui de l'École des langues orientales, pût obtenir dans nos préoccupations sociales une place matérielle représentant, comme dépense, la moitié de ce que coûte chaque année une automobile ministérielle. On voudra bien excuser cette image familière, en songeant que, limitée à un traitement professoral de 3.500 francs, la part budgétaire faite à une civilisation de 40 millions d'êtres humains manque vraiment d'ampleur proportionnelle. On remarquera que si cet effort se trouvait doublé, la dépense annuelle totale ne représenterait pas le profit net d'une augmentation de 100.000 francs du chiffre d'affaires national pour toute la Malaisie. Le problème posé pourrait donc se ramener à une question peu compliquée. Étant donné que, faute de connaître les Malais, nous ne faisons avec eux que des affaires indirectes, sauf peut-être à Singapoor, notre nation qui peupla le Canada et qui vient de créer le second empire colonial du monde, n'a-t-elle pas intérêt à savoir ce que deviennent les Musulmans de Malaisie?

Pour répondre, il suffit de regarder la quatrième page du *London and China Telegraph*. On y voit que les Dutch East Indies sont fréquentées par le Nippon Yusen Kaisha, avec des 6.000 tonneaux; par la Nederland Steamship C° avec des 4 à 5.000 tonneaux; par la Rotterdam Lloyd Steamship C°, de même, avec des 4 à 5.000 tonneaux; par la Mogul Line avec 60.000 tonneaux en 12 vaisseaux, et que la Hamburg American Line, la Glen Line, la « Straits, China, Japan and British Columbian », la Norddeutsche Lloyd, la Ben Line, la Pacific Mail, la Compania Transatlantica, la Shire Line, et l'East Asiatic, pour cette seule page, vont à Pénang, à Manille, ou donnent de Singapoor des correspondances pour Java, — et alors, on se déclarera suffisamment informé.

Les Musulmans Russes.

L'Asie centrale avait fourni à l'Empire d'Alexandre un de ses plus beaux domaines. Il n'est pas sans intérêt que l'exhumation de la civilisation gréco-bouddhiste qui s'y développe, nous le rappelle, au moment où, malgré ses immensités kilométriques, le continent asiatique commence à s'ouvrir au monde européen. Déjà, le Transsibérien y franchit des milliers de kilomètres et le Transcaspien autorise l'idée d'une pénétration vers la Chine par la voie du Turkestan. Dans vingt ans, si les transports par voie aérienne n'ont pas relégué les chemins de fer dans le Panthéon des diligences, on parlera du Bagdad-Téhéran-Mesched-Bokhara et du Lahore-Caboul-Samarkand, comme aujourd'hui du Damas-Bagdad, à moins que l'organisation de rapports plus sociaux entre le monde germanique, aux populations nombreuses, et le monde slave aux énormes territoires, n'ait déjà réalisé ce qu'on commence seulement à entrevoir.

Le conseil de dispositions préparatoires qui puissent, le moment venu, dans dix ans peut-être, nous permettre d'aborder le monde musulman russe dans des conditions aussi favorables que celles dont nous bénéficions, par exemple, dans nos rapports avec le Brésil portugais, ne doit donc pas paraître chimérique. On ne lui reprochera pas non plus d'engager des efforts disproportionnés avec son objet, car en ce moment, et pour un certain temps encore, nous n'avons rien de mieux à faire qu'à étudier les populations musulmanes de la Russie d'Europe et de la Russie d'Asie, avec intérêt et sympathie.

Un nom familier à quiconque dans le monde s'occupe de l'Islam, celui de M. Ismaïl Bey Gasprinski, l'éminent directeur du *Terdjumân*, dispense d'insister sur les senti-

ments avec lesquels on doit envisager en France le rôle des Musulmans russes dans la civilisation de notre époque. M. Ismaïl Bey Gasprinski est de ceux auxquels pourraient songer les Académiciens scandinaves chargés de récompenser les hommes de bonne volonté qui travaillèrent pour la paix du monde. Son projet de Congrès musulman universel, tel qu'il l'a conçu, est une des œuvres les plus fécondes qui puissent être pour le progrès humain. D'autres noms de Musulmans russes distingués sont bien connus des lecteurs de cette Revue, ceux de M. Ahmed Bey Agayeff, le grand écrivain de Bakou, de M. le Hadji Zein-ul Abîdin Takiyoff, le grand philanthrope, de M. Maksoudoff, de Kazan, le brillant et actif député de la Douma d'Empire, auquel ses études universitaires ont créé tant de liens français.

L'idée d'une sympathie naturelle et déjà justifiée doit donc présider à notre étude du monde musulman slave, comme plus tard au développement de nos rapports avec ses représentants. On voudrait pouvoir dire qu'il en résultera des facilités particulières pour l'accomplissement des recherches qui nous permettront d'entretenir, le moment venu, plus de rapports économiques ou sociaux avec les Musulmans de la Russie d'Europe ou de la Russie d'Asie, en les connaissant mieux. Ce serait en réalité prématuré, parce que le monde musulman slave compte encore, au moins en France, parmi les plus inconnus et les plus difficiles à pénétrer, même lorsque des influences bienveillantes s'emploient à en faciliter la tâche, comme c'est le cas pour notre revue, qui est heureuse d'en dire ici sa reconnaissance.

Notre politique musulmane africaine pourrait, elle-même, regretter de ne pas mieux connaître les méthodes de la politique russe dans l'Asie centrale, car elles sont des plus instructives. Personne n'ignore l'exemple décisif qu'elles ont donné de la supériorité de l'action économique sur toutes les autres,

par la création du Transcaspien à travers les sables, avec les nomades transformés en gardes-voie. On sait moins que, dès l'origine, cette idée spontanée de la valeur pratique des influences matérielles a joué un grand rôle dans les succès d'une expansion qu'on eût pu croire réservée à l'Angleterre des Indes. Pendant que les missions anglaises s'évertuaient, en vain, à trouver le moyen de prendre pied à Bokhara, la politique russe mettait dans son jeu les Juifs, commerçants, courtiers et prêteurs, qui lui donnèrent les Mollah. Pour conserver ceux-ci à son service, elle découvrit dans le Bît el Mal territorial, dans la propriété domaniale, une affectation légale en faveur des gens de mosquées et de congrégations. Le passage de l'Asie centrale, de l'état théocratique à l'état administratif, se fit ainsi sans encombre et le fonctionnement de l'Emirat de Bokhara, comme des autres chefferies indigènes, fournit le spectacle d'une aristocratie musulmane, travaillant elle-même à la russification du pays, par intérêt automatique. Que d'enseignements aussi nous fournirait une étude complète du régime et de l'histoire des territoires cosaques.

Sans songer à ces spécialisations, et en s'en tenant à la documentation moins technique, utile pour une politique musulmane générale, on est émerveillé, lorsqu'on aborde l'étude des Musulmans russes, de la variété et de l'abondance des matériaux. Mémoires des Instituts et des Sociétés savantes, publications des administrations scolaires, des Comités de statistiques des gouvernements militaires, journaux régionaux, et ouvrages savants, on se trouve en présence d'une masse documentaire aussi nombreuse qu'importante. Mais où et comment réunir en France les centaines de volumes de tous formats et de toute nature dont l'ensemble s'étend de la *Gazette du Turkestan* aux bibliographies érudites de l'Université de Kazan. Quatre ou cinq collections, sur cinquante qu'il faudrait avoir, réparties dans deux ou trois bibliothèques, quelques livres, quelques

brochures, tel est le fonds normalement disponible dont on peut user en se donnant quelque peine. C'est insuffisant. Qu'il s'agisse de documents officiels, de travaux officieux, de publications particulières, il y a encore tout à faire pour une politique musulmane française, se donnant l'objectif de préparer de bons rapports entre les Musulmans russes et la France, par l'étude préalable de leur organisation, de leurs coutumes propres, de tout ce qui fait l'existence sociale des peuples et de leurs institutions.

ARJAMAND BANO BEGAM MUMTAZ MAHAL

femme de l'Empereur Shah Jahan.

VII

CONCLUSION

Avant l'entrée de l'armée française au Caire, le 22 juillet 1798, l'Islam n'avait été pour les puissances européennes qu'un adversaire ostensible ou un auxiliaire inavoué. Pour la première fois, on faisait mieux que lui offrir une alliance; on sollicitait son concours pour de vastes projets. Pendant dix ans, jusqu'à l'apogée de la fortune impériale, il vit le plus puissant État de l'Europe lui prodiguer des empressements flatteurs. Une empreinte de ces temps est restée dans le monde musulman. Il en témoigne par tout ce qu'il demande à la France de la Révolution. Pour nous, ces souvenirs contiennent le germe d'une idée. Notre pays poursuivit de 1798 à 1808 une politique musulmane semi-mondiale, d'ambitions guerrières. Pourquoi n'aurait-il pas, maintenant, une politique musulmane, tout à fait mondiale, d'ambitions pacifiques.

Fractionné par les empiètements de l'Europe, divisé par des nationalismes artificiels, impuissant malgré ses agitations, l'Islam a passé le cap des orages violents. Il doit au caractère universel de sa civilisation l'avenir d'une merveilleuse activité économique.

Au milieu du dix-neuvième siècle, les 200 millions de Musulmans du monde entier ne figuraient, dans le total

de ses productions et de ses consommations, que par un quotient individuel inférieur à celui des populations les plus pauvres de l'Europe. Beaucoup perdraient au change, aujourd'hui, en troquant leur sort moyen contre celui du paysan des Pouilles, des plateaux de la Castille, des steppes russes, et des forêts septentrionales. On exagérerait en évaluant dès maintenant à 50 milliards le mouvement d'affaires global de ces 200 millions de Musulmans, répartis du nord de l'Afrique au nord de l'Asie. Mais la marche des choses, telle que la présentent les progrès d'une presse dont l'importance double chaque année, permet de croire qu'au milieu du vingtième siècle, ils auront dépassé de beaucoup les 100 milliards.

Ces chiffres ont leur poésie. Ils évoquent de gracieuses images, celle notamment d'un Islam nouveau jeu, où on se servira des commodités de l'arabe, langue internationale, pour faire des affaires entre soi, comme les Anglo-Saxons usent de l'anglais. Les cinq prières, l'hydrothérapie rituelle, le Rhamadan et le Hadj y seront d'aussi bonne préface, pour conclure des émissions, que la Bible et les Psaumes.

L'imagination comprend donc, sans envolées démesurées, qu'une politique mondiale de rapports, réciproquement agréables et productifs avec cet Islam, constituerait une bonne spéculation nationale, pour la génération qui dans vingt ans remplacera la nôtre, et déjà même, pour toute notre finance, notre industrie et notre commerce de demain.

Nous ririons si des Tchérémisses et des Bantous, venant en nos pays et jugeant leurs coutumes supérieures aux nôtres, prétendaient en imprégner leurs rapports avec nous. En excusant l'erreur de ces primitifs, nous les inviterions à étudier notre civilisation par le gros et le menu, pour en apprendre l'utilisation courante. Exhortons-nous donc, nous-mêmes, à mieux connaître les faits, les gestes, les

choses et les gens de l'Islam, pour en faire un meilleur emploi. Nous sélectionnerons nos relations musulmanes. Elles nous rendront davantage. Ces idées simples nous confirmeraient si besoin dans le projet d'une politique musulmane, car elles en rapprochent les possibilités, de notre bon sens. L'objection budgétaire aurait une valeur, s'il fallait monter de toutes pièces une organisation coûteuse. Mais la principale dépense sera celle d'un peu de volonté méthodique, ce qui revient seulement à compter sur une politique de gouvernement. Supposons ce problème résolu, que de facilités s'offrent aussitôt pour toutes solutions.

*
* *

Serait-on trop optimiste en supposant que si la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger recevait un supplément de 20.000 francs par an, pour son fonds de publications, l'autorité de l'érudition française deviendrait presque exclusive dans les milieux lettrés du monde arabe. Héritière de la brillante École des Lettres, si remarquable dans les domaines de l'érudition, la Faculté se trouve représentée, en cette qualité, par une masse considérable de travaux, disséminés en dehors d'une collection précieuse mais dont l'activité est mesurée par les conditions matérielles. Serait-il chimérique de concevoir qu'une allocation complémentaire de 20.000 francs permettrait de constituer une collection beaucoup plus vaste, où, à côté de six ou huit volumes d'œuvres complètes, les mémoires articles et critiques qui se dispersent pourraient former chaque année de deux à quatre volumes par fascicules trimestriels ?

Un appel aux collaborations désignées par la communauté des goûts scientifiques, et l'objectivité de direction suffiraient pour assurer l'accomplissement du programme : celui de

la conquête, par l'érudition française, d'une supériorité matérielle de production, telle que l'Université d'Alger devienne pour tous les lettrés musulmans le foyer prépondérant de l'orientalisme arabe et des sciences filiales, la linguistique, la littérature, l'histoire, l'épigraphie, l'archéologie.

Quelque sentiment qu'on ait des modalités d'exécution, l'idée est de celles qui plaisent et qu'un Conseil de gouvernement retiendrait volontiers, mais l'objection budgétaire apparaît. Ne voit-on pas qu'en réalité l'objection de volonté subsiste seule ? Une politique de gouvernement résolue n'aurait que l'embarras du choix entre les solutions, à condition d'une philosophie s'affirmant par un peu de bouleversement dans le concept administratif de l'immobilisation des dépenses. En effet, nulle raison de gouvernement ne s'oppose à la gestion de la section arabe de l'Institut du Caire, par l'Université d'Alger, ainsi qu'on l'a déjà exposé. Aucune considération d'intérêt supérieur n'interdirait l'affectation, à l'Université d'Alger, d'une publication consacrée officiellement à l'Afrique du Nord et qui, depuis dix ans, survit à sa raison d'être. Même sans faire état de la sollicitude de l'Algérie pour une entreprise qui grandirait sa renommée scientifique, l'Université d'Alger pourrait être dotée largement de moyens d'action en rapport avec son activité, par des tassements de faux frais et des réductions de dépenses, ne portant que sur des institutions inactives. On constate à la réflexion que l'énergie nécessaire répondrait seulement à l'observation d'un fait social évident : les œuvres humaines ayant par nature des destinées humaines, les règles administratives qui leur assignent des existences budgétaires intangibles, sont en réalité anarchiques, étant contraires à l'ordre des choses.

*
* *

Une autre institution, l'École des Langues orientales, pourrait et devrait ajouter, au point de vue de la politique musulmane, aux services qu'elle rend déjà. Son enseignement des langues musulmanes, les seules qui nous occupent ici, s'accomplit en un cycle invariable de trois ans, à l'expiration duquel les diplômés représentent une élite savante, mais peu nombreuse. Nul enseignement public correspondant n'étant donné ailleurs, si ce n'est pour l'arabe, quiconque ne se destine pas à une spécialisation linguistique est exclu de connaissances, utiles cependant à beaucoup. Quelles raisons d'État s'opposeraient à l'adoption pour l'arabe, le turc et le persan d'une hiérarchie éducative, dont chaque étape annuelle puisse être marquée par un brevet correspondant.

La première année : un enseignement, du type Berlitz pour ainsi dire, aboutissant à une connaissance superficielle, élémentaire de la langue vulgaire écrite et parlée, degré de science suffisant pour le diplomate, le consul, l'officier, l'administrateur, le commerçant, qui ne prétendent pas se spécialiser, mais seulement s'adapter. La seconde année, des programmes plus serrés, plus nourris, préparant une qualification déjà sérieuse, mais cantonnée encore dans la pratique et distante de l'érudition, qui reprendrait tous ses droits l'année suivante. Les objections sont connues. Il reste à leur opposer l'expérimentation, et on sait d'avance ce que celle-ci rendrait à coup sûr, par la condition d'un brevet, utilisable à chacun de ses degrés. Au lieu de cinquante élèves suivant le cycle de l'enseignement actuel, à brevet final unique, on en verrait cent cinquante la première année et cent la seconde.

Peut-être à la réflexion paraîtra-t-il que, pour une politique musulmane, un effort en ce sens vaudrait mieux que la multiplication, dans une École des Langues orientales vivantes, d'enseignements étrangers aux langues orientales, ou même à toutes les langues.

Un autre objet pourrait encore retenir utilement l'attention et profiter des ressources disponibles. Pendant que l'Angleterre organise somptueusement ses « Home » d'étudiants musulmans, à Londres et à Oxford ; pendant qu'à Berlin, on ne ménage aucun effort pour mettre à la disposition des Égyptiens et des Turcs qui viennent faire leurs études en Allemagne des organisations analogues, en France nous n'avons rien fait. Il n'existe pas à Paris de centre de réunion des étudiants musulmans, en dehors de leurs associations particulières, divisées entre elles, et qui naissent brusquement pour disparaître de même. On souhaiterait que l'École des Langues orientales prît l'initiative d'une création stable, où, avec les avantages matériels et moraux de conseils amicaux, mais autorisés, la jeunesse musulmane et orientale des écoles pût se trouver librement chez elle. L'École des Langues semble d'autant mieux qualifiée en l'espèce qu'il pourrait en résulter, pour ses propres élèves, des rapports d'études, des relations d'avenir réciproquement utiles. Faut-il ajouter que les concours particuliers ne manqueraient pas, pour couvrir une dépense limitable à moins de 6.000 francs.

*
* *

En examinant ainsi une à une les conditions de programme et d'application d'une politique musulmane nationale, on en revient toujours au même concept de volonté. Aucun exemple peut-être n'en montre mieux

l'importance, et la nécessité, que les anomalies dont la pensée vient à l'esprit, quand on songe à ce que rendrait une politique musulmane adoptée par les Affaires étrangères.

Nul milieu administratif dont le recrutement de début soit assuré dans des conditions comparables, de valeur intellectuelle, et de savoir à la fois très général et très spécialisé. Pour trouver l'équivalent du concours d'entrée dans la carrière diplomatique ou consulaire, il faut songer aux examens du *Civil Service*, qui dotent l'Angleterre d'une élite si remarquable de hauts fonctionnaires. Mais, à peine élus, à peine stagiaires de la diplomatie ou des consulats, ces jeunes hommes, qui venaient de témoigner d'aptitudes éminentes pour les labeurs studieux, reçoivent, par leçons de choses, des enseignements inverses de ceux qui leur avaient été donnés jusqu'alors.

Annuaire en mains, ils constatent que la connaissance des langues orientales se traduit par un retard moyen de dix ans pour le titre de Ministre et que les chances d'arriver au sommet de la hiérarchie, aux ambassades, sont rares pour qui se contente de faire preuve de talent, sans provenir de la politique. Un autre phénomène frappe moins directement l'esprit, en exerçant une action plus profonde : celui d'une tradition forte et systématique, dont l'influence heureuse à bien des égards se manifeste à d'autres par un déplorable anachronisme.

A notre époque, où Péking sera dans quelques années relié avec Paris par le téléphone, et l'est déjà par le chemin de fer, en trajets d'une quinzaine de jours, la mission diplomatique n'est plus celle d'une représentation du pays et d'une personnification d'autorité, comme jadis, au temps des postes à chevaux et des frégates à voiles.

Son utilité est d'apprendre, de savoir, d'informer exactement, et d'accomplir des décisions qu'on n'a point à délibérer soi-même, puisqu'elles sont au bout du fil. — La

force des choses ramènera par cette notion à l'emploi des qualités de science et de travail dont la Tradition fit méconnaître l'importance, en usant trop de bonnes volontés et de mérites dans l'attente d'œuvres plus éclatantes mais moins usuelles. Il est donc consolant de se dire que demain, quand reviendra le renouveau national du bon sens et de la raison, qui est en nous, et s'accomplit par énergie latente, notre jeune diplomatie représentera pour la France une force remarquable, prête à accomplir toutes les œuvres qui sont sa destinée moderne.

C'est elle qui réalisera cette politique musulmane nationale, par laquelle notre pays républicain continuera l'histoire de nos œuvres républicaines. C'est à elle que notre démocratie libre et agissante devra de trouver des sympathies pratiques et utilitaires, parmi les 200 millions d'êtres humains pour qui la Révolution de nos pères fut l'appel à la liberté.

*
* *

Décidera-t-on, en attendant, de mieux préparer les possibilités d'avenir, par la préparation plus développée de ces études, de ces connaissances, qui, dans la civilisation contemporaine, sont la condition élémentaire des politiques humaines, comme des politiques chevalines ou botaniques?

Un Conseil de gouvernement le voudrait. Il y a les contingences, les infiniment petits, tout ce qui s'oppose au libre épanouissement de la science réaliste des mouvements sociaux.

Il y a aussi ce que nous écrivait dernièrement de Crimée M. Ismaïl Bey Gasprinski, promoteur du Congrès musul-

man universel, qui pouvait se réunir en terre française, si notre politique musulmane l'avait voulu :

« Je ne connais ni n'admets le Panislamisme, comme doctrine politique, ou plutôt je ne l'aurais pas admis. Mais il est clair comme le jour que toutes les races de l'Islam sont entrées dans le rayon du développement intellectuel et économique. C'est une évolution naturelle et qui serait, je le pense, féconde, si la France, suivant les traditions du grand Bonaparte, s'efforçait de conquérir les cœurs musulmans et de faire en sorte que ce mouvement historique soit d'un profit mutuel.

« Je suis convaincu que le monde entre dans une nouvelle phase de civilisation. Quand l'État, la diplomatie et l'industrie ne seront plus considérés que comme les serviteurs de la Société, l'Homme occupera la place qui n'est réservée qu'à lui seul. »

A. Le Chatelier.

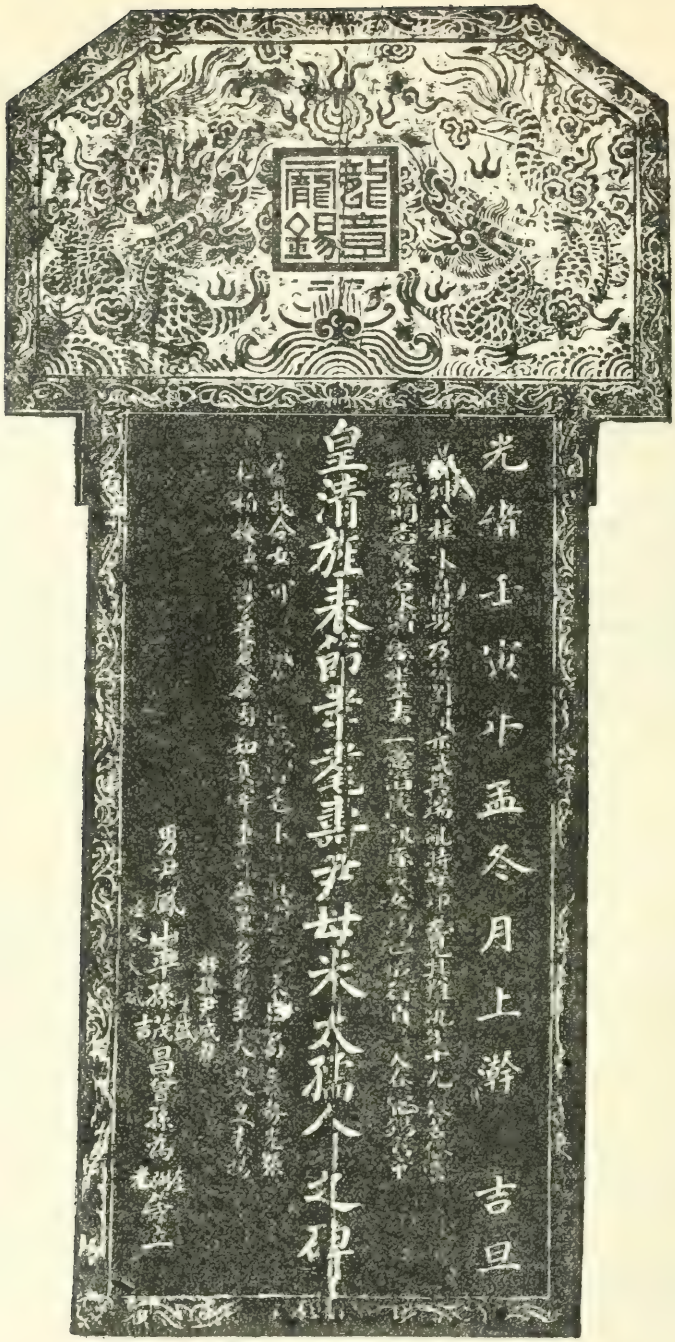

Stèle de la dame Ma-Ying.

Le Gérant : DROUARD.

12-10-10. — Tours, imprimerie E. ARRAULT et Cie.

Revue du Monde Musulman

4e Année. OCTOBRE N° 10.

ÉTUDES SINO-MAHOMÉTANES

Par A. Vissière

PREMIÈRE SÉRIE

IV

Travaux d'hydraulique du Seyyid Edjell au Yun-nan

Si l'on fait exception de cette portion du territoire du Yun-nan qui, au nord-est, se trouve enserrée entre le Sseu-tch'ouan et le Kouei-tcheou et qui, jusqu'à une époque toute récente, se trouvait rattachée à la première de ces deux provinces (1), *il est naturel d'admettre que la ré-*

(1) Le département actuel Tong-tch'ouan-fou (dans l'ancien T'ang-lang-hien, de l'époque des Han), substitué au Tong-tch'ouan-lou, conquis par les Mongols sur le royaume de Nan-tchao, avait été d'abord maintenu par le premier empereur Ming, en 1381, dans la province du Yun-nan ; mais, deux ans plus tard, il fut placé sous la dépendance du Sseu-tch'ouan, où il demeura jusqu'à la quatrième année *yong-tcheng* (1726). Le Tchao-t'ong-fou, conquis aussi par les Mongols sur les princes indigènes, forma le *siuan-wei-sseu* de Wou-sa Wou-mong, dépendant de leur province du Yun-nan. Le premier empereur Ming, en 1382, en fit le Wou-mong-fou, qu'il rattacha au Sseu-tch'ouan. Ce ne fut qu'en la cinquième année *yong-tcheng* (1727) qu'il ressortit de nouveau au Yun-nan. Son nom actuel de Tchao-t'ong lui fut donné quatre ans plus tard (1731).

gion voisine de Yun-nan-fou et de son lac ait été la première conquise à la civilisation chinoise et celle par laquelle s'effectua la pénétration de l'Empire du Milieu chez les Barbares du Sud-Ouest. Le mérite de cette entreprise de colonisation est reporté, ainsi que nous l'avons vu, par les auteurs chinois, à un général de la principauté de Tch'ou, nommé Tchouang Kiao. Celui-ci avait été envoyé, dans les dernières années de la dynastie Tcheou, par son prince, Wei-wang, pour faire la conquête du Tien-tch'e, c'est-à-dire précisément du lac de Yun-nan-fou, appellation sous laquelle il faut évidemment comprendre tout le pays avoisinant. Pendant l'absence de Tchouang Kiao, le puissant État de Ts'in, qui devait bientôt s'annexer tous ceux dont était formée la Chine féodale, vainquit celui de Tch'ou, les communications furent interrompues entre le prince vaincu et le général, et celui-ci se constitua roi du pays qu'il venait d'occuper, roi de Tien (1).

Le Tien hi (Chan tch'ouan, *1*, chang, *p. 10*) *rappelle les mêmes faits de la façon suivante :*

Le *Tien-tch'e* se trouve au sud de la ville murée de Yun-nan-fou. On l'appelle aussi *K'ouen-ming-tch'e* et *Tien-nan-tso* 滇南澤. A l'époque des « Royaumes combattants », Tchouang Kiao, général de l'État de Tch'ou, détruisit les 夜郎 *Ye-lang* et parvint au Tien-tch'e, dont il conquit et pacifia le territoire par la puissance de ses armes. Il envoya, en outre, des chefs placés sous ses ordres, à la tête de troupes, pour s'annexer et soumettre tous les *Man* (Barbares) du Sud-Ouest.

Sous les Han, pendant les années *yuan-fong* (110 à 105 avant J.-C.), lorsque l'on voulut châtier les K'ouen-ming, comme il y avait, chez ces K'ouen-ming, le lac Tien-tch'e

(1) Voir, dans la partie III de ces *Études*, la note 1 de la page 320.

dont le périmètre avait trois cents *li*, on creusa, au sud-ouest de Tch'ang-ngan, un *K'ouen-ming-tch'e,* ou Lac K'ouen-ming, à sa ressemblance, afin de s'y exercer aux combats sur les eaux (1).

Pendant l'an 3 *kien-hing* de la dynastie Han du Sseu-tch'ouan (225 après J.-C.), le Marquis guerrier Tchou-ko (Leang), conduisant une expédition militaire dans le Nan-tchong (région centrale, du côté sud), arriva au Tien-tch'e.

Les Chinois ont recherché l'étymologie de ce mot Tien 滇, *composé de deux éléments : l'*eau 氵 *et* 眞 *ou* 真 tchen, *où ils voient, en raison de la prononciation du groupe, une abréviation de* 顛 tien, *qui signifie* renversé. *D'où, le sens d'*Eau renversée, *appliqué à l'appellation du lac de Yun-nan-fou. Voici, d'ailleurs, ce que dit, à ce sujet, le dictionnaire* Tcheng tseu t'ong, *sous le mot* Tien : « D'après la géographie des Han, étendue d'eau qui se trouvait dans le Yi-tcheou 益州, au nord-ouest de la sous-préfecture Tien-tch'e-hien 滇池縣. Ce grand lac porte le nom de Tien-tch'e. L'eau du Tien-tch'e est large à sa source et étroite à son extrémité, comme si elle coulait en sens inverse (2); d'où son nom. »

La même explication est donnée par le savant Yang Chen, *dont une inscription sur pierre relative à des travaux de creusement de la Bouche de la mer* (*il en sera question plus loin*) *est reproduite dans le* Yun-nan t'ong tche (*livre 52, page 9* verso) : « Il est dit, dans le 巴蜀志 *Pa Chou tche* de 譙允南 Ts'iao Yun-nan, que les eaux du

(1) D'où l'habitude qui s'établit d'avoir, auprès des capitales de la Chine, un Lac K'ouen-ming. C'est ainsi que ce nom, appliqué au lac du Wan-cheou-chan, dans le palais estival à l'ouest de Pékin, figure en caractères énormes sur une haute stèle de granit rose dominant cette pièce d'eau.

(2) 似倒流.

Tien-tch'e proviennent du P'an-long-kiang. On l'appelle aussi 積波 Tsi-po, *Flots accumulés*. En tout, quatre-vingt-dix-neuf ouvertures concentrent les eaux qui forment le K'ouen-ming-tch'e. Ces eaux sont parfois profondes et larges, parfois sans profondeur et étroites. Par endroits, elles semblent couler en sens inverse. C'est pourquoi on a appelé le lac : Tien-tch'e, *Lac des eaux renversées.* »

Dans le livre 13 du Yun-nan t'ong tche (*p. 1*, verso), *le Tien-tch'e est ainsi sommairement décrit :* « Il se trouve au sud de la ville (de Yun-nan-fou). Son périmètre est de plus de 300 *li*. Il reçoit le P'an-long-kiang, le Houang-long-t'an et les rivières Hai-yuan-ho et Pao-siang-ho, qui se réunissent pour former une vaste étendue d'eau, que les gens du pays appellent la Mer (*Hai*). Les terrains cultivés autour de cette mer et utilisant ses eaux pour leur irrigation comptent plusieurs centaines de milliers de *k'ing* (de 100 arpents chinois chacun, soit plusieurs dizaines de millions de ces arpents). »

Ce nom de Mer *est ainsi expliqué dans le* Tien hi (Chan t'chouan, 1, chang, *page 10*, verso) : « Ces différents cours d'eau se réunissent en une vaste nappe, d'un contour de plus de trois cents *li*. Les champs et habitations des soldats et du peuple forment un cercle sur ses bords et elle s'écoule par une petite rivière un peu à l'ouest, qui fait un coude vers le nord, sans que l'on voie où elle se dirige. C'est pourquoi on appelle aussi (le lac) *Tien hai*, Mer de Tien. »

La même appellation populaire de mer se retrouve dans celle de la bouche par laquelle les eaux du lac s'écoulent à l'ouest, puis au nord : Hai k'eou, *la Bouche de la mer, au nord de la ville de K'ouen-yang-tcheou, à* 80 li *au sud-ouest de Yun-nan-fou. Le lac forme, du nord au sud, une longue cuvette où viennent converger les eaux d'une dizaine de courtes rivières du nord, de l'est et du sud. Ces eaux ont*

pour déversoir, dans le Kin-cha-kiang, c'est-à-dire dans le haut cours du Yang-tseu-kiang, le lit du 普渡河 *P'ou-tou-ho, qui aboutit dans le grand fleuve en face du territoire du Sseu-tch'ouan. Le P'ou-tou-ho commence, à la rive occidentale du lac, par la « Bouche de la mer à K'ouen-yang »* 昆陽海口 *et, après avoir franchi une courte distance dans la direction est-ouest, fait, à angle droit, un coude subit et va, du sud au nord, rejoindre les eaux du grand fleuve venu du Thibet, qui emmènera la masse réunie de leurs eaux jusqu'à la mer Jaune, auprès de Chang-hai.*

*Aucune rigueur scientifique ne doit s'attacher, sans doute, à cette désignation d'*eau renversée *donnée aux ondes du lac, puisque c'est le sort commun de ces vastes réservoirs liquides de trouver un débouché par un canal beaucoup moins large, et l'idée de renversement serait plus simplement suggérée par ce fait que sa masse se trouve alimentée surtout par des apports venus du nord pour s'épandre au sud, puis retourner inversement au nord, en suivant le lit du P'ou-tou-ho.*

On conçoit que l'existence d'un seul déversoir, par la bouche de K'ouen-yang, ait été cause, dans le passé, d'inondations sur toutes les terres basses confinant au lac et notamment dans la plaine où s'élève la capitale provinciale du Yun-nan, si cette embouchure se trouvait obstruée, ou temporairement insuffisante pour donner passage à l'eau du lac, alors que des pluies abondantes venaient enfler les petites rivières ou torrents issus des montagnes qui dominent Yun-nan-fou et encerclent le bassin dont le lac occupe le fond. Ces inondations furent évidemment fréquentes et, à l'époque où le Seyyid Edjell vint au Yun-nan et en fut témoin, il résulte pour nous, de l'examen des documents propres à nous éclairer sur les travaux d'hydraulique par lesquels il voulut remédier au mal dont souffrait la population, que ceux-ci consistèrent à :

1° *Creuser la bouche de K'ouen-yang, de façon à permet-*

tre aux eaux du lac et de la plaine alors inondée de trouver un écoulement vers le Kin-cha-kiang par la rivière P'ou-tou-ho; et

2° *Retenir les eaux des montagnes affluant vers le lac par le moyen d'écluses, qui présentaient aussi l'avantage de conserver pour l'agriculture ces eaux dans les rivières descendant des montagnes du nord et de l'est.*

Nous verrons que, pour augmenter l'aire des cultures à irriguer à l'aide de ces rivières torrentueuses, plusieurs de celles-ci furent séparées en deux au moyen de barrages qui existent encore, ainsi que tout l'ensemble des travaux d'hydraulique que le gouverneur musulman fit exécuter pendant son séjour de six ans au Yun-nan, entre les années 1274 *et* 1279, *et que des ouvrages secondaires en nombre considérable vinrent compléter, de son vivant même, ce système de canalisation.*

On a pu remarquer, au cours des traductions que j'ai publiées, dans ces Études, *de documents, stèles ou textes biographiques relatifs au Seyyid Edjell, que les travaux entrepris par ce personnage au Yun-nan pour parer aux inondations, d'une part, et pour permettre, d'autre part, l'irrigation des champs, ont donné lieu de la part des contemporains et de la postérité à de fréquentes et louangeuses mentions. Je les rappellerai ici dans leur ordre chronologique.*

Dans le panégyrique du Seyyid Edjell composé par son subordonné Tchao Tseu-yuan, et que l'on peut dater de l'année même du décès du ministre-gouverneur ou d'une époque la suivant de très près, l'auteur rappelle que le défunt « prit des mesures préventives contre les inondations et la sécheresse (1) » *et* « dirigea le cours des eaux » (2). *Un peu plus loin, le creusement du déversoir du lac est explicite-*

(1) Voir *Revue du Monde Musulman*, vol. VIII, pp. 362 et 363.
(2) *Id.*, p. 363.

ment mentionné : « Au début — *dit Tchao Tseu-yuan* — la bouche servant d'écoulement au lac K'ouen-ming était obstruée. L'eau atteignait la ville murée et le marché. Des champs considérables se trouvaient supprimés et abandonnés. La route principale était interceptée. Le Seigneur donna ordre à Tchang Li-tao, commissaire chargé de l'inspection de Ta-li et autres lieux et des encouragements à donner à l'agriculture, de rompre l'obstruction existante, en appliquant à ce travail deux mille hommes de corvée. En trois années, ce résultat fut obtenu (1). »

L'inscription qui fut placée, si nous en croyons la stèle de 1709, sur la salle d'offrandes que l'empereur Timour ordonna, en 1297, d'élever au Yun-nan, en l'honneur du Seyyid Edjell, dans un lieu voisin de sa sépulture, portait témoignage de l'importance que l'on attachait alors, parmi les bienfaits de l'administration de celui-ci, à ses œuvres d'hydraulique. Cette sorte de dédicace se composait, en effet, de quatre vers, dont deux sont consacrés à vanter ces œuvres ; c'est à elles que font allusion ces mots :

Ses services méritoires l'ont égalé au grand Yu
Et ses bienfaits furent analogues à ceux de Ts'eu-chan (2).

Dans la biographie officielle du Seyyid Edjell qui figure dans le Yuan che, *nous trouvons aussi qu'il* « fit des digues et des réservoirs pour parer aux inondations et à la sécheresse (3). »

La même pensée a inspiré à Yang Yi-ts'ing, ministre de la dynastie Ming qui visita la sépulture du Seyyid Edjell à la fin du quinzième siècle, le vers suivant :

Dans les défilés et les montagnes où la terre prend fin, il implanta
ses traces à la façon de Yu.

(1) Voir *Revue du Monde Musulman*, vol. VIII, p. 366.
(2) *Id.*, vol. X, p. 326.
(3) *Id.*, vol. VIII, p. 352.

En 1692, le vice-roi Fan Tch'eng-hiun, résumant les titres acquis par son devancier de l'époque mongole à la gratitude des générations passées et à venir, ne manque pas de noter qu'il « alla jusqu'à construire des digues et creuser des canaux, pour assurer l'irrigation des champs, et jusqu'à guider le cours des eaux, en vue de les contenir ou de les laisser s'épandre. La population, aujourd'hui même, en recueille encore le bénéfice » (1). *Plus loin, il ajoutera poétiquement :*

Il augmenta aussi les profits dérivés des eaux
Et ses bienfaits se multiplièrent pour l'alimentation (du peuple) (2).

Enfin, sur la stèle de 1709, au nombre des mesures bienfaisantes prises par le gouverneur musulman du Yun-nan, son descendant Ma Tchou rappelle qu'il « creusa un écoulement au lac et déplaça des villes murées, construisit des canaux et établit des écoles » (3).

Voilà pour les témoignages écrits à nous légués par l'histoire officielle ou l'épigraphie. Ils laissent peu à désirer pour ce qui concerne la première partie des travaux d'hydraulique du prince de Hien-yang. Pour dégager la bouche ensablée qui eût dû faire communiquer le lac de Yun-nan-fou avec le P'ou-tou-ho, il employa deux mille hommes de corvée, qui, en trois ans, rétablirent le bon fonctionnement de cet exutoire des eaux, cause de l'inondation du bassin lacustre jusque sous les murs de la métropole provinciale.

Le Hien-yang wang fou Tien tsi *de Lieou Fa-siang, directeur des études dans le K'ouen-ming-hien, dont la préface porte la date de 1684, nous offre un résumé intéressant des travaux d'hydraulique du Seyyid Edjell, dont je donnerai*

(1) Voir *Revue du Monde Musulman*, vol. X, p. 351.
(2) *Id.*, vol. X, p. 353.
(3) *Id.*, vol. X, p. 321.

ici une version indépendante de celle que M. le capitaine Lepage a publiée dans le fascicule de mai 1910 de la Revue du Monde musulman. *Voici d'abord ce qui concerne le creusement de la Bouche de la mer à K'ouen-yang et, par suite, le dégagement de la voie d'écoulement des eaux du Tien-tch'e vers le fleuve Bleu par le P'ou-tou-ho :*

Le prince se préoccupa de ce que, la région située à l'est de la capitale provinciale se trouvant élevée et celle de l'ouest (1) plus basse, des inondations se produisaient fréquemment. Par moments, Chao-tien (2) devenait une mer ou souffrait de la sécheresse, sans qu'il y eût à cet égard rien de régulier, et on n'y trouvait plus aucun lieu pouvant être ensemencé. En même temps, l'eau se répandait jusqu'à la ville murée métropolitaine. Les émoluments des fonctionnaires (3) et les vivres destinés au peuple éprouvaient, à être transportés, de grandes difficultés. Le prince ordonna à son troisième fils Hou-sin, prince Tchong-kien, d'emmener, avec Tchang Li-tao, trois (*sic*) mille hommes pour percer et ouvrir le barrage du Dragon de pierre (石龍壩 *Che long pa*), à la Bouche de la mer (*Hai-k'eou*). Le prince dit : « Je permets seulement de faire écouler les eaux, mais je ne permets pas de faire circuler des bateaux, afin de garantir et de défendre les *veines du vent* (*fong mo*, courants à considérer dans la géomancie). » On ouvrit ainsi une voie fluviale qui, passant par Ngan-ning, Wou-ting et Tong-tch'ouan, gagnait Ma-hou (4). En trois années,

(1) La capitale du Yun-nan, à l'époque mongole, était située sur la rive sud du Kin-tche-ho actuel, une des rivières créées par le Seyyid Edjell.

(2) 邵甸里, aujourd'hui village situé près de l'une des branches supérieures, ou sources, du P'an-long-kiang, au nord de Yun-nan-fou. C'était jadis une sous-préfecture.

(3) Autrefois, payés en grains.

(4) Ancienne préfecture, 馬湖府 Ma-hou-fou, qui avait son siège à P'ing-chan-hien, sur le Kin-cha-kiang, dans la province du Sseu-tch'ouan, et qui fut supprimée en 1727. Les T'ang y avaient eu le Ma-hou-pou et les Mongols y établirent, en 1276, le Ma-hou-lou.

elle fut achevée et alors il y eut des terrains de plaine dont on put faire des champs.

La seconde série des travaux que le Seyyid Edjell fit exécuter, et qui étaient destinés à rendre à la culture les terrains formant la banlieue de sa capitale provinciale, en leur épargnant à la fois les inondations et la sécheresse, était plus compliquée. Le Hien-yang wang fou Tien tsi, *basé sur des écrits historiques qualifiés, dans la préface, de* ye che, *c'est-à-dire indépendants de l'histoire officielle, continue en ces termes :*

Quoique les calamités causées par les eaux eussent cessé, celles-ci n'étaient pas encore rentrées dans leur lit. Le prince construisit une écluse dite 上壩閘 *Chang pa tcha* (Écluse du barrage supérieur), qui eut pour effet de diviser un cours d'eau (1) et de le faire aboutir au P'an-long-kiang, pour, de là, se jeter dans la mer (le lac); ce qui permit, en même temps, de rendre à leur utilité les champs situés en contre-bas. Malheureusement, l'eau formait bien un lac à l'ouest; mais, à l'est, on en manquait encore. De nouveau, il divisa un cours d'eau, à l'extrémité gauche (orientale) du Pont du barrage, et, longeant les lieux hauts et secs du côté est, il construisit un canal de 70 *li* : il forma ainsi un autre cours d'eau, le 金汁河 *Kin-tche-ho*. La dimension donnée à ce canal fut, en largeur, 12 pieds (plus de 4 mètres). Sur les 20 *li* d'amont, cette largeur fut de 16 pieds (plus de 5 m. 50). Il construisit dix petites écluses et trois cent soixante voûtes de passage des eaux (2), par lesquelles on fit, à tour de rôle, couler l'eau et qui, d'en haut, permettaient

(1) Il s'agit ici du 銀汁河 Yin-tche-ho, affluent de droite du P'an-long-kiang.

(2) 涵洞 *Han-tong*. C'est le terme adopté par les ouvrages officiels, dans leurs chapitres consacrés au régime des eaux.

d'arroser les terrains bas. Il irrigua ainsi tout le Tien (1).

Un nombre fixe de 360 chevaux fut établi pour la transmission des avis (relatifs à l'état des eaux) et 360 hommes furent chargés d'observer les eaux ou de remplir des emplois accessoires. S'il se produisait des éboulements et si les eaux s'échappaient par des brèches, des informations étaient envoyées avec la plus grande célérité aux préposés supérieurs, qui assemblaient sur les lieux la population rurale afin d'apporter la terre nécessaire, de combler ces brèches et de reconstruire (la digue). On ne tolérait ni négligence ni délai.

En outre, il établit six « barrages inférieurs » (*hia pa*) dans six rivières, le 馬料河 Ma-leao-ho, le 寶瀁河 Pao-siang-ho et autres (2), afin de répartir les eaux entre douze branches séparées, en aval de ces rivières.

Il construisit aussi 72 canaux « de terre » (3), afin d'y faire couler les eaux accrues qui inondaient le pays et de faire passer ces eaux par voie souterraine.

A partir de ce moment, le Tien n'eut plus à souffrir de la sécheresse et put de façon permanente jouir de la tranquillité, relativement aux céréales nécessaires à son alimentation...

Le même récit contient aussi, un peu plus loin (p. 9, verso), une allusion vague à des travaux du même genre que le Seyyid Edjell aurait fait effectuer dans d'autres régions : « Il amena (dans les campagnes) des cours d'eau pour venir en aide aux travaux agricoles. »

Pour emprunté qu'il soit à des relations non officielles,

(1) Désignation sous laquelle il ne faut entendre que les environs immédiats de la ville de Yun-nan-fou.

(2) Peut-être faut-il comprendre, dans ce nombre de six, le P'an-long-kiang, le Kin-tche-ho, dont il a été question plus haut, le Yin-tche-ho qui ne peut être autre que le premier cours d'eau de dérivation mentionné aussi ci-dessus, et enfin le 海源河 Hai-yuan-ho, qui complète le système des « Six rivières » sur lequel je reviens avec plus de détails dans la suite de cette étude.

Le caractère Siang figurant dans le nom du Pao-siang-ho est écrit, dans les autres ouvrages, sans la clef de l'eau.

(3) 地河 *Ti ho.*

l'exposé qui précède n'en contient pas moins la vue d'ensemble la plus facile à saisir que j'aie rencontrée dans les ouvrages qui traitent des travaux par lesquels a été régularisé le régime des eaux dans la plaine de Yun-nan-fou. Ces ouvrages, en tête desquels il faut placer, — car il est spécial au sujet qui nous occupe, — le petit atlas avec notices descriptives intitulé Yun-nan cheng tch'eng lieou ho t'ou chouo (1), *dont M. le commandant d'Ollone a rapporté de sa mission en Chine un exemplaire qu'il m'a mis à même de consulter, ne manquent pas de faire remonter au Seyyid Edjell le mérite d'avoir créé un système de canalisation qui, depuis sept cents ans, a pu, lorsque l'entretien en était assuré, garantir la banlieue de la métropole provinciale contre les inondations et la sécheresse. Le* Yun-nan t'ong tche *et le* Yun-nan t'ong tche kao *contiennent de fréquentes mentions de ces travaux d'entretien, sous les Ming et sous la dynastie actuelle.*

Dans le préambule de sa section relative aux Chouei li *ou Avantages dérivés des eaux, le* Yun-nan t'ong tche *dit :*

Dans le Yun-nan, depuis que Sai-tien-tch'e, de l'époque des Yuan, construisit des digues et des bassins afin de parer aux inondations et à la sécheresse et que Tchang Li-tao rechercha la source des cours d'eau et gagna cent mille *k'ing* (de cent arpents chacun) de bonne terre, les profits dérivés des eaux commencèrent à apparaître.

La grande géographie impériale Ta Ts'ing yi t'ong tche

1 雲南省城六河圖說, formant un cahier répondant à notre petit format in-4. Ce recueil contient : 1° une carte d'ensemble des Six rivières ; 2° une du P'an-long-kiang ; 3° une du Kin-tche-ho ; 4° une du Yin-tche-ho ; 5° une du Pao-siang-ho ; 6° une du Ma-leao-ho ; 7° une du Hai-yuan-ho et 8° une de la rivière (P'ou-tou-ho) issue de la Bouche de la mer à K'ouen-yang. Composé par un ancien *taotai* des grains, nommé 黃士傑 Houang Che-Kie, qui prit grand intérêt aux questions d'irrigation du Yun-nan, où il se trouvait en 1730, l'ouvrage a été réimprimé en 1835 et en 1880 par des successeurs de ce fonctionnaire. Il comprend 29 feuillets.

contient (livre 369, Yun-nan-fou, Ti yen *ou Digues et réservoirs) le passage suivant, consacré aux Six rivières sous la rubrique* Song-houa-pa, *nom du barrage établi par le Seyyid Edjell dans le cours du P'an-long-kiang, qui est la plus considérable de ces rivières, pour en détacher vers le sud le Kin-tche-ho :*

Le *Song-houa-pa* 松花壩, ou Barrage en pomme de pin (1), est situé au nord-est de la sous-préfecture de K'ouen-ming (c'est-à-dire de la ville même de Yun-nan-fou). Sous la dynastie Yuan, le Seyyid Edjell Chams ed-Din fit un programme d'utilisation des eaux, établit ce barrage et ainsi divisa la rivière en deux : le P'an-long-kiang 盤龍江 (Rivière du dragon enroulé) et le Kin-tche-ho (Rivière à liqueur d'or). Il répara ou construisit, en même temps, toutes les écluses des Six rivières, de façon à arroser dix mille *k'ing* (soit un million de *mou* ou arpents) de champs ; savoir :

1° Sur le P'an-long-kiang, huit écluses, appelées : *T'ong-nieou-tcha*, *Nan-pa-tcha*, *Siao-pa-tcha*, *Sseu-tao-pa-tcha*, *Yong-tch'ang-ho-tcha*, *T'ouo-tsiu-tcha*, *Wang-kong-tcha* et *Siao-si-men-tcha ;* c'est la branche qui, coulant au sud du barrage Song-houa-pa, va se jeter dans le lac K'ouen-ming-tch'e après un parcours de plusieurs dizaines de *li :*

2° Sur le Kin-tche-ho, sept écluses, appelées : *Tai-kin-po-tcha*, *Ta-han mien-tcha*, *Siao-han-mien-tcha*, *Sang-yuan-tcha*, *Kin-leng-tcha* (2), *Yen-wei-tcha* et *Siao-pa-tcha ;* c'est la branche qui coule à l'est du barrage Song-houa-pa :

3° Sur le Yin-tche-ho, six écluses, appelées : *Lo-lo-tcha*,

(1) Sans doute, à cause de la forme de ce barrage ou de cette digue, que l'atlas précité nous montre assez semblable à une pomme de pin, ou à un fer de lance, dont la pointe détermine le départ des eaux d'amont en deux cours divergents.

(2) 金稜河 *Kin-leng-ho*, ou Rivière des champs d'or, est le nom classique du cours d'eau ici créé par le Seyyid Edjell, dont l'appellation populaire est Kin-tche-ho, Rivière à liqueur d'or. On trouvera plus loin l'origine de cette désignation.

Wang-kong-yen-tcha, *Pai-long-t'an-tcha, Siao-ying-tcha*, *Wen-chou-sseu-tcha* et *Wang-tsiun-tcha;* c'est le cours d'eau qui descend librement issu du lac Pai-long-tch'e (du Dragon blanc);

4° Sur le Hai-yuan-ho, quatre écluses, appelées: *Tso-tcha*, *Yeou-tcha*, *Tchong-tcha* et *Ki-cho-tsien-tcha;* cette rivière a sa source à l'étang Houang-long-t'an (du Dragon jaune) et confond son cours avec celui du Yin-tche-ho ;

5° Sur le Pao-siang-ho, six écluses, appelées : *Che-pa-tcha*, *Yang-lin-keou-tcha*, *Hiang-chouei-tcha*, *Yu-long-ts'ouen-tcha*, *T'ou-k'iao-tcha* et *Teou-cho-tsien-tcha*. Ce cours d'eau prend sa source au pont *Lao-tsiao-k'iao*, au sud-est de la ville murée préfectorale et confond son cours avec celui du Hai-yuan-ho (*sic*).

6° Sur le Ma-leao-ho, quatre écluses, appelées : *Tchou-k'iuan-pa-san-tcha*, *Kouang-ts'ouen-tcha*, *Sin-ts'ouen-tcha* et *Yang-ts'ao-tcha*. Ce cours d'eau prend sa source au sud-est, au village *Po-t'ou-ts'ouen*, et confond son cours avec celui du Pao-siang-ho.

Sous la dynastie actuelle, pendant la cinquième année *k'ang-hi* (1666), le gouverneur provincial Yuan Mao-kong demanda, par un mémoire à l'empereur, que des fonds prélevés sur les revenus de la gabelle fussent dépensés annuellement pour exécuter des réparations supplémentaires, toutes les fois que besoin serait. Durant la vingt-deuxième année (1683), un autre gouverneur, Wang Ki-wen (1), sollicita à son tour que des travaux fussent effectués annuellement. Dès lors, les cours d'eau dont il s'agit recouvrèrent toute leur utilité.

Sans vouloir réduire le mérite de l'ancien gouverneur mahométan, je tiens à marquer ici que: 1° des travaux du

(1) Voir la note biographique concernant ce personnage à la page 328 du vol. X de la *Revue du Monde Musulman*.

même genre avaient été exécutés par les souverains indigènes du Nan-tchao et que 2° Tchang Li-tao, Chinois de race que le Seyyid Edjell trouva au Yun-nan au moment où il y fut envoyé par Khoubilai Khan pour faire succéder une administration plus douce à la domination purement militaire d'un prince du sang, apparaît dans l'histoire comme un auxiliaire très utile du Seyyid Edjell et qui fut peut-être son précurseur dans son rôle d'ingénieur et son inspirateur.

L'indication de travaux d'hydraulique effectués par les rois Touan du royaume de Ta-li (ancien Nan-tchao) nous est fournie par le Ta Ts'ing yi t'ong tche (*Yun-nan-fou*, Chan tch'ouan, *montagnes et cours d'eau*), *dans cette petite notice relative au* Kin-leng-ho (*nom populaire : Kin-tche-ho*), *qui est le canal que le Seyyid Edjell détacha de la masse liquide du P'an-long-kiang et qui devait couler sous les murs mêmes, face nord, de l'ancienne capitale, située alors entre lui et le Pao-siang-ho :*

Kin-leng-ho. — A 10 *li* à l'est de la sous-préfecture K'ouen-ming-hien (ou Yun-nan-fou). Prend sa source au barrage de Yang-houa 楊花壩. Sous la dynastie Yuan, le Seyyid Edjell Chams ed-Din construisit une digue pour le séparer des eaux du P'an-long-kiang. Depuis le versant de la Montagne du cheval d'or, *Kin-ma-chan*, son cours passe par la campagne orientale (*tong-hiang*) et sert à l'irrigation des champs. Sur cette digue, on planta autrefois des fleurs jaunes ; d'où son nom (de Rivière des champs d'or). Aujourd'hui, les gens du pays l'appellent le *Kin-tche-ho*. D'après le *Tien chouo* 滇說, au temps de Touan Sou-hing 段素興 (1) de Ta-li (royaume), on construisit les deux digues de Tch'ouen-teng 春登堤 et de Yun-tsin 雲津堤, sur lesquelles on

(1) Voir dans le *Nan tchao ye che*, traduction Sainson, pages 93 et 94, ce qui est dit de ces plantations de fleurs aux lieux ici désignés par le roi indigène, dont le règne dura, d'après l'ouvrage précité, de 1041 à 1044.

sema respectivement des fleurs jaunes et des blanches. D'où les désignations de « Champs d'or du chemin sinueux » et de « Champs d'argent entourant la ville », qui se réfèrent à cette rivière et au 銀稜河 *Yin-leng-ho* .

La note suivante du Tien hi (Chan tch'ouan, 1 chang) *confirme ces renseignements :*

Le *Kin-leng-ho* se trouve à quinze *li* à l'est du chef-lieu du département (Yun-nan-fou). Son nom populaire est *Kin-tche*. Il amène l'eau du P'an-long-kiang venue des pentes du Kin-ma-chan (Montagne du cheval d'or) et coule en passant par le village 春登里 *Tch'ouen-teng-li*, de façon à arroser les champs de la campagne orientale. On en tire ainsi un très grand profit. Aux temps des Mong et des Touan, on planta sur la digue des fleurs jaunes en grande quantité et on donna à celle-ci le nom de 遶道金稜 *Jao-tao-kin-leng* (Champs d'or du chemin sinueux). Le Seyyid Edjell Chams ed-Din, de l'époque des Yuan, fit exécuter des travaux de restauration et reconstitua cette digue.

Il y a aussi, à dix *li* à l'ouest de la préfecture, le *Yin-leng-ho*, dont l'appellation populaire est *Yin-tche*. Il amène également l'eau du P'an-long-kiang, passe par les pentes du 商山 *Chang-chan* (1), coule près de 沙浪里 *Cha-lang-li* et, vers le sud, entoure le chef-lieu de la préfecture. Aux temps des Mong et des Touan, on planta sur sa digue des fleurs blanches en grande quantité et on donna à celle-ci le nom de 縈城銀稜 *Ying-tch'eng-yin-leng* (Champs d'argent entourant la ville).

Quant à Tchang Li-tao 張立道, *dont le nom revient souvent dans l'histoire du Yun-nan au début de la domination mon-*

(1) Montagne située au nord de Yun-nan-fou. C'est l'ancien 哄山 *Hong-chan*, de l'époque des Han, montagne protectrice de la ville. Cf. *Revue du Monde Musulman*, vol. X, p. 334, note 2.

gole, son rôle dut être fort important et nous avons vu les écrivains chinois revendiquer pour lui, un compatriote, l'honneur de certaines créations, notamment celle de l'école du Temple de la littérature de Yun-nan-fou (1). *Ce fut lui qui dirigea — sous les ordres du Seyyid Edjell, mais peut-être en exécution d'un conseil qui lui était propre — le long travail de déblaiement des dunes qui obstruaient la gorge de communication entre le lac et le P'ou-tou-ho. Aussi est-ce à lui et sans mentionner le gouverneur mahométan que, dans la note suivante, le* Tien hi *reporte le mérite d'avoir mis un terme aux inondations de la plaine de la capitale du Yunnan :*

D'après le *Yuan che*, pendant les années *tche-yuan* (1264 à 1294), Tchang Li-tao, qui était *k'iuan-nong-che* ou commissaire chargé d'encourager l'agriculture, considérant que les crues de K'ouen-ming-tch'e causées par les pluies estivales ne pouvaient manquer d'occasionner des dommages à la ville murée, rechercha les sources d'où coulaient ces eaux et, en leur donnant le moyen de se déverser vers le bas, il obtint plus de dix mille *k'ing* (un million de *mou* ou arpents) de bons champs (*Tien hi*, Chan tch'ouan, 1. chang, p. 10, *verso*).

Un peu plus loin (*page* 16, *verso*), *l'auteur du même ouvrage dit, au sujet de la « Bouche de la mer », que* « Tchang Li-tao la creusa, pendant les années *tche-yuan*, des Yuan, afin de donner un écoulement aux crues du Tien-tch'e ».

En raison de ce rôle considérable joué par le préfet chinois Tchang Li-tao auprès du Seyyid Edjell, dont il fut, sans doute, en ces matières, le bras droit, je traduirai ici la courte biographie que lui consacre la grande géographie impériale Ta Ts'ing yi t'ong tche, *dans le chapitre intitulé* Ming houan, *Fonctionnaires célèbres, du Yun-nan :*

(1) Cf. la partie II de ces *Études*, note 4, pages 361 et 362.

Tchang Li-tao. — Originaire de Tai-ming 大名. Pendant la dixième année *tche-yuan* (1273), fut nommé commissaire chargé d'encourager l'agriculture et inspecteur ambulant (巡行勸農使) à Ta-li et autres lieux. Il portait comme insigne une tablette d'or. Dans son territoire se trouvait le lac K'ouen-ming, situé entre le Kin-ma et le Pi-ki (montagnes du Cheval d'or et du Coq de jade vert). Celui-ci a plus de 500 *li* de tour. Lorsque les pluies d'été survenaient d'une façon violente et soudaine, elles envahissaient toujours l'enceinte des murailles. (Tchang) Li-tao rechercha d'où sortaient les sources et fit une levée de deux mille travailleurs pour y porter remède et faire écouler les eaux ailleurs. Il gagna ainsi plus de 10.000 *k'ing* (de 100 *mou*, ou arpents chacun) de bonne terre, qui devinrent des champs excellents.

Quoique les habitants Ts'ouan et Po connussent les vers à soie et le mûrier, ils n'avaient pas trouvé de bonnes méthodes pour leur utilisation. (Tchang) Li-tao leur enseigna la manière de nourrir les vers à soie et ils en recueillirent des bénéfices décuples de ceux du passé. Le Yun-nan en devint d'autant plus riche, si bien que les barbares (Man) de toutes les montagnes *lo-lo* 猓猓 conçurent de l'affection pour lui et vinrent faire leur soumission, les uns après les autres. On acquit ainsi leurs territoires, dont on fit partout des préfectures et des sous-préfectures.

Les mêmes faits sont rapportés par la géographie officielle (Yun-nan-fou, *montagnes et cours d'eau*) *dans la notice consacrée au Tien-tch'e, ou lac de Yun-nan-fou. La géographie* Kouang yu ki, *aux fonctionnaires célèbres du Yun-nan, contient, de son côté, une note biographique sur Tchang Li-tao, mais est dépourvue de toute mention du Seyyid Edjell. Tchang y est désigné comme Tchong-k'ing-lou-tsong-kouan ou préfet du* lou *de Tchong-k'ing* (*Yun-nan-fou actuelle*).

Les détails qui précèdent permettront de se rendre compte, sans doute, de la part qui revient à chacun de ces deux hommes dans l'œuvre utile qui fait l'objet de cette étude. Elle semble, d'ailleurs, avoir été judicieusement conçue et l'administration provinciale n'a eu, depuis le treizième siècle, qu'à en maintenir le fonctionnement régulier par des travaux d'entretien, pour en assurer le bénéfice permanent à la population agricole, dans la banlieue de la métropole du Yun-nan. Peut-être a-t-elle développé, suivant les mêmes principes, le système d'irrigation déjà existant en augmentant le nombre des canaux de dérivation qui, des rivières dédoublées et munies d'écluses, allaient porter l'eau au milieu des cultures. Ces canaux secondaires étaient à l'origine, d'après le Hien-yang wang fou Tien tsi, *en nombre considérable. Je n'ai pas trouvé, dans les livres que j'ai pu consulter à ce sujet, de plus amples renseignements sur cet ensemble de travaux tel qu'il fut créé par le Seyyid Edjell, mais le* Yun-nan cheng tch'eng lieou ho t'ou chouo *nous donne le détail de la façon dont ce même système fonctionnait au siècle dernier. Je ne puis songer, quelque intérêt qu'il présente, à en donner la traduction intégrale, qui ne pourrait manquer cependant de fournir de curieux éléments d'observation à ceux de nos compatriotes, de plus en plus nombreux, qui visitent la capitale du Yun-nan ou y résident. Mais il sera possible de s'en former une idée à l'aide des deux extraits suivants relatifs au P'an-long-kiang, qui est la rivière primitive et principale de cet ensemble, et à l'un de ses affluents.*

P'AN-LONG-KIANG

Le P'an-long-kiang, au nord-est de la ville murée capitale de la province, vient du village appelé Chao-tien-li,

dépendant de la préfecture de seconde classe Song-ming-tcheou.

Il a trois sources: une qui, venant de *Houang-long-tong*, Caverne du dragon jaune, coule sur une longueur de cent *li* (environ 50 kilomètres); une qui vient de *Hei-long-t'an*, Bassin du dragon noir, et une qui vient de *Leng-chouei-tong*, Caverne de l'eau froide ; après avoir coulé sur une longueur de vingt *li*, toutes arrivent à *San-kia-ts'ouen*, le Village des trois familles, pénètrent dans une gorge rocheuse, coulent ensemble pendant trente *li* et parviennent au *Song-houa-pa* (Barrage en pomme de pin). Ce barrage fut construit par le prince de Hien-yang, Sai-tien-tch'e, de l'époque des Yuan, qui, entre les sources formées par les eaux des torrents venus des deux montagnes *Fong-ling* (Cime du phénix) et *Lien-fong* (Pic des nénuphars), éleva ce barrage Song-houa-pa, afin que celui-ci fût ouvert ou fermé suivant les circonstances.

Depuis le barrage de Song-houa, (le P'an-long-kiang) passe le long du versant de la montagne Lien-fong, près des portes orientales de la ville et par le *Nan-pa* (Barrage sud) et arrive au 雄川閣 *Hiong-tch'ouan-ko ;* ce qui fait un trajet de plus de 70 *li*. De là, il se jette dans la mer de K'ouen (lac de Yun-nan-fou) par l'écluse 羅公閘 *Lo-kong-tcha*, « du seigneur Lo ».

En outre, à partir du barrage de Song-houa et de la pente du mont Lien-fong, il creusa et ouvrit une rivière nommée Kin-tche-ho (à Liqueur d'or), qui est une branche détachée du P'an-long-kiang.

(*Suit une description détaillée du P'an-long-kiang et de ses nombreuses ramifications, puis:*)

En ce qui concerne les conditions particulières de cette rivière, au-dessus de *Fen-chouei-ling* (Cime de partage des eaux), les caniveaux d'irrigation des champs situés sur sa rive orientale utilisent l'eau du Kin-tche-ho, et ceux des champs de la rive occidentale utilisent celle du *Yin-tche-ho*.

Dans aucun cas, l'arrosage ne se fait aux dépens du P'an-long-kiang. Au-dessous de Fen-chouei-ling, les différents cours d'eau formés par la rivière principale et par ses ramifications se trouvent plus bas que les champs et on fait usage de norias (水車 *chouei-tch'o*), machines élévatoires qui se prolongent au milieu des champs.

Quant aux réparations à faire, les questions y relatives sont ainsi réglées: depuis la Petite porte orientale de la ville (*Siao-tong-men*), jusqu'à Fen-chouei-ling, en passant par l'écluse *Ma-t'i-tcha* et le pont *Kouei-hiang-k'iao*, puis en tournant par *Siao-tso-k'eou* et le pont *Ki-ming-k'iao*, pour pénétrer dans le fossé de la ville (*Hou-tch'eng-ho*), sur les deux rives, ce qui intéresse les demeures de la population donne lieu à des réparations faites par celle-ci, tandis que ce qui concerne l'irrigation des champs par les ruisseaux est du ressort de l'administration. C'est ainsi que, pour le travail de la pierre ou pour les pieux en bois, les autorités y pourvoient sur les fonds publics ou font les achats nécessaires, tandis que, pour le travail de la terre et pour les ouvriers, il y est pourvu par corvées réparties proportionnellement aux caniveaux d'irrigation des champs. Telle est la règle fixée pour cette rivière et à laquelle il n'est pas permis de faire de changements.

Toutefois, le *Yang-kia-ho* 楊家河 (1) a, à son début, des eaux d'une allure irrégulière: le sable et la boue l'obstruent; son cours est sinueux et lent et impropre à l'irrigation; on doit redresser ce début de son cours et créer un éperon (*litt.*: un bec de poulet) partageant les eaux (分水雞嘴一座) pour diviser également les eaux des trois rivières Kin (-kia-ho), T'ai (-kia-ho) et Yang (-kia-ho), afin d'empêcher l'ensablement; ce qui rend l'irrigation plus facile.

En outre, en dehors de la Petite porte occidentale de la

(1) Canal qui coule de l'est à l'ouest, au sud de la ville de Yun-nan-fou, et aboutit au lac.

ville (*Siao-si-men*), il y a un autre cours d'eau, le 轉塘河 *Tchouan-t'ang-ho*, qui sert de voie au transport des grains de la capitale provinciale. Les habitants, dans leurs travaux de labourage, empiètent sur son lit pour arroser leurs cultures, et cela jusqu'à la moitié. Quand les eaux sont basses, la circulation des navires se trouve gênée. Il conviendrait d'interdire ces cultures jusque dans la rivière et d'ouvrir un passage à la voie navigable, afin de permettre les transports.

Le Yin-leng-ho (Rivière des champs d'argent) ou Yin-tche-ho (Rivière à liqueur d'argent) est ce cours d'eau voisin, à l'ouest, du haut cours du P'an-long-kiang, qui fut réuni à celui-ci par le Seyyid Edjell, à l'aide d'une branche de dérivation lui donnant un écoulement vers le lac par le lit même du P'an-long-kiang et dont il est question tout d'abord dans le Hien-yang wang fou Tien tsi. *La traduction de la notice le concernant montrera les complications de ses succédanés destinés à arroser les plaines environnantes, c'est-à-dire celles qui s'étendent en dehors de l'angle nord-est de la ville murée actuelle de Yun-nan-fou, et le parti que l'agriculture tire de ce réservoir liquide dûment ramifié en de nombreuses canalisations. J'ai choisi cette notice comme un exemple du genre et en raison de son peu d'étendue.*

YIN-TCHE-HO

Le *Yin-tche-ho*, au nord-est de la capitale provinciale, prend sa source au *Hei-long-t'an* (Bassin du dragon noir). Du versant montagneux qui se trouve au nord-est de la ville murée, ce cours d'eau serpente en de nombreux détours et arrose les champs de la région située dans cette direction.

A l'est de la bouche formant issue à ce bassin, on a ouvert un canal qui porte le nom de *Tong-long-siu* (Barbe orientale du dragon) et, coulant vers le sud sur une longueur de plus d'un *li*, va se jeter dans le P'an-long-kiang. A l'ouest, on a ouvert un autre canal, nommé *Si-long-siu* (Barbe occidentale du dragon) qui, coulant vers l'ouest sur une longueur de plus d'un *li*, va se jeter dans le P'an-long-kiang (1). En outre, sur le cours principal de la rivière, on a établi une grande écluse, que l'on ouvre ou ferme suivant les circonstances, afin de pourvoir à l'irrigation et aussi de donner un écoulement aux eaux dans le P'an-long-kiang.

Après que la rivière a encore parcouru vers l'ouest quelques centaines de pieds, on a aménagé une voûte de passage (*kouo-tong*) qui, par le fond de la rivière, fait écouler l'eau dans le P'an-long-kiang.

A plus d'un demi-*li* plus loin vers l'ouest, a été établie l'Écluse en croix (2) pour l'écoulement du sable (*Che tseu lieou cha tcha*) qui déverse les eaux du torrent du Woulao-chan (Montagne des cinq vieillards) dans le P'an-long-kiang, pour empêcher les sables et alluvions de s'accumuler dans le lit de la rivière.

Plus d'un demi-*li* plus loin vers l'ouest, on a encore ouvert un canal nommé 一瓦水 *Yi-wa-chouei*. A la même distance plus loin vers l'ouest, a été ouvert le canal 牛吃水 *Nieou-tch'e-chouei*. Ces deux ruisseaux coulent vers le sud et arrosent les champs ; leurs eaux vont se jeter dans le P'an-long-kiang.

Le cours principal se poursuit pendant plus d'un *li* vers l'ouest et là a été créé un réservoir nommé *Wang-kong-yen* 王公堰 (Réservoir du seigneur Wang), où l'eau est

(1) La carte particulière consacrée au Yin-tche-ho montre que cette branche traverse d'abord le cours principal de ladite rivière avant de rejoindre le P'an-long-kiang.

(2) Sur la carte, cette écluse est marquée au croisement des deux cours d'eau.

accumulée, au moment de l'équinoxe du printemps, chaque année, pour servir à l'irrigation.

A plus d'un *li* plus loin vers l'ouest, il y a, sur la rive occidentale, le *Pai-long-t'an* (Bassin du dragon blanc) dont l'eau, coulant vers le sud-est sur plus d'un demi-*li*, vient se jeter dans la rivière principale en cet endroit : on y a établi l'écluse *Pai-long-t'an-tcha*.

La rivière principale coule vers le sud-ouest sur une longueur de plus de deux *li* jusqu'à l'écluse 王俊閘 *Wang tsiun-tcha* ; puis vers l'ouest sur plus de deux *li*, jusqu'à l'écluse *Siao-ying-tcha*, « du Petit camp ». Après un nouveau parcours de plus d'un demi-*li*, on a créé un réservoir appelé *Long wang niang-niang yen* (Réservoir de la déesse reine des dragons).

A quelques centaines de pieds vers l'ouest, on a ouvert un réservoir (*yen-t'ang*) nommé *King-tcho-yen*, ou « du Réveil des insectes » (nom de celui des vingt-quatre termes de l'année chinoise qui précède l'équinoxe du printemps).

Après un cours vers le sud-ouest de plus d'un *li*, on a établi l'écluse 文殊閘 *Wen-chou-tcha* ; à plus de deux *li* vers le sud, l'écluse *Fen-chouei-tcha* « de Partage des eaux » ; à plus d'un demi-*li* vers le sud, on a creusé un réservoir nommé *Kou-tch'eng-yen*, ou « de la Ville antique ».

A l'est du réservoir Kou-tch'eng-yen, la rivière coule en se dirigeant vers l'ouest, s'unit à l'eau venant du *Lien-houa-tch'e* (Étang des nénuphars) et se jette dans le P'an-long-kiang.

Depuis son origine, au Bassin du dragon noir, le Yin-tche-ho compte ainsi plus de vingt *li* (environ 10 kilomètres) jusqu'à son confluent dans le P'an-long-kiang, et tel est le trajet qu'il suit à partir de sa source.

Pour ce qui concerne les conditions particulières, de cette rivière, ses eaux étant plus hautes que les champs environnants, on a ouvert des canaux destinés à l'irrigation et divisés en trois sections (排 *p'ai*, rangées) : la première, allant du

Bassin du dragon noir jusqu'au Réservoir du seigneur Wang, forme la section supérieure, simple ; la seconde, allant du Réservoir du seigneur Wang jusqu'au Réservoir de la déesse reine des dragons, forme la section moyenne, quadruple, et la troisième, allant du Réservoir de la déesse reine des dragons jusqu'au *T'ong-tseu-k'iao* (Pont du jeune homme), et au-dessous, au confluent avec le P'an-long-kiang, forme la section inférieure, sextuple. Chaque année, le premier jour de la douzième lune, on ferme les bouches d'écluses des deux bassins du Dragon noir et du Dragon blanc et on recueille l'eau dans le Yin-tche-ho, pour servir à l'irrigation. L'année suivante, au jour du « Réveil des insectes », on laisse écouler cette eau de la rivière, pendant un demi-mois, dans le Réservoir du réveil des insectes et, au jour de l'équinoxe du printemps, on la fait couler, pendant trois jours, dans le Réservoir du seigneur Wang. Après quoi, on lui laisse jour et nuit libre cours, de façon constante et, lorsque l'eau nécessaire aux cultures le long de la rivière se trouve suffisante, le surplus est entièrement déversé dans le Réservoir de la ville antique.

Le Réservoir de la déesse reine des dragons sert à amasser les eaux hivernales.

D'autre part, sur le canal de la Barbe orientale du dragon, les eaux sont plus basses que les champs et ne peuvent y pénétrer. On y a, par suite, établi l'écluse 龍潭菁閘 *Long-t'an-ts'ien-tcha* (Écluse du torrent du Bassin du dragon), afin d'amasser de l'eau pour l'irrigation.

La section inférieure sextuple de la rivière principale occupe l'extrémité du cours de cette rivière : l'eau des sections et celle des réservoirs ne peuvent être employées. Au-dessus de l'écluse Wen-chou-tcha, on a établi le barrage *San-ts'ien-pa* 三菁壩 (des Trois torrents), et, au débouché du torrent de *Yang-siuan-p'o* (楊宣坡菁口), on a ouvert l'Étang des nénuphars. De plus, au-dessus du *Pei-kiao-tch'ang* (Champ de manœuvres du nord), on a ouvert le

Hei-ni-t'ang (Réservoir du limon noir), pour y amasser les eaux de pluie de l'automne et de l'hiver, en vue de l'irrigation des champs des six sections inférieures.

Quant aux questions de réparations, le travail de la pierre et les pieux de bois sont fournis ou payés par l'administration sur les fonds publics, tandis que le travail de la terre et les ouvriers sont fournis par voie de répartition entre les maîtres des champs.

Il est à remarquer, en ce qui concerne les quatre sections moyennes de cette rivière, que, au lieu où les eaux des deux bassins du Dragon noir et du Dragon blanc unissent leurs cours, les eaux du second de ces bassins déversent en aval une boue sablonneuse qui envahit et obstrue le lit de la rivière. Il conviendrait de construire un quai de pierre en forme de langue de poulet pour le renvoi de l'eau (送水雞舌石岸一堵), afin de rejeter de force le sable et les pierres, de façon à les faire descendre par l'Écluse du bassin du dragon blanc et passer dans le P'an-long-kiang.

En outre, le sable et la boue au débouché du canal de 老張箐 *Lao-tchang-ts'ien*, en s'écoulant vers le bas, envahissent et obstruent le lit de la rivière; il conviendrait de construire, à ce débouché de canal, une écluse de refoulement du sable (偪沙閘 *pi cha tcha*), pour obvier à l'engorgement dû à ces apports.

De plus, dans la région qui s'étend en dehors de la porte septentrionale de la ville murée, le terrain est bas. Quand il reçoit, à l'est, les eaux du P'an-long-kiang gonflées par les crues, celles-ci y causent des ravages, tandis que, à l'ouest, l'eau des pluies en occasionne d'autres, dans la région du Champ de manœuvres du nord. Il conviendrait de creuser, de façon à le rendre plus large et plus long, le lit du *Ho-chang-men-ho*, Canal de la porte des bonzes, qui se trouve à droite (occident) de l'Étang des nénuphars, jusqu'en aval du Pont du jeune homme, pour aller rejoindre l'extrémité de la rivière principale et, de là, se jeter dans le

P'an-long-kiang, afin d'éviter les calamités dues aux inondations.

On peut juger par ce qui précède des procédés mis en œuvre traditionnellement par les Chinois pour assurer l'irrigation de leurs champs, et sur lesquels l'album rapporté du Yun-nan par M. le commandant d'Ollone nous fournit des détails précis, de source officielle. J'ai tenu, par les traductions ci-dessus, concernant deux des rivières comprises dans le système d'hydraulique du Seyyid Edjell, à en montrer la nature et l'importance. Toutefois, il semble bien que les travaux d'hydraulique du gouverneur mahométan secondé par Tchang Li-tao (reprise d'ouvrages plus anciens dus aux princes indigènes détrônés par les Mongols) aient été limités aux environs immédiats de la ville de sa résidence. Je n'ai trouvé nulle part l'indication précise d'entreprises du même genre effectuées par lui dans d'autres régions du Yun-nan. Mais si nous nous reportons au Panégyrique *composé par Tchao Tseu-yuan, dès la fin du treizième siècle, nous y trouvons un passage qui nous amène à penser que les mesures prises par le Seyyid Edjell pour épargner au peuple du Yun-nan les désastres résultant des inondations et de la sécheresse avaient été précédées par des travaux similaires exécutés dans le Chàn-si. La mention relative au dégagement de la Bouche de K'ouen-yang, qui exigea trois années de labeur, y est en effet suivie de cette remarque laudative :*

« O bonheur! les remèdes qu'apportait maintenant notre Seigneur dans le Nan-tchao étaient analogues à ceux dont il avait fait usage autrefois dans le Ts'in occidental. »

ERRATA. — *Dans la partie III de ces* Études, *page 329, à la onzième ligne des notes, substituer* « près de l'ancienne ville » *à* « dans l'ancienne ville » ; — *page 348, neuvième ligne, lire* 1472 *au lieu de* 1742 ; — *page 356, neuvième ligne du* RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE, *lire* « Environ 1490 » *au lieu de* « Environ 1470 ».

LITTÉRATURE ARABE SAHARIENNE

I

La littérature des Musulmans africains du Sahara et de la Nigritie est peu ou mal connue, et leur histoire, par suite, est coupée de lacunes qui ne sauraient être comblées que par la mise à jour de documents écrits. Le mouvement intellectuel s'est ralenti depuis longtemps dans l'Afrique centrale, par une conséquence normale de l'abaissement du mouvement commercial et de la ruine des échanges à grande distance. Ces faits sont intimement liés à la pénétration européenne, qui a découpé le pays en un damier dont les cases appelées « zones d'influence » ont enfermé les habitants en autant de régimes politiques et commerciaux différents. Français, Anglais, Allemands, Belges, Espagnols et Italiens ont tiré à eux des populations désormais divisées, et les produits européens qu'ils ont jetés sur le marché africain y ont profondément modifié le régime économique et brisé le lien commercial qui mettait en rapports suivis des pays très éloignés les uns des autres. En effet, la Tripolitaine des Turcs, la Tunisie protectorat français, l'Algérie prolongement des départements métropolitains, le Maroc autonome et le Sahara occidental indépendant sont aujourd'hui à peu près sans relations.

Le développement intellectuel, moins favorisé au Sahara

qu'en d'autres lieux, n'y est possible, en tout cas, qu'avec une richesse maintenue à un certain niveau ; c'est pourquoi il a périclité dès que l'activité des échanges s'est ralentie, et sa chute a été hâtée par la ruine des grands centres commerciaux.

Que sait-on aujourd'hui de cette littérature arabe du Sahara et du Soudan ? En dehors de rares ouvrages assez récemment découverts, quelles preuves écrites possède-t-on de ce passé que l'on dit brillant ? On retrouve bien des papiers en miettes, des textes tronqués, effacés ou altérés par des copistes malhabiles. Et cependant, dans ces restes informes, des indices caractéristiques apparaissent qui montrent que la culture arabe au Soudan, comme dans le Sahara, eut son heure; et on acquiert aisément la conviction que l'influence des maîtres de la pensée arabe franchit jadis les limites de ces pays et s'étendit aussi loin que les caravanes commerciales qui allaient de Tripoli à Tombouctou, d'Ouargla à Agades ou de Marrakech à Djenné.

Non seulement l'introduction de la littérature arabe au Sahara et au Soudan remonte assez haut, mais encore cette littérature y a été cultivée de bonne heure, avec succès, par les indigènes de race soudanaise ou berbère. Et cependant, vieille comme le patriarche Abraham, la langue arabe, qui survit étonnamment à ses sœurs sémitiques, a un vocabulaire d'une étendue et une phraséologie d'une délicatesse qui en rendent l'assimilation particulièrement difficile. Par sa représentation graphique ne figurant que les articulations et la subtile dérivation de ses formes verbales et de ses séries consécutives de noms, elle pose de véritables rébus. Ces rébus réclament parfois et du raisonnement et des connaissances variées. Il faut croire que c'est bien le charme de toutes ces difficultés vaincues et sans cesse renaissantes qui attache si fortement à l'étude de cette langue pareille à une mer aux flots harmonieux, mais dont le nageur le plus habile, le plus énergique, n'aperçoit jamais les bords.

Les méthodes d'enseignement des Musulmans et le rôle capital qu'y a joué l'étude du Koran, justifient, pour beaucoup, la facile diffusion de la langue arabe. Cet enseignement, donné surtout aux jeunes enfants, cultive la mémoire d'abord et ne réclamera le raisonnement et l'intelligence qu'après l'éveil de ces facultés. En attendant, il fixe la matière koranique dans la mémoire de l'enfant de langue étrangère; outre ce qu'il peut apprendre pratiquement, cet enfant s'assimile progressivement et définitivement l'œuvre littéraire la plus parfaite qu'il soit et dont la vocalisation, complètement représentée, fait loi. Plus tard, quand il étudiera la grammaire, la rhétorique, la composition, il trouvera, dans ce fonds qu'il possède en propre, les exemples les plus frappants et les mieux choisis qu'on puisse lui offrir ; il détiendra ainsi des modèles de style incomparables ; s'il écrit en vers, il aura de la langue rythmée et rimée des spécimens d'une richesse de sonorité aussi grande que la plus belle langue poétique.

Quand il étudiera le droit, il en possédera déjà les sources et les fondements ; de même il sera préparé à l'étude de la loi traditionnelle et à celle des commentateurs. Enfin, s'il aborde les historiens, les philosophes, les hagiographes et même les mathématiciens, le grand fonds constitué par le Koran, dont il dispose instantanément, dont il a le cerveau et le cœur profondément pénétrés, lui ouvrira toutes les portes, lui facilitera la solution des difficultés, l'aidera à passer les obstacles. C'est ainsi que des fils de fétichistes nègres ou de guerriers touareg s'arabisèrent rapidement et purent, à vingt ans, quand ils sortaient des mains d'un bon maître, faire figure de Musulmans instruits et devenir des écrivains arabes distingués.

La publication d'ouvrages composés en Afrique centrale comme le *Tarikh Es-Soudane* d'Es-Sadi et le *Tekmilet ed-Dibadj* d'Ahmed Baba, les ouvrages des savants de race foulbé comme Othmane Dan Fodio et autres, justifient ces

vues ; et chaque jour nous apporte de nouvelles preuves que le Sahara et le Soudan recèlent encore de nombreux spécimens de littérature arabe locale. Mais ces œuvres étant manuscrites et devenant de plus en plus rares ou difficiles à remplacer, leurs détenteurs les regardent comme des reliques et les conservent précieusement cachées (1).

Nous devons aux recherches de M. le capitaine Métois, membre de la mission Foureau-Lamy, ancien chef du poste d'In-Salah et auteur de plusieurs études sur les oasis et les populations sahariennes, la découverte d'un ouvrage qui, par son importance, la notoriété de son auteur et le milieu où il fut composé, présente un grand intérêt. Intitulé : *Kitab et-Taraïf ou et-Talaïd fi Karamat ech-Cheïkheïne el-oualida ou el-oualid* (Le livre des biens hérités et des biens acquis, sur les vertus des deux cheïkhs mon père et ma mère), il est l'œuvre de Mohammed ben El Mokhtar ben Ahmed ben Abou Bekr des Kounta (2) de l'Azaouad († 1826) qui ne l'avait pas encore terminé en 1806. Il comprend 371 feuillets dans lesquels le corps d'écriture occupe 0 m. 17 sur 0 m. 22 dans la hauteur et 0 m. 11 sur 0 m. 15 dans la largeur, à raison de 24 lignes à la page.

Le *Kitab et-Taraïf* figure au catalogue de la bibliothèque de Cheïkh Sidia avec le n° 14 et, dans la classification de L. Massignon, sous la rubrique *Tasawwouf* (mystique) qui est exacte, quant au fond. Mais l'ouvrage, d'après l'auteur et son copiste, est qualifié *Madjmou* ; comme le Djami, le

(1) Voir à ce sujet le catalogue de la bibliothèque réunie par Cheïkh Sidia, chef influent du Sénégal. Ce catalogue rapporté par M. le commandant Gaden a été analysé par M. Louis Massignon dans la *Revue du Monde Musulman*, nos de juillet-août 1909, p. 409.

(2) Ce nom qui devrait se transcrire *Konta*, est un ethnique d'où l'on a tiré le relatif *Konty*. La seule forme plurielle employée dans notre ouvrage est *Kenata*, mais nous avons conservé la transcription *Kounta* fixée par l'usage.

Madjmou est un recueil, une collection, une réunion de matières diverses, dont on compose un seul ouvrage qui peut être original ou compilé. Nous trouvons ici, en effet, outre le soufisme qui forme le fond de l'ouvrage, des récits épisodiques, des faits historiques, des renseignements variés sur la société, le commerce, le régime économique et politique, etc. Comme beaucoup d'ouvrages arabes sont de la sorte des *Madjmou*, on ne peut s'en rapporter à leurs titres symboliques en deux propositions rimant entre elles; pour déterminer la matière qui les compose, il faut les explorer d'un bout à l'autre.

Le *Kitab et-Taraïf* comprend, d'après une table analytique qui termine le préambule : une préface, sept livres et un appendice final. La préface a plusieurs chapitres traitant du don de *Karama* (don de double vue), de ses limites, de ses caractères, de ce qui le distingue du don du miracle et autres vertus mystérieuses; de la réfutation de ceux qui nient la *Karama*, du *Oualy* (saint particulièrement doué de la *Karama*), et du degré auquel il peut atteindre. Le livre I, comprenant cinq chapitres, donne : la naissance des deux cheïkhs, leur origine et leurs commencements dans la sainteté, les moyens employés par le cheïkh pour acquérir la science, les voyages qu'il entreprit dans ce but, la ferme constance qu'il y déploya et les maîtres dont il reçut l'enseignement.

Le livre II expose ce que fut sa crainte de Dieu, la vie ascétique qu'il mena, nonobstant les richesses dont il disposa, sa résignation, sa douceur, sa dignité, son courage, sa perspicacité et toutes les beautés de son caractère.

Le livre III, comprenant trois chapitres, traite des sciences qu'il cultiva, de la supériorité qu'il y montra et des bases de l'enseignement qu'il donna.

Le livre IV, comprenant deux chapitres, relate sa conduite avec les dzalim ou oppresseurs (gens hors la loi, adonnés au brigandage), avec les chefs et les gens du peuple ; sa

vie avec les étudiants, les voisins, les membres de sa famille, etc.

Le livre V expose la beauté de ses vertus qui s'exercèrent occasionnellement et les grands actes mémorables de sa vie.

Le livre VI expose l'unanimité des notables de la nation et des hommes marquants de l'époque, nomades et sédentaires, relativement à sa distinction, à sa maîtrise dans la science, dans la connaissance du Koran et de la loi traditionnelle, à sa pénétration dans les doctrines du *Tasawwouf* (spiritualisme) et du *Bathine* (allégorie), par quoi il eut des imitateurs, des émules, des disciples et des protégés, dévoués à sa personne, entraînés par son enseignement.

Le livre VII renferme ses commandements, nombre de ses épîtres, quantité de morceaux en prose et en vers sortis de sa plume; la relation de sa conduite et de ses habitudes généreuses avec sa famille, ses amis, ses disciples et ses familiers, et le récit de sa mort.

L'appendice final, divisé en plusieurs chapitres, est consacré aux mérites de la cheïkha, mère de l'auteur ; à la voie qu'elle avait adoptée, sa vie, sa culture intellectuelle, son amour de Dieu, son dévouement aux siens, la noblesse de son caractère, sa patience, sa générosité, son humilité, son esprit de charité envers tous les êtres, sa pitié pour les pauvres et les faibles, les tristesses et les larmes de sa vie tout entière, malgré sa grandeur d'âme et l'élévation de son caractère.

C'est à l'histoire de sa mère et de son père Sid El-Mokhtar el-Kebir (1), à qui il succéda comme chef de la maison religieuse des Kounta, que l'auteur consacre son livre ; il les compare à deux étoiles jumelles, aux anses sœurs d'un même vase d'élection, et dit, à ce propos, que le mérite ne saurait se mesurer au sexe, que les femmes supérieures à

(1) Voyez A. Le Chatelier, *l'Islam dans l'Afrique occidentale*, p. 137 et suiv. et Depont et Coppolani, *Confréries religieuses*, p. 321 et suiv.

des hommes de choix ne sont pas rares ; « que le genre féminin n'est pas plus dépréciatoire pour le soleil que le genre masculin n'ajoute de gloire au croissant de la lune ».

La préface débute par le portrait de l'*Oualy* ou saint homme élu de Dieu, spécialement désigné pour protéger un pays et faire progresser ses habitants dans le sens des lois islamiques. Dépouillé de ses attributs spirituels, de ses qualités « supernormales », le Oualy répond au grand homme des positivistes, c'est le même être providentiel « qui ne fait défaut en aucun temps, qui est extérieurement pareil aux autres hommes, mais dont les qualités intérieures se révèlent avec une telle force qu'elles gagnent unanimement tous les cœurs ». Enfin, si le prophète révèle des choses connues et visibles, le *Oualy* a le don d'expliquer des choses invisibles et secrètes. Le don de *Karama* est défini : le pouvoir de modifier les choses consacrées par l'habitude, dévolu à l'homme qui, dans des époques critiques, se distingue publiquement par des signes refusés aux autres individus de son peuple, cet élu pouvant être le fils à l'exclusion de son père. C'est l'unanimité des voix qui le consacre grand homme, et il ne peut y avoir simultanément deux *Oualy* chez le même peuple. Ici l'auteur distingue les dons du prophète, de l'envoyé et du saint qui ne peuvent se confondre. Parlant ensuite de ceux qui se livrent aux multiples pratiques du *Sihr* (magie ou sorcellerie), il condamne ceux qui ne s'inspirent pas de l'idée de Dieu, comme les bateleurs et prestidigitateurs qui en imposent par l'habileté des mouvements, ceux qui prétendent lire dans la pensée d'autrui, qui connaissent des noms magiques, illusionnent un public naïf, lequel leur attribue, par exemple, le pouvoir attractif de l'aimant, les magiciens qui appellent les génies par incantations et les font intervenir dans la vie des humains, les astrologues, les aïssaoua et ceux qui doivent, à des sens intérieurs, la faculté de dé-

couvrir ce que d'autres ne voient pas. Tous s'arrogent le don de *Karama*, alors que leurs pratiques sont illicites et immorales au premier chef.

Quant aux agencements mécaniques produisant des effets merveilleux, comme le mouvement des horloges, le transport des poids lourds et la boussole, ils sont basés sur des lois naturelles et sont accessibles à quiconque est initié, par l'étude, à ces lois. Seul le *Oualy* peut recevoir de Dieu, sur les choses créées, des pouvoirs surnaturels.

L'auteur fait ensuite une longue apologie des pratiques du soufisme et des vertus que procure la solitude, loin des bruits et des compétitions de la vie mondaine; il rapporte que son père était adonné aux seules sciences du spiritualisme et ignorait complètement les sciences exactes. Il lui demanda un jour de lui enseigner les éléments du calcul et des mouvements des astres, son intention étant de poursuivre ces études avec El-Hadj Ahmed El-Maaskry, qui passait pour un maître en ces matières. Le cheïkh étonné lui répondit que non seulement il les ignorait mais que son goût pour la haute spéculation l'en avait détourné. Il faut remarquer cependant qu'il regardait les soufis comme sujets aux mêmes erreurs que le commun, et disait qu'il faut être instruit avant d'être *Soufi* et non *Soufi* avant d'être instruit.

Le Cheïkh naquit à Ketsib Aoughala (1) en 1142 de l'Hégire (1729-1730) et mourut, âgé de quatre-vingt-quatre ans, dans la matinée du mercredi 5 du mois de Djoumada el-Oula en 1226 (28 mai 1811) (2). La date de sa naissance a été donnée par son frère aîné Sid Mohammed surnommé

(1) Voyez la carte d'Afrique au 1/2.000.000, au nord-est d'Araouane.
(2) Lisez : le mercredi 6 du mois de Djoumada el-Oula 1226 (29 mai 1811).

Abou Hamia. L'auteur rapporte que, pour s'assurer de son âge auprès du Cheïkh lui-même, il lui demanda, un jour, s'il avait connu Sid El-Hadj Abou Bekr ben Mohammed. « Comment l'aurais-je connu, lui répondit-il, puisque je suis né deux ans après sa mort. » Ceci concorde avec les dires d'Abou Hamia, puisque Sid El-Hadj Abou Bekr mourut en 1140 (1727-28), soit sept ans après la construction du village d'El-Mabrouk; or ce village fut édifié en 1133 (1720-21), deux ans après la crise des Kounta.

Il avait quatre ou cinq ans quand il perdit sa mère, et son père se remaria avec Khadidja la Rahmaniya (des Rehamna), qui lui donna un fils et deux filles. Le père mourut à son tour quelques années après, laissant le cheïkh orphelin à l'âge de dix ans; c'est alors que son frère aîné Sid Mohammed Abou Hamia le prit à sa charge. Dès l'âge de deux ou trois ans, il était chaque jour amené chez son aïeul paternel Sid Abdelkader surnommé Badi, qui était fils de Sid Mohammed ben Sid Ali ben Sidi Mohammed ben Sid El-Mokhtar Ech-Cheïkh. Ce vieillard, qui l'affectionnait particulièrement, déplorait que son âge avancé ne lui laissât pas l'espoir de connaître son petit-fils parvenu à l'âge d'homme, car il était appelé à de hautes destinées.

C'est de ses oncles paternels Sid Mohammed Abou Hamia et Sidi Abou Bekr, que l'auteur tient ses informations sur les premières années du Cheïkh. Il aimait, dans sa jeunesse, à s'éloigner des enfants de son âge, à courir seul par monts et par vaux, dans les solitudes. Un jour qu'il allait ainsi par la campagne, fuyant un fauve de grande taille, il resta accroché par son burnous à un rocher surplombant une faille profonde, depuis la matinée jusqu'au moment de la soirée où un des hommes partis à sa recherche le délivra.

GÉNÉALOGIE DE LA CHEÏKHA

El-Mokhtar ben Mohammed ben Sid Ahmed ben El-Hadj Abou Bekr ben Sid Ahmed El-Bekkay

Sid Ahmed, marié à Lalla Assia bent Sid Omar Er-Rekkab

Sid El-Amine El-Azrek marié à Fatma bent Omar ben-Mohamma Toul ben Aougal

Sid El-Mokhtar marié à

Houba

Okeïda bent Sid Mohammed ben Ali

Fatma bent Sid Oroua ben Abou Naama

Lalla Assia bent Cheïkh Sid Mohammed ben Sid Abderrahmane ben Sid Mohammed Abou Naama

1° Fatma mariée à son cousin paternel Sid El-Alam ben Sid Mohammed.

Sid El-Amine.

2° Khadidja mariée à son cousin paternel Sid Boucif ben Sid Mohammed

un enfant mort en bas âge
veuve — remariée à Ahmed ben Boucif ben Hammad

Fatma
divorcée — remariée à Sid Ali (1)
et morte sans autre enfant

4° *La Cheïkha* mariée au Cheïkh

5° Sidi Mohammed

6° Sid El-Amine

7° Sid El-Habib

3° El-Mobaïha mariée à Sid Ahmed ben Mohammed ben El-Mobeïr

1° Mohammed

2° Khadidja

3° El-Mokhtar

4° El-Fekih

5° Mohammed

6° El-Bekkay

7° Fatma

(1) V. au tableau précédent le frère cadet du Cheïkh.

GÉNÉALOGIE DU CHEÏKH

Okba El-Mostadjab ben Nafi' le conquérant de l'Ifrikïa, du Maghreb et du Takrour.

Yahya ben Othmane ben Yahcene ben Doumane ben Ouerd ben El-Akeb.

Sidi Ali (marié à une femme des Lemtouna Id Oukal)

Sid Mohammed El-Kounti (marié à une femme des Tadjakant)

Sid Ahmed El-Bekkay (marié à la fille d'Ag da Bouya Er-Ramadhany des Tadjakant)

Cheïkh Sidi Omar Ech-Cheïkh (marié à Tamckhlacet bent Alfagha Ielba des Id Ichelli)

El-Ouafi (marié à la fille de Sid Habib-Allah ben Mohammed El-Kounti)

Sid Habib-Allah (marié à Lalla Aïcha bent Cheïkh Sid Ahmed ben Rekkad)

Mohammed (marié à Okaïba des Oulad Okba

Abou Bekr (marié à Zohra bent El-Mostafa ben El-Mokhtar ben El-Ouafi

Ahmed (marié à 1° Ellaliya bent Sid Abou Bak ben Mostafa ben El-Mokhtar ben El-Ouafi

1° Sid Mohammed Abou hamia (qui vécut 84 ans) — 2° Khadidja — 3° El-Mosmiya — 4° Sidi Abou Bekr-

Houba des Oulad Bou Seba'

Fatma bent Si Mohammed ben Ali ben Habib ben Cheïkh Sid El-Mokhtar

2° à El Mobarika bent Sid Badi)

1° une fille mariée à Ahmed Et-Tiis — 2° Sid Mohammed (mort jeune) — 3° *Le Cheïkh* — 4° Sid Ali (mort en 1197 (1782-83)

Kinane — Ahmed — Mohammed — deux filles

La Cheïkha naquit vers la fin de l'année 1160 (1747) et mourut dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 de Dou el-hidja 1224 (13-14 janvier 1810), âgée de plus de soixante ans ; sa jeunesse fut édifiante et annonça les qualités de caractère, de savoir et de pénétration d'esprit qu'elle montra plus tard. Leur mariage eut lieu dans l'année 1170 (1756-57), le Cheïkh venant de passer deux années au Maroc.

Les arbres généalogiques du Cheïkh et de la Cheïkha intéressent les deux lignes d'ascendants masculins et féminins ; ils sont plus complets que ce qui a été donné à ce sujet par H. Barth dans son grand ouvrage et on y trouve plus de précision, grâce aux détails dont ils sont accompagnés. On constate, d'une part, que le Cheïkh et la Cheïkha ont pour ancêtres communs Sid El-Bekkay et Houba et, d'autre part, que les mariages opèrent le fusionnement des races en présence, Berbères Kounta, Berbères Lemtouna, Berbères Tadjakantes, Arabes hilaliens et hommes de couleur libérés par l'affranchissement : qu'enfin le souvenir des apports de sang arabe est le seul que conserve la tradition, en raison du prestige islamique qui s'impose en la circonstance.

L'enfance du Cheïkh s'écoula dans les campements des Kounta, parmi les enfants de son âge et dans les conditions habituelles de la vie saharienne. Il apprenait le Koran, s'interrompant parfois pour vaquer à diverses besognes, comme la conduite des bestiaux aux pâturages. A l'époque où sa famille, quittant le Sahara, campait avec d'autres Kounta sur le territoire d'El-Mabrouk — il avait alors treize ans —, il jouait un jour avec des enfants de son âge et ils s'arrêtèrent devant un groupe de nègres esclaves qui tressaient des cordes d'alfa. Chacun d'eux prit une corde des mains d'un nègre et ils s'amusèrent à continuer le travail. Le jeune El-Mokhtar en avait pris une des mains d'un esclave qui savait à peine parler l'arabe et le comprenait difficilement. Or ce nègre, devenu subitement élo-

quent, dit au jeune homme : « Ce n'est pas pour cet ouvrage que vous avez été créé et ce n'est pas à cela que vous êtes destiné. » — « Pourquoi donc ai-je été créé et à quoi suis-je donc destiné ? » — « A connaître votre Maître, à pratiquer son culte et à orner votre esprit, » répondit le nègre.

Cet événement troubla le jeune homme et il n'eut plus en tête d'autre souci que de s'éloigner pour se livrer à l'étude. Ce ne fut cependant que longtemps après qu'il réussit à vaincre de nombreuses difficultés et à réaliser son projet. Étant un jour au pâturage, il s'en fut, sur le chameau qui lui servait à surveiller le troupeau, dans la direction du sud-est. Il est bien accueilli au village d'El-Mamoun par Sid Ahmed ben Sid Abdallah ben El-Mokhtar ; il s'arrête ensuite chez des Touareg Kel Essouk appelés Kel In Lebbouche, où il demeura quelque temps pour s'instruire avec leurs enfants. Il va ensuite étudier le droit divin (El Fikh) auprès d'Ag El-Kelhormy ; sa mémoire fidèle le sert avantageusement dans l'étude du *Mokhtaçar* de Khalil, mais ses condisciples le persécutent et sa santé se ressent des intempéries de l'hivernage ; sur le conseil de son maître, il gagne alors Tombouctou. Il ne trouva, au-devant de la mosquée, « que des gens enturbannés dont les entretiens étaient peu édifiants et qui ne se plaisaient que dans les chants profanes et autres amusements ». Il eut heureusement la faveur d'entrer en relations avec un personnage considérable, El-Kaoueïhimy, qui le logea dans un appartement isolé, lui laissant la libre disposition d'une importante bibliothèque.

Sur ces entrefaites il fit un jour la rencontre de Sid El-Mokhtar ben Sid Ahmed ben El-Hadj Abou Bekr, qui le décida à quitter la ville avec sa caravane. Égaré pendant la route, le jeune étudiant fut admirablement reçu chez des Berabiche Ghoméïratte du groupe des Beni-Khacib. De là vient l'étroite amitié qui régna entre sa famille et ces Ghoméïratte.

Il alla ensuite étudier sous le *Cheïkh* qui fut son véritable éducateur, Sid Ali ben En-Nadjib, homme pieux et instruit dont il reçut l'*ouerd* des *Kadiriya*. Il se livra dès lors à la *Riadha* ou exercices très suivis de mortifications, par quoi on parvient à dompter ses passions. Ces exercices durèrent quatre années, après lesquelles il se sentit hors d'atteinte des suggestions du Malin. Durant ce temps il ne goûta pas de sommeil, ne s'étendit de son long sur le sol, ni ne s'abandonna au rire. Le Cheïkh a raconté que, durant cette préparation, il se privait d'aliments et, quand la faim le pressait trop fortement, il l'apaisait avec les baies des arbres sauvages et même avec leurs feuilles.

Sous la direction de Sid Ali ben En-Nadjib, il avait appris à commenter le Koran et les hadits dans les six recueils appelés *Sihah*, le *Djami el-oçoul* d'Ibn El-Athir, le *Djami el-Kebir* et le *Djami es-Sehgir* d'Es-Siouthy et le *Chafa* du Cadhi Ayadh. Jusqu'alors il avait négligé l'étude des belles-lettres et ce fut une suggestion d'El-Khadir qui le décida à entreprendre l'étude de la grammaire d'après Ibn-Adjourroum, puis celle de la rhétorique, après quoi il se sépara de son maître et se remit à la vie ascétique dans la solitude.

Les études du Cheïkh ont porté sur les objets suivants :

1° Le *Fikh* ou droit divin ; le *Mokhtaçar* de Sidi Khelil et la *Mandhoumat* d'Ibn Acem, sous Ahmed El-Iltmatihy qui les avait étudiés auprès de Sid Ahmed ben Cheïkh El Hionkel des Kel Essouk, qui remontait par ses maîtres jusqu'aux auteurs ; le *Djami el-Oçoul* d'Ibn El-Hadjib, l'ouvrage d'Ibn Arfa, la *Riçala* d'Ibn Abi Zeïd étudiés auprès du Cheïkh Sid Ali qui les avait étudiés auprès de Sid Ahmed Baba de Tombouctou, qui avait eu pour maître son oncle paternel Sid Mahmoud, instruit par Baki, lequel remontait par ses maîtres aux auteurs ;

2° En grammaire, il avait étudié la *Mokaddimat* d'Ibn Adjourroum, la *Khilaçat* d'Ibn Malek, la *Kafiyat* et la

Faridat d'Es-Siouthy, avec le Cheïkh Sidi Ali ben En-Nadjib qui remontait par ses maîtres aux auteurs;

3° En sciences mystiques : l'*Alfiya* d'Es-Siouthy, les *Oqoud el-Djommane* et le *Telkhis* ou quintessence du même ouvrage, étudiés avec Sid Ali, qui remontait aux sources par ses maîtres;

4° Les principes fondamentaux (*oçoul*) dans *El Ouarkat* d'Aboul' Maâly El-Djoueïny, le *Djami oul-Djaouami* d'Ibn Es-Sebky, la *Kafiat* d'Ibn El-Hadjib, le *Tenkih el-Foçoul* et le *Kaouaïd* d'El Mandjoury, étudiés auprès d'Ibn Abdallah de Oualata, qui remontait par ses maîtres aux auteurs;

5° Les *hadits* étudiés dans les ouvrages appelés *Sihah*, le *Djam el-Oçoul* d'Ibn El Athir, les deux *Djami* d'Es-Siouthy, le *Kechf el-Ghomma ala Saïr el-Omma* de Charany, *Et-Terghib ou et-Terhib* de Mandjary, sous la direction de Cheïkh Sidi Ali ben En-Nadjib. Il étudia les commentaires des Djelaleïne, celui d'El-Baghaouy, le *Lobab Et-Taouil* d'Ibn El-Khazine, le *Tefsir* d'Ibn Athiya, ceux d'En-Nesfy et de Beïdaouy, auprès de Sid Ali ben En-Nadjib, qui tenait son savoir de Sid El-Amine ben Amar, qui le tenait de Sid Ahmed Baba ben Ahmed ben Ahmed ben Omar Akit des Guedala Senhadja de Tombouctou, qui remontait par ses maîtres jusqu'aux auteurs.

Sid Mohammed ben El-Mokhtar aborde ensuite, avec détails, les autorités en matière d'enseignement extatique et d'*Idjaza*, la procédure usitée en ces matières, par les maîtres de cet enseignement, et donne une longue dissertation sur l'origine du spiritualisme et du soufisme ainsi qu'un tableau des sciences islamiques qui en sont issues. En tête des écoles mystiques, il place celles des *Kadiriya*, des *Chadouliya*, des *Nakchabendiya* et des *Badaouiya*. Celle des *Kadiriya* est exaltée comme supérieure en mérites de toutes sortes, et l'auteur nous fait connaître, comme il suit, les maîtres de son père, ses initiateurs dans l'entraînement extatique, selon la doctrine de Sidi Abdelkader El-

Djilany, et la chaîne spirituelle par laquelle il remonte au fondateur de l'école et à l'enseignement du Prophète :

Sidi Ali ben En-Nadjib ben Mohammed ben Choaïb le chérif Tekrourien qui mourut vers 1170 (1756-57), âgé de plus de quatre-vingts ans et de qui il reçut l'*ouerd* des *Kadiriya* ;

Cheïkh Sid El Amine Dou En-Nikab Ibn Amar ben Sid Ahmed ben Sid Mohammed Er-Rekkad (1) qui vécut longtemps à Taghaza ;

Son frère Cheïkh Sid Ahmed El-Khalifa ben Sidi Amar ben Sid Ahmed Er-Rekkady dont la mère était une Hamiliya, fille de Sid Ahmed ben Sidi Mohammed ben El Hadj Abou Bekr. Il mourut le vendredi 8 Dou'l-Hidja 1090 (1678). Le Cheïkh étant riche, trois de ses disciples s'occupaient particulièrement de l'exploitation de ses biens : Cheïkh Sid El-Amine était chargé de découper les plaques de sel, Sid Oroua vaquait aux soins des chameaux de bât et Sid El-Hadj Abou Bekr organisait les convois sur Taghaza et le Touat ;

Sidi Ali ben Sid Ahmed Er-Rekkad, mort le dimanche 26 Châbane 1199 (lire 26 redjeb 1199 = 23 octobre 1707) ;

Son père Cheïkh Sidi Ahmed ben Sid Mohammed Er-Rekkad qui bâtit la zaouïa des Kounta du Touat et mourut mardi 1er de Choual 1063 (1652) ; sa mère était des Tadjakant chez qui il fut élevé ; la mère de son fils Sid Omar était la fille de Sid Mokhtar Ech-Cheïkh ;

Son père Cheïkh Sidi Mohammed Er-Rekkad mort en 994 (1577) ; sa mère était la fille de Sid Ahmed ben Sid Abou Bekr ben Sid Ahmed El-Bekkay ;

Son père Sid Ahmed surnommé El-Faïrem (brèche-dents), à la suite d'un coup de lance qui lui brisa les incisives ; sa mère était la fille d'Alfagha Ielba des Id Ichelli ; il mourut vers 950 (1553) ;

(1) Rapprocher ce nom de celui de la ville de Raccada anciennement occupée par des Zénètes (V. Ibn Khaldoun, vol. III, table).

Son père Sid Omar surnommé Ech-Cheïkh; il était fils du célèbre Sid Ahmed El-Bekkay, qui vécut cent ans et ne cessa jamais d'avoir les yeux larmoyants (à cause d'un oubli qui le surprit dans ses prières, à la mosquée, dit la tradition de la famille). Il vivait encore en l'année 911 (1494?), car Sid Ahmed ben El-Hadj Abdallah ben Sid Ahmed Er-Rekkad rapporte avoir vu, écrit de sa main, un acte daté du cours de cette année, par lequel il acquit des palmiers à Chinguith ;

Sid Omar Ech-Cheïkh, après avoir étudié avec son père, parcourut le Maghreb, puis la Syrie; ayant ensuite visité les lieux saints, il revint en Afrique et voyagea dans le Takrour (1). C'est là qu'il rencontra le célèbre Cheïkh Sidi Mohammed ben Abdelkerim El-Maghily Et-Tlemçany (2) qui revenait du Haoussa avec l'intention de prêcher le retour à la pureté primitive de l'Islam, dans le Maghreb et le Takrour. Après avoir échangé leurs idées en ce qui touche au spiritualisme, ils résolurent de ne plus se quitter et vécurent ensemble pendant trente années au cours desquelles ils voyagèrent en Orient et visitèrent en Égypte le célèbre Essiouthy avec qui ils se conférèrent réciproquement l'*ouerd*. Ils visitèrent ensuite les lieux saints, et leur retour en Maghreb coïncida avec la mort du fils d'El-Maghily, assassiné par les habitants d'un village, que le Cheïkh ruina plus tard de fond en comble ;

El-Maghily naquit et grandit à Tlemcen, où il fit ses premières études. Encore jeune homme, il s'en fut à Bougie, où il enseigna, après avoir étudié sous différents maîtres, dont Aboul-Abbas El-Oughlissy (3). Devenu adulte, il se rendit au Touat, qui était alors un pays de haute culture

(1) D'après H. Barth, vol. IV, p. 14, note, il faut entendre par Takrour un nom qui indiquait, dans l'origine, le domaine de l'Islamisme en Nigritie.

(2) Issu de la famille berbère-zénète des Maghila, cantonnée, avec celle des Beni-Ifrène, sur le territoire de Tlemcen.

(3) Des Beni-Oughlis, tribu du versant sud-est du Djurdjura, dans la commune actuelle de la Soumam (Bougie).

et de traditions islamiques. Il s'y fixa, y fonda une famille et y devint un des hommes les plus marquants par le savoir. Il entreprit ensuite le voyage au cours duquel il rencontra Sid Omar Ech-Cheïkh. Il est l'auteur de nombreux ouvrages, et c'est lui qui abaissa les Juifs, dont la puissance s'était étendue sur la majeure partie des cités du Touat et lieux circonvoisins. Les motifs donnés de cette persécution consistent dans les pratiques de sorcellerie auxquelles se livraient les Juifs et le fait d'être sortis de leur situation légale de tributaires, pour exercer le commandement. El-Maghily en extermina un grand nombre et obligea les autres à porter les cheveux longs sur les tempes et coupés sur le front, à ceindre leurs reins d'un foulard, à revêtir des chaussures noires et à reprendre leur situation antérieure de tributaires. Il condamna en même temps les *Asmouniyne*, parmi les savants du Touat et autres lieux, et les ramena à la vérité. Il fut aidé en cela par le savant Sid Mohammed Senoussy, et de longs détails, sur ce sujet, sont donnés dans le *Mi'yar el-Maghrib* d'El-Ouancherissy. El-Maghily mourut vers l'an 940 (1532) (1);

Sid Abderrahmane ben Abou Bekr Es-Siouthy;

Aboulabbas Sidi Abderrahmane Et-Taâliby, mort en 820 (1403). Né et élevé en Andalousie, il alla étudier en Orient, puis revint en Ifrikiya, où son savoir le rendit célèbre. Il mourut à Tunis, où son tombeau est vénéré;

Mohammed ben Abdallah ben Mohammed ben Abdallah

(1) Il est dit, en un autre endroit de l'ouvrage, que le Cheïkh étant allé visiter son allié et serviteur religieux Askia Isaac, dans sa capitale de Gogo, il l'invita à exterminer les habitants du village qui avaient assassiné son fils, mais que le sultan s'y refusa. Il paraît probable que la persécution des Juifs eut pour cause principale l'assassinat du fils du Cheïkh et pour causes secondaires les pratiques de magie et d'occultisme des Juifs et d'autres habitants du Touat qui étaient *asmouniyne*, terme qu'on peut rapprocher de simoniaques, la simonie étant le trafic des choses saintes, ou pratiques dérivées de celles de Simon le magicien ou juif Samaritain.

Beaucoup des Juifs qui persistèrent au Touat durent émigrer plus tard dans le nord, où on retrouve leurs traces dans des noms de famille tels que Touati et Zaoui.

ben Ahmed, connu sous le nom d'Ibn El-Araby et surnommé Abou Bekr. Agé de dix-sept ans, il partit avec son père, qui était cadi de Séville, en 485 (1068), voyagea pendant dix ans en Orient, y étudia sous les plus illustres maîtres et rentra à Sêville en 495 (1078). Il fut un des maîtres du soufisme et composa de nombreux ouvrages parmi lesquels on cite un commentaire du Koran intitulé : *Anouar el-Fadjr oua-Amouadj el-Bahr*, auquel il travailla vingt années et qui ne réunissait pas moins de 80.000 feuillets. Le Cheïkh a rapporté avoir vu une centaine de volumes de cet ouvrage dans la bibliothèque de son aïeul Sid Ahmed El-Bekkay, à Oualata ;

Sid Mohammed ben Ahmed ben Mohammed ben Mohammed ben Abou Bekr ben Merzouk Et-Todjiby, de Tlemcen, surnommé Abou Abdallah et aussi Chems-Eddine. En butte aux intrigues des jaloux, il fut emprisonné par le sultan régnant ; il ne dut la vie et la liberté qu'à sa *Kacida* connue sous le nom de *El-Merzoukiya*, qui rappelle les accents élégiaques de la *Dimiathiya*. Il émigra en Orient avec sa famille et y mourut en 780 (1363) ;

L'Imam Nacer Eddine Abou Moussa Amrane ben Moussa ben Youcef El-Mecheddaly (1), savant soufi qui avait été le disciple d'Abou Hamed El-Ghezzaly et qui mourut dans un âge très avancé en 620 (1203) ;

Le célèbre El-Ghezzaly qui mourut à Tous en 550 (1133) ;

Cheïkhali Ech-Chadouly, originaire de Chadoula, pays voisin de Tunis. Interrogé sur ses maîtres, Chadouly répondit : « Je me prévalais auparavant de Sid Abd Esselam ben Mechiche, mais je me réclame maintenant de dix « océans de science », cinq humains : le Prophète, Abou Bekr, Omar, Othmane et Ali, et cinq esprits : Gabriel,

(1) Originaire des Mecheddala, petite tribu berbère dont les villages sont accrochés au flanc sud du Djurdjura. Depuis la chute de Bougie comme centre intellectuel, les Mecheddala sont retournés aux seuls travaux de la terre.

Michaël, Israfil, Azraël et le *Rouh* (1). Il mourut en 656 de l'Hégire (1239) dans le désert, sur la route de la Mekke où il fut enterré ;

Abd Esselam ben Mechiche ou Bechiche, dont le tombeau, selon ses dernières volontés, ne porte pas de coupole;

Mohi Eddine Mohammed ben Ali ben Mohammed ben Ahmed ben El-Araby El-Hatimy;

Abou Hadjeb Es-Sahraourdy ;

Cheïkh Ali ben Haïta ;

Sid Abdelkader El-Guilly ;

Cheïkh Abou'l-Ouafa;

Abou Abdallah Mohammed Ech-Chenbaky ;

Abou Bekr Delfa Ibn Hadjar Ech-Chebly ;

Sid Aboulkacem El-Djoneïdy El-Kaouariry ;

L'oncle maternel de celui-ci Aboulhassan Sary ben El-Moghelles Es-Sokthy (Sari Sokthy) ;

Cheïkh Abou Mahfoudh Ibn Firouz El-Kerkhy, converti dont les parents étaient chrétiens ;

El-Hassane ben Aboulhassane El-Basry, un des successeurs des compagnons du Prophète, né deux ans avant la fin du Khalifat d'Omar ;

Ali ben Abou Taleb ;

Le prophète Mahomet qui avait reçu la révélation de l'ange Gabriel, qui l'avait reçue d'Allah sur la table où sont tracés les arrêts de Dieu. La valeur de cette chaîne spirituelle met celui auquel elle aboutit, dans le pays qu'il habite, à la tête des Musulmans, comme successeur des hommes illustres dont il reçut l'enseignement et comme dépositaire du patrimoine islamique légué par le Prophète.

(*A suivre.*) ISMAEL HAMET.

(1) Le *Rouh* est l'esprit saint qui visita la vierge Marie ; on l'appelle exactement *Rouh Er-Rahmane* ou souffle de Dieu. Il est assez curieux de remarquer que le dogme de l'Immaculée Conception reconnu dans le Koran depuis douze siècles (v. chap. XIX, versets 16 et suiv.) n'est admis officiellement, dans le monde catholique, que depuis un concile remontant à un demi-siècle seulement.

LES KHODJAS DU GUZARATE

Dans un précédent article, nous nous sommes occupé d'une classe de convertis musulmans du Guzarate, les Bohoras, qui appartiennent à la secte ismaélienne de Mosta'li (1). Nous allons passer à l'examen d'une autre communauté également ismaélienne ; mais avant d'aborder ce sujet, nous rappellerons pour mémoire que les Musulmans de l'Inde sont divisés actuellement en deux grandes classes, les descendants des étrangers qui accompagnèrent les conquérants, mêlés à ceux de la race conquérante, et les convertis des religions de l'Inde. Dans le Guzarate nous avons retrouvé ces divisions. Les premiers, c'est-à-dire ceux qui ont une origine étrangère, sont les *Seyyids*, les *Cheikhs*, les *Moghols* et les *Pathans*. Les seconds, — les convertis, — forment soixante-huit communautés, dont cinq sont adonnées au commerce : les *Bohoras*, les *Dudwalas*, les *Karalias*, les *Memans* et les *Khodjas*.

La plus prospère est celle des Bohoras, dont nous avons essayé de fixer l'évolution sociale. Les *Dudwalas* ou laitiers sont aussi appelés *Gadits* ou charretiers et parfois *Sabalias* et *Gaulis*, d'après leurs anciennes castes. On les rencontre à Ahmedabad et à Baroda; leur classe n'a pas de subdivisions. Le *Mirat-i Ahmadi* range les Dudwalas et les Pinja-

(1) *Revue du Monde Musulman*, avril 1910, pp. 465-493.

ras sous la même dénomination de « Mansouris », d'après leur chef religieux Mansour, cardeur de coton, crucifié au dixième siècle comme soufi et libre penseur. Ils suivent les enseignements de Seyyid Mohammed Jaunpuri, autrement dit Rajah Sahed, tué à Ahmedabad pendant la vice-royauté d'Aurengzeb (dix-septième siècle). Les Dudwalas sont sunnites et connaissent mal le Coran ; ils se livrent à l'agriculture. Les femmes, habillées à la mode hindoue, prennent soin des vaches et des buffles. Les Karalias, peu fervents Sunnites, cantonnés à Ahmedabad, descendent d'une caste hindoue de potiers. Les hommes portent le costume des Musulmans, les femmes celui des Hindoues. Ils vendent de la poterie, mais ils ne la fabriquent pas ; en général, ils sont à l'aise et commencent à envoyer leurs enfants à l'école.

Les Memans répandus surtout dans le Kathiawar ont été convertis par le Seyyid Eusuf oud-Dîn venu du Sindh au quatorzième siècle. Ils descendent des Lohanas (commerçants) et de jardiniers Kachhias. Cette communauté est très prospère. Hardis, entreprenants, les Memans sont commerçants dans l'âme et émigrent volontiers pour fonder des comptoirs; ils font apprendre l'anglais à leurs enfants, quoiqu'ils soient hostiles à toute autre éducation supérieure. Leurs femmes connaissent bien l'hindoustani et reçoivent une certaine instruction religieuse. Ils sont Sunnites ; leur chef spirituel vivait à Bombay et à Mundra en 1897.

Quant aux Khodjas, ils sont ismaéliens comme les Bohoras, mais ils appartiennent à une secte rivale. Pendant longtemps, ils ont vécu dans l'ombre, confondus avec les communautés commerçantes du Guzarate. Depuis un demi-siècle, l'attitude très moderne de leur chef religieux les a mis en relief tout autant que certains épisodes dramatiques de leur histoire, mêlés à nos chevaleresques exploits du temps des croisades. Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'intérêt qui s'attache à une secte aussi remarquable se soit

reporté sur ses représentants quand on en a retrouvé les traces (1).

Les Khodjas de l'Inde, membres de la grande famille ismaélienne, font remonter leur origine au douzième siècle, époque à laquelle un missionnaire (*daî*) vint de Perse leur apporter la vérité. Ils appartiennent, comme ils l'ont prouvé, à la secte nizarienne qui se sépara en 1094 des Ismaéliens partisans de Mosta'lî Billâh en faveur de Nizar, fils aîné du khalife fatimite Mostansir, écarté de la succession paternelle par des intrigues de cour.

Nous renvoyons, comme nous l'avons fait pour les Bohoras, aux travaux de MM. de Sacy, de Hammer, Stanislas Guyard et de Goeje sur l'Ismaélisme (2). L'attachant résumé de Guyard montre avec clarté la formation de ce système religieux étrange greffé sur l'Ismaélisme et destiné à subir entre les mains de farouches sectaires les plus curieuses transformations. Son auteur, 'Abdallâh, fils de Maïmoûn, enseigna d'abord à Ahwas en Perse, puis à Salâmiyyah, en Syrie ; il passe pour avoir adopté plusieurs dogmes zoroastriens et les avoir introduits dans le degré supérieur de l'initiation, en même temps que certains principes panthéistes tirés de la philosophie hindoue. Or ces principes écartant la notion d'un dieu personnel et d'une immortalité personnelle consciente, on peut en faire découler facilement la doctrine de l'irresponsabilité humaine, même de l'indifférence morale, reproche souvent adressé, quoique sans fondement suffisant, aux enseignement de l'ésotérisme ismaélien.

Le *daî* Obaïd Allâh, un des disciples d''Abdallâh, descendant d'Ismaël, le septième imam, fonda au milieu du

(1) Les documents de cet article sont puisés aux sources indiquées dans les notes et dans le *Gazetteer of the Bombay Presidency*, *Gujarat*, vol. IX, part. II, pp. 36-50 ; l'auteur y a ajouté ses observations personnelles.

(2) Cf. Browne, *Literary History of Persia*, vol. II, p. 197. (L'exposé de la doctrine, selon ce savant auteur, ne pourra être complet qu'après la publication intégrale du *Jahán-gushá* et du *Jámi'ut-Tawárikh*.)

dixième siècle de notre ère le khalifat du Caire. L'Ismaélisme, appuyé par les Fatimites, afficha en Égypte une tolérance telle que, selon Guyard, s'il avait pu s'y maintenir, c'eût été la civilisation pour le monde musulman ; mais le successeur de Mosta'li fut renversé en 1150 par Saladin, général de Noûr-ad-Dîn, et l'orthodoxie fut rétablie en Égypte.

Avec Hasan ben Sabbâh la religion ismaélienne allait passer en Perse et devenir entre les mains d'un obscur ambitieux « un instrument de vengeance et de meurtre (1) ».

Hasan, Persan d'origine, formé à l'Université de Nichapour (2) et converti à l'Ismaélisme, vint en Égypte où il figura avec avantage à la cour des khalifes; mais entraîné dans le parti de Nizar, il fut banni et revint dans son pays. Il ne tarda pas à y jeter les fondements de l'ordre fameux des *Fidawis* ou *Fida'is* connus en Europe sous le nom d'*Assassins*.

Solidement établi à Alamout, montagne inaccessible du massif d'Elbourz, sur les confins du district de Deilem, à 30 milles de Kazvin, il y exerça jusqu'à sa mort les fonctions de *daî* et d'envoyé politique des Fatimites sans pour cela s'arroger le titre d'imam non révélé. On a donné le nom de *prédication nouvelle* ou de secte réformée à la doctrine qu'il professait. Un historien (Djowaïnî), qui fut à même de consulter les écrits des Ismaéliens lors de la destruction d'Alamout avant qu'ils ne fussent livrés aux flammes, déclare que sa doctrine ne différait en rien de celle des Ismaéliens d'Égypte.

« Suivant ces derniers, on ne pouvait faire son salut

(1) La liste des meurtres commis par les Ismaéliens Nizariens est longue ; celle des représailles au moins égale, sinon supérieure. Jetons un voile sur ces excès.

(2) M. Browne a détruit la légende qui fait de Hasan le condisciple à Nichapour du poète Omar Khayyâm et du grand-vizir Nizam ol-Molk., *op. cit.*, pp. 190 et suiv.

qu'en reconnaissant l'imam ou grand pontife de son siècle et en se soumettant à lui. Ainsi, disait Hasan, la spéculation et l'étude isolée ne servent de rien ; on ne peut parvenir à la science véritable que sous la direction de l'imam. » Guyard estime que l'innovation d'Hasan consiste uniquement dans l'application qu'il fit de ce dogme fondamental. « Avant lui, les Ismaéliens recevaient de l'imam les preuves de sa mission, par l'intermédiaire d'un ministre spécial, nommé *Hoddjah*, la preuve, en raison même de ses fonctions. Hasan voulut s'assurer l'obéissance passive et aveugle de ses partisans. Il fit de la croyance en un pontife infaillible et en la soumission entière à ses décisions, fussent-elles contradictoires, la condition unique de la foi. Par là il disposait de la conscience de ses affidés, et c'était là son but ; par là il s'affranchissait, si bon lui semblait, de la suzeraineté des Khalifes d'Égypte, et tel était son objectif. Se donner lui-même pour l'imam, il ne l'eût point osé ; mais il lui suffisait d'en être le lieutenant et de prétendre n'agir que par les ordres du pontife, tout en ne consultant que son bon plaisir (1). »

Il s'attacha des affidés par d'étranges procédés dont l'histoire a gardé le souvenir. Les jardins d'Alamout où l'on transportait le disciple, le Fida'i, le dévoué, le sicaire endormi au moyen du *haschîch*, sont restés célèbres ; la vengeance et le meurtre sortirent de cette retraite enchantée, et pendant deux cents ans ses successeurs régnèrent par la terreur des confins du Khorassan aux montagnes de la Syrie, de la mer Caspienne à la Méditerranée. Hasan est le Vieux de la Montagne de Marco Polo (2).

Huit grands maîtres se succédèrent à Alamout jusqu'à l'invasion des Mongols. Ce fut le quatrième, Hasan, fils de

(1) « Un grand maître des Assassins », *Journal Asiatique*, série VII, t. IX, pp. 342-343.

(2) Cf. *The book of Marco Polo* by Henry Yule ; chap. XXIII-XXIV-XXV ; 3e éd. par H. Cordier, 1903.

Mohammed, fils de Bouzourgoumid, qui envoya dans l'Inde le premier missionnaire. Il est intéressant de faire connaître ce personnage pour comprendre le milieu dans lequel avait vécu le *daî* et les inspirations qu'il y avait puisées.

Hasan réalisa ce que le fondateur d'Alamout n'avait pas osé tenter ; il se déclara le descendant de l'imam Nizar, fils d'Al Mostansir, au nom duquel la propagande avait été faite ; en d'autres termes, l'imam lui-même. Pendant la vie de son père il avait laissé percer cette ambition, alors sévèrement punie par la mort de 250 de ses partisans et l'exil d'un plus grand nombre.

Une fois libre, il ne craignit plus de dévoiler ses desseins ; il réunit ses Ismaéliens dans une assemblée qu'il appela la *fête de la Résurrection* et prit le titre d'imam, déclarant que la lettre de la loi devait être désormais abrogée et qu'il fallait interpréter les enseignements de l'Islam dans un sens allégorique.

Du haut de toutes les chaires il fit annoncer qu'il était le grand pontife des Ismaéliens, descendant d'Ali par Nizar le Fatimite, lieutenant de Dieu sur terre, et il désigna comme grand maître Mohammed Khaqani surnommé Raiis Mozaffar, gouverneur ismaélien du Kouhistan. Guyard fait justement observer que le droit d'Hasan' Alâ dhikrihi's-salâm au pontificat est resté article de foi pour les Ismaéliens qui habitent la Perse et l'Inde.

Nous avons maintenant une idée des doctrines que le *daî* apportait d'Alamout et qu'il fallait faire accepter aux Hindous.

La tradition conservée chez les Khodjas rapporte que le premier *daî* envoyé par Hasan s'appelait Noûr Satagour ou Noûr-ad Dîn. Il n'a pas laissé dans l'histoire un souvenir bien précis (1). Au commencement du règne de l'impératrice Reziah

(1) Cf. *Khodjah Vartant*, p. 158, by M. Sachedina Nanjiani, Assistant Revenue Commissionner of Kachh.

(1236-1239)(1), l'auteur du *Tabakat-i-Nasiri* parle en témoin oculaire de certains hérétiques de l'Hindoustan (*Mulahida*) (2) qui avaient été séduits par un individu appelé Noûr le Turc. On accourait pour l'entendre de toutes les parties de l'Inde, du Sindh, du Guzarate, des environs de Delhi, des bords du Gange et de la Jumna. Quand il prêchait, la canaille se pressait autour de lui. Il déclarait que les Sunnites étaient les ennemis d'Ali, les usurpateurs de son patrimoine, tandis qu'il comblait d'éloges ses disciples. Or le vendredi 6 Redjeb 634 de l'hégire (mars 1237), ceux-ci, au nombre de mille, excités par ses prédications, attaquèrent la principale mosquée de Delhi; après avoir fait un grand carnage des orthodoxes, ils furent mis en pièces par les officiers de l'impératrice. On pense que ce Noûr le Turc était Noûr Satagour ou Noûr ad-Dîn. Selon les Khodjas, il serait venu de Deilem à Patan, dans le Guzarate, quand le pays était encore gouverné par un prince hindou (3). Le *daî* de Hasan employa les mêmes moyens dans son œuvre de prosélytisme que les Ismaéliens Mosta'lawis qui avaient converti les Bohoras; en d'autres termes il fit comme tous ses émules. Ce n'était que par degrés que le missionnaire se révélait à son disciple ; en général, il arrivait dans le pays qu'il voulait catéchiser sous des habits d'emprunt et s'adonnait à quelque profession, souvent peu relevée, sans autre but apparent que de se faire bien voir et de capter la confiance par une vie pure, des habitudes religieuses et d'abondantes aumônes. Il n'abordait le sujet intéressant, la religion, cette science cachée, qu'en termes vagues et ne s'expliquait que

(1) Thomas, *Chronicles of the Pathan Kings*, pp. 104-108; *Ferishta*, vol. I, pp. 217-222 ; Henry Elliot, *Persian Historians*, vol. II et III.

(2) Il convient de faire remarquer que tous les historiens arabes ou persans de l'époque désignent les Ismaéliens sous le nom de *Mulahida*, hérétiques, et non sous celui d'*Hash-shi-shin*, dont on a fait *assassins*.

(3) Cf. Arnold, *Preaching of Islam*, pp. 225-226. Selon M. Arnold le prince s'appelait Siddha Raj (1094-1143); selon le *Gazetteer* (*Gujarat*, vol. IX, p. 38) Bhima II (1179-1242).

lorsqu'il était sûr de la discrétion de son auditeur, qu'il s'attachait enfin par un serment de fidélité et le paiement d'une dîme. Ces degrés et la doctrine successivement révélée se trouvent dans l'*Exposé* de M. de Sacy (vol. I, pp. 24-138) et dans M. E.-G. Browne (*Literary History of Persia*, vol. I, pp. 411-415). L'initiation complète venait ensuite.

Les conversions opérées par Noûr Satagour sont attribuées à ses miracles ; ainsi, il ordonnait aux idoles d'un temple hindou de témoigner en faveur de la vérité de sa mission, et celles-ci s'empressaient de le faire. D'après l'hymne khodja appelée *Ramat* (*Khodja Vartant*, p. 155) il retourna en Perse peu de temps après avoir converti le chef de Patan, et le prince, comme le disciple du missionnaire Mosta'lawi, tint sa conversion secrète.

Lors d'une seconde visite dans le Guzarate, Noûr Satagour épousa la fille du Raja Surchand, chef de Nausari : les succès qu'il avait obtenus dans sa prédication et les richesses qu'il avait acquises excitèrent l'envie de ses disciples ; l'un d'eux l'assassina pendant qu'il était tombé en extase (*Samadh*). Le nom de Noûr Satagour, professeur de la pure lumière, qu'il ajouta à celui de Noûr ad-Din ou Noûr Châh et la pratique de l'extase montrent l'habileté des prédicateurs ismaéliens (1). Nous verrons jusqu'à quel point un autre missionnaire poussa les concessions d'accord avec le dicton soufi de Sadi qui dit que « pour obtenir l'union, il faut vivre en paix avec les petits et les grands, appeler *Allah* avec les Musulmans, crier *Ram Ram* avec les Hindous ». On enregistre au nombre des premières conversions celles de certaines tribus de l'Afghanistan, les Lohanas, descendants de Rama qui fonda la tribu des Rathores, à laquelle

(1) Nous avons recueilli à Nausari plusieurs légendes au sujet d'un très ancien *Durgah*, celui de Seyyid Se'adet, appelé Noûr ad-Dîn ou Noûr Mohammed. Ce Seyid aurait converti le pays à l'Islam, opéré toutes sortes de miracles, épousé même une princesse radjpoute, qu'il noya ,paraît-il, pour la punir de ses habitudes de désobéissance et d'orgueil.

appartenaient les Lohanas. On rapporte aussi que le Raja Jaichand de Canauj avait épousé une Afghane emmenée captive après la défaite de Chihâb'oud-Dîn Ghouri (1178) et que, pour se venger, cette femme fut l'instigatrice de la mort de ce prince. Son fils, d'après de pieux avis, pour apaiser les mânes irritées de son père, offrit de nourrir un certain nombre de Brahmanes Khsatris; mais ceux-ci refusèrent ses libéralités et s'en allèrent à Lahuragadh. Le titre de *Khwajah* (qui signifie seigneur), donné aux Lohanas par leur Pir au moment de leur conversion, semble une traduction du titre de Thakour dont on se sert pour parler aux Lohanas (1). En outre l'idiome des Khodjas et certaines de leurs hymnes sont mêlés de mots panjabis qui se retrouvent chez les Lohanas du Kathiawar.

*
* *

A la chute d'Alamout qui tomba sous les coups d'Houlâgou (treizième siècle) (2), le grand maître Rokn ad-Dîn fut mis à mort à Bokhara; on traqua les Ismaéliens dans toute la Perse ; mais leur race survécut et les chefs se perpétuèrent jusqu'à l'Aga Khan moderne. La propagande continua au gré des missionnaires, naturellement suivant les facilités qu'ils trouvaient; au quinzième siècle elle gagnait le Kashmir. Ferishta le mentionne (*Persian text*, II, 647). Les convertis étaient des adorateurs du Soleil, les *Raushanias* (le peuple de la lumière). Le missionnaire ismaélien, le second venu dans l'Inde, arrivait de l'Iraq et s'appelait Chams oud-Dîn. Il s'était établi à Ouch, dans l'État moderne de Bahawalpur, à 80 milles au sud de Moultan. Ses disciples sont encore au nombre de 95.000 dans le Punjab et le Kashmir. Beaucoup de ces

(1) Dans le Halar, c'est-à-dire dans le nord-est du Kathiawar quand on parle aux Khodjas, on leur donne le titre de Thakour, et les Khodjas portent leur *dhoti* comme les Lohanas.

(2) D'après Bretschneider, *Med. Res.*, p. 109, la prise d'Alamout eut lieu le 20 décembre 1256.

convertis qui appartiennent aux classes des porteurs, des orfèvres et des chaudronniers, sont revenus à l'hindouisme, quoiqu'ils continuent de révérer le Pir, et même certains qui n'ont jamais cessé d'être hindous, croient en lui (1). Suivant les hymnes khodjas, il avait le don d'opérer des miracles. Il rappela à la vie, dit-on, le fils d'un chef puissant d'Ouch. En vain le Pir s'écriait-il : « Au nom d'Allah, toi qui es mort, lève-toi ! », le corps restait inerte ; mais au nom de Chams le jeune homme s'étira les membres, bâilla, éternua et reprit sa place au milieu des vivants. Ferishta estime que les succès de Chams oud-Dîn parmi les adorateurs du Soleil provenaient en grande partie du nom du missionnaire qui signifie « soleil de la foi ».

Au quinzième siècle, Sadr oud-Dîn, le 3e Pir, le 29e descendant de l'imam Hosein, contemporain de Chîr Châh Seyyid Djelal (2), fut nommé par l'imam non révélé, Châh Islam Châh, chef des Khodjas du Kashmir, du Sindh et du Punjab, et fonda la première loge ou khana. Il eut l'idée d'emmener tous les Khodjas de l'Inde visiter en Perse l'Imam. La grande armée des pèlerins arriva à Gujarat, dans le Punjab ; pour éprouver la foi de ses fidèles, le Pir, feignant d'oublier sa mission, alla chez une prostituée ; deux des chefs s'éloignèrent de lui, sauf un chef du Sindh ; à l'étape suivante, nouveau scandale, mêmes défections ; le chef du Sindh ne faiblissait pas encore. Toutefois, à mesure qu'on avançait, les disciples se retiraient, et le Pir arriva seul à destination. Il vit l'imam et revint à Ouch où il mourut.

(1) Cf. *Census of India*, vol. XVII ; *Punjab*, pp. 147 et suiv. Les Roshanyas cités par M. Rose ne paraissent pas se rattacher très directement à ceux dont il est question ici. Du reste, est-il facile de se retrouver au milieu de ce mélange de croyances, ces apostasies, ce perpétuel va-et-vient d'une secte à l'autre ?

(2) Chir Chah Seyyid Djelal passe pour avoir converti le grand Djenguiz Khan qui lui donna sa fille en mariage. Sa tombe est à Uch Sharif (Etat de Bahawalpur), si célèbre par le nombre de ses sépultures qu'il n'y a pas, dit-on, un pouce de terre qui ne soit occupé par celle d'un saint. Cf. *Punjab States Gazetteers*, vol. XXXVI. *A. Bahawalpur State*, 1904, pp. 160 et suiv.

Ses premiers convertis avaient été recrutés dans les villes et les villages du Sindh supérieur (1) et il était allé jusque dans le Kachh. Vers 1430, il avait fait circuler de la loge ismaélienne qu'il avait fondée à Kotda (Sindh) la première bourse (*jowli*) pour recueillir le tribut de ses disciples depuis l'Himalaya jusqu'aux monts Vindhyas.

On doit à Sadr oud-Dîn un traité, le *Desavatar*, composé à l'usage des néophytes du Sindh ; il est divisé en dix chapitres qui contiennent le récit des dix *avatars* ou incarnations du Dieu hindou Vishnou; le dixième est consacré à celle du très saint Ali. L'auteur y assimile Brahma à Mahomet, Vishnou à Ali, Adam à Siva. Le *Desavatar* est le livre le plus sacré de la littérature religieuse des Khodjas : on en récite des passages au lit de mort des fidèles ; au *Jamat khana*, quand on commence la lecture du dixième chapitre, la congrégation se lève et reste debout en s'inclinant chaque fois que le nom d'Ali est prononcé. Quelque étrange que nous paraisse le *Desavatar*, ce livre est évidemment celui qu'on peut attendre d'un *daî* fidèle aux enseignements de ses maîtres et à la tradition, feignant, pour obtenir des conversions, d'accepter la manière de voir du néophyte. C'est la thèse développée dans le *Desavatar* : l'auteur y tient pour vraies les neuf incarnations de Vishnou, sans admettre toutefois qu'elles contiennent toute la vérité, et complète le système vishnouite par la doctrine cardinale des Ismaéliens, l'incarnation et la manifestation attendue (*avatar*). Selon Guyard, le Pir se garda bien de détruire les croyances antérieures des convertis sindhis ; par un simple artifice il identifia Vishnou avec Ali, gendre de Mahomet. D'après la doctrine ismaélienne, les prophètes et les imams de tous

(1) La région du Sindh, jadis soumise à l'influence des Carmathes établis à Moultan, était un terrain bien préparé pour les missionnaires ismaéliens; l'idée de l'incorporation de la divinité dans l'homme, les allégories, la philosophie divisée en exotérique et ésotérique, l'amour du mystère et la coutume des initiations progressives n'étaient pas choses nouvelles.

les âges, quelle que soit leur figure humaine, sont des incarnations, des *avatars* des personnalités semblables, la raison universelle, l'âme universelle ; Vishnou et Ali se rattachaient ainsi l'un à l'autre. C'est parfaitement raisonné.

Pour faire agréer leurs doctrines, nos missionnaires y avaient d'ailleurs introduit dès l'origine les plus étranges modifications ; nous en avons déjà indiqué quelques-unes ; en voici d'autres : pour plaire aux Lohanas, adorateurs de Sakti, ils présentèrent le *Mahdi* ou imam non révélé d'Alamout comme une dixième incarnation attendue, le Niklanki ou l'*avatar* sans tache. Les cinq Pandavas devinrent les cinq pontifes Ismaéliens. Noûr Satagour représenta l'incarnation de Brahma apparue immédiatement après Bouddha. Parmi les Matapanthis chacune des quatre époques (*yuga*) a son apôtre (*Bhakta*). A la première on assigne Pralhadha, à la seconde Harichandra, à la troisième Yudishthra ; Pir Sadr oud-Dîn, le troisième missionnaire, y ajouta son nom. Les quatre sacrifices des quatre *yugas* furent conservés comme le *Ghat Path Mantra*, prière du rituel des *Shaktipanthis*. Au lieu du nom de *Shaktipanth*, Sadr oud-Dîn adopta pour cette nouvelle secte celui de *Satpanth* ou vraie doctrine. La tombe de Sadr oud-Dîn est à Tarandah Gorgey dans l'*ilaqa* de Channi Goth (État de Bahawalpur) ; il avait recommandé, peu avant sa mort, qu'on mît son corps dans un cercueil et qu'on le plaçât sur un chameau pour qu'il fût enterré à l'endroit même où s'arrêterait l'animal : sa tombe est un modeste édifice bâti par les Khodjas ; celle de l'un de ses fils est à côté. Le Sajjada nashin actuel (ascète qui garde la sépulture) est Seyyid Ilahi Bakhch Châh, le vingt-troisième descendant de Sadr oud-Din.

(1) M. Guyard établit un rapprochement entre le *Desavatar*, qu'il appelle le *Desatir sindhi*, et le *Desatir parsi*. Ce dernier, selon lui, serait devenu « la Bible » d'une secte de *demi-Ismaéliens*. Il estime que le sujet mérite d'être approfondi. Nous ignorons s'il l'a été. Chez les Parsis, nous n'avons pas trouvé de traces de l'influence effective de ce livre.

Il convient d'enregistrer ici une controverse très importante au sujet du Pir. Nous venons de rapporter la tradition acceptée par la majorité des Khodjas; suivant une autre, Pir Sadr oud-Dîn serait natif de Moultan et aurait converti les Khodjas au sunnisme. Nous verrons bientôt ce que vaut cette dernière opinion.

Après Sadr oud-Dîn, nous trouvons Kabir oud-Dîn à qui succéda Imâm oud-Dîn connu dans le Guzarate sous le nom d'Imâm Châh. Mal reçu par les Khodjas du Sindh, il fut obligé de se retirer en Perse; mais après avoir rendu visite à l'imam à Kehk, petit village du district de Qoum, entre Téhéran et Ispahan, il retourna dans l'Inde (1452); puis mécontent de ses disciples du Sindh, il se rendit dans le Guzarate auprès de Mahmoud qui l'accueillit favorablement et lui donna sa fille. Il fonda une nouvelle secte dont la doctrine diffère sur certains points de celle des Ismaéliens. Les Khodjas ont conservé une hymne qu'il avait composée, *Djenaze*, où il décrit son voyage au ciel par le pouvoir de l'imam et sa rencontre avec les saints. Ses disciples qui appartiennent à la classe des Momnas, se rencontrent à Ahmedabad, à Kheda, à Cambay, à Baroda (1), à Bhaunagar, à Surate, à Khandesh et dans le Kachh. Imâm Châh fut désavoué par Abdas Salam, fils d'Islam Châh, l'imam non révélé de l'époque, à cause de son enseignement con-

(1) Cette secte, appelée *Kaka Panthi* ou *Imamshahi* (parfois *Pirana*), se trouve classée au nombre des sectes hindoues dans le *Gazetteer of the Bombay Presidency*, *Gujarat*, vol. IX, part. 1, pp. 546-547 et dans celui de *Baroda State*, 1902, parmi les Musulmans, pp. 153-154. Imam Chah eut quatre fils, ancêtres des Seyyids qui descendent de la fille de Mahmoud. Les disciples d'Imam Chah croient en un seul Dieu, éternel et sans forme. Ses disciples observent les fêtes hindoues et jeûnent le second et le quatrième jour de chaque mois et tout le temps du *Ramadan*. Ils ont des observances de castes assez strictes. Bref, sauf leur respect pour les prescriptions d'Imâm Chah, et l'inhumation à Pirana des débris des corps incinérés, ils sont comme les Hindous.

Les *Kakas*, ceux qui administrent les biens de la communauté, appartiennent à la caste des Leva Kunbis; ils font vœu de célibat et portent des vêtements jaunes. Le livre écrit par Imâm Chah (*Shikshapatri*) est entre les mains de tous les membres de la secte.

traire aux doctrines des *Pirs*, ses prédécesseurs, et de la menace qu'il avait faite de lever un tribut (*Dassondh*).

A sa mort tout prosélytisme cessa dans le Guzarate (1512). Vers 1594, Kapura Lohana, avec d'autres Khodjas, porta le produit du tribut des Ismaéliens de l'Inde à Kehk, résidence de l'Aga Abd us Salam, l'imam non révélé. Pour suppléer à l'enseignement des missionnaires, Aga Abdas us Salam écrivit en persan, à l'usage de ses disciples de l'Inde, un livre appelé *Pendyâb-i Djavânmardî*.

Ce livre traduit en sindhi et en guzarati est l'objet de la vénération des Khodjas et forme une partie de leurs écritures sacrées.

Vers le milieu du seizième siècle, les apostasies des Khodjas du Punjab et leur retour au sunnisme démontrèrent la nécessité d'établir un vice-pontife dans l'Inde. L'imam désigna un nommé Daud ou Dadu, descendant d'une puissante famille de Khodjas du Sindh et l'investit du manteau du Pir. Le jour anniversaire de cette investiture est une fête (*id*) pour les Khodjas. En 1549, le Pir quitta le Sindh à cause de l'hostilité des Sumras et s'établit dans le Kathiawar, à Jamnagar. Il y fut honorablement reçu par le Jam et à sa requête quarante famille khodjas furent autorisées à se fixer sur le territoire du prince ; on leur assigna près de la ville un terrain entouré de murs. Une des portes est encore connue sous le nom de Dadu. Après avoir converti quelques Lohanas du Kathiawar, Dadu alla à Bhuj, capitale du Kachh. Rao Bharmal y régnait. Il mourut en 1594 (1).

*
* *

Que se passait-il en même temps en Perse ? Il est probable que le château d'Alamout fut rebâti après sa capture

(1) Son fils Sadiq lui succéda ; à sa mort, le député de l'Imam fut un simple *Vakil* (agent) et, à cause de divisions familiales, le petit-fils de Sadiq quitta Bhuj et revint dans le Kathiawar.

et sa destruction par Houlagou, car sous les Sefavis on y enfermait les condamnés politiques, et si la vie des détenus se prolongeait au delà des désirs du maître, on les jetait du haut des rochers (1). Ardabil succéda à Alamout comme prison d'État. Le temps fit pour la citadelle des grands maîtres son œuvre de destruction plus sûrement que l'assaut des Mongols. Lors de la visite de Monteith (2), il y avait encore des traces de murs et au sommet une tour ruinée, celle probablement où se tenait une sentinelle; au-dessus d'un ravin, on voyait des vestiges d'une habitation assez vaste qui communiquait par un escalier étroit avec un jardin situé au-dessous, et plus bas le flanc de la montagne semblait avoir été disposé en terrasse. Du reste, d'après le voyageur, rien n'y rappelait le fameux paradis des grands maîtres. Le climat y était très rigoureux. En 1837 Sir J. Sheil (3) ne remarque plus que deux ou trois citernes, un cimetière et des creux taillés dans les rochers. Le pic nu, désolé, dressait fièrement sa cime à 200 mètres d'altitude; la solitude était complète, troublée seulement par le vol des aigles et la présence de quelques lézards. Curzon renvoie simplement à Sheil (4).

Quant aux Ismaéliens, les persécutions contre eux cessèrent au commencement du seizièmes iècle avec l'avènement des Sefavis, qui amena le règne du Chiisme en Perse. Après les temps troublés des invasions afghanes et de Nadir Chah, la secte reprit quelque importance (5). Aboul Hasan, chef des Ismaéliens, fut gouverneur de Kerman sous les Zends.

Les voyageurs européens, Mac Donnell Kinneir entre autres (6), remarquaient les Ismaéliens, dont ils retrouvaient des traces dans les districts montagneux de la Perse,

(1) Cf. Chardin, vol. IX, p. 115.
(2) Cf. *J. of the R. G. Soc.*, vol. III, p. 15.
(3) Cf. *J. of the R. G. Soc.*, vol. VIII, p. 430.
(4) Cf. *Persia*, vol. I, p. 35.
(5) Riza Qouli Khan les signale parmi les sectes chiites du Khorasan (Tr. Schefer, *Histoire de l'Asie centrale*, p. 255; Paris, Leroux, 1876).
(6) Cité par Van Hammer dans son *Histoire des Assassins*, pp. 210-211.

près des ruines d'Alamout. Ils étaient connus sous le nom d'*Hosseinis* et obéissaient à un imam qui habitait près de Kehk et se disait descendre d'Ismaël, fils de Sadiq. Or, d'après leur doctrine, cet imam était une émanation de la divinité, et les Ismaéliens, dont quelques-uns étaient dispersés jusque dans l'Inde, venaient en pèlerinage des bords du Gange et de l'Indus pour recevoir sa bénédiction. Nous allons apprendre son nom et savoir que ces visites étaient les pèlerinages des Khodjas qui se rendaient à la résidence de leur chef spirituel (*mourshid*).

Ces renseignements sont en effet complétés par Rousseau (1), qui nous dit que ce chef s'appelait Chah Khalil oullah et qu'il résidait bien à Kehk, petit village du district de Qoum, à mi-chemin entre Ispahan et Téhéran. Les Ismaéliens étaient nombreux dans la région et reconnaissaient pour chef un descendant d'Ali, précisément ce Chah Khaloul illah qui avait succédé à son oncle Aboul Hasan, gouverneur de Kerman. Il était révéré comme un dieu par ses disciples qui lui accordaient le don des miracles et le décoraient du titre de *Khalife*. Les Persans l'appelaient *Seid Kehki*.

Frazer donne d'autres détails (2) ; il fait résider Chah Khaloul illah à Yezd où il fut tué pendant une émeute populaire contre le gouverneur de la ville. Un converti hindou, paraît-il, défendit héroïquement son imam et lui fit un dernier rempart de son corps. Chah Khaloul illah était du reste idolâtré de ses fidèles. Oserons-nous répéter que lorsqu'il se coupait les ongles, ses disciples s'en disputaient les rognures ? Ses vêtements usés étaient distribués aux pèlerins qui les achetaient au poids de l'or.

Jusqu'alors la secte peu connue des Européens vivait de sa vie propre, lorsque entra en scène un de ses imams dont nous allons commencer par établir la filiation.

(1) *Annales des Voyages de 1811*, t. XIV, p. 279.
(2) Cité par Defremery, *Journal Asiatique*, 1846 (Ext. n° 5, p. 140).

Nous avons vu qu'Aboul Hasan avait été gouverneur de Yezd sous la dynastie des Zends; mais il résigna sa fonction et s'établit dans le district de Mehelat, situé entre Hamadan et Qoum. Chah Khaloul illah, qui lui avait succédé, avait péri dans la sédition de Yezd. Cet événement, selon Watson, avait profondément troublé le Chah qui craignait d'être rendu responsable de la mort du chef des Ismaéliens: aussi punit-il le principal agresseur, et il s'empressa de donner au fils et successeur de l'imam, Aga Khan, de grands biens, outre ceux qu'il possédait du chef de son père, c'est-à-dire le gouvernement de Qoum et de Mehelat, avec la main d'une de ses filles (1818).

A partir de cette époque on perd de vue l'Aga Khan jusqu'en 1838, année célèbre par la retraite de l'armée persane après le siège de Hérat soutenu par Pottinger. L'Aga Khan profita de ce moment de désarroi pour se révolter; il s'empara de Kerman où son grand'père avait rempli les importantes fonctions que l'on sait et où lui-même comptait encore de nombreux partisans; dès lors son rôle actif allait commencer.

Watson (2), pour expliquer cette attitude, suppose que l'Aga Khan avait voulu tirer parti de l'influence qu'il devait à sa haute position de chef spirituel. Un auteur indigène donne une raison peut-être plus spécieuse (3). Hadji Mirza Ahasi, précepteur de Mohammed Ali Chah, avait été pendant tout le règne de son royal élève, premier ministre; un Persan de basse extraction, jadis au service de l'Aga Khan, était devenu son favori et n'avait pas craint de rechercher en mariage pour son fils une des filles de l'Aga Khan, une petite-fille du Chah! L'Aga Khan ressentit l'insulte et repoussa la demande avec indignation; mais il comprit

(1) *History of Persia*, p. 192. Cité au procès ainsi que l'historien persan (Ext. n° 93).
(2) *Op. cit.*, p. 331.
(3) Pièce n° 93 du procès.

qu'il s'était aliéné l'homme le plus puissant de la Perse, et il suivit l'exemple de certains grands feudataires qui, menacés dans leur sécurité, devancent leur disgrâce en se révoltant. Il se maintint ainsi sur un pied d'hostilité de 1839 à 1840; forcé enfin de s'enfuir il partit avec quelques fidèles; il traversa les déserts du Belouchistan et gagna le Sindh où il fut reçu par les Amirs de Talpoor. Il ne tarda pas à recueillir là d'amples subsides. Les Khodjas de cette province, formant près de 30.000 familles, avaient toujours compté parmi ses plus fidèles adhérents ; il dut également en recevoir de différentes parties de l'Inde et de l'Orient.

Ainsi bien pourvu, il équipa un corps de cavalerie légère qui, pendant la dernière période de la guerre afghane (1841-42), soutint le général Nott à Khandahar et protégea le général England pendant sa marche dans le Sindh, lorsqu'il opéra sa jonction avec Nott. En reconnaissance de ces services et de ceux qu'il fut à même de rendre à Sir Charles Napier pendant la campagne du Sindh, il reçut une pension du gouvernement anglais (1).

En 1845, il vint à Bombay, où il fut bien reçu par la communauté khodja, et sauf une absence à Calcutta de 1846 à 1848 (la présence du chef des Ismaéliens dans un poste trop rapproché de la Perse avait inquiété le Chah), il fit de Bombay sa résidence habituelle (*dourkhânè*).

Il prit l'habitude de présider les assemblées du *Jamat khana* aux anniversaires des fêtes du calendrier musulman. Au Moharram il venait entendre les lamentations des Mullas; pendant le *ramadan*, aux nouvelles lunes et autres jours fériés, il conduisait le service et présidait à la distribution de l'eau mêlée à la Sainte Poussière de Kerbela. Le samedi soir il tenait son durbar au *Jamat khana*, et les membres

(1) Cité au procès. Cf. la lettre de Major Rawlinson à M. Maddock, du 6 novembre 1842 ; *Parliamentary Papers relating to military operations on Afghanistan*, 1843, p. 217, etc, *History of General Sir Charles Napier's Administration of Scinde*, par Sir William Napier, London, 1851.

de la communauté étaient admis à le voir et à lui baiser la main. Ses revenus provenant des tributs de l'Inde et des autres parties de l'Asie s'élevaient à près de dix mille livres sterling. Grand amateur de chevaux il dépensait pour son écurie de courses une partie de cette belle fortune (1). Il mourut en avril 1881, et son fils Aga Ali Chah lui succéda ; le présent Aga Khan, né en 1877, est donc son petit-fils.

(*A suivre.*) D. MENANT.

(1) Le portrait d'Aga Khan est donné page 147 de la 3e édition de *Marco Polo*, 1903.

NOTES ET DOCUMENTS

Aperçu historique de l'occupation portugaise au Maroc

En 1385, avec la substitution de la branche cadette d'Aviz à la branche aînée de Bourgogne, et l'avènement du prince Jean au trône, le Portugal se relevait de la décadence dans laquelle il semblait avoir été plongé durant tout le quatorzième siècle. Le Maroc, au contraire, était en pleine anarchie, sous la désastreuse domination des Mérinides qui, en 1260, avaient succédé aux Almohades. Abou Saïd, sultan de Fès, était un jeune homme indolent, débauché, et pour qui rien n'existait en dehors de ses plaisirs.

En Portugal, on était loin d'ignorer cette situation, et le roi Jean Ier, poussé par ses fils, se décida à tenter une expédition contre Ceuta. Dès l'année 1414, il commença ses préparatifs ; il fit construire des navires et armer une flotte ; mais toutefois, il tint secret le but de ces armements, et le 25 juillet 1415 (818 de l'Hég.) la flotte portugaise mit à la voile pour Ceuta. Elle comptait, d'après les uns (1), trente-trois vaisseaux de ligne, cinquante-neuf galères, cent dix transports, montés par cinquante mille hommes, et d'après les autres (2) 120 navires et 20.000 hommes.

La nouvelle de cette expédition ne parvint pas à tirer Abou Saïd de son indolence, mais Salah ibn Salah, gouverneur de Ceuta, fortifia la ville et se prépara à la défense. Cependant, comme une tempête avait dispersé la flotte portugaise devant Ceuta, Salah crut n'avoir plus aucune attaque à redouter et il licencia 5.000 Maures qui faisaient du désordre dans la ville : cette mesure devait lui être funeste. Le 14 août,

(1) H. Castonnet des Fosses, *les Portugais au Maroc*, p. 6.
(2) E. Mercier, *Histoire de l'Afrique Septentrionale*, t. II, p. 394.

la flotte fut ralliée et le lendemain l'entrée du port forcée. Les Portugais étaient maîtres de la ville et Salah ne trouva son salut que dans la fuite ; il se sauva à cheval par la route de Fès et se réfugia près de Tanger.

Voici, d'après l'*Istiqça*, le récit de la prise de Ceuta (1):

« Le Portugal, à cette époque, de petit qu'il était devint grand, et considéré après avoir été méprisé, et connu après avoir été ignoré etc... il s'étendit jusqu'aux limites du Soudan et à celles de la Chine et il voulut s'emparer du Maghrib. D'après ce que l'on dit, en 818 de l'Hégire (1405 J.-C.) il s'empara de Ceuta après l'avoir assiégée longtemps. Le Sultan du Maghrib était Abou Saïd ben Ahmed El-Merini et le roi de Portugal Jean Ier. Manuel, dans son histoire, dit que le sultan du Maghrib était Abdallah ben Ahmed, frère du susnommé Abou Saïd. Le *Nachr E-Mathani* dit au sujet de la prise de Ceuta par les Portugais : J'ai trouvé écrit de la main d'une personne digne de foi que les chrétiens vinrent cachés dans des caisses censées contenir des marchandises et qu'un vendredi de l'année 818 les caisses furent déposées selon la coutume. Ces caisses contenaient quatre mille hommes qui en sortirent, surprenant les Musulmans, et s'emparèrent de la ville. Les habitants de Ceuta demandèrent en vain du secours au sultan de Fès. Ce débarquement avait pu s'opérer parce que le Sultan avait loué aux Portugais le produit de la douane de Ceuta moyennant une certaine somme annuelle et que les Portugais administraient cette douane en dehors des Musulmans. Les Portugais restèrent maîtres de Ceuta plus de 250 ans. Ensuite, un traité passé à Lisbonne donna la ville aux Espagnols au commencement de 1084 Hég. »

Jean Ier établit une garnison à Ceuta sous les ordres de D. Pedro de Menesés, et arma chevaliers trois de ses fils, les infants Pedro, Édouard et Henri, dans la principale mosquée de la ville constituée en église (2). Il ne faut pas oublier en effet que les expéditions portugaises en Afrique, — comme les expéditions espagnoles d'ailleurs — ont toujours revêtu un certain caractère religieux et pris en quelque sorte la forme de croisades de la chrétienté contre l'Islamisme.

Le 2 septembre, après avoir dressé les plans des nouvelles fortifications et d'un camp retranché pouvant contenir 2.500 cavaliers, le roi de Portugal quitta Ceuta, et le Pape concéda une taxe sur les biens de l'Église pour couvrir les frais de l'occupation (3).

Cependant la nouvelle de la prise de Ceuta par les Portugais, arrivée à Fès, émut Abou Saïd, qui tenta de reprendre cette place en 1418

(1) Ahmed ben Khaled En-Naceri Es-Slaoui, *Istiqça*, t. II, p. 147.
(2) Godard, *Description et Histoire du Maroc*, t. II, p. 395.
(3) Godard, *ouv. cité*, p. 396.

821 Hég.). Mais les Maures furent vaincus et Ceuta sauvée, grâce à la résistance de D. Henri. L'ermitage de Saint-Jacques fut transformé en monastère franciscain en 1420 (823 Hég.). L'année suivante, Ceuta était érigée en église primatiale d'Afrique par le pape Martin V et le titre conféré au Frère Aydomar d'Orléans, évêque de Maroc. Mais ce titre ne fut pas maintenu à Ceuta, dont l'évêque devint suffragant d'Evora.

Devant ce nouvel échec, la révolte éclata à Fès : Abou Saïd fut égorgé ainsi que plusieurs de ses fils. Un seul, échappé au massacre, fut acclamé comme libérateur en 1432 (836 Hég.).

En 1433, Jean Ier mourut et son fils Edouard lui succéda. A cette époque, le Maroc était en pleine anarchie et l'empire mérinide à son déclin était déjà fractionné en trois principautés indépendantes : Fès, Maroc et Sidjilmassa.

Edouard Ier, pressé par les infants D. Henri et D. Ferdinand, grands-maîtres du Christ et d'Aviz, de poursuivre la conquête africaine, céda à leurs instances. Il donna à la nouvelle expédition le caractère d'une croisade. Don Gomez, prieur de Sainte-Croix de Coïmbre et légat du Pape Eugène IV, apporta de Rome la bulle dite « de Crusada » qui accordait des indulgences à l'aumône pour la guerre sainte.

Tanger, dont la prise devait être le complément de celle de Ceuta pour assurer la domination portugaise dans le détroit, fut le but de cette expédition. L'armée devait comprendre 14.000 hommes, mais on ne put en embarquer que 7.000 (1), ou on négligea d'en embarquer davantage (2).

La flotte portugaise quitta Lisbonne le 12 août 1437 (841 Hég.) et débarqua à Ceuta le 26 août ; de là, l'armée fractionnée en deux, marcha sur Tanger, une partie par terre sous les ordres de D. Henri, et l'autre par mer avec D. Ferdinand et le 23 septembre (3) commença le siège de la ville, défendue par Salah ibn Salah avec un corps de 7.000 hommes. Mais les Portugais, après deux assauts infructueux, se virent entourés par la multitude des Maures — plus de 600,000 (4), — des rois de Fès, de Maroc et de Tafilet, accourus au secours de Tanger (5). D. Henri, après un essai de retraite désastreuse, fut contraint, pour sauver les débris de son armée, de traiter avec les Maures : ceux-ci finirent par consentir au rembarquement des troupes chrétiennes à la condition que

(1) E. Mercier, *ouv. cité*, t. II, p. 400.
(2) Godard, *ouv. cité*, pp. 398 et suiv.
(3) Le 15 septembre, d'après Chénier, *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire du Maroc*, t. II, p. 410.
(4) Godard, *ouv. cité*, p. 399.
(5) On dit que les troupes portugaises avaient été refoulées sur le plateau du Marchan, à l'ouest de la ville.

les Portugais livrassent leurs armes et que Ceuta leur fût rendue, et pour garantir cette reddition, ils gardèrent l'infant D. Ferdinand en otage. D. Henri, rentré à Lisbonne avec les débris de son armée, les Cortès refusèrent de ratifier le traité et de livrer Ceuta. Ils essayèrent d'obtenir la liberté du jeune prince en offrant une rançon, mais le Sultan refusa et D. Ferdinand fut emmené à Fès, chargé de fers, et il y mourut après plusieurs années de tortures le 5 juin 1443 (1). D'après les auteurs arabes (2), D. Ferdinand mourut dans sa prison à Fez et c'est pour cette raison que les Portugais ont conservé Ceuta. L'auteur de la *Mir'at El-Mahasin* dit à tort que les Portugais s'emparèrent de Tanger en 841 ; cela n'est pas exact, il ne s'agit là que d'un siège.

*
* *

Cet échec ne devait pas décourager les Portugais qui, en 1458 (862 Hég.) tentèrent une nouvelle expédition contre le Maroc. Alphonse V, alors roi de Portugal, devait se joindre à la croisade préparée contre les Turcs par les soins du pape Calixte III. A cet effet, il avait réuni une flotte de 80 voiles et une armée de 17.000 hommes. Mais le Pape étant mort, la croisade n'eut pas lieu et Alphonse, ayant une armée toute prête, décida de l'utiliser pour s'emparer de El-Qçar Eç-Ceghir, encore connue sous le nom de Qçar Masmouda. « Il avait à se plaindre de ses habitants qui s'étaient avisés de construire quelques *chebeks* avec le bois que leur fournissaient les Berbères des montagnes voisines et incommodaient grandement la navigation portugaise (3). »

Le débarquement fut difficile et les Maures se défendirent avec acharnement ; mais D. Henri, dit-on, pointant lui-même un gros canon, ouvrit dans les remparts une brèche par laquelle les Portugais purent donner l'assaut. Les habitants capitulèrent et la ville fut livrée le 19 octobre. D. Edouard de Menesès en fut nommé gouverneur et la mosquée dédiée à l'Immaculée Conception.

Le Sultan de Fès, Mohammed Abou Hasan, tenta en vain de reprendre El-Qçar Eç-Ceghir au mois de décembre de la même année ; il fut contraint de se retirer. Une nouvelle tentative des Maures l'année suivante eut le même résultat infructueux.

En 1462, fut instituée à Lisbonne la confrérie de la Rédemption des captifs, pour fortifier le courage des Portugais. En 1464 (868 Hég.), une

(1) D'après H. Castonnet des Fosses, *ouvrage cité*, p. 8, D. Ferdinand serait mort en 1440.

(2) *Istiqça*, t. II, p. 149.

(3) Elie de la Primaudais, « Villes maritimes du Maroc », *Revue Africaine*, année 1872, p. 307.

nouvelle expédition fut tentée contre Tanger (1). Une flotte sous les ordres de D. Louis Mendez de Vasconcellos se dirigea sur Tanger, tandis que D. Ferdinand prenait la voie de terre. Mais les Portugais échouèrent dans leur entreprise. Une expédition contre Arzila et chez les *Beni Azafou*, la même année, n'eut pas plus de succès. On attribua d'ailleurs la cause de ces échecs successifs au mauvais temps qui sévit alors, tant sur terre que sur mer.

Mais les Portugais devaient reprendre leur revanche en 1468 (828.) Hég dans l'expédition qu'ils firent contre Anfa. Cette ville s'était organisée en petite république, mettant à profit la décadence mérinide, et était devenue un refuge de pirates dont les insolences à l'égard des Portugais n'avaient plus de bornes. Alphonse V résolut de la châtier. A l'approche de la flotte portugaise, comptant 50 navires et 10.000 hommes, les habitants d'Anfa quittèrent la ville. D. Fernand s'en empara et la détruisit complètement ; quelques années plus tard, les Portugais y construisirent une nouvelle ville, Dar Beïda, ou Casablanca (2).

L'anarchie continuait de plus belle au Maroc. Un habitant de Fès se prétendant descendant direct de Mahomet et portant le titre de Chérif, assassina le sultan mérinide Abd Allah ; les habitants de Fès se révoltèrent. Un partisan du Sultan, Moulay Saïd Cheikh, mérinide lui-même mais de la branche des Beni Ouattas, et qui gouvernait Arzila, courut au secours de Fès dont il entreprit le siège.

Le roi de Portugal, mettant à profit cette guerre civile, débarqua le 16 août 1471 (876 Hég.) devant Arzila avec une flotte de 308 navires et 30.000 hommes. Malgré la résistance acharnée des Maures et leur belle défense dans la Qaçbah, la ville fut prise en quelques jours. 2,000 Maures furent tués et 5.000 faits prisonniers, ainsi que les deux femmes et les enfants de Moulay Cheikh. La mosquée fut érigée en église de N.-D. de l'Assomption et le roi y arma chevalier son fils D. Juan, en présence du corps du comte de Marialva, tué dans la journée. La place fut confiée à D. Henri de Menesès.

Moulay Cheikh, en apprenant la présence des Portugais sous les murs d'Arzila, avait levé précipitamment le siège de Fès et était accouru en toute hâte ; mais il arriva trop tard. Il se résolut alors à signer une trêve de vingt ans avec Alphonse V. Elle assurait au Portugal la posses-

(1) D'après l'*Istiqça*, t. II, p. 150, les Portugais venus de Ceuta par milliers, se seraient emparés de Tanger en 869 Hég. (1464 J.-C.). C'est inexact, il ne s'agit là que du second siège de la ville.

(2) *Istiqça*, t. II, p. 159. « J'ai vu dans plusieurs histoires européennes que la prise d'Anfa par les Portugais eut lieu au commencement de 874, et qu'ils la démolirent, et qu'elle resta démolie plus de 40 ans, et qu'ensuite ils la reconstruisirent et qu'ils y restèrent jusqu'en 1154. »

sion des villes conquises et la suzeraineté sur les villages environnants ; les deux femmes et les enfants de Moulay Cheikh lui étaient rendus en échange du corps de D. Ferdinand, qui avait été gardé à Fès.

Cette victoire des Portugais sema la terreur à Tanger ; les habitants, dans la crainte de voir apparaître l'armée victorieuse, abandonnèrent la ville. Le roi Alphonse V envoya aussitôt son fils D. Juan, duc de Bragance, en prendre possession, le 28 août 1471. Il s'y rendit lui-même peu après et confia le gouvernement de la place à Don Ruis de Melo. Le prieur de Saint-Vincent de Lisbonne y fut nommé évêque, et cette conquête éclatante valut à Alphonse V le surnom de « l'Africain » et de « Rédempteur des captifs ».

Malgré la trêve, qui fut assez bien observée, les Portugais firent des petites expéditions contre les tribus pour assurer leur domination et leur tranquillité. En 1481 (885 Hég.) sous le règne d'Emmanuel le Fortuné, le gouverneur de Ceuta, D. F. de Menesès, fit une incursion le long de la côte ouest de la Méditerranée ; il saccagea les villes de Targa et de Kanisa, près de Tétouan, villes dont il ne reste aucune trace aujourd'hui. Les Portugais châtièrent également Frixa, sur les bords du Lekkous, et en 1457 (892-93 Hég.) les tribus des environs d'Anfa et de Tanger. Mais les armées chrétiennes subirent aussi des échecs. Elles eurent à se défendre contre les Maures de Tétouan et de Chéchaouen, qui ravageaient les environs de Ceuta, Mélilla et Arzila, 1495 (900-901 Hég.) Une compagnie de débarquement fut défaite à Mers el-Kébir, 1501 (fin 906 de l'Hégire) et le Sultan de Fès, dégagé de la trêve en 1502, battit les garnisons de Tanger et d'Arzila, sans toutefois pouvoir s'emparer de ces villes. Enfin, D. Juan de Menesès fit une vaine tentative contre El-Qçar El-Kébir en 1503 il fut forcé de regagner Arzila. L'année suivante, il prit sa revanche : il brûla et prit plusieurs navires aux Musulmans dans la rivière de Larache. Cependant, ces luttes incessantes firent comprendre au roi Emmanuel les inconvénients d'une occupation restreinte et le décidèrent à étendre son influence. Pour cette raison, il voulut occuper plusieurs points du littoral, au midi. Il commença par fonder Mazagan, ou encore Castillo Real (1), 1506 (912 Hég.), à 4 lieues d'Azemmour, près de l'embouchure de l'Oumm Er-Rebia.

L'année suivante, il s'empara de Safi. République sous les Beni Farhoun, Safi devint monarchie avec Abd Er-Rahman ; mais ce dernier fut assassiné, et les conjurés choisirent pour chefs *Ali ben Guecimen* et *Yahia ben Tafout* ; mais ils eurent à lutter contre les partisans d'Abd Er-Rahman et Ali vint à Lisbonne demander le secours d'Emmanuel,

(1) El-Bridja, ou Djdida, comme l'appellent les Arabes.

secours qui lui fut accordé, « à condition que l'on donnerait aux chrétiens un fondouk avec porte sur la mer et une tour pour leur sûreté (1) ». Cependant, profitant des intrigues d'Ali, les Portugais ne tardèrent pas à se rendre maîtres de Safi. Ali fut obligé de s'enfuir et de se réfugier à Targa, à 10 lieues d'Azemmour. Quant à Yahia, il alla s'expliquer à Lisbonne et en revint avec le titre de général de la Campagne. Il contribua à rendre tributaires du Portugal les Doukkala, une partie des Haha et de Maroc ; il battit les Chérifs des Haha et du Sous et, devenu le lieutenant de Nuño Fernandez d'Atayde, gouverneur de Safi, il l'aida à repousser victorieusement les attaques des Berbères et des Arabes contre la ville, 1510.

Vers cette époque, 1508 (2), le roi Emmanuel acheta d'un gentilhomme portugais, Juan Lopez de Sequiera, la maison qu'il avait construite au Cap d'Aguer (Agadir) pour se livrer à la pêche. Il y fit construire la forteresse de Santa Cruz (3) qui lui permit de dominer la côte sud et de soumettre au tribut les contrées environnantes.

La même année 1508 (914 Hég.), le roi de Portugal tenta de s'emparer d'Azemmour : elle était déjà tributaire du Portugal, mais Emmanuel se trouva entraîné à sa conquête par les offres que lui fit Zidan, parent de Mohammed, sultan mérinide de Fès, de lui livrer la ville. Le 12 août, la flotte portugaise, sous les ordres de D. Juan de Menesès, avec plus de 2.000 hommes et de 400 chevaux, franchit la barre de l'Oumm Er-Rebia ; mais Zidan trahit les chrétiens et ils furent obligés de se rembarquer devant l'énergique résistance des Maures.

Cependant le roi de Fès Mohammed ne pouvait supporter l'extension prise par les Portugais au Maroc et il résolut de les chasser d'Afrique et de les rejeter à la mer. Pour mettre à exécution son plan, il commença par assiéger Safi (octobre 1508). Il avait avec lui une armée considérable qui eut vite raison de la garnison portugaise, forte seulement de 400 hommes, sous les ordres de D. Vasco Coutino. La ville fut prise,

(1) Godard, *ouv. cité*, p. 410.

(2) Chénier, *ouv. cité*, p. 440.

(3) La Santa Cruz des Portugais ne doit pas être confondue avec la Santa Cruz de Mar Pequeña ou de Mar Menor fondée par les Espagnols, maîtres des Canaries. Celle-ci est à l'extrême frontière du Maroc et fut construite orsque Diego de Herera fut devenu en 1476 l'héritier de l'ancienne conquête de Béthencourt. La Santa Cruz espagnole servait aux relations des Canaries avec le rivage africain.

R. Thomassy, *le Maroc et ses caravanes*, p. 112, note 1.

The probability is that Herrera's Castle was, as several early writers averred, erected on the stores of the lagoon known as « Puerto Cansado », doubtless the « little sea », which lent is name to the vanished settlement. Budget Meakin, *The land of the Moors*, p. 357.

mais sa garnison se retira dans la citadelle où elle attendit des secours. D. Juan de Menesès arriva par mer ; il parvint à débarquer et à ravitailler la citadelle, mais le siège durait toujours et les Portugais auraient succombé sous le nombre de leurs adversaires si une flotte espagnole sous les ordres de Pierre de Navarre et de Ramire de Guzman n'était pas fort heureusement survenue à leur aide. Les Maures furent forcés de lever le siège et de se replier vers El-Qçar El-Kébir ; mais avant de quitter la ville, ils y mirent le feu.

D'Atayde, de son côté, repoussait une attaque contre Safi et en profitait pour faire des incursions dans les tribus environnantes.

Après l'affaire d'Arzila, un accord survint entre l'Espagne et le Portugal, au sujet de leurs droits de conquête en Afrique Septentrionale. Emmanuel, en remerciant le roi de Castille du secours que lui avait apporté Pierre de Navarre, avait laissé percer quelque plainte de ce que l'Espagne s'était emparée du Peñon de Velez ; en effet, la conférence de Tordesillas, 1494, avait délimité au royaume de Tlemcen, de Ceuta jusqu'à la partie orientale de la Côte, le droit de conquête des Espagnols et réservé le royaume de Fès, de Tanger au Cap Bojador aux Portugais. Le roi de Castille, après avoir expliqué que ses troupes s'étaient emparées du Peñon de Velez le 25 juin 1508 pour mettre fin aux incursions des pirates dont il était devenu un repaire indépendant, offrit de le restituer au Portugal. Emmanuel refusa, et les deux rois finirent par convenir que cette place marquerait la limite du droit de conquête de l'Espagne (1513).

Après cette convention, le duc de Bragance, débarquant à Mazagan avec 8.000 hommes, 2.500 cavaliers et de l'artillerie, se dirigea sur Azemmour le 1er septembre 1513 (919 Hég.). Zidan, qui, après sa trahison de 1508 et dans la crainte d'un châtiment, s'était reconnu vassal du roi Emmanuel et lui payait un tribut de 10. 000 poissons secs (aloses), s'attira la guerre par son mauvais gouvernement. Le duc de Bragance bloqua l'entrée de l'Oumm Er-Rebia et investit la ville qui avait été laissée sous les ordres de Sidi Mansour, lieutenant de Zidan, tandis que ce dernier, ayant pris campagne, harcelait sans cesse les Portugais, sans parvenir toutefois à arrêter les travaux du siège. Dès le début de ces travaux, Sidi Mansour fut tué par un boulet. Les habitants évacuèrent la ville et les Portugais s'y installèrent. Ils s'emparèrent également de Tit, d'Almedine et de quelques villes abandonnées par terreur : leurs habitants n'y rentrèrent qu'après s'être reconnus tributaires et avoir vu détruire leurs murailles.

Cette campagne marque l'apogée de la puissance portugaise au Maroc. Yahia continuait à servir le Portugal et pouvait réunir 100.000 hommes de troupes alliées. Leur domination sur la côte atlantique avait pris en

peu d'années un grand développement ; tout le littoral, depuis Casablanca jusqu'à Aglou, c'est-à-dire jusqu'au midi du Sous, limite extrême qui borde actuellement l'empire marocain, reconnaissait la suzeraineté de la couronne de Lisbonne. Les seules places importantes qui restaient aux Maures étaient Fedala, Salé, Rabat et Larache. En dehors des ports, les Portugais avait également étendu leur autorité sur les tribus dont un grand nombre étaient devenues leurs vassales et payaient annuellement au Portugal des centaines de mille de fanègues de céréales, des bœufs, des moutons, des olives, etc... telles l'Abda, le Gharb, les Doukkala, les Haha du côté du Cap d'Aguer ; l'Abda à lui seul payait annuellement mille charges de chameaux, tant d'orge que de froment, six beaux chevaux, et quatre faucons.

« Ceux de Abad qui estaient Arrabes des principaux de Duquela payoient mil charges de chameau chacun an, moytié froment et moytié orge... Ceux de Garbya et Ceja qui sont aussi arrabes et des principaux de la Province, en payaient tout autant. Et encore ceux des Vled Ambran qui sont autres puissants Arrabes... Et ceux des Vled Motoa qui sont Berbères Cobeyles, c'est-à-dire gens qui descendans des lieux montueux viennent vivre et peupler en pays plain, et qui comme les arrabes se tiennent aux aduars... Les habitants voisins de la ville d'Almédine du Duequela en payoient tout autant. Et outre ce, la rente du pain que les autres Arrabes portoient à la ville valoit plus de cinquante mil hanegas de froment, et cent mil d'orge, et ceux des bourgs, de Aguz, et Aguer, et Namer, qui estoient compris avec ceux-cy payoient leur portion à l'équipolent des autres et quatre faucons d'efleuz.

« En ce temps-là, le Sérénissime Roy Dom Emanuel avait ces rentes dans Saffin, outre la douane de la ville, et autres endroits, que luy payoient les marchands qui y abordoient avec leurs marchandises. Et outre ce, les Chrestiens entroient plusieurs fois bien avant dans le pays avec les Maures amis, et recueilloient des tribus des Provinces circonvoisines, et ceux qui ne les vouloient payer estaient pillez... (1) »

Le Gharb n'était pas une solitude, comme il l'est actuellement. Des Européens s'y étaient fixés et y avaient créé des plantations et des établissements de commerce (2). Pour maintenir le pays dans l'obéissance, les Portugais avaient créé un corps de troupes indigènes formées d'Arabes ou de Berbères, à raison de tant d'hommes par village ou tribu et fortement encadrées par des soldats portugais.

Sur le littoral de la Méditerranée, les Portugais ne possédaient que Ceuta et Tanger, car dans cette région ils se trouvaient en présence des

(1) Diego de Torrès, *Histoire des Chérifs*, pp. 16-17.
(2) C. Castonnet des Fosses, *ouv. cité*, p. 15.

peuplades farouches de la montagne, dont l'accès était très difficile.

Cependant dans l'intérieur du pays, le commerce portugais s'était très développé, le Maroc n'étant pas fermé comme aujourd'hui aux Européens. « Les marchands chrétiens avaient leurs fondouks ou magasins, entourés de murs et séparés des quartiers musulmans, non seulement dans les ports de mer, mais encore à Maroc, à côté de la douane ; à Fez, leurs bazars et leurs hôtelleries se trouvaient près de la grande mosquée de la vieille ville ; à Tafilet, ils venaient chercher les plumes d'autruche, le sucre de canne, l'ambre et le cuivre ; au cœur de Rif, dans les villages de la montagne, ils se procuraient la cire, qui jouissait d'une grande réputation. Notons que les Européens qui venaient au Maroc ne cachaient nullement leur qualité. Partout où ils résidaient, nous les voyons habiter des demeures confortables, rafraîchies par des eaux vives, porter leur costume, nouer des relations durables avec les notables du pays et trafiquer aussi tranquillement avec les Africains que s'ils s'étaient trouvés en pays de chrétienté (1). »

Vers 1575, les Portugais se trouvaient donc solidement établis au Maroc ; ils étaient maîtres de la plupart des ports de mer ; de plus, mettant en jeu une politique de pénétration économique et traitant directement avec les tribus, dont ils avaient compris l'indépendance effective, ils étaient arrivés à se faire des alliés fidèles chez plusieurs d'entre elles et à s'installer dans l'intérieur même du pays, où leur commerce avait pris une réelle extension. Tout semblait donc faire prévoir une mainmise effective sur le pays tout entier, si la politique portugaise, attirée par les richesses des Indes, ne s'était soudain désintéressée du Maroc. Non seulement les Portugais allaient s'arrêter dans leur conquête, mais encore ils n'allaient pas tarder à être chassés d'Afrique.

***

Un événement important survint à cette époque, qui devait précipiter la chute de la domination portugaise : une nouvelle dynastie, celle des Chérifs Saadiens, allait remplacer celle des Mérinides et provoquer au Maroc un réveil du fanatisme religieux, pour chasser les chrétiens du sol musulman.

Dans le Qçar de Tamougadert, en Draa, un Marabout nommé Hasan ibn Mohammed, ou Mohammed ibn Ahmed, et se prétendant descendant du Prophète, avait acquis une certaine influence. De ses trois

(1) H. Castonnet des Fosses, *ouv. cité*, p. 18.

fils, Abd El-Kebir, Ahmed et Mohamed, qui avaient rapporté de la Mecque le titre vénéré de *Hadj*, les deux plus jeunes se rendirent à Fez sur l'ordre de leur père, et parvinrent à s'insinuer dans l'esprit du Sultan, qui les chargea d'enseigner la théologie. Ils en profitèrent aussitôt pour parcourir les tribus et prêcher partout la haine du Chrétien. Ils allèrent jusqu'à Maroc et furent très bien reçus par le Sultan de cette ville, Nacer Bou Chentouf, parent et nominalement vassal du Sultan de Fès. Ils furent témoins, durant leur séjour auprès de lui, d'une razzia faite sous les murs mêmes de la ville par les Portugais avec F. d'Atayde, gouverneur de Safi, Pedro de Sousa, gouverneur d'Azemmour, et Yahia et Mimoum, chefs des indigènes alliés (1514 = 920 Hég.).

Alors les Çhérifs s'en retournèrent dans le Draa rendre visite à leur père pour se concerter avec lui et se créer des partisans. De nombreux visiteurs qui voyaient en eux les défenseurs de la religion affluèrent auprès des Chérifs. Le Draa et le Sous, qui commençaient à s'agiter, offrirent l'achour pour la guerre sainte (*djihad*). Ahmed et Mohammed se rendirent alors à Taroudant, bourgade à demi ruinée, entourée d'une région gouvernée par des cheikhs indépendants, qui se joignirent aux deux frères lorsqu'ils firent connaître leur intention de chasser les chrétiens du Maroc, et de commencer d'abord par les expulser du Cap d'Aguer.

A la tête de nombreux partisans, les deux Chérifs marchèrent sur Santa Cruz, mais n'osèrent l'attaquer. Ils se contentèrent d'enlever de nuit, par surprise, un petit château voisin, dont la garde avait été confiée à des indigènes tributaires du Portugal. Ce petit succès donna pourtant un grand prestige à Ahmed et Mohammed. « Ce fait les remplit tous d'admiration, croyant que Dieu et leur Prophète Mahomet leur tendait la main, et guidait leurs affaires pour le bien du pays, et par tous endroits on ne parlait d'autre chose que de leurs louanges : de sorte que tous furent poussez d'un désir de les suivre et participer à leur bonne fortune (1)... » Ils en profitèrent pour proclamer leur père Emir, affirmer leur titre de Chérifs et prendre celui de Gouverneurs du Draa et de Taroudant, qui, agrandie et fortifiée, devint leur capitale (1516 = 922 Hég.).

A la fin de cette même année, les Chérifs parcoururent les Haha, assujettissant les Maures alliés des Portugais, et l'Emir Hasan Ben Mohammed s'établit à Tednest, après s'en être emparé. De là il menaçait Safi et Azemmour, mais il n'y resta pas longtemps : Fernand d'Atayde et Juan de Sousa, précédés de leur allié Yahia Ben Tafout, le chassèrent de cette place et rétablirent l'ordre dans toute la région.

(1) Diego de Torrès, *ouv. cité*, p. 37.

Lopez Barriga, lieutenant d'Atayde, et Jean de Menesès continuèrent à guerroyer contre les Chérifs et s'emparèrent d'Amagor ou Amgour, ville des Haha, située au nord du Cap d'Aguer, et d'où le Chérif Ahmed eut beaucoup de peine à s'échapper. Il erra toute la nuit dans un vallon et ne put s'enfuir, au matin, que grâce à la vélocité de son cheval (1). Quant aux habitants de la ville, pour échapper aux chrétiens, du haut des remparts, ils se jetèrent au nombre de plus de 800, dans les précipices. Barriga défit encore les Chérifs dans la province des Chiadma mais ils ne se laissèrent pas abattre par ces insuccès; ils se vengèrent par la prise d'Alguil sur Sidi Bou Djema, allié des Portugais, et forcèrent Barriga à lever le siège d'Anega après une lutte acharnée dans laquelle périt l'aîné des Chérifs, Abd El-kebir, et à rentrer à Safi (1517 = 923 Hég.).

Mais les Chérifs, désireux de se débarrasser de Yahia ibn Tafout, dont l'influence sur les tribus était d'un grand secours pour les Portugais, répandirent le bruit que Yahia voulait tuer d'Atayde pour se créer un royaume indépendant. Le gouverneur de Safi eut le tort de prêter attention à ces bruits et envoya Yahia se disculper à Lisbonne. Pendant son absence, éclata une révolte des Oulad Amran, vassaux du Portugal. D'Atayde voulut lui-même les punir : il pilla leurs douars et emmena prisonnière Yto, femme du Caïd Ben Chahmot, ou Ibn Chama. Celui-ci qui aimait passionnément sa femme, se jeta avec fureur sur les Portugais, tua de sa propre main d'Atayde et fit prisonnier Lopez Barriga.

Les tribus vassales furent ébranlées par ce coup et plusieurs abandonnèrent le parti des Portugais quand ils les virent une fois vaincus. Le Chérif Mohammed s'enhardit à courir le pays ; il s'avança sur Santa Cruz et s'empara de Toul sur le Cheikh allié, Sidi Bou Agaz. Mais le gouverneur du Cap d'Aguer, François de Castro, marcha contre les Chérifs et leur prit la ville de *Touroukouko*.

Cependant, Yahia ibn Tafout, qui avait réussi à se disculper à Lisbonne, des mauvaises intentions qu'on lui prêtait, était revenu au Maroc avec le titre de capitaine général des Maures alliés. Il se mit aussitôt en campagne, parvint à faire rentrer plusieurs tribus sous la dépendance du Portugal et se prépara à marcher contre les Chérifs. Mais soit défiance, soit jalousie, le nouveau gouverneur de Safi, Nuño de Mascareñas, refusa de lui envoyer les troupes chrétiennes qu'il demandait pour cette expédition, et paralysa ainsi l'action du général maure. Les Chérifs, qui ne voyaient pas sans inquiétude un si puissant allié des Portugais, profitèrent de ce que Yahia était allé rendre une visite de condoléance à un cheikh de ses amis dont le frère était mort en com-

(1) Diego de Torrès, *ouv. cité*, p. 54.

battant Moulay Idris, du côté des Tadla, pour le faire assassiner par deux Oulad Amran, Yoso et Ghanem (1517).

Ce nouveau malheur, en privant les Portugais de leur meilleur soutien en Afrique, devait marquer le commencement de leur décadence. Leurs derniers alliés les abandonnèrent et l'ambition des Chérifs ne fit que s'accroître.

En 1529 (1), ceux-ci se rendirent au Maroc pour s'entendre avec Nacer Bou Chentouf au sujet d'une expédition commune contre Safi, et profitèrent de l'hospitalité qui leur était offerte pour faire assassiner le Sultan. Ahmed se fit alors proclamer roi de Maroc et de Taroudant par le peuple et Mohammed eut le titre de vice-roi ; puis ils s'empressèrent de se déclarer vassaux du Sultan de Fès, Mohammed El-Outasi, et lui envoyèrent des cadeaux comme signe de soumission.

Dans leur lutte avec le Sultan de Fès, les Portugais n'avaient pas été plus heureux. En 1515 (921 Hég.), 120 vaisseaux et 8.000 hommes sous les ordres d'Antonio de Noraña, comte de Linares, tentèrent de rebâtir Anfa et la Mamora, forteresse élevée à l'embouchure du Sebou par Yaqoub El-Mansour, et ruinée par Saïd El-Outasi. Mais les Portugais, arrivés le 24 juin, furent battus par le Sultan Mohammed, auquel s'était joint son frère Nacer El-Outasi, gouverneur de Mekinès, et ils furent contraints de se retirer le 10 août.

Cependant la puissance des Chérifs allait toujours croissant. Fortifié par des alliances avee Moulay Idris, *Abennadou* et Moulay Farès, chefs indépendants de l'Atlas, le Chérif Mohammed battit à Bou Aqba (2) sur l'Oued El-Abid, le sultan de Fès, Ahmed, successeur de Mohammed El-Outasi ; il domina alors le pays des Taddla et les Neskoura et s'empara du Tafilet.

Dès lors, et jusqu'en 1536, les Chérifs s'occupèrent à gouverner le pays dont ils s'étaient rendus maîtres, tant à Maroc qu'à Taroudant, et à ménager les Arabes des régions avoisinantes. Et en 1535, « considérant cette année-là que pour le débit des sucres dont ils avaient grande quantité, et espéroient en avoir encore davantage, y estant la terre très propre, qu'il leur estoit nécessaire avoir un port assuré où les étrangers pussent librement venir pour l'acheter, ils se résolurent de mettre le siège devant la ville de Sainte Croix, qui est au cap d'Aguer, pour estre du royaume de Taroudant, et fort proche des sucres (3) ».

En 1536 (942 Hég.), avec son fils Mohammed El-Assani, et un Gene-

(1) D'après Diego de Torrès, *ouv. cité*, p. 75.

(2) Godard, *ouv. cité*, p. 426. Vers 1532 (940 Hég.) *Nozhat El-Hadi*. Traduction Houdas, p. 39, le 28 juillet 1536.

(3) Diego de Torrès, *ouv. cité*, p. 107.

vois renégat nommé *Numen*, Mohammed vint mettre le siège devant Santa Cruz, défendue par Gutierrez de Monroi, qui donna au roi Jean III de Portugal l'assurance de résister pourvu qu'on lui envoyât des munitions. En vain les Maures avaient-ils livré plusieurs assauts, lorsqu'un incident fâcheux décida la perte des héroïques défenseurs de la ville. Au moment où on le sortait d'un magasin qui en était rempli, un baril de poudre fit accidentellement explosion dans la place et ouvrit dans les remparts une large brèche par laquelle se précipitèrent les assaillants qui, depuis six mois assiégeaient en vain Santa Cruz. Gutierrez de Monroi avec ses enfants et quelques gentilshommes essaya de se fortifier dans une tour du château, mais il ne put résister et dut se rendre, le 12 août 1576 (1). Il fut fait prisonnier et emmené en captivité avec ses deux enfants, don Louis et Doña Mencia. Cette dernière, pour sauver son honneur, dut épouser le jeune Chérif qui s'était épris de sa beauté, mais à la condition qu'elle resterait chrétienne. D'après Diego de Torrès (2), par dépit de n'avoir pu être rachetée par un moine rédempteur du Portugal, Mencia se serait faite Musulmane, et serait redevenue chrétienne avant de mourir. Quoi qu'il en soit, elle fut traitée avec beaucoup d'égards par Mohammed ; les autres femmes jalouses de son influence, l'empoisonnèrent, dit-on (3), elle et son enfant ; Mohammed conçut un chagrin très violent de cette mort et accorda plus tard la liberté à Monroi, en considération de l'amour qu'il avait eu pour sa fille.

Cette victoire de Mohammed faillit amener la guerre entre les deux Chérifs, jaloux l'un de l'autre, si des marabouts ne s'étaient interposés entre eux. Ahmed résolut alors de tourner ses armes contre les chrétiens, et, en 1539 (945 Hég.), il s'en vint mettre le siège devant Safi avec une armée de plus de 100.000 hommes, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de renégats et de Turcs. La faible garnison de la ville résista vaillamment, mais elle allait succomber sous le nombre lorsqu'elle fut sauvée par des navires venant d'Azemmour, sous les ordres du Juif Samuel Valenciano. Le Chérif dut lever le siège. Mais Safi coûtait plus au Portugal qu'elle ne lui rapportait ; son port était mauvais et, entourée

(1) D'après H. de Castries, *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, vol. XXI, p. 106, note 1, Santa Cruz aurait été enlevée aux Portugais le 12 mars 1541, date donnée par Luis de Souza, historien portugais chargé en 1627 par le roi d'Espagne Philippe IV d'écrire les « Annães de El Rey D. João III » et établie d'après l'original d'une lettre de D. Gutiere de Monroi, écrite pendant sa captivité à Taroudant et où il donne connaissance au roi de tout ce qui était arrivé.

(2) *Ouvrage cité*, p. 113.

(3) D'après Mercier, *ouv. cité*, t. III, p. 66, Mencia aurait succombé à la suite d'une couche avant terme.

de montagnes, elle était très difficile à secourir. Aussi, le roi de Portugal Jean III la fit démanteler et évacuer (1). Le Sultan de Maroc s'empressa aussitôt de l'occuper ; il releva les murailles et y établit une garnison.

En 1545 (952 Hég.), Azemmour fut évacuée dans les mêmes conditions, et les Portugais concentrèrent toutes leurs forces, sur cette partie de la Côte, à Mazagan et à Arzila. Ils s'y trouvèrent en quelque sorte emprisonnés : ils avaient perdu presque toutes leurs tribus alliées et étaient en proie aux attaques incessantes des Musulmans, qui venaient sans cesse razzier les environs. Le Portugal s'était d'ailleurs désintéressé complètement du Maroc, toute son activité s'étant reportée sur les Indes, qui lui fournissaient une grande quantité de richesses. Au Maghreb la cour de Lisbonne se bornait à conserver quelques places, qui assuraient sa prépondérance maritime, et avait mis de côté toute idée de conquête, devenue dès lors irréalisable.

Avec leurs succès, la jalousie des Chérifs grandit aussi, et ils en vinrent bientôt aux mains. Le plus jeune, Mohammed, qui règnait sur le Sous et à Taroudant, battit son frère qu'il exila à Tafilet, et s'installa à Maroc. Son ambition, dès lors, ne connut plus de bornes ; il marcha sur Fès, battit les troupes du Sultan et, après avoir acquis l'obédience de Mekins et de la plupart des autres villes, il vint mettre le siège devant Fès, dont il s'empara par la famine, et se fit proclamer Sultan de tout le Maghreb, 1550 (957 Hég.) Il fit tuer tous les Mérinides qui tombèrent en son pouvoir, sauf l'Émir Abou Hassoun, gouverneur de Velez, qui parvint à s'enfuir en Andalousie.

Avec l'avènement des Chérifs à Fès, le fanatisme religieux allait prendre toute son extension, et le christianisme n'allait pas tarder à disparaître. L'évêché de Maroc, qui existait depuis le treizième siècle, était supprimé, et les chrétiens indigènes contraints de se faire Musulmans ou de quitter le pays.

Mohammed, grisé par ses succès et voyant avec inquiétude les progrès des Turcs en Algérie, résolut de les attaquer, et envoya son fils Arrani s'emparer de Tlemcen dont les Ottomans s'étaient rendus maîtres. Arrani réussit à s'emparer de cette ville, ainsi que de Mostaganem, y mit garnison et rentra à Fès, où il mourut peu après.

Mais les Turcs ne tardèrent pas à reprendre ces deux villes, puis, ayant conclu une alliance avec l'Émir Abou Hassoun, qui était revenu à Alger après avoir en vain demandé du secours aux Chrétiens, le Pacha

(1) D'après H. de Castries, *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, p. 106, note 1 et p. 141, note 3, Safi et Azemmour auraient été évacués en décembre 1541, après la prise de Santa Cruz par les Maures, dont la proximité rendait la défense de ces villes encore plus difficile.

d'Alger, Salah Reis, avec une armée de 15.000 hommes, pénétra au Maroc et s'empara de Fès, 1554 (961 Hég.). Abou Hassoun y fit son entrée le 9 janvier 1554 et fut proclamé Sultan. Les Turcs évacuèrent le Maroc, sauf le Peñon de Velez, qui leur fut enlevé par l'Espagne en 1564 (972 Hég.). Le Chérif Mohammed, qui s'était réfugié à Maroc, réunit une armée et marcha de nouveau sur Fès ; il y entra après une grande bataille où mourut le Sultan Abou Hassoun, traîtreusement tué d'un coup de lance dans le dos. Mais en 1556 (964 Hég.), Mohammed fut assassiné à son tour par un soldat turc de sa garde, et son fils Moulay Abdallah lui succéda. C'était un prince sans valeur, lâche et cruel ; il vécut dans la débauche à Maroc et fit assassiner ses frères, dont la puissance lui portait ombrage. En 1562 (969/70 Hég.), sur l'avis d'un renégat, il vint assiéger Mazagan avec une armée de 80.000 hommes, mais Don Rodrigue de Sousa, qui commandait la ville en l'absence d'Alvar de Carvalho, résista héroïquement et, après deux assauts infructueux, le 24 et le 30 avril, Abdallah dut lever le siège.

Il n'eut pas plus de succès, en 1563 (970/71 Hég.), dans son attaque contre Melilla. Il fit fortifier le Cap d'Aguer en 1572 (980 Hég.) et mourut deux ans après en 1574 (981/2 Hég.), laissant le trône à son fils aîné Mohammed.

A l'exemple de son père, il fit tuer ses frères, pour régner plus tranquille, mais son oncle Abdelmalek, nommé aussi *Moulay Moluk*, le battit et le chassa de Fès, puis de Maroc. Mohammed s'enfuit au Peñon de Velez, où il demanda l'appui du roi Philipe II, qui le lui refusa. Il passa alors au Portugal (1) où régnait D. Sébastien, petit-fils de Jean III et de Catherine d'Autriche, qui, après de petites expéditions qu'il avait faites autour de Tanger et d'Arzila en 1574 (981/2 Hég.), rêvait d'une grande conquête en Afrique. Mohammed arrivait donc à un moment favorable et n'eut pas de peine à convaincre le jeune roi ; il lui dit que son arrivée au Maroc lui rallierait un grand nombre de partisans et il lui promit, s'il le rétablissait sur le trône, de reconnaître la suzeraineté du Portugal et de lui céder Larache.

« Il lui donnoit tout le rivage qu'il tenoit sur la mer Océane avec six « lieues en terre ferme, toutes villes et citez qui en dépendoient, entre « lesquelles étaient Arzila, Saphin et Larache, ville très grande et très « riche, très forte et très importante. A cela il ajouta, par le second am- « bassadeur, Alcacarquibit (El-Qçar El-Kebir) Equituon (Tetouan). De

(1) D'après Fray Luis Nieto et A. d'Aubigné, Mohammed se rendit alors à Tanger, où il fut reçu avec honneur par le gouverneur de la ville, et de là il envoya une ambassade à Lisbonne pour réclamer l'appui du Portugal. De Castries, *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, pp. 462 et 635.

« plus il lui permettoit de faire prêcher en Berbérie la foi de Jésus-Christ, « lui fit livrer, en avance du traité, Arzila, par Cid Albequerin, frère de « sa femme, qui en était gouverneur ; et pour l'accomplissement, con- « sentoit qu'il fust couronné Empereur de Marocs (1). »

Malgré les conseils de son aïeule Catherine et de son oncle, le cardinal Henri, de ses vieux généraux et de ses conseillers, D. Sébastien réunit une flotte et une armée de 13.000 hommes avec 12 pièces de canons. Le pape avait accordé l'indulgence de la croisade, et à l'armée portugaise s'était joint un contingent de 7 à 8.000 Allemands, Espagnols et Italiens.

La flotte portugaise quitta Lisbonne le 26 juin 1578 et se dirigea vers Cadix, où elle arriva le 28. Elle y demeura quelques jours pour embarquer quelques régiments espagnols levés en Andalousie. Le 8 juillet, D. Sébastien prit la route de Tanger, où il arriva le 9 et envoya le reste de l'armée à Arzila.

A Tanger, D. Sébastien retrouva Moulay Mohammed, qui l'y attendait avec quelques milliers de Maures, qui étaient loin de former le nombre imposant d'alliés promis au roi de Portugal. Mohammed renouvela ses promesses et donna son fils en otage. Le 13 juillet, le roi Sébastien arriva à Arzila, où l'attendait son armée depuis près de trois semaines. Là on hésita longtemps à savoir si on commencerait à marcher sur Larache ou sur El-Qçar El-Kebir. Mohammed et la plupart des Portugais penchaient pour la première solution, mais Don Sébastien, qui avait appris la marche en avant d'Abd El-Malek sur El-Qçar, était impatient de se mesurer avec lui et c'est à la seconde solution qu'il s'arrêta. L'armée se mit donc en route vers El Qçar El-Kebir ; le 29 juillet, elle campa à « Los Molinos » (2) (Oued Er-Reha, Oued El-Halou), à trois lieues d'Arzila ; le lendemain et le 31, près d'une bourgade nommée El-Menara (3), où Don Sébastien fut rejoint par le capitaine Aldana amenant un renfort de 500 Castillans, et par Moulay Mohammed, avec 500 cavaliers et 6.000 fantassins. Le 1er août, l'armée portugaise arriva à Tleta Er-Raïçana, où elle campa, et le 2 à Barcaïn « les Chênes lièges ». Le campement fut établi sur les dernières pentes limitant la plaine, auprès d'une petite daya (étang). L'avant-garde ennemie fut signalée sur la rive gauche de l'Oued El-Mkhazen à la hauteur du pont (El-Kantara). D. Sébastien, qui ne voulait pas enlever ce point de vive

(1) De Castries, *Sources inédites de l'histoire du Maroc*. Relation de A. d'Aubigné, p. 637.

(2) Castonnet des Fosses, *ouv. cité*, p. 29.

(3) H. de Castries, *ouv. cité*. Relation de Joachim de Pentellas, p. 428, note 3. El Menara المنارة (la tour) n'existe plus aujourd'hui.

force, envoya reconnaître un gué en aval et le lendemain, 3 août, les Portugais ayant traversé le gué, se trouvèrent en présence de l'armée musulmane, commandée par Abd El-Malek, qui venait de Fès et avait pris position près d'El-Qçar El-Kebir.

Abd El-Malek, en apprenant les desseins de Don Sébastien, avait réuni une armée considérable : elle comprenait 26.000 cavaliers, dont 1.000 Turcs, 16.000 fantassins dont 3.000 Maures d'Andalousie, et 34 pièces de canon de divers calibres. A cette armée, s'étaient joints un grand nombre d'Arabes venus de toutes parts à l'appel d'Abd El-Malek et elle comptait parmi ses généraux un renégat gênois nommé Talabo (1). Le plan d'Abd El-Malek avait été d'attirer Don Sébastien dans l'intérieur, loin de l'appui de sa flotte, et il y avait réussi, en faisant harceler sans cesse l'armée portugaise par de petits contingents qui se repliaient ensuite vers le gros de l'armée, campée près d'El-Qçar, dans la plaine de Tamista, entre l'Oued Lekkous et l'Oued Ouarour. C'est là qu'eut lieu le 4 août la bataille dite de l'Oued El-Mkhazen ou « des trois rois ».

L'armée portugaise était formée en trois colonnes et appuyée sur l'Oued El-Mkhazen, dont les Arabes avaient fait sauter le pont (2), ce qui rendait toute retraite impossible.

L'armée musulmane, elle, selon la méthode arabe, s'était déployée en demi-cercle, avec l'artillerie au centre et la cavalerie aux deux ailes. Abd El-Malek, quoique très malade, avait tenu à ranger lui-même son armée en bataille ; il se faisait porter en litière et parcourait les rangs des Musulmans, en les exhortant à combattre et à mourir pour la défense de l'Islam ; de plus, il avait recommandé à ses familiers, s'il lui arrivait de mourir pendant la bataille, de cacher avec soin sa mort et de faire semblant de venir prendre ses ordres afin d'entretenir la confiance de ses soldats.

Les Maures commencèrent leur attaque par une décharge d'artillerie, puis bientôt le combat s'engagea avec le plus grand acharnement de part et d'autre. Les Portugais, soutenus par la présence de leur roi, commencèrent par remporter quelques avantages : un corps de cavalerie, sous les ordres du duc d'Aveiro, parvint même jusqu'à l'endroit occupé par Abd El-Malek, qui, mourant, voulut cependant ramener ses soldats au combat. Mais cet effort lui fut funeste et il expira dans sa litière. Toutefois, cette mort resta inconnue des deux partis : à tous moments, Talado pénétrait dans sa tente et en sortait pour donner des ordres

(1) D'après la *Nozhat El-Hadi* et le *Nachr El-Mathani*, ce renégat s'appelait « Redouan ».

(2) Cf. « Les tribus arabes de la vallée du Lekkous ». *Archives Marocaines*, 1905, t. IV, p. 52.

comme s'ils étaient dictés par le vieux Sultan. Les Portugais commencèrent à faiblir ; l'artillerie marocaine, de beaucoup supérieure à la leur, causait de grands ravages dans leurs rangs, tandis que les ailes, formées par la cavalerie, les enveloppaient de toutes parts. Une fausse manœuvre de la cavalerie portugaise, qui se jeta sur les lignes allemandes et les rompit complètement, vint encore augmenter la confusion et décider de la victoire en faveur des Musulmans.

Les Portugais, complètement en déroute, essayèrent de trouver le salut dans la fuite ; mais ils furent vigoureusement poursuivis par leurs ennemis. Don Sébastien ne voulut pas survivre à son malheur ; s'étant précipité avec quelques fidèles au plus fort de la mêlée, il reçut un coup d'escopette et deux coups de cimeterre au moment où il tombait de cheval.

Moulay Mohammed, l'auteur de cette guerre, trouva également la mort dans cette journée : il se noya dans les eaux de l'Oued El-Mkhazen en voulant échapper aux cavaliers qui le poursuivaient.

D'après la *Nozhat El-Hadi*, d'El-Oufrani, périt aussi Abou Abdallah Mohammed ben Asker, auteur de la *Douhat En-Nachir*, qui avait accompagné Mohammed (1).

L'armée portugaise était entièrement détruite : elle eut 6.000 tués, et le reste fait prisonnier. Un très petit nombre de fugitifs, environ 200, parvint seulement à Larache, où la flotte de Don Diego de Sousa les recueillit et les ramena à Lisbonne.

Les Musulmans de leur côté auraient perdu 18.000 hommes. Le soir même de la bataille, en même temps que fut divulgée la mort d'Abd El-Malek, Moulay Ahmed, qui lui aussi avait ignoré la mort de son frère, était reconnu comme Sultan par toute l'armée. Le lendemain, les Musulmans relevèrent les morts : ils découvrirent le corps de Don Sébastien, et sur la rive de l'Oued El-Mkhazen, celui de Moulay Mohammed. Le premier fut gardé à El-Qçar El-Kebir, dans la mosquée ou hôpital qui était dans le palais même du gouverneur de la ville. Quant à Mohammed, Moulay Ahmed, après avoir fait écorcher et empailler son corps, le fit porter à la tête des troupes musulmanes à leur rentrée à Fez comme trophée de cette victoire, dont la nouvelle se répandit rapidement dans tout l'Islam.

La défaite de l'Oued El-Mkhazen fut un véritable désastre pour les Portugais. Sébastien était mort sans laisser d'héritier direct : son oncle, le cardinal Henri, troisième fils d'Emmanuel le Fortuné, lui succéda ; mais il mourut lui-même en Portugal et Philippe II, roi d'Espagne, allé-

(1) Page 64 du texte et page 135 de la traduction de M. O. Houdas.

guant de sa parenté avec la maison d'Aviz, profita des dissensions qui troublaient le pays pour l'annexer à ses États.

A ce moment, les Portugais ne possédaient plus au Maroc que quelques villes : Ceuta, Tanger, Mazagan et Arzila. Philippe se borna à conserver ces places sans chercher à agrandir le territoire qui en dépendait.

Moulay Ahmed était rentré à Fès en véritable triomphateur. Il aurait pu alors enlever aux Portugais les quelques places qui leur restaient au Maroc, mais il se contenta d'avoir repoussé leur invasion et préféra tourner ses armes contre le Soudan. Cependant, sous son règne, les établissements portugais au Maroc perdirent toute leur importance. Par ordre de Philippe II, fut évacuée Arzila, dont l'entretien assez coûteux avait été négligé et qui n'était plus en mesure de résister aux incursions des Maures. Ceuta avait perdu toute importance commerciale, pour n'être plus qu'une forteresse. Quant à Mazagan, elle était quasi abandonnée, et le voyageur français Jean Moquet qui visita cette place en 1603, nous fait connaître sa situation sous les couleurs les plus sombres : « Sa garnison comptait 40 canonniers, 400 fantassins, la plupart mariés, et 200 cavaliers. Tous les matins, 40 chevaux sortaient pour aller à la découverte et rentraient à midi ; 40 autres partaient le soir ; 6 veilleurs se tenaient constamment en alerte et signalaient tout péril en élevant un signal à un mât. Le guet sonnait alors le tocsin et la garnison accourait aux armes. Les Maures pillaient les jardins du voisinage et empoisonnaient les puits ; la campagne était un véritable désert, aussi les habitants de Mazagan buvaient de l'eau d'une grande citerne creusée au milieu de la place et les vivres leur étaient apportés par des navires espagnols ou portugais... Mazagan était une véritable prison et les soldats qui étaient envoyés dans ce triste séjour s'y regardaient comme exilés et ne demandaient qu'à en sortir (1). »

***

En 1640 (1069 Hég.), le Portugal s'affranchit de la domination espagnole ; le même jour, toutes les possessions qu'avaient les Portugais dans les quatre parties du monde reconnurent comme roi Jean IV, duc de Bragance, issu des anciens rois. Ceuta resta seule au pouvoir de Philippe IV, roi d'Espagne, parce qu'on n'avait pu mettre dans le secret de la révolution son gouverneur, qui était Espagnol. Elle appela le corregidor de Gibraltar pour recevoir le serment de fidélité. Puis son gou-

(1) Castonnet des Fosses, *ouv. cité*, pp. 33-34.

verneur se rendit en Espagne et obtint de grands privilèges en faveur de la ville, espérant lui rendre sa prospérité d'autrefois.

Cependant, bien que les Portugais aient reconquis leur indépendance, ils ne purent jamais retrouver leur ancienne puissance maritime et coloniale. Comme aux Indes et en Extrême-Orient, ils furent supplantés au Maroc par les Hollandais qui mirent à profit leur chute pour entrer en relations avec le Maroc. Les Hollandais, nouèrent des relations commerciales avec Salé et signèrent avec le Sultan un traité en 1610, qui leur accordait de nombreux avantages pour l'importation de leurs produits au Maghreb. Ce traité fut renforcé par des conventions conclues en 1651, 1657, 1658 et en 1659. Les négociants hollandais se trouvaient dans les conditions les plus favorables et semblaient avoir acquis le monopole du commerce entre le Maroc et l'Europe.

L'influence portugaise allait encore perdre le peu qui lui restait.

L'Angleterre, qui commençait à fonder son empire colonial, était jalouse des avantages acquis par les Hollandais au Maroc et cherchait elle aussi à y prendre pied. L'occasion allait lui être offerte par le mariage du roi Charles II d'Angleterre avec l'infante de Portugal Catherine qui lui apporta en dot Bombay et Tanger. Le comte de Sandwich vint prendre possession de Tanger en août 1662 et les Anglais y exécutèrent de nombreux travaux sous les ordres du gouverneur Bellassise et de l'ingénieur Cholmeley. La cession de cette place était un heureux événement pour la couronne d'Angleterre, qui espérait par là se rendre maîtresse de tout le commerce de la Méditerranée. Malheureusement, et malgré leur alliance avec le célèbre Caïd Ghaïlan, les Anglais ne purent lutter avec les Hollandais, qui avaient en quelque sorte accaparé tout le trafic. De plus, à cette époque, une nouvelle dynastie, celle des Filala, succédait à l'ancienne dynastie des Saadiens et les liens qui l'unissaient à la France donnaient la prépondérance à notre pays. Tanger, comme Ceuta l'était pour les Espagnols, et Mazagan pour les Portugais, devint uniquement une place fortifiée, nécessitant une garnison coûteuse et sans cesse en butte aux attaques des Musulmans. Moulay Ismaïl, frère et successeur de Moulay Rechid, Chérif Filali qui avait fondé au Sud le royaume indépendant de Tafilet et s'était emparé de Fès en 1666 et de Maroc en 1668, vint lui-même attaquer Tanger en 1679. Les Anglais se défendirent courageusement et il fut repoussé.

L'année suivante, une attaque du Caïd d'El-Qçar n'eut pas plus de succès ; mais la situation des Anglais n'en devenait pas moins difficile. Tanger leur coûtait des sommes considérables, sans leur donner aucun profit. Aussi le roi Charles II, après le refus du Parlement en 1683 de voter les crédits nécessaires à l'entretien de Tanger, résolut-il d'abandonner cette place. Le Portugal fit tous ses efforts pour obtenir la res-

titution de Tanger et offrit même une forte somme d'argent, mais le roi Charles refusa, « s'imaginant que la cour de Lisbonne ne pourrait jamais payer l'argent qu'elle offrait » (1). Des ouvertures de l'Espagne dans le même sens n'eurent pas plus de succès.

En 1684, une escadre anglaise, sous les ordres de lord Darmouth, vint chercher la garnison de Tanger, qui abandonna la ville après avoir fait sauter la jetée et une partie des remparts.

Les Marocains reprirent triomphalement possession de Tanger et la repeuplèrent, publiant que les Anglais s'étaient retirés devant les armes invincibles de Moulay Ismaïl.

Dès lors, le Portugal ne devait plus jouer aucun rôle au Maroc. Il était devenu trop faible pour songer à y reprendre pied et, de toutes ses conquêtes, il ne lui restait plus que Mazagan. Et encore, les Portugais semblaient-ils s'en désintéresser complètement : ils n'y entretenaient plus qu'une garnison insuffisante et les murailles de la ville commençaient à tomber en ruines.

En 1757, montait sur le trône le Sultan Sidi Mohammed. Il rétablit l'ordre dans son empire et signa des traités avec la France, l'Angleterre, le Danemark, la Suède et la République de Venise. Ayant consolidé son autorité et obtenu quelques ressources en autorisant l'exportation des céréales, il crut le moment venu de mettre à exécution le projet cher à tout Musulman de chasser les Chrétiens du « Dar El-Islam ».

A la fin du siècle précédent, les Espagnols avaient été contraints d'évacuer la Mamoura (1681) et Larache en 1689, et les Anglais Tanger. Seul Mazagan restait encore aux Portugais. Aussi, au commencement de 1769, ayant réuni une armée de 30.000 hommes, avec 36 canons et 11 mortiers, Sidi Mohammed vint-il mettre le siège devant cette place. Peut-être, d'ailleurs, le Sultan avait-il été averti des dispositions de la Cour de Lisbonne concernant l'évacuation de Mazagan. La conservation de cette ville était le seul prétexte à l'obtention de la Bulle de la Crusada, qui avait été accordée autrefois pour soutenir la guerre contre les infidèles. Une certaine froideur, survenue entre les Cours de Rome et de Lisbonne, donna lieu à des explications au sujet de l'emploi du produit de cette bulle et comme son obtention semblait alors présenter quelque difficulté, le Portugal se détermina à abandonner Mazagan.

C'est à ce moment que le Sultan vint l'assiéger ; ses fortifications étaient en très mauvais état, son artillerie insuffisante, et sa garnison ne comptait guère plus de 1.000 hommes. Cependant, elle se défendit courageusement : ses habitants étaient décidés à se défendre jusqu'à la

(1) Elie de la Primaudais, les Villes maritimes du Maroc. *Revue Africaine*, 1872, n° 95, p. 389.

mort, et ils auraient peut-être pu résister victorieusement aux efforts des assiégeants si une escadre, envoyée par la Cour de Portugal, sous les instigations du marquis de Pombal, n'avait apporté au gouverneur de la ville l'ordre de l'évacuer. Le siège avait duré deux mois. Une convention fut signée avec Sidi Mohammed : Il fut convenu que Mazagan serait abandonnée avec ses fortifications et que les Portugais se retireraient sur l'escadre en emportant leurs armes et bagages « et que l'artillerie, composée de près de cent canons, y resterait en dépôt jusqu'à la belle saison, pour le compte du roi de Portugal, sous la clause expresse que l'Empereur de Maroc reculerait son camp de la portée du canon » (1).

Mais comme le Sultan crut inutile de reculer son camp, les Portugais, en se retirant, mirent le feu aux mines qui se trouvaient sous les remparts de la ville, du côté de la terre, et firent ainsi sauter les murailles, dont les débris tuèrent un grand nombre de Maures, accourus au pillage (11 mars 1769.)

Les habitants de Mazagan furent transportés en Amérique et fondèrent à l'embouchure de l'Amazone la colonie de Saint-Jean de Macapa.

Après l'abandon de Mazagan, dernier vestige de leur domination au Maroc, les Portugais ne devaient plus faire la moindre tentative contre ce pays, où leurs armes s'étaient illustrées pendant plusieurs siècles et où ils avaient acquis une réelle prépondérance, surtout dans les premières années du seizième siècle. En 1772, cependant, afin de protéger leur commerce, ils conclurent un traité avec le Sultan, traité qui aboutit en 1779 à l'établissement de consuls portugais au Maroc.

De cet exposé rapide d'une domination que l'on aurait pu croire à un moment établie à tout jamais au Maghreb, nous pouvons retenir ceci :

Dans leur politique, les Portugais ne se sont jamais inquiétés de traiter avec les Sultans, car ils s'étaient rendu compte du peu d'autorité effective qu'ils avaient sur les tribus : ces dernières en effet étaient en quelque sorte, comme aujourd'hui d'ailleurs, autant de petits États ou Gouvernements indépendants, dont la réunion formait un tout qui, loin d'être homogène, s'appelait Maroc, ou plutôt Moghreb, et sur lequel les Sultans étendaient un semblant de pouvoir qui ne tirait sa force que du caractère religieux dont il était empreint. C'est donc avec ces tribus que le Portugal chercha à se mettre directement en rapports, tâchant par tous les moyens de s'attirer leur bonne grâce et leur amitié, commerçant avec elles et les couvrant de leur protection contre ces Sultans, qui ne manifestaient leur souveraineté sur elles qu'en les pressurant et

(1) Chénier, *ouv. cité*, t. II, p. 445.

en leur faisant subir des mauvais traitements et des exactions de toutes sortes. Cette politique de pénétration économique eut pleinement réussi dans ce pays si essentiellement agricole et aussi divisé. Malheureusement, l'attrait des Indes Orientales, en détournant les vues des Portugais, du Maroc, laissa le champ libre au fanatisme religieux, fanatisme qui prime tout intérêt en pays musulman, et que les Chérifs surent mettre à profit pour chasser les Chrétiens de l'Afrique Septentrionale.

La chute d'une domination aussi puissante que celle des Portugais reste fortement gravée dans la mémoire des Marocains et si, aujourd'hui, ils semblent regarder si placidement les Européens s'installer chez eux, c'est que, n'en doutons pas, ils pensent, avec le fatalisme inhérent à leur race, qu'un jour viendra où, comme jadis les Portugais, nous serons contraints d'abandonner leurs rivages et de laisser, par la puissance d'Allah, le « Dar El-Islam » à ses enfants.

A. Péretié,
De la Mission Scientifique du Maroc.

Les Noms des Noirs musulmans du Soudan Occidental.

Les Noirs du Soudan Occidental, fétichistes ou musulmans, possèdent presque tous deux sortes de noms : d'abord un prénom, donné à chaque enfant au moment de sa naissance ou quelques jours après, et qui correspond à notre nom de baptême; ensuite un nom de famille ou plutôt de clan (*diamou* ou *diamon* en langue mandé), qui est commun, non seulement à tous les enfants issus d'un même père, mais encore à des quantités de familles dispersées par tout le pays et dont les liens de parenté, s'ils existent, remontent si loin qu'il serait impossible la plupart du temps de les déterminer. Comme nous le faisons pour le nom de baptême et le nom de famille, les Noirs du Soudan énoncent d'abord le prénom et en second lieu le nom de clan. C'est du moins ainsi que les choses se passent chez les Mandé, les Sarakolé, les Toucouleurs, les Ouolofs, les Sonrhaï, les Mossi, les Sénoufo, etc., en un mot chez les populations dont le territoire forme ce que nous appelons communément encore « le Soudan », ou, pour être plus précis, le Soudan français. Chez certaines populations côtières, le nom de clan n'existe pas ou tout au moins n'est pas usité, et alors le nom complet d'un individu s'exprime en faisant précéder son prénom du prénom de son père ou en le faisant suivre d'un surnom. Mais ces populations côtières n'ayant jusqu'à présent fourni que de rares fidèles à la religion musulmane, nous pouvons les laisser de côté pour l'instant, et n'envisager que les « Soudanais » proprement dits.

Ceux des Soudanais qui professent l'islamisme ont conservé le nom de clan de leurs ancêtres sans modification ; tout au plus certaines familles, qui se piquent d'une origine arabe ou berbère et qui se sont fabriqué une généalogie les rattachant à la fille du Prophète ou à quelqu'un de ses compagnons, ont-elles échangé le nom de clan ancestral contre celui de *Chérif* (prononcé le plus souvent *Sarifou* ou *Sirifé*) ou contre celui de *Haïdara*, dont j'ignore l'étymologie, mais qui est regardé dans la région de Tombouctou comme synonyme de « chérif » ou d' « Arabe » (1).

(1) Peut-être pourrait-on se demander si le nom des *Haïdara*, qui se prétendent descendants de la fille de Mahomet et par conséquent de son gendre Ali, ne dériverait pas de *Haïdar Allah* حيدر الله « le lion de Dieu », surnom donné à Ali concurremment avec celui de *Asad Allah*, اسد الله

Très souvent, au Soudan comme à la côte, le prénom est accompagné d'un surnom, parfois plus usité que le prénom véritable ; chez les Musulmans comme chez les païens, ce surnom provient de circonstances spéciales à celui à qui il a été donné, de son aspect physique, d'un fait notable de sa vie, etc., et, tout naturellement, il appartient toujours à la langue locale et n'a en général rien à faire avec la religion musulmane. C'est ainsi que l'on rencontre beaucoup de Mandé surnommés *Kyèba* (l'homme grand), *Kyè-oulé* (l'homme rouge), *Kyè-morho* (le notable), etc.

Quant au prénom proprement dit, il s'est modifié la plupart du temps sous l'influence de la religion musulmane. A vrai dire, bien des Noirs mahométans portent encore des prénoms indigènes identiques à ceux que portent leurs frères demeurés païens ; inversement aussi, bien des Noirs fétichistes donnent à leurs enfants, par imitation, des prénoms musulmans ; et l'on risquerait de se tromper souvent si l'on voulait inférer du prénom d'un individu qu'il est ou non musulman.

Cependant il semble que le plus grand nombre des Noirs musulmans du Soudan sont dotés de prénoms empruntés, de près ou de loin, à l'hagiologie musulmane, surtout en ce qui concerne les individus de sexe masculin. Mais beaucoup de ces noms ont été tellement défigurés en passant de la langue arabe dans la bouche des indigènes qu'il est souvent difficile d'en reconnaître à première vue l'origine. L'ancien testament a fourni un contingent assez notable : « Adam » se retrouve sous la forme *Adama*, « Moïse » sous la forme *Moussa* qui est l'un des prénoms les plus répandus au Soudan, « Aaron » sous la forme *Harouna*, « Abraham » sous l'une des formes *Ibrahima*, *Birahima*, *Bourama* ou *Birama*, « Isaac » sous les formes *Issiaka* et *Siaka*, « Jacob » sous les formes *Yakouba* et *Niangouba*, « Joseph » sous les formes *Youssifou* et *Youssoufou*, « David » sous la forme *Daouda*, « Salomon » sous l'une des formes *Souleïmâni* ou *Souleïmân*, « Job » sous la forme *Ayouba*. Du côté des femmes, on retrouve « Ève » sous la forme *Haoua*. Je ne cite ici que les noms les plus usités.

Le nouveau testament a fourni *Issa* ou *Inza* (Jésus) et *Mariama* (Marie).

L'hagiologie musulmane proprement dite a contribué pour une part plus considérable. Le nom et les divers surnoms du Prophète occupent naturellement la première place, et innombrables sont les Noirs appelés *Mohammadou*, *Mamadou*, *Mamadi* ou *Mamari*, les trois dernières formes n'étant que la défiguration de la première. « Ahmed » est devenu

qui a la même signification. Cf. Garcin de Tassy, *Noms propres et titres musulmans*, p. 34.

de même *Ahmadou*, *Amadou*, *Amadi*, *Amari*, *Hamed* ou *Ahmat* et est également très répandu. « Mahmoûd » est devenu *Mamoûdou* et *Mamoûrou*, « Moustafa » *Moussitafa* et *Sitafa*. Le nom du père du Prophète « Abdallah » a pris les formes *Abdoullâhi*, *Abdoulaye*, *Boulaye*, *Abdoul*, *Abdou* et *Aboudou*. Les noms des quatre premiers khalifes sont devenus : « Abou Bekr » *Aboubakari*, *Boubakar* et *Bakari*, « Omar » *Oumarou* et *Oumar*, « Osmân » *Ousmâna*, *Ansoumâna*, *Antioumané*, *Toumané* et parfois *Ousmân*, « Ali » *Ali*, *Aliyou* et *Alioun*.

Nous pouvons encore citer les noms suivants : *Lansana*, *Lansiné* et *Alassân* (El-Hassân), *Bilali* et *Bilal* (Bilal), *Lamoudou* ou *Lamdou* (El-Hamoûd), *Mouktârou* (El-Mokhtar), *Amara* ('Ammar), *Saïdou* ou *Seïdou* (Saïd), *Sadiki*, *Saliki* ou *Sériki* (Es-Saddîk), *Sanoussi* (nom du cheikh Es-Senoussi ou l'un de ses homonymes antérieurs à lui), *Tidiâni* (nom du cheikh Et-Tidjâni), *Bokari* (nom de l'écrivain El-Bokhari ou déformation de Abou-Bakari), etc.

Du côté des femmes, nous avons surtout « Fathima », devenu *Fatimata*, *Fatoumata*, *Fatouma* et *Fatou*, « Amina » devenu souvent *Aminata*, « Khadidja » devenu *Kadidia*, *Karidia* et *Hadidiata* et « Aïcha » devenu *Aïssata*.

Enfin certains noms, qui sont des noms communs en arabe, se sont transformés en noms propres à l'usage des Noirs musulmans : citons notamment *Sidi* (de *sayyid* « seigneur », *sidi* « monsieur »), *Lamîn* ou *Lamini* (de *el-amîn*), *Sékou* ou *Siékou* (de *cheikh*, « vieillard, homme vénérable, chef »), *Malamou* ou *Mallam* (de *mo'allem* « savant »), *Sarifou* ou *Sirifé* (déjà cité comme nom de clan, de *chérif*), *Kalifa* ou *Karfa* (de *khalifa*) et, pour les femmes, *Bintou* (fille), *Lalla* (madame), etc.

Comme on peut s'en rendre compte, presque tous ces noms arabes sont passés dans l'usage sous l'une des formes qu'ils revêtent en arabe régulier, comme d'ailleurs presque tous les mots empruntés à l'arabe par les langues nègres. Le plus souvent, c'est le cas direct sans *tanouïn* qui a prévalu (*Adama*, *Yakouba*, *Aïssata*, etc.); d'autres fois, c'est le nominatif, et, plus rarement, le cas indirect, également sans *tanouïn* (*Mamadou*, *Mamadi*). Le *tanouïn* n'a subsisté, semble-t-il, que dans *Alioun*.

L'on sait que la plupart des langues nègres n'ont que des mots terminés par une voyelle, à part quelques mots terminés par un *n* d'ailleurs peu sonore : c'est ce qui explique pourquoi les Noirs éprouvent une telle difficulté à prononcer beaucoup de mots français et tournent cette difficulté en leur donnant une terminaison vocalique sonore, disant *caissou* pour « caisse », *assietti* pour « assiette », *dokoto* pour

« docteur », etc. Dans quelques langues cependant, comme le ouolof, le sérère, le peul, les désinences consonantiques sont plus ou moins fréquentes, et c'est dans ces langues que les noms tirés de l'arabe ont le mieux gardé leur physionomie vulgaire (*Ibrahim*, *Boubakar*, *Oumar*, *Bilal*, etc.).

Outre les noms cités plus haut et d'autres d'origine analogue, il en est un que l'on trouve fréquemment porté comme prénom par des musulmans noirs du Soudan, notamment dans les pays de langue mandé : c'est *Mori*, *Modi*, *Morou* ou *Modou*. C'est le mot qui sert, en langue mandé, à désigner les musulmans, et l'on comprendra qu'un père nouvellement converti éprouve quelque orgueil à appeler son fils « musulman », afin de bien affirmer sa foi récente sur la tête de son enfant. Aussi les *Mori* sont-ils légion ; ce nom est souvent suivi d'un qualificatif, comme *Moriba* (le grand musulman), *Morifing* (le musulman noir), ou précédé d'un prénom indigène, comme *Samori* (*Sa* le musulman), *Yamori* (*Ya* le musulman), etc. On rencontre souvent aussi dans les pays de langue mandé le prénom *Karamorho*, *Karamokho*, *Karamoko*, qui est composé du verbe arabe *kara* « lire » et du substantif mandé *morho* « homme » et qui signifie proprement « un homme sachant lire » et, par extension, « un savant, un lettré » ; mais il est bon d'ajouter que nombre d'individus prénommés *Karamorho* sont complètement illettrés et que beaucoup ne sont même pas musulmans.

Il y aurait aussi quelques remarques intéressantes à faire sur les noms que portent les esclaves ou anciens esclaves des Musulmans soudanais. Presque partout chez les Noirs, l'individu qui achetait un esclave ou qui, par suite d'une guerre ou autrement, devenait le maître d'un enfant jusque-là libre, n'aimait pas continuer à appeler son captif du nom que ce dernier portait auparavant, et lui donnait une appellation nouvelle ; celle-ci témoignait en général de la joie que causait au maître l'acquisition ou la possession de l'esclave, ou de la reconnaissance que le maître éprouvait pour celui qui lui avait donné l'esclave ou lui en avait procuré l'acquisition ; d'autre part on considérait en général les esclaves comme des porte-bonheur et on aimait leur donner des noms qui fussent de bonne augure.

Il est aisé de comprendre que, dans ces conditions, la religion ne devait pas rester étrangère aux appellations données aux esclaves. Aussi à côté de noms comme *Fabarka* (merci à papa, dans le cas d'un esclave donné par le père à l'un de ses enfants), *Nabarka* (merci à maman), *Sutarhabarha* (qui éloigne les mauvais esprits), on trouve chez les Mandé nombre d'esclaves ou anciens esclaves appelés *Alladari* (demandé à Dieu), *Allanifa* (Dieu m'a comblé), *Allanison* (Dieu m'a

gratifié), etc. Le vendredi et le samedi étant des jours fastes chez les populations musulmanes du Soudan, beaucoup d'esclaves acquis ces jours-là recevaient le nom du jour de leur acquisition : *Aldiouma* ou *Aridiouma* (vendredi), *Sibiri* ou *Sibiti* (samedi). D'autres fois, le maître ou la maîtresse prenait occasion de l'appellation à donner à un esclave pour affirmer sa propre religion, et l'esclave était nommé *Famori* (maître musulman) ou *Bamori* ou *Namori* (maîtresse musulmane [1]). Lorsqu'un esclave appartenant à un maître musulman venait à embrasser lui-même l'islamisme, ce qui arrivait fréquemment et constituait l'un des modes d'affranchissement des esclaves, on donnait au néophyte un nouveau nom tel que *Alémori* (lui-même est musulman [2]).

MAURICE DELAFOSSE.

(1) Les mots *fa* ou *va* et *ba* ou *ma* s'emploient fréquemment aussi en mandé devant les noms de personnages notables et correspondent alors à « monsieur » et « madame » : *Famori* peut donc signifier aussi « Monsieur Mori » et alors ce n'est plus un nom d'esclave.

(2) Tous les exemples cités dans ce dernier paragraphe sont empruntés à la langue mandé, mais on y retrouvera, outre *Alla* « Dieu », plusieurs expressions dérivées de l'arabe : *barka* « bénédiction, remerciement », *aldiouma* (pour *al-djouma'* « vendredi »), *sibiri* (pour *es-sebt* « samedi »).

Le Caucase, l'Arménie et l'Azerbeidjan, d'après les auteurs arabes, slaves et juifs [1].

VII

AL-MOUKADDASI

Chems ad Din ibn Ahmed al-Moukaddasi (le Jérusalémite) naquit à Jérusalem en l'an 336 de l'Hégire (947-948) d'une famille d'architectes.

Il était très instruit, voyagea beaucoup et sut combiner les intérêts du commerce avec une curiosité très vive et une faculté d'observation qui font l'intérêt de son livre Ahsan-et-Tekasim fi ma'rifat-il-akalim *(la Meilleure répartition pour connaître les climats). Le texte arabe fut publié par de Goeje au troisième volume de la « Bibliothèque des Géographes arabes ».*

Cet auteur nous fournit de nombreux renseignements très précieux et inédits concernant la vie sociale, le climat et les produits du sol et du commerce, de même que les us et coutumes du pays qui nous intéresse.

Des mers et des fleuves d'Ar-Rihab (2).

... Quant aux fleuves Ar-Rass (3), Al-Melik (3) et Al-Koura, ils sortent des terres de Roum (4) pour se jeter ensuite dans la mer Khazare (5)...

Quelques-uns disent: le rocher de Moussa est en Chirvan, la mer, c'est le lac de Tabaristan et le bourg de Badjarvan ; l'adolescent fut tué dans le bourg de Khazaran...

(1) V. la *Revue du Monde Musulman*, juin 1910.

(2) Ar-Rihab ou Rikhab est le nom que l'auteur donne à l'ensemble des trois pays dont il est question ici, à cause de leur grande prospérité.

(3) Ar-Rass : l'Araxe; Al-Melik est le nom de la Koura avant sa jonction avec l'Alazanie; les deux fleuves forment après la Koura proprement dite.

(4) L'empire byzantin.

(5) La Caspienne.

Les villes situées au bord de l'Itil sont : Boulghar (1), Semender, Souvar, Behand, Kaïchva, Baïda, Khamlidj et Belendjer (2).

Près de Berda'a sont les villes : Tiflis, Kalaa, Khounan, Chamkour, Djanza, Berdidj, Chamakhia, Chirvan, Bakou, Chabiran, Bab-oul-Abwab, Abkhaz, Kabala, Chakki, Malazguerd et Tebla (3).

Près de Dabil sont les villes : Badlis, Khilat, Ardjich, Berkeri, Khouvei, Salamar, Ourmia, Dascharrakan, Meragha, Aghar, Merand, Sendjan et Kalikala (4).

Près d'Ardabil sont les villes : Rousbé, Tebriz, Djabravan, Meyanidj, Serat, Varsan, Moukan, Memadz et Berzend...

Quant aux Khazars, c'est une vaste région au-delà de la mer, désertique et sauvage ; et il y a quantité de même bétail, de miel et beaucoup de Juifs.

C'est sur leur frontière éloignée que se trouve la muraille de Yadjoudj et Madjoudj (5). Ce dernier district est limitrophe des terres de Roum ; et il a deux fleuves sur lesquels sont (situées) la plupart de leurs villes ; ces fleuves se jettent dans la mer.

Sur ses frontières et près de Djourdjan sont la montagne Binkichla et la capitale du district d'Itil dont les villes sont : Boulghar, Semender, Souvar, Beghand, Kaïchva, Kamlidj, Belendjer et Baïda...

Itil est la grande ville principale (située) sur le fleuve qui s'appelle (également) Itil et qui coule vers la mer : il doit son nom à la ville située sur sa rive du côté de Djourdjan (6). Et (dans cette ville) il y a des bois et beaucoup de Musulmans, mais son roi est un Juif.

Les coutumes et les juges y sont à la fois d'origine musulmane, juive, chrétienne et païenne. J'ai entendu dire que Ma'moun (7) lors de son retour de Djourdjan fit une campagne contre eux, qu'il s'empara de leur roi et l'exhorta à (embrasser) l'Islam.

Puis j'ai entendu raconter qu'une armée venant de Roum et composée de gens s'appelant Rouss, fit des incursions contre eux et s'empara de leur pays.

(1) V. le *Coran*, soura XVIII.

(2) Ancienne capitale des Bolghars sur la Volga, près de sa jonction avec la Kama ; Semender, aujourd'hui Petrowsk ; Souvar aujourd'hui Saroë ; Baïda ou la Blanche est située sur le Don : c'est la Belaïa Vieja des Slaves ; Belendjer, ancienne capitale des Khazars, selon Masoudi. M. Karaoulov conjecture que cette place doit être la même que la grande Madjar des historiens arabes (aujourd'hui Bourgonmadjary) situé sur l'Oudon (Boulend-madjar en persan).

(3) Aujourd'hui Elisabethpol.

(4) V. pour tous ces noms et les suivants notre ch. I-II.

(5) V. le *Coran*, s. XVIII, v. 93-99.

(6) Le Gourgan des Persans, l'Hyrcanie des Grecs.

(7) Calife abbasside (813-833).

Cette ville (Itil) est entourée d'un mur. (Les Juifs y jouaient le rôle principal et plusieurs d'entre eux embrassèrent l'Islam. La ville est dominée par un fort). Les maisons y sont dispersées, et sa grandeur égale celle de Djourdjan, si elle n'est pas plus grande. Ces habitants occupent des tentes en bois et en feutre, à l'exclusion d'un petit nombre de demeures construites en argile ; le château du souverain est en briques cuites. La ville a quatre portes : les unes sont tournées du côté du fleuve et on en sort sur des navires, les autres sont tournées du côté de la steppe; cette dernière est aride, sèche, sans végétation ni puits.

Le pain chez les Khazars est de froment et c'est le poisson qui sert d'assaisonnement.

Boulghar est (une ville) située sur les deux rives du fleuve. Ses demeures sont en bois et en roseaux ; les nuits y sont courtes. La mosquée principale (Djama) est construite sur une place, depuis que ceux de cette ville embrassèrent l'Islam pour se convertir (et devenir à leur tour) des militants pour la foi. Ils ont une mosquée (Djama) construite sur la place publique. La ville est située sur le fleuve Itil et est plus rapprochée du lac que la capitale (1).

Souvar est située sur ce même fleuve et on s'y sert de tentes en feutre.

Les Souvariens jouissent de récoltes abondantes et de beaucoup de blé.

Khazar (2) est une ville sur un autre fleuve des Khazars du côté d'Ar-Rihab. C'est la plus vaste et la plus saine des villes que nous venons de mentionner. Ses habitants ont autrefois émigré sur la rive de la mer, mais aujourd'hui ils y sont revenus. Ils ont embrassé l'Islam, alors qu'auparavant ils étaient juifs.

Semender est une grande ville maritime située entre le fleuve du Khazar et Bab-oul-Abwab ; on y habite sous des tentes. La plupart de ses habitants sont chrétiens ; ce sont des gens doux et aimant les étrangers, mais s'adonnant au brigandage.

Cette ville est plus grande que Khazar : il y a quantité de jardins, de pieds de vigne et d'arbres. Les demeures de ceux de Semender sont en bois et en branchage. Leurs toits sont d'une forme aiguë et angulaire et ils possèdent de nombreuses mosquées.

La région d'Ar-Rihab.

Comme cette région est grande et superbe, il y a beaucoup de fruits et de raisins, et ces villes sont parmi les plus saines du pays, par

(1) Il y a ici une confusion probable entre Itil et Boulgar.
(2) Probablement la Khamlidj des auteurs.

exemple : Moukhan, Khilat et Tebriz, qui est près de l'Iran. Les prix de toute chose y sont vils ; des fleuves arrosent ce pays ; dans ses montagnes il y a du miel et dans les plaines on s'adonne à des cultures diverses. Dans les vallées il y a quantité de menu bétail. En même temps ces contrées n'ont point de nom commun susceptible de les désigner toutes ensemble. C'est pourquoi nous avons désigné l'ensemble de ces pays sous le nom d'Ar-Rihab.

Dans ce pays l'Islam jouit de faveurs, alors que du côté de Roum les Musulmans sont l'objet de persécutions.

Les hommes de Rass se trouvaient sous le Khouvairis et le Kharis (1). Dans cette contrée est la part de Taïf (2) ; ses jardins ressemblent au paradis. Ils sont la gloire de l'Islam et le séjour des guerriers de la Foi. Et il y a des marchandises utiles, des villes grandes, des fleuves riches en eau, des villages superbes et des particularités étonnantes. Les fruits y sont agréables au goût. Et des gens de la vraie foi y résident, qui croient aux traditions, et ce sont des gens éloquents et honorables.

Et il y a dans ces régions des Babs (3) et des Ribats des petits forts pour combattre les infidèles. La religion musulmane y est répandue à côté de toute sorte de biens, mais ses habitants sont de grands fanatiques, chacun suit son idée propre ; en outre, ils sont quelque peu lourds et on remarque dans leur langue des artifices ; ils sont renommés pour leur vantardise. Les routes y sont pénibles à parcourir. Les chrétiens prédominent dans ces pays.

Nous avons divisé cette contrée en trois arrondissements :

Le premier, situé près de la mer, est Arran, l'autre est l'Arménie et le troisième l'Azerbeïdjan.

En ce qui concerne l'Arran, il forme à peu près le tiers de toute la contrée et ressemble à une presqu'île par sa situation entre la mer et le fleuve Ar-Rass, cependant que le fleuve Melik divise la contrée en deux parties.

Sa capitale est Berdou et ses villes sont : Tiflis, Kalaa, Khounan, Chamkour, Djanza, Berdıdj, Chemakhi, Chirvan, Bakou, Chabaran, Bab-oul-Abwab, Abkhaz, Kabala, Chakki, Malazkerd et Tebla.

Quant à l'Arménie, c'est un arrondissement important. Sa capitale est Dabil et ses autres villes sont : Badlis, Khilat, Ardjich, Berkeri, Khouvéi, Salamas, Ourmiah, Dakharrakan, Cheraga, Aghar, Merand, Sandjan, Kalikala, Kandaria, Kalaa-Younis et Navarin.

(1) Le Kharis est le grand Ararat ; le Khowairis — le petit Ararat.
(2) Le paradis terrestre.
(3) Des forts avec des garnisons contre les infidèles. Le terme Ribat est obscur.

Quant à l'Azerbeïdjan, sa capitale qui est aussi le chef-lieu du district est Ardabil. Près d'elle se trouvent des montagnes qui s'étendent sur 140 farsah, et où les bourgs et les champs cultivés abondent. On dit qu'on y parle 60 langues. De nombreux produits en sont transportés à Ardabil. Et la plupart des demeures des indigènes sont souterraines.

Les villes de l'Azerbeïdjan sont : Rousbé, Tebriz, Djabrasan, Moukan, Mimadz et Berzend.

Vue générale de l'état de cette contrée.

Cette contrée-là est froide et abonde en neiges et en pluies.

Il y a très peu de maladies contagieuses.

Les habitants sont apathiques et peu communicatifs. Ils se distinguent par leurs longues barbes. Leur langue n'est pas agréable. En Arménie on parle l'arménien, dans l'Arran l'arranien et quand (ceux de ces pays) parlent le persan, on peut les comprendre, leur langue persane rappelant quelque peu celle du Khorassan.

Leurs enseignements sont droits, mais ceux qui se tiennent à l'enseignement des gens du Hadis (1) sont hanbaliens, cependant qu'à Dabil la plupart sont du rite hanéfite. Que Dieu les sauve ! Ces derniers se rencontrent dans plusieurs villes où toutefois ils ne prédominent point.

Somme toute, les indigènes montrent peu de penchant pour le chiisme.

VIII

Ibn Haoukal.

Nous savons peu de choses de la vie d'Abou' l-Kasim ibn Haoukal, auteur arabe du dixième siècle.

Il voyagea beaucoup à partir de 942-943 ; puis il remania le « Kitaq ou'l-Mesalik » d'Al-Istahri, en 977-978. De Goeje publia cet ouvrage au IIe volume de sa « Bibliothèque des Géographes arabes ».

Dans l'édition des extraits de cet auteur nous avons omis tous les passages qui ne sont qu'une reproduction plus ou moins modifiée du livre d'Al-Istahri.

Par contre, les données qu'Ibn Haoukal nous fournit concernant le

(1) Les Sunnites.

choc entre les Russo-Normands de Kiev et les Khazars qui, de son temps, aboutit à la destruction de la puissance de ces derniers, ont une importance historique capitale : désormais la lutte pour la suprématie dans les bassins de la Caspienne et de la mer Noire sera limitée entre les Russo-Slaves et les Musulmans d'origines diverses qui se portaient de l'Asie vers le bassin de la Volga.

Aussi croyons-nous opportun de suivre l'exemple de M. Karaoulov, qui a arrêté ici la première série de documents concernant l'histoire et la géographie du pays en question (1).

Ibn Haoukal.

L'Arménie, l'Arran et l'Azerbeïdjan.

La plus grande ville de l'Azerbeïdjan est aujourd'hui Ardabil, chef-lieu du plus important district.

La plupart de ses constructions sont en argile et en briques cuites. En 331 (947) As-Salar Merzouban-ibn Mouhammed ibn Moussafir détruisait son remarquable mur par représailles contre les habitants parce qu'ils avaient donné refuge à Daisem ibn Sadlani. Ce fut par les propres mains des négociants et des notables de la ville que ce gouverneur fit raser le mur; puis il les spolia et les chassa de la ville. D'ailleurs ils l'ont bien mérité à cause de l'arbitraire, de l'esprit de sédition, de rapt et d'arrogance qui les caractérisait...

Aujourd'hui c'est une ville florissante et tout s'y vend à des prix fabuleusement vils.

Cheraga est une ville saine, riche en jardins et en revenus de toute sorte. C'est l'ancienne capitale qui céda sa place à Ardabil. Son mur fut détruit par Ibn-Abi-Sadj (2) à peu près vers le même temps où fut détruit le mur d'Ardabil. La ville d'Ourmiah suit de près Méragha comme grandeur : c'est une ville très riche en produits et en commerce. Elle est séparée de Méragha par le lac de Kaboudzan.

Dans le voisinage d'Ourmiah se trouve la ville d'Oudinou. C'est une ville riche en arbres, en légumes, en produits divers, tels que fruits et raisins et où tout abonde. Cette ville, de même que les steppes qui l'environnent, appartient aux Kurdes de la tribu de Ghednap. Ils passent l'été dans les steppes, mais font leurs opérations d'achats et de ventes

(1) Pour ce qui est de Masoudi, nous renvoyons le lecteur aux traductions françaises de ses ouvrages.

(2) Général du calife Al-Mouktadir qui refoula les Russes en 912-914 (Cf. Massoudi).

dans la ville, qui a des bazars très actifs et des revenus de toutes sortes. On exporte du raisin, du menu bétail, du miel, des amandes, des noix tant à Mossoul, qu'au pays de Djazira.

Les autres villes de la région n'ont point d'importance (1)...

Quant à la ville de Berda'a, elle est Ounmour-Ran (2) et la meilleure place dans ces pays. C'est une grande ville saine et riche en produits naturels et en eaux. Parmi les localités situées entre l'Iran et le Tabaristan, Berda'a est, après Rey et Ispahan, la ville la plus grande, la plus fertile et la plus riche par les revenus qu'elle rapporte au trésor.

Berda'a a beaucoup de mosquées et c'est là que se trouvait du temps des Oméiades le trésor royal.

Les marchés se trouvent dans les faubourgs de la ville et il y a beaucoup de bazars, de caravansérails et de bains, et ceci malgré l'invasion des Russes (3) qui l'avaient saccagée et les préjudices que Berda'a continue à subir de temps à autre par suite de l'oppression du gouvernement et de l'administration.

Bab-oul-Abwab est une ville sur la mer Khazare. C'est le port de la mer Khazare, du Serir et des autres terres du Tabaristan et du Djourdjan, des terres des kafirs et du Deilem.

Tiflis est une ville qui est moins grande que Bab-oul-Abwab, mais qui dépasse par sa prospérité et sa fertilité tous les autres centres du pays... Il y a des bains chauds naturels, des moulins tournants pour la farine; les habitants offrent sécurité, hospitalité et amitié à quiconque vient chez eux. Ils sont sunnites et aiment les hadis et ceux qui y sont versés...

Il n'y a point dans l'Arran de villes qui soient plus grandes que Berda'a, Bab et Tiflis.

Les autres sont de belles villes mais peu importantes.

Dabil est une ville encore plus grande qu'Ardabil. C'est la capitale arménienne, le chef-lieu du district le plus important de l'Arménie intérieure. C'est là que se trouve le palais du gouverneur. La ville est entourée d'un mur. Il y a beaucoup de chrétiens et la mosquée Djama est à côté du temple.

Dans les temps anciens la ville était en possession de Sanbat-ibn-Ouchout (4), roi d'Arménie, et de ses ancêtres et était administrée par des notables.

Abou'l- Kassim Yousouf ibn-Abi-Sadj la leur enleva, malgré les lettres

(1) V. nos ch. I-II.

(2) La métropole de l'Arran.

(3) Sous le règne d'Igor, les Russes assiégèrent alors (en 944) Constantinople.

(4) Le Martyr (889-890).

de privilèges qu'ils possédaient sous les Oméiades et les Abbassides et qui leur assurait la possession de la ville moyennant un impôt de capitation. Cependant IbnAbi-Sadj lui-même n'en sortit pas intègre et son étendard ne brilla point longtemps.

La majeure partie de l'Arménie est peuplée de chrétiens Ils payent au gouvernement une espèce de kharadj annuel, et se trouvent sous la protection des lettres d'immunité que leur avaient données les Musulmans, ce qui n'empêche pas le gouverneur de les spolier, de les emmener en captivité et de les pressurer. C'est cette même protection musulmane qui est cause qu'on ne peut pas vendre des esclaves des leurs sur les marchés de Bagdad. Du moins il en était ainsi jusqu'à l'an 325...

Il y a deux Arménies : l'Arménie intérieure et l'Arménie extérieure. C'est dans l'extérieure qu'il y a des villes musulmanes possédées et administrées par des Musulmans, ces derniers faisant souvent des accords qui assurent aux chrétiens la protection moyennant une redevance dont une partie revient aux rois musulmans. Tel est le cas des villes d'Ardjech, de Khilat, de Malazguerd et de Kalikala.

Les monts de Zavazan (le Kharis et le Khourvairis) s'étendent jusqu'aux chaînes d'Aghar et de Varsakan et vers le nord dans la direction de Tiflis où elles rejoignent la chaîne de Kabk. C'est une chaîne immense où on parle, dit-on, 360 langues. Moi-même je me refusais à y croire jusqu'au moment où j'ai visité beaucoup de villes et ai constaté que chacune d'elles a sa langue à part, outre celles de l'Azerbeïdjan et de la Perse.

Dans ces montagnes il y a de nombreux rois et souverains qui habitent des fermes, de belles forteresses, possèdent de grands troupeaux, des chevaux, et tirent de grands revenus des forêts, des fleuves, des fruits. Plusieurs de ces rois ont des possessions immenses ; ils jouissent d'une excellente situation et vivent au milieu d'un grand luxe. Ceux qui habitent les confins payent des impôts annuels au roi de l'Azerbeïdjan. Ibn-Abi-Sadj se contentait de peu, notamment des cadeaux, mais ensuite As-Salar fit dresser des registres pour la répartition des impôts qui sont prélevés sur les souverains de ces parages.

Aujourd'hui les rois les plus importants de ces régions sont : Chirvan-chah Mohammed-ibn-Ahmed Al-Azdi ; puis le roi d'Abkhazie qui s'appelle Abkhaz-dich, ayant pour voisin le roi de Sanaria, qui s'appelle Sanharib. Ce dernier est chrétien comme d'ailleurs le roi Ibn Devrania qui domine Zavazan, Van et Vartan...

La langue des habitants de l'Azerbeïdjan et de la plupart de ceux de l'Arménie est le persan et l'arabe. Toutefois on y parle peu l'arabe,

langue qui est ignorée de ceux qui parlent le persan. Ce sont les marchands et les possesseurs de propriétés qui parlent l'arabe. Les habitants de Dabil parlent l'arménien, ceux de Berda'a l'arranien. Les habitants de ce pays sont sains, vertueux, laborieux et endurants. Beaucoup d'entre eux se tiennent à l'enseignement des gens des Hadis et des anthropomorphistes et nombreux sont les affiliés à la secte de Batiniya (1). Mais personne dans ces pays ne suit l'enseignement du Kilam.

Ils ont de bons médecins qui sont instruits et experts. Ils condamnent les sciences de la logique et de la dialectique comme servant à détourner de la foi.

La mer Khazare.

La mer Khazare est séparée de toutes les autres mers. Son eau est salée et elle n'a point de marée.

Quant au Khazar, c'est le nom d'un pays. Sa capitale est Itil qui est aussi le nom d'un fleuve qui coule des terres des Russes et des Bulgares.

Les deux parties de la ville s'étendent sur un farsakh de longueur. Dans leur langue le roi s'appelle « Bak » ou « Bek ».

Il y a à Itil des bazars et des bains et parmi les habitants il y a de nombreux Musulmans, 10.000, dit-on, et qui ont trente mosquées. Le palais du roi se trouve au bord de l'Itil; il est en briques cuites... Le roi est juif, et on dit que sa suite est composée d'environ 4.000 hommes. Les Khazars se divisent en Musulmans, Chrétiens et Juifs, et il y a aussi des païens. La classe la moins nombreuse est celle des Juifs et la plus grande celle des Musulmans. Tout de même le roi et ses proches sont juifs, mais la plus grande partie de leurs usages est d'origine païenne. Ils se prosternent l'un devant l'autre à terre pour exprimer le respect et se saluer. Leurs jugements se font d'après des coutumes anciennes qui sont contraires aux religions chrétienne, musulmane et juive. Le roi a une armée permanente de 12.000 hommes.

La nourriture principale des Khazars est le riz et le poisson. Le miel, la cire, la laine et la peau de castor qu'on exporte de chez eux, ils les reçoivent du pays des Russes, des Bulgares et de Kouyaba (2).

Khazaran est la partie orientale de la ville qui s'appelle Itil. C'est là qu'habitent de préférence les marchands et les Musulmans et que se

(1) Secte allégoriste.
(2) Kiew, ville « qui était plus grande que celle des Bulgares ».

trouvent les dépôts de marchandises; la partie occidentale de cette ville est réservée au roi, à sa suite et à ses troupes.

La langue des Khazars purs ne ressemble pas à la langue turque et aucune des langues des peuples connus ne lui ressemble.

Les Khazars ont également une ville qui s'appelle Semender, et qui se trouve entre les Khazars et Bab-oul-Awab. Cette ville renferme beaucoup de jardins qui contiennent, dit-on, 40.000 pieds de vigne. Avant sa destruction, ce pays a été peuplé de Musulmans qui avaient dans la ville des mosquées, comme les Chrétiens y possédaient des églises et les Juifs des synagogues. Mais les Russes (1) vinrent et détruisirent le tout et saccagèrent tout ce qui appartenait aux gens Khazars, Bulgares et Bourtas établis sur les rives d'Itil. Les Russes s'emparèrent de ce pays et les habitants d'Itil cherchèrent un refuge sur l'île de Bab-oul-Awab et s'y fortifièrent tandis que plusieurs d'eux, pris de terreur, s'établirent sur l'île Siyah-Kouch.

Les Khazars habitent des tentes de feutre et leurs constructions sont en branchages avec des toits à pointes aiguës. Leur roi (de Semender) est un juif, le parent du roi des Khazars.

Je ne sache point qu'il y ait dans la contrée des Khazars un autre lieu de réunion hormis Semender. Les Khazars ne ressemblent point aux Turcs. Les Khazars ont des cheveux noirs; on en trouve deux classes. Les uns s'appellent Karakhazars et ils sont bruns, presque noirs comme les Indiens, et les autres forment une classe blanche.

C'est un peuple remarquable par sa beauté et la perfection de ses formes. Les esclaves khazars qu'on rencontre chez nous sont des païens, car les Khazars juifs et chrétiens ne permettent pas la vente des leurs en esclavage...

Les Khazars et les peuples qui les avoisinent portent des vestes courtes et des tuniques d'hommes; rien de tout cela n'est confectionné dans leur pays, mais tout vient du dehors.

Quant au gouvernement de leur pays, il est entre les mains de leur principal, le khakan-khazar, qui est encore plus important que le roi lui-même qui lui est soumis. C'est le khakan qui désigne le roi et le confirme dans sa fonction. Quand les Khazars désirent élire un roi après la mort du précédent, c'est le khakan qui l'instruit et l'enseigne. Il lui apprend en quoi consistent les obligations et les devoirs d'un roi et les châtiments qui l'attendent dans le cas où il commettrait un crime ou une injustice.

Parfois l'élu ne consent pas à accepter la dignité royale après avoir entendu cet avertissement et, ceci soit par excès de scrupules, soit par un

(1) Sous Sviatopolk (en 969).

simple refus de régner ou tout simplement parce qu'il est effrayé d'apprendre le châtiment que Dieu lui prépare. Dans le cas où il ne saurait s'arranger avec le gouvernement, l'élu renonce au pouvoir. Ce dernier alors échoit à un autre doué de belles qualités d'âme et d'intelligence (pour régner). Quand on l'amène vers le trône, au moment de le saluer roi, le khakan-khazar étrangle l'élu avec une corde de soie. Ce n'est que quand il est sur le point d'expirer qu'il lui pose la question suivante : Combien de temps désires-tu régner ? Et l'autre répond : Tant et tant d'années. Or, s'il survit au nombre d'années qu'il avait désigné lui-même, on le fait mourir à la date exacte.

Le khakanat est la propriété exclusive des familles illustres... Le khakan n'a qu'un pouvoir nominal... C'est par le respect seul qu'il tient en échec les Turcs et les Kafirs des environs qui ont peur de lui faire la guerre...

N. Slousch.

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

ROUMANIE

Au moment où la convention militaire vient d'appeler l'attention sur les rapports de la Roumanie et de la Turquie, signalons qu'on observe un réveil de la population musulmane à Costanza. L'ouverture d'écoles, la création de journaux en langue turque, ont précédé un autre fait non moins digne d'attention : l'inauguration d'une mosquée que le Gouvernement roumain avait fait construire. Le ministre des Cultes, le ministre de Turquie, Lafâ Bey, les autorités de la ville, les professeurs et les élèves des écoles musulmanes, une compagnie formée de soldats musulmans, assistaient à la cérémonie. Deux discours ont été prononcés : le mufti de la ville, prenant la parole en langue roumaine, s'est porté garant du loyalisme de ses coreligionnaires, et le ministre des Cultes lui a répondu dans les termes les plus cordiaux. Un banquet a ensuite réuni les notabilités présentes.

EMPIRE OTTOMAN

La Propriété littéraire.

La loi sur la propriété littéraire qui vient d'être adoptée se rapproche beaucoup des lois analogues en vigueur dans les autres pays. Elle attribue d'une manière exclusive à l'auteur pendant sa vie, à ses héri-

tiers pendant les trente ans qui suivent sa mort (ce délai est réduit à dix-huit ans pour les dessins, cartes, plans et œuvres analogues) la propriété de ses œuvres littéraires, scientifiques ou artistiques de tout ordre, sans en excepter le texte des pièces de théâtre, la musique, les articles de journaux, etc. Les œuvres anonymes, celles d'auteurs décédés sans laisser d'héritiers, les actes de l'autorité, appartiennent au domaine public. Nul ne peut faire représenter une pièce de théâtre sans l'autorisation de l'auteur. C'est au Ministère de l'Instruction publique que s'effectue le dépôt légal, pour lequel trois exemplaires sont exigés.

Un service spécial est chargé, au Ministère de l'Instruction publique, d'enregistrer les publications nouvelles, dont il recevra le dépôt, ainsi que les contrats de vente d'ouvrages. Il percevra un droit d'un quart de livre ottomane dans le premier cas, d'une demi-livre dans le second. En province, les directeurs de l'Instruction publique sont chargés de ce soin. On a un délai d'un an pour effectuer le dépôt; cette mesure s'applique aux gérants des journaux et écrits périodiques. Passé ce délai on est déclaré déchu du droit de propriété. Les auteurs d'ouvrages anonymes ou parus sous des pseudonymes ne peuvent invoquer le droit de propriété tant qu'ils ne se sont pas fait connaître.

Toute tentative de publication d'un ouvrage inédit, contre le gré des ayants droit, entraîne des poursuites judiciaires. La contrefaçon, l'introduction sur le territoire ottoman et la mise en vente d'exemplaires contrefaits entraîne, outre la confiscation de ces exemplaires, une amende de 25 à 100 livres ottomanes : les éditeurs sont passibles, de plus, d'une semaine à deux mois de prison.

L'Enseignement.

Parmi les agitations qui caractérisent le présent état social de l'empire ottoman, peut-être n'en est-il pas de plus bruyante que celle à laquelle donnent lieu les questions d'enseignement. Les réformes et créations annoncées sont nombreuses ; nous souhaitons qu'elles soient effectives et fécondes. Si la réalité répondait aux enthousiasmes manifestés, la Turquie en remontrerait à bien des États européens.

Notons d'abord un document officiel, le nouveau règlement sur l'instruction primaire, dont voici les dispositions essentielles :

Au sommet de la hiérarchie sont placés des directeurs, chargés de veiller à l'application des règlements en vigueur et de rechercher les améliorations à introduire dans leurs services. C'est d'eux que dépendent les mouvements à effectuer dans le personnel ; ils font nommer aux emplois vacants, attribuent les bourses d'études, et doivent sur-

veiller d'une façon toute spéciale le fonctionnement des écoles normales. Les valis, ou gouverneurs de provinces, sont tenus de les consulter pour toutes les questions concernant les écoles, et font les nominations de concert avec eux.

Des inspecteurs généraux, nommés par le Ministère et correspondant directement avec lui, se rendent compte de la situation des écoles. Ils se réunissent à certains moments au Ministère, sous la présidence des directeurs.

Fonctionnaires de l'ordre administratif, les valis, toutefois, ont fréquemment à intervenir dans les questions concernant l'instruction. Ils président de droit les Conseils locaux de l'instruction publique, nomment aux divers emplois, ordonnent les changements de poste, après avoir entendu les agents compétents. Ils peuvent faire procéder à des inspections, ordonnent, dans la limite des crédits disponibles, l'ouverture de nouvelles écoles, désignent les membres des Commissions scolaires, et prennent toutes mesures jugées utiles. Ils ont le droit de visiter les écoles, quand ils le jugent à propos, adressent au Ministère, chaque année, un rapport sur l'état des bâtiments scolaires. règlent toutes les dépenses, procèdent, au moins une fois par an, à une inspection minutieuse des écoles normales, en compagnie des directeurs de ces établissements et d'un inspecteur général, surveillent l'attribution des bourses d'études, qu'ils peuvent retirer aux mauvais élèves.

Bien que dépendant du Ministère, les inspecteurs généraux doivent agir avec l'assentiment des valis : en cas de contestation le Ministère décide. Un des points les plus importants de leurs fonctions est l'examen des candidats aux emplois d'instituteurs : ceux-ci sont nommés par le vali, mais après que l'inspecteur général a constaté leur aptitude.

Les Conseils provinciaux de l'instruction publique se prononcent sur les questions disciplinaires, avertissant ou blâmant les fonctionnaires qui l'ont mérité.

Dans les écoles privées, le rôle des inspecteurs est particulièrement important. Ils contrôlent les examens, délivrent les attestations et les certificats d'aptitude, nomment et révoquent les membres des Commissions.

La plus haute fonction, dans l'enseignement primaire, est celle d'inspecteur. Chaque sandjak en possède un ; il peut aussi y en avoir dans les cazas d'une importance exceptionnelle. Il préside aux examens et aux réunions d'instituteurs, délivre les certificats, organise les cours d'adultes, propose pour l'avancement, les récompenses et les mesures disciplinaires, examine les manuels et les cahiers

en usage dans les écoles privées, veillant à ce qu'aucun ouvrage interdit n'y soit employé, convoque les Commissions scolaires, dont les décisions sont susceptibles d'appel, et contrôle les bibliothèques des écoles.

Au-dessous des inspecteurs se trouvent des kaïmakams, pour les cazas, et des directeurs, pour les nahiés. Ces agents ont, comme attributions principales, le soin de veiller à ce que les enfants en âge de fréquenter les écoles en suivent assidûment les leçons, et prendront, pour arriver à ce but, les mesures nécessaires. Ils doivent aussi veiller à l'état des bâtiments scolaires, faisant exécuter les réparations utiles, et, lorsqu'il s'agit de nouveaux locaux, faisant dresser les plans et devis. Toutefois, les questions d'hygiène, confiées à des fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur, ne sont pas de leur compétence.

Des adjoints honoraires de l'Instruction publique, sorte d'inspecteurs en sous-ordre, sont créés dans chaque caza, et restent en fonctions pendant deux ou trois ans. Membres de droit des Commissions, ils visitent les écoles de leur ressort, sur lesquelles ils font un rapport annuel, et on les consulte toutes les fois qu'un changement est proposé.

Le service sanitaire, enfin, est assuré par des médecins inspecteurs, de nationalité ottomane, âgés de vingt-cinq ans au moins.

Restent les Commissions scolaires. Chaque caza a la sienne, composée de 3 à 5 membres, ayant pour mission de surveiller et d'encourager la fréquentation des écoles. Celle du liva est présidée par l'inspecteur. Ni les unes ni les autres ne peuvent intervenir dans les questions d'enseignement. Leurs membres, autres que ceux en faisant partie de droit, sont nommés par le vali. Il y a, enfin, un Conseil de l'instruction primaire par vilayet ; ce Conseil attribue les subventions et récompenses réservées à l'enseignement. Toutes ces assemblées se réunissent à époque fixe ; leurs membres n'ont droit à aucune indemnité, si ce n'est, dans certains cas, à des frais de déplacement.

Nouvelles écoles. — Un document administratif ne suffirait point à donner une idée du mouvement que nous signalons plus haut : il faut signaler l'enthousiasme avec lequel la presse annonce et commente certains faits. A Van, on ouvre une école normale d'instituteurs. Le vali et le directeur de l'Instruction publique président la cérémonie, à laquelle on a voulu donner beaucoup d'éclat ; les élèves, revêtus de leur uniforme, ont été photographiés en groupe. La presse observe d'ailleurs que, si le nombre des écoles normales s'accroît peu à peu, celui des instituteurs est loin encore de répondre aux besoins.

A Uskioub, c'est un sous-officier de gendarmerie, Amasiale 'Eumèr, qui travaille à répandre l'instruction. Son séjour à l'École de gen-

darmerie lui ayant permis de constater l'utilité du savoir, il a voulu en faire bénéficier les enfants de la région. Grâce à une bonne volonté infatigable, il a réussi à faire ouvrir quatre écoles comptant de 100 à 150 élèves au total, avec les dons qu'il avait obtenus et dont il a su faire l'emploi le plus judicieux.

Le Comité Union et Progrès donne l'exemple. Récemment, le Club de Moukri Keuy a fondé une école qui prendra le titre d'École Ottomane d'Union pour les jeunes filles de Moukri Keuy. Les élèves y seront admises sans distinction de nationalités ni de croyances, et y recevront une instruction très complète, organisée d'après les méthodes les plus récentes. Il y aura deux classes élémentaires, pareilles aux *Kindergarten* d'Allemagne, dont *Tchodjouk Baghtchési*, terme servant à les désigner, est la traduction littérale; une classe primaire supérieure, *ruchdiyè*, et enfin une classe préparatoire, *i'dâdiyè*, donnant l'enseignement secondaire. Le piano, le chant, la langue française (rédaction et conversation), la gymnastique, la couture à la machine, les travaux manuels, etc., font partie des programmes, et l'éducation donnée sera, avant tout, nationale. L'École, qui doit ouvrir ses portes le 1er/14 octobre, est administrée provisoirement par une Commission dont le président est le négociant Karakachzâdè Mâdjid Bey; le vice-président, l'avocat Kiridi Ahmed Sâkî. Les autres membres sont des fonctionnaires en activité de service ou en retraite, et des officiers.

La création d'un enseignement destiné aux sourds-muets, en Turquie, remonte à vingt ans. C'est Munîf Pacha, alors ministre de l'Instruction publique, qui l'a organisé, avec les ressources dépendant du wakf de Moustafâ Agha : en plus de la dactylologie, les élèves apprenaient la géographie, l'histoire, le dessin, l'écriture, l'arithmétique; un technicien étranger, M. Graty, était à la tête de l'établissement. Depuis, d'autres cours furent ouverts à l'Ecole professionnelle de Salonique et dans une école primaire de Constantinople. Mais, après une période d'activité et de progrès, cet enseignement avait périclité; sa réorganisation était devenue nécessaire. On va construire, à Constantinople, un bâtiment spécial où il sera donné, et pour lequel on dispose d'une somme de 5.000 livres ottomanes. Huseïn Khaïrî Bey, qui a été formé par le premier directeur, sera chef de l'établissement, et introduira dans l'enseignement les réformes dont l'expérience a démontré la nécessité.

L'enseignement agricole est en honneur. Une École d'agriculture est fondée dans le caza de Sélimiyé : on travaille à l'aménagement des locaux, et les cours commenceront au mois de novembre prochain, lisons-nous dans le *Tanin*.

En même temps on souhaite donner plus d'extension à l'emploi des machines agricoles les plus perfectionnées et les plus pratiques. Des

dépôts de machines, de semences et de bestiaux existaient déjà dans plusieurs vilayets; six ou sept vilayets nouveaux en sont pourvus depuis peu. Chacun de ces dépôts est administré par une Commission spéciale composée de fonctionnaires des services agricoles, de vétérinaires, de délégués des Chambres de Commerce, des Banques agricoles, et d'agriculteurs de profession, et un forgeron y est attaché. Les machines sont vendues aux prix les plus bas, et le crédit accordé par la Banque agricole en facilite encore l'acquisition.

Science et Université. — Les études arabes vont être réorganisées à l'Université de Constantinople. A partir de cette année, les élèves des classes supérieures expliqueront les Commentaires du Coran et les Hadîths, pour la partie théorique; au point de vue pratique, ils seront astreints à des exercices variés : lecture de journaux, conversation, rédaction; l'enseignement, donné d'abord en turc, le sera ensuite en arabe. Deux professeurs ont été nommés : l'un pour les travaux théoriques, Cheikh Mohammed Mekkî, d'origine tunisienne; l'autre pour les exercices pratiques, Ismaïl Hâfiz Efendi, greffier en chef au tribunal religieux de Tripoli de Syrie.

En même temps l'Université se préoccupe du mouvement scientifique de l'Occident.

Après un concours attestant qu'ils possédaient une connaissance sérieuse de la langue française, un certain nombre de ses diplômés et de diplômés de l'Ecole Milkiyé ont été désignés pour aller continuer leurs études en Europe. Ils se répartissent de la manière suivante :

École Milkiyè, huit élèves diplômés pour les sciences juridiques et administratives;

Faculté de Droit, neuf diplômés;

Sciences physiques, six;

Sciences mathématiques, un.

Tous ces jeunes gens ont été avisés, après leur admission, de se tenir prêts à partir pour les diverses Universités européennes dont ils doivent suivre les cours.

L'exemple a été suivi par l'École des Arts et Métiers de Constantinople qui a décidé d'envoyer en Europe neuf de ses diplômés, pour compléter leur instruction pratique. La désignation s'est faite par voie de concours : dix-huit jeunes gens y ont pris part, et les premiers classés vont partir, avec les affectations suivantes :

Tevfek Kadrî Efendi, désigné pour une manufacture d'instruments aratoires;

'Abdullâh Noûrî Efendi, pour les industries du fer;

Tatios Efendi, pour une Ecole française d'Arts et Métiers;

Ismâ'îl Tevfek Efendi, pour une manufacture d'instruments aratoires;
Chukrûllâh Efendi, même affectation;
Charlot Efendi, pour une école française d'Arts et Métiers;
Huseïn Seïfi Efendi, pour une manufacture de boutons;
Karapet Efendi, pour une fabrique de moteurs;
Mohammed Nazmî Efendi, pour une usine d'énergie électrique.

On voudrait fonder un observatoire à Smyrne. Quelques personnes fortunées, mais peu nombreuses, — elles sont cinq ou six en tout, — ont ouvert une souscription; mais leurs dons n'ont fourni que 130 livres ottomanes. La presse, et en particulier le *Kieuylu*, de Smyrne, espèrent qu'il se trouvera d'autres donateurs pour parfaire la somme voulue.

Nouvelles Écritures.

L'*Ikdam* a parlé longuement, à plusieurs reprises, de nouveaux systèmes graphiques faisant disparaître les inconvénients de l'écriture actuelle.

Dans celui qu'a inventé Khartchik Kighorkian Efendi, l'écriture adoptée n'est autre que l'ancienne écriture coufique, mais complétée par l'introduction des points diacritiques et des signes-voyelles. En outre, chaque lettre, qu'elle soit initiale, médiale ou finale, conserve sa forme originelle, sans aucune modification. Placées les unes à côté des autres, les lettres ne se joignent pas toutefois, bien que très rapprochées.

Chaque lettre pourvue, en *neskhi*, de points diacritiques, les conserve dans la nouvelle écriture, en nombre et en disposition semblables. Quant aux voyelles, bien plus nombreuses en turc qu'en arabe, elles sont représentées de la manière suivante :

a, un petit trait vertical barré en haut, et des deux côtés;
è, le même trait barré en haut et en bas, mais seulement à gauche;
e, le même trait barré à droite;
i, trait vertical barré en bas, à droite et à gauche;
o, deux traits plus petits, horizontaux et parallèles;
u, trait vertical barré en haut et en bas, des deux côtés;
ou, trait vertical non barré.

Si ingénieux qu'il soit, et bien qu'apte à rendre tous les éléments du

langage, ce système a le défaut de se prêter difficilement à une écriture courante, étant données les formes carrées et anguleuses de l'alphabet coufique. Quant aux points diacritiques, ils ont aussi leurs inconvénients, et nos lecteurs se souviennent que Cheikh Dehif, à cette place même, proposait de les supprimer, pour les remplacer par des signes prêtant moins à l'équivoque.

Le docteur Milasli Ismâ'îl Hakkî Bey propose un autre système, qui date de plusieurs années déjà et a pour base l'écriture *neskhi*, mais dont seules les formes isolées sont conservées, chaque caractère devant s'écrire séparément. Toutes les voyelles sont rendues à l'aide des lettres de prolongation *alif*, *wâw* et *yâ*, dont la forme est légèrement modifiée afin de pouvoir rendre chaque son.

D'après un troisième système, l'écriture *rik'a*, d'usage courant en Turquie, servirait de base. Tous les caractères seraient de la même hauteur, sans jamais dépasser la ligne d'écriture; ils ne se joindraient pas ; toutes les voyelles seraient rendues par des lettres de prolongation; les points diacritiques seraient conservés à peu près tels qu'ils existent en *rik'a*, un trait final les remplaçant pour le *chîn* et le *dâd*.

Plusieurs personnes compétentes, Ismâ'îl Hakkî, professeur de calligraphie à l'École Normale, Ismâ'îl Fevzî, diplômé de l'École Milkiyè, sont intervenues dans le débat. La question est vaste et complexe. Elle se pose partout, en pays arabe comme en pays turc, et il faudrait pouvoir trouver un alphabet donnant satisfaction à tous les peuples musulmans, en leur permettant de rendre, avec exactitude, tous les sons de leurs langues respectives. Il faudrait arriver à la même précision que l'écriture latine, tout en conservant les caractères arabes modifiés à propos, concilier le passé et le présent, en donnant une graphie précise, facile à tracer, facile à apprendre, et qui permettra à ceux qui la posséderont de se servir des ouvrages anciens.

En ce moment, une Commission spéciale, siégeant au Ministère de l'Instruction publique, recherche les réformes à introduire dans l'orthographe. Mais rien ne sera fait, tant que l'écriture elle-même n'aura pas été réformée. Une Académie musulmane rendrait bien des services ; à défaut, une Commission internationale de savants, de 30 ou 40 membres au moins, devrait se former pour rechercher la solution du problème.

Armée et Marine.

Un des doyens de la flotte ottomane vient de disparaître. Hâdjî Ahmed Vesîm Pacha, grand amiral, est mort le 11 septembre dernier,

à l'âge de 86 ans ; il y en avait près de 75 qu'il appartenait à la marine, étant entré à l'École Navale en 1252 de l'Hégire.

Parvenu au grade de grand amiral, correspondant à celui de maréchal, *muchîr*, dans l'armée de terre, à l'âge de 39 ans, après plusieurs actions d'éclat, il a été à deux reprises commandant en chef de la flotte, et une fois ministre de la Marine. Il était bien connu en Angleterre, où il avait été envoyé comme commandant de navire, une première fois; il y était retourné plus tard à la suite d'une invitation officielle. Le titre de *cheïkh ul-vuzerâ* lui avait été donné.

Après avoir pris sa retraite, Hâdjî Ahmed Vesîm Pacha s'était retiré à Scutari et avait réclamé son affiliation à l'ordre des Mevlevis ; c'est dans leur couvent, après un service à la Nouvelle Mosquée, qu'il a été inhumé le 12 septembre. Les pratiques religieuses occupèrent les dernières années de son existence, et il avait copié huit fois le Coran de sa main. Tant comme officier que comme homme privé, il a emporté les regrets de tous.

Le « porte-étendard », *'alemdâr*, Moustafâ Pacha, a été l'un des plus vaillants guerriers de la Turquie. Émule des Sokolli Mohammed, des Fâzil Ahmed et des Fâzil Moustafâ Pacha, il a rendu à sa patrie des services signalés. Le Gouvernement, qui tient à rappeler les souvenirs glorieux de l'ancienne armée ottomane, a décidé de faire construire un magnifique tombeau sur l'emplacement où il a été inhumé, près des Sept-Tours.

Les janissaires ont reparu dans l'armée ottomane, avec leur uniforme et leur équipement d'autrefois. C'est le député de Dedè Aghadj, Suleïmân Bey, qui, à la suite d'une visite au Musée de l'Armée, en a pris l'initiative. La compagnie, qui a été formée pour la fête nationale du 23 juillet, compte 50 janissaires. Elle est commandée par le capitaine Djelâl Bey, des sapeurs-pompiers ; c'est le directeur du Musée, Ahmed Moukhtâr Pacha, qui a réglé tous les détails d'uniforme et d'équipement. Les dépenses entraînées par cette création seront prélevées sur le produit des entrées au Musée.

On a choisi, pour former la compagnie, des soldats comptant déjà plusieurs années de service, de haute taille, de vigoureuse complexion et d'allure martiale, tous pourvus de moustaches longues et fortes, comme leurs ancêtres d'avant le sultan Mahmoûd.

L. B.

ÉGYPTE

A l'Université égyptienne.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. George Zaïdan à la chaire d'histoire de la civilisation musulmane de l'Université égyptienne. Nos lecteurs, qui connaissent de longue date l'éminent historien et ses travaux, applaudiront, comme l'ont fait nos confrères de la presse musulmane, à cette nomination; nul n'était mieux qualifié pour occuper, à la nouvelle Université, une chaire semblable.

PERSE

La Femme persane.

L'Andjouman féminin de Téhéran, fondé peu après la proclamation de la Constitution, et dont la Revue *a déjà eu l'occasion de parler, s'est reconstitué depuis la défaite définitive de l'absolutisme. Nous donnons ci-après la traduction d'un discours qui y a été prononcé il y a quelque temps, et que la presse persane s'est empressé de reproduire, en l'accompagnant d'éloges mérités.*

IL FAUT PRENDRE EXEMPLE SUR LES FEMMES

Discours lu par la fille de feu Aga Cheikh Hâdî à l'honorable Andjouman-é Nisvân, à Téhéran.

(*Les quatre voies de feu Aga Cheikh Hâdî.*)

Admise à l'honneur de la présence des dames pleines de zèle et amies de l'instruction, je leur adresse mes félicitations, mes souhaits de bienvenue, leur exprimant du fond du cœur toute ma gratitude pour l'honneur que me font, dans cette réunion fraternelle, ces honorables personnalités.

Après des félicitations et des saluts sincères, ces dames influentes et de rang élevé se souviendront que, dans l'une des premières réunions de ce groupe sanctifié, leur servante avait lu un discours sur les heureux résultats de l'union, de l'entente et du patriotisme. J'y avais démontré que l'on ne peut obtenir cela qu'au moyen de l'instruction. Nous, réunion de femmes, et avec nous tous les Persans, nous ne pourrons suivre cette noble voie qu'à la condition d'acquérir de l'instruction et de nous rendre compte du résultat possible de nos efforts. Quand on est resté en arrière de la caravane, et que la demeure est éloignée, il faut doubler l'étape. Il convient de passer à l'eau le vieux tapis.

O chères sœurs, si je ne me trompe, nos frères ne se préoccupent pas autant qu'il le faudrait des heureux résultats de l'union et de l'entente : cela provient de l'état de crise dans lequel se trouve le pays. Pourquoi faut-il que nos ministres, arbitres de l'existence nationale avec leur bonne administration, ne soient pas d'accord, ne fassent pas disparaître les difficultés de l'extérieur et n'accroissent pas les forces de l'intérieur, eux qui aujourd'hui disposent de tous les moyens d'action du pays, sans y rencontrer aucun obstacle ?

Société de femmes, le sentiment patriotique s'est développé chez nous grâce à l'instruction, avec un exposé lumineux des docteurs, guides de l'humanité d'aujourd'hui, qui font connaître ses destins heureux ou défavorables. L'avenir du royaume des Keïaniens dépend de leurs sages dispositions, et nous allons vous en parler.

O grands ministres et glorieux généraux, renoncez aux rivalités et aux conflits amenés par des questions de personnes, abandonnez-les; de grâce, détournez-en vos regards et méditez un peu sur l'avenir de vos délicates filles, afin qu'elles ne restent plus les esclaves de l'un ou de l'autre, comme les Égyptiennes, les Soudanaises, les Caucasiennes et les Circassiennes.

O mes chères sœurs, si nous avions dû savoir et si nous étions au courant des événements, nous pourrions, nous adressant à la cour sanctifiée de nos grands ministres, ainsi qu'à la Chambre, demander jusqu'à quand se prolongera, dans notre pays, le séjour des troupes étrangères, et quelle est la raison de cette occupation. Ceux qui ont mis fin ailleurs à la domination des tyrans, pourquoi se rendent-ils coupables en ne nous arrachant pas aux convoitises de nos ennemis ? S'ils cherchent des faux-fuyants, il n'y aura plus de sécurité pour notre pays. Pourquoi ne démontreriez-vous pas la fausseté de leurs paroles à tous les habitants de l'univers, et, au moyen d'envoyés extraordinaires ne feriez-vous pas connaître aux Grands Parlements du monde, pris à témoin, notre bon droit et notre sincérité ?

Autre point : pourquoi nos grands ministres n'organisent-ils pas

l'emprunt intérieur voté par la Chambre, étant donné que la plupart des provinces de notre royaume bien gardé le demandent et lui apporteront leur contribution ?

Étant donné qu'aujourd'hui toute décision dépend de vous, que vous n'avez, devant vous, rien qui fasse obstacle aux réformes intérieures, comment se fait-il que toute affaire demeure en suspens et que chaque service ignore la ligne de conduite qu'il doit suivre ? Comment expliquer l'indifférence de la Municipalité, au moment où le cri des hommes demandant du pain s'élève jusqu'au ciel, et où leur affluence dans les boulangeries fait craindre que des malfaiteurs ne profitent de l'occasion pour fomenter des désordres et fournir des prétextes à l'intervention étrangère ? Pourquoi telle, telle et telle chose, dont l'énumération créerait un monde de tristesse, un univers d'angoisse.

O mes chères sœurs, toutes ces infortunes proviennent du défaut d'union et d'entente, qui a lui-même son origine dans l'ignorance commune à toute la nation. Si nous avions de l'instruction, une union et une entente réelles, nous saurions aujourd'hui, par exemple, venir en aide à nos frères et à nos sœurs d'Ardébil; l'assistance pécuniaire, dans une semblable détresse, est un de nos devoirs les plus impérieux. Comment garder les frontières du pays, si l'on n'y envoie pas de troupes ? Et il ne sera pas facile d'envoyer des troupes, si l'on ne fournit pas d'argent. Si nous connaissons une Perse, si nous estimons qu'elle est notre pays, il faut, de toute nécessité, réunir les moyens nécessaires à sa défense, et ne rien négliger pour lui rendre la prospérité.

Voici enfin la conclusion de ce long discours, qui rappelle de bien tristes choses, mais dans lequel j'ai démontré, de façon claire et péremptoire, que chaque nation ne peut trouver de salut et de délivrance que dans l'union et l'entente; or, sans l'instruction, il est impossible de s'engager dans une voie pareille. *Et lui, il voit la vérité en toute chose.* Salut et respect !

A Nedjef.

Le Comité des Docteurs de Nedjef, dont on n'a pas oublié le rôle pendant les événements de 1908 et de 1909, vient de publier une circulaire réfutant les assertions mensongères de ceux qui, aujourd'hui encore, prétendent que le régime constitutionnel est contraire à la loi.

Après avoir affirmé la nécessité, pour tout vrai croyant, de se ranger aux idées de liberté et de justice qui ont fini par prévaloir, et de défendre la Chambre persane, qui en est l'émanation, et remercié les Chiites du

Caucase, de l'Inde et des autres pays, qui font cause commune avec leurs frères de Perse, les ulémas adressent à leurs coreligionnaires des conseils de circonstance. Ils insistent sur la nécessité de ramener l'ordre dans le pays, de faire disparaître le brigandage, de réorganiser les finances, d'améliorer, par tous les moyens possibles, la situation économique de la Perse et de développer la richesse nationale. Mais la Perse doit aussi être forte. On doit réorganiser son armée, et donner à ceux qui la composent les moyens de vivre. Il est honteux de voir des soldats obligés, pour se procurer des moyens d'existence, de fendre du bois ou de faire le métier de boucher. L'instruction, enfin, doit être largement répandue dans le peuple. Avec de l'émulation, la Perse arrivera à être supérieure au Japon.

INDES NÉERLANDAISES

L'Enseignement.

Une intéressante conférence a été faite à Amsterdam par M. H. van Deventer sur la question de l'enseignement aux Indes Néerlandaises ; nos lecteurs nous sauront gré de leur en donner un rapide aperçu.

En 1906, a déclaré M. van Deventer, M. Fock, ministre des Colonies, avait présenté un projet de réformes comprenant 1.000 écoles primaires de deuxième classe, au lieu de 300. 187 de ces écoles devaient être ouvertes en 1907. Les écoles de première classe devaient être réorganisées et ajouter à leur programme l'enseignement du hollandais. D'autre part, trois grandes écoles devaient être fondées : l'une à Soerabaya en 1907, l'autre à Semarang en 1908, et la troisième à Batavia en 1909. Enfin, 1.000 écoles élémentaires devaient être ouvertes dans les villages.

Ce projet ne fut malheureusement pas exécuté. Sur les 186 écoles votées pour 1907, deux seulement avaient été ouvertes. Des trois écoles professionnelles proposées, seule celle de Soerabaja a été ouverte, et cela en 1909 seulement, alors qu'elle était encore inachevée. Quant aux écoles de village, 112 furent ouvertes en 1907 ; 255 devaient l'être en 1908. On est bien loin du chiffre de 1.000 fixé par le projet de M. Fock.

Seules les écoles *dessa* ont réalisé de véritables progrès : il y en aura 1.230 à la fin de 1910.

Le projet de 1906 n'a pas fait une place assez importante à l'enseignement industriel à Java et à Madoera. Les écoles professionnelles ne peuvent être utiles qu'aux indigènes qui ont déjà une certaine idée de l'industrie occidentale. Il faut un enseignement élémentaire se rattachant à l'industrie déjà existante et tendant à son développement.

Les résultats obtenus actuellemnnt par l'école d'application de Njami sont meilleurs que par le passé. Cette école, fondée en 1904, a été réorganisée en 1907 ; son programme comprend le dessin, le travail de l'osier, de l'écaille, la céramique, etc. Il est regrettable que tous les chefs-lieux n'aient pas une école de ce genre.

M. van Deventer est d'avis que, tout en suivant de très près le projet de MM. Fock et van Heutsz, il serait possible de créer des institutions établissant un lien organique entre les diverses branches de l'enseignement et permettant aux élèves les mieux doués d'entrer directement dans les écoles supérieures (normale, de médecine, de droit, etc...) ou dans les écoles professionnelles.

M. van Deventer expose ainsi son programme d'enseignement pour l'île de Java.

L'enseignement actuel suffit à 90 p. 100 de la population, mais il faut que les écoles soient dirigées par des instituteurs indigènes préparés à cet effet dans les écoles de seconde classe. Filles et garçons devraient tour à tour, par groupes séparés, passer chaque jour quelques heures à l'école du village. En plus de leur traitement, les instituteurs devraient avoir chacun un petit terrain, où ils pratiqueraient la culture spéciale du pays. Tout en gardant son caractère propre, l'école de village devrait tendre à développer son enseignement et à l'amener au niveau de celui de l'école de seconde classe qui reste primaire, mais dont les maîtres sont plus expérimentés. Le malais serait compris dans le programme d'études, afin de mettre les élèves à même de travailler plus tard en dehors de leur propre pays.

Les premières classes resteraient telles qu'elles sont comprises dans le programme de 1906, mais le nombre en est augmenté, surtout dans les chefs-lieux et dans les villes de la côte. Il faut faciliter le passage de l'école de seconde classe à celle de première classe. Dans cette dernière, le hollandais est enseigné à partir de la quatrième année, la sixième année est une année de répétition, les cours ayant tous lieu en hollandais. C'est ici que se présente la grande difficulté à surmonter : au sortir de l'école de première classe, il n'y a plus moyen d'avancer. Il est impossible d'entrer dans une école professionnelle sans avoir fait un stage dans une école d'Europe et sans avoir passé ensuite par la divi-

sion préparatoire de l'école même dans laquelle on veut entrer. Il est impossible d'arriver à l'école supérieure sans passer par l'école élémentaire européenne. Il devient donc absolument nécessaire de créer des écoles faisant suite à celles de première classe et conduisant directetement aux écoles professionnelles, ainsi qu'à la quatrième année de l'École supérieure, dont les cours durent cinq ans. Au lieu de demander trois langues quelconques à l'examen de fin d'études, il faudrait demander le hollandais et une autre langue. Les instituteurs des écoles de première et de seconde classe doivent être préparés dans des écoles normales. Le hollandais, enseigné d'abord par des professeurs hollandais, le sera peu à peu par des professeurs indigènes ayant fait leurs études en Hollande. Des associations, des cercles d'études, des cours de vacances, seraient fort utiles à l'entraînement général.

L'école d'agriculture de Buitenzorg, suffisante actuellement, ne le sera bientôt plus et devra être secondée par quelques écoles élémentaires d'agriculture.

Ce plan, s'adaptant particulièrement aux conditions de Java, ne peut convenir aux autres îles où l'enseignement est, soit très en retard, soit, au contraire, tout à fait avancé, comme à Amboina et dans la presqu'île de Minahassa où les écoles de seconde classe sont les plus nombreuses, et encore comme en pays Batak, où l'on fait énormément pour l'instruction. Cela tient surtout aux progrès du christianisme, mais il ne serait pas bon de confier tout l'enseignement aux Missions, l'école neutre contribuant en grande partie à assurer l'entente entre les religions diverses.

Le plan de M. van Deventer représente une dépense annuelle de six millions pour l'île de Java, de deux millions pour les autres îles. Or le budget de l'instruction publique, qui était de deux millions en 1907, devait monter à quatre millions — cinq avec le projet de MM. Fock et van Heutsz. Celui de M. van Deventer ne l'augmenterait donc que de trois millions. Si l'on considère les résultats, une plus grande force de production de la population, le développement du commerce et de l'industrie, on conviendra de l'utilité du sacrifice.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher des conclusions de M. van Deventer une série de faits mis en lumière ces temps derniers par la presse hollandaise. Menado (Célèbes) possédant un nombre important d'écoles de missions, tant protestantes que catholiques, le gouvernement avait pensé confier tout l'enseignement du Minahassa aux Missions. Un mouvement de protestation s'est aussitôt produit en Minahassa et dans les îles Segandir. Les journaux malais locaux ont protesté, et les chefs

principaux du district ont adressé une requête au gouvernement général, afin de conserver l'enseignement neutre.

D'après le *Java-Bode*, l'enseignement coûte plus cher dans la presqu'île de Minahassa que dans n'importe quelle autre partie de l'archipel. Les Missions font beaucoup ; leur enseignement est tout aussi avancé que celui des écoles neutres et ne déplaît pas aux habitants. Il semble donc inutile qu'il y ait deux sortes d'écoles dans le pays, étant donné surtout que les frais en sont très élevés. Mais les habitants de Menado ne sont pas du même avis ; pour eux, l'école du gouvernement a une certaine supériorité sur l'école des Missions, et ils sont offensés qu'on veuille la leur supprimer. Question de sentiments avec laquelle il faut compter.

La question a été étudiée sur place par M. Frijling, conseiller du gouvernement, M. Kielstra et M. Boes, inspecteurs de l'enseignement. Outre la requête adressée par les chefs de districts, le gouvernement avait reçu des radjas et djogoegoes des îles Sangi une requête télégraphique. Quelques prédicateurs de Sonder et d'Amarang, qui s'étaient tout d'abord déclarés contre le changement proposé, ont changé d'idée, ce qui a causé une démonstration importante de la part d'un certain nombre d'indigènes haut placés ; ils ont refusé de prendre part à la Communion.

De récents succès mettent l'école neutre en relief, ceux de MM. Tumbekola et Laoh, qui ont fait toute leur éducation à l'école indigène gouvernementale de Minahassa. Ces jeunes gens n'ont passé par l'école européenne que pour pouvoir entrer à l'école de médecine (Dokter-Djawa-School). Les habitants de Minahassa sont fiers de ces succès, qu'ils attribuent entièrement à l'école indigène gouvernementale.

Il y a donc tout lieu de croire, concluent les journaux hollandais, que l'enseignement neutre sera conservé.

Une « Association Universitaire Indienne » a été fondée à Batavia. Elle a pour but la création d'une Université et le développement de l'enseignement supérieur aux Indes Néerlandaises, par la création et l'entretien d'institutions diverses ; par des subventions à celles qui, déjà existantes, se consacrent aux recherches scientifiques ; par l'organisation de bibliothèques, de cours et de conférences. Les membres du Comité d'administration de cette association sont : Docteur J. Noordhoek Hegt, *président* ; Docteur D.-J.-B. Wijers, *vice-président* ; M. J.-Hon, *secrétaire* ; docteur W.-M.-G. Schumann, *trésorier* ; Fr. H.-J.-K. van Damme, de l'École des Frères de Weltevreden ; colonel J. Bijker ; E.-F.-E. Douwes Dekker, publiciste ; R.-M.-A. Dhipokoesoemo, Patih

de Batavia ; J. Dinger, directeur de la Société Escompto des Indes Néerlandaises ; R.-T.-A. Achmad Djajadiningrat, régent de Sarang ; A. Heyman ; Th. Thomas et Phoa Keng Hek (présidents de l'association scolaire chinoise « Tjong Hoe Hwe Kwan ».)

Les Soumissions.

De Indische Gids a publié les textes des déclarations de soumission des chefs indigènes au gouvernement, ainsi que les procès-verbaux de ces déclarations. Voici, à titre documentaire, la traduction de l'un de ces textes : il s'agit du chef du canton Loeboe op Ramo III Koto, dans le district de Kirantan. L'ancien chef, Djaja, avait été dépossédé, en février 1908, pour connivence avec une bande de rebelles de Djambi. Le nouveau chef, Badoe Wahid gelar Orang Kaja Matahir, ne fut reconnu et installé par le gouvernement que lorsqu'il eut signé une déclaration de soumission attestée par les principaux personnages du pays : le procès-verbal de la déclaration de soumission est ainsi libellé :

Procès-verbal.

« Aujourd'hui, 22 juin 1908 (22 Djoemadilawal) 1326 A. H., se sont présentés devant moi J.-H. Meijer, contrôleur du district de Kwantan, et les panghoeloes du canton Loeboe Ramo op III Koto, dont les noms suivent :

a) Du Koto Loeboe Ramo :

1. Karab gelar Datoe Pedoeko Simaradjo ;
2. Laham gelar Datoe Sinaro ;
3. Kahar gelar Datoe Madjo Indo ;
4. Salat gelar Datoe Temenggoeng.

b) Du Koto Pantei :

1. Saidi gelar Datoe Mangkoeto ;
2. Bejap gelar Orang Kajo Tengah chargé d'affaires de Tasin gelar Datoe Maradjo ;
3. Tajoeh gelar Datoe Madjo Sinaro.

c) Du Koto Ajer Boeloe :

1. Katawi gelar Datoe Taloema ;
2. Hamat gelar Datoe Sanggo.

« Tous ces chefs, en tant que chefs de peuplades, ont déclaré approuver la déclaration déposée, affirmée sur la foi du serment et signée en leur présence par Orang Kaja Matahir de leur fédération (Loeboe Ramo op III Koto).

« Ne se sont pas présentés : Mail gelar Orang Kaja Bongsoe, panghoeloe du Koto Pantei; Limbak gelar Madjo Sinaro, et Tandoh gelar Datoe Bidjojo, panghoeloes d'Ajer Boeloeh; les deux premiers pour cause de maladie, le troisième parce qu'il était absent du pays. Les deux premiers avaient chargé leurs collègues de les représenter, et les chefs subordonnés de Soekoe du dernier panghoeloe susnommé avaient prié le chef de soekoe, Katawi gelar Datoe Taloema, de le représenter en cette occasion. »

Le Contrôleur des districts Kwantan,
Signé : J.-H. Meijer.

Pour copie conforme etc.

56 Datoes sont cités dans le Procès-verbal de la Déclaration de soumission de Datoe Andiko, Radja, chef du IX Kota (7 décembre 1907). Signalons entre autres :

Datoe Chatib Besar, pajoeng sakaki de Soengai Batoeng.
Datoe Radja Mohamed, orang gadang.
Datoe Bandharo Moedoe, panghoeloe de Soengai Batoeng.
Datoe Radja Lelo, sandi orang gadang.
Datoe Rimbo Radja.
Datoe Modjo Indo, d'Aer Amo.
Datoe Mangkoeto orang, sandi, orang gadang.
Datoe Radja Panghoeloe, panghoeloe de Meloro.
Datoe Tan Madjo Lelo, orang gadang.
Datoe Manti Panghoeloe, panghoeloe de Tandjong Kaling.
Datoe Tan Maradjo de Kamang.
Datoe Maradja, sandi orang gadang.
Datoe Mangkoeto Maradja, panghoeloe de Koenangan.
Datoe Madjo Indo, orang gadang de Gelagoeh.
Datoe Tenaro, sandi orang gadang.
Datoe Radja Tambang, panghoeloe de Parit Bantang, etc.

Donnons enfin, d'après la même source, la liste des chefs ayant signé une déclaration :

Noms des chefs ayant signé la déclaration	Noms des pays qu'ils administrent	Dates de la déclaration	Dates des décisions; d'approbation et d'investiture
	Côte Orientale d'Atchin.		
Teukoe Banta Peurendan (1)	Langsa	17 juillet 1908	17 août 1908

(1) Teukoe Oebit, fils cadet du chef de Langsa, Teungkoe Moeda Lamkoeta,

Côte septentrionale d'Atchin.
Subdivision Pidië.

Teukoe Oema (1)	IX Moekim Keumangan	24 juin 1908	23 décembre 1908
Teukoe Radja Koeala (2)	XII Moekim Pidië	»	»
Teukoe Radja Oesên (3)	V Moekim Reubêë	»	»

Côte occidentale d'Atchin.
Subdivision Poelô Raja.

Teukoe Moeda Pahlawan (4)	Koela Oenga et les dépendances Panté Tjeureumen, et Sabet. Lam Mê, et Lam No.	23 novembre 1908	10 février 1909
Teukoe Radja Stam (5)	Paté	18 novembre 1908	»
Teukoe Hasjim (6)	Kloeang	17 novembre 1908	»

mort en mai 1904, succéda à son père sous le nom de Teukoe Banta Peurendan.

(1) Teukoe Oema succéda à Teukoe Bentara Oereueng Kaja Seutia Indra Po Tjoet Abdolatah, mort au commencement de l'année 1904. Le petit-fils de ce dernier, Teukoe Oesoih, était élève de l'École de chefs de Bantoeng.

(2) Teukoe Radja Koeala, demi-frère de l'ancien chef Teukoe Radja Pakeh Moehamat Dawot et tuteur du jeune Teukoe Radja Pakeh, est devenu chef du XII Moekim Pidië après la mort de Teukeu Oesen di Gendong en mai 1905.

(3) Teukoe Bentara Oedjong, chef du V Moekim Reubeê, mourut le 30 juillet 1900. Son fils Teukoe Ma'en lui succéda mais fut déposé en 1906 pour avoir eu des intelligences avec le parti rebelle, et fut remplacé par son jeune frère Teukoe Radja Oesên.

(4) Plusieurs changements ont eu lieu dans le Koela Oenga après la mort de Teukoe Moehamat Ali, en 1901. Le chef actuel, investi en 1907, est Teukoe Moeda Pahlawan. D'après le recensement de 1908, Oenga comptait, avec les subdivisions Panté Tjeureumen et Sabet, 1.176 habitants. La subdivision Lam Mê en avait 670, et la subdivision Lam No 1.079.

(5) Paté, qui ne compte que 102 hommes enregistrés, faisait autrefois un tout avec Lageuen et Lhô Gloempang. Le chef Teukoe Radja Stam, qui a fait ses études dans les écoles de Koeta Radja et de Poeloe Raja, descend des anciens Oeleëbalang des trois cantons Teukoe Lampaseh.

(6) Kloeang Dato Lamkoeta a été assassiné en 1903. Son fils Teukoe Hasjim lui a succédé. Kloeang compte 564 habitants.

Le journal hebdomadaire malais *Boemi Poetera*, qui paraît à Batavia sous la direction du chef djaksa retraité Soetan Mohamed Salim, publiait, il y a quelque temps, une circulaire ayant pour but la création d'une association de régents.

Cette idée, approuvée par le Gouvernement, est due à Raden Adipati Ario Koesoemodikdi, régent de Toeban. Les régents de Temanggoeng et de Japara, R. M. T. Ario Tjokro Adi Koesoemo et R. M. T. Ario Koesoëmo Oetoje, auteurs de la circulaire, exposent ainsi les buts principaux que se propose la nouvelle association :

a) Des assemblées auront lieu où l'on discutera les questions intéressant Java et Madoera en général, la population indigène et les chefs en particulier.

b) Des représentations seront faites au Gouvernement des Indes Néerlandaises en vue des progrès à réaliser à Java et à Madoera.

On s'empresse d'ailleurs d'ajouter que les questions politiques et religieuses ne seront pas discutées dans les assemblées.

L'*Indische Nieuws van den Dag* pense que cette association aura surtout pour but de faire contrepoids au *Boedi Oetomo*, qui s'appuie surtout sur le peuple et ignore les grands, s'il n'agit pas plutôt contre eux. La nouvelle association tend à l'amélioration de la position sociale des Javanais en commençant par le haut. C'est le programme qui avait été suggéré par le docteur indigène Radjiman de Solo, lors du premier congrès du Boedi Oetomo.

Le Gouvernement entrerait-il dans ces vues ? La presse hollandaise signale que quatre chefs indigènes viennent de faire dans l'île de Java un voyage pour y étudier les conditions de l'agriculture et de l'industrie. Ce sont les oeloe-balang's : toekoe Ma'in, de Taseh; toekoe Tjoet, de Geurekong ; toekoe Hitam, de Lhong, et toekoe Nek, de IX Moekims. Le Gouvernement, désireux d'encourager les manifestations qui tendent au développement et au progrès de la colonie, avait payé les billets de 2e classe de ces chefs.

C.

LA PRESSE MUSULMANE

PRESSE ARABE

PUBLICATIONS NOUVELLES

Livres.

Dogme islamique et philosophie.

Moḥyi ad Dîn Ef. al Khayyâth, *Doroûs at târîkh al islâmî*, manuel d'enseignement sur l'histoire de l'Islam, 62 pages. A Beyroût, *'Aṣriyah*, 1328 (cfr. *Al Mashriq*, juillet 1910, 553-554).

Dr Shomayl Ef. Shiblî, le darwiniste bien connu. Le tome premier de ses *Œuvres* « Majmoû 'ah » vient de paraître; il contient la réimpression de : 1° son examen du darwinisme de Büchner; 2° « Kitâb-oul-ḥaqîqah », polémique pro Darwin, suivie de « Discussions scientifiques » sur la vie; 3° deux préfaces; 4° conclusion sur l'histoire des sciences humaines, depuis l'époque grecque, et l'évolution. L'ensemble de ces chapitres développe la portée sociale de l'idée d'évolution et les derniers résultats des sciences expérimentales (cfr. *Al Hilal*, juin 1910, 565-567).

F. de Galarza, *Al Khabar*, manifeste en langue classique de l'école de Wârith 'Alî Shâh al Hindi soûfie : I. Al 'adl (Justice); II. Al îmân (Foi); III. Al Bayân (cfr. *Al Moayyad*, 12-13 juin), 52 pages.

Sheykh Ḥosayn Walî, d'al Azhâr, « Kitâb at tawḥîd » (cfr. *Al Moayyad*, 18 juillet).

Mohammed bey Bedr, — l'auteur de l'édition du *Farq* d'al Baghdâdî que cette chronique a signalée, — vient de publier en anglais un livre de propagande sur « la Vérité de l'Islam » (*Al Moayyad*, id.).

Sociologie et droit.

SHOUKRÎ EF. AL ʿASALÎ AD DIMASHQÎ, qaïmmaqâm de Nazareth, *Al qadâ' wan nawâb*, brochure contenant un précis de l'histoire des qadhis dans la société musulmane (Masr, *Manâr*, 1328).

SALIḤ BEY ḤAMDÎ ḤAMMAD, *Tarbiyat oul banât*, traduction de l'*Éducation des filles*, de Fénelon (Masr, *Taâlif*, 1328).

JAMÎL BEY MAʿLOUF, *Tourkiyâ al Jadîdah*. A l'imprimerie des *Manâzir*, São Paolo (Brésil), 1328.

FÉLIX EF. FARIS, directeur du journal *Lisân oul Ittiḥâd « An Najwä »*, sur la condition de la femme en Syrie. Beyrout, 1328 (cfr. *Hilâl*, 568).

YOUSEF SAMIḤ BEY, secrétaire au cabinet du sirdâr (Ministère de la Guerre), vient de traduire en turc le célèbre ouvrage féministe de Qâsim Bey Amîn, *Tahrîr al marât*, dont cette bibliographie a déjà parlé (cfr. *Al Moayyad*, 13 juillet).

Sciences.

WADÎʿ EF. BOSṬANI, *Maʿnä al hayât*, traduction du livre de Lord Avebury (Masr, Maʿârif, 1328, 3 pi).

SAYYID ʿABDOULLAH-B-ʿALAWÎ-B-ʿABDILLAH AL ʿATTAS, *An Naṣîḥat oul iḥsâniyah*, longue qasîdah sur les sciences et la civilisation (cfr. *Al Manâr*, XIII-6-464).

Littérature et voyages.

HIFNI BEY NASIF, qadhi, professeur de littérature arabe à l'Université égyptienne, *Alqattâr as sarîʿ liʿilm il badîʿ* (traité de rhétorique).

ÉDOUARD BEY ELYAS, *Mashâhid oul Mamâlik*. Seconde édition refondue et augmentée des *Mashâhid Ourobâ wâ Amarîkâ* (publiés vers 1900). Ce livre continue la série si suggestive des « Impressions de voyage d'Orientaux en Occident », après les curieuses visites de Cheïkh ʿAbdoh, dans les musées d'Italie, ou chez les hommes politiques français, — après les « riḥlah » de Rifâʿat Bey at Ṭahṭâwî, Sheykh Aḥmad Fâris, Sélim Bistris, Seyyid Moḥammed Beyram, Amîn Pâshâ Fakrî, Aḥmed Bey Zéki... Et c'est le premier d'entre eux qui décrive avec précision l'Amérique... (voir analyse ap. *Al Hilâl*, juin 1910, pp. 561-564).

SHEYKH ʿABDOULLAH DARRAZ, des sheykhs de l'Aḥmadî, *Adâb al loghat al ʿarabiyah* (Masr, Ṭoûbî, 1328).

Moqaddimat al kâfî fî Ousoûl al loghah, imprimés sans nom d'auteur. Masr, Salafiyah, 1328.

Publication de textes anciens.

Al Farabî († 339/950) : Deux opuscules philosophiques : *Ma yanbaghä an iouqdam qabl ta'lîm filsafat Aristoû* (Aristote) et *'Oyoûn al masâil fil mantiq wâ mabâdî'l filsafat* (Masr, Salafiyah, 1328) (1).

Jamal oud Dîn-'Alî-b.-M.-an Najarî, feqîh zeïdite du Yémen, écrivit en 865/1461 de l'Hégire, le *Kitâb al montaza' al mokhtâr' fî fiqh al aymmat al athâr*, commentaire du *Kitâb al azhâr* d'Ibn oul Mortadä († 840/1437, selon Brockelmann, II, 187). Le tome Ier (300 pp.) vient de paraître à la librairie « Kurdistân » du sheykh Faraj Allah Zéki al Kourdî (Cfr. *Al Moayyad*, 2 juillet). Cet imprimeur est célèbre au Caire pour sa conversion au Béhaïsme qui faillit lui coûter la vie.

Al Mokhfar-ibn Bounah al Jaknî as Shanqîtî, *Kitâb oul Iḥmirâr, fi'n Naḥw*, précieux livre de grammaire du siècle dernier, édité par 'Abdoul Wâḥid Bey Ṭoûbî, 1328.

Nouveaux périodiques.

Al Akhâ' oul Islâmî (2), journal de langue anglaise, fondé à Tokio par Aḥmed Ef. Fadlî, ancien capitaine dans l'armée égyptienne, — et Moḥammed Ef. Barakat Allah, sujet russe, d'origine hindoue (*sic*), — pour la diffusion de la foi islamique au Japon. Abonnement : 2 sh. (10 pi) l'an (non franco). (Cfr. *Al Manâr*, XIII-6-464 et *Al Moayyad*, 23 mai.)

Al Hadhârah, arabe, politique, hebdomadaire. A Stamboul. Directeur : 'Abdoul Ḥamîd Ef. Zahrâwî, député de Ḥoms. Rédacteur en chef : Shâkir Ef. Ḥanbalî. Abonnement annuel : 60 pi (Turquie), et 20 francs (étranger).

Ash Shams, arabe, mensuel (à la fin de chaque mois). A Qeneh (Sa'îd). Directeur : Khalîl Girgâwî, l'ancien ingénieur-topographe (Cfr. *Al Hilâl*, juin 1910, pp. 567-568).

Al Wajdiyât, revue périodique arabe « religieuse, critique et nationale », à Alexandrie, chez 'Abdoul Wahhâb Ef. 'Alî. Abonnement à la première série (640 pp.) : 10 pi. Cfr. ses « moqaddimât », ap. *Al Moayyad* (3 juillet).

Al Moayyad, à partir du 24 juin dernier, édite une chronique politique hebdomadaire du même nom.

(1) *Al Mashriq* (1910-8-636) dénonce avec raison ce plagiat des éditions de Schmölders et Dieterici.

(2) *Adresse postale :* « A. Fadlî, 13 Dia-machi, Akasaka, Tokyo, Japan ».

MOUVEMENT ISLAMIQUE GÉNÉRAL (MAI, JUIN, JUILLET)

Le monde islamique souffre toujours du manque d'un ressort central, et d'une direction unique permanente; et le progrès des voies de communication, en resserrant la connexion de ses parties, fait chaque jour de ce manque un besoin de plus en plus impérieux, en présence des attaques venues du dehors (Albanie, Crète, etc.).

Il s'en suit en ce moment un grand besoin de concorde, dont nous notons les symptômes suivants : ralliement croissant des éléments non turcs de l'Islam au khalifat du sultan turc, et assoupissement du conflit ethnique turco-arabe. Voici des faits : pacification du vilayet de Bagdâd par le vice-roi Nâzim pâshâ, rapprochement intellectuel (Jami'at al 'ilm wal irshâd, à Stamboul, cfr. plus loin), politique (entrevue du wali el 'ahd turc et des Arabes de Paris, cfr. *Al Moayyad*, 2 juin ; volontaires égyptiens prêts à renforcer l'action turque en Crète), et économique (projet de boycottage grec en Égypte) (sociétés de voyages turco-égyptiennes, etc.) entre Turcs et Arabes. En fait de discussions de race dans la presse, nous ne pouvons guère citer que la polémique antiarabe du journal *Al 'Arab*, dont nous avons déjà parlé (cfr. *Al Manâr*, XIII-6-468), et les articles « pro Arabiâ » de Chekri Ganem (cfr. *Al Moayyad*, 26 mai, 9 juillet). Le cheïkh Aḥmed al Ḥaddâd de la Mekke, accusé de réaction, et traîné devant la cour martiale de Stamboul, a été acquitté (*Al Moayyad*, 21 mai, 27 juin).

Comme autres incidents ayant eu une répercussion générale, citons le dernier discours de l'ex-président Roosevelt, au Guildhall, à Londres (cfr. *Al Moayyad*, 2-4 juin), et les protestations qu'*Al Moayyad* publia contre lui, émanant d'Américains (2 juillet), d'Orientalisants connus comme Blount ou Robertson (2-4 juillet), de la colonie égyptienne de Londres (16 juin), ou même de poètes (qasidah cairote contre Roosevelt, 13 juin). Puis la chronique de Constantinople, avec les attaques dirigées contre le « comtisme » d'Aḥmed Rizâ (*id.* 22 juin, 3 juillet), avec la « limitation croissante » de la liberté de la presse (suppression d'*al Intiqâd*, cfr. *Al Moayyad*, 22 juin, 25 juin, et suppression du *Koursî Mâl* (*sic*), cfr. *ibid.*, 6 juillet), et le nouveau crime politique où périt sans vengeance le rédacteur Aḥmed Samîm Bey du *Sadây Millet* (*Al Moayyad*, 14, 19, 20, 26 juin). Enfin, le succès de curiosité de la tournée en Orient de l'ex-sultan maghrébin 'Abdoul 'Azîz, close précipitamment après la Syrie et l'Égypte par un retour à Tanger (cfr. *Al Moayyad*, 22, 23, 25 juin, 9 juillet).

Au point de vue plus spécialement religieux, notons un article d'*Al Manâr* sur la définition de la « fiṭrah » ou « impression de la foi religieuse au cœur du nouveau-né » (XIII-6-445), un curieux discours officiel tenu par le capitaine turc Wajîhi Bey à Damas sur la tombe de Saladin (*Al Moayyad*, 17 mai), la campagne pour la réforme des khotbahs (prônes) (*Al Moayyad*, 27 juin, 4 juillet), une dénonciation contre un sheykh qui, au moyen du « zâr » (cérémonies de magie curative), exploite les fellahs de la province de Daqahliyeh (*id.*, 27 juin), l'interdiction de la récitation coranique à une femme (*id.*, 3 juillet).

On s'est enfin décidé à donner une mosquée à Port-Soudan (*id.*, 13 juillet). Les étudiants de l'École de médecine du Caire ont envoyé 528 piastres au « Comité pour la construction d'une mosquée à Londres » (*id.*, 19 juillet).

Le manque de cohésion dans les efforts du monde islamique vers l'unité sera peut-être corrigé par la prochaine réunion au Caire en janvier 1911 du premier Congrès islamique universel, sur l'initiative d'Isma'il Bey Gasprinsky. On en espère beaucoup.

MOUVEMENT INTELLECTUEL GÉNÉRAL

La pénétration des idées européennes, l'endosmose de nos méthodes continue, lente et sûre. Deux faits amusants pour la souligner. D'abord la question du *vocabulaire*. Non seulement le lexique arabe s'enfle tous les jours d'emprunts aux langues étrangères insérés tels quels (*Al Manâr*, XIII-6-457, essaie vainement de montrer que ces emprunts étaient inutiles, et donne leurs équivalents classiques, qui ne revivront d'ailleurs pas), mais des parents (en Syrie surtout) se mettent à se servir pour leurs enfants de *prénoms* d'origine européenne, oubliant leur prénom musulman primitif!

Puis la question de « la mort du Christ en croix! » Tout l'Islam a appris par cœur, au maktab, que le Christ n'a pas été réellement crucifié (Qoran : *An Nisâ* (IV), 156); mais la pression débordante des livres historiques occidentaux est telle que bien des Musulmans oublient cet article de foi, et parlent, à l'européenne, de « la mort du Christ en croix! » sans penser à mal, par inadvertance. Déjà l'an dernier nous l'avions signalée chez un journaliste turc, croyant à un fait isolé. Mais *Al Moayyad* (10 juillet) nous la signale de nouveau chez un Musulman incontestable, Shîmî Bey, directeur d'*Al Balâgh al Masrî*,

au cours de l'article de tête, où il s'oublie à parler du Messie « qui souffrit, par charité, le plus dur supplice... »

Notons rapidement à l'actif de l'influence occidentale l'enthousiasme de la première colonne du *Moayyad* à l'anniversaire du 14 juillet, deux articles sur les Égyptiens en Allemagne et à l'étranger (*Al Moayyad*, 18 mai, 13 juillet), — la littérature, déjà oubliée, sur les « comètes », engendrée par le passage de la comète de Halley (Cfr. *Al Hilâl*, juin, pp. 523-529, etc.), — des études sur les caisses d'épargne égyptiennes (iqtisâd, *Al Hilâl*, juin, p. 559), — le jeu (qomâr, ap. *Al Moayyad*, 4 juin, 13 juillet), — la prophylaxie des fameux lépidoptères, parasites du coton (Earias insulana et E. Fabia) (*id.*, 19 juin), — en soulignant comme plus suggestives deux chroniques d'Amérique (sur New-York, *id.*, 9 juin; et sur Edison, *id.*, 9 juillet), — une étude sur le Japon militaire (*id.*, 7 juillet), — et trois passages sur le match de boxe « albonègre » de Reno (*id.*, 9, 13, 19 juillet), — la statistique des journaux arabes d'Égypte (*Al Hilâl*, juin, p. 560), et les informations actuelles sur l'art du théâtre en pays arabe (*Al Moayyad*, 8 mai, 29 juin ; *Al Hilâl*, juin, p. 545), sont traduites à la rubrique « Extraits ».

Au point de vue littéraire, une qasidah de Ḥafiz Ibrahim en faveur de l'instruction des femmes (*Al Moayyad*, 30 mai), une autre anonyme et bien curieuse, intitulée « le Lion en Cage », « Al Asad fîl qafs », au sujet d'Al Wardânî et de sa cage de fer (ap. *Al Geridah*), — un recueil de vers nationalistes (*Wataniyâtî*) d'Al Ghâyâti (cfr. *id.*, 4-13 juillet), qui a été poursuivi (*id.*, 14 juillet), — des articles de philologie (*id.*, 30 mai, 6 juillet) ou de critique sur le plagiat (*id.*, 19 juillet), — sur les *Naẓarât*, livre signalé dans notre dernière chronique, complèteront la liste bibliographique donnée plus haut. Un article du docteur Shiblî Shomayl sur une nouvelle théorie biologique relative à l'organogénie, celle du docteur Moḥammed Tawfiq Sidqî, sera examiné aux « Extraits » (*id.*, 14 juillet).

MOUVEMENT RÉGIONAL

Égypte. — Toute la situation politique est dominée par le fait nouveau d'une nouvelle période d'offensive anglaise, menée avec beaucoup de rapidité depuis la mort d'Édouard VII, qui a fait grande impression en Égypte. A peine le rapport Gorst examiné, un nouveau faisceau de dispositions légales, loi sur les sociétés secrètes (cfr. *Al Moayyad*, 2 juin), loi de réformes judiciaires (*id.*, 10, 11, 24 mai), loi sur la presse (*id.*, 7 juillet) a été mis à la disposition du gouvernement local.

La discussion de la question d'Égypte aux Communes (cfr. *id.*, 15, 23 juin) n'a fait qu'accélérer le mouvement. Après quelque flottement, tendant à substituer lord Selborne ou lord Kitchener à Sir E. Gorst, ce dernier reste chargé de la haute direction de l'action. Le renforcement (probable) du corps d'occupation est mal nié. Des officiers ont parlé. La singulière équipée de Aḥmed el Ḥaddad, le faux mahdi de Kafr-esh-sheykh (Delta), annoncée trop tôt par la *Daily Mail* (cfr. *Al Moayyad*, 7 juillet (1) paraît à bien des gens préluder à un nouveau coup style 1882, avec « mutineries » peut-être, à l'appui.

Et, pour clore les préparatifs par un geste, Al Wardânî a été dûment pendu le mercredi 29 juin 1910 (21 joumâdâ II 1328). L'Égypte musulmane peut dès maintenant revendiquer, — comme le Manitoba à l'exécution de Louis Riel (1885), — un martyr authentique de ses droits à une constitution.

Un coup de force anglais, même après l'organisation qui semble le préparer, suffirait-il maintenant à consolider la situation ? On doute que les fonctionnaires anglais actuellement en service, vaillent, pour la qualité (2), ceux de 1882. Puis les affaires Denshawai et Wardâni ont fait la jonction entre le progressisme nationaliste de Ferid Bey, — le parti du peuple d'Halbawî Bey, — et les vieux Musulmans azhariens ; l'élite intellectuelle et la presse (3) font un bloc (4) contre l'étranger. Et le rejet du projet d'arrangement avec la Compagnie du Canal de Suez proposé par le gouvernement au Conseil législatif, a montré, sinon son à-propos, du moins sa force compacte.

Parmi le menu détail des faits, il convient de revenir un peu sur la conclusion du procès Wardânî; après les plaidoiries de Halbawî et de Abou Nasr, et la condamnation à mort (*Al Moayyad*, 14 mai, 14, 15, 18, 19), la confirmation du jugement fut donnée par fétwa du cheïkh El Bekrî, suivant la loi (sur la valeur, discutée, des formes juridiques de cette fétwa, cfr. *Al Moayyad*, 21, 23, 25 mai). Et la pendaison s'est effectuée, paraît-il, sans incident (*id.*, 4 juillet). Comme affaires connexes, rappelons la semonce au journal copte *Watan* (*Al Moayyad*, 21 mai), pour « fausses informations » tendant à exciter « l'hostilité de race »,

(1) Quand il fut pris, il avait avec lui *vingt* individus, dont *un* seul fut blessé mortellement : où étaient les « 400 hommes » et les « morts » imaginés par la *Daily Mail* ? Le 14 juillet, *Al Moayyad* annonça que ledit Ḥaddâd allait être soumis à un examen mental.

(2) Des scandales récents : importation clandestine du hashish, et surtout les concussions restées impunies des « Chemins de fer » (texte du jugement ap. *Al Moayyad*, 12 juin).

(3) Cfr. le nouveau journal en anglais *Nation* (cfr. *Al Moayyad*, 3 juillet).

(4) Cfr. l'incident du « nationaliste » Anîs Bey (*id.*, 3 juillet).

et celle du docteur Nejm ed Dîn Bey 'Arif, de Zeïtoun, pour son article sur Boṭros pasha, paru dans le n° 592 de la *Yéni Gazetta* de Stamboul (9 rebî' II) en turc, et répandu au Caire (*Al Moayyad*, 10 juillet). Une singulière anecdote d'enfants de fellahs qui, jouant au « Wardânî », auraient jugé et réellement pendu l'un d'entre eux, à Ṭahâ al A'madah, près Samâloûṭ (Miniyâ) (d'après le *Watan* du 4 juillet), semble bien douteuse (cfr. *Al Moayyad*, 7, 11 juillet).

Les rapports de la presse musulmane avec la presse copte restent naturellement sans aménité ; citons ses objurgations aux deux journaux coptes *Masr* et *Watan* (*id.*, 10 mai ; cfr. 1, 13 juin) ; l'un est cité plus haut ; l'autre avait osé faire paraître (*Masr*, n° 4286, 7 juin) un article où il était nié qu'Agar, mère d'Ismaël, fût de race royale, contrairement à Bokhâri (VI, n° 299), et où l'on rééditait le faux testament attribué à Moḥammed en faveur des Coptes ! (*id.*, 16 juin). La majorité des parents coptes ont dû retirer leurs enfants des écoles mixtes (*id.*, 9 mai).

Au point de vue de l'instruction publique, il convient de signaler la prolongation de la grève universitaire d'Al Azhâr (cfr. *id.*, 9, 17, 18, 28 mai : discours du khédive) ; 2 juin (voir *Extraits*), une polémique sur la Bibliothèque khédiviale (*id.*, 4, 19 juin), une plainte au ministre à propos des derniers examens (*id.*, 13 juin, 11 juillet).

Au point de vue économique et social, le projet d'une Banque nationale prend corps (*Al Moayyad*, 19, 25, 29 juin) ; le livre récent du professeur *Arminjon* a été longuement analysé dans la presse (cfr. *id.*, 11, 14, 17 (coton), 21, 29 mai, 6, 7, 13, 20, 28 juin, 14 juillet ; cfr. entrefilets sur les sociétés agricoles, *id.*, 25 mai). La question de la mortalité infantile est toujours pressante.

Le point de vue politique a été développé plus haut au sujet de la recrudescence d'activité anglaise : il ne reste guère à y ajouter que quelques notes : sur le club local que le moudir de Girgâ, 'Alî Bey Abou'l Fotoûḥ a su fonder à Sôhâg (*id.*, 5 juin), sur les rapports du parti national égyptien avec le comité « Union et Progrès » (*id.*, 25 juin, 2 juillet) (voir « Extraits »).

Soudan. — Malgré le ton satisfait des papiers officiels, il semble bien que la coupure tentée entre le Soudan « anglais » et l'Égypte, la politique de scission, soit vouée au même échec que celle de la « paroi étanche » sur la frontière algéro-marocaine, tant que les cadres indigènes de l'armée soudanaise resteront égyptiens, tant que les qadhis et mâdhoûn malékites seront fournis par le Caire. Et comment changer cela ?

L'activité religieuse de l'évêque anglican de Khartoûm, qui a tenu

lui aussi à donner son opinion sur la question d'Égypte du haut de la chaire de Saint-Paul's de Londres, le 22 juin, a vivement excité la presse arabe (*Al Moayyad*, 29 juin, 4, 18 juillet). Le bruit a couru d'une circulaire aux ʿomdehs et aux sheykhs, où le major Phipps, secrétaire civil du gouvernement du Soudan, aurait aboli à l'avenir, pour les indigènes, l'obligation de mettre pied à terre en rencontrant un fonctionnaire ou un Européen (*id.*, 15 mai)... On y a créé le « Conseil du gouvernement général », composé de quatre membres de droit (l'inspecteur général, les secrétaires financier, judiciaire et civil) et deux (à quatre) membres adjoints nommés pour trois années par le gouverneur général (*id.*, 9 mai). Deux règlements nouveaux ont été mis en vigueur, pour les *titres de propriété*, et pour l'*enseignement* (*id.*, 19 juillet).

ʿIrâq (Mésopotamie). — Dans le vilayet de Bagdâd, la dictature de Nâzim pâshâ semble décidément produire d'heureux résultats. Il y a bien eu quelques frottements de début : le maladroit décret sur l'emploi officiel de la langue turque devant les tribunaux, l'expulsion un peu sommaire d'un journaliste anglophile, ʿAbdoul Mâsîḥ al Anṭakî, directeur d'*Al ʿOmrân* (Faggâlah, Caire), qui fut entrevu déjà en ces pays à la fin de 1907 (cfr. protestations ap. *Al Moayyad*, 4 juillet).

Mais dans l'ensemble (cfr. *id.*, 2-22 juin), le brigandage a été réprimé (expédition contre les Montafiq), l'administration épurée, les liens avec le gouvernement central énergiquement resserrés.

D'autres renseignements nous confirment dans cette impression en résumant de la façon suivante l'œuvre de Nâzim pâshâ : le fossé de Bagdâd est comblé, le personnel réactionnaire du Seraï a été changé, le nombre des soldats augmenté, les chrétiens ont été enrôlés, les portes des boutiques et magasins ont été peintes, un certain nombre de malfaiteurs fusillés ; le prix du blé, du riz, de l'orge a diminué de moitié... Il projette de faire à Bagdâd quatre boulevards, d'installer les tramways et l'éclairage électriques, de jeter trois ponts sur le Tigre (dont l'un en fer), d'agrandir la ville au nord-ouest jusqu'au Moʿazzam, au sud-est jusqu'à Grâra.

Dans le vilayet de Basrah, la situation reste embrouillée (*Al Moayyad*, 18 mai, 1er, 16 juin, 14 juillet). Avant la Constitution, le sheykh Khazʿal Khân, de Moḥammerah, s'était acquis une situation prépondérante à Basrah, tant par ses biens (un demi-million de livres) que par la protection qu'il était seul capable de promettre contre le brigandage. Au début du gouvernement du nouveau wali Souleymân Nâzif Bey, il y eut accord complet entre Khazʿal, Mobârek de Koweït et le gouvernement turc. Mais cette bonne harmonie s'est troublée. Et le wali de Basrah a traité de façon un peu sommaire, le représentant de Khazʿal

à Basrah, qui est une façon de délégué du gouvernement persan. Le peuple de Basrah est pour Khaz'al contre le wali, qu'on accuse de vouloir accaparer les palmeraies pour le compte du gouvernement... Basrah se plaint d'être traitée comme *une simple colonie...*

Syrie. — En Syrie, il y a plutôt accalmie politique.

Un grand incendie a sévi à Beyrouth à la mi-mai (cfr. *Al Moayyad*, 18 mai).

Arabie. — Dans le Sud (*Al Moayyad*, 29 juin), on signale « des Égyptiens à la solde de la politique anglaise » travaillant à tout troubler pour faire désirer la « pax britannica » (la *Dépêche ottomane*; correspondance de Ḥodeïdah, commentée par *Al Moayyad* qui laisse planer un doute sur 'Abdoul Masîḥ al Anṭakî, qui y passa avant Bagdâd où nous l'avons signalé).

Pour Médine, nous donnons aux Extraits l'analyse de trois lettres.

A Jeddah (*id.*, 28 mai), on se loue (1) du qaïmmaqâm Sâdiq pasha al Moayyad, qui a réparé et nettoyé les mosquées, éclairé les rues, y a mis des plaques avec le nom des rues en turc et en arabe; on va poser un second fil télégraphique entre Jeddah et la Mekke.

De Ṭâyf (*id.*, 17 juillet), on envoie au *Moayyad* une longue description géographique de la ville.

De la Mekke (*id.*, 7, 26 juin, 7, 12 juillet), diverses lettres dont une est donnée aux Extraits. Une autre parle de l'arrivée du nouveau wali, Kiamil bey, ancien wali du Yémen (7 juillet). La dernière signale que nombreux sont les gens qui meurent dans les rues, à la Mekke, Hindous ou Bédouins. Car il n'y a que cinquante lits à l'hospice, l'hôtel est loin, et les jardins ne sont que pour les campements des riches pèlerins... Il y a eu un incident de frontière vers l''Asîr.

En Perse. — Le correspondant du *Moayyad* à Téhéran continue de lui envoyer la chronique de la situation (29 juin, 2, 18 juillet), politique : nuancée d'appréciations bien égyptiennes sur les ruses et fourberies des mendiants persans, etc.

Aux Indes. — D''Alîgarh (*Al Moayyad*, 31 mai), ap. *Aligarh Institute Gazette*, numéro du 4 mai, le mewlewi Moshtâq Wiqâr oul Moulk, secrétaire de l'Université, dément la nouvelle publiée le 31 mars par le *Moayyad* sur la brutale éviction du jeune étudiant égyptien Tawtîq Ef. Rajab.

De Lahore (*id.*, 15 juin), le directeur du *Watan* a envoyé vingt-quatre

(1) Cfr. un autre son de cloche ap. une lettre de Bombay (*id.*, 16 juillet).

guinées à la direction du chemin de fer du Ḥedjâz, comme montant de sa trente-quatrième liste de souscription trimestrielle; en faisant remarquer que l'arrêt des travaux décourage les souscripteurs hindous, qui ont déjà envoyé 98.000 roupies (1).

A Dehlî (*id.*, 30 juin) s'est tenu un congrès d'ulémas, à partir du 26 mars 1910, dont nous donnons les résolutions aux Extraits.

Au *riwâq al Honoûd* (parvis des étudiants hindous (*id.*, 27 juin) d'Al Azhâr (Caire), le gouvernement, au témoignage du sheykh ʿAbder Raḥmân ʿAlî, sheykh du riwâq, s'efforce de réduire le nombre des étudiants hindous qui viennent étudier au Caire : il est tombé à 8 et même à 3 ; la subvention officielle est si dérisoire, le réduit qui leur est concédé si petit, que le sheykh est parti en Suisse pour recueillir des subsides.

EXTRAITS

Résolutions de l'Assemblée des ulémas à Dehlî.

1° Elle doit former à l'avenir le centre permanent des Musulmans hindous au point de vue religieux;

2° Elle constituera un comité de propagande qui enverra dans les diverses parties de l'Inde des missionnaires pour réformer les Musulmans et répandre l'Islâm. Une section sera plus spécialement chargée de prêcher et catéchiser;

3° Une *traduction* exacte du *Qorân* en *langue anglaise*, surveillée par les ulémas de l'assemblée, sera élaborée ;

4° Une liste sera dressée des *erreurs historiques*, contenues dans les livres d'instruction anglais, qui portent préjudice à l'Islam;

5° Un *lexique spécial* sera publié des expressions nouvellement introduites dans la langue arabe.

Une « Dâr-oul-ʿoloûm » (université) doit être fondée par les soins de l'Assemblée... (*Al Moayyad*, 30 juin.)

Statuts de la « Jamiʿat al ʿilm walirshâd » à Constantinople (*Al Mânar*, XIII-5-466-468).

Bismillah ar Raḥmân ar Raḥîm.

Épigraphe : « Saisissez la corde que Dieu vous tend et vous ne vous

(1) De toutes façons la souscription sera arrêtée à 100.000 roupies.

séparerez pas ! Faites mémoire de la bonté divine et de ce qu'elle a fait pour vous; si vous êtes des adversaires, sa bonté vous réconciliera en frères ! Vous touchiez à l'Enfer quand Il vous en a délivrés ! Voilà ce que vous disent les versets (et miracles) divins si vous vous laissez diriger par eux ! Car il faut qu'il y ait parmi vous un groupe chargé d'appeler au bien, d'affermir la justice et d'interdire l'iniquité, à lui le Salut est réservé ! »

Fondation et but de la Société.

§ 1. — Il est fondé à Constantinople une « société de la science et de la direction dans la voie droite ».

§ 2. — Son but est de joindre à l'éducation musulmane l'enseignement des sciences religieuses et profanes, en créant à Constantinople une Université « Dâr oul 'oloûm wal irshâd », pépinière de professeurs et de maîtres.

§ 3. — La société s'interdit toute ingérence dans la politique intérieure ou extérieure de l'État, hormis reconnaître et soutenir la Constitution.

Membres et direction de la Société.

§ 4. — Deux présidents, le cheïkh ul islam, président d'honneur ; le président effectif élu en assemblée générale.

§ 5. — Trois classes de membres : actifs, adjoints, honoraires.

§ 6. — Siège à Constantinople; et en dehors, comités de section.

§ 7. — Douze membres au Comité central (siège général).

L'Assemblée générale annuelle (§ 8-9).

Budget (§ 10-12).

§ 13. — La réforme de ces statuts peut être soumise à l'assemblée générale sur la demande d'au moins un tiers des membres inscrits.

Le marché d'esclaves à la Mekke en 1910.

Un correspondant du *Moayyad* (7 juin) fait un tableau sinistre du gîte, la Dikket-es-Soulṭân, où s'abritent en cette année 1910 les courtiers en esclaves avec leur bétail humain, à deux pas de la Bab ad Darîbah, une des portes septentrionales de l'enceinte sacrée, dans une impasse longue de 15 mètres au plus; là se trouve une sorte d'enclos d'exhibition carré de 5 mètres de côté, où aboutissent différents corridors

sombres, circulant entre des appentis en bois, dont les parois sont en feuilles de palmier, là sont parqués femmes et enfants, sous la garde des courtiers armés de longs bâtons...

Ce qui indigne le plus ce journaliste, c'est que l'esclavage (riqq) est, selon la loi, conséquence de l'infidélité, que l'*esclave* (raqîq) *doit être un infidèle, né de père et mère infidèles, capturé dans le Dâr-oul-harb* (hors des terres musulmanes)... Or, que sont ces esclaves mis en vente à la Mekke? Tous des *Musulmans*, nés de *Musulmans*, capturés en pays *musulman*! Ainsi donc pas plus que le croyant n'a « le droit de mettre de l'eau de Cologne dans son eau quand il veut que son ablution (woudhoû) reste rituellement valable », nous n'avons le droit de respecter comme légal l'esclavage de ces Musulmans...

La plupart de ces esclaves sont nés dans le Soudan musulman (notre auteur cite ainsi un jeune Soudanais (Takroûrî), Musulman, qu'il a libéré il y a trois ans de l'esclavage où le tenait un Bédouin au centre de la Mekke), mais beaucoup aussi viennent du Yémen... et le Yémen passe pour un vilayet du khalifat!

La Constitution proscrit pourtant l'esclavagisme. Mais quand l'ancien wali Fouâd Pasha (actuellement conseiller au Ministère de la Guerre) voulut appliquer ici la loi, il y eut des Bédouins qui menacèrent de couper la route de la Mekke à Djeddah, et réclamèrent le maintien du marché aux esclaves. Un arrêté du *18 shawwâl 1327* (*n° 185*) avoua l'impuissance du wali, et précisa qu'il était « défendu de faire commerce des Circassiennes... comme des négresses de la côte orientale d'Afrique (Zonoûdj); car l'on accueillerait toute réclamation des esclaves appartenant par leur patrie aux hommes que la loi religieuse et la loi civile déclarent libres ». Et cet arrêté fut communiqué pour être appliqué, en *rebî 'Ier 1328*, à tous les qadhis. Mais comment peut-on attendre de faibles qu'ils puissent réclamer?

Le gouvernement, mal outillé, hésite. On attend de l'émir de la Mekke une initiative, un geste; qu'il donne lui, le premier, l'exemple, en n'ayant plus pour domestiques des esclaves, ou qu'il réunisse une assemblée de juristes pour régler la question par une fétwa définitive... Il y va de l'honneur de l'Islam.

Les idées du docteur Sidqî en organogénie.

(Cf. critiques du docteur Shiblî ap. *Al Moayyad*).

Entre le créationnisme et l'évolutionnisme, le docteur Moḥammed Tawfîq Sidqî propose une théorie intermédiaire, qui nous est le premier signe de l'influence du darwinisme sur la pensée musulmane.

Le créationnisme (madhab oul khalq) affirme un acte créateur séparé pour chaque espèce, invariable et intransformable.

L'évolutionnisme (madhab oun nashw), avant tout transformisme (*irtiqâ*), progression et dissimilation graduelles des espèces à travers les périodes géologiques... Il est basé sur toutes les découvertes récentes, remarque le docteur Shiblî Shomayl, et spécialement sur l'étude des organes atrophiés... Le docteur M. T. Sidqî, un spécialiste pourtant, a cru pouvoir trouver un moyen terme, et, sur ce dernier point des *organes atrophiés*, aboutit aux deux conclusions suivantes : 1° les organes atrophiés sont bien le résultat nécessaire d'une transformation, comme le disent les évolutionnistes ; 2° mais ils font partie des caractéristiques spéciales à l'espèce où on les constate, comme le soutiennent les créationnistes. Pourquoi, dit-il, ne pas admettre qu'ils ont été primitivement de vrais organes, utilisés alors par les individus de cette espèce vivante, qui les a depuis perdus ? Pourquoi supposer qu'ils décèlent que l'espèce en question descend d'une autre espèce où nous les trouvons encore développés ? Et poussant jusqu'aux conséquences extrêmes, le docteur Sidqî prétend que l'atrophie des muscles de l'oreille extérieure n'a pas toujours existé pour l'homme, et qu'il n'est pas besoin de remonter à d'autres espèces de mammifères pour en trouver une où les oreilles soient mobiles. De même la glande pinéale. Admettant que c'était un troisième œil, pourquoi ne pas supposer que l'homme en a fait, très autrefois, usage ? De même pour la longueur primitive de son appareil digestif et des branchies fœtales ?

Cette manière d'accepter les observations de la science évolutionniste tout en rejetant ses conclusions irrite le critique (docteur Shiblî). Il fait observer au docteur Sidqî que sa théorie ne sera pas adoptée par les créationnistes pour qui le type « homme » a été créé une fois pour toutes *ne varietur*, sans possibilité d'acquérir ou de perdre un troisième œil ni de longues oreilles...

Il estime que seules des considérations logiques, théologiques pourrait-il ajouter, ont pu donner naissance à une pareille théorie. Il donne à l'appui l'extrait d'une curieuse lettre à lui-même adressée, où le docteur Sidqî, après avoir rappelé ses propres articles théologiques (ap. *Al Manâr*) sur « ar roûḥ, al qadhâ, al qadar wal ma'jazât », reproche au docteur Shiblî un matérialisme incompatible avec les affirmations de la Révélation...

A Médine.

Maḥmoûd 'Alî Showayl raconte au *Moayyad* (19 mai) deux fêtes

récentes. L'une, la « première représentation théâtrale » (*sic*) qu'ait vue la ville du Prophète, qui ne l'avait sans doute pas prévue. Le comité local « Union et Progrès » sous la présidence de Ṭâhir Bey, directeur de l'École professionnelle, fit jouer une pièce sur les horreurs du Despotisme et les splendeurs de la Constitution. Premières places, 1 guinée par tête; deuxièmes et troisièmes, « moins » (*sic*). Après trois heures de spectacle, les spectateurs se retirèrent, poliment enthousiasmés de la troupe improvisée, et 200 guinées restèrent au bénéfice de l'École. « Qu'Allah récompense les gens de bien au mieux de ses récompenses... »

Après ce compte rendu, où l'on peut rencontrer de l'ironie, le correspondant raconte les édifiants faits et gestes de Maḥmoûd Ef. Mosṭafä, gérant de la « Dayrah » du prince égyptien Ḥosayn Kâmel pasha, et de son compagnon le shaykh Jâbir, d'al Azhâr, célèbre pour son art consommé de « récitant » en « qirâah » coranique, pendant leur visite pieuse dans la mosquée du Prophète.

(Au *Moayyad*, 27 rebî' II, publié le 28 mai).

Dans une seconde lettre, il est parlé des attaques de « ar Rashshâsh » dans le journal turc *Taswîr afkâr* (n° 319) contre l'esprit « réactionnaire » des habitants de Médine. Il paraît que leur « moḥâfiz » 'Ali Rizâ pasha a voulu scinder Médine en deux circonscriptions, avec deux mokhtars et des imâms ; le mécontentement naturel des habitants n'en fait pas pour cela des réactionnaires, et ils ont obtenu une rétractation du journaliste turc par l'intermédiaire de leurs députés.

Du 24 au 26 rebi' II, Isma'il pasha, wali de Damas, a fait un séjour à Médine.

Dans une troisième lettre, écrite le 19 joumâdâ I, et publiée le 7 juin, il est question de l'ambassade de conciliation que les Médinois décidèrent d'envoyer aux Albanais pour leur conseiller, au nom de l'Islam, d'être « pacifiques », et des cris de « la Crête, ou la mort! » qui saluèrent la péroraison du discours tenu, en présence du maire et du moḥâfiz, sur les deux questions, albanaise et crétoise, par le sheykh Ibrahim as Sakoûbî.

Il semble heureux pour le gouvernement turc qu'il ait pu se passer de l'aide de collaborateurs aussi bien disposés.

Rapports de la Jeune Turquie et du nationalisme égyptien.

Le *Times* (17 juin), sous une correspondance datée du Caire, a émis l'idée que c'était la *maçonnerie* qui resserrait en ce moment le lien des fréquentes visites qu'échangent, entre Stamboul et l'Égypte, divers

membres du parti national et certains tenants d'Union et Progrès. Il affirme que le comité d'Union et Progrès d'Alexandrie n'est qu'une loge maçonnique, soumise à la haute direction d' « un certain Tal'at Bey » (politesse anglaise pour le ministre de l'Intérieur turc !) qui, depuis la chute d''Abdul Ḥamid, a déjà réuni les diverses loges de Turquie et de Syrie sous l'obédience d'un Grand-Orient turc, particulièrement affilié au Grand-Orient d'Italie, et dont il serait le grand-maître.

Le *Times* s'indigne surtout que le Grand-Orient turc, en cherchant à s'annexer les maçons du Caire, y ait choisi pour délégué Moḥammed Férid Bey. Ce choix d'ailleurs, par crainte de troubles « aurait été annulé », et une loge, nommée « l'Orient Ottoman », fondée directement au Caire par le Grand-Orient turc (cfr. *Al Moayyad*, 25 juin).

Selon le *Lisân-oul-Hâl* de Beyrouth, reproduisant une information de la *Nahdhat-oul-'Arab*, la désignation de Moḥammed Férid Bey a été bel et bien maintenue, car l'ambassade anglaise a fait auprès de la Porte des représentations, regrettant que le choix du Grand-Orient turc se soit porté sur le chef du parti anti-anglais (cfr. *Al Moayyad*, 2 juillet), La maçonnerie de Stamboul n'a donc pas saisi la perche que lui tendait l'Écossisme de Londres, et a préféré affirmer, une fois de plus, l'indépendance de l'Orient..., même en matière de Grand-Orient.

Statistique de la presse égyptienne.

(*Al Hilâl*, juin, p. 560.)

En 1907, il y avait en Égypte 146 journaux; en 1908, 138 ; en 1909, 144. Voici le tableau détaillé, d'après le rapport de l'Administration des postes pour 1909 :

But des journaux et revues.	Langue			Total
	arabe	autre langue orientale	occidentale	
Journaux politiques économiques . .	39	6	39	84
— satiriques	1	»	1	2
Revues littéraires, scientifiques et industrielles	17	»	12	29
Revues religieuses	11	»	3	14
— judiciaires	3	»	»	3
— médicales	3	»	2	5
— féminines	2	»	1	3
— historiques	4	»	»	4
— maçonniques	»	»	»	»
Totaux	80	6	58	144

Russie.

Selon l'*Osmanischer Lloyd* (de Stamboul) du 12 juillet, d'après son correspondant de Pétersbourg, le gouverneur russe de Sémiretchensk a rendu un arrêté obligeant toutes les communautés musulmanes à accrocher le portrait du tsar et de la tsarine dans chaque école et chaque mosquée, à charge à la police d'y tenir la main. Les ulémas, protestant que ce qu'on exigeait d'eux était impossible à accorder, contraire à la loi divine, en ont appelé au Ministre de l'Intérieur. Et la question, soumise à nouveau par le gouverneur général du Turkestan à une commission d'ulémas, traîne parce que la commission est divisée. Certains veulent traiter l'affaire au fond, d'autres voudraient l'avis de Constantinople. Et, en attendant, le gouverneur général persiste dans son premier dessein ; la presse russe déclare que la Turquie n'a rien à voir dans les affaires intérieures de la Russie.

Al Moayyad ajoute à ces nouvelles tendancieuses quelques couplets sur le dévouement de tout Musulman à la « Kalimet et tawḥîd », « la Ilaha, ill' Allah ! » (17 juillet).

A Vancouver.

(Lettre de As'ad al Malikî, datée de New-York.)

Sur la rive Pacifique du Dominion (*Al Moayyad*, 28 juin), en Colombie Anglaise, une colonie nombreuse d Hindous, venus d'Orient, s'est formée. Après de très durs débuts, englobés par la haine des blancs parmi les « hommes de couleur », comme les Japonais, les chefs de cette colonie sont devenus puissamment riches. Le gouvernement anglais, qui les surveille de près, affirme qu'ils dépensent leur fortune à acheter et à expédier des armes et des munitions à leurs frères de l'Inde.

Une caisse serait constituée pour cela parmi eux, alimentée par les contributions obligatoires de tous les membres de la colonie. Récemment, elle aurait expédié dans l'Inde un chèque de 20.000 ryâl.

Cette société serait principalement composée de Bengalis, poussés à bout par le gouvernement anglais qui, après les avoir forcés à s'expatrier, n'a même pas voulu les protéger contre les ennemis des « gens de couleur » quand ils essayaient de gagner leur vie aux États-Unis...

Une de leurs thèses est la suivante : « Si l'Hindou n'a plus le droit de vivre au pays des Blancs, de même le Blanc ne doit plus avoir le droit de vivre en pays hindou »...

Et la leçon, pour le lecteur arabe, se dégage d'elle-même.

L. M.

PRESSE OTTOMANE

De l'*Osmanischer Lloyd :* un rédacteur de cet organe se trouvait, le mois dernier, au pont de Kara Keuy, attendant le bateau pour se rendre au Fanar. Son tour venu, il engagea la conversation avec le batelier. Celui-ci, à qui l'on donnait chaque jour le *Tanin*, le lisait avec la plus grande attention, s'attachant surtout aux articles de fond ; il suivait de très près la question des Églises, et connaissait, par leurs noms, tous les rédacteurs du *Tanin*. Soit politesse, soit désir de s'instruire, il assura à son client qu'il regrettait beaucoup de ne pouvoir lire l'*Osmanischer Lloyd*, dont il avait bien des fois entendu parler.

Les journaux ne laissent pas d'être surveillés de fort près par les autorités, citons à cet égard quelques faits.

Comme beaucoup de ses collègues, le *Proïdos*, l'un des organes grecs les plus anciens et les plus répandus de Constantinople, a été l'objet d'une mesure de rigueur. La publication d'un article intitulé : *Où sont la paix et le calme ?* article qui, dans la pensée des juges, tendait à provoquer l'hostilité entre les différentes nationalités de l'Empire, lui a valu, de la part du Conseil de guerre, sa suspension pour une durée illimitée.

Mesure purement illusoire, du reste, car le député Cosmidi Efendi, directeur du *Proïdos*, a, au lendemain de ce jugement, fondé un nouvel organe, la *Phoni* « Voix », destiné à remplacer l'ancien.

Un article sur la loi concernant les Églises a valu au journal grec *Néa Alithia* des poursuites judiciaires. Les chefs d'accusation étaient nombreux : excitation à la révolte des Grecs de Macédoine, excitation à la haine et au mépris du Gouvernement, dont les actes étaient présentés sous un jour faux, falsification de nouvelles, incitation à la haine entre les diverses nationalités de l'Empire. Mais, à l'audience du Tribunal, le gérant déclara que la traduction de l'article incriminé contenait des erreurs. Là-dessus, il a été décidé que de nouveaux traducteurs, assistés des juges, en reverraient le texte.

En revanche, l'interdiction qui frappait, depuis longtemps déjà, un autre organe grec, la *Néa Ephiméris*, a été levée. Ce journal pourra reparaître, comme par le passé, sous la direction de Kreyanidi Efendi.

Un autre journal grec, le *Kokoriko*, feuille humoristique, a été suspendu en août pour avoir publié un article intitulé : *Choses à la mode*, dans lequel le Gouvernement et la Constitution étaient tournés en dérision. L'*Anatolikos Takhydromos*, lui, a été suspendu pour avoir donné « des informations mensongères et malveillantes ». Le même reproche a été fait, et la même mesure appliquée à un journal turc, le *Selâmet-i 'Oumoûmiyè* « Salut public ». Quant aux *Khayâl* « Imaginations », elles ont été suspendues pour outrages à la morale religieuse, leur cinquantième numéro contenant un dessin tournant en dérision Adam et Ève.

Les articles de la loi sur la presse visant l'introduction de publications séditieuses sont fréquemment appliqués. Beaucoup de journaux, brochures et volumes publiés à l'étranger sont interdits en Turquie ; quelquefois cette interdiction a des motifs d'ordre religieux ; mais, le plus souvent, elle a pour origine des raisons politiques. Un opuscule de propagande chrétienne, rédigé en langue turque et édité en Bulgarie, qui établit entre le Christ et Mohammed un parallèle outrageant pour ce dernier, a été récemment frappé d'interdiction. Ne peuvent, non plus, entrer en Turquie, toute une série de publications grecques : *Les Héros du réveil hellénique*, *Histoire du réveil hellénique*, etc. Trois journaux d'Athènes sont également interdits en Turquie : le *Néon Asty*, le *Spirini* et le *Kratos*.

Une pareille mesure de rigueur a été prise à l'égard de deux périodiques arabes fort connus : le *Mouayyad*, le grand quotidien du Caire, et la *Tahrîr al-Mar'at* « Émancipation de la femme ».

Les difficultés qu'ils peuvent avoir rencontrées n'arrêtent d'ailleurs pas le zèle des fondateurs de périodiques : citons les suivants, que nos lecteurs ne connaissent sans doute pas encore.

Fondée il y a peu de temps, à Salonique, la revue *Husn u Chi'r* « Beauté et poésie », est consacrée spécialement à la Roumélie ; elle s'est assuré la collaboration d'un certain nombre de jeunes littérateurs de mérite, et publie des études appréciées sur la littérature contemporaine. *Husn u Chi'r* paraît le 1er et le 15 de chaque mois. En dépôt, à Constantinople, à la librairie Djem'iyet.

La Revue de spiritisme, *Ispiritzmé Medjmoû'ase*, en est à son neuvième numéro mensuel. Le succès de cet organe montre l'intérêt que prend le public ottoman aux questions psychiques ; il est, d'ailleurs, exactement tenu au courant de leurs progrès par cette Revue, qui a publié, naguère, une étude de Cesare Lombroso sur les maisons hantées.

Le *Tanin* a annoncé, au mois de septembre, l'apparition d'un nouveau journal, l'*Imdâd*, devant paraître le dimanche, et destiné à publier les sujets de satisfaction et de mécontentement du public ; en d'autres termes, l'*Imdâd* devait être une sorte de tribune libre où chacun aurait pu exposer ses doléances et faire ses propositions de réforme. Nous ignorons, ajoutait le *Tanin*, combien de pages aura notre nouveau confrère ; mais, s'il tient à enregistrer tous les motifs de plaintes, chacun de ses numéros formera, nécessairement, un volume de 40 à 50 pages.

Les professeurs des écoles bulgares de la Turquie d'Europe ont fondé, l'année dernière, une Société afin de pouvoir échanger leurs vues et de défendre leurs intérêts. De là, naturellement, ils ont été amenés à publier un organe, qui a fait son apparition à Salonique au mois de juillet, et porte comme titre : *La Voix du maître*.

Extraits et analyses.

Questions religieuses. — Les journaux ont annoncé la venue à Constantinople, en juillet dernier, du Tchélébi Efendi, supérieur des Derviches Mevlévis de Konia et « descendant des khalifes abbasides » ; on sait quel rôle joue cette importante personnalité religieuse lors de l'avènement d'un Sultan. Reçu avec les plus grandes marques de considération par Mohammed V, le Tchélébi Efendi est ensuite revenu à Konia par train spécial, accompagné d'un gendre du Sultan. Son retour y a été salué comme un événement d'une importance considérable. Le vali, le général commandant la division, la municipalité et les autres autorités locales étaient présents, en groupes. La réception solennelle faite au supérieur des Mevlévis a été suivie d'un service religieux.

Le Cheïkh-ul-Islâm Sâhib Menlâ Bey est mort à Constantinople dans la nuit du 6 juillet 1910, à l'âge de 72 ans environ. Né en moharram 1254, il était le fils du grand-vizir Mohammed Sahîb Bey. Après de sérieuses études faites à Constantinople, et qui portèrent surtout sur l'arabe et le persan, il était nommé, à l'âge de 14 ans, à un emploi au caziaskériat d'Anatolie. Il devait faire toute sa carrière dans l'administration religieuse, et, après avoir occupé un certain nombre de postes dans la capitale et en province, à Smyrne, à la Mecque, à Trébizonde, etc., parvenait, il y a une trentaine d'années, à la dignité de caziasker. Sâhib Menlâ Bey appartint ensuite aux tribunaux religieux,

et, finalement, reçut le titre suprême de Cheïkh-ul-Islâm. Il était, de plus, sénateur.

Il était autrefois d'usage, au Harem impérial, qu'un membre du clergé vînt prêcher de temps à autre. ʿAbdul-Hamîd avait mis fin à cette coutume, il y a de cela une vingtaine d'années. Mohammed V l'a fait revivre, et désormais chaque mercredi il y aura sermon au Harem, les membres du Mechyakhat déléguant, pour ce soin, l'un des leurs. Le premier appelé a été le sénateur Ismaïl Hakki Efendi, de Monastir.

L'une après l'autre, les différentes provinces de l'Empire demandent que les reliques du Prophète conservées à Constantinople soient exposées à leur vénération. Mahmoûd Nedîm Bey, député de Hodeïda, au Yémen, a sollicité l'envoi, dans la grande mosquée de cette ville, des poils de la barbe de Mohammed. Satisfaction lui a été donnée.

Le tour d'Alep est venu ensuite. Cette fois encore, c'est sur la demande du député de la ville, Emîrîzâdè Behâ Bey, que les reliques ont été envoyées à la mosquée de Mousâ El-Emîrî. Toutes les autorités civiles et militaires, et une foule évaluée à 40.000 personnes, étaient présentes lors de l'arrivée des reliques.

Doukhânîzâdè Hafiz Mohammed Efendi a obtenu semblable faveur pour la mosquée qu'il a fondée à Eren Keuy.

Le pèlerinage approche, et beaucoup de pèlerins n'attendent pas que dhoû'l-hidjdja soit venu pour visiter les villes saintes. Beaucoup d'entre eux tiennent à passer le ramadan à la Mecque, où leur séjour dure, ainsi, plus de trois mois. Ils viennent parfois de fort loin, et des précautions sanitaires s'imposent. Celles qu'on a observées jusqu'à présent laissent à désirer, et les pèlerins ont dû souffrir des vexations et du manque de soins qui caractérisent l'ancien régime.

Actuellement une Commission spéciale, présidée par le ministre de l'Intérieur et composée de deux médecins, de députés et d'autres personnalités compétentes, recherche quel régime sanitaire il convient d'adopter. Le *Yéñ i Ghazeta* l'invite, ainsi que le Gouvernement, à prendre les mesures nécessaires pour que les pèlerins de toutes les nations, traités avec les plus grands égards, conservent un bon souvenir de leur passage dans les villes saintes. Il est du devoir du chef spirituel de tous les Musulmans d'y veiller.

Une mosquée est réclamée à Samos. Il y a, dans l'île, 1.000 hommes de troupe, sinon davantage, et 400 marins musulmans, qui, faute de mosquée, ne peuvent remplir leurs devoirs religieux.

La question des Églises reste toujours posée, et la nouvelle loi les concernant prête à de vives discussions. L'opposition du Patriarcat grec est fort commentée, et un certain nombre de membres de la communauté déplorent ces difficultés. Plusieurs Grecs, sujets ottomans, ont écrit au *Tanin* pour protester de leur loyalisme et dire combien ils regrettent un antagonisme semblable.

Il y avait déjà longtemps que cette question faisait l'objet des commentaires de la presse, quand un fait nouveau, assez inattendu, se produisit. Quelques députés grecs, délégués par leurs collègues, ont rendu visite au Cheikh ul-Islam, le priant d'intervenir au Conseil des ministres, dont il fait partie, en faveur des Grecs, et lui ont remis la liste de leurs desiderata. Voici en quoi ils consistent :

1° Nouvelle loi électorale, basée sur le vote par communautés.

2° Loi sur le service militaire des non-Musulmans.

3° Assimilation des écoles confessionnelles aux écoles officielles.

4° Interdiction aux fonctionnaires d'intervenir dans les affaires des communautés, de leurs églises et de leurs écoles.

5° Création d'une Commission mixte, composée par moitié de Musulmans et de Chrétiens, pour veiller à ce que les fonctionnaires agissent impartialement à l'égard de ceux-ci.

Le Cheikh ul-Islâm, qui a fait aux délégués l'accueil le plus courtois, leur a déclaré que dans l'Empire il ne voulait voir que des Ottomans, tous égaux devant la loi et jouissant de droits semblables, sans distinction de croyances.

Les Mœurs. — On se souvient des violents incidents que provoquèrent, dans les rues de Constantinople, des Musulmanes qui avaient voulu revêtir le costume européen, peu après la fin du Hamidisme; ces incidents viennent d'avoir leur contre-partie. Deux femmes chrétiennes, habillées en Musulmanes et revêtues du *tcharchaf*, se promenaient dans les rues de Péra, il y a quelque temps. La bizarrerie de leurs allures attira sur elles l'attention de la police, qui les appréhenda et les obligea de faire connaître leur identité. A la suite de ce fait, une note de la Sûreté Générale, insérée dans les journaux, a menacé de poursuites judiciaires toute non-Musulmane prenant un habit qu'elle n'a pas le droit de porter.

Le *'Alem-i Nisvân* « Monde féminin », supplément du *Terdjumân* de Baghtchè-Séraï, annonce qu'une Musulmane, Zeïneb bint 'Abdur-Rahmân, après avoir obtenu le diplôme de docteur, est rentrée dans son pays d'origine, le Turkestan (où pareil fait s'était déjà produit, il y a quelques années), pour y exercer la médecine.

L'*Ikdam* commente longuement cette nouvelle. En Turquie, on n'a pas encore vu de Musulmanes se livrer à l'étude de la médecine, et cependant, que de services ne rendraient-elles pas à leurs sœurs, si elles pouvaient devenir leurs médecins ! C'est la loi du progrès qui a conduit les Musulmanes russes à embrasser une carrière semblable ; des préjugés vains et absurdes empêcheront-ils les Ottomanes de suivre l'exemple excellent qui leur est donné ?

Les négociants en tapis de Constantinople ont donné un banquet. Ce n'est pas à l'exemple de l'Europe que des fêtes de ce genre ont lieu ; elles sont de tradition dans les corps de métiers, et on leur attribue un certain nombre d'avantages ; ceux qu'elles réunissent apprennent à mieux se connaître, à s'estimer et à s'apprécier davantage, leurs rapports deviennent plus suivis et plus cordiaux. Mais, cette fois, les organisateurs du banquet ont été mal inspirés, en classant les invités d'après leurs pays et leurs croyances. Il y avait pour eux trois tables. A la première, « table mêlée », on voyait bien des négociants de nationalités et de religions diverses; mais à la seconde, il n'y avait que des Persans, et à la troisième que des Juifs. Relevant ce fait, les journaux donnent à entendre qu'il dénote un manque de tact.

L'Enseignement. — Un article sur la réforme de l'enseignement a paru dans l'*Ikdam*, signé simplement 'A. M. Son auteur, qui désire attirer l'attention du Ministère sur certaines modifications urgentes, estime que la réforme devra porter, à la fois, sur les écoles primaires élémentaires, primaires supérieures (*ruchdiè*) et secondaires (*i'dâdiyè*) ou préparatoires. Elle devra s'inspirer de ce qui s'est fait à l'étranger, en France notamment. Comme dans ce pays, l'instruction primaire devra être obligatoire et gratuite ; sa durée, que l'on voulait fixer à trois ans, ne peut être, raisonnablement, de moins de quatre.

Il ne suffit pas d'apprendre aux élèves à lire et à écrire ; c'est absolument insuffisant. L'instruction morale et civique doit être l'objet d'une attention particulière, les enfants ayant besoin d'être préparés au rôle que, devenus hommes, ils joueront dans la nation.

En même temps que l'enseignement sera organisé sur de nouvelles bases, les établissements où on le donne seront transformés. Des écoles seront ouvertes dans les moindres villages, et il faudra consentir aux sacrifices nécessaires pour en venir là. Mais ce n'est pas tout. Les écoles *ruchdiè*, ou primaires supérieures, telles qu'elles existent actuellement, ne répondent pas aux besoins. Au lieu de ces écoles particulières, mieux vaudra, dans chaque école primaire, une classe supérieure qui recevra les sujets d'élite, et où l'on tiendra compte, dans la plus

large mesure, des exigences de la vie locale, de manière à former de bons artisans dans telle ou telle branche de l'industrie, de bons agriculteurs, etc.

Mais « le maître est l'âme de l'école ». Pour avoir des maîtres capables, on ouvrira des écoles normales. Quant à ceux, actuellement en fonctions, qui n'ont pu recevoir leur enseignement, on fera pour eux, dans les écoles normales, des cours de vacances, que, moyennant une indemnité suffisante et le remboursement de leurs frais de voyage, ils seront tenus de suivre. Ces cours auront un caractère essentiellement pratique.

Une gloire nationale. — Grâce aux recherches entreprises par Safvet Bey, l'un des fondateurs de la Société historique ottomane, et aux renseignements fournis par un savant hongrois, le docteur Karacson, on a pu retrouver le tombeau, complètement oublié depuis fort longtemps, de Ibrâhîm Mutèfèrreka, Hongrois converti à l'Islam qui, au dix-huitième siècle, a introduit l'imprimerie à Constantinople.

Tous ceux qui vivent de l'imprimerie, typographes, libraires, éditeurs, journalistes, etc., se réjouiront de cette découverte, et s'associeront sans doute au vœu formulé par l'*Ikdam*, qui demande qu'on élève, sur cette tombe trop longtemps délaissée, un monument. Un exemplaire de chacune des impressions de Ibrâhîm Mutèfèrreka devrait, ajoute l'*Ikdam*, être déposé dans le *turbè* de ce bienfaiteur de la Turquie. Ne pourrait-on pas, de plus, suggère le grand quotidien de Constantinople, exécuter des fouilles sur l'emplacement de son imprimerie, à Scutari? Un incendie a détruit cet établissement; mais les fouilles pourraient mettre au jour des outils, des caractères et d'autres objets, précieuses reliques qui feraient un digne pendant à la vieille presse de bois, premier essai de machine rotative, que l'on peut voir à l'Exposition de Munich.

La Vie militaire. — Trois jeunes Albanais, réclamés par le recrutement, se trouvaient à Salonique. Chacun d'eux reçut un télégramme l'invitant à se mettre en règle avec la loi, et voici en quels termes la mère de l'un de ces jeunes gens, originaire de Debrè, conseillait son fils :

« Mon fils! Le sort t'a désigné pour être soldat. Pour un être doué de conscience, il ne saurait y avoir de devoir plus sacré que celui qui consiste à servir la patrie; tu dois être heureux et content d'en trouver l'occasion. Aussitôt après avoir reçu mon télégramme, va chez le commandant de place de Salonique, et prie-le de vouloir bien me télégraphier pour m'avertir, quand tu seras incorporé parmi de braves soldats. »

Une heure après avoir reçu cette dépêche, la recrue se présentait devant l'autorité militaire. La presse ottomane a reproduit, avec les commentaires les plus élogieux, cet appel patriotique.

Voici maintenant un nouveau témoignage du zèle patriotique qui anime les non-Musulmans incorporés dans l'armée. C'est l'*Ikdam* qui nous le fournit, par la publication d'une lettre, adressée à sa famille par un soldat arménien.

La nouvelle recrue se déclare enchantée de son sort. Versée au bataillon des sapeurs-pompiers de Péra, elle y a trouvé un bon lit, une excellente nourriture, un élégant uniforme. Ses camarades, qui appartiennent à des nationalités différentes, s'aiment comme des frères, et la concorde la plus parfaite règne à la caserne. Deux fois par jour, on fait l'exercice, chaque fois pendant quatre heures, et, de temps à autre, on va manœuvrer sur les hauteurs de Kiatkhânè. En définitive, tout est pour le mieux à la caserne.

Incorporée au 9e régiment d'infanterie, en garnison à Djisr Moustafâ Pacha, une recrue israélite, Michon fils de Juda, s'était, dès le premier jour, distinguée par son travail opiniâtre et son zèle patriotique. Bien vu de tous ses supérieurs, qui lui ont accordé des notes exceptionnelles, Michon vient de passer caporal, et le *Tanin* enregistre avec satisfaction cette nomination. En dehors du judéo-espagnol, sa langue maternelle, le nouveau gradé connaît le français et le bulgare, et a fait, dans l'étude du turc, des progrès très rapides.

Les lecteurs de la *Revue* savent dans quelles conditions se recrutent, maintenant, les officiers de réserve. Ajoutons qu'une École spéciale a été ouverte, pour eux, dans la capitale. Moustafâ ʿAsem, député de Constantinople, l'a visitée, et a communiqué au *Tanin* les impressions que lui a laissées sa visite. Bien plus encore que l'accueil plein de cordialité et de déférence qui lui a été fait, le patriotisme et l'ardeur des élèves l'ont comblé de joie. Ceux-ci, au nombre d'environ 90, proviennent de toutes les grandes écoles de Constantinople. L'Université a fourni son contingent; il est peu nombreux pour la Faculté de Droit, mais beaucoup plus pour celle des Lettres. Les Écoles Milkiyè Châhânè et Sultani, etc., ont aussi envoyé un certain nombre de leurs diplômés.

La Société d'assistance nationale à la flotte ottomane a tenu un Congrès qui s'est ouvert à Constantinople, le 2 août, dans les locaux du Ministère de la Marine, sous la présidence de Medjdî Efendi. Il a étudié la situation présente de la Société, situation défavorable pour plusieurs raisons, et a élaboré son programme d'action.

D'après un rapport dont il a été donné lecture à la première séance, les recettes ont notablement diminué ; voici pourquoi :

Sa'îd Pacha a publié, dans le *Sabah*, un article défavorable à l'œuvre entreprise.

Les différentes sections de la Société ont montré de la négligence dans leurs recouvrements.

Ces recouvrements sont opérés d'une manière défectueuse, à laquelle il est nécessaire de renoncer. Il faut aussi exiger le versement des souscriptions : celles-ci sont volontaires; mais, quand on s'est engagé à les fournir, on doit, le cas échéant, être mis en demeure de les acquitter. L'appui du Gouvernement est nécessaire.

Réglant ensuite diverses questions budgétaires, le Congrès, qui exigera des sections plus de régularité dans la reddition de leurs comptes, a décidé de continuer la publication de la *Revue maritime, Donounma Medjmoû'ase.*

Plusieurs vœux ont été soumis au Congrès. L'un d'eux proposait d'établir, en faveur de la marine, de légères taxes sur les récoltes de tabac et de noisettes, les troupeaux de moutons; on a décidé, aussi, d'avoir recours au zèle des consuls de Turquie dans l'Inde et l'Insulinde. A signaler l'intervention de M. Georges Picard, professeur de français à l'École Milkiyè : jusqu'ici il ne recevait aucune rétribution de ses élèves ; désormais il demandera à chacun d'eux cinq piastres, qui seront versées à la Société. On demandera au Gouvernement d'assurer des pensions de retraite à ceux des agents de la Marine qui, actuellement, n'y ont pas droit.

La création, par la Société, d'une Compagnie de navigation est mise à l'étude. Cette Compagnie affecterait, chaque année, deux de ses bateaux au transport des pèlerins.

Les changements à opérer dans la comptabilité, les moyens de propagande à employer, divers vœux relatifs à la navigation, aux Compagnies maritimes desservant Salonique, etc., ont occupé le reste des séances du Congrès. Celui-ci, qui a pris fin le 4 août, a été suivi d'un banquet et de visites au Musée et aux bâtiments de la flotte.

En Province.

Kurdes et Arméniens. — Deux articles dignes d'attention, de Huseïn Djâhid, dans le *Tanin*. Ils sont consacrés aux rapports des Turcs, des Arméniens et des Kurdes. Ces rapports s'améliorent beaucoup entre

les deux premiers de ces éléments; mais les Arméniens d'Asie Mineure ont encore à souffrir de l'hostilité des Kurdes.

Au fond, cependant, et à bien prendre les choses, il n'y a rien qui doive maintenir de mauvais rapports entre Musulmans et Arméniens. Il faut que les Kurdes sachent que les Arméniens sont, comme eux, des Ottomans et que leur attachement au nouveau régime est sincère. De leur côté, que les Arméniens se persuadent que tout mauvais traitement de la part des Kurdes sera sévèrement réprimé.

Le Gouvernement, enfin, devra prendre une mesure qui lui vaudra la gratitude des Arméniens. Beaucoup de ceux-ci reviennent dans leur pays d'origine, dépouillés de leurs terres et manquant de tout : avec un crédit de 50, 60, peut-être 100.000 livres ottomanes, on assurera leur existence.

En Mésopotamie. — Que faut-il à la Mésopotamie ? Enlever à sa population les moyens de se procurer des armes, lui distribuer des terres, construire des manufactures et des chemins de fer. Ainsi s'exprime un correspondant du *Yèñi Ghazeta*.

Il n'y aura pas d'ordre possible tant que les habitants pourront, comme ils le fónt maintenant, se procurer des armes à feu. On trouve des enfants de sept à huit ans qui en sont pourvus, et qui ont en même temps des munitions. Souvent ces armes appartiennent aux systèmes les plus perfectionnés. La contrebande s'exerce en grand, d'un côté par Koweït, de l'autre par Basra; elle est, pour le cheikh de la première de ces localités, une source fructueuse de revenus. Le prix très modéré des armes en facilite la diffusion.

La question agraire est une autre source de difficultés. 'Abdul-Hamîd avait confisqué à son profit quantité de terres ; il serait sage de les rendre aujourd'hui aux tribus, de les leur vendre au besoin.

Mais le développement économique de la région, région riche et fertile s'il en fut jamais, est intimement lié à la question de la navigation fluviale. Il faudra donner suite aux projets de Nâzim Pacha. La création d'une nouvelle compagnie de navigation s'impose. En faisant baisser le prix des transports, en donnant au transit la possibilité de s'effectuer dans de bonnes conditions, elle transformera la Mésopotamie.

Midhat Pacha était, il y a une quarantaine d'années, vali de Basra, et déploya dans ce poste, où son séjour fut marqué par d'heureuses réformes, un zèle et un dévouement absolus. Les habitants s'en souviennent. Ils ont inauguré, le jour de la fête nationale, anniversaire du rétablissement de cette Constitution dont Midhat Pacha avait été le promoteur, un monument au grand homme d'État.

Étranger.

Le Gouvernement se préoccupe davantage, aujourd'hui, de ses nombreux sujets fixés dans l'Amérique du Sud. C'est à une date relativement récente, et bien postérieure aux débuts de l'immigration syrienne, que des consulats ont été créés au Brésil et dans la République Argentine. Chacun de ces États aura, désormais, un consul général de Turquie ; en outre, il sera créé, partout où il sera utile, des postes de consul honoraire.

Les vexations infligées aux Musulmans crétois ne se comptent plus, déclare la presse turque. Le *Yèñi Ghazeta* a cité, entre autres, le fait suivant :

Des médecins et des sages-femmes, tous Grecs, ont visité les femmes grecques employées comme domestiques dans les familles musulmanes, et ont ensuite adressé aux autorités un rapport déclarant que ces femmes avaient été violées. Aussitôt l'ordre a été donné d'arrêter les jeunes Musulmans appartenant aux familles qui employaient ces femmes. Parmi les jeunes gens qui ont été jetés en prison de la sorte, il s'en trouve d'impubères ; l'un deux n'aurait pas plus de douze ans.

Rizâ Tevfek, député d'Andrinople, a fait ces derniers temps un voyage en Angleterre. Il a publié, dans l'*Ikdam*, ses impressions et ses souvenirs ; nous en utiliserons la partie essentielle, un entretien avec le professeur Browne, de Cambridge.

L'éminent savant, dont Rizâ Tevfek vante le mérite, et qui a su s'assimiler, d'une manière si complète, les langues et les idées de l'Orient musulman, est un partisan résolu du Panislamisme et le dit bien haut. Mais il importe de connaître sa conception du Panislamisme.

Pour lui, il ne s'agit nullement de propager l'Islam dans tout l'univers, et d'en faire l'unique religion de tant de peuples aux aspirations différentes. Non. Il s'agit de préserver une admirable civilisation, qui a sa philosophie, sa littérature, son art, qui a excellé en toutes choses, et peut et doit, sur bien des points, servir de modèle aux Occidentaux, dont la civilisation, surtout matérielle, paraît grossière en comparaison de l'autre.

Ce que l'Orient musulman doit prendre à l'Europe, ce sont ses procédés et ses instruments de travail, les choses qui peuvent réellement être utiles, ce qu'il y a de bon et de juste dans ses idées. Malheureusement, il lui a pris surtout, jusqu'ici, ses défauts ; l'alcoolisme et le jeu ont fait

des progrès immenses dans l'Inde, en Égypte, en Tunisie et en Algérie. Mieux inspirés, les Musulmans feront un choix judicieux, et joindront à leur propre civilisation ce que celle des Occidentaux a de meilleur. Pourquoi agir autrement et singer l'étranger? On cesserait d'être Turc sans devenir Anglais pour cela.

Des idées pareilles seront bien accueillies par tous les Musulmans éclairés. Peu de jours après les avoir fait connaître, l'*Ikdam* publiait, sur l'union musulmane, un article qui, faisant l'apologie d'une politique de progrès et de liberté, réprouvait tout sentiment agressif à l'égard des peuples chrétiens, que l'on ne doit chercher, ni à asservir, ni à ruiner. La paix et l'entente avec tous, voilà le véritable mot d'ordre.

Journaux arabes.

Nous devons à l'obligeance de plusieurs amis et correspondants de la Revue, des spécimens d'un grand nombre de journaux arabes fondés pendant ces derniers mois dans les diverses provinces d'Asie : en leur consacrant les lignes qui suivent, nous avons voulu donner un aperçu des progrès d'une presse dont l'importance va en augmentant de jour en jour.

Syrie.

Damas possède, comme le savent nos lecteurs, un quotidien des mieux rédigés et des plus intéressants, *Al-Moktabas*, et une revue mensuelle, littéraire, scientifique et sociologique, portant le même titre; M. Mohammed Kurd-Ali, dirige l'un et l'autre. A côté de ces importants organes, plusieurs autres feuilles ont fait leur apparition.

Al-'Asr al-Djadîd « La Nouvelle Ère », journal paraissant tous les matins, le dimanche excepté, est surtout politique et économique : après les nouvelles politiques, les informations commerciales et industrielles y tiennent une large place, sans exclure, toutefois, les questions littéraires et scientifiques. On y trouve aussi une importante publicité. Directeur responsable : Nâsîf Aboû Zeïd (1).

(1) Abonnements annuels : Damas, 4 medjidiés; Turquie, 1 livre ottomane; étranger, 25 francs. — Le numéro : 1 métallique.

Un grand organe politique, littéraire et commercial, tri-hebdomadaire en attendant de devenir quotidien, s'est fondé à Alep, il y a environ un an. C'est *Al-Cha'ab* « Le Peuple ». Il fait leur part, assez considérable, aux événements politiques et aux nouvelles intéressant la région. Les annonces qu'insère *Al-Cha'ab*, sont parfois rédigées en langue française. Propriétaires : L. Homsy Cherkelly et L. G. Balit; directeur-rédacteur, Fathallah Gastoun (1).

Ar-Râwî « Le Narrateur », qui paraît à Damas, le samedi de chaque semaine, sur quatre pages en petit format, est un journal « sérieux et humoristique »; il combat les abus par la raillerie. On relève dans son

32e numéro, en date du 3 juillet, un curieux dialogue entre la Municipalité, *Al-Baladijy*, et la Ville, *Al-Balda* (2).

Hatti bi'l-Khourdj « Dépose ton sac ! » est, comme son titre l'indique, une feuille humoristique, du moins quant à la forme, car, voulant combattre les abus, elle a des pensées sérieuses. Hebdomadaire. A commencé à paraître vers la fin de 1909. Propriétaire-gérant : Mohammed Arif Al-Habat (3).

Tripoli de Syrie possède *Ar-Raghâïb* « Les Présents », feuille poli-

(1) Abonnements annuels : Alep, 2 medjidiés ; Turquie, 3 medjidiés; étranger, 14 francs.

(2) Adresse : Imprimerie Wataniya, Damas. — Abonnements annuels : Damas, 1/2 medjidié; Turquie, 3/4 de medjidié; étranger, 6 francs.

(3) Ne se vend pas au numéro. Prix des abonnements annuels : Damas, 3/4 de medjidié; Turquie, 1 medjidié 1/4; étranger, 10 francs.

tique, scientifique, littéraire et commerciale, défendant les idées nationales ottomanes et qui, destinée à devenir quotidienne, paraît pour le moment deux fois par semaine. Directeur responsable : 'Abd as-Sattâr As-Saltî; rédacteur en chef-gérant, Hikmetk Cherîf (1).

On y trouve encore *Al-Widjdân* « La Conscience », fondée le 1er redjeb 1328, et actuellement bi-hebdomadaire, en attendant de devenir quotidienne. Son programme est le suivant : journal patriotique, social, littéraire, critiquant les abus (2).

Hama possède maintenant un journal quotidien, paraissant le matin : c'est la *Lissan el-Chark* « Langue de l'Orient, « scientifique, commerciale, politique et morale. Son propriétaire est Ahmed Es-Saboûnî. La

Lissan el-Chark est surtout politique et rend compte, en détail, des débats des Chambres. Elle date de la fin de 1909 (3).

Hama a de plus une revue hebdomadaire, traitant des sujets d'intérêt général, intitulée *Al-Akhâ* « Les Frères », et paraissant sur seize pages in-8. Djabrân Masoûh en est le propriétaire-rédacteur. Dans le quinzième numéro, en date du 9 juillet, on remarque un intéressant article sur la question de la réforme de la langue. L'auteur se déclare pour « le parti des jeunes », par opposition aux conservateurs : les juristes qui prétendent que le langage usuel ne doit chercher ses expressions que dans les dictionnaires classiques oublient qu'une langue est un

(1) Abonnement annuel : Tripoli, 2 medjidiés; Turquie, 3 medjidiés; étranger, 15 francs.

(2) Abonnements : 1 medjidié et 30 piastres pour l'extérieur.

(3) Abonnements annuels : Hama, 4 medjidiés; Turquie, 1 livre ottomane. — Le numéro : 1 métallique.

organisme vivant, sans cesse en transformation, et qui doit, avant tout, être facilement intelligible (1).

Al-Karmel « Le Carmel » de Haïfa est dans la deuxième année de son existence. C'est un organe démocratique, qui défend, en toute occasion, la cause du prolétariat et de la liberté, et qui s'efforce de répandre, dans le peuple, les idées de progrès et de civilisation. Paraît actuellement le samedi, sur huit pages petit in-folio ; il espère devenir quotidien. Directeur-propriétaire : Nadjîb Nassâr (2).

Un journal dont la création est un peu postérieure à celle d'*Al-Karmel*, est *Djirâb al-Kourdî* « La Besace du Kurde », feuille humoris-

№ 162 2ME ANNEE
AL-KOUDS
(JÉRUSALEM)
JOURNAL
BI-HEBDOMADAIRE
PROPRIETAIRE
Georges I. Habib Hanania.
ABONNEMENT
Jérusalem un an 3 Medjidies
Turquie un an 4
Etranger un an 20 francs.
Insertions et annonces
à la 1re page la ligne 3 Pias.
à la 4me page „ 2 „
PAYABLE D'AVANCE.
القدس
جريدة علمية ادبية اخبارية
تصدر يومي الثلاثاء والجمعة من كل اسبوع
العدد ١٦٢ السنة الثانية
قيمة الاشتراك
في لواء القدس ثلاثة مجيديات ونصف
في البلاد العثمانية اربعة مجيديات
في البلاد الاجنبية ٢٠ فرنكاً
صاحب امتياز الجريدة ومديرها المسؤول
جرجي حبيب حنانيا
اجرة الاعلان
الصفحة الاخيرة اجرة السطر عرشان
وللمشتركين ٦٠ باره
في الصفحة الاولى اجرة السطر ٣ عروش
وللمشتركين عرشان
اما الرسائل الخصوصية فالمخابرة بشانها مع
ادارة الجريدة
الدفع سلفاً

tique hebdomadaire mettant en application le principe *Castigat ridendo mores* et, sous une forme plaisante, travaillant à l'amélioration de la société. De petit format (in-8), la *Djirâb al-Kourdî* paraît sur seize pages. Directeur-rédacteur en chef : Mitrî Hallâdj ; administrateur, Basil Al-Djad' ; gérant, Djamîl Efendi Ramadân (3).

Depuis le mois de juin paraît à Beyrouth un organe médical mensuel, *At-Tabîb al-'Amil* « le Médecin-praticien », dont le rédacteur en chef, en même temps gérant, est le docteur Théophile Dabana. Imprimé sur quatre pages in-4, il accepte des articles sur toutes les

(1) Abonnements annuels : Hama et Homs, 1 medjidié, Turquie, 1 medjidié 1/2; Amérique, 10 francs.
(2) Abonnements annuels : Turquie, 2 medjidiés ; étranger, 10 francs.
(3) Abonnements annuels : Haïfa, 1 medjidié ; extérieur, 1 medjidié 1/4.

questions de médecine, de pharmacie et d'hygiène. S'adressant au grand public tout autant qu'aux médecins, il a obtenu, dès son apparition, un vif succès. C'est l'imprimerie Al-Idjtihâd qui l'édite.

Homs, l'ancienne Emesse, possède depuis 1909 une revue actuellement hebdomadaire, qui a pris pour titre le nom même de la ville, *Homs*, et paraît sur seize pages petit in-4. Elle publie des articles sur des questions très variées : la politique y tient beaucoup de place, ainsi que la littérature, les sciences, l'hygiène, etc., sans parler des nouvelles intéressant la région. C'est l'évêque Athanase 'Attâ Allâh qui la dirige ; administrateur-rédacteur en chef, Constantin-Yannis (1).

On trouve encore à Homs une feuille humoristique hebdomadaire,

Dâ'at at-Tâsa « l'Écuelle est perdue », qui a un programme semblable à celui de *Hatti bi'l-Khourdj*, et de *Djirâb al-Kourdî*, dont nous parlons ailleurs. Son premier numéro porte la date du 2 juillet : il est précédé de cette épigraphe : *Al-'Adlas âs al-Moulk* « La justice est la base du royaume ». Directeur-gérant : Yoûsouf Khâlid Al-Masadî (2).

Djadida Mourdji'iyoûn a une feuille hebdomadaire de grand format, *Al-Mardj*, politique, littéraire et économique, dont la devise est : Liberté, Égalité, Fraternité, qui entrera, dans quelques mois, dans la troisième année de son existence. Le numéro du 30 juin dernier contient un intéressant article sur la diffusion des journaux en pays ottoman, et ses conséquences : l'auteur de l'article démontre que la presse

(1) Abonnements annuels : Homs, 1 medjidié 1/2 ; Turquie, 2 medjidiés ; étranger, 10 francs.

(2) Abonnements annuels : Homs, 3/4 de medjidié ; Turquie, 1 medjidié ; étranger, 8 francs.

devra vaincre deux ennemis redoutables : l'ignorance et l'avarice, pour pouvoir remplir le rôle qui lui est assigné. Directeur-propriétaire : docteur As'ad Rahhâl ; le Chéïkh Soleïman Dâhir collabore régulièrement à ce journal (1).

Liban.

Al-Bourdaounî est l'organe spécial de Zahla, organe hebdomadaire qui voudrait devenir mensuel. Son premier numéro est du 25 juin ; il débute par ces mots :

« La vie est une lutte. Dans la lutte est la vie. Lutter est le propre de la jeunesse... »

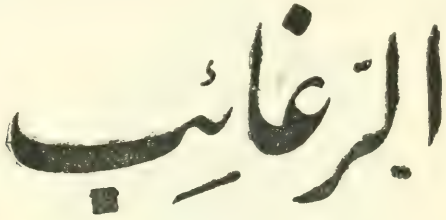

C'est dire qu'*Al-Bourdaounî* a pour rédacteurs des hommes d'action, désireux de voir leur pays, le Liban, se relever et entrer résolument dans la voie du progrès. Propriétaire : Sâlim Ar-Rayyâchi ; directeur-rédacteur en chef : Iskender Ar-Rayyâchî (2).

Al-Mouhadhdhib « Le Censeur », de Zahla également, date de quatre ans ; il espère devenir quotidien, mais ne paraît, provisoirement, que deux fois par semaine, le jeudi et le samedi. « Littéraire, scientifique et industriel », dit son titre. C'est un journal intéressant et bien informé, pour le Liban comme pour le reste de la Turquie (3).

Palestine.

Annafire « La Trompette », dont le directeur-propriétaire est M. Elie K. Zacca, est maintenant dans la quatrième année de son existence.

(1) Abonnements annuels : Djadida et environs, 2 medjidiés ; Turquie, 2 medjidiés 1/2 ; étranger, 1/2 livre anglaise.
(2) Abonnements annuels : Liban, 1 medjidié 1/4 ; extérieur, 9 francs.
(3) Abonnements annuels : Liban, 15 francs ; extérieur, 20 francs.

Elle paraît provisoirement, deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, sur quatre pages in-folio, mais deviendra quotidienne dans un avenir prochain. Organe politique, économique et social, *Annafire* donne des nouvelles de toute la Turquie (1).

Al-Insâf « l'Équité » date de deux ans. Elle est dirigée par M. Dendli Elias Machhour ; elle définit ainsi son programme : « feuille politique, scientifique, littéraire, d'informations et humoristique ». Paraît le mardi et le samedi ; même format que la précédente (2).

Al-Kouds « Jérusalem », journal bi-hebdomadaire datant aussi de deux ans, est à recommander à ceux qui s'intéressent à la vie de la

Palestine. Grâce à ses correspondants, il est informé de tout ce qui se passe dans la région. Propriétaire : M. Georges J. Hanania. Paraît le mercredi et le vendredi (3).

An-Nadjâh « Le Salut » est une feuille politique, littéraire, scientifique et agricole, de grand format, paraissant le vendredi de chaque semaine. Directeur-gérant : 'Alî Rîmâwî. Les questions politiques y tiennent une large place ; les nouvelles de la région et celles de la Turquie suivent un article de fond de caractère politique. Comme les précédents, *An-Nadjâh* est dans la deuxième année de son existence (4).

(1) Abonnements annuels : Jérusalem et Turquie, 10 francs ; étranger, 15 francs.

(2) Abonnements annuels : Turquie, 10 francs ; étranger, 12 francs.

(3) Abonnements annuels : Jérusalem, 3 medjidiés et demi ; Turquie, 4 medjidiés ; étranger, 20 francs.

(4) Abonnements annuels : Liva de Jérusalem, 2 medjidiés ; extérieur, 2 medjidiés et demi.

Mésopotamie.

Ar-Rakîb « L'Observateur », fondé à Bagdad le 6 moharrem 1327, est une « feuille arabe-turque servant les intérêts de la patrie, en toute indépendance, et paraissant provisoirement deux fois par semaine ». Il est probable qu'*Ar-Rakîb*, qui achève la première année de son existence, deviendra plus tard quotidien. Bien que le titre porte « feuille arabe-turque », il est presque entièrement rédigé en arabe. A côté des

événements politiques et des nouvelles de Turquie, il fait une part — souvent large — à la littérature. Directeur-gérant : 'Abdul-Latîf Thanyân (1).

Ar-Riyâd « Les Prairies », autre journal de Bagdad, hebdomadaire cette fois, se dit littéraire et commercial. Il est de fondation récente, et préconise l'union entre Arabes et Turcs. Les questions économiques y tiennent une très large place ; beaucoup de nouvelles locales, aussi. Directeur et rédacteur en chef : Soleïmân Ad-Dakhîl ; gérant, Djâr Allâh Ad-Dakhîl (2).

(1) Abonnements d'un an et de six mois : Bagdad, 30 et 17 piastres; extérieur, 35 et 20 piastres. Pour l'Inde et le golfe Persique, 8 roupies l'année ; pour l'Europe, la Perse et l'Égypte, 11 francs.

(2) Adresse : Khan Al-'Adliya Al-Djadîd, Bagdad. — Abonnements annuels : Bagdad, 1 medjidié ; extérieur, 1 medjidié et demi ; étranger, 8 francs.

Nous trouvons encore à Bagdad *Ar-Rousâfa*, journal provisoirement hebdomadaire, politique, littéraire, scientifique, commercial, se donnant pour mission de combattre les abus, à la tête duquel est placé Mohammed Sâdîk Al-A'radjî. Journal surtout local, il présente de l'intérêt en raison des nombreuses informations qui lui parviennent de tous les points de la Mésopotamie (1).

Al-Îkâdh « Le Réveil », de Basra, a été fondé l'année dernière, et paraît chaque semaine, sur quatre pages de grand format. « Feuille

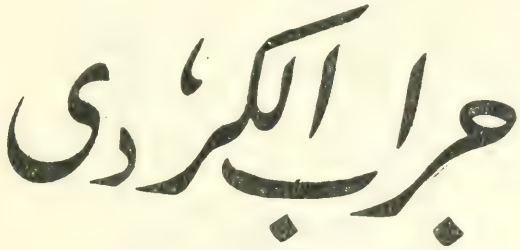

littéraire, d'informations, patriotique, humoristique », lisons-nous sur le titre, et l'examen d'un numéro d'*Al-Ikâdh* montre que ce programme est rempli. Les trois premières pages sont rédigées en arabe, et la quatrième en turc. Directeur responsable et rédacteur pour la partie turque : Mektoûbîzâdè 'Eumer Fevzî ; gérant, Soleïman Faïdî Al-Mausilî (2).

Journaux de vilayets.

Edirnè.

Selon l'usage, on a donné au journal officiel du vilayet d'Andrinople, comme titre, le nom même de la ville où il paraît, en turc *Edirné*. Ce journal, dont une aimable intervention nous a assuré le service, n'est pas, comme on pourrait le croire, une simple énumération des actes administratifs. Il contient, avec des renseignements d'intérêt général, des articles de fond d'un réel intérêt.

Edirnè est une feuille hebdomadaire, datant de trente et un ans et

(1) Abonnements d'un an et de six mois : Bagdad, 20 et 12 piastres ; Turquie, 25 et 40 piastres ; étranger, 40 piastres l'année.

(2) Abonnements annuels : 40 piastres ; Inde et golfe Persique, 6 roupies ; Europe, Amérique, Égypte et Perse, 10 francs.

paraissant chaque jeudi, sur quatre pages grand in-folio. Il est composé, d'ordinaire, de la manière suivante :

Après le titre, le calendrier de la semaine, donnant la concordance de l'ère de l'hégire avec l'année administrative, les heures du lever et du coucher du soleil, etc. On donne ensuite, s'il y a lieu, le texte des

جريدة اسبوعية سياسية ادبية علمية زراعية

décrets impériaux d'une importance particulière, puis un article de fond, plus ou moins étendu, des informations intéressant le vilayet, des extraits de la presse, des faits divers, précédant la partie officielle, qui comprend une partie des troisième et quatrième pages, des renseignements utiles, et enfin les annonces.

Le prix des abonnements est minime : 40 piastres pour Andrinople, 50 pour l'extérieur, et leur produit est affecté à l'entretien de l'École professionnelle des élèves orphelins et indigents. C'est au palais du Gouvernement que se trouve la direction ; mais, pour les demandes et réclamations, on doit s'adresser à l'Imprimerie officielle. Quant à la publicité, elle est peu coûteuse : 4 piastres la ligne pour les annonces insérées une seule fois, 2 pour celles qui le sont plusieurs. Exception est faite pour les annonces placées au milieu des faits-divers ; elles coûtent 5 piastres la ligne.

Pour permettre à nos lecteurs de se rendre compte de ce qu'est l'*Edirné*, nous donnons ci-après l'indication, pour quelques numéros, de ses principaux articles.

N° 1534, 24 *djoumâdhâ II* 1328 (17/30 *juin* 1910). — Comment de-

vons-nous élever nos enfants ? La bravoure et l'audace leur sont nécessaires. Article de fond, signé Fakhîr ud-Dîn ʿAlî. — La Société ottomane d'assistance aux enfants indigents d'Andrinople : sa situation (177 enfants secourus, 115 garçons, 62 filles). Avec un éditorial insistant sur la nécessité de fonder partout des associations semblables. — Le mildew : comment il vient, et comment le faire disparaître. Appel aux agriculteurs. Par Huseïn ʿAvnî, directeur de l'agriculture (*à suivre*).

N° 1525, 30 *djoumâdhâ II* 1328 (24/*juin* 17 *juillet* 1910). — L'éducation physique : son importance, nécessité de rompre avec les erre-

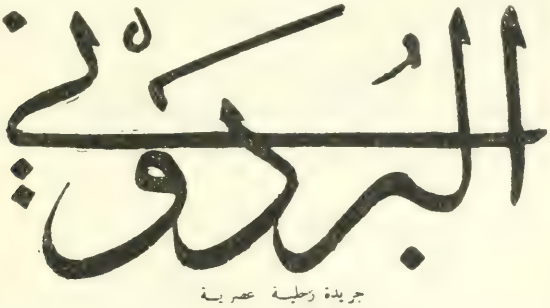

ments qui l'ont fait négliger jusqu'ici, par Fakhîr ud-Dîn ʿAlî. — Ouverture d'une souscription en faveur des inondés. — Précautions d'hygiène. — Éphémérides. — Pensées philosophiques (de Sénèque, Locke, etc.)

N° 1526, 7 *redjeb* 1328 (1er/14 *juillet* 1910). — L'égalité existe dans un gouvernement constitutionnel, par Fakhîr ud-Dîn ʿAlî. — La Société ottomane contre les ennemis de l'intérieur (l'alcool, le tabac, etc. ; nous avons précédemment parlé de cette Société). — Les efforts des habitants de Drama (questions agricoles). — La Société ottomane d'assistance aux enfants indigents d'Andrinople (liste de souscription s'élevant à 738 piastres). — Loi sur les églises et les écoles.

N° 1527, 14 *redjeb* 1328 (8/21 *juillet* 1910). — Les idées de progrès des habitants de Djisr Moustafâ Pacha (sur l'achat et l'emploi des machines agricoles). — Pensées philosophiques. — Loi sur le recrutement des officiers de réserve. — Communications officielles, etc.

N° 1528, 21 *redjeb* 1328 (15/28 *juillet* 1910). — La fête nationale ottomane. — Le Club commercial hongrois-ottoman (Association fondée à Buda-Pesth, pour favoriser les rapports économiques des deux nations, et faisant appel à la fraternité résultant d'une communauté d'origine). — Distribution des prix. — Pose de la première pierre d'une école normale d'instituteurs. — Construction de routes.

N° 1529, 28 *redjeb* 1328 (22 *juillet*/4 *août* 1910). — Le temps favorable à l'éducation; mportance de celle-ci, par Fakhîr ud-Dîn 'Alî. — La *Revue du Monde musulman*, par le même (sur le relèvement des peuples musulmans à la suite des victoires japonaises, et compte rendu d'un article que leur consacre M. A. Le Chatelier dans la *Revue économique internationale*). — Pensées philosophiques. — Souscription

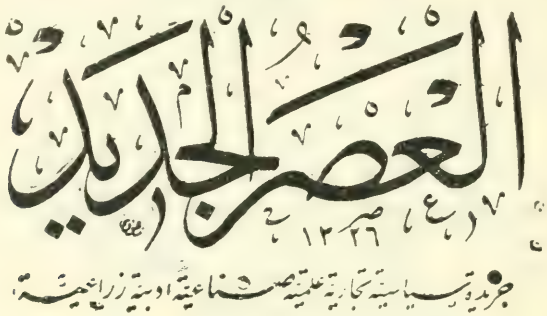

en faveur des enfants pauvres. — Commission d'assistance à la flotte ottomane (prélèvements volontaires faits en sa faveur par les commerçants).

N° 1530, 6 *cha'bân* 1328 (29 *juillet*/11 *août* 1910). — Construction de nouvelles routes ; il faudra profiter de l'expérience acquise. — Conférence patriotique de Edhem Roûhî Bey, rédacteur au *Balkan* de Philippopoli et défenseur de l'Islam en Bulgarie, venu à Andrinople sous les auspices du Comité Union et Progrès (compte rendu par Fakhîr ud-Dîn 'Alî). — Souscription en faveur des enfants pauvres. — Souscription en faveur de la flotte.

N° 1531, 13 *cha'bân* 1328 (5/18 *août* 1910). — Les Chambres de Commerce et leurs avantages, par Fakhîr ud-Dîn 'Alî (rôle et importance de ces établissements dans le développement économique d'une nation). — Pensées philosophiques. — Fondation d'écoles. — Souscriptions, etc.

N° 1532, 20 *cha'bân* 1328 (12/25 *août* 1910). — Les prédicateurs du ramadan, par Fakhîr ud-Dîn 'Alî (sur la nécessité, que reconnaît le Mechyakhat, d'envoyer dans les campagnes des prédicateurs qui gagneront les habitants à la cause de la Constitution et de la liberté). — Tuez les corbeaux ! par le même, (à propos d'un article du *Kieuylu* de Smyrne ; dégâts causés par les oiseaux ; une prime de 10 paras par corbeau abattu sera donnée par l'administration). — Fondation d'une école *ruchdié*. — Pensées philosophiques.

N° 1533, 20 *cha'bân* 1328 (19 *août*/1er *septembre* 1910). — Le service militaire est un devoir sacré pour tous, par Fakhîr ud-Dîn 'Alî. — Vaccinez vos moutons, par le même (à propos d'un article du *Kieuylu* relatif aux épizooties). — Pensées philosophiques. — Lois et décrets.

Khoudâvendikiâr.

Khoudâvendikiâr est le journal publié en turc, depuis quarante-deux ans, par le gouvernement du vilayet de ce nom, dont le chef-lieu est Brousse. Mais il ne faut pas conclure de là que ce journal soit un organe exclusivement officiel. Il accepte la collaboration de toute

personne pouvant lui donner des articles d'intérêt général ; de la sorte, il est à la fois le bulletin des actes officiels (1) et un journal ordinaire.

C'est le lundi que paraît le *Khoudâvendikiâr*. Ses numéros, de quatre pages in-folio, ont la composition suivante :

Actes et communications du gouvernement local ;

Partie officielle (actes du gouvernement ottoman).

Partie non officielle comprenant les actes intéressant le vilayet : décisions prises par les autorités locales, mouvement du personnel, etc.

Articles sur des sujets variés ;

Annonces officielles ;

Nouvelles du vilayet et faits divers.

Parmi les articles les plus importants parus au cours de ces derniers mois, nous devons relever les « Leçons du régime constitutionnel », *Me-*

(1) Rédaction : Gouvernement du vilayet, à Brousse. — Direction : Imprimerie officielle. — Abonnements : un an, 20 piastres ; six mois, 15 piastres. Tout numéro dont la semaine de publication est écoulée se vend 3 piastres.

chroûtiyèt Drèslèri, série d'études sur les avantages de ce régime et les qualités qu'on est en droit d'exiger de lui, la justice par exemple.

« Que veulent-ils ? » *Nè istèyorlar* ? est consacré à la Société secrète auteur de projets réactionnaires, qui a été découverte à Constantinople, et dont les agissements peuvent être l'œuvre de fonctionnaires mécontents d'avoir perdu leurs emplois. Cette question des agents mis hors cadre, par mesure d'économie, est des plus graves ; il y a des droits acquis méritant d'être respectés, et le gouvernement doit non seulement s'abstenir de toute injustice, mais encore ne pas faire de mécontents.

Le journal cite avec éloge l'exemple de Emîr Agha, de la tribu de Karaketchili, qui, devant à l'État une somme de 1.316 piastres 30 paras, est venu l'acquitter de lui-même, en une seule fois. Exemple trop rare, et qui devrait être suivi par tous les débiteurs du Gouvernement, conclut-on.

Comme chez nous, les annonces légales sont chose fort appréciée dans le monde de la presse. Et le *Khoudâvendikiâr* blâme un de ses confrères, qui, pour s'assurer quelques profits, demande à en avoir le monopole, promettant de publier ces annonces à demi-tarif.

Nous relevons la fondation d'une Société ottomane industrielle de Brousse, présidée par Sarrafian Garabet Efendi, et destinée à faire le commerce des objets manufacturés de provenance ottomane. La Société est fondée pour cinq ans ; son capital sera fourni par l'émission de 7.500 actions, d'une livre ottomane chacune.

A citer aussi les observations météorologiques faites à l'observatoire de l'École pratique d'Agriculture.

Mossoul.

Mossoul (arabe *Mausil*, turc *Mévsil*) est le journal publié par le gouvernement du vilayet de ce nom. Sa fondation remontant à vingt-six ans, il est donc l'un des plus anciens organes de la presse provinciale paraissant actuellement. Rédigé en langue turque, il paraît, chaque semaine, sur quatre pages petit in-folio, et insère, dit un avis placé au-dessous du titre, les travaux profitables aux intérêts de tous (1).

En tête de chaque numéro sont placées les plus importantes des communications officielles. Les nouvelles du vilayet viennent ensuite.

(1) Pour la rédaction, s'adresser au gouvernement local ; c'est l'imprimerie du Vilayet qui se charge de toutes les questions administratives. Abonnement annuel : 40 piastres (2 medjidiés).

Une rubrique spéciale est réservée aux mouvements du personnel. Puis, après les actes de l'autorité locale, viennent des articles spéciaux, consacrés à des sujets divers d'intérêt général. On trouve enfin les avis officiels.

Dans un pays vivant surtout de l'agriculture, le journal officiel, comme de juste, traite de préférence des sujets agricoles. *Mossoul*, comme ses confrères ottomans, mène une vive campagne en faveur de l'adoption des méthodes et des appareils modernes, sans lesquels on ne pourra faire de progrès. Il donne aussi des conseils aux agriculteurs, surveille l'état des cultures, etc.

Nous relevons, parmi les informations officielles, un arrêté du directeur de l'instruction publique relatif aux fouilles archéologiques. Il rappelle les mesures, si rigoureuses, prises pour assurer au Gouvernement la propriété des objets découverts et empêcher que leurs inventeurs n'en disposent.

Des emprunts, *Mouktabasât*, aux autres journaux mettent sous les yeux du lecteur des faits intéressants d'ordres divers. Mais, dans cet organe ottoman et local, on rencontre peu de nouvelles concernant l'étranger.

L. B.

PRESSE PERSANE

Questions politiques.

Les événements se sont rapidement succédé, depuis deux mois, écrivait en août dernier le *Habl oul-Matîn*. Un nouveau cabinet, présidé par Mostooufi'l-Memâlek, a remplacé celui qui avait été formé au lendemain de la chute de Mohammed 'Alî, et dont les chefs de l'armée victorieuse, Serdâr-é As'ad et Sipahdâr-é A'zam, avaient pris la direction, et qui, modifié dans sa composition à plusieurs reprises, a dû abandonner le pouvoir, à la suite de dissentiments survenus entre les deux chefs.

Mostooufi'l-Memâlek, homme intelligent et capable, a déjà été ministre à plusieurs reprises, et ses collaborateurs sont des hommes instruits, connaissant notre langue et favorables à nos idées. Nous devons souhaiter que les circonstances leur permettent de mener à bien la tâche difficile qu'ils ont assumée. Les difficultés avec l'extérieur subsistent toujours; à l'intérieur, les embarras n'ont pas disparu, et, dès son arrivée au pouvoir, le nouveau ministère a dû avoir recours à la force, comme on le sait, pour réduire des Modjâhids turbulents, qui menaçaient l'ordre dans la capitale. Dans le combat, deux héros de la Révolution, Sattâr Khân et Bagher Khân, ont été blessés. Mais, quelle que soit l'attitude des nouveaux ministres, elle ne devra pas faire oublier les immenses services rendus à la cause de la liberté par leurs prédécesseurs ; si des inimitiés personnelles les ont empêchés de continuer leur œuvre, la Perse constitutionnelle ne leur en doit pas moins une grande reconnaissance.

Voilà l'opinion du *Habl oul-Matîn* : le grand périodique de Calcutta, en saluant les nouveaux ministres, rend justice à leurs éminents prédécesseurs, « les deux généraux victorieux... ». Il engage leurs successeurs à travailler à délivrer la Perse du joug étranger, à rester unis, à ne prendre, comme agents, que des hommes sûrs, partageant leurs idées, et à se débarrasser de l'ancien personnel attaché à la réaction et à l'absolutisme.

L'article où ces opinions sont émises est suivi d'une étude due à un modjtehed qui est en même temps un homme politique, Cheikh Mohammed Takî, fils du « Quatrième Martyr », autre docteur célèbre en Perse. Cheikh Mohammed Takî voit dans la religion en général,

dans la religion musulmane en particulier, une des conditions essentielles de la civilisation et du progrès, et ne repousse aucun des moyens d'action dont les faits ont démontré l'utilité. Personne ne déplore autant que lui que la Perse manque d'hommes instruits pour conduire ses affaires. En attendant qu'on en ait formé, il faudra avoir recours aux étrangers pour organiser les tribunaux, les finances, la police, la gendarmerie. Les conseillers étrangers qu'on engagera seront pris dans les grandes puissances européennes autres que la Russie et l'Angleterre. Il serait imprudent de les choisir dans de petits États, car ils seraient soumis fatalement à l'influence des Anglais et des Russes. Mais surtout, que l'on écarte avec la plus grande vigilance les espions des légations ; qu'on ne tolère plus que, grâce à la complaisance, à la cupidité ou à la maladresse des fonctionnaires, ils puissent être renseignés sur ce qui se fait ou doit se faire en Perse.

Les Persans ne doivent pas non plus se décrier eux-mêmes et crier que leurs maux sont sans remède, pareils au Juif qui, lors du siège de Jérusalem par les Romains, ne cessait de crier : Malheur au peuple d'Israël !

Une dernière réforme s'impose : la création d'un Sénat, élément indispensable à l'équilibre politique. Mais ce Sénat ne devra pas être un élément rétrograde, ne défendant que les intérêts de l'aristocratie, comme il le fait trop souvent à l'étranger. Ses membres, dont la moitié sera nommée par le Gouvernement, et l'autre moitié élue, traiteront avec la même impartialité toutes les classes de la société.

Depuis la publication de cet article, le prince ʿAzod ol-Molk, régent de l'Empire, est mort. On lui a aussitôt donné pour successeur un homme politique en vue, Nâser ol-Molk, qui voyageait en Europe au moment de sa nomination, et n'est pas encore rentré en Perse. Nous souhaitons que Nâser ol-Molk, dont on vante les mérites, puisse faire sortir sa patrie des embarras où elle se trouve.

Le « *parti social-démocrate* » adresse aux Persans une longue proclamation. Il commence par rappeler les services qu'il a rendus au pays en organisant la résistance contre l'ex-Chah, le « prince » Mohammed ʿAlî, bourreau de la Perse, en défendant Tauris, en préparant la prise de Téhéran, à une époque où l'absolutisme triomphait partout et où les amis de la liberté étaient plongés dans le désespoir. Depuis, il ne s'est jamais écarté de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Mais qu'ont fait les hommes possédant le pouvoir, ou cherchant à s'en emparer ?

Rien que de contraire aux intérêts de la Perse. L'un aspire à la dictature, l'autre voudrait monter sur le trône. Tel autre, malgré son

incapacité notoire, cherche à devenir ministre de la Guerre, et l'on a vu reparaître, dans l'armée, les scandales de l'ancien temps, où les plus hauts grades étaient donnés à des hommes ignorant tout du métier militaire.

Le danger extérieur n'a pas disparu. Les voisins de la Perse songent à l'envahir ; s'ils parviennent à le faire, toute liberté disparaîtra. Et il se trouve des journaux pour soutenir cette politique d'iniquité !

Que dire des mœurs politiques ? Des comités, des partis de toute sorte, y compris le parti des « adorateurs de l'or », *zèrpèrèst*, se sont formés. Ils font de détestable besogne, poursuivant la satisfaction d'intérêts personnels, semant la discorde et empêchant toute œuvre utile.

Le parti social-démocrate ne leur ressemble pas. N'ayant en vue que l'intérêt public, la justice, la liberté, l'égalité, la défense de la patrie et de l'Islam, il accueille tous les hommes de bonne volonté. Aussi fait-il, avec confiance, appel à tous les Persans patriotes.

« *Échos des Enfers.* » — Nous empruntons à la partie française du *Chark* les lignes humoristiques qui suivent, et qui concernent la tentative réactionnaire de Dârâb Mîrzâ, ce prince persan devenu officier d'artillerie dans l'armée russe, contre la ville de Zendjan (1).

« Sa Majesté magnanime des Enfers, prise d'un subit accès de spleen et ne sachant comment s'en défaire, se rappela du *Téléphonophotographe* qu'une maison d'Amérique venait de lui envoyer à titre gracieux...

« Il est notoire que les Américains sont de grands maîtres dans l'art de la réclame.

« — Voyons, qu'est-ce que cet engin ? dit Sa Majesté Diabolique.

« Et le roi des Ténèbres, s'asseyant sur son trône, fit fonctionner la nouvelle machine.

« Cet appareil merveilleux était la plus récente création du génie humain : non seulement il imitait à perfection la parole, mais il vivait, reproduisant avec une réalité surprenante ce qui se passait dans les quatre coins du monde.

« Quoique d'humeur très ombrageuse, le premier coup-d'œil que le potentat jeta sur l'appareil le dérida, et sur sa sinistre figure un sourire vraiment diabolique se dessina...

« — Tiens ! tiens ! c'est l'histoire ancienne qui recommence sur le plateau de l'Iran.

(1) Nous donnons cet extrait et le suivant pour montrer à nos lecteurs français l'intérêt qu'ils pourront trouver à la lecture du Chark.

« Qu'ils sont bêtes ces êtres humains pour se chamailler et se manger entre eux !...

« Ces pauvres malheureux oublient certainement que dans mon vaste empire il n'existe absolument aucun parti politique, aucune crise ministérielle, qu'il n'y a aucune distinction entre députés et ministres, orgueilleux ou concussionnaires, intrigants ou imbéciles, et que l'enfer est rempli des uns et des autres....

« A ce moment, un petit diablotin, bien gentil et discipliné, s'approcha du trône et, saluant bien bas Pluton, lui dit très respectueusement : Majesté, on vient de nous envoyer de là-haut (parlant de la terre) un drôle de personnage, un prince persan, du nom de Darab Mirza, qui était colonel au service de la Russie. Il est inculpé d'avoir voulu provoquer une rébellion en Perse, près de Zendjan.

« Il est accompagné de plusieurs Cosaques russes, et on a trouvé sur lui, lors de son arrestation, des proclamations, un drapeau et d'autres objets, dont l'usage aux Enfers n'a pas encore été bien déterminé...

« Notre magistrature ne sait qu'en faire, car on n'a jamais eu de pareils précédents, cet extraordinaire délit, qui s'appelle sur la terre provocation, n'étant pas prévu dans notre Code pénal.

« L'Impériale Majesté, diablement intriguée, fit demander le procureur général de son Empire.

« Ce digne magistrat — personnage expérimenté ayant fait un long stage dans tous les pays où la Justice est en désaccord flagrant avec dame Thémis, — ne tarda pas d'accourir.

« — Votre opinion sur le cas ?

« — Majesté ! répondit-il avec une profonde courbette, nos Codes ne prévoient pas de cas analogues à celui-ci, car les provocateurs sont un produit exclusif fabriqué spécialement en Russie. De pareilles atrocités n'ont jamais eu lieu aux Enfers.

« Il est vrai que, pour créer un précédent, on pourrait bien administrer à l'inculpé une cinquantaine de coups de bâton, mais je ne saurais conseiller pareil acte de barbarie, car nous sommes au vingtième siècle et même ici, aux Enfers, nous devons compter avec l'opinion publique afin de ne pas devenir la risée de l'Univers. Et puis, que dirait-on de nous au Ciel ?...

« — Que faire, alors ?

« — Sire, si Votre Majesté daigne suivre mon respectueux conseil, je prendrai la liberté de lui exposer...

« — Parlez !

« — Majesté ! faites transporter le prince sur la terre, en Moscovie. Dans ce pays-là les provocateurs sont bien vus. Vous rendrez par là un

grand service à la Russie, et puis vous témoignerez de votre magnanimité.

« — Parfait ! dit Safar. Et Darab Mirza fut transporté en Russie où on l'éleva en grade. » A.

***

Le *Chark* a mené une vive campagne contre les agissements de la presse et de la police russes. C'est en ces termes que commence la partie française de son n° 101 :

« *Messieurs les correspondants russes,*

« Certains « Messieurs » de la presse russe n'y vont pas de main morte.

« Leur fantaisie malsaine majeurement nuisible à notre pays prend de jour en jour une plus grande extension.

« Nouvelles tendancieuses, informations alarmantes, mensonge le plus cru, tout, enfin, est mis en marche pour nous discréditer aux yeux de l'Europe, et faire accroire à l'opinion publique du monde entier que notre pays est un brasier ardent de révoltes et d'insurrections.

« Toutes ces manœuvres sont mises en jeu pour prouver que nous ne sommes pas, soi-disant, en mesure d'établir l'ordre, et que, par conséquent, le pays étant en danger, il est nécessaire d'intervenir dans ses affaires intérieures et d'y garder les troupes russes.

« Après avoir fait circuler des kyrielles plus atroces les unes que les autres au compte du nord de la Perse, ces « Messieurs » peu scrupuleux commencèrent à s'attaquer maintenant au sud du pays... »

Le fait qui a motivé cet article est le suivant. Une dépêche venue de Saint-Pétersbourg, et reproduite par les journaux du monde entier, annonçait qu'Ispahan venait d'être pris par 3.000 Kachkaïs révoltés : les Kachkaïs qui gardaient la ville, mécontents de leur chef, Serdâr As'ad, alors ministre de l'Intérieur, n'avaient rien fait pour s'opposer à ce coup de force. En réalité, deux chefs kachkaïs, accompagnés, selon l'usage, d'une escorte armée, étaient venus rendre une visite amicale au gouverneur d'Ispahan.

Après avoir donné libre cours à son indignation, le *Chark* conclut en disant que les correspondants des journaux russes « feraient bien mieux d'informer la presse étrangère des provocations et des incitations que les représentants du Gouvernement russe sèment partout ici d'une main trop prodigue ».

Et nous lisons, dans le n° 102 :

« La bureaucratie russe ne trouve plus, à ce qu'il paraît, notre journal à sa convenance, surtout depuis le jour où nous publions une page en français... »

Ceux des n°s 92, 93 et 94 adressés aux abonnés de Russie avaient été retournés à l'administration du journal; mais on avait eu soin d'enlever des bandes les adresses des destinataires... sans doute pour les remettre à la police, pensait le *Chark*, qui juge de semblables procédés bien dignes du pays qui employait les services des Rahîm Khân et des Dârâb Mîrzâ.

Peu de temps après, le 18 septembre, le *Chark* était suspendu par arrêté ministériel. Des attaques contre le prince Farmânfarmâ et contre Kavâm os-Saltanè, certaines appréciations sur des faits qui s'étaient passés en province, ont amené cette mesure de rigueur.

Questions économiques (1).

Les questions économiques tiennent une grande place dans les derniers numéros du *Habl oul-Matîn* et du *Medjlis*, qui réclament, pour la Perse, une législation commerciale, dont le besoin se fait impérieusement sentir, attendu que rien, jusqu'ici, ne peut être considéré comme en tenant lieu, et des hommes capables, connaissant à fond « la science du commerce » (2).

Les hommes font défaut. Il ne manque pas de Persans, dans leur pays et à l'étranger, rompus à la pratique des affaires ; mais rien n'a été fait, jusqu'ici, pour former les théoriciens nécessaires.

D'un côté comme de l'autre, le Gouvernement actuel a dû accepter la succession des siècles passés. Le commerce se fait sans loi, sans méthode, sans sécurité non plus ; les chefs de satrapies, *mouloûk at-tawâïf*, existent toujours : de Bender-Bouchir à Chiraz, ils sont une dizaine qui rançonnent les caravanes, rendant les transactions toujours difficiles et dangereuses.

Pour en venir là, il faudra que la Perse s'adresse à l'étranger ; mais elle ne lui demandera que le nécessaire, et ne le fera qu'en vue de

(1) Rappelons qu'il s'agit ici de la presse persane.

(2) Une loi sur les effets de commerce a été promulguée, et le *Medjlis* en a publié le texte. Désormais la circulation de ce genre de valeurs s'effectuera, en Perse, à peu près de la même manière qu'en Europe. Le délai accordé, pour protester les effets est fixé à quarante-huit heures, et la formalité devra s'accomplir devant une Chambre de commerce. En cas de difficultés, les Tribunaux de commerce apprécieront.

s'affranchir définitivement de toute tutelle. Elle suivra l'exemple donné par d'autres nations orientales, le Japon tout d'abord, la Turquie ensuite, réclamant avec énergie la nomination de conseillers étrangers pour l'administration persane : il ne faut pas, du reste, se méprendre sur la signification de cette mesure. Jaloux de l'indépendance nationale, le *Habl oul-Matîn* ne cesse de protester contre toute tentative de pénétration, soit politique, soit économique, des Russes ou des Anglais. Il a publié le rapport du prince Mohammed Ali Mîrzâ Keïkobâdzâdé, gouverneur adjoint du Séistan, dénonçant les agissements de l'Angleterre : envoi de troupes, création d'une station du télégraphe indo-européen, ouverture d'un bureau de poste, toutes choses qui ont lieu d'alarmer les patriotes persans, voyant les localités de Katcha et de Dapiran tomber aux mains de leurs voisins. Il réprouve de même l'attitude agressive des Russes, à l'occasion des derniers incidents de Tauris, à la suite desquels ils ont demandé la destitution du gouverneur général de l'Azerbaïdjan.

La question des mines du golfe Persique n'est toujours pas résolue et donne lieu à d'ardentes discussions. On sait ce qui s'est passé, les craintes de mainmise du Gouvernement et d'accaparement par les étrangers ; faisant l'exposé de ces faits, le *Mozafferî*, de Bender-Bouchir, toujours rapidement et exactement informé sur ces faits, nous tient au courant. On assiste, cette fois, à une lutte entre Persans, désireux d'avoir, chacun de son côté, le monopole de l'exploitation de ces mines.

On n'a pas oublié que le *Mozafferî* avait pris l'initiative de la campagne en faveur de ces mines, source inépuisable de richesses, qui, exploitée d'une manière intelligente par la Perse seule, lui assurerait, avec l'équilibre financier, toutes les ressources nécessaires à sa transformation. Toute la presse persane avait appuyé la campagne du *Mozafferî*.

Celui-ci la reprend avec de nouveaux arguments, et réclame l'envoi de deux ingénieurs pour étudier les mesures à prendre en vue de l'exploitation. Il a reçu, en outre, une lettre fort documentée d'une personne compétente, qui a vérifié elle-même la situation, se rendant un compte exact de la valeur de chaque mine.

Or son enquête a pleinement confirmé les informations de l'organe de Bender-Bouchir. Les mines et salines relevées par lui sont bien telles qu'il les a décrites ; en outre, le *Mozafferî* avait raison d'affirmer qu'il existait très probablement d'autres mines dans la région. Il y en a aussi qui, exploitées autrefois, oubliées maintenant, seraient d'un rendement fructueux. Telle est une mine de turquoises à Siyâh Tek, à cinq farsakhs de Dèjègân. On trouve aussi des sources d'eaux miné-

rales, qui, prises en bains ou en boisson, peuvent avoir une action salutaire; il faut citer la source de Abâbâd, à deux farsakhs de Khamîr. En outre, un examen quelque peu attentif démontre que dans toute la région du golfe Persique, le Béloutchistan, le Kerman, les îles, se trouve une chaîne ininterrompue de mines de métaux, de minerais, de pierres précieuses, de charbon, de pétrole, ainsi que des salines et des sources minérales. Très peu de régions, au monde, sont aussi riches au point de vue minier. Permettra-t-on que ces immenses richesses tombent aux mains de l'étranger?

En ce qui concerne les mines de pétrole du Sud, un correspondant du *Habl oul-Matîn* conseille à ses compatriotes de ne pas se montrer hostiles à l'exploitation faite par des entreprises anglaises, mais favorables aux intérêts de la Perse, qui, faute d'hommes compétents et des capitaux nécessaires, ne saurait les exploiter. Les Anglais ont commencé leurs travaux dans le Sud il y a neuf ans, et ont foré des puits en quantité d'endroits. Plusieurs entreprises se sont successivement fondées, sous l'autorité d'un Anglais, M. Reynolds : l'Anglo-Persian Oil Company Limited, la Pipe Line Company et la Lloyd Scot Company. Sans doute, il serait à désirer que les Persans fussent les seuls maîtres dans leurs pays; mais il ne faut pas qu'une richesse naturelle de premier ordre soit perdue pour la Perse, qui n'a pas les moyens de l'utiliser elle-même.

L'Éducation.

Un intéressant article, paru dans le *Habl oul-Matîn* et signé « Un homme politique », est consacré à l'éducation persane.

L'éducation scientifique et technique est nécessaire, mais ne suffira jamais; il faut, de plus, l'éducation morale. Les Japonais l'ont bien compris. Mais, actuellement, que fait-on en Perse ?

Il y a beaucoup à dire — et à reprendre — sur les classiques mis entre les mains des enfants. En général, les poètes ont chanté l'amour et le vin, et d'ordinaire, les deux ensemble. Ou bien ils se sont adonnés à la satire; ou bien encore, se réfugiant dans le mysticisme, ils ont écrit des vers qui peuvent n'être pas sans danger pour de jeunes intelligences. Les prosateurs ont suivi l'exemple des poètes; leurs œuvres, tant des uns que des autres, ne sont guère propres à faire l'éducation de la jeunesse.

Mais il faut aller plus loin et poursuivre le mal partout où il existe. Le langage a subi l'influence de la littérature ; on emploie, dans la con-

versation courante comme dans la rédaction officielle, des expressions inutiles ou dénuées de sens, des louanges exagérées et serviles. Il faut réformer le langage, de manière à ce que chaque terme rende l'idée qu'il représente d'une façon claire et exacte.

Les Persans devront s'instruire dans toutes les branches de la science, apprendre l'art militaire, qui leur permettra de défendre leur pays contre l'étranger — car ils ne doivent compter que sur eux-mêmes — mais, tant que l'éducation morale ne sera pas constituée sur des bases solides, il ne faudra rien attendre de l'avenir.

Revenant sur ces idées qui lui sont chères, le *Habl oul-Matîn* du 19 septembre consacre une partie considérable de ses colonnes à un projet de réforme de l'enseignement.

D'abord, et avant tout, l'instruction doit devenir obligatoire. Sans cette prescription, étant donnée surtout la situation actuelle de la Perse, toute réforme est condamnée d'avance.

Ce principe posé, passons aux questions de détail. Les enfants seront ainsi contraints de fréquenter les écoles ; mais, pour qu'ils en tirent tout le profit désirable, leur zèle devra être stimulé par des récompenses de diverse nature : médailles, gratifications, livres, dessins, etc.

Comme dans les autres pays, il y aura trois degrés dans l'enseignement : primaire, secondaire (*rochdi*) et supérieur ; mais l'on ne pourra passer dans les écoles d'un degré plus élevé sans avoir acquis, dans celles du degré immédiatement inférieur, les connaissances nécessaires. L'instruction primaire serait donnée pendant sept ans ; les quatre premières années seules seraient obligatoires ; les trois autres, facultatives, permettraient aux meilleurs sujets d'accroître leurs connaissances, et les prépareraient à l'enseignement secondaire. Ce second échelon franchi, pourvus d'une attestation de fin d'études, les anciens élèves des écoles *rochdiyè* passeraient dans les établissements d'enseignement supérieur.

L'enseignement des jeunes filles serait solidement organisé. Des institutrices capables seraient recrutées avec soin, à l'étranger s'il le fallait, au moins pour commencer.

Un enseignement technique, dont la création s'impose, préparera aux carrières autres que celles dites libérales les élèves ayant fréquenté avec succès les écoles primaires. Partout, dans quelque école que ce soit l'enseignement sera à la fois théorique et pratique, à l'exemple de ce qui se fait au Japon. On n'enseignera pas une science quelconque sans expériences.

Des écoles militaires, organisées méthodiquement, correspondront aux trois ordres de l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur,

et formeront des chefs capables. Dans ces établissements, un soin tout particulier devra être donné à l'hygiène et à la culture physique.

Trop négligée jusqu'ici, la philosophie profane aura, dans les écoles, la place qui lui revient. Sans elle on ne saurait suivre les progrès de la civilisation.

Une Université sera créée dans le Fars. En outre, des Écoles spéciales seront ouvertes partout où besoin sera : Écoles de médecine, de droit, d'ingénieurs, de commerce, d'agriculture, des mines, etc. Selon la nature de l'enseignement, leurs auditeurs devront provenir, soit des écoles primaires ou secondaires, soit, au besoin, de l'enseignement supérieur.

Les langues étrangères, arabe, turc, français, anglais, russe, allemand, seront enseignées, par des Persans ou des étrangers, mais l'enseignement sera donné partout en langue *persane*. Un bureau de traduction, renseignant sur ce qui se passe au dehors, dépendra du Ministère.

Pour commencer, non seulement on fera venir des professeurs étrangers, mais encore on enverra en Europe, en Amérique, au Japon, un certain nombre de sujets d'avenir, cinquante par province, pour compléter leurs études. Mais, dans un avenir plus ou moins éloigné, la Perse, ayant de bons techniciens dans toutes les branches d'études, n'aura plus besoin de recourir à cette pratique.

Le Ministère de l'Instruction publique, le plus important de tous les Ministères dans les pays civilisés, aura son budget lui permettant de faire face à tous les besoins, et une autonomie complète. Il décidera souverainement de l'organisation de l'enseignement, et, tenant compte de l'expérience acquise, fera disparaître les vieux errements. C'est ainsi que, tout en donnant aux élèves bien doués, mais dépourvus de ressources, les moyens de poursuivre leurs études, il mettra fin à la coutume, si peu digne et qui entraîne tant d'abus, de fournir la nourriture à tous les élèves d'une *medresè*, quels qu'ils soient. Dans chaque province il sera représenté par une Direction assistée d'un Andjouman.

Les études juridiques, à l'imitation de l'Europe, jouissent, en Perse, d'une faveur qui va toujours en grandissant. Plusieurs jeunes Persans suivent en ce moment, avec fruit, les cours de notre Faculté de Droit et de l'École des Sciences politiques, et nous voyons un membre en vue du clergé, Aga Seyyed Asadollâh Khârkânî, écrire un traité sur le droit gouvernemental, Hokoûk od-Dovel. Publié en volume, cet ouvrage ne manquera pas d'attirer l'attention des compatriotes de l'auteur. En attendant, le *Mozafferî*, de Bender-Bouchir, en donne quelques pages dans chacun de ses numéros.

Un concours s'est ouvert, dernièrement, au Dar ol-Fonoûn, pour l'envoi en France de quatre boursiers, sur la demande du Comité d'Union franco-persane, transmise par le Ministère des affaires étrangères. Des diplômes n'étaient pas exigés; mais les examinateurs ne devaient admettre que des candidats ayant fait, en Perse, de très sérieuses études et possédant bien la langue française, de manière à pouvoir mettre à profit le stage d'un an qu'ils feraient dans les diverses administrations françaises. Les épreuves portaient sur les matières suivantes :

Français (rédaction, thème, dictée, conversation).
Persan (rédaction, lecture, dictée).
Géographie.
Histoire.
Mathématiques (arithmétique, algèbre, géométrie).

Le maximum des points, pour ces diverses épreuves, était fixé à 20, et les notes d'admissibilité ne devaient pas être inférieures à 14 ou 13. Les candidats devaient être âgés de 20 ans au moins, de 25 au plus, avoir une moralité irréprochable, et produire un certificat médical attestant qu'ils avaient une constitution saine et robuste.

L'Armée.

Un projet de réforme militaire est adressé, au *Habl oul-Matîn*, par un Persan vivant dans l'Inde, mais ayant occupé, dans son pays, de hautes fonctions et connaissant bien l'organisation des armées européennes.

A son avis, la crise traversée par la Perse n'est pas plus grave que celles par lesquelles a passé la France en 1789, et surtout en 1792 et en 1793; elle le serait même moins. Mais les Français d'alors ont agi, au lieu de parler; ils ont fait taire toute préoccupation étrangère au salut public, et obtenu par là le triomphe. Que les Persans les imitent!

La mise en application de la réforme dépendant avant tout des ressources budgétaires, il est du devoir des bons Musulmans, et en particulier des Chiites ayant de la fortune, de venir en aide à l'État persan, qui consacrerait à la défense nationale une part déterminée, le cinquième par exemple, de ses ressources budgétaires et engagerait des instructeurs étrangers, Allemands ou, ce qui vaudrait mieux, Américains : ces instructeurs prêteraient un serment d'obéissance absolue à la Perse. Des emplois de généraux pourraient aussi être donnés à des Ottomans.

L'auteur de l'article penche visiblement en faveur de l'organisation

militaire suisse, si rationnelle, si savante, si puissante. Son pays aurait besoin plutôt d'une milice, mais d'une milice aguerrie et solide, que d'une armée. On aurait cette milice en astreignant tous les Persans valides à quelques jours de service militaire chaque mois, à deux ou trois semaines de manœuvres chaque année, de vingt à cinquante ans. Organisée pour défendre le sol contre les envahisseurs,la milice ne pourrait être envoyée à l'étranger ; mais en revanche l'autorité civile, à qui elle serait subordonnée, pourrait la requérir en cas de troubles, pour aider la gendarmerie, et la police. Le clergé, les négociants, certaines autres catégories pourraient être dispensés du service militaire, mais devraient, dans ce cas, payer une taxe de remplacement.

Dans chaque province, dans chaque ville importante, il serait organisé des commandements militaires, confiés à des officiers généraux ; ils auraient des subdivisions englobant tout le territoire et permettant d'enrégimenter tous ceux qui pourraient l'être utilement. Comme du temps de notre Révolution, les armes appartenant aux particuliers pourraient être réquisitionnées en temps de guerre ou d'exercices, pour être distribuées aux milices.

L'auteur estime que la moitié des Persans adultes, entre 20 et 50 ans, seraient disponibles. De la sorte, la milice aurait un effectif total de 800.000 hommes, et, au bout de trois ans, serait suffisamment instruite pour affronter n'importe quelle armée étrangère.

Au reste, les questions militaires ont tenu une grande place dans les derniers débats de la Chambre. Plusieurs questions pendantes depuis longtemps déjà attendaient une solution : règlement des comptes pour les fusils achetés, pendant la lutte contre Mohammed ʿAlî, par Sattâr Khân, et pour le matériel de fonderies de canons amené d'Europe et qui était parvenu à Enzéli en mauvais état, etc. Une autre question, plus importante, était celle des Modjâhids. C'est parmi eux, comme on le sait, que se recrute l'armée réorganisée. La Chambre a arrêté les conditions dans lesquelles ils seront admis au service. Tous ceux qui désirent se retirer devront remettre une déclaration en bonne forme ; ils recevront, ainsi que ceux mis en réforme, les frais de route nécessaires pour rentrer chez eux, s'ils ne les ont reçus déjà. Tous devront remettre les armes dont ils étaient détenteurs. On a décidé, en outre, d'envoyer trois officiers compléter leur instruction en Europe. Ils recevront 1.025 tomans comme frais de voyage et une indemnité mensuelle de 150 tomans.

Peu après, les tribus de la région de Koumbed Kâboûs envoyaient une adresse télégraphique à la Chambre. Nous sommes, disaient-elles en substance, 40.000 hommes habitués, de père en fils, depuis nombre de

générations, aux exercices militaires ; nous nous tenons prêts à entrer dans l'armée, à tout entreprendre et à tout sacrifier pour défendre la Patrie et la Constitution. La Chambre peut compter sur nous d'une manière absolue, qu'il s'agisse de rétablir l'ordre troublé par des malfaiteurs ou de tout autre service.

Une école militaire va s'ouvrir à Meched ; elle recevra des fils d'officiers et les préparera à suivre avec succès la carrière paternelle. Pour y être admis, il ne faudra pas avoir moins de sept ans, ni plus de dix-huit. Les élèves seront partagés en cinq classes. Très complet, l'enseignement portera sur les langues persane, arabe et française, la religion, les mathématiques, la topographie, la physique, la chimie, les exercices militaires, qui prendront, chaque jour, une partie de leur temps. Ils seront soumis au régime militaire et passibles des mêmes punitions que les soldats. S'ils ont une mauvaise conduite ou des croyances corrompues, ils seront exclus de l'École.

Le 1er juillet, Yefrem Khân et Serdâr Behâdour rentraient à Téhéran, salués par les acclamations unanimes des habitants, après leur brillante campagne contre les réactionnaires du Karadja-Dagh. Nous emprunterons au *Chark* quelques détails sur la carrière de ces vaillants défenseurs de la liberté.

Yefrem Khân est un Arménien persan, originaire de Selmâs. Sous des apparences douces et modestes, c'est un guerrier intrépide. Il l'a bien montré en 1909, au moment où il commandait les révolutionnaires venus pour arracher Téhéran à Mohammed ʿAlî. « Vrai chef, ami bienveillant avec ses inférieurs, il sait imposer sa volonté inébranlable au moment voulu. Son nom marquera une page brillante dans les annales de la Perse. » Yefrem Khân est maintenant chef de la police.

Serdâr Behâdour, qu'on a appelé « le Botha de l'Iran », est un Musulman, de la célèbre tribu des Bakhtiaris, et fils de Serdâr Asʿad ; il a donc de qui tenir, et a combattu vaillamment à côté de son père, supportant, sans se plaindre, les fatigues d'une dure campagne et faisant preuve des plus grands talents militaires.

Un ancien élève de l'École de Santé militaire de Lyon, le docteur Sohrâb Khân, compagnon de luttes de Yefrem Khân et de Serdâr Behâdour, a combattu courageusement avec eux, consacrant, en outre, aux malades et aux blessés tous ses moments disponibles, et mettant sur pied un hôpital de campagne, bien organisé et pourvu de tout ce qui était nécessaire, qui a rendu les plus grands services.

Parmi les volontaires étrangers se trouve encore un officier de l'artillerie allemande, M. Haase, qui a combattu contre Mohammed ʿAlî,

se conciliant les sympathies de ses camarades par son intrépidité et sa bonne humeur.

On sait, du reste, que parmi les volontaires étrangers, Caucasiens et Arméniens pour la plupart, se trouvaient aussi quelques Européens. L'un d'eux, M. Panoff, un Bulgare, s'était signalé par sa valeur extraordinaire ; on s'attendait à le voir jouer un rôle important dans la Perse affranchie, quand il fut tué à Asterabad.

En Province.

De nouveaux troubles ont éclaté autour de Bender-Bouchir, où la situation est redevenue ce qu'elle était l'année dernière. Un dissentiment survenu entre Zâyer Khizr Tanguistânî et Cheikh Hoseïn Tchâhkoutâhî en est la cause. Le deryâ-begui, dont l'autorité était méconnue, a dû mobiliser toutes ses forces de police et envoyer contre les révoltés une expédition militaire avec de l'artillerie. Plus de quatre cents coups de canon ont été tirés ; de part et d'autre, il y a eu des pertes appréciables, mais les rebelles n'ont pas fait leur soumission.

D'autre part, on signale un grand désordre dans l'administration financière ; on réclame avec instance l'intervention du pouvoir central, tant pour assurer l'ordre que pour mettre fin aux abus qui se commettent.

Une correspondance de Lenguè au *Habl oul-Matîn* fait connaître l'état de la région. Le deryâ-begui, après être allé à Bender-Khamîr pour prendre les mesures nécessaires à l'interdiction d'exploiter les mines, en attendant que la situation ait reçu une solution définitive, s'est ensuite rendu à Lenguè, où il a été reçu à l'Andjouman municipal, qui venait d'être inauguré et a notifié l'ouverture de ses travaux aux habitants et au Ministère.

La réception a été très cordiale. Répondant aux insinuations qui avaient été dirigées contre lui, le deryâ-begui s'est défendu d'être un absolutiste ; loin de là, il est le partisan dévoué et convaincu de la Constitution. On a procédé à l'installation du vice-gouverneur. Une somme de 50 tomans a été donnée à l'École Azâd, qui, en outre, recevra désormais une mensualité de 15 tomans.

Malheureusement, la Perse ne possède pas toujours des agents semblables. Le même *Habl oul-Matîn* dénonce la conduite d'un deryâ-begui, qui, homme intelligent, instruit et capable, n'en est pas moins indigne de ses fonctions, par suite de sa brutalité et de ses écarts de langage, incompatibles avec la situation qu'il occupe.

Le deryâ-begui est ensuite reparti pour Bender-Bouchir. Il ne semble pas qu'il ait rencontré d'obstacles dans l'accomplissement de sa mission relative aux mines, en dépit de l'effervescence qu'avait provoquée l'annonce de cette mesure. Mais le moment de son départ aurait été marqué, à Lenguè, par quelques manifestations réactionnaires dans les cafés. Leurs auteurs auraient agi, dit-on, poussés par des intérêts personnels.

Mauvaises nouvelles du Laristan. Le brigandage y a repris plus fort que jamais. Avec les bandits de Mohamed Dja'far Khân Guerâchî, il n'y a plus de sécurité sur les routes. Le bruit court que Entezâm ol-Memâlek, fils de Kavâm ol-Molk, serait candidat à l'emploi de gouverneur du Laristan.

Un article du *Habl oul-Matîn* intitulé : *Celui qui indique le bien est comme celui qui le fait*, est conçu dans les termes suivants :

« A Boroudjerd le régime constitutionnel n'existe pas même nominalement ; il est donc naturel qu'on y agisse contrairement aux préceptes de l'équité et de la Constitution.

« L'instruction n'a jamais été donnée à Boroudjerd : en d'autres termes, on n'y a jamais fondé, jusqu'à ce jour, d'école ni d'internat. Si on s'avise d'y parler d'école, aussitôt on devient un mécréant.

« Il n'y a pas d'hôpital, pas de bibliothèque, pas d'hospice, pas de municipalité, pas de police, pas de sûreté ; rien, sauf un Andjouman provincial et un tribunal, qui sont comme le reste des choses de la ville.

« Une chose qui existe et fonctionne aujourd'hui, c'est une fabrique d'intrigues et de mensonges. En vérité, votre direction sanctifiée serait plus apte que tous les habitants de la Perse à administrer l'Empire. *Et avertis, car l'avertissement profite aux Croyants.*

« On ne peut trouver de sécurité dans le Louristan. La route de Khourrem Abâd est dangereuse, les habitants sont dans l'anarchie et ne peuvent s'entendre pour agir d'une façon louable. S'ils étaient d'accord, ils fonderaient des écoles élémentaires et supérieures, des imprimeries, des journaux, des bibliothèques. Mon Dieu ! je suis désespéré de ce qui se passe dans cette ville ! Il y a longtemps que la région et la province auraient dû entrer dans la voie de la civilisation et de l'instruction.

« Un ami de notre chère patrie. »

En Khorassan. — De mauvaises nouvelles sont envoyées du Khorassan au *Habl oul-Matîn*. L'adjudant en chef, commandant militaire du Khorassan, jeune homme qui a fait ses études militaires en Allemagne, serait, au dire de ces nouvelles, très vaillant ; mais il a eu peu de succès jusqu'ici. Envoyé en expédition contre Sâlâr Khân Beloûtch, dispo-

sant d'une centaine de fantassins et de cavaliers, ainsi que d'une pièce de canon, il n'a pu s'emparer d'une médiocre place forte que 50 fantassins auraient facilement prise, avec un autre chef. En outre, furieux d'avoir reçu une blessure dans l'action, il s'est vengé en faisant arrêter et fustiger des innocents, et en confisquant, au mépris de la justice, une somme de 10.000 tomans.

Ce n'est pas ainsi qu'on rétablira l'ordre dans la province. Les bandits du Faros ont envahi le sud du Khorassan, pillant tout sur leur passage ; chaque jour l'Andjouman reçoit des plaintes. Des malfaiteurs afghans entrent aussi en scène et se livrent à d'abominables cruautés : deux hommes auraient été brûlés vifs.

Persans et Indiens.

Un appel des Persans aux Musulmans de l'Inde a paru dans le *Habl oul-Matîn* du 12 septembre. Ce document, d'une certaine étendue et signé Ittihâdiyé Islâm « Union Musulmane », est intéressant à plus d'un titre. En voici le résumé :

Tout d'abord, il est question de la politique russe, politique qui n'a pas varié depuis Pierre le Grand, qui poursuit, d'une manière systématique, l'anéantissement de l'Islam en Orient et en Occident. On en connaît les dernières manifestations : intervention armée, actes de barbarie commis par les troupes russes, maintien de ces dernières alors que tout motif d'intervention a disparu, protection accordée au bandit Rahîm Khân, tentative avortée de Dârâb Mîrzâ, intrigues continuelles tendant au renversement du régime constitutionnel, le seul qui assure la liberté et le plus conforme de tous aux doctrines musulmanes, agissements relatifs à l'emprunt.

Or l'Angleterre, nation qui a toujours passé pour libérale, s'est alliée à la Russie. La Perse, partagée entre les deux puissances, ferait les frais de cet accord. Qu'arrivera-t-il si elle succombe ?

Tous les Musulmans étant solidaires, et ceux de l'Inde et de la Perse étant plus particulièrement unis, il en résultera qu'ils seront, désormais, sans patrie, ni asile, comme le sont aujourd'hui les Juifs et les Arméniens. La destruction d'un État musulman aurait, pour tout le monde musulman, des conséquences incalculables.

Que devront donc faire les 70 millions de Musulmans indiens ? Se soulever ? Non. Fournir leur appui financier, ou le concours de leurs armes ? Pas davantage. Ils devront protester d'une façon respectueuse, mais énergique, auprès du gouvernement anglais, l'adjurant de renoncer à une politique contraire à ses traditions, autant qu'à la justice

Sunnites et Chiites sont frères ; dans les deux rites, les autorités spirituelles les plus respectées ont condamné formellement tout ce qui pouvait les désunir. Les uns et les autres doivent défendre le droit; en le faisant, ils défendront aussi leurs intérêts.

Cet appel est à rapprocher d'une lettre d'un membre de la colonie persane de Bombay, parue dans le même journal, et où l'on conseille de faire coopérer les Parsis de l'Inde au développement économique de la Perse.

Il s'agit de servir également les intérêts des Persans et des Zoroastriens; ceux-ci pouvant fournir avec une partie des sommes et le personnel nécessaires à des travaux pour lesquels ils sont particulièrement compétents. Il s'agirait de relier Yezd, centre des Zoroastriens de Perse, à Bender-Abbas, le port le plus proche, par une voie ferrée, de développer de toutes les manières Bender-Abbas, d'y construire des chantiers et d'en faire un grand port d'échange. Yezd, par sa situation, peut devenir un centre commercial de premier ordre, les routes commerciales des diverses provinces de Perse y aboutissant, et servant en outre de relai pour les caravanes. La construction d'une voie ferrée amènerait la sécurité dans toute la région, et le commerce prendrait un essor inconnu jusqu'ici. Le capital nécessaire serait réuni par souscription.

Persans et Américains.

La *Revue* avait signalé, il y a quelques mois, la fondation de l'Andjouman d'éducation persan-américain et fourni d'après le *Habl oul-Matîn* quelques détails sur l'œuvre entreprise par ce groupement. Aujourd'hui, le même organe nous fait connaître les progrès réalisés. Ils ont été aussi rapides que considérables. Très nombreux sont les Américains qui se sont intéressés à cette entreprise, et ils lui fournissent libéralement leur appui, tant matériel que moral. Dans tous les États, de nouveaux adhérents se font inscrire, ils fournissent des sommes atteignant parfois 200 ou 300 tomans (1.000 à 1.500 francs), et font, en outre, des dons en nature particulièrement appréciés ; car ils réunissent, pour les envoyer à l'École Terbiyet de Téhéran, des quantités de livres, de journaux et de revues, qui sont acceptés, inutile de le dire, avec une vive reconnaissance. Les ouvrages historiques sont particulièrement appréciés. On cite une dame, s'intéressant beaucoup à la Perse, qui a fait un don considérable de livres, et a envoyé ceux-ci à ses frais, par la voie la plus rapide, à Téhéran.

Les témoins de cette œuvre sont d'avis que les rapports entre Persans et Américains doivent devenir beaucoup plus suivis. La Perse, qui est

allée et doit encore aller s'instruire en Europe, a aussi beaucoup à apprendre de l'Amérique, dont elle n'a rien à craindre ; car, si les États-Unis ont accru leur territoire, d'abord aux dépens du Mexique, il y a une soixantaine d'années, ensuite aux dépens de l'Espagne, à laquelle ils ont enlevé ses dernières colonies américaines, à une époque beaucoup plus récente, ils ne peuvent avoir en Perse que des intérêts économiques, et les relations commerciales qui pourraient s'établir seraient également favorables aux deux pays. Le Gouvernement persan devrait envoyer en Amérique une mission spéciale, composée d'une cinquantaine de spécialistes en divers genres et pourvue de bons traducteurs, pour étudier sur place les méthodes du commerce, de l'agriculture, de l'industrie, de la banque, du journalisme, etc., et en faire profiter la Perse.

L'auteur de l'étude qui vient d'être résumée adresse une demande qui, nous l'espérons, sera entendue chez nous. Parlant des dons de livres, journaux et revues étrangers, si utiles aux Persans, qui les reçoivent avec tant de gratitude, il espère que, comme les Américains, les Français se montreront aussi généreux à l'égard de ses compatriotes désireux de s'instruire. Tous les ouvrages ou périodiques dont on disposera en leur faveur seront les bienvenus.

Pour terminer, il adresse un conseil aux maîtres des écoles persanes. Ceux-ci devraient former une association, qui, non seulement maintiendrait entre eux des rapports amicaux et suivis, mais encore travaillerait au progrès intellectuel de la Perse, en recherchant, en analysant et traduisant les ouvrages scientifiques publiés en France, en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis, qui pourraient être utilement consultés.

L'Exemple de Libéria.

Nous traduisons du *Kheïr ol-Kelâm*, de Recht :

« En Afrique, bien que cette contrée soit en majeure partie musulmane, on ne trouve pas un État indépendant que les Européens n'aient attaqué de tous les côtés et ne se soient partagé. Il n'y a que l'État de Libéria qui ait la gloire d'être indépendant. Situé au bord de la mer, au sud-ouest de l'Afrique, entre les colonies de l'Angleterre et de la France, il a une population qui s'élève à 2.000.000 d'âmes ; sa capitale est Monrovia, qui en compte 13.000. Tous les habitants sont des esclaves nègres des deux sexes, venus d'Amérique, qui se sont constitués en République. A toute occasion on a célébré leur manière d'agir : puissent ces expressions : amour de la Liberté, guerre à l'esclavage! émigrer d'Amérique chez nous !... »

« Deux millions d'esclaves des deux sexes peuvent obtenir leur indépendance ; quinze millions d'hommes et de femmes bien nés ne peuvent-ils se préoccuper de la leur ? »

Un Voyageur égyptien.

Mohammed Tâl'at Bey, du Caire, correspondant particulier du *Mou-'ayyad*, a achevé de parcourir la Perse. On signalait son passage à Bender-Bouchir il y a quelque temps, et il a consacré aux œuvres d'instruction de cette ville un numéro spécial du journal ambulant qu'il publie sous le titre de *Kalimât fî't-Tarîk* « Propos de voyage », et dont les deux numéros précédents avaient paru à Ispahan et Chiraz. Mohammed Tâl'at Bey, qui maintenant doit se trouver dans l'Inde, a été beaucoup frappé, dit le *Mozafferî*, à qui nous empruntons ces détails, de l'activité et des intelligentes initiatives des habitants. Il a dû admirer également l'œuvre conduite avec tant d'ardeur et de persévérance par l'éminent directeur du *Mozafferî*, Hadjî Mîrzâ 'Alî Aga Chîrazî.

L. B.

RUSSIE

Un nouveau journal vient de faire son apparition à Kazan. C'est le *Rous ou Musulman Moukhbiri* « Informateur russo-musulman »; son directeur est Cheref ud-Dîn Chehîdullin, à qui la publication d'un Annuaire a valu, depuis un certain temps déjà, de la notoriété dans les milieux musulmans.

La Vie féminine. — Le *Terdjumân* a publié, dans un supplément à son vingt-cinquième numéro, l'avis suivant, précédé du titre *'Alem-i Nisvân* « Le Monde féminin » :

« Il y a quelques années, nous avons voulu éditer un journal destiné aux Musulmanes ; mais le manque de ressources nous a contraints d'abandonner cette idée. Mais ce beau projet ne pouvait sortir de notre esprit, et notre conscience n'était pas satisfaite ; aussi tenterons-nous de le publier, comme supplément à deux numéros du mois, à partir de la semaine prochaine. Il ne sera pas reçu d'abonnements

spéciaux pour ce supplément, qui formera une dépendance du *Terdjumân*, et sera envoyé à tous nos abonnés.

« Mesdames, vous qui êtes nos sœurs, Mesdames, vous qui êtes nos filles, lisez-le un peu, tirez-en quelque profit, et ce sera notre plus grande récompense.

« La Direction. »

Dans le supplément au n° 28, nous trouvons une lettre fort curieuse. Elle est d'une Autrichienne, Mme la baronne Von Rosen ; en voici le résumé. Mme de Rosen, qui a étudié avec beaucoup de zèle plusieurs langues et littératures étrangères, s'est sentie également portée aux études philosophiques et religieuses, et le résultat de ses recherches est qu'il n'est pas de meilleure religion que l'Islam, sur un point excepté.

Ce qui empêche Mme de Rosen de se faire Musulmane, c'est la question du voile. Jusqu'à présent — elle a trente ans aujourd'hui — elle a vécu le visage découvert, voyagé en Europe, en Asie, en Amérique, sans qu'il en résultât rien de fâcheux. En se faisant Musulmane, elle devrait se soumettre à un joug particulièrement pénible, et ne pourrait plus s'occuper de ses affaires personnelles. Or elle a de grands intérêts dans l'industrie, qui exigent une surveillance assidue. Pour conserver sa liberté, il faut donc qu'elle fasse profession de christianisme en apparence !

Or, si elle avait épousé un Musulman, tout en restant chrétienne, elle pourrait aller librement, sans voile, assister chaque dimanche aux offices religieux, dans les églises chrétiennes. N'y a-t-il pas là une inconséquence, une injustice qui sautent aux yeux ?

Mme de Rosen demande donc au distingué directeur du *Terdjumân*, dont elle approuve sans réserve l'initiative en faveur de ses sœurs, ce qu'il pense du voile.

La réponse d'Ismaïl Bey Gasprinsky accompagne cette lettre, écrite primitivement en russe, et traduite en tartare. Je ne suis pas, dit-il, un docteur pour trancher une question aussi délicate, à la fois religieuse, économique et sociale. Les ulémas discutent, en ce moment, sur ce qu'il convient de faire : non seulement la Russie, mais la Turquie, la Perse, l'Égypte, le monde musulman tout entier, suivent avec attention la discussion de ce grave problème.

L'*'Alem-i Nisvân* publie tout ce qui est de nature à intéresser le public féminin. Il s'occupe surtout de faire connaître la vie des femmes du dehors; nous y avons remarqué des articles ou des notes sur la vie des femmes en Turquie, en Chine, en Angleterre, en Italie, etc. Nous y relevons quelques mots, malheureusement trop brefs, relatifs à une autre conversion : à propos d'une fête donnée au profit de l'École pro-

fessionnelle de jeunes filles de Guendjè par la femme du gouverneur, fête qui a rapporté 594 roubles, il est dit que la directrice de cette École est devenue Musulmane; elle compte 20 de ses coreligionnaires parmi ses élèves. A citer aussi une lettre d'Emînè Semiyè Khânoum, fille de feu Djevdet Pacha, à une Sibérienne, 'Aïcha Khânoum, lettre dans laquelle sont invoqués les principes de fraternité et de progrès social qui doivent guider les Musulmans. Une large place, enfin, est faite à la littérature.

Le *Vakt*, d'Orenbourg, a reçu une quantité considérable de lettres de femmes musulmanes, parlant de leur sort, des abus dont elles ont à souffrir et des réformes qu'elles voudraient voir exécuter. En lisant ces lettres, on a le sentiment très précis que les Musulmanes sont fixées sur leurs droits et sauront les revendiquer. C'est ainsi que 'Azîza Khânoum, de Menzèlè, blâme les membres du clergé qui, tout en demandant des réformes, ne font ou ne veulent rien faire pour les femmes, sans lesquelles, cependant, rien n'est possible.

Lâmi'a Khânoum, de Profsky, s'indigne contre les hommes qui, au mépris de la loi religieuse, tyrannisent leurs femmes et méconnaissent leurs droits.

Fâtimè Khânoum, de Alma Ata, flétrit les parents qui, à 16 ou 17 ans, marient leurs filles de force, assurant à ces infortunées une existence de malheur.

Les questions d'instruction préoccupent aussi les Musulmanes. Celles-ci ont réclamé, par l'intermédiaire du *Yoldouz*, la création d'écoles secondaires, où elles iraient s'instruire.

Écoles et mosquées. — Les examens d'admission à l'École supérieure religieuse d'Oufa ont lieu les 27, 28 et 29 septembre (vieux style, 10, 11 et 12 octobre de l'ère grégorienne), et la rentrée des élèves est fixée au 2/15 octobre. Ces examens portent principalement sur la langue arabe, dont les élèves doivent avoir une connaissance sérieuse, la religion et l'histoire des prophètes. La géographie, l'arithmétique (théorie et applications des quatre règles) figurent aussi au programme ; bien entendu, l'examen devra permettre de constater que les candidats connaissent d'une manière satisfaisante leur propre langue, le turc.

En avril commenceront les examens de fin d'année, qui se termineront en mai. Tout élève devra justifier, avant son admission, de son identité et de sa moralité. Il payera un droit d'inscription de quinze roubles.

Des auditeurs peuvent être admis dans les classes supérieures. En payant un droit de 25 roubles, ils auront le droit de se présenter aux

examens, comme les élèves. Une cuisine existe dans l'établissement, et fournit, à des prix modiques, leurs repas aux élèves.

Les Musulmans de Kieff ont obtenu l'autorisation de construire une mosquée ; ils demandent à la générosité de leurs coreligionnaires les fonds nécessaires, qui devront être adressés au promoteur de l'entreprise, l'Imâm Djihânchâh Djabbâroff.

A Orenbourg, la Société musulmane fonde une école professionnelle, dans laquelle ne seront admis que des enfants ayant terminé leurs études primaires. En dehors de l'enseignement technique, ils y recevront, chaque jour, une leçon d'instruction religieuse d'une heure; deux autres heures seront consacrées à l'étude de la langue russe. En outre, dix-neuf jeunes gens seront envoyés, cette année, dans divers établissements d'enseignement supérieur, secondaire, religieux ou technique, avec les arrérages de la fondation Ahmed Bay Huseïnoff.

Le Khân de Khiva. — Les journaux ont annoncé, il y a quelque temps, la mort du Khân de Khiva, décédé après une longue maladie ; le *Terdjumân* nous fournira, sur lui, quelques détails biographiques.

Né en 1845, Seyyid Mohammed Rahîm Behâdour Khân montait sur le trône dès 1865, à l'âge de vingt ans. Il devait être le dernier souverain indépendant de l'ancienne principauté du Kharezm; car, au bout de huit ans de règne, ses États étaient absorbés dans l'Empire russe, qui, tout en reconnaissant Seyyid Mohammed Rahîm Behâdour Khân comme prince autonome, lui imposait son protectorat. Le Khân de Khiva pouvait s'occuper encore de l'administration intérieure de la principauté, sous la surveillance du gouverneur général du Turkestan et du gouverneur de la région de l'Amou Daria, mais il perdait le droit d'avoir une politique extérieure et de traiter directement avec ses voisins. C'est avec la seule Russie que les habitants de Khiva font du commerce.

Seyyid Mohammed Rahîm Behâdour Khân était un savant et un lettré ; il a composé un certain nombre de poésies. Son fils et successeur, Seyyid Isfendiyâr Khân, aujourd'hui âgé de trente-sept ans, est, lui aussi, un homme éclairé, d'esprit ouvert, aimant l'instruction. En 1896, il accompagnait son père à Moscou, lors des fêtes du couronnement de l'Empereur; depuis, il a fait deux voyages à Tachkent. On espère que, sous son règne, le Khanat, pays riche et fertile, mais sans écoles, sans industrie, presque sans commerce, prendra tout l'essor dont il est susceptible.

L. B.

CHINE

Un Journal turc en Chine.

Pour la première fois, sans doute, un journal rédigé dans une langue musulmane a fait son apparition en Chine. C'est le *Terdjumân*, de Baghtché-Séraï, qui nous l'apprend. Il a reçu le premier numéro de l'*Ili Vilâyètining Gazèti* « Journal de la province de l'Ili », fondé à Yèñi Gueurè, en Turkestan chinois, par les autorités officielles, mais rédigé dans l'idiome local.

Le « Journal de la province de l'Ili » paraît deux fois par semaine. Il est lithographié, au recto seulement, sur un papier très mince, de fabrication indigène. Son directeur se nomme Tchouanou Tchighou (?)

L'article initial parle du devoir, qui s'impose au Gouvernement, d'instruire ses sujets par tous les moyens possibles : écoles, journaux, etc. ; mais nous n'y relevons rien qui s'adresse plus particulièrement à l'Islam. Les nouvelles de la région, celles du dehors, de l'Europe surtout, occupent ses colonnes. Les faits politiques y sont l'objet d'une attention spéciale.

Rappelons à ce propos que les rapports entre Musulmans ottomans et Musulmans chinois se multiplient. Un fait significatif, que M. le commandant d'Ollone faisait prévoir l'année dernière, est là pour le montrer. Dans les derniers jours de juillet est arrivé, à Constantinople, un délégué des ulémas de Kachghar, 'Alîzâdè Cheikh Sa'îd, qui venait présenter au sultan Mohammed V les hommages de ses coreligionnaires, pour son avènement au trône, et ses félicitations pour le rétablissement de la liberté en Turquie. 'Alîzâdè Cheikh Sa'îd devait, en outre, remettre au Sultan, avec l'adresse des Musulmans de Kachghar, un Coran à la reliure richement décorée et une épée.

Cette première mission devra être suivie d'une autre, au caractère officiel cette fois. Une mission diplomatique se rendra à Constantinople, et présentera au Sultan une lettre dans laquelle l'Empereur de Chine s'adressera à lui en tant que Khalife, chef spirituel des Musulmans des diverses nations.

Le Gérant : DROUARD.

8-11-10. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie

Revue du Monde Musulman

4e Année. NOVEMBRE N° 11.

LE CHEIKH EL HADJ MHAMMED BEN BOU ZIYAN

Fondateur de la confrérie des Ziyania, et ses successeurs.

(*Notes extraites d'un manuscrit de la Zaouïa de Qenadsa.*)

De toutes les confréries religieuses musulmanes qui se sont trouvées en contact avec les autorités françaises sur la frontière algéro-marocaine, la plus importante sans contredit est celle de Sidi el Hadj Mhammed ben Bou Ziyan, connue sous le nom de confrérie des Ziyania. La maison-mère de cette confrérie est à Qenadsa (1), à quelques kilomètres de Colomb-Béchar, station extrême de notre chemin de fer du Sud-Oranais. Mais si quelques ouvrages (2) ont répandu dans le public le nom des Ziyania, cette confrérie reste cependant fort peu connue dans ses origines et dans son action socialo-religieuse. Nous voudrions combler une partie de cette lacune en publiant ces quelques notes. Elles ne sont que la reproduction, en français, des parties essentielles du livre servant à la propagande spirituelle de la

(1) *Qenadsa*, dans un col du Djebel Zelmou, est sur la route de Béchar au Tafilalet et commande, à proximité, le croisement de cette route avec celle qui conduit, par l'Oued Guir, de la vallée de la Moulouiya aux oasis de l'Extrême-Sud oranais. Voir le croquis de la page 369.

(2) Notamment Rinn, *Marabouts et Khouans*, pp. 408 et suiv.; Depont et Coppolani, *les Confréries religieuses musulmanes*, pp. 497 et suiv. On peut y ajouter le livre d'Isabelle Eberhardt, *Dans l'Ombre chaude de l'Islam*.

confrérie, livre que l'on rencontre assez difficilement dans les régions du Tell, et uniquement en manuscrit.

Ce livre est intitulé : *Tahâra al ânfas ou'l Arouâh al Djasmâniâ fi't-tarîqa az-Ziyânîa ach-Châdhoulîa*, c'est-à-dire : *la Purification des esprits et des pensées charnelles dans la voie de la confrérie des Ziyânîa-Châdhoulîa.*

L'auteur de ce livre est un certain Mostafa ben el Hadj Bachir, de Qenadsa. Le manuscrit original (1) a 144 pages du format 0 m. 20 × 0 m. 18, avec 16 lignes à la page. L'écriture en est moderne, bonne ; le style est assez correct. Dans un préambule (pp. 1, 2, 3) précédant une courte préface (pp. 3 et 4), l'auteur nous apprend que son but a été de reproduire et de vulgariser l'histoire de la vie et des mérites de son Cheikh d'après un ouvrage antérieur intitulé : *Fath el Manân fî sîrat ech-cheikh sîdi el Hadj Mhammed ben Abî Ziyân*, c'est-à-dire : *le Secours de Dieu Bienfaisant dans la conduite du Cheikh Sidi El Hadj Mhammed ben Abî Ziyân.* Puis l'auteur entre dans son sujet, entrecoupant son récit de nombreuses digressions, de prières, de poésies en l'honneur du saint. Pour plus de commodité, nous réunirons sous quelques rubriques principales les renseignements qu'il nous donne.

I

Le Cheikh fondateur de la confrérie. Sa naissance, ses origines, son éducation, ses maîtres.

Les parents de Sidi El Hadj Mhammed ben Bou Ziyân moururent, le laissant en bas âge, n'ayant pas encore atteint

(1) Ce manuscrit, appartenant à la Zaouïa de Qenadsa, m'a été prêté par Si Brahim, le vénérable Cheïkh actuel. C'est à la pagination de ce manuscrit que je renvoie, dans les références. M. Nehlil, officier interprète militaire à Beni-Abbès, m'a procuré une bonne copie du même manuscrit, copie dont les notes marginales complètent heureusement le texte dont je me suis servi.

l'époque de la vie où on est susceptible de commettre des péchés. Dès qu'il eut grandi, poussé par un appel mystérieux, il quitta son pays, Thatha (1), pour aller apprendre le Coran et s'adonner à l'étude. Son origine, car il était chérif, descendant du Prophète par Idris le fondateur de Fez, fut probablement la cause de ce penchant. Il était, en effet, fils d''Abderrahman (2), fils d'Abou Ziyan (3), fils d'Ahmed, fils d'Othman (4), fils de Mes'aoud (5), fils d''Abdallah el Ghezouani (6), fils de Sa'ïd, fils de Mousa, fils d'Abdesselam (7), fils de Mechich, fils d'Abou Bekr, fils de Horma, fils d'Aïsa, fils d''Ali, fils de Salâm, fils de Mizouar, fils d'Ali, fils de Mohammed, fils d'Idris II, fils d'Idris I, fils d'Abdallah, fils d'El Hasen, fils d'Ali et de Fatima (8).

Le jeune Mhammed partit de Thatha presque sans provisions de voyage. Un de ses oncles paternels lui avait donné quarante *mouzouna* (9) *ferfouria*, petite monnaie du pays. Il les échangea contre quatre *mouzouna rachidya*, monnaie du Tafilelt, avec laquelle il put accomplir son voyage et se diriger sur Sidjilmâsa. Arrivé dans cette localité, il se retira auprès du cheikh *Sidi Mbârek ben 'Azza*, chez qui il étudia le Coran (10).

Notre personnage ne tarda pas à devenir un vrai savant dans l'exégèse coranique. Bientôt il obtint l'illumination

(1) Village de la vallée de l'Oued Guir moyen, près Qenadsa.

(2) Enseveli aux Beni Goumi, entre Qenadsa et Aïn Chaïr.

(3) Enseveli à Qenadsa, ainsi que son père Ahmed.

(4) Enseveli au Djebel Bechar, à 20 kilomètres à l'est de Qenadsa.

(5) Enseveli à Zemzem, dans le Djebel Bechar.

(6) Pour ce personnage, et sa biographie, cf. Ibn Asker, *Douhat en Nachir*, p. 70, et *Momti 'al Asma'*, pp. 37 et suiv. ; Cour, *Établissement des Chérifs*, p. 15. Il est enseveli à Merrakech.

(7) Sur la généalogie de ce personnage, cf. Cour, *ouv. cit.*, pp. 17 et suiv., ainsi que les références citées.

(8) *Manuscrit*, pp. 18 et 19.

(9) La mouzouna valait, en général, 0 fr. 75, plus ou moins suivant les localités.

(10) *Manuscrit*, p. 4. Le mot *Cheikh* signifie ici *maître*, *directeur*, *guide* dans la vie spirituelle. Cf. Depont et Coppolani, *les Confréries religieuses musulmanes*, p. 163.

divine, en même temps qu'il acquérait de solides connaissances dans les sciences religieuses ou mystiques. Il s'établit au Qçar des Oulad Berdala (1), où il vécut de charité, sa famille ne lui envoyant absolument rien pour subvenir à ses besoins. Sa manière de vivre, sa dévotion, son ascétisme ne tardèrent pas à en faire le disciple favori de Sidi Mbârek. Celui-ci recommanda même à sa propre famille et à ses autres disciples de confier le soin de l'ensevelir à Sidi Mhammed. On comprit que ce dernier devait être l'héritier spirituel et posséderait le *sirr* (secret mystique) de son maître. Plus tard, Sidi Mbârek se sentant rappelé vers Dieu fit la même recommandation à notre personnage (2).

Sidi Mbârek appartenait à la ṭarîqa (3) (confrérie) des Châdhoulîa, comme l'indique la chaîne mystique (4) suivante, qui montre la transmission du sirr de cheikh en cheikh depuis l'ange Gabriel :

1. L'Ange Gabriel
2. Le Prophète
3. Ali ben Abou Taleb
4. El Hasen el Basri
5. Habib el ʿAdjami
6. Daoud et-Taï
7. Maʿarouf el Karkhi
8. Sarisaqti
9. Djoueïd
10. Djariri
11. Abou Taleb el Mekki
12. El Djouini
13. El Ghazali
14. Abou Bekr ben elʿArabi
15. Abou Yaʿaza
16. Ali ben Herzhoum
17. Bou Medien
18. Abou Ahmed
19. ʿAbderrahman el Madani
20. ʿAbdesselam b. Mechich
21. Châdhouli
22. El Marsi
23. Ibn ʿAṭa Allah
24. Daoud el Bakhli

(1) Un des Qçour de Sidjilmâsa.

(2) *Manuscrit*, pp. 5 et 25. Sur le mot *sirr*, qui peut aussi être traduit par *dons mystiques*, cf. Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, III, pp. 86 et suiv.

(3) Sur le mot *ṭarîqa*, nom arabe des confréries, cf. Depont et Coppolani, *les Confréries religieuses musulmanes*, p. 89.

(4) Sur la *chaîne mystique* ou *selsela*, cf. Depont et Coppolani, *ouv. cit.*, p. 92.

25. Oufâ
26. Ali b. Oufâ
27. Yahia el Qadiri
28. Ahmed b. ʿOqba
29. Ahmed Zerroq
30. Ahmed b. Yousof
31. ʿAli b. ʿAbdallah
32. El Ghazi b. El Qasem
33. Ahmed b. ʿAli
34. ʿAbdallah b. Hasaïn
35. Mhammed b. Nacer
36. Sidi Mbârek b. ʿAzza
37. Mhammed b. Bou Ziyân (1)

Sidi Mbârek ben ʿAzza étant mort (2), Sidi Mhammed s'acquitta de sa mission funèbre : il lava le corps de son maître et l'ensevelit lui-même dans le linceul. Cela fait, pour imprégner sa propre chair des vertus (baraka) (3) de la chair du défunt, comme du *sirr* de celui-ci il avait imprégné son âme, il but une partie de l'eau qui avait servi à laver le corps du mort. Les résultats de cette action ne se firent pas attendre : ils se montrèrent éclatants en vertus multiples, en prodiges remarquables (4).

Sidi Mhammed, suivant les recommandations de son cheikh, partit alors pour Fez, afin de parfaire ses études coraniques et religieuses. Il resta huit ans dans cette ville, suivant les cours de la Medersa de Sidi Miṣbâḥ. Dieu illumina de plus en plus son âme et lui accorda la plénitude des sciences concrètes et abstraites. Les gens affluèrent auprès de lui pour jouir des bienfaits de ses entretiens spirituels (5).

Dans cette Medersa notre personnage suivit les cours de

(1) *Manuscrit*, pp. 18 et 19.

(2) Combien de temps Sidi Mhammed resta-t-il chez son maître ? L'auteur du manuscrit nous dit (page 5) : « Je demandai à Sidi Mhammed combien de temps il était resté chez son maître. Il me répondit qu'en partant de Qenadsa pour aller chez Sidi Mbârek, il avait laissé des gens petits et qu'il les retrouva hommes et pères de famille à son retour. Mais il ne me fixa pas le nombre d'années. »

(3) Sur la *baraka* ou *puissance mystique* des saints, cf. Depont et Coppolani, *les Confréries religieuses musulmanes*, p. 84; Doutté, *Notes sur l'Islam Maghrébin*, p. 16.

(4) *Manuscrit*, pp. 5 et 25.

(5) *Ibid.*, pp. 25 et 26.

Sidi Mohammed ben 'Abdelqâder el Fasi (1), de Sidi 'Abdesselam Djâsous (2), de Sidi Ahmed ben El Hadj (3). Il aimait, honorait, vantait les gens de science. Ceux-ci, à leur tour, l'avaient en grande estime, et l'on cite, parmi ceux qui entretenaient une correspondance avec lui, des savants tels que Sidi Mohammed Masnaoui (4), Sidi 'l'Hasen ben Rahal, Sidi Mohammed ben Zekri (5), Sidi Mohammed Meiyâra (6), Sidi Aḥmed ben El Mbarek es-Sidjilmâsi (7), les fils de Sidi 'Abdelqâder el Fâsi, etc.

Les livres qu'il étudia avec eux ou sous leur direction et qu'il posséda par cœur sont : (8).

1° Le livre de l'Imam *Mohammed ben Isma'il en Nedjâri;*
2° *Ech-Chefâ*, du qadhi 'Iyâdh;
3° Les *Chemaïl;*
4° Le commentaire du Coran *Dhoû Djelâleïn;*
5° Le livre de *Seïd en-Nas;*
6° *El Anouar;*
7° Le livre d'*El Horeïfichi;*
8° *Bahar ed-Domou'ou;*
9° *Ibn El Djouzi*, le grand exemplaire;
10° Le commentaire d'*Ibn 'Abbad* sur le *Ḥokm;*
11° La *Risala* de *Qocheïri;*
12° *Et-Tabaqât el Ousṭâ;*
13° El 'Ohoud es-Ṣoghrâ;
14° La *Risala* du jurisconsulte *Ibn Abi Zeïd;*

(1) Sur ce personnage, cf. Ben Cheneb, *Études sur les personnages mentionnés dans l'Idjaza du Cheikh Abdelqâdir el Fasy*, pp. 48 et suiv.
(2) Sur ce personnage, cf. Kettani, *Selouat el Anfas*, II, p. 14.
(3) Sur ce personnage, cf. Ben Cheneb, *loc. cit.*, p. 67, et les références qui y sont données.
(4) Cf., pour ce personnage, Ben Cheneb, *loc. cit.*, p. 69.
(5) Sur ce personnage, cf. *Nechr al Mathani*, II, p. 220.
(6) Sur ce personnage, cf. Ben Cheneb, *loc. cit.*, p. 71.
(7) Sur ce personnage, cf. *Nechr al Mathani*, II, p. 167.
(8) *Manuscrit*, pp. 27 et 28.

15° *Sidi Khelil;*
16° *Ibn 'Acher;*
17° La *Djaroumiya;*
18° La *Alfiya* (1).

A Fez même, Sidi Mhammed cherchait surtout la fréquentation des gens pieux. Parmi ceux qu'il fréquentait régulièrement chaque jour étaient Sidi Aḥmed el Habîb (2) el Lemṭi, son frère en Dieu, et Mohammed el Ayachi (3), mort plus tard au Caire. Ils lisaient le Coran et récitaient le Dzikr (4) ensemble. Mais notre saint aimait trop l'humilité obscure pour rester plus longtemps à Fez. Il quitta cette dernière ville et se dirigea vers le pays de ses ancêtres, Qenadsa. Il y séjourna d'abord quelque temps, puis s'y établit définitivement. Ce fut à ce moment que Dieu lui permit d'atteindre l'état suprême des Soufis (5). De nouveau, de toutes parts, de l'Orient et de l'Occident, les gens arrivèrent en foule solliciter les bienfaits de sa bénédiction. Dans ces circonstances il eut l'occasion d'accomplir de nombreux prodiges et ne tarda pas à être considéré comme un des personnages les plus considérables de son époque. Sa réputation de *Pôle* des Soufis était bien établie chez ses contemporains ; la cécité qui l'atteignit sept ans avant sa mort les confirma encore dans cette opinion. Sidi 'Abderrahman el Kerzazi (6) lui-même engageait les gens à faire

(1) Tous les ouvrages ci-dessus, suffisamment connus, n'ont pas besoin d'indications supplémentaires. Sauf les cinq derniers, ce sont des ouvrages théologiques ou mystiques.

(2) Sur ce personnage, cf. Rinn, *Marabouts et Khouans*, pp. 281 et suiv.

(3) Sur ce personnage, cf. *Nechr al Mathani*, II, p. 85.

(4) Sorte de litanie. Sur ce mot, cf. Depont et Coppolani, *les Confréries religieuses musulmanes*, p. 86.

(5) Mystiques de l'Islam rangés hiérarchiquement. Les plus importants sont les *abdals*, dominés eux-mêmes par le *Pôle du monde*, qui reçoit directement le mouvement de Dieu et le transmet aux deux mondes, le monde réel et le monde imaginaire. Cf. Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, t. III, pp. 86 et suiv., et Blochet, *Journ. Asiat.*, année 1902, t. XX, pp. 58 et suiv.

(6) Fondateur de la confrérie et de la zaouïa de Kerzaz, dans la vallée de la Saoura, à deux étapes au sud de Beni-Abbès.

des *ziara* à Sidi Mhammed, preuve qu'il reconnaissait la supériorité de ce dernier (1).

II

Quelques particularités de la vie et de la conduite de Sidi Mhammed. Ses bienfaits à ses contribules. Il attire de nombreux visiteurs. Un itinéraire de Debdou à Qenadsa. Rôle commercial des gens de la zaouïa. Le Cheikh et les pouvoirs publics.

Cette supériorité se manifestait dans toutes les particularités de la vie du Cheikh. Il se retirait, pour prier, sur la crête des montagnes ou au fond des vallées, dans les endroits déserts où il n'avait d'autre fréquentation que celle de Dieu. De nombreuses localités dans lesquelles il a prié, aux environs de Qenadsa, ont conservé son nom, notamment *Hadjera Sidi Mhammed*, l'ermitage de *Ras 'Aïn Sidi Mhammed*, l'ermitage de *Oumm Seba'a* (2). Notre saint avait le pouvoir de se rendre invisible pendant huit jours, d'un vendredi à l'autre ; puis on le voyait tout à coup revenir de quelque part avec un fagot de bois sur les épaules (3).

Sidi Mhammed ne vivait que d'herbages et de feuilles d'arbres ; son légume préféré était l'*irmâs*. A Fez il se nourrissait avec les débris de légumes laissés à terre sur l'emplacement des marchés. Il ne mangeait que juste ce qu'il fallait pour vivre (4).

(1) *Manuscrit*, pp. 29 et 30.
(2) C'est-à-dire la mère du Lion, notre saint personnage étant le roi des saints comme le Lion est le roi des animaux. Le mot *Oumm* sert ici de métonymie.
(3) *Manuscrit*, p. 31.
(4) *Ibid.*, pp. 32 et 60.

Il ne s'habillait que de laine grossière, ne mettait jamais de vêtements en coton ou en toile. Sur sa tête il portait une *kerzia* de laine (1). Aux temps froids il mettait une *chechia* de laine (2) sous cette kerzia. Son corps était protégé par une *kechaba* (3) de grosse laine, par-dessus laquelle il mettait un burnous noir du Sous appelé *akhnif*. Ce costume a été de tout temps, d'ailleurs, le costume des prophètes et des soufis (4).

Pour lit, Sidi Mhammed n'avait qu'une natte, qui lui servait aussi de tapis de prière. Ce tapis ne le quittait pas, il le faisait suivre partout avec lui.

Par sa manière de faire les ablutions, la prière, d'assister aux funérailles, de payer l'impôt zekat, de jeûner, de faire le pèlerinage, de pratiquer la guerre sainte, Sidi Mhammed était un exemple vivant pour tous les Musulmans.

En voyage il montait un âne ; s'il marchait, il allait pieds nus ou ne portait que de simples sandales. Dormait-il ? c'était sur sa natte ou sur le sol. Il ne changeait pas d'effets ; il les lavait lui-même lorsqu'ils étaient sales.

Il ne quittait jamais son chapelet ; ne cessait de réciter, soit seul, soit avec des frères, le divin Coran, ou de se livrer à l'étude. Il répétait souvent la sentence suivante, qui était sa devise favorite :

« Es-Sabḥa ou el-louḥ — ilâ kheroudj er-rouḥ », c'est-à-dire : (Il faut dire) le chapelet et (travailler avec) la planchette sur laquelle on écrit le Coran) — jusqu'à l'extinction du souffle de l'âme. Il ajoutait : « Ceux qui savent le Coran par cœur et le récitent constamment sont comme s'ils conversaient avec Dieu pendant les heures du jour et de la nuit (5). »

Lorsque Sidi Mhammed ben Bou Ziyan se fut fixé définitivement à Qenadsa, il trouva le pays manquant d'eau et fort

(1) Sorte de turban en cordelettes de laine enroulées autour de la tête.
(2) Calotte.
(3) Espèce de blouse ou de surtout à manches courtes et capuchon.
(4) *Manuscrit*, p. 33.
(5) *Ibid.*, p. 29.

pauvre. Ni fortifications, ni lieu protégé ne défendaient les gens contre les incursions des Arabes nomades et sauvages. Il décida d'y construire une zaouïa. Il la bâtit en pierres et briques jointées au mortier d'argile. Sidi Mhammed recherchait en effet les matériaux qui préservent successivement de la chaleur et du froid. Alors que les khouans (1) et les visiteurs devenaient de plus en plus nombreux et nécessitaient l'agrandissement des constructions, il ne se servit jamais de chaux, de carreaux de faïence, de marbre. Ces derniers matériaux, d'après lui, ne convenaient qu'aux tombeaux, la demeure dernière. Même le *minbar* (2) de sa mosquée fut fait en maçonnerie ; on y accédait par trois marches en briques. Plus tard il en fit faire un en bois par des ouvriers de Fez (3).

Sidi Mhammed aimait toutes les œuvres de bien. Il creusa des puits à l'usage des Musulmans dans la zaouïa même, aménagea les sources de Tikounrabbi et de 'Aïn el Baraka.

Avant la création de la zaouïa, les gens de Qenadsa étaient presque dénués de ressources. L'établissement de notre saint personnage dans cette localité rendit ces mêmes gens riches et les biens affluèrent vers eux de tous côtés. Les Arabes se trouvèrent impuissants contre la zaouïa et ses protégés, ils furent même obligés de servir Sidi Mhammed de gré ou de force. La *horma* (4) de ce dernier devint célèbre, on s'y rendait de toutes parts et beaucoup de gens s'y établirent à demeure. Le saint traitait les affaires des visiteurs qui venaient demander ses conseils et ses bénédictions. Il disait volontiers sous forme de sentence :

Quiconque est venu à nous n'a pas été déçu dans ses espérances,
Qui est sorti de chez nous a toujours réussi (5).

(1) Religieux, frères de la confrérie.
(2) Chaire pour le prêche dans les mosquées.
(3) *Manuscrit*, pp. 75, 76 et 86.
(4) Lieu sacré, inviolable.
(5) *Manuscrit*, pp. 75, 76 et 86.

Les pieux visiteurs apportaient en retour à la zaouïa les produits que le Sahara ou les environs de la zaouïa ne pouvaient fournir: le blé, l'orge, la graisse de mouton, le miel, etc., etc. L'influence de Sidi Mhammed était aussi

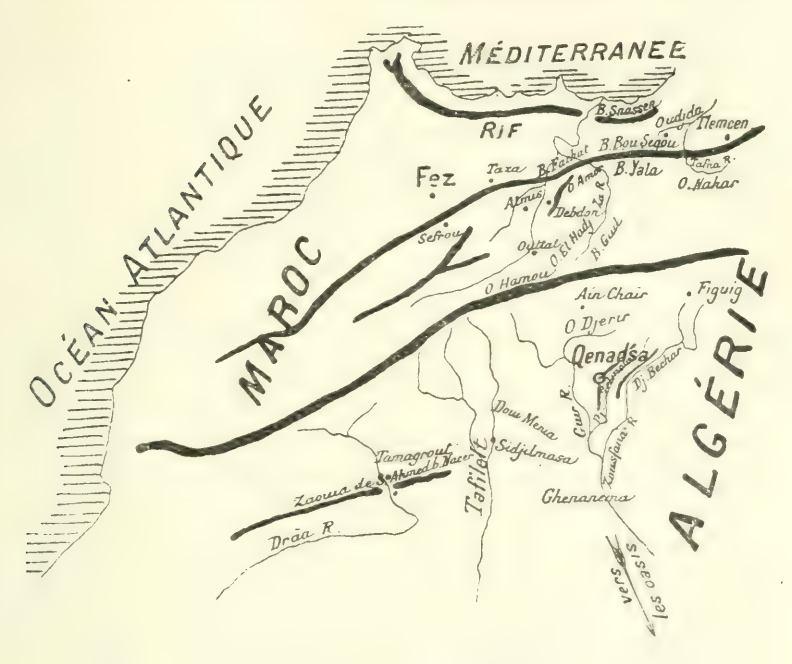

Région d'influence du Marabout de Qenadsa sur la frontière algéro-marocaine.

grande que son humilité était profonde. Les *zouars* (pieux visiteurs) qui venaient le trouver étaient surtout des gens des Beni Snassen (1), des Beni Bou Zeggou (2), de l'Oued Zâ (3),

(1) Tribus berbères au nord d'Oudjda.
(2) Tribu berbère à l'ouest et à environ 70 kilomètres d'Oudjda.
(3) L'Oued Za prend sa source à Berguent, reçoit l'Oued Charef, traverse les montagnes des Beni Bou Zeggou et se jette dans la Moulouiya près Taourirt.

des Oulad Amor (1), des Beni Fachât (2), des Beni Oudjqal (3), des gens de la région de Debdou et de celle de Tlemcen. Ils arrivaient quelquefois à la zaouïa au nombre de quatre cents hommes. Leur point de concentration pour ce pèlerinage était au sud de Debdou ; la première étape était à El Khourat ; la deuxième à ʿAïoun el Qçob ; la troisième à Oulad Hamou Arzaq ; la quatrième à Hacian (les deux puits) ; la cinquième à ʿAïn Chaïr. Là les pèlerins déposaient les provisions nécessaires pour le retour. La sixième étape était à Bou Qaïs. Le septième jour on campait près de la colline d'Oumm Sebaʿa ; la nuit de ce jour on envoyait un exprès au Cheikh pour le prévenir de l'arrivée de la caravane. Telle était la coutume. Le huitième jour les pèlerins arrivaient à la zaouïa de Qenadsa (4).

Grâce à la renommée du Cheikh, le qçar était devenu un véritable entrepôt. Avant l'installation de Sidi Mhammed, ses contribules se contentaient de faire le commerce du sel, de le porter de pays en pays et de le vendre au détail. Depuis cette installation, et grâce à la *baraka* du saint, ils ont fait tous les genres de commerce. Le saint était, en effet, un véritable palladium d'origine divine pour ceux qui vivaient autour de lui. Ses frères et ses khouans étaient, par lui, en sûreté partout où ils allaient. Ils n'ont jamais cessé jusqu'à nos jours, d'aller et venir à travers le pays, de commercer, de gagner de l'argent, de posséder des biens dans diverses régions, depuis le Sous extrême jusqu'au Sahara de l'Est, du Cherg au Maghrib (5).

(1) Grande tribu berbère au sud-ouest de l'Oued Za, entre les Beni Bou Zeggou et Debdou.

(2) Tribu berbère entre les Oulad Amor et Debdou, sur le versant ouest du Djebel Marguechoum.

(3) Tribu berbère entre la plaine de Tafrata qui borde la Moulouiya, Debdou, et les Oulad Amor.

(4) *Manuscrit*, pp. 69 et 70. Pour ce paragraphe on peut consulter le croquis ci-contre, qui donnera l'indication de la région où s'exerce avec le plus d'activité l'action des gens de Qenadsa.

(5) *Ibid.*, p. 80. Le Cherg, pour les indigènes de la région, désigne le

Les caravanes de la zaouïa allaient à l'ouest, à l'est, au sud jusqu'au Soudan, n'ayant avec elles que des nègres. Personne ne cherchait à leur nuire. Quiconque voulait leur faire du mal était immédiatement châtié par Dieu et subissait des épreuves terribles. A ceux qui venaient chez lui en visite de ziara et aux gens des caravanes de la zaouïa le Cheikh faisait la recommandation suivante : ils ne devaient point, toutes les fois qu'ils s'arrêtaient dans un pays désert, s'endormir la nuit sans invoquer Dieu à haute voix et dire : « Il n'y a d'autre Dieu que Dieu ! Mohammed est le prophète de Dieu ! » Cela crié trois fois, ils devaient ajouter : « O passants, ô êtres vivants, ô gazelles de la nuit (1) (coupeurs de route), ne vous trompez pas. Ceci est la caravane de Mhammed ben Ziyan. Quiconque a faim, parmi vous, mangera à sa faim ; celui qui a soif boira ; celui qui est nu, Dieu le vêtira ainsi que nous ; que Dieu bénisse notre seigneur Mohammed et lui accorde le salut ! » Le Cheikh avait expressément recommandé de prononcer ces paroles à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, en cas de danger ; et sa *baraka* était telle que jamais il n'est rien arrivé à ses caravanes (2).

C'est ce même pouvoir mystique qui attirait auprès de lui en visite de ziara de grands personnages religieux d'autres confréries, tel Sidi 'Abderrahman Bou Feldja, marabout de la zaouïa de Kerzaz, son ami. Ce dernier recommandait instamment à ses khouans et à ses disciples les visites de ziara, si pleines de bienfaits divins, chez Sidi Mhammed. Il est vrai que, de son côté, ce dernier faisait également de nombreuses visites de ziara au mausolée de son propre cheikh Sidi Mbârek ben 'Azza, au cheikh de celui-ci Sidi

rivage de la Méditerranée, de Tripoli à Tunis, l'*orient* de la Berbérie ; le Maghrib en est l'occident.

(1) Nom donné par *euphémisme* aux bandits, afin d'éviter un mauvais présage en les appelant par leur nom.

(2) *Manuscrit*, p. 124.

Mhammed ben Nacer (1), à ses propres parents défunts ensevelis aux Beni Goumi, à tous les saints ensevelis dans la région de Sidjilmâsa et à Sidi 'Abderrahman Bou Feldja. Les ziara de notre Cheikh à Sidi Mhammed ben Nacer étaient si fréquentes que les gens en étaient arrivés à croire qu'il était un disciple de ce dernier (2).

Sidi Mhammed avait l'habitude suivante, qui n'a cessé d'être imitée par ses successeurs. Dès qu'une caravane de ses frères en Dieu (khouans ou visiteurs-pèlerins, zouars) lui était signalée, il faisait ses ablutions, puis allait hors du qçar au-devant d'elle. Il souhaitait à tous les visiteurs la bienvenue, les félicitait sur leur heureux voyage, invoquait Dieu en leur faveur, etc. Une fois arrivés, les pèlerins étaient invités à se reposer et à manger. Le Cheikh rendait la nourriture délicieuse en la touchant du bout des doigts. Lorsque les visiteurs étaient nombreux, ils se mettaient par groupes dans la zaouïa. A l'heure des repas, le Cheikh venait vers un groupe de visiteurs et leur faisait servir une qeça'a (3) pleine de nourriture. Il s'asseyait avec eux, mangeait du bout des doigts pour attirer la bénédiction de Dieu sur la nourriture, puis ils y portaient leur main à leur tour et mangeaient. Il passait ensuite à un autre groupe, en faisait autant, puis continuait successivement avec tous les groupes. En causant avec eux, il leur disait : « Sache, ô mon frère, que nous avons à notre portée, dans ce monde, notre paradis et notre enfer. Notre paradis, c'est la visite rendue aux saints, les actions que nous faisons en leur honneur ou à leur service, leur fréquentation et celle de nos frères en Dieu (khouan). Notre enfer, c'est la fréquentation des rois et leur service. Car celui qui visite un saint a Dieu à son

(1) Cheïkh de la zaouïa de Tamagrout, dans le Dra'a ; cette zaouïa est le centre principal de la confrérie des Naceria. Cf. Depont et Coppolani, *les Confréries religieuses musulmanes*, p. 467.

(2) *Manuscrit*, p. 73.

(3) Grand plat en bois.

aide (1) et son cœur devient joyeux, heureux. Il s'en retourne content. Celui qui visite le seuil des rois est, au contraire, timide et craintif, et ne les rencontre qu'en tremblant (2). »

Il ne faudrait point croire, d'après ces dernières paroles, que le Cheikh Sidi Mhammed ben Bou Ziyan se soit jamais posé aux yeux des populations comme un ennemi du pouvoir des Sultans. Loin de là.

Mouley Ismaïl avait envoyé son fils Mouley Ali dans les régions du Guir et de Figuig pour traquer les marabouts faisant du prosélytisme. Lorsque Mouley Ali en prenait un, il le tuait, dépouillait ses héritiers, et s'emparait de leurs propres biens s'ils réclamaient. Le fils du Sultan, étant arrivé à Figuig, envoya dire à Sidi Mhammed de venir se présenter à lui. Sidi Mhammed partit, au grand étonnement du public, malgré les avis contraires de son entourage qui craignait pour sa vie. On faisait ressortir que, dans tous les territoires traversés par Mouley Ali, celui-ci n'avait pas laissé échapper un seul marabout, et tout le monde craignait pour la vie du Cheikh. Mais il se présenta devant le jeune potentat, lui rendant les devoirs que Dieu lui-même veut qu'on rende à l'Émir des Croyants. Après cette rencontre, le fils de l'émir, Mouley Ismaïl le traita avec bienveillance, lui parla avec des paroles pleines de douceur. Dès lors tous les vizirs et tout l'entourage du prince traitèrent à qui mieux mieux le Cheikh.

Lors du départ de ce dernier pour sa zaouïa, des courtisans s'étonnèrent auprès de Mouley Ali d'une telle réception : « Parmi tous ceux qui sont venus me trouver, leur dit-il, je n'ai point vu d'homme aussi pieux. Il m'a paru comme un lion rugissant à mes oreilles, j'ai compris que c'était le lion des saints et je l'ai traité de mon mieux. »

(1) Par l'intercession de ce saint.
(2) *Manuscrit*, pp. 73 et 74.

Quant au Cheikh, il avait fait des vœux pour le prince et l'avait mis en garde contre les fautes graves.

Tous les compagnons de Sidi Mhammed se réjouirent de son retour auprès d'eux, sain et sauf. C'était le soir. En revenant vers Qenadsa, ils passèrent près d'un oued (1) et campèrent sur la berge. Le Cheikh leur dit : « Cet oued va grossir et tout inonder. » Quelqu'un lui dit : « Il peut grossir, mais il ne viendra pas jusqu'à nous. » « Il viendra, » dit le Cheikh. Une heure ne s'était pas encore écoulée que l'inondation avait lieu et obligeait les gens à lever le campement au plus tôt. Une partie des bagages fut emportée par le courant et il fallut les repêcher. Le Cheikh avait montré par cette prédiction combien Dieu le favorisait (2).

III

Les Miracles de Sidi Mhammed.

D'ailleurs, notre saint avait le don des miracles.

Un cul-de-jatte vint un jour en ziara (3) auprès de lui ; le saint le guérit. Ce malheureux se mit aussitôt à danser, puis repartit dans son pays. Le saint, une autre fois, rendit l'ouïe à un sourd et fit parler un muet. Il fabriquait aussi des remèdes, des onguents ou des potions avec l'eau du puits de Zemzem (4).

(1) Cours d'eau dont le lit est à sec pendant l'été.

(2) *Manuscrit*, p. 94. Sur la politique de Mouley Ismaïl à l'égard des marabouts, on peut consulter Cour, *Établissement des Chérifs*, pp. 210 et suiv.

(3) *Ziara*, visite pieuse, pèlerinage chez un saint personnage ou à son tombeau. Le pieux visiteur se nomme *zaïr* ou *zouar*. La ziara est toujours suivie d'une offrande au saint ou à son tombeau.

(4) Puits sacré de la Mecque. Cf. *Manuscrit*, pp. 95, 96 et 104.

Sidi Mhammed était souverainement puissant contre les pillards. Un groupe d'Oulad Delim (1) vint un jour pour piller la zaouïa. Ils étaient nombreux et montés sur des mehara; ils avançaient avec circonspection pour ne pas être reconnus. Mais une personne du pays donna l'alarme à la zaouïa. Le fils du Cheikh, Mohammed el Ahradj, alla à leur rencontre, essaya de les détourner de leur projet. Mais il fut chassé, tomba de cheval, et se fit aux pieds une blessure d'où le sang coulait abondamment. Il revint vers le Cheikh, qui se mit en prière. La prière n'était pas finie qu'un ruisseau débordant envahit le ravin dans lequel les pillards s'étaient mis en embuscade, et les immobilisa. Pendant ce temps un groupe de nomades Ghenanema (2) les atteignit, les battit, enleva leurs montures. Les Oulad Delim furent tués jusqu'au dernier (3).

Une autre fois, un homme conduisait un troupeau pendant la nuit. Des brigands vinrent pour le voler. En chassant les brigands, un des nègres de la zaouïa fut atteint d'un coup de feu à l'œil. Il perdait l'œil ; le sang coulait en abondance. Il alla trouver le Cheikh, qui le guérit aussitôt (4).

Des gens venus en ziara auprès du Cheikh furent, en route, menacés d'être volés. Le saint, changé en lion, les protégea. Il se fit connaître des voleurs, qui se convertirent et allèrent à leur tour en ziara auprès de lui (5).

Les Oulad Bâligh (6) avaient enlevé une caravane à la zaouïa. Les gardiens se mirent à invoquer le Cheikh. Un des brigands contrefit alors ceux qui invoquaient le Cheikh et tourna le saint en ridicule : il tomba foudroyé. Les au-

(1) Tribu arabe du Sahel Mauritanien, entre le Maroc du Sud et le Sénégal. Cette tribu pillarde a été étudiée par le voyageur français C. Douls.
(2) Tribu de l'Extrême-Sud Oranais.
(3) *Manuscrit*, p. 91.
(4) *Ibid.*, p. 90.
(5) *Ibid.*, p. 102.
(6) Tribu arabe de la Mauritanie.

tres brigands effrayés s'enfuirent, et la caravane put revenir à la zaouïa (1).

L'intervention de Sidi Mhammed pour retrouver le bétail égaré ou perdu n'était pas moins puissante : une simple invocation à ce saint suffisait. Un jour une chamelle prit le mors aux dents et se sauva. Son propriétaire invoqua le saint ; elle se trouva subitement entravée et on put ainsi la reprendre (2).

Sidi Mhammed protégeait tous ceux qui se rendaient en ziara au tombeau des saints ou à sa zaouïa. Un jour, il allait en ziara au tombeau de son maître Sidi Mbarek avec un groupe de pèlerins. Arrivé près de l'Oued Guir, nos gens trouvèrent la rivière gonflée. Ils n'avaient ni vivres ni provisions suffisantes pour attendre la décrue. Ils s'interrogeaient déjà avec anxiété, lorsque le Cheikh leur dit : « Mangez ce que vous avez. » Puis il se lava les mains dans l'Oued ; les eaux se séparèrent aussitôt et laissèrent passer les pèlerins à pied sec (3).

Un habitant des environs de Tlemcen venait en ziara chez Sidi Mhammed. Égaré en route, mourant de soif, il invoqua le Cheikh, qui lui apparut sous sa forme humaine et lui donna une outre d'eau. La même aventure arriva à un voyageur avec deux enfants dans l'Oued Talzaza (4) : ils mouraient de faim et de soif lorsque le saint, invoqué, leur apparut et leur donna une outre d'eau et des dattes. D'autres pèlerins mouraient de faim dans un désert. Ils demandèrent mentalement l'intercession de Sidi Mhammed auprès de Dieu. Aussitôt une chèvre garrottée leur apparut; ils la prirent et en firent un *méchoui* (5).

Un enfant, ayant habité la ville de Fez, allait avec les

(1) *Manuscrit*, p. 93.
(2) *Ibid.*, pp. 97 et 100.
(3) *Ibid.*, p. 92.
(4) Oued entre Qenadsa et Aïn-Chahir.
(5) *Manuscrit*, pp. 98 à 100. Le *méchoui* est de la viande rôtie à même la braise.

siens en ziara auprès de notre Cheikh. C'était en 1130. Quelqu'un dit : « C'est aujourd'hui le 17 avril des infidèles. » L'enfant répondit : « Si je m'étais trouvé à Fez aujourd'hui, j'aurais mangé des abricots et fait la *tamina* (1) au nom de Dieu et de son saint Sidi Mhammed ben Bou Ziyân. » On lui dit : « Ne t'attends pas à trouver à Qenadsa des abricots et des fruits comme à Fez. C'est un pays désert, sans cultures et sans jardins. » — « Qui, répliqua l'enfant, empêcherait le Cheikh d'en recevoir d'un autre pays ? » La caravane arriva à Qenadsa ; le Cheikh, en recevant l'enfant, lui offrit, à l'étonnement de tous, quantité d'abricots (2).

L'action du Cheikh n'était pas moins bienfaisante dans la délivrance des prisonniers. Un homme des Oulad Nahar ayant tué un de ses contribules vint se réfugier à la zaouïa. On l'y poursuivit, et on le trouva. Le saint s'interposa, offrit la *dia* ; les gens refusèrent. « Alors, leur dit le Cheikh, faites ce que vous voudrez. » Ils ne purent retrouver l'homme, que le saint avait changé en femme. Ils acceptèrent par force la *dia* ; l'homme revint alors à sa première forme (3).

Au temps de Mouley Ismaïl, le pacha Ghanem, gouverneur de Taza, était méchant et sans pitié pour le peuple. Il fit arrêter, un jour, un disciple du Cheikh, jeune homme qui avait commis une légère faute. Ce pacha faisait précipiter les gens du haut de l'escarpement d'un profond précipice et personne n'en échappait vivant. Le disciple de Sidi Mhammed invoqua Dieu et le Cheikh. On le précipita ; il tomba sur ses deux pieds, louant Dieu et le Cheikh à haute voix. Le pacha le fit relâcher (4).

(1) *Tamina*, fête populaire pendant laquelle on mange des gâteaux de ce nom. Ils sont faits avec de la semoule, du beurre, du miel, des épices, le tout roulé en boule. La fête dont il est ici question est une vieille fête païenne du Printemps.

(2) *Manuscrit*, p. 101.

(3) *Ibid.*, p. 92.

(4) *Ibid.*, pp. 101-102.

Un faqir d'Almis (1), qui était allé commercer au Soudan, fut jeté en prison chez les nègres. Un jour il s'endormit en invoquant le Cheikh. Pendant son sommeil les chaînes tombèrent et il fut délivré (2).

Le Cheikh délivrait les Musulmans pris pendant la guerre sainte, faits prisonniers par les chrétiens et favorisait leur évasion. D'autres fois il apparaissait aux maîtres des prisonniers et imposait leur délivrance. Des gens de Figuig, dont le qadhi Mohammed Bou 'Anane, le faqir Mohammed ben Abou Bekr, des gens d'El-Maïz et de Zénaga ont un jour raconté qu'un homme était captif chez les chrétiens. Il pensa tout à coup à Sidi Mhammed, l'invoqua à très haute voix et souvent. Ce captif se trouvait chez le chef des chrétiens. Celui-ci avait une fille, qu'il chérissait beaucoup. Le Cheikh apparut en songe à cette fille, la tourmenta et lui dit : « Je ne te laisserai point tant que tu n'auras pas fait relâcher le captif par ton père. Sache que je suis Mhammed ben Bou Ziyan. » Cela se renouvela pendant plusieurs nuits, et elle finit par raconter à son père ce qui lui arrivait. Le père, la voyant dépérir, eut des craintes pour la santé de sa fille et délivra le captif. La fille apprit de celui-ci le pouvoir du saint ; fort émerveillée, elle se convertit à l'Islam et envoya des présents au Cheikh (3).

Mais ce que l'on vantait le plus chez Sidi Mhammed, c'était son pouvoir de faciliter le pèlerinage aux Musulmans.

Un pauvre faqir de Qenadsa demanda un jour au Cheikh de lui faire faire le pèlerinage. Le Cheikh promit. Le faqir partit, arriva à Tripoli, s'embarqua pour l'Égypte et, de là, essaya de gagner le Hedjaz à pied en se confiant à Dieu. Mais ses provisions de route furent vite épuisées. Notre

(1) Ville berbère sur la rive gauche de la haute Moulouiya, à l'ouest de Debdou. Le mot *faqir* est synonyme ici du mot *khouan*.

(2) *Manuscrit*, p. 104.

(3) *Ibid.*, pp. 105 et 106, 123 et 124.

pèlerin, arrivé à Dar el Hamra, fut tourmenté par la soif et faillit mourir. Il n'avait, pour tout bien, qu'un exemplaire des *Dlaïl el Kheïrat* (1); il l'offrit à un Turc en échange de quelques gouttes d'eau, mais le Turc ne daigna pas répondre. Alors Sidi Mhammed, portant une outre d'eau fraîche à la main, apparut au pauvre faqir, qui ne le reconnut point. Il donna l'eau à ce dernier, qui se désaltéra et offrit en paiement ses *Dlaïl el Kheïrat*. Le saint rendit ce livre et fut alors reconnu. Le faqir se mit à pleurer de joie et tomba à demi évanoui. Lorsqu'il revint à lui, il se trouvait à la Mecque, devant la porte de la ville appelée *Bab ech-Chebka*. Il chercha le saint autour de lui, ne le revit plus, tandis que beaucoup de gens l'entouraient. Ceux-ci l'interrogèrent; il leur raconta son histoire, alors on lui donna de la nourriture et quelques vêtements dont il avait besoin. Lorsque la caravane du Maghreb arriva à la Mecque, elle trouva le faqir sain et sauf. Le récit merveilleux de ce dernier augmenta l'étonnement général. Il accomplit ensuite les formalités du pèlerinage avec les gens de la caravane (2).

(*A suivre.*)

A. Cour,
Professeur à la Médersa de Tlemcen.

(1) Célèbre recueil de prières composées par l'agitateur religieux marocain El Djazouli au milieu du quinzième siècle de notre ère.
(2) *Manuscrit*, p. 107.

LITTÉRATURE ARABE SAHARIENNE (1)

Le Cheïkh n'accordait aucune attention à la qualité des vêtements non plus qu'à celle des mets ; à ce propos il disait : « J'ai reçu l'éducation d'Argchache (2), je me suis nourri de lézards et de navets sauvages. » Vers la fin de sa vie, quand sa santé déclina, il refusa de suivre un régime réconfortant. Le leben (petit-lait), pris seul, l'incommodait ; cela venait du poison qu'il avait pris à Oualata et dont les effets ne disparurent jamais entièrement. Il se vêtait de coton, de toile et de laine ; ses vêtements étaient toujours simples, et il ne possédait que ceux qu'il portait sur lui. Il n'eut jamais de meubles ou d'habitations de luxe et ne tint jamais de richesses en réserve ; il ne porta jamais une somme d'argent sur lui, n'eut jamais un ustensile réservé à son usage et ne se servit jamais d'une clef, si ce n'est pour renfermer un livre. Il distribuait ce qu'il avait et ne s'inquiétait jamais d'un objet perdu ; quant à la Cheïkha, elle dissipa à six reprises son bien personnel en bonnes œuvres.

Il se servait de la première monture venue, soit un cheval sellé à la manière des gens les plus modestes, soit un chameau ou une chamelle quelconque, sans apparence ; il se déplaçait souvent à pied et même pieds nus. Son turban, qu'il ne portait jamais sans bonnet, était d'étoffe noire ou blanche, de sept à dix coudées de long.

(1) V. la *Revue du Monde Musulman*, octobre 1910.
(2) Pays de dunes au nord de Taodeni.

Il montrait une constance admirable, faisant remarquer que cette vertu est recommandée dans plus de soixante-dix passages du Koran, citant les exemples du Prophète et rappelant, en particulier, que Jésus et sa mère supportèrent, sans fléchir, les plus cruelles souffrances. Il ajoutait qu'au moment où il allait être mis à mort, Jésus fut rappelé à lui par Dieu, qui ne laissa qu'un sosie entre les mains de ses bourreaux.

Le Cheïkh eut particulièrement l'occasion de déployer son courage et sa constance dans l'apaisement des luttes qui troublèrent le pays. Les Rouma de Tombouctou ayant, par traîtrise, tué Batbiti ben Mohammed El Mokhtar ben Aoumer ben Alad, chef des Touareg Tadmekket, ceux-ci, enflammés du désir de la vengeance, assiégèrent la ville si étroitement que les habitants furent réduits à manger des animaux morts, des chiens, des ânes, et que des hommes même s'entre-dévorèrent. La famine fit de nombreuses victimes, dont les cadavres restèrent dans les rues, sans sépulture ; la charge de grains se vendit 40 mitscals d'or (environ 480 francs). C'est alors que le Cheïkh envoya des notables Kounta de son entourage aux Rouma et les contraignit à la paix moyennant le versement, aux assiégeants, de mille mitscals, mille vêtements et dix chevaux.

A quelque temps de là, Abou Mohammed Sidi Zine El Abidine et l'oncle de l'auteur, se trouvant à Tombouctou, apprirent par la rumeur publique que les Rouma s'étaient concertés pour attaquer le Cheïkh par surprise, alors qu'il n'avait avec lui que ses disciples, les chefs ne lui pardonnant pas de les avoir humiliés devant les Tadmekket. De grand matin ils virent les Rouma sortir de la ville à cheval et se diriger vers le campement de Sid El Mokhtar, ayant au milieu d'eux un guerrier d'un courage téméraire appelé Nouhoum. Ils allèrent au galop prévenir le Cheïk, l'exhortant à fuir la haine des Rouma. Mais pendant que ses gens apprêtaient leurs armes, il resta en place et ne parut pas

s'apercevoir de l'arrivée des nouveaux venus. Cependant Nouhoum et le fils du caïd Ali vinrent à lui, tandis que le reste de la troupe brandissait ses armes dans une attitude menaçante. Ils saluèrent le Cheïkh, et Nouhoum lui dit : « Les Rouma et leurs traditions s'en vont, autrefois ils accomplissaient ce qu'ils avaient décidé, quoi qu'il dût en résulter ; chaque fois qu'un de leurs chefs est devenu tyrannique, ils l'ont tué ; aucun, parmi eux, n'a supporté une dure situation sans saisir avec empressement toute occasion qui s'offrait d'en sortir ; or il ne reste plus que moi de cette phalange et je deviens vieux. »

Le Cheïkh lui répondit : « La disparition des Rouma dont vous parlez, ô Nouhoum, n'a d'autre cause que la voie détestable dans laquelle ils se sont engagés. Auparavant ils avaient une organisation régulière et leurs chefs avaient assis leur pouvoir sur la Justice et une saine politique ; leur union était alors complète, leur influence étendue et leur puissance respectée. Mais l'arbitraire s'introduisit dans leurs affaires, leur sens de l'équité s'évanouit par degrés, ils se laissèrent aller aux violences, aux abus de pouvoir et aux dénis de justice, jusqu'au jour où, ces pratiques étant entrées dans leurs mœurs, ils se les appliquèrent mutuellement. Il s'ensuivit la discorde, la désorganisation, la subordination des meilleurs d'entre vous aux plus mauvais, l'abaissement de votre pouvoir et la dispersion de vos forces. Vous avez été attaqués par Batbiti, mais vous aviez renversé la barrière qui vous défendait contre les Touareg ; alors ils vous ont assiégés dans vos demeures, ils vous ont séparés des négociants vos correspondants et de vos barques de transport. Vous avez souffert de la famine, vous avez été humiliés et abaissés et vos chefs sont venus me solliciter comme intercesseur et en appeler à mon assistance pour conserver la vie, car ils croyaient leur perte certaine, dès lors que les Touareg allaient devenir les maîtres de Tombouctou. D'ailleurs leur colère et leur haine contre les habitants étaient

telles qu'ils pourchassaient jusqu'à leurs femmes et leurs enfants et les emmenaient en captivité. Je me suis rendu auprès de vous, alors que vous regardiez votre perte comme certaine; j'ai tenu en bride les Touareg et je les ai conduits à accepter de vous la compensation pécuniaire pour leurs morts, alors que, d'après leurs coutumes, ils n'acceptent jamais le prix du sang, qu'ils vous tenaient dans leurs mains et que les plus riches d'entre vous cherchaient déjà à atteindre le fleuve pour fuir. Et quand je vous ai fait connaître les conditions, vous les avez discutées et vous vous êtes montrés parcimonieux et ladres, bien qu'elles fussent légères pour des fortunes commerciales comme les vôtres et au regard des droits que vous percevez sur les caravanes et les bateaux. »

Pendant tout ce discours, Nouhoum disait : « nikim », ce qui, en langue *songhaniya*, signifie « vous dites vrai ». A ce moment, ses compagnons, dont les physionomies avaient perdu leur air farouche, mirent pied à terre, vinrent vers le Cheïkh, baisèrent sa main et le supplièrent de faire des vœux pour eux et de leur réciter la *Fatiha*. Il accéda à leur demande, puis ils remontèrent à cheval et s'en furent dans des dispositions opposées à celles où ils étaient venus, et cela, sans que le Cheïkh se soit retourné vers eux et sans qu'il ait rien changé à l'attitude qu'il avait à leur arrivée. Ces mêmes marques de sang-froid, de courage et de sagesse, il les prodigua, d'autre part, vis-à-vis des Iguellad dont il eut à se plaindre pendant vingt ans, comme avec tous les oppresseurs et les brigands parmi les Arabes et autres populations.

Quand Batbiti ben Mohammed El Mokhtar ben Aoumer ben Alad Et-Tadmekkaty fut tué par les Rouma, son fils El Ghomeïry était encore enfant. L'oncle paternel de celui-ci, Khomeïka ben Aoumer et Bacha ben Intikad se disputèrent le pouvoir, et le Cheïkh fit triompher la cause de Khomeïka. A quelque temps de là, le nouveau chef, violant

le pacte de paix conclu entre lui et les Rouma par l'intercession de Cheïkh Sid El Mokhtar, investit par surprise la ville de Tombouctou. Répondant aux instances des habitants, le Cheïkh sortit et alla interpeller Khomeïka à la tête de ses troupes. Le chef targui lui répondit si grossièrement, que le Cheïkh, se penchant, lui souffleta le visage, disant : « Je vous ai hissé sur une selle pour laquelle vous n'êtes pas fait ; » puis, se tournant vers Bacha ben Intikad, il lui dit : « Prenez le tambour et soyez sultan des Tadmekket. »

Ces événements étaient passés lorsqu'un jour Bacha, se présentant devant le Cheïkh avec une partie de ses hommes, le salua sans mettre pied à terre et avec un manque d'égards inusité chez ses prédécesseurs. Le Cheïkh lui dit : « L'orgueil du pouvoir, ô Bacha, vous a emporté en des régions par trop éloignées; aussi vous ferai-je redescendre de ces hauteurs. » Bacha lui répondit : « Vous ne m'avez pas donné le pouvoir qui ne vous appartient pas et qui n'était pas à vos ancêtres ; le pouvoir appartenait à mes aïeux, je le tiens de mes pères par héritage et vos paroles ne m'en feront pas déchoir. » Ayant ainsi parlé, il se détourna et partit au galop.

Le Cheïkh envoya en toute hâte un courrier à Amma ben Ag Ech-Cheïkh, le mandant sans délai avec ses troupes, pour l'envoyer contre Bacha. Il vint, l'attaqua, le battit et lui prit les insignes du commandement, qui furent remis à Khomeïka. Celui-ci, dès lors, continua, vis-à-vis du Cheïkh, la tradition de fidélité de ses pères. On rapporte qu'il lui offrit en une seule fois cent mitscals d'or (1.000 à 1.200 francs), quarante esclaves tant hommes que femmes, quatre cents vaches et un grand nombre de pièces d'étoffe et de vêtements.

Mais El Ghomeïri, ayant atteint sa majorité, se souleva contre son oncle, suivi par de nombreux partisans de la famille d'Alad et de la plupart des tribus Tadmekket. Khomeika se rapprocha des Aoulemmiden et, dans une première

rencontre, à Integfit, il fut battu et perdit beaucoup de monde. Suivi de tous les Igoudaren, il prit sa revanche à la journée d'Arkoun, où il battit El Ghomeïri, mais où il perdit plus de cent hommes, parmi lesquels les neveux d'Amma ben Ag Ech-Cheïkh. Animés par le désir de la vengeance, les Aoulemmiden se lancèrent, nombreux, à la poursuite du prétendant, jusque dans le pays des Bambaras. Acculés dans leurs derniers retranchements, El Ghomeïri et ses partisans vinrent implorer l'intercession du Cheïkh, celui-ci obtint la paix et on a dit que le fait, de la part d'El Ghomeïri, d'aller chez les Aoulemmiden, dans leur pays, peu après la mort des plus nobles d'entre eux, fut un spectacle qu'on n'avait jamais vu. En effet, en compagnie du Cheïkh, il visita leurs campements, où il reçut, même des enfants d'Ag Ech-Cheïkh, l'accueil le plus honorable. Ils lui firent de riches cadeaux et le mirent à la tête des Tadmekket et durant longtemps, tant qu'il demeura fidèle au Cheïkh, il put conserver le commandement des Tadmekket et diriger les affaires des Aoulemmiden.

Un autre exemple de son rôle et de la valeur de son intervention dans les conflits des populations, se trouve dans sa conduite avec Ali ben Mohammed ben Rahhal des Berabiche Oulad Soleïmane. Au temps de Mohammed ben Rahhal, il était impossible de percevoir les taxes sur le tabac à priser et autres marchandises en provenance, par caravanes, du Maroc, du Touat et du Sahara méridional, sans encourir les plus grandes peines et sans en appeler aux armes ; il y avait tout à craindre de la traîtrise des Berabiche et des Idenane, parmi les auxiliaires des Aoulemmiden.

A la mort de Mohammed ben Rahhal, son fils aîné Ali se mit avec son monde sous la protection du Cheïkh. Or, non seulement il n'avait pas la bravoure de son père, mais encore on l'accusait de lâcheté et, de plus, des blessures reçues à la jambe, dans un combat, avaient atrophié ce

membre, qui n'appuyait que faiblement sur l'étrier ; aussi ses gens faisaient-ils de lui peu de cas. Le Cheïkh le patronna si bien, qu'un jour, devant les Berabiche rassemblés, il put lui dire : « O Ali, je vous ai privilégié en vous donnant ce que je n'ai donné à personne des vôtres avant vous. Je vous ai donné les Berabiche et leurs richesses alors que vos aïeux leur payaient tribut pour éviter leurs coups ; la preuve en est que les Beni-Ghilane, qui en constituent la majorité, sont à vos ordres ; je vous ai donné le monopole du tabac à priser que l'on ne recevait du Sahel qu'une ou deux fois par an, alors qu'il en vient maintenant du Touat en quantité, durant toute l'année ; je vous ai donné les Touareg, à qui vos aïeux payaient le tribut et dont ils étaient les auxiliaires ; je vous ai donné enfin les tribus du Sud, qui vous réservent les étalons parmi leurs chevaux et les plus beaux produits de leurs chameaux, tandis que vos pères acceptaient une situation inférieure vis-à-vis d'eux et leur payaient le tribut. »

Dans une de ses lettres où il fait le portrait des populations du pays, il s'exprime ainsi : « Les Rouma sont incapables de se choisir un chef, fût-ce parmi eux, sans quoi ils éviteraient l'anarchie qui les désunit ; les Berabiche sont désormais dans l'impossibilité de soutenir un prétendant, surtout depuis qu'ils sont tombés sous la dépendance des Touareg ; les Kel Intassar et les Iguellad sont de pauvres gens qui ne savent rien de plus que conduire les troupeaux de bœufs aux pâturages et aux puits et chasser les bêtes sauvages dans les solitudes. Les Kounta n'ont jamais été sous la dépendance d'un Sultan, depuis Okba ben Nafi, et n'y seront jamais ; ils sont Zouaïa, c'est-à-dire que ceux d'entre eux qui disposent de leur temps se livrent à l'étude, alors que ceux qui n'ont pas de loisirs demandent des moyens d'existence au négoce et se lancent dans les voyages commerciaux les plus aventureux. Quant aux Touareg, ce sont des oppresseurs avides, gens de désordres, de vio-

lences et de querelles ; ils sont aussi incapables de se plier à la justice que de s'abstenir de commettre une injustice ; ils ne sauraient reconnaître une autorité, pas plus qu'ils ne renonceraient à leurs criminelles habitudes. »

Les notables et les savants de ces populations hérétiques avaient écrit au Cheïkh leur intention d'élire comme Émir leur chef Mohammed El Mokhtar ben Mohammed Ali ben Mohammed Amelone, qu'ils regardaient comme apte au commandement. Cette requête était au nom des Intassar, des Iguellad, des Rouma, des Berabiche et des Igoudaren. Cheïkh Sid El Mokhtar dit au candidat : « Si vous croyez aux aptitudes qui vous appellent au Khalifat, et à la possibilité pour vous d'exercer le commandement, dites-moi où sont les troupes qui feront votre force, en quoi consiste l'organisation que vous avez préparée, où sont les réserves du trésor sur lequel vous entretiendrez vos troupes ? Et si vous ne vous êtes pas efforcé de réunir les conditions indispensables au but que vous vous proposez, que ne redoutez-vous de vous jeter dans une folle aventure, de vous dépenser en efforts inutiles et de devenir la risée publique ? »

Le candidat, touché par ces paroles, froissa et détruisit la lettre de ses contribules et confédérés ; il reconnut sa faiblesse, défit son turban et demanda au Cheïkh de lui cracher dans la bouche, pour purger son cerveau de ses erreurs. Le Cheïkh accéda à sa demande et le projet fut abandonné.

Sa noblesse de caractère s'affirmait dans sa conduite avec ses hôtes ; pendant ses absences et ses voyages qui duraient parfois une année, la Cheïkha le remplaçait auprès d'eux et rien n'était changé au traitement habituel qui leur était réservé. Ces absences du Cheïkh avaient souvent pour cause le forage de puits qu'il faisait creuser entièrement à ses frais, dans des pays de terres mortes, afin de les rendre utilisables aux cultivateurs. Il arrivait que le forage d'un

puits atteignît quarante coudées, et il ne quittait ses abords qu'après l'apparition de l'eau. L'usage de ces puits était laissé à tous, sans exception et sans distinction.

Cheïkh Sid El Mokhtar considérait le négoce comme la profession la plus noble, puisque c'est celle qu'exerça le Prophète. Il l'exerçait aussi et, parmi ses agents commerciaux, il avait des fondés de pouvoir auxquels il laissait la libre disposition du capital engagé dans un voyage de commerce, avec faculté de vendre et d'acheter, sans leur réclamer de comptes justificatifs, sans s'informer du taux des marchandises là où avaient lieu les opérations. Un de ces fondés de pouvoir, nommé El Hadj Othmane ben Yahya ben Ghommod Ed-Doleïmy, allait en voyage avec des chameaux auprès du Caïd de Taodeni, qui devait lui remettre la charge de 500, 600 ou 1.000 chameaux en sel gemme. Il en chargeait des centaines pour son compte personnel, qu'il confiait aux Berabiche et autres peuplades fréquentant la saline, leur donnant mission de les remettre, avec de l'or, à des correspondants de Tombouctou qu'il prévenait par lettre. Quand il était de retour, le Cheïkh l'envoyait convoyer des denrées à Tombouctou, où il retrouvait son or et son sel chez ses correspondants qui avaient ordre d'en faire l'échange contre des objets de bonne vente. Il se procurait aussi des chameaux, que souvent il emmenait à Taodeni et remettait à un de ses frères, nommé Ayar, pour les employer dans le commerce et les faire prospérer. Lorsqu'Ayar avait augmenté le dépôt de son frère, celui-ci l'affichait comme le gain obtenu pour son compte dans le commerce par Ayar. Celui-ci, d'autre part, ramenait dans le Sahel ce qu'El Hadj Othmane avait réalisé, l'affichant comme le gain obtenu pour son compte dans le commerce par El Hadj Othmane.

Mais dès que des chameaux passaient ainsi aux mains d'Ayar, ils étaient enlevés par l'ennemi. Quand les ravisseurs étaient des Arabes, il les poursuivait et se faisait

rendre les chameaux comme appartenant aux Kounta, puisqu'ils étaient mélangés à ceux du Cheïkh et portaient sa marque ; si c'étaient des Touareg, il en référait au Cheïkh.

El Hadj Othmane ne payait pas la garde de ses chameaux, ne leur faisait faire aucune corvée, utilisait pour eux le harnachement, l'approvisionnement et les conducteurs de ceux de son patron. Il ne les chargeait que du sel provenant de la couche dite « *Kamara* » qui est la plus recherchée et qu'il revendait à Tombouctou contre de l'or. Avec cet or, il acheta, à l'un de ses voyages, une négresse et sa fille, et fit sa femme de la mère ; mais le Cheïkh en ayant eu connaissance lui prescrivit de la libérer par acte. Quant à Ayar, il perdit tous ses chameaux, quitta Argchache et vint dans l'Azaouad habiter près du Cheïkh. Mais à peine y était-il installé, qu'il entra en contestation avec son frère, précisément à cause de l'esclave dont il prétendait posséder la valeur en commun avec lui. Il l'établit d'ailleurs au moyen de pièces écrites, ce que voyant, El Hadj Othmane s'efforça de prouver que tout ce qu'ils détenaient appartenait au Cheïkh, ce qui lui fut facile. Il n'exerça contre eux aucune reprise et se refusa, ainsi que la Cheïkha, à leur faire rendre gorge comme leur entourage le demandait.

La Cheïkha était d'une grande sensibilité de cœur et chaque passage du Koran où il était question de la colère de Dieu encourue par une nation, soit qu'elle le lût ou qu'elle l'entendît réciter, lui arrachait des larmes ; souvent la vue d'un malade la rendait malade elle-même ; si elle apprenait qu'une mauvaise action venait de se commettre, elle en était douloureusement impressionnée et elle faisait des vœux pour que Dieu en suspendît les conséquences. Elle aimait les animaux et quand elle voyait un oisillon dans les mains d'un enfant qui s'en amusait, elle payait à l'enfant la rançon de sa liberté ; si un oiseau ou un chien était assoiffé, elle faisait déposer de l'eau à sa portée. Lorsqu'elle mourut, la dé-

solation fut générale, surtout parmi les femmes, qui perdaient en elle une précieuse protectrice. Le Cheïkh, pour les rassurer, dut leur envoyer un exprès leur affirmer que sa protection ne cesserait pas de s'exercer ; et il en fut ainsi.

Le Cheïkh, avec ses parents et ses voisins, était bon et généreux; il dépensait son bien pour eux, sans souhaiter de remboursement, sans escompter même les marques de leur reconnaissance. La Cheïkha l'imitait sur ce point, prenant en pitié les plus faibles, leurs familles et leurs serviteurs, soignant leurs malades avec des remèdes qu'on ne trouvait qu'entre ses mains, s'ingéniant toujours à améliorer leur sort. Quand un chef de famille venait camper dans le voisinage du Cheïkh, à proximité de l'un de ses puits, celui-ci, craignant qu'il fût empêché de puiser de l'eau par l'afflux des travailleurs de son campement, lui ménageait, au moyen d'une ou deux poutres transversales, un secteur du puits qui restait affecté à son usage.

Ses esclaves étaient vêtus par lui comme les hommes libres et pourvus de tout le reste comme les membres de sa propre famille. Il leur confiait des chameaux, leur laissant licence de les utiliser à leur profit et de jouir librement du pécule qu'ils en retiraient. Il tenait la main à ce que certains d'entre eux fussent assidus à leurs devoirs; quand le mois de choual commençait, il les réunissait et les interrogeait sur ce qui leur avait été enseigné. Aux oublieux il rappelait les principes les plus urgents, aux autres il remettait le cadeau de rupture du jeûne ; aux réfractaires il ne donnait rien. A leur sujet, il rappelait cette parole du Prophète : « Habillez vos esclaves des mêmes vêtements que vos parents, nourrissez-les des mêmes aliments, ne leur imposez rien qui surpasse leurs forces ; gardez ceux que vous aimez, vendez ceux qui vous sont antipathiques, mais ne maltraitez jamais ces créatures de Dieu; il vous a fait leurs maîtres, mais il aurait pu vous faire leurs esclaves. »

Le Cheïkh marquait un grand intérêt au bétail et particu-

lièrement aux chameaux, il recommandait de les bien traiter, de ne pas les mener vers le fleuve, de soigner leur alimentation et de les faire stationner dans les régions désertiques à plantes acidulées. Les bergers de chameaux qu'il prisait le plus, étaient les Ladim et en particulier les Tamadhanite, puis les Mechdouf et les Id Oukal. Il honorait les chevaux, les entourait d'attentions, et disait que l'homme au cœur noble est celui qui s'inquiète avant tout de son cheval et de ses serviteurs ; qu'un homme généreux ne saurait prendre son souper tandis que sa jument affamée « suce ses dents ».

Il vêtait les bergers de *seraouil* (culottes), de *kechachib* (surtouts en laine à manches courtes et à capuchon) et de *kissa* (voile en laine). Il les remplaçait quand ils étaient usés, sans compter et sans que rien à cet égard fût stipulé au contrat de louage, contrairement à ce que font habituellement les gens de toutes les classes. Lorsque le berger arrivait au terme de son engagement, il choisissait et s'attribuait un chamelon d'un an, sans que le Cheïkh lui tînt compte des manquants qui lui auraient été légalement imputables. Sa sollicitude à l'égard des bergers est attestée par la lettre suivante :

« Louange à Dieu qui de la vérité a fait la justice et commande qu'elle soit respectée, qui de l'erreur a fait l'injustice et commande qu'elle soit évitée ; qu'il répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed, sur sa famille et ses compagnons et qu'il leur accorde le salut éternel. De la part du serviteur du Très-Haut, El-Mokthar ben Ahmed ben Abou Bekr, à la Djemaa des Kounta : à vous tous mille saluts avec la miséricorde et la bénédiction divines. J'ai appris que quelques-uns d'entre vous cherchent à introduire dans les règlements de comptes avec les bergers des pratiques nouvelles ignorées de vos ancêtres. Les Kounta ont toujours eu comme principe, en cette matière, de se montrer généreux et larges, et jamais ce principe n'a reçu d'atteinte. Or ce que

vous voulez faire est contraire à notre tradition, car Sidi Mohammed Et-Temnary l'a dit, les habitudes sociales des Kounta sont établies sur la générosité. Quant à ce qui figure au chapitre de la responsabilité des employés, dans la *Modowana*, c'est particulier aux gens des cités fixes; mais les décisions de la loi tendent également à la garantie d'intérêts existants ou d'intérêts éventuels. El Hattab, dans ses *Forou*, dit que le berger qui a sevré le petit d'une brebis, d'une vache ou d'une chamelle, et a ainsi occasionné la mort de la mère, est déclaré responsable, à moins qu'il n'ait, en la circonstance, obéi à l'injonction de son patron qui s'en remettait à son habileté éprouvée. Car la coutume tient lieu de texte clair, si elle n'est même plus forte. La coutume générale de ce pays est ainsi; sans qu'il soit besoin de commander, s'en remettre à l'habileté du berger est ici de pratique courante et les conséquences n'en sauraient être imputées à tort. Il est notoire que le sevrage artificiel pratiqué par le berger habile est une source d'avantages pour les Bédouins nomades. Ils se nourrissent le plus souvent du lait de leurs troupeaux et leurs plus gros bénéfices sont constitués par leurs jeunes produits. Or le sevrage augmente la quantité de lait disponible et la valeur marchande du produit; tandis que c'est le contraire qui a lieu chez les habitants des villes et des villages. Ceux-ci se nourrissent différemment et leurs bergers ne sont pas adroits à pratiquer le sevrage des chamelons. Aussi leur responsabilité est-elle engagée dans le cas dûment établi à leur charge de négligence ou d'initiative privée. Salut à vous tous. »

Quand le berger possédait des chameaux, il les mélangeait à ceux du Cheïkh dont il avait la garde, sans que cela fût spécifié au contrat ni autorisé verbalement. Il les abreuvait aux puits les plus profonds, les menait aux plantes salengineuses et les paissait, comme les autres chameaux. S'il avait de la famille, il la transportait sur ses chameaux et quand bien même il en usait, par suite, pour le transport

des lourdes provisions qui lui étaient nécessaires, le Cheïkh ne lui réclamait rien.

Quand les bergers se réunissaient auprès de lui, il leur faisait bon accueil et les questionnait sur les pâturages qu'ils fréquentaient et la qualité de leurs herbages, et il tenait grand compte de leurs avis pour changer de camp ou prolonger un séjour. Parfois ils entraient en discussion devant lui, échangeant des paroles dures, il supportait patiemment leurs discussions, tranchait leurs différends et, quant au choix des pâturages, il se rangeait finalement à l'opinion du plus ferme d'entre eux, du plus capable et du mieux informé.

Quand il avait connaissance que l'un d'eux était coupable de négligence, de faute ou de cruauté à l'égard d'un animal, ou d'excès de vitesse à l'égard d'une monture, il résiliait son contrat et le renvoyait, sans jamais rien lui imputer de ce qu'il avait compromis ou détruit par sa faute.

Le Cheïkh avait un savoir étendu ; particulièrement versé dans la science allégorique, il expliquait le Koran et les hadits par cœur, d'un bout à l'autre, sans le secours d'aucun commentateur. Il ne résolvait aucune question sans y prendre un appui très sûr et y puiser des arguments très judicieux ; cela ressort de ses écrits, lettres, recommandations, etc. Il fut, dans le cours du douzième siècle (dix-huitième de l'ère vulgaire), un de ces régénérateurs dont il parle dans la préface de son livre : *Hediet Et-Tollab* (1). Il se proposait un édifice social établi sur les vérités du Koran et de la *Sonna*, selon la chaîne spirituelle par laquelle elles sont descendues de Dieu jusqu'à l'homme. Il déclarait licite la science du raisonnement déductif ou syl-

(1) Ne figure pas dans le catalogue de Cheïkh Sidia.

logisme, quand il se propose de rétablir une vérité ou d'infirmer une erreur, mais il la condamnait quand il se propose le triomphe d'une opinion. Il la déclarait alors aussi vaine que la science des figures magiques, des incantations, des augures tirés des astres ou des figures tracées dans le sable et appelées aguezzane (1). Il déclarait parfaitement licites : les opérations chimiques, l'usage de l'astrolabe, la recherche des richesses enfouies, les instruments à mesurer le temps, la boussole, etc., et aussi les pratiques qui s'appuient sur la vertu propre aux attributs de Dieu, à certains passages du Koran et à l'art de la physiognomonie basé sur ce verset : « Certes il y a en ceci un enseignement pour ceux qui comprennent les signes. » Dans son ouvrage intitulé *Ech-Chomous El Ahmadiya* (2), le Cheïkh condamne tout ce qui ne peut s'étayer sur un passage du Koran, en fait d'enchantements, d'astrologie, de géomancie, de sciences cabalistiques, etc. Le Cheïkh, qui s'est également expliqué sur ces questions dans son ouvrage *Hediet Et-Tollab*, admet, en fin de compte, une magie blanche qui peut rester orthodoxe et une magie noire absolument condamnable.

A ces matières on peut rattacher les différentes manières de pratiquer l'*Istikhara*, dont la tradition vient du Prophète et de quelques personnages des temps anciens. L'*Istikhara* est possible à quiconque est propre à ressentir une impression agréable de toute chose qui doit engendrer le bien et, au contraire, une impression désagréable de toute chose qui doit engendrer le mal. L'intensité de ces impressions varie d'ailleurs avec les individus, leurs aptitudes et leurs dispositions. Le Cheïkh pratiquait l'*Istikhara* pour la conduite des affaires, mais, le plus souvent, il arrivait qu'au moment

(1) Ces figures s'appellent aussi *Khath Er-Ramal* ; ce terme berbère d'*Aguezzane* a été arabisé en *Guezzen* (dire la bonne aventure) et *Guezzana* (diseuse de bonne aventure).

(2) Ne figure pas dans le catalogue de Cheïkh Sidia.

opportun, une inspiration spontanée le guidât vers la solution la meilleure.

Dans ses relations avec les étudiants, le Cheïkh alliait une douceur constante à une grande fermeté, quant aux principes de l'éducation spirituelle. A la Cheïkha qui lui reprochait un jour de laisser trop longtemps l'un ou l'autre de ses fils dans l'éloignement et la solitude, il répondit : « Remettez-vous en de son sort à celui qui le tient en ses mains, il hâtera son retour auprès de vous. Quant à moi, puisqu'on n'éprouve de regret que pour un objet auquel on s'est exclusivement attaché, je ne saurais déplorer l'absence d'aucun être si cher soit-il à mon cœur, car je ne suis exclusivement attaché qu'à Dieu. » Il enseignait la sobriété à ses disciples et leur disait : « Évitez à vos estomacs des aliments superflus ; leur poids engourdit la mémoire et éloigne des pratiques pieuses, il chasse le sang vers les vaisseaux qu'il comprime ; le corps s'alourdit alors et le cerveau, siège de l'intelligence, s'obscurcit de brumes; l'homme est ainsi vaincu par la paresse et le sommeil. » L'un d'entre eux, Sid Abdallah ben Ahmed Et-Tinouadjiby, malgré sa sincérité et son ardent désir de parvenir au but par les mortifications, se plaignait amèrement des rigueurs de la solitude et du combat de l'âme contre le véhément appel des sens, et demandait à revenir auprès du maître et de ses condisciples. La réponse très ferme que fit le Cheïkh à cette requête, est un remarquable modèle du style spiritualiste et des subtilités mystiques, auxquels l'auteur a dû consacrer un très long et très savant commentaire.

Le Cheïkh faisait aux jeunes un accueil gracieux et empressé, et, quand on lui observait que les premiers parmi les hommes d'âge des Kounta priseraient très haut, pour eux-mêmes, un pareil accueil, il répondait par cette parole du Prophète : « Au cours de ma mission, les jeunes se sont serrés autour de moi, alors que les hommes d'âge m'ont

combattu. » Il était d'accueil plus riant avec les jeunes gens qu'avec les hommes mûrs, avec les étrangers qu'avec les proches parents, avec les ignorants qu'avec les savants, avec les esclaves qu'avec les hommes libres, malgré que l'opinion unanime des docteurs ait décidé que les égards doivent être en raison directe de l'éducation de ceux à qui ils vont.

Le Cheïkh montra de très bonne heure une âme ardente et mystique ; il a rapporté lui-même qu'au sortir de l'enfance il souhaitait un maître et un initiateur, qu'il ne trouva plus tard qu'en la personne du vénérable Sid Ali ben En-Nadjib. Avec ce maître il se livra aux exercices de discipline : contrainte de la solitude, de la faim, des veilles prolongées, pratique d'œuvres surérogatoires, récitation des *dikrs* rituels transmis ; et il s'en acquittait avec un zèle qui lui valait les préférences du Cheïkh. Sid El Mokhtar enseignait que la discipline des Soufis a un côté extérieur et un côté intérieur ; le côté extérieur concerne les règles de la conduite à tenir et les qualités de caractère à cultiver dans les rapports avec les êtres créés ; le côté intérieur concerne les changements d'état et les degrés parcourus dans les rapports avec l'essence du créateur. Or l'extérieur et l'intérieur se prouvent et se corroborent l'un par l'autre. Le terme d'*ahoual* répond aux changements d'état et celui de *maḳamat* aux degrés ; ce sont les étapes ascensionnelles du Soufi dans la béatitude extatique. Ce sujet a été mis en vers par Cheïkh Sidi Abdallah ben Mohammed ben Ahmed El Aïyachy, et le Cheïkh Sid El Mokhtar en a fait l'objet d'une longue Kacida (1).

L'initiation de l'aspirant se traduit par un avancement graduel dans les voies de l'entraînement extatique, conformément à une progression d'états successifs d'exaltation

(1) Voir, sur le Soufisme, la très belle étude d'Ibn-Khaldoun, *Prolégomènes*, trad. de Slane, Paris, Imprimerie impériale, 1868, IIIe partie, pp. 85 et suiv.

spirituelle, d'une part, et par la nourriture de son âme des secrets de la science suprême, selon ses facultés de réceptivité et d'assimilation, d'autre part.

La nourriture de l'âme d'un aspirant ne peut être la même à ses débuts et après quarante ans, pas plus que la nourriture de l'enfant n'est la même après l'âge du sevrage qu'avant cet âge ; et plus tard, son alimentation varie avec l'accroissement de ses forces et le développement de ses membres. Les *Soufis* admettent, en outre, que certains esprits seuls, naturellement doués, sont appelés à parcourir tous les degrés de l'initiation ; que les mystères les plus hauts ne sont accessibles qu'à certaines natures d'élite, tandis que le plus grand nombre ne dépasse pas les échelons inférieurs.

Les matières de la nourriture spirituelle étant à l'intellect comme celles des aliments sensibles à la substance du corps, le maître devra préparer ces aliments spirituels de façon qu'ils soient reçus par les aspirants et assimilés par leur esprit. Il convient donc qu'il nourrisse chaque disciple selon sa nature et ses aptitudes, et qu'il ne leur impose rien qui réclame une trop forte contention d'esprit ; d'où ces vérités générales, qu'énumère l'auteur :

Ton maître n'est pas celui dont tu as entendu les leçons, mais celui de qui tu as reçu quelque chose;

Ton maître n'est pas celui qui t'a exposé des vues, mais celui qui te les a inculquées;

Ton maître n'est pas celui qui t'invite à franchir la porte des bienfaits, mais celui qui abaisse le voile qui t'en séparait;

Ton maître n'est pas celui qui communie avec toi par la parole, mais celui qui t'élève à son degré de spiritualisme ;

Ton maître, c'est celui qui touche ton cœur jusqu'à ce qu'il s'illumine des lumières divines ;

Ton maître, c'est celui qui te conduit, sans jamais te

quitter, jusqu'à la divine Présence et te dit alors : « Te voici en face de ton Seigneur. »

Le Cheïkh réunissait les qualités requises pour ce double enseignement qu'on pourrait distinguer en enseignement théorique et en entraînement extatique. Si l'on admet ici une part de suggestion, il semble qu'elle doit s'exercer largement dans la seconde partie, dans l'entraînement extatique; que si les vérités qui s'enseignent par la parole ne sont pas également accessibles à tous les aspirants, de même l'entraînement extatique ne suit pas la même marche et n'atteint pas au même degré avec tous les disciples. Il apparaît donc que le Cheïkh doit être un psychologue clairvoyant.

Le Cheïkh Sid El Mokhtar déployait dans les deux voies de son enseignement une pareille maîtrise et un zèle égal, obtenant de ses disciples une soumission qui les mettait entre ses mains « comme le cadavre entre les mains du laveur des morts ». Ils vivaient d'ailleurs constamment dans son intimité, tenant à lui comme des enfants mineurs à leur père ; ils partageaient son genre d'existence, s'adonnaient avec lui aux rudes besognes de la vie saharienne, imitant comme lui le Prophète qui rapiéçait de ses mains ses chaussures et son manteau, soignait son cheval ou sa chamelle. Quand il s'éveillait, vers la fin de la nuit, il récitait son *ouerd* et, se retournant vers l'un de ceux qui l'entouraient, il l'entretenait sur des sujets de circonstance, comme l'histoire des Beni Boucif (branche des Kounta) et la vie de ceux d'entre eux qui se distinguèrent par leurs vertus religieuses et civiles : El Amine ben Baba, son frère Mohamma, El Mazouz ben El Mokhtar ben Sid Amar, Taleb Ahmed ben El Hassane et les Oulad Sid Aboubaka ben Ahmed ; l'histoire des tribus Meghafra les plus notoires comme les Beni Abdallah, les Id ou Aïch, les Oulad En-Nacer, etc. Après avoir fait la prière de l'aurore, il récitait ses *ouerds*, puis il se livrait aux occupations sans nombre

et de tous ordres qu'il avait coutume d'assumer à lui seul.

Le plus souvent il laissait ses élèves qui étudiaient la grammaire et la littérature proprement dite, travailler sous la direction du plus autorisé parmi eux, tandis qu'il se consacrait à ceux qui étudiaient les commentaires, la tradition et la doctrine des *soufis*. Il professait alors en personne, laissant ses auditeurs libres d'en tirer le profit qui leur convenait. Dans les vingt-sept dernières années de sa vie il employa la plus grande partie de son temps à la rédaction de ses ouvrages les plus marquants ; une année lui suffisait pour rédiger un ouvrage en quatre volumes.

Dans le chapitre où est traité l'enseignement du Cheïkh son père, l'auteur nous donne un curieux tableau du paradis et de la rencontre de Dieu avec les justes ; ce tableau découle, comme conception, des versets mêmes du Koran complétés par la tradition mahométane, et représente le « paradis de Mahomet » tel que l'âme musulmane le comprend :

Aux lecteurs du Koran, il sera dit : « Récitez et vous serez heureux ; chaque verset vous fera avancer d'un degré dans le paradis ; aux martyrs de la foi seront conduits des chevaux aux ailes de lumière qui les transporteront dans les régions supérieures des lieux de délices ; puis seront amenés les Justes adonnés au jeûne ; *Ridhouane*, l'ange gardien du paradis, les introduira par la porte appelée *Er-Riyane* ; ils iront sur des fleuves d'eau toujours pure, sur d'autres roulant des flots de lait dont le goût jamais ne s'altère, sur d'autres encore où coule une liqueur exquise ou du miel translucide ; il leur sera servi toutes sortes de fruits et de friandises, puis ils verront jaillir la source Tesnim d'où s'écoule le vin paradisiaque et la source parfumée de Rahik. Dieu alors les apostrophera ouvertement, leur disant : Buvez, ô vous qui ne buviez pas ; mangez, ô vous qui ne mangiez pas, ô vous qui souffriez pour moi les horreurs de la soif aux heures brûlantes de midi ; quiconque jeûne, jeûne pour moi, et moi, je lui décerne sa récompense.

Viendront ensuite les fidèles de la prière, qui seront introduits par la porte de la lumière, ils y trouveront des chevaux de lumière, sellés de lumière et menés par des chérubins qui les conduiront au sein même du paradis. Ils y verseront des larmes de joie, car ils verront ce qu'aucun œil terrestre ne peut découvrir, ils entendront ce qu'aucune oreille mortelle ne peut percevoir et ressentiront une émotion inaccessible à un cœur de chair. Le Seigneur, alors, les interpellera et leur dira : « Êtes-vous heureux, ô mes serviteurs bien aimés ? » et ils répondront : « Comment ne serions-nous pas heureux, alors que vous nous donnez ce que vous nous aviez annoncé, que vous nous avez fait entrer dans le paradis, que vous nous avez comblés en nous ouvrant l'enceinte sacrée et en nous faisant connaître la félicité d'accéder jusqu'à vous. » Il leur dira : « Il reste quelque chose de plus précieux encore que ce que vous avez vu. » Ils demanderont : « Qu'est-ce que cela, Seigneur ? » Et il leur répondra : « Mes faveurs que je répandrai sur vous indéfiniment. » Ils en ressentiront un tel ravissement que, si la mort existait au paradis, ils en mourraient de joie. Quand ils seront revenus des ivresses de cette joie, il leur dira : « Vous reste-t-il encore quelque chose à désirer et à souhaiter ? » Ils répondront : « Nos cœurs sont brûlés du désir de contempler votre Face auguste. »

Il abaissera alors le voile qui le cachait à leurs yeux ; éblouis par sa sublime Présence, ils plieront les genoux et baisseront le front, par crainte et vénération. Mais il leur dira : « Relevez votre visage, car vous êtes ici dans un séjour de bonheur et non de contrainte ; jouissez de la vue de ma Face. » Ils relèveront alors la tête et sa vue les emplira du bonheur suprême, et ils oublieront tout le passé, car ils seront anéantis dans la contemplation de l'Essence divine. Et ils tourneraient à l'état fluide si, par une nouvelle manifestation de sa miséricorde, il ne les rappelait avec douceur pour dissiper leur éblouissement et leur fièvre enthousiaste,

disant : « O David, glorifie-moi par tes chants comme tu le faisais sur la terre. » Et David, montant sur un siège de lumière, entonnera un hosanna d'une voix telle que les auditeurs n'en auront jamais entendue de pareillement ravissante. Il appellera ensuite le Prophète et l'invitant à prendre place sur un siège plus élevé que celui de David, il lui dira : « Récite-moi le livre miraculeux que j'ai fait descendre sur toi et par lequel je t'ai ennobli. » Il déploiera alors le drapeau des louanges, puis il déclamera le chapitre *Yasin* (1), avec un art et un timbre de voix jusque-là inconnus des auditeurs.

Il interpellera ensuite chacun des assistants en personne, de telle façon qu'aucune crainte ne subsistera chez eux et qu'ils jouiront indéfiniment de la béatitude céleste. Il leur dira : « Exprimez vos souhaits. » Et ils répondront : « Tous nos souhaits ont été exprimés, tous nos désirs sont exaucés. » Il ajoutera : « Mes bienfaits sont infinis. » Ils se retourneront vers les plus savants d'entre eux et ceux-ci leur signaleront jusqu'à épuisement tout ce qu'ils peuvent souhaiter. Il leur dira ensuite : « Parlez des choses qui vous divisaient sur la terre. » Et il les accordera, et rien ne les divisera plus. Il ramènera ensuite le voile de la Séparation et ils s'en retourneront l'être pénétré de la divine lumière, à l'apogée du ravissement céleste. Celui d'entre eux qui souhaitera revêtir une forme quelconque sera exaucé et il pourra faire le même souhait pour son épouse, qu'elle soit de la race d'Adam ou de la phalange des Houris. Ils recommenceront de la sorte, de semaine en semaine, d'anniversaire en anniversaire et l'éternité durant, à visiter le Maître et à jouir de sa vue, par la porte de l'Intercession dont il a gratifié l'Élu (Mahomet).

Nous voyons que ce paradis, s'il débute, dans ses degrés inférieurs, par les fruits, les fleurs, les parfums, communs

(1) Chap. XXXVI, appelé par Mahomet « le cœur du Koran ».

à toutes les conceptions humaines de l'éternelle félicité, s'élève, dans ses degrés supérieurs, à l'égal des plus épurées, des plus immatérielles de ces conceptions, à des hauteurs infinies où les êtres, purs esprits pénétrés de lumière, s'abîment dans une subtile contemplation de l'Essence divine, prêts à s'évanouir, à disparaître dans le rayonnement magnifiquement intense de l'Être suprême.

Le Cheïkh Sid El Mokhtar avait des partisans et des disciples aux lieux les plus éloignés et parmi les notables familles de divers pays ; c'est ainsi que le prince Mohammed le Grand (Mohammed El Baker), souverain du Bornou et lieux circonvoisins, s'était placé sous son obédience, entretenait avec lui une correspondance suivie et lui faisait des présents. De même les Émirs Foullane (Peuls) et la généralité de leurs savants ; en particulier : le propagateur de l'Islam Othmane ben Mohammed ben Othmane dan Fodio, son frère et savant ministre Abdallah, son fils et savant ministre Mohammed Bello ; les Touareg les plus entreprenants d'Ahir, de Dennig, Aoulemmiden et Tadmekket ; les chefs des populations noires : Bambara, Foullane, Rouma qui sont entre Abdimmil et Kachena, — avant l'établissement, par les Peuls, de leur pouvoir sur les pays du Soudan — les tribus Meghafra les plus puissantes, telles que : Oulad Abdallah, Trarza, Oulad Daoud ben Mohammed, Oulad El Fahfah, les Id ou Aïch, les Oulad En-Nacer, les Oulad Ahmed Aguid et les tribus lemtouniennes soumises par ces populations. De même, parmi les Arabes du Sahara : Beni Doleïm libres et tributaires, les Arib, les Id ou Menia (1), les Arabes du Touat tels que les Beni Amar ben Mellouk,

(1) Tribus d'origine berbère des confins orano-marocains, dont le nom a été transformé en Doui Menia par les Arabes, comme celui des Idou Belal en Doui Belal.

les Oulad Zennane, les Beni Ahriz, les Oulad El Hadj, les Oulad Mohammed-Oulad Mellouk et les restes de populations Zenatiennes soumises par ces derniers.

Son influence n'avait pas été moindre au Maghreb el Akça, où il avait séjourné quatre années, durant lesquelles il avait combattu quarante tribus adonnées au brigandage et qu'il était parvenu, avec l'aide de Dieu, à amender. Pendant cette longue absence, les Kounta avaient souffert des entreprises des tribus arabes du sud : Berabiche, Oulad Iaïch, Oulad Amrane et Oulad El Mehafidh. Il les exhorta, longtemps après son retour, sans parvenir à les convaincre, et le crime qui mit fin à la terreur qu'ils faisaient régner, fut l'attaque d'une caravane de sel des Kounta, sur la route de Taodeni. Le Cheïkh s'appliqua, dès lors, à ruiner leur puissance, et leurs méfaits cessèrent complètement. Il abaissa de la sorte et réduisit les Kel Intassar qui employaient toute leur puissance à opprimer et à pressurer les faibles. Et cependant ces Kel Intassar, avaient été, auparavant, des premiers parmi les habitants de l'Azouad, attendu que chaque famille arrivait alors à posséder, indépendamment des animaux de travail et des animaux de boucherie, assez de bêtes laitières pour recueillir chaque soir trois laits différents : de chamelle, de vache et de brebis. Ils étaient les maîtres et les seuls usagers de leurs points d'eau, attendu que les gens du pays se maintenaient loin d'eux, au delà d'une zone neutre, comme derrière une enceinte. Les plus puissantes tribus se mettaient en frais pour leur faire honneur, alors qu'en raison de leur avarice et de leur rapacité, chacun fuyait leur hospitalité.

Ceux qui tolérèrent leurs excès ou se mirent sous leur protection, prirent leurs défauts par contagion et ne tardèrent pas à entrer en lutte avec eux. C'est ce qui arriva aux Idenane, aux Iouraghene et autres Touareg, aux Berabiche et à quelques Zouaïa d'origine obscure. Mais le Cheïkh réussit à les abaisser au point qu'ils ne jouirent plus d'aucune considération.

L'influence prépondérante du Cheïkh s'est exercée après les années 1160-1170 (1747-1756-57); jusque là, les Zouaïa n'étaient qu'un gibier pour les brigands et les pillards ; ils n'avaient contre leurs entreprises aucune défense, aucun protecteur. Grâce à lui, cet état de choses changea, les principes de l'Islam furent respectés, la sécurité reparut, les rivalités s'atténuèrent, la richesse publique augmenta ainsi que la confiance dans les transactions. Le nom de l'auteur de tout ce bien se répandit au loin et chacun rechercha sa puissante protection.

C'est grâce à cette protection et au pouvoir surnaturel qu'il détenait que la région dite *Ardh el-horra*, en berbère Tirghecht, devint salubre pour les hommes et les animaux, alors qu'à son arrivée les habitants se plaignaient de la mauvaise qualité de ses pâturages et des miasmes qui l'infectaient. Les rives du Niger, du côté de l'ouest jusqu'à Bamba, étaient un pays à maladies épidémiques et à climat meurtrier pour les chameaux et les chevaux. Le Cheïkh vint en l'année 1207 (1792-93) s'établir sur les bords du fleuve, en un point appelé Abaker, et les gens du pays se plaignirent à lui d'être empoisonnés par les miasmes. Il leur prédit que les rives du fleuve deviendraient, par la grâce de Dieu, pareilles aux terres de l'Azaouad ; et effectivement, dans la suite, les propriétaires de chevaux et de chameaux, comme les Berabiche et autres, préférèrent estiver en ce lieu plutôt que dans l'Azaouad ou près des puits du Tagant. De même, l'Adrar était un pays dangereux pour les habitants et leurs chameaux, peuplé de taons à trompe meurtrière et de cousins qui ne laissaient à l'homme aucun repos, du milieu du jour au lendemain à l'aurore, de mouches et de taons noirs et de petite taille que l'on appelle vulgairement *balath*, et dont les piqûres sont aussi insupportables à l'homme qu'aux animaux ; aussi les propriétaires de chameaux fuyaient-ils ce pays autant que le Niger et ses abords. Or, depuis le jour où le Cheïkh y fit creuser son puits d'Abou El Morhane,

le pays cessa d'être malsain et les légions d'insectes malfaisants disparurent.

Il avait le pouvoir de guérir les maladies; parmi les exemples cités, il y a un cas d'hémiplégie de la face, des cas de fièvres paludéennes et d'ophtalmie.

Notre manuscrit s'achève avec le livre V; il manque donc le livre VI, le livre VII où est relatée la mort du Cheïkh, et l'appendice consacré en entier à la Cheïkha. C'est une lacune regrettable, mais qu'il sera possible de combler soit avec l'exemplaire qui figure au catalogue de Cheïkh Sidia, soit avec ceux que l'on pourra retrouver au Maroc, chez les Foullane, dans l'Adrar, à Timbouctou ou au Bornou. A moins cependant que l'auteur n'ait pas eu le temps de l'achever, car le copiste de notre exemplaire termine en disant : « Ceci est la fin de ce qu'a réuni Cheïkh Sidi Mohammed... » Ce copiste se nomme Taleb Othmane, connu sous les noms de Ammad ben Djedda ben Taleb Othmane El Bouielby (des Id Ielba), fixé à Oualata. Il a fait cette copie pour son frère en Dieu Abderrahmane Et-Touaty, fils d'El Hadj Ahmed ben Sid Malek, et l'a terminée dans la soirée du jeudi 28 Djoumada El Oula 1285 (15 octobre 1868).

La connaissance de cet important ouvrage éveille le désir d'explorer des bibliothèques comme celle de Cheïkh Sidia et nous donne l'assurance que les opinions émises tant sur l'importance du mouvement intellectuel dans le centre africain que sur la valeur des textes qu'on y découvrira, se trouvent très près de la réalité. Il n'est pas douteux que le gouvernement de l'Afrique occidentale française arrivera un jour à découvrir les richesses de ce pays, qui fut un foyer littéraire actif et recèle des textes importants pour la connaissance complète de son histoire.

Ismael Hamet.

LES KHODJAS DU GUZARATE (1)

Si maintenant nous cherchons à approfondir les rapports de l'Aga Khan avec les Khodjas de l'Inde, nous verrons qu'ils n'ont pas toujours été très cordiaux.

La présence d'un chef religieux aussi puissant devait engendrer des difficultés ; les premières s'étaient présentées même avant son arrivée et avaient porté sur le recouvrement du tribut.

En 1829 un parti formé de quelques adversaires — ceux-là qui plus tard devaient engager le procès célèbre dont nous parlerons bientôt — refusèrent de payer le *dassondh*, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu. L'Aga Khan envoya un agent accompagné de sa grand'mère maternelle, Marie Bibi, femme énergique qui harangua la foule dans le *jamat khana* et défendit les droits de leur *Mourshid*.

C'est dans ces circonstances que fut intentée une action en justice pour obliger par jugement les récalcitrants à payer l'impôt ; mais l'Aga Khan, connaissant mal la procédure anglaise, se désista et résolut d'agir en chef spirituel. Il somma les rebelles de comparaître devant le *jamat* de Bombay ; sur un nouveau refus, il les rejeta de la caste. En conséquence, Hubbib Ibrahim et ses partisans (appelés *Barbhaie* (*sic*), douze frères, à cause de leur nombre)

(1) V. la *Revue du Monde Musulman*, octobre 1910.

furent exclus du *jamat khana* de Bombay par l'assemblée plénière des Khodjas. En 1835, ils furent réintégrés sur leur demande, à condition de verser les arrérages des sommes en retard, ce qu'ils firent, et en promettant de payer celles qui leur seraient réclamées dans l'avenir.

Le calme se rétablit ; mais, pendant le séjour de l'Aga Khan à Calcutta (1846-47-48), un nouveau litige divisa les Khodjas de Bombay. Il s'agissait, cette fois, du droit d'héritage des femmes (1) (*Sarjun Meer-Ali Case*). Le jugement de Sir Erskine Perry, basé sur les usages et les coutumes de la caste, rejeta les prétentions des femmes khodjas à hériter d'après la législation musulmane. L'Aga Khan s'était fait représenter par son frère (Mohammed Bauker Khan) et avait essayé de faire prévaloir la législation du Coran ; la coterie des « Barbhaie » avait appuyé la faction adverse.

Ce fut le signal de nouvelles luttes, qui amenèrent une seconde excommunication des dissidents, suivie d'une scission si complète que ceux-ci allèrent fonder un *jamat khana* dans un autre quartier.

Le fanatisme ne désarmait pas. En 1850 un incident pénible se produisit au *jamat khana* de Mahim, petite localité près de Bombay. Quatre Kodjas du parti des « Barbhaie » furent assassinés par des Khodjas du parti ennemi. Dix-neuf factieux furent cités devant la cour suprême (déc. 1850), et quatre furent condamnés à être pendus.

En 1850, l'action intentée en 1829 fut enfin terminée par un jugement de Sir Erskine Perry, favorable aux droits de l'Aga Khan.

Ces mesures rétablirent la paix pendant dix ans. Ceux qui avaient été rejetés de la caste y furent réintégrés, et le *jamat khana* des dissidents fut abandonné. En octobre 1861, l'Aga Khan publia un manifeste, dans lequel il exprimait

(1) Que nous retrouvons plus tard lors du grand « Khodjah Case ».

le désir de voir les Khodjas se conformer aux coutumes de la foi ismaélienne chiite de leurs ancêtres pour les mariages, les ablutions et les cérémonies funèbres. Il y déclarait en outre qu'ayant vu imprimé que les Khodjas étaient sunnites et qu'une certaine personne (c'est-à-dire lui, l'Aga Khan) les invitait d'une manière péremptoire à embrasser la religion de l'imam, il avait préparé ce mémoire pour que, — le gouvernement britannique protégeant toutes les religions, — les Khodjas pussent suivre ouvertement les pratiques, tenues secrètes par leurs ancêtres. Le mémoire se terminait en invitant ceux qui voudraient le signer à le faire pour que l'Aga Khan connût leurs noms.

Ce document fut déposé chez un des fils de l'Aga Khan à Bhendy Bazar et signé par dix-sept cents Khodjas de Bombay, de Salsette et de Mahim. Des exemplaires en furent expédiés aux autres communautés de l'Inde et de l'étranger jusqu'à Zanzibar, et, sauf la petite minorité hostile de Bombay, tout le monde signa ; toutefois un groupe d'une vingtaine de familles du Kachh s'y refusa, déclarant qu'elles étaient en effet chiites et que par conséquent elles n'avaient pas besoin de signer, mais qu'elles n'abandonneraient pas leur coutume de se marier devant le Kazi sunnite.

On ne peut pas considérer ce mémoire comme une profession de foi chiite ; c'était un simple engagement de ne pas célébrer les cérémonies funèbres et les mariages suivant la forme sunnite.

Toutefois le parti adverse ne cédait pas, et l'on arriva ainsi à la présentation de l'*Information and Bill* (enregistré au mois de juin 1862, amendé au mois de septembre 1862) afin d'obtenir de la cour une déclaration formelle que la communauté khodja était à l'origine sunnite et non chiite, qu'elle l'était encore, et que nul chiite, ismaélien, partisan de l'imam, n'avait le droit de participer aux biens appartenant à la communauté khodja de Bombay ni de prendre part à leur administration.

Telle était la question posée devant la Cour, qui ne fut jugée qu'en 1866. Dans l'intervalle il se produisit divers incidents ; ainsi, au mois d'août 1862, il y eut au *jamat khana* une réunion, à laquelle, il est vrai, les parties intéressées brillèrent par leur absence. Il y fut donné avis que si les plaignants voulaient se conformer aux règlements arrêtés par le *jamat* pour l'administration de la communauté et payer les impôts, le *jamat* les recevrait comme des frères ; sinon, après un délai de vingt et un jours, ils seraient rejetés de la caste. Ce délai expiré et personne ne s'étant présenté, pas plus les gens de l'Aga Khan que ceux des plaignants, le *jamat* se réunit de nouveau, et par un vote unanime l'assemblée rejeta les plaignants et leurs adhérents. En février 1864 une dernière mesure fut prise : le mulla sunnite fut renvoyé de l'ancienne mosquée du cimetière khodja.

Nous sommes arrivés au procès (*Khodjah Case*) qui motiva le jugement rendu par Sir J. Arnould, le 12 novembre 1866 (1). Ce document n'a été cité jusqu'à présent que d'après l'article de Sir Bartle Frere (2). C'est une pièce assez rare, dont nous devons la communication à l'obligeance du Bibliothécaire de l'India Office Library. Nous y avons puisé certains renseignements rapportés *supra*. On y trouve dans les termes les plus explicites : 1° la reconnaissance des droits de l'Aga Khan comme successeur des grands

(1) *Judgment by the Hon'ble Sir Joseph Arnould in the Khodjah Case, otherwise known as the Aga Khan Case, heard in the High Court of Bombay, during April and June* 1866. *Judgment delivered 12th November* 1866. *Printed at the « Bombay Gazette Steam Press »*, 1866. La discussion de l'affaire et l'audition des témoins durèrent vingt-cinq jours.

(2) « The Khodjas : the disciples of the Old Man of the Mountain ». *Macmillan Magazine*, vol. XXXIV, pp. 431, 433, 434, London, 1876.

maîtres d'Alamout ; 2° la définition de la doctrine des Khodjas, disciples de l'Aga Khan.

Les plaignants représentaient une faible minorité de la communauté khodja de Bombay ; les défendeurs, au contraire, la grosse majorité de ladite communauté.

Les plaignants demandaient : 1° qu'il fût procédé à l'inventaire de tous les biens de la communauté khodja alors aux mains de deux des défendeurs, le trésorier et le comptable ; 2° qu'il fût établi que ceux-ci n'étaient plus en fonctions depuis le 8 novembre 1861 et qu'ils devraient remettre ces biens aux personnes que la Cour désignerait.

Le cinquième paragraphe, le plus important, exprimait le désir des plaignants, à savoir, que les biens de la communauté ne fussent employés que pour les besoins et au profit des fondations charitables, religieuses, etc., auxquels ils étaient destinés et au seul bénéfice de la secte khodja, et que tout individu qui n'en faisait pas ou qui avait cessé d'en faire partie (*en particulier les personnes professant les opinions chiites en matières religieuses ou de discipline*) ne pût y avoir droit ni prendre part à leur administration.

Le sixième paragraphe réclamait les mesures susceptibles de donner effet à la déclaration ci-dessus, et demandait qu'on procédât à l'élection régulière et périodique de *Muhkis* (trésoriers) et de *Kamarias* (comptables), et d'une manière générale qu'on garantît l'administration des biens de ladite communauté.

Enfin le septième paragraphe visant le premier défendeur, l'Aga Khan (Mohamed Hussain Hooseinee), tendait à l'écarter de l'administration des affaires de la communauté, de l'élection et de la nomination du *Mukhi* et du *Kamaria*, et lui méconnaissait le droit de rejeter de la caste, de priver de ses privilèges aucun Khodja, de célébrer les mariages dans le *jamat khana*, de demander ou de recevoir d'un Khodja tout don, toute taxe ou offrande en sa qualité de chef spirituel et temporel, qualité qu'il s'arrogeait à tort.

On comprend l'importance du cinquième paragraphe ; c'est à tort, en effet, qu'on a considéré ce procès comme d'ordre purement financier. S'il y avait au fond une question d'argent, — la perception du tribut et l'administration des biens de la communauté qu'on voulait faire passer des mains d'un parti dans un autre, — il y avait aussi une question religieuse, qui se subdivisait en deux points : Quels étaient à l'origine les dogmes de la communauté khodjah ? Quelles avaient été les relations spirituelles et temporelles de cette communauté avec les ancêtres du premier défendeur, l'Aga Khan? Quant à ce dernier, il se basait, pour la défense de ses droits et de ses croyances, sur sa généalogie, qui le faisait descendre des Imams ou chefs spirituels des Ismaéliens chiites, sectateurs de l'Imam.

Rien de plus clair ni de plus instructif que le jugement du savant juriste Sir Joseph Arnould. Après avoir expliqué la différence des Sunnites et des Chiites (pp. 5 et sq.), l'origine de la secte ismaélienne (pp. 3 et sq.) et les rapports des Ismaéliens de l'Inde avec ceux de Perse (pp. 14 et sq.), il aborde la question de savoir qui était Pir Sadr oud-Din, l'auteur du *Desavatar*, considéré comme le missionnaire ou *daî* des Khodjas du Sind, et la forme de la foi musulmane qu'il leur avait apportée, sunnisme ou chiisme (pp. 16 et sq.). Nous avons vu que, sur ce sujet, les avis sont partagés. Les uns veulent que Sadr oud-Dîn soit venu du Khorassan, envoyé par un ancêtre de l'Aga Khan ; d'autres, de Moultan, en apôtre de la foi sunnite (1). Le Conseil de la partie adverse avait dit : « Si les Khodjas sont sunnites, nous réussirons ; s'ils ne le sont pas, nous perdrons. » Ils perdirent. Il fut prouvé que Sadr oud-Dîn était chiite et que cette étrange déformation de la doctrine primitive ou plutôt ce retour au

(1) A relever le fait étrange, noté par Sir J. Arnould, que la tombe de Sadr oud-Dîn n'est le but d'aucun pèlerinage (p. 17) et le témoignage de deux descendants du Pir, habitants de Surate, qui déclarent, l'un que leur ancêtre était Sunnite, l'autre qu'il était Chiite (p. 17).

sunnisme provenait en partie de la coutume du *takiah* (pp. 8 et sq.) qui garantissait les Ismaéliens contre toute persécution (1). Le chiisme n'a pas toujours eu dans l'Inde la sécurité dont il jouit présentement. A l'époque du procès il était encore difficile d'obtenir des mullas chiites, et la présence de mullas sunnites s'imposait dans certains cas (p. 19).

L'Aga Khan eut gain de cause ; il fut reconnu pour le 18e descendant direct des imams non révélés (voy. Ex. 23) depuis Hasan 'Ala dhikri's-salam (2). Il se trouva le chef incontesté de la caste, nanti des pouvoirs que cette position lui donnait pour percevoir le tribut et administrer les fonds. Cette longue lutte aboutissait ainsi au règlement d'une question d'argent, il est vrai, mais surtout à la reconnaissance officielle d'une caste jusqu'alors livrée à l'anarchie religieuse et sociale.

Les destinées des Khodjas suivirent leur cours naturel sous la protection d'un gouvernement libéral. Leur chef actuel, l'Aga Khan, est un homme éclairé, jeune, plein d'idées généreuses. Nous renvoyons au magistral article de M. Le Chatelier pour le connaître et l'apprécier (3).

Voyons maintenant la répartition géographique des Khodjas ; quoique nous ne nous occupions que de ceux du Guzarate, nous croyons intéressant de résumer l'article de M. Le Chatelier sur ce sujet.

Commençant son enquête par la Perse, M. Le Chatelier y

(1) Cf., p. 20, la question de l'emploi de mullas sunnites dans la mosquée des Khodjas attenante à leur vieux cimetière de Bombay.

(2) « *The hereditary succession of their unrevealed Imams is traced in unbroken line down to Aga Khan, the first defendant* », p. 10.

(3) Cf. *Revue du Monde Musulman*, avril 1910, pp. 465-493, et *Brief history of the Aga Khan*, par MM. Naoroji M. Dumasia, Bombay (*Times of India Press*, 1903, pp. 155-160).

découvre des traces d'Ismaéliens, sectateurs de l'Aga Khan. Dans l'Asie centrale, il en voit à Khokand, à Karalegine et jusque dans les districts voisins de Balkh, peut-être aussi à Bokhara et dans le Khorassan. On dit que l'Aga Khan va à Ladekh recevoir les hommages de ses disciples et que les Bouriates lui envoient des présents. On se demande si même il ne se trouve pas encore quelques Ismaéliens dans l'Afghanistan? Les travaux de MM. Bellews et Biddulph ont admirablement guidé M. Le Chatelier dans cette partie de son enquête, qu'il étend ensuite jusqu'à l'intérieur de l'Afrique.

Pour les Indes il faut consulter les recensements; mais, malgré leur précision, on est encore embarrassé en présence de la division entre Chiites et Sunnites à laquelle on se heurte à tout instant (1). Bornons-nous à enregistrer le nombre total des disciples de l'Aga Khan. Il y en aurait 150.000 dans l'Inde, dont 50.000 à Bombay. Un petit nombre de Chiites proprement dits s'est détaché de la caste. Dans le Guzarate, caste et communauté sont en général unies. Il y a toutefois des localités où se produisent des scissions. Ainsi, à Baroda, on en rencontre deux classes, les Panjaibhai et les Pirai; les Panjaibhai sont orthodoxes et considèrent l'Aga Khan comme le représentant de leur prophète ou l'incarnation de Dieu; les Pirai le regardent comme un *Pir*, un simple chef religieux. Nous ne parlerons pas, bien que nous soyons à Baroda, de la secte d'Imam Chah que nous avons citée *supra* (p. 226); depuis longtemps elle n'a aucun rapport avec les Khodjas.

(1) D'après la *Gazetteer of the Bombay presidency*, vol. IX, *Gujarat*, part. II, pp. 36-50. Les Khodjas, honorables convertis, sont répandus dans tout le Guzarate — Kathiawar, Kachh, territoires portugais de Daman et de Diu, Ahmedabad, Baroda, Surate —, et dans la présidence de Bombay, dans le Sindh, à Thana, à Khandesh et à Bombay; — en dehors, à Calcutta, dans le Punjab, le Cachemir, etc. Ils sont divisés en 7 grandes familles: 1° Khedwaya Momna Khodjas; 2° Gujar Gupti Khodjas; 3° Multani Khod-

*
* *

On reconnaît le Khodja à la forme arrondie de son crâne, à son front carré, à ses sourcis arqués, épais et bien tracés, à ses yeux noirs ombragés de longs cils, à ses oreilles larges et parfois détachées de la tête, à ses longues moustaches tombant sur des lèvres minces, à sa barbe, tantôt rasée, tantôt taillée court sur le menton et les joues.

Des siècles de préoccupations commerciales ont donné à sa figure une expression intelligente, qui, dans les classes inférieures, devient parfois dure et méchante.

Les femmes ont des yeux noirs, souvent pleins de feu; leurs traits, plus fins que ceux des hommes, sont tout aussi accentués.

Le teint varie du jaune au brun et à l'olivâtre; chez les femmes il est infiniment beau, même assez blanc, et dans certains cas il a des reflets de cette couleur verte si appréciée des poètes persans (*sabzah*). Les hommes sont de taille moyenne et disposés à l'embonpoint; les femmes sont petites; elles séparent leurs cheveux sur le front et les laissent tomber en tresse sur le dos. Elles se teignent les mains et la plante des pieds avec du *henné*; mais elles ne se noircissent pas les dents, et elles appliquent du noir de fumée à leurs paupières.

Quant au costume, il a subi, il y a cinquante ans, de notables modifications. A cette époque, il se composait d'un turban à larges plis (*pahag*), de l'*angarkha* ou *chola*, sorte de vêtement blanc attaché sur la poitrine et tombant à la cheville; les manches, d'une longueur démesurée, étaient jadis retroussées et plissées jusqu'au coude. Maintenant le Khodja des classes supérieures porte un turban

jas; 4° Altaï-Khurasani Khodjas; 5° Mochi Momna Khodjas; 6° Joni Lohar Khodjas; 7° Kabuli et Badakshani Khodjas (*Khodjah Vartant*, p. 255, par Sachedina Nanjiani, Assistant Revenue Commissionner de Kachh).

arrondi bordé d'or qui ressemble à celui des Moghols. Certains compromis avec nos modes européennes ont été récemment adoptés, telle la forme des manches de l'angarkha qui sont taillées à l'anglaise ; parfois le Khodja revêt la jaquette courte des Arabes (*shayah-sadriyah*). Les chaussures anglaises remplacent souvent les pantoufles à bouts recourbés.

La femme khodja n'emploie pour ses vêtements que de riches étoffes et apporte en dot un trousseau si complet qu'il dure de dix à vingt ans. Son costume d'intérieur consiste dans une écharpe (*pachedi*) unie ou brodée, un corsage (*kancheri*) bordé d'un galon d'or, en soie unie ou brochée, lacé dans le dos, une robe flottante (*perahan*) qui s'arrête aux genoux et d'amples pantalons de soie (*izars*). Elle endosse, pour sortir, une sorte de gilet sans manches et met des bas avec des pantoufles ou des chaussures à l'européenne. Le costume des enfants est le même que celui des parents ; la petite fille khodja, jusqu'à un certain âge, c'est-à-dire jusqu'à la puberté, est, comme la Parsie, coiffée d'une calotte brodée.

Chez les riches aussi bien que chez les indigents, la seule différence consiste dans la qualité et la beauté des étoffes. Dans le Kachh et les provinces du Nord, les hommes portent des anneaux suspendus au lobe de l'oreille et fixent dans le cartilage des boutons enrichis de pierreries.

Le Khodja mène la vie sociale de tous les commerçants musulmans du Guzarate. Il jouit d'une excellente réputation dans le monde des affaires. On dit, — nous ne faisons que le répéter ! — « qu'un Parsi a plus de confiance dans un Khodja que dans un Meman ». Mais ce que nous pouvons certifier, c'est que le Khodja mérite le renom de

« savoir bien haïr ». Un proverbe dit : « *Vedmen khojdo, dukhmen sojo* (Pour la haine un Khodja, pour la douleur un clou !) » Il ne cache pas d'ailleurs son mépris pour un parvenu ou un rival qu'il appelle *tre penjyo* (celui qui se croit riche avec trois fois cinq roupies !) Il passe à tort pour être incrédule et épicurien, car, s'il aime le bien-être, il n'en est pas moins fort attaché à sa religion. Il possède aussi des qualités d'ordre, d'économie et de sobriété, en cela proche parent du Bohora, son concurrent, dont il partage l'esprit entreprenant. Comme lui, il est grand voyageur et ne craint pas de fonder au loin des maisons de commerce. On le rencontre dans le Punjab, le Sindh, à Calcutta, à Ceylan, dans la Birmanie, à Singapore, en Chine et au Japon, dans les ports du golfe Persique, en Arabie, en Afrique, en Angleterre, en Amérique et en Australie. Les enfants khodjas sont de bonne heure habitués à cette vie d'aventure; on les envoie tout jeunes comme apprentis dans des maisons de commerce de leur caste.

Les débuts des Khodjas ont été fort humbles ; d'abord marchands de grains, de bois de chauffage, de vieilles étoffes (zaripurana), maçons, etc., ils se sont peu à peu lancés dans les affaires, qu'ils traitent maintenant sur une grande échelle ; ils trafiquent dans l'ivoire, la corne, le coton, les peaux, la nacre, les grains, les épices, l'opium, les soieries, etc. Ils sont également en voie d'accomplir une évolution sociale fort importante ; malgré leur répugnance pour l'instruction, il s'est formé chez eux une élite dont les représentants se distinguent dans les professions libérales, médecine, barreau, etc. ; certains sont ingénieurs. Dès 1897, un Khodja siégeait au Conseil du Vice-Roi.

Mais il ne nous appartient pas d'entrer dans de plus amples détails, qui excéderaient les limites d'un article de vulgarisation. Nous ne pouvons cependant passer sous silence le problème de la *female education*, problème si grave, si troublant dans l'Inde. Jusqu'à quel point et à quel

moment le rideau du *pardah* sera-t-il soulevé pour la femme khodja? Cette question ne peut être résolue que par les pères, les maris, les frères, maîtres absolus de la situation et auxquels on est déjà redevable de progrès notables. Mais ce serait être injuste à l'égard des Musulmanes que de croire qu'elles n'ont pas reçu de culture intellectuelle. Certaines d'entre elles sont même lettrées. Ainsi nous avons rencontré la femme d'un riche commerçant khodja, jolie personne de vingt ans, aux grands yeux noirs, au teint mat éclairé de ces fugitifs reflets dont nous parlions tout à l'heure. Elle savait l'arabe, le persan, l'hindoustani, le guzarati, le sindhi, et pouvait citer de longs passages d'excellents poètes vernaculaires. Elle ne connaissait, il est vrai, ni Tennyson, ni Miss Browning. Mais était-il bien nécessaire qu'elle les connût? L'instruction des femmes de l'Inde, Musulmanes et Hindoues, doit être en rapport avec leurs devoirs dans la société, leur mentalité, leur idéal religieux et non avec nos programmes. C'est cette idée qui a déterminé Lady Aga Khan à donner son nom à l'œuvre admirable du *Seva Sadan* de Bombay, où elle figure dans la section musulmane à côté des dames de la famille Tyabji (Bohora) (Mme Ali Akbar et Miss Fyzee entre autres) et de la Begum de Cambay, unies pour réaliser le vœu de l'éminent fondateur en concourant pratiquement à l'éducation de leurs sœurs moins favorisées.

Les Khodjas ont certaines coutumes qui diffèrent de celles des autres Musulmans du Guzarate.

1° La cérémonie du sixième jour après la naissance ou *chhatti*.

On place près du lit de la mère un tabouret de bois (*bajot*), sur lequel, le soir du sixième jour, on dépose une

plume, un encrier, un livre, un couteau et une guirlande de fleurs. La plume, l'encrier et le papier sont offerts à la déesse de la fortune qui est censée venir inscrire dans le livre la destinée du nouveau-né. Une lampe (*chaumukh*) allumée est placée sur le tabouret, près duquel on garde une boîte de pétards. Chaque parente ou amie, en entrant, répand sur le sol une poignée de riz, pose à terre son cadeau (bracelets et anneaux de cheville en argent ou en or) et, penchée sur la mère et l'enfant, passe la main sur eux et fait craquer ses doigts à la hauteur de leurs tempes, coutume très répandue dans le Guzarate par laquelle on est réputé prendre à son compte les malheurs qui pourraient arriver à autrui. On pose ensuite l'enfant sur le riz répandu; la mère se lève et l'adore en s'inclinant devant lui et devant la lampe. On fait partir les pétards et l'on met enfin l'enfant sur les genoux de sa mère.

2° Mariage.

Le mariage a conservé chez les Khodjas le souvenir et la forme du mariage par achat, qui a jadis prévalu, dit-on, dans leur communauté. Trois ou quatre jours avant la cérémonie, le père ou le tuteur des futurs se rend le soir au *jamat-khana*, où il retrouve ses parents et ses amis ainsi que le *mukhi* ou tout autre employé du *jamat-khana* ; ce dernier inscrit les noms du marié et de la mariée, dans un registre tenu par les ordres de l'Aga Khan. Le père de la mariée donne 5 roupies et un quart au père du marié qui les remet au *mukhi* pour qu'il les verse à la caisse du *jamat*. Les amis du marié placent un plateau en cuivre contenant de 5 à 10 *sers* de sucre devant le *mukhi*; celui-ci, après avoir répété les noms sacrés du *Panj tan*, c'est-à-dire de Mahomet, d'Ali, de Fatima, de Hasan et de Hosaïn, déclare qu'il va procéder aux préliminaires du mariage d'un tel, fils d'un tel, avec une telle, fille d'un tel, afin qu'il l'épouse comme Fatima à la figure brillante, la fille de notre seigneur et prophète Mahomet (que la paix soit sur lui !) a

épousé le seigneur et le chef, celui qui reçoit le testament des élus et des pirs, le seigneur Ali, fils d'Abou Talib. Le plateau est présenté au père de la mariée, qui, en signe de la ratification du contrat, goûte le sucre et le fait distribuer aux assistants. C'est le contrat verbal. Le lendemain matin, on rédige le contrat écrit ; le père du marié et ses amis, escortés du personnel du *jamat-khana*, portent chez la mariée une feuille de papier épaisse comme du parchemin et un plateau chargé de fruits secs et de sucre.

Le scribe du *jamat-khana* inscrit sur cette feuille les noms des cinq personnes sacrées et des quatre archanges, puis ceux des parties contractantes, de leurs parents et grands-parents, le chiffre de la dot, les noms du personnel du *jamat-khana*, le jour du mariage et les dates des principales cérémonies nuptiales. On asperge le document d'eau mêlée de safran, et on le présente avec le sucre et les fruits secs au père du marié. Celui-ci, à son tour, le pose à terre, met dessus un clou de fer et emporte le tout dans un mouchoir neuf de soie ou de coton.

Rien à noter dans les autres cérémonies, sauf qu'à Bombay celle du *Nikah* est célébrée par l'Aga Khan ;

3° La sainte goutte (*samarchhanta*).

Cette cérémonie intéressante a lieu au moment où le Khodja est à l'agonie. Le *mukhi* ou tout autre employé du *jamat-khana* demande au moribond (homme ou femme) s'il veut profiter du bénéfice de la sainte goutte ; quand il y consent, il doit commencer par léguer de 5 à 500 roupies au *jamat-khana*. On convoque alors un Khodja qui sait le sindhi pour lire le livre des incarnations ou *Desavatar*. Un employé du *jamat-khana* fait dissoudre dans de l'eau un morceau d'argile de Kerbela pour éloigner de l'âme les tentations auxquelles le chef des démons cherche à la faire succomber en lui présentant une coupe de nectar. On humecte les lèvres de l'agonisant avec un peu de cette eau, et l'on asperge avec le reste sa figure, son cou et sa

poitrine. Cette sainte goutte est réputée aussi efficace que la récitation du chapitre du Coran, la *soura yâ-sîn*. Si le défunt a les cheveux blancs, on les teint au *henné* et l'on attache autour de son cou une guirlande de gâteaux d'argile de Kerbela. Quand il est inhumé dans la localité, on pose sur ses yeux des lunettes (*chasmah*) taillées dans la couverture du tombeau de Hosein. L'emmène-t-on à Kerbela? Après avoir fait subir au corps une sorte de préparation ou d'embaumement, on le met dans son cercueil et on le porte à la mosquée pour qu'on y récite les prières d'usage. Ce premier cercueil est recouvert d'un autre en plomb ultérieurement enveloppé de toile goudronnée, et il reste à la mosquée jusqu'à son départ. Tout ce temps-là un mulla chiite lit près du mort des passages du Coran. Les cercueils des Khodjas sont transportés par des steamers à l'embouchure de l'Euphrate et de là par une compagnie de navigation fluviale à Bagdad, d'où des porteurs spéciaux les emmènent à dos de chameau à Kerbela.

Partout où existe une communauté khodja, quelque restreinte qu'elle soit, son organisation est la même. Il y a le conseil composé de tous les membres adultes de la communauté, *jamat* ; la salle de réunion, *jamat khana*; le trésorier, *mukhi*, et le comptable, *kamaria*. Cette organisation est toute financière, par la raison que la question d'argent est la plus importante. La perception du tribut est d'une obligation rigoureuse et une habitude fort ancienne. Aussi haut qu'on remonte, les Khodjas ont envoyé périodiquement en Perse ce tribut au chef des Ismaélis, qu'ils reconnaissaient pour leur *Mourchid*, chef spirituel, leur *Sirkar sahib*, seigneur. Jadis on le confiait sous forme d'espèces à un messager spécial (*rais*), qui l'emportait dans un sac de

cuir (*jowli*); à mesure que les relations commerciales se sont développées, on remplaça les sacs de cuir par des traites (*hundi*) sur Mascate.

Outre la dîme et un impôt moins onéreux (*petondh*), le Khodja doit payer à l'imam 16 petits impôts en guise de *zakat*, purification ordonnée par le Coran. Si l'imam est pressé par les besoins d'argent, il fait circuler le *jowli* et demande le dixième ou le quinzième des biens de ses fidèles. C'est le *bukkus*, corruption de *bakshisch*. Quoique cette coutume ait provoqué parfois des défections, les Khodjas n'en ont pas moins docilement payé le *bukkus*. Le dernier appel de fonds remontait au moment du procès de l'Aga Khan, à 1839, époque où l'Aga Khan guerroyait dans le Sindh en faveur des Anglais.

Tous les mois, le jour de la nouvelle lune, le fidèle paie le *dassondh*, c'est-à-dire qu'il jette dans un sac de toile conservé au *jamat-khana* le dixième de ses gains mensuels. Le *kanga*, autre redevance, remplace la cérémonie de l'initiation ; les parents s'en acquittent à n'importe quelle époque, quand l'enfant a quatre ans et avant qu'il n'ait atteint l'âge de douze.

Le rituel des Khodjas et leurs prières se trouvent dans le livre de l'Agha Abdas Salam Chah, le *Pendyâb-i Djavân mardî*, traduit en vieux sindhi ; les hymnes composées par Sadr oud Din sont encore récitées avec la plus grande piété, et le *Desavatar* est lu au chevet des mourants.

Il ne nous a pas été possible d'obtenir des fragments de ces documents, que nous avions voulu produire.

La forme extérieure du culte est peu compliquée. Avant Pir Dadu, elle consistait dans la présence presque quotidienne du fidèle au *jamat-khana* et la récitation du nom de Pir Chah sur un rosaire de 99 à 101 grains. Pir Dadu or-

donna de prier trois fois par jour, comme faisaient les Chiites, en répétant les noms de tous les imans, y compris celui en fonctions.

Le Khodja prie assis; il adresse mentalement ses prières à l'imam et se prosterne à certains intervalles. Les prières de la nouvelle lune et du *ramadan* sont dites au *jamat-khana* sous la direction du Pir. Pendant qu'on les récite, un homme debout à l'entrée principale demande le mot de passe à chaque personne. Le nouveau venu répond : « O toi, le vivant », et le gardien ajoute : « Je l'ai trouvé vivant et véritable. »

Le Khodja prie généralement chez lui trois fois par jour, le matin, à la tombée de la nuit, et le soir de 8 à 9 heures. Après la prière, l'œuvre la plus méritoire consiste à compter les noms des Pirs sur un rosaire de 101 grains en argile de Kerbela ; enfin, il y a le grand acte religieux des Khodjas, le *ghat path*, la prière du cœur. L'imam, lorsqu'il est à Bombay, préside, sauf le samedi et le lundi, la distribution de l'eau consacrée faite au principal *jamat-khana* par les employés après la prière du matin. On dissout de l'argile de Kerbela dans un grand bol d'eau, et lorsque les membres de la congrégation se lèvent pour partir, ils se dirigent vers celui qui préside et lui remettent une offrande de deux annas à deux roupies ; ils baisent sa main et reçoivent une petite coupe d'eau consacrée, qu'ils boivent avant de se retirer.

Outre le *Ramadan* et le *Bekr-id* qu'ils célèbrent avec les autres Musulmans chiites, les Khodjas ont des fêtes dont voici les principales : l'assassinat de l'imam Ali, la nuit où les destinées sont fixées, l'assassinat de l'imam Hasan, la naissance d'Hosein, le *Navroz* ou nouvel an, à l'équinoxe de printemps, d'après les calculs des Perses, la naissance de S. A. l'Aga Khan, etc.

*
* *

Si l'on compare les deux communautés ismaéliennes, Bohoras et Khodjas, on est frappé d'un trait commun de ressemblance : les convertis des missionnaires mosta'lawis et nizariens, quelle que soit la doctrine qu'ils professent, accomplissent la même évolution sociale. L'esprit moderne a pénétré par l'éducation anglaise dans ces deux communautés et fait sortir de castes purement commerçantes des hommes d'une valeur incontestable qui occupent des places enviées dans le gouvernement et l'administration (cf. *les Bohoras du Guzarate*, avril 1910, pp. 492-493). Mais, d'un autre côté, on se trouve en présence de différences notables : la plus frappante est la position des chefs religieux. Le Mullaji des Mosta'lawis a quitté l'Arabie depuis de longs siècles et jouit d'une autorité incontestée, quoique limitée ; les questions d'ordre politique ne l'ont jamais touché, ni lui ni ses ouailles (cf. *op. cit.*, p. 493).

Quant au chef des Nizariens, le successeur des grands maîtres d'Alamout, qui réside dans l'Inde depuis un demi-siècle, il a apporté au contraire des traditions d'autorité absolue (l'histoire en témoigne !) et représente une puissance jadis politique. Son établissement à Bombay a changé sur l'heure le *modus vivendi* de sa communauté : il perçoit à Bombay même les tributs de ses sujets indiens qui n'ont plus besoin d'entreprendre de longs et périlleux pèlerinages pour déverser leurs trésors aux pieds de l'imam. Dans certains cas, c'est lui-même (l'Imam) qui, dit-on, va visiter ses fidèles en pays lointains !

Passons maintenant à la doctrine ; nous y trouverons des modifications sensibles. Ainsi la coutume qui, pendant des siècles, a conduit le daî et ses disciples à cacher leurs croyances (*takiah*. Ar. crainte ou prudence), ne semble plus avoir sa raison d'être. Les Ismaéliens ne sont plus traqués, et

le jugement d'une cour étrangère a défini le dogme fondamental du Khodja ; d'un autre côté, les savants ont étudié de si près l'histoire religieuse et politique des Ismaéliens — Batiniens, Carmathes, Druses, etc. — qu'il ne reste plus à déchiffrer que quelques fragments écrits émanant des Ismaéliens pour que la connaissance en soit complète.

Mais si l'esprit ancien n'a plus d'aliment spirituel, ne passera-t-il pas dans l'ordre social ou politique ? Cela est à considérer et explique précisément l'importance d'un chef qui tient à sa diecrétion absolue, d'après les commandements de sa doctrine, deux millions (?) de sujets répandus dans tout l'Orient ! (*The Sphere*, 1906).

Faisons un retour aux beaux jours de l'Ismaëlisme. On rapporte que, pendant une trêve, Henri, comte de Champagne (roi titulaire de Jérusalem) rendait visite au « Vieux » de Syrie. En se promenant ils virent au sommet d'une tour des jeunes gens vêtus de blanc ; le Cheikh, se tournant vers le comte, lui demanda si ses sujets étaient aussi obéissants que les siens, et sans attendre sa réponse, il fit un signe à deux de ces jeunes gens, qui se lancèrent dans le vide et vinrent tomber morts à ses pieds.....

D. Menant.

NOTES ET DOCUMENTS

Du Régime de la propriété en Turquie.

I

Les principes qui régissent la propriété en Turquie remontent à l'époque des premières invasions.

Nulle conquête ne fut plus imprévue, plus rapide, plus vaste et plus durable que l'invasion de l'Islam. Tandis que l'empire romain s'écroulait, et avec lui le culte des idoles, que le christianisme, encore dans son jeune âge, était divisé contre lui-même, la doctrine de Mahomet, quatre-vingts ans après qu'il l'eut conçue dans les sables du désert où il s'était réfugié, dominait tout l'Ouest de l'Asie, tout le Nord de l'Afrique. Par l'Afrique et par l'Asie, elle s'avançait vers l'Europe ; parvenue aux deux rivages où la Méditerranée n'est plus qu'un grand fleuve entre les continents, elle menaçait Constantinople, après avoir conquis l'Espagne. Il ne fallut, pour prendre cet immense domaine, que le temps de le parcourir.

Du quatrième au huitième siècle, la marche des multitudes migratrices est le grand acte de l'histoire. L'Asie, mère des races inconnues et innombrables, les répand sur le vieux monde sous des chefs intrépides, d'abord avec les Ommiades, ensuite avec les Fatimites, enfin avec les Abbassides, auxquels s'adjoignirent les Turcs descendus des plateaux de l'Asie centrale pour passer en Asie Mineure, en attendant de tailler à leurs sultans de vastes domaines dans le riche manteau des royaumes disparus.

La nature des lieux leur fut complice comme celle des hommes ; qu'ils suivissent leur marche en Asie ou en Afrique, la Palestine, la

Syrie, l'Asie Mineure, comme l'Égypte, la Lydie, la Tripolitaine et la Mauritanie, formaient une bande étroite de territoires entre les côtes et des déserts. Ils s'avançaient, couverts sur leurs flancs par les eaux et les sables et n'ayant de front qu'un seul peuple à la fois. Mais ce qui faisait leur force, c'est qu'elles ne s'ébranlaient pas seulement pour conquérir des territoires, elles étaient mues surtout par l'élan de leur foi, par l'ardente volonté de propager et d'imposer leur religion, cette religion révélée du fond de la péninsule arabique qui enseignait à ses fidèles qu'ils étaient la race choisie entre toutes pour recevoir la vérité et la répandre en dominant par elle.

Du côté de la Marmara, dressée entre l'Europe et l'Asie, l'antique Byzance pouvait opposer une barrière sérieuse à cette masse envahissante qui allait sans cesse en grossissant, plantant successivement ses tentes de Bagdad au Caire, du Caire à Damas, de Damas à Konia, de Konia à Brousse. Mais la capitale du Bas-Empire dédaignait les soldats et ne se plaisait qu'aux guerres de la pensée. Divisée par la discorde des systèmes et des sectes, elle fut impuissante à arrêter la marche victorieuse de l'Islam, et l'Empire d'Orient s'écroula.

L'entrée de Mahomet II à Constantinople fut l'événement capital du quinzième siècle ; il marque un des tournants de l'histoire. Le croissant allait désormais régner en maître là où Byzance avait gouverné si longtemps par la pompe du despotisme et les révolutions de palais.

Cependant l'œuvre de la conquête une fois achevée, il fallait faire acte de législateur. Avant de se jeter dans de nouvelles poursuites, on devait s'organiser, se reconnaître, faire le bilan de ses victoires. De vastes domaines, d'immenses territoires venaient d'être conquis ; il ne suffisait pas de se les approprier du seul droit de la force; il était du devoir des nouveaux maîtres de fixer les limites, de déterminer la nature, la transmission, l'aliénation des nouvelles propriétés; en un mot, il fallait établir les bases de la propriété foncière.

Sans doute, à l'origine, alors que le torrent débordé ne connaissait ni limites, ni entraves, les terres conquises appartenaient de droit au conquérant. Le sabre tenait lieu de hodjet. Il ne fallait pas demander davantage à ces masses sanguinaires, dont l'instinct rudimentaire et vorace ne cherchait que des terres et du butin. Mais quand ces masses vagabondes se furent fixées, que leur élan s'usa à s'enfoncer dans des peuples qu'elles-mêmes rendaient plus denses, quand, prisonnières enfin dans cette inertie du nombre, elles nouèrent des rapports stables avec la terre et les populations envahies, il fallut bien créer les conditions qui devaient régir la propriété en terre d'Islam. Ce fut l'œuvre des premiers législateurs.

II

Cette œuvre devait nécessairement découler du Coran. Elle se compose de la doctrine des commentateurs orthodoxes du texte sacré, à laquelle se joignirent plus tard les décisions de la jurisprudence religieuse basée sur le Chériat. Par sa nature, cette doctrine est immuable et ne saurait subir ni altération, ni changement. Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et c'est elle que les cadis sont encore chargés d'appliquer dans leurs mehkémés.

Or la loi religieuse régit, en Turquie, les propriétés *mulks*, les *vakoufs* et les *guédiks*.

Les biens *mulks* représentent les terres qui, lors de l'invasion, furent partagées entre les chefs militaires ou laissées, en vertu de stipulations spéciales et moyennant payement de l'impôt, entre les mains des populations vaincues. Le nombre des immeubles s'est accru, depuis cette époque, par les terres et les habitations qui, distraites du domaine public, ont été concédées par les sultans à des particuliers en toute propriété. Les possesseurs de cette classe d'immeubles ont la faculté d'en jouir et d'en disposer en toute liberté et de la manière la plus absolue, sous l'unique réserve de n'en faire aucun usage contraire aux lois. Il leur est accordé, en outre, en cas de vente d'un terrain contigu, un droit de préférence dénommé droit de « chefa'a », par lequel ils peuvent, à condition de prix égal, écarter à leur gré tout acquéreur.

Les arbres, et généralement tout objet qui est tellement incorporé au sol qu'on ne peut l'en arracher sans le détériorer en même temps sont également considérés comme mulk par accession. Les instruments aratoires servant à une exploitation rurale ont le même caractère en raison de leur destination.

Les *vakoufs* sont les biens visés plus particulièrement par la loi religieuse ; ils équivalent, à peu de chose près, aux biens de main morte. Ils comprennent, d'une part, les immeubles urbains, terres arables, forêts, dont les revenus ont été consacrés, au moment de l'organisation de la conquête, à la construction et à l'entretien perpétuel des mosquées et des établissements d'utilité publique, tels que les universités (*médressés*), écoles, bibliothèques, hôpitaux, hôtelleries pour les pauvres, etc., et, d'autre part, les nombreuses fondations pieuses par lesquelles, soit les sultans et les princes de leur famille, soit les particuliers ont fait abandon de tout ou partie de leurs biens et en ont affecté la propriété

et les revenus à la création d'œuvres de bienfaisance ou d'utilité générale. La plupart de ces fondations ont pour objet le soulagement des nécessiteux, l'édification et l'entretien des fontaines, puits, ponts, etc.

Les vakoufs proprement dits sont inaliénables et ne peuvent donner lieu à aucun acte de vente, hypothèque ou donation. La propriété, d'après la loi religieuse, est censée avoir été transportée à Dieu (*fi sibil illah*), et les hommes n'en ont que l'usufruit.

Les vakoufs de l'empire se composent également des immeubles achetés par les administrations des mosquées, lesquels sont soumis à des règles moins étroites. Ces acquisitions s'effectuent habituellement de la manière suivante.

Le propriétaire d'un immeuble en fait abandon à la mosquée à titre de vakouf, pour une somme de beaucoup inférieure à sa valeur réelle et, continue à en jouir en acquittant une redevance dont le chiffre représente approximativement l'intérêt de la somme qu'il a reçue. Cette opération est avantageuse pour les deux parties. La mosquée y trouve, en effet, un placement solide pour ses fonds, le vakouf étant garant du payement de la redevance ; le défaut de payement pendant trois ans lui donnerait, du reste, le droit d'en prendre possession et d'en disposer librement. Elle n'est tenue à aucune charge, ni fondamentale, ni locative; enfin, si le fondateur vient à décéder sans héritiers, la propriété lui est acquise d'une manière définitive et absolue. De son côté, le fondateur du vakouf reste possesseur de son immeuble, qu'il peut occuper selon ses convenances ou donner à loyer, et il transmet ce droit de possession à ses enfants. Il trouve, en outre, dans cette combinaison, un moyen de se soustraire aux conséquences des poursuites judiciaires qui pourraient être exercées contre lui pour des dettes contractées postérieurement à l'établissement du vakouf, puisque l'immeuble auquel a été attribué ce caractère sacré devient, par le fait, insaisissable.

Aujourd'hui, dans le langage actuel de la législation, les vakoufs sont divisés en deux catégories, comprenant : la première, les immeubles dits *muçaccafat* ou recouverts d'une toiture, c'est-à-dire les constructions et bâtisses de toute nature ; la deuxième, les immeubles dits *moustaghillat* ou à ciel ouvert, qui produisent ou dont on peut retirer un revenu.

Les biens vakoufs susceptibles de rapport sont généralement donnés à loyer à un prix fixe (*idjaré*) et pour un temps déterminé. Dans certaines circonscriptions, le mode le plus particulièrement adopté est celui de la location perpétuelle dite *idjarétéïn* ou à double redevance : l'une, dont le montant représente la valeur de l'immeuble, se paye au moment même de la signature de l'acte ; l'autre, d'un chiffre minime, constitue le loyer proprement dit et s'acquitte annuellement.

Il existe encore une autre forme de location perpétuelle de ces biens, dite *muquatta'a*, par laquelle le possesseur de l'immeuble vakouf s'affranchit, moyennant le payement d'une somme fixe, de toute espèce d'obligation vis-à-vis de l'administration des fondations pieuses, autre que celle du versement de la modique redevance sus-mentionnée, qui est le trait distinctif des biens perpétuels « idjarétéïn ». Les constructions et plantations faites sur un sol devenu « muqatta'a » sont considérées comme mulk.

Quant aux *guédiks*, leur constitution ne paraît pas remonter au delà de deux siècles. Ils consistent dans l'acquisition, en échange d'une rente annuelle, d'une portion d'immeuble pour y exercer à perpétuité un métier ou une profession quelconque.

Les guédiks sont mulks ou vakoufs, selon la nature de l'immeuble dont ils font partie ou le caractère que leur a donné le fondateur. Leur nombre et leur emplacement sont déterminés par l'autorité compétente. La plupart ont un emplacement fixe et qui ne peut être changé ; mais un certain nombre, dits *havaï* ou ambulants, peuvent être transportés par leur titulaire en quelque lieu que ce soit.

D'après les dispositions restrictives de la loi qui a réglementé cette matière, l'établissement d'un guédik ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un firman et est limité à quatre professions : les marchands de farine, de pain de luxe, de pain ordinaire et de tabac. Mais la loi précitée n'est point favorable au maintien de ce genre de propriété; elle a interdit la création de nouveaux guédiks « havaï » à titre de vakouf, et elle dispose en même temps que tout guédik, soit mulk, soit vakouf, dont le titulaire sera décédé sans héritiers, et qui deviendra dès lors *mahloul* (vacant), ne sera plus remis aux enchères et devra être rayé des registres.

Les prescriptions de la loi religieuse applicable aux biens mulks et vakoufs sont exposées en détail dans les livres de droit musulman. Il semble que, vu la source sacrée d'où elles émanent, elles ne devraient souffrir aucune contradiction. C'est le contraire qui a lieu ; elles présentent dans la pratique de grandes difficultés, par suite des divergences d'opinion qu'elles ont suscitées de la part des nombreux commentateurs qui les ont interprétées.

III

Le cercle des attributions des tribunaux religieux était à l'origine beaucoup plus étendu. Partant de ce principe que la propriété en pays

d'Islam est réputée terre sacrée, ces tribunaux étaient seuls appelés à connaître de toutes les questions relatives aux biens-fonds. Mais avec la marche du temps, le contact de l'Europe et le progrès des moyens de communication, la Turquie a compris que faire dépendre ces questions d'une législation immuable et, d'ailleurs, enchevêtrée, c'était soustraire la propriété à des rendements productifs au détriment du Trésor. Elle dut donc entrer dans la voie des réformes.

Par le *Hatti Schérif* de Gulhané du 3 novembre 1839, confirmé par le *Hatti Humayoum* du 18 février 1856, la Porte s'engageait à réorganiser ses tribunaux et à les doter d'un ensemble de lois dignes des nations civilisées.

En effet, un Code de la propriété foncière, formant un corps de lois positives en harmonie avec les conditions nouvelles de la vie nationale et susceptible de recevoir les modifications qui seraient jugées utiles par la suite, fut publié le 12 avril 1858 pour recevoir aussitôt son application.

Il n'est pas jusqu'aux étrangers, auxquels il était formellement interdit jusque-là de se rendre acquéreurs d'immeubles en Turquie, qui ne furent admis, en 1867, par un rescrit portant la date mémorable du 7 sefer 1284, et cela au même titre que les sujets ottomans, à jouir du droit de propriété des immeubles urbains ou ruraux dans toute l'étendue de l'Empire, à l'exception toutefois de la province sacrée du Hedjaz, mais à la condition formelle de se soumettre aux lois et règlements qui régissent les sujets ottomans eux-mêmes, en tout ce qui concerne leurs biens immeubles.

Par ces dispositions libérales, la Sublime Porte n'a pas entendu supprimer ses tribunaux religieux ; l'ancienne législation a été conservée avec ses organes distincts ; le cercle de son domaine a été seulement réduit.

Le Code de la propriété foncière a déterminé, en effet, d'après la classification des terres, les limites de la compétence des deux législations. On vient de voir les conditions légales de la propriété gouvernée par la loi religieuse ; il reste à examiner les dispositions fondamentales de la loi civile relative aux biens qu'elle régit, d'après le Code de 1858, complété encore ultérieurement par plusieurs dispositions législatives et réglementaires importantes.

La loi civile retient quatre sortes de biens : les terres dites *mirié*, *mevcoufé*, *métrouké* et *mévat*.

D'après cette loi fondamentale, les terres *mirié* ou *émirié* consistent en champs, forêts, lieux de campement appartenant à l'État et dont la possession est acquise en vertu d'un titre appelé *tapou*. Ce titre est remis à l'ayant droit contre le versement au Trésor de la somme qui a été fixée comme prix de la possession.

Les terres *mevcoufé*, qu'il faut se garder de confondre avec les vakoufs proprement dits dont il a été question plus haut, sont celles qui, distraites du domaine public, ont été affectées à une destination déterminée, dont elles ne peuvent être détournées.

D'après le principe général qui domine la législation relative à cette catégorie d'immeubles et en fait le trait caractéristique, l'État, en sa qualité de propriétaire, doit intervenir, sous peine de nullité, dans tous les actes ayant pour objet de changer les conditions primitives de la possession ; la surface du sol ne peut non plus être modifiée ni par des constructions, ni par des plantations, sans son autorisation expresse. Il en résulte que si le possesseur par « tapou » a la faculté de se livrer à toutes les variétés de culture que comporte le climat, et s'il a le *jus utendi et fruendi*, il ne lui est pas permis de toucher à la substance de la chose. Ainsi, il lui est interdit de travailler la terre pour en faire des briques ou des tuiles.

En cas de contravention, le détenteur sera tenu de payer le prix de la terre employée par lui, selon la valeur qu'elle aura sur les lieux. Il lui est également défendu de couper et enlever les arbres venus naturellement, à moins qu'il ne s'agisse d'un bois ou d'une forêt donnés en tapou, auquel cas il lui serait loisible de les abattre pour transformer le sol en champ de culture. Quant aux bâtisses, telles que fermes, moulins, enclos, bergeries, etc., qu'il aurait construites, et aux arbres fruitiers qu'il aurait plantés de sa propre initiative et sans avoir obtenu la permission nécessaire, l'agent de l'autorité peut, à son gré, les faire abattre ou arracher.

La loi limite cependant, en ce qui concerne les arbres, l'exercice de ce pouvoir à trois ans, c'est-à-dire au moment où ils sont arrivés à l'état de rapport. Elle stipule, d'autre part, que les constructions bâties et les arbres fruitiers ou non fruitiers plantés avec l'assentiment de l'autorité, et après le terme sus-indiqué des trois ans, ceux même qui l'ont été sans autorisation deviennent la propriété mulk du possesseur, qui en aura, dès lors, la libre disposition, sous la réserve de payer l'impôt réglementaire ; il acquiert pareillement la pleine propriété des arbres venus naturellement qu'il aura greffés ou élevés.

Le détenteur a la faculté de vendre la terre qu'il possède par tapou. Toutefois, l'accord entre le vendeur et l'acheteur ne suffit pas pour que la vente soit conclue ; l'agent du domaine doit aussi intervenir et joindre son consentement à celui des parties pour que l'aliénation soit valable et définitive.

La vente peut être faite sans stipulation de prix ou moyennant une somme déterminée. La loi n'admet de résiliation que dans le cas de

non-payement du prix convenu ; mais elle a prévu plusieurs circonstances qui peuvent la vicier et la rendre nulle.

Parmi ces causes d'annulation, se trouvent notamment les faits de violence ou de dol dûment constatés et l'incapacité légale de l'un des contractants, qu'il s'agisse d'acquisitions ou ventes effectuées par des mineurs ou des interdits, ou de ventes opérées par les tuteurs ou curateurs sans y avoir été autorisés en justice. Les pupilles, dans cette dernière hypothèse, ont, pendant dix ans après leur majorité, le droit de réclamer la restitution de leurs biens.

La vente est aussi annulable si elle a été faite à des conditions non reconnues par la loi religieuse, comme dans le cas, par exemple, où l'acquéreur se serait engagé à prendre soin de quelqu'un jusqu'à sa mort et à lui assurer une bonne existence. En outre, certaines personnes, en faveur desquelles des droits de préférence ont été établis, peuvent en obtenir la récision, si elle a eu lieu à leur détriment. Ainsi la terre qui renferme des constructions ou arbres mulks revient de droit, si elle est mise en vente, au propriétaire des dits bâtiments et plantations, si ce dernier manifeste l'intention d'en acquérir la possession par tapou, à condition, bien entendu, d'en payer le prix offert par le plus fort enchérisseur ; et réciproquement, le propriétaire de bâtiments et arbres mulks qui n'a pas, en même temps, la possession du fonds, ne peut les céder à un tiers autre que le possesseur de la terre, si celui-ci se porte acquéreur à parité de prix.

Relativement à la transmission par héritage des terres mirié et mevcoufé, la loi, dans le but de favoriser le développement de l'agriculture et des transactions commerciales, a étendu jusqu'au huitième degré la transmissibilité des biens en question, précédemment limitée aux seuls descendants et aux père et mère.

Cette extension des droits d'hérédité a été également appliquée aux vakoufs dits « muçaccafat » et « moustaghillat » donnés à loyer à un prix fixe et pour un temps déterminé. Cette mesure ne concerne toutefois que les vakoufs fondés par les sultans ou les membres de leur famille, et ceux qui, par suite de l'extinction des descendants de leurs fondateurs, sont administrés par l'État ; elle ne s'étend pas de plein droit aux vakoufs institués par des particuliers.

En vue de compenser les pertes résultant, pour la caisse de l'Evcaf, de cette réforme qui réduisait, dans une proportion considérable, les chances de déshérence, les immeubles vakoufs sus-indiqués ont été soumis à une redevance annuelle de 1/1000 de la valeur ; et, à cet effet, il est procédé, tous les cinq ans, à une nouvelle estimation. Les droits de succession ont été, en même temps, élevés, pour les héritiers du premier degré, à 15 p. 100, calculés sur la base de la valeur estima-

tive des biens, à 30 p. 100 pour ceux du deuxième, à 40 p. 100 pour ceux du troisième et à 50 p. 100 pour les héritiers des autres degrés.

Diverses autres dispositions prévoient les cas où ces propriétés resteraient incultes ou improductives. Au bout de trois ans, leurs propriétaires seront déchus de leurs droits et, s'ils viennent à décéder, leurs héritiers ne sont pas admis à continuer la possession ; la terre est remise en adjudication et il leur est accordé seulement, s'ils veulent se porter acquéreurs, un droit de préférence vis-à-vis des tiers, à condition de prix égal.

Il en est de même pour les lieux de parcours et de vaine pâture d'été et d'hiver et dont ils n'auraient pas acquitté la dîme. Pareillement, quiconque, ayant comblé, en vertu d'un iradé, des espaces pris sur la mer ou des étangs, et devenu propriétaire de ces terrains, sera déchu de ses droits s'il les laisse trois ans sans en faire usage, et la propriété desdits terrains pourra être adjugée à un autre.

Pour le même motif, les terres possédées par les habitants d'un village qui, sans raison plausible, auraient abandonné leurs demeures ou qui n'y seraient pas revenus dans les trois ans à partir du moment où les circonstances qui les auraient forcés de s'éloigner auront disparu, seront revendues conformément à la formalité du tapou.

La prescription triennale dont il s'agit ne court pas contre les mineurs et les interdits. Elle est également suspendue, en temps de guerre, en faveur des militaires présents sous les drapeaux ou détenus prisonniers. En pareil cas, la terre ne peut être mise en vente que lorsque le décès de l'absent aura été dûment constaté; si elle avait passé en d'autres mains, le militaire, quelle que soit la date de son retour, aura toujours le droit d'en revendiquer la possession.

En même temps que, dans l'intérêt du fisc, la loi a déclaré déchu de son droit le possesseur qui laisse sa terre improductive, elle a garanti la possession à tout individu qui aura occupé de bonne foi une terre et qui l'aura cultivée sans contestation pendant dix ans ; à l'expiration de ce terme, il lui sera délivré, sans frais, un titre de tapou. Elle a attribué de même la propriété des fruits, moyennant le payement de la dîme, à celui qui aura ensemencé un champ dont la propriété n'est à personne ; s'il venait à décéder, les fruits pendants ou à venir appartiendraient à ses héritiers, sans que ni l'autorité ni un tiers puissent se les approprier.

Une autre catégorie de terres régies par la législation civile sont les terres *métrouké* et *mévat*.

Les premières sont celles qui ont été laissées pour l'usage public, comme les voies publiques, les rues, les cours intérieures des mosquées, les lieux de prière, ainsi que les emplacements réservés dans l'intérieur

ou à l'extérieur des villes et des villages pour le remisage des chariots, la réunion du bétail, le battage des grains, etc. D'après le droit civil comme d'après le droit musulman, ces sortes de biens, dont l'usage appartient à tous, ne peuvent être la propriété de personne; toute vente dont ils seraient l'objet, serait, par conséquent, nulle et l'occupation ne pourrait en être couverte par la prescription.

Quant aux terres *mévat* ou mortes, ce sont celles qui sont situées sur des terrains improductifs et vagues et qui sont placées loin des localités habitées, à une distance « d'où on ne peut entendre le cri d'un homme ayant une voix éclatante ». La loi civile considère ces terres comme des dépendances du domaine public; quiconque veut les défricher, doit en demander l'autorisation à l'agent du domaine, qui lui délivrera un titre tapou en vertu duquel il devient de plein droit propriétaire.

IV

Telle est, dans ses grandes lignes, la double législation qui régit la propriété immobilière en Turquie. Restrictive au début, elle a fini par s'élargir et s'étendre au point de s'inspirer, dans certaines de ses dispositions, des principes de droit moderne. Néanmoins, bien des disparates subsistent encore dans cet inextricable amas de lois et de commentaires dérivant des textes sacrés, et qui prêtent à des interprétations contradictoires et diverses. La dualité de juridiction ne fait qu'augmenter la confusion. Il est à peine besoin, en effet, de faire ressortir les inconvénients que produit le fonctionnement parallèle de deux systèmes de législation religieuse et civile dans une même matière, appliqués, il est vrai, par des tribunaux séparés, mais souvent mêlés l'un à l'autre; car certaines dispositions de la loi civile sont également applicables devant les tribunaux du *chéri* et, de leur côté, les tribunaux civils ont la faculté de recourir, s'il y a lieu, à la loi religieuse pour les cas que celle-ci n'aurait pas prévus. Enfin, la tendance qui porte chacun de ces deux ordres de juridiction à empiéter l'un sur l'autre constitue une source de tiraillements et de conflits au préjudice des intérêts des justiciables.

La Jeune-Turquie, héritière d'un passé chargé de lacunes, a affirmé son intention de remédier à cet état de choses; elle a inscrit en tête de son programme la réforme judiciaire et la réorganisation complète de ses tribunaux sur le modèle de ceux des nations civilisées; elle travaille dans ce sens. On se plaît à espérer que, lorsqu'on en arrivera à l'application, l'antagonisme existant entre la juridiction religieuse et la juri-

diction civile en matière immobilière se terminera par la disparition des tribunaux religieux.

Certes, les intérêts de l'État comme ceux des particuliers appelleraient une si utile réforme. Mais, si libérale que soit la Jeune-Turquie, ira-t-elle, par exemple, jusqu'à la sécularisation des vakoufs proprement dit? Pourra-t-elle abolir, sans soulever la redoutable opposition des ulémas et des masses profondes de l'Islam, un système de juridiction qui remonte à la source sacrée, c'est-à-dire qui émane du Coran et qui tient, par conséquent, à la racine indestructible de ses croyances?

Il est difficile d'escompter l'avenir; il suffit de constater, pour le présent, que la Constitution ottomane a maintenu le Chériat dans toute la force de ses prescriptions et le Cheikh-ul-Islam dans toute la plénitude de ses prérogatives.

GUSTAVE CIRILLI.

Les Salines d'Aoulîl.

M. le commandant Gaden nous a fait parvenir de Mauritanie une note très documentée sur les salines d'Aoulîl, dont nous ont parlé les anciens géographes arabes. Bien qu'elle soit d'une nature assez spéciale et quelque peu étrangère aux matières dont traite habituellement la Revue du Monde musulman, *nous avons pensé que cette note méritait de trouver place ici, en raison des renseignements qu'elle nous procure sur la pénétration islamique dans les régions du Bas-Sénégal.*

Dans le Hodh, à Oualata, vivrait encore un griot maure, originaire du Trarza Occidental et nommé Dreïdilli Ould Mohammed Abdallahi Ould Aoulîl Ould Mekenni (1). Son grand-père avait reçu le nom d'*Aoulîl* (2) en souvenir de la région dans laquelle le hasard l'avait fait naître.

Les Maures appelaient, en effet, *Aoulîl* la zone côtière qui, d'Amendour (3) au sud, s'étend vers le nord, sur 70 kilomètres environ, jusqu'à Taharakat, et dans laquelle sont précisément comprises les salines du Trarza. Depuis près de cent ans ce nom n'est plus employé, mais le souvenir s'en est conservé chez les Maures.

Ce fait permettrait presque de reconnaître, dans les salines du Trarza, les fameuses salines d'Aoulîl des géographes arabes du moyen âge, mais le doute ne paraît plus permis depuis l'exploration scientifique de la Mauritanie occidentale, faite, en 1908, de Saint-Louis au cap Blanc, par la mission Gruvel.

Il faut relire les auteurs arabes avec l'ouvrage (4) si complet dans lequel MM. Gruvel et Chudeau ont exposé les résultats de leurs observations.

El Bekri (5), après avoir, à propos de la mine de sel de Tatental, dé-

(1) Renseignement de Moh'ammed 'Lah'med Youra, homme fort instruit de la tribu maraboutique, berbère, des Ouled Daïmân.

(2) اوليل en *hassania*, أَوْچِچ en *zenaga* (چ d *mouillé* souvent durci en t *mouillé*), mot couramment employé pour désigner tout récipient, tel que sac ou peau de bouc, que ne remplit pas complètement le grain, ou le liquide, qu'il contient.

(3) *Amenedir* de la carte du service géographique du Ministère des colonies ; à environ 100 kilomètres au nord-est de Saint-Louis.

(4) A. Gruvel et R. Chudeau, *A travers la Mauritanie occidentale*, 2 vol. Paris, Larose, 1909.

(5) El Bekri, *Trad. de Slane*, p. 375. Dans la *Géographie* d'Ibn Haoukal,

crit le procédé, encore aujourd'hui seul usité, d'extraction des barres de sel, ajoute : « On trouve une autre mine de sel dans le pays des Beni Djoddala, à l'endroit nommé Aoulîl, qui est situé au bord de la mer. » Il laisse ainsi entendre qu'on extrayait de la *mine* d'Aoulîl du sel en barres. Les nomades, qui ont été, jusqu'à nos jours, les seuls fournisseurs de sel de l'Afrique Occidentale, n'ont d'ailleurs jamais apporté sur les marchés que du sel en barres. C'est la seule forme sous laquelle le sel se prête aux longs transports par caravanes, et sous laquelle les colporteurs noirs puissent ensuite le faire parvenir, sans déchet appréciable, jusqu'aux marchés des zones pluvieuses du sud. Des caravanes chargées de sel ne seraient pas parties d'Aoulil pour les contrées voisines, s'il n'avait pas été en barres. Or, l'exposé de MM. Gruvel et Chudeau est très net, en même temps que très complet (1) : la région des salines du Trarza est la seule de toute la côte dont les sebkhas puissent donner du sel en barres. A plus forte raison en était-il ainsi autrefois, et cette région est bien la seule qui ait des dépôts salins assez anciens pour avoir pu permettre l'exploitation dont parlent les géographes arabes.

« Tout auprès d'Aoulîl, dit El Bekri (2), est une péninsule nommée Aïouni. Au moment de la haute marée, ce lieu devient une île où l'on ne peut arriver de la terre ferme. Mais, lors du reflux, on s'y rend facilement à pied... Cette île forme un port de mer. »

El Edrisi (3) nous apprend quel était le commerce de ce port : « Le sel, dit-il, se transporte dans toutes les contrées au moyen de navires venant de l'île où s'opère le chargement du sel et d'où on le dirige vers l'embouchure du Nil, *située à une journée de distance.* »

Le sel s'exportait donc, suivant sa destination, soit par caravanes (4), soit par voie maritime et fluviale, celle-ci évidemment utilisée pour alimenter Tekrour (5) et Silla, les grands marchés du moyen Sénégal.

qui vivait au dixième siècle de notre ère, c'est-à-dire un siècle environ avant El Bekri, on trouve : « Aoulîl, lieu d'où on tire le sel, est éloigné d'Aoudeghocht d'un mois de chemin. Il faut un mois et demi pour se rendre d'Aoulîl à Sidjilmessa (Tafilelt) et se trouver ainsi dans le pays de l'islamisme. » (*Description de l'Afrique*, par Ibn Haucal, trad. de Slane. *Journal asiatique*, 1842, p. 68.)

(1) A. Gruvel et R. Chudeau, *A travers la Mauritanie occidentale*, vol. I. Chap. V : A. Les salines et le sel.

(2) El Bekri, *op. cit.* p. 376.

(3) El Edrisi, *Trad. A. Jaubert*, vol., I, p. 11.

(4) El Bekri dit, en effet : « Des caravanes partent de là avec du sel pour toutes les contrées voisines. »

(5) Les Maures appellent *tekrouri*, plur. *tekarir*, et les Ouolofs appellent *toukoulor*, d'où nous avons fait « toucouleur », les *sédentaires* du Fouta sénégalai, qui, eux-mêmes, se nomment *Foutankobé* ou *halpoulâr'en*

Ce dernier mode de transport est précisément celui que préconisent MM. Gruvel et Chudeau pour une exploitation industrielle moderne des salines (1), et il n'est pas sans intérêt de constater qu'il a été employé dès le moyen âge par les marchands du Maghreb. Ceux-ci étaient, il est vrai, favorisés par la nature elle-même, qui avait placé tout auprès des sebkhas un port naturel, aujourd'hui disparu.

Il n'est pas douteux que ce soit la *péninsule* d'Aïouni, île de la haute mer, d'El Bekri, qui soit devenue, dans la *Géographie* d'El Edrisi, l'*île* d'Aoulîl. Il est vraisemblable que l'emploi de ce terme, reproduit par d'autres géographes (2), a largement contribué à faire identifier cette *île* avec celle d'Arguin.

L'erreur est certaine aujourd'hui, après la reconnaissance scientifique de la côte.

Il n'y a aucune mine de sel dans l'île d'Arguin; les sebkhas des régions avoisinantes n'ont pas de sel, même à la surface, et les salines indiquées au cap Sainte-Anne par les cartes anciennes n'existent pas (3). La péninsule d'Aïouni ne fut une île qu'aux hautes marées, elle a disparu, mais, sans doute, au milieu des sables de cette côte qui ne cesse de gagner sur la mer.

De Saint-Louis vers Nouakchott, la côte présente un aspect uniforme. Le long du rivage court une chaîne de dunes « encore bien vivantes et en perpétuelle rénovation (4) ». C'est le *ʒebar*, qui sépare de la mer une plaine de quelques kilomètres de largeur, l'*Aft'outh*,

« ceux qui parlent le poular », indiquant ainsi qu'ils sont d'origines diverses. Il n'est donc pas douteux que ces populations ne proviennent de l'ancien royaume de Tekrour. La religion musulmane s'est conservée à travers les siècles, sous la domination de peuples païens, dans quelques familles toucouleurs qui, au dix-huitième siècle, réussirent à prendre le pouvoir et convertirent définitivement les populations du Fouta.

Les *Silla*, qu'on trouve chez les Ouolofs et les Toucouleurs, passent pour être sarakholé d'origine et pour provenir du Guidimaka.

L'emplacement des anciennes villes de Silla et de Tekrour n'a pu encore être identifié; leurs habitants devaient d'ailleurs les nommer autrement. El Edrisi indique clairement (*loc. cit.*, p. 13) qu'elles étaient sur le Sénégal :

« Le Nil coule, dans cette contrée, de l'Orient à l'Occident. »

La célébrité du Tekrour, entretenue sans doute par les marabouts toucouleurs qui s'installaient dans les villes de l'Est, valut à son non d'être étendu par les Arabes aux pays du Niger. Ainsi de nos jours, le renom de Chinguetti vaut aux Maures et même aux Noirs sénégalais qui accomplissent le pèlerinage d'être appelés, dans l'Est, *Chenagta* ou *Jenagta*.

(1) A. Gruvel et R. Chudeau, *A travers la Mauritanie occidentale*, vol. I, p. 211 et suiv.

(2) Ibn Khaldoun, *Prolégomènes*, trade de Slane. Première partie, p. 114.

(3) A. Gruvel et R. Chudeau, *op. cit.*, vol. I, p. 192.

(4) A. Gruvel et R. Chudeau, *op. cit.*, vol. II, pp. 58 et 59.

limitée à l'est par une seconde chaîne de dunes, le *d'eraâ*. Ces dunes du *d'eraâ* sont elles-mêmes d'anciennes dunes côtières, aujourd'hui fixées par la végétation, et c'est dans des cirques formés par elles qu'ont dû s'isoler autrefois des lacs salés, que la mer n'a plus alimentés qu'irrégulièrement, et qui ont donné naissance aux plus belles salines. Il n'est pas impossible qu'au moyen âge la mer vînt encore au pied du *d'eraâ*, et que la péninsule d'Aïouni ne fût une de ces dunes qui s'en détachent en flèche et s'avancent sur l'*Aft'outh*, comme cela se voit, par exemple, au Mouidjeran.

De nos jours, la crue du fleuve, pénétrant chaque année dans l'*Aft'outh* vers Biakh, le remonte parfois jusqu'à Moulakhecheb (1). C'est elle qui a exhaussé le niveau de la plaine en achevant de la niveler. Mais pendant que se formait la chaîne littorale actuelle, l'*Aft'outh* a dû communiquer longtemps encore avec la mer avant d'en être isolé comme aujourd'hui, et peut-être les embarcations venaient-elles recevoir leur chargement de sel en un point du *zebâr* en formation.

Quoi qu'il en soit, c'est au milieu des sables que se retrouverait la fameuse *île* d'El Edrisi.

Près de huit siècles se sont écoulés depuis qu'il écrivait, et les transformations de cette côte sablonneuse furent singulièrement rapides.

L'île d'Arguin, qui a 5.500 mètres de longueur aujourd'hui, n'en mesurait que 3.400 en 1722. Cette île et ses voisines immédiates sont en train de se souder entre elles et au continent (2).

L'échancrure, qui donnait encore en 1718 une certaine sécurité au mouillage de Portendick, n'existe plus, et le lac salé qui le désignait aux navigateurs est devenu la saline d'Ejreïda (3).

Frappé par l'apparence jeune des formations côtières de Mauritanie, M. Chudeau remarque que les débris néolithiques et les fragments de poterie abondent au cap Blanc et dans le Krekche, existent dans l'Agneïtir, mais manquent complètement au sud de Chedala, et il se demande : « Peut-on en conclure que, pendant le néolithique africain, qui est très récent, la mer occupait encore une partie de la Mauritanie ? Une réponse ferme serait évidemment prématurée (4). »

Cette hypothèse, si prudemment exprimée, est confirmée par les traditions indigènes, du moins en ce qui concerne certaines régions côtières, car des haches en pierre polie ont été, depuis, trouvées dans

(1) ام الخشب « la mère au bois sec » (Moh'ammed 'Lah'med Youra).

(2) *A travers la Mauritanie occidentale*, vol. I, pp. 9 et 10.

(3) *Op. cit.*, vol. I, p. 21.

(4) *Op. cit.*, vol. II, p. 57.

l'Inchiri, l'Aft'outh de Faï et l'Aouker (1) du Trarza. Les Maures disent que la mer recouvrait autrefois les plaines basses du Tarad et du Tafolli, baignant le sud de l'Agneïtir (2), pénétrant plus ou moins entre les plateaux de cette région, qui devrait son nom aux refuges qu'elle offrait ainsi aux nomades en cas de danger. Elle formait un golfe que limitait au sud la dune de la Traïna, et dans lequel se déversaient, vers Chibka, les eaux de l'Inchiri. La tradition berbère ne peut fixer l'époque du retrait des eaux, mais des témoins oculaires affirment qu'il y a 27 ans seulement, la mer, poussée sans doute par un raz de marée, remonta pour la dernière fois jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Chibka, soit à 50 kilomètres du littoral actuel.

La physionomie du pays, peu affectée, somme toute, par le recul de la mer, l'a été certainement davantage par l'exode de ses anciens habitants.

Les Beni Djoddala d'El Bekri étaient encore, de son temps, une tribu puissante, dont les terrains de parcours s'étendaient le long de la côte, d'Aoulîl au delà du Tiris. Quelques années auparavant (3), ils avaient bloqué les Lemtouna dans leurs repaires de l'Adrar (4). Ayant le gros de leurs forces occupé à la conquête du Maghreb, les Lemtouna n'avaient pu leur livrer bataille qu'avec l'aide du chef des Toucouleurs; encore la rencontre avait-elle été également meurtrière pour les deux partis (5). Au milieu du quatorzième siècle, les Guedala avaient

(1) L'Aouker du Trarza est une région de dunes chaotiques, sans direction générale, dans laquelle les guides manquent de points de repère et s'égarent facilement. Le terme *Aouker* est d'un emploi général au Sahara pour les régions chaotiques. Voir J. Niéger *in La Géographie*, t. XVI, 1907, p. 380, note 2.

(2) Agneïtir, du zénaga أكنيتر « caverne dans une montagne, île, tout endroit pouvant servir de refuge contre des ennemis » (Moh'ammed Lah'med Youra).

(3) En 448 H. (1056-1057), d'après El Bekri, qui écrivit vers 460 H.

(4) El Bekri, *op. cit.*, p. 368. Le « château nommé Argui, entouré d'une forêt de 20.000 dattiers », dont parle notre historien, paraît être le même point qu'El Edrisi nomme successivement *Arca*, *Azka*, *Azkaï et Azoukaï* (*op. cit.*, pp. 12, 107, 206). Probablement *Azôgui*, dans une palmeraie à 13 kilomètres O.-N.-O. d'Atar, où les Portugais ont eu un fortin, dont les traces sont encore visibles; c'était leur principal établissement dans l'Adrar, où ils en avaient encore à Amder (E.-N.-E. d'Atar) et près de Ouadan.

(5) El Bekri, *op. cit.*, p. 369. Des renseignements, encore incomplets, nous apprendront probablement que le royaume de Tekrour s'étendait sur la rive droite du Sénégal, comprenant la plus grande partie des cercles actuels du Brakna et du Gorgol, empiétant même sur le Tagant. Ainsi s'expliquerait que le chef du Tekrour ait pu se trouver, certainement avec des troupes, auprès des Lemtouna, à la bataille de Tebferilla.

encore les mêmes terrains de parcours (1), face aux Beni Hassan, dont les troupeaux, sinon les rezzous, n'avaient pas encore dépassé la Saguiet el Hamra (2). Ils ont aujourd'hui disparu de ces régions et la tradition des luttes qui les dispersèrent n'a pas encore été retrouvée. Probablement émigrèrent-ils jusque dans l'Aïr (3), où l'on retrouve une tribu des Igdalen. Ils n'ont plus dans l'Ouest que de rares descendants. Un petit nombre de familles Igdala vivent avec la tribu maraboutique des Ouled Daymân; peut-être quelques autres sont-elles tributaires des Ouled Delim (4); enfin des Harratîn des Ouled Abdallah (Brakna) portent leur nom.

A proximité de la côte, des noirs, probablement tributaires des Igdala, sinon asservis par eux, devaient occuper ces villages, dont de nombreux débris de poteries attestent l'existence dans l'Agneïtir, le long de la Traïna, en des points d'autant plus nombreux qu'on s'approche davantage du Sénégal.

La tradition a enregistré quelques faits précis. Le puit de Tin Brahim, dans l'Agneïtir, doit son nom à un ancêtre des Fall (5) de N'Diago, village noir à quelques kilomètres de Saint-Louis.

M'Bilor, près de Dagana, a été fondé par des Ouolofs qui occupaient autrefois un village du même nom dans la basse Targa (6). La tradition ne peut fixer l'époque de ces migrations; elles ne sont cependant pas si anciennes que les Maures n'aient gardé le souvenir confus d'une époque où les villages noirs remontaient bien au nord, même au delà de l'Inchiri (7).

D'autres indices viennent confirmer ces récits. Les Ouolofs ont con-

(1) Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane; vol. II, p. 104.

(2) Ibn Khaldoun, *op. cit.*, vol. II, p. 280.

(3) Une marque commune à plusieurs tribus maraboutiques berbères du Trarza est l'« outarde », trois lignes droites formant un angle et sa bissectrice; les figures, probablement héraldiques, qui ornent les boucliers des Touareg, tout au moins dans l'Aïr, comprennent deux « outardes » opposées par le sommet.

(4) Les Ouled Delim, dont les terrains de parcours s'étendent de l'Agneïtir au delà du Tiris, passent pour être une branche des Beni Hassan.

(5) Les *Fall* (Ouolofs) du Cayor et de N'Diago se prétendent d'origine maure, ce qui indiquerait simplement qu'ils proviennent des pays maures.

(6) Vallée parallèle à l'Inchiri, qui débouche dans l'Aft'outh vers Nouakchott.

تاڑك en hassania, ڭڑكه en zénaga signifie « poussière ».

(7) *Inchiri* viendrait de *Neicher*, nom qu'aurait porté, « du temps des noirs », l'agglomération des villages qu'ils ont occupés dans cette région, ainsi que l'attestent les nombreux débris de poteries et de pierres polies qu'on y rencontre.

servé dans leur langue des mots qui paraissent dater d'une islamisation fort ancienne, par des Berbères ne parlant pas encore l'arabe, car on les retrouve dans les dialectes touareg, tandis qu'ils ont disparu du *zénaga* de Mauritanie. Ce sont : *Ialla*, nom que les Ouolofs païens donnaient à un Dieu unique dont ils avaient conservé la notion; *bakâr* (1), « mauvaise action », et *tabaski* (2), nom de la fête des sacrifices. La persistance de ces mots dans la langue des Ouolofs paraît indiquer entre eux et les Berbères un contact ancien et plus intime qu'il n'aurait pu l'être si le fleuve avait toujours séparé les deux races. Et ceci vient à l'appui des souvenirs indigènes et des récits des historiens arabes, qui parlent d'une islamisation de peuplades nègres par les Lemtouna dès le troisième siècle de l'hégire (3).

El Bekri indique d'ailleurs que les Ouolofs avaient des villages au nord comme au sud du Sénégal. De la ville de *Sanghana* (4), dont il dit qu'elle se composait de deux villes séparées par le fleuve, devait dépendre un territoire s'étendant sur les deux rives. Si le nom d'*Isonghân* n'est plus appliqué aujourd'hui par les Maures qu'aux régions sablonneuses que peuplent les Ouolofs au sud du fleuve, c'est sans doute que ceux-ci ont abandonné celles qui, au nord, devaient autrefois porter le même nom.

Dès que les divisions des Zénaga le permirent, les Noirs reconquirent leur indépendance et l'affirmèrent en abandonnant la religion musulmane, que, seules, quelques familles conservèrent. C'est ainsi que se forma le royaume païen du Ouâlo (5), qui s'étendait de l'océan au lac Cayar (6) et dont les provinces Nord englobaient la plus grande partie

(1) Ce mot a été conservé sans altération par les Toucouleurs : *bâkât* « péché ». Pour l'existence de ce mot et des autres chez les Touareg, voir : A. de Motylinski, *Grammaire et dictionnaire français-touareg*, publié par R. Basset, pour le dialecte du Hoggar, et Lt Cortier, *D'une rive à l'autre du Sahara*, pour le dialecte des Ifor'as.

(2) Les Toucouleurs emploient également le mot *ta'aski*, mais le considèrent comme emprunté aux Ouolofs; ils se servent de préférence du terme peul *dyoulde laya* « fête du laya », *laya* étant le mouton égorgé à cette occasion.

(3) Voir Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, vol. II, pp. 65, 66. Les tribus maraboutiques berbères de Mauritanie disent avoir été conduites jusqu'au fleuve par Boubakar ben 'Amer, dont la légende dit qu'il fut tué au Tagant, d'une flèche empoisonnée tirée par un Gangari (Sarakholé) aveugle.

(4) El Bekri, *op. cit.*, p. 377.

(5) Mot peul qui, au Sénégal, désigne la vallée proprement dite du fleuve et de ses marigots, sujette aux inondations de la crue annuelle. C'est l'équivalent du mot maure *Chemmaa*. En peul, la racine *wâl* donne encore *wâlde*, « passer la nuit » ; *balde*, temps compté par nuits, et, dans les dialectes de l'Est, *wâlâgo*, « se coucher ».

(6) Lac *R'Quis* de la carte du service géographique du Ministère des colonies.

de la région d'Aoulîl. Les Braks (1) percevaient sur le sel extrait des salines des droits, qui furent ensuite payés aux Émirs des Trarza, lorsque ces nomades, fidèles aux traditions d'ancêtres qui ne surent jamais que détruire, eurent réussi à chasser les Noirs de la rive droite.

L'exploitation des salines ne cessa jamais complètement, mais tout souvenir de l'époque où elle fut importante s'est effacé des mémoires des indigènes. Plus encore que les divisions des Berbères, les pillages des Beni Hassan dans leurs progrès vers le sud durent faire, de bonne heure, abandonner les routes commerciales de l'Ouest.

Les auteurs arabes ne nous disent pas qu'il y ait eu dans la région d'Aoulîl de ksar ni de village; c'est que les sebkhas ne devaient être exploitées que pendant la saison sèche, après que s'était évaporée l'eau accumulée à leur surface par les tornades de l'hivernage ou apportée par la crue du fleuve. Cette saison est précisément celle pendant laquelle les nomades descendent dans le Sud pour trouver des pâturages meilleurs et des points d'eau plus abondants. Alors, les Igdala venaient aux salines et mettaient leurs captifs au travail. Les marchands arrivaient du Maghreb et des centres commerciaux du fleuve. Les tentes se dressaient, les paillotes s'élevaient auprès des sebkhas et sur la péninsule d'Aïouni; les étoffes, le miel et les captifs s'échangeaient contre le sel et l'ambre gris qui se récoltait alors sur le rivage. Puis des caravanes se formaient, qui, sous l'escorte des guerriers voilés, se dirigeaient vers Aoudeghocht et Ghâna; et des barques, probablement pirogues de pêcheurs Ouolofs, partaient chargées de sel, se dirigeaient vers l'embouchure du fleuve, le remontaient vers Songhana et Tekrour.

Mais nous ne franchirons pas encore la frontière de l'empire Toucouleur, et nous nous bornerons à ce rapide coup d'œil sur le passé des salines du Trarza.

H. Gaden,
Chef de bataillon d'Infanterie coloniale.

(1) Titre porté en dernier lieu par les chefs noirs du Ouâlo.

LE CHÉÏKHISME [1]

Septième, huitième, neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième questions.

L'auteur du *Tériaq Farouq* énumère plusieurs questions qui sont sans grande importance, et qui, si elles démontrent, — ce qui n'est pas prouvé, — quelque différence entre Chéïkh Ahmed et les Chiites orthodoxes, semblent ne provenir que de ce que les passages cités sont écourtés, détachés de leur milieu et mal interprétés.

Il prétend, par exemple, que les Chéikhis considèrent les « anges » comme des êtres simples et immatériels. Il s'étonne de ce que Chéïkh Ahmed les cite avant les « Maîtres de science » et s'inquiète d'en savoir la raison. Cependant, il cite ce commentaire de ce passage : « L'esprit de Gabriel, ô Imams ! a été suscité vers votre aïeul », commentaire qui aurait dû suffire à l'éclairer : « Sache qu'en vérité Gabriel est un attribut des attributs de la Vérité Mohammédique ; c'est un effluve de la lumière de Mohammed. Donc Gabriel prend la science de la Vérité Mohammédique, ou de l'intelligence de Mohammed, et l'apporte à sa pensée, comme ces pensées qui pénètrent soudain dans ton cœur. »

Sèyyed Kazem Rechti, loin de le contredire, insiste dans le même sens.

Il est bien entendu que la théorie donnée sur les anges par Abd-ous-Samed ben Abd-Oullah est l'apanage de l'excessive majorité des chiites, mais non des gens éclairés et instruits. C'est peut-être une exagération de la part de Medjlici de dire, dans son *Béhar-oul-Envar* : « Sache qu'en vérité tous les Imamiyés sont d'accord, peut-être même tous les Musulmans le sont-ils, pour admettre l'existence des Anges. Ils sont des corps subtils et lumineux. Ils ont des ailes au nombre de 2, 3 ou 4. Ils peuvent revêtir quelque forme que ce soit. Les Prophètes et les saints les voient. »

La huitième question serait que le Chéïkh croit que la première chose qui a existé est le Paradis, et la neuvième serait une explication assez hardie de ce Paradis, qui ne serait autre que « l'amour des gens de la Maison ». Affirmation que nous retrouverons sous la plume du Bâb.

(1) V. la *Revue du Monde Musulman*, février, avril, mai, juillet-août 1910.

Le Chéïkh, en effet, commentant ce passage : « Que Dieu fixe nos bénédictions sur vous », dit : « Les aimer, leur obéir, sont deux sources qui coulent du bassin du Kooucer. Donc, les impuretés du péché se lavent, se purifient, et les auteurs du péché se lavent avec ces eaux. Ils n'ont donc plus besoin d'être châtiés. »

Dans un autre passage, il dit : « Le cœur, c'est le lieu d'arrivée des amis de Dieu. C'est le bassin du Prophète, qui, en vérité, est la vraie religion. Si quelqu'un boit une gorgée de cette eau, en vérité, il ne sera jamais plus altéré. »

La dixième question n'est que le prolongement de la neuvième. « Le Chéïkh, dit-il croit que le Paradis et l'Enfer sont créés par les actes des hommes, » — ce que nous retrouverons dans le Bâbisme. Il en donne pour preuve ce passage assez significatif : « Les hommes sont guidés, ô Imams, parce que vous leur montrez la route : c'est ainsi qu'ils arrivent à cette vérité qui est votre but. Celui-ci est qu'ils vous obéissent et accomplissent de bonnes actions sur la route de Dieu. Le fruit de leurs œuvres est le Paradis, et la récompense que donne le Paradis est l'ordre de Dieu, et sa forme est celle des actes accomplis par l'homme conformément à cette vérité, qui est l'ordre de Dieu. »

Ce passage me semble, si on veut bien l'approfondir, plus concluant encore : « C'est pourquoi les portes du Paradis sont au nombre de huit, et celles de l'enfer, au nombre de sept. Les cinq sens, l'âme et le corps, quand on les fait intervenir dans une œuvre bonne, deviennent chacun une porte du Paradis. Chacun est un signe pour le monde supérieur. Quand, au contraire, l'on s'en sert pour le mal, chacun d'eux devient une porte d'enfer. L'intelligence ne peut produire d'actes mauvais, aussi est-elle toujours une des portes du Paradis. »

La onzième question peut sembler bizarre aux intelligences européennes. L'auteur du *Téraq Farouq* prétend que le Chéïkh et ses adeptes croient qu'Ali, à la bataille du « Chameau », apparut sous la forme de Mervan et lança un trait qui tua Talhé.

Il est presque inutile de dire que jamais Chéïkh Ahmed n'a affirmé une pareille chose, et ce n'est qu'en détournant de leur sens les citations qu'il en donne, que Abd-ous-Samed arrive à cette conclusion. Il termine lui-même son chapitre par cette amabilité, qu'il croit adresser à Chéïkh Ahmed : « Sur l'affirmation de Talhé, affirmation sans aucune base, comment peut-on croire qu'en réalité Ali se soit présenté sous la forme de Mervan ? Comment un vrai Chiite peut-il accepter de telles insanités ? »

La douzième question est que, d'après lui, Chéïkh Ahmed croit que dans l'acte créateur l'Imam Mehdi est antérieur à huit de ses aïeux, et que Fatemé, la mère des Imams, a été créée après tous ceux-ci.

Je ne sais si, en réalité, telle a été la pensée de Chéïkh Ahmed. Mais

le raisonnement donné est celui de notre critique : il est juste qu'il en ait tout l'honneur et toute la responsabilité : « Le commencement du retour à Dieu est dans ce monde même. Le hadis : « L'intelligence fut interpellée et il lui fut dit : « Va-t'en ! » et elle s'en alla. Puis il lui fut dit : « Reviens ! » et elle revint », doit être interprété de la façon suivante : le départ de l'intelligence veut dire sa descente dans les degrés de l'existence, qui sont : l'esprit, l'âme, le tempérament, la matière, le double, le corps, l'accident, pour arriver jusqu'aux minéraux, qui sont les bases de ce monde. Sa venue, son retour, veut dire son progrès dans ces mêmes degrés de l'existence, au retour. Elle les doit parcourir tous, l'un après l'autre.

« Or, le commencement de ce progrès est dans ce bas-monde. Donc, Adam a été créé le dernier de tous les Prophètes, donc Fatemé a été créée avant les Imams et avant son père. Le Prophète a dû être créé après le Qaem, son descendant. Celui-ci doit avoir été créé après tous les fils de l'homme puisqu'il est le premier dans le retour. »

Nous laissons donc Abd-ous-Samed ben Abd-Oullah avec son admirable raisonnement et nous passons à la question suivante.

La treizième consiste en ce que notre auteur accuse le Chéïkh de croire que les cieux ne se peuvent déchirer et se refermer après le passage d'un objet matériel.

J'ai expliqué à la page 129 de mon *Sèyyed Ali Mohmmed dit le Bâb*, la théorie persane relative à la composition des cieux; d'autre part, il est de toute évidence que, soit parce que ceux-ci ne pouvaient lui livrer passage, soit — et c'est la vérité — pour toute autre raison, Chéïkh Ahmed n'admet pas la réalité du Miradj. La question est donc tranchée, et il est inutile de faire intervenir l'arbre « Mozn » du Paradis, duquel des gouttes pleuvent sur les plantes et sur les graines. Quiconque mange des fruits de cet arbre, qu'il soit croyant ou infidèle, des croyants sortiront de ses reins.

Le soleil, la lune, les étoiles et Sèyyed Mourtéza, indûment cité, n'ont rien à voir ici.

Il est vrai qu'une des conséquences inattendues de l'impossibilité pour les cieux de laisser passage à un corps matériel, est la négation du partage de la lune en deux par Mohammed. Mais, ne semble-t-il pas que, pour celui qui nie l'ascension nocturne, ce second miracle ne doit pas être très embarrassant ?

La quatorzième question est que le Chéïkh croit que les hommes sont les humbles esclaves des Imams.

Là, du moins, ne peut-on blâmer le Chéïkh, — même si sa théorie doit rester cachée aux Sunnites, — parce que ceux-ci s'empresseront de railler les Chiites et de se moquer d'eux.

Je crois, vraiment, que Chiites, Sunnites, Impies ont le droit de se moquer de l'auteur du *Tériaq Farouq*, qui, décidément de mauvaise foi, déclare que, s'il était vrai que les hommes fussent les humbles esclaves des Imams, il faudrait que ceux-ci ou leurs descendants héritassent de tous les mourants.

Quinzième question.

La quinzième observation que l'auteur du *Tériaq Farouq* fasse à Chéïkh Ahmed et aux Chéïkhis, serait beaucoup plus grave à nos yeux, si elle était vraie, car elle démentirait le qualificatif de précurseurs, que Sèyyed Ali Mohammed a donné aux deux premiers chefs du Chéïkhisme.

Aussi, loin de prendre parti, et pour éviter tout soupçon de partialité, nous laisserons l'Edjténab répondre à Abd-ous-Samed ben Abd-Oullah, sans oublier que cet auteur n'est autre chose qu'un Chéïkhi.

L'auteur du *Farouq* prétend que, d'après l'école Chéïkhie, la manifestation de l'Imam Mehdi et la résurrection des Imams ont lieu dans le Purgatoire (1) et non dans ce monde-ci. Dans le commentaire de ce passage : « Et le jour où la terre resplendit de votre lumière », il dit : « Il est rapporté dans un hadis que, quand notre Qaem se lèvera, la terre resplendira de la lumière de son Seigneur, et les hommes n'auront plus besoin de la lumière du Soleil, et les ténèbres disparaîtront. »

Ce hadis offre de nombreux sens différents, qui tous répondent au but poursuivi par l'Imam. Parmi ces sens est le suivant : « En vérité le temps du retour des Imams est plus subtil que le temps de ce bas-monde : donc, dans ce temps-là il n'y a plus d'impuretés, et il n'y en aura plus dans cette terre, et ce sont elles qui sont causes de ténèbres. C'est là un temps de purgatoire..... »

(1) C'est, dit l'auteur de l'Idjtinab, un flagrant mensonge de la part de notre critique que d'attribuer une pareille opinion au Chéïkh et aux Chéïkhis. Le Chéïkh, au contraire, dans toutes ses œuvres, affirme que c'est en ce bas-monde que doit avoir lieu cette manifestation. Il explique même qu'à ce moment les chairs doivent refleurir sur les os, et que certains morts doivent ressusciter. Il en est de même pour la résurrection des Imams. Et il apporte, à l'appui de ses dires, une foule de hadis et de versets.

Tel a été son enseignement dans toutes les villes où il a passé. On peut retrouver ses affirmations à ce sujet dans tous ses livres et notamment dans le *Cherh-oz-Ziaré*, au commentaire de ce passage : « J'affirme votre retour en ce monde » ; dans le riçalé spécial à la pureté et à la résurrection, qui a été imprimé et est répandu dans le monde. C'est donc, dit l'Edjténab, un mensonge flagrant de la part de notre critique que d'attribuer une pareille opinion au Chéïkh et aux Chéïkhis.

Chéïkh Ahmed, dans le commentaire de cette parole : « Moi, je crois que vous reviendrez en ce monde », dit : « Le retour certes, certes est celui de ceux qui sont croyants, vraiment croyants, ou impies, vraiment impies (1). Ce monde du retour est la première station des stations de l'autre monde : c'est pourquoi je dis le Purgatoire, car c'est la fin du premier monde et le commencement du second. C'est pourquoi se manifestent les deux Paradis dans lesquels résident les esprits des croyants. »

Hadji Kérim Khan, à la page 174 de la troisième partie de son livre, écrit : « Quand ce monde progresse et monte jusqu'au rang de Hour Qélia, il arrive au degré de la souveraineté de l'Imam du siècle ; il voit la vérité répandue, la vérité mise de côté, et les ordres y sont autres. » A la page 194, il dit : « Donc, S. A. le Seigneur des confesseurs revient le premier; c'est-à-dire que le monde aura tellement progressé qu'il verra le Seigneur des Confesseurs... alors il arrivera au monde Hour Qélia. »

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que les citations faites n'ont rien à voir avec le reproche indiqué. Abd-ous-Samed confond deux questions tout à fait distinctes, et il ne peut s'agir, quand il est question de retour, de la manifestation de l'Imam Mehdi, puisque celui-ci n'a pas à revenir, n'ayant jamais quitté ce monde. Il y a donc lieu de s'étonner de ce qu'il ajoute : « Ces paroles ne concordent pas avec les croyances Chiites. La manifestation de l'Imam *et le retour* ont lieu en ce bas monde : cela est d'obligation et n'a pas besoin d'être démontré. Les esprits des croyants sont, certes, dans le Purgatoire : s'ils ne reviennent pas dans ce monde, il n'y a pas de retour. Voir les anges, la manifestation des deux Paradis derrière Koufa, il est possible que cela soit en ce monde, et il n'y a aucune preuve que cela doive avoir lieu dans le Purgatoire. Si l'on dit que les impuretés des éléments de ce monde disparaissent, il ne reste plus que le corps subtil fondamental. »

Il continue en disant qu'il y a lieu de faire au Chéïkh une grave observation. Celui-ci dit en effet que les ténèbres proviennent des impuretés du monde nouveau ; quand la terre est purifiée, les ténèbres sont éloignées. Il dit : « Ainsi que le Soleil ne se séparera jamais de sa lumière, la lumière solaire ne se manifeste que par l'existence de la terre, si l'on imagine la non-existence de la terre, ou la non-existence des impuretés de la terre, alors on verrait le Soleil comme quelque chose de rouge, qui ne brillerait pas. Donc Dieu a créé la lumière du

(1) Comparez les croyances Bâbies au sujet de la résurrection en ce monde, lors de la manifestation du Bâb, des protagonistes du drame musulman.

Soleil par l'intermédiaire de la terre, quoique le Soleil soit toujours lumineux. »

Comme on le voit, nous sommes loin de nos prémisses, et, malgré sa bonne volonté, notre critique n'a rien dit qui pût prouver sa thèse.

De la seizième à la quarante-troisième question.

La seizième question n'a guère d'importance et traite de la question de savoir si l'objet comparé est identique à celui auquel on le compare, dans le sens intime, bien entendu, tant dans le Qoran que dans les Hadis.

La dix-septième est presque un axiome, et, comme beaucoup des suivantes, elle pourrait, sans dommage, être supprimée. Elle consiste à dire que, pour les Chéïkhis, — comme pour beaucoup d'autres, — tous les hommes, sauf Mohammed et les Imams, sont sujets à l'erreur et à l'égarement.

Dans la dix-huitième, on reproche au Chéïkh d'expliquer le mot « Tour » par le cœur du Croyant, et le rayonnement de la lumière du Sinaï par la manifestation de la lumière de l'Essence de Moïse pour son cœur. Explication que nous ne pouvons que trouver rationnelle, et qui va d'ailleurs d'accord avec les autres explications données, notamment sur les anges et sur Gabriel.

L'objet de la dix-neuvième question nous rappelle ce que nous avons déjà vu au cours de cette étude. Pour le Chéïkh, les corps matériels des Imams, après la mort, dans le tombeau tombent en pourriture.

Encore le Chéïkh donne-t-il une raison valable de sa croyance. « Les corps des Imams, dit-il, sont subtils, comme les cœurs de leurs sectateurs, peut-être même plus subtils encore. Ils se manifestent sous les formes humaines impures créées des quatre éléments, afin que les hommes puissent en tirer profit. Dès que sont finis les besoins que les hommes peuvent avoir d'eux, dès que leur corps humain n'a plus d'utilité, ils le rejettent là où ils l'ont pris, et chacune des molécules de ce corps retourne à sa source. »

Cela déplaît profondément à Abd-ous-Samed, qui déclare, avec une certaine emphase, que : « d'après les Chiites, les corps matériels des Imams ne sont pas sujets aux injures du temps. Ils restent toujours dans le même état. Il en est ainsi encore pour les corps des savants qui se sont distingués par leur piété, témoin l'histoire de Horr (1). »

(1) Horr, général au service de Yézid, vint, dans la première journée de Kerbéla, s'opposer à l'Imam Housseïn et l'insulta gravement. Dans la nuit

Un hadis, poursuit d'ailleurs cet excellent Abd-ous-Samed, met à la portée de toutes les bonnes volontés un moyen bien simple de voir son corps résister à la pourriture du tombeau : balayer les mosquées (1) !

Je ne conçois pas très bien ce qu'a voulu dire notre auteur dans sa vingtième question, qui consiste à affirmer que, d'après Chéïkh Ahmed, Dieu fit à Moïse la promesse de lui donner des lois au bout de trente jours; or, il ne les lui donna qu'au bout de quarante. Les 10 jours de retard sont une allusion aux degrés de l'existence, car l'homme a été créé de dix poignées, neuf des cieux et une de terre.

qui suivit, ayant réfléchi à ce qu'il avait fait, il commença à se repentir, et, le lendemain, suivi de tous les siens, il alla demander pardon à l'Imam qui l'accueillit. Il fut tué avec tous ses hommes en défendant l'Imam. Blessé, la tête fendue, il fut mené auprès de l'Imam, qui lui banda la tête avec son propre mouchoir. Il fut enterré en cet état. Près de mille ans après, Chah Ismaïl, curieux de vérifier la légende, fit ouvrir son tombeau : on retrouva le corps tel qu'il était quand Horr était vivant. Le regard de Châh Ismaïl fut attiré par le mouchoir, qu'il désira s'approprier comme relique précieuse. On le détacha donc, mais, au même instant, les blessures du cadavre se mirent à saigner. On le laissa donc en repos et l'on referma la tombe.

(1) Il est bien évident qu'ayant, au sujet de la composition des corps, l'opinion que nous avons vue, Chéïkh Ahmed ne pouvait faire autrement que de nier l'ascension matérielle du corps de Mohammed au ciel. Il l'explique, en conséquence, en disant que, au moment où le Prophète accomplit ce voyage nocturne, il commença par rejeter les parties de terre et d'eau qui composaient son corps : arrivé à la sphère d'air, il lui restitua les éléments d'air qu'il lui avait empruntés et il en fit autant à la sphère de feu. Il ne lui restait donc plus que les parties provenant des neuf cieux : en les traversant, il abandonna à chacun d'eux la partie qui devait lui revenir, et il arriva, pur esprit, à la contemplation de la Divinité.

Ici encore, le Chéïkh se heurte à la théorie Chiite, qui le condamne et le maudit. Il s'incline devant elle en public, mais il la méprise et la hait dans le secret de son âme, et la foule aux pieds dans son enseignement secret.

Car l'Islam persan est très précis et très net: le Prophète monta au ciel avec son corps matériel, révêtu de ses vêtements ordinaires. Au moment de son départ, un pan de son manteau s'embarrassa autour d'un vase qui se renversa, laissant échapper l'eau qu'il contenait ; mais le voyage fut si rapide que le Prophète eut le temps, à son retour, de relever le vase avant qu'il ne fût complètement vide. Il alla aux cieux avec ses pantoufles, et, comme tout Oriental bien élevé, voulut, en signe de respect, les laisser à la porte avant d'entrer. Mais Dieu l'invita à les garder, en lui disant qu'elles feraient l'ornement du Paradis. Mohammed ayant faim, il lui fut servi du lait sucré avec du riz.

Il n'y a qu'une divergence de peu d'importance au sujet de la façon dont s'accomplit cette ascension : les uns prétendent que les cieux, qui sont des corps denses au maximum de leur densité, se sont, par un miracle unique, entr'ouverts à son passage ; d'autres disent que ce phénomène était inutile et que Mohammed pénétrait les cieux comme un génie pénètre dans une chambre hermétiquement close, à travers les murailles.

La vingt et unième fait allusion à l'ascension nocturne. Pour le Chéïkh, y est-il dit, le fait pour le Prophète « d'être arrivé à la distance de deux arcs, ou plus près encore (1) » de Dieu signifie le progrès qu'il fit, dans les plus hautes sphères, dans la connaissance de Dieu.

Le Chéïkh, en effet qui nie le Miradj, ne se laisse pas arrêter par la matérialité des termes employés pour le décrire. Ne dit-il pas : « Quiconque connaît son être, arrive, en vérité, à un lieu très proche de Dieu, et ce rang très proche est au-dessus de celui de la distance indiquée par la distance de deux arcs. C'est là le degré qui réunit le marcheur dans la voie spirituelle à son intelligence... Toi, tu sais que le voyage dans les degrés de la connaissance de l'âme, l'arrivée au degré du lieu de l'intelligence et de l'existence absolue n'a rien à voir avec le voyage corporel et le déplacement d'un lieu à un autre. Donc, il ne faut pas croire au sens apparent qu'on affirme au sujet du Miradjcorporel. »

Et notre critique rapproche aussitôt ces paroles des termes employés par le Bâb quand il dit : « En vérité, nous t'avons élevé dans un rang très haut, plus haut peut-être encore! » Et, comme on lui faisait observer qu'il semblait dire par là qu'il était au-dessus de Mohammed, il répondit : « Plus haut, par comparaison avec mon propre rang ».

La vingt-deuxième question est astronomique. Le Chéïkh croit, y est-il dit, que le temps du ciel des cieux est plus subtil que le temps du ciel des étoiles fixes. C'est pourquoi le ciel des cieux tourne plus vite.

La vingt-troisième : pour le Chéïkh, l'œuvre facultative, si on l'accomplit, n'amène aucune louange; ne pas l'accomplir ne peut entraîner aucun blâme.

D'après la vingt-quatrième, le Chéïkh croit que le « Mobah » n'existe pas au nombre des préceptes de l'Islam. On sait que ceux-ci se divisent en cinq classes : 1° le Vadjeb, l'acte est obligatoire, et le non-acte est défendu; 2° le Haram, l'acte est défendu et le non-acte obligatoire; 3° le Moustahab, l'acte est désiré, le non-acte non interdit; 4° le Makrouh, l'acte n'est pas interdit, mais le non-acte est désiré; 5° enfin le Mobah, l'acte n'est pas désiré, le non-acte n'est pas interdit.

D'après le Chéïkh, chacune des choses à laquelle s'attache la volonté du Législateur religieux (Charéâ) est une de ces quatre espèces : Voudjoub, Hourmet, Nadb, Kérahat. Les Chiites estiment que le premier qui ait nié le « Mobah » est Naabi.

D'après la vingt-cinquième, les six jours employés pour la création des cieux et de la terre voudraient dire les six degrés de la création : Aql, Nafs, Tabi'at, Maddé, Méçal, Djism. Nous laissons, bien entendu, la responsabilité de cette affirmation à celui qui l'avance.

(1) Qoran, LIII, 9.

Dans la vingt-sixième, le Chéïkh croit que la digue de Zoul Qarnéïn (1) n'est autre chose qu'une garantie pour les Chiites contre leurs ennemis et contre les imbéciles.

Le passage cité est fort intéressant, surtout si on veut bien le lire en l'appliquant à ce qui devait se passer quelque temps après, c'est-à-dire lors de la manifestation Bâbie : « L'acte de guider, c'est l'amour d'Ali ; c'est encore la connaissance du vrai, l'amour des Imams et la haine de leurs ennemis. C'est là la religion de Dieu, et Dieu a promis au Prophète qu'il manifesterait la Qaem avec cette religion après que les secrets de cette religion et sa vérité auront été cachés à cause de la peur des ennemis et des Chiites imbéciles. En vérité, c'est cela même la digue de Zoul Qarnéïn mentionnée dans le Qoran. »

La vingt-septième concerne le sens de Béni Israël, que le Chéïkh traduirait par les gens de la maison de Mohammed. Inutile d'insister.

Dans la vingt-huitième, le Chéïkh croit, — sans beaucoup se tromper semble-t-il, — que chaque homme est un pécheur qui renie la vérité religieuse. On en donne comme preuve ces belles paroles, que je ne puis m'empêcher de citer : « En vérité, moi, en tant qu'esclave, je suis un pécheur ! Que suis-je donc en tant que pécheur ? Tout ce qui est autre que Dieu n'a rien à soi, ni en essence, ni en vérité. Quiconque prétend à l'être, prétend au péché et renie Dieu. Ton être est un péché et aucun péché n'est plus grave. Jamais, jamais l'homme ne se sépare de son péché. »

Dans un autre passage, cité également par notre critique et qu'il aurait dû méditer avant d'accuser le Chéïkh d'être un Ghoulat, celui-ci s'écrie : Attribuer des péchés aux Imams, cela vient soit de ce que ceux-ci acceptent la responsabilité des fautes de leurs Chiites et c'est pourquoi ils craignent tellement Dieu ; soit de ce que, comme ils ont connu Dieu, ils savent qu'aucun adorateur ne peut adorer Dieu comme il doit l'être (2), car adorer suppose une existence chez celui qui adore, et cette supposition même est un péché. Le poète a dit :

« Ton existence est un tel péché, qu'aucun péché n'en peut approcher. »

La vingt-neuvième question revient sur la vingt-huitième et accuse le Chéïkh d'affirmer que les péchés des Chiites deviennent les péchés des Imams.

En vérité, au cours de sa réponse, l'auteur de l'Edjténab prie à plusieurs reprises Dieu d'accorder à l'auteur du *Farouq* l'intelligence

(1) Qoran, XVIII, 82 et suivants.
(2) Comparez le prologue du Béyan Persan.

nécessaire pour comprendre ce qu'on lui expose. J'estime, pour moi que ce serait là un miracle indicible.

Le Chéïkh croit, dit-il encore, que les Imams sont incapables de commettre une faute ou d'errer, et c'est la trentième question (1).

Dans la trente et unième, il affirme que le Chéïkh indique que, dans ce verset: « Nous les retournions tantôt à droite, tantôt à gauche (2) », la première personne du pluriel désigne les Imams et le mot, les Chiites.

D'après la trente-deuxième, le Chéïkh croit que la qualité de Véli est comme une épouse. « Chaque Imam est un époux pour le Vélayet vrai ; et Dieu a marié ce Véli et ce Vélayet dans les cieux. »

D'après la trente-troisième il aurait accepté l'idée ridicule que Dieu peut changer la Vérité des choses.

La trente-quatrième que, pour le Chéïkh, dans ce verset : « Il n'y a pas de choses dont les trésors n'existent chez nous », ce nous indique les Imams au lieu de Dieu (3) !

D'après la trente-cinquième, le Chéïkh affirme que les Imams n'ont jamais accompli d'actes indifférents. Tout ce qu'ils ont fait, était ou obligatoire ou facultatif.

La trente-sixième est plus grave, mais mal appuyée. Le Chéïkh, y est-il prétendu, affirme que la révélation descendait sur lui. Il a dit, en effet, « dans le Qoran il est descendu : Dis ! oh mon Dieu ! augmente ma science » les choses qui démontrent cette question de la science de Mohammed sont ce que je te dis en ce moment. Prête l'oreille à ce qui t'est dit en ce moment, car ceci certes est une révélation qui m'a été révélée ».

Il est regrettable que notre auteur n'ait pas pu trouver d'autres passages plus explicites sur ce sujet, car, certes, le Chéïkh ne devait pas être très éloigné de l'idée exprimée dans cette question.

A la trente-septième, le Chéïkh prétend connaître les choses invisibles. L'affirmation du Chéïkh Ahmed, prise à la lettre, peut, paraît-il, être comprise ainsi, puisque c'est ainsi que la comprend Abd-ous-Samed, mais il suffit de donner quelques extraits de ses paroles pour comprendre qu'il s'agit des problèmes religieux, et des nouvelles solutions qu'il en propose.

« Comprends, dit-il, car, en vérité, j'ai jeté sur toi une clef des clefs de l'invisible : par cette clef, ouvre beaucoup de problèmes de l'invisible, si tu sais ouvrir les routes. »

D'après la trente-huitième, les Chéïkhis considèrent que tous les

(1) On sait que les Musulmans nous reprochent vivement d'admettre que les patriarches, prophètes pour eux, aient pu pécher, tels Noë, Loth..., etc.

(2) Qoran, XVIII-17.

(3) Qoran, XV, 21.

actes des créatures sont actes de Dieu accomplis par l'intermédiaire des créatures. Le Chéïkh ne croyant pas à la prédestination, il semble difficile de lui attribuer cette croyance. D'après la trente-neuvième, les Imams seraient, pour le Chéïkh, le point suprême du voyage de chaque croyant et de chaque pécheur, et je ne vois pas ce qu'il peut y avoir de mal à penser ainsi.

Le Chéïkh, et c'est l'objet de la quarantième question, croit qu'au début, la loi religieuse renfermait le devoir de faire les choses impossibles, puis cela fut abrogé pour rendre la religion plus facile.

Cette affirmation provient simplement de l'incompréhension de ces paroles, si souvent répétées par le Chéïkh, et après lui par les Bâbis : « Aucune des créatures de Dieu ne peut accomplir son devoir, tout son devoir relativement à Dieu suivant que Dieu en est digne. »

Dans la quarante et unième, il s'agit de Roukn Rabé' (la quatrième colonne). Ce terme, dit notre Abd-ous-Samed, ne se rencontre pas dans les paroles du Chéïkh, mais il a dit: « Les Chiites sont la quatrième lettre du grand nom de Dieu. »

Il est certain que, pour se bien rendre compte de l'Islam, en son ensemble, il faut envisager Dieu, les Prophètes, les Imams et les fidèles.

Or, parmi ces fidèles, il ne faut considérer que ceux qui se livrent aux œuvres pies.

Leur chef ne peut être qu'un homme aux mœurs pures et douces, dont tout l'effort intellectuel doit tendre à imiter, dans sa vie, les vertus des Imams. Il doit s'efforcer de leur ressembler, de subordonner tous ses actes à ce désir, et par suite de devenir une sorte de doublure d'Imam, un modèle pour l'humanité.

Hadji Kéeim Khan, dans son *Hédayet-out-Talébin*, s'exprime ainsi : « La religion se compose de principes et de conséquences. Les *principes* sont choses que l'homme doit comprendre par son intelligence, ses efforts, son libre examen. Les *conséquences* sont choses dans lesquelles l'imitation est permise.

« Or, les principes étant choses qui doivent être acceptées par le cœur, sur l'ordre de l'intelligence, celle-ci conduit les hommes où elle veut. Aussi ils sont divisés en sectes nombreuses.

« Dans l'Islam, les choses qu'il faut comprendre sont : L'unité, la deuxième, la connaissance des Prophètes, qui n'est évidemment pas accessible par l'imitation, la troisième, la Résurrection. Ces trois principes, tous les prophètes les ont apportés et les hommes doivent y croire.

« Affirmer l'existence d'un prophète spécial du nom de Mohammed, fils d'Abd Oullah, est particulier à la religion musulmane, comme aussi l'Imamat et la Justice. Par l'Imamat, les Chiites se séparent des Sunnites et par la Justice des Djébrian.

« Le reste se compose des conséquences de la religion : prières, jeûnes, pèlerinage, guerre sainte, cinquième : aumônes. Ici, l'imitation est nécessaire.

« Le Chiite doit donc admettre cinq principes : l'Unité, la Justice, la Vie de Dieu, car la Vie est un attribut, comme la Justice et l'Unité : il faut croire que Dieu est savant, et qu'il entend : quiconque nie cela est impie.

« Or, nous, nous disons que l'Unité et la Justice de Dieu sont des conséquences de sa connaissance. Nous disons donc : Le premier principe de la religion est la connaissance de Dieu, ce qui veut dire connaître tous ses attributs. Pourquoi en citer un et ne pas citer tous les autres ?

« Les deux autres principes sont la connaissance du Prophète, puis celle des Imams.

« Nous arrivons ainsi à la quatrième colonne. Ce quatrième principe doit être compris par l'individu lui-même et affirmé par la preuve intellectuelle ou bien par d'autres preuves, qui deviennent cause de conviction. C'est connaître un Moudjtéhéd juste et Imami qui réunisse en lui toutes les conditions de l'Edjtéhad. Donc, tant que l'Imam reste caché, l'homme, s'il n'est pas Moudjtéhéd, doit en imiter un qui remplisse certaines conditions, comme être croyant, être juste, être savant, remplir les conditions pour rendre des fetvas, être vivant, être plus savant que ses contemporains, avoir plus de talent, craindre davantage Dieu, et ainsi de suite.

« Ici l'imitation n'est plus permise : l'homme doit acquérir de lui-même la conviction que ce personnage jouit de ces qualités.

« C'est ce qu'on appelle la quatrième colonne. Elle est comptée au nombre des principes de la religion.

« Donc, pour nous, les principes de la religion sont : connaître Dieu, connaître le Prophète, connaître les Imams, connaître les Chiites.

« Nous avons extrait cette parole de ce Hadis : « Les colonnes du « grand nom de Dieu sont au nombre de quatre ; la première est : la « élahé el la'llah, la seconde : Mohammedoun Réçoul Allah, la troisième : « Nahno (Nous Imams), la quatrième : Chiétena (Nos Chiites). »

Il y a lieu de remarquer ici qu'il y a des conditions à l'Idjtihad du modèle à suivre ; et ces conditions ne se rencontrent à une même époque que chez un seul homme au monde.

Le numéro quarante-deux ne peut accuser le Chéïkh seul de croire à l'obligation pour l'Imam de ramener à la vérité les oulémas qui errent. Ceci est essentiellement chiite.

Enfin la question quarante-trois serait, si elle était exacte, pour le Chéïkh, la négation absolue du Chiisme et de l'Edjtéhad ; et je pense avoir montré qu'une telle opinion est loin de son esprit.

A.-L.-M. Nicolas.

LA PRESSE MUSULMANE

BULGARIE

Les rapports entre Chrétiens et Musulmans sont tendus, et ils ont leur répercussion dans l'Empire Ottoman, où la façon d'agir du Gouvernement bulgare est vivement critiquée par la presse.

Le 30 août dernier, lisait-on récemment dans un grand quotidien de Constantinople, a commencé la démolition, dans le quartier musulman de Philippopoli, d'une mosquée, de deux écoles et de dix bâtiments *wakfs*.

Le monde civilisé ne protestera-t-il pas contre une politique qui, depuis trente ans, viole sans cesse la liberté de conscience et cherche, par les moyens les plus arbitraires, à anéantir l'Islam en Bulgarie ? ajoutait l'auteur de cette information.

Le Gouvernement bulgare, lisait-on peu après, poursuit son œuvre anti-musulmane. Les wakfs de Philippopoli, comme on l'a vu récemment, sont en train de disparaître, la démolition de la plupart des établissements qui en dépendent ayant été décidée. A Widin, on a procédé d'une façon plus hypocrite, mais pour arriver au même but.

Trois personnages officiels se présentaient chez le mufti de la ville, Suleïmân Ruchdî. Il y avait un député, l'inspecteur des écoles et l'ingénieur du district. Ces messieurs déclaraient au mufti qu'on avait reconnu la nécessité de fonder un musée dans la ville; mais que, pour administrer ce musée, il fallait une Commission, pour laquelle l'adhésion du mufti était demandée. Elle fut aussitôt accordée. Changeant alors de ton, les visiteurs demandent au mufti de choisir entre deux solutions : ou bien on installera le musée dans la mosquée-bibliothèque Pasvanddji, ou bien cette mosquée sera démolie. On comprend l'indigna-

tion de Suleïmân Ruchdî, qui a protesté, de façon énergique, contre cette spoliation d'un wakf, et n'a pu s'empêcher d'établir un parallèle entre la tolérance des Musulmans qui, pendant plusieurs siècles, ont consenti à voir, en face précisément de la mosquée convoitée, une église chrétienne qui existe encore aujourd'hui, et la tyrannie de leurs maîtres actuels.

Ces informations ont provoqué, de la part de la Légation de Bulgarie à Constantinople, un démenti officiel. Les actes incriminés, disait ce document, étaient inexacts ou présentés sous un jour faux; le Gouvernement bulgare n'était animé d'aucun sentiment hostile à l'égard de ses sujets musulmans.

Mais, au commencement d'octobre, la Société des Immigrés musulmans de Roumélie adressait à la presse une protestation contre les agissements bulgares. Les Musulmans, disait-elle, étaient l'objet des pires vexations de la part du Gouvernement bulgare et des populations. Dans n'importe quel pays, le voyageur est respecté; en Bulgarie, il suffit qu'il professe la religion de l'Islam pour être en butte à de mauvais traitements. Des vieillards sans défense ont été assommés à coups de bâton. Et malheur à qui se permet d'élever la voix en faveur des opprimés! On l'a bien fait voir au courageux rédacteur du *Balkan*, Edhem Roûhî Bey, qui, pour avoir réclamé justice, a été condamné à plusieurs années de prison.

Ajoutons enfin que la section de Norékop du Comité Union et Progrès a fait célébrer un service religieux à la mémoire du commissaire Ibrâhîm Efendi, assassiné à Sofia par « une brute sanguinaire ».

Une convention passée entre la Turquie et la Bulgarie fixe la manière dont seront nommés, dans le second de ces pays, les membres du clergé musulman. Cette convention est violée, écrit-on de Philippopoli au *Tanin*; le Gouvernement bulgare intervient de la façon la plus scandaleuse dans les élections des muftis, et il vient de, révoquer sans aucun prétexte, celui de Widin.

L. B.

CRÈTE

Un journal gréco-musulman s'est fondé en Crète ; il a pris ce titre singulier : *Medâyeh-i Hamîdiyè*, c'est-à-dire : « Éloges de Hamîd ».

L'auteur, dit l'*Istikbâl*, journal turc de la Canée, est un de nos meilleurs amis. Mais comment l'idée a-t-elle pu lui venir de faire l'éloge d'un tyran sanguinaire, justement abhorré de tous ?

D'un autre côté, Ibrâhîm Khalîl Belalaki, gérant de l'*Istikbâl*, vient d'être condamné à un an de prison.

Pour quel motif ? Son dévouement à la patrie ottomane lui a seul valu cette inique condamnation, dit l'*Ikdam* ; et, en même temps que lui, d'autres Musulmans crétois ont été frappés. Aussi est-il du devoir de la presse ottomane de protester contre cette nouvelle iniquité commise par ceux qui gouvernent la Crète.

Le Gouvernement ottoman a adressé, au sujet de cette condamnation, une note aux quatre puissances protectrices.

RUSSIE

Il y a trois ans que Hasan Bey Melikoff Zerdâbî, le créateur du journalisme en Transcaucasie et le promoteur du mouvement qui a fait du dialecte azerbaïdjani une langue littéraire, mourait à Bakou. Ses compatriotes ne l'ont pas oublié ; ils ont résolu d'élever un monument sur sa tombe, et ont choisi, pour l'inauguration, le *nauroûz* de l'année prochaine, le 21 mars, jour où commence, avec le printemps l'année solaire des Iraniens.

Le *Terdjumân* accorde un nouvel avantage à ses lecteurs. On se souvient qu'il y a quelques mois, il décidait de publier, une semaine sur deux, un supplément intitulé *'Alem-i Nisvân* « Le Monde des femmes », consacré à la vie féminine des différents pays, des pays musulmans en particulier, et cela, sans augmentation des prix de vente et d'abonnement. A la fin d'octobre, il annonce que désormais il donnera deux

suppléments, au lieu d'un seul. Une semaine sur deux, ce sera le *'Alem-i Nisvân*, et, la semaine suivante, la *Mekteb-i Sibyân* « École des jeunes ». Ce supplément, destiné à l'enfance et à la jeunesse, renferme des contes et des récits, des leçons de morale, des articles sur l'instruction et l'éducation. Il sera lu avec fruit, non seulement par le public spécial auquel il s'adresse, mais encore par les instituteurs, qui y trouveront des conseils et des renseignements utiles. Le premier numéro de la *Mekteb-i Sibyân* est du 8/21 octobre.

'Abdur-Rahmân Chevket 'Abdur-Rahmânoff a obtenu l'autorisation du gouverneur d'Elisabethpol de fonder à Nakhou une imprimerie. Il a l'intention de publier toute une série d'ouvrages littéraires, ainsi qu'un journal hebdomadaire.

Sous le titre de *Yèñi Fuyoûzât* « Nouveaux Débordements », un organe, qui a eu son heure de succès et de notoriété dans la presse musulmane de Russie, les *Fuyoûzât*, de Bakou, a repris sa publication. C'est un comité de jeunes publicistes, audacieux et pleins de zèle, qui en a pris l'initiative.

Le *Terdjumân* annonce que Châh Ahmedoff, diplômé de la Faculté de Droit de Saint-Pétersbourg, va fonder, dans cette ville, un journal quotidien en langue russe.

Analyses et Extraits.

Le cas de la baronne de Rosen, qui, convaincue de la vérité de la religion musulmane, ne peut cependant se décider à l'adopter, la vie imposée actuellement aux Musulmanes lui paraissant, non seulement contraire à ses habitudes et à ses intérêts, mais de plus en désaccord avec la justice, retient toujours l'attention des milieux musulmans.

Dans le *'Alem-i Nisvân* « Monde féminin », ce supplément au *Terdjumân*, de Baktchi-Saraï, dont la *Revue* a déjà parlé, nous trouvons une lettre d'un imam d'Oufa, Mohammed Sâbir El-Hasanî, examinant la situation. Tout d'abord l'imam constate qu'en Russie, dans beaucoup de régions, la femme musulmane n'est nullement astreinte à cette vie de recluse qui effraye la baronne de Rosen ; personne, cependant, ne s'est avisé, jusqu'ici, de contester l'orthodoxie musulmane des populations où la femme ne connaît pas l'usage du voile et peut parler librement aux hommes. C'est le cas pour les Kirghizes, bons Musul-

mans, chez qui les jeunes filles peuvent fréquenter les jeunes gens de leur âge, à la condition d'observer les convenances; c'est le cas encore pour beaucoup de populations nomades ou montagnardes, chez lesquelles le port du voile n'a jamais été d'obligation.

Si les Musulmans doivent se conformer exactement à la parole divine, régler leurs actes d'après le Coran et les Hadîths, il ne faut pas qu'ils en tirent des conclusions inexactes ou abusives.

C'est aussi l'opinion du mufti de la Transcaucasie, Huseïn Efendi Ghâïboff, qui a adressé au *Terdjumân* une lettre dont la partie essentielle a été reproduite. D'après Huseïn Efendi Ghâïboff, qui a examiné attentivement les textes, rien, ni dans les enseignements des fondateurs des quatre rites sunnites, ni dans ceux des autorités chiites, ne fait une obligation religieuse, pour les femmes, de cacher leur visage, leurs mains ou leurs pieds.

Au moment où la question du droit de suffrage pour les femmes se pose en divers pays les Musulmans ont été amenés à se demander si le vote des femmes était compatible avec leur loi religieuse. Si les femmes russes sont admises à voter, disait-on en 1906, n'y a-t-il pas à craindre que, par suite de l'abstention des femmes musulmanes, notre communauté perde toute influence dans les affaires politiques ?

Appelés à se prononcer, les ulémas après examen, ont déclaré que rien, dans la loi musulmane, ne s'opposait au vote des femmes, à la condition, pour celles-ci, de se conformer aux prescriptions de leur religion.

Enseignement.

Quelques faits sont à retenir, dans les questions relatives aux écoles musulmanes. C'est d'abord le goût croissant des Turcomans Teké pour l'instruction : ceux de leurs enfants qui entrent dans les écoles musulmanes russes deviennent, de jour en jour, plus nombreux. L'instruction primaire ne leur suffit plus : en attendant l'Université, ils entrent dans les établissements d'enseignement secondaire, et plusieurs d'entre eux font leurs études au gymnase d'Achkabad.

A Oufa, l'École Ottomane, élémentaire et supérieure à la fois, que dirige Djihânguîr Efendi, rouvre ses portes en octobre, et continuera ses leçons jusqu'en mai.

La Société de bienfaisance musulmane d'Ak Mesdjid a délibéré sur ce qu'il y avait lieu de faire, après la fermeture, par l'autorité russe, de l'école *ruchdiè* qu'elle avait fondée. On est tombé d'accord pour la remplacer par une école supérieure, *medresè*, où l'enseignement du russe occuperait une place importante.

« Est-ce de la piété, ou une fantaisie ? » s'est demandé le *Terdjumân* en apprenant l'étrange conduite d'un imam d'Orenbourg très connu, Velî Hazret Huseïnoff, directeur de la revue religieuse *Dîn u Ma'îchet*. A Orenbourg, dit le *Vakt*, la municipalité accorde une subvention annuelle de 100 roubles à chacune des cinq écoles musulmanes de la ville. Quatre des directeurs d'écoles acceptent cet argent sans difficulté ; le cinquième, qui est Velî Hazret Huseïnoff, s'est refusé à prendre l'argent des Russes et a fait appel à la générosité des habitants de son quartier. Cette attitude bizarre est très commentée. Presque tout le monde la désapprouve : on y voit un précédent fâcheux, que les autorités s'empresseront d'exploiter, afin de refuser désormais tout subside aux écoles musulmanes.

Courte, mais vive réplique, du *Yoldouz* au *Kazanski Telegraph*, en septembre. L'organe russe ayant publié, sous le titre de *Simplicité russe et duplicité musulmane*, un article faisant la critique de l'enseignement donné aux enfants musulmans et du rôle des missionnaires, le *Yoldouz* répond aux « télégraphistes » : Ce que vous voulez, c'est l'exclusion totale, dans l'enseignement que reçoivent les Musulmans, des livres parlant de leur religion. Vous reprochez, d'autre part, que l'on fasse lire des journaux français dans les écoles ; mais rien ne démontre que la lecture de ces journaux soit nuisible.

Art musulman.

Après les expositions d'art musulman de Paris, Londres et Munich (de cette dernière la *Revue* parlera en détail), verrons-nous une série de manifestations artistiques relatives à l'Islam ?

Voici que l'on annonce l'organisation, à Saint-Pétersbourg, d'une autre Exposition préparée par l'Académie impériale des Beaux-Arts. Toutes les œuvres artistiques exécutées par des Musulmans, dans l'Espagne des Almohades et des Almoravides comme dans la Turquie du vingtième siècle : dessins, objets métalliques, céramiques, manuscrits, et jusqu'aux jouets d'enfants présentant un caractère artistique, y seront admises.

Un voyage d'études musulmanes.

Sadr ed-Dîn Efendi Maksoûdoff, député à la Douma d'Empire, a fait dernièrement un voyage en Asie. Il a visité d'abord le Caucase. A Samarkand la jeunesse musulmane avait organisé, en son honneur,

une réception au Wauxhall. Une réunion publique, où il aurait pu échanger ses vues avec la population musulmane, avait été annoncée; mais, le chef de la police ayant refusé son autorisation, elle ne put avoir lieu; de part et d'autre on dut se contenter d'entretiens personnels. Sadr ed-Dîn Efendi rendit visite au gouverneur, qui vint ensuite déposer sa carte à son hôtel, puis l'invita à dîner, avec le président et le procureur du Tribunal. Il repartit, ensuite, pour Tachkent et le Ferghana, enchanté de l'accueil qu'il avait reçu de ses coreligionnaires.

Son voyage terminé, le député de Kazan a fait part de ses impressions à la presse. Bakou, qui contient tant de Musulmans éclairés et soucieux de répandre l'instruction, lui paraît le centre intellectuel musulman le plus important de toute la Russie. Malheureusement le clergé y est assez arriéré, et les journaux ne se trouvent pas non plus à la hauteur de leur tâche.

Orenbourg donne aussi les meilleures espérances, et Sadr ed-Dîn Efendi a été très satisfait de ce qu'il y a vu. Les Turkmènes lui ont de même laissé une impression favorable. C'est une population désireuse de s'instruire, intelligente, active et riche. Malheureusement elle est peu nombreuse, et la politique de russification y sévit.

L'émulation entre Persans et Caucasiens, à Achkabad, donne les meilleurs résultats, et les deux nations sont également dignes d'éloges.

Dans l'Asie centrale, enfin, les idées de progrès pénètrent avec les nouvelles méthodes d'enseignement. Pour conclure, l'aspect de l'Islam russe est encourageant. S'il reste quelques ombres au tableau, on ne peut méconnaître les bonnes volontés qui se manifestent en si grand nombre.

L. B.

PRESSE ARABE

La « Question du voile » (mas'alat oul hijab).

I. — Les origines récentes.

Les revendications féminines en Orient musulman viennent d'entrer dans une nouvelle phase.

Ignorées au début du grand public, qui voyait simplement que la mode du voile transparent, étroit et mince, lancée à Stamboul, se diffusait au Caire et ailleurs, dans des cercles très restreints de la haute société, elles trouvèrent, il y a onze ans, leur première formule publique dans le célèbre livre de feu Qâsim bey Amîn, *Tahrîr oul mar'ât* « L'Affranchissement de la femme » (1).

Pour la première fois les « cahiers de revendications » de la femme musulmane étaient publiés, à propos de son droit à suivre à sa guise les modes d'Occident. Le *voile* devint de suite le symbole pour ou contre lequel on combattit.

Depuis, le mouvement semblait ne pas faire de progrès, malgré quelques manifestations sans lendemain à l'occasion de la révolution turque. Il fallait, avant tout, poser devant l'Islam la question suivante (2) :

« Étant donné qu'il y a en Crimée, à Kazân, dans l'Inde, à Stamboul et au Caire plusieurs centaines — quelques milliers peut-être — de bonnes Musulmanes, qui, suivant la mode occidentale, se mêlent à la vie commune, vont et viennent librement, faut-il que les autres Musulmanes, au nom de l'Islam tout entier, les *condamnent*, ou qu'elles les *imitent* ? »

A quoi la thèse traditionnaliste répond, de façon parfaitement claire, que le *voile* est *shar'î*, légal, inabrogeable, car Dieu lui-même l'a prescrit dans le Qoran. Et il est bien certain que les versets relatifs au voile semblent bien malaisés à entendre différemment (nous verrons plus loin cependant comment la nouvelle exégèse s'en tire).

Aussi, dans la toute première polémique de 1899, les azhariens, Al

(1) 1re édit., 1317/1899 ; 2e éd. 1322/1904. Caire.
(2) Cf. *R. M. M.*, X, 4, 562, 567, etc.

Boûlâqî et Al Khayri (1), crurent qu'il serait facile d'excommunier la nouvelle doctrine. Mais à quoi sert d'avoir raison « selon les règles », vis-à-vis d'une minorité croissante qui les ignore ou les néglige ? Ils s'en aperçoivent maintenant.

Depuis trois mois, une nouvelle campagne extrêmement active est menée contre le *voile*, et, tandis que, dans les milieux islamiques *turcs*, les réformateurs semblent découragés par l'attitude du gouvernement, c'est dans les milieux islamiques *arabes* et par les écrivains arabes que le mouvement se propage et progresse. La raison en est simple : c'est qu'il faut maintenant, pour généraliser l'adoption commencée des mœurs féminines occidentales, gagner à la nouvelle doctrine les ulémas, provoquer des fétwas favorables parmi les feqîhs arabes, lui acquérir droit de cité.

Et le gouvernement khalifal turc n'a pas qualité pour cela. Assagi même par deux années d'expériences manquées, le nationalisme jeune-turc ne se souvient plus aujourd'hui de son féminisme d'autrefois (2) Et quand Yoûsof Samîḥ bey, secrétaire au cabinet du sirdâr d'Égypte (écrivain *arabe* qui, sous le même pseudonyme d' « Al Asma'î » traduisit déjà en turc *As Siyâsat ash Sharqîya*), traduisit cet été, nous l'avons dit (3), en *turc* le célèbre plaidoyer de Qâsim bey Amîn (*Taḥrîr oul mar'ât*), le conseil des ministres turc en interdit immédiatement la vente (4) !

L'antiféminisme du gouvernement turc est devenu tel, sur cette question du voile, qu'Isma'il bey Gasprynski s'est décidé à faire appel au corps des ulémas de l'Islam tout entier, — corps de langue *arabe*, puisque religieux, — corps en majorité de race arabe, — pour tâcher d'obtenir, par une sorte de referendum des juristes, l'*ijmâ'* nécessaire pour forcer la main au Gouvernement turc.

L'idée de Gasprinsky bey, directeur du *Terjoumân* de Baghtché-Seraï (Crimée), — promoteur, il faut s'en souvenir, du premier Congrès islamique universel, qui va se tenir, d'ici quelques mois, au Caire, — n'est pas du tout aussi chimérique qu'elle peut le paraître. La circulaire d' « istiftâ » (pour provoquer des fétwas) qu'il fait passer en ce moment à tous les ulémas de l'Islam, en Russie (5), en Arabie,

(1) Cf. *R. M. M.*, X, 4, 562.

(2) Ni du projet qu'émit plus tard Ahmed Rizâ bey « de réunir dans la même école, sans enseignement religieux, les jeunes Musulmanes et les jeunes « Franques ». (Cf. *Al Manâr*, XIII, 10, 784.)

(3) *R. M. M.*, XII-10-294).

(4) Rectifier ainsi l'information tronquée parue à ce sujet apud *R. M. M.* XII-10-311. (Cf. *Al Manâr*, XIII-784.)

(5) Voir plus bas la réponse d'un mufti du Caucase.

dans l'Inde et au Turkestan, pour leur faire formuler un avis, leur soumet le cas d'une riche Autrichienne prête à se convertir à l'Islam, (cas Rosen), si elle peut y conserver le genre de vie, la liberté de mouvements dans laquelle elle a été élevée, si on lui affirme que *ceci* n'est pas contradictoire avec *cela*.

Il est probable qu'il trouvera beaucoup plus d'adhésions qu'on ne pense parmi les Musulmans arabes.

D'abord au Caire. A côté de Yoûsof Samîh bey, il faut citer le nom de la « *Bâḥithah fî'l bâdîyah* » (1), pseudonyme de Malikah, fille de Ḥifnî bey Nâsif, le professeur de littérature arabe à l'Université Égyptienne. Son père, ancien azharien, vient de lui laisser réunir en volume ses articles de propagande féministe [cfr. Presse arabe : Livres nouveaux]; et elle a écrit une délicate qasîdah sur la question du voile (2), concluant par ce vers : « Laysa'ssofoûrou ma 'il'afâfî bidhâ'iri, wa bidawnihi fartou'ttaḥajjoubi lâ iaqä » — « se dévoiler, si l'on est chaste, ne fait pas de mal; et si on ne l'est pas, l'excès des voiles n'est pas une protection. » [La chasteté est d'ailleurs absolument hors de la question et ce vers sentimental ne porte pas.]

Puis au Caire et en Syrie, le groupe des amis du docteur Mohammed Tawfîq Sidqî (dont la *R. M. M.* a déjà parlé: XII, 10, 305 seq.), enfin et surtout, à Bagdâd, le shaykh Jamîl Sidqî Az Zahâwî.

Il y a là des éléments d'une coalition de bonnes volontés, évidemment hétérogène, mais cela ne la condamne pas à un échec.

Les jeunes « authoresses » égyptiennes font du sentimentalisme littéraire, le docteur Tawfîq Sidqî s'efforce de mettre au point un curieux modernisme social islamique qui le maintienne courant du progrès et laisse le texte du Qorân intact; — seul Az Zahâwî, plus hardi et plus franc, proclame clairement l'antagonisme des revendications féministes, qu'il soutient, et de tout l'état social musulman.

II. — L'offensive d'Az Zahâwî.

Jamîl Efendî Sidqî Zahâwî, un des lettrés et poètes les plus connus de Bagdâd, un des chefs du parti progressiste musulman en 'Irâq, menacé de mort depuis quelque temps par les partis conservateurs, vient d'être révoqué par le gouvernement de ses fonctions officielles

(1) Cf. la revue *Fatât-oush-sharq* (ap. *R. M. M.*, XII...).
(2) Cf. *Al Hilâl*, XIX, 2, 106.

pour « attaques contre le Livre saint ». Il paraîtrait même que, dans une réunion, les ulémas de Bagdâd auraient prononcé contre lui la formule de « L'ibâḥat oud dam » (le tuer serait licite) (?)

Jamîl Efendi Sidqî Zahâwî est déjà connu de nos lecteurs, tant par diverses qasîdahs qu'il a récemment publiées (*Al Kâynât*) que par son intéressant projet de réforme de l'orthographe arabe classique (1). Le signataire de cet article a eu le plaisir de lui être présenté à Bagdâd, et il en a gardé le souvenir d'un vrai lettré, déjà âgé, très affable et très tolérant, accusé pour cela même, et avec quelque apparence de raison, d'être un « zendîq », d'adhérer secrètement à l'agnosticisme des lettrés d'Occident. Cependant son curieux ouvrage *Al fajr as sadiq' fî'r radd 'alä moukirä't tawassoul walkirâmât walkawâriq'* (impr. Caire, Wâ'iz, 1323/1905) est une œuvre fervente, révèle même un goût passionné pour les controverses dogmatiques. C'est une attaque virulente contre le *wahhâbisme*, et plus généralement contre cette tendance vers le zâhirisme et le ḥanbalisme rigoriste, que veut développer, depuis cinquante années, toute une école de juristes musulmans, en s'appuyant surtout sur Ibn Taimîyah († 728/1328), le fameux polémiste ḥanbalite, dont, grâce à eux, l'œuvre tout entier va être bientôt imprimé. Cette École limite les pouvoirs du Khalife en tant qu'imâm, rejette l'autorité des gloses et commentaires pour s'en tenir à l'exégèse individuelle directe du Qorân et de la Sounnah, combat enfin avec violence le culte des saints et la croyance en leurs miracles. Zahâwî, si avancé sur bien des points, fait front à cette doctrine sur toute la ligne, durant les 76 pages de son opuscule. Et il est à croire que ses adversaires ne lui ont jamais pardonné.

Après avoir participé avec une grande activité aux diverses campagnes de presse égyptiennes dirigées contre l'absolutisme de 'Abd oul Ḥamîd, Zahâwî quitta Bagdâd pour Stamboul au moment du triomphe de la Constitution. Il fut nommé professeur de philosophie islamique au maktab al milkî. Mais il ne put se faire au climat du Bosphore et, après une année de professorat, il revint à Bagdâd, comme maître de conférences à la madrasat al ḥoqoûq (Faculté de Droit).

Et c'est de là qu'il envoya, le 1er tammoûz (juillet : v. st.) 1910, au *Moayyad* les deux lettres qui ont fait éclater « l'affaire Zahâwî » et amené sa révocation. Voici la traduction de la première, sur la question du voile (2).

(1) Il s'est également occupé de physique mathématique : cf. l'examen de son ouvrage sur l' « Attraction universelle » dans la *R. M. M.*

(2) La seconde, « Sur la langue écrite », est examinée dans notre « Presse Arabe ».

« *Défense de la femme.* »

La femme, la première, s'est penchée vers moi quand j'étais faible, et que j'avais besoin que quelqu'un, se courbant jusqu'à moi, prît soin de moi, éloignât de moi la foule pressée des dangers de la vie.

Tout petit j'ai sucé le lait aux seins de ma mère, et dormi dans ses bras pleins de sollicitude. La femme a été le premier maître qui m'apprit le langage, afin que j'entre aussi dans l'arène de l'existence, armé de pied en cap (shâkî's silâḥ) et équipé.

La femme, la première, m'a fait connaître la souffrance d'aimer et désirer vivre auprès d'elle et avec elle parler, au jour où la pointe de la jeunesse me poussa à choisir en elle un ami inséparable, partageant ma vie, joie et deuil; c'est elle, la dernière, que j'aie désirée près de moi, aimant son aide, au jour où la vieillesse m'interdit de la demander aux forts, et que la nature me trahissant devînt mon ennemie, et me rendit querelle pour querelle.

La femme est le remède de la jeunesse, la beauté de la nature, et la splendeur de la vie, et la gaine du printemps poli, et sa fleur pourpre souriante, et la poésie qui force l'homme à chanter.

Sans la femme, l'homme est un syllogisme stérile, il ne conclut pas. Car, s'il ne se multiplie pas par elle, il est rien, moins que rien. Et s'il meurt sans enfant, ce rien même ne lui survit pas...

La femme, dis-je, et elle seule...

... Dieu a dit le verset « wa lahounna mithla 'lladî 'alayhinna » (*Baqarah* (II), 228). Pourquoi le divorce ne peut-il pas être prononcé en faveur de la femme aussi bien qu'à son détriment, pour parfaire l'égalité et la justice, au sens voulu par le verset ?

Certes j'aime mieux la conduite des chi'ites qui n'autorisent (le mari) à prononcer la formule de divorce que devant leur moujtéhid ! J'aime mieux aussi la règle des Wahhâbites qui n'acceptent la validité de la formule (de répudiation) répétée trois fois que si les paroles ont été comptées (c'est-à-dire dites à quelque intervalle) séparément, et les moments où elles ont été dites distincts, espacés, car on voit clairement combien cette règle allonge les délais, permet au mari étourdi de trouver le temps de se repentir du tort qu'il a voulu faire à ses enfants petits, à la compagne de sa vie (1)...

Certaines feuilles musulmanes ont dit qu'un groupe de femmes opprimées avaient résolu de se soustraire par la fuite à toute vie commune avec leurs maris, leurs oppresseurs. Voilà bien la conclusion néfaste,

(1) Cf. Ibn oul qayim al Jawzyah, *Ighâthat oul lahfân*.

mais naturelle, de la lourde injustice de leurs maris. Que les Musulmans ne s'en prennent qu'à eux-mêmes, elles n'ont fait que riposter ; en voulant faire tort, on ne lèse que soi-même.

Je te demande, ô homme, d'où tu as le droit d'exiger de ta femme une obéissance aveugle, puisqu'il ne t'est pas permis d'être son juge, toi, la partie adverse. Agréerais-tu, même si tu étais femme, que ton mari prenne une seconde femme plus belle et plus fraîche en sa jeunesse. Et si nous supposons que cette femme est moins intelligente que toi, ne te faudrait-il pas redoubler de douceur pour elle, te mettre de son côté, embrasser sa défense comme on le fait pour l'orphelin ? Ne sais-tu pas, ô homme, que tu ne connais la douceur de vivre que parce que la femme existe ?

Et l'oppression subie par la femme musulmane n'a pas que cette forme ; elle est multiple... Elle est opprimée parce que le divorce est au pouvoir du mari seul. Et vraiment je ne sais pourquoi on réclame le consentement de la femme pour l'union puisqu'on ne l'exige pas pour le divorce, qui la replace dans son premier isolement. Elle est opprimée parce que, dans l'héritage de ses père et mère elle n'hérite que de la moitié de ce que reçoit son frère, héritier mâle. Elle est opprimée parce qu'elle vaut la moitié d'un homme et son témoignage la moitié d'un témoignage. Elle est opprimée parce que son mari en épouse trois autres et qu'elle n'a que lui seul. Elle est opprimée parce qu'elle est enterrée vivante sous un voile épais, qui l'empêche de sentir le parfum de la brise, de se mêler familièrement à ceux de sa condition, pour s'instruire avec eux à la grande école de la vie.

Et la femme musulmane n'est pas opprimée, qu'en ce monde. Elle l'est aussi dans l'autre, et de même manière, car l'homme qui prie reçoit pour récompense des hoûrîs, au nombre de soixante-dix à soixante-dix mille. Tandis que la femme qui prie ne reçoit que son mari, quoiqu'elle en désire, peut-être, en ce Paradis qui contient, nous dit-on « ce que les âmes désirent », autant que son mari désire et reçoit de hoûrîs...

« *Les méfaits du voile !* »

Ils sont nombreux :

Le premier, c'est que la femme voilée n'a aucune confiance en son mari, et que ce lui est péché véniel que de le tromper.

Le second, c'est que si la femme voilée va à un rendez-vous suspect, elle ne craint pas d'être reconnue en route. Tandis que la femme dévoilée craint pour sa réputation que l'on raconte qu'on l'a vue franchir une porte suspecte, car elle sait que ceux qui l'aperçoivent la connaissent pour fille de X..., et sœur de Y..., et femme de Z...

Le troisième, c'est que le voile est interdictif (1), et que l'homme qui convoite le visage qu'il ignore, désire avant tout lever son voile malgré la loi. Mais quand la coutume est établie de regarder la femme à visage découvert, l'homme ne désire pas connaître et posséder ce que le voile lui dérobe.

Le quatrième, c'est que le voile est cause de la vie séparée des femmes, et produit ces rapprochements qui font rougir de honte l'humanité, ces soupers avec des *ghilmân ;* choses qui souillent l'honneur, sont aussi contraires à la nature, qu'à la santé et à la reproduction.

Le cinquième, c'est que, grâce au voile, les Occidentaux disent du mal de nous. « Si les Musulmans, disent-ils, avaient confiance dans la chasteté de leurs femmes, ils ne leur imposeraient pas cette contrainte honteuse. Mais ils les cachent, aux yeux qui voudraient voir l'éclat de leurs visages. »

Le sixième, c'est que le voile est contraire à la nature, qu'il affaiblit la vue, le plus utile des sens qui aident l'homme dans le voyage qu'est la vie. Aussi injuste qu'obscur (jeu de mots sur la racine *ẓalama*), le voile est un chagrin qui n'en finit pas, une tristesse que la mort seule achève, en remplaçant le voile par le voile encore plus serré de la tombe.

Le septième, c'est que, la plupart du temps, c'est le voile qui cause l'incompatibilité d'humeur entre époux..., car ils ne se sont pas joints par un choix réciproque. Et rien ne remplace ce choix ni celui de la mère du marié, car ce n'est pas elle qui est épousée, ni celui du père de la mariée, car ce n'est pas lui qui épouse. Et la femme souvent ignore ce que lui réserve l'avenir prochain, un ange qui va l'enlever et l'élever jusqu'à lui, ou un démon qui va la tromper, ou un fauve qui va la dévorer. Et *Shâfi'î*, sur lui la miséricorde divine, a « plu », par-dessus le marché, sur tout ce sol boueux lorsqu'il a déclaré licite qu'une femme soit unie à un homme qu'elle ne connaît pas, et qu'elle n'agrée pas, par l'unique volonté d'un maître avide.

Le huitième, c'est que le voile est opposé à la chasteté, et que la chasteté ne subsiste pas par contrainte... Les œillades sont rares, chez les femmes dévoilées des Bédouins.

Le neuvième c'est l'inconvénient du voile au point de vue juridique. Bien des fois des acheteurs ont témoigné par écrit scellé de leur sceau qu'ils achetaient tel bien-fonds de telle femme, conformément aux attestations des témoins, tout cela pour aboutir à découvrir que la vendeuse n'était pas en possession du bien-fonds. Mais les témoins s'étaient trompés sur son identité à cause du voile.

(1) Qu'aurait dit de cet argument un Tertullien, dans son *De virgin. velandis !*

Le dixième, c'est que le voile entrave toute sociabilité; d'où l'ignorance générale... Et cette ignorance, funeste à tout le corps social, ne disparaîtra que si les Musulmans intelligents s'en préoccupent, brisent les chaînes des coutumes, et suppriment sa cause primitive qui est le voile (1).

Sans quoi ils ne peuvent rivaliser avec les Occidentaux, qui se hâtent, pleins d'énergie, dans la route du progrès... »

Prévoyant le scandale, le *Moayyad* faisait suivre cet article d'une note explicative, déclarant qu'il ne s'agissait sans doute pas, dans la pensée de l'auteur, de mettre en question le *voile légal*, expressément prescrit par des versets décisifs du Qorân, mais plutôt de secouer le joug de coutumes greffées sur l'usage du voile, et qui commençaient, d'ailleurs, à disparaître à Stamboul et au Caire...

III. — Les formules de conciliation du docteur Mohammed Tawfiq Sidqî.

Le docteur Sidqî, lui, est désireux de ménager un accord entre sa foi et la tendance nouvelle des mœurs. La série d'articles qu'il a fournie au *Moayyad* (17 septembre seq.) et au *Manâr* (XIII, 9, 689 seq., et XIII, 10, 771 seq.) l'indiquent suffisamment.

Il précise d'abord le terrain historique : 1° le voile des femmes est antérieur à l'Islam; 2° l'usage du voile pour tromper et séduire par de faux semblants le désir des yeux le rend même souvent un péché.

Puis, envisageant la question théorique et abstraite : faut-il couvrir le visage des femmes ? Il répond « non », et donne la liste des inconvénients, comme Az Zahâwî :

1° Les fiancés ne se peuvent choisir (cf. Zahâwî, 7e argument).

2° Que de fois a-t-on fait témoigner, répondre « oui » ou « non » en justice à une femme voilée substituée à celle dont elle usurpait le nom pour la frustrer (cf. Zahâwî, 9e).

3° Le voile est anti-hygiénique (cf. Zahâwî, 6e).

4° Le voile empêche le développement de l'instruction et nuit au progrès intellectuel (cf. Zahâwî, 10e).

5° Le voile empêche les femmes pauvres et les vieilles filles de gagner leur vie en exerçant un métier.

6° Le voile sèvre le mari du plaisir de se promener avec sa femme et

(1) Plaignons-les, en vérité : ils sont privés de la littérature et des salons féminins, des récits de morale ou d'adultère « pour dames ».

ses enfants, d'avoir toujours avec lui sa compagne; d'où le développement des lieux de plaisir et de débauche, des cafés, etc.

7° Le voile provoque l'homme comme tout fruit défendu (cf. Zahâwî, 3e); comme dit le proverbe « anna'l borqoû' ghashshâsh ! » « le voile est un engeigneur ! »

Ces sept raisons sont à peu de chose près celles d'Az Zahâwî et ne valent pas beaucoup plus. La sixième spécialement fait rêver un Occidental.

Mais ce qui suit est beaucoup plus typique. Le docteur Sidqî veut y établir : 1° ce que dit l'enseignement de la religion sur la question ; 2° en fixer les limites, en tenant compte de la « recherche en mariage » et des moyens de la faciliter; 3° comment instruire les hommes et les femmes.

1° L'ijmâ' des ulémas de l'Islam affirme que « le visage et les mains » peuvent rester à découvert (ne sont pas des parties honteuses) pendant la prière sans altérer sa validité. Références au *Tafsîr* de Tabarî (Ibn Jarîr) et au Qâdhî Iyyâdh (l'auteur du *Shifâ*), qui déclare « que la femme n'est pas obligée de cacher son visage et ses mains dans la rue, et que les hommes ne sont pas obligés de détourner d'elle leurs regards : cela, dit-il, selon l'ijmâ' des Musulmans ». Référence à un ḥadîth rapporté par 'Ayshah, sur l'assistance des femmes à la prière du vendredi dans les mosquées, visage découvert. Il est obligatoire pour la femme qui accomplit le ḥajj (pèlerinage) de rester le visage découvert pendant tout le temps de l'*ihrâm*, faute de quoi son pèlerinage ne serait pas valide. Et pendant tout ce temps les femmes restent au milieu des hommes, dévoilées, dans les stations du ḥajj. Deux passages du Qorân, dans le verset 31 de la soûrate *An Noûr* (XXIV), prouvent même que Dieu sous-entendait que le visage et les mains des femmes devaient rester découverts, en général. Quant au fameux passage : « Et si vous demandez à vos femmes quelque chose, demandez-le au travers du voile » (*Al Aḥzâb*, XXXIII, 53), le docteur Sidqî se réserve de l'expliquer plus loin. Et il déclare trouver dans les versets XV (*Al Ḥajâr*), 88, XLIX (*Al Ḥajarât*), 3, et XXXIII (*Al Aḥzâb*, 52), des preuves (tirées par l'extrémité des cheveux...) contre l'existence du voile au temps du Prophète...

Si l'on résume, pour terminer, l'enseignement positif du Qorân (et de la Sounnah) sur la question du voile, il se réduit à ceci :

1° Il est ordonné que les hommes ne regardent pas les femmes d'une certaine façon, et réciproquement (XLIX [*Al Ḥajarât*], 3) et (XXIV [*An Noûr*], 31).

2° Il est défendu que les femmes s'absentent [souvent] de chez elles : car « l'ostentation » (tabourrouj) leur est interdite (Dieu, là, s'adresse

aux femmes du Prophète : XXXIII (*Al Aḥzâb*, 33). Faut-il entendre ce verset au sens strict de la « clôture » ? Le docteur Sidqî, après avoir cité d'autres versets qui montrent l'impossibilité d'une interprétation aussi stricte avec le style coranique, nous laisse voir ses préférences pour une exégèse encore plus pratique, celle qui n'applique le verset qu'aux femmes du Prophète, *en raison de leur situation spéciale* (on fait remarquer que Dieu, lorsqu'il veut parler de *toutes* les femmes, mentionne *explicitement* les « femmes et les filles du Prophète *auprès* des femmes des Croyants » : cf. un peu plus loin XXXIII [*Al Aḥzâb*], 59).

3° L'Islam condamne sans pitié celui qui s'isole avec une femme qu'il ne connaît pas, et le Qorân interdit (ḥarim) d'entrer chez les femmes lorsqu'elles se trouvent ensemble, et sans voiles, car cela équivaut au premier cas (*An Noûr* (XXIV), 27, *Al Aḥzâb* (XXXIII), 53).

4° La femme ne doit pas sortir seule, sans permission de son mari, ni sans être accompagnée par qui en a le droit (nombreux ḥadith).

5° Le Qorân interdit à la femme le tabourrouj (la parure et la démarche provocatrices), et ne lui permet de montrer sans voiles que ses mains et son visage; le haut de la tête doit être couvert.

Dans tout cela il n'y a pas trace du voile ! Et le docteur Sidqî demande que l'on revienne des modes malsaines, imposées dans la ville par la jalousie des émirs d'autrefois, à la simplicité des Bédouines et des fillâhines, qui marchent, elles, visage et mains découverts...

Une note ajoutée par le seyyid Réchid Ridhâ à l'article du docteur Sidqî rappelle quelques vers sur l'origine de l'usage du voile, qui préservait du hâle et protégeait la timidité (vers de Tawbah ibn al Ḥimyar, et de Doû'r Rommah), puis il remémore l'attitude prise par *Al Manâr* dès 1317/1899 (ap. son vol. II) dans la question du *voile*, replaçant la religion hors de cause ; enfin il met ses lecteurs au courant de l'initiative de Gasprinsky bey.

IV. — Les ripostes traditionnalistes.

L'article d'Az Zahâwî suscita, dans le *Moayyad* même, diverses réponses indignées.

La première en date fut celle de Moḥammed Ḥamdî An Nashshâr, d'Alexandrie (*Al Moayyad*, 14, 15, 18, 21, 31 août, 10, 14, 25 septembre).

1° Après avoir rendu hommage au talent poétique d'Az Zahâwî, An Nashshâr lui reproche : 1° d'avoir constamment décrit la femme musul-

mane comme l'*esclave* [raqîqah] de l'homme. Le Qorân, observe-t-il, établit une réciprocité de droits et de devoirs entre l'homme et la femme mariés (*Baqarah* (II), 228 ; *Nisâ* (IV), 39 ; *Baqarah* (II), 231).

Il rappelle le ḥadith : « En ce monde j'ai préféré trois choses, les parfums et les femmes... » etc. Il reproche, en terminant, à Az Zahâwî d'avoir « déshonoré » l'Islam.

2° Dans le second article, il attaque Az Zahâwî sur sa conception de l'injuste privilège du divorce réservé au choix exclusif du mari — le divorce, déclare-t-il, n'est pas une des bases de l'Islam, mais une permission en cas de nécessité, selon le ḥadith « Abghadhou'l ḥalâli 'ind'Allah *at talâq* ». Et il nie qu'il soit *expressément* réservé par la loi à l'initiative du mari (1).

3° Dieu, qui « n'est injuste envers personne », n'a pu l'être envers la femme musulmane !

a) En fait, si la femme n'hérite que de la *moitié* d'une part d'héritage virile, — c'est qu'elle est toujours sous la protection et l'appui d'un homme qui la fait vivre, père, frère, mari, et cette disposition légale rétablit l'équité en faveur de son tuteur, car la femme n'a pas à supporter les dépenses générales de la maison.

b) « Le témoignage d'une femme vaut la moitié d'un témoignage ! » s'écrie Az Zahâwî — le verset du Qorân est en effet formel (*Baqarah* (II), 282 : *in fine*), mais il prouve que Dieu estime que le témoignage d'une femme est plus aisément vicié. Au surplus, les physiologistes ne nous ont-ils pas abondamment renseignés sur la faiblesse relative de la femme (son cœur pèse 60 grammes de moins qu'un cœur viril — et sa cervelle 100 grammes de moins qu'une cervelle d'homme).

c) « La femme ne peut avoir qu'un mari, tandis que son mari... » Az Zahâwî voudrait-il la polyandrie en même temps que la polygamie ? Dieu nous l'a dit. Il n'a pas voulu que la pratique de notre religion fût compliquée, mais il a voulu que la vie nous fût aisée (*Baqarah* (II), 181 : *in fine*). Or comment le commerçant pourrait-il mener une vie honorable dans les différentes villes où il a à séjourner sans la polygamie ?

4° Le critique est particulièrement indigné (2) contre Az Zahâwî pour son idée que « même au Paradis la femme sera lésée ». Il ne trouve guère de réponse topique à cette thèse impie, et se borne à dire que la bonne Musulmane devant trouver sa joie dans son mari n'a pas à se préoccuper d'autre chose ; elle peut être sûre d'être comblée au Paradis.

(1) Ce passage suscita une contre-riposte d'Al Dolongawî (*Al Moayyâd*, 23 et 28 août — 1er et 4 sept.).

(2) Il en est même tombé malade (lettre du 27 août au directeur du *Moayyâd* (même jour).

5° Reste la *question du voile*. Az Zahâwî s'est bel et bien attaqué au « *hijâb shar'î* », au voile *légal*, prescrit par le Qorân !

Au fond, comment définir le rôle social de la femme ! C'est la *mère*, ce seul mot dit tout et met tout au point, quant à la forme d'éducation et au degré d'instruction qui lui convient.

Faut-il la préparer aux métiers virils, aux charges publiques, aux postes administratifs ? Les utiles exceptions que l'histoire mentionne ne doivent pas nous faire fléchir la règle.

Est-il utile que les femmes se mêlent aux hommes (écoles, ateliers mixtes, etc.) ? Le résultat le plus net de la concurrence de la main-d'œuvre féminine dans les métiers sera de faire baisser les salaires des autres ouvriers (mâles).

6° Quoi qu'en dise Az Zahâwî, il est bien certain que de permettre aux femmes jeunes, sous prétexte d'instruction, de quitter le voile et de se promener dans la foule des jeunes gens ne peut qu'avoir des inconvénients et de tristes résultats... Au surplus, on cite toujours l'exemple des familles *pauvres* et des tribus *bédouines*, où, dit-on, la femme musulmane vit en public, *dévoilée*. Certes, mais on oublie de nous citer l'effrayant *total* annuel de *crimes passionnels* causés chaque année dans ces mêmes milieux par cette coutume (1).

7° (10 sept.). — Ce n'est pas le voile qui est cause de la décadence de l'enseignement dans le monde islamique, puisque cette décadence a été générale, frappant aussi bien l'enseignement des hommes que celui des femmes.

8° Prenant article par article la liste des « méfaits du voile » publiée par Az Zahâwî, il réfute les sept qu'il n'a pas encore examinés : sur le *premier* : Pourquoi, dit-il, le voile empêcherait-il la confiance ? La femme met son honneur (2) à garder le voile parce que la loi et la coutume l'y obligent, même si elle n'est pas mariée.

Sur le *second :* « le voile facilite les visites suspectes » : alors, elle pèche déjà par désir ? Et comment le fait de vivre dévoilée au milieu des hommes ne l'encouragerait-il pas à l'adultère ?

Sur le *troisième :* « le voile avive le désir viril » : d'abord il s'agit là du faux voile des femmes légères, non du voile légal. Et puis, s'il est vrai que l'homme désire tant la femme même inconnue, n'a-t-on pas raison de la protéger contre lui en la voilant ?

Sur le *quatrième* : « les hommes, isolés des femmes, ont élu d'autres amours défendues ». Alors, si les femmes n'étaient pas voilées en

(1) Le fait est exact et mériterait d'être étudié de plus près.

(2) Telle est bien la vieille idée de « l'honnête femme » en Islam. Elle vaut largement l'occidentale !

public, elles retiendraient les hommes dans leur amour, n'est-ce pas ? Mais ne le font-elles pas aussi, courtisanes et chanteuses, nuisant tout aussi bien « à leur honneur, à leur santé, à la reproduction de l'espèce ? » Az Zahâwî fait allusion à un vice d'origine intellectuelle ou morale qui a si peu pour cause le voile, que les procès nous le décèlent chez des hommes mariés, pour qui le voile de leurs femmes tombe.

Sur le *cinquième* : « les Occidentaux en disent du mal » : An Nashshâr ne répond que par le mépris.

Sur le *sixième* : « le voile est antihygiénique ». Où Az Zahâwî a-t-il pris que le précepte divin du voile comporte l'attirail des chaînettes et pendeloques qu'il peut plaire à la fantaisie féminine d'y ajouter ? Et que le but du voile soit d'affaiblir la vue ? (quand il peut la protéger)... Au surplus, qu'Az Zahâwî lise les articles qu'écrit actuellement une femme *Hynah Shams oud Din* sur le maintien du voile : il verra comment elle réfute cet argument de l'hygiène...

Sur le *septième* (21 sept.), le voile, origine de l'incompatibilité d'humeur entre époux. Cette objection est forte. Mais Az Zahâwî ne l'a pas précisée. Veut-il que les fiancés se voient seulement, ou tentent l'essai d'une vie commune ? Le critique craint qu'Az Zahâwî ne soit de ces « libérateurs de la femme » qui lui permettent « l'expérience préalable ». Quant à l'attaque contre Shâfi'î, elle est injustifiée : *Shâfi'î* reconnaît seulement au père et au grand-père de la jeune fille le droit de la promettre d'avance en mariage (*at taammoul* : تأمل).

Citons encore la seconde, de « Ḥasan Khaṭṭâb Al Wakîl » (ap. *Al Moayyad*, 20 août), qui rapproche la thèse de Zahâwî du *comtisme* d'Ahmad Rizâ bey, et formule les critiques suivantes :

1° Az Zahâwî base sa thèse de l'égalité complète de l'homme et de la femme sur un verset coranique « et leurs droits (des femmes) sont comme leurs devoirs » (II, 228), dont il oublie de citer la fin « et les hommes ont sur elles une supériorité ».

2° Il est faux que le Qorân n'ait pas interdit le divorce prononcé contre la femme injustement (1).

3° Il est faux que la femme n'hérite que d'une demi-part (2).

4° Il est faux que la polygamie la lèse dans tous les cas, car le Qorân prévoit le cas où elle la lèserait (3).

5° Son témoignage ne vaut pas un demi-témoignage (4).

(1) Cf. *Talâq* (LXV), 1-2, *Nisâ* (II), verset 237.
(2) Cf. *Nisâ* (IV), 12.
(3) Cf. *Nisâ* (IV), 3.
(4) Cf. le milieu du verset 282, soûrate II (*Baqarah*).

6° Il est faux que le voile interdise à la femme toute vie sociale, selon le texte même du Qorân (*An Noûr* (XXIV), 31, et *Al Ahzâb* (XXXIII) 59).

7° Il est faux que le Paradis ne réserve pas satisfaction à tous les désirs de la femme, comme il la réserve à tous les désirs de l'homme son époux. Un verset prouve même qu'ils seront ensemble dans le même lieu (« eux et leurs femmes, dans l'ombre... ») (1).

8° Il est faux qu'Ash Shâfi'î ait formulé qu'on pouvait se passer de l'assentiment de la femme pour le mariage en général : il voulait parler seulement de qâsir (mineurs).

Mais, très vite, les traditionnalistes virent que leur ennemi le plus dangereux n'était pas le féminisme outrancier d'Az Zahâwî, mais le modernisme bénin préconisé par le docteur Sidqî. Dès le 25 septembre, Ḥamdî Nashshâr remarque que la thèse du docteur Sidqî se réduit à deux parties : 1° un *exposé* des « *méfaits du voile* » à la Zahâwî; 2° une *exégèse personnelle* du Qorân, faisant dire au Livre sacré tout autre chose que ce qu'y voient traditionnellement les sheykhs d'Al Azhâr (*Al Moayyad*, 25 septembre).

Le 17 octobre, Hamdî Nashshâr revient à la charge en dénonçant le texte d'une des premières fétwas rendues sur *le cas de la baronne Rosen* sur la demande de Gasprinski bey, celle de Ḥossyn Ef. Ghâyeboff, mufti de Zaqavqâzyâ. « En réponse à la requête d'une femme désirant embrasser l'Islam et retenue par la gêne d'avoir à quitter les vêtements qu'elle avait toujours portés depuis l'enfance, il n'y a pas d'empêchement à ce que la femme musulmane dévoile son visage, ses mains et ses pieds, *selon* les quatre rites orthodoxes et les douze imâms ! » Ḥamdî Nashshâr se demande en vain quels sont les textes ! Il ne les trouve pas davantage dans l'article de la revue féministe turque *'Alam Niswân*, qui publia en Russie cette étonnante fétwa, recopiée dans le *Moayyad* du 10 octobre.

Et il donne, pour terminer, copie d'une lettre où le docteur Sidqî, prévenant l'attaque prochaine, déclare qu'il attend du Shaykh An Nashshâr non pas des citations de commentaires ou de gloses, mais des versets ou des ḥadîth décisifs, et réclame, en bon moderniste, contre toute valeur attachée à une interprétation traditionnelle des textes sacrés (*Al Moayyad*, 17 octobre).

Voici maintenant l'argumentation du Shaykh An Nashshâr (*Al Moayyad*, 26 octobre) : il déblaie d'abord le terrain. La fétwa du mufti de Zaqavqâzyâ, même si elle est authentique, n'est pas un argument : elle ne vaut que pour le cas tout spécial de la baronne autrichienne qui l'a provoquée. Au surplus, le docteur Sidqî a-t-il bien le droit d'invo-

(1) Cfr. *Yâsîn* (XXXVI), verset 56.

quer l'autorité d'un mufti, lui qui récuse toute autorité autre que le Qorân ou la Sounnah ? Et pourquoi, dans son article du *Manâr* (cf. plus haut), invoquer l'autorité de Ṭabarî et du qâdhî 'Iyyâdh, s'il refuse aux autres le droit d'en faire autant ? Ne veut-il donc pas que chacun éclaircisse son opinion en consultant les « hommes compétents », les œuvres de ceux qui ont vécu plus près que nous du Prophète, la tradition même de l'ijma' musulmane ? On s'en remet à chacun pour sa spécialité, au médecin pour les maladies : peut-on faire de l'exégèse individuelle, en ignorant l'œuvre des exégètes spécialistes ?

Un exemple de ce à quoi le docteur Sidqî aboutit : il s'imagine (1) que le verset « *wa là tamouddanna...* » (*Taha* (XX), verset 131) indique que Dieu défend à son Prophète de jeter les yeux sur les femmes (dévoilées, pense-t-il) des autres ! Alors que tous les exégètes, Zamakhshârî, Baydhâwî, Nasafî, Al Khâzin, Fakhr oud Dîn ar Râzî, sont d'accord pour reconnaître que le sens est le suivant : Dieu dit à son Prophète : « N'arrête pas ton regard avec complaisance sur tout ce que nous t'avons donné ازواجا veut dire ici صنافا, sur la fleur de la beauté du monde par quoi nous tentons les incrédules ; la part que ton maître t'a réservée (en ce monde et dans l'autre) est meilleure et plus durable que cela. » Rien, absolument rien, n'y concerne les femmes ! L'occasion où fut révélé ce verset est indiquée par 'Abdallah b. Qissîṭ d'après un ḥadîth de Râfi' : « le Prophète m'envoya vers un juif pour lui dire : « le Prophète de Dieu te dit : « Prête-moi de l'argent jusqu'au mois de Rejeb ! » — « Non, par Dieu, sauf s'il me donne un gage ! » — Et le Prophète dit : « Moi, alors que la Terre et le Ciel me font confiance !... Porte-lui ma cotte de mailles de fer. » Et c'est à cette occasion que ce verset (XX, 131) fut révélé... »

Et la discussion continue, interminable d'ailleurs sur ce terrain exégétique (2).

V

Il semble que le mot le plus juste sur toute cette longue polémique ait été dit par le préfacier de la qasîdah de « Bâḥithah fî'l bâdîyah » dans *Al Hilâl* (XIX-2-107), lorsqu'il met en garde les féministes d'Orient contre leur naïveté, contre leur imitation, aveugle autant qu'excessive, des mœurs d'Occident où tout n'est pas pour le mieux ; et

(1) Ap. *Al Moayyad*, 17 septembre.
(2) *Al Moayyad*, 26 septembre.

lorsqu'il rappelle l'exemple si connu du Japon, aussi prompt à s'assimiler nos méthodes scientifiques qu'intraitable sur le chapitre de l'éducation des femmes, et les critiques si justes adressées dernièrement par une Japonaise, la baronne Mutsu, dans les journaux de New-York, à l'excessive masculinisation des Américaines (1).

L. M.

PRESSE OTTOMANE

Zuhoûr « Les Fleurs » sont un journal de Bagdad, de grand format, hebdomadaire. Elles sont politiques, littéraires et sociales; comme opinions, libérales et constitutionnelles. Directeur : Yoûsouf; rédacteur en chef, Saffârzâdè Mohammed Rechîd Efendi (2). Les *Zuhoûr* datent du commencement de 1910.

Niniva « Ninive » paraît à Mossoul depuis la fin de 1909. Organe hebdomadaire, de format moyen, il comprend trois pages en langue turque, la quatrième étant réservée à la partie arabe. Voici son programme : « Politique, scientifique, littéraire, partisan de la Constitution, servant les intérêts du Gouvernement et de la Nation. » Gérant : Fath Allâh Sersem ; directeur responsable, Mohamed Rif'at ; rédacteur turc, 'Alî Hikmet (3).

Un autre organe turco-arabe de fondation beaucoup plus récente est la *Lisan al-Ahâlî* « Parole du peuple », d'Alep, « patriotique, politique, sociale et économique ». D'un format analogue à celui de la *Niniva*, elle paraît deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche. Elle donne surtout des nouvelles locales ; deux pages sont consacrées à la partie turque, les deux autres à la partie arabe. Directeur : Erdach Boughikian; rédacteur en chef, Moustafâ 'Asem (4).

(1) Cf. *Al Moayyad*, 14 septembre.

(2) Abonnement annuel : Bagdad, 40 piastres ; Turquie, 50 piastres; Étranger, 16 francs ; Indes, 8 roupies. — Le numéro : 20 paras.

(3) Abonnements d'un an et de six mois : Mossoul, 30 piastres et 16 p. 1/2 ; Turquie, 35 et 20 piastres ; Etranger, 10 francs. — Le numéro : 20 paras.

(4) Abonnement annuel : Alep, 1 medjidié 1/2 ; Turquie, 2 medjidiés. — Le numéro : 1 métallique. — Direction : Châri' al-Khandak, Alep.

Analyses et Extraits.

Politique et Administration.

La presse avait récemment annoncé la formation d'un parti socialiste. Il avait arrêté tous les détails de son organisation, et, vers le milieu d'octobre, soumettait à l'approbation du Gouvernement, comme l'exige la loi, son règlement intérieur. Mais, sous prétexte que l'état de siège n'était pas encore levé, le Gouvernement a répondu qu'il ne pouvait, en ce moment, accorder l'autorisation demandée.

Il est question d'introduire une innovation importante dans les Cours judiciaires; elles jugeraient, comme chez nous, avec l'assistance du jury. Le Gouvernement, qui a pris l'initiative de ce projet, déposera prochainement un projet de loi, dans ce sens, devant les Chambres, et le conseiller légiste du Ministère de la Justice, le comte Léon Ostrorog, est chargé des études préliminaires.

On annonce l'arrivée, en Amérique, d'un publiciste arménien fort connu, Aknouni Efendi, membre du Comité Dachnaksioun. D'après le journal *Azadamard*, de Constantinople, Aknouni Efendi serait allé aux États-Unis dans le but d'y faire, pour les immigrés arméniens, toute une série de conférences sur l'union des nationalités dans l'Empire Ottoman, la situation des Arméniens en Anatolie et leurs devoirs envers la patrie ottomane.

Les efforts en vue d'un rapprochement entre Musulmans et Arméniens sont nombreux; l'*Azadamard*, déjà cité, nous en fait connaître un autre, fort significatif. De Terdjan, on lui écrit que l'école primaire arménienne fondée dans le village de Hanfer recevra les enfants kurdes ; des deux côtés, cette décision a été accueillie avec satisfaction. Le village, pour 30 familles arméniennes, compte 60 familles kurdes ; une éducation commune ne sera point inutile pour les rapprocher.

La presse signale, dans le même ordre d'idées, une imposante manifestation patriotique qui a eu lieu à Marʿach. Les conscrits arméniens de la classe 1305, appelés sous les drapeaux, ont parcouru les rues de la ville, drapeau en tête, aux cris de *Vive le sultan Rechâd ! Vive l'union ottomane !* Une foule que l'on évalue à 20.000 personnes les accompagnait, poussant, elle aussi, des acclamations patriotiques. Après avoir entendu les allocutions du prêtre Nersès et du directeur de l'école pré-

paratoire, Kechichian Efendi, les conscrits, ayant avec eux deux musiques jouant l'hymne national, se sont rendus à l'hôtel du commandant militaire. Là, un officier les a félicités pour leur zèle.

D'après un organe de langue grecque, la *Néa Patris*, quantité d'étrangers réclameraient, en ce moment, la naturalisation en Turquie. Mais le Gouvernement mettrait peu d'empressement à répondre à leurs désirs. Il a prescrit à ses agents de faire une enquête minutieuse sur les antécédents de toute personne réclamant la nationalité ottomane; cette nationalité ne sera accordée qu'à bon escient.

Aussi la question de l'immigration musulmane revient-elle sans cesse sur le tapis. La façon dont les immigrés venus des pays voisins sont traités, une fois arrivés en Turquie, fait l'objet, de la part de la presse, des plus vives critiques.

L'*Ikdam* a publié, à ce propos, un article qui fut très remarqué et eut, comme suite, une lettre adressée de La Cavale, vingt jours plus tard, dans laquelle des abus odieux sont dénoncés.

L'immigré arrivé à l'endroit qui lui a été désigné, avec tous ses papiers en règle, va-t-il obtenir aussitôt la concession qui lui est attribuée ? Non. D'ordinaire, il lui faudra attendre longtemps, et ce ne sera qu'avec les plus grandes difficultés qu'il sera mis en possession de son lot de terre et des avances indispensables.

Il n'en sera, du reste, guère plus heureux pour cela. Les localités où, le plus souvent, on installe les nouveaux venus, sont à une grande distance de tout centre habité; les routes qui y conduisent sont impraticables, les frais de transport excessifs, et pour la région de l'Albanie qui nous occupe, les immigrés sont sans cesse exposés aux attaques des bandits grecs. La situation y est tellement difficile, que beaucoup d'immigrés ont abandonné leurs installations, pour aller chercher, au dehors, un peu plus de sécurité et des moyens d'existence plus faciles. Ceux qui restent, procèdent, entre eux, à une nouvelle répartition des terres affectées à la colonisation.

La Turquie est loin d'avoir la population dense de la Belgique et de l'Allemagne; l'immigration pourrait améliorer beaucoup sa situation politique et surtout économique. Mais, pour atteindre ce but, il faut prendre les mesures nécessaires.

Cheikh Sa'îd Efendi, chef de la mission venue de Kachghar à Constantinople pour donner à Mohammed V l'assurance de la fidélité des Musulmans chinois, avait demandé, pour les mosquées de Kachghar,

un certain nombre de Corans et de manuels religieux. Sa requête a été exaucée et, une fois le nombre d'exemplaires nécessaires fixé, le Gouvernement a pris ses dispositions pour faire effectuer l'envoi à travers la Russie.

Au même moment, le Sultan faisait don d'une somme de 28 livres ottomanes pour faire réparer et relier à nouveau d'anciens Corans et d'autres ouvrages religieux de valeur conservés à la bibliothèque de la mosquée de Fâtih.

Le dédoublement du 2e corps d'armée, dont le quartier général était à Andrinople, va être effectué. L'un des corps qui le remplaceront aura, comme précédemment, son quartier-général à Andrinople, avec le maréchal ʿAbdoullâh Pacha comme chef; l'autre, commandé par Mohammed Yâver Pacha, qui était naguère à la tête du 1er corps, aura son quartier général à Kerk Kilisa.

L'Instruction.

Deux questions défrayaient la presse ces temps-ci. La première était celle de l'inspection des écoles. On sait que les communautés non musulmanes protestaient contre l'obligation, à laquelle elles se trouvent soumises, de recevoir les inspecteurs de l'instruction publique. Elles n'ont pas été exaucées sur ce point; le Gouvernement exige que les inspecteurs puissent, en tout temps, visiter leurs écoles, s'assurer si les locaux sont salubres, si les maîtres ont les diplômes voulus et réunissent les conditions requises, connaître le nombre et l'origine des élèves, savoir quels sont les manuels employés. Des mesures sévères seront prises contre les chefs d'établissement refusant de se soumettre à cette prescription.

La seconde question est celle de l'année scolaire; elle a été soulevée par un lecteur du *Tanin*, qui demande quelle doit en être la durée. Il a constaté qu'à l'École préparatoire de Kaba Tach les élèves avaient, chaque année, cinq mois de vacances. Ajoutez à cela les jours de congé, les interruptions accidentelles, et vous arriverez à un total de sept mois de repos pour cinq de travail dans l'année.

On a attiré l'attention du ministre de l'Instruction Publique sur le fait que, dans plusieurs écoles, les directeurs et professeurs envoyaient dans les théâtres, en qualité de figurants ou d'acteurs, leurs élèves. Un arrêté officiel est aussitôt venu interdire cette pratique de la façon la plus absolue. Tout maître convaincu d'avoir fait participer ses élèves

à une représentation théâtrale sera puni de la révocation, s'il appartient à l'enseignement public; du retrait de l'autorisation d'enseigner, s'il appartient à une école privée. L'arrêté de Emrullâh Bey est longuement motivé; il rappelle la mesure, en vigueur dans les États d'Europe, qui interdit d'employer, sur la scène, tout enfant de moins de treize ans. Sans s'opposer à ce que, dans les écoles, on procure aux élèves des distractions littéraires, musicales ou dramatiques, n'ayant rien de répréhensible, il rappelle que ces établissements n'ont pas pour objet de former des artistes dramatiques.

En outre, le ministre a pris une mesure sévère contre les étudiants et les élèves de toutes les écoles officielles fréquentant les lieux de plaisir. Ceux qui auraient été vus dans les cafés, casinos, théâtres ou maisons de jeux, seront exclus des établissements qu'ils fréquentaient, et perdront les avantages pécuniaires qui auraient pu leur être accordés.

Un Congrès s'est tenu à Magnésie, où les ulémas de cette ville et des alentours ont recherché les moyens de réformer les écoles. Ce fait inspire à l'*Ikdam* quelques réflexions.

Ce qu'il faut changer, dit le grand organe de Constantinople, ce ne sont pas les écoles; ce sont les méthodes d'enseignement et l'organisation des Écoles Normales. L'enseignement religieux, limité à l'arabe et aux sciences théologiques, est chose nécessaire; mais il ne peut suffire en aucune façon. Il faut s'instruire dans les sciences modernes, et joindre la philosophie de l'Europe à la théologie musulmane. C'est sur l'Europe qu'il faut prendre modèle, si l'on veut pouvoir faire face aux nécessités du moment.

Les méthodes étant modifiées, il faudra un personnel sachant appliquer les nouveaux principes. Pour cela, il faut multiplier les Écoles Normales. Chaque grande ville devra avoir la sienne, et les élèves instruits dans la religion musulmane, le seront également dans les sciences profanes.

Un avis officiel, paru dans le journal *Edirnè*, annonce, pour le commencement d'octobre, la rentrée de l'École Normale primaire du vilayet d'Andrinople. Indiquons, à ce propos, comment, en Turquie, on entre dans les établissements de cet ordre.

En principe, tout candidat qui, remplissant les conditions énumérées plus loin, se fait inscrire dans le délai d'un mois à dater de l'avis publié dans les journaux, est admis. On ne procède à un concours que dans le cas où le nombre des places serait inférieur à celui des candidats. Ceux-ci doivent :

1° Être de nationalité ottomane;

2° Avoir 18 ans au moins, 25 au plus ;

3° Être sains et bien constitués ;

4° Produire un diplôme ou certificat attestant qu'ils ont terminé leurs études dans une école primaire supérieure (*ruchdié*), ou, à défaut, subi un examen écrit et oral sur la langue turque et les quatre règles.

Vers le même moment avait lieu un concours pour la nomination à un poste de professeur de lettres à l'École Sultânî d'Andrinople. En voici le programme :

1° Explication de textes, au point de vue du sens, de la syntaxe et des diverses règles grammaticales ;

2° Dérivation des mots ;

3° Analyse logique ;

4° Théories littéraires, rhétorique ;

5° Composition et style ;

6° Poésie, genres poétiques, prosodie ;

7° Prose : ses divers genres, ses règles ;

8° Genres littéraires, éloquence ;

9° Analyse littéraire ;

10° Critique littéraire ;

11° Rédaction et ses règles ;

12° Histoire littéraire ottomane.

La *Revue* a annoncé la création, à l'Université de Constantinople, d'un enseignement des langues étrangères. Voici, d'après la presse de Constantinople, comment cet enseignement sera compris :

Pour les langues arabe, persane, française, anglaise, allemande et russe, il y aura une classe de rédaction et de conversation. En ce qui concerne le français, l'enseignement sera scindé en deux branches : l'une élémentaire, l'autre supérieure. Pour toutes les autres langues, il n'y aura qu'une seule série d'élèves, et l'enseignement commencera par les éléments de la langue.

Les élèves devront produire, avec un diplôme ou certificat délivré par un établissement d'enseignement supérieur ou une école préparatoire, un certificat de vaccine, un certificat médical attestant qu'ils peuvent suivre sans inconvénient les cours de l'Université, une pièce établissant qu'ils sont de nationalité ottomane, leur *curriculum vitæ* et deux photographies.

Les écoles religieuses se transforment aussi, et dans le même sens

que l'Université de Constantinople. Des leçons d'économie politique et de conversation arabe sont maintenant données, par ordre du Mechyakhat, à l'École des Cadis.

Questions économiques.

L'*Ikdam* consacrait récemment un article à la décadence de l'industrie des tissus en Syrie.

Plusieurs causes ont amené cette décadence. La routine d'abord. Parce que de tout temps on a fait ainsi, on doit continuer de même : ce détestable principe a fait et fait encore à l'Orient le plus grand mal. Il faut tenir compte de tous les progrès effectués ailleurs, rechercher ceux qui sont encore possibles, ne pas chercher à lutter contre des machines perfectionnées avec des métiers mus avec le pied. Ce que le fabricant turc vend de 12 à 14 piastres, le fabricant européen le donne pour 8 à 9. D'où nécessité de remplacer un outillage qui a fait son temps.

Il faut aussi tenir compte de la mode, changeante et capricieuse, se conformer à ses désirs; sans cela, l'industrie ne pourra jamais prospérer. La production, enfin, doit se baser sur la loi de l'offre et de la demande.

Mais il faudrait en même temps reprendre certains vieux usages, tombés en désuétude. Pourquoi l'industrie céramique a-t-elle presque disparu de Kutahié ? Parce que l'architecture ottomane n'est plus la même qu'autrefois, et ne fait aucune place aux carreaux émaillés dans la construction. La routine est à combattre et doit être combattue avec énergie ; mais les traditions de goût et d'art, qui forment une partie du caractère national, doivent être remises en honneur.

Le développement de l'enseignement technique sera, du reste, l'un des meilleurs moyens de relever l'industrie locale. On l'a compris à Mossoul. Il y a beaucoup à faire dans le vilayet dont Mossoul est le chef-lieu, pour améliorer une situation économique peu satisfaisante : les moyens de transport, absolument insuffisants, doivent être considérablement accrus, qu'il s'agisse de voies ferrées, d'automobiles ou de voitures ordinaires; les entrepôts publics, qui tombent en ruines, sont à relever; mais la création d'une École professionnelle rendra, elle aussi, les plus grands services, et le Conseil général du vilayet la réclame. Les crédits disponibles étant insuffisants, on a songé à établir, dans ce but exclusif, des permis, délivrés contre payement d'une taxe, dont toute personne exerçant la navigation fluviale devrait se pourvoir.

L. B.

PRESSE PERSANE

La *Revue* a annoncé, dans son dernier numéro, la suspension du *Chark* (ou *Chargh*) « Orient », à la suite d'attaques contre les hommes au pouvoir. Ce quotidien a reparu, sous son nom à peine modifié : *Bark* (ou *Bargh*) « Éclair », le 9 octobre dernier. Comme par le passé, il a sa quatrième page rédigée en français, et voici dans quels termes il annonce sa réapparition :

« Notre confrère le *Chargh* a été arbitrairement suspendu par ordre ministériel.

« Nous disons arbitrairement, car, dans un pays qui jouit d'un régime constitutionnel, un journal ne devrait être suspendu que quand le délit de presse dont il est accusé est dûment prouvé au tribunal compétent.

« Après tout, la vérité est dure à entendre, et le *Chargh* se flatte d'avoir été toujours véridique. C'est peut-être pourquoi il a été puni, d'ailleurs.

« Le procès suit son cours régulier au département compétent, et jusqu'à aujourd'hui du moins son gérant a répondu d'une façon satisfaisante aux objections qui lui étaient faites.

« En attendant la fin du procès et afin de satisfaire nos abonnés, un nouveau journal paraît : le *Bargh*.

« Nous espérons faire en sorte que le *Bargh* continue l'œuvre commencée par le *Chargh*.

« Le programme du nouveau journal est le même. Il sera l'organe de défense du peuple persan contre ceux qui veulent attenter à ses droits. »

En effet, rien, à part la première lettre du titre, n'a été changé dans le quotidien de Téhéran. Bien informé comme d'habitude, il a conservé, en outre, son esprit frondeur, comme le montre l'entrefilet suivant, emprunté, lui aussi, au numéro du 9 octobre :

« *Échos administratifs.*
« *Finances.*

« Malgré toute l'érudition médicale de Leurs Excellences, le Ministre et le sous-secrétaire d'État des finances se trouvent en agonie.

« Son Excellence Gavam es-Saltaneh, ministre de la Guerre, a des cauchemars.

« Il se voit tirant l'épée et marchant contre les révoltés du Mazendéran.

« Intérieur :

« Pas de ministre, pas d'histoire.

« Justice :

« Ne pouvant s'occuper des forts, oppresse les humbles journalistes pour les tourner aussi contre le nouveau régime.

« PHONOGRAPHE. »

***

Khaber « La Nouvelle » est un quotidien paraissant sur une grande page, beaucoup plus longue que large. Son directeur est Aga Seyyed Hoseïn Khân. Journal bien informé, d'opinions libérales et ami du progrès. Prix de l'abonnement annuel : Perse, 40 krans ; Étranger, 20 francs.

Analyses et extraits.

Une consécration officielle vient d'être donnée à la valeur du *Mozafferî*. De Téhéran, l'ordre a été envoyé à Bender-Bouchir, par télégramme, d'adresser au Ministère de l'Intérieur un exemplaire de chaque numéro de ce journal, ainsi que des suppléments qu'il pourrait donner à son édition hebdomadaire.

C'est en tête du numéro du 16 octobre que nous voyons cette information. Dans ce même numéro, nous remarquons, en outre, deux intéressants articles concernant des questions économiques. Le commerce dans la région de Bender-Bouchir se trouve menacé, par suite de l'interdiction, partielle d'abord, puis totale dans quelques années, de l'introduction de l'opium en Chine et dans l'Inde. La Perse fournit à ces deux pays une part considérable de l'opium consommé. Aussi les négociants de Bender-Bouchir ont-ils tenu une réunion pour rechercher les mesures à prendre. D'un autre côté, l'interdiction des couleurs minérales pour les tapis et de la vente des tapis préparés à l'aide de ces couleurs est très préjudiciable au commerce local, qui réclame, comme à Téhéran, que cette loi ne soit pas immédiatement applicable.

Le *Mozafferî* a, de nouveau, l'occasion de parler de Mîrzâ Mozes Khân, ce jeune philanthrope arménien dont les habitants de Bender-

Bouchir apprécient le zèle et le dévouement. Après avoir fondé, dans la ville, une école arménienne, il songe à y ouvrir un asile pour les vieillards et les infirmes des deux sexes. Ceux-ci sont nombreux, et il se passe, à Bender-Bouchir, ce que l'on peut constater dans toutes les grandes villes d'Europe, où les miséreux, venus parfois de fort loin, accourent dans l'espoir d'y trouver plus facilement des moyens d'existence. Beaucoup, dans le nombre, sont indignes d'intérêt : jeunes et vigoureux, ils pourraient facilement gagner leur vie, et préfèrent avoir recours à des expédients. Mais, pour tous ceux que l'âge ou les infirmités mettent hors d'état de se procurer le nécessaire, il est temps d'ouvrir un asile. Dans ce but, Mirzâ Mozes Khan a ouvert des souscriptions et organise, à l'école arménienne, des loteries et des représentations cinématographiques. Il a déjà réuni, de la sorte, des sommes importantes, et parviendra, sans doute, à réaliser son projet.

Le ministère de Sipâhdâr A'zam, avant sa démission, avait accordé une subvention de 1.000 tomans aux ulémas de l'Irak. Il avait, un peu plus tard, décidé de leur accorder de nouveau pareille somme; mais ce dernier envoi n'avait pas été fait, et le *Medjlis* a demandé à Mohammed Kâzem El-Khorâsânî si ce supplément de subsides devait être fourni.

Non, a répondu le célèbre docteur. Nous avons, avec nos traitements, tout ce qui nous est nécessaire ; le gouvernement devra employer cet argent pour la réorganisation de la Perse, objet de tous nos désirs, et, notamment, à la mise en état de l'armée.

Le prince Gholam Reza Mirza (Amiradjibi) a été nommé inspecteur général au département de la Police.

D'origine caucasienne, Gholam Reza Mirza s'est installé, depuis de longues années, en Perse, où il a embrassé la religion mahométane. Ses idées avancées le firent emprisonner jadis sous Mohammed Ali Schah. Traité en malfaiteur, il fut enchaîné dans les cachots de Bagh Chah. Aussitôt libre, il se rendit à Constantinople, où, par ses articles, il éclaira d'un jour nouveau les événements de Perse et rendit de réels services à la cause libérale persane (1).

On sait qu'une loi récente a institué le monopole du commerce des boyaux. Le journal *Medjlis* a reproduit le modèle des certificats d'origine qui doivent accompagner celles de ces marchandises destinées à l'exportation. Ce modèle est imprimé en deux langues : persan et fran-

(1) Extrait du *Barah*.

çais ; nous reproduisons ci-après la partie française, placée en regard du texte persan, et qui occupe le côté gauche du certificat.

GRATIS

EMPIRE DE PERSE

—o—

Ministère des Finances

Certificat d'exportation de boyaux.

—o—

N° *Le* *191* .

Nombre de boyaux.
— de colis.
Poids brut.
— net.
Secs ou salés.
Propriétaire.
Expéditeur.
Lieu d'origine des boyaux.
— d'emballage.
Destination.
Bureau de sortie.
Visa du chef local de la douane.

C'est avec divers États d'Europe, l'Allemagne entre autres, que se fait le commerce des boyaux. Chaque année, les besoins de l'industrie en demandent une quantité considérable.

Le Boycottage.

Il a été question bien des fois de boycottage en Perse des marchandises de provenance russe. Mais les efforts faits dans ce sens avaient échoué jusqu'ici.

Pourquoi ? Une des plus hautes autorités religieuses du Chiisme, Aga Cheikh 'Abdollâh Mâzenderânî, attribue cet échec à des raisons fort curieuses et jusqu'ici insoupçonnées. Nous résumons ci-après la lettre qu'il a adressée au directeur du *Habloul-Matîn*, Moayyid ol-Islam, qui s'était renseigné auprès de lui.

Surpris de voir que les Persans, ses compatriotes, négligeaient à ce point leurs devoirs nationaux et religieux, et se refusaient à porter la

guerre à l'étranger sur le terrain économique, où elle pouvait être si efficace, Aga Cheikh 'Abdollâh Mâzenderânî s'est renseigné. Et il a appris que tout avait été fait pour tromper l'opinion publique. Fausses nouvelles de Nedjef, informations tendancieuses, campagnes de presse aux dessous suspects, tout avait été mis en œuvre.

Tous ces mensonges, tous ces agissements, continue-t-il, proviennent de deux sources :

D'abord d'un Andjouman secret, formé à Téhéran, et dont les membres sont, ou bien des Ismaéliens, ou bien des ennemis déclarés de l'Islam, qu'ils voudraient voir disparaître de la Perse.

Ensuite d'un certain nombre d'individus résidant à Nedjef, hostiles au régime libéral, et qui soutiennent une politique différente de celle que veut suivre leur patrie.

Le mal est grand. Beaucoup de journaux, en Perse et à l'étranger, et notamment en Turquie, où les adversaires du boycottage ont circonvenu un certain nombre d'organes paraissant à Constantinople, sont acquis à la mauvaise cause. Aux patriotes persans, aux Musulmans sincères, d'intervenir ; les journaux devront tout faire pour éclairer l'opinion publique, en démasquant les ennemis de leur pays.

La lettre de Aga Cheikh 'Abdollâh Mâzenderânî est suivie d'un éditorial de plusieurs pages, dans lequel la question du boycottage est traitée à fond. C'est une arme puissante aux mains des nations opprimées. On connaît la mise à l'index des marchandises américaines en Chine ; le grand mouvement Swadeshi, qui, dans l'Inde, a été si désastreux pour le commerce anglais. Plus près de nous, le boycottage, par les Ottomans, des produits autrichiens et grecs, a donné à réfléchir sérieusement à ces deux dernières puissances.

Un jour ou l'autre, et plus tôt qu'on ne pense, il faudra bien décréter l'interdiction des marchandises russes en Perse. Cette interdiction, le *Habl oul-Matîn* supplie les chefs spirituels de la Perse de la prononcer sans délai, dans l'intérêt de la nation. S'ils en prennent l'initiative, le mouvement aura beaucoup plus d'ampleur et en imposera davantage. S'ils ne la prennent pas, qu'arrivera-t-il ?

De lui-même, le peuple persan mettra à l'index tout ce qui vient de Russie ; il le fera sous peu, c'est un fait inéluctable. Faudra-t-il qu'il semble avoir pris une mesure aussi grave, d'un si grand intérêt patriotique, sans le concours de ses ulémas ?

Certes, la mise à application du boycottage soulèvera d'assez nombreuses difficultés. Elle causera de la gêne, nuira à bien des intérêts. Mais les intérêts privés ne peuvent passer avant l'intérêt national.

Depuis Pierre le Grand, la politique musulmane de la Russie n'a pas changé, et la conquête de la Perse est un de ses projets. Pour le réaliser,

elle compte beaucoup sur les divisions des Musulmans, divisions qui, habilement entretenues, provoquées au besoin, amènent les luttes sanglantes de Boukhara, entre Sunnites et Chiites. Par tous les moyens en son pouvoir, la Russie fera obstacle à l'union de la Perse et de la Turquie.

La note du *Habl oul-Matîn*, devenant un violent réquisitoire contre la Russie, passe en revue les derniers événements de Perse ; partout, dit-elle, on retrouve la main du Russe dans les agitations hostiles à l'indépendance persane et au régime constitutionnel. Il ne suffit pas de brouiller des hommes appartenant à des rites et à des nations différentes ; il faut encore semer la discorde entre Persans, entre Chiites, opposer Sattâr Khân à Bâker Khan, Serdâr As'ad à Sipahdâr A'zam, le Modjâhid au Bakhtiari. Entre ennemis intérieurs et ennemis extérieurs, l'union est complète.

Au dehors, l'opinion publique est trompée. De fausses nouvelles, des récits calomnieux défrayent la presse ; on connaît leur origine. La presse de Constantinople, surprise par des personnes mal intentionnées, doit se ressaisir. Dans tout le monde musulman, le croyant sincère ne doit faire aucune distinction entre l'ennemi de la Perse et l'ennemi de l'Islam.

Le *Habl oul-Matîn* a été exaucé. On trouve, dans son numéro du 3 octobre, le texte d'un long télégramme adressé, au nom des ulémas ses confrères, par Mohammed Kâzem El-Khorâsânî, fils d'ʿAbdollâh Mâzenderânî, à la Chambre persane. La conclusion de ce télégramme est que, si la Russie et l'Angleterre continuent non seulement de porter atteinte au sentiment religieux et à l'honneur national, mais encore de violer le droit des gens en maintenant en Perse les troupes d'occupation, la guerre économique, *modjâhedèyè-iktisâdiyè*, devient un devoir pour tout croyant, et sera la réponse d'un peuple opprimé à la note transmise au Gouvernement par les Légations de Russie et d'Angleterre.

Les bruits les plus divers ont couru ensuite sur les rapports des ulémas de Nedjef avec la Russie. Ils ont servi de thème, dans la presse persane, à des discussions passionnées et ont provoqué l'échange de nombreuses correspondances entre les ulémas. Le *Habl oul-Matîn* s'est fait l'écho de cette campagne, et on trouvera tout au long, dans ses colonnes, le texte des documents qui s'y rapportent.

On a parlé d'ulémas vendus à la Russie et traîtres à l'Islam, qui s'étaient laissé gagner par l'argent russe. En réalité, les ulémas de Nedjef n'ont fait que continuer leurs décisions antérieures prescrivant le boycottage des marchandises russes, cette forme du Djihâd étant, dans les circonstances actuelles, la plus efficace.

La Perse, ajoutaient-ils, doit autant que possible entretenir des relations amicales avec toutes les puissances étrangères, quelles qu'elles soient ; mais on ne peut adopter une ligne de conduite qui mènerait à la trahison.

M. Orloff, consul de Russie à Bagdad, qui s'était mis en rapports avec les ulémas et leur avait répondu, quand ils avaient demandé à quelle date les troupes russes évacueraient la Perse : « Quand l'ordre sera rétabli », a été vivement pris à partie, non seulement par les journaux, mais encore par ceux-là mêmes auxquels il s'adressait. « La Perse est calme, et les troupes restent ! » s'est écrié Mohammed Kâzem El-Khorâsânî.

Ainsi se résument des faits que l'opinion publique a suivis attentivement, en Turquie comme en Perse, qui ont eu leur écho dans tout le monde musulman, et défrayé, plusieurs fois, les journaux d'Europe.

Un recensement.

La population de la Perse a été évaluée de façons très diverses, et les données certaines, pour l'ensemble, font défaut. Nous pouvons, du moins, mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* les chiffres du recensement effectué dernièrement en Khorassan. Ils sont empruntés au *Medjlis*.

	Ames
Mechhed	130.000
Tribus du centre de la province	11.240
— de Betâdegân	9.500
— de Bîvèdjen	5.420
— de Sîrdjân	9.040
— kurdes de Tchenârân	4.760
— turques de Tchenârân	2.660
Villages de Tchenârân	2.000
— de la peuplade des Beljîkî	3.300
Râdkoun	15.400
Mârchek	5.670
Tchâghrak	4.500
Chândîz	10.300
Erdemè	13.150
Derzâb	15.560
Kelmèkan et peuplade des Hamza Kanlou	4.950

Province (Vilâyet) de Khorassan.

	Ames
Kelât	17.390
Derdjez	26.535
Kotchan	20.000
Tribus à la limite de la province :	
Villages *ra'yetî*	11.880
Villages à population sédentaire	11.970
Tribus du centre de la province :	
Villages *ra'yetî*	13.860
Villages à population sédentaire	21.240
Tribu de Djelyân	2.040
— de Chîrvân	16.200

Tribus de la frontière de Kotchan.

Kem Kanlou	1.170
Biltcheranlou	790
Senoukanlou	1.320
Autres places	5.790
Tribu de Djersan	1.620
— de Kouchkhânè	4.160
— de Djifan et dépendances	5.500

Persans et Indiens.

Le *Habl oul-Matîn* fait savoir que l'appel des Persans aux Musulmans de l'Inde a été entendu. Un long extrait du journal *Panjabi* en fait foi. En voici la substance :

Dans une réunion récente du Comité Union et Progrès de la Fraternité Musulmane de Londres, Comité qui comprend des Musulmans des pays les plus divers, une motion de sympathie et de solidarité avec la Perse, réprouvant toute intervention russe, a été adoptée et les Musulmans réunis à Londres se sont déclarés solidaires de leurs frères persans. Ils ont respectueusement prié le roi d'Angleterre d'intervenir en faveur de la Perse auprès de la Russie.

Le président du Comité, le docteur Sayyid 'Abdul-Majid, barrister-at-law, a fait l'historique de la politique russe en Perse, politique qui, depuis près de deux siècles, tend à absorber ce pays, auquel de vastes

territoires ont été arrachés. L'ère des conquêtes a commencé en 1722, avec le Daghistan et le Derbend ; en 1726, avec Bakou ; en 1801, avec la Géorgie et la Sionie ; en 1804, avec Guendjè et le Chirvan ; en 1829, enfin, le désastreux traité de Turkmen-Tchay fait passer tout le Caucase sous la domination de la Russie, qui, en 1839, annexait encore l'île d'Achourada ; en 1881, le district de Sarkhan. Aujourd'hui, elle occupe plusieurs villes de Perse et ne cache pas ses ambitions. Dans l'intérêt de l'Islam tout entier, l'intégrité de la Perse doit être défendue.

A Kotchan.

Le nom de Kotchan a été souvent prononcé à l'occasion des événements contemporains de la Perse ; de pénibles souvenirs s'y rattachent; il suffira de citer les ventes, comme esclaves, d'enfants persans, qui y ont été faites et ont causé, à l'époque, tant d'émotion.

D'une lettre adressée au *Mozafferî* par sept habitants de Kotchan las de réclamer vainement justice depuis des années, il résulterait que la situation n'a pas changé depuis cette époque. La tyrannie du gouverneur dépasse toute mesure, et le régime constitutionnel se trouve être, dans le pays, lettre morte : injustices et abus ne peuvent se compter.

Dans le nombre, il faut relever le développement inquiétant de l'alcoolisme et de la prostitution. Douze cabarets se sont ouverts dans la ville, avec la protection manifeste des autorités. En outre, huit maisons de prostitution s'y sont installées, et l'exercice de la prostitution a pris, pour ainsi dire, un caractère officiel. Des prostituées ont été amenées de Téhéran ; le racolage se pratique dans les rues avec audace, et les tenancières des mauvais lieux touchent de trop près à l'autorité pour être gênées en quoi que ce soit. L'autorité, d'ailleurs, a trop d'intérêts engagés de ce côté pour ne pas favoriser la débauche...

Tristes choses, déclare le *Mozafferî*, dans une courte note accompagnant cette lettre. Mais les habitants de Kotchan sont-ils donc seuls à plaindre ? Le Fars, ce beau pays au passé si glorieux, n'est pas mieux partagé. A la place d''Azam os-Saltané, n'y a-t-il pas Zafer os-Saltané ? Les deux se valent.

'Azod ol-Molk.

Nous empruntons à l'*Indépendance persane* (1) quelques détails biographiques sur le prince 'Alî Rezâ Khân 'Azod ol-Molk, régent de l'Empire, décédé le 23 septembre dernier.

(1) Nos 15-16.

'Azod ol-Molk était originaire de Barfourouch. Dès l'âge de quinze ans il devenait chambellan de Nâser ed-Dîn Châh, qui le chargea, peu d'années après, d'une mission en Mésopotamie. Il s'agissait de faire recouvrir de carreaux artistiques les tombeaux des deux Imams. Revenu à Téhéran, le souverain, qui appréciait particulièrement son mérite, le prenait pour garde des sceaux et en faisait l'intendant de la Cour. Le commandement de l'armée du Mazendéran lui fut aussi confié.

'Azod ol-Molk, qui avait accompagné Nâser ed-Dîn lors de son pèlerinage à Kerbéla et de ses voyages en Europe, fut nommé, à l'issue du pèlerinage, chef de la tribu des Kadjars, puis ministre de la Justice. Mais, vers la fin du règne de Nâser ed-Dîn, il se retira du pouvoir, ne voulant plus prendre part aux affaires publiques. Il fallut les troubles qui, il y a une vingtaine d'années, accompagnèrent la création de la Régie des tabacs au profit de l'étranger, pour le faire sortir de sa retraite. Juste et bon, 'Azod ol-Molk était resté très populaire, et son intervention fit cesser les troubles en quelques heures. La création de la Régie n'avait, du reste, jamais obtenu son approbation.

Sous les règnes de Mozaffer ed-Dîn et de Mohammed 'Alî, 'Azod ol-Molk ne voulut accepter aucune nouvelle charge, et vécut à l'écart de la Cour. Mais il avait conservé son influence et en usait toutes les fois que l'intérêt de la Nation ou la cause de la liberté étaient en jeu. Ce fut lui qui fit signer à Mozaffer ed-Dîn le décret introduisant en Perse le régime constitutionnel ; auprès de Mohammed 'Alî, il fut un conseiller autorisé et courageux, qui empêcha bien des fautes, mais ne fut malheureusement pas toujours écouté. Une fois la Constitution rétablie, il fut, tout naturellement, désigné comme régent de l'Empire pendant la minorité de Ahmed Châh.

Depuis longtemps, la santé du régent laissait à désirer. Dans le courant de septembre, une broncho-pneumonie se déclarait, et elle l'emportait après quelques jours de maladie.

'Azod ol-Molk laisse neuf enfants, quatre filles et cinq fils. Voici les noms de ces derniers :

Zâhir os-Saltanè ;

Khâzen os-Soltân ;

Rokn os-Soltân ;

Sâlâr os-Soltân, intendant d'Ahmed Châh et chef de la tribu des Kadjars ;

Serdâr Makhsoûs, gouverneur de Sâvè.

L. B.

Simples Réflexions d'un bourgeois persan.

Le Khaber, *nouveau journal qui paraît à Téhéran, semble être le digne successeur des* Sour Israfil, Khéïr ol Kélam, *etc. d'avant le changement de règne.*

Parmi tous les articles qu'il publie, nous en avons choisi un certain nombre, et nous donnons aujourd'hui la traduction de l'un d'entre eux. Celui-ci nous paraît d'une hardiesse peu commune. La thèse qu'il soutient, l'ardeur qu'il y met, les allusions mordantes qu'il semble renfermer aux choses de Tauris, indiqueraient peut-être qu'il émane de la plume d'un ancien collaborateur de la Revue, dont nous nous sommes occupés dans Un procès de presse en Perse, en 1910 (*numéro de mars 1910*). *En tout cas, le n° 5 du* Khaber *indique qu'il y a une suite à cet article; mais le n° 10 a paru sans nous rien apporter...?*

Je suis Persan !

Si je jette les yeux sur l'histoire de la Perse, j'y vois les conquêtes des anciens rois; les hauts faits de mes aïeux, et la merveilleuse influence de l'antique religion, antérieure à l'Islam ! Et ce m'est une lecture à dilater le cœur, qui m'oblige à m'enorgueillir moi-même.

A cette époque-là, toutes les nations, au point de vue religieux, étaient plongées dans la misère, les tourments et l'ignorance; elles adoraient des idoles et mangeaient la chair de leurs semblables. Et nous, à ce moment même, nous jouissions des bienfaits de la religion Zoroastrienne. Aujourd'hui encore, les Lois de cette croyance régentent l'honnêteté et la loyauté de ses sectateurs.

Quand nous eûmes accepté la religion de l'Islam, qui, certes, est la première et la dernière des religions, nous eûmes lieu de nous féliciter mille et mille fois.

En effet, aucune nation ne peut être mentionnée que par les noms de ses philosophes, de ses savants, de ses poètes, de ses jurisconsultes. Gloires en soient rendues à Dieu ! Nous avons des poètes comme Mirza Aboul Cassem Touci, comme Saadi, comme Khéyyam, etc., et des philosophes de haut rang, des penseurs profonds.

Donc, être Persan est pour moi une éducation et un modèle !

Certainement ces gloires passées ne doivent pas m'empêcher de me montrer moi-même : elles ne doivent pas non plus s'opposer à mes efforts pour servir mon pays !

Moi, qui suis un Persan et me considère, pour une foule de raisons, comme étant au-dessus des autres nationalités, je dois examiner ces

autres nationalités, qui, avec moi et mon peuple, marchent dans la voie du progrès et de l'humanité.

Suis-je bon ou mauvais ? Ai-je ou non mésusé de la gloire ancestrale ? Si j'ai bien agi, je dois être content de moi. Si j'ai mésusé, je dois m'exclure moi-même du titre de Persan, afin que la Perse ne soit pas souillée de mes actions.

Un temps fut où les frontières de la Perse s'étendaient jusqu'au Bosphore et à la mer Blanche; jusqu'au Khalidj, rivière entre le Sind et l'Hind ; jusqu'à l'Oxus et à l'Aral, jusqu'à la Porte des Portes : Derbend; jusqu'aux rivages de la mer du Fars et de celle de l'Oman. Aujourd'hui, nous ne sommes plus maîtres de ces pays ! Toutes nos frontières sont menacées, des quatre côtés, par les étrangers.

Jadis, en cas de guerre, nous pouvions envoyer jusqu'à 300 ou 400 farsakhs un million de soldats courageux ! Aujourd'hui nous ne pouvons même pas assurer la sécurité chez nous !

Un temps fut où les étudiants étrangers venaient en foule s'instruire chez nous, dans nos glorieuses écoles ! Actuellement nous n'avons plus un établissement où nous puissions élever cent jeunes gens !

Un temps fut où nos produits se vendaient sur tous les marchés de l'Univers ! Maintenant, même pour nos vêtements, nous devons nous adresser à l'étranger !

Un temps fut où nos arts excitaient la rage et l'envie de tous les artistes du monde ! Aujourd'hui le nom d'art n'existe plus chez nous !

Un temps fut où la religion de Zoroastre nous avait donné un tel renom de piété, et nos concitoyens étaient tellement pieux, qu'ils mettaient l'agriculture au-dessus du commerce. Aujourd'hui, nous sommes si loin des bonnes qualités et de la morale que la honte du mensonge et du vol ne nous apparaît même plus !

Donc, si je me crois fils de ces fiers Persans, qui nous ont laissé un tel héritage de gloire et d'honneur, et si je regarde mes actions, je dois, tout couvert de honte et de désespoir, me faire mourir par le poison, afin que mon existence ne ternisse pas la bonne renommée de ma patrie. Que si, au contraire, je me crois l'enfant de ces Persans qui, nuit et jour, par amour du lucre, ne se dégoûtent pas des bassesses ni des vilenies; de ces Persans qui n'ont aucun sentiment religieux, qui ne souffrent pas des douleurs de la patrie, qui ne connaissent rien des devoirs humains, il me faut me dépouiller de ce titre de Persan ! Il me faut préférer n'importe quelle nation, si avilie soit-elle !

Je n'ai pas vécu au beau temps de notre histoire ! Je n'ai pas le droit de me compter au nombre de ces illustres Persans. Je ne suis né que tout à l'heure. Et, de même que je suis associé avec mes compatriotes

dans le mal et dans le bien, je prends ma part du bonheur et du malheur de mon pays. Je ne suis pas la cause unique de ses tourments. Mais, ce que j'ai fait, il me le faut comprendre. Je n'ai pas à m'occuper des œuvres d'autrui, mais des miennes propres.

Donc, pour moi, Persan, il me faut prendre contact avec toutes les religions avant d'accepter celle de l'Islam. Il me faut accepter celle-ci en toute connaissance de cause ! Si je m'examine au sujet de cette religion qui fait mon orgueil, je vois que je l'ai acceptée comme un aveugle, sans l'approndir. Je la tiens de mon père, de ma mère, de quelque mollah ! Et je m'en glorifie !... peut-être par ignorance ! Je ne sais ! Je suis un Persan !

Or, de même que mes aïeux étaient supérieurs aux autres nations dans la science de la vie, de même dois-je faire tous mes efforts pour dépasser tous les autres. Et voilà que je me découvre moindre que le plus petit élève d'une école d'Europe ! Que suis-je donc auprès de leurs savants ?

Quand je veux me marier, il faudrait que je formasse le dessein de choisir pour moi une amie, qui, par son éducation et par son caractère, soit digne d'élever mes enfants. Or, à ce moment, je ne pense qu'à l'argent qu'elle peut avoir, à la beauté dont elle est parée, aux voluptés qu'elle me fera éprouver.

Si j'ai des enfants, ne dois-je pas leur donner les hautes sciences ? Ne dois-je pas les élever, afin qu'ils soient doués de bonnes qualités ? Et voilà que je les confie à leur mère, femme sans éducation, qui les confie à son tour à des servantes ignares, incapables et indignes d'une si noble tâche. Ce qu'elles font, c'est de pourrir mon enfant dans sa fleur.

Je comprends cela et j'envoie mon fils pour s'instruire, comme un Persan honorable. Eh bien ! mais si les autres en font autant, de quel droit leur ferai-je des reproches ?

Il est vrai que, dans le choix de leur mère, je ne suis pas tout à fait coupable ! Les mœurs persanes me lient bras et jambes ! Elles m'empêchent de choisir une femme convenable et digne !

Les ignorants, qui se font passer pour savants, s'opposent à l'éducation des femmes, ce qui est, pourtant, le plus sacré des devoirs !

Je ne puis donc trouver une amie instruite !

Pour ce qui concerne son caractère, je l'ai choisie par l'entremise d'une femme quelconque habituée à ce genre de commerce, une courtière ! Ou bien ma mère ou ma sœur l'ont vue une fois ! Comme si dans une unique entrevue, elles pouvaient découvrir son caractère ! Vraiment mon choix ne peut engager ma responsabilité !

S'il existait une femme instruite et que je ne la prisse pas, je serais coupable ; mais il n'y en a pas, et, si je ne puis étudier son caractère, je n'ai plus qu'à m'occuper de sa fortune et de sa beauté.

Donc, en ce qui me concerne, je dois élever l'amie que j'ai plus ou moins choisie.

Or, la faute accomplie, j'en dois supporter la responsabilité et les conséquences.

Il faut donc, pour réparer ma faute, que j'élève, ainsi que cela se doit, mes filles, et que j'en fasse des femmes dignes d'être mères.

Moi-même, n'étant pas instruit, il faut que j'élève, mes garçons avec mille peines et mille soucis, et que j'imite Bakhch Ali Agha Chahtakhtéhi, qui ne prend qu'un repas par jour et s'occupe de l'éducation de ses enfants. Ainsi peut-être mes fils répareront-ils mes erreurs et mes fautes envers la Perse.

Quand ils auront acquis les perfections de ce monde et la morale, s'ils désirent un Ministère, que ce soit en se basant sur leurs mérites et leur distinction. Qu'ils ne soient plus obligés de flatter, de mentir en disant : « Oui! Oui! », de courir après les voitures des grands, de chercher les bénéfices et le sac d'or! Et pour que, après toutes ces horreurs, arrivés au rang désiré, ils se voient dans l'obligation d'hésiter à accepter comme collaborateurs des hommes honnêtes, et tout prêts à admettre des gens intrigants et pervers, à se les associer pour consolider leur pouvoir; à mentir à tous, ennemis ou amis; à se montrer hypocrites et à appeler toutes les lâchetés, de l'intelligence et de la maîtrise!

Si mon fils devient député, je ne veux pas qu'il dépense toutes ses forces et toute son intelligence à chercher le moyen de faire tourner ses collègues et les ministres autour de son petit doigt, de se faire obéir par eux! Pour ce faire, qu'il soit obligé d'accomplir des actions déshonorantes!

Qu'il n'accuse pas d'impiété ou de connivence avec les Russes, avec les Anglais, quiconque s'oppose à lui! Si les traîtres offrent de marcher avec lui, qu'il ne leur donne pas de place et les repousse! Que, pour se débarrasser d'un seul homme, il ne trompe pas tous les autres et ne réunisse pas tous les éléments nécessaires au désordre. Je ne veux pas que, se cachant sous les vêtements de la Constitution, il soit en apparence un député et en réalité un agent de l'étranger! Je ne veux pas qu'il considère son mandat comme un marchepied pour arriver au Ministère.

S'il est négociant, qu'il n'aille pas ne songer qu'à trouver le pays où l'on fabrique de la camelote bonne aux yeux, mauvaise à l'usage, mais attirant les yeux du vulgaire, pour la revendre avec un gros bénéfice? Je n'admets pas qu'il songe à gagner de l'argent par des vols et des trahisons, et se transforme en Hadji ou en Kerbélaï, en un mot se donne une apparence de saint, pour tromper le vulgaire!

Je ne veux pas, s'il est gouverneur de province, que, pour s'assurer

de son Gouvernement, il mette de côté le produit de ses expériences personnelles, tant pratiques que scientifiques, qu'il écoute les avis des êtres ignares et incapables, et qu'il cherche à satisfaire les désirs d'autrui, au lieu de s'efforcer à la sécurité du bonheur de ses ressortissants et à la propagation des sciences et de l'industrie en contradiction avec ce que lui dicte son intelligence!

S'il est prédicateur, je ne veux pas qu'au lieu d'appeler les hommes à la vérité de la religion islamique — qu'il ignore lui-même — il trompe le peuple et ne cherche qu'à souffler la pure lumière de rénovation.

S'il est Moustofi, je n'admets pas qu'il considère comme sienne chaque pension dont le titulaire s'est éteint; je n'admets pas qu'il l'inscrive à son nom, à celui de sa femme, de son enfant ou de son serviteur, et qu'ayant fait cela il se considère comme un ange de probité et, par peur, ne cache pas le produit de ses vols dans sa caisse afin d'éviter d'être dénoncé après sa mort par ses héritiers.

S'il est médecin, que sa pensée ne soit pas continuellement tendue à vendre le plus de médicaments possibles. Qu'il n'inflige pas à un malade, dont le mal échappe à la science, des expériences de médicaments; qu'il ne tue pas ses frères! Qu'il ne calomnie pas ses confrères auprès de ses clients! Que, doué d'une ignorance crasse, il n'aille pas s'imaginer être l'unique de son siècle! Qu'il ne condamne pas tous ses confrères comme ignorants!

S'il est chef militaire, qu'il ne donne pas de pots-de-vin pour avancer! Qu'il ne revête pas des uniformes ridicules... qu'il ne ceigne pas le sabre de l'opposition à la Patrie Sacrée sous prétexte de patriotisme! et qu'il ne mette pas sans raison à son front ou à sa poitrine les marques d'honneur de son Gouvernement.

S'il est Moudjtéhéd, qu'il n'aille pas construire un palais des Mille et une nuits avec l'argent destiné aux Imams et celui des biens de mainmorte. Qu'il ne se livre pas à l'accaparement. Qu'il ne rende pas de jugements contradictoires! Les gens qui n'ont pas confiance dans sa justice, qu'il n'aille pas les taxer d'hérésie! Qu'il ne rédige pas leur condamnation! Qu'il ne soit pas, suivant les circonstances, réactionnaire ou patriote. Si, avec le temps, il est devenu maître d'une grande réputation, qu'il n'en mésuse pas! Qu'il ne considère pas la nation comme son bien. Qu'arrivé à une situation prépondérante il ne se mette pas en relation avec les méchants! Qu'il ne les pousse pas au désordre! Qu'il ne se lie pas avec les représentants étrangers! Qu'il ne casse pas avec la pierre du parti pris le bonheur de la nation!

Pour traduction :
A.-L.-M. Nicolas.

Le Chéfeq.

Un nouveau journal vient de se fonder à Tauris : le Chéfeq. *Ses deux premiers numéros sont, pour nous, intéressants. Ils nous donnent, en effet, la correspondance télégraphique échangée entre Tauris et Téhéran au sujet des événements actuels. Si l'on veut lire avec beaucoup d'attention les traductions que nous offrons ci-dessous de cette correspondance, on aura une idée exacte de ce qui s'est fait dans ce pays depuis quatre ans qu'il jouit d'une Constitution.*

LES NOTABLES DE TAURIS AUX DÉPUTÉS ET AUX MINISTRES A TÉHÉRAN

Les événements d'Ardébil sont extrêmement graves et valent la peine qu'on y prête attention. Les négliger serait provoquer de graves malheurs et de nombreux et perpétuels soucis pour les hauts fonctionnaires du Gouvernement.

Nous sommes donc décidés à faire ce qu'il faut pour apaiser et arranger les choses, et nous vous serions extrêmement reconnaissants d'agir et de faire de votre côté le nécessaire. Dès aujourd'hui, nous vous en prions, occupez-vous sérieusement, *sans plaisanterie*, des affaires de l'Azerbaïdjan et de nos doléances. Au lieu de consacrer une heure aux affaires de tel endroit, et la suivante à d'autres affaires, — ce qui risque d'embrouiller tout — occupez-vous une bonne fois, une journée entière, de la situation d'une province, et vous remédierez ainsi à bien des maux.

Voici le résumé de ce que nous vous demandons, et il nous faut une réponse:

1° Pour rétablir l'ordre troublé en Azerbaïdjan et assurer la sécurité momentanée de la province, il y a lieu d'organiser un camp mobile, pourvu de soldats en nombre suffisant, bien armés, ayant à leur tête un bon chef et des appointements convenables. Pour la sécurité continue, il faut créer une force militaire avec des soldats instruits selon les nouvelles méthodes, ou bien établir un camp à demeure, fourni de vrais soldats, tous présents, et munis de toutes les organisations militaires européennes, c'est-à-dire, des instructeurs, un général capable, etc.

Organiser un camp mobile est pour s'opposer aux Chahseven et leur prendre leurs armes ; pour arracher du sol de la Perse la racine

de la révolte et du pillage. Pour ce, il faut envoyer immédiatement de Téhéran un chef capable et muni des pouvoirs nécessaires. Quoique ce soit à vous d'ordonner, nous nous permettons cependant de vous suggérer les noms de quelques personnes: A. Serdar Motachem, Emir A'azem, Agha Serdar Bahadour, Yéphrem Khan Yémîne Nizam.

2° Il faut deux canons Maxim ; deux canons Schneider, avec des munitions et des artilleurs en nombre suffisant.

Pour la sécurité continue, nous avons dit qu'il fallait en Azerbaïdjan une vraie force militaire, car celle-ci est le fondement même de la tranquillité publique. Sans force militaire rien n'existe et aucune dépense ne peut servir de rien.

Hélas ! C'est l'Azerbaïdjan qui, plus que toute autre province, a sacrifié de l'argent et des vies humaines pour arriver à l'organisation générale du pays, et nous n'y voyons aucun échantillon, si minime soit-il, d'une vraie organisation quelconque, aucun esprit législatif, aucune marque de civilisation, aucune armée !

Ici pourtant, les habitants sont prêts à donner comme impôts tout ce que réclamera le Gouvernement : ils sont ainsi un exemple pour les autres Persans. Eh bien ! est-il digne, nous vous le demandons, que ce soit en l'Azerbaïdjan que se manifestent les meurtres, les incendies, les pillages perpétuels des rebelles ? Depuis quatre années, sans un arrêt, sans un instant de repos, on pille, on tue, on vole !

Pour remédier à cela, il faut un chef militaire digne, connaissant son métier. C'est là une chose indispensable. Il faut que cette semaine même il soit désigné et se mette en route. De plus, il faut nous permettre, à nous autres Azerbaïdjanis, de préparer tout ce qui est nécessaire à la guerre. Il nous faut une batterie Maxim, des munitions, un grand nombre de fusils nouveau modèle, de façon à ce que l'arsenal de l'Azerbaïdjan soit bien pourvu et qu'en même temps le Gouvernement trouve là la force et le prestige si nécessaires auprès de nos populations.

Nous vous le demandons au nom de Dieu, est-il bon qu'une grande province comme l'Azerbaïdjan, qui joint à son importance politique une situation exceptionnelle, devienne, dans ces derniers temps, la proie de pillages et ne possède ni les canons ni les fusils qui lui sont nécessaires ? Qu'on n'y trouve pas un seul régiment, alors que la force militaire est la cause primordiale de la sécurité et peut servir encore à l'expulsion des étrangers ?

Nous insistons auprès de vous pour l'apaisement de la guerre d'Ardébil.

Tourmentez un peu les prisonniers d'Ardébil que vous avez à Téhéran. En vérité, la paix, la tranquillité dont jouissent ces prisonniers ne peuvent qu'exciter les hommes à désirer être mis en prison à Téhéran : c'est là une cause de révolte et de troubles !

On va jusqu'à dire que certains prisonniers ont fait venir leurs femmes et leurs enfants ! Ils écrivent qu'ils sont parfaitement heureux ! Ils sont dans un lieu sûr; la nourriture y est exquise, ils ont à leur disposition plumes et papier, et leur courrier spécial emporte chaque jour cent lettres de leur prison ! Ils envoient même, c'est un comble, des télégrammes chiffrés ! Il ne leur manque plus qu'une presse d'imprimerie pour être en tout semblables aux condamnés politiques d'Europe.

En vérité, tout cela est un scandale et prête trop aux railleries ! Il faut les menacer de mort ! et leur donner un peu de temps pour que la guerre s'apaise. Puis, si en trois jours la nouvelle de la paix ne survient pas, alors exécutez-en trois ou quatre. Puis menacez-en encore trois ou quatre de la mort, et donnez-leur encore trois jours pour que la révolte soit terminée. C'est ainsi que vous pourrez apaiser cette affaire !

Car, en vérité, si ne pas tuer les pillards et les voleurs est un des effets de la Constitution, alors faut-il écrire cette prescription parmi les articles de la loi organique « se montrer compatissant pour la panthère aux dents aigues... (1) » :

RÉPONSE DE TÉHÉRAN.

Nous avons pris connaissance de votre télégramme et vous remercions de ce que vous dites : votre désir de vous mêler des affaires publiques est pour nous une cause de vif espoir.

Au sujet des événements d'Ardébil, quoique le télégramme d'aujourd'hui nous donne quelque espoir, le Gouvernement ne se dérobera certes pas à sa tâche. Il fait le nécessaire et n'hésitera pas à punir les révoltés et à déraciner du sol sacré de la Perse le pillage et les assassinats !

Ainsi que vous le dites très justement, il vous est indispensable d'avoir un chef militaire habile et énergique. Le Gouvernement a choisi Serdar Mo'tachem. Nous venons de le prier de venir pour recevoir ses instructions. S'il plaît à Dieu, il partira aussitôt que possible avec tout ce qui est nécessaire et une troupe de soldats Bakhtiaris. Nous vous enverrons un canon Schneider. Nous sommes en train d'acheter des canons Maxim et nous vous en enverrons, s'il plaît à Dieu, le nombre nécessaire. Au sujet des cartouches, votre Gouverneur en a acheté : elles ne vont pas tarder à arriver. S'il plaît à Dieu, nous vous donnerons la

(1) Le second vers est sous-entendu : C'est une tyrannie pour les moutons.

permission d'en acheter encore d'autres. Nous espérons que, grâce à toutes ces mesures, l'Azerbaïdjan se relèvera en peu de temps.

Au sujet des fusils, le Gouvernement vous enverra le nombre nécessaire de ceux qu'il achète. En ce moment même où nous vous télégraphions, Serdar Mo'tachem est arrivé au télégraphe. Il n'attend pour partir que les cavaliers Bakhtiaris qui doivent venir d'Ispahan. Nous avions bien pensé à envoyer cette force immédiatement, mais nous pensons qu'il vaut mieux qu'il nous dise quand il pourra se mettre en route avec elle.

DEUXIÈME TÉLÉGRAMME DE TAURIS

Nous avons bien reçu votre télégramme qui a fait renaître notre espérance. Nous vous remercions de la bienveillante attention que vous voulez bien donner à nos doléances, ainsi que de vos douleurs patriotiques. Ce que vous avez fait de mieux pour nous, c'est la nomination de Serdar Mo'tachem. Nous vous en félicitons, mais il faut qu'il vienne rapidement et ne remette pas son départ du jour au lendemain. Il vaut mieux qu'il parte avec les cavaliers qu'il peut amener avec lui, même si ceux-ci sont en petit nombre : les Bakhtiaris viendront après. Qu'on ordonne aussi aux cavaliers de Djéhan-Chah Khan de se rallier à lui.

Nous vous sommes extrêmement reconnaissants pour les canons Schneider et Maxim que vous voulez bien nous promettre. Mais des promesses ne suffisent pas. Si vous voulez faire œuvre réelle et nous donner des promesses sérieuses, si, en outre, vous voulez réaliser nos désirs, rien n'est mieux que de nous accorder la permission d'acheter nous-mêmes des Maxim et des Schneider — deux batteries de chaque — ainsi que des fusils en nombre suffisant.

Nous vous donnons notre parole de les faire venir en peu de temps à Tauris, et de les choisir du système que vous nous indiquerez. Le Gouvernement a à faire face à mille difficultés, et nous savons de façon certaine que des mois passeront avant que ses achats puissent arriver en Perse.

Nous vous demandons de ne pas permettre à Serdar Mo'tachem de tarder plus de trois jours : le seul bruit de son départ aura de l'utilité.

Au sujet de l'organisation de l'armée, nous comprenons fort bien les difficultés au milieu desquelles vous vous débattez, mais aucune excuse ne saurait être admise : il faut passer outre aux difficultés et agir.

TROISIÈME TÉLÉGRAMME DE TAURIS

Dans les derniers journaux, nous lisons que le Gouvernement a demandé des fonctionnaires étrangers pour les finances, la sécurité, la police, la justice... Or, la chose principale est que les fonctionnaires militaires appartiennent à des gouvernements désintéressés. Il est vraiment étrange que les hauts fonctionnaires de l'État, tant les ministres que les députés aient oublié ou négligé une question de cette importance. Or, aucun fonctionnaire étranger ne pourra rien faire tant que l'armée ne sera pas organisée. Nous attirons donc votre attention sur ce point et nous vous prions d'agir le plus vite possible. Il serait bon qu'à ce sujet la nation entière fit grève, comme elle l'a fait pour l'obtention des lois organiques. Tous devraient se rendre au télégraphe, dans les diverses villes pour réclamer immédiatement la constitution d'une armée. Nous espérons avoir bientôt la joie d'apprendre qu'on a pris les premières mesures.

Pour traduction :
A.-L.-M. Nicolas.

LIVRES ET REVUES

« Les Bazars du Caire et les petits métiers arabes[1]. »

M. Germain Martin, qui est resté six mois au Caire et y a eu constamment pendant son séjour, comme guide et comme interprète, un Musulman complaisant et instruit, Abdul Hamid Loutfi, a pu parler, en pleine connaissance de cause, de la vie économique des Égyptiens. S'il a parlé, en artiste, de l'architecture et de la sculpture, montrant les transformations successives de l'art égyptien, art qui, malgré ses emprunts aux monuments des époques antérieures, conserve toujours son caractère religieux, l'ornementation de la mosquée restant le but final de l'artiste, il a su traiter en historien et en économiste le développement économique, étroitement lié à l'art religieux, chose logique « au sein d'un peuple où la religion présidait à tous les actes politiques, à toutes les manifestations de la vie privée (2) ». C'est autour de la mosquée que s'ouvre le marché, complément naturel de l'association corporative que nous allons étudier.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans la vie économique de l'Égypte musulmane, c'est le rôle prépondérant des corporations. Ces groupements, aussi anciens que l'Égypte elle-même, devaient nécessairement se reconstituer, d'une manière ou de l'autre, après l'introduction de l'Islam, malgré la difficulté qu'il y avait à réunir, dans une même association, des personnes de croyances différentes. Mais les habitudes prises étaient trop enracinées, et les vainqueurs eux-mêmes tenaient trop à donner aux métiers une organisation officielle, sous le contrôle de la *Hisba*, ou police locale, pour que les vieilles corporations ne

(1) Par Germain Martin, professeur à la Faculté de Droit de Dijon. Le Caire, Université égyptienne et Librairie Diemer; Paris, Arthur Rousseau, 1910, in-8, 94 p.

(2) P. 21.

reprissent pas bientôt leur ancienne importance. Le Mohtasib, agent dont les fonctions présentent une singulière analogie avec celles de l'ancien lieutenant général de police de Paris, présidait aux corporations, fortement centralisées en Égypte dès le onzième siècle, bien qu'à certaines époques l'autorité du gouverneur ait été amoindrie au profit d'un officier du palais : c'est ainsi que l'un d'eux, sous les Fatimites, avait les pouvoirs les plus étendus sur les tisseurs d'étoffes de luxe, appelés *tiraz*.

Cette organisation, aussi puissante sous la domination musulmane qu'elle pouvait l'être du temps des Pharaons, est aujourd'hui en décadence. Le gouverneur du Caire se borne à assurer la police, et le défilé annuel des corporations devant son hôtel n'est plus qu'un vain simulacre, où les insignes sont portés par des figurants. Toutefois, il existe encore, pour diverses professions, des cheikhs qui tranchent les conflits, mais ne sont plus les chefs respectés, tant en raison de leur autorité à peu près sans limites qu'en raison de l'habileté professionnelle qui les avait fait élire, que l'on voyait autrefois, et qui, seuls, pouvaient conférer la maîtrise. Mais l'amoindrissement de leurs droits au profit de l'État amena la décadence des corporations, et celles-ci disparurent, d'une façon à peu près complète, en 1882, époque à laquelle les attributions fiscales furent retirées aux chefs des corporations. Elles avaient déjà bien périclité quand Bonaparte, voulant introduire en Égypte les industries et les arts de l'Occident, vint leur porter un si rude coup. Méhémet Ali, on le sait, devait suivre la même voie.

La petite industrie, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, persiste en Égypte; bien plus, elle tend à y faire des progrès. Ce résultat est dû à l'esprit de tradition, sinon à la routine, que l'on retrouve, non seulement dans les usages commerciaux, mais aussi dans la technique : si médiocre que soit l'outillage employé, l'Égyptien le conserve, suppléant à ses défectuosités par une grande dextérité et une éducation professionnelle qui, commencée de très bonne heure, permet de former des ouvriers habiles.

De nombreux abus ont amené la disparition des vieilles corporations, qui, par une foule de traits communs, se rapprochaient des nôtres, notamment en ce qui concerne l'admission à la maîtrise, prétexte à festins comme en France. Les Égyptiens de notre temps ne paraissent pas les regretter beaucoup; mais il faut reconnaître qu'elles ont joué un rôle utile, protégeant l'acheteur contre le marchand indélicat. Les professions libérales étaient elles-mêmes soumises au régime corporatif.

La condition des travailleurs est en voie de transformation. Tandis que les uns suivent les vieux usages, les autres prennent modèle sur l'Europe, adoptant ses coutumes et ses procédés. Mais, d'une manière

générale, cette condition est mauvaise. Salaires plus que modiques, journée de travail d'une longueur considérable, parfois excessive, nourriture médiocre, absence d'hygiène : telle est, la plupart du temps, la situation de l'ouvrier égyptien. L'apprentissage, qui commence dès l'âge de cinq ans, laisse beaucoup à désirer à tous les points de vue. Du moins, les rapports entre patrons et ouvriers sont excellents.

Il y a, en Égypte, fort peu d'ouvrières. Ce sont, pour la plupart, des femmes répudiées, qui, pour vivre, font de la couture ou du tissage, ou bien deviennent domestiques.

Mais tout se transforme. L'arrivée au Caire d'ouvriers grecs, italiens ou russes a eu pour résultat l'introduction du syndicalisme, qui fait tous les jours des progrès et a, parfois, recours à la grève pour faire aboutir ses revendications. Si la petite industrie et l'agriculture n'évoluent qu'avec la plus grande lenteur, il n'en sera pas de même partout, vraisemblablement. Et il serait sage de travailler à relever la petite industrie indigène, comme dans l'Afrique du Nord.

L. B.

En Abyssinie (1).

La *Revue* a déjà consacré plusieurs pages au problème ethnographique des Falachas, qui offre une étroite connexité avec celui de l'Arabie anté-islamique. Le livre de M. Faïtlovitch, élève diplômé de l'École des langues orientales, est un compte rendu des deux longs séjours que l'auteur a faits dans l'empire du Négus. Il est aussi une contribution des plus importantes à l'étude des choses abyssiniennes, et vient à l'appui de notre opinion, que les ancêtres des populations judaïsantes réparties dans toute l'Afrique étaient originaires de l'Arabie (2). Quant au nombre des adeptes de la foi juive primitive en Abyssinie, M. Faïtlovitch l'évalue à 40 à 50.000, contre 7.000, chiffre proposé par un des derniers voyageurs.

M. Faïtlovitch constate la présence à Asmara d'une colonie de juifs du Yémen, échappée à la persécution qui sévit toujours en Arabie. Le mouvement de migration, qui jadis jeta les ancêtres des Falachas sur la côte africaine, semble donc avoir repris, et les membres de cette colonie, tout comme les Falachas et les groupes juifs du Sahara,

(1) Docteur J. Faïtlovitch, *Quer durch Abessinien*, Berlin, 1910. Verlag M. Populauer, in-8, 188 pages, avec illustrations et une carte géographique.
(2) Cf. article cité et nos *Hébr.-Phén. et Judéo-Berbères*, appendices.

s'adonnent de préférence aux métiers manuels. Car les Falachas forment une population d'ouvriers agricoles et d'artisans. Ils sont maçons, forgerons et tisserands, tandis que les Musulmans rencontrés par les voyageurs dans l'empire du Négus sont surtout trafiquants.

A Asmara même, chef-lieu de l'Érythrée, il existe une colonie d'Arabes qui possèdent une mosquée.

Après avoir visité Addi-Choa, centre important des Falachas et de leur clergé, puis Hoharowa, ancien fief de cette tribu, dont aujourd'hui seuls les wakfs attestent encore l'influence, M. Faïtlovitch arriva dans la province de Gondar. A Yeislam Biel il put visiter tout un quartier peuplé de Musulmans, qui avoisine le village d'Amoura occupé par les Falachas.

Tschen-Kar est un bourg habité par les représentants des trois religions monothéistes. Là, ce sont les Musulmans qui monopolisent le commerce local.

Les Musulmans prennent une place prépondérante dans la ville de Deritha, située à 2.300 mètres d'altitude (sur le plateau Amba-Eschara); ils y sont connus sous le nom de Djebirts. Ils furent persécutés par l'empereur Johannès, qui les obligea à se convertir au christianisme, mais ils profitèrent de la tolérance de Ménélik pour retourner à leur ancienne foi. Les Musulmans de la place possèdent des terrains, qu'ils cultivent eux-mêmes. Le reste de la population forme un contingent actif, commerçant, dont les caravanes sillonnent en tous sens les routes de l'Érythrée, celles du Soudan et du pays des Gallas. Pourtant le marché de Diretta a perdu de son ancienne importance.

A Adis-Ababa, capitale de Ménélik, le voyageur nous signale la présence de quelques dizaines d'Indous et d'un petit nombre d'Arabes, qui y vendent les produits de leurs patries respectives.

Le Ras Mikaël, gendre de Ménélik et père de Bidj Youassos, l'héritier présomptif du trône, est lui-même d'origine musulmane. Ce prince est le chef de Dessié et il descend en ligne directe du conquérant musulman Mohammed Grandj, qui, au seizième siècle, envahit, à la tête des Gallas venus du Sud, la majeure partie de l'Abyssinie actuelle. Les Gallas, qui s'étaient déjà islamisés, occupèrent depuis la région située entre le Choa et l'Abyssinie proprement dite (1).

Au temps de l'empereur Johannès, le jeune chef Mohammed Ali se convertit au christianisme. Il eut l'empereur pour parrain et adopta le nom de baptême de Mikaël. Plus tard, il épousa la fille de Ménélik et devint ainsi le père de l'héritier actuel. C'est un despote, dont le fanatisme de renégat zélé s'exerce surtout contre les Falachas établis dans ses fiefs.

(1) Voir notre étude précitée dans *la Revue*.

Venus en Abyssinie, à la suite de Mohammed Grandj, les Raya-Gallas, originaires de la région méridionale du Choa, établirent leur centre à Kobba. Ces Musulmans, depuis le seizième siècle, vivaient ainsi, aux confins de l'empire et dans le voisinage de l'Érythrée actuelle, tout à fait indépendants.

Théodoros réussit à les dompter et à les rallier à l'empire. Lors de la persécution de Johannès, ceux d'entre eux qui ne purent trouver un refuge chez leurs coreligionnaires du désert de Dankali, furent obligés de se convertir au christianisme. Mais, comme nous l'avons dit précédemment, ils profitèrent de l'avènement de Ménélik pour retourner à leur foi primitive. Pourtant à Kobba, et seulement dans cette ville, quelques-uns restèrent chrétiens.

Mekallè est un centre commercial du Tigré : les Musulmans y sont maîtres de l'exportation et de l'importation des marchandises. Là, ils monopolisent aussi le trafic du sel.

L'auteur termine son ouvrage par le compte rendu d'un court séjour qu'il fit dans le port d'Aden. Il signale la présence, dans cette place, de nombreux réfugiés juifs qui sont descendus de la montagne où la situation de leurs coreligionnaires semble être des plus mauvaises. Outre les 3.000 juifs, qu'on rencontre à Aden même, une nombreuse colonie de fugitifs s'est installée dans le village Cheikh Othman, situé à une heure de marche de la ville. La misère et le niveau intellectuel des immigrés semblent être affreux. Et l'on s'étonne d'apprendre que dans une colonie anglaise les juifs continuent d'être l'objet de vexations de la part des indigènes et des autorités.

N. S.

A Bombay (1).

La pensée d'écrire ce livre a été inspirée à l'auteur par des articles sur la « High Court de Calcutta », publiés, il y a quelques années, dans la *Calcutta Review*; mais, au lieu d'aborder directement l'historique de la « High Court » de Bombay, il a voulu en dégager les origines. L'abondance des documents inédits conservés dans les archives de la « High Court » de Bombay a permis de donner à ce beau travail toutes les res-

(1) *Bombay in the making, being mainly a history of the origin and growth of judicial institutions in the Western Presidency*, 1661-1726. *With an introduction by sir George Sydenham Clarke, G. C. I. E., Governor of Bombay. By Phiroze B.* Malabari *of the Inner Temple, Deputy Registrar (appellate side, High Court, Bombay. Fisher Unwin*, 1910.)

sources de l'érudition la plus minutieuse. Ce gros volume de 500 pages est le premier d'une série qui amènera le lecteur jusqu'à nos jours ; il est consacré exclusivement à la recherche de la formation des institutions judiciaires de la présidence de Bombay de 1661 à 1726. C'est une œuvre de longue haleine et de haute portée ; si d'excellents auteurs, tels que Hamilton, Fryer, Anderson, Bruce, à une époque déjà ancienne, Campbell, da Cunha, Edwardes, de nos jours, ont étudié l'histoire de Bombay, nul n'avait encore abordé celle de ses institutions judiciaires. M. Malabari n'a pas reculé devant un sujet aussi aride, et il l'a présenté avec autant de clarté que d'élégance de style.

Le premier chapitre, intitulé « Retrospect » (pp. 17-58), donne un aperçu de l'établissement des Anglais dans l'Inde et à Bombay, au moment de la cession de l'île à l'Angleterre et ensuite à la compagnie des Indes orientales (1668). Le second est consacré à Surate, le premier port où abordèrent les Anglais (pp. 59-89). Au mois de septembre 1611, trois vaisseaux se présentèrent à l'embouchure de la Tapti, sous la conduite de sir Henry Middleton, qui chercha, sans succès, à fonder un comptoir à Surate. En 1612, le capitaine Best fut plus heureux ; car, après quelques escarmouches avec les Portugais, les Anglais purent jeter les bases de leur factorerie.

En 1630, le Président obtint le titre de « Chef de l'honorable Compagnie des marchands anglais trafiquant en Orient ». Dès lors les destinées de la factorerie se trouvent liées à celles de l'origine de la puissance politique de l'Angleterre, et l'on suit pas à pas les progrès de l'une et de l'autre.

Surate était alors ville impériale, soumise à des fonctionnaires de Delhi et le plus grand marché de l'Orient. Akbar y avait placé deux gouverneurs : l'un militaire avec le titre de « Kiledar », qui résidait au château ; l'autre civil « Mutasadi », qui administrait le district, assisté du « Kazi » et du « Wakanavis ». A la tête des douanes, il y avait un officier du port « Shabhandar », et pour la police de la ville, le « Kotwal ». Autour de Surate le pays était confié à un fonctionnaire « Foujdar ». La justice était organisée d'après le nouveau système qu'Akbar avait inauguré dans la seconde partie de son règne. Le « Ckeikh ul Sadar » (grand-prêtre) en était resté le chef suprême ; mais il y avait plus d'équité dans l'organisation judiciaire, qui ressemblait beaucoup à celle qui fonctionne de nos jours en Perse. Le « Meer Mahal », assisté du « Kotwal », réglait dans chaque rue les différends ; le « Kazi », délégué du roi, connaissait les affaires civiles, et le « Mufti » veillait à l'application de la loi. Les « foujdars » et les « sepahsalars » expédiaient les affaires et s'occupaient de tout ce qui était du ressort de l'administration judiciaire. En matière civile ou criminelle, la partie lésée avait le droit d'ap-

pel au roi qui siégeait « Durbari 'Am » et jugeait en dernier ressort. Cette organisation, assurément supérieure à celle qui l'avait précédée, laissait encore une grande place à l'arbitraire.

La corruption n'avait pas de bornes ; la cupidité des « muftis » et des « kazis » était effrayante ; si bien que les sujets du Grand Mogol vivaient sous un régime de terreur et d'exactions, dont les étrangers étaient péniblement frappés. Ces étrangers même avaient beaucoup à souffrir de la part du gouverneur et des fonctionnaires impériaux, qui regardaient les Anglais (topeewallahs) d'un œil jaloux. Les exemples des vexations que ces malheureux « topeewallahs » avaient à subir sont nombreux. Il est vrai qu'une fois renfermés dans leurs factoreries ils échappaient aux lois musulmanes. Affranchis de la justice indigène, ils étaient soumis à des règlements en vertu d'articles de la Charte de 1600 qui accordait à la Compagnie des Indes Orientales certains pouvoirs législatifs. C'est précisément dans ces règlements qu'on peut retrouver les premières traces de l'autorité judiciaire de la Compagnie, avant qu'elle ne possédât un seul pouce de territoire. Les facteurs, en certains cas, pouvaient non seulement édicter des lois et les faire appliquer, mais encore punir, emprisonner, infliger des amendes etc. ; toutefois ces lois et ces châtiments, équitables et modérés, ne devaient jamais être contraires aux lois, ordonnances et coutumes du royaume d'Angleterre. M. Malabari fait pénétrer, d'un côté, dans l'intérieur des factoreries, dont il ressuscite heureusement la vie et, de l'autre, dans l'administration indigène, dont il nous montre les vices et les crimes. C'étaient de fiers hommes, ces facteurs, futurs pionniers du « british raj » ; certains intègres, comme Kerridge, les autres, honnêtes et audacieux comme Oxenden, qui sut défendre Surate contre le grand maraudeur mahratte Sivaji plus efficacement que les officiers du Mogol ! C'est précisément à Oxenden qu'échut l'honneur d'être nommé gouverneur de Bombay lorsque l'île fut cédée aux Anglais par les Portugais ; mais il ne présida pas à son organisation administrative et judiciaire ; ce fut Gerald Aungier († 1677). Français d'origine, austère et désintéressé, Aungier est une grande figure historique, peu connue. On doit pourtant le considérer comme le véritable fondateur de Bombay, fondateur obscur, auquel on a oublié jusqu'ici d'ériger une statue. Sa tombe, qui s'élève dans le mélancolique cimetière de Surate, dominée par le magnifique monument de sir G. Oxenden, ne porte pas de nom ! M. Malabari lui a consacré un chapitre, plein d'utiles renseignements pour le lecteur désireux d'étudier une époque à tous égards si curieuse (pp. 115-146). C'est ainsi, que dans le chapitre suivant sur l'Administration de la justice de 1670 à 1726 (pp. 146-182), il montre comment Aungier, tirant parti des éléments disparates qu'il avait sous la main, orga-

nisa une magistrature formée de fonctionnaires non rétribués et éligibles. Or tout était à créer. On ne trouve antérieurement nulle trace de code de procédure ou de magistrature ; du reste, il n'y avait jamais eu de système judiciaire bien défini dans l'île de Bombay. La puissance musulmane avait laissé tout pouvoir aux rajahs, ses tributaires. On soupçonne bien l'existence d'un « kazi » à Thana (île de Salcette), quartier général des Musulmans au quatorzième siècle ; mais rien ne prouve qu'il y ait eu un « kotwal » ou un « Foujdar ». Quant à la période portugaise (1534-1661), les documents manquent ; la constitution de l'île étant féodale, on devine l'existence de droits et de redevances ; le seigneur pouvait même réclamer de ses tenanciers le service militaire ; mais la justice portugaise est un mythe : pas de lois, pas de cours, pas de tribunaux. M. Malabari, pour se renseigner indirectement, a dû faire appel au livre du comte de Ficalho, qui a étudié l'organisation de la justice à Goa et à Bassein. Ce passage est fort intéressant. Peut-être M. Malabari n'a-t-il pas assez insisté sur l'importance de l'Inquisition, qui fonctionnait parallèlement à la justice civile.

Ceci nous amène à parler de ce que l'auteur appelle « Barbarity of the Age » (pp. 265-288), dont il rapporte les excès après avoir remis en lumière, d'après des documents inédits, certaines causes célèbres (pp. 289-363), tels que les procès du capitaine Henry Young, « Deputy governor » de Bombay (1669), de Lawrence Parker, « Accountant » et « Chief Justice », de Rama Kamati, le riche Banian, etc. Cette « barbarie », qui s'accusait dans les mœurs et les châtiments, était alors générale ; par exemple, on s'élève avec indignation contre l'abus du fouet, qui caractérisait la justice anglaise ; mais que dire des supplices infligés par les lois hindoues et musulmanes ? Une poignée d'Européens, jetés au milieu de populations étrangères, se défendait comme elle le pouvait, et en Occident, d'ailleurs, n'était-ce pas le règne du gibet, de la roue, du bûcher, du pilori et de tous ces exécrables engins de torture que le dix-neuvième siècle a vu disparaître ? Jetons donc un voile sur une phase lamentable de l'histoire de Bombay, dont la prospérité croissante sous Aungier subit, après lui, une éclipse totale.

Le livre se termine par « Gleanings from an old record » ; ces vieux procès nous permettent de soupçonner l'importance des documents que M. Malabari a trouvés dans les bâtiments de la High Court, livrés à la poussière et en voie de destruction. Nous espérons qu'il exhumera bientôt de ces archives, jusqu'à présent négligées, l'histoire complète de la « Mayor's Court » constituée par Charte royale en décembre 1726.

Dans la magistrale introduction de sir George Clarke, Gouverneur de Bombay, nous trouvons l'assurance que notre attente ne sera pas déçue, et nous souhaitons à l'auteur le même succès pour la seconde

partie de son travail que celui qu'il a déjà obtenu pour la première. Son livre est désormais indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la Présidence de Bombay.

D. M.

L'Idée de l'État dans l'Islam (1).

Le sociologue allemand S. M. Melamed vient de publier une importante étude sur l'évolution de l'État à travers l'histoire. Un chapitre spécial est consacré à l'idée de l'État dans l'Islam : par les idées hardies et les aperçus nouveaux qu'il contient, cet ouvrage est un utile chapitre à ajouter aux études de l'histoire de l'État en général et de l'État musulman en particulier.

L'auteur voit dans l'Islam, religion sociale d'origine sémitique, une descendance de l'ancienne loi mosaïque. L'invasion des Arabes au nom du Coran est la revanche du monde sémitique sur la civilisation gréco-romaine, qui, à deux reprises, avait anéanti les foyers du sémitisme qu'étaient Carthage et Jérusalem.

Plus tard le christianisme, à peine adapté aux conceptions occidentales, devait se désagréger à son tour sous la poussée de l'Islam, et ce contact des Croisés avec les Musulmans détermina la Renaissance et la Réforme.

Par ces phénomènes historiques on voit que le monde occidental, du moins en ce qui concerne son évolution religieuse et morale, était dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis du monde oriental, où les religions sont les produits naturels du milieu, sortes de philosophies sociologiques, réglant la vie des cités, introduisant dans le gouvernement des hommes des principes immuables. Le christianisme, lui, n'est qu'une théologie d'importation étrangère, très spiritualisée par la métaphysique hellénique, indifférente, en son essence, à la vie politique et sociale. C'est ainsi que le judaïsme et l'islamisme présidèrent à la formation des sociétés juives et arabes. En effet, à la faveur de la Tora, les tribus éparses de la Judée eurent la première notion, que toutes n'étaient qu'un même peuple ; de même, en étendant les privilèges échus auparavant aux Koreïchites, les diverses tribus arabes amenèrent leur union sur une base d'égalité tellement absolue qu'elle excluait jusqu'à l'existence des castes et des classes. Dans la Judée, comme dans l'Arabie, la

(1) Docteur S. Melamed, *Der Staat im Wandel der Jahrtausende*, Stuttgart, 1910.

conception monothéïste pure engendra une double idée : l'égalité de tous devant la Loi et l'unité du pouvoir.

Le Prophète et ses successeurs sont les représentants d'Allah sur terre; le souverain, qui est chef temporaire et spirituel à la fois, n'est que le gardien de la Loi, qu'il subit comme le moindre de ses sujets ; sujet lui-même, il ne saurait être autocrate ; aussi l'État musulman n'a jamais été une théocratie, mais une nomocratie, ou une théocratie autoritaire tempérée par la Loi.

Cette égalité de tous devant la Loi, qui fait de l'Islam le continuateur de la tradition prophétique d'Israël, s'exprime par tout un système de législation économique : ainsi Mahommed interdit l'usure, le prix du sang et recommande la libération des esclaves. Abou-Bekr érige le communisme en dogme d'État; il partage tous les revenus de l'État entre les croyants, sans distinction d'origine et de tribu, effaçant ainsi les derniers privilèges. Omar, chef énergique, cherche à consolider cette union nationale des Arabes, auxquels on interdit l'acquisition des terrains dans les pays non conquis et le mariage avec les peuples soumis. Seulement avec l'expansion de l'Islam et l'entrée en scène des nouvelles races non sémitiques et réfractaires à l'esprit unitaire des Sémites, les dérogations au principe égalitaire se multiplient, et cela au détriment de l'élément arabe.

Contre les Kharidjites, qui défendent le principe de l'égalité afin de conserver la suprématie de la race arabe, se dressent les Chiites, adeptes de la mentalité autoritaire et despotique de l'Iran. La Loi qui limite à Ali et à ses descendants le pouvoir du Khalifat, la conception mystique d'où naquit le soufisme, sont les produits directs de cette mentalité contraire à celle des Arabes.

C'est entre ces deux principes, le légitimisme alide des Chiites et l'égalitarisme absolu des Kharidjites, qu'oscillera la pensée musulmane pendant toute la durée du Khalifat. La science de l'État ne fera son apparition que vers le douzième ou le treizième siècle, c'est-à-dire *après* la chute du khalifat. Ce fut Ibn Khaldoun qui se fit le partisan du légitimisme contre El Azhari, partisan de l'éligibilité du souverain. En dernier lieu, Sunnites et Chiites se mirent d'accord pour admettre la nécessité d'une origine coreïchite du calife, tandis que les Kharidjites restèrent fidèles à leur principe égalitaire.

Quoi qu'il en soit, toutes les sectes musulmanes s'entendent pour reconnaître que les rapports de l'Imam avec les gouvernés sont déterminés par la Loi. Le souverain ne peut aucunement se placer au-dessus d'elle, et son pouvoir est basé sur un pacte qu'il conclut avec ses sujets pour sauvegarder les lois de l'Islam.

Dans le cas d'une infraction aux règles qui régissent le gouverne-

ment, ce pacte peut être dissous et le souverain destitué. Quant aux paragraphes de la Loi, les jurisconsultes musulmans les déterminent ainsi : L'Imam doit :

1° Maintenir la Loi dans toute sa pureté;
2° Exercer la justice et mettre fin aux disputes ;
3° Veiller à la sécurité publique ;
4° Punir les délits d'ordre religieux, politique et privé ;
5° Protéger les frontières de l'empire ;
6° Administrer et distribuer les revenus de l'impôt légal ;
7° Administrer le trésor public avec économie ;
8° Nommer des fonctionnaires intègres et dignes de confiance ;
9° Participer lui-même aux affaires de l'État.

Dans le cas où l'Imam dérogerait à ces ordonnances, il pourrait être destitué par une fetva. Ce dernier fait nous montre que la Loi représentée par ses interprètes exerce un contrôle efficace dans l'administration de l'État.

Aussi les khalifes, à l'époque de la grandeur de l'empire, cherchèrent-ils à s'émanciper de la tutelle religieuse de l'Islam, cependant que les derniers d'entre eux, qui vécurent en pleine décadence du pouvoir temporaire du Khalifat, tiennent fermement à la dernière prérogative qui leur restait encore, c'est-à-dire à celle qui leur permettait d'investir, au nom de la Loi, des sultans mongols.

Dans tous les cas, l'Islam, dans sa législation, n'a jamais cherché à imposer à ses fidèles une forme gouvernementale plus ou moins uniforme ; aussi s'est-il adapté à des régimes gouvernementaux très variés sans pour cela porter préjudice à son essence. Mais il y a plus. Le Khalifat, finit de la même façon que la Rome impériale d'autrefois : la race guerrière des Arabes s'efféminа, se laissa pénétrer par des mercenaires d'origine étrangère et fut absorbée par les populations autochtones de l'empire (l'Arabie exceptée). Malgré tout, l'Islam ne fut pas atteint par la ruine du Khalifat et garda son intégrité.

En 1218, les hordes de Djinghiz Khan envahirent les possessions du khalifat qu'elles dévastèrent de fond en comble, le Khalifat ne se releva pas de cette crise : dix ans plus tard, il succombait. L'Islam lui-même parut menacé dans son existence.

Mais telle était la surprenante vitalité de la foi coranique qu'elle sortit de ce bouleversement régénérée et plus consolidée que jamais.

Non seulement l'Islam réussit à s'imposer aux Mongols, dont il fit les champions dévoués des traditions arabes, mais il parvint à écarter pour plusieurs siècles le péril européen et à donner au sultanat sunnite une prépondérance encore intacte de nos jours, à ce point qu'il est devenu comme la personnification même de l'État musulman.

Les Musulmans doivent cette vitalité sociale et politique au caractère de leur religion. L'Islam, contrairement à l'Évangile, ignore l'Éclectisme et la philosophie sentimentale ; il est plutôt un système de lois, dont les bases sont à la fois religieuses, sociales et politiques et embrassent pour ainsi dire tous les moments de la vie humaine.

Ignorant tout dogme politique, il laisse ses adeptes libres de s'adapter aux institutions qui leur conviennent le mieux selon le temps et le milieu. En outre, la forme essentiellement nomocratique de la conception sociale musulmane, qui exclut toute possibilité d'anarchisme (le tolstoïsme est inimaginable dans l'Islam), qui n'admet aucune caste y compris celle d'un clergé organisé, est la cause principale de la puissance de l'État chez les Musulmans. Jusqu'au quatrième siècle de l'Hégire, l'Islam ne connut aucune hiérarchie sociale. Ce ne fut qu'avec l'extension géographique prodigieuse du Khalifat qu'un clergé organisé devint nécessaire. Encore le peuple arabe continue-t-il à ne pas accepter l'ascendant de ses chefs religieux, et l'uléma reste toujours opposé au soufi, qui est pour le Musulman ce que les prophètes d'Israël étaient pour l'antique Judée, par rapport aux prêtres, dont ils paralysaient l'influence nuisible.

A la tradition hiérarchique l'un et l'autre opposaient la foi intuitive, et surtout ils combattaient l'idée que la connaissance de la divinité ait été le privilège d'une seule caste.

Le soufisme, adversaire de l'uléma sur le terrain religieux, se faisait, sur le terrain politique en même temps, le soutien du trône.

Pour résumer ce qui précède, disons, avec l'auteur, que dans la pensée musulmane l'idée de l'État trouva son expression dans une nomocratie fortement empreinte de théocratie. A preuve, le fait que la destitution du souverain fut admise pour des raisons purement politiques, excluant toute notion de théocratie pure. Seulement, ce dernier acte nécessite une sanction venant du chef religieux, comme on l'a vu tout dernièrement à l'occasion de la destitution d'Abdul Hamid.

Ce caractère nomocratique de l'Islam est établi par le fait que le souverain n'est pas la source de la Loi, qu'il ne lui est nullement supérieur et qu'il doit régner dans les limites de cette Loi. Al Boukhari exprime cette idée dans les termes suivants : « Comme les hommes ont besoin d'un prince, le prince a besoin d'une loi qui règle son règne. »

L'idée de l'État dans l'Islam nous apparaît de la sorte comme celle d'une monarchie limitée par la Loi ou par ses interprètes, mais qui s'adapte facilement aux nécessités des circonstances et des milieux.

N. S.

Bibliographie ottomane.

Le *Tanin* annonce la prochaine apparition du grand ouvrage consacré à l'état présent de l'Islam dans l'Asie centrale et orientale, par 'Abdur-Rechîd Ibrâhîm Efendi. Ce grand voyageur, qui a parcouru successivement la Sibérie, la Mongolie, la Mandchourie, le Japon, la Corée, la Chine, les Straits Settlements, l'Insulinde et l'Inde, étudiant partout la situation de ses coreligionnaires et s'occupant d'une façon spéciale de la propagande musulmane au Japon, a fait ensuite le pèlerinage, puis s'est rendu à Constantinople pour la publication de son ouvrage, qui doit former plusieurs volumes.

La Librairie Militaire de Ibrâhîm Hilmî Efendi vient de publier deux ouvrages. L'un est le *Mukhtèsar Tarekh-i Mèdèniyèt* « Abrégé de l'histoire de la civilisation », traduit de M. Ch. Seignobos par Ahmed Refek Bey. L'autre, dû au célèbre romancier Huseïn Rahmî Bey, a pour titre *Kouyrouklou Yeldez altenda bi Izdivâdj* « Un mariage sous la comète ».

A la Librairie Ikbal paraissent, par fascicules, les *Tebb-i Kânoûne Dèrslèri* « Leçons de médecine légale », dans lesquelles le docteur Behâ ud-Dîn Châkır Bey, professeur à la Faculté de Médecine de Constantinople, a résumé les observations faites au cours de sa carrière, comme médecin et comme professeur.

C'est l'École de Gendarmerie qui a édité les notes recueillies, pendant sa mission, par le lieutenant Mohammed Tevfek Bey, notes auxquelles il a donné pour titre *Italia ou Fransa Jandarmalare* « Les Gendarmeries française et italienne ».

Lâné-i Mèlâl « Nid d'ennui », est un recueil de vers de Huseïn Sa'âd, qui forme le XXVe tome de la Nouvelle Bibliothèque littéraire publiée par la Librairie Hilâl, dépendant de l'administration du *Tanin*. Prix : 10 piastres.

Huseïn Djâhid, le rédacteur du *Tanin*, a réuni en un élégant volume, intitulé *Ghavghalarem* « Mes Disputes », ses articles de polémique littéraire. Ses confrères de la presse ottomane recommandent aux gens cultivés cet intéressant recueil, utile à consulter quand on veut connaître la vie intellectuelle de la Turquie contemporaine, et qui forme le XXIIIe tome de la collection déjà citée.

'Alî Rechâd Bey, directeur de l'Instruction publique à Constantinople, vient de traduire un nouvel ouvrage utile à ses compatriotes. C'est « la Turquie et le Tanzimat, Histoire des réformes de l'Empire Ottoman », *Turkiya u Tanzemât, Devlet-i 'Osmâniyèniñ Tarekh-i*

Islâhâte, d'Engelhardt, qui paraît par livraisons chez Elias Efendi, à la Librairie Ottomane.

Le *Tanin* signale deux publications récentes de 'A. Ch. Bey : la partie de l' « Histoire de la Civilisation », *Tarekh-i Mèdèniyèt*, consacrée au moyen âge, et « l'Économie est la vie de la sagesse » *Minhâdj-i Hikmèt Idârè*. Il les recommande l'une et l'autre à l'attention de ses lecteurs.

La grande « Histoire générale », *Tarekh-i 'Oumoûmî*, de Ahmed Refek Bey, est en cours de publication, à la Librairie de l'Islam et de l'Armée que dirige Ibrâhîm Hilmî Efendi. Cet ouvrage, pour lequel les travaux historiques les plus récents et les plus sérieux ont été utilisés, paraît appelé à un grand succès. Chaque livraison coûte 50 paras ; on peut souscrire au premier volume composé de 30 livraisons, moyennant 25 piastres, 30 avec le port.

Le chant populaire de Musâhebzâdè Djelâl Bey, *Kardach Turkisi* « Le Frère », se vend partout à Constantinople ; paroles et musique sont également appréciées.

Un ouvrage important, appelé à rendre les plus grands services aux travailleurs, doit paraître prochainement. C'est le *Mir'ât* « Miroir » de Zâhir Bey, député de Brousse. Cet ouvrage, qui a coûté à son auteur dix ans de travail, est une encyclopédie, en trois forts volumes, de tous les écrivains ottomans, théologiens, poètes, historiens, etc., donnant pour chacun d'eux une notice biographique et la bibliographie complète de ses œuvres. Zâhir Bey, qui n'a pu, malgré ses recherches, retrouver les tombeaux d'un certain nombre d'écrivains ensevelis à Constantinople, fait appel au public, par l'intermédiaire de l'*Ikdam* ; il recevrait avec reconnaissance toute indication concernant ce sujet.

Le général de division d'État-major en retraite 'Atif Pacha a fait paraître le premier volume de son histoire du Yémen, *Yèmèn Tarekhe*. Dans ce volume on trouve de nombreux détails sur l'écriture himyarite. En vente, au prix de six piastres, chez les libraires de Constantinople.

L. B.

Le Gérant : DROUARD.

10-12-10. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie

Revue du Monde Musulman

4e Année. DÉCEMBRE N° 12.

OUVERTURE DE COURS

En ouvrant son cours du Collège de France, le 7 décembre, M. Le Chatelier a exposé, sur les études islamiques, des vues dont les lecteurs de la Revue du Monde Musulman *trouveront ici la partie principale :*

Messieurs,

Pendant un voyage de vacances dans la République Argentine, il y a quelques années, je visitais un matin l'école primaire « Général Roca » de Buenos-Ayres. Frappé de l'intensité du point de vue national dans les leçons, ou plus exactement dans les conversations de maître à élèves, j'avais demandé s'il n'en résultait pas un peu de négligence dans l'étude des pays étrangers. On m'invita aussitôt à désigner, moi-même, un pays d'Europe dont les enfants de la classe, où je me trouvais, exécuteraient la carte de mémoire. J'indiquai la France et, sur un mot du maître, les élèves, âgés de neuf à douze ans au plus, allèrent se placer devant une bande de tableaux noirs qui faisaient le tour de la salle, à la cimaise. Moins de dix minutes après, ils avaient tracé une trentaine de cartes de France, dont les

plus mauvaises dénotaient une connaissance développée de notre pays.

Étonné d'un tel résultat, je demandai au maître de m'expliquer comment son enseignement le préparait. Sans me répondre, il ouvrit un journal, désigna du doigt une dépêche et la fit lire par un élève. C'était une dépêche de Rome. Après quelques mots d'explication sur la nouvelle donnée, il demanda : « Où est Rome ? Où est l'Italie ? Quelle est la configuration du pays ? Qui peut en faire la carte ? » Un autre élève se leva et alla en tracer le croquis au tableau, pendant qu'on lisait une autre dépêche.

L'après-midi du même jour, l'éminent professeur d'archéologie américaine de la Faculté des Lettres, M. Juan Ambrosetti, me montrait, au Musée, les collections qui représentent son enseignement. Il me disait : « Ma chaire est dotée d'une subvention qui me permet d'emmener, tous les ans, un certain nombre de mes meilleurs élèves, dans les parages de la région montagneuse où s'était développée principalement la civilisation indigène. Nous faisons des fouilles pendant deux mois, puis nous revenons. Tout le monde alors, anciens et nouveaux élèves, se met au classement et à la description des objets rapportés. La bibliothèque est là. On lit, on discute ensemble. On publie les résultats du travail en commun. Et cette méthode d'enseignement ne me laisse qu'un regret : celui de ne pouvoir emmener sur le terrain tous ceux qui voudraient m'y suivre. »

A l'Université de La Plata, où j'eus, quelques jours après, la bonne fortune d'être guidé par le savant professeur de chimie de la Grande Université, M. le docteur Ducloux, une nouvelle surprise m'attendait : pas d'amphithéâtre de cours pour la Chimie, mais seulement, dans un laboratoire vaste et bien aménagé, où travaillaient vingt jeunes gens, un grand tableau noir, en face des tables, des fourneaux et des cornues. C'était tout l'appareil consacré à l'art oratoire,

les leçons se bornant à de courts entretiens entre le professeur et ses disciples, à des explications générales, avant et après les travaux pratiques.

Ces souvenirs ont eu déjà un écho dans cette même salle : c'est d'eux qu'est né, ici même, le *Groupement des Universités et Grandes Écoles de France pour les rapports avec l'Amérique latine*, qui contribua, peut-être utilement, à son heure, à fixer en France l'attention sur l'existence positive du monde latin d'Amérique.

Cette incursion dans un domaine qui n'est pas celui de l'Islam, mais où l'esprit peut trouver matière à réflexion, évoque les préoccupations dont j'eusse souhaité pouvoir m'inspirer dans l'enseignement dont elle est la préface. Chaque science a ses voies. Celle à laquelle cette chaire se consacre a devant elle la masse presque infinie des faits sociaux, dont l'ensemble représente la vie du monde musulman. Il s'agit de les noter et de les grouper, qu'ils soient du passé ou du présent, qu'ils relèvent de la doctrine ou de la réalité, pour déterminer la nature des éléments composants de la société musulmane, pour reconnaître leur mécanisme d'assemblage et en apprendre le fonctionnement.

Comment accomplir cette science, et en mettre les secrets, ou les tours de main, à la disposition de ceux qu'elle intéresse ? Sera-ce par l'éloquence des leçons magistrales, ou par l'accumulation continue des matériaux documentaires, avec un discernement raisonné dans le mode d'emploi consécutif, afin d'aboutir à une *construction* où les *valeurs* soient respectées ? Nous sommes certainement tous d'accord ici pour penser que ni l'art oratoire, ni la quintessence des éruditions, ne peuvent valoir, à ce point de vue, la méthode dont il est aisé de discerner les étapes dans la *Revue du Monde Musulman*.

Aussi ma conscience se fût-elle trouvée beaucoup plus satisfaite du rendement de notre effort commun, si, laissant de côté, cette année, tout appareil solennel, j'avais pu vous dire : « Enfin, Messieurs, nous n'aurons plus à nous occuper que de travailler ensemble. »

On pouvait raisonnablement concevoir qu'il en serait ainsi. Il est de notoriété publique que, conformément aux vues exprimées deux années de suite dans le Rapport à la Commission du Budget de la Chambre, le Ministre de l'Instruction publique avait confié au Collège de France le soin d'une révision de son Règlement. Les journaux ont annoncé, il y a un an, qu'un projet de règlement venait ainsi d'être discuté et établi en novembre 1909. Si une année entière avait suffi pour rendre exécutoires des dispositions longuement délibérées, et répondant, autant qu'on peut en juger par les textes, aux vues du Parlement, du Ministre et du Collège, je ne vous convierais pas, une fois de plus, cette année, à vous attarder dans le cycle traditionnel des quarante leçons. Nous eussions moins parlé en travaillant plus utilement.

Sachons du moins tirer profit de l'enseignement qui se présente au passage : quelle preuve plus forte de la complexité des faits sociaux et de la nécessité d'une observation attentive, pour en bien saisir l'enchaînement, que celle d'une réforme, réclamée par l'opinion, suggérée par les pouvoirs publics, décidée par les intéressés, et qui ne s'effectue pas ? Pourquoi ? Qui le saurait ?

Vous connaissez tous une autre preuve notable aussi des complications, des frottements qui, de nos jours, aggravent si péniblement le moindre effort, par le jeu des groupements sociaux opposés. Je veux parler de l'exemple d'un enseignement de langue orientale, dépourvu de titulaire pendant plus de deux ans, au détriment, certes, des études qui en relèvent, et dont la vacance ne résulta, autant qu'il

apparaît à distance, que d'un flux et reflux d'oppositions contradictoires.

Par le premier fait, nous nous trouvions en présence d'un phénomène social de lenteur évolutive, remarquable assurément. Par le second, nous constatons l'importance, si prépondérante parfois, des contingences. Non seulement, à notre époque de télégraphie sans fil et d'aviation, les idées évoluent lentement, dans quelques zones du savoir humain, mais elles se heurtent sans cesse à des alentours inattendus.

Je citerai, à ce titre, une classification imprévue des travaux que nous poursuivons ensemble. Je la connaissais de longue date, mais sans me rendre compte de sa raison d'être, qui vient seulement de m'apparaître. On me disait : « Votre enseignement est un enseignement colonial, n'est-ce pas ? » ou bien : « Ce sont les élèves de l'École coloniale qui viennent à vos cours ? » Je répondais : « Hélas ! non, à mon bien grand regret », afin de me mettre d'accord avec la vérité, mais sans saisir le processus de l'expression, lorsque, à propos d'une publication récente, des félicitations aimables m'ont été un trait de lumière.

Dans cette publication, *Politique Musulmane*, j'avais essayé de grouper synthétiquement nos fiches, nos produits de recherches, de fouilles, notre documentation, en fonction d'une idée générale sans mystères : celle du rôle nécessaire de la civilisation musulmane, dans le monde de demain, et des opportunités qu'en recommande la notion. Un mot gracieux m'ayant remercié de l'envoi de cette étude en employant encore le qualificatif « *colonial* », je me suis efforcé de dégager le sens caché, intérioriste, « bathéniste » du terme, et voici le résultat de mes conjectures.

Si j'ai bien compris, *colonial* n'est ici que l'antidote d'*érudit*. C'est un péjoratif. On ne peut pas supposer en effet qu'une érudition, même raffinée, ignore que l'Afgha-

nistan n'a rien de colonial pour nous, de même que le Turkestan, le Sindh ou l'Ouganda. L'erreur disparaissait donc probablement ; l'intention restait — et elle présente un vif intérêt : l'idée que le mot veut exprimer ne se réduit-elle pas simplement, au fond, à l'opposition de l'immobilité contre le mouvement ?

Est-il un spectacle plus captivant que celui de la matérialité tenace de l'esprit humain. Les siècles l'ont délivré peu à peu d'une partie des frottements qui, dans sa course, le ralentissaient, comme une roue de char gaulois sur un moyeu mal dégrossi. Il tourne plus librement. On pourrait le croire plus spontané déjà qu'une roue de bicyclette, ou d'automobile. Il a des subtilités, des intuitions, des finesses de motilité qui dépassent le roulement à billes d'hier, allant vers celui de demain, aux axes superposés. Mais la matière le tient, elle ne le lâche pas et c'est l'empreinte, car l'épithète diminutive, qu'un effort coutumier applique à un effort plus neuf, évoque, somme toute, comme concept, le rapport connu du bon vieux temps, entre le potier, vilain, et le verrier, gentilhomme.

Travaille-t-on dans le passé, dans le vieux ; haute et noble condition. Mais le labeur sur le vivant : ah ! non.

On y viendra cependant, car, en tous pays, le mouvement en ce sens grandit et s'affirme. On en a une preuve frappante, par l'importance que l'étude de l'Islam en général a prise, ces dernières années, dans les milieux protestants qui s'intéressent au devenir religieux des peuples. Comme nous l'avons mentionné plus d'une fois, les *Proceedings of the Church Missionary Society for Africa and the East* sont significatifs à cet égard avec leur *Mohammedan Work*. Que d'ouvrages notables, d'autre part, en dehors de l'œuvre missionnaire, proprement dite. Ce sont des travaux comme les *Essays on Islam* du Rev.

E. Sell, qui parurent d'abord dans le *Madras Christian College Magazine*, ou comme *The religion of Islam* du Rev. E. Klein. Ce sont aussi des publications plus topiques, comme le livre intéressant du Rev. E. M. Wherry, ancien missionnaire de la *Presbyterian Church in India : Islam and Christianity in India and the Far East*. Là c'est la condition actuelle du Mahométisme qui retient surtout l'attention de l'auteur. De même encore dans l'*Islam* de Zwemmer, dans son autre livre : *Our Moslem Sisters* et surtout dans : *The Mohammedan World of today*, recueil antérieur de conférences faites devant le Congrès missionnaire pour le monde musulman, du Caire, en 1906.

On peut rattacher au même point de départ, au même ordre d'idées : *L'Islamisme et le Christianisme en Afrique* de M. Bonet-Maury, les publications et conférences de M. Montet, le pamphlet de M. E. Brès, missionnaire en Kabylie, et quelques autres manifestations similaires.

C'est intentionnellement que nous choisissons ainsi l'exemple du mouvement d'idées, fort intéressant, qui distingue les rapports du protestantisme et de l'Islam, parce qu'on ne rencontre pas partout la même activité d'esprit en éveil.

L'étude de l'Islam et du monde musulman, au point de vue politique et social, a cependant droit de cité dans plusieurs pays étrangers, parmi les représentants les plus autorisés des sciences orientalistes. Un de leurs doyens éminents, M. Snouck Hurgronje, en fournit un exemple caractéristique.

Chargé du cours de droit musulman à l'*École des fonctionnaires civils pour les Indes Orientales*, de Leyde, de 1881 à 1884, il part alors pour l'Arabie et va passer six mois à La Mecque comme étudiant en sciences musulmanes. A son retour, il publie son *Mekka*, puis, en 1889, se rend une

première fois aux Indes Orientales, avec une mission pour étudier l'influence de l'Islam sur la vie politique, sociale et domestique des indigènes musulmans. Nommé ensuite, sur place, *Conseiller pour les langues orientales et le droit musulman*, il devient *Conseiller pour les affaires arabes et indigènes* et le reste jusqu'en 1906, faisant ainsi, non seulement de la politique théorique, mais de la politique active. Nous avons trop souvent parlé de ses deux volumes de science pratique, sur *Atjeh*, pour y revenir ici. Rappelons cependant que M. Snouck Hurgronje ne fut pas seulement un savant orientaliste, spécialisé par carrière dans la politique indigène. C'est lui qui a pris, aux Indes Néerlandaises, la tête du mouvement d'instruction et d'émancipation intellectuelle des indigènes. Nommé depuis 1907 à la chaire d'arabe et d'islamisme de l'Université de Leyde, qu'avait illustrée M. de Goeje, il est resté de loin Conseiller politique pour les Indes. Et c'est là certes un bel exemple d'une carrière partant de la science pure pour aboutir à la science appliquée.

M. Martin Hartmann représente un autre type du même mouvement en Allemagne. L'objectivité politique y fut moindre peut-être, à l'origine au moins, quand le docte professeur du Séminaire des Langues Orientales de Berlin préludait, dans les premiers fascicules de son *Islamische Orient*, aux études dont les *Unpolitische Briefe aus der Türkei* constituent un des chapitres les plus caractérisés. Entre temps, son *Arabic Press of Egypt*, son *Arabische Frage* avaient complété les bases de la doctrine dont il a bien voulu nous donner un exposé pour les lecteurs de la *Revue du Monde Musulman*.

Dès 1899, M. Martin Hartmann avait réclamé la création d'une chaire d'Islamologie au Séminaire des Langues Orientales de Berlin. Il lui fallut attendre, jusqu'en 1908, pour voir réaliser son vœu par l'Institut Colonial de Hambourg.

Je me reprocherais de ne pas citer ici textuellement une phrase de sa profession de foi qui ne manquera pas d'être remarquée et de porter comme il convient.

« Tout tend à démontrer qu'en Allemagne, l'étude de l'Islam, l'*Islamologie*, a réussi à conquérir sa place de science particulière et que cette nouvelle science s'émancipe heureusement de la tutelle de sa mère nourricière, la *Sémitistique*, comme celle-ci s'est émancipée autrefois de la théologie du bon vieux temps. « Rompons avec la Sémitistique », c'est la devise qui permettra à cette science, jeune encore, d'affermir sa position. »

Rien à ajouter à cette déclaration de principe : venant d'un philologue, d'un adepte de l'érudition orientale aussi qualifié que M. Martin Hartmann, elle semble, n'est-ce pas, un signe des temps.

La science anglaise n'a pas seulement témoigné de ses tendances pratiques par l'œuvre si considérable qu'ont accomplie aux Indes les savants, associés, depuis trois quarts de siècle, à sa politique indigène. On y constate également une évolution, dont l'*Histoire de la Révolution persane* de M. Browne est la manifestation la plus récente.

L'œuvre de M. Edward Browne est considérable, depuis sa première publication, en 1889, dans le *Journal of the Royal Asiatic Society*, sur les « Babis de Perse », et c'est comme Professeur à Cambridge, qu'il vient de prendre position dans l'Islamologie contemporaine.

Outre ses observations de voyage et de séjour en Perse et de nombreuses publications diverses, on lui devait trois groupes également importants de travaux de haute valeur : un ensemble d'études originales sur le Bab et le Babisme — un ensemble de publications de textes, et un ensemble d'œuvres personnelles sur l'*Histoire de la littérature persane*, dont les deux volumes n'ont pas empêché M. Browne d'intervenir aussi dans la publication de l'*Histoire de la*

Poésie Ottomane, de Gibb. Voici maintenant *The Persian Revolution, from* 1905 *to* 1909, dont nous ne parlerons pas plus longuement ici, mais dont il convient de dire que c'est l'œuvre la plus vivante d'actualité qui puisse être.

En Hollande, en Allemagne, en Angleterre, l'orientalisme est donc entré déjà franchement, largement, dans les voies de l' « Islamologie », sans se laisser attacher au rivage par les traditions de la « Sémitistique ».

Sous ce rapport, l' « Islamologie » est moins favorisée en France, puisqu'elle reste délaissée par l'orientalisme professionnel, en dehors du milieu des Affaires Indigènes d'Algérie, qui doit une si heureuse impulsion à son savant Directeur Général, M. Luciani, aussi bien dans l'ordre des travaux d'érudition, que dans l'ordre des études politiques.

On peut dire, au contraire, que l'Islamologie est, à certains égards, plus avancée en France qu'ailleurs, au point de vue documentaire, grâce aux collaborateurs de la *Revue du Monde Musulman*, dont les précieux concours ont permis de concentrer, en quatre ans, une masse d'observations remplissant déjà douze volumes. Ici on ne rompt pas avec la « sémitistique », suivant le cri de guerre figuratif de M. Martin Hartmann. On lui est, au contraire, reconnaissant de ce qu'elle veut bien apporter. On se félicite de concours comme ceux de MM. Vissière, Vinson, Huart, Cabaton, Bouvat, Massignon, pour le chinois, l'hindoustani, le malais, le turc, le persan, l'arabe, et on attend, sans inquiétude, que l'évolution commencée se propage.

Le jour où l'orientalisme français prendra position à son tour, par doctrine, par principe, dans l'étude du monde musulman vivant et agissant — un progrès important se trouvera réalisé en France, dans le domaine de l'idée. Il en résultera une nouvelle étape de l'expansion française, comme influence mondiale, et, si cette marche en avant doit paraître « coloniale » à quelques esprits, cantonnés dans le

culte exclusif de ce qui n'est plus, ce sera tant mieux, certes, car enfin, le tout de l'existence, n'est-il pas le mouvement, par delà l'immobilité.

Le terme « colonial » qui revient ici me rappelle les pages admirables de Ferrero, dans lesquelles ce grand peintre d'histoire fixe, en quelques traits, l'épopée de la « Conquête romaine », formidable expansion coloniale d'ambitions et d'audaces. Du tableau, brossé de main de maître, qui termine le volume, une sensation se dégage, dont nous nous souviendrons utilement dans l'esquisse des Institutions économiques du monde musulman.

Il n'y avait pas de presse dans l'antiquité, pas de revues, pas de sociétés de géographie; il y avait cependant une circulation coloniale active. On se connaissait de peuple à peuple, à de très grandes distances. Rappelons-nous ces antécédents en abordant l'étude économique de ce monde musulman dont nous trouvons aujourd'hui les colonies dispersées d'un bout à l'autre des continents, comme les colonies anglaises et allemandes contemporaines, comme les anciennes colonies italiennes dont les descriptions de Ferrero nous montrent la vie même. Nous concevrons ainsi une expansion économique de l'Islam, plus simple, plus sociale, plus humaine que ne le donnerait à supposer la rigidité des codes dont elle relève juridiquement, et que ne le révélaient les « campagnes d'opinions » des Oulamas officiels.

A. Le Chatelier.

TROIS MAITRES DES ÉTUDES MUSULMANES

MARTIN HARTMANN

Les lecteurs de la Revue connaissent de longue date les travaux de M. Martin Hartmann, doyen des études d'Islamologie. Quelques lignes de biographie du savant professeur d'arabe au Séminaire des Langues Orientales de Berlin seront une utile introduction à la note que nous lui devons sur les Études Musulmanes en Allemagne.

Né à Breslau, le 9 décembre 1851, M. Martin Hartmann se faisait inscrire à l'Université de cette ville en 1869. Il alla, plus tard, terminer ses études à celle de Leipzig, où il fut l'élève de Fleischer et le condisciple de Mohammed Aga Schahtakhtinsky, l'ancien député musulman à la Douma d'Empire, publiciste bien connu en Russie. Aussitôt son doctorat passé, en 1874, il partit pour Andrinople, où il resta un an précepteur.

M. MARTIN HARTMANN.

« Jeune-de-langues » à Constantinople en 1875, M. Hartmann devint, l'année suivante, drogman-chancelier du Consulat d'Allemagne à Beyrouth, poste qu'il occupa de longues années. Arabisant de premier ordre en théorie comme en pratique, il était désigné, en 1887, comme professeur d'arabe au Séminaire des Langues Orientales de Berlin.

Depuis cette époque, M. Hartmann a fait en Orient de fructueux voyages. Auparavant déjà, il avait (1882-83) parcouru la Syrie septentrionale ; les matériaux qu'il en avait rapportés lui servirent à écrire *Das Liwa Haleb* (Zeitschrift der Gesellschaft f. Erdkunde zu Berlin, vol. XXIX, 1894) et les *Beiträge zur Kenntnis der Syrischen Steppe* (Zeitschrift der Palästina-Vereins, vol. XXII et XXIII). D'un séjour en Égypte il rapporta les *Lieder der Libyschen Wüste*. Ayant ensuite visité le Turkestan, il consacra à cette région la monographie *Chinesisch-Turkestan*. Enfin, c'est à l'issue de son voyage en Turquie de l'année dernière, que furent publiées les *Unpolitische Briefe*, dont nous avons rendu compte.

Tous ces travaux ont valu à M. Hartmann, en 1910, d'être désigné comme représentant, de l'Islamologie, au Séminaire. En même temps, l'Institut Colonial International lui conférait le titre, accordé à un nombre de savants très restreint, de membre associé.

L. B.

LES ÉTUDES MUSULMANES EN ALLEMAGNE

Les études musulmanes en Allemagne ont été considérées de tout temps, par les sémitistes, comme étant de leur domaine exclusif. Aucune chaire spéciale ne les représentait. On ne saurait dire qu'elles s'en soient bien trouvées. Il convient de rendre hommage aux efforts des célèbres professeurs d'université, de Rosenmüller, à Noeldeke et à Wellhausen. Mais on ne s'occupait guère que des origines de l'Islam, en publiant et en commentant les textes les plus anciens. A l'occasion, on traitait aussi de sujets se rapportant à la théologie et au droit jusqu'à la fin du développement spirituel, au treizième siècle. Mais on ne témoignait ni intérêt ni compréhension aux phénomènes si variés de la vie des États et des sociétés des pays musulmans. Le mouvement contemporain soulevait un étonnement moqueur plutôt qu'il n'était l'objet d'un examen scientifique. On voyait dans ces Orientaux un autre monde; les orientalistes considéraient les essais des esprits les plus éclairés de l'Islam pour mettre de la lumière et de la vie dans cette atmosphère viciée, comme une bizarrerie digne peut-être de faire l'objet d'une légère causerie, mais non pas celui d'une critique approfondie.

Quand on eut fondé, à Berlin, le Séminaire des Langues Orientales, l'occasion se présenta d'envisager la culture des pays de langue arabe, persane et turque d'un coup d'œil d'ensemble. Certaines influences, qui ont quelque rapport

avec les tendances décrites ci-dessus, empêchèrent le développement dans ce sens. Dès 1899, j'avais suggéré et défendu énergiquement, dans l'*Orientalistische Literatur-Zeitung*, l'idée que l'on devrait créer au Séminaire ou à l'Université de Berlin une chaire d'islamologie. On ne tint pas compte de ma proposition. L'Institut colonial de Hambourg se mit plus tard à la tête de la réforme. Hambourg s'assura, en 1908, le concours du jeune et vaillant professeur Becker, et depuis l'ouverture de l'Institut, des conférences ont été faites sur l'histoire politique, intellectuelle et économique des pays musulmans. L'exemple donné par Hambourg eut un effet heureux. Mes efforts ne réussirent pas du premier coup. Mais je pouvais, pendant le semestre d'été 1910, traiter de l'histoire de la culture des peuples musulmans; l'hiver 1910-1911, je ferai un cours sur l'état de la société des pays musulmans et un autre sur la théologie de l'Islam. A Munich, M. Hell rassemble autour de lui bon nombre d'étudiants, qui suivent avec empressement ses conférences sur la culture des Arabes. On n'oublie pas enfin M. Jacob, d'Erlangen, qui a, l'un des premiers, insisté sur l'importance de l'étude du monde oriental, dans toutes ses manifestations, et a lui-même vaillamment contribué à la solution de divers problèmes par des travaux de valeur. L'Allemagne est désormais au nombre des nations (1) qui ont fait

---

(1) *La France possède depuis 1902, au Collège de France, une chaire pour la sociologie et la sociographie des pays musulmans, occupée par M. A. Le Chatelier; par là, l'étude de l'Islam a été très heureusement fécondée : les faits de son histoire ont été examinés à la lumière de la sociologie, et, en même temps, la création de la* Revue du Monde Musulman *permettait de recueillir les matériaux les plus variés et de donner des synthèses critiques; de là une impulsion très favorable donnée à cet ordre d'études.* M. H.

aux études musulmanes spéciales la part qu'elles méritent.

L'Institut Colonial de Hambourg ne devait pas rester en arrière du mouvement déjà créé en France et représenté par la *Revue du Monde Musulman*. M. Becker fonda la revue *Der Islam,* de volume restreint tout d'abord; cette revue ne publie guère que 20 à 24 feuilles par an, mais elle se propose de ne donner que des articles se distinguant par leur valeur originale et leur documentation scientifique.

Enfin, mentionnons que M. Grothe, explorateur de mérite, et M. Hiersemann, éditeur bien connu de Leipzig, font paraître une revue nouvelle sous le nom de *Orientalisches Archiv*, qui a un caractère essentiellement différent : elle se consacrera spécialement à l'histoire des arts, sans négliger la géographie et l'ethnographie. Il est à présager que, dans ce programme, les pays musulmans auront une place prépondérante.

Le trait commun de ces deux organes nouveaux et de la revue française, est qu'ils donnent une grande importance à la méthode sociologique. Pour tous ceux qui s'occupent sérieusement des problèmes historiques, il n'est plus douteux que l'exploration fructueuse de ces problèmes est basée sur l'étude des faits de tout ordre considérés dans l'enchaînement de la vie sociale tout entière. Si cette tendance n'apparaît pas toujours dans les articles de ces trois revues, la variété des sujets qu'ils traitent, et qui sont loin de sentir la philologie, nous prouve qu'ils emploient la méthode comparative et se placent à un point de vue élevé.

Tout tend à démontrer qu'en Allemagne l'étude de l'Islam (l'islamologie) a réussi à conquérir sa place de science particulière, et que cette nouvelle science s'émancipe heureusement de la tutelle de sa mère nourricière, la sémitistique, comme celle-ci s'est émancipée autrefois de la théologie du Vieux Testament. « Rompons avec la sé-

mitistique ! » c'est la devise qui permettra à cette science, jeune encore, d'affermir sa position.

Une autre ennemie la menace : c'est la bureaucratie. Le mauvais côté de cette administration par trop méticuleuse est qu'elle tend à demander d'abord si professeurs et élèves des instituts d'État végètent conformément aux paragraphes des règlements, et à les traiter selon le cas. Un esprit d'indépendance s'éveille-t-il, cherche-t-on des voies nouvelles : on se hâte aussitôt d'étouffer cette rebellion. Aussi, se borne-t-on à écouter ceux qui sont à la tête de ces établissements : tout ce qu'ils décident est bon, quand bien même ils sortiraient du cadre de la loi. C'est commode, mais cela ne veut pas dire que l'intérêt public en tire avantage. Cette tendance de la bureaucratie est commune à tous les pays et à toutes les formes de gouvernement. Seulement elle varie de force selon le lieu et le temps.

Les circonstances ne me permettent pas de parler plus clairement de l'état de fait existant à cet égard en Allemagne ; qu'il me suffise de constater que l'Institut colonial de Hambourg se trouve dans une position privilégiée. Il ne fléchit pas comme les autres sous le poids d'une tradition sémitistique dominant toute l'Asie et toute l'Afrique. Aussi semble-t-il que, dans les conditions plus restreintes de l'État de Hambourg, le développement soit plus facile ; l'air des colonies y souffle : « on est là en contact direct avec les forces vitales ; on est plus proche du monde gouvernemental, et les efforts personnels n'échouent pas sur cet écueil du schéma » (extrait d'une lettre privée de Hambourg).

Que l'islamologie en Allemagne se développe énergiquement, les conséquences en seront heureuses à un double point de vue :

1° Pour la science de l'Orient qui devra à la nouvelle science, « l'islamologie », sinon une régénération, du moins une fécondation de germes vivaces.

2° Pour la vie. Ici s'ouvre une perspective heureuse : l'étude des pays musulmans doit nécessairement conduire les nations cultivées à trouver un *modus procedendi* commun. Je ne dis pas : « L'Islam, c'est l'ennemi », je ne prêche pas l'anti-islamisme, mais on ne saurait méconnaître que la phase de développement, dans laquelle se trouve encore actuellement le monde musulman, est bien fâcheuse, et que la cause principale en est la conception, qui domine ce monde, de l'Islam comme religion. En tant que les peuples de l'Asie et de l'Afrique sont dominés par cette conception, ils sont une menace constante et excessivement dangereuse pour les pays de haute culture. En face de ce péril, tous ces pays doivent chercher la cohésion; bien plus : s'il est vrai que la meilleure défense, c'est l'attaque, le seul but qui s'impose est de faire triompher l'idée de la culture dans les pays de l'Islam en marchant de concert. Car la condition du succès est une concorde parfaite : il importe avant tout d'éviter les frictions malheureusement trop fréquentes par suite du régime capitaliste, et qui se couvrent, tout en poursuivant leurs buts égoïstes, du masque de la nationalité. La devise de la lutte, présage de la victoire, doit être : *concordia minimæ res crescunt, discordia maximæ dilabuntur.*

MARTIN HARTMANN.

GLOSES CHINOISES-ARABES

Par M. M. HARTMANN

M. M. Hartmann, qui a fait connaître en Europe cette curieuse littérature sino-musulmane où l'écriture arabe est adaptée, tant bien que mal, à l'écriture chinoise, nous fournit, dans les *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen zu Berlin* (1), de nouveaux renseignements sur cette intéressante question.

Déjà le professeur Forke avait étudié dans le *T'oung-pao*, en 1897, le texte rapporté de Kachghar par M. Hartmann ; notre collaborateur, M. Blochet, a parlé ici même (2) du manuscrit du *Mirsâd al-'Ibâd* d'Aboû Bakr 'Abdallâh Al-Asadî Ar-Râzî, rapporté par M. d'Ollone, glosé en chinois, écrit soit en caractères originaux, soit en caractères arabes ; il s'agit maintenant d'un manuscrit rapporté par un missionnaire, M. Hacke, et déposé à la Bibliothèque de Berlin.

Le texte même du manuscrit n'a rien qui puisse retenir l'attention ; il s'agit d'une copie du *Dan' al-Misbâh*, commentaire, fait par Mohammed ibn Mohammed Al-Isferâïnî, du *Misbâh* d'Al-Moutarrizî, traité de grammaire arabe fort connu et très répandu en Orient. Mais les gloses qui l'accompagnent, rédigées en chinois, sont écrites, tantôt en caractères arabes, quelquefois aussi dans un mélange des deux écritures.

M. Hartmann, dans son étude, fait suivre le texte arabe et la traduction allemande de la préface de l'ouvrage, d'une liste des gloses, donnant, pour chacune d'elles, le terme chinois avec ses équivalents arabes ; d'une liste des éléments chinois de ces gloses donnés, par ordre alphabétique, d'après la prononciation chinoise ; d'une liste de ces même termes d'après l'ordre des mots arabes, en caractères arabes.

(1) XIII, 1, pp. 1-34 (avec une planche repliée).
(2) *Revue du Monde Musulman*, décembre 1909, p. 587.

Des remarques, fort curieuses, sur la phonétique sino-arabe, les accompagnent. M. Hartmann montre comment l'auteur chinois de ces gloses a adapté à sa langue l'écriture arabe, qui était si peu faite pour en rendre les sons. Il y a cependant assez bien réussi ; une ingénieuse disposition des signes-voyelles a permis de rendre les éléments si divers de la vocalisation chinoise. Pour les consonnes, contrairement à ce qui a lieu, presque toujours, en persan, en turc et dans les autres langues musulmanes d'origine non sémitique, les caractères particuliers à la langue arabe ont été employés pour reproduire des sons chinois.

Qu'il s'agisse des voyelles ou des consonnes, les sons ont été rendus d'une manière uniforme, à de rares exceptions près ; mais les caractères arabes ont pris des valeurs tellement éloignées de celles qu'ils avaient primitivement, qu'il fallait, comme M. Hartmann, joindre à un esprit critique la connaissance approfondie des deux langues, pour s'y reconnaître.

La langue des gloses trahit un Chinois du Nord, à qui la langue écrite n'était pas très familière ; on reconnaît sans peine l'idiome vulgaire dans ses expressions.

A la fin de son travail, M. Hartmann formule deux desiderata, auxquels tous ceux qui s'intéressent à l'Islam s'associeront. Il demande que les travaux littéraires et scientifiques, si nombreux, dus aux Musulmans de la Chine septentrionale, soient étudiés d'une façon méthodique, et que l'on recherche, dans les provinces du Sud, les œuvres analogues qui pourraient y exister.

L. B.

M. CHRISTIAAN SNOUCK HURGRONJE.

CHRISTIAAN SNOUCK HURGRONJE

M. Christiaan Snouck Hurgronje, le digne et savant successeur de M. de Gœje à l'Université de Leyde, est né en 1857. A dix-sept ans, il commençait ses études d'histoire et de philosophie sémitique à l'Université de Leyde, où, en 1880, il passait son doctorat. Comme sujet de thèse, il avait choisi la Fête mecquoise ; dans ce travail, qui fut remarqué, il montrait comment cet élément d'animisme arabe s'était islamisé.

Après une nouvelle année d'études à l'Université de Strasbourg (1880-1881), M. Snouck Hurgronje était chargé d'un cours de droit musulman théorique et appliqué à l'École des fonctionnaires civils pour les Indes Néerlandaises de Leyde ; en 1887, il passait à l'Université comme chargé d'un cours d'histoire et d'institutions musulmanes. Entre temps, il avait fait un séjour d'un an en Arabie (1884-1885), et avait pendant six mois étudié à la Mecque la théologie et la législation musulmanes.

En 1889, M. Snouck Hurgronje était chargé par le Ministère des Colonies d'une mission de deux ans aux Indes Orientales, pour y étudier l'influence de l'Islam sur la vie politique, sociale et domestique des indigènes. Peu après, ayant à choisir entre les postes de professeur de malais à l'Université de Leyde et de conseiller pour les langues orientales et le droit musulman (*Adviseur voor Oostersche*

Taalen en Mohammedaansche Recht) auprès du Gouvernement colonial, il opta pour celui-ci.

Sa mission terminée, M. Snouck Hurgronje allait faire, en 1891, un séjour de huit mois à Atcheh, dans un double but : il voulait à la fois se rendre compte de la situation politique du pays et étudier sa langue, sa littérature et son ethnographie. Les résultats de cette nouvelle mission ont été recueillis dans une importante publication, formant deux gros volumes, qui, parus en 1893 et 1894, ont été traduits en anglais douze ans plus tard. Quand le gouvernement colonial, après de longues hésitations, se décida à inaugurer une politique d'activité qui devait aboutir à la prise de possession effective d'Atcheh, M. Snouck Hurgronje, qui, cette année même (1898), avait reçu le titre de conseiller pour les affaires arabes et indigènes (*Adviseur voor Inlandsche en Arabische Zaken*), fut chargé de contrôler les affaires politiques et administratives de la région ; le gouverneur militaire avait reçu l'ordre d'agir de concert avec lui. Pendant les cinq années suivantes, M. Snouck Hurgronje passa la moitié de son temps à Atcheh ; une fois le pays des Gayos, qui en occupe le centre, définitivement soumis, il le prit pour objet d'études, lui consacra un ouvrage étendu, paru en 1903, et entreprit un dictionnaire gayo, qui a été achevé par son adjoint et successeur, le docteur Hazeu.

Les attributions du conseiller pour les affaires arabes et indigènes étaient vastes. La plupart des mesures législatives à prendre, la ligne de conduite à suivre par le Gouvernement, toutes les questions concernant l'administration indigène, l'inspection de l'enseignement religieux, l'application de la loi musulmane pour les mariages, les successions, les wakfs, et les autres affaires pour lesquelles elle est encore en vigueur, la justice, le pèlerinage de la Mecque, la pénétration à Atcheh et dans les autres régions non encore soumises (Djambi, Krintchi, Boni, etc.), l'immigration, tout cela était de son ressort. En toute occasion, M. Snouck Hur-

gronje a largement usé de l'autorisation, qui lui avait été donnée, de suggérer au Gouvernement toutes les initiatives qu'il jugerait utiles. De son côté, le Gouvernement le consultait fréquemment sur des matières en dehors du cadre strict de ses attributions, mais pour lesquelles ses fonctions antérieures lui avaient donné toute compétence ; c'est ainsi qu'il a fait des rapports sur le recrutement des fonctionnaires civils, dont, depuis sa première nomination à l'Université de Leyde, il n'avait jamais cessé de s'occuper.

Le séjour de M. Snouck Hurgronje à Java, de 1889 à 1906, a coïncidé avec le réveil intellectuel des indigènes, sous l'influence des classes cultivées des Javanais d'abord, des Malais ensuite. Leurs efforts pour s'assimiler la civilisation européenne étaient mal vus de beaucoup de fonctionnaires, qui, dénonçant les prétendus périls d'une transformation trop rapide, ne cessaient de rappeler ce qu'ils appelaient l'infériorité intellectuelle innée des indigènes et leur infériorité morale incorrigible. M. Snouck Hurgronje a toujours combattu ces préjugés. Il était de cœur avec les indigènes désireux de s'instruire, et s'est occupé lui-même de l'éducation de plusieurs jeunes Javanais que lui confiaient leurs familles ; ses efforts ont été si bien appréciés, que son successeur, le docteur Hazeu, ne sait comment faire face aux demandes de cette nature qui lui sont adressées. Du reste, le conservatisme exagéré d'une partie de l'administration coloniale est en voie de disparaître ; beaucoup de fonctionnaires, et non des moindres, sont toujours prêts à aider les jeunes indigènes animés du désir de s'instruire ; ils voient en eux, pour l'avenir, de précieux auxiliaires.

En 1906, M. Snouck Hurgronje, pendant un congé qu'il avait obtenu, se vit offrir la chaire d'arabe de l'Université de Leyde, vacante par la mise à la retraite de M. de Goeje. Il l'accepta, mais à la condition de conserver son titre de conseiller du Gouvernement colonial, qui lui permettait de s'occuper utilement encore, bien qu'à distance, de l'œuvre

si remarquable à laquelle il a consacré dix-sept ans de sa vie, et que continue son digne successeur, le docteur Hazeu. Ses cours de l'Université de Leyde sont divisés en deux séries : l'une pour les sémitisants, l'autre pour les futurs fonctionnaires coloniaux, qui suivent des leçons sur l'histoire et les institutions de l'Islam. M. Snouck Hurgronje est d'ailleurs président du jury d'admission pour ces agents, et membre du comité directeur de l'Académie fondée en 1907 à La Haye, établissement où on leur donne un enseignement complémentaire.

Les publications de M. Snouck Hurgronje sont nombreuses et variées. Depuis sa thèse inaugurale, *Het Mekkansche Fest*, parue en 1880, il a donné :

De 1881 à 1884, toute une série d'articles de revues, de comptes rendus et de conférences sur l'Islam dans la théorie et dans la pratique ; il a étudié, notamment, l'évolution de la Zakât, la question du voile, l'influence de la religion musulmane sur ses adeptes en Indonésie.

De 1885 à 1889, un ensemble de travaux se rattachant à son séjour à la Mecque, et parmi lesquels se placent, au premier rang, les deux volumes de *Mekka*, ouvrage capital sur la métropole religieuse, accompagné de nombreuses photographies ; puis des mémoires sur l'Université de la Mecque, une ambassade de la Mecque au royaume d'Atcheh au dix-septième siècle, faisant ressortir l'importance de cette ville, centre spirituel de l'Islam moderne, pour le monde musulman en général et les Indes Néerlandaises en particulier, qui comptent 30 ou 35 millions de Musulmans, et diverses autres publications, comme *l'Islam* dans la revue *De Indische Gids*. Nous avons parlé déjà des publications de M. Snouck Hurgronje sur les Gayos. Depuis 1889, il n'a cessé de donner à des revues néerlandaises, françaises et allemandes, des études concernant, soit des sujets analogues, soit des questions de linguistique et d'ethnographie de l'archipel indien.

Dans tous ces travaux, M. Snouck Hurgronje a insisté particulièrement sur le caractère idéal de la loi musulmane, caractère qu'elle eut dès l'origine, et qui ne permet pas de juger de l'importance de l'Islam, pour une population donnée, d'après le plus ou moins d'exactitude avec lequel elle se conforme à ses prescriptions. Il faut tenir compte de la culture islamique prise dans son ensemble, pour pouvoir déterminer dans quelle mesure elle a modifié les cultures antérieures. Il a aussi nettement mis en lumière l'importance capitale, pour le développement de la loi, du dogme de l'*Idjmâ'*, ou de l'infaillibilité de l'opinion commune des docteurs de chaque époque.

L. B.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX INDES NÉERLANDAISES ET LE PROFESSEUR Dr C. SNOUCK HURGRONJE

Nous avons dit ici, à plusieurs reprises, le vif élan des indigènes des Indes Néerlandaises vers l'instruction, qui leur paraît être la clef de la civilisation occidentale. Ce mouvement est d'ailleurs général dans toutes les colonies asiatiques. Javanais, Malais et autres Indonésiens réclament non quelques notions élémentaires, mais une culture intégrale, que couronnerait un enseignement supérieur pour ceux d'entre eux qui seraient jugés capables d'en bénéficier. D'aucuns ont même proposé la création d'une Université à Batavia, pour donner cet enseignement supérieur à un plus grand nombre d'indigènes et leur éviter le long et coûteux voyage dans la métropole.

Cette question d'une université coloniale a déjà fait couler en Hollande, et ailleurs aussi, bien des flots d'encre, en soulevant des controverses âpres parfois (1). Il est cependant à noter comme un progrès sensible, sinon toujours volontaire, chez les puissances colonisatrices, qu'on ne discute plus la légitimité des revendications indigènes à ce sujet.

(1) Voir la *Revue du Monde Musulman*, vol. XI, juillet-août 1910, nos 7-8, pp. 474-479.

On argue plutôt de l'inopportunité de la réforme ou du plus ou moins de difficultés matérielles que rencontrera sa réalisation. On admet pour certains indigènes le droit et la faculté de pouvoir pousser leurs études aussi loin que leurs dominateurs occidentaux ; mais on discute l'utilité, pour eux, de le faire, et la possibilité, pour la métropole, de leur donner satisfaction sans sacrifices trop disproportionnés avec les résultats souhaités.

Sur cette question du haut enseignement aux Indes Néerlandaises, M. E.-F.-E. Douwes Dekker a sollicité, pour le *Bataviaasch Nieuwsblad*, l'avis de la personnalité la plus qualifiée pour en parler, puisqu'il s'agit d'un pédagogue éminent et peut-être de l'homme qui connaît le mieux la mentalité indigène, de M. le professeur C. Snouck Hurgronje. Celui-ci s'est aimablement laissé arracher une très intéressante interview, dont voici les idées les plus saillantes.

Mettant de côté toutes les divergences d'opinion sur la politique coloniale à suivre aux Indes, déclare M. Snouck Hurgronje, la question se présente avec une extrême simplicité : les Indes Néerlandaises doivent avoir leur enseignement supérieur, donc tous les moyens pour le réaliser ; mais si nous nous arrêtons à ce qui constitue le haut enseignement, il est certain qu'une université telle qu'en Europe, coûte d'énormes sommes ; elle comporte la fondation d'hôpitaux, de laboratoires, de musées pour une faculté de médecine, d'instituts variés pour les sciences polytechniques dont on ne saurait se passer, de coûteuses bibliothèques spéciales pour chaque faculté; encore faut-il songer à édifier des bâtiments, à se procurer un personnel de professeurs spécialistes, pourvoir à la surveillance et à l'entretien de tout, ce qui engloutit chaque année des millions.

L'obstacle financier qui arrête déjà tant d'efforts de ce genre en Europe, semble devenir insurmontable quand une jeune colonie veut à son tour s'élever à une plus haute con-

ception de la vie sociale et à un plus grand développement intellectuel. Comment espérer tout créer dans une colonie, quand en Europe on n'arrive pas toujours à établir l'organisme au complet; et comment recruter tout le personnel enseignant? Au début, on avait été surtout inquiet de cette idée qu'on aurait grand peine à réunir aux Indes un nombre d'étudiants indigènes suffisant; la question la plus ardue aujourd'hui semble celle-ci : où trouver un personnel enseignant? Où trouver, sans des sacrifices pécuniaires excessifs, l'argent pour créer ce haut enseignement?

Il y a même ceci de particulier dans l'établissement d'une université à Batavia que le personnel y devrait être plus nombreux que dans la métropole à cause des fréquentes et inévitables causes d'absence des professeurs : maladie, mariage hors de la colonie, ou dans le pays, congrès, etc. On ne pourrait y suppléer facilement ici par les collègues d'une Faculté de province voisine, de sorte que toute absence paralyserait vraiment, sur un point, la vie de l'université.

Il serait possible de commencer sur une petite échelle, mais que vaudraient les demi-mesures ? Ne serait-il pas plus simple, plus logique, plus fécond aussi, de poser en principe qu'une Université des Indes doit pourvoir elle-même à son personnel enseignant, sinon de façon complète, du moins en grande partie ? Par ce moyen, on éviterait les plus grosses difficultés financières ; de plus, dans un avenir ultérieur, le corps professoral pourrait être recruté aussi bien parmi ceux qu'elle aurait formés, que parmi ceux qui auraient été formés ailleurs.

M. Snouck Hurgronje pense donc qu'il serait très bon de favoriser fortement la poussée des hautes classes indigènes vers les études scientifiques modernes, de leur faciliter autant que possible l'occasion d'étudier en Europe, afin qu'il se crée peu à peu une classe de savants et d'intellectuels indigènes, plus capables ensuite d'élaborer eux-mêmes un programme d'enseignement supérieur pour les Indes

Néerlandaises. Après quoi le Gouvernement métropolitain aurait à apprécier ce programme, et à voir dans quelle mesure il pourrait lui prêter assistance.

En ce qui concerne l'aptitude des Javanais, des Malais et des Indonésiens en général, à l'étude, M. Snouck Hurgronje pense qu'ils sont très capables d'une forte culture et qu'ils pourraient bientôt fournir une élite à laquelle leur pays ferait plus tard appel ; à ses yeux, la valeur intellectuelle de l'Asiatique des Indes Néerlandaises n'est pas inférieure à celle de l'Asiatique du Nord, du Japonais ; de même que le Japon a su déployer une maîtrise inattendue en ces matières, où les Occidentaux pensaient lui rester toujours bien supérieurs, de même, certains Javanais, certains Malais, développés par une culture sérieuse, ne restent pas inférieurs à leurs condisciples européens. Dès maintenant, certaines personnalités javanaises paraîtraient dignes d'enseigner dans une Université indigène et en seraient l'ornement. En ce qui regarde leur nombre, il y a naturellement une question de pourcentage ; plus le nombre des étudiants indigènes en Europe sera grand, plus il y aura de chances de recruter parmi eux, dans la suite, un contingent suffisant de professeurs.

Une autre question importante pour la haute culture chez les indigènes est celle des moyens pécuniaires. Beaucoup de ceux qui veulent étudier, appartiennent à des familles à qui les ressources manquent pour envoyer leurs enfants faire de longues et coûteuses études en Europe. C'est à les y aider qu'il faudrait peut-être viser avant tout. M. Snouck Hurgronje appelle l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux Indes Néerlandaises, et au développement de leurs races, sur le projet de M. le docteur en droit C. Th. Van Deventer : la constitution d'un fonds destiné à entretenir un certain nombre de jeunes indigènes de bonne famille dans les Universités d'Europe. Ce serait un moyen très pratique de

faire déjà participer Java et l'Insulinde à l'enseignement supérieur, sans parler de l'influence morale qu'aurait l'exemple de ces jeunes gens, quittant milieu et parents pour s'adonner à la science, en Europe ou même simplement, venir s'instruire.

Enfin, il serait tout à fait souhaitable qu'on s'habituât en Hollande à ne pas traiter les jeunes indigènes, qui y viennent étudier, en amateurs princiers de la science et à ne pas croire que leur connaissance du hollandais est à peu près tout leur bagage intellectuel.

M. Snouck Hurgronje reste d'ailleurs assez sceptique quant à la prompte installation d'un enseignement supérieur à Java. On n'atteindra le but qu'à la longue et par le développement des individus, et la question financière ne serait pas aisée à résoudre dès maintenant. Mais la formation d'une élite indigène de haute culture amènera sans doute, avec le temps, l'organisation de l'Université demandée pour Java.

ANTOINE CABATON.

M. EDWARD G. BROWNE.

EDWARD G. BROWNE

Le savant historien de la Révolution persane est né le 7 février 1862 à Urey, petit village du Glocestershire. Son père, Sir B. C. Browne, ingénieur civil, était l'un des directeurs des grands ateliers de MM. Hawthorne, Lessie and Co, à Newcastle. Élevé d'abord à Glenarmond, en Écosse, puis à Eton, il est venu, en 1877, suivre les cours du collège des sciences physiques de Newcastle, où il a passé deux ans. C'est de cette époque aussi que datent ses débuts dans l'orientalisme; il n'avait pas plus de quinze ou seize ans lorsqu'il aborda l'étude de la langue turque.

Voulant se consacrer à la médecine, M. Browne se faisait inscrire, en octobre 1879, à l'Université de Cambridge, où il suivait aussi, à partir de 1880, les cours d'arabe et de persan du professeur Palmer, tué au Sinaï en 1882. Gradué en sciences naturelles, il passait en juin 1882 le deuxième examen du baccalauréat en médecine, et allait ensuite passer deux mois à Constantinople, pour se perfectionner dans la pratique du turc. De 1882 à 1883, il étudie le persan et l'hindoustani, obtient la « première classe » à son examen de langues orientales, et part pour Londres, où il continuera ses études médicales à l'hôpital Saint-Bartholomée. Trois ans plus tard, en 1887, il est nommé, presque simultanément, bachelier en médecine de Cambridge, membre du Collège royal des chirurgiens, et « fellow » du Pembroke College. Suivant les conseils qui lui étaient

donnés, il allait passer un an en Perse, pour y acquérir une connaissance plus complète du langage parlé. Parti par Constantinople et Trébizonde, il voyait successivement Tauris, Téhéran, Ispahan, Chiraz, Yezd et Kerman, et revenait, en 1888, occuper à Cambridge le poste de « lecturer » de persan qui avait été créé pour lui, pendant son absence, au Pembroke College. La chaire d'arabe, l'une des plus anciennes de l'Université (elle date de 1625), qu'occupait Rieu, étant devenue vacante en 1902, il fut désigné pour l'occuper.

De nombreux voyages en Turquie, en Égypte, en Syrie, en Algérie, en Tunisie, voyages auxquels M. Browne, depuis plus de vingt ans, consacre ses vacances, lui ont permis de connaître *de visu* la plus grande partie du monde musulman. Également versé dans la connaissance théorique et pratique de ses principales langues, au courant de ses aspirations et de ses besoins, M. Browne est considéré à juste titre par les Musulmans en général, les Persans en particulier, comme un de leurs amis les plus dévoués et de leurs conseillers les plus autorisés.

L. B.

LISTE DES TRAVAUX DE M. EDWARD BROWNE

1. The Bábís of Persia. *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1889.
*2. *A Traveller's Narrative of The History of the Báb*, 2 vol., text and translation (Cambridge University Press), 1892.
3. Some Remarks on Bábí texts, published by Baron Rosen. *J. R. A. S.*, 1892.
4. Catalogue and Description of 27 Bábí Manuscripts. *J. R. A. S.*, 1892.
*5. *A Year among the Persians* (London, A. C. Black), Oct. 1893.

* Volumes indépendants.

*6. *The New History of the Báb* (Cambridge University Press), Nov. 1893.

7. Description of an old Persian Commentary of The Qur'án. *J. R. A. S.*, 1894.

8. *Introduction to Morier's Hájí Baba*, May 1895.

9. Some Notes on Poetry of Persian Dialects. *J. R. A. S.*, Oct. 1895.

*10. *Catalogue of Persian MSS. in Cambridge University Library* (Cambridge), 1896.

11. The Assassination of Násirúd-Dín's Sháh. *New Review*, May 1896.

12. England's duty to Cyprus. *New Review*, Nov. 1896.

13. *A Chapter from the history of Cannabis Indica* (*on the Assassins*), Jan. 1897.

14. Personal reminiscences of the Bábí Insurrection of Zanján. *J. R. A. S.*, Oct. 1897.

15. Notes on Literature and Doctrine of the Hanifa Sect. *J. R. A. S.*, Jan. 1898.

16. The Sources of Dawlatshah. *J. R. A. S.*, Jan. 1899.

17. More Light on 'Umar-i-Khayyam. *J. R. A. S.*, April 1899.

*18. Translation of the *Chahár Maqála* of Nizámí-i-'Arúzi. *J. R. A. S.*, July-Oct. 1899.

*19. *Hand-list of Muhammadan MSS in Cambridge University Library*, Cambridge, 1900.

20. Some Account of the *Nihayatu'l-irab fi Akhbari'l-Furs wa'l-'Arab*. *J. R. A. S.*, 1900.

21. Biographies of Persian Poets from the Ta'ríkh-i-Guzida. *J. R. A. S.*, 1900-1901.

22. Account of a rare history of Ispahan. *J. R. A. S.*, 1901.

*23. Text of Dawlatsháh's Tadhkiratu'sh-Shu'ará. *Persian Historical Texts*, vol. I, Nov. 1901.

*24. *Account of a rare Ms. history of the Seljuqs*. July 1902.

25. *A Literary History of the Persian Mss.*, vol. I. London, Unwin, Oct. 1902.

26. *Gibb's History of Ottoman Poetry*, vol. II, edited by E. G. Browne, May 1903.

27. *Introduction to Major Phelp's « Life and Teaching of Abbás Efendi »*. Sept. 1903.

28. *On Juwaynì's « Ta'rikh-i-Jahán-Gushá »*, Jan. 1904.

*29. Text of the Lubábu'l-Albáb of 'Awfí. *Persian Historical Texts*, vol. I, March 1904.

30. *Gibb's History of Ottoman Poetry*, vol. III, edited by E. G. Browne. June 1904.

31. *Gibb's History of Ottoman Poetry*, vol. IV, edited by E. G. Browne, July 1905.

32. Násir-i-Khusraw. *J. R. A. S.*, April 1905.

*33. Abridged translation of Ibn Isfandiyar's History of Tabaristán. *Gibb Memorial Series*, vol. II, 1905.

*34. *Lucian's History of the Persians*, vol. II, Sept. 1906.

*35. Text of the Lubábu'l-Albáb of 'Awfí, vol. II (*Persian Historial Texts*), Jan. 1907.

36. *Further Notes on the History of the Hurúfís*, July 1907.

37. The Mu'jam (or Persian Prosody by Shams-i-Qays. Edited with Mírzá Muḥammad of Qazwín, in *Gibb Memorial Series*, vol. X, 1909.

*38. *The Persian Revolution*, 1910.

LA RÉVOLUTION PERSANE

Par M. E. G. BROWNE

Sachant qu'il est difficile d'apprécier exactement les événements contemporains, M. Edward G. Browne se défend d'avoir écrit une histoire de la Révolution persane. Il n'a voulu, dit-il, que réunir et grouper méthodiquement des documents sur des événements dont l'importance est considérable, et dont on ne peut prévoir toutes les conséquences.

Le lecteur, toutefois, se dira que le distingué professeur de Cambridge était, de toutes les façons, qualifié pour écrire l'histoire de ces événements, et verra dans son livre autre chose qu'un recueil bien ordonné (1).

Dans une longue préface, M. Browne analyse, avec beaucoup de finesse, et en pleine connaissance de cause, le caractère persan, et montre quelle a été l'influence intellectuelle de la Perse en Asie, influence analogue à celle de la Grèce en Europe. Conquise et ravagée tant de fois, par tant de peuples différents, elle n'en a pas moins conservé intact son génie. Comme la Grèce dont nous venons de parler, elle a conquis ses vainqueurs. Son art, sa littérature, ont servi de modèles aux nations islamisées, et sa conversion à l'Islam n'a pas mis fin, bien au contraire, à son rôle religieux. L'un des plus opprimés de l'Asie, le peuple persan est peut-être celui qui a le plus de vitalité.

*
* *

Remontant aux causes premières de la Révolution, M. Browne a consacré son premier chapitre à Seyyed Djemâl ed-Dîn, le protagoniste du mouvement pan-islamique. Né en 1254, à As'adâbâd, dans la ban-

(1) *The Persian Revolution of 1905-1909.* Cambridge, at the University Press, 1910, in-8, xxxvi-470 p., avec nombreuses figures hors texte.

lieue de Caboul, Seyyed Djemâl ed-Dîn « l'Afghan », ses études terminées, voyagea. Il vit les Indes, fit le pèlerinage de la Mecque, puis, rentré dans son pays, fut premier ministre de Mohammed A'zam.

Homme remarquable à tous les points de vue, aussi intelligent qu'instruit, aussi courageux qu'éloquent, doué d'une énergie peu commune, Djemâl ed-Dîn se remit alors à voyager. Au cours de ses pérégrinations, il devait voir la plus grande partie du monde musulman et aussi de l'Europe.

Expulsé de Constantinople, puis d'Égypte, Djemâl ed-Dîn retourne aux Indes, puis va se fixer à Paris, où il fonde un organe politique, *Al 'Ourwa al Wouthkâ* « Le lien indissoluble », hostile à l'Angleterre. Il quitte Paris pour la Russie, où il séjourne quatre ans et devient très populaire, pour avoir obtenu des ulémas du Caire l'autorisation d'imprimer le Coran et les traités religieux, passe en Perse, d'où il est expulsé, et finalement va habiter Constantinople, où il meurt au bout de cinq ans (1897).

Réunir toutes les nations musulmanes en un seul Empire et sous l'autorité d'un seul Khalife, a été le but poursuivi par Djemâl ed-Dîn pendant toute son existence. S'il avait trouvé un souverain sur qui s'appuyer, il eût obtenu, sans doute, de grands résultats. Dans tous les cas, c'est lui le promoteur du mouvement nationaliste en Égypte, et il a pris l'initiative du rapprochement entre Sunnites et Chiites, demandant aux Persans de reconnaître comme Khalife le Sultan, aux Turcs de considérer le souverain de la Perse comme le chef religieux des Chiites, les mêmes dangers menaçant les deux empires. C'est lui encore qui, lors de la concession des tabacs, en Perse, à une Compagnie étrangère, obtint de Mîrzâ Hasan-é Chîrâzî, la fetwâ mettant le tabac en interdit jusqu'à ce que la concession fût retirée. Il est allé plus loin encore, le jour où, dans un article du *Ziyâ oul-Khafîkaïn*, il demandait aux ulémas de déposer le Chah et de se consacrer aux intérêts du peuple.

*
* *

Avec le deuxième chapitre commence l'histoire des difficultés qui marquèrent la fin du règne de Nâser ed-Dîn. Leur origine est dans les concessions accordées aux étrangers, et notamment dans la régie des tabacs.

Le baron de Reuter avait obtenu, en janvier 1889, un privilège pour la création d'une Banque d'Etat, avec le droit exclusif d'émettre des billets et d'exploiter les mines. Un Persan avait obtenu un autre privilège pour les loteries, et l'avait rétrocédé à une Compagnie anglaise

moyennant 40.000 livres sterling. Vint le tour de la régie des tabacs, le 8 mars 1910. « De concession en concession, écrivait le docteur Feuvrier, la Perse sera bientôt tout entière aux mains des étrangers ». Une Persian Bank Mining Corporation rachète les droits sur les mines de la Banque d'État ; celle-ci en revanche, obtient la concession de la construction d'une route Ahvaz-Téhéran.

La concession du monopole des tabacs était une iniquité; pour un léger profit personnel, le Chah allait surcharger d'impôts ses sujets et les exposer à des dangers contre lesquels ils luttent encore. A peine appliquée (1891), un mouvement d'opposition se dessinait. Une corporation de marchands adressait un appel au Sultan. Des émeutes éclataient dans la plupart des grandes villes. Le modjtehed de Samarrâ, Hâdjî Mîrzâ Hasan de Chiraz, mettait le tabac en interdit. Des affiches menaçantes pour les Européens étaient placardées.

Le 28 décembre 1891, le Gouvernement faisait proclamer la résiliation du contrat, mais le peuple persistait à ne plus vouloir fumer. La résiliation ne fut définitive que le 26 janvier suivant. Elle coûta cher aux sujets de Nâser ed-Dîn; pour un privilège d'une durée de cinquante ans, il fallait verser une indemnité — avancée par la Banque d'État — de 500.000 livres sterling. L'Angleterre sortait amoindrie du débat ; la Russie y gagnait un certain prestige.

Un journal persan, le *Kânoûn*, fondé à Londres par Malcolm Khan et dirigé contre le premier ministre, exerça une influence sur les événements, pendant près de trois ans. Il valut d'ailleurs au « sultan arménien » et à ses lecteurs de sévères punitions.

Nâser ed-Dîn, le souverain tyrannique et impopulaire, est mort tragiquement quelques années après. On trouvera, dans le livre de M. Browne (1), le procès-verbal de l'interrogatoire de son meurtrier, Mîrzâ Mohammed Rezâ de Kermân, d'après le *Soûr Esrâfîl*. Celui de ses complices regardé comme le plus coupable, Seyyed Djemâl ed-Dîn, fut retenu à Constantinople par le Sultan.

*
* *

Après le tyran, le souverain sans énergie. Doux et indolent, Mozaffer ed-Dîn, qui, après la déconfiture de la régie des tabacs, s'était déclaré pour la Russie, avait besoin d'argent, et, sauf pendant les dernières années de son règne, les difficultés financières et les emprunts ont été les faits les plus importants de la politique persane. L'emprunt de 1900,

(1) *The Persian Revolution of 1905-1909*, p. 63 et sq.

conclu avec la Russie, faisait de cette puissance la seule créditrice de la Perse, à laquelle elle avançait 22.500.000 roubles, au taux de 5 p. 100, remboursables en 75 ans. Il portait un coup terrible à l'influence anglaise. C'est de cette époque que date le contrôle belge des douanes.

L'emprunt de 1900 ne pouvait suffire. Deux ans plus tard, la Russie faisait une nouvelle avance de 10.000.000 de roubles; Mozaffer ed-Dîn fait alors un nouveau voyage en Europe, voyage fort dispendieux, les frais d'hôtél atteignant 6.000 francs par jour. Le mécontentement grandit en Perse; des émeutes éclatent à Téhéran et à Yezd; les Babis sont persécutés. Le modjtehed Hâdji Mîrzâ Hasan de Tauris prétend avoir reçu des ulémas de l'Irak des lettres réclamant une révision des droits de douane, l'éloignement des Belges, la fermeture des écoles organisées d'après les méthodes européennes, ainsi que des boutiques arméniennes. Les lettres sont fausses, et on expulse le Modjtehed, ainsi que ses partisans. La rivalité entre l'Angleterre et la Russie s'accentue.

La sévérité du nouveau directeur belge des douanes, M. Heyssen, amène des révoltes. Les voyages dispendieux du Chah, les concessions étrangères, la tyrannie de 'Eïn od-Dooulè, portent le mécontentement à son comble. Arrive le jour où des marchands bâtonnés iront se réfugier en *Best*, d'abord à la Mosquée Royale, puis au mausolée de Châhzâdè 'Abdol-'Azîm, et l'ancien régime aura vécu. Il est, à cette occasion, piquant de constater que le futur auteur du coup d'État de 1908, Mohammed 'Alî Mîrzâ, l'héritier du trône, aidera de ses subsides les promoteurs du mouvement.

L'année 1906 est une année de troubles. Une crise monétaire sévit, et le mécontentement est général. L'Andjouman secret et la Bibliothèque nationale, groupements libéraux, exercent leur action. Aga Seyyed Djemâl et Cheikh Mohammed sont exilés tous les deux; mais la foule délivre ce dernier, puis se réfugie dans la Grande Mosquée. Elle en est chassée après un siège en règle, et se retire à Koum, tandis que les marchands se réfugient à la Légation d'Angleterre. Mozaffer ed-Dîn est forcé de capituler; il renvoie l'odieux 'Eïn od-Dooulè, accorde une Constitution et un Parlement; le retour des ulémas de Koum est un véritable triomphe.

Nos lecteurs ont pu suivre dans la *Revue*, mois par mois, les événements postérieurs; ceux-ci leur sont familiers, et il suffira ici de les résumer brièvement.

Après l'inauguration du Parlement, le 19 août, un conflit surgit entre les ulémas et le Chah, qui ne veut pas abroger les dispositions prises par son premier ministre ; il doit céder une fois de plus, et le Parlement est ouvert le 19 octobre. La loi électorale est promulguée. Dans plu-

sieurs villes, notamment à Tauris, où on a à se plaindre de la tyrannie de Valiahd, des émeutes éclatent, les consulats servent de lieux de refuge. Le 30 décembre, le Valiahd Mohammed 'Alî Mîrzâ signe la Constitution et s'engage à ne pas dissoudre le Parlement avant deux ans.

*
* *

Mohammed 'Alî monte sur le trône. La lutte s'ouvre entre lui, souverain tyrannique toujours disposé à outrepasser ses droits, et un Parlement désireux d'empêcher tout nouvel emprunt à la Russie ou à l'Angleterre, de fixer lui-même la liste civile, de fonder une Banque nationale, de mettre fin aux abus commis dans la perception des impôts et de se défaire des Belges et des autres agents étrangers.

Dans la plupart des grandes villes, éclatent de nouvelles émeutes. Le Chah appelle au pouvoir l'impopulaire Emîn os-Soltân ; un parti clérical se forme, grâce surtout à la propagande de Cheikh Fazlollâh Noûrî; mais Emîn os-Soltân est assassiné, et personne n'ose plus attaquer le Parlement. Sâlâr od-Dooulè, frère du Chah, se révolte. La Russie, et l'Angleterre sont hostiles. Le journal *Roûh ol-Kods*, anti-gouvernemental, est supprimé ; le *Habl oul-Matîn* publie des articles révolutionnaires.

Mohammed 'Alî avait prêté serment de fidélité à la Constitution le 12 novembre 1907. Le 15 décembre, il parjurait et tentait un coup d'État, mais en pure perte. Le prestige du Parlement ne fait que croître.

*
* *

Dans le très curieux chapitre VI, M. Browne montre comment l'entente anglo-russe a été appréciée par les Persans ; la lecture du *Habl oul-Matîn* est édifiante à cet égard. L'Angleterre, dit cet organe, crée des troubles dans les autres pays pour qu'ils n'aient pas le loisir de s'occuper de ses affaires à elle. Rien de bon à augurer de son rapprochement avec la Russie, pas plus que d'un emprunt contracté par la Perse à l'étranger.

Ces assertions furent officiellement démenties par l'Angleterre, qui déclara ne vouloir attenter en rien à l'indépendance de la Perse et ne pas vouloir, non plus, s'occuper de ses affaires intérieures.

*
* *

Après le coup d'État avorté de décembre 1907, un Comité de conciliation, *Medjlis-é-Istihbâb*, s'était formé : mais les rapports entre le

souverain et la Chambre restaient fort tendus. En février 1908, un attentat était commis contre Mohammed 'Alî. Celui-ci, après avoir conféré avec plusieurs députés, consentait à destituer six réactionnaires notoires, si la Chambre et les journaux renonçaient à leurs violences de langage. Leur ton devenait alors plus modéré: mais le Chah ne tint sa promesse que lorsqu'il lui fut impossible de faire autrement. Entre temps, les représentants de la Russie et de l'Angleterre interviennent: les troupes turques continuent d'avancer.

Arrive le 3 juin 1908. Mohammed 'Alî s'enfuit au Bâgh-é-Chah, où il convoque un certain nombre de députés. Trois d'entre eux sont arrêtés, la loi martiale proclamée, et les troupes de Liakhoff remplissent Téhéran. Le Chah réclame l'expulsion de huit chefs populaires, le contrôle de la presse et le désarmement du peuple.

La révolte éclate presque partout. Tauris organise un Comité d'assistance, réunit 2.000 livres sterling et envoie 300 cavaliers au secours de la Constitution. On négocie. Le 22 juin, Mohammed 'Alî accepte toutes les conditions de la Chambre; mais le 23, il fait bombarder le palais de la Chambre, celui du Behâristân et la mosquée du Sipehsâlâr. Liakhoff est nommé gouverneur de Téhéran.

On a accusé maintes fois, en Perse, la Russie d'avoir provoqué le coup d'État. M. Panoff, ce correspondant du *Ryech* à Téhéran, qui, expulsé de cette ville en décembre 1908, se joignit aux révolutionnaires, prit Asterabad, puis, vaincu et blessé par les Turkmènes, se serait suicidé, avait été, auparavant, expulsé de Moscou. Le bruit courait que c'était pour avoir divulgué les dépêches secrètes (1) qu'adressait à l'état-major du Caucase le colonel Liakhoff, chef de la brigade des Cosaques qui joua le principal rôle dans les événements de juin 1908, et réalisa ainsi la prédiction, faite seize ans plus tôt par Seyyed Djemâl ed-Dîn, que les cosaques persans serviraient la Russie contre leur patrie.

***

Le septième chapitre parle de la défense de Tauris. M. Browne, avant d'aborder ce sujet, dément les assertions du *Times* prétendant que la Chambre persane n'était pas capable d'édifier, qu'elle tendait à empiéter sur le pouvoir exécutif, que plusieurs de ses membres étaient cor-

(1) Ces dépêches publiées dans l'*Istiklal*, sous la signature de Cheikh Haçan Tebrizi, « Cambridge, 3, 1909 », nous avaient paru tellement invraisemblables que, en les reproduisant dans la *Revue du Monde Musulman* de juillet 1909, nous avons préféré les présenter comme « Un Pastiche Persan ». (Cf. *R. M. M.* vol. VIII, p. 457.)

A. L. C.

rompus ou ambitieux, et qu'elle ne pouvait ni résoudre les questions financières, ni maintenir l'ordre. Assertions erronées, de même que celles qui attribuent à son incapacité la formation d'un parti royaliste, dénoncent la prétendue licence des journaux et la présence, dans les Andjoumans, d'un grand nombre de révolutionnaires dangereux.

C'est le jour même du coup d'État, le 22 juin 1908, qu'a commencé le siège. Il se divise en trois périodes. Dans la première, les constitutionnels ne sont maîtres que de deux ou trois quartiers, et l'on se bat dans les rues. Dans la seconde, les royalistes, chassés de presque toute la ville, cherchent à bloquer Tauris. Le siège proprement dit forme la troisième période. La dernière sortie eut lieu le 22 avril, quelques jours avant l'arrivée des Russes commandés par le général Snarsky. Une pièce curieuse est le discours du colonel Liakhoff à ses Cosaques partant assiéger Tauris.

***

Tauris capitule, mais le reste de la province se soulève. Mohammed 'Alî est aux prises avec de grands embarras financiers ; pour obtenir un emprunt, il promet de rétablir la Constitution. La Russie est favorable à l'emprunt, mais non l'Angleterre. Au 22 novembre, Mohammed 'Alî se prononce nettement contre la Constitution ; les ulémas de l'Irak le réprouvent de la façon la plus formelle. Ispahan est perdu pour Mohammed 'Alî ; Samsam os-Saltanè y rétablit l'ordre et fait procéder aux élections. Recht et Lar passent également à la Révolution. Les Russes entrent à Tauris le 30 avril. Leur présence y soulève de nombreuses plaintes.

***

La révolte devient générale. Bender-'Abbâs, Bender-Bouchir, Mechhed, Hamadan, Chiraz, Torbat-é Haïdarî se soulèvent à leur tour. A Recht on organise la marche sur la capitale.

L'Angleterre et la Russie interviennent. Elles s'engagent à prêter 100.000 livres sterling au Chah, s'il rétablit la Constitution, éloigne Emîr Behâdour Djeng et Mochîr os-Soltân, promulgue une nouvelle loi électorale, ainsi qu'une amnistie générale pour tous les faits d'ordre politique, assure à ses sujets des juges équitables pour les délits de droit commun, convoque la Chambre pour une date fixe, désignée sans délai, et donne quelques autres garanties.

Mohammed 'Alî temporise. Le 10 mai, il cède, mais les constitutionnels restent méfiants, et deux armées, celles du Sipahdâr Samsam os-Saltanè et de Serdâr As'ad, venant, l'une d'Ispahan, l'autre de Recht, marchent sur la capitale. Le Sipahdâr présente les revendica-

tions de son parti ; il veut, avec le rétablissement du régime aboli, l'éloignement des troupes étrangères et le désarmement des soldats irréguliers du Chah.

A Tauris, Sattâr Khân, Bagher Khân, Takîzâdè, leurs amis politiques et plusieurs centaines de Fédaïs se réfugient à la Légation ottomane, pour protester contre les agissements du général Snarsky. Koum et Kazvin sont occupés par les troupes de la Constitution, qui font leur jonction et se concertent pour une action commune. Le Chah signe la loi électorale; mais il était trop tard. Le 13 juillet, le Sipahdâr entre à Téhéran; le 16, Mohammed 'Alî se réfugie à la Légation de Russie, et Liakhoff accepte de servir le nouveau régime.

Mohammed 'Alî abdique ; il va se fixer à Odessa, et une pension de 100.000 tomans lui est accordée. Son fils, devenu souverain sous le nom de Ahmed Chah, entre à Téhéran le 20 juillet. 'Azod ol-Molk est nommé régent, et un ministère est constitué, avec le Sipahdâr à la Guerre et Serdâr As'ad à l'Intérieur. Quelques réactionnaires particulièrement compromis sont exécutés ; le prince Zell os-Soltân doit payer une forte rançon. Les journaux reparaissent, et la seconde Chambre est inaugurée le 15 novembre suivant.

Le régime constitutionnel a définitivement prévalu. Mais la période des difficultés n'est pas close. La question financière reste toujours posée et, en retour des avances nécessaires, la Russie réclame l'organisation, dans sa sphère d'influence, d'une gendarmerie commandée par des Russes, condition que le patriotisme persan se refuse à accepter.

***

Il nous reste, avant de terminer l'analyse de ce remarquable ouvrage, à dire quelques mots des documents réunis, dans un appendice, par M. Browne. Ce sont la proclamation royale du 5 août 1906, la loi électorale du 9 septembre 1906, la loi constitutionnelle du 30 décembre 1906, la loi additionnelle du 7 octobre 1907 et la loi électorale de juillet 1909. Les notes sur Seyyed Djemâl ed-Dîn ne doivent pas être passées sous silence, non plus, certes, que les nombreuses et extrêmement intéressantes illustrations, autre série de documents d'une grande valeur.

Il est en effet des ouvrages qu'on ne peut mieux louer qu'en analysant avec quelques détails ce qui s'y trouve. C'est le cas de la *Révolution Persane* de M. le Professeur Browne. Ce qui précède en montre mieux que tout commentaire, l'importance capitale.

L. B.

De JAMAL OUD DIN au ZAHAWI

Révolution en Turquie, Révolution en Perse! — l'Islam a reconquis du coup dans les imaginations occidentales un rôle aussi puissant que jadis. Chacun d'en parler aujourd'hui comme d'un ami d'ancienne date. On prend l'Express-Orient, on a acheté *Aziyadé*, avant ou après. Et l'on fait — mieux vaut d'avance — sa conférence.

Il semble cependant plus sûr de suivre de près les efforts documentaires des spécialistes, sans lesquels, à dire vrai, l'opinion qu'on retire d'une séance de salon sur le monde musulman vaut sensiblement celle que susciterait la contemplation d'un moule à tarbouch pour un esprit non préparé.

Aucun lecteur du livre si remarquable que le professeur Edward Grenville Browne vient de consacrer à la *Révolution persane* n'en doutera, — en lisant le premier chapitre de cette savante contribution à l'histoire contemporaine. C'est, dans un impressionnant prélude, — le nouveau leitmotiv posé, — c'est la révélation d'un initiateur, l'apparition du nouveau thème mélodique de l'Islam dans la bouche d'un héros très nietzschéen, — le Seyyid Jamâl oud Dîn, — « Splendeur de la religion », — dont la figure de Précurseur dépasse de toute sa hauteur ses deux partenaires vaincus, le cadavre déjà très refroidi du vieux shah Naṣr oud Dîn et le moribond encore récalcitrant qu'est l'ex-khalife ʿAbdul Ḥamîd.

Ici même, on s'est beaucoup occupé de la Révolution, tant persane que turque, avant, autant qu'après. Mais la manière de voir qui s'est affirmée aux pages de la Revue présente des divergences assez nettes, si on les en rapproche, de la méthode de la *Révolution Persane* du professeur Browne. Le concept sociologique dont la Revue entend ne point s'écarter, part, comme notion fondamentale, de la « masse sociale », des conditions économiques générales dont les variations déterminent ses aspects politiques successifs ; c'est l'histoire, comme on la comprend aujourd'hui en France, pour notre Révolution à nous, pour ces années où la France, usant de la manière forte, semblait suivre le conseil d'Anacharsis Clootz et « *se guérir des individus* » ; alors les personnages prééminents du drame, les premiers rôles les plus séduisants redeviennent « ce qu'ils sont », les instruments soumis du développement thématique, les voix épisodiques d'un ensemble symphonique que le chœur soutient et domine.

Car on se souvient ici de « ce qui s'était passé avant », — par années, par décades et par siècles au besoin. On n'a pas oublié la mission du général Gardanne en Perse et les huit années de « jeu » diplomatique, jeu serré s'il en fut, entre la ténacité britannique et l'énergie de Bonaparte. On ne méconnaît pas l'importance qu'eurent les éducateurs français pendant le demi-siècle qui suivit pour la formation de la mentalité néo-persane et de ses « faux-cols ». On y sait toute la part qu'eut la mystique révolutionnaire de France, — avec ses légendes et les transpositions de ses *mythes, à la Persane,* — et l'on y a signalé, en temps opportun, l'activité toute symbolique des loges, ligues et clubs. Et ce n'est qu'au second plan des informations de la Revue que l'on voit surgir, *à leur heure*, les « hommes du destin ».

Traditionnellement, la méthode du professeur Browne

devait être autre : en vrai *scholar*, en vrai *cantab*, il dresse devant nous l'impressionnant visage d'un homme *représentatif*, comme s'étaient déjà dressées en Angleterre les figures du « Hero worship » comme le *Cromwell* de Carlyle (après Bossuet).

Il n'est pas ici question de choisir entre les deux méthodes : de déterminer si le grand homme a été l'un des facteurs appréciables de la transformation sociale même dont il demeure pour nous le type, le « héros » légendaire. D'autant plus que si nous rappelons ici ce problème, c'est justement pour attirer l'attention des lecteurs de la Revue sur le rôle considérable, décisif même, que des hommes complètement inconnus des agences télégraphiques et même diplomatiques jouent dans l'Islam actuel, — qu'ils le conduisent ou qu'ils le suivent.

Ainsi, au sujet du seyyid Jamâl oud Dîn, tout le premier, nous pensons que nos lecteurs nous sauront gré de souligner pour eux quelques traits de la biographie si bien documentée qu'en offre le professeur Browne.

En Jamâl oud Dîn *Mohammed* Al Afghânî, nous trouvons un pur Iranien (1), sunnite sans doute comme tous les Afghans, mais un pur tempérament d'Iranien. Cela est bien digne d'intérêt ; il y a tant de siècles que les « têtes » iraniennes ont manqué à l'Islam, par la faute du nationalisme shi'ite de la Perse, qui l'isolait dans son hérésie ; par delà les temps de Timour et Gengiskhan, il nous faut remonter jusqu'à Ghâzâli pour trouver un Iranien dans une grande transformation de l'orthodoxie sunnite. Et toute l'éducation de Jamâl oud Dîn a si bien été iranienne que le *seul* (2) ouvrage qu'ait daigné écrire ce professeur

(1) Nous ne discuterons même pas sa généalogie de descendant du Prophète par le traditionniste Tirmidî ; au surplus en l'admettant, il faudrait bien reconnaître que sa famille était déjà fixée en pays iranien (Tirmid) il y a *mille* ans !

(2) Son *Tatimmat al bayân*, de 45 pages, sur l'histoire des Afghans,

d'énergie, il l'écrivit en *persan* ; et c'est son disciple le fameux sheykh 'Abdoh, qui l'a traduit en arabe, avec la collaboration de 'Arif Efendi Aboû Tourâb Al Afghânî sous le titre : « Réfutation des matérialistes » (*Ar Radd 'ala 'ddahriyîn*). Jamâl oud Dîn l'avait écrit en persan à Ḥaydarâbâd, au Dakan, dans la capitale du Nizam, en 1296/1878 ; la traduction arabe a eu deux éditions : 1303/1885, à Beyrouth (55 pages) ; 1312/1894, au Caire (116 pages).

Quant au célèbre journal *Al 'Orwat al Wothqä*, — dirigé trois ans durant à Paris par le seyyid Jamâl oud Dîn, le sheykh 'Abdoh nous dit lui-même (cfr. biographie déjà citée p. 14), que son maître lui confia la *rédaction* (taḥrîr) des *dix-huit* numéros qui parurent, en arabe, « pour appeler les Musulmans à l'Union sous le drapeau du Khalifat islamique, que Dieu le secoure ! » — C'était au temps des visites, — déjà légendaires en pays arabe, — du seyyid Jamâl oud Dîn chez l'historien de *l'origine des langues sémitiques*, — car, lui aussi, eut ses « huit jours chez M. Renan », quoiqu'il n'ait pas noté en arabe ses « impressions de psychothérapie » renanienne, à notre grand regret...

Pour cela comme pour le reste, nos informations biographiques sur Jamâl oud Dîn dépendent presque toutes du sheykh 'Abdoh, son célèbre disciple, et de la biographie qu'il rédigea de son maître pendant sa vie après 1303/1885, sous forme de préface à la *Réfutation des matérialistes*. Mais, antérieurement, peu après 1288/1871, Sélim al 'Anḥoûrî avait dans le commentaire de sa qaṣidah *Siḥr Ḥâroût* (1) (la magie du démon Ḥâroût), esquissé en note une biographie de Jamâl oud Dîn, que le sheykh 'Abdoh maltraite et réfute (p. 11 de cette préface).

imprimé au Caire (sans date selon Van Dyck), a été probablement rédigé par le sheykh 'Abdoh et est sans portée générale.

(1) C'est le titre du *diwân* des poésies de cet auteur damasquin, et Van Dyck (*Iktifâ al qonoû*, p. 468) en cite une édition en 205 p., imprimée à Damas en 1302/1884.

De plus, au sujet de l'action de Jamâl oud Dîn en Perse, les lecteurs de la Revue ont dès maintenant communication de détails inédits jusqu'ici, et du plus haut intérêt. Je veux parler des « interrogatoires de Mirza Riza Kirmânî », celui qui tua le shah Nâsr oud Dîn en 1314/1896.

Il en résulte nettement : que le seyyid Jamâl oud Dîn avait formé en Perse un certain nombre de disciples actifs : d'abord son hôte Hâjj Mohammad Ḥasan, l'amîn de la Dâr-ouz-zarb (Hôtel de la Monnaie), celui-là même qui lui procura comme domestique Mirza Riza Kirmânî ; puis Mirza ʿAbdoullah Tebîb, Mirza Naṣroullah Khan, « beau-frère de Ṣâhib Diwân », Mirza Farajoullah, et Ḥajj Séyya. En second lieu, que Mirza Riza, qui, par parenthèse, n'était que très relativement un « youth » à cette époque (il avait environ 45 ans), a toujours agi conformément aux instructions de son maître le seyyid Jamâl oud Dîn. Qu'il travaillait pour le faire revenir en Perse, après son expulsion de Shâh Zâdè ʿAbdoul Azim, et que c'est pour cela qu'il se fit mettre en prison durant deux ans. Que c'est auprès du seyyid, à Constantinople, qu'il alla se réfugier dès qu'on l'eut relâché, et cela durant six mois. Enfin quand Mirza Riza revint en Perse, au lieu d'asile de Shâh Zâdè ʿAbdoul Azim, pour tuer le shah, c'est que son maître le seyyid l'avait autorisé à « tuer le tyran » ; il avoua même que son maître avait reçu, à ce sujet, carte blanche d'Abdul Ḥamîd II : le seyyid a donc bien été l'auteur responsable de la mise à mort de 1896 ; « il n'y avait que lui » qui la sût d'avance ! Et pour exécuter mieux l'ordre de son maître, c'est à Shâh Zâdè ʿAbdoul ʿAzim, bien plus, à l'endroit même d'où le seyyid trois ans avant avait été arraché *manu militari*, les vêtements déchirés, que Mirza Riza, son serviteur et son disciple, visa et abattit Nâsr oud Dîn Shâh...

Et d'autres vengeurs du seyyid Jamâl oud Dîn se sont trouvés, depuis sa mort, à Stamboul (en 1897). Il a dans la presse arabe des défenseurs fervents et agressifs.

Tel le mois dernier, Moḥammad 'Akif Ef. ; auteur d'une brochure « réfutant les adversaires d'al Afghânî qui l'accusaient d'hérésie », il vient d'écrire au journal *Shoûrä* d'Orenbourg (Russie), pour réfuter la nouvelle calomnie qui court sur son maître accusé maintenant de *Wahhâbisme*!

Il rappelle avec quelle abnégation al Afghânî a consacré sa vie et sa fortune au triomphe de l'Islam, véritable « martyr vivant ». Il rappelle le nom de son illustre disciple, Sheykh 'Abdoh (1). On reproche à ce dernier d'avoir plus agi que prié? 'Omar l'avait déjà conseillé à Aboû Qilâbah, et lui disait « Travaille pour gagner la vie des tiens, nous aimons mieux cela que de te voir rester à la mosquée! »

Avec le seyyid Jamâl oud Dîn, nous avons vu l'esprit d'initiative et de progrès emprunter les cadres du temps, ḥamidisme panislamique et azharisme universitaire, pour la diffusion, d'ailleurs, des doctrines les plus subversives de ces deux modes de réaction traditionnelle. Maintenant que d'autres types d'association se font jour dans l'Islam, il est intéressant de voir, çà et là, des personnalités s'y développer et s'affirmer à leur tour avec autant d'indépendance.

Prenons, par exemple, Jamîl Sidqî Az Zahâwî, dont la Revue a déjà signalé les retentissants articles sur la « question du voile » et sur la généralisation de l'emploi de la langue vulgaire (2).

Il s'agit encore d'une intelligence formée dans un milieu purement musulman d'Orient: il n'a même plus besoin, comme autrefois le seyyid Jamâl oud Dîn, de voyager pour répandre sa doctrine: entre temps l'immense développement de la presse arabe est venu, et il suffit de recourir aux

(1) Un discours de 'Alî Fahmî (ap. *Al Manâr*, XIII. 9.720) lui attribue sans référence (!) cette phrase assez typique: *Al Azhar* est comme le lion mis en cage, et le gouvernement égyptien, le gardien, devant la porte: si elle s'ouvre, il sera sa première victime!

(2) *R. M. M.*, XII, n° 10, p. 305 seq. et n° 11, p. 465 seq.

journaux. Aussi Az Zahâwî n'est pas sorti de Turquie. Au point de vue juridique, il a combattu pour le maintien de toute la tradition scolastique, de l'interprétation des glossateurs classiques pour les textes sacrés, contre la libre exégèse du néo-protestantisme renouvelé d'Ibn Taimîyah. Au point de vue politique, il a collaboré au mouvement anti-hamidien. Son maître, al Kawâkibî, avait fondé à Bagdâd la loge centrale d'une « maçonnerie musulmane » à l'image des maçonneries occidentales, mais strictement musulmane et garantie des infiltrations qui se produisirent dès le début dans « Union et Progrès » de Salonique. Az Zahâwî, comme les autres membres, attendait aussi du développement de la « Shams-oul-Islam » (ainsi se nommait leur maçonnerie) une révolution, mais surtout une rénovation, de l'Islam. Et, de fait, la révolution turque, brusquée au début par « Union et Progrès », semble peu à peu rallier le programme beaucoup plus nettement religieux de la « Shams-oul-Islam » sous al Kawâkibî.

Az Zahâwî n'est pas un homme d'action, un remueur de foules et un éducateur comme le seyyid Jamâl oud Dîn. C'est surtout un écrivain, et un poète, comme un des seuls disciples que nous lui connaissions, le poète Ma'roûf ar-Roṣâfî, dont cette Revue a déjà souvent publié des extraits. C'est un écrivain et un polémiste, et tous les genres lui sont familiers. Nous avons donné dans le dernier numéro l'analyse de ses polémiques sociales sur le voile et de ses polémiques religieuses contre le wahhâbisme. Mais il y a un des côtés de ce caractère singulier par où nous ne l'avons pas encore abordé, et qui mérite l'analyse. C'est sa perméabilité aux doctrines scientifiques d'Occident. Ces matérialistes que le seyyid Jamâl oud Dîn avait réfutés si durement sous le nom curieux de *neitcheriyîn* (1), voici que le temps est venu

(1) Encore employé dans l'Inde et à Bagdâd : dérivé de l'anglais « *nature* » : il s'agit du « naturalisme » philosophique (cfr. *ar Radd*... éd. 1312, p. 59).

où des Musulmans les lisent ! Az Zahâwî les lit, s'essaie non seulement à les comprendre, mais à penser librement selon leurs concepts nouveaux, et à exposer ses idées théoriques au public scientifique naissant de l'Orient arabe.

Nous donnerons seulement ici un exemple : ses vues sur la gravitation universelle.

C'est un curieux opuscule que *l'Attraction (universelle) et ses causes*, du Zahâwî (1), ou plutôt la répulsion (universelle) (*daf'*, p. 37).

Voici la liste des quinze chapitres (après « deux mots » de préface) :

L'attraction et ses causes. — Les autres types d'attraction (attraction moléculaire, affinité chimique). — L'attraction électrique. — L'attraction et le principe de Pascal. — L'attraction et le principe du levier. — La lumière de la plupart des étoiles est comme le feu des étincelles. — Cause de l'accroissement de l'attraction proportionnellement à la distance (d^2). — L'attraction et l'éther. — L'attraction et la résistance de la matière à l'éther. — L'attraction et la réaction de l'éther sur la matière. — L'attraction et l'électricité. — Ma théorie. — Réalité objective de l'obscurité. — La vision physiologique perçoit l'obscurité. — La lumière ne brille pas hors de l'œil.

L'intérêt de ce livre réside dans le fait que ce n'est pas une traduction, plus ou moins bien comprise, d'articles et de manuels occidentaux. Certes, Az Zahâwî paraît s'être mis au courant, en gros, des récentes théories électromagnétiques et des nouvelles thèses sur les électrons (théorie des ions), d'après certaines revues scientifiques anglaises, peut-être même dans les livres du docteur Le Bon, dont l'influence est, en Orient, aussi inattendue que considérable (2). Mais cet opuscule nous paraît digne d'être

(1) Bagdad, 1326 (financ.), 1910. (cfr. ci-dessous « Presse arabe » : *in fine*).
(2) Tel de ses livres, *Psychologie des foules*, est devenu au Caire un manuel de sociologie (cfr. *R. M. M.*, déc. 1909).

signalé dans la Revue pour une qualité nouvelle : c'est le premier où nous sentions un effort personnel pour *penser* en *arabe*, de façon originale, sur les données nouvelles de la physique occidentale. Ce sont des réflexions, des suggestions, des tentatives, « *en marge* », *à propos* des problèmes posés par les livres qu'il a lus, ce n'est pas un devoir d'écolier comme tant d'opuscules parus jusqu'ici.

Cet effort est-il toujours heureux? Nous ne le pensons pas. S'il y a là des tentatives délicates de vulgarisation comme dans les pages sur « les reflets brisés de l'image solaire que tout, autour de nous, nous renvoie, — heureusement brisés par des traits sombres qui seuls nous permettent de percevoir autre chose par les yeux que le soleil » (ch. XIV, p. 63), — il y a telle réflexion sur la persistance de l'éclat d'une étoile de cinquième grandeur à distance variable qui part d'une fausse définition de cet éclat (ch. VI, p. 28).

Les idées fondamentales de l'auteur se ressentent de ce double caractère : toujours personnelles, mais exposées sous une forme que son manque de rigueur soumet aux critiques. En voici un exemple :

On sait qu'en physique moderne on réduit les systèmes d'unités à deux grandeurs fondamentales : la *force* (*qoûwah*) et la *masse* (*thiql*), correspondant à la propagation du mouvement en deux milieux distincts dont la compénétration constitue le monde, *éther* et *matière*. Az Zahâwî, comme beaucoup d'Occidentaux, a cherché un moyen de ramener cette dualité de concepts à un monisme fondamental, à trouver une relation constante entre l'éther et la matière. Et voici l'expression (paraphrasée) qu'il donne de cette idée : « En tout point de l'espace, il nous faut reconnaître comme le *point d'appui* (*dârik*, point d'application variable (non fixe) d'un *levier* (*moukhl*) dont le *grand bras* serait la *force*, et le *petit bras*, la *masse* au point donné (ce n'est pas tout à fait la réduction, classique en dyna-

mique, à « un couple et une force »...). Et rappelant le mot d'Archimède « qu'on me donne un point d'appui et un levier assez long, je saurai bien soulever la terre... » — « Certes, s'écrie Az Zahâwî, le *levier* rêvé par Archimède existe, — c'est même lui qui met en branle les mondes, — c'est l'*éther* (chap. V, p. 23)... »

Nous ne prétendons pas qu'il y ait dans cet opuscule des vues capables de frapper nos physiciens, mais cette simple assimilation de leur lexique est déjà un symptôme à noter.

Surtout, quand, plus près de nous et de nos écoles, dans les « questions et réponses » des meilleures revues, telles que le *Hilâl*, fleurissent, sur des lèvres musulmanes, des naïvetés exquises, des curiosités attardées et ingénues, comme on n'en trouve plus chez nous, où le sentiment inquiet de la causalité se perd autant que le préjugé de la responsabilité.

Cueillons, pour ceux de nos lecteurs qui craignent que l'Orient musulman n'académise sur nos modes féminines et nos livres de physique à l'exemple d'Az Zahâwî, ces deux fleurs « finales » :

I. — *Question* d'un « Alexandrin » au *Hilâl.*

Dans une conversation, ... au premier mot, au premier regard même, on sait si celui à qui l'on parle a l'esprit *lourd*, ou *léger*... *Quelle* est la cause de cette sensation ? (XIX.2. 111.)

II. — Autre *question* d'un employé au ministère de l'Instruction publique, habitant le Caire, au *Hilâl* :

« *Où* s'en va la lumière de la chandelle quand on la souffle ? »

— « Essentiellement, répond la docte revue, la nature est obscurité... mais, grâce aux ondulations de l'éther... »

L. M.

LE CHEIKH EL HADJ MHAMMED BEN BOU ZIYAN

Fondateur de la confrérie des Ziyania, et ses successeurs [1].

(*Notes extraites d'un manuscrit de la Zaouïa de Qenadsa.*)

IV

Histoire merveilleuse de Sidi Mhammed et d'El-Hadj 'Ali el Qortobi (2).

C'est surtout cette histoire qui montre la toute-puissance du Cheikh pour faciliter le pèlerinage des Musulmans.

Ali el Qortobi était un familier des plaisirs de Mouley Zidan, fils de Mouley Ismaïl. Il se rendit un jour en ziara chez Sidi Ahmed ben Nacer, dans le Dra'a. Des disciples de ce dernier qu'il avait fait délivrer de prison, à Fez, le reconnurent. Ils se réjouirent de le revoir, l'amenèrent à Sidi Ahmed ben Nacer, auquel ils racontèrent ce qui leur était arrivé jadis avec Ali el Qortobi. Sidi Ahmed adressa le nouveau venu à Sidi Mhammed ben Bou Ziyan, seul apte à le faire parvenir à l'état de grâce qu'Ali recherchait. Aux protestations du néophyte contre cet éloignement, Sidi Ahmed répondit : « Seul, Sidi Mhammed peut te donner la

(2) *Manuscrit*, pp. 109 à 121.
(1) *Revue du Monde Musulman*, novembre 1910.

pureté que ton âme désire. » — « Mais, dit 'Ali, l'âne que je possède ne pourra aller jusqu'au bout du chemin. » Sidi Ahmed ben Nacer alla alors vers l'âne, lui saisit les oreilles, et dit : « O Aghioul (1), Dieu te donnera la force d'un cheval, puis il te placera parmi les hôtes du bosquet, tu vivras au milieu d'eux sans ennui et sans fatigues. » Après cela, Ali el Qortobi partit à la suite d'une caravane et ne tarda pas à s'apercevoir que Dieu avait donné à l'âne une force comme jamais on ne vit la pareille à un mulet. A ce sujet, l'étonnement des gens de la caravane fut grand.

Ali el Qortobi entra de nuit dans la ville de Sidjilmassa. Il se rendit dans un fondouq, près du palais du gouverneur, attacha son âne, puis monta sur la terrasse du fondouq pour se reposer et respirer l'air frais de la nuit. Une fois en repos, il se mit à composer un chant à la louange de Sidi Mhammed ben Bou Ziyan. A peine avait-il composé et chanté un ou deux vers, qu'un esclave nègre vint le chercher au nom de la princesse, femme du gouverneur de la ville : « Viens, dit l'esclave, notre maîtresse veut te parler. » Ali partit. A peine était-il entré auprès de la princesse que celle-ci le salua et dit : « Sois le bienvenu, ô serviteur de Sidi Mhammed ben Bou Ziyan. » Ali, très étonné, demanda aux nègres esclaves de le renseigner sur cette aventure. Ceux-ci lui dirent :

« Notre maîtresse est une princesse royale. Le sultan, son père, lui avait envoyé une bague ornée d'une pierre précieuse. Elle laissa, un jour, cette bague aux mains d'un de ses jeunes enfants; celui-ci égara par distraction le bijou, qu'on ne retrouva plus. La mère accusa les servantes, l'une après l'autre, de le lui avoir volé et les fit rouer de coups. Elle arriva au tour d'une esclave noire amenée de Qenadsa depuis peu. Tandis qu'elle faisait enchaîner et maltraiter la négresse, celle-ci demanda jusqu'au lendemain pour

(1) Mot berbère qui signifie *âne*.

retrouver la bague. On ne l'écouta point; enchaînée et jetée en prison, la pauvre esclave invoqua Sidi Mhammed.

« Dans la nuit la princesse vit en rêve un homme venir auprès d'elle. Elle lui dit : « Qui t'a ainsi amené près de moi ? » L'homme répondit : « Relâche la négresse que tu « as fait arrêter et laisse-la partir. La bague précieuse était « entre les mains de ton fils ; il l'a laissée tomber à tel en- « droit. Vas-y, tu la trouveras. Sache, maintenant, que je « suis Mhammed ben Bou Ziyan. »

« La princesse, réveillée en sursaut, alla chercher la bague précieuse et la trouva à l'endroit que le saint lui avait indiqué pendant le rêve. Elle fit relâcher la négresse et l'affranchit dès cette même nuit. Tout à coup notre maîtresse a entendu une voix qui chantait les mérites de Sidi Mhammed; elle a voulu récompenser celui qui chantait les louanges d'un tel saint et nous a envoyés te chercher. »

Tel fut le récit des serviteurs noirs.

Ali el Qortobi, devenu l'hôte de la princesse, alla chercher son âne au fondouq. Il trouva en son lieu et place une jument; point d'âne. Il demanda au maître du fondouq ce qu'était devenue sa bête. Celui-ci lui dit : « Cette jument est à toi à la place de l'âne, car la fille du roi l'a pris et l'a délivré des soucis du travail. Il paît, errant à son gré, dans le bosquet de la princesse. » Ali el Qortobi se souvint alors des paroles de Sidi Ahmed ben Nacer et adressa des louanges à Dieu. Après avoir passé trois jours dans le palais, Ali partit pour Qenadsa, emportant avec lui une lettre de la princesse et des cadeaux offerts par elle à Sidi Mhammed.

Sidi Mhammed reçut notre pèlerin amicalement et fort simplement, « Que désires-tu? » lui dit-il. — « Je désire, répondit Ali, aller en pèlerinage au tombeau du Prophète. » — « Alors, dit le saint, demande-moi tout ce que tu voudras et tu seras exaucé. » Puis Sidi Mhammed se leva, alla chercher quelques dattes, les fit manger à Ali, et

ajouta : « Tu peux te lever, ô Hadj Ali (ô pèlerin Ali), monte sur ta monture, nous nous retrouverons, s'il plaît à Dieu, au tombeau de Sidi Bou Medien à Tlemcen. » Ali el Qortobi répondit : « O mon maître, je ne connais pas le chemin pour aller à Tlemcen ; il faut au moins sept jours pour y arriver. » « Pars, répliqua le Cheikh, et va en la garde de Dieu ! » Puis, Sidi Mhammed donna à Ali un morceau de bois et dit : « Si, pendant ta route, tu as besoin d'eau, creuse un trou dans le sol avec ce morceau de bois, tu trouveras de l'eau. Lorsque tu auras bu, fais tes ablutions, puis remets la terre en place. Ne laisse pas le trou ouvert, car tu ne le trouverais plus une autre fois. En arrivant à Tlemcen, tu vendras ton cheval et tu iras à Sidi Bou Medien. »

Il dit. Ali monta à cheval, partit, et chemina plein de bonne volonté en la compagnie de Dieu. Après une heure de marche, un corbeau plana tout autour de lui, à droite et à gauche, et s'approcha si près qu'il se posa sur l'arçon de la selle. Ali el Qortobi s'étonnait fort de l'audace tranquille de ce corbeau, lorsqu'il songea tout à coup aux paroles du Cheikh : « Pars à la garde de Dieu ! tu nous auras pour compagnon. » Le corbeau s'envola ensuite et revint voletant devant Ali qui le suivait. Cela dura jusqu'à la tombée de la nuit. Mais nous allons laisser raconter les faits par Ali el Qortobi.

« Lorsque la nuit tomba, dit plus tard celui-ci, je descendis de ma monture, fis la prière, puis je plaçai une pierre en guise de coussin pour appuyer ma tête et dormir sur le sol. A peine avais-je fait cela que je trouvai devant moi un tapis, un oreiller, et vis à la tête du cheval une musette pleine d'orge. Je me dis : « Sans doute, Dieu fait « faire la corvée aux esprits pour le compte de ses saints. » Mon étonnement, d'ailleurs, ne cessait d'augmenter par tout ce que je voyais. Je finis par dormir.

« Je dormais, lorsque tout à coup je me sentis secoué

comme par un homme. Je m'éveillai et je trouvai de la nourriture et de l'eau près de moi. Je lavai mes mains, je mangeai et je bus ; puis je louai le Très-Haut. J'étais certain que le Cheikh avait passé près de moi, ensuite je me rendormis jusqu'au lever de l'aurore. Alors, en me réveillant, je fis ce que Sidi Mhammed m'avait dit : je creusai le sol avec le morceau de bois ; il en sortit de l'eau. Après mes ablutions, je fis la prière du matin, et je refermai le trou ; enfin je remontai à cheval. A ce moment le corbeau revint voleter devant moi comme la veille et ne cessa d'agir ainsi jusqu'à mon arrivée à Tlemcen, sept jours après mon départ de Qenàdsa.

« Dès mon arrivée à Tlemcen, je vendis mon cheval et en reçus le prix. Tandis que j'errais à travers les rues de la ville, l'homme qui avait acheté ma monture vint m'appeler pour constater un défaut qu'il y avait trouvé. Aussitôt une discussion s'éleva entre nous. Des gens s'interposèrent, j'abandonnai une partie du prix et fis trancher et terminer l'affaire par un acte conclu devant le qadhi assisté de ses adels. J'achetai ensuite du pain et je me dirigeai vers le tombeau de Sidi Bou Medien. Là, le Cheikh Sidi Mhammed ben Bou Ziyan vint au-devant de moi, le visage illuminé par une lumière céleste ; je me sentis heureux au point de m'évanouir de joie et me mis à chanter les louanges de Dieu. Puis le Cheikh entra dans la salle du cénotaphe et disparut. Je le cherchai des yeux pendant une demi-heure, regrettant sa disparition, lorsque je le vis s'avancer du même côté par où il était venu. Il me dit : « Ne crains rien, « je suis avec toi ; j'étais reparti prier avec les gens de Qenadsa « car je n'avais chargé personne de présider à la prière. » A ces mots je me sentis envahi par l'amour divin, je pleurai de joie, me sentant tout heureux dans la présence et la conversation du saint. Alors il me plaça contre sa poitrine, me recouvrit de son akhenif. Une odeur délicieuse émana de sa personne et je m'évanouis.

« Je ne revins à moi qu'auprès de la Kaaba tandis que quelqu'un disait : « Lève-toi donc, ô homme, si tu fais « le pèlerinage. Vois, les gens sont vêtus de l'ihram (1) et tu « n'en as point. » J'étais stupétait. Je repris conscience de moi-même tandis que les gens faisaient cercle autour de moi et que l'un d'eux disait : « Cet homme est mon oncle « maternel que j'avais laissé au Maghreb. » Je regardai l'individu qui parlait ; c'était, en effet, le fils de ma sœur. A ce moment je me levai, j'allai rapidement vers le puits de Zemzem, je m'y lavai, puis je revins vers les gens. Je leur montrai l'acte que j'avais, la veille, conclu à Tlemcen, ainsi que le pain encore frais que j'y avais acheté. Je leur racontai mon histoire et tout ce qui m'était arrivé avec le Cheikh. Ils en furent tout à fait émerveillés. J'accomplis alors le pèlerinage, je me conformai à tous les devoirs de piété usités ; ensuite je portai aux adels, pour leur en faire vérifier l'authenticité ainsi qu'aux gens présents, l'acte que j'avais conclu à Tlemcen.

« Le pèlerinage et ses obligations terminés, le Cheikh Sidi Mhammed apparut tout à coup devant moi et je me trouvai réuni avec lui auprès de la mosquée sacrée (2). Il me dit : « Où désires-tu aller maintenant ? » — Je répondis : « Je « désire visiter le tombeau du Prophète, sur qui soient la « bénédiction et le salut ! » Le Cheikh me dit : « O mon enfant, « je t'ai promis, au nom de Dieu, de satisfaire à tout ce que « tu me demanderais ! » Je m'évanouis de joie en voyant que j'allais pouvoir visiter le tombeau du Prophète. Arrivé près de ce tombeau, je demandai au Prophète son intercession auprès de Dieu en ma faveur ; je visitai ensuite le tombeau d'Abou Bekr, celui d'Omar. Je partis à El Boqaïh visiter les tombeaux des compagnons et des membres de la famille du Prophète. Je me rendis enfin à Médine, où je

(1) Vêtement spécial aux pèlerins musulmans pour accomplir le pèlerinage à la *Kaaba* de la Mecque.

(2) Surnom du temple où se trouve la Kaaba.

passai plusieurs jours. Là, je montrai aux gens l'acte que j'avais passé à Tlemcen ; tous en témoignèrent, s'imprégnèrent (en le touchant) des grâces mystiques qu'il contenait et y ajoutèrent une attestation. Cela était à peine fait que le Cheikh vint à moi, selon sa coutume, et me dit : « Où désires-tu aller maintenant, ô mon frère ? » — « Je « désire aller, répondis-je, à la mosquée d'El Azhar, au « Caire. »

« Il m'isola des gens qui m'entouraient, me serra contre sa poitrine, je m'évanouis. Lorsque je rouvris les yeux, je me trouvais dans la mosquée d'El Azhar. Je restai là quatorze jours sans manger, tellement l'amour mystique du Cheikh m'avait empli. J'étais dépourvu de toute sensation du monde extérieur ; je ne revenais à moi qu'à l'appel pour la prière. Alors, je faisais mes ablutions, je priais et je m'évanouissais de nouveau. Les gens ne cessaient de s'étonner de mon état. Un jour le Cheikh vint se poser auprès de ma tête et me dit : « Lève-toi, ô mon frère, et va à Boulaq. « J'ai recommandé au maître d'un navire de te faire parve- « nir à l'île de X... ». Je sortis aussitôt de la mosquée d'El Azhar et je demandai aux gens le chemin de Boulaq. En y arrivant, je fis le tour des barques qui y étaient amarrées. Tout à coup un homme me saisit et se réjouit de m'avoir rencontré : « Sois le bienvenu, me dit-il, ô mon maître, car « tu es celui que le maître de l'époque (1), Sidi Mhammed ben « Bou Ziyan, m'a recommandé ». Il me transporta alors dans son navire, où il me traita avec la plus grande faveur. Dieu facilita notre départ et notre voyage, tandis que la plupart des navires qui étaient avec nous périrent dans une tempête. Le nôtre fut sauvé sans doute parce que son capitaine était un ouali (2) d'entre les ouali de Dieu.

« Lorsque nous arrivâmes à l'île que m'avait désignée le

(1) C'est ainsi qu'on appelle quelquefois le Pôle des Soufis (V. ci-dessus).
(2) Nom donné aux saints musulmans, ce mot signifie *protecteur*.

Cheikh et où je devais me réunir avec lui, j'en avertis le capitaine qui se mit à verser des larmes et me dit: « Com-« ment pourrais-je t'abandonner ici, dans cette terre déserte, « où tu ne pourrais trouver âme qui vive? Emporte au « moins avec toi la nourriture et la boisson dont tu pourrais « avoir besoin. » — « Je n'ai besoin de rien, » répondis-je. Il me confia alors une lettre pour le Cheikh, m'abandonna dans l'île et partit.

« Tandis que je contemplais le départ et la marche du navire le Cheikh m'apparut tout à coup et s'avança au-devant de moi. Il rayonnait de satisfaction pour la confiance que j'avais montrée à son égard, et me dit : « Sois le bien-« venu, ô Hadj Ali » ; puis il me saisit et s'éleva dans les airs. Alors, pendant notre vol, je vis au-dessous de moi les montagnes, je les distinguai parfaitement et, contrairement aux autres fois, je ne perdis point connaissance. Je les vis, je distinguai les objets par mes propres yeux ; je puis l'affirmer. Je ne fus saisi d'aucune crainte.

« Puis le Cheikh me déposa dans son propre pays, à Qenadsa. Il dit aux gens: «Voici Hadj Ali, ô vous qui dési-« rez le voir. » Les gens vinrent en foule me féliciter de mon heureux voyage. Je leur montrai l'acte conclu, daté et signé à Tlemcen, contresigné à la Mecque deux jours après par les pèlerins, de même à Médine. Ils dirent, en touchant l'acte : « *Que la grâce de Dieu soit en nous par l'intermé-« diaire de cet acte !* » Je donnai ensuite au Cheikh la lettre du maître du navire ; le Cheikh se mit à verser des larmes en disant : « Ce que vous voyez, ô mes frères, tout cela « vient de la bonté de Dieu ! » Puis se tournant vers moi, il me dit : « Loue ton Seigneur dont la faveur t'a comblé à « cause de la pureté de tes sentiments à l'égard des gens voués « à son service. »

« Je n'ai jamais vu, au monde, moment plus solennel et plus heureux. Tous les assistants, frères de l'ordre (Khouan), gens de la zaouïa, faillirent s'évanouir de joie devant un tel

miracle à l'évidence resplendissante comme le soleil. Ils allèrent porter au Cheikh, à l'instant même, leur ziara et s'imprégner de sa bénédiction, ainsi que des grâces mystiques de l'acte judiciaire après lequel le doute ni la discussion n'étaient plus permis. »

Ainsi parla Hadj Ali. La renommée de ce miracle ne cessa de se répandre dans toutes les classes de la société et dans tous les pays. La nouvelle en parvint jusqu'au sultan Mouley Ismaël qui envoya un de ses caïds visiter le Cheikh et lui demander la cession du fameux acte judiciaire pour profiter de la bénédiction mystique qu'il renfermait (1). Le sultan ne cessa de vénérer l'illustre maison de Qenadsa et ses gens ; il recommandait à ses 'amels de les traiter avec distinction.

Quant à Hadj Ali, il fut aimé, choyé par les gens, s'éleva à un très haut rang parmi les hommes de piété et reçut de Dieu de nombreux bienfaits. Mais dans son élévation il s'éprit d'amour pour le monde et les ambitions mondaines. Il en fut puni. Le Cheikh Sidi Mhammed avait voulu le préserver, l'avait mis en garde contre ses séductions, mais l'orgueil d'Hadj Ali, démesurément enflé, le poussa à la révolte. Il osa même écrire au nom du Cheikh pour acquérir les profits des vanités du monde alors que le Cheikh ne daignait même pas les considérer. Devant cette insubordination, le Cheikh invoqua Dieu sur Hadj Ali et dit : « Que Dieu le rende comme ceux que l'on entend et que l'on ne voit pas ». Il en fut ainsi. Les gens causaient de lui et ne le voyaient plus. Il resta longtemps ainsi voilé aux regards.

L'auteur du livre *Taharat el anfas* ajoute :« Lorsque la dame Oumm Kolthoum, l'épouse du Cheikh Sidi Mhammed ben Bou Ziyan, mourut en l'an 1130, nous allâmes visi-

(1) Un des caractères de la politique religieuse de Mouley Ismaïl fut la concentration entre ses mains de toutes les reliques. Cf. *Etabliss. des Chérifs*, p. 211 et note 1.

ter ce dernier et lui présenter nos condoléances. Nous avions fait suivre avec nous un entourage (derbouz) pour la tombe de la défunte et une étoffe de soie pour son cénotaphe. Le Cheikh fut heureux du présent, l'emporta chez lui. Alors ses filles et les gens de sa maison se mirent à l'implorer (en notre nom) pour Hadj Ali. Il répondit : « Pour moi, je lui ai pardonné. Que Dieu nous ait en sa miséricorde ! » Dès qu'ils eurent entendu ces paroles, les gens du Cheikh nous rapportèrent que notre offrande était agréée et qu'à cause de nous le pardon était accordé à notre frère en Dieu Hadj Ali el Qortobi. Nous louâmes Dieu et nous partîmes, notre ziara étant faite.

« Pendant notre voyage de retour, comme nous approchions de la Moulouiya, un homme âgé, vêtu de guenilles, vint tout à coup vers nous, nous salua, se mit à verser des larmes et nous demanda pour lui une prière à Dieu. Nous fîmes cette prière, puis lui demandâmes qui il était. Il nous dit : « Je suis Hadj Ali el Qortobi. » Nous descendîmes alors de notre monture par respect pour lui, nous le saluâmes, nous le félicitâmes de cette rencontre et du pardon du Cheikh. Nous lui dîmes : « Apprends-nous quelle était ta situation (avant le pardon du Cheikh) et où tu habitais. » Il ne nous répondit pas ; il ignorait ce qui s'était passé et ne savait où il avait vécu. Nous lui fîmes nos adieux après lui avoir laissé quelques dattes pour se soutenir en route, tandis qu'il se dirigeait en toute hâte vers le Cheikh. Celui-ci agréa son repentir et lui fixa Fez, comme résidence.

« En revenant vers Fez Hadj Ali passa chez nous. Nous le reçûmes bien ; il se maria et Dieu le fit prospérer. Il était fabricant de corbeilles en roseau, vivait largement de son métier et passait son temps à raconter les merveilles dont il avait été l'objet ou le témoin, ainsi que les miracles de Sidi Mhammed. Sa langue ne cessait de répéter les louanges de Dieu.

« Sa voix était renommée pour sa force et sa beauté. Un

jour il sortit combattre à la suite de Mouley 'Abd el Malek (1) assiégé dans Fez. Il invoquait les saints par son puissant organe et demandait à Dieu le secours dû à ses serviteurs. Une balle l'atteignit à la poitrine et il expira. Que Dieu l'ait en sa miséricorde! Il fut enseveli dans la *kheloua* (2) où il avait l'habitude de prier, près de Djami 'el Anouar (3) à côté de l'abreuvoir, à droite, au départ de Fez, de la route de Kerân, sous une treille. Il est mort au milieu de Rabi'Ier l'an 1142. »

Telle est l'histoire d'Hadj Ali el Qortobi et de Sidi Mhammed ben Bou Ziyan. Lorsqu'on racontait devant ce dernier un de ses miracles, il poussait des gémissements et cherchait à se dérober aux regards des hommes. Son visage pâlissait, se couvrait de larmes, ses cheveux se hérissaient. « Dieu seul, disait-il, est l'auteur de cet acte ; Mhammed ben Bou Ziyan n'est que l'esclave du moindre des esclaves de Dieu (4). »

V

La vie pieuse de Sidi Mhammed : sa conduite privée, sa conduite avec les aspirants-profès, ses épouses, sa mort. Visions de ses disciples.

Toute la conduite privée de Sidi Mhammed présentait l'image de l'humilité et de la vertu. Nous avons déjà dit comment il aidait ses gens dans les travaux de la maison, surtout quand il fallait servir les *zouars* (khouan en visite de ziara). C'était aussi un homme de beaucoup d'ordre :

(1) Fils de Mouley Ismaïl et son deuxième successeur.
(2) Petit ermitage.
(3) *La mosquée des fleurs*, bien connue à Fez.
(4) *Manuscrit*, p. 108.

quand il trouvait un ustensile abandonné quelque part, il le rapportait dans la maison d'habitation de la zaouïa (1). Ses qualités morales, ses vertus mystiques reproduisaient les qualités et les vertus du Prophète et des grands soufis, tels que Djoneïd, Chadheli, etc., venus après Mohammed (2).

Nous avons déjà mentionné que Sidi Mhammed s'appliquait à servir d'exemple vivant pour les autres Musulmans dans la pratique de la loi islamique. De même faisait-il dans sa conduite mystique. Les livres dont il suivait les préceptes étaient ceux d'Ibn 'Aṭa Allah, de Chadheli, d'El Marsi, d'Ibn Abbas, de Mohammed ben es-Samak et de leurs imitateurs. C'étaient leurs exemples et les qualités vantées dans leurs ouvrages qu'il s'appliquait à faire suivre par ses disciples (3).

Il n'avait pas de pratique spéciale à sa confrérie en dehors de celles recommandées par les docteurs du Soufisme. Sa manière d'endoctriner les aspirants-profès (mourid) (4) consistait à leur faire répéter un nombre considérable de fois la formule : « La ilaha illa Allah ! » « Il n'y a d'autre dieu que Dieu ! » — ou bien encore la prière dite *Istighfar* ou la prière sur le Prophète. A celui qui lui demandait l'affiliation, il disait : « Que Dieu purifie nos cœurs ! Lis-tu le Coran ? Le sais-tu par cœur ? » Dans l'affirmative, le postulant était affilié comme Sidi Mhammed avait coutume de le faire avec les *gens du Coran* (5). Le Cheikh invoquait Dieu sur le postulant, lui faisait ses recommandations, surtout sur le *qiam el lil* (6) ou action de passer une partie de la nuit en prière. Si le postulant ne savait pas le Coran, le

(1) *Manuscrit*, p. 73.
(2) *Ibid.*, pp. 77 et 78.
(3) *Ibid.*, pp. 126 à 136.
(4) Sur ce mot, cf. Depont et Coppolani, *ouv. cité*, p. 193.
(5) Lettrés, connaissant les préceptes de la loi musulmane.
(6) A propos du *qiam el lil*, on peut consulter l'article de Goldziher sur les *Réunions nocturnes* dans la *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, ann. 1901, fasc. I.

Cheikh se bornait à lui transmettre l'*ouird* des Soufis de sa *chaîne mystique* (1), ou *selsela*.

D'après l'ouvrage intitulé : *Adjouibat en-Nasiria*, des tolba de Tlemcen écrivirent un jour à Sidi Mhammed pour entrer dans sa confrérie. Ils lui demandèrent quel genre de *chapelet*, de *kherqa* (2), etc., ils devaient adopter. Le Cheikh leur répondit : « Nous n'avons pas de tradition spéciale sur le chapelet, la kherqa, etc... Notre confrérie (notre *tariqa*), c'est le dhikr (3) tel que l'a indiqué le Cheikh Senoussi (4) à la fin du commentaire de son *'Aqidat es-Soghra*. Si vous désirez entrer dans notre *selsela* (chaîne mystique), assurez d'abord votre retour à la voie de Dieu avec ses conditions essentielles; ayez soin de vous livrer à Lui, de le craindre dans tous les actes de votre vie. Préparez-vous ainsi pour le jour de la descente au tombeau. » Sidi Mhammed ajoutait à sa lettre l'indication du *dhikr* et de la *selsela* d'après les Soufis antérieurs (5).

C'était donc la pratique du Soufisme usuel, la multiplication des prières, l'observation des rites de l'Islam, surtout pour les funérailles, qui formait le fond de la doctrine du Cheikh. Il recommandait à tous ses frères en Dieu la connaissance des sciences religieuses. « Soyez, leur disait-il, du groupe des savants ou du groupe de ceux qui s'instruisent ; ne soyez point du troisième groupe. » Ce dernier groupe, dans son esprit, était celui des ignorants. « Fréquentez, disait-il encore, fréquentez les savants. Ils font fructifier les âmes comme la pluie du ciel fait fructifier les plantes (6). »

(1) *Ouird*, affiliation usuelle ; sur les mots *ouird* et *chaîne mystique*, cf. Depont et Coppolani, *les Confréries religieuses musulmanes*, pp. 86 et 92.

(2) *Kherqa*, vêtement des Soufis ; sur ce mot, cf. Depont et Coppolani, *ouv. cit.*, p. 93.

(3) Sur ce terme, cf. Depont et Coppolani, *ouv. cité*, p. 86.

(4) Célèbre théologien musulman, originaire de Tlemcen. Sur ce personnage, cf. Ben Chener, *Etudes sur les personnages mentionnés dans l'Idjaza du Cheikh Abdelqâdir el Fasy*, p. 106.

(5) *Manuscrit*, pp. 79 à 82.

(6) *Ibid.*, pp. 132 à 137 et p. 138.

L'intérieur familial de Sidi Mhammed correspondait à ses hautes vertus. Sa première femme, la dame Oumm Kolthoum, celle qui fut la mère de ses fils, était pieuse, douce de caractère, droite dans sa conduite. Elle observait avec soin la *souna* (1). Elle était obéissante à son mari, vigilante à faire exécuter les ordres de celui-ci. Elle était pleine de charité pour les veuves et pour les orphelins, donnait généreusement aux religieux et aux pauvres une partie des biens dont Dieu l'avait gratifiée. Lorsque le Cheikh partit en pèlerinage, elle le remplaça auprès des frères et des autres personnes, multipliant, pour tous, ses bienfaits. On ne s'aperçut pas du départ du fondateur de la zaouïa.

Elle avait une coutume spéciale : toutes les fois que le Cheikh avait terminé la prière du vendredi, elle secouait la poussière des livres de la zaouïa, les parfumait d'encens, les replaçait et mettait sur leur reliure un peu de poussière de chaux.

Lorsque cette sainte femme fut morte, un des frères, qui ignorait sa maladie, la vit en songe monter au ciel. Elle y fut reçue par Abou Bekr et les femmes du Prophète.

Le Cheikh Sidi Mhammed vécut de nombreuses années après elle. On lui conseilla souvent de se remarier ; chaque fois il refusait d'écouter de pareils avis. Cependant une maladie nécessitant des soins intimes l'obligea à chercher une épouse. Il songea d'abord, dans ce but, à se procurer une esclave noire à Sidjilmasa. Mais son ami, le saint Sidi Ahmed el Habib, lui écrivit pour lui démontrer que se contenter d'une affranchie était au-dessous de la condition de Sidi Mhammed; il l'engagea à prendre, malgré la répugnance éprouvée, une femme libre et d'une certaine origine. Le Cheikh se laissa convaincre. Peu de temps après, un fils de Sidi Abd-el-Djebbar de Figuig proposa au Cheikh sa sœur en mariage. Sidi Mhammed chargea alors son propre fils

(1) C'est-à-dire la coutume religieuse de l'Islam.

El Hadj 'Abd-el-Ouahhab d'aller à Figuig conclure l'affaire. Il lui recommanda de bien se renseigner sur la femme et de voir si elle lui convenait réellement.

El Hadj 'Abd-el-Ouahhab fut bien reçu par le *fqih* (1) fils d''Abd-el-Djebbar, mais il apprit que la femme en question était une divorcée qui avait déjà abandonné trois époux successifs ; il n'en voulut pas et amena à son père une autre femme de la même famille (2).

Sidi Mhammed ben Bou Ziyan finit par arriver au terme de sa vie exemplaire. Proche de ses derniers instants, il demanda à ceux qui l'entouraient de vouloir bien partir, de le laisser seul en la présence de son Divin Maître avec lequel il avait des conversations confidentielles. Les gens de son entourage lui demandèrent si l'un des frères (khouan) pourrait entrer et venir vers lui. Il leur répondit : « Je n'ai plus rien de commun avec le monde ; obéissez à mon fils Mohammed el Ahradj, mon vicaire et l'héritier du *sirr* après moi. Les saints personnages sont tous d'avis qu'il doit me succéder dans la direction de la zaouïa. Il vous fera bénéficier, — et vous verrez combien ! — des grâces divines par son intermédiaire. » Pendant son agonie, lorsqu'il faisait appeler un frère (khouan) auprès de lui, il lui disait : « Je vous ai (tous) recommandés à Dieu ; notre amitié se continuera dans le ciel où nous nous retrouverons un jour (3). »

Sidi Mhammed mourut le jeudi 11 Ramdan, au moment de l''*acer*. Il fut enseveli après la prière du Maghreb la nuit du lendemain vendredi. C'était en l'an 1145 (4) (mars 1733 de J.-C.).

Le haut degré de sainteté du Cheikh a été certifié par les visions qu'ont eues un certain nombre de saints person-

(1) Jurisconsulte, titre affectionné par les lettrés marocains.
(2) *Manuscrit*, pp. 65 à 68.
(3) *Ibid.*, p. 6.
(4) *Ibid.*, p. 6. L''acer correspond à 3 heures et demie environ de l'après-midi.

nages. Un jour, le frère en Dieu (khouan) Sidi Ali ben Abderrahman Bou 'Asami vit un grand groupe de saints portant chacun un écriteau sur lequel se trouvait un passage du Coran. Mais il ne put en lire que deux : celui de Sidi Ahmed ben Nacer et celui de Sidi Mhammed. Sur le premier il y avait : *Nous lui avons donné le pouvoir et la science* (1), et sur le second : *Nous l'avons placé dans l'intérieur de notre miséricorde, car il est un saint* (2).

Sidi Mhammed ben Mohammed ech-Chara'y Tlemçani, dans la nuit d'Achoura (3), vit en songe le Prophète. Il eut d'abord l'idée de lui demander quelque bien terrestre, car il était pauvre. Mais il n'osa point et se contenta de l'interroger pour savoir quel était le plus grand saint de l'époque. Il l'interrogea d'abord sur Sidi Mohammed el Ayachi. Le Prophète répondit : « Il est (puissant) comme un sultan en ce monde et dans l'autre ; il est comme l'arche de Noé, quiconque y entre est sauvé. » Questionné sur Sidi Mhammed ben Bou Ziyan, l'Envoyé de Dieu répondit : « Il est le maître de l'époque et l'un des sept pôles. Par son intercession Dieu a préservé du feu de l'enfer une foule de gens. » A propos de Sidi Ahmed el Habib, il ajouta : « El Habib est notre *habib* (4) (ami intime) dans ce monde et dans l'autre. » Or ces trois saints, Mohammed el Ayachi, Sidi Mhammed ben Bou Ziyan et Ahmed el Habib étaient, de leur vivant, en relations amicales continuelles.

Un autre personnage fort pieux, le *faqir* (religieux), le frère en Dieu des gens de la zaouïa (khouan), vit de nombreuses fois le Prophète en songe. Toujours Sidi Mhammed se tenait auprès du Prophète ou devant lui comme son serviteur (5).

(1) Cf. Coran, Sourate 21, v. 74.
(2) *Id.*, *Ibid.*, v. 75.
(3) Fête musulmane qui a lieu le dixième jour du 1er mois de l'année musulmane.
(4) Il y a ici, dans le texte, un jeu de mots.
(5) *Manuscrit*, pp. 125 et 126.

VI

Les successeurs de Sidi Mhammed ben Bou Ziyan.

I. — Ce fut son fils et vicaire, Sidi Mohammed el Ahradj qui lui succéda à la tête de la zaouïa. Sa conduite fut identique à celle de son père; mais il fit porter ses efforts sur la propagande auprès des Musulmans, sur l'enseignement, etc. Ses grandes qualités lui valurent d'être loué dans un poème de Mohammed ben el Hadj el Tlemçani. Il mourut après la prière du Dhohor le lundi 12 rabi' II de l'an 1175 (1) (novembre 1761 de J.-C.).

II. — Le deuxième successeur fut Sidi Abou Medien, fils de Mohammed el A'aredj. Ce Cheikh, homme doué de grandes qualités et de grandes vertus, augmenta énormément le patrimoine de la zaouïa. C'est lui qui fit bâtir le minaret de la zaouïa que la confrérie possédait à Fez depuis l'époque de son fondateur. Il fit aussi bâtir une mosquée et un minaret à Qenadsa (2).

C'était un homme habile, qui trouvait dans le commerce de grandes ressources. Cette manière d'agir et de gagner de l'argent inspira un jour des scrupules à son oncle paternel, Sidi 'l Hasen ben Mhammed ben Bou Ziyan, qui craignait que cela ne détournât le Cheikh de ses devoirs envers le Maître par excellence. Sur ces entrefaites Sidi 'l Hasen se prépara à partir en voyage pour donner lui-même l'affiliation à des adeptes. Il alla faire ses adieux au Cheikh, qu'il trouva dans sa demeure, à la zaouïa. Le Cheikh devina ses intentions

(1) *Manuscrit*, p. 7.
(2) *Ibid.*, pp. 9 et 14.

et ses pensées intimes ; il lui dit : « O mon oncle, tu veux voyager? » « Oui », répondit l'autre. « Eh ! bien, lui dit le Cheikh, que tu n'aies à notre sujet aucune arrière-pensée. L'homme juste et pieux se partage également entre ses deux épouses (il voulait dire ce bas-monde et l'autre vie). » Sidi 'l Hasen demanda alors pardon au Cheikh de ses mauvais soupçons; puis il implora la miséricorde de Dieu. Le Cheikh lui ordonna alors, comme pénitence, de passer le restant de ses jours près d'un des piliers de la zaouïa (1).

Le Cheikh Abou Medien mourut après le dernier 'ichâ de la nuit du mercredi 27 rabi' II de l'an 1204 (2) (janvier 1790 de J.-C.).

III. — Le troisième successeur fut Sidî Moḥammed ben 'Abdallah, fils d'Abou Medien. Ce fut surtout un pieux personnage. Il mourut à l'heure du coucher du soleil le jeudi 23 rabi' II de l'an 1242 (3) (décembre 1826 de J.-C.).

IV. — Le quatrième successeur, Abou Medien, fils du précédent, fut un jurisconsulte distingué et un lettré. Il composa aussi des poésies. Il mourut au lever du jour du lundi 17 djoumada II de l'an 1268 (4) (avril 1852).

V. — Le cinquième Cheikh fut le frère du précédent. Il se nommait Moḥammed el Moṣṭefâ. Outre les vertus de ses ancêtres, il montra une énorme charité pour les pauvres, les veuves, les orphelins. Jusqu'à la fin de sa vie il rechercha l'humilité et la solitude. Il mourut avant le lever du jour dans la nuit du jeudi 13 rabi' Ier de l'an 1275 (5) (novembre 1858 de J.-C.).

(1) *Manuscrit*, pp. 10 à 14.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*, p. 15.
(5) *Ibid.*, p. 16.

VI. — Le sixième Cheikh fut encore un frère des précédents, Sîdî Mbarek. Il resta onze mois à la tête de la confrérie, puis laissa la place à son neveu, Moḥammed ben 'Abdallah. Après cela il partit du côté d'Ouṭaṭ ez Zitoun, où il s'établit. Il y mourut la nuit du mercredi 11 djoumada II de l'an 1284 de l'Hégire (1) (octobre 1867 de J.-C.).

VII. — Le septième successeur de Sidi Mhammed ben Bou Ziyan fut un des plus distingués en vertu et en générosité. Il était fils de Sîdî Moḥammed el Moṣṭefâ et se nommait Mohammed ben 'Abdallah. Il mourut après le coucher du soleil le jeudi 26 Dhou 'l hidja de l'an 1312 (2) (juin 1895 de J.-C.).

VIII. — Ce fut son fils, Sidî Ibrahim, le vertueux Cheikh actuel, qui lui succéda (3).

Les extraits ci-dessus ont été groupés sous six rubriques pour la clarté des faits : pour montrer plus facilement le rôle social et religieux de Sidi El Hadj Mhammed ben Bou Ziyan et de ses successeurs, pour faire voir comment ces derniers, dans leur propagande, présentent eux-mêmes l'action de leur confrérie. Les notes qui accompagnent ces extraits sont pour le lecteur non spécialisé dans ce genre d'études.

Nous avons voulu présenter un document. En aucun cas

(1) *Manuscrit*. Outat, groupe de qçours sur la haute Moulouïya. Les descendants de ce personnage y existent encore. Cf. DE FOUCAULD, *Reconnaissance au Maroc*, p. 371.

(2) *Ibid.*, p. 17.

(3) *Ibid.*, p. 17.

nous n'avons cru devoir faire des rapprochements avec d'autres textes ou d'autres récits, relever des faits touchant à des croyances autres que celles de l'Islam.

Une étude critique complète des faits que nous avons cités nous eut amenés à donner un aperçu de l'état actuel de la confrérie, la statistique de ses adhérents, le dénombrement des localités dans lesquelles la zaouïa de Qenadsa possède des terres *haboussées* (sortes de biens de mainmorte), etc. Une telle étude, qui nous eut entraînés hors de notre cadre, peut faire le sujet d'un travail spécial. Tels quels, nos extraits permettront au lecteur suffisamment averti des choses islamiques d'en tirer lui-même les conclusions appropriées.

A. Cour,
Professeur à la Médersa
de Tlemcen.

NOTES ET DOCUMENTS

Assassinat de Nasr-ed-Dine Chah Kadjar[1].

I

MIRZA RIZA KIRMANI

Le récit qu'on va lire, et que j'ai beaucoup abrégé, est dû à la plume d'un des grands personnages de la Cour du « Chah Martyr », que je ne puis désigner plus clairement aujourd'hui.

Il en avait communiqué le manuscrit à deux personnes: l'une, M. Rosen, qui, depuis, illustra son nom dans la diplomatie; l'autre, moi, fourmi du néant, indigne d'attirer l'attention.

J'ai cru devoir mettre en note quelques extraits de l'interrogatoire de l'assassin, interrogatoire qui a été publié dans les journaux persans comme protestation contre l'ancien régime de crimes et de terreur.

On a raconté, sur lui, beaucoup de choses qui se sont trouvées fausses après enquête. Ce qui est vrai, c'est ce que j'ai recueilli de ses compagnons de captivité et de Hadji Séyya, qui fut longtemps emprisonné avec lui à Qazvine.

(1) On trouvera dans le beau livre de M. Browne un récit du procès, très complet également, mais dans lequel la documentation utilisée laisse quelques détails délicats de côté.

Pendant le gouvernement de Mohammed Ismaïl Khan Vékil el Moulk, qui régenta si longuement la ville de Kirman, et y fit peser une tyrannie si lourde que beaucoup abandonnèrent leurs biens et s'enfuirent dans les provinces adjacentes, le père de Mirza Riza, Mollah Hosseïn Aqdahi, fut au nombre des fugitifs.

Muni d'un peu d'argent, il sortit de la ville et se rendit à Yezd, où il acheta un lopin de terre, qu'il se mit à cultiver. Il y resta longtemps, avec son fils qui fréquentait l'école. Mais il dut, pour une affaire (1), venir à Téhéran, où il résida, toujours avec son fils, à la Médressé Mollah Abd Oullah. Ses réclamations n'eurent aucun succès, et il mourut sans avoir pu obtenir justice.

Mirza Riza, à cette époque, n'avait pas encore quinze ans: il s'occupa de petit commerce. Mais peu à peu il acquit un certain crédit, ses affaires prospérèrent, et il fut bientôt connu comme homme du prince Naïèb-es-Saltané et de Agha Bala Khan, Serdar Afkhan, qui fut plus tard chef de la police.

Or, un jour, Riza prit de Mollah Haçan Nazem-et-Toudjar, en dépôt, un châle, qu'il vendit à son prince. Ce dernier prit le châle, mais négligea de le payer. Or, à sa qualité de ministre de la Guerre, il joignait, à ce moment-là, celle de chef des Marchands, et, comme tel, était chargé de rendre la justice.

Un matin, Mirza se rendit à son Divan-Khané, et, dans la salle d'audience, à haute voix, il dit : « Agha ! ce vêtement que vous avez sur les épaules, c'est moi qui vous l'ai apporté, tant le châle que la fourrure. Je ne les ai pas encore payés, et chaque jour le propriétaire m'en réclame le montant avec des paroles injurieuses. Et voilà que vous l'avez endossé ! et vous vous occupez à rendre la justice aux autres ! Que ne me la rendez-vous à moi, d'abord. »

Naïèb-es-Saltané dissimula son impression et dit à Agha Bala Khan : « Prends cet homme et donne-lui son argent ! »

On arrêta Riza, on lui donna 1.200 tomans, prix du châle et de la fourrure; mais, pendant qu'on lui comptait son argent, Agha Bala Khan le fit frapper de verges et souffleter.

Cette grossièreté de Mirza Riza excita au plus haut point le ressentiment de Naïèb-es-Saltané. Hadji Mohammed Hança Emine Dar-ouz-Zerb voyant et la haine du Prince et le courage de Riza, prit ce dernier à son service, en qualité de courtier (2).

(1) Mohammed Ismaïl Khan Vékil el Moulk s'était emparé de mon bien et l'avait donné à Mollah Abou Djaafer. (Mirza Riza. *Interrogatoire.*)

(2) On sait que, quand un personnage prend quelqu'un à son service, il le protège. Attaquer un domestique, en Perse, c'est en réalité attaquer son maître.

Mais Agha Bala Khan ne se laissa pas intimider pour si peu. Il chercha tous les moyens possibles pour vexer son ancienne victime. Naïèb-es-Saltané, lui aussi, s'efforçait à faire naître des incidents qui pussent mettre son ex-créancier en mauvaise posture.

Or, il advint que Séyyèd Djémal-ed-Dine (1), invité, vint un jour chez Hadji Mohammed Haçan, qui devint un de ses dévoués partisans. Ce Séyyèd pria Haçan de lui donner un domestique de confiance, pour en faire son serviteur particulier. Haçan lui donna Riza, à qui il paya lui-même ses gages.

Mais Séyyèd Djémal-ed-Dine ne réussit pas dans son œuvre, et, son séjour à Téhéran ayant paru nuisible aux membres du Gouvernement, il alla se réfugier quelque temps à Chah-Zadé Abdoul Azim.

Ordre fut donné de l'enlever et de l'expédier en Turquie.

Le jour où l'on enleva le Séyyèd, Riza protesta vivement et cria ses protestations. Moukhtar Khan, gouverneur de Chah-Zadé Abdoul Azim, le châtia cruellement, en lui reprochant de critiquer les ordres du Gouvernement.

Naïèb-es-Saltané fut mis au courant de l'incident et se montra enchanté de l'occasion qui se présentait ainsi. Il dit à Agha Bala Khan : « Je veux faire de toi un Émir Touman ! Et, pour y arriver, je n'ai pas de meilleur instrument que Mirza Riza ! Sois tranquille ! tu seras Émir Touman, et le père de Riza sera brûlé (2) ! »

Agha Bala Khan, muni des instructions précises du Prince, fit venir chez lui un certain Mirza Agha, derviche, et lui dit : « Je veux que tu m'envoies Mirza Riza, j'ai affaire avec lui. »

Comme Naïèb-es-Saltané était gouverneur de Téhéran, il donna l'ordre à Agha Bala Khan d'écrire, avec l'écriture du derviche, des lettres anonymes, dans lesquelles l'écrivain se plaindrait de l'injustice et de la tyrannie du Gouvernement. On attaquait, dans ces factums, plus particulièrement la Régie des tabacs et la Société du Tombac.

Le Prince, quelques-uns de ces papiers à la main, entretint le Chah

(1) Ce Séyyèd Djémal-ed-Dine n'est pas le prédicateur devenu célèbre sous la Révolution, et dont la *Revue du Monde Musulman* a publié des sermons. Il s'agit d'un agitateur politique. Riza a raconté : « Séyyèd Djémal-ed-Dine était arrivé dans ce pays et les hommes l'écoutaient avec passion: Mirza Abdoullah Tébib, Mirza Nassr Oullah, Mirza Feradj Oullah s'affolaient surtout à sa parole. Le Séyyèd parti, les réunions continuèrent chez Mirza Haçan Khan, petit-fils de Sahab-Divan. Quelques-uns s'occupaient à fabriquer des chapeaux (expression détournée qui veut dire : conspirer pour faire un Roi), comme, par exemple, Hadji Séyya qui avait jeté son dévolu sur Zell-é-Sultan.

(2) Expression persane qui indique que le sort réservé à Riza est loin d'être enviable.

en grand mystère, et le terrorisa, lui faisant croire que le peuple réclamait la République. D'un autre côté, le fils du derviche répandait des lettres aux environs, lettres qui devaient, par la police, revenir entre les mains de Sa Majesté et la convaincre davantage encore que le peuple demandait réellement une République.

Quelques jours après, Mirza Riza s'en vint à la maison du derviche, qui lui demanda s'il était allé chez Agha Bala Khan.

— « Non, lui dit le malheureux. C'est mon ennemi, et j'ai peur de lui ».

— « Vas-y, dit Mirza Agha, n'aie pas peur ! Pourquoi t'en voudrait-il ? Il a, au contraire, besoin de toi. »

Riza se rendit donc chez Agha Bala Khan, qui, le voyant entrer, fit écarter tout le monde, et causa longuement seul à seul avec lui. Il comprit que Riza avait le plus grand désir de voir revenir Séyyèd Djémal-ed-Dine. Alors, il lui dit : « Si tu m'écoutes, je te conduirai chez Naïèb-es-Saltané, et je ferai en sorte que celui-ci fasse revenir le Séyyèd à Téhéran. » Il insista tant, il jura de faux serments si véhéments, qu'il convainquit Riza et finit par lui dire : « Va-t'en ! Mais reviens demain à trois heures avant le coucher du soleil. Nous irons ensemble chez le Prince. »

Agha Bala Khan prévint celui-ci de ce qui s'était passé et lui fit comprendre que la machine était supérieurement montée. Aussi, quand, au moment promis, Riza et Agha Bala Khan entrèrent ensemble dans son salon, celui-ci fit retirer tous les assistants et répondit avec chaleur aux saluts de ses hôtes.

— « Vraiment, dit-il, j'aime Mirza Riza ! C'est pour moi un ami intime ! »

Mirza Riza eut la tête complètement perdue par la bienveillance, la bonhomie et les flatteries du Prince. Il le couvrit de compliments et s'écria : « Si votre Altesse a l'intention de régner, le meilleur instrument pour arriver à votre but, c'est Séyyèd Djémal-ed-Dine. S'il le veut, il peut tourner vers vous toutes les sympathies (1). »

— « Et qui donc refuserait un trône ? Ne suis-je pas déjà fils de Chah, ministre de la Guerre et gouverneur de la ville ? »

La conversation dura longtemps ainsi, et Naïèb-es-Saltané jura sur le Qoran, qu'il avait au bras (2), qu'il viendrait en aide en toutes les circonstances à Mirza Riza, et qu'il allait s'occuper à faire revenir, le plus

(1) Il est bien évident que ce fut là l'argument de la comédie que joua le Prince. J'imagine que, de son côté, Mirza Riza feignit de se laisser prendre, mais qu'en réalité il espérait, au milieu du trouble inhérent à un changement de règne, qu'on pourrait trouver l'occasion d'assurer un peu de liberté au peuple.

(2) Le nombre de talismans que portent les Chiites est inouï. Ils ont, certes, dépassé les médailles et les scapulaires des catholiques.

tôt possible, Séyyèd Djémal-ed-Dine. « Mais, pour arriver à ce résultat, il faut, ajouta-t-il, que tu écrives une lettre au Chah, dans laquelle tu te plaindrais au nom du peuple, afin que je puisse prouver à Sa Majesté que celui-ci est furieux de l'exil du Séyyèd, et qu'il serait prudent de le faire revenir. » Et, de nouveau, il jura sur le Qoran, si bien qu'il tranquillisa Riza et le renvoya chez lui écrire la lettre (1).

Hadji Séyya connaissait fort bien Seyyèd Djémal-ed-Dine, qui avait parlé de lui à Mirza Riza, en lui disant que le Hadji ne mentait jamais. Aussi Riza alla-t-il le voir et lui expliqua-t-il toute l'affaire. Au milieu de la conversation, Mirza Nasr-Oullah Khan entra. La discussion ne s'arrêta pas pour cela, et Séyyèd dit : « Sache, Mirza Riza, que Dieu t'a gardé ! Il t'a fait sortir de la gueule du lion. »

— « Mais le Prince a prêté serment ! »

— « Il ne croit pas aux serments. N'aie aucune confiance en lui. Je connais des gens auxquels il a prêté serment, auxquels il a donné des garanties... et qu'il a fourrés en prison ! Tu n'es ni plus haut ni plus intelligent que Séyyèd Djémal-ed-Dine ? Eh bien, il l'a chassé ! Ne m'as-tu pas dit toi-même que Hadji Mohammed Haçan avait offert 50.000 tomans pour qu'on n'exile pas Séyyèd Djémal-ed-Dine ? Est-ce que cela a servi à quelque chose ? Donc, ta parole, à toi qui n'es qu'un dellal, ne le fera pas revenir à de meilleurs sentiments. »

Ce que disait là Séyyèd n'était guère conforme aux désirs de Riza. C'est pourquoi celui-ci n'y crut pas. Il s'en alla et ne demanda plus conseil à personne à ce sujet.

Ce jour-là même, Naïèb-es-Saltané fit arrêter deux Bâbis connus. Comme ils demandaient les raisons de leur arrestation, il leur fut répondu qu'ils n'avaient commis aucune faute, mais que leur arrestation était due à la raison d'État. « Nous vous relâcherons bientôt sains et saufs. »

Riza alla retrouver le derviche et lui expliqua sa conversation avec Séyya et les conseils que celui-ci lui avait donnés. « Il m'a dit, répéta-t-il : ne fais rien, car, si tu agis, tu seras pris ; n'écris rien, car tu donnerait l'écrit de ton sang. »

Agha Derviche lui répliqua : « Que diable veux-tu que sache Hadji Séyya ? Le fils du roi t'a donné sa parole, et Agha Bala Khan est avec toi. Cette nuit, couche ici, et demain matin va les trouver. »

(1) Dans son interrogatoire Riza dit : « On me disait : écris une lettre en ce sens : Oh Croyants ! Oh Musulmans ! La concession du Tabac a été donnée aux Européens ! Le fleuve Qaroun nous échappe ! Le sucre est parti ! Partie la route d'Ahwaz ! La Banque est venue ! Les Tramways sont venus ! L'empire est tombé aux mains des étrangers ! Puisque Sa Majesté ne peut plus remédier à cela, venez, appliquons le remède nous-mêmes ! »

La nuit, Riza resta dans la maison, et, le lendemain, il apprit l'arrestation des deux Bâbis. Il dit à Agha Derviche : « Vois ! on a arrêté ces deux hommes, et moi, j'ai peur ! »

— « Ne crains rien ! Qu'as-tu à voir là-dedans ? Serais-tu Bâbi ? »

— « Non ! »

— « Eh bien, alors ? »

Comme l'on était en Ramazan, il resta toute la journée dans la maison de Mirza Agha, et, le soir, il se leva, se rendit chez Agha Bala Khan, et ils allèrent ensemble chez Naïèb-es-Saltané.

Celui-ci demanda : « As-tu écrit la lettre ? »

— « Non ! Altesse, mais je suis prêt à écrire tout ce que vous m'ordonnerez. »

Le prince comprit qu'un tiers était intervenu et avait empêché Riza d'écrire la lettre qui lui avait été demandée. Il se mit à parler tant et si bien qu'il le conquit à nouveau. Quand il vit sa victime prête, il dit à Agha Bala Khan et à Abd-Oullah Khan Vali d'aller avec Mirza Riza dans la maison de Bala Khan et de lui dicter le modèle de la lettre.

Ils partirent incontinent, et tout ce que dirent Agha Bala Khan et le Vali, Riza l'écrivit. On lui fit écrire aussi plusieurs lettres à des adresses diverses, puis on lui demanda brusquement quelles étaient ses opinions politiques ; Riza crut qu'on se moquait de lui et, furieux, dit : « Vous avez dicté, moi j'ai écrit. Voudriez-vous maintenant me faire accuser des innocents ? »

— « Certes, oui ! rétorqua méchamment Agha Bala Khan. Mais je sais que tu ne parleras pas de ton plein gré ! Attends ! » Et il appela le bourreau et lui fit apporter le trépied et les fouets.

A cette vue, Riza se précipita sur le qalemdan qui était à ses pieds, en saisit les ciseaux et s'en frappa vigoureusement au ventre (1).

(1) Dans son interrogatoire, Mirza Riza a dit : « Je n'avais pas encore fini d'écrire qu'on m'arracha le papier... comme si l'on venait de découvrir un trésor. On enleva le qualemdan, mais ils étaient tellement fous de joie, qu'ils laissèrent par terre le canif et les ciseaux. Alors, on commença à me tourmenter et à exiger de moi les noms de mes complices. On apporta les fers rouges et on me les appliqua. J'avais beau dire : Mais des complices je n'en ai pas ! Ce que je pense, tout le monde le pense ! Ils ne m'écoutaient pas. Je compris qu'il me fallait mourir. Je jetai les yeux sur le canif, mais Redjeb Ali Khan suivit la direction de mon regard, vit la lame, comprit, se jeta dessus et la ramassa. Je vis que les ciseaux étaient tombés près du poèle. Je m'avisais d'un stratagème. Je dis à Abd-Oullah Khan : Je t'en conjure par la Qiblé, quel est ton but ? — Je veux, me dit-il, que tu me dises les noms de tes complices. — Soit ! répliquais-je en le prenant à part et en le conduisant vers le poèle, je vais te les nom... » et, ayant empoigné rapidement les ciseaux, je me les enfonçai dans le ventre. »

Il se fit une atroce blessure, qui laissa échapper des flots de sang. On fit venir un chirurgien, qui recousit la plaie, et, comme il était fort affaibli, on lui donna de la quinine et force vin. Ligotté qu'il était dans une chambre, il devint ivre, et, dans son ivresse, il disait, se parlant à lui-même : « Comme Hadji Séyya avait raison ! Naïèb-es-Saltané ne croit pas aux serments ! Prends garde, il te fera emprisonner ! Il se fera gloire de son action auprès de son père. »

Tout ce qu'il dit fut entendu de l'autre côté de la muraille et l'on apporta à Naïèb-es-Saltané les lettres qu'il avait écrites, en même temps qu'un rapport sur tout ce qui s'était passé. Naïèb-es-Saltané montra les lettres au Chah et ajouta tout ce qu'il lui plut de raconter, compromettant plusieurs personnes dans ses dires.

Comme il en voulait à mort à Zell-es-Sultan, et que celui-ci avait beaucoup de bienveillance pour Hadji Séyya (1), il donna ordre, afin d'augmenter l'importance de l'affaire, d'arrêter ce dernier, ainsi que Mirza Mohammed Ali Khan, secrétaire de Malcolm Khan, Mirza Nasr-Oullah Khan, frère de la femme de Sahab Divan, son frère, le secrétaire indigène de la Légation d'Autriche, qui fut indignement abandonné par son ministre, etc., etc. Naïèb-es-Saltané les fit passer comme ennemis du Chah et partisans de la République, et fit ressortir que c'était lui seul, d'accord avec Bala Khan, qui avait arrêté ces terribles ennemis du Gouvernement. Sa Majesté, horrifiée, augmenta, pour ce service, de 1.000 tomans les appointements de Agha Bala Khan, qui reçut, en outre, le titre de Vékil ed-Dowlé et le grade de Émir Touman.

Les huit prisonniers — car ils étaient au nombre de huit — ne furent vus et entendus par personne autre que Naïèb-es-Saltané, vézir Nizam et Agha Bala Khan. On leur promettait continuellement d'ailleurs de les relâcher le lendemain.

A plusieurs reprises, le Chah voulut les voir, mais Naïèb-es-Saltané s'opposa à son désir. Il ne consentit qu'à faire porter les photographies des prisonniers au Chah. On ne permettait à personne de venir les voir, de peur qu'ils ne fissent éclater leur innocence aux yeux de Sa Majesté.

Du 16 au 1er Zil Qa'adé (c'est-à-dire un mois et quatorze jours) ils restèrent emprisonnés dans les souterrains de la maison de Agha Bala Khan. Le 1er Zil Qa'adé, on vint les prévenir vers le soir qu'on allait

(1) Il est de notoriété publique que Hadji Séyya cherchait à mettre Zell-es-Sultan sur le trône de Perse. Les gens bien informés vont jusqu'à dire qu'il fut envoyé comme ambassadeur par ce prince à Abd-oul-Béha Abbas Efendi pour que celui-ci favorise son ambition. L'ambassadeur n'ayant reçu qu'une réponse négative, les Bâbispr étendent qu'on se vengea sur eux par le martyre des sept Bâbis de Yezd.

les transporter à Emiriyé, jardin du prince Naïèb-es-Saltané. On les y conduisit, en effet, dans des voitures du Gouvernement, avec un grand déploiement de ferrachs. Arrivés à destination, on renvoya les ferrachs et l'on fit environner les prisonniers de soldats armés jusqu'aux dents. Ils crurent d'abord qu'on voulait les fusiller. Ils restèrent là jusqu'au coucher du soleil. Alors on amena une diligence de la poste, et Naïèb-es-Saltané remit à Sa'ad-es-Saltané, gouverneur de Qazvine, et à Emine Khaqan tous les prisonniers enchaînés, avec ordre de les mener à Qazvine.

La nuit, ils couchèrent à Chah Abad, et, le lendemain après midi, ils arrivèrent à Qazvine. Jusqu'au 1er Djémadi-el-Oula de l'année suivante — c'est-à-dire durant 18 mois, — ils restèrent en prison à Qazvine. Suivant l'usage — respectable à raison de son antiquité — on les maltraita beaucoup, et on les laissa sans nouvelles de leurs femmes et de leurs enfants, qui ignoraient d'ailleurs si les prisonniers étaient vivants ou morts.

Enfin Emine-es-Sultan, quoique accusé par Naïèb-es-Saltané de parti pris auprès de Sa Majesté, reconnut leur innocence et donna l'ordre de leur délivrance. Mais, Naïèb-es-Saltané fit ressortir auprès du Chah que, comme c'était lui qui les avait fait emprisonner, il serait bon que ce fût lui qui les fît délivrer. Le Chah trouva juste cette singulière requête et fit venir les prisonniers directement de Qazvine à Emiriyé.

Sa'ad-es-Saltané les envoya donc en courrier de Qazvine à Téhéran, et ils arrivèrent directement chez le Prince. Celui-ci les garda sept jours, extorqua de chacun d'eux ce qu'il put, et enfin les relâcha.

Or, Mirza Riza n'avait rien à donner (1); il fut gardé et emprisonné durant deux ans dans la prison de Téhéran. Durant ces deux années, il fut maltraité et torturé. Sa femme et ses enfants eurent beau aller supplier chez tous les grands personnages, ce fut en vain. Seul l'Imam Djoum'é s'interposa et le fit délivrer.

(1) « Nous arrivâmes à Emiriyé. Là, on dépouilla de leur argent ceux qui en avaient, et on les relâcha. Parmi nous il y avait deux Bâbis (*a*). L'un (*b*) avait de l'argent, il le donna et partit. L'autre était aussi misérable que moi (*c*). On nous garda quatorze mois en prison ! J'en arrivais un jour à m'écrier : « Si l'on doit me tuer, qu'on me tue ! Si l'on doit me pardonner, que l'on me pardonne ! Agit-on envers moi comme on le doit envers un musulman ? »

« Hadjib-ed-Dowlé, mis au courant de mes plaintes, vint avec les bourreaux. On me lia à un poteau et l'on me frappa cruellement. Quand je fus libre, j'eus beau réfléchir à ce que j'avais à faire, mon intelligence ne trouva rien. »

(*a*) Molla Ali Ekber Chahmirzadé et Ibn Hab'er. (*b*) Molla Ali Ekser. (*c*) Ibn Hab'er.

Quelque temps après, Naïèb-es-Saltané, sous un prétexte quelconque, le fit de nouveau emprisonner (1). Sa femme courut de nouveau chez l'Imam Djoum'é, qui en écrivit directement au Chah, et Sa Majesté ordonna derechef qu'on le mît en liberté et qu'on lui donnât 50 tomans avec ordre de quitter Téhéran.

De ces 50 tomans, 25 lui parvinrent, et il réclama qu'on lui donnât au moins ce qu'il fallait pour faire le voyage avec sa femme. Naïèb-es-Saltané lui répondit brutalement : « Nous avons reçu l'ordre de t'expulser, et nous n'avons rien à voir avec ta femme. » Le malheureux fut donc obligé de partir seul, et il alla rejoindre Séyyèd Djémal-ed-Dine, son ancien maître.

Il ne resta à Constantinople que six mois. Un jour il se déguisa et revint à Téhéran (2). Il ne se fit reconnaître de personne et se réfugia, inconnu, à Chah-Zadé Abdoul Azim (3).

De ce saint asile il écrivit à plusieurs reprises à Naïèb-es-Saltané, lui disant : « Je n'ai peur de personne au monde que de vous. Donnez-moi votre parole d'honneur que vous me laisserez tranquille, et je rentrerai en ville, où je m'occuperai paisiblement des affaires de mon commerce. »

Le prince ne répondit pas. Alors il écrivit au Chah et au Sadr A'azam. Ceux-ci, par considération pour Naïèb-es-Saltané, ne répondirent pas davantage, mais on lui fit savoir qu'il fallait qu'il satisfît Naïèb-es-Saltané, et qu'alors seulement il pourrait mener une vie calme et paisible (4).

Un jour Agha Bala Khan Vékil-ed-Dowlé alla en pèlerinage à Chah-zadé Abdoul-Azim. Il y reconnut Riza sous son déguisement. « Où étais-tu ? » lui demanda-t-il.

« Par peur de vous et de votre Agha, je me suis réfugié en cet asile sacré » — et de la main il montrait le tombeau du saint; il ajouta : « Jure

(1) « Bref, durant quatre années et demie, sans aucune faute de ma part, sans aucune raison je fus en prison et torturé ! Ah ! pourquoi diable l'homme désire-t-il la vie ? »

(2) « Quand je revins de Constantinople, j'arrivais à Barfourouch. Je descendis au caravansérail de Hadji Séyyèd Hocéïn. D'un fruitier, j'achetai un revolver russe à çinq coups avec vingt-cinq cartouches : je le payais trente-deux krans. Je voulais tuer Naïèb-es-Saltané. »

(3) « Durant deux nuits, je vins en ville, dans la maison du Moudjtéhéd A. Chéïkh Hadi Nedjem Abadi. Je lui demandai une lettre de recommandation pour Emine Houmayoun, qu'on m'avait représenté comme un brave homme, mais il me la refusa. »

(4) « Je demandai protection à tous les grands, l'Imam Djoum'é, Séyyèd Ali Ekber, etc., etc. Je les priais de me garantir la sécurité, aucun ne m'écouta, aucun ne me prêta la moindre attention. »

sur cette tombe que tu me laisseras tranquille ! Jure que tu ne me tourmenteras plus et je rentrerai en ville. Moi, de mon côté, je jure de n'aller nulle autre part qu'au bazar et de ne m'occuper de rien que de mon commerce ! Si tu n'acceptes pas, du moins laisse-moi aller en ville prendre ma femme et m'en aller avec elle dans une autre patrie. »

Mais il eut beau supplier, faire les serments les plus graves, Agha Bala Khan ne voulut rien admettre et ne répondit qu'évasivement. Comme il quittait sa victime, celle-ci, dans un transport de fureur s'écria : « Or, donc, il faut s'arranger pour que le peuple ne souffre plus de ton infâme tyrannie et de celle de ton patron. »

II

LE MEURTRE

Il y a plusieurs jours que je (1) m'occupais des préparatifs des cérémonies du Jubilé et j'étais presque continuellement chez le Sadr A'azam pour recevoir ses instructions. Le jeudi soir 17 Zil Qa'adé 1313 (30 avril 1896), une heure après le coucher du soleil, j'allai au Parc attendre Emine-es-Sultan. Il était assis dans le corridor, près de la cheminée, et fumait un calian. Le Nawab de la Légation d'Angleterre (2) se tenait debout près du canapé. J'allais parler, quand l'Abdar Bachi du Chah, Etémad-oul-Hazret, entra dans la pièce. Il dit au Sadr A'azam : « Le Chah m'a chargé de dire à Votre Altesse qu'on irait demain à Chahzadé Abdoul Azim. » — Le Sadr, avec beaucoup de mécontentement : « Il est le maître, mais qu'il m'excuse ! J'ai des affaires importantes à régler. » — « Pardon ! Altesse, mais Sa Majesté désire absolument que vous veniez et m'a chargé de vous le dire. »

Le Sadr réfléchit un instant et dit : « Fort bien ! »

Etémad-oul-Hazret parti, le Sadr A'azam me dit en riant : « Vois le père de ta femme (3), n'écoute pas ce qu'on lui dit. Aujourd'hui, à deux reprises différentes, il m'a parlé d'aller demain en pèlerinage à Chah

(1) L'auteur du manuscrit nous prévient qu'il met ici à profit un récit qui lui a été fait par Ali Khan Kadjar Zahir-ed-Dowlé, ministre des cérémonies et Introducteur des Ambassadeurs.

(2) Le même qui est actuellement ministre des Affaires étrangères, ou son frère.

(3) Zahir-ed-Dowlé avait épousé Méléké-i-Iran, fille de Nasr-ed-Dine Chah.

Abdoul-Azim, et deux fois je lui ai fait respectueusement remarquer que lui et moi nous avions beaucoup à faire pour le Jubilé, et qu'il fallait remettre les exercices de piété à plus tard. Et voilà qu'il revient à la charge. »

En quelques minutes j'exposais ce que j'avais à dire, et ayant reçu les réponses voulues, je rentrais chez moi.

Ayant peu dormi la nuit précédente, je dînai tôt et me couchai immédiatement après le repas.

Le lendemain matin, quoique ce fût vendredi, je me levai de bonne heure et allai, dans le biroun, au Bala Khané qui regarde le Nord. Mes mirzas arrivèrent petit à petit et nous nous occupâmes des affaires en cours.

Je reçus, ce jour-là, les réponses du Corps Diplomatique, auquel, la veille, j'avais envoyé les invitations pour le dîner au Palais.

Tous acceptaient.

Je m'occupais alors d'envoyer des invitations aux princes, aux vizirs, aux fonctionnaires du Palais, pour la soirée.

Méléké-i-Iran était invitée par les femmes du Chah au jardin de Esb-Douvani (1) aussi, contrairement à mes habitudes, je déjeunai au biroun. Après le déjeuner, je continuai mon travail.

Quatre heures avant le coucher du soleil, Younès Khan, mon abdar, entra au Bala Khané, tout bouleversé. Il dit quelque chose à l'oreille de Mirza Ahmed Khan, Moustofi et secrétaire de mon ministère, qui écrivait en face de moi.

Mirza Ahmed mit sa plume à terre et me dit : « Il paraît qu'on a tiré, à Chahzadé Abdoul Azim, sur un des princes qui accompagnaient le Chah, mais sans l'atteindre. »

— « Quel prince ? »

— « Le prince Mir Akhor. Mais on dit aussi qu'on a tiré sur Hocéïn Qouli Khan, gouverneur de Chahzadé Abdoul Azim. »

Younès Khan, qui était debout interrompit cette réponse : « Il y a des troubles en ville. »

« Pourquoi ? »

— « A cause de ces attentats. Les cochers du Chah viennent d'arriver et racontent qu'on a conduit Tholozan à Chahzadé Abdoul Azim avec la plus grande hâte. »

A ce moment, Mohammed Djaafer Khan, qui est un parent très éloigné du côté de ma mère, entra plus troublé que Younès Khan et dit : « C'est inouï ! Le colonel des Cosaques est parti avec toute sa brigade, au galop, pour Chahzadé Abdoul Azim. Hadji Alh Qouli Khan Bakhtiari, avec tous ses cavaliers Bakhtiaris, les a suivis. »

(1) Appelé aussi Bagh-è-Chah.

Mirza Ahmed descendit du Bala Khané et remonta presque aussitôt si troublé que son apparence le trahissait. Il s'assit. A. Mohammed Djaʿafer, qui, lui aussi, était descendu, revint et me dit à l'oreille : « Il semblerait qu'on ait tiré sur le Chah et qu'il ait été atteint au pied. Mais il ne serait pas blessé, ou du moins pas grièvement. »

Ayant entendu cela, stupéfait, je mis ma plume à terre et je vis les mirzas et les gens présents immobiles et atterrés. « Qu'un certain nombre d'entre vous aillent au Bagh-é-Chah et reviennent avec Méléké-i-Iran. »

Hadji Bachir Khan, mon eunuque, survint dans un tel état que, malgré la gravité de la situation, nous éclatâmes de rire. Il me dit : « Méléké-i-Iran vous prie d'envoyer vous-même immédiatement un homme à cheval à Chahzadé Abdoul Azim, afin qu'il voie Sa Majesté et vous rapporte des nouvelles. »

J'envoyai Younès, mais il revint quelques instants après être parti m'annoncer que, sur l'ordre du Sadr Aʿazam, on avait fermé les portes de la ville et qu'on ne permettrait à personne d'entrer ou de sortir.

Puis on me fit savoir que Méléké-i-Iran et les femmes du Chah avaient toutes été conduites, sur l'ordre du Sadr, qui avait envoyé à cet effet Mehdi Qouli Khan Medjd-ed-Dowlé, à l'endéroun Impérial.

Et ce fut alors un flot de nouvelles terrifiantes, qui arrivaient coup sur coup.

Soudain, le bruit des trompettes saluant le Chah à son passage comme d'habitude, nous parvint et j'en prévins les assistants.

J'envoyai Mohammed Djaʿafer aux écuries impériales, voisines de ma maison, pour savoir la vérité. Il revint et me dit : « J'ai vu moi-même rentrer la voiture de Sa Majesté. » Je demandai des nouvelles et l'on m'a répondu : « Le Chah, le Sadr et un pichkhidmet sont montés dans la voiture, arrivés au Palais, et descendus. »

Abbas Qouli Khan Naïeb des Yaçaouls Kaqazani, le fusil sur l'épaule, le poignard à la ceinture, tout botté, entra soudain dans le Bala Khané et me demanda le pourboire pour la bonne nouvelle qu'il apportait : « Gloire à Dieu ! Le Chah est rentré sain et sauf ! »

Je l'interrogeai et il dit : « Ce matin je suis allé avec le Chah à Chahzadé Abdoul Azim. A midi et demie, dans le Harem, un individu placé au milieu des femmes tira sur le Chah. Il l'atteignit, mais, gloire à Dieu, ne l'atteignit qu'au pied, ne le blessant que très légèrement. C'est pourquoi le Sadr et un pichkhidmet l'éventaient dans sa voiture. »

— « Tu l'as vu toi-même ? »

— « Oui ! Dans sa voiture le Chah répondit, comme d'habitude, aux trompettes saluant son retour en portant sa main gantée de blanc à son Koulah. J'ai accompagné la voiture jusqu'à Ala Qapou et suis même rentré dans le palais. »

J'ordonnai qu'on lui donnât le prix de la bonne nouvelle, puis je fis atteler pour aller voir le Chah et Sadr A'azam. Je prévins mes amis de ne pas se disperser avant mon retour, afin que je pusse leur rapporter des nouvelles authentiques.

J'arrivai au Palais deux heures avant le coucher du soleil. Toutes les boutiques, sur ma route, étaient fermées. Il y avait des conciliabules partout, de l'émotion dans l'air.

Je descendis, rencontrais le Nawab Anglais, qui revenait de chez le Sadr, où il était allé officiellement au nom du Ministre anglais demander des nouvelles. Je l'interrogeai, mais il me répondit évasivement. J'entrai donc au Divan Khané. Au seuil de la porte du Sendouq-Khané, petite construction entre la salle du trône de marbre et le Goulistan, et habitation personnelle du Chah, il y avait foule derrière la porte fermée. On attendait anxieusement des nouvelles dans un silence prodigieux.

Je pénétrais difficilement dans cette foule et, quand j'arrivai à la porte, celle-ci s'ouvrit tout d'un coup. Le Sadr A'azam et Naïèb-es-Saltané étaient sur le seuil. Le Sadr dit à haute voix : « Gloire à Dieu, le Chah est bien ! Sa Majesté est simplement un peu étourdie et fatiguée de la légère blessure qu'elle a reçue au pied. Elle ne peut vous recevoir aujourd'hui, mais demain il y aura salam public, afin que les yeux des hommes soient illuminés de la vue de sa beauté ! »

Ayant dit, le Sadr m'appela et j'entrai pour aller au jardin. Naïèb-es-Saltané, se prétextant très fatigué, rentra chez lui, malgré que le Sadr insistât pour qu'il se reposât dans le Palais même. Il alla, en effet, à l'Imaret Khourchidé et, de là, à son jardin Emiriyé, pour lequel, chaque année, il dépensait la moitié du budget de la guerre.

Nous entrâmes dans le jardin, dont le Sadr A'azam fit refermer la porte. Les médecins qui étaient allés à l'orangerie voir le Chah revinrent séparément, paraissant fort émus, et, quand on les interrogeait, ils ne répondaient pas ou remuaient la tête.

Nous allâmes près du bassin voisin de la porte. Ali Riza Khan Kadjar Azed-el-Moulk et Mirza Fath Ali Khan Sahab Divan arrivèrent à ce moment. Azed-el-Moulk, avec une audace et une grossièreté extraordinaires, demanda : « Qu'avez-vous fait du Chah ? »

— « Il est à l'orangerie, dit le Sadr. Allez le voir. »

Il partit. Sahab Divan, après son départ, entra dans la foule et, avec beaucoup de respect, demanda au Sadr des nouvelles de Sa Majesté.

Jusqu'à ce moment le Sadr n'avait rien dit officiellement. Nous nous doutions bien de la vérité, mais n'osions nous la communiquer l'un à l'autre. Mais, après la question de Sahab Divan, le Sadr A'azam se redressa, et tous nous formâmes le cercle.

Emine-es-Sultan interpellant Sahab Divan, vieillard et le plus res-

pecté des Ministres, lui dit à haute voix : « Le plus pur des cœurs de ce royaume, le cœur de Sa Majesté Impériale le Chah, a été rempli de sang par la balle du plus impur des gens de ce royaume, Mirza Riza Kirmani. »

Il dit, et, comme un orphelin qui pleure sur son père, il commença à verser des larmes et à se lamenter. Tous les Princes, tous les Ministres l'imitèrent, et, en vérité, ils avaient raison de pleurer ! L'histoire de Perse montre peu de rois qui, comme Nasr-ed-Dine aient été bons, patients, aimant la nation, cherchant le progrès, pleins de bonne volonté, miséricordieux, bienveillants et généreux (1).

Il avait régné cinquante ans moins quelques jours.

Le Sadr, après plus d'une heure de pleurs et de gémissements, ordonna d'étendre des tapis et nous fit asseoir. Il envoya Hadji Sam Mirza Béha ed Dowlé, qui était Émir Touman et Prince, et Mirza Mohammed Khan Qachi Iqbal ed Dowlé chez Naïèb-es-Saltané, pour le prier de venir afin de tenir conseil sur la situation.

Naïèb-es-Saltané, par peur de ses mauvaises actions, fit répondre qu'il lui était impossible de sortir de chez lui, et qu'il ne bougerait que si on lui faisait violence.

Le Sadr, alors, se tournant vers nous : « Si je m'asseois à la première place, c'est par suite d'une vieille habitude. Autrefois, vous me reconnaissiez pour Sadr A'azam; maintenant je ne suis plus que votre égal. Or personne ne peut dire que ce royaume restera sans maître. Et il n'y a aucun doute que, s'il se produit des troubles, des désordres, du pillage, le maître du royaume nous en demandera compte à chacun. Chacun de nous sera donc responsable. Le mieux est que vous choisissiez quelqu'un qui s'occupe de l'expédition des affaires durant les trois jours nécessaires pour recevoir la réponse télégraphique de Tauris.

Tous les princes, tous les ministres, tous les officiers, pleins de politesse et d'humilité, confirmèrent Emine-es-Sultan dans son rang et dans ses prérogatives.

Alors, il commença à s'occuper des affaires. Il donna la ville et la garde de l'ordre au colonel russe et aux Cosaques, et chacune des routes à un officier avec ses troupes, et montra nettement son aptitude aux affaires.

Puis, la réponse de Mouzaffer arriva, par télégramme adressé à son altesse le Sadr A'azam. On sut ainsi que ce personnage resterait Sadr A'azam et qu'il avait les pleins pouvoirs dans leur plénitude.

En ce qui me concerne, je me retirai, pour me reposer, dans une chambre voisine. Mirza Mohammed Khan Emine Khaqan, pichkhidmet

(1) On peut avoir une opinion contraire à celle exprimée ici par notre auteur.

qui, sur l'ordre du feu Chah, était monté dans la voiture, vint près de moi. Après avoir pleuré, je lui dis : « Raconte-moi exactement les choses telles qu'elles se sont passées et telles que tu les as vues toi-même. »

« — A midi, le Chah et le Sadr A'azam arrivèrent à la cour de la mosquée. Le Gouverneur et ses serviteurs voulurent faire sortir le public, ainsi que cela se faisait toujours. Le Chah ne le permit pas et dit : « N'empêche personne d'entrer. Aujourd'hui je veux faire le pèle-« rinage comme tout le monde. » Emine-es-Sultan fit remarquer qu'il vaudrait mieux déjeuner et revenir faire ses dévotions par la suite. Mais le Chah répliqua : « Non ! car j'ai fait mes ablutions tout à l'heure. « Je vais donc dire maintenant mes prières. Même si nous déjeunons à « 1 heure, quelle importance cela a-t-il ? »

Il entra dans le sanctuaire dont il fit le tour et se tint aux pieds du Saint. Il réclama un tapis de prières. Le Sadr se trouvait un peu en arrière. On tarda un peu à apporter le tapis. Le Chah mit son binocle pour lorgner les femmes. A sa gauche, entre deux femmes, debout, un personnage sortit la main d'un aba et l'étendit dans la direction du Chah, tenant un grand papier, comme s'il tendait une supplique. Le papier arrivait ainsi à la distance à peine d'une main de la poitrine du Chah. Soudain de dessous le papier une détonation retentit, et le Chah eut à peine le temps de balbutier : « Hadji Housseïn Ali Khan, soutiens-moi. » Ce Hadji et deux autres personnes avec moi nous soutînmes Sa Majesté, qui fit cinq ou six pas, puis s'évanouit. Nous le portâmes dans la chambre connue sous le nom de Meqbéré Véliahdi, et nous le couchâmes par terre : il poussa un grand soupir, puis ne respira plus. »

« Le Sadr, quand il se fut assuré de l'assassin, vint auprès du Chah et recommanda vivement de ne pas dire qu'il était tué. « Qu'on dise « que Sa Majesté a été atteinte au pied ! » Il fit approcher la voiture aussi près que possible, y fit transporter le cadavre, auquel il mit le binocle, et me dit de m'asseoir près de Sa Majesté. Il monta lui aussi et l'éventa durant tout le trajet, comme s'il était vivant, afin de tromper tous les passants. Nous arrivâmes ainsi au palais, sans que personne ait compris quoi que ce soit. »

Cette narration était à peine finie que je vis Mirza Ismaïl Khan Emine-el-Moulk, ministre des Finances, frère du Sadr A'azam, et Iqbal-ed-Dowlé qui se dirigeait vers l'Abdar Khané, petite maison proche le palais blanc. Emine-el-Moulk m'appela et me dit : « Nous allons voir Mirza Riza Kirmani. Voulez-vous venir ? »

— Oui ! dis-je, et je les accompagnai. Je vis l'Abdar Khané plein de Bakhtiaris, de soldats et d'officiers, tous couverts de poussière, désespérés, tellement qu'en les regardant on se sentait ému. Au sud de cette construction, dans le coin occidental se trouvait une porte fermée et

une grosse chaîne sortait de dessous cette porte et était fixée au sol environ à 2 mètres dehors.

Emine-el-Moulk fit ouvrir. La porte donnait sur un petit corridor, long de 2 mètres et large de 1 mètre un quart. Mirza Riza était là, vautré par terre. Il n'avait qu'une chemise vieille et percée. Ses mains étaient liées par derrière ainsi que ses poignets, et le bout de la chaîne qui traînait dehors était fermée à clef à son cou. Il avait reçu tant de coups de bâtons que ses vêtements étaient partis en lambeaux. Il était évanoui. Les femmes lui ayant arraché une oreille, on lui avait, au moment de son arrestation, attaché un mouchoir sale autour de la tête.

Emine-el-Moulk, d'un naturel doux et humain, gronda les soldats et leur ordonna de lui mettre un pantalon; puis il dit : « Son cou étant pris dans la chaîne, il ne peut s'enfuir. Détachez-lui donc les mains. »

Je le touchai très légèrement du bout de ma canne au front, il ouvrit les yeux, me regarda et, sans dire un mot, les referma.

III

L'ENSEVELISSEMENT DU CADAVRE DE SA MAJESTÉ

Une demi-heure après le coucher du soleil, ce même jour, tout ce qu'il fallait pour laver le corps était prêt. Le Sadr A'azam, Abbas Mirza Moulk Ara, Izz-ed-Dowlé et les nobles et les Ministres ayant placé le feu Chah sur un tapis, dont chacun prit un bord, le transportèrent hors de la chambre. Le cortège alla à l'Orangerie et, de là, au salon des brillants. On s'arrêta en haut de l'escalier, entre les deux colonnes de marbre, et on le déposa là. Mohammed Ali Khan Emine-es-Saltané Sendouqdar, resta pour dévêtir le corps. Ghoulam Ali Khan Emine Houmayoun Séreidar Bachi, Dja'afer Qouli Khan Kadjar Hadjib-ed-Dowlé et le prince Hadji Féreidoun Mirza, frère de Hadji Béha-ed-Dowlé, qui était fort vieux, restèrent pour laver le corps. C'est, en effet, l'habitude qu'un Kadjar lave le corps des rois Kadjars. Assistaient encore à la cérémonie, toutes les autres personnes étant parties, un akhound et Hadji Héyder, perruquier spécial du Chah, et quelques porteurs d'eau du palais, avec leurs outres en cuir de Russie, et moi-même.

Les porteurs d'eau lavèrent tout d'abord le sol entre le bassin de cristal et l'escalier, à l'endroit où les visiteurs quittaient leurs souliers.

Puis, Emine-es-Saltané dépouilla complètement le corps des vêtements qui le couvraient, et que le défunt avait spécialement fait faire

pour le Jubilé. Une partie de la chemise était tout entière teinte de son sang. Alors, je vis la blessure ! La main du destin s'était appesantie de telle sorte sur Sa Majesté qu'un tireur de profession, qui eût longuement visé pour atteindre le cœur n'eût pas mieux tiré.

On transporta du haut en bas, le corps, que l'on mit à la place lavée par les porteurs d'eau. Il était blanc et gras à point. Son perruquier Hadji Héyder l'avait rasé, le matin même, à l'endroit précis où il gisait maintenant ; et la blessure rouge de sang, au milieu de la blancheur de ce corps, attristait les yeux.

L'akhound, debout à la tête du cadavre, ses souliers aux pieds, ayant retroussé ses vêtements de peur de devenir impur, disait aux porteurs d'eau : « Versez à droite, à gauche, et ainsi de suite... » Et Héyder changeait la position du corps selon les exigences du rite.

On lava donc ce corps comme on aurait lavé celui d'un mendiant ! Et, ironie des choses de ce bas monde ! le Chah défunt n'avait même pas droit, au milieu de toutes ces choses dont il se considérait comme le possesseur, à un linceul ! Et ce fut Azed-el-Moulk qui lui en donna un.

Les choses furent terminées quatre heures après le coucher du soleil et je rentrai chez moi.

Tout à l'heure, quand je venais au palais, on doutait de la mort du Chah, et, cependant, toutes les boutiques étaient fermées et les gens tremblaient de peur. Maintenant, on était sûr de cette mort et, en pleine nuit, les boutiques étaient ouvertes et gardées par des soldats et des Cosaques.

IV

L'ENTERREMENT

Le lendemain, samedi 2 mai, la ville était plongée dans la stupéfaction et le peuple errait à travers les rues, comme un enfant qui aurait perdu son père.

En effet, Sa Majesté avait régné longtemps, et dans la foule qui grouillait, à peine une personne sur cent se souvenait du nom de Mohammed Chah ; les autres croyaient réellement qu'il n'y avait jamais eu sur le trône de Perse d'autre maître que Nasr-ed-Dine Chah.

Au palais, devant les Chems-oul-Inaret, le Sadr A'azam, les Princes, les Ministres, les hauts fonctionnaires étaient rassemblés,

Un télégramme arriva de Tauris, adressé au Sadr A'azam et aux hauts dignitaires du royaume. Mouzaffer-ed-Dine y recommandait à

tout le monde d'être attentif au service et d'obéir à Son Altesse le Sadr A'azam... Ce fut Ali Qouli Khan Moukhber-ed-Dowlé qui lut ce document à haute voix, de façon à ce que tous l'entendissent. Chacun s'inclina et jura d'obéir.

Trois heures après le lever du soleil, Séyyèd Zéïn-el-Abédine, Imam Djoum'é et gendre du Chah, accompagné d'un grand nombre de Séyyèds et d'Oulémas, vint du côté du musée. Le groupe de fonctionnaires s'avança à sa rencontre jusqu'à la porte de l'Orangerie. On entra dans la chambre des brillants, au milieu de laquelle se trouvait un grand canapé en marqueterie, tout couvert de châles noirs, et, au centre, le cercueil.

L'Imam Djoum'é et le Sadr A'azam firent asseoir les assistants, et, au milieu des pleurs et des larmes, la *Fatehé* commença.

Les Qadjars prirent le cercueil sur leurs épaules et sortirent de la chambre, précédés de Zahir-ed-Dowlé, Hadjib-ed-Dowlé, Mohammed Rahim Khan Nassaqtchi Bachi, en un mot de tout le personnel du protocole et des cérémonies. L'Imam Djoum'é, le Sadr A'azam, les ministres suivaient.

On porta ainsi le cadavre jusqu'au Tékkié Dowlet, où, la veille au soir, on avait préparé un tombeau entouré de fleurs, de tapisseries, de riches étoffes. On déposa le cercueil, et l'Imam Djoum'é servant de pichva, l'on se mit à prier. Le Sadr A'azam s'évanouit trois fois au cours de la cérémonie.

Celle-ci finie, on déjeuna au Chems-oul-Imaret, et aussitôt après le repas, Abdoullah-Mirza Meutémed-ed-Dowlé, fils de Férhad Mirza, Mirza Abou Tarab Khan Nazm ed Dowlé, chef de la police, et Zahir-ed-Dowlé s'en allèrent voir Mirza Riza.

Ils le retrouvèrent toujours dans son corridor. On avait jeté sur lui un vieux paletot de feutre excessivement sale.

C'était un homme d'environ quarante-cinq ans, le teint brun, les sourcils fins et d'un arc très ouvert, les yeux enfoncés, au regard brillant et sauvage, la barbe, plus courte que la main, très noire et assez rare. Les pommettes étaient saillantes ; la taille légèrement au-dessous de la moyenne, il n'était ni gras ni maigre, avait un nez très fort, un front ouvert et élevé. Il parlait fort peu.

Mazm-ed-Dowlé l'interrogea : « Que t'avait fait le Chah ? »

Riza : « Et moi ! Que lui avais-je fait ? Qu'avais-je fait pour que Agha Bala Khan, que vous connaissez tous, devienne riche ? Emir Touman ? Serdar ? Que sais-je ? Et en quoi m'est-il supérieur ? »

Nazm : « C'est ce fils de garce que tu aurais dû tuer ! »

Riza : « Naïèb-es-Saltané n'eût pas manqué de fabriquer un autre Vékil-ed-Dowlé. »

Nazm : « Eh bien ! Il fallait tuer Naïèb-es-Saltané ! Qu'est-ce que le Chah t'avait fait ? »

Riza réfléchit une seconde : « C'était le destin, dit-il ! »

Meu'témed ed Dowlé, personnage naturellement inconséquent, insulta Mirza Riza et le frappa violemment à la tête avec sa canne. Quoiqu'il eût la tête nue et qu'il dût ressentir vivement le coup, Riza ne sembla pas le moins du monde en avoir souffert. Calme, dédaigneux, sans qu'un muscle de sa face tressaillît, il regarda Meu'témed en face et dit : « Prince ! Prince ! Que signifient ces grimaces de femme ? Si tu es un homme, agis en homme ! »

Meu'témed, furieux, l'insulta plus grièvement encore, et, dans un transport de colère, mit la main à la poche pour en tirer son canif et en frapper Riza.

Zahir-ed-Dowlé lui saisit la main : « Prince ! es-tu fou ? Toute la Perse sait qu'il faut tuer cet homme ! Il y a donc une raison pour que le Sadr A'azam l'ait gardé sain et sauf. »

Riza, des sourcils, désigna aux deux autres Meu'témed ed Dowlé, et sourit dans sa barbe.

On a raconté, mais la chose est fausse, que deux ou trois eunuques blancs ou noirs entrèrent pour contempler Mirza Riza. L'un d'entre eux, désespéré de la mort de son maître, demanda d'une voix brisée et d'un accent bizarre : « Le Mirza Riza, le fils de damné qui a tué notre Chah, c'est ça ? » Riza ne répondit pas. L'eunuque enhardi s'approcha et leva son bâton. Riza toussa violemment pour faire peur à son adversaire et celui-ci s'évanouit de terreur. On le porta près du bassin et on l'inonda d'eau. Quand il revint à lui, il demanda à l'un de ceux qui versaient de l'eau sur lui : « Où la balle m'a-t-elle atteint ? » Et, ayant prononcé ces mots, il ferma les yeux et mourut.

Le troisième jour, le prisonnier fut transporté dans une petite chambre située sous l'escalier du Badguir Khané. Il y resta quelque temps. Le Sadr A'azam vint ensuite s'établir au Badguir Khané, et l'on changea Mirza Riza de place. On le mit dans les water-closets spéciaux du Chah, situés dans l'Orangerie.

V

ARRIVÉE ET INTRONISATION DE MOUZAFFER ED-DINE

Après l'arrivée de la terrible nouvelle à Tauris, le prince héritier prit le deuil le temps convenable, puis s'assit sur le trône. Le Salam public

eut lieu avec le cérémonial d'usage. Ce même jour, à Téhéran, le Sadr A'azam fit les cérémonies de l'intronisation. Les drapeaux des Légations, jusque-là en berne, furent hissés à bloc.

Alors le Chah se mit en route pour Téhéran.

Dans la capitale on discutait sur le cérémonial de l'entrée de Sa Majesté dans la ville fondée par ses ancêtres. On fit faire, par le Ministère des cérémonies, des billets d'invitation pour la cérémonie de l'accession au trône, afin de refuser l'entrée à quiconque n'en serait pas muni.

Or, l'on s'occupait de ces graves questions et le 23 Zil Hedjé, 6 juin 1896, tous les fonctionnaires étaient réunis au palais, quand un Djélowdar de Sadr vint lui dire quelque chose à l'oreille. Emine-es-Sultan lui fit donner 50 tomans et conduisit les assistants dans la cour du trône de marbre. Au bout d'une demi-heure, les vivats éclatèrent et les personnages se rendirent à la porte dite d'Establ. On ouvrit la porte au moment même où la voiture de Sa Majesté s'arrêtait. Le Chah descendit de voiture et entra dans la cour : le Sadr lui baisa les pieds, les princes baisèrent la terre!

Le Sadr A'azam loua Dieu de l'arrivée bénie, mais le Chah ne disait rien, comme quelqu'un que les sanglots étouffent. Le Chah, en marchant, arriva à la hauteur du trône de marbre. Emine-es-Sultan le pria, en signe de bon augure, de vouloir bien y prendre place, mais Sa Majesté refusa, entra dans le jardin et se retira dans le Badguir Khané. L'Imam Djoum'é, après avoir dit une khotbé, prit la couronne et la mit sur la tête sacrée. Les princes s'approchèrent et félicitèrent.

Cette couronne vaut 3.500.000 francs.

Puis tous baisèrent la terre et se retirèrent. Le Chah fit apporter son déjeuner.

Telle fut l'accession au trône, le plus ancien du monde, du souverain Kadjar.

VI

EXÉCUTION DE L'ASSASSIN

Après l'arrivée de Sa Majesté, on changea encore une fois Riza de prison. Des water-closets on le conduisit à la caserne de la Garde particulière, près de la place de l'Arq. Mais le Chah était parti pour la campagne, on le ramena au Palais.

Téhéran attendait l'exécution et l'on s'occupait beaucoup de l'enquête, qui fit ressortir que l'assassin n'avait aucun complice(1) dans la ville(2).

Voici, au surplus, les parties saillantes de son interrogatoire :

Demande : « D'où vous est donc venue l'idée de tuer le Chah ? »

Réponse : « Est-ce une question à poser ? De ces chaînes qui m'ont accablé, de ces malheurs qui m'ont ruiné, de ces coups que j'ai reçus sans raison, des blessures que j'ai dû me faire au ventre. Des tourments d'Emiriyé, de Qazvine, du martyre de la prison, et encore de la prison ! »

(1) « Le jeudi, veille de l'événement, on sut, à Chahzadé Abdoul Azim, que le Chah viendrait le lendemain en pèlerinage : en effet, on balayait partout. Le matin, j'appris que le Sadr A'azam viendrait avant le Chah. J'écrivis une supplique et je vins au Bazar pour la remettre, mais, en route je me repentis de cette idée. Je me dis à moi-même : « Reviens sur tes pas ! Peut-être au-« jourd'hui réussiras-tu dans ce que tu cherches ! » Je rentrai chez moi, pris mon revolver, et, par la Porte de l'Imamzadé Hamzé, je rentrais dans le sanctuaire. Le Chah vint, et il s'est passé ce qui s'est passé.

« En ce qui me concerne, je suis fataliste. Je crois que, sans l'ordre du destin, une feuille ne se détache pas de l'arbre. Or, maintenant, je crois avoir rendu service aux hommes, à la nation, à la Perse : j'ai arrosé une graine qui a germé; les hommes dormaient, je les ai éveillés. J'ai vu en rêve un arbre desséché et stérile que des animaux de toutes sortes, nuisibles et féroces, avaient pris comme refuge. J'ai déraciné l'arbre et j'ai dispersé les animaux ! Et maintenant, du tronc de cet arbre, un bourgeon est issu : Mouzaffer-ed-Dine Chah ! Il est verdoyant, ce bourgeon, brillant et plein de vie, et il porte en lui la promesse des fruits. Et voyez vous-mêmes ! Pensez aux sujets ! Ils sont au bout de leurs forces. J'ai vu un peu des pays étrangers. Voyez ce qu'ils ont fait : faites-le ! Il n'est pas nécessaire que dès maintenant vous écriviez des lois. En Perse écrire actuellement des lois, c'est donner à un enfant qui vient de naître du pain et du rôti. Prenez donc conseil des sujets : par exemple, demandez à tel Ketkhoda : Comment veux-tu qu'on prenne de toi les impôts pour que tous vous soyez contents ? Et faites ce qu'il vous dit. C'est ainsi que vos affaires seront en ordre, et que la tyrannie disparaîtra...

« Maintenant j'ai fait ce que j'ai fait. Je n'ai plus l'espoir de vivre, car pour me pardonner il me faudrait un pardon comme le pardon de Dieu ! »

(2) On l'interrogea au sujet de ce que lui disait Séyyèd Djémal-ed-Dine et des conversations du Sultan de Constantinople avec cet agitateur. Il répondit : « Quand les troubles de Samoura éclatèrent, le Sultan crut que tout cela était provoqué par le Chah. Il dit au Séyyèd : « En ce qui concerne « Nasr-ed-Dine Chah, fais ce que tu veux et sois tranquille ! » Quand moi j'expliquais à Séyyèd Djémal-ed-Dine mes souffrances et mes peines : « Quel « lâche tu fais, me disait-il ! Combien tu avais peur de mourir ! Ce tyran, il « faut le tuer ! Pourquoi ne l'as-tu pas déjà fait ? » Le tyran ici était aussi bien le Chah que Naïèb-es-Saltané. J'étais cependant dans l'idée de tuer Naïèb-es-Saltané. Mais, le jour de l'événement, je me trouvais disposé à tuer le Chah. Je me dis qu'il fallait attaquer l'arbre de la tyrannie au pied, et que les branches et les feuilles se dessécheraient après d'elles-mêmes. »

Demande : « Puisque vous affirmez que c'est Vékil-ed-Dowlé qui vous a tellement tourmenté, et aussi Naïèb-es-Saltané à cause de l'amitié qui le liait à Vékil-ed-Dowlé, quel mal a pu vous faire le Chah ? Ces gens ont menti à Sa Majesté et vous auriez dû vous venger sur eux deux. »

Réponse : « Un Chah qui règne depuis cinquante années et qui se laisse tromper dans les affaires de son royaume, un Chah qui, après un si long règne, donne comme fruits des Vékil-ed-Dowlé, des Aziz-Soultan, des Emine Khaqan et autres brutes sans père ni mère, un Chah qui permet que ces gens deviennent le malheur de tous les musulmans, il faut le tuer ! »

« Le poisson sent mauvais de la tête, non de la queue !

« Et la tyrannie ne vient jamais que de haut ! » (Mesnévi.)

« Hélas ! durant quatre ans et demi, je fus hors de la prison deux ou trois fois ! Je ne restais pas plus de quarante jours, en tout, en liberté. Chaque fois que Naïèb-es-Saltané voulait prendre une concession, il m'emprisonnait !

« Ma femme dut demander son divorce ! Mon fils de sept ou huit ans fut obligé de rentrer au service chez des étrangers. Mon petit bébé fut abandonné dans la rue... il est bien certain que, dans des conditions pareilles, l'homme a assez de la vie ! et, quand il est désespéré, il fait n'importe quoi ! »

Demande : « Si vous aviez été à la place du Chah défunt, et que Naïèb-es-Saltané et Vékil-ed-Dowlé vous eussent apporté les preuves qu'ils apportèrent, et vous eussent raconté les mensonges qu'ils ont racontés, les eussiez-vous crus, oui ou non ? »

Réponse : « Le devoir du Chah était d'envoyer un tiers impartial pour examiner l'affaire. Comme il ne l'a pas fait, il est coupable. Durant de longues années le torrent de l'injustice a ainsi coulé sur les sujets. Ce Séyyèd Djémal-ed-Dine, ce descendant du Prophète, ce grand homme, qu'avait-il donc fait pour qu'on le chasse si honteusement du territoire sacré de Chahzadé Abdoul Azim ? Qu'avait-il fait pour qu'on lui déchire ses vêtements ? Toutes ces hontes on les lui a fait boire, et qu'avait-il donc fait d'autre que de dire la vérité ? Cet akhound pataud et lourd de Chiraz, qui, au nom de A. Séyyèd Ali Ekber Fâlaciri, avait excommunié cette brute de Qawam-el-Moulk, pourquoi l'a-t-on étouffé dans sa prison et lui a-t-on coupé la tête ensuite ? J'étais là, et j'ai vu ! Est-ce que des bourreaux de ce genre, Dieu ne les tue pas ? Si vos yeux sont capables de voir la vérité ils s'apercevront que c'est à l'endroit même où Séyyèd Djémal-ed-Dine subit la violence que le Chah est tombé ! »

« Sortez donc un instant de la Perse et vous verrez des centaines de

mille de vos compatriotes fuyant la tyrannie de leur patrie ! La misère les force à accepter les métiers les plus ignobles, les plus répugnants et les plus dangereux. Ce sont eux qui sont portefaix, âniers, terrassiers, vidangeurs. Ces moutons sont les vôtres : ils ont besoin de pâture pour que leur lait augmente afin que vous les puissiez traire ! Vous ne vous contentez pas de les traire ! Leur lait fini, vous les tuez et vous mangez leur chair. Or vos agneaux fuient de tous côtés : voilà le résultat de la tyrannie. Oui ! et vous arrachez cette viande des corps de vos sujets et vous la jetez en pâture à vos faucons ! Vous arrachez 100.000 tomans par la force à un misérable pour lui assurer ses biens, sa femme ou sa vie ! On force les malheureux sujets, affolés de misères et de hontes, à divorcer d'avec leurs femmes, et vous prenez, vous autres, des femmes par centaines. Vous, sans cœur et sans entrailles, vous prenez du peuple un million par an et vous le donnez à Aziz-ed-Sultan ignorant et incapable, qui ne peut servir en rien, ni l'État, ni la Nation, ni le Peuple ! »

« Tout cela, les gens de cette ville le savent, mais ils n'osent se plaindre ! Aujourd'hui que le destin, empruntant ma main, a accompli ce grand événement, un fardeau pesant a été retiré de tous les cœurs. On attend que le Padichah actuel règne avec justice et douceur, qu'il répare les brisures des cœurs de ses sujets. Si vraiment il règne conformément aux espoirs de son peuple, les hommes lui seront dévoués jusqu'à la mort, son trône sera affermi, et son nom inscrit en lettres d'or aux registres de l'histoire. »

« Mais, si lui aussi suit les traces de son père, cette charge est posée de travers, elle n'arrivera pas à la maison ! »

« O hommes ! Jusqu'à ce jour, le temps a mal passé pour vous ! Vous avez été foulés aux pieds et tyrannisés ! Aujourd'hui est le jour de la justice ! Rassemblez vos sujets dispersés ! Donnez-leur de l'espoir ! Aidez-vous des conseils des vieillards !

« Que le sujet connaisse quel est son devoir ! Qu'il apporte de lui-même les impôts et qu'il ne soit plus nécessaire d'envoyer gendarmes sur gendarmes, qui finissent par prendre un toman en principal et dix tomans d'intérêt ! »

Demande. — « Nous voulons remédier à toutes ces choses, mais, pour ce faire, il faut que nous soyons tranquilles de tous côtés. Nous devons donc connaître ceux qui pensent comme vous. Personne autre que vous ne sera tourmenté, sachez-le. Peut-être vous-même serez-vous mis en liberté. Je veux simplement connaître les gens qui pensent comme vous. Il se peut que, pour arranger les choses, nous ayons besoin de leurs conseils. »

Réponse. — « Vous parlez fort bien ! en vérité ! Mais je vous ai déjà

juré, et je vous jure encore sur mon honneur, sur ma qualité d'homme, que je ne vous mentirai pas ! Ceux qui pensent comme moi sont légion dans cette ville et dans ce royaume. Parmi les Oulémas, les Ministres, les négociants, j'ai des milliers de complices, et vous le savez ! Quand Séyyéd Djémal-ed-Dine vint dans cette ville, tous, de quelque condition qu'ils fussent, coururent le voir et écoutèrent ce qu'il disait ! Chacun tira un profit de ce qu'il entendait. C'est lui qui a planté dans les cœurs les graines de ces hautes pensées. Alors les hommes se sont réveillés, l'intelligence s'est ouverte et maintenant tout le monde pense comme moi ! Mais, j'en jure par Dieu, le créateur de Séyyèd Djémal-ed-Dine et le mien, personne que moi et lui ne connaissait mon projet. »

Demande. — « Au milieu des personnes qui furent arrêtées en même temps que vous se trouvait Hadji Séyya. Était-il votre confident ? »

Réponse. — « Non ! Hadji Séyya ne servit jamais mes projets. Il troublait l'eau pour favoriser la pêche de Zell-es-Sultan. »

Demande. — « N'étais-tu pas porteur à ton retour de Constantinople, d'une lettre de Séyyèd Djémal-ed-Dine ? »

Réponse. — « Est-ce que la poste ne fait plus son service pour que moi, homme suspect, je sois chargé d'une lettre ? »

« En vérité, dites-moi, après le meurtre de Sa Majesté, y a-t-il eu du désordre; les routes sont-elles restées sûres ?

« Ce serait un sujet de tristesse pour moi que nous passions, aux yeux des Européens, pour des sauvages (1). »

Quoi qu'il en soit, le 1er Rébi' oul Ewell — 10 août 1896 — le bruit courut que Mirza Riza devait être exécuté le lendemain matin.

Et, en effet, le lendemain matin l'exécution eut lieu. Un témoin la raconta ainsi :

Une heure avant le lever du soleil, moi et Qawam-ed-Dowlé nous nous rendîmes en ville. Nous y rencontrâmes Medjd-el-Moulk, qui revenait du Champ de Mars. Nous lui demandâmes comment les choses s'étaient passées.

« Il y a, dit-il, dix minutes qu'on a pendu Mirza Riza ! »

Nous nous hâtâmes alors et arrivâmes sur la place. Il y avait une foule considérable. Au milieu s'élevait une potence de 10 mètres de haut. C'est-à-dire qu'on avait planté dans le sol deux poteaux de 10 mètres à une petite distance l'un de l'autre et qu'on avait juché un

(1) Cet interrogatoire a été fait par Abou Tarab Khan Nazm-ed-Dowlé, en présence de Hadji Houcéïn Ali Khan, chef des Karaouls du palais. Il est signé de Zil Hedjé 1313, et, avant la signature, se trouve cette gracieuse pensée : « Il est bien évident que sous l'empire de la torture, *qui s'impose*, il parlera mieux que cela et dira ce qu'il a dans le ventre. »

MIRZA RIZA KIRMANI.

poteau sur les deux premiers. Au milieu de cette poutre transversale se trouvait une poulie. A cette poulie pendait une corde au bout de laquelle était Riza, les mains liées derrière le dos, tête nue, sans chemise, en pantalon blanc, le cou entouré de plusieurs tours d'une ficelle.

Autour de la potence deux rangs de soldats laissant un cercle vide au centre, et dans ce cercle, personne si ce n'est le colonel et quatre bourreaux.

Nous entrâmes dans le cercle : les yeux de Riza étaient fermés, sa couleur n'avait pas changé.

Mirza Abédine Serheng me dit : Hier, une demi-heure avant le coucher du soleil, le Sadr A'azam vint de Sahab Qraniyé en ville et fit venir Riza enchaîné devant lui. Il lui permit de s'asseoir, et l'interrogea longuement. Riza maintint avec force ce qu'il avait déjà dit.

Après cette dernière enquête il fut reconduit en prison. A 4 heures de la nuit, on fit venir une voiture sous prétexte que Mouzaffer-ed-Dine Chah voulait l'interroger lui-même à Sahab-Qraniyé.

Mirza Abédine le fit monter en voiture et y monta aussi avec un soldat. Quand la voiture tourna vers le Champ de Mars, Riza comprit et voulut crier. Le serheng lui ferma la bouche avec la main. On arriva à la place et il fut gardé le reste de la nuit à la caserne.

Jusqu'au matin, il récita ce qu'il savait du Qoran. Avant le lever du soleil Serdar Koull et Hassan Khan Adjudant Bachi et des troupes vinrent le prendre. Il sortit sans avoir l'air de regretter quoi que ce soit. On le conduisit au pied de la potence. Il ne dit pas un mot. Quand on lui enleva les chaînes et la chemise il récita ce verset du Qoran : « Nous venons de Dieu et nous retournons vers Lui ! »

Puis on lui mit la corde et l'on tira. On le garda quelque temps à hauteur d'homme. Il fit trois mouvements, se contorsionna les mains; puis il éleva les genoux à la hauteur de son ventre, et l'on put voir l'oppression de sa poitrine. Puis il ne remua plus bien qu'il fût balancé par le vent.

Quand on le hissa, les musiques jouèrent.

On le laissa pendu trois jours, afin que tous vissent le châtiment.

Que Dieu ait son âme !

GHILAN.

La situation agraire en Perse à la veille de la révolution.

Toutes les questions de propriété se réglant en Perse d'après les lois du Chariat et du Koran, le territoire d'Iran en entier — terres et eaux — appartient au chah, l'ombre de Dieu. En outre, de tous temps le Roi par *droit de conquête* a été le seul propriétaire des terres cultivées ; en même temps que la tiare, sa victoire lui donne la disposition de tout le territoire avec droit d'us et d'abus. Théoriquement donc, l'empire est sa ferme; il en peut tirer les revenus qu'il lui plaît de fixer. La pratique est loin de répondre à ces principes (1).

En pratique, le chah n'est pas le propriétaire absolu de tout le territoire persan. Il en est le gardien suprême ; de par la volonté de Dieu il doit veiller à ce que tous les produits du sol soient employés aux besoins de la communauté religieuse des fidèles chiites. Ainsi, selon les lois du Chariat, le vrai propriétaire des terres, c'est la communauté des fidèles chiites.

La propriété privée de la terre ne peut donc exister en Perse. Le chah peut et au besoin doit donner tous les terrains libres en jouissance à différentes personnes qui, de leur côté, prennent l'engagement de cultiver, améliorer, irriguer les terres reçues à bail. Le possesseur du sol (khan) doit donner le dixième des produits de sa terre au propriétaire, le Chah ; comme dans les autres pays coraniques, la dîme est le seul impôt religieusement légal. Mais le khan peut prélever aussi une dîme pour lui-même; tout le reste appartient au cultivateur. Ces khans (possesseurs du sol, détenteurs) étaient naguère comme des fonctionnaires d'État, des gouverneurs d'un lot déterminé de terre habitée. Chaque lot de terre inhabitée devait revenir au chah.

Les droits des cultivateurs, membres de la communauté religieuse, sont aussi déterminés par les lois du Chariat. Les paysans ont un droit inviolable sur le *rischa* et la terre cultivée par eux. On appelle « rischa » des domaines ruraux appartenant en propre à des familles ou à des individus : c'est l'enclos du paysan avec le verger, le potager, etc. Le khan a un certain pouvoir sur certaines propriétés collectives réservées à l'usage commun : pâturages, forêts, travaux d'irrigation, etc.

Ainsi, d'après le Chariat, le Chah (Chahinchah), ombre de Dieu, cédant une terre à titre gratuit ou onéreux aux khans, ne se dessaisit

(1) Victor Bérard, *Révolutions de la Perse*, p. 314. Paris, Colin.

jamais complètement : il se réserve une partie des droits qui constituent l'entière propriété (domaine direct, éminent) et n'abandonne que la possession et la jouissance de la terre (domaine utile). En vertu des droits qu'il se réserve de par la volonté de Dieu, le Chah peut, au cas de non-exécution des engagements, reprendre la terre qu'il avait concédée. De même le khan peut parfois, même par simple caprice, reprendre la terre au paysan. Les paysans sont libres ; ils peuvent, d'après les lois du Chariat et du Koran, changer de domicile, quitter leur village et même émigrer du pays, mais ils doivent, dans une certaine mesure, se soumettre aux khans. Ces derniers jouissent des droits administratifs dans leurs domaines; ils assurent le fonctionnement de la justice et des lois d'assistance. Les khans sont aussi les chefs militaires de leur arrondissement et, comme tels, obligés de se rendre avec un certain nombre d'hommes armés au premier appel du Chah.

Nous voyons donc que les règles du Chariat imposées par les lois divines à la commune rurale en Perse sont dans leurs traits généraux les mêmes qui régirent au moyen âge les sociétés féodales d'Europe. « Nous ne pouvons comprendre cette Perse, dit Victor Bérard, qu'en nous reportant par la pensée à notre Occident des Carolingiens, aux siècles où le domaine impérial de Charlemagne fut morcelé en une multitude de petites propriétés, les unes souveraines, les autres vassales, tandis que les droits royaux étaient disloqués et partagés entre une hiérarchie d'usufruitiers qui les uns tenaient le fonds, d'autres la jouissance, les uns le capital, les autres la rente. » Il est facile de concevoir que ce régime féodal, sanctionné en Perse par les lois religieuses, est devenu peu à peu un obstacle sérieux au développement économique du pays. D'ailleurs ce régime, ne correspondant pas aux conditions de la vie nouvelle, a graduellement perdu son sens réel pour ne conserver que ses formes.

La loi de 1843 dit que « le droit de la propriété foncière en Perse appartient à la fois aux trois parties : la couronne, le fermier-gérant proprement dit et les paysans ». Mais déjà à cette époque cette loi était tombée en désuétude, car, en réalité, le droit de propriété de la terre appartenait au possesseur du sol. Ainsi, bien que théoriquement toutes les terres appartiennent à la fois à la couronne, au propriétaire et aux paysans, en réalité elles se divisent en trois catégories : 1° *Khalisa*, terres d'État, appartenant au Chah et au gouvernement; 2° *Wakf*, terres appartenant aux mosquées, aux institutions religieuses ; 3° *Molk* ou *arbabi*, terres appartenant au propriétaire privé avec tous les droits inhérents à la propriété.

Comme les khans, profitant de la faiblesse du gouvernement central, ont toujours empiété sur les terres incultes du gouvernement, les *Kha-*

lisa (domaines d'État) ont disparu peu à peu, d'autant plus que les Chahs ayant besoin d'argent ont vendu beaucoup de villages et de terres libres aux khans. Jusque vers le milieu du dix-neuvième siècle, les domaines de la Perse septentrionale appartenaient aux khans, représentant la classe dominante, la noblesse rurale du pays. Cette noblesse, dès l'origine, eut pour caractère distinctif d'être à la fois terrienne et militaire. Mais dès la seconde moitié du dix-neuvième siècle, les représentants d'autres classes nationales, principalement la bourgeoisie et le clergé, commencèrent à acheter des terres. Avec le développement du commerce et l'augmentation de l'exportation du riz, du coton, de la laine, des fruits, etc., la terre a augmenté de valeur aux yeux des marchands, des fonctionnaires et du clergé. Tous les possesseurs de fonds disponibles se mirent avec énergie à acheter des terres aux Chahs. De cette façon la plus grande partie de la terre s'en est allée des mains des khans. Le mot « khan » a perdu et continue à perdre la signification économique et sociale qu'il eut jadis, celle de propriétaire foncier, landlord, seigneur terrien d'une part, chevalier, gentilhomme d'autre part. Nous avons aujourd'hui un autre mot, *molkdar*, qui signifie « propriétaire foncier », détenteur de terre. Le *molkdar*, c'est une nouvelle formation sociale.

L'avènement de la classe des « molkdar » a peu à peu amené la concentration de la terre dans les mains des plus riches propriétaires, ainsi que cela s'est vu en Europe avec l'avènement et le développement du régime capitaliste. Les petits et les moyens molkdars ont rapidement diminué de nombre.

Une des causes principales de la concentration de la terre dans les mains des gros molkdars, et de la diminution du nombre des petits et moyens propriétaires fut le système fiscal en vigueur en Perse. Tant que les propriétaires payèrent au gouvernement tous les impôts en nature (le dixième de leurs produits), la situation des petits propriétaires fut à peu près satisfaisante. Mais l'abolition de ce système primitif d'impôts a rendu précaire la situation de beaucoup de propriétaires. Tandis que les grands propriétaires, profitant de leur force et de leur influence, de l'anarchie régnant dans le pays, et de la vénalité des fonctionnaires d'État, ne versaient au gouvernement qu'une très faible partie de la redevance à laquelle ils étaient soumis d'après le cadastre, les petits et parfois les moyens propriétaires voyaient leur terre, leur maison, leur dernière vache et leur mobilier vendus par des fonctionnaires rapaces et malhonnêtes. En général, le grand molkdar paye annuellement au gouvernement 400 à 500 francs, et de cette manière délivre ses domaines de toute intervention des fonctionnaires d'État. Les très riches et très puissants molkdars ne paient souvent rien. Mais

comme le gouvernement avait besoin d'argent, et comme vers la seconde moitié du siècle dernier le gouvernement fut perpétuellement à la veille d'une banqueroute, à cause surtout de la baisse du cours de la monnaie persane, tout le poids du système fiscal est tombé sur les épaules des petits et des moyens propriétaires.

Les revenus de l'État persan ont baissé considérablement. En 1803, sir John Malcolm les évaluait au chiffre, certainement exagéré, de 150.000.000 de francs. En 1815, ils représentaient une valeur de 75.000.000 de francs, et en 1850 ils se maintenaient encore à la somme respectable de 57 millions. En 1889, ils n'étaient plus que de 40 millions, et ils ont encore baissé depuis, les charges restant les mêmes. D'après Curzon, en 1899, le revenu total était d'environ 41 millions, et les dépenses se chiffraient par 31 millions. Nous sommes loin des chiffres fantastiques des époques reculées où la Perse était le plus grand empire du monde. Le total des impôts en espèces perçus par Darius le Grand (522-486 avant le Christ) s'élevait à environ 95 millions de francs, somme énorme pour une époque où les métaux précieux étaient si rares. Il faut y ajouter les impôts en nature, les cadeaux, etc. Sous le plus grand roi Sassanide, Khosro Ier (531-570 après Jésus-Christ) le produit total des impôts de l'empire iranien était évalué à environ 366 millions. On peut mesurer à ces chiffres la décadence de la monarchie persane. A l'avènement de Mozaffer ed-Din (1896), les revenus du trésor étaient de 32.500.000 francs. Ils ont varié sous son règne de 33 à 36 millions.

La cause principale de la baisse des revenus pendant le dernier siècle est la dépréciation progressive de l'argent. Le kran représentait en 1864 une valeur d'à peu près 1 fr. 04. En 1880, elle était de moins de 0 fr. 90; en 1893, elle oscillait entre 85 et 66 centimes. En 1900, elle était tombée à 50 centimes. En 1904-1905 le kran ne valait que 0,435. Maintenant il vaut 0,50 environ. En somme, le kran a perdu pendant les derniers quarante ans les deux tiers de sa valeur initiale. La valeur de la monnaie persane a fini par être inférieure à sa valeur intrinsèque, si bien que tout l'argent monnayé sort du pays et s'en va vers les pays voisins, surtout l'Inde, où il est avantagement fondu et frappé en roupies. La rareté du numéraire contribue pour beaucoup à la crise financière et au malaise, et il est arrivé à plusieurs reprises que les porteurs de billets de l'Imperial Bank of Persia se sont ameutés et ont assailli les caisses de la banque pour transformer leur papier-monnaie en argent liquide (1)

Avec l'aggravation de la crise financière, la situation des paysans a

(1) Auguste Bricteux, *Au pays du Lion et du Soleil*, p. 395. Bruxelles.

empiré de jour en jour. En Perse, la classe agricole est presque seule à supporter tout le poids des impôts. Seul le commerce intérieur et extérieur est aussi l'objet de taxes. Quant à la propriété urbaine elle ne paie pas d'impôt, non plus que la richesse mobilière; il n'y a pas de contribution personnelle, ni de patente (du moins en fait). Tandis qu'autrefois le paysan devait selon les lois du Chariat payer une dîme au khan et une dîme au gouvernement, c'est-à-dire 2/10 des produits de la terre, aujourd'hui il est forcé de verser au molkdar 33 p. 100 de la récolte, s'il cultive la terre par ses propres moyens; si c'est le molkdar qui fournit au paysan les grains, le bétail, les outils agricoles, il reçoit à 85 p. 100 de la récolte.

La deuxième moitié du dix-neuvième siècle est caractérisée non seulement par l'aggravation de la situation économique du paysan persan, mais aussi par les modifications profondes apportées à sa situation sociale. Le paysan a perdu sa liberté d'autrefois, garantie par les lois du Chariat. A présent, dans les domaines des grands molkdars, le paysan se trouve dans une situation analogue à celle du serf du moyen âge. Le paysan a une personnalité juridique; c'est là ce qui le distingue de l'ancien esclave. Mais de nombreuses incapacités et de lourdes charges pèsent sur les paysans persans. Le paysan a perdu son droit de pleine et absolue propriété sur le *rischa* (enclos du paysan avec son potager, son verger, etc.), et sur la terre labourée par lui. Le sort des paysans ou des petits propriétaires est si misérable que souvent les intéressés eux-mêmes pressent quelque puissant personnage de les solliciter en *tiyoul* afin d'obtenir une protection efficace contre les exigences d'une administration rapace ou les vexations des voisins influents.

Dans les domaines des grands molkdars, le « mouchabir », gérant et fondé de pouvoirs du molkdar, a le droit de fixer l'impôt, de prélever des taxes, des amendes, d'infliger aux paysans des peines corporelles, de les mettre en prison pour un temps indéterminé et même de les punir de mort. Le mouchabir, c'est l'œil du maître, il est l'administrateur principal, le gardien de la paix, l'espion, le détective, le geôlier, le bourreau, bref il est tout. Le mouchabir est un souverain aussi absolu dans son village que le Sadr-Azam (grand-vizir) en Perse.

La situation des paysans a commencé à empirer rapidement dès 1880. Du jour où les différents produits persans, comme le coton, la laine, le riz, les fruits, la soie, ont apparu en grande quantité sur les marchés de l'Europe, et surtout de la Russie, à laquelle la Perse commençait à vendre annuellement à peu près pour 25 à 30 millions de francs, la terre a haussé de prix. Les nouveaux propriétaires fonciers — les banquiers (les sarrafs), les marchands, les faux modjteheds, qui ont racheté les terres aux khans — ont commencé à exploiter la terre d'une

manière tout à fait nouvelle, en inaugurant une culture épuisante, en forçant les paysans à payer de nouveaux tributs. Le paysan, le « rayat » languissait.

Les paysans ont envoyé souvent des plaintes contre les oppresseurs aux grands modjteheds de Nedjef, de Kerbela et de Mechhed. Autrefois le peuple pouvait trouver protection chez les modjteheds des villes, mais plusieurs modjteheds sont devenus eux-mêmes de grands propriétaires fonciers, des molkdars. Ces « faux-modjteheds » — comme ils étaient appelés par le peuple indigné — ont commenté le Chariat et les hadis (les révélations divines des 12 imams) selon leurs propres intérêts égoïstes. Et maintenant, les vrais modjteheds, les saints hommes de Kerbéla, ne peuvent venir efficacement en aide au peuple. Elle est passée depuis longtemps l'époque où l'anathème des grands modjteheds de Kerbéla pouvait effrayer les plus grands dignitaires de Perse. Ces derniers, en s'alliant aux faux modjteheds, ont bravé les encycliques des saints hommes, qui ont désavoué les oppresseurs et les affameurs du peuple et ont exigé la diminution des impôts et des contributions payés par les rayats, pour améliorer ainsi la déplorable situation économique des paysans. En vain le peuple, protestant contre les efforts des molkdars pour accaparer toute la terre des paysans, s'appuyait sur le Chariat, où il est dit « chaque terre cultivée, ou même sur laquelle sont plantés les arbres ou simplement les racines des plantes, ne peut être expropriée ». Quiconque avait de l'argent ou de la force a commencé avidement à acheter ou usurper des villages entiers, en opprimant les faibles, en expulsant les propriétaires réels de la terre, cultivée et labourée par les efforts de nombreuses générations. Même les wakfs, les biens de l'Église, des séminaires, des bibliothèques publiques, etc., furent expropriés. Ainsi un des plus célèbres domaines wakfs, Zachrié, occupant un espace plus grand que le royaume de Saxe, et qui fut recueilli en héritage par l'Église il y a 200 ans, est maintenant presque tout entier aux mains de personnes privées. Des 380 villages, dont fut composé ce grand domaine, il ne reste maintenant aux mains des institutions religieuses que 12 à 15 villages.

Peu à peu le peuple fut exproprié; on ne lui a laissé que les femmes et les enfants. Et même à ce point de vue, le paysan n'était pas libre. Il était forcé de donner ses jolies filles pour trois mois au harem du molkdar (sigha). Et les impôts que les paysans devaient payer augmentaient de jour en jour. En 1900, quand la trésorerie d'État fut vide, les ministres persans ont inventé un nouveau moyen secret d'augmenter leurs revenus. Chaque année ils ont changé deux fois les hakimes (les gouverneurs) de toutes les provinces; chaque fois les nouveaux hakimes devaient payer au Sadr-Azam le *pichkech*. Les hakimes ne voulant pas

payer ces sommes de leur propre poche ont tâché d'extorquer l'argent dans leurs provinces. Et les molkdars, forcés maintenant de payer deux fois la contribution aux gouverneurs, ont fait payer les rayats deux fois plus qu'auparavant.

Toutes ces exactions ont fini par absorber la plus grande partie de la récolte et ont réduit les paysans à la plus noire misère. Les paysans, dénués de tout, ont fait en nombre d'endroits cause commune avec la population des villes. En 1905, les paysans de plusieurs villages ont expulsé des mouchabirs, n'ont pas payé les impôts et ont fondé dans eurs villages des *andjoumans,* conseils locaux. Aucun fonctionnaire d'État, ni molkdar, ni mouchabir n'osait se montrer dans ces villages pour exiger le payement des impôts. Les andjoumans ruraux ont commencé à lever une dîme (1/10 de la récolte) et à l'envoyer aux andjoumans des villes pour couvrir les dépenses d'État.

Nous voyons donc que la situation du paysan persan à la veille de la révolution était terrible. Les masses de la population rurale, appauvries et dénuées de terres, étaient sous le joug absolu des grands propriétaires, qui après avoir accaparé les terres productives du pays exploitaient à outrance la population paysanne et lui rendaient la vie intolérable. Ces derniers temps l'exploitation des paysans par les molkdars et les mouchabirs surtout était devenue particulièrement âpre et inhumaine. La famine, les maladies, la prostitution, tout le cortège habituel de la misère sévissaient jusque dans les provinces les plus riches et les plus fécondes, où en quatre ans un sol inculte devient un jardin florissant. Un esprit d'hostilité et de haine ne tarda pas à souffler. Poussés à bout, les paysans ont commencé à méditer sur les moyens de se débarrasser du joug des molkdars et des mouchabirs. Mais le paysan est encore trop ignorant; la plus grande partie de la population rurale n'a pu prendre aucune part efficace au mouvement constitutionnel, dont le triomphe peut sauver le pays de la ruine et de l'esclavage. Au contraire, grâce à leur ignorance et à leur situation misérable, plusieurs paysans sont facilement devenus un jouet aux mains des agents du Gouvernement russe. Poursuivant leur tactique, qui a eu un certain succès dans la Galicie autrichienne parmi les paysans ruthènes, slovaques, ainsi qu'en Pologne après la Révolution de 1863 et en Finlande, les agents russes excitèrent la haine des paysans persans contre leurs exploiteurs, les molkdars, et vantèrent les beautés du régime russe. Plusieurs agents russes dans leurs rapports secrets au Gouvernement affirmèrent que les paysans de l'Azerbaïdjan et de toute la Perse du Nord attendaient avec impatience le moment de l'annexion de la Perse à l'empire du Tsar. Un fonctionnaire et écrivain

russe, Tigranoff, affirme même dans son livre (1) sur la Perse que partout dans l'Azerbaïdjan, les paysans lui demandaient pendant son séjour dans cette province : « Quand la Russie va-t-elle enfin annexer l'Azerbaïdjan ? » Peut-être y a-t-il beaucoup d'exagération dans toutes ces affirmations, mais en tout cas la Révolution persane et le triomphe du mouvement constitutionnel ont puissamment entravé les menées des agents du gouvernement du Tsar. La Perse a échappé à la terrible jacquerie qui n'aurait guère profité au paysan persan, mais qui aurait bien pu servir les visées funestes des agents provocateurs russes. Et maintenant le malheureux paysan persan, accablé sous le joug des molkdars, sous l'oppression de ces seigneurs féodaux, n'attend déjà plus son salut du gouvernement du tsar; il commence à mettre son espérance dans le triomphe de la Constitution, de la liberté, de la vie nouvelle. Et ce sont au contraire les grands molkdars, les plus gros propriétaires fonciers du pays qui représentent la classe la plus réactionnaire. Ce sont eux qui ont poussé le Chah à toutes les mesures réactionnaires, à l'alliance avec Liakhoff, au bombardement du Medjlis. Et c'est de cette caste que sont sortis tous les Behadour Djeng, Rahim Khan, Aga Mir, Eïn od-Dooulé, Hachim tous ces modjhteheds réactionnaires comme Hadji Mirza Hasan, comme Mollah Seied Abdollah, tué il n'y a pas longtemps à Téhéran par les Révolutionnaires, comme d'autres chefs de la camarilla, qui ne voulait en aucun cas se réconcilier avec l'idée du triomphe du mouvement constitutionnel en Perse.

Pour mieux comprendre la situation du paysan et du village persan il est nécessaire de dire quelques mots du brigandage, cette plaie plus redoutable que la peste ; beaucoup de tribus nomades ne vivent que de banditisme organisé et régulier. Plusieurs de ces nomades disent ouvertement : « Nous sommes braves, adroits, nous connaissons bien le métier des armes ; les paysans, les agriculteurs ne sont que des moutons peureux, et c'est sans difficulté et avec plaisir que nous les tondons. Ils ne sont faits que pour cela. » Et pour montrer combien est développé ce fléau, il est bon de donner ces renseignements caractéristiques. Dans la partie est de la province d'Azerbaïdjan nous trouvons 39 tribus nomades : or, de ces 39 tribus, les plus fortes par le nombre et l'influence, comme les « Ali-Hassanlou-Kodjabeglou », les « Talischmikeilou », les « Hadji-Khodjalou », les « Djanchanoumli » et nombre d'autres, n'ont aucun gagne-pain et ne se procurent de l'argent que par le banditisme. Ils forcent les paysans à leur payer régulièrement

(1) Tigranoff, *la Situation économique et sociale en Perse*. Saint-Pétersbourg, 1909, en russe.

des *impôts* « maliat » en nature et en argent, attaquent les caravanes, forcent les portes des villes pour piller et massacrer ; chacun connaît les repaires de ces bandits ; chacune de ces tribus a sa résidence habituelle d'hiver, et il n'est pas difficile de trouver ces résidences. Pourquoi donc le gouvernement de l'ancien régime n'en a-t-il pas fini une bonne fois avec ce banditisme systématique ? Parce que ce brigandage pratiqué par des tribus nomades fut toujours un moyen de ressources pour les Chahs eux-mêmes. Toutes ces tribus paient au Chah et au valiahd (l'héritier du trône persan) de grosses sommes pour bénéficier du « laisser faire » ; souvent les brigandages pratiqués sur une grande échelle par une ou deux tribus puissantes sont pour le gouvernement et son administration le moyen d'entrer en possession de grosses sommes d'argent. L'autre cause du banditisme en Perse réside dans la politique traditionnelle du gouvernement persan envers ces tribus nomades considérées comme la seule force armée du pays. Sans armée régulière pour défendre le pays en cas d'attaque extérieure, les Chahs ont toujours considéré ces nomades comme le seul soutien du gouvernement en cas de danger extérieur et même intérieur.

Voilà pourquoi les Chahs précédents n'ont point permis aux tribus nomades de changer leurs habitudes et de se livrer à des occupations pacifiques : commerce, agriculture, etc. Au contraire, le gouvernement persan a continué la tactique d'Abbas le Grand (1586-1628) qui dévastait toujours une grande partie de l'Azerbaïdjan pour empêcher l'éclosion de la vie agricole et commerciale dans cette province limitrophe de la Turquie et de la Russie, et prévenir l'invasion de la Perse par les armées russes ou turques.

Le rôle des tribus nomades dans la vie intérieure de la Perse fut toujours grand, surtout pendant ces dernières années. La fameuse brigade des cosaques de Liakhoff était formée de Chahsevens, de Kurdes et autres nomades, et l'armée de 25.000 combattants, qui, sous le commandement de Eïn od-Dooulè assiégea Tauris pendant neuf mois, était aussi composée en majeure partie de nomades à demi sauvages.

Le gouvernement constitutionnel de la Perse fera tout son possible pour faire cesser tous ces brigandages, dont ont vécu jusqu'ici sous la protection des Chahs despotiques plusieurs tribus nomades ; il aidera puissamment au développement du commerce, de l'industrie et de l'agriculture en forçant plusieurs tribus demi-sauvages à changer immédiatement leur mode d'existence.

La défaite des troupes de Rahim-Khan, le grand molkdar et fameux chef de brigands persan (1), qui ne voulait pas reconnaître le nouveau

(1) Rahim Khan avait plus de cent villages et était un des plus grands

régime et leva l'étendard de la révolte contre le gouvernement constitutionnel, est d'un bon augure pour la Perse nouvelle. Les victoires de Yefrem sur Rahim Khan, qui, défait complètement par les troupes constitutionnelles, se sauva en Russie, ont fait une grande et salutaire impression sur plusieurs tribus à demi sauvages. Il faut espérer que le jour est proche où tous ces brigandages cesseront. Ce sera un pas sérieux vers la pacification du pays et l'amélioration des conditions de la vie dans les campagnes persanes. C'est un fait bien connu qu'en Perse les paysans forment à peine la moitié de la population ; sur cette moitié plus d'un quart habite dans les villes (1).

Ce ne sont pas simplement des causes économiques, — notamment la concentration capitaliste dans l'agriculture — comme en Europe, qui ont produit cette formidable désertion des campagnes ; c'est surtout le manque absolu de sécurité individuelle, l'anarchie et le brigandage systématique qui ont forcé les paysans à fuir leurs villages et à se réfugier dans les villes ou à émigrer pour chercher sur le territoire russe par exemple un travail mieux rémunéré. C'est grand dommage, car la Perse est avant tout un pays agricole, et le paysan persan est loin d'être un mauvais cultivateur, sans qu'on puisse le comparer naturellement à ceux des Flandres et surtout d'Angleterre (2). Une formule du vieil Ardéchir reste toujours vraie, pour la Perse : « Pas de pouvoir sans armée, pas d'armée sans argent ; pas d'argent sans agriculture ; pas d'agriculture sans justice. »

Désormais, avec la pacification prochaine du pays, nous assisterons à un spectacle social nouveau en Perse ; à la rentrée de beaucoup de paysans des villes dans les campagnes et au passage de plusieurs tribus à demi-sauvages de la vie nomade à une vie pacifique et laborieuse. Cette transformation marquera une ère nouvelle dans le développement économique, social et politique de la Perse.

MICHEL PAVLOVITCH.

molkdars d'Azerbaïdjan. On peut trouver des renseignements très intéressants sur Rahim Khan dans une brochure, écrite en russe : *Atrpet* « Rahim Kan Sardar ». Alexandropol, 1910.

(1) Voir des chiffres très intéressants sur la répartition de la population en Perse dans l'étude de M. E. Fevret, « Le groupement des centres habités en Perse ». *Revue du Monde Musulman*, 1907, avril, p. 180-198.

(2) BRICTEUX, *Au pays du Lion et du Soleil*, p. 116.

L'Annuaire du vilayet de Mossoul.

Un ami de la Revue ayant bien voulu lui adresser l'Annuaire officiel, pour l'année administrative 1325, du vilayet de Mossoul, nous en profiterons pour donner à nos lecteurs, avec quelques détails sur les publications de ce genre, des renseignements sur certaines particularités intéressantes de la région.

En principe, chaque vilayet devrait publier, tous les ans, son annuaire ; mais cette règle n'est pas strictement appliquée. Pour Mossoul, le présent annuaire est le quatrième paru. Il forme un volume petit in-4 de 235 pages, contenant les matières suivantes :

D'abord une préface, signée M. Safvet, où nous voyons que la publication de l'Annuaire, reprise après une longue interruption (les trois premières années correspondent à 1308, 1310 et 1312 de l'Hégire), se poursuivra, on l'espère, régulièrement à l'avenir.

On trouve ensuite les divers calendriers en usage dans l'Empire Ottoman, l'indication des fêtes musulmanes, les dates des principaux événements «historiques», en tête desquels vient la création d'Adam, il y a 6.212 ans, la fondation de Rome, les expéditions d'Alexandre, l'invention du verre, du canon, la constitution des principaux États d'Europe, etc. Ces dates sont suivies d'aperçus d'histoire musulmane et ottomane.

Après la partie historique, la partie administrative, parlant de la famille impériale, des charges et dignités officielles, des décorations, des Chambres, de l'organisation des troupes, des divisions de l'Empire, du personnel diplomatique ottoman et étranger, des principes du protocole (formules de correspondance, honneurs à rendre aux souverains étrangers, etc.).

Cette première partie, commune à tous les annuaires, occupe plus de 70 pages. Ce n'est qu'à la page 77 que commence vraiment l'annuaire du vilayet de Mossoul, avec la description physique de la région, description assez courte d'ailleurs, et qui précède un intéressant document : la liste des valis de Mossoul, depuis le règne du sultan Mohammed III. Cette liste comprend plus de deux cents noms, dont plusieurs sont restés célèbres ; elle commence avec Emîn Huseïn Pacha, nommé en l'an 1000 de l'Hégire, et qui resta en charge un an et huit mois. Quelquefois, le même personnage a été nommé vali à plusieurs reprises ;

plusieurs fois aussi, le poste a été donné à des gouverneurs venus d'autres vilayets, tels que Basra, Damas, Jérusalem, etc., ou à des commandants militaires. La durée des fonctions, pour chaque vali, a été généralement courte : un an, deux au plus, très rarement trois. Il y a pourtant quelques exemples de valis restés en charge six, sept ou dix ans ; Djelîlî No'mân Pacha est resté en charge pendant dix-huit ans, de 1204 à 1222 ; mais le fait est absolument exceptionnel. Le vali actuel, Moustafâ Yemenî Bey, a pris possession du poste il y a quatre ans ; son prédécesseur l'avait occupé pendant trois ans et trois mois. Beaucoup de valis étaient pourvus du grade de vizir, correspondant, dans les emplois civils, à celui de maréchal dans la hiérarchie militaire ; c'est ainsi que de 1251 à 1268 se sont succédé, à Mossoul, neuf vizirs. On y a vu aussi quelques officiers généraux, dont le maréchal 'Arif Pacha, nommé en 1314, mais qui n'a été vali que pendant trois mois.

Quelques pages sont consacrées à l'histoire du vilayet. Elles ont paru, à l'Imprimerie du Gouvernement, il y a une douzaine d'années, et sont reproduites dans l'Annuaire. La région, conquise dès les premiers temps de l'Islam, sous le khalifat de 'Omar ibn Al-Khattâb, fit partie du domaine des Omeyyades et des Abbasides, avant d'appartenir à la dynastie locale des Atabeks, puis tomba sous la domination des Tartares, après la mort de Bedr ed-Dîn Lou'lou'. Ce ne fut qu'au seizième siècle, en 941 de l'Hégire, qu'elle fut annexée à l'Empire Ottoman, dont le chef était alors Suleïmân ; mais elle n'eut de gouverneur qu'une soixantaine d'années plus tard, en l'an 1000. Depuis cette époque, les faits saillants de son histoire sont les guerres soutenues contre la Perse, contre Châh Tahmâsp d'abord, Nâdir Châh ensuite.

Voici maintenant la liste des tombeaux de saints et des lieux de pèlerinage existant dans le vilayet.

On vénère le patriarche Seth à la mosquée Nour, à quinze minutes au sud de Mossoul, mosquée importante dont dépendent deux medrésés. De l'autre côté du Tigre, au village de Ninive, situé à une demi-heure de chemin de la ville, se trouve le tombeau de Jonas, que visitent de nombreux pèlerins venus de la Perse, de l'Inde et d'autres pays. Khizr est au centre même de la ville, et le prophète Daniel, auquel on attribue l'invention de la géomancie et de l'oneiromancie, dans le quartier de Bâb al-Masdjid.

Les imams vénérés sont : *Hamza ibn Hasan ibn 'Alî Al-Mourtadâ*, à une heure et demie à l'ouest de Mossoul. Il repose dans un mausolée que lui fit élever Bedr ed-Dîn Lou' lou'.

'Aoun ad-Dîn, frère du précédent, inhumé au centre de la ville, dans un tombeau remarquable par son ornementation, et qui a été également construit sur l'ordre de Bedr ed-Dîn Lou' lou'.

'Abd Ar-Rahmân, descendant de l'Imam Hasan, dans le quartier de Imâm 'Abd Al-Mouhsin. Son tombeau a été construit sur l'ordre de Malîk ibn Mas'oûd.

Hâmid et *Mahmoûd*, fils de Mousâ Al-Kâdhîm, au quartier de Mahmoûdaïn.

Ibrâhîm Al-Moudjâb, frère des précédents, dans le quartier de Imâm Ibrâhîm.

'Alî Al-Hâdî, fils de Mohammed Al-Djawâd et petit-fils de l'Imâm Ridâ, enterré au quartier de Mahmoûdaïn.

'Alî Asghar, dit Ibn Al-Hanîfa, fils de l'Imâm Mohammed, dont la koubba se trouve dans la mosquée principale.

'Abd Al-Mouhsin, fils de l'Imâm Hasan. Sa koubba est à proximité du Tigre.

Châh Zenân, descendant, par sa mère, de l'Imâm Zeïn el-'Abidîn. Enterré au Nakechle Hamâm.

Yahyâ, fils de l'Imâm Kâsim. Son tombeau, situé en face du Tigre, près de l'emplacement du palais de Bedr ed-Dîn Lou' lou', est un lieu de pèlerinage fréquenté.

Zeïd, fils de l'Imâm Mohammed et descendant d'Al-Hoseïn et de 'Alî. Au quartier de Bâb Al-Baïd.

Abdallâh Al-Bâhir, fils de l'Imâm Zeïn el-'Abidîn, au quartier de Cheikh Fathî.

Sitt Fâtima, fille de Hoseïn, dont la coupole, visitée par les pèlerins, se trouve près de Imâm Yahyâ.

Sitt Koulthoûm, sœur de la précédente, au quartier de Khâtoûniya.

Sitt Nafîsa, autre fille de Hoseïn, enterrée dans la mosquée qui porte son nom, au quartier de Bâb as-Saray.

Ouveïs Al-Karâr (1). Dans le quartier de Bâb al-Masdjid. Mosquée et lieu de pèlerinage fréquentés.

Aboû Dja'far, fils de l'Imâm 'Alî Al-Hâdî. Au Vieux Mossoul, à l'ouest du vilayet et à sept parasanges du Tigre.

Cheikh Mohammed. Saint vénéré de longue date, inhumé à la mosquée de Mansoûriya.

Cheikh 'Isâ Dèdè, Seyyid *hoseïni*, enterré près du Bâb ach-Chatt.

Cheikh Mohammed Aboû'l-Wafâ, fils de Zeïd et descendant de l'Imâm Zeïn el-'Abidîn. Pèlerinage à l'ouest de Mossoul, en dehors de la ville.

Ach-Cheikh Kadîb Albân Al-Mausilî, descendant d'Al-Hasan, fils de

(1) Il s'agit du célèbre Ouveïs al Qarani († 657 de notre ère), qui d'ailleurs ne mourut pas à Mossoul et dont la tombe disparut de suite (cf. Sha'râwi, *Ṭabaqât Koubrâ*, I, 27) (L. M.).

'Alî, mort en redjeb 461 de l'Hégire. Son tombeau est devant la porte de Sindjar, à l'ouest de Mossoul ; c'est un lieu de pèlerinage et de miracles (1).

Cheikh Hasan Al-Bakrî, descendant d'Abou Bakr, inhumé dans la mosquée de son nom, au quartier de Soûk as-Saghîr.

Cheikh Mohammed Al-Khallâl, autre descendant d'Aboû Bakr. Sa koubba, dans le quartier de Khoch Alkhân, est visitée par les pèlerins.

Cheikh Abî Sa'îd Ahmed, descendant de 'Omar ibn Al-Khattâb.

Cheikh Fathallâh Al-Mausilî. Il a existé deux saints personnages de ce nom : l'un fils de Ridâ ad-Dîn, l'autre fils de Sa'îd. Tombeau visité par les pèlerins au quartier qui porte leur nom.

Cheikh Mouta'âfî, savant théologien, expert en droit canonique et dans les autres sciences religieuses, inhumé dans la mosquée de Mossoul qui porte son nom.

Cheikh Khaïr An-Nassâdj, originaire de Samarra, vécut longtemps à Bagdad et atteignit l'âge de 120 ans. Inhumé à l'intérieur de Mossoul, dans une koubba spéciale (2).

Cheikh Mohammed Al-Moulahham, saint renommé, enterré près de Sâlîha Fathiya et de ses frères.

Cheikh 'Amir. Repose dans la même mosquée que l'Imâm Al-Bâhir, où il a une koubba spéciale.

Cheikh Mansoûr. Tombeau près de la porte de Sindjar, à l'intérieur de Mossoul (3).

Cheikh Ibrâhîm Az-Zaïtoûnî. Enterré à l'ouest de Mossoul ; sa tombe est un lieu de pèlerinage.

Cheikh Mohammed Az-Zîwânî. A la mosquée de Djelîlîzâdè, quartier de Bâb al-Baïd.

Cheikh Mohammed Al-Balkîsî. Inhumé dans une mosquée à l'intérieur de Mossoul.

Cheikh Mohammed Al-Gharâbîlî. Inhumé dans une mosquée du quartier qui porte son nom ; c'est un lieu de pèlerinage.

(1) Le nom complet de ce saint, — admiré par Ibn 'Arabî, — est Aboû 'Abd Allah Kadîb Al Bân al Mawṣili : il est biographié par Jami, *Nafahât al Ons*, nº 523 ; — la date de 461 semble fausse. (L. M.)

(2) Aboul Ḥasan Moḥammad-b-Ismâ'îl : † en 322 933 (Sha'rawi, *l. c.*, I, 102). (L. M.)

(3) Il s'agit probablement de Manṣoûr Ḥallâj (al Ḥosayn-ibn), dont un *maqâm* (cénotaphe) nous est signalé à Mossoul, dans le quartier *al Ḥadîthîyali*, par Moḥammad Amîn al 'Omarî al Mawṣilî († 1203/1789) dans son *Manhal al awliyâ wa mashrab al aṣfiyâ*, achevé en 1201/1787 ; le peuple croyait déjà qu'il était enterré là, et non à Bagdâd où il fut exécuté en 309 922. (L. M.)

Cheikh Mohammed Al-Abarîkî. Descendant d'Abou Bakr; son tombeau est dans la mosquée du quartier d'Al-Khizâm.

Cheikh Aboû Nasr 'Abdallâh. Fils de Mohammed, fils d'Ahmed Ad-Dakkâk. Inhumé dans la mosquée du quartier qui porte son nom.

Cheikh Aboû'l-'Alâ. A donné son nom à la mosquée où il est enterré.

Cheikh 'Abbâs Al-Mousta'djil. Sa koubba est dans le quartier de Kutchuk Tcharchou.

'Abdallâh Al-Makkî. Au quartier d'Al-Makâwî; la mosquée où il repose a reçu son nom.

Cheikh Mohammed Al-Ghizlânî. Sa koubba, visitée par les pèlerins, est à vingt minutes de la ville.

Cheikh Sâlih ibn As-Sâlihîn. Tombeau dans la mosquée du quartier de Djemchîd.

Cheikh Al-'Annâz. Koubba à proximité du tombeau de Seth.

Cheikh Kara. La mosquée où il est enterré, dans le quartier de Serrâdjkhânè, a reçu son nom.

Cheikh Mohammed At-Tayyâr. Dans la mosquée de 'Abdallâh, au Marché.

Cheikh Aboû'l-Fath, dit Ridâ ad-Dîn. Lieu de pèlerinage voisin de Cheikh Al-'Annâz.

Aboû 'Omar Kemâl ad-Dîn Moûsâ. L'un des plus remarquables ulémas de son siècle, avait étudié, avec le même succès, vingt-quatre sciences différentes. Ibn Khallikân a écrit sa biographie. Tombeau à proximité de Cheikh Aboû'l-Fath.

Cheikh Charaf ad-Dîn Aboû'l-Fadâïl. Uléma célèbre, enterré à dix minutes de Mossoul.

Omarî Hâdjî Kâsim. Inhumé dans la mosquée 'Omarî, quartier de Cheikh Mohammed.

L'apôtre Simon (1). Son tombeau est dans le quartier d'Al-Mansoûriya.

Ibn Al-Athîr, le célèbre historien, né en 555 à Djazîrat Ibn 'Omar, mort, en 630, à Mossoul, où il était venu se fixer avec sa famille, et avait passé une grande partie de son existence. Son tombeau, situé à Kadîb Albân, est très visité.

Les plus célèbres mosquées de Mossoul sont la Mosquée rouge, *Djâmi' al-Ahmar,* fondée par l'Atabek Zenguî, et restaurée, aux frais du Sultan, il y a quelques années. Là est vénéré le prophète Khizr. La

(1) Cette légende de l'apôtre Simon est fort intéressante : soit qu'on la rattache à Simon le Chananéen, soit qu'on y voie la survivance de la tradition de la mort de Simon-Pierre en *Orient.* (L. M.)

Grande Mosquée, *Djâmi' Kabîr*, construite par 'Omar Al-Mollâ et Emîn Bannâ sur l'ordre du sultan Sa'îd Noûr ad-Dîn ; le tombeau de 'Omar Al-Mollâ, dont le nom est resté attaché à quantité d'édifices religieux, se trouve en dehors de la ville.

Peu de chose à dire des édifices publics, qui comprennent le palais du Gouvernement, la Chambre d'Agriculture, deux casernes, un arsenal, la gendarmerie, la police, etc. Mossoul compte 9.106 maisons, 2.852 boutiques, 17 bains publics, 34 khans, 110 maisons de commerce, 62 cafés, 56 grandes mosquées, 74 mesdjids, 17 medrésés, 11 couvents de derviches, 20 églises chrétiennes avec un patriarcat, 20 écoles et 8 monastères. On y exploite 25 carrières de marbre. Sa superficie totale est de 138.425 arpents, formant 2.077 divisions. La population masculine est de 68.883 têtes ; pour l'ensemble du Sandjak, elle est de 193.848, dont 10.881 non-Musulmans. La population féminine est égale ou légèrement supérieure, dans l'un et l'autre cas, à la population masculine.

Mossoul est le centre d'un commerce important avec l'Inde, par Bombay, la Perse, par Hamadan et Kermanchah, la région de la mer Noire, la Mésopotamie et la Syrie. Ce commerce se fait surtout par caravanes. La laine, les tissus, les peaux, les céréales, le mastic, les produits agricoles, sont les principaux articles d'exportation. On importe surtout des étoffes, des meubles, des bijoux, des poteries, des objets manufacturés en cuivre, en verre, etc. La principale industrie locale est le tissage, mais sa situation laisse à désirer, et elle aurait besoin d'encouragements. Il serait, du reste, facile de la relever. On fabrique aussi des vases en cuivre d'un travail artistique, des bijoux d'or et d'argent, des objets en fer forgé, de la poterie, des objets en verre, et l'exploitation des carrières de marbre est d'un bon rapport.

Une quinzaine de pages sur l'histoire ancienne de l'Assyrie, la liste des fonctionnaires, des officiers, des consuls, etc., terminent cet Annuaire, d'une lecture à la fois intéressante et instructive, qui donne, sur cette région de la Mésopotamie, tous les renseignements désirables.

L. B.

Un Discours.

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux, en le signalant tout particulièrement à notre sympathique confrère M. Ch. Ali Yousef le discours suivant prononcé par M. Benhamouda, Mouderrès à Cherchel, dans un punch qui lui a été offert au cercle civil à l'occasion de son départ pour Saint-Louis du Sénégal où il a été nommé professeur à la Médersa. C'est M. Benhamouda qui nous a envoyé lui-même le texte, de Saint-Louis, en nous priant de l'insérer.

Messieurs,

Avant de quitter cette ville de Cherchel, où j'ai passé quelques mois heureux, où j'ai fait mes débuts de fonctionnaire, où l'on m'a fait enfin un si charmant accueil, je tiens à vous exprimer mes remerciements et à dire bien haut ce que je pense de la France et ce que mon cœur ressent pour elle.

C'est à la fois, Messieurs, une admiration enthousiaste et une reconnaissance profonde.

Si l'on compare ce qu'était l'Algérie il y a moins de cent ans avec ce qu'elle est aujourd'hui, on reste plongé dans le plus grand étonnement, tant a été rapide et radicale la transformation de ce pays.

Certes je ne veux pas, moi qui suis Algérien autochtone et Musulman, amoindrir la gloire et la grandeur des rois d'Oran, de Tlemcen, d'Alger, de Constantine. Mais grâce à l'éducation que je dois à la France, je suis obligé de reconnaître que ces souverains étaient en lutte perpétuelle, que les tribus placées sous leur domination se combattaient sans cesse, que les razzias incessantes jetaient le trouble, la ruine et la mort partout. Tandis qu'aujourd'hui les populations indigènes jouissent d'une tranquillité qui n'est troublée que quand elles la troublent elles-mêmes.

Autrefois l'individu était perdu dans la masse ; son individualité n'existait pour ainsi dire pas et, si je me permets d'employer une expression française de jadis, il était « taillable et corvéable à merci ». Combien sa situation matérielle et morale est changée ! Combien son sort est préférable ! Combien rares sont aujourd'hui ceux qui persistent à voir dans les Français des vainqueurs et des maîtres, au lieu de les considérer comme des protecteurs et des amis, ce qu'ils sont réellement pour nous !

La population indigène augmente en Algérie avec une rapidité remarquable. A qui le devons-nous? A la France, Messieurs, je le proclame, à la France qui a arrêté les tueries d'antan, qui a vaincu les épidémies mortelles, qui a répandu du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, les bienfaits de la paix, encouragé l'agriculture et réprimé la criminalité.

Et cette nation grandiose, qui, depuis tant de siècles, marche à la tête de la civilisation, cette nation dont l'histoire est si splendidement glorieuse, ne s'est pas bornée à des bienfaits matériels ; elle ne s'est pas contentée de nous donner des routes, des chemins de fer, des services maritimes et de nous apprendre à nous en servir, de creuser de vastes ports, de mettre en valeur les mines, les forêts, toutes les richesses de ce sol béni ; elle a suivi sa tradition généreuse et moralisatrice en nous donnant l'instruction, en ouvrant et multipliant les écoles, en créant des Médersas à Alger, à Tlemcen, à Constantine.

Ah ! certes, Messieurs, la tâche était difficile. Les Français venaient s'installer dans l'Algérie conquise, et deux races, inconnues l'une à l'autre, se trouvaient, par la force des choses, appelées à vivre côte à côte. Entre hommes de même origine, de même nationalité, de même éducation, les froissements sont fréquents; à plus forte raison entre populations si différentes qui, sur presque toutes choses, ont des idées, des habitudes, des manières de voir et des traditions si opposées. En outre, dans les rapports de gouvernants à gouvernés, que de précautions à prendre pour assurer à chacun la jouissance de ses droits, pour empêcher que les faibles ne soient lésés, et ici, les faibles ce ne sont pas les moins nombreux, mais les moins instruits, les moins expérimentés, les plus dépourvus de culture intellectuelle.

Après la conquête, les anciens habitants de l'Algérie étaient des vaincus devenus sujets. Et cet état de choses est plein de périls. Il fallait une persévérance inlassable pour amener les indigènes à aimer la France ; il fallait une patience extrême pour excuser la révolte de certains esprits, une force d'autorité incomparable pour réprimer les séditions. Toutes ces vertus, la France les a eues, pour notre plus grand bien. Elle en a montré bien d'autres et sa générosité a été inépuisable : à ceux de nous — et ils sont de plus en plus nombreux — qui comprennent ses efforts, la France a ouvert les rangs de son armée, de ses corps enseignants, de ses professions libérales; bien plus, elle les a admis dans ses conseils. On ne peut plus compter les indigènes qui sont aujourd'hui officiers, fonctionnaires, médecins, délégués financiers, conseillers généraux, etc...

C'est nous qu'elle convie à venir puiser la science dans les écoles créées par elle, pour que nous puissions ensuite la répandre parmi nos coreligionnaires. Et moi-même, Messieurs, ne suis-je pas une

preuve vivante de cette générosité ? puisque la France, après m'avoir donné l'instruction supérieure dans ses Médersas, après m'avoir envoyé ici pour professer, m'appelle aujourd'hui dans une de ses plus belles colonies et m'y donne un poste de confiance à Saint-Louis du Sénégal.

N'est-ce pas aussi, Messieurs, grâce à la France, par cette instruction donnée par elle, que la magistrature musulmane, jadis si décriée et non sans raison, hélas ! a acquis une plus grande valeur intellectuelle et morale ? Cette valeur ne fera que croître et la mettra un jour, si Dieu le permet, au même niveau de probité et d'honneur que la magistrature française.

Oui, Messieurs, il se forme en Algérie parmi la population indigène, lentement mais sûrement, selon l'expression de Gambetta, une élite intellectuelle dont l'influence, toute imprégnée d'amour pour la France, se répandra parmi les masses profondes.

Et comment ne pas être ébloui par l'avenir qui se prépare pour ce pays, le vôtre, Messieurs, comme le nôtre, en songeant que nous sommes seulement à l'aube de cette ère de progrès, commencée par le Sénatus-consulte de 1865 ? Comment ne pas être profondément, religieusement reconnaissants envers la nation qui nous a pris par la main pour nous faire suivre avec elle ce merveilleux chemin ?

Partout, en tout, on nous aide, on nous encourage ; il n'est pas jusqu'aux arts indigènes qui ne soient l'objet d'une sollicitude éclairée.

Elle est déjà longue, Messieurs, la liste de ceux à qui fut confiée la mission de présider aux destinées algériennes ; les noms d'illustres soldats : le duc d'Orléans, Bugeaud, Mac-Mahon, Chanzy, y brillent d'un éclat glorieux. Mais l'histoire impartiale écrira une page plus belle encore peut-être pour un autre nom. Ce nom est celui d'un homme qui s'identifie à l'Algérie, qui lutte pour elle, qui ne néglige rien dans l'ensemble ou dans les détails de ses intérêts, d'un homme dont la sollicitude vigilante s'étend partout et sur tous et qui, en un mot, voudrait faire pénétrer le bien-être matériel et moral jusqu'au fond du moindre gourbi.

Ce nom, Messieurs, je le prononce avec respect et admiration : c'est — vous l'avez compris —, celui de M. le Gouverneur général Jonnart, qui personnifie la France à nos yeux et nous la fait aimer davantage.

Qu'il soit permis à un fonctionnaire indigène, profondément pénétré de ce qu'il dit, de crier :

VIVE LA FRANCE !

Gloire et grandeur à la France !

SECTION RUSSE

Turkestan russe.

Nous sommes redevables des ouvrages analysés ci-dessous à S. E. le chef de la « Région du Turkestan » qui a bien voulu nous les faire envoyer par les « Comités Statistiques » des provinces qu'ils concernent. La Revue du Monde musulman *s'empresse d'adresser à l'éminent représentant du Gouvernement impérial dans l'Asie centrale, l'expression de sa reconnaissance. Elle présente en même temps ses remerciements tout particuliers à M. le colonel Vladimir Andreïevitch Moustafin, de Tachkent, et à MM. les présidents des Comités Statistiques de Syr-Daria, Samarkand et Ferghana* (1).

R. M. M.

Depuis 1857, la Russie possède sous le nom de « Comité central statistique » une institution chargée de recueillir tous les renseignementsstatistiques. Modifiée en 1863, elle dépend du Ministère de l'Intérieur et a, comme organes locaux, les comités provinciaux. Indépendamment des relevés statistiques destinés au Comité central, ces derniers font des descriptions détaillées des provinces au point de vue topographique, historique, économique, etc., et publient ces travaux. Pour les recherches nécessaires, ils ont droit aux concours des administrations locales. Mais en fait, les comités provinciaux montrent peu d'activité, dans leur tâche particulière. Ils se bornent généralement à publier un Annuaire, un Livre d'adresses ou l'Almanach de la province. Leurs ressources sont d'ailleurs des plus mo-

(1) Section russe. Afin de pouvoir mieux faire connaître aux lecteurs de la Revue les travaux si importants,à tous égards,que les savants russes consacrent à l'Islam et à ses peuples, nous nous proposons de réunir sous le titre de *Section russe*, une succession d'analyses documentaires qui, pour le moment, sont effectuées sous forme de « travail dirigé ».

La *Section russe* présente tous ses remerciements aux amis de la Revue qui ont bien voulu lui communiquer les photographies qu'elle utilise.

S. R.

destes : un crédit de 1.500 à 2.000 roubles par an, alloué par l'État, doit suffire à toutes les dépenses, sauf les frais d'impression, mis à la charge des imprimeries officielles, partout où elles existent.

Les comités provinciaux sont composés : du gouverneur, président ; d'un vice-président ; des hauts fonctionnaires des différentes administrations, membres d'office ; de membres effectifs, élus parmi les représentants des carrières libérales du pays et enfin, de membres honoraires, savants ou donateurs. Dans la pratique, le secrétaire qui est nommé par le gouverneur et doit posséder un titre scientifique ou une instruction supérieure, joue le principal rôle dans le comité. C'est lui qui compose les « Annexes » statistiques que les gouverneurs de province joignent à leur « Compte rendu » au Chef de l'État. Pour tous ces relevés, les secrétaires emploient les données fournies par les différentes administrations. C'est donc l'administration communale, à laquelle incombent les observations directes, qui constitue l'organe statistique essentiel ; le greffier communal se trouve être, lui-même, le fournisseur attitré de la plupart des renseignements. L'insuffisance et l'inexactitude que les informations peuvent présenter dans ces conditions, ont été maintes fois constatées et signalées par le Comité Statistique central.

***

En Asie, chacune des provinces du Gouvernement général de Turkestan a son « Comité Statistique ». Le plus actif paraît être celui de Syr-Daria, qui a son siège à Tachkent, au Palais du Gouvernement, et compte en 1910 parmi ses membres un Musulman : M. Abou Bekr Ahmed Divaïev.

Ce comité a publié, en 1910, un *Annuaire-Guide* du Turkestan, dû à son secrétaire M. J. E. Stoupakov, et qui présente un grand intérêt.

Il forme un volume, grand in-8, de 260 pages, avec de nombreuses illustrations, sans prétentions comme tirage, qui représentent des personnages officiels, et les églises russes du Turkestan ainsi qu'un séminaire. On n'y trouve aucune reproduction de mosquée — ni aucun portrait de Musulman. Une assez bonne carte du pays accompagne l'annuaire.

Nous lui empruntons les renseignements qui suivent sur la grande colonie musulmane russe de l'Asie centrale. Ces extraits ajoutent quelques éléments aux connaissances usuelles sur le Turkestan. Ils peuvent contribuer aussi à fixer les idées, dans une certaine mesure, sur les rapports de la Russie avec ses sujets musulmans d'Asie.

En dehors de renseignements détaillés sur les institutions administratives, civiles ou militaires de la capitale du Turkestan et des provinces, pour lesquelles l'*Annuaire-Guide* est très complet, et sur les institutions cultuelles et sociales russes, toute l'attention de l'auteur s'est portée vers la vie économique. Il ne mentionne les établissements religieux musulmans et les écoles musulmanes que numériquement, tandis que les églises russes sont décrites en détail et que les écoles russes font aussi l'objet de notices particulières. Nous ne trouverons en réalité d'informations caractéristiques concernant les Musulmans que comme éléments de l'étude économique du pays.

Des données numériques permettant d'évaluer l'importance générale du mouvement agricole, industriel et commercial, dans le pays entier comme dans les provinces, et la liste complète des institutions de crédit, des usines, des fabriques et maisons de commerce des différents centres forment comme le cadre du milieu où se meut la vie des Musulmans indigènes, qui sont en énorme majorité.

***

La *région* du Turkestan comprend cinq provinces, — Syr-Daria, Samarkand, Ferghana, Semirietchensk et Transcaspienne — qui avec les deux « Khanats protégés », de Bokhara et de Khiva constituent l'Asie Centrale Russe. Son immense territoire, grand presque quatre fois comme la France (Turkestan : 186.756.055 hectares. Khanats protégés : 16.320.000 hectares. France 53.646.400 hectares), s'étend de la Caspienne à la Chine, et de la Sibérie à la Perse et à l'Afghanistan.

Dans l'est, vers la Chine, une contrée montagneuse, où les lacs Balkach, Issikoul, etc., reçoivent des eaux abondantes ; — dans l'ouest une immense plaine, où les lacs desséchés sont nombreux, et que traversent deux grands fleuves, l'Amou-Daria et le Syr-Daria, affluents du lac d'Aral.

Ces régions ont, de tout temps, été la porte ouverte par laquelle s'effectuaient les migrations de l'Asie orientale vers l'Occident, et les conquêtes du monde occidental. Cyrus, Xerxès, Alexandre, Djenguiz Khan, Timour-Lenk et Nadir Schah s'y sont succédé. Leur exemple avait, de longue date, fixé l'attention des Czars russes, dont les possessions touchaient par le sud de la Sibérie à ces vastes espaces.

La conquête commença, en 1867, par l'annexion, dans la région orientale, de territoires situés au sud du lac Balkach, et au centre, par la

marche en avant dans la vallée du Syr-Daria. Les pays conquis formèrent les deux gouvernements de Sémirietchensk et de Syr-Daria, auxquels s'ajouta, en 1878, le district de Zarafchan, devenu plus tard la province de Samarkand.

En 1871, la Russie avait occupé le district de Kouldja qu'elle rendit à la Chine dix ans plus tard. En 1873, une partie du Khanat de Khiva était également occupée, sur la rive droite de l'Amou-Daria, et formait le district de ce nom, qui fut plus tard incorporé dans la province de Syr-Daria. Un peu plus tard, le Khanat de Khokand, occupé en 1875 et 1876, devenait la province du Ferghana. Enfin les opérations de 1889 étendirent le Turkestan jusqu'à la Caspienne. La conquête de l'Asie centrale n'est donc pas une conquête européenne — mais une conquête asiatique, comme direction du mouvement : elle s'est effectuée du nord vers le sud. On s'explique ainsi que les Khanats protégés de Khiva et de Bokhara constituent au milieu de l'ensemble des possessions de gouvernement, une zone nominalement moins dépendante, qui s'étend du lac d'Aral à l'Afghanistan, le long de la rive gauche de l'Amou-Daria, pour le Khanat de Khiva, et s'élargit sur la rive droite vers la frontière afghane, pour le Khanat de Bokhara.

***

L'avenir économique et ethnique de cette partie asiatique de l'Empire russe, où un peuplement aussi dense que celui de la France compterait 150 millions d'habitants, est considérable dans certaines régions, grâce à la fertilité du sol. Quand l'humus superficiel disparaît au sud de la Sibérie et à l'est d'Orenbourg, le « löss » le remplace. Cette terre jaune dont l'épaisseur atteint parfois 12 mètres, vient au premier rang comme fertilité après les alluvions de la Basse-Égypte. Elle ne donne pas seulement des moissons admirables, mais fournit sur place les matériaux de construction. On s'en sert encore pour construire des maisons dans les villes comme dans les « kichlak (1) » (villages), comme on s'en est servi pour élever les remparts des places fortes et pour édifier les célèbres mosquées de Samarkand et de Bokhara.

Mais le climat du Turkestan est continental par excellence, avec, en été, des chaleurs s'élevant à 50 à 55°, et une différence énorme entre la température au soleil et à l'ombre : on a observé au mois de mars sur le lac Karakoul — 15° à l'ombre et + 23° au soleil. La végétation porte l'empreinte de ces particularités du climat et du sol. Les prairies sont rares

(1) Littéralement : campements d'hiver.

Turkestan russe.

(excepté dans la province de Semirietchensk); l'herbe ne paraît qu'un moment; à la fin de mars toute la steppe se couvre d'un tapis de végétation exubérante, complètement brûlée au mois de mai. Là, pas d'arbres, tandis que dans la région des déserts de sables, on trouve des forêts de *saksaoul* (1), caractéristiques de ces parages. Quant aux montagnes, elles sont couvertes de forêts de pins, de bouleaux, de peupliers et de platanes d'Orient.

Le chiffre total de la population du Turkestan n'est encore que de 6.243.422 habitants, soit un peu plus de 3 habitants au kilomètre carré. L'Allemagne en a 104.

Les races les plus variées sont représentées au Turkestan. La race caucasienne l'est, d'un côté, par l'élément étranger : Russes, Polonais, Allemands, etc.; et de l'autre, par l'élément indigène : Ariens, Sartes, Tadjiks, Tziganes, puis enfin par les Hindous immigrés. La race mongole n'est guère bien moins partagée : elle compte les Kirghizes, les Uzbèks, les Tatares etc.. Enfin, la race sémitique a comme représentants les Juifs immigrés ou indigènes, et les Arabes.

En dehors des Européens, des Hindous et des Juifs qui, à eux tous, ne forment guère plus de 5,8 p. 100 de la population, tous les peuples du Turkestan sont Musulmans.

Les Sartes sont des Ariens, avec un grand mélange de sang turc; ils vivent dans les villes et les « kichlak » (villages) et mènent une vie sédentaire. Les Tadjiks appartiennent au milieu iranien ; poussés par les Turco-Mongols, une partie des Tadjiks se retira dans les montagnes, où ils sont connus sous le nom des Tadjik-Galtcha. Le joug des Turcs a eu une influence fâcheuse sur le moral des Tadjiks : ils sont devenus poltrons, peu honnêtes et fanatiques ; mais ils sont de beaucoup supérieurs à tous les autres peuples de l'Asie centrale, comme agriculteurs.

Les Tziganes du Turkestan russe sont Musulmans ; ils se divisent en deux groupes : les Maznougs et les Lulis, tous les deux nomades.

Les Hindous viennent au Turkestan sans leurs familles, s'occupent exclusivement de l'usure et, fortune faite, retournent dans leur patrie.

Les Kirghizes occupent l'immense territoire des steppes, depuis la Sibérie jusqu'aux bords de l'Amou-Daria et depuis la basse Volga jusqu'au Gobi occidental. Ils mènent principalement une vie nomade, quoique dans les derniers temps une tendance marquée vers la vie sédentaire commence à se dessiner chez eux. Les nomades s'occupent de l'élevage, mais les demi-sédentaires se mettent à l'agriculture.

Uzbèk n'est pas un nom de peuple, mais le nom collectif donné

(1) Salçolacée arborescente qui forme presque des forêts.

aux sujets du Khan tatare Euzbèk, de la dynastie de Tchaghataï qui gouverna au quatorzième siècle la Horde d'Or.

Les Tékines et les Turkmènes habitent la province Transcaspienne, le « territoire » d'Amou-Daria, les pays de Bokhara et de Khiva. Les Turkmènes ont su faire adopter leurs mœurs et jusqu'à leur costume aux peuples qui subirent leur domination. A Khiva tout le monde, depuis le Khan jusqu'au mendiant, porte des bonnets énormes en poil de mouton et de longs manteaux bruns rayés. D'autres Mongols, les Kalmouks, les Kara-Kalmouks et les Tschakir-Kalmouks habitent la province de Semirietchensk; les Kara-Kirghizes, ou « Kirghizes noirs » habitent la partie montagneuse de Tian-Schan, le sud-est des montagnes d'Altaï et les hauts plateaux du Pamir.

Les Tarantchis et les Dounganes vivent sur les frontières chinoises et dans la province de Semirietchensk. Les Dounganes sont des Chinois islamisés qui émigrèrent après la répression de leur révolte, et vinrent s'installer, au nombre de 18.000 familles, dans le Turkestan russe, où ils reçurent des terres.

Les Juifs immigrés sont venus pour la plupart de la Russie intérieure ; et comme leurs coreligionnaires indigènes de Bokhara, les Djouhoutes, ils s'occupent principalement du commerce.

***

Depuis un temps immémorial, les oasis florissantes et fertiles semées dans les immenses steppes mortes de l'Asie Centrale, constituent des centres de civilisation et de vie sédentaire, au milieu des vastes parcours des populations nomades. Il n'y a presque rien de changé actuellement à l'ancien état de choses. Aujourd'hui encore, l'élément urbain ne représente pas plus de 18,1 p. 100 de la population totale, là où il est le plus nombreux : dans la province de Ferghana, et 6,5 p. 100 dans la province de Semirietchensk où il est le moins important.

Industrie et commerce dans les villes; agriculture et élevage correspondant, dans les kichlak; enfin élevage seul, en pays nomade, telle est la répartition de la vie économique.

Mais l'industrie est encore peu développée. Pour 607 entreprises industrielles avec 15.570 ouvriers, la production totale n'atteint que 60 millions de roubles, dont les deux tiers pour la province de Ferghana. Entre toutes les branches de l'industrie, celle du *coton* (nettoyage, emballage) occupe la première place — plus d'un tiers du nombre total des établissements industriels.

Spéciale à la population nomade et demi-sédentaire, la production des laines est très développée dans la province de Syr-Daria. On y fabrique des étoffes de laine et de poil de chameau ou de chèvres ; de même, dans la province Transcaspienne qui fournit les célèbres tapis des Tekin. Répandue principalement dans les villes, l'industrie du cuir y occupe de petits ateliers, employant le « houzary », cuir de chameau, de bœuf et de cheval, ou le « saour », cuir de la croupe des chevaux et des ânes, qui se teint en vert éclatant.

La sériciculture est très ancienne au Turkestan, et le mûrier blanc se trouve partout où elle existe.

Quoique très variées, les richesses minérales du Turkestan sont peu étudiées et ne s'exploitent presque pas. On trouve cependant des mines de sel, de pétrole, de charbon, d'or, de fer, de cuivre et de plomb argentifère, de soufre, de turquoise, de lapis lazuli, etc. L'absence ou l'insuffisance des capitaux d'un côté, la tendance des exploitants à chercher un maximum de rendement avec des frais minimes, de l'autre, conduisent à des insuccès continuels.

En raison des étés brûlants et du manque de pluies d'avril à novembre (c'est-à-dire dans la saison où l'agriculteur en a le plus grand besoin), l'agriculture n'est possible qu'avec les irrigations dont elle dépend entièrement. Une terre, sans valeur, devient cultivable dès qu'un filet d'eau arrivant d'un « aryk » (canal) vient l'arroser ; elle se couvre aussitôt de champs et de villages.

Pour l'ensemble de l'énorme territoire du Turkestan, les terres cultivables ne représentent, dans ces conditions, qu'un peu moins de 4 p. 100 de la superficie totale.

Les forêts, dont l'étendue n'est d'ailleurs pas déterminée exactement, occupent de leur côté un peu moins de 20 p. 100 du territoire.

En tête des cultures vient le froment ; puis ensuite : l'orge, le riz, la « djougara » (plante dont la tige donne de la farine et sert aussi de nourriture pour le bétail), la « mache » dont la tige fournit de la paille et qui porte des cosses contenant des petits grains comestibles, le maïs, le « saflor » qui donne de l'huile, etc.

La récolte du blé varie de 18,57 pouds (297 kilogrammes environ) par habitant et par an dans la province de Semirietchensk, à 11,32 pouds (181 kilogrammes) dans la Transcaspienne, et 9,72 pouds (155 kilogrammes) dans la province de Ferghana. Ces quantités sont suffisantes, paraît-il, même dans les deux dernières provinces, pour les besoins de la population, les indigènes sédentaires qui forment la majorité se nourrissant principalement de légumes et de fruits, et les nomades des produits de l'élevage.

Dans les autres branches de l'économie rurale, la première place

Un Sarte.

revient à la culture du coton, tant par son importance pour le pays que par le profit qu'en tire la Russie entière.

En un an seulement, de 1907 à 1908, l'étendue des plantations de coton a augmenté de près de 40.000 déciatines ; elle était en 1908 de 247.860 déciatines (269.413 hectares).

L'horticulture a aussi une grande extension avec 9.000 déciatines de jardins dans la seule province de Ferghana.

La culture du tabac est peu répandue, et encore moins celle de la vigne, l'usage du vin étant proscrit par le Koran. Les Russes s'en occupent au contraire beaucoup ; ils ont planté 25.000 déciatines de vignes dont la surveillance est aux mains de vignerons de profession.

L'élevage reste la principale source de richesse de la population indigène du Turkestan, où les nomades sont en majorité. Toute la population de race turque s'adonne à l'élevage, assez primitif d'ailleurs: la nourriture du bétail n'est en général pas assurée suffisamment pour l'hiver.

Le commerce du Turkestan s'élève en tout à 320 millions et demi de roubles dont 140 millions et demi à l'exportation, et 180 millions à l'importation. La première place appartient au Ferghana dont le chiffre d'affaires ressort à 120 millions.

« Le Turkestan, dit l'Annuaire, constitue une colonie dont la valeur ne résulte pas des territoires vacants propres à la colonisation russe, mais dont l'importance est énorme en tant que colonie d'exploitation commerciale et industrielle. »

L'*Annuaire-Guide* est spécial au comité du Syr-Daria, mais les autres comités publient, chaque année en principe, des « comptes rendus » établis suivant un type général.

Quelques indications sur le territoire et la population de la province précèdent la partie essentielle du volume, qui se compose, en chapitres séparés, d'études plus ou moins fournies sur toutes les manifestations de la vie économique : condition de l'agriculture, élevage, commerce et industrie. La deuxième partie du volume, moins développée, est ordinairement consacrée à la vie sociale : impôts et contributions, état sanitaire, assistance publique, criminalité et instruction publique. Le volume se termine par de nombreux tableaux statistiques.

Nous avons reçu les comptes rendus de 1906 et 1908 du Syr-Daria ; de 1907 et 1908 du Ferghana et de 1907 de Samarkand. Ce sont des

fascicules grand in-8 de 100 à 350 pages. On trouvera dans les extraits qui suivent, à peu près tout ce qui se rattache au cadre des études de la Revue. Notons, à ce propos, que, dans les Comptes rendus, comme dans l'Annuaire, le point de vue russe semble prépondérant. Les questions indigènes sont laissées de côté ou reléguées au second plan, comme naguère dans les publications analogues de l'Algérie. On a tout à fait l'impression que, pour l'administration locale, il n'y a qu'un objectif : la colonisation russe.

Province de Syr-Daria

Prolongement de la Sibérie russe, la province de Syr-Daria est bornée par la mer d'Aral à l'ouest, les pays de Khiva et de Bokhara au sud-ouest et par les autres provinces du Turkestan russe, au sud-est et à l'est. Sa superficie est de 625.863 kilomètres carrés, plus que la France entière qui en compte 536.408.

Cette énorme étendue comprend administrativement cinq districts et un territoire (1). Elle n'est peuplée que de 1.725.082 habitants, soit un peu plus de 3 habitants au kilomètre carré en moyenne. Le district le plus peuplé, celui de Tachkent, présente une densité de près de 12 habitants au kilomètre carré ; mais à l'autre extrémité le district de Perovsk n'a que 1,56 habitants au kilomètre carré.

Les Musulmans, indigènes et immigrés, représentent 95,2 p. 100 de la population avec un chiffre total de 1.627.130 dont 221.177 chiites et 1.405.953 sunnites. Fait à remarquer, la statistique des naissances et des décès, établie pour la première fois en 1906, attribue à la natalité et à la mortalité des proportions très différentes selon qu'il s'agit des Musulmans ou des Russes. Pour ceux-ci les chiffres de la natalité et de la mortalité sont de : 5,15 p. 100 et de 2,75 p. 100. Ils tomberaient pour les Musulmans à 2,35 p. 100 et 1,8 p. 100. Mais on ne doit pas perdre de vue que ces derniers n'ont pas de registres d'état civil, les nomades surtout.

Le peuplement nomade se compose de Kirghizes, Kara-Kirghizes, Kara-Kalpak, Turkmènes et Tziganes de l'Asie centrale (Luli). Il occupe principalement deux districts : celui de Perovsk où on compte 26.032 tentes et celui de Kazalinsk où on en compte 30.711. Dans les

(1) Celui d'Amou-Daria. C'est une partie du Khanat de Khiva conquise par la Russie, six ans plus tard (en 1873) que la province de Syr-Daria et réunie à cette dernière en 1886 sous le nom de territoire d'Amou-Daria.

autres districts le pour cent des nomades diminue tous les ans. Les Kirghizes du district de Tachkent sont déjà presque tous sédentarisés et s'adonnent à l'agriculture et il est à prévoir que, dans un avenir très prochain, d'autres suivront leur exemple ; déjà les Kirghizes de Tchimkent et d'Aouléata sont à moitié sédentaires et ont, pour leurs propres besoins, des cultures d'une certaine importance. Dans le territoire d'Amou-Daria le recensement montre l'existence de 14.096 enclos, contre 22.115 tentes nomades, et, de plus en plus, les Khirghizes demandent des terres de culture.

La population sédentaire, se compose de Sartes, Uzbèk, Tadjiks, Juifs de Bokhara et Russes qui s'adonnent à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. Le chiffre des sédentaires est grossi par l'élément immigré : Tatares, Dounganes, Hindous, Arabes et Européens.

La colonisation russe, qui garda un caractère accidentel jusqu'en 1906, est depuis devenue systématique. Sous la poussée d'un flot ininterrompu d'immigrants, l'administration de la province dut recourir aux moyens énergiques pour trouver des terres arables disponibles. Ce n'était guère facile, le district de Tachkent étant déjà complètement occupé par une population indigène agricole. Dans le territoire d'Amou-Daria, les conditions locales se montraient peu favorables à l'agriculture ; enfin les districts de Kazalinsk et de Perovsk n'étaient pas encore étudiés à ce point de vue. Restaient deux autres districts, ceux de Tchimkent et d'Aouléata. L'administration y constata l'existence de terres vacantes dans plusieurs communes. Elle eut raison de la résistance des Kirghizes qui durent céder quelques dizaines de milliers d'hectares moyennant une indemnité fixée par une Commission spéciale à 4 roubles 25 kopecks ou 11 fr. 30 l'hectare, en moyenne. Enfin les colons achetèrent d'autres terres individuellement aux Kirghizes.

On comptait ainsi en 1908, dans la province 87 villages russes, formant 6.379 familles, qui possédaient plus de 200.000 hectares de terre. La colonisation n'a plus maintenant d'avenir dans le Syr-Daria sans dépenses administratives considérables pour l'irrigation artificielle des terres mortes.

***

La base de l'existence économique des Sartes, ainsi que des Kirghizes sédentaires est l'agriculture, qui dépend de l'irrigation. Comme partout dans le Turkestan, les travaux d'hydraulique agricole sont très anciens dans la province de Syr-Daria, sans s'être développés partout où on en aurait besoin et ils restent souvent assez primitifs.

La province n'est même pas encore bien étudiée à ce point de vue.

On y compte cependant de 2.000 à 3.000 « aryk » (canaux) d'une longueur totale de 18.000 kilomètres, avec un débit de 30.000 pieds cubes par seconde. Toute la charge des travaux incombe à la population qui fournit la main-d'œuvre et les matériaux pour l'entretien des canaux. Ces prestations en nature représentent une somme d'environ 367.892 roubles à laquelle il faut ajouter 33.700 roubles pour le traitement des 40 « aryk-aksakal » (1) (inspecteurs) et des « mirabs » (2) (gardiens). Mais en vertu du Règlement du Turkestan, ce sont les communautés elles-mêmes qui fixent et payent le traitement des « mirabs ».

Jusqu'en 1906, les travaux effectués par l'administration n'avaient eu aucune importance réelle. Il en a été exécuté de plus sérieux, en 1908, aux frais de la Caisse provinciale. Mais l'effort est absolument insuffisant. Le manque d'eau cause à la population agricole des pertes considérables et provoque des querelles continuelles entre les riverains. D'autre part, la superficie cultivée ne représente encore que 2 p. 100 du territoire entier de la province et le développement des canaux permettrait de l'augmenter considérablement.

Çà et là, cependant, on peut exceptionnellement cultiver sans irriguer, par exemple sur les coteaux et dans quelques vallées, en petit nombre où la pluie suffit pour les céréales.

Le district de Tachkent est le mieux partagé au point de vue de l'irrigation ; aussi les cultures sont-elles plus riches. On cultive le coton, le riz, la vigne, etc.

Dans le district de Tchimkent, peu favorisé comme climat, les Kirghizes, fuyant devant les sauterelles, ont sacrifié à la culture de vastes étendues de leurs *djaïlaou*, pâturages d'été situés dans les montagnes, où les sauterelles ne se montrent presque jamais.

Plus de la moitié de la superficie cultivée de la province est occupée par la culture du froment (*boughdaï*) dont on cultive plusieurs espèces (3) ; viennent ensuite le millet, le riz (*chala*), de deux espèces : *ack* (blanc) et *kizyl* (rouge); l'orge (*arpa*) ; le sorgo (*djougara*), le maïs (*makka-djougara*), etc. On cultive aussi le lin, le chanvre et le *koundjoute*, dont les tiges servent de combustibles et les grains à la fabrication de l'huile ; des plantes fourragères : le trèfle et le foin ; des plantes industrielles, le coton.

Les méthodes agricoles des indigènes, nomades ou sédentaires, sont extrêmement primitives et ne s'améliorent guère. Seuls, les Uzbèk et

(1) Chefs ou plus littéralement « barbes blanches » des canaux.

(2) Maîtres de l'eau.

(3) Le « kizyl-boughdaï » ou froment rouge de très belle qualité, « ack-boughdaï » ressemblant à l'espèce européenne, « lutchak-boughdaï » qui donne une farine très blanche, et beaucoup d'autres.

les Kara-Kalpak du territoire d'Amou-Daria font exception par leur goût pour le travail et leur habileté, aussi la culture de leur pays est-elle de beaucoup supérieure à celle des autres districts de la province.

On bat en général le blé, sur aire, avec les bœufs; à défaut on se sert d'un instrument spécial, confectionné avec des branches d'arbres et des plantes épineuses, dont une charge de terre et de pierres porte le poids à plus de 100 kilogrammes. On bat et on vanne deux fois, puis on passe le grain dans un tamis de boyaux. En tout, la culture complète d'un « batman » (1,3 hectare) de froment ne représente pas moins de 20 à 23 journées de travail, soit 26 à 33 roubles.

La récolte se conserve : le grain en silos, presque personne n'ayant de grange, et la paille (*saman*) sous des toits (*saman-khanè*). Elle sert de fourrage d'hiver.

Enfin, les moulins sont d'une construction assez primitive pour qu'il s'y perde 5 p. 100 de la farine. Aussi, les Kirghizes et les Sartes n'obtiennent-ils de leurs terres qu'un rendement inférieur d'un quart et plus à celui des terres cultivées par les colons russes, fort éloignés cependant de la perfection dans l'art agricole.

La culture du coton est celle qui donne la rémunération la plus large aux habitants du Turkestan. Elle est très ancienne, mais le gouvernement russe a introduit des espèces américaines qui ont fini par supplanter les espèces indigènes, quoiqu'au Syr-Daria le climat rende les résultats peu satisfaisants. La surface occupée par le coton varie d'ailleurs presque chaque année, selon que la récolte de l'année précédente encourage ou décourage les indigènes.

Parmi les conditions défavorables à l'agriculture dans la province, il faut citer les luttes constantes que les riverains du Syr-Daria et de l'Amou-Daria ont à soutenir contre les inondations. Elles leur prennent de 10 à 15 jours de travail par an pour la réparation des digues; les canaux et les routes leur prennent en outre 20 à 25 journées, de sorte que les agriculteurs perdent chaque année une quarantaine de journées, à l'époque du plus fort travail des champs.

En l'absence d'écoles d'agriculture et de fermes ou pépinières d'essais, où les indigènes puissent s'initier à des méthodes moins arriérées, la population musulmane conserve ses procédés coutumiers; et le fléau de l'usure sévit parmi elle, faute d'un crédit agricole. Il existe, à la vérité, des caisses de crédit dites « caisses kirghizes » mais elles rendent peu de services, ne faisant que des prêts insignifiants (10 à 50 roubles). En outre, à cause de l'étendue de la province, le Kirghize qui veut obtenir un prêt, doit faire des centaines de verstes jusqu'au chef-lieu du district. Enfin il ne rapporte guère que les deux tiers ou même la moitié de la somme prêtée.

La destruction des forêts constitue un autre péril pour l'agriculture. Elle s'accélère rapidement depuis dix ans, au détriment des sources, en montagne, et des cultures, dans les cantons sablonneux où pousse le saksaoul.

Même dans ses parties les plus désertes, la vaste plaine du nord du Turkestan se couvre d'herbe au printemps; de même beaucoup de terres non cultivables faute d'eau ou en raison de leur altitude trop élevée. Autant de pâturages naturels pour les innombrables troupeaux des indigènes.

L'élevage constitue l'unique ressource des Kirghizes nomades, qui tirent du mouton les trois quarts de leurs revenus. Les chevaux les fournissent de viande, de lait (*koumys*), de peaux, et leur servent de moyens de transport. Les bêtes à cornes servent pour le labour, mais non pour l'alimentation, les indigènes préférant la viande de cheval ou de mouton.

En principe, les troupeaux des nomades passent l'année entière au pâturage, sans autres abris d'hiver que les grottes naturelles ou les fourrés de roseaux, etc. Sauf pour les chameaux, les Kirghizes, ceux de Perovsk et de Kazalinsk surtout, ne font presque jamais de provisions de fourrages, comptant sur des hivers courts, sans neige ni gelée : aussi arrive-t-il souvent qu'ils perdent une grande partie ou même presque la totalité de leurs troupeaux. On voit des « bey », riches la veille, devenir, en un jour, des mendiants.

La sériciculture ne s'est que peu développée, sans caractère industriel, quoique les indigènes, et surtout les Sartes, s'en occupent pour leurs besoins familiaux, en abandonnant aux femmes l'élevage du ver à soie.

Malgré les grandes richesses du sous-sol, où on trouve le cuivre, le fer, l'or, le charbon, etc., l'exploitation des mines reste insignifiante faute de routes.

On ne peut guère évaluer l'importance du commerce dans la province de Syr-Daria, faute de statistiques commerciales. Autrefois, quand l'impôt de la zakat se percevait par prélèvement du 1/40 des revenus bruts, les évaluations commerciales avaient une certaine exactitude; elles ne résultent aujourd'hui que de renseignements administratifs d'une valeur relative.

Le chemin de fer de Tachkent a beaucoup contribué au développement du commerce de la province, qui s'est élevé en 1908 à 75 millions de roubles : 20 millions à l'exportation et 55 millions à l'importation. En même temps, le commerce intérieur du bétail se chiffrait par 11 millions.

L'industrie reste rudimentaire. Dans les ateliers indigènes on ne trouve qu'un matériel primitif qui se transmet de père en fils, du maître à l'apprenti, sans aucun progrès. Aussi, l'industrie locale tombe-t-elle de plus en plus, faisant place aux produits bon marché importés de la Russie d'Europe.

On comptait, en 1908, 5.500 petits ateliers avec 25.000 ouvriers et une production de 8 à 10 millions de roubles. Le nombre des fabriques et usines était d'autre part de 156, occupant 1.460 ouvriers et produisant pour 6 millions de roubles environ.

***

L'instruction indigène dépend des établissements religieux musulmans, ou de communautés urbaines et rurales; elle est donnée aussi par des particuliers. Les chiffres qui suivent montrent son insuffisance.

	o/o DES ÉLÈVES		
	Par rapport à la population musulmane entière	Rapport des écoliers à la population masculine	Rapport des écolières à la population féminine
A Tachkent. . .	4,3	5,2	2,2
Dans la province	2,1	3,34	0,72

En 1908, la province de Syr-Daria comptait en tout 2.216 écoles musulmanes (dont 31 écoles russo-indigènes avec 1.290 écoliers) donnant l'enseignement à 28.875 garçons et 5.472 filles, comme on le voit au tableau détaillé des écoles musulmanes et russo-musulmanes.

Il y a en outre quelques élèves musulmans dans les écoles russes. En 1906, 12 au séminaire de Tachkent, 5 dans une école communale secondaire de la même ville ; 30 dans une école communale secondaire de Tchimkent ; 20 dans une école analogue dans la ville de Turkestan; enfin 21 dans une école pareille à Petro-Alexandrovsk.

Il convient d'autre part de noter que le nombre des mektébs ainsi que des écoles de Kirghizes (écoles d'aoul) change constamment, en particulier suivant les saisons. D'octobre à mars il augmente de 20 p. 100 et même plus, en diminuant d'autant de mars à novembre. Certaines écoles disparaissent pendant des semaines.

	MEDRESSÉS DES SARTES		MEKTEBS DES SARTES			MEKTEBS FÉMININS		KARYKHANÈS (1)		ÉCOLES DES AOULS KIRGHIZES			ÉCOLES RUSSO-INDIGÈNES		ENSEMBLE		
	Nombre des écoles	Nombre des élèves hommes	Nombre des élèves	Nombre des élèves: Hommes	Nombre des élèves: Femmes	Nombre des écoles	Nombre des élèves	Nombre des écoles	Nombre des élèves h.	Nombre des écoles	Nombre des élèves: Hommes	Nombre des élèves: Femmes	Nombre des écoles	Nombre des élèves h.	Nombre des écoles	Nombre des élèves: Hommes	Nombre des élèves: Femmes
Ville de Tachkent :																	
Quartier russe	»	»	7	110	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	110	»
— indigène	22	1.089	135	4.873	»	87	1.344	7	172	»	»	»	7	476	258	5.565	1.344
Districts de :																	
Tachkent . . .	4	93	108	1.290	»	»	»	»	»	222	2.153	505	5	112	338	3.630	»
Tchimkent . .	6	240	88	1.895	»	»	»	»	»	234	3.653	»	2	135	330	5.023	505
Auléata	»	»	102	1.202	180	»	»	»	»	90	1.021	419	7	237	199	2.460	180
Perovsk. . . .	»	»	3	60	»	»	»	»	»	144	1.617	»	6	131	153	1.901	419
Kasalinsk. . .	»	»	4	105	»	2	13	»	»	»	»	»	2	77	8	182	10
Amou-Daria .	2	72	769	7.983	»	149	3.009	»	»	»	»	»	2	41	922	8.097	3.005
Total en 1908.	34	1.495	1.216	17.508	180	238	4.368	7	172	690	8.426	924	31	1.290	2.216	28.875	5.572
Total en 1907.	31	1.316	1.319	17.443	»	236	4.583	6	183	577	7.067	681	30	1.257	2.191	27.266	5.264

(1) Écoles où on apprend le Koran, par cœur.

***

Le chef-lieu de la province de Syr-Daria, Tachkent — ville de pierre — (à 456 mètres d'altitude) est en même temps le centre administratif, financier et militaire, etc. du Turkestan. C'est une ville très ancienne. Un quartier russe s'est ajouté à la ville indigène. Avec ses jardins et dépendances, Tachkent s'étend dans un périmètre immense. La partie peuplée comprend 191.500 habitants, dont 150.322 indigènes (140.000 Sartes).

L'ordre et la propreté laissent à désirer, et l'état sanitaire est loin d'être satisfaisant, car la ville ne possède ni égouts ni filtres ; on se sert généralement de l'eau du Salar, des puits et même des « aryk » (canaux). Par contre, il y a un téléphone municipal et une ligne de tramways à chevaux, de 9 kilomètres de longueur, en attendant la traction électrique déjà projetée.

Les mosquées sont au nombre de 349 pour 150.963 Musulmans dont voici la répartition par cultes et sexes et par quartiers.

	CHIITES		SUNNITES	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Quartier indigène. .	75.052	65.066	—	—
Quartier russe . . .	440	201	6.295	3.909
	75.492	65.267	6.295	3.909

Les Musulmans ont 227 écoles, dont 22 medressé avec 1.014 élèves, 199 mekteb avec 4.323 garçons et 1.071 filles, 6 kary-khané avec 183 élèves.

En dehors des écoles musulmanes, il existe à Tachkent 8 écoles russo-indigènes avec 634 élèves. Les renseignements qui suivent donneront une idée de l'organisation de ces dernières.

Écoles russo-indigènes de Tachkent.

Première. — Directeur russe ; professeurs : un Russe et un Musulman, Mohamed Abd. Khanov ;

Deuxième. — Curateur honoraire : Mir. Azîm Mir Aïoupov. Directeur russe. Professeurs : un Russe et un Musulman : Moul.-Mir Sagat-Mir Zakirov ;

Troisième. — Curateur honoraire : Hakîm Khodja Okhouid Khadjaïev. Directeur russe. Professeurs : un Russe et un Musulman : Moullah Hachim Moullah Hakimov ;

Quatrième. — Directeur, en même temps professeur russe. Professeur musulman : Mohammed-Rasoul Islam-Rasoulev;

Cinquième. — Directeur, en même temps professeur russe. Professeur musulman : Saïd-Ghazy Saïd Ahmatov ;

Sixième. — Directeur-professeur russe. Deux professeurs, un Russe et un Musulman : Açab. Abd. Varab-Khodjaïev ;

7e *École à deux classes.* — Directeur-professeur : un Russe ;

8e *École russo-tatare.* — Directeur-professeur : un Russe. Professeur musulman : Fat. Ghiladjitdinov.

***

Le mouvement des affaires de Tachkent justifie l'existence de quatre banques : banque d'État, banque Russo-chinoise et deux banques commerciales russes.

Les fabriques et usines sont au nombre de 54 avec une production de 2 millions et demi de roubles. Enfin, le chiffre total du commerce de la grande cité atteint 47 millions de roubles à l'importation et 2 millions et demi à l'exportation.

On constate la spécialisation industrielle des indigènes en étudiant la liste des établissements industriels et commerciaux de Tachkent fournie par le *Guide-Annuaire*. L'industrie textile, celle du cuir, les briqueteries, les moulins, la pelleterie, la cordonnerie asiatique, la bonneterie indigène, la fabrication des soieries asiatiques sont presque entièrement aux mains des Musulmans. Par contre, les institutions de crédit. la fabrication et le commerce des vins, de la bière, des boissons alcooliques, du tabac ; la métallurgie, l'imprimerie, la photographie, la pharmacie, les transports, les services d'assurances, l'exploitation des hôtels, n'intéressent guère que les Russes. Il y a partage, pour la préparation du coton, l'épicerie, la mercerie, la fabrication de l'huile, etc.

La situation se modifie un peu dans les autres villes de la province. Plus on s'éloigne du centre administratif, plus les représentants du commerce et de l'industrie russes sont rares. Ainsi, à Tchimkent, en Turkestan, à Aouléata, où on trouve quelques commerçants russes, l'industrie est entièrement indigène.

A Tchimkent (15.000 habitants, 36 mosquées), dont la situation est ravissante, la végétation luxuriante et le climat relativement doux attirent beaucoup de malades les Musulmans ont 1 tannerie, 2 filatures de coton, 19 de textiles divers, 5 boucheries, etc. Pas d'industrie russe. — En Turkestan (13.000 habitants, 41 mosquées), une usine à vapeur russe contre 21 établissements industriels et commerciaux musulmans. — Aouléata (18.700 habitants, 21 mosquées) qui se trouve au point de rencontre des grandes voies du pays nomade, est devenue un centre commercial très actif. La foire annuelle, du 1er mai au 1er juin, fait 1 million de roubles d'affaires ; 3 tanneries et 10 filatures indigènes. — A Perovsk enfin (7.765 habitants, 5 mosquées), on compte 27 filatures musulmanes.

A Kazalinsk (12.000 habitants, 5 mosquées), fondé en 1854 sous le nom de Fort I, on ne trouve au contraire que deux commerçants musulmans, au milieu des établissements russes. De même, à Petro-Alexandrovsk, le chef-lieu du territoire d'Amou-Daria (2.680 habitants, 35 mosquées), le commerce est russe, à l'exception de quatre ou cinq négociants musulmans. Mais il existe dans le district, en dehors de la ville, 15 filatures de coton, 1 tannerie et 15 tissages, appartenant aux Musulmans.

Ces indications auraient besoin d'être complétées par quelques données sur les chiffres d'affaires et la main-d'œuvre. Les comptes rendus n'en donnent pas.

Ajoutons enfin que la liste des personnages officiels du district de Perovsk nous donne le nom de M. Ali Koutebarov, un des deux médecins du district, et que, parmi les quatre médecins du district de Tachkent se trouve une femme, doctoresse musulmane, Zaïneb Abdurrahmanov.

Province de Ferghana.

Située au sud-est de Turkestan, entre la Chine, l'Afghanistan et la Bokharie, cette province, d'une superficie peu étendue relativement, car elle n'a que 148,598 kilomètres carrés, est cependant la plus développée de celles du Turkestan, au point de vue commercial et industriel.

Topographiquement, elle ne ressemble pas aux steppes de l'Asie Centrale, jadis la « Haute Tartarie ». Elle se compose d'une vallée de 23.000 kilomètres carrés environ, située au nord de la province et qu'entourent de hautes montagnes ; puis, au sud d'une double chaîne

d'autres montagnes (Alaï et Transalaï) couvertes de neige et de glaciers. La cime la plus élevée, le pic Kauffmann, s'élève à 23.000 pieds.

En dehors des cols qui servent de passage aux troupeaux, et sont impraticables en hiver, la vallée de Ferghana n'a de communications avec le monde que par une large ouverture à l'ouest, du côté de la ville de Khodjent, dans la province de Samarkand. C'est à cette situation que l'ancien Khanat de Khokand doit d'avoir échappé aux attaques de conquérants de l'est et du midi, et d'avoir conservé, de nos jours, son indépendance plus longtemps que les autres Khanats et Émirats de l'Asie Centrale, sauf ceux de Khiva et de Bokhara.

Administrativement, la province est divisée en 5 districts qui comprennent 103 communes dont 84 sédentaires, 17 nomades et 3 mixtes. Les sept villes de la province, toutes situées dans la vallée de Ferghana sont : Khokand, Marghellan le Vieux, Andidjan, Namangan, Och, Tchoust et Marghellan le Nouveau. Fondée il y a une trentaine d'années et dans un but stratégique, cette dernière ville a pris en 1907 le nom de Skobelev en l'honneur du conquérant du Turkestan.

Très bariolée au point de vue ethnographique, la population de la province, qui s'élève au total à près de 2.000.000 d'habitants, soit 21,5 habitants par kilomètre carré, comprend une quinzaine des nationalités différentes, dont voici le tableau :

Sartes	1.295.348
Kirghizes	264.054
Kara-Kirghizes	121.233
Tadjiks	94.912
Kiptchak	59.853
Kachghares	49.517
Uzbèks	25.745
Turcs	22.607
Kara-Kalpaks	21.789
Tatares	1.850
Tziganes	1.849
Arabes	951
Persans	898
Juifs indigènes	3.091
— immigrés	1.605
Russes	28.000

Il y a aussi quelques centaines de représentants des autres nationalités européennes.

Les Musulmans sont, au moins, au nombre de 1.961.294. En de-

Campement kirghise.

hors des Tadjiks, de quelques Arabes et autres immigrés, ils appartiennent aux peuples turco-tatares et ont tous les mêmes mœurs et coutumes, ce qui rend le peuplement de la province assez homogène, socialement, puisque les non-Musulmans ne dépassent pas 35.131, soit 1,75 p. 100.

Parmi les non-Musulmans, les Russes sont en grande majorité : leur total comprend, en particulier, 10.000 agriculteurs. L'Administration a fondé sept villages russes dans la province, mais depuis 1901, elle a dû interrompre la colonisation faute de terres libres.

L'immigration russe n'en a pas moins continué spontanément. En 1904, un flot d'immigrants s'est porté vers la vallée de Kougart dans le district d'Andidjan, et les nouveaux venus s'y sont emparés des terres des Kirghizes, sans s'occuper de leurs droits de propriété et en démolissant même les maisons d'hiver des indigènes, pour en faire des matériaux de construction ou du combustible. C'étaient, pour la plupart, des paysans chassés par le manque de terres de la Russie intérieure, et attirés par la nouvelle du partage gratuit des terres en Kougart, lancée dans les journaux.

En 1907, le Turkestan russe et le Ferghana en particulier, furent fermés administrativement à la colonisation. Un peu affaibli ainsi, le mouvement d'émigration n'en continue pas moins. Le nombre des villages russes est élevé de 10 à 17 en 1908 avec près de 10.000 habitants.

Peu important numériquement, le groupe des Persans, des Arméniens et des autres indigènes du Caucase n'a commencé à paraître, dans la province, que depuis la construction du chemin de fer. Il reste concentré principalement dans des villes et paraît exercer une influence fâcheuse sur la moralité des indigènes, par ses bouges, cafés, auberges et cabarets.

Voici la répartition de ces Asiatiques étrangers :

	Arméniens	Persans	Autres peuples du Caucase
	—	—	—
A Andidjan	422	243	67
A Khokand	378	261	43
A Skobelev	186	33	15
A l'ancien Marghellan . . .	13	8	4
A Mamangan.	75	44	16
A Och	12	»	2
TOTAL. . .	1.095	592	147

Cette population est négligeable, en dehors des villes, puisqu'elle ne s'élève pour toute la province qu'à 2.292 âmes (408 femmes et

1.994 hommes); si insignifiant qu'en soit le nombre, relativement aux 2.000.000 d'habitants de la province, leur présence n'en a pas moins suffi pour propager parmi les indigènes les vices de la civilisation occidentale.

***

La population sédentaire est plus importante que la population nomade, les habitants des villes représentant déjà 19 p. 100 du total. Sur 350.709 feux, le recensement de 1908 en attribue 316.875 aux sédentaires, soit 1.524.718 habitants sur 1.806.631. Ce même recensement constate un fait intéressant : le développement de l'état prolétaire dans la population sédentaire agricole. Il existait déjà à cette époque 35.015 familles (13,3 p. 100) indigènes, sédentaires, complètement dépourvues de terres. Ces sans-terre s'employaient comme fermiers et comme « tcharyek » ou khammès (1), et leur nombre augmenterait sensiblement chaque année. Les données statistiques manquent à la vérité pour l'établir, et cet état de choses ne résulte pas de l'insuffisance des terres chez les indigènes. Chaque famille possède en moyenne 3 hectares de terres arrosées, ce qui suffit largement pour une famille. La ruine des indigènes serait due à l'absence de crédit agricole. Les cultivateurs de coton recourent, pour se procurer les fonds nécessaires, à des emprunts onéreux qui entraînent l'engagement perpétuel de la terre, en ne laissant au débiteur qu'une propriété nominale, ou qui aboutissent même à la saisie et à la vente de la terre engagée.

La culture du coton, favorisée par les conditions climatériques, occupe un tiers de la superficie cultivée. Elle joue un rôle important dans la vie économique de la province, non seulement par son rendement matériel, mais aussi à cause des industries qui en dépendent : nettoyage et pressage du coton, fabrication de l'huile, etc.

Le commerce et le transport du coton occupent, en outre, une partie importante de la population. Suivant donc que la récolte sera bonne ou mauvaise, la situation économique de la nombreuse classe des petits propriétaires fonciers se transforme, et toute la vie industrielle et commerciale de la province s'en ressent.

Les autres cultures sont par ordre d'importance : le froment, le riz, le sorgo, le trèfle, le maïs, etc.

On appréciera mieux le rang industriel du Ferghana en comparant sa production avec celle des autres provinces.

(1) Littéralement, tcharyek veut dire : un pour quatre. Ce sont des « khammès » au quart.

	Nombre des usines	Nombre des ouvriers	Production annuelle en roubles
Ferghana. . . .	216	7.159	32.000.000
Samarkand . . .	119	2.496	16.000.000
Syr-Daria . . .	156	1.460	6.000.000

142 des usines de Ferghana sont des fabriques de nettoyage du coton; 13 des fabriques d'huile de coton; 11 des tanneries ou des fabriques d'objets en cuir.

La province est aussi de beaucoup supérieure aux autres comme développement des petites industries, ainsi qu'on le voit par ce tableau :

	Nombre des ateliers	Nombre des artisans	Production annuelle en roubles
Ferghana . . .	18.175	29.460	6.394.785
Syr-Daria . . .	5.500	25.000	8 à 10.000.000
Samarkand . .	8.370	11.472	3.000.000

Les chiffres d'affaires les plus importants sont fournis par les fabriques d'huile de coton, par les moulins à eau, les moulins à pilon, les fabriques d' « arbas » et les forges. C'est à Namangan et Marghellan le Vieux que la petite industrie est la plus développée. A Marghellan la production annuelle s'élève au chiffre de 2.000.000 de roubles, grâce au nombre considérable des ateliers de tissage (1064) et de dévidage de la soie, avec trois ouvriers par atelier. Namangan, dont la production annuelle ne dépasse pas un demi-million, a cependant aussi 807 ateliers.

Le commerce est centralisé dans les villes où se trouvent les dépôts de marchandises ; dans les campagnes il est limité aux marchés périodiques destinés aux objets de première nécessité et qui s'animent après les campagnes du coton et de la soie, quand la population a de l'argent. Les principaux produits, comme le coton, les cocons et le « ourioukk » séché, ne figurent dans les marchés qu'en petites quantités, étant vendus d'avance aux fabricants ou commerçants et livrés directement.

Avec les denrées alimentaires, ce sont les tissus qui se vendent le plus en marché. Les « tchar-bazartchi » (1), petits marchands ambulants se transportent de l'un à l'autre à cheval ou en « araba ». Ils sont les seuls commerçants professionnels. Leur provision de marchandises est petite, et ils retournent à la ville, une ou deux fois par semaine, pour s'approvisionner dans les dépôts, souvent à crédit ou sur acompte.

Les « bazartchi » ont leurs marchés attitrés et ces marchés jouent un rôle important dans la vie indigène. On vient souvent de très loin,

(1) « Tchar » en persan : quatre ; « tchar-bazartchi » signifie : celui qu exerce le commerce sur quatre bazars.

non seulement pour acheter et vendre, mais aussi pour apprendre les nouvelles, échanger les opinions et les impressions. Ainsi s'explique la vitesse surprenante avec laquelle la population apprend les événements. C'est d'ailleurs sur les marchés que les fonctionnaires de l'administration indigène publient les actes officiels : convocations, annonces, prélèvements des impôts, etc.

En dehors des villes, le Ferghana a 78 marchés dont 50 ouverts au commerce du bétail.

Un des plus grands obstacles au progrès économique de la province est le mauvais état des routes, qui entraîne parfois des retards de plusieurs mois dans les arrivages du coton aux usines. Mais l'amélioration des communications est malheureusement liée à la réforme de l'économie rurale du Turkestan entier ; actuellement, la moitié des taxes territoriales de la province sert à couvrir les besoins des autres provinces.

Enseignement.

Le tableau ci-dessous donne le relevé complet du nombre des écoles musulmanes dans la province et du nombre des élèves dans chaque catégorie d'écoles, en 1908.

	MEKTEB POUR GARÇONS		MEKTEB POUR FILLES		MEDRESSÉ		KARY-KHANA		DALAÏL-KHANA	
	Nombre des écoles	Nombre des élèves	Nombre des écoles	Nombre des élèves	Nombre des écoles	Nombre des élèves	Nombre des écoles	Nombre des élèves	Nombre des écoles	Nombre des élèves
Ville d'Andidjan. .	48	934	35	398	26	1.214	13	308	»	»
District — . .	385	5.807	140	2.031	18	426	29	169	»	»
Ville de Khokand .	39	902	15	188	37	1.975	62	264	2	80
District — .	367	3.582	74	724	16	400	121	287	»	»
Ville de Skobelev (Nou. Marghellan).	»	»	»	»	1	100	»	»	»	»
Ville de Marghellan le vieux . .	56	1.245	25	330	40	884	31	230	»	»
District de Marghellan	424	5.822	139	1.385	11	263	35	292	»	»
Ville de Namangan.	73	1.109	32	215	21	1.140	29	443	1	16
District — .	321	4.823	101	1.197	25	518	41	169	»	»
Ville d'Och . . .	24	380	13	128	5	220	12	144	»	»
District — . .	117	1.842	18	317	4	87	»	»	»	»
Total. . .	1.854	26.446	583	6.913	204	7.227	373	2.306	4	96

Le total général des élèves est de 42.988 soit 3.286 de plus que l'année précédente.

Dans le tableau des écoles musulmanes pour 1907 nous trouvons en outre des renseignements sur les revenus annuels des vakouf pour les « medressés », les « kary-khanés » et les « dalaïl-khanés » de chaque localités en argent et en blé. Ces chiffres donnent un total de :

	149.797 roubles	et 5.780 pouds	de blé	pour les medressés ;
	36.773 —	1.768	—	kary-khanés ;
et	2.950 —	—	—	dalaïl-khanés.

En dehors des écoles musulmanes un petit nombre d'indigènes fréquentent les écoles russo-indigènes (586 élèves) et les écoles russes (38 élèves) : au total 623 élèves musulmans pour les écoles. D'autre part les cours du soir organisés auprès des écoles russo-indigènes pour les Musulmans adultes, sont suivis par :

District d'Andidjan	30 élèves
— de Khokand	72 —
— — Marghellan	107 —
— — Namangan	49 —
— d'Och	20 —
Total	278 élèves

(Soit 39 de plus, comparativement à l'année précédente.)

On peut facilement se rendre compte par ces chiffres que les indigènes fréquentent peu les écoles russes et se contentent de leurs propres écoles, quoique le système d'enseignement y reste arriéré. Il faut plusieurs années pour apprendre à l'élève à lire plus ou moins bien et à écrire. Cependant, depuis une douzaine d'années, on a introduit dans la province un nouveau type de mektéb, où la méthode phonétique permet d'apprendre à lire et à écrire en quelques mois. Les propagateurs de cette nouvelle méthode, professeurs des écoles qui l'emploient, sont des Tatares de la Russie intérieure.

En 1908 ces écoles modernes étaient au nombre de 30 avec 2.306 élèves dont voici le détail :

Situation des écoles nouveau type de la province de Ferghana.

	Nombre de ces écoles	Nombre des élèves (garçons)
Dans le district d'Andidjan :		
Ville d'Andidjan.	5	230
Village de Khartoum	1	50

	Nombre de ces écoles	Nombre des élèves (garçons)
Ville de Darkhan	1	55
— Kokan-Kichlak	1	30
Dans le district de Khokand :		
Ville de Khokand	12	607
Village de Richtan.	1	52
— Dourmantcha . . .	1	25
— Maïlibaï	1	15
Dans le district de Namangan :		
Ville de Namangan.	2	105
Village de Tura-Kourghan . . .	1	10
Dans le district de Marghellan :		
Ville de Marghellan	1	40
Village de Charikhan.	1	30
— Kouva	1	25
— Assaké	1	32
	30 écoles	130 élèves

Province de Samarkand.

Moins étendue comme territoire, la province de Samarkand n'occupe que 69.081 kilomètres carrés. Elle prolonge à l'ouest celle de Ferghana, continue au nord celle de Syr-Daria et est entourée au sud, au sud-est et au sud-ouest par les possessions du Khan de Boukhara.

L'aspect en est très varié. Au nord, c'est le pays des steppes. Les sables mouvants et les « barkhan », collines sableuses rangées presque régulièrement dans la direction des vents et couvertes de broussailles de saksaouls, tamaris, etc., alternent avec des prairies et des salines nues et stériles, dans la steppe de Kizyl-koum ou « Sables Rouges » (partie de l'immense steppe du même nom qui s'étend jusqu'à la mer d'Aral). Continuant cette steppe à l'est, celle de Mourzarabat ou la « Famélique » présente une étendue tantôt plate, tantôt ondulée, complètement dépourvue de bois, en dehors des petites oasis. Désert brûlé par le soleil, mort et monotone la plus grande partie de l'année, elle se

couvre d'herbe touffue de février à mai et se peuple alors momentanément de Kirghizes nomades avec leurs nombreux troupeaux de moutons, de chevaux, de chameaux et de bêtes à cornes.

Aux steppes succèdent les vallées : arrosées par plusieurs fleuves et irriguées artificiellement, elles sont des centres de la vie sédentaire, avec leurs villes, de nombreux kichlak, les jardins et les champs labourés.

Le sud et l'est de la province est montagneux, et occupé par les chaînes de Turkestan, Zarafchan et Ghissar, couvertes d'une riche végétation ; c'est là que se trouve le lac Iskander-Koul (« lac d'Alexandre le Grand »), remarquable par son altitude, plus de 2.000 mètres, et dont les environs sont aussi pittoresques qu'inaccessibles. Au contraire, les vallées des montagnes sont habitées et labourées.

La population de la province (1.046.135 habitants en 1910) est presque exclusivement (97 p. 100) musulmane. Voici la répartition des Musulmans par districts pour l'année 1907 :

Dans la ville de Samarkand	60.906
— le district —	229.404
— la ville de Katta-Kourghan	9.523
— le district —	114.339
— la ville de Djizak	11.359
— le district —	220.676
— la ville de Khodjent	38.603
— — Oura-Tubé	21.466
— le district de Khodjent	148.285
	844.561

Comme nationalités, la population musulmane de la province comprend :

Perses	119
Iraniens	8.625
Afghans	555
Uzbèks	480.204
Kirghizes	56.796
Tadjiks	241.955
Sartes	65.844
Tziganes	284
Tatares	205

La population non musulmane compte 14.551 Russes, 7.111 Juifs indigènes, 1.743 Polonais et un nombre insignifiant d'autres nationaux.

Presque entièrement sédentaires, les indigènes s'adonnent principalement à l'agriculture, dont ils cultivent les mêmes espèces que dans le reste du Turkestan, sur une surface totale de 500.000 hectares environ. Grâce à l'arrosage artificiel, ancien dans le pays, et dont les coutumes s'observent rigoureusement, la superficie cultivable atteint 700.000 hectares. Pour le contrôle des canaux d'irrigation, les terres arables sont divisées en zones dont la surveillance est confiée aux « aryk-aksakal » et « mirabs ». Depuis une dizaine d'années on a commencé à confier les fonctions d' « aryk-aksakal » à des Russes (anciens militaires la plupart) parlant couramment la langue indigène. Ils se seraient montrés à la hauteur de leur tâche et présenteraient sur les aryk-aksakal indigènes l'avantage d'être plus indépendants.

Mais en vertu d'une disposition récente du gouverneur général du Turkestan, ces fonctions seront réservés dans l'avenir aux élèves de l'Ecole hydro-technique de Tachkent.

L'irrigation artificielle coûte annuellement à la population 62.448 roubles (14.240 roubles pour 27 aryk-aksakal et 48.208 roubles pour 407 mirabs et 64 « bandban » ou gardiens des digues), soit 10 kopecks (25 centimes) environ par hectare de terre irriguée. Les appointements du directeur et de deux ingénieurs d'irrigation — 8.400 roubles — sont à la charge de la *Caisse provinciale*. En dehors de ces dépenses pour l'entretien des fonctionnaires de l'irrigation, la population est tenue à exécuter des travaux en nature particulièrement durs pour les riverains du cours inférieur des aryk, qui sont toujours les moins approvisionnés en eau.

L'élevage n'est pas très important dans la province, car, comme partout au Turkestan, il ne constitue l'occupation essentielle que pour les Kirghizes nomades. On comptait en tout, en 1907, 1 million de têtes de bétail.

L'industrie, représentée par 119 établissements industriels avec 2.496 ouvriers et avec une production annuelle de 16 millions de roubles, a le même caractère que dans les autres provinces : les cotonneries y occupent la première place, viennent ensuite les fabriques de cuir, les ateliers d'emballage du thé, les moulins, etc. On comptait, en outre, en 1907, 8.370 petits ateliers (huileries, moulins à eau, forges, briqueteries, coiffeurs, tissage de coton et de soie) avec 11.472 artisans dont la production annuelle dépassait à peine 3 millions de roubles.

L'enseignement musulman comprenait, en 1907, 1.962 écoles musulmanes avec 24.025 élèves dont 876 femmes, 12 écoles russo-musulmanes, celles-ci comptant en tout 329 élèves ; enfin 7 cours du soir pour les adultes ; voici la répartition de ces écoles par catégories et par districts.

	MEDRESSÉS		MEKTÉBS			RUSSO-INDIGÈNES		RUSSO-INDIGÈNES	
						Ecoles		Cours du soir	
	Nombre des écoles	Nombre des élèves hommes	Nombre des élèves	Nombre des élèves hommes	Nombre des élèves hommes	Nombre des écoles	Nombre des élèves hommes	Nombre des écoles	Nombres des élèves hommes
District de :									
Samarkand	28	3.689	822	8.600	480	5	114	3	72
Katta-Kourghan . . .	3	187	441	4.149	41	2	47	1	28
Djizak	1	14	323	2.562	56	3	73	1	14
Khodjent	58	992	286	2.965	299	2	95	1	82
Total.	90	4.873	1.872	18.276	876	12	329	7	196

Ajoutons enfin que des quatre villes de la province, Samarkand, le chef-lieu, avec ses 80.000 habitants vivant au milieu de ses magnifiques jardins, est devenue, grâce à sa situation géographique et à la voie ferrée, un centre assez important du commerce des thés ; on y trouve en outre une quarantaine d'ateliers de tissage, musulmans. Khodjent, avec 40.000 habitants, est aussi une ville assez animée, surtout grâce au développement de la petite industrie (coton, tissage). Enfin, les deux autres villes, moins importantes, sont : Katta-Kourghan (11.000 habitants, 39 mosquées) et Djizak (près de 12.000 habitants), dont le climat chaud et le manque d'eau courante ont fait par la malaria une des localités les plus malsaines en Turkestan.

S. R.

LA PRESSE MUSULMANE

RUSSIE

Nous devons à l'obligeance de notre collaborateur Daghestani l'envoi des derniers numéros de deux organes musulmans de Bakou.

Sadâ « La Voix », est le premier en date, et a fait son apparition dans les premiers mois de 1910. « Journal turc paraissant chaque jour, littéraire, scientifique, politique, économique et social », lit-on au-dessous du titre. Ce programme est exactement rempli. Les informations politiques, comme dans tout journal quotidien, y tiennent une place prépondérante ; mais cela n'empêche pas la *Sadâ* d'être l'un des plus littéraires des organes musulmans. Les œuvres, en prose et en vers, des littérateurs contemporains, y sont largement admises. Les questions sociales et économiques y tiennent aussi une large place, et les études religieuses y sont fréquentes ; c'est ainsi que la question du voile, chez les Musulmanes, y a été traitée récemment. Quant aux questions relatives à l'instruction, il est inutile d'insister sur la part qui leur est faite : tous nos lecteurs savent quelle importance leur attachent les organes musulmans, sans distinction de pays ni de tendances.

Les informations du dehors sont nombreuses et intéressantes. Comme de juste, celles des pays musulmans sont les plus nombreuses. Les affaires de Turquie sont suivies avec attention; celles de Perse plus encore, étant donné que la Perse est voisine, et que la *Sadâ* dispose de quantité de correspondants ou de collaborateurs persans. A l'occasion même, des lettres ou des notes en langue persane sont insérées.

Beaucoup d'annonces aussi, et des annonces très diverses : elles montrent que la publicité de la *Sadâ* est efficace. Voici, du reste, comment est composé, d'ordinaire, un numéro de ce quotidien :

Première page. — Exclusivement réservée aux annonces.

Deuxième page. — Télégrammes. — Faits importants concernant la région. — Nouvelles de Bakou. — Nouvelles du Caucase. — Nouvelles de

Perse.— Études scientifiques, religieuses, philosophiques ou techniques.

Troisième page. — Suite des articles techniques, s'il y a lieu. — Partie littéraire (prose et vers). — Articles divers. — Correspondances particulières de la *Sadâ*.

Quatrième page. — En partie consacrée aux articles qui n'ont pu passer en entier dans la troisième; le reste est occupé par la publicité.

Hâchim Bey Vezîroff est le directeur-gérant de la *Sadâ* (1).

Le *Gunèch* « Soleil », fondé plus récemment, semble appelé à prendre une place importante, non seulement dans la presse musulmane de Russie, mais encore dans la presse musulmane en général. Bien informé, car il se tient au courant de tout ce qui se publie et a de nombreux correspondants en Russie et à l'étranger — en Perse surtout — sa publicité très étendue, qui occupe près de la moitié des quatre ou six pages en grand format de chaque numéro, montre qu'il est répandu et apprécié dans le public tartare.

En dehors des dépêches des diverses agences, et de celles qui lui sont adressées directement, le *Gunèch* publie régulièrement des traductions, extraits ou analyses des journaux musulmans. La Transcaucasie a, comme de juste, sa rubrique spéciale, le Caucase de même. Les informations politiques et économiques laissent une place honorable à la partie littéraire, représentée comme elle l'est, d'ordinaire, dans les feuilles musulmanes de Russie.

Le *Gunèch* a aussi sa partie humoristique. En voici un spécimen, emprunté au numéro du 29 octobre/11 novembre :

PAGE HUMORISTIQUE HEBDOMADAIRE

NUMÉRO 4.

Prix de l'abonnement :
Un an : 200 bravos.
Un mois : 16 imprécations.
Chaque N° : 5 malédictions.

Rédacteur en chef :
KIGH (Fiente).

PALANDOUZ

(Le Fabricant de bâts)

On accepte les articles :
Chaque jour de la semaine, à l'exception du samedi, du dimanche, du lundi, du mardi, du mercredi, du jeudi et du vendredi.

Paraît une fois par semaine. Journal gratuit, national, politique, patriotique, social, littéraire, pécuniaire, financier, théâtral, sportif, musulman, judiciaire et corporel.

---

(1) Abonnements de un mois au moins, de un an au plus; le montant varie de 1 à 7 roubles pour Bakou, de 1 rouble 50 à 8 roubles pour l'extérieur. Pour l'étranger, on ne reçoit que des abonnements de six mois et d'un an, du prix de 6 et 12 roubles.

Cette page humoristique commence par l'analyse d'une *Zubdèt ut-Tevârîkh* « Crème des histoires », dont l'auteur est on ne sait quel Cheikh, et qui dit que l'ange Gabriel possède 700 ailes allant, chacune, de l'Orient à l'Occident, qu'il faut 500 ans pour voler de sa lèvre à son nez... Et ce brave Cheikh traite de mécréants tous les professeurs de l'École spirituelle de Bakou.

Mais, à côté de ces facéties, on trouve des nouvelles et des articles sérieux justifiant pleinement la faveur accordée par le public musulman au *Gunèch* (1).

De nouveaux organes se fondent à Bakou. D'abord la *Yèñi Hakekat*, « Nouvelle Vérité », feuille quotidienne, dirigée par Ouroudj Ouroudjoff; ensuite le *Mech'al* « Flambeau », dont le fondateur est 'Alî Abbâs Takîzâdè, directeur du *Mir'ât* « Miroir ».

Sur la demande de M. Makaroff, l'un de ses membres, le Zemstvo du district de Kazan a résolu de faire imprimer et distribuer gratuitement, parmi la population musulmane, une édition tartare de l'organe officiel de la région, la *Kazanskaïa Gazeta*. De plus, des ouvrages élémentaires en langue tartare seront également distribués aux frais de l'administration russe.

Extraits et Analyses.

La question scolaire trouve, dans les circonstances présentes, un regain d'actualité. De toutes parts, lit-on dans la presse musulmane, les Musulmans réclament, des pouvoirs publics, que satisfaction leur soit donnée au sujet des programmes scolaires. Là où l'autorité russe le permet, des meetings sont tenus, et il n'est pas de ville d'où la communauté musulmane n'ait écrit ou télégraphié, soit au président de la Douma, soit aux députés musulmans de cette assemblée. Les revendications formulées sont les suivantes :

1° L'enseignement doit être donné dans la langue locale;

2° Le russe doit être enseigné comme langue complémentaire;

(1) Abonnements d'un an, six mois, trois mois et un mois : 10, 6, 5. 50 et 1 rouble 50 kopeks ; Étranger, 14, 8.50, 4.50 et 1 rouble 75.

3° Chaque Commission scolaire de district comprendra un uléma ou, à défaut, un membre de la communauté musulmane;

4° Les écoles religieuses seront entièrement placées sous le régime de la Charia.

Le *Terdjumân*, qui nous fournit ces renseignements, relève, en même temps, un article de la *Novoïé Vrémia*. L'organe russe se plaint de ce qu'il y a trop d'écoles en Turkestan! On en compte 15.000 pour 100.000 élèves. Il n'y a pas lieu de s'en affliger, réplique le *Terdjumân*; bien au contraire. Des chiffres pareils montrent que le Turkestan, si défavorable que puisse être sa position actuelle, est un pays où l'on aime l'instruction et le progrès.

Le gouverneur d'Ak-Molla a refusé, sans aucun motif, dit le *Beyân ul-Hakk*, son autorisation à un Congrès dans lequel les Musulmans de Petropavlosk auraient discuté des questions relatives à l'enseignement. Plus heureux, les Musulmans d'Oufa ont pu tenir un Congrès pour le même motif. Plus de 500 personnes, appartenant à toutes les classes de la société, étaient présentes. Après une prière pour l'empereur et la famille impériale, l'assemblée a commencé ses travaux. Elle a décidé de demander la réforme des programmes, l'introduction de l'enseignement de la langue indigène dans les écoles officielles, et étudié les moyens de se procurer les ressources nécessaires au fonctionnement des écoles musulmanes. Une commission permanente de neuf membres a été élue, avec mission de continuer les travaux du Congrès.

La question des jours fériés est l'une de celles que l'on discute avec le plus d'ardeur dans le monde musulman. A la Douma, les députés du parti réclament, pour leurs électeurs, au nom de la liberté religieuse, le droit d'observer les fêtes musulmanes. De Viatka, ils ont reçu un télégramme pressant de la part de la population, d'autres villes manifestent à leur tour. Les Musulmans réclament non seulement de pouvoir librement observer les fêtes de leur religion; mais encore, de ne pas être astreints à observer les fêtes chrétiennes, et, notamment, de pouvoir travailler et vendre le dimanche.

La question kirghize doit-elle se résoudre par l'émigration, préparant la russification du pays? C'est ce qu'affirme le *Vakt*, d'Orenbourg. Las des vexations qu'ils subissent, les Kirghizes auraient décidé d'aller s'établir en Chine, et M. Stolypine, accompagné du ministre de l'Agriculture, a visité leur pays, fixant l'emplacement des centres où seront envoyés dans un avenir prochain des colons russes.

Un médecin musulman bien connu, et très apprécié de ses coreligionnaires, pour lesquels il avait toujours été un ami dévoué, Iskender Mîrzâ Koutloubayoff, est mort. Originaire d'Oufa, il avait fait de brillantes études au gymnase de sa ville natale, puis avait étudié la médecine dans les Universités de Moscou et de Kazan. Fixé plus tard dans cette dernière ville, il y était devenu médecin municipal, fonctions qu'il exerçait depuis douze ans, et y occupait une situation en vue. D'imposantes funérailles lui ont été faites par la communauté musulmane.

La Librairie musulmane en Russie.

La Librairie Me'ârif, de Kazan, vient de célébrer le dixième anniversaire de sa fondation. A cette occasion, le *Yoldouz* a publié, sur le commerce des livres musulmans en Russie, un intéressant article dont voici le résumé.

Les débuts de ce commerce remontent à une centaine d'années. Ils ont été très modestes. A peine trouvait-on, dans des villes comme Kazan, deux ou trois libraires publiant ou mettant en vente des Corans, des ouvrages religieux, des traités élémentaires. Avec le temps, il fallut, pour satisfaire les exigences de la clientèle, faire venir des livres du dehors; les publications turques, égyptiennes, indiennes, pénétrèrent en Russie; mais, pendant 70 ou 80 ans, le commerce des livres devait se réduire à fort peu de chose.

Ce n'est que vers 1880 qu'il commence à prendre un peu d'essor. Imprimeries et librairies se multiplient, mais bornent encore leur production à des ouvrages classiques. Il leur faudra vingt ans de plus pour prendre une réelle importance. On verra bien se fonder des maisons de premier ordre, celles des frères Kérîmoff, Chems ud-Dîn Huseïnoff, 'Alî Kâdiroff, Ibrâhîm Idrîsoff; mais le mouvement ne battra son plein qu'à partir de 1900. Le 1er/14 novembre de cette année se créait la Librairie Me'ârif; celles de Sabâh, Nâsiriyè, 'Asr et Yol suivirent d'assez près.

De même pour les imprimeries. A côté de celle de l'Université, qui a rendu tant de services aux études tartares, existait celle de M. Dombrowski; celle de M. Kharitonoff a acquis bien des droits à la reconnaissance des Musulmans. On cite encore celles de Cheref, du *Millet*, du *Beyân ul-Hakk*, et à partir de 1900, les Musulmans disposaient d'un outillage typographique permettant de faire face à tous leurs besoins. Tel est, à Kazan, le monde du livre.

Les progrès de l'imprimerie et de la librairie coïncident, comme de juste, avec ceux de la presse périodique. Après avoir mentionné l'Imprimerie Akhoûnd Ghilmân Kerimoff, d'Orenbourg, fondée vers la même époque, et celle de la Compagnie Kérîmoff-Huseïnoff, nous ne pourrons passer sous silence les organes *Vakt*, fondé en 1905, et *Dîn u Ma'ichèt*. Oufa a le *Chark*, Astrakhan l'*Aydil* et le *Burhân-i Tarakki*. Une imprimerie musulmane se fonde dans la capitale ; elle y publie un journal, le *Noûr*. Semipalatinsk et Tomsk ont aussi leurs imprimeries.

Ce qui avait suffi, pendant tant d'années, aux besoins intellectuels des Musulmans russes ne peut plus les satisfaire aujourd'hui. Les anciens manuels classiques ont cédé la place à des ouvrages conçus d'après de nouvelles méthodes, mieux adaptés aux exigences de l'enseignement. Une littérature nationale s'est créée; chaque jour ses productions deviennent plus nombreuses.

Dans ce mouvement de rénovation, la Librairie Me'ârif a tenu un rôle distingué; aussi le *Yoldouz* a-t-il tenu à lui rendre publiquement hommage.

L. B.

CRÈTE

Une lettre d'un journaliste musulman crétois, emprisonné à la Canée et adressée à l'*Istikbâl*, a été reproduite dans les journaux de Constantinople. Arrêté par un brigadier et un soldat de gendarmerie, il a été conduit à la prison de l'Arsenal, où on l'a enfermé dans le quartier des prisonniers musulmans. Ce local, étroit, sombre et malpropre, renferme 23 détenus, arrêtés pour des motifs divers, souvent arbitraires, et purgeant des peines allant de une semaine de prison à quinze ans de travaux forcés ; l'un d'eux même, condamné à mort soi-disant pour meurtre (alors qu'il n'avait fait que se défendre), avait vu sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Le nouveau venu fait une description émouvante de la prison. Au-dessus des lits on avait écrit quelques versets du Coran, et les portraits du sultan Mohammed Rechâd V, d'Enver Bey et de Niazi Bey, les héros de l'indépendance, apposés au mur, étaient, pour les malheureux prisonniers, un réconfort et une espérance.

LA PRESSE ARABE

Mouvement islamique général (août-septembre-octobre).

La réconciliation des éléments politiques turcs et des chefs religieux de l'Islam arabe pour les besoins d'une politique extérieure nationaliste et musulmane, ne doit pas nous masquer les conflits intérieurs, les dissentiments intimes et profonds qui divisent non seulement l'Islam en général, mais même l'Islam arabe actuel.

Deux polémiques récentes peuvent éclairer à ce sujet. L'une sur la *question du voile* de la femme nous a montré combien le parti arabe des réformes avait étudié cette question, momentanément négligée par les réformateurs turcs malgré les exhortations d'Isma'îl Gasprinsky Bey. La répercussion religieuse de la discussion, les interprétations nouvelles, « modernistes », proposées par le docteur Tawfîq Sidqî, pour es versets coraniques relatifs au voile, — après la révocation et la mise à l'index d'Az Zahâwî, professeur à la Faculté de Droit de Bagdâd pour ses critiques acerbes sur l'injustice sociale de l'Islam à l'égard de la femme, ont été dans cette Revue l'objet d'un article spécial.

Az Zahâwî a suscité également une autre polémique presque aussi violente et aussi générale sur l'emploi de la langue vulgaire dans les livres et par la presse; il y propose de substituer à l'arabe littéral plus ou moins *coranique* qu'on continue à imiter — la langue *vulgaire* et vivante, parlée, — en uniformisant les divers dialectes actuels en une « vernaculaire » homogène (1).

La politique extérieure des principaux journaux arabes (2) a suivi l'évolution de la politique extérieure turque vers une collaboration plus suivie diplomatique et financière (emprunt turc) avec l'Allemagne, *Al Moayyad*, qui avait été de nouveau interdit en Turquie pour ses attaques contre le comité « Union et Progrès », a négocié et obtenu la levée de cette interdiction (3, en menant une campagne tapageuse aussi riche d'épithètes que pauvre en arguments contre l'action de la *France* au Maroc (4). La Revue en a signalé le début ici-même (5). Vis-à-vis de

(1) *Al Moayyad*, 9 août. Cf. ici, aux Extraits.

(2) A signaler la recrudescence des polémiques contre le christianisme (voir plus bas: *Egypte*).

(3) *Al Moayyad*, 20, 22, 23, 24, 31 août.

(4) *Al Moayyad*, 19, 20, 21, 24, 25 sept.

(5) A. Le Chatelier, *R. M. M.*, sept. 1910, pp. 129, 130; cf. encore *Al Moayyad*, 13, 18, 22 août, 12, 25 sept.; 11, 13, 16 oct.

l'Angleterre (1), l'hostilité de la presse égyptienne, peut-être plus discrète (2), n'en est pas moins certaine. Le congrès des jeunes Égyptiens, interdit à Paris (3), s'est tenu à Bruxelles sans incidents ; à signaler, peu après, la fondation d'une Ligue de la jeunesse égyptienne (4).

Mouvement intellectuel général

Les questions d'enseignement sont plus que jamais à l'ordre du jour en Égypte, où un progrès net semble se dessiner.

Le nouveau règlement qui met fin à la grève des étudiants d'Al Azhar sera examiné ici-même en détail (5).

Le rapport de Shafîq pasha, président de la commission d'examen, sur les progrès constatés à l'École normale de Nâsriyeh, a été publié ap. *Al Moayyad* (29 sept.) (6) ; l'attention s'est portée également sur la réorganisation de l'enseignement industriel dans la province de Gharbiyah (7), sur l'école d'agriculture de Toûkh (8). Il faut signaler également des informations sur l'école anglaise fondée à Stamboul (9), sur la statistique des étudiants égyptiens travaillant en Allemagne (10) et sur le projet, vraiment prématuré, de Shoukri Ef. Sâdiq sur la fondation d'une « Université des femmes d'Orient » (Jâmi'at oun Nisâ ash Sharqiyât) (11) et sur la mauvaise volonté du gouvernement anglais dans la question de l'enseignement de la langue arabe (12).

Les informations sur l'étranger font toujours prime : citons des correspondances de New-York sur Edison (13), sur les évocations d'esprits (14),

(1) *Al Moayyad*, 20, 30 juill. ; 18 sept.
(2) Envoi d'une délégation égyptienne à Londres (*Al Moayyad*, 20 juill. ; cf. 17 sept.).
(3) *Al Moayyad*, 2 août, 22 sept.
(4) *Id.*, 10 oct.
(5) Cf. *Al Moayyad*, 27 juill., 28 sept., 18, 19 oct.
(6) Cf. aussi la nomination des nouveaux membres (président: Bâroûdî) de la commission de traduction des livres d'enseignement en arabe (*Al Moayyad*, 26 oct.).
(7) *Id.*, 30, 31 août, 5, 27 sept. 17, 20, 27 oct.
(8) *Id.*, 10 août.
(9) *Id.*, 16 août.
(10) *Id.*, 26 oct.
(11) *Id.*, 14 sept.
(12) *Id.*, 13 sept.
(13) *Id.*, 30 juill.
(14) *Id.*, 26 juill.

sur le féminisme américain et ses excès : « les masculinisées » (1), des articles sur la reine Louise de Prusse (2), sur la philosophie sociale et Locke (3). Aḥmed Zéki bey a exposé ses idées sur la meilleure manière d'imiter les Européens, sur tout ce qu'un haut enseignement purement égyptien pourrait y gagner, dans une série d'intéressants articles (4).

La production littéraire est toujours faible, comme on peut en juger par notre liste des « Livres nouveaux » ; rappelons ici le livre d''Azmî bey *Al Konoûz oud dahabîyah' fî'zzarâ'at il 'amaliyah* sur la pratique de l'agriculture (5).

Et une fort intéressante analyse des *Nazarât* que la Revue a déjà signalées (6), par Salâḥ oud Dîn Al Qâsimî (7).

Mouvement social

Le problème de la condition des femmes a été examiné plus haut car il en est encore à la phase religieuse (question du *voile*). L'enseignement industriel a été signalé plus haut. Citons des articles sur le relèvement du salaire des professeurs (8), sur la ploutocratie en Amérique (9), sur l'état économique de l'Égypte (10), sur l'industrie nationale (11), sur le centre économique de l'Islam (12) et la statistique de la récolte (13). Un fait bien inattendu et bien symptomatique a été la *grève des chemins de fer* de l'État égyptien *E. S. R.* (14).

Citons pour terminer un article sur le *suicide*, encore très rare (15).

(1) *Al Moayyad*, 14 sept.
(2) *Id.*, 30 août.
(3) *Id.*, 21, 22, 28, 29 août, 1er sept.
(4) *Id.*, 24, 26 sept., 9, 10, 12, 26 oct.
(5) Analysé dans *Al Moayyad*, 12, 15 sept,
(6) *R. M. M.*, XI, 5, p. 126.
(7) Ap. *Al Moqtabas*, V, 4, 325 sq.
(8) *Al Moayyad*, 17 oct.
(9) *Id.*, 6 sept.
(10) D'après *Arminjon*, 9e article, 31 août ; cf. 20 juill., 12 oct.
(11) *Id.*, 15 sept.
(12) *Id.*, 18 oct. et sq.
(13) Coton, *id.*, 29 sept.
(14) *Id.*, 18 oct.
(15) *Id.*, 27 juill.

Mouvement régional

Égypte.

Suivant la loi restreignant la liberté de la presse (1), nous avons à citer deux procès, celui de l'*'Alam* (2) et de la *Réforme* (3). Citons encore une loi sur la procédure (4) et une loi sur l'*état civil* (5). Sur le renforcement des troupes du corps d'occupation, on a quelques pièces satiriques. Le gouvernement anglais poursuit l'élimination des officiers turcs servant encore dans l'armée égyptienne (7).

Au point de vue nationaliste, il faut mentionner la condamnation de l'auteur des *Wataniyâtî* (8).

Les polémiques entre Coptes et Musulmans n'ont pas cessé d'être violentes ; elles ont franchi la frontière et sont devenues même des polémiques confessionnelles de Christianisme à Islam à propos des appels de l'abbé Max de Saxe à la croisade (9) et d'un mandement du patriarche grec du Fanâr (10). L'incident le plus aigu a été celui du pasteur Th. Venny, directeur du *Mourshid*, journal copte protestant (américain), qui fut accusé de calomnies systématiques contre l'Islam (11).

Citons d'autre part la mort de la princesse 'Ayn oul Ḥayât (*Al Moayyad*, 21 août) Hânoûm Effendi, mère du prince Kamâl oud Dîn pâshâ.

Au point de vue religieux, signalons la célébration de l''Id oul fiṭr (*Al Moayyad*, 8 oct.), les communiqués du comité pour la réforme des prônes (*id.*, 23 août, 20 octobre. Cf. sur le mouvement religieux, *id.*, 27 juil., 6-9 août). Une lettre, peut-être humoristique, signale, au *Moayyad* (17 sept.), le cas de l''omdeh de Shaghab qui est venu trouver la police à la suite de plusieurs incendies criminels pour déposer

(1) Cf. *Al Moayyad*, 6 août.
(2) *Id.*, 15 oct.
(3) *Id.*, 13, 15 sept.
(4) *Id.*, 27 oct. Cf. sur le code criminel au Soudan, *Al Moayyad*, 15 sept. ; Cf. *Id.*, 25 oct.
(5) *Id.*, 23 oct.
(6) *Id.*, 9, 10 août.
(7) *Id.*, 10 sept.
(8) Cf. *R. M. M.*, XII, 10, p. 298 ; *Al Moayyad*, 24, 26, 28, 31 juill., 6, 7, 8 (condamnation), 11 août.
(9) *Id.*, 20 juillet.
(10) *Id.*, 18 août.
(11) *Id.*, 18, 21, 22, 27, 28, 29 août, 1er sept. ; cf. *Id.*, 27 août, 11, 29 sept. 1er, 9 oct.

une plainte « contre un *'ifrît d'entre les jinn* » (démon d'entre les diables), cas non prévu par la loi et qui laisse la police sceptique.

En Syrie.

Le mouvement insurrectionnel en Ḥawrân (Druses) a échoué. Selon l'*'Aṣr oul Jadîd* de Damas (ap. *Al Moayyad*, 10 août), les insurgés ont été déconcertés par la rapidité de la mobilisation et de la concentration des troupes régulières et ils ont envoyé une députation auprès du mouchir Fatḥî pâshâ. Les manœuvres des batteries de montagne amenées d'Alep ont produit sur eux le meilleur effet.

On signalait cependant encore une *raẓẓia* druse opérée le 23 redjeb (30 juillet) (« Lisân oul Ḥâl », ap. *Al Moayyad*, 15 août).

Un trafiquant est venu installer à Tripoli de Syrie une « maison de danses » dont le personnel, des Grecques, a très rapidement syphilisé une partie de la ville (1). Et lorsque appel fut fait au gouvernement pour obtenir l'expulsion de cette troupe, le gouvernement resta sourd. Et les réactionnaires demandent si la *tolérance* ainsi comprise n'est pas le fruit de la Constitution...

L'exemple de Tripoli de Syrie est typique ; cette petite ville de lettrés s'était protégée jusqu'ici de la contamination des cabarets et des tripots : à ce point qu'un jour les marins d'un cuirassé français descendant en bordée sous la conduite d'un drogman, on dut leur expliquer que le genre de maisons qu'ils souhaitaient n'existait pas à Tripoli...

Constantinople (au point de vue arabe).

Peu de chose à dire sur la répercussion des derniers événements politiques turcs en pays arabes. La tension passagère entre certains organes de la presse arabe et la Turquie officielle après le meurtre de Aḥmad Ṣamîm (cfr. *Al Moayyad*, 16 août), l'enquête sur les « sociétés secrètes » (et le procès cfr. *id.* 20, 23, 28 juillet, 1er août), s'est bientôt dissipée, et une action commune germanophile les a réconciliés.

Lettre de Médine (Hijâz) (2).

Une rencontre peu sanglante vient d'avoir lieu entre les troupes, qui protégeaient la ligne du chemin de fer, et les Bédouins de la tribu

(1) Ap. *Al Hadhârat*; et *Al Manâr*, XIII, 9, 681 seq.
(2) Ap. *Al Moayyad*, 13 août.

des Beni Sâlim qui venaient soutenir les armes à la main les réclamations de leur chef Khâlil el Aḥmâdi auprès des autorités.

Les femmes égyptiennes qui viennent ici pour le pèlerinage suscitent mille murmures pour leur *tabourrouj* (port de vêtements voyants, cfr. l'article sur la « question du voile » ; c'est un mot coranique) et leur *tafarnouj* (francisation des manières).

La première représentation théâtrale à Médine avait eu lieu au bénéfice de la flotte ottomane ; une seconde vient d'avoir lieu pour permettre de fonder un Orphelinat.

La paix avec le Nedjed (Najd).

Les incidents de frontière multipliés entre le Nadj et le Ḥijaz avaient fait craindre une reprise des hostilités. Et le bruit avait couru que l'émir de la Mekke, le Shérif Ḥosayn, allait partir de Ṭâyf à la tête d'une armée pour punir l'émir du Najd, ʿAbd oul ʿAzîz Ibn Soʿoûd Al Faysal, d'avoir réclamé la *zakah* à ses propres ressortissants, de la tribu des ʿOtaybah. On ajoutait qu'Ibn Soʿoûd et Ibn Rashîd s'étaient réconciliés pour combattre le Shérif, à qui le wali du Ḥijâz refusait des troupes... Dans une lettre de la fin de shaʿbân, Ibn Soʿoûd demandait du secours à Soulaymân-b-Jabarî de Ahl Al Qoûʿayyah. Puis il comprit que l'émir de la Mekke préférerait traiter, et il lui envoya pour l'honorer une troupe de 1.000 cavaliers. Entre temps Saʿd, frère d'Ibn Soʿoûd, avait été fait prisonnier par le Shérif Ḥosayn. Cela décida tout à fait Ibn Soʿoûd à la paix. Et il envoya son autre frère ʿAbdallah au devant du Shérif avec en cadeau des pur-sang du Najd, des races « Saqlawîyah, Moḥammadânî, et Kahîlân ». Et les articles suivants furent signés :

1° Ibn Soʿoûd laisserait tranquilles les ʿOtaybah sans rien leur réclamer d'aucune sorte, comme zakâh (dîme).

2° Ni comme *bâj* (*maks*, c'est-à-dire péage).

3° Ibn Soʿoûd obéirait à l'émir de la Mekke pour tout ce qui touche au service du gouvernement ottoman.

4° Quand au *Qaṣîm* (alias *barîdah*), c'est-à-dire à la *poste*, le personnel serait organisé suivant un règlement (promis pour la fin de shawwâl...). et paierait à l'émir Ibn Soʿoûd, dont il relèverait, 3.000 medjidiyehs par an au nom du Trésor turc (de la Mekke) : leur nomination appartenant à l'émir si le règlement administratif (mazbaṭah) promis ne lui était pas envoyé dans les délais voulus.

(1) Cf. *R. M. M.*, XII, 10, p. 307.

Signé et scellé par Ibn So'oûd et les principaux d'entre les siens : Moḥammed-b-'Abdourraḥman As So'oûd, et ses frères : Sa'd, — et Sa'îd ; le sheykh 'Abdoullah 'Abdoullatif ; Moḥammed-b-So'oûd-b-'Isa, 'Abdoullah-b-Ibrahîm Al Askar.

Le titre d'Ibn So'oûd sur cet acte était « Khâdim oud Dawlah wal Millah wal Watan, amîr Nadjd wa rays 'ashâyrihâ 'Abdoul 'Azîz As So'oûd », « serviteur de la Dynastie, de la Religion, de la *Patrie* (*sic*), émir du Najd et chef de ses clans, 'A. A. A. S. »

Alors son frère Sa'd fut relâché, et traité avec honneur. Shérif Hosayn se choisit Moḥammed-b-Hindî, sheykh des 'Otaybah, pour wakîl au Nadj. Ibn Rashid envoya aussi des présents et promit de n'attaquer ni les 'Otaybah ni Ibn So'oûd. On raconte qu'Ibn Rashid et Ibn So'oûd viendront peut-être rendre visite au Shérif à la Mekke.

Il faut le féliciter en tout cas de ce succès sans effusion de sang. Les sheykhs (littl *marâbîṭ*) des tribus Ghâmîd et Zahrân qui, à la frontière de l'Yémen, s'étaient ralliées à Al Idrîsî, sont venus se soumettre au gouvernement en leur nom (1).

Bagdâd.

Il paraît que la politique d'action personnelle, l'indépendance d'allures croissante du vice-roi Nâzîm Pâshâ indisposent beaucoup de Bagdadiens contre lui.

Vers le 1er août, dix-sept placards ont été, paraît-il, affichés (2) dans diverses rues de Bagdâd, énumérant les griefs de la population contre un vice-roi « qu'il fallait supprimer ».

Après avoir mentionné ses arrêtés, si discutés, défendant les pétitions et plaintes (en justice) rédigées en langue arabe, le placard rappelait que Nazîm pâshâ favorisait constamment les officiers d'origine turque aux dépens des officiers d'origine arabe pour le tableau d'avancement. Il l'accusait de ne pas faire les prières d'obligation, de ne pas respecter l'interdiction coranique des *mouskirât* (boissons enivrantes), de violer la clôture des harems des grands ; et, enfin (ce qui paraît être la vraie raison de toute cette agitation), d'effectuer le percement des boulevards projetés (cfr. *R. M. M.* XII, 10, 301), et des rues nouvelles sur l'emplacement des propriétés des plus vieilles familles de Bagdâd, sans leur verser la moindre indemnité pour ces expropriations...

L'enquête menée par Nâzim pâshâ sur l'affaire l'amena, dit-on, à

(1) *Al Mânar*, XIII, 10, 792 seq.

(2) Une heure avant le coucher du soleil ; deux heures plus tard, à la nuit tout était déjà lacéré par la police.

vouloir en rendre responsables les membres (actifs ou anciens) du bureau du comité local *Union et Progrès*, c'est-à-dire Moûrâd Bey, frère du généralissime Shevket Pâshâ, Ḥamdî Bey Bâbân Zâdè, neveu du fameux député Jeune-Turc Isma'îl Ḥâqqî Bâbân Zâdé, de vieille famille kurde, et Thurayyâ Bey et Raouf Ef. Tchâdirdjî, ouvriers comme eux, de la première heure, et membres du premier comité Jeune-Turc de Bagdâd en 1908...

L'accusation n'est rien moins que prouvée, mais elle a forcé (c'était peut-être tout ce que Nâzim Pâshâ désirait) les personnalités soupçonnées à quitter Bagdâd, et à s'en aller à Stamboul.

— La seconde affaire politique où Nâzim Pâshâ ait pris une initiative à signaler ici, — c'est l'affaire d'Az Zahâwî, professeur à la Faculté de Droit de Bagdâd, accusé d'avoir calomnié le Qorân, la parole divine, dans ses deux lettres au *Moayyad* (8 et 9 août) sur les méfaits du voile, — et « la nécessité d'écrire la langue arabe parlée, non l'arabe littéral ». Attaqué de ce chef par divers journaux musulmans, menacé d'excommunication et, dit-on, de mort, par certains ulémas, Az Zahâwî en appela au vice-roi dans une lettre ouverte publiée dans le *Raqîb*, quotidien de Bagdâd. Mais Nâzim Pâshâ satisfait sans doute de prouver en cette affaire sa sincérité religieuse, n'y répondit qu'en avertissant Az Zahâwî qu'il était révoqué de sa chaire de Droit (Traitement : £ 25 par mois).

Bassorah (*Baṣrah*) (1).

Le 25 joumâdâ Ier, le correspondant du *Moayyad* note qu'une troupe de 7.000 (*sic*) Arabes de Koweît a pu attaquer le village qui est autour de la tombe du saḥâbî Zobeyr (c'est-à-dire le vieux Basrah) et piller les maisons, blesser ou tuer plusieurs personnes.

Nazîf bey, le wali de Basrah, est en tournée d'inspection et reviendra dans deux jours. La souscription faite à Basrah pour la flotte turque a rapporté jusqu'à ce jour £ 800.

Un rédacteur du journal *Al Iyqâẓ* (le Réveil) de Basrah ayant — sous forme d'un « rêve » spirituellement conté, — reproché à un officier d'avoir fait « présenter armes » (Salâm doûr !) à des chanteuses en voiture, le directeur du journal, Soulaymân Ef. Fayzî fut incarcéré à la prison militaire, d'où, seule, l'intervention de Yousof pasha Al Mandil parvint à le faire élargir.

(1) *Al Moayyad*, 23 juillet, 1er, 20 août, 1er septembre, 26 octobre.

On suppose que Mobârek Aṣ Ṣabbâḥ, de Koweît, a fomenté l'attaque (racontée plus haut) de Zobeyr pour se venger du gouvernement qui n'a pas ratifié jusqu'ici la vente des terrains que Mobârek a achetés près de Basrah de Aḥmed pasha Az Zohaïr pour £ 50.000.

Le shaykh 'Abdoullah Ef. Bash A'yân Zâdè (descendant du fondateur de Basrah la Neuve) a été élu président du comité local « Union et Progrès ».

A une fête donnée par Aḥmad pasha Az Zohaïr, on vit assister réconciliés, le wali Nazîf bey et Shaykh Khaz'al Khân (cfr. *R. M. M.*, XII-10-301).

(Lettre du 2 de redjeb) :

Nâzim pasha wali de Bagdâd, a écrit au wali de Basrah, Nazîf bey, de supprimer le journal *Al Iyqâẓ* (le Réveil), à cause de l'incident cité plus haut. Mais Nazîf bey s'y est refusé.

La Compagnie Lynch, qui avait obtenu de l'absolutisme hamidien d'avoir un troisième vapeur sur le Tigre, le *Blass* (de 300 tonneaux), vient d'obtenir de le remplacer par un autre vapeur, de *900 tonneaux*.

Le wali de Basrah, Nazif bey, directement attaqué dans la correspondance du *Moayyad* que nous avons reproduite (*R. M. M.*, XII-10-302), proteste dans une lettre au rédacteur en chef (*Al Moayyad*, 1er septembre); il n'a jamais voulu traiter son vilayet comme « *une colonie turque* », etc.

(Lettre du 27 ramadhân) :

Nazîf bey, a quitté son gouvernement, démissionnaire, et est parti pour Constantinople : on attribue sa chute à l'hostilité de Nâzim pasha, vice-roi de Bagdâd.

On prépare une nouvelle expédition pour réprimer les Mentafiq, — dont un des chefs, Sa'doûn, se bat avec les Arabes de Koweît.

Les habitants de Basrah ayant projeté, comme nos lecteurs le savent déjà, d'élever une statue au « Père de la Constitution », leur ancien wali, Midḥat Pasha, le conseil des ministres turc s'en est ému ; et il leur a interdit de poursuivre « une entreprise incompatible avec la Loi religieuse » (cfr. *Al Manâr*, XIII-9-683).

Cependant on peut voir au Caire les statues de grands Musulmans sur les places publiques, — et non seulement de personnages politiques comme le peu décoratif Ibrahim, équestre sur la place de l'Opéra, — mais bien de chefs religieux enturbannés comme Lâz-Oghlou, au milieu de la « rue des Ministères » qui n'en paraissent pas offusqués...

Le commerce des dattes, à Bassorah (Basrah), avant le percement du canal de Suez, représentait un chiffre total annuel d'au plus £ 250.000, et la ḥalâwah de 54 oques se vendait 20 piastres. Aujourd'hui le chiffre total est de £ 1.500.000, et le menn (de 4 oques) se paie une demi-guinée. Aussi le prix des terres a-t-il monté, et l'arpent (jarib) planté en dattiers a-t-il passé du prix de £ 10 à £ 200. (*Al Moayyad*, 26 octobre.)

Les Anglais en Ahwâz (Khouzistan).

D'après le correspondant (de Basrah) du *Moayyad* (29 août), la compagnie anglaise (Anglo-Persian Oil C°) pour l'exploitation du pétrole achève en ce moment d'immenses constructions. Une véritable ville se fonde tout autour d'Al Brîm, à trois jours des sources de naphte, et la compagnie y attire les travailleurs par des conditions exceptionnellement avantageuses (Al Brîm = ʿAbbādân).

Les Musulmans dans l'Inde.

On écrit de l'Inde au *Moayyad* (24 août) pour démentir le bruit, répandu par les journaux anglais, que les Musulmans ne craignent rien tant que l'avènement d'un gouvernement national hindou qui les persécuterait. En réalité la domination anglaise n'est pas si favorable aux Musulmans. Elle a supprimé leur langue officielle de là-bas, le *persan*, dans les administrations. Et si la population hindoue dépasse quatre fois la population musulmane, la proportion des places administratives accordées aux uns et aux autres est au détriment des Musulmans. Ils n'ont en effet que 141 hauts postes contre 1235, 23 postes contre 266 dans la province de Bombay, et 75 contre 339 dans l'Inde Centrale.

L'Islam en Nyassaland.

Au témoignage du gouverneur, l'Islam a fait là-bas de grands progrès, surtout dans les dix dernières années, parmi les Yawoûz, à l'est du lac Nyassa, car à l'ouest (Bawoû) opèrent les missionnaires presbytériens. A l'est du Nyassa tout centre important aura bientôt sa mosquée (*Al Moayyad*, 26 juillet).

Un Musulman dans l'Afrique du Sud.

Moḥammad Mobârak Sharshward (*sic*), Anglais qui fit profession d'Islamisme il y a cinq ans devant le qâdhî du moudîrîyeh de Ghizeh,

— puis fit un voyage en Afrique du Sud (1), — donne à son retour au *Moayyad* ses impressions de voyage *musulmanes* (11-12, 21 sept., 15-24 oct.) :

L'acuité de la « colour-question », et les lois iniques faites par le gouvernement anglais pour maintenir les travailleurs asiatiques dans un état de sujétion amènent constamment à des incidents. A Capetown, la colonie malaise, déjà ancienne, est arrivée à faire respecter le *tarboûch*. Mais les Hindous sont toujours malmenés. A Johannesburg, c'est bien pis : un règlement de police formel interdit à tout porteur de *tarboûch* (2) l'accès aux *tramways* de la ville! Et cela est récent, car Krüger s'était montré très favorable au port du tarboûch.

Au Natal, l'hostilité est la même. Un employé anglais du chemin de fer s'étant converti à l'Islam, mettait le tarboûch pour aller à la mosquée : le directeur du service le vit ainsi coiffé et le révoqua. Le fait fut signalé par les gens de Durban à Abdul Hamîd II, qui prit le nouveau converti à son service.

Dans les mines d'or il eut l'émotion de s'entendre dire « as salâm 'alayk » par des travailleurs *sômâlis* et même par des coolies *chinois musulmans*. Dans la suite de son récit il décrit les Zoulous et leur morale sévère, sans base religieuse (?) et termine par des anecdotes sur les boues diamantifères du Natal.

Tunis.

Les étudiants de la mosquée *Zeytounîyah* déclarent à leurs camarades mécontents d'Al Azhâr qu'ils sont encore mieux traités au Caire qu'à Tunis. Et pourtant ils restent calmes, quoique autant qu'eux, ils souhaitent l'avènement d'une ère nouvelle dans l'enseignement islamique. Ḥosayn Wasfî Ridhâ leur envoie, au nom de leurs camarades d'Orient l'expression de leurs communes espérances en un avenir meilleur (3).

EXTRAITS

Origine de « l'isbâl » malékite.

On sait que les quatre rites orthodoxes diffèrent entre eux par certains gestes, certaines traditions dans les prières (cfr. *qonoût* shâfi'ite).

(1) Il était allé déjà au Zoûloûland il y a quinze ans (15 oct.).
(2) Cfr. discours de Merriman cité ap. *Al Moayyad*, 14 sept.
(3) *Al Manâr*, XIII-7-709.

C'est ainsi que seuls, les malékites laissent pendre leurs mains (*isbâl oul yadayn* ou *irsâl oul yadayn*) pendant la prière canonique. Ils soutinrent même à ce propos des discussions infinies contre les autres rites, prétendant tenir cette coutume du Prophète lui-même, quoique le *Mowattâ* de l'imâm Mâlik n'en parle pas.

L'ouvrage d'Ibn 'Azzoûz (cité plus bas dans la bibliographie) vient apporter l'explication suivante : les malékites croisèrent les mains au début comme les autres; mais *Ibn oul Aâsim* (troisième/neuvième siècle) dans sa *Moudawwanah* rapporta que Mâlik déclarait *répréhensible* le geste de celui qui place sa main droite au-dessus de la gauche pour s'appuyer et *se reposer*, si c'est pendant la prière *canonique* (farîdhah), obligatoire. Mais il ne l'a pas dit dans le cas de la prière facultative, ni surtout quand le geste n'était pas fait pour se délasser. L'observation de cette recommandation prise à la lettre nous a valu pourtant l'*isbâl* (1) !...

Sur la langue écrite (et la nécessité de s'entendre sur une langue parlée uniforme).

« J'ai longtemps recherché les causes de la décadence islamique : et je n'en ai trouvé que deux. La première, c'est le *voile*, ainsi que je l'ai dit, dans mon premier article sur ses méfaits...

La seconde c'est que les Musulmans, en général, et les Arabes en particulier *n'écrivent pas* la langue qu'ils parlent... »

Tel est le début du retentissant article où AzZahawî (*Al Moayyad*, 9 août) vint soutenir qu'il fallait abandonner l'arabe littéral, — le lexique et la syntaxe coraniques, — dans la presse et dans les livres. Et qu'il fallait sélectionner parmi les dialectes arabes parlés la langue arabe nouvelle, nécessaire au progrès des temps nouveaux. Pour lui, ajoutait-il, l'Islam ne devait plus considérer l'arabe coranique que comme les nations occidentales considèrent le latin, — et avec un peu d'exagération, — il affirmait (sur des exemples insuffisants, tirés du dialecte de Bagdâd) que l'arabe parlé aujourd'hui différait *plus* de l'arabe classique que les langues romanes du latin...

Az Zahâwî voudrait, en somme, qu'une sélection se fît parmi les dialectes arabes, au moyen d'un étalon convenablement choisi, pour la formation d'une langue arabe nouvelle, — à peu près comme Dante, en son *De vulgari eloquio*, dégagea des différentes poésies dialectales italiennes la primauté du *toscan*, que ses tercets devaient faire triompher.

Est-ce possible en arabe ?

(1) (Cf. *Al Manâr*, XIII-10-779 seq.).

Les ripostes violentes qui, un peu partout dans la presse, ont accueilli l'idée d'Az Zahâwî, n'en ont pas démontré l'impossibilité : car elles traitent trop visiblement la question (Cf. *Al Moayyad*, 27 août, 26 octobre, etc.) du point de vue de l'intangibilité du privilège coranique.

L'affaire de la « Shams-oul-Islâm ».

Une sorte de « Société de bienfaisance » musulmane s'est fondée avec son centre à Bagdâd, sous ce nom, vers 1885. Accusée par le *Moayyad* d'avoir servi d'organe d'espionnage au hamidisme, elle est défendue dans le numéro du 17 août.

Cette réponse donne une série de détails sur la société dissidente fondée sous le nom de « Jamî'at Makârim il Akhlâq il Islâmîyah » et la direction de feu Zakî oud Dîn Sanad. Quant à la « Shams-oul-Islam », le fondateur de la branche égyptienne *'Azm Zâdé* Mohammad 'Alî bey l'organisa comme la société mère sur le type des loges maçonniques (titulature des lettres : الاخ الغيور, etc.), et lui forma des filiales à Malwä Sôhâg, Ṭaḥtâ. C'était une sorte de *maçonnerie musulmane* (Cf. Les maçonneries pieuses des Jésuites allemands, du dix-huitième siècle), dont le quartier général au Caire s'installa dans une maison de la Shâri' al Laboûdîyah, quartier de Seyyidah Zeyneb.

Elle tenait deux réunions par semaine, une publique et une secrète.

Certains de ses membres passèrent à « Union et Progrès », d'autres se rapprochèrent du hamidisme, mais il est bien certain que les noms seuls du fondateur de la loge centrale de Bagdâd, feu le sheykh *'Abdoûr Rahmân Al Kawâkibî* (1), et du fondateur de la branche égyptienne, Moḥammad 'Alî bey al 'Azm (qui dut fuir de Turquie en 1899), suffisent à prouver que la « Shams-oul-Islam » ne fut pas une organisation d'espionnage (lettre d'*Isma'îl Shoukrî* ap. *Al Moayyad*, 17 août). *Al Moayyad* fait suivre cette communication d'une note rappelant que le nom de la « Shams-oul-Islam » fut déjà prononcé l'an passé par Rafîq bey al 'Azm qui la mentionna dans le *Moayyad* comme ayant travaillé à la révolution turque (Cf. *Al 'Alam*).

L'affaire du « Mourshid ».

Mitri Ṣalîb Ad Douwayrî, rédacteur en chef de la revue arabe *Al Mourshid*, fondée pour la diffusion du protestantisme chez les Coptes

(1) Maître du sheykh Jamîl Sidqî Az Zahâwî.

d'Égypte, a été violemment attaqué par la presse musulmane pour ses calomnies contre l'Islam et le Prophète. Une pétition télégraphique a été envoyée au président du conseil des Ministres contre la revue, pour en faire interdire la vente.

Les articles publiés par *Al Mourshid*, notamment sur le « côté faible de l'Islâm » (1), sont la traduction d'un ouvrage apologétique américain du Révérend Saint-Clair, *Cross and Crescent.*

Divers Ulémas du Caire publient dans le *Moayyad* des protestations véhémentes, adjurant les Musulmans de se souvenir du hadîth (2) : « Anas a dit : le Prophète me dit : nul d'entre vous n'est un croyant, *tant qu'il ne me préfère pas* à son père, à son fils et à tous les hommes ! » et à venger son honneur souillé par les calomnies du Révérend Thomas Venny, directeur du *Mourshid*, et du prêtre Ad Douwayrî, rédacteur en chef.

L'affaire de la Jamî'yat oul'ilm wal irshâd.

La société formée à Constantinople sous ce nom (3) pour fonder une École supérieure libre d'enseignement musulman, s'est heurtée pour ses débuts, malgré les efforts de son président d'honneur le cheïkh ul-islam Moûsä Kâzim Ef., et l'appui de Chevket pacha, aux méfiances des autres ministres turcs. Ils veulent turquiser son titre en *Anjoumân 'Ilm wa Irshâd*, ils veulent bien lui donner une subvention de £ 3.000, mais exigent en revanche qu'elle soit *officielle* et sous le contrôle immédiat des ministères de l'Instruction publique et des Fondations pieuses. Les pourparlers traînent, et le promoteur, Réchid Ridâ, adversaire résolu de tout caractère officiel, envisage le cas où il lui faudra chercher ailleurs, au Ḥijâz ou au Caire, les concours nécessaires à l'œuvre qu'il rêve (4).

Les medresehs et tekkiehs de Damas (Conférence de Rafîq bey 'Azm) (*d'après le Kitab oud Daris* (5).

L'auteur de ce précieux manuscrit, An Na'îmî, a réuni environ deux cent quatre-vingts noms de medresehs, — medresehs-mosquées, hos-

(1) Nos 24, 17 juin, sq. jusqu'au n° 32 du 12 août.
(2) Bokhâri, Sahîh, I, 9.
(3) Cf. ses statuts ap. *R. M. M.*, XII-10-303 sq.
(4) *Al Manâr*, XIII-10-750.
(5) Cf. plus haut et *Al Moayyad*, 29 août).

pices (Tekkiehs) à Damas, depuis la fondation de la première en 493 de l'Hégire jusqu'au moment où il écrivait, au début du dixième siècle de l'Hégire.

L'ouvrage donne non seulement l'historique de la fondation de ces écoles et l'indication des waqfs y affectés, mais encore la biographie des professeurs, qui y ont donné leur enseignement. Tels qu'Ad Ḍahabî, l'historien célèbre, Ibn Taimîyah le jurisconsulte, le qadhî des qâdhîs Ṣadr oud Dîn Azra'î, auteur d'*'Al jâmi 'as Ṣaghîr*. Tels que les médecins Ibn Abi Oṣaybi'ah, auteur de l'histoire des médecins, Mohhaḍḍab oud Dîn Ibn oul Ḥâjib, Najm oud Dîn al Laboûdî, Mowaffaq oud Dîn Ibn oul Moṭrân, Mohaddab oud Dîn ed Dakhwâz, et 'Imâd oud Dîn ad Dounaysirî. Tels que les mathématiciens, physiciens et musiciens Mohammed-ibn Abî'l Ḥakam Al Bâhilî (1), 'Izz oud Dîn As Souwaydi, et Aboûl Fadhl al Ḥârithî, l'architecte de la porte de Bîmarîstân an Noûrî (2) encore debout aujourd'hui.

Car dans ces écoles, même lorsqu'elles se trouvaient dans les mosquées, l'enseignement n'était pas restreint pour cela à la connaissance de la loi coranique.

Il ressort de cet ouvrage que c'est l'initiative privée, individuelle ou organisée, plutôt que l'autorité officielle, qui avait doté Damas de toutes ces fondations.

Voici un extrait du chapitre sur les écoles de médecine.

1° La medreseh *Ad Dakhwâzîyah* :

Située dans la Ṣâghah al 'Atîqah près de la Khadhrâ, au sud de la mosquée Al Omawî, elle fut fondée par Mohaddab oud Dîn 'Abdoul Mona''im-b.-''Alî-b.-Hâmid Ad Dakhwâz en l'an 621... Son premier successeur dans sa chaire de médecine fut le fils du qâdhi de Ba'labakk Badr oud Dîn Mohammad. Puis ce fut 'Imâd oud Dîn Ad Donaysirî...;

2° La medreseh *Ad Donaysirîyah* :

A l'ouest de Bîmaristan an Noûrî et de la Salâḥiyah ; au bout de la route qui y mène. Suit la biographie du fondateur 'Imad oud Dîn Aboû 'Abd Allah Moḥammad-b.-'Abbas ar Rab'î, né à Donaysir en 600, mort en 686...

3° La medreseh *Al laboûdîyah* (*An Najmîyah*):

Située en dehors de la ville, touchant au jardin Al Falak Al Mashîrî. Fondée par Najm oud Dîn Yahyä-b.-Mohammed Ibn oul Laboûdî en 664 ;

4° La medreseh *Al Moẓallaqîyah* :

Sur la route menant des cimetières de Bâb ous saghîr à la Sâboûnîyah.

(1) D'après Safadî.

(2) Fondé par Noûr ad Dîn.

Fondée par Shams oud Dîn Aboû 'Abd Allah Mohammed-b.-'Alî-b.-Abi Bakr Ibn oul Mozallaq, riche marchand né en 754... C'est lui qui bâtit des caravansérails spacieux sur la route d'Égypte à al Qonayṭirah, Jisr Ya'qoûb, Al Manîyah et 'Oyoûn out toujjâr, au prix de 100.000 dinârs. On cite aussi ce qu'il dépensa pour les Villes Saintes...

5° La medreseh *Ar Rawwâhîyah* :

A l'est de l'oratoire Ibn 'Orwah (mosquée al Omawî) touchant au nord au Jayroûn, à l'ouest au Dowayliq, au sud à la Sayfîyah Ḥanbalîyah. Selon Ibn Shaddad, son fondateur fut Zakî oud Dîn Aboulqâsim [Hibat Allah-ibn-Moḥammad al Ansârî], marchand connu sous le nom d'Ibn Rawwâḥah († en 622);

6° La medreseh *Al 'Âlimîyah* :

A l'est du ribâṭ an Nâṣirî, à l'ouest de la pente du Qâsiyoûn, en dessous de la mosquée Al Afram. Fondée par la pieuse fille du Shaykh ḥanbalite An Nâsiḥ (biographié dans la notice sur la medreseh *Ash Shaykhîyah* qu'avait fondée Aboû 'Omar Al Kabîr): c'est cette femme qui décida Rabî 'ah Khâtoûn, la fille de Najm oud Dîn Ayyoûb, la sœur de Saladîn, à fonder la medreseh *As Sâhibîyah* sur la Qâsiyoûn pour les ḥanbalites;

7° La medreseh *As Ṣârimîyah*:

Elle est en deçà du Bâb oun Nasr et d'Al Jâbiyah, au sud-est de l''Adrawîyah. Selon le qâdhî 'Izz-oud-Dîn, son fondateur fut Sârim oud Dîn Azbak, mamlouk de Qâymâz An Najîbî. Et l'auteur nous donne copie *in extenso* de l'*inscription-dédicace* : « Ce lieu béni a été bâti par l'*eunuque illustre* Sarîm oud Dîn Jawhar ibn 'Abd Allah, affranchi de Sa Hautesse 'Ismat oud Dîn 'Adrä fille du Shâhanshâh, qu'Allah lui fasse miséricorde... (etc.) »

PUBLICATIONS NOUVELLES

LIVRES NOUVEAUX.

I. — *Dogme et philosophie.*

Hiyât oun nâsik fî an al qabd fîs salât houwa madhab oul Imâm Mâlik, par le sheykh Mohammed al Makkî Ibn 'Azzoûz. Recherches sur l'origine de l'attitude spéciale des Musulmans de rite *malékite* pendant la prière légale (cf. aux Extraits) (ap. *Al Manâr*, XIII, 10, 779 à 782) (10 chapitres).

Kitâb oul Khamsah wal mîah par le seyyid Mohammad Ṭayyîb al 'Alawî al Makkî, moudarris à la Dâr-oul-'oloûm de Lucknow (Inde). Recueil de cent cinq démonstrations. (cfr. extraits ap. *Al Manâr*, XIII, 9, 694-695).

Al borhân ous sarîh' fî bashâyr in Nabî wal Masîh par Ahmed Torjouman et Mohammad Habîb. Traduction arabe des versets du texte massorétique de la Bible que l'on peut faire *accorder avec l'enseignement coranique*. En 2 brochures de 80 et 96 pp., imprimées sur un fonds de propagande swedenborgienne, comme préfaces à des œuvres de pur prosélytisme que nous n'analyserons pas.

Ar Rayhâniyât d'Amîn Rayhanî (1). — Le tome II de ce recueil d'articles déjà célèbre pour leur ironie et leur scepticisme, vient de paraître. Librairie d'*Al Hilâl*, 10 pi. (cfr. *R. M. M.*, X, 4, 565).

II. — *Histoire et sociologie.*

Tohfat oul anâm' fît târîkh il 'âmm, par Mostafa Sabrî. Nouveau cours d'histoire générale, conforme aux nouveaux programmes d'histoire (enseignement secondaire). En deux parties, 5 pi. chacune. Taalif, Caire.

Nizâm oul qodhâ' wal idârah, par Ahmad Qamhat Bey. Collection des lois et décrets « administratifs, financiers et gouvernementaux » pour l'Egypte, 350 pp., 20 pi. (cfr. *Al Hilâl*, XIX, 2, 125).

As sahâyf as soûd, par Walî oud Dîn bey Yegan. Recueil d'articles politiques et sociaux. Taalif. 5 pi. (cfr. *id.*, XIX, 2, 125).

An Nisâïyât par « Bahithah fî'l badiyah » (pseudonyme de Malikah, fille de Ḥifni bey Nâsif) : recueil des articles publiés dans *Al-Jaridah* par la fille de Ḥifni bey sur la question féministe. Librairie d'*Al Jarîdah* (*id.*, 126).

Nahdat oul asad, aw al thawrat al Fransawîyah, traduction populaire de « l'histoire de la Révolution française » ; les tomes III et IV viennent de paraître. Ma'ârif, Caire. Le volume, 5 pi (*Id*).

Gharâyb oul Gharb, impressions de son voyage en Occident, par Mohammad Kurd 'Alî, directeur d'*Al Moqtabas*, 304 pp. Damas.

(1) Autres œuvres de A. Rayḥânî : traduction des « quatrains » d'Al Ma'arrî en *anglais* ; « la mort de Alî », pièce pour théâtre, en *anglais* (cfr. *Al Moayyad*, 28 septembre).

Doroûs at tarikh al islâmî par Moghî ad Dîn Ef. ad Khayyath, t. II: les quatre premiers khalifes, 87 pp. Impr. 'Asrîyah, Beyrouth. (cfr. *Al Mashriq*, XIII, 10, 794); (cfr. *R. M. M.*, XII, 10, 293 : pour le tome I).

Istimrâr istiqlâl Libnân at tashrî'î wal qodhâî, par Philippe el-Khazen. Recueil des textes officiels relatifs à l'autonomie législative et judiciaire libanaise depuis 1516 (cfr. *id.*, XIII, 10, 793).

Majmoû'at al mouharrasât as siyâsiyah, par Farîd et Philippe El-Khazen (*id.*) (sur la même question).

III. — *Publications de textes anciens.*

Housn as sahâbah' fî sharh as souhâbah, par le sheykh 'Alî Fahmî-b. Shakir al Mostarî Jabî Zadeh, ancien mufti d'Herzégovine, actuellement professeur de littérature arabe à la Dâr-oul-Fonoûn de Constantinople. C'est le recueil des *diwâns* attribués aux compagnons du Prophète : t. Ier, 362 pp., contenant les pièces de vers depuis la rime en *hamzah* jusqu'aux rimes en *dâl*, avec biographie de chaque auteur insérée dans le commentaire à la suite de sa première pièce citée, avec références aux sources et éclaircissements critiques, grammaticaux et historiques.

En vente au Caire, librairie d'*Al Manâr*, 12 pi.

Diwân de Salamah ibn Jandal, le célèbre poète anté-islamique. Texte du ms. de la bibliothèque d'Alexandrie signalé par A. Kratschkowskî, publié par L. Cheïkho, 30 pp. (*Al Mashriq*, XIII, 10, 763). (Cfr. la publication du ms. de Stamboul par Cl. I. Huart, ap. *J. A. P.*, 1910, I, p. 81 sq).

Kitâb oul hamz, d'Abou Zayd Sa'îd-b. Aws al Ansarî. En cours de publication ap. *Al Mashriq* (cfr. *id.*, XIII, 10, 750, etc.).

Ad dourrat al yatimah, d'Abdallah Ibn Al Mouqaffa', 5e édition. Impr. Raghâib, Caire (*Al Hilâl*, XIX, 2, 127).

Mantiq oush sharqiyîn, d'Abou 'Alî ibn Sîna, 150 pp. Salafîyah. Caire (ap. *Al Moayyad*, 3 septembre).

As Sijill oul mou'allaq, attribué à Hamzah 'ibn Alî, le fondateur des Druses, extraits réimpr. ap. *Al Moqtabas*, V, 4, 258 sq., 301 sq.

Kitâb oud dâris fîl madâris, du shaykh Mohammad-b.-Mohyi oud Dîn

AN NA'ÎMÎ (du début du dixième siècle de l'Hégire: ms. de la bibliothèque du shaykh 'Abdour Razzâq Ef. Baytâr, de Damas; analyse et extraits publiés par Rafîq bey al 'Azm (ap. *Al Manâr*, XIII, 9, pp. 696-706): monographie remarquable sur les medresehs et tekkiehs de Damas (voir ici, plus haut: *Extraits*) (publiée aussi ap. *Al Moqtabas*, V, 4, pp. 225-233).

IV. — *Grammaire et littérature.*

Kitâb oul hamsah' fîl fonoûn il khamsah, par le seyyîd MOHAMMAD TAYYÎB AL 'ALAWÎ AL MAKKÎ, moudarris à la Dâr-oul 'oloûm de Lucknow (Inde). Résumé de ses cours sur la « balâghah » (cf. extr. ap. *Al Manâr*, XIII, 9, 696, 697).

Talabat at tâlib 'fî lâmiyat Abi Tâlib, par 'ALÎ FAHMÎ JABÎ ZADEH (cf. plus haut), commentaire sur la qasîdah célèbre attribuée à Abou Tâlib, l'oncle du Prophète. En vente à *Al Manâr*, 8 ex. pour 2 pi.

Diwân, d'ELYAS SALIH AL LADIQÎ († 1885). En vente à Laodicée chez Yoûsof Ef. Sâlih (cf. *Al Hilâl*, XIX, 2, 126).

Nafahât oul Wardatayn. Publication posthume des œuvres en prose de deux femmes : ANÎSAH et 'AFÎFAH SHARTOÛNÎ (cf. *Id.*, 127).

V. — *Sciences.*

Al Jadibîyah wa ta'lilouhâ, par JAMÎL SIDQÎ AZ ZAHAWÎ, « l'Attraction universelle et ses causes ». Bagdâd, imprimerie Al Adâb, sept. 1910, en vente à la librairie al Hâjj Rashîd Ef. 3 pi. 72 pp. (voir analyse dans l'article intitulé ici-même *De Jamâl oud Dîn au Zahâwî*.

Kitâb oul hîyah wal Islam, par le sayyid MOHAMMAD 'ALÎ HIBATOULLAH ASH SHIHRISTANÎ, un des ulémas de Nedjef (Mésopotamie), directeur de la revue « al 'Ilm », impr. Adâb, Bagdâd. En vente aux bureaux de la Revue, Nedjef ('Irâq), 314 pp., 16 pi. C'est un ouvrage de vulgarisation sur les nouveaux termes techniques introduits des langues européennes (cf. *Al Moayyad*, 17 oct.).

Moustalahât âlât out tarb wa Aghânî 'l'Arab, de SATSNA AL BAGDADÎ. Recherches sur les notations musicales du *Kitâb oul Aghânî* (quatrième/dixième siècle); extraits parus ap. *Al Moqtabas*, V, 3, 208 sq.

Ce sujet, fort important pour l'histoire de la musique orientale, a déjà été abordé par Collangettes (ap. *J. A. P.*).

NOUVEAUX PÉRIODIQUES,

Al Ahâlî, politique, quotidien. Alexandrie. Directeur politique: 'Abdoulqâdir Ef. Hamzah. Rédacteur en chef: Sinä Ef. al Laqânî. Abonnements: Egypte, 150 pi. Etranger, 180. Impr. Ahalîyah.

Sahîfah Dâr il 'oloûm. Revue publiant les discours et discussions du cercle « Dâr oul 'oloûm », IIe année.

Al Haqâyq, Revue religieuse, scientifique, mensuelle. Damas, Directeur: Shaykh 'Abdoûl Qâdir al Iskandarânî. Abonnement: 1 ryâl. Etranger: 7 fr. (*Al Moqtabas*, V, 4, 283).

Tanwîr oul Afkâr, Revue religieuse, littéraire, mensuelle. Bagdâd. Propriétaire: 'Abdoûl Hâdi Ef. Al A'zami. Rédacteur en chef: No'mân Ef. A'zamî. Abonnement: 1 medjidiyeh 1/4. Etranger: 10 fr. (*Id.* V, 4, 283).

L. M.

PRESSE OTTOMANE

La Presse à Janina.

Nous devons à l'amabilité d'un de nos correspondants les renseignements qui suivent sur les journaux publiés à Janina. Dans cette ville, où l'albanais et le grec se partagent la population, il devait y avoir, naturellement, des organes publiés dans les deux langues. On en trouve aussi en turc, le turc étant la langue officielle et, pour les Musulmans, la langue religieuse, en quelque sorte.

Le *Zguim Ichkiperich* est un journal albanais, en dialecte toske, imprimé avec l'alphabet spécial dit Frascheri, du nom de son inventeur, qui est une sorte de compromis entre les alphabets latin et slave. Nettement albanais, le *Zguim Ichkiperich* combat l'influence grecque, et parle avec déférence de la Turquie. Il insère fréquemment des travaux

historiques sur l'Albanie, soit comme articles, soit comme feuilletons. Hebdomadaire. Propriétaire : Abdul Kadri; directeur-gérant, N. Naci (1).

Ipiros (L'Épire) est au contraire un journal grec. Il s'intitule « Journal des Épirotes répandus partout », et, sans montrer bien ouvertement ses tendances, laisse voir son hostilité pour les Bulgares. Il a pris, en outre, la défense du Patriarcat grec attaqué par le *Tanin* qui l'accusait, bien à tort, dit l'*Ipiros*, d'être un foyer de révoltes. Hebdomadaire, cet organe grec est dans la deuxième année de son existence. Propriétaire : D. Kontzikos; directeur, G. D. Tzavellas (2).

Intibâh « L'Avertissement », organe musulman en langue turque, est la contre-partie de l'*Ipiros*, et réplique avec vivacité à ses articles. Politique, social, littéraire, ouvert à toutes les questions d'intérêt public, il verse la totalité de ses bénéfices à l'école Union et Progrès. Il date de deux ans, et paraît le lundi et le jeudi. Directeur-gérant : Mohammed Châkir (3).

Yaniyè « Janina », enfin, est le journal officiel du vilayet, rédigé, bien entendu, en turc. Il est dans la quarante-deuxième année de son existence, et paraît chaque jeudi. Directeur : ʿAlî Bânoûti; rédacteur en chef, ʿAlî Kemâl (4).

« *Zèmân* ».

Salonique compte de nombreux périodiques, publiés dans les diverses langues parlées en Turquie, et aussi en français; on a pu en voir, l'année dernière, l'énumération dans la Revue. Cette fois, nous comptons parler d'un quotidien en langue turque, le *Zèmân* « Temps », dont notre collaborateur, M. A. Cabaton, a bien voulu nous communiquer quelques numéros.

Le *Zèmân* est dans la deuxième année de son existence, ayant été fondé dans les premiers mois de 1909. Il paraît tous les jours, le vendredi excepté, à midi, et a quatre pages in-folio, de grandeur moyenne, qui sont remplies de la manière suivante :

(1) Abonnements d'un an et de six mois : Turquie, 40 et 25 piastres; Etranger, 10 et 6 francs. — Le numéro, 20 paras à Janina, 30 au dehors.

(2) Abonnements d'un an et de six mois : Janina, 48 et 30 piastres; Turquie, 60 et 35 piastres; Etranger, 15 et 9 francs; Amérique, 3 et 2 dollars. — Le numéro : 20 paras.

(3) Abonnement d'un an : Janina, 30 piastres; Extérieur, 40 (25 pour six mois) ; Etranger 12 francs, (8 francs pour six mois). — Le numéro : 18 paras.

(4) Abonnements : Un an, 60 piastres; six mois, 35 piastres.

Sous ce titre, « La Situation générale », *Ahvâl-i Oumoûmiyè*, est traitée une question d'actualité se rapportant aux affaires politiques, celle de l'emprunt, par exemple. Un article spécial, *Makâlè-i Makhsoûsa*, parle ensuite d'un fait d'intérêt général, politique, social ou économique ; joint au précédent, il occupe toute la première page et une partie de la deuxième.

Avec celles-ci commencent les Informations particulières du *Zèmân*, concernant la Turquie surtout, et signalant les événements les plus dignes d'attention. On trouve ensuite des Nouvelles, *Chu'oûn*, de sources diverses, pour lesquelles les confrères du *Zèmân* sont mis à contribution, les Dépêches particulières du journal, des Faits divers, courts entrefilets de quelques lignes, et finalement la publicité, importante et étendue, qui occupe toute la quatrième page et peut empiéter sur la troisième. Ajoutons qu'*Arsène Lupin*, le roman de M. Maurice Leblanc, traduit par Yoûsouf Ziyâ, est donné en feuilleton.

Cette analyse du *Zèmân* donnera au lecteur une idée de ce que sont les quotidiens des grandes villes de Turquie, quotidiens au caractère éclectique, s'efforçant de réunir des éléments divers de nature à satisfaire les goûts de leurs lecteurs, en étant à la fois, comme le *Zèmân*, « politiques, économiques, scientifiques et littéraires (1) ».

Nouveaux journaux.

Le *Tanin* recommande la lecture du *Ghedek* « Chatouillement » journal humoristique des plus amusants, dit-il, illustré par les caricaturistes les plus spirituels, et cependant d'un prix modique : chaque numéro, comptant huit pages de grand format, sur beau papier, avec de nombreux dessins, ne coûte que 20 paras. En ce moment, le *Ghedek* publie la traduction de *Un monsieur très ennuyé*, de Paul de Kock.

Un autre organe humoristique cité avec éloge est le *Djem*, qui paraît chaque jeudi, et que nous trouvons mentionné dans le *Tanin*, lui aussi.

Extraits et analyses.

La Chambre ottomane, qui compte à peine deux ans d'existence, a modelé son organisation et son régime sur ce qui se faisait en Europe,

(1) Administration : Salonique, à côté des bâtiments de la Régie. — Abonnements d'un an et de six mois : Salonique, 90 et 50 piastres ; Extérieur, 100 et 55 piastres (à raison de 19 piastres par medjïdié) ; Etranger, 25 et 15 francs.

mais d'une façon plus ou moins heureuse; elle a adopté, en les déformant, certains usages parlementaires. C'est ce qui ressort d'un article du député Loutfî Fikrî dans l'*Ikdam*. Cet article est motivé par le fait suivant : un député s'est vu exclure du groupe auquel il appartenait, pour ne pas avoir voté comme ses collègues.

Voilà un sentiment exagéré de la discipline, écrit Loutfî Fikri. En Europe, en France notamment, les partis ont une règle de conduite générale; mais leurs membres ne sont pas tenus d'accorder leur confiance à tel ministère ou à tel ministre. Les différents groupes formant la majorité de la Chambre française, d'accord sur des principes donnés, sont indépendants les uns des autres pour le reste, et leurs membres votent comme ils croient devoir le faire; on l'a vu récemment.

Dans un article de fond de l'organe du Comité Union et Progrès, le *Tanin*, Huseïn Djâhid a défendu, à son tour, la cause de la discipline, reprochant à l'honorable député d'avoir donné des conseils dangereux et erronés. D'après lui, une discipline rigoureusement observée est nécessaire aux partis pour faire d'utile besogne.

Le Mechyakhat vient de prendre une importante décision, qui pourrait influer considérablement sur l'avenir de la politique économique de l'Islam.

Les Musulmans bosniaques avaient projeté de fonder une banque, afin de défendre leurs intérêts. Mais une fondation semblable était-elle permise par la loi religieuse ?

Ils l'ont demandé au Mechyakhat. Celui-ci, par une fetwa en date du 28 chawwâl 1328, déclare la constitution de la banque licite, et autorise cet établissement à faire toutes les opérations financières, à la condition de se conformer aux prescriptions de la Charî'a.

Aussi ne s'étonnera-t-on pas d'apprendre qu'un projet de loi sera prochainement déposé, en vue de la création d'une banque des Wakfs, chargée de recueillir les revenus des fondations pieuses de l'Empire. Ces revenus sont évalués à cinq millions de livres, environ 115 millions de francs; la banque, qui aurait son siège à Constantinople, avec des succursales au dehors, serait constituée avec un capital de 900.000 livres, 20 millions de francs environ.

L'Instruction. — Dans le *Tanin*, organe du Comité Union et Progrès, Huseïn Djâhid, répondant à un publiciste étranger qui posait les questions suivantes : Quels sont, au point de vue de l'instruction, les

besoins de la Turquie contemporaine ? Qu'a-t-elle fait pour y pourvoir ? fait l'apologie du parti Jeune-Turc et de son œuvre.

Quand ce parti est arrivé au pouvoir, dit-il, il y avait beaucoup à faire, et la besogne n'était pas aisée. La réorganisation de l'armée s'imposait; on a agi de telle sorte, que la situation militaire présente n'est pas comparable à ce qu'elle était il y a deux ans. L'armée ottomane est maintenant digne du nouveau régime. Chacun y a mis du sien ; le patriotisme des populations, le zèle des officiers, ont mis fin aux anciens errements. La réforme de l'administration et des finances se poursuit, malgré les difficultés dues à ce que la France n'a pas prêté son concours financier. Bien meilleure est l'organisation de la police et de la gendarmerie ; les troubles et les révoltes disparaissent progressivement. L'apaisement se fait en Macédoine. De grands travaux d'intérêt public sont en voie d'exécution ; on prévoit la construction de 10.000 kilomètres de routes.

De ces généralités, passons à l'examen de la question elle-même. On prétend que les hommes au pouvoir détruiraient ce qu'ils ont édifié. Est-ce vrai ?

A ces accusations, portées par un Français, Huseïn Djâhid répond en rappelant les faits suivants : On fait venir de France des professeurs pour l'enseignement secondaire ; le Comité Union et Progrès lui-même a ouvert des cours du soir où l'on apprend la langue française; enfin, des élèves des principales écoles ottomanes ont été envoyés à l'étranger pour y compléter leurs études.

Mais il est forcé d'avouer que, dans une foule d'écoles, les choses se passent de façon déplorable. A l'École Sultânî, on annonçait la reprise des cours pour le 1er octobre. Le 12, aucun professeur n'était présent. Les élèves affluaient dans les bureaux du *Tanin*, pour y porter leurs doléances. Qu'on nous rende au moins notre argent, disaient-ils, afin que nous puissions aller nous instruire dans des écoles étrangères.

L'École préparatoire de Kaba Tach demeurait fermée elle aussi, de même que toutes les écoles avoisinantes, sous prétexte que les craintes inspirées par le choléra empêchaient d'admettre les élèves.

En revanche, l'École *ruchdié* de filles de Béchik Tach est ouverte. Mais un père qui y avait mis sa fille, a été obligé de l'en retirer presque aussitôt, en raison de l'insalubrité de l'établissement et du manque total de précautions d'hygiène. Il est venu, lui aussi, se plaindre au *Tanin*. Que dois-je faire ? demande-t-il. Mettre ma fille à l'École de l'Alliance Israélite, qui dépend d'un Comité siégeant à Paris, et où elle recevra une éducation qui ne sera pas ottomane ?

Les plaintes de ce genre reçues par l'organe de Huseïn Djâhid for-

ment un volumineux dossier; il en est venu de tous les points de l'Empire. Elles montrent l'étendue du mal, et l'urgence d'y remédier.

Plusieurs des étudiants qui vont compléter leur instruction en Europe iront se fixer en Hongrie, où des avantages de diverses sortes leur sont faits, et où toutes les facilités possibles leur sont données. La Société turco-hongroise de Budapest a ouvert, pour eux, des cours du soir où on leur apprend la langue hongroise, langue qu'ils s'assimilent avec la plus grande aisance, étant donnée la communauté d'origine et l'analogie des règles grammaticales. En même temps, des cours sont faits pour répandre. parmi les Hongrois, la connaissance du turc.

Une Société des Agriculteurs ottomans, *'Osmanle Tchiftdjî Djèm'iyèti*, s'est fondée à Constantinople. Elle a en vue de favoriser l'agriculture, et de réaliser ce but par les moyens suivants :

Fondation d'un journal en langue arménienne, faisant connaître les meilleures méthodes et les progrès réalisés ;

Fondation d'un autre journal en langue turque ;

Organisation d'un enseignement agricole dans les écoles;

Conférences ;

Voyages d'études ;

Mission annuelle d'études en Europe;

Vente, aux plus bas prix, des appareils les plus perfectionnés, que l'on fera venir au besoin du dehors.

La Société ne bornera pas son action à l'agriculture proprement dite. Toutes les industries s'y rattachant seront aussi l'objet de ses encouragements et de ses recherches.

A relever une note du *Tanin*, concernant la bibliothèque de la mosquée de Bayézid. Cette bibliothèque, comme la plupart des établissements similaires, n'est guère qu'un « musée d'antiquités », contenant, certes, des livres infiniment précieux et utiles, mais où le travailleur ne trouve pas les publications modernes qui lui sont nécessaires. Il serait temps de la pourvoir de livres nouveaux, et les auteurs feraient leur devoir en lui donnant leurs publications.

L'Émigration en Amérique. — L'émigration dont la Revue a eu quel-

quefois déjà l'occasion de parler, est ancienne et a pris des proportions considérables. Beaucoup de paysans et d'ouvriers, appartenant pour la plupart à la Syrie — la Palestine fournit aussi un contingent appréciable d'émigrés — se portent, soit vers les États-Unis, soit vers le Brésil ou la République Argentine. Les autres États américains reçoivent aussi leur part de l'émigration : le Canada compte un certain nombre de sujets ottomans ; le Mexique, encore davantage, et il n'est pas de nation américaine où l'on n'en trouve.

De nos renseignements personnels il résulte que ce mouvement d'émigration, qui porte principalement sur les populations non-musulmanes, serait en recrudescence maintenant que tous les Ottomans, sans distinction de culte, sont soumis au service militaire. Beaucoup de Chrétiens de Syrie se rendraient en Amérique pour y échapper.

Alarmé des proportions que prend le mouvement, et de ses conséquences fâcheuses pour le pays, le vali de Beyrouth, Noûr ed-Dîn Bey, a cru devoir, par une proclamation officielle, mettre en garde ses administrés contre les promesses fallacieuses des agents d'émigration.

Alléchés par ces promesses, dit-il, beaucoup de paysans naïfs partent pour l'Amérique, croyant qu'ils y feront rapidement fortune. Quelle illusion ! En réalité, ils auront toutes les peines du monde à y gagner leur vie. Alors qu'en Turquie personne ne meurt jamais de faim, quantité d'émigrés périssent de misère ou, désespérés, se suicident dans des pays où la vie est particulièrement dure. Les autres, pour se procurer le nécessaire, doivent se livrer sans relâche aux travaux les plus pénibles et les plus rebutants.

Il y aussi un danger contre lequel il est bon d'être mis en garde. Les commissions d'immigration, aux États-Unis, se montrent particulièrement sévères à l'égard des nouveaux venus et en refusent un grand nombre ; ceux-ci, à qui le territoire américain se trouve ainsi fermé, n'ont pas toujours les moyens de rentrer dans leur pays d'origine.

L'agriculture, en Turquie, n'a pas assez de bras. L'industrie, qui commence à faire des progrès, réclame des ouvriers et n'en peut trouver. Le service militaire, enfin, est un devoir sacré pour les Ottomans. Ceux-ci agiront-ils, à la fois, contre leur intérêt et contre leur devoir ?

L'attention du ministre de la Guerre a été attirée sur cette émigration. On voit, à certains moments, 400 ou 500 familles syriennes s'embarquer pour l'Amérique, à Alep ou à Beyrouth, dans une seule semaine, à bord des bateaux français et italiens; elles emmènent avec elles un grand nombre de jeunes gens appelés sous les drapeaux ou sur le point de l'être. Des instructions rigoureuses ont été données pour empêcher les jeunes Syriens de se soustraire, par l'émigration, au service militaire.

A Ichtib. — Nous trouvons dans l'*Ikdam* la traduction d'une lettre perdue près d'Ichtib par les bandits qui, dans une embuscade, avaient tué six Musulmans. En voici la traduction :

« Le cri de désespoir de la nation, les lamentations de nos mères, les larmes de nos sœurs nous ont émus ; les gémissements de nos enfants ont rempli nos cœurs de fougue et de remords. Contre des iniquités et des crimes illégaux il faut prendre l'offensive; nous considérons comme un devoir de déclarer la guerre. Nos incursions d'Atcharlar, de Topanotdja et, maintenant, de cet endroit même, sont le commencement de la campagne. Manquant d'armes, nous serons satisfaits d'en avoir, quelles qu'elles soient. »

Signé :

« Les Modjahids de la campagne illégale. »

'Abdul-Hamid. — Une étrange nouvelle a paru dans les journaux de Constantinople. La mère de 'Abdul-Hamîd serait d'origine russe.

C'est un vieillard du Caucase, aujourd'hui centenaire, nommé Redjeb Khoukhoubi, qui l'affirme. Autrefois, paraît-il, il existait à Andjaz, dans le Kouhistan, un marché d'esclaves où l'on vendait des enfants russes des deux sexes, qui, élevés par les Musulmans, ne tardaient pas à adopter leur religion ; d'ordinaire, ces nouveaux venus ne contractaient mariage qu'entre eux.

Il arriva qu'un certain Dadach Aroukhtada acheta un jeune garçon russe dont la bonne mine l'avait séduit. Il l'éleva dans la religion musulmane, et lui donna le nom de Ahmedech.

Devenu célèbre dans le pays, sous le nom de Mollâ Ahmed, après avoir fait ses études théologiques, il épousa une jeune fille d'origine russe, tandis que sa sœur se mariait avec le fils de Dadach Aroukhtada.

Mollâ Ahmed eut deux filles. Quand elles atteignirent l'âge de 21 ans, elles furent envoyées à cette sorte d'exposition où les agents du harem impérial faisaient leur choix parmi les plus belles jeunes filles de la région. Toutes les deux furent acceptées, et payées un bon prix. L'une épousa un pacha; l'autre resta au harem et, ayant eu un fils — 'Abdul-Hamîd — devint épouse légitime du Sultan.

Une fête musulmane à Cape-Town. — L'*Ikdam* publiait récemment l'information suivante :

« De l'un de nos correspondants.

« Hier la fête de la Rupture du jeûne a donné lieu, ici, à une solennité

digne d'attirer et de retenir l'attention des Musulmans. Le professeur de l'École Noûr-i Burhânî, Imâm Mohammed Efendi, a, comme à l'occasion du commencement du Ramadan, adressé aux professeurs et aux élèves un discours émouvant.

« Dans ce discours, après avoir recommandé à ses auditeurs de toujours agir conformément au droit et à la justice, en s'abstenant dans leurs actions de ce qui est contraire aux préceptes de la religion de l'Islam dont la vérité est évidente, il leur a lu deux souras du majestueux Coran, et leur a recommandé de demander, dans leurs prières, longue vie et perpétuelle santé pour le Khalife des Musulmans, le sultan Mohammed Rechâd V.

« Parmi les recommandations du professeur précité, se trouvent celles d'amener les pauvres chaque jour à l'Ecole, pendant le Ramadan, avant le coucher du soleil, et d'illuminer à l'occasion de la fête fortunée de la Rupture du jeûne, en l'honneur du souverain ottoman.

« Imâm Mohammed Efendi a ajouté qu'il était on ne peut plus heureux et fier des témoignages d'affection et d'attachement donnés par les Musulmans de Cape-Town au Khalife des Musulmans, et son discours s'est terminé par le cri, poussé à plusieurs reprises par tout l'auditoire, de : *Longue vie à mon souverain!* »

L. B.

PRESSE PERSANE

Iran Nov.

Après une longue interruption, l'*Iran Nov*, « Perse nouvelle », suspendue *sine die* par l'ancien ministère, a pu reparaître. Le premier numéro de sa nouvelle série porte la date du 27 octobre ; il commence par un résumé des événements politiques survenus depuis la suppression du journal. Par son intérêt et la variété de ses informations, l'*Iran Nov* semble devoir être accueillie, par le public persan, avec la même faveur qu'elle avait obtenue dès son apparition, et qui ne s'était pas démentie dès lors.

L'*Iran Nov* reste l'organe des démocrates persans et leur conseiller. Elle leur recommande de rester fidèles aux idées libérales, de se mon-

trer fermes et unis, et ne pas laisser perdre leurs efforts, par suite du manque de discipline ou d'une mauvaise tactique. Ce qui se passe à l'étranger dans le mouvement social, ne saurait la laisser indifférente. Elle parle en détail du Congrès socialiste de Copenhague, et voudrait voir les démocrates de tous les pays intervenir pour empêcher qu'il ne soit attenté à l'indépendance persane.

C'est avec le même intérêt que l'*Iran Nov* suit les progrès des idées démocratiques en Extrême-Orient, et manifeste ses sympathies à ceux qui les propagent, quel que soit le pays auquel ils appartiennent.

Les questions politiques sont toujours traitées dans le même esprit libéral et patriotique. Les agissements des Russes et des Anglais, et notamment le dernier memorandum adressé au Gouvernement persan, y provoquent de vives protestations.

Enfin, les questions économiques y ont aussi leur place, qui est large. Une histoire de la Perse économique est donnée en feuilleton, et des articles variés appellent l'attention sur les points faibles de la situation du commerce persan, notamment sur la nécessité d'une législation commerciale et d'agents capables.

Pour se rendre compte de l'impression produite en Perse par la Révolution portugaise, il suffit de parcourir l'*Iran Nov*. Le septième numéro de la nouvelle série, en date du 29 octobre, lui est presque entièrement consacré. Après un article initial sur le réveil de l'Orient, qui a pris conscience de ses droits et entend devenir libre de ses actes, sans subir de tutelle étrangère, on trouve un *Résumé historique à propos de la Révolution portugaise*. C'est un abrégé de l'histoire du Portugal dont l'*Iran Nov* entreprend la publication ; le lecteur est averti qu'il aura plus d'une fois l'occasion de faire des rapprochements avec l'histoire de la Perse. Dans ce dernier pays, on a entendu avec joie l'écho « des canons et des bombes libérateurs des républicains portugais », défenseurs de la civilisation.

Un peu plus loin paraît une nouvelle rubrique, *Asmân-Rîsmân*, « Ciel-corde », dont voici le début :

La Révolution du Portugal et le télégramme d'un courtier.

« O honorables lecteurs, vous avez certainement reçu la nouvelle de la Révolution de Portugal, et dans les dépêches Reuter que nous avons publiées, vous avez lu qu'on apprenait de Gibraltar que la couleur de Manoel était devenue tout-à-fait verte, et que Manoel avait donné des marques de crainte et d'une profonde agitation.

« En effet il a été troublé. Ce n'est pas une plaisanterie. Il n'y a pas lieu de s'amuser. C'était une question vitale. La délicate existence du souverain était en jeu... »

Dans le même numéro, nous trouvons encore un article étendu,

signalant le conflit entre le pouvoir laïque et l'autorité spirituelle, que la Révolution portugaise vient de faire entrer dans une nouvelle phase, et qui sévit, d'ailleurs, dans la plupart des Etats européens.

Quelques jours plus tard, sous ce titre : *La France républicaine dans la jungle de la Russie absolutiste*, l'*Iran Nov* analysait et commentait un article de l'organe ottoman *Le Jeune-Turc*, critiquant la politique de la France à l'égard de la Russie, ainsi que son attitude lors des pourparlers relatifs à l'emprunt ottoman. Dans son introduction, l'*Iran Nov* déplore que la France, l'un des pays les plus puissants, les plus civilisés et les plus riches qui soient, se montre favorable aux agissements russes.

L'article de fond de l'*Iran Nov* du 12 novembre, est consacré à l'impression que peut produire la note de l'Angleterre à la Perse, dans les milieux musulmans. Il n'y a pas seulement une question nationale de posée ; il y a aussi une question islamique, et, personne ne peut le nier, il y a quelque chose de changé, maintenant, parmi les 300 millions de Musulmans répartis dans l'univers. Les libéraux turcs ont montré de façon suffisamment nette leurs sentiments à l'égard de la politique européenne touchant la Perse. Tous les Musulmans éclairés, et justes seront avec eux.

Behar.

Dans l'un de ses précédents numéros, la Revue avait signalé l'apparition, à Téhéran, d'une revue persane, le *Behar* « Printemps ». Depuis cette époque, les trois premiers numéros de cet organe nous ayant été envoyés, il nous sera possible de fournir, sur lui, quelques renseignements à nos lecteurs.

Behar paraît le 1er de chaque mois solaire, ère djelâlî, à la librairie Terbiète, rue Nassérieh, et chacun de ses numéros compte 64 pages petit in-8. Le premier est celui de ardibehecht 832, mois qui a commencé le 10 rabî' II 1328 de l'Hégire. Il est précédé d'un avertissement, dont voici la substance :

Pénétrés de la nécessité de répandre dans les masses l'instruction et de vulgariser les diverses branches de savoir, les fondateurs de cette revue, la première qui ait été fondée en Perse, ont résolu de publier un organe à la fois littéraire, scientifique, moral, historique, économique, auquel aucune des branches du savoir humain ne serait étrangère. *Homo sum*... La science n'est-elle pas « la pierre philosophale de la félicité » ; n'est-ce pas elle qui propage la civilisation et fait durer l'existence des nations ? La science, c'est la vie. Il faut donc

la répandre. Pour réaliser ce but, rien ne vaut la presse, puissance avec laquelle tous doivent compter.

La direction du *Behar* s'adresse avec confiance au public persan. Elle a fixé à un prix minime l'abonnement annuel : 12 krans, 6 francs environ de notre monnaie (1), et compte, aidée par ses abonnés et lecteurs, contribuer au progrès intellectuel de la Perse.

Voici maintenant le contenu des trois premiers numéros du *Behar* :

Numéro 1, 1er *ardibehehct* 832 (10 *rabî' II* 1328). — Prologue. — Le progrès des sciences (article que résume cette phrase : La réforme intellectuelle et sociale est le prodrome de la réforme politique). — Éducation et enseignement : Influence morale de l'école. — Histoire de la presse (traduite de la *Revue* d'Eboû'z-Ziyâ Tevfîk). — Le plus petit des États constitutionnels (notice traduite, d'*Al-Moktataf*, sur la principauté de Lichtenstein). — Biographies d'hommes célèbres : Friedrich et Alfred Krüpp. — Articles d'Arthur Brisbane. — Visées des Russes et des Anglais en Asie au dix-neuvième siècle : Le golfe Persique et la frontière de l'Inde. — Les ballons. — Causerie scientifique : Le cerveau, la gorge et le nez. — Variétés : Soins à donner à la vue ; Le journaliste chinois ; New-York ; La fête de l'Indépendance américaine. — Le saviez-vous ? (sur quelques faits curieux et peu connus). — Sages paroles (de Pascal, La Rochefoucauld, etc.). — *Ange Pitou*, par Alexandre Dumas, traduit du français.

Numéro 2, 1er *khordâ* 832 (11 *djoumâdhâ I*er 1328). — Les capitalistes d'Europe. — La population et la morale sociale. — Éducation et enseignement (*suite*). — Biographie d'homme célèbre : Le comte Léon Tolstoï, célèbre philosophe. — Littérature : La sœur (nouvelle). — Visées des Russes et des Anglais en Asie (*suite*). — Articles d'Arthur Brisbane : Qu'est-ce que le bonheur ? — Extrait du recueil des pensées d'une fourmi. — Inventions féminines. — Variétés : L'origine de la régie du tabac en France ; Les écoles de Tokyo ; Religions et sectes dans l'univers ; Devoirs des gouvernants dans les pays constitutionnels et républicains. — Le saviez-vous ? — Sages paroles. — *Ange Pitou* (*suite*).

Numéro 3, 1er *Aîr* 832 (12 *djoumâdhâ II* 1328). — Les Sept idoles (*Heft Peïguer*), par 'Alî Bey, traduit de la revue ottomane *Rèsimli Kitâb*. — La nouvelle langue : L'esperanto. — Les diverses écoles françaises. — Lettre d'André Labsoff à Tolstoï et réponse de Tolstoï. — Identité de vues entre le *Behar* et la revue *Moonsea*. — Biographie d'homme célèbre : Thomas Édison, le roi de l'électricité. — Articles

(1) Pour l'étranger le port est compté en sus. Chaque numéro se vend séparément un kran.

d'Arthur Brisbane : Passé et avenir. — Histoire : Une nuit à Varennes (la fuite de Louis XVI). — Le dernier jour d'un condamné (*à suivre*). — Variétés : Le radium ; La fortune de Carnegie ; L'étendue des voies ferrées ; La femme. — Le saviez-vous ? — Sages paroles. — *Ange Pitou* (*suite*).

Cette simple énumération de titres montre une fois de plus quels efforts sont faits, en Perse comme dans les autres pays musulmans, pour propager la culture occidentale.

Extraits et analyses.

Le traité passé entre le Japon et la Corée, traité qui a pour résultat l'absorption de cette dernière puissance par le Japon, a causé une vive impression dans la presse persane. Reproduisant, d'après le *Chehreh Nema*, revue publiée au Caire, la traduction de ce traité, le *Mozafferî* la fait suivre de commentaires courts, mais significatifs. Il commence par déplorer le sort d'un souverain, dernier représentant d'une dynastie qui compte des centaines de monarques régnant depuis des milliers d'années, qui voit disparaître, avec sa propre autorité, l'indépendance nationale. Grande et terrible leçon pour la Perse, qui devra prendre ses précautions contre les ennemis du dehors et les traîtres de l'intérieur, qui continuent l'œuvre néfaste d'un Nâser ed-Dîn et d'un Mohammed ʿAlî. Avertis, les Persans patriotes prendront leurs précautions contre les Russes et les Anglais.

Le boycottage. — Le Consul général de Russie à Bagdad a, par l'intermédiaire de son agent persan, Aga Aboû'l-Kâsem Chîrvanî, adressé une lettre aux ulémas de Nedjef, au sujet du boycottage. Conçue en termes modérés et pleins de courtoisie, cette lettre, toutefois, contient des menaces qui ont irrité le patriotisme persan.

Depuis la dernière guerre qu'elle a eu à soutenir, dit en substance le Consul général, la Russie est en butte aux attaques de ses ennemis, qui voudraient tarir en elle les sources mêmes de la vie, en portant la lutte sur le terrain économique. Le boycottage des marchandises russes en Perse est un des expédients trouvés par ces ennemis.

Les Chiites de Perse, qui, semble dire le Consul général, forment un groupe à part dans l'Islam, groupe auquel les autres Musulmans seraient indifférents ou hostiles (telle est du moins l'interprétation donnée par le *Habl oul-Matîn*, qui commente longuement cette lettre),

se sentent-ils de force à engager la lutte avec une puissance telle que la Russie ? Dans le cas où, pensant ainsi, ils mettraient en interdit les marchandises russes, qu'arriverait-il ?

Naturellement, la Russie userait de représailles. Et comme les importations persanes en Russie l'emportent de beaucoup sur les importations russes en Perse, le commerce de ce dernier pays en souffrirait considérablement.

On se plaint, en Perse, de la présence des troupes russes. Si l'on veut que ces troupes soient rappelées, il ne faut pas agir d'une manière hostile. Voyant son commerce menacée, la Russie se gardera de retirer ses soldats.

Heureusement, les hommes intelligents, éclairés et patriotes ne manquent pas en Perse. Le Consul général s'est adressé à eux, par l'intermédiaire de leurs chefs spirituels, avec le ferme espoir d'être écouté.

Ayetollâhzâdè Khorâsânî Mehdî a fait, à cette lettre, une réponse très diplomatique. Après avoir affirmé que le plus vif désir de la Perse était d'entretenir de bonnes relations avec ses voisins, qu'il s'agisse de politique ou de commerce, il a fait observer au Consul général que la présence des troupes russes en Perse, présence qui cause sans cesse des difficultés et blesse le sentiment national, n'avait jamais été justifiée. A aucun moment, même pendant la période la plus critique de la Révolution, les étrangers n'ont été menacés en Perse, les Russes comme les autres et même moins que les autres. Que la Russie retire ses troupes ; les difficultés cesseront aussitôt et les bons rapports seront établis, d'une façon durable, entre les deux nations. D'autre part, le maintien des troupes russes blesse tous les Musulmans, quels qu'ils soient, sans distinction de nationalités. La Perse réclame son indépendance et rien de plus ; elle a le droit pour elle.

A Lenguè. — Le *Habl oul-Matîn* consacre un article étendu aux affaires du golfe Persique. Il l'intitule : *Le port de Lenguè ou un secret politique*. En voici l'analyse.

A en croire les dépêches Reuter, un incident imprévu se serait produit à Lenguè, et l'Angleterre, pour empêcher des désordres, se serait vue dans l'obligation d'intervenir. Il n'en est rien. La population, tant de la ville que de la campagne, tant nomade que sédentaire, est restée absolument calme. Mais il fallait un prétexte pour intervenir ; ce prétexte, on l'a facilement trouvé.

Déjà anciennes, les visées politiques de l'Angleterre sur Lenguè, dont le port n'est qu'à 30 milles de Basidou, où se trouve un dépôt

de charbon, ne font de doute pour personne. Lenguè, de plus, commande la position du Laristan et de ses dépendances.

Qu'a-t-on fait ? On a semé la discorde dans l'Andjouman municipal, jusque-là d'accord avec Téhéran, et qui a dû être fermé. Le vice-gouverneur Mîrzâ Mahmoûd Khân gênait le deria-begui ou chef du port, un traître à la Perse, émule de Rahîm Khân ; on l'a remplacé par un fonctionnaire plus docile. Le pavillon de l'île de Serî ayant été abattu, le chef de la douane part pour cette île ; ni lui ni le capitaine du vaisseau qui le transportait, ne savent la trouver !

Dans l'île de Ben Moûsâ, où l'on a également outragé le pavillon persan, il y a quelques années, se trouvent des mines ; pour les exploiter, une compagnie allemande s'est formée ; mais les Anglais ne l'entendent pas de la sorte et ils sont à couteaux tirés avec les Allemands.

Sur le gouverneur de Djâchk, on rapporte les pires choses. Concussionnaire avéré, son attitude a été, en toutes choses, inqualifiable et il a dû prendre la fuite.

Autre incident avec la Turquie : celle-ci nomme un consul honoraire à Lenguè voici quelques années. Ce consul arbore le pavillon ottoman ; son collègue anglais l'a fait enlever naguère.

Connu sous le nom de Bender Morvarid, « Port des Perles », le port de Lenguè, entouré d'îles, parmi lesquelles celles de Serî, de Ben Moûsâ et de Khamîr, est une station commerciale de premier ordre. Là se fait tout le transit avec le Laristan. Les habitants sont renommés comme pêcheurs de perles et charpentiers de navires. Ils sont au nombre de 40.000, tant Arabes que Persans, et l'on trouve, parmi eux, des éléments très divers. Quelques Musulmans indiens se sont fixés à Lenguè. Restés sujets anglais, ils s'y livrent au commerce.

Installés à Lenguè, les Allemands s'y livrent à divers commerces, celui des perles par exemple, et, l'île de Ben Moûsa ne leur suffisant plus, ils voudraient mettre la main sur toute la région. C'est ce que ne veulent pas les Anglais, qui rêvent d'accaparer le golfe Persique, et se livrent aux pires intrigues pour y parvenir. Habilement provoqués et exploités, dénaturés à plaisir pour le besoin de la cause, des faits insignifiants en eux-mêmes, comme ce soi-disant soulèvement de nomades dont on a tant parlé, mais qui n'a fait courir de dangers à personne, devient le prétexte d'une intervention militaire, et l'on annonce que des troupes de marine anglaise vont être débarquées. Le *Habl oul-Matîn* met ses lecteurs en garde contre ces bruits tendancieux, et demande au gouvernement de prendre des mesures sévères contre le traître qu'est le deria-begui « le Rahîm Khân du Sud », qui vend la Perse à l'étranger.

En Azerbaïdjan. — L'*Iran Nov* nous renseigne chaque jour sur ce qui se passe en Azerbaïdjan. Elle a publié, dès son apparition, la protestation, adressée par l'Andjouman de cette province, à la Chambre et au Gouvernement, contre la note anglaise. Ce document étant suffisamment connu, nous n'insisterons pas sur lui. Nous nous bornerons à noter quelques faits intéressants.

Deux des fils du fameux bandit Rahîm Khân, qui s'étaient réfugiés en Russie avec leur père, sont rentrés en Perse, mais y ont des attitudes complètement différentes. L'un d'eux, Habîbollâh Khân, est allé faire sa soumission devant les autorités d'Ahar, et a juré sur le Coran de ne plus troubler l'ordre désormais. Au contraire, Beuyuk Khân a rejoint les Châhseven, et continue de se livrer au brigandage. Il a attaqué, avec une bande de six cents cavaliers, appartenant pour la plupart aux Khodja Beglou, cette même ville d'Ahar. L'affaire a été chaude. Les bandits, qui avaient remporté d'abord plusieurs succès, ont été finalement mis en déroute ; les troupes régulières les ont poursuivis jusqu'à une distance de quatre farsakhs. De part et d'autre, il y a eu des pertes assez considérables, mais on n'en connaît pas le chiffre.

Du côté d'Ourmiah, on signale aussi de l'agitation. Les réactionnaires, aidés par les Kurdes, se sont soulevés ; mais le mouvement a été réprimé rapidement. Les troupes ottomanes sont toujours stationnées à peu de distance de la ville.

On est très partagé, à Tauris, sur l'opportunité du retour de Sattâr Khân. Parmi les dirigeants, les uns désirent le voir revenir ; d'autres craignent que sa présence n'amène des complications, étant donnée la situation présente.

L'armée. — La question de la réorganisation militaire, telle que la propose le Gouvernement, soulève de très vives critiques de la part du *Habl oul-Matîn.*

D'après le projet déposé, l'armée persane comprendrait 30.000 hommes, dont 6.600 pour la garnison de Téhéran et 23.400 pour les provinces. Les crédits consentis par le Parlement s'élèveraient à 4 millions de tomans pour la capitale, à 4.500.000 tomans pour les provinces. Cette disproportion absolument anormale s'expliquerait par le fait que les troupes stationnées à Téhéran seraient complètement réorganisées à l'exemple de l'Europe, tandis que les autres conservaient leur ancienne organisation, avec tous les défauts qui la caractérisent.

Ce sont là des données fausses, déclare le *Habl oul-Matîn.* L'attaché militaire anglais, se basant sur les dépenses nécessitées par l'entretien de la brigade des Cosaques persans, évaluait le prix de revient d'une

armée de 30.000 hommes, ayant la même constitution qu'une armée européenne, à 2.000.000 de tomans, pas davantage.

D'un autre côté, est-il admissible de conserver en province des troupes vivant sous un régime tant de fois condamné, dont rien ne peut faire excuser le maintien, qui entraîne les abus les plus criants, alors que la capitale, région privilégiée, aurait des troupes ne laissant rien à désirer ?

Qu'on prenne exemple sur la Turquie. Ce pays ne recule devant aucun sacrifice pour avoir une armée forte, donne de magnifiques traitements aux généraux allemands engagés comme instructeurs, et dépense des sommes considérables pour son administration militaire. 30 ou 50.000 hommes de bonnes troupes suffisent amplement à maintenir l'ordre en Perse ; mais il faut que leur organisation réponde à ce qu'on attend d'eux.

Il y a quelque temps, le *Habl oul-Matîn* annonçait l'ouverture, en Khorassan, d'une nouvelle École Militaire. Les élèves de cet établissement ont, à l'occasion de cette information, adressé au journal l'intéressante lettre que voici.

Réponse des élèves de l'École Militaire du Khorassan.

« Nous avons lu le programme de l'École Militaire du Khorassan, que vous avez inséré dans votre honorable journal, le *Ḥabl oul-Matîn*. Il nous a surpris, et a produit sur nous beaucoup d'impression. Nous, les élèves de l'École Militaire, nous nous sommes demandé comment un directeur tel que vous pouvait faire, dans son honorable journal, pareille insertion, sans avoir vérifié ce qui en était. Afin qu'il ne reste plus d'équivoque entre vous et vos honorables lecteurs, nous vous exposerons que S. E. Serdâr Sa'îd, aussitôt qu'il eut honoré de sa présence la terre de Khorassan, s'occupa de fonder une École Militaire. Mais des obligations personnelles et les embarras du moment firent abandonner à S. E. ce projet important. Quand il fut chargé de sa mission de Tabs, il chargea verbalement et par écrit Amdjad ol-Molk, l'un des élèves ayant terminé leurs études à l'École Militaire de Téhéran, de fonder cette École. Ce dernier, assisté d'officiers pleins d'ardeur, mena à bien sa mission et organisa l'établissement d'après le programme de l'École de Guerre allemande. Lui-même et le Serdâr, s'étant donné bien de la peine, reçurent du Gouvernement la promesse que le nom officieux de l'École deviendrait son nom officiel, en raison des sommes fournies pour elle. Nous, les élèves, nous y travaillons avec la plus grande assiduité, et nous pensons, dans notre faible esprit,

que le manque de progrès, de notre part, serait fait pour décourager les respectables fondateurs de notre établissement : du moment qu'il s'agit de servir la patrie, nous espérons que le directeur de cet honorable journal voudra bien, sans autre information, insérer notre note (1). »

L. B.

Le Journal « Khaber ».

Nos lecteurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux quelques extraits caractéristiques de cet intéressant journal. On lit dans le n° 1 :

NOUVELLES MENSONGÈRES DE LA VILLE

Dans un des quartiers de Téhéran, l'on dit que nos éminences ont rendu des jugements contradictoires.

On dit encore que l'un des fonctionnaires de nos finances a accepté un pot-de-vin.

On prétend avoir vu à Téhéran les « moteurs » de Rachid-es-Sultan.

On affirme que durant le saint mois de Ramazan, dans une maison appartenant à un musulman fort pieux, se seraient tenues des séances de jeu.

D'autre part, on aurait entendu, pendant ces nuits sacrées, le son des cithares venant d'une maison appartenant à un autre dévot. On eut beau chercher, on ne put trouver d'où le bruit venait. A la dernière heure on apprend qu'il s'agissait d'une dispute entre djinns.

On affirme que dans la rue Lalé Zar, on a osé soupçonner une femme d'être fille de joie.

En ce qui nous concerne, nous affirmons que toutes ces nouvelles exagérées sont mensongères. Elles ressemblent à ce que l'on dit quand on prétend que les patriotes entrent de force dans les maisons, prennent de l'argent et pillent.

NOUVELLES QUI ONT QUELQUE CHANCE D'ÊTRE EXACTES

On avait accusé un des fonctionnaires du Divan Khané d'avoir accepté des pots-de-vin. Le malheureux, ne pouvant supporter une telle accusation, s'est empoisonné.

Le fils d'un de nos anciens réactionnaires, après la mort de son père, sachant que ce qui lui revenait en héritage était de provenance sus-

(1) *Habl oul-Matîn*, 24.10.1910.

pecte, l'a noblement refusé et se contente, en tout et pour tout, de ses appointements.

On taxa de mensonge un de nos anciens ministres. Suffoqué, il est tombé mort d'apoplexie foudroyante.

On a prétendu que l'un des employés des Finances était un voleur. Il s'est tué d'un coup de revolver.

Un négociant avait fait faillite. A l'examen de ses registres, on s'aperçut qu'elle était frauduleuse. Il se jeta à l'eau et se noya.

N° 2.

LA FEMME PERSANE

Quiconque désire se rendre compte de l'intelligence et du bon sens des femmes persanes n'a qu'à demeurer quelque temps auprès d'un de nos devins, ou de nos fabricants de talismans. Il comprendra alors à merveille quel esprit ont nos femmes et combien elles sont dignes de ce nom.

Son mari agit-il mal à son égard ? Vite elle a recours au devin ! au fabricant de talismans !

Son enfant est-il malade ? Vite le devin !

Est-elle gênée pour les dépenses de sa maison, cela ne l'empêchera pas de satisfaire dans la journée quelques nécessiteux pour s'attirer la chance.

Le 27 du mois (1), pour que le sort se dénoue, il faut, avec de l'argent mendié, acheter le nécessaire et coudre, entre deux prières, une chemise que l'on revêt. Le prêtre officiant, prévenu de cette superstition, doit donner beaucoup de temps à sa prière, afin que la femme ait le temps de coudre et de revêtir la chemise.

Mais, comme ce ne sont pas des femmes de ce genre qui m'ont élevé, je ne suis pas au courant de toutes leurs croyances.

Ce que je sais, c'est que, dans le seul Téhéran, il existe 100 sorciers, devins, fabricants de talismans, qui gagnent chacun, grâce à l'imbécillité et à la stupidité de ces matrones, plus de 200 tomans par an !

C'est la raison pour laquelle, dans les rues, dans les bazars, tout ce qui arrive de mal, on en accuse la Constitution ! On traite les constitutionnels comme des sectateurs d'une religion étrangère ; on les maudit mille et mille fois.

Cependant, je dois dire que de pareils propos ne sont jamais sortis

(1) Quand on est malheureux, on dit que le sort est noué.

de la bouche des femmes de Tauris, et j'espère que l'on n'en entendra jamais.

Bien entendu, les femmes n'ont pas d'opinions à elles. Elles ne font que répéter ce qu'elles entendent dire par leurs maris à la maison.

Eh bien ! Une nation ignorante, et qui ne connaît pas ce qui lui est profitable, ne peut rencontrer le bonheur.

Autrefois, nous avions un sultan autoritaire et absolu : la nation, devant un ordre de Sa Majesté, n'avait qu'à s'incliner et à obéir, sans plus. Aujourd'hui, la nation a pris le droit d'élire qui elle veut, de chasser qui elle veut. Oh ! Méchants indignes ! Vous vous plaignez de cela ? Que voulez-vous donc ? Dieu n'a-t-il pas tué l'ignorance ?

Tant que les femmes ne sortiront pas des écoles, jamais elles ne pourront faire comprendre à leurs enfants les bienfaits de la liberté.

Donc, il est nécessaire aux jeunes gens instruits de ne pas se marier avec des femmes non instruites ! afin que les parents de ces dernières, au lieu de dépenser de l'argent pour leur dot, le consacrent à leur instruction.

La nouvelle Perse a besoin de nouveaux Persans ! Que la vieille Perse disparaisse avec ses vieux Persans !

L'indépendance de notre pays ne sera consolidée, et la racine de l'ignorance ne sera arrachée, que par l'éducation des femmes !

On peut connaître le degré de civilisation d'une nation par le degré d'éducation de ses femmes. Les femmes américaines ont acquis l'égalité et marchent de pair avec les hommes.

En Angleterre, après quelques difficultés, elles ont acquis le même droit devant le Parlement.

Nos femmes à nous, en comparaison aux femmes des pays civilisés, sont comme nous sommes nous-mêmes, eu égard aux européens.

Mais bien peu cherchent à comprendre ces différences ; bien peu ont les yeux capables de voir la vérité.

N° 3.

ÉNIGME

Dans le n° 93 de l'*Istiqlal-é-Iran*, page 2, colonne 3, à l'article intitulé : « Ministère et députation » on pose la question suivante :

« Quelques députés, après avoir donné leur démission, deviennent ministres. Destitués, ils redeviennent députés. Mais, s'ils n'étaient pas dignes du Ministère, pourquoi sont-ils devenus ministres ? S'ils étaient capables, pourquoi les destituer ? S'ils ont, par hasard, trahi durant leur passage au Ministère, pourquoi redeviennent-ils députés ? »

La question est restée sans réponse, l'énigme sans solution. Nous la donnons ici.

RÉPONSE

Dans notre pays, il est des hommes qui, de toute obligation, doivent vivre dans le cercle de la sainteté. La sainteté pour eux, c'est l'eau pour les poissons. Vivre hors de l'eau pour ceux-ci est impossible, il est impossible pour ceux-là de n'être pas confits dans la dévotion.

Ce sont eux, les députés *sacrés*, les ministres très *saints*. C'est pourquoi, ils passent de la députation au Ministère et vice versa.

N° 5.

NOUVELLES DU BAZAR

On raconte que dans la maison d'un réactionnaire, dont la femme venait d'accoucher, on avait négligé de mettre quelque chose de coupant près de l'accouchée (1). Aussi le loup-garou vint, prit l'enfant nouveau-né et mit, à sa place, son enfant à lui. Je supplie toutes les sages-femmes du bazar de ne pas oublier leur devoir dans les circonstances où elles ont à l'exercer. Au lieu d'un couteau, qu'elles mettent un sabre ! Mais je comprends maintenant que le caractère des Persans ne s'est pas gâté. Les mauvais coucheurs que l'on rencontre de par le monde ne sont purement et simplement que les enfants du loup-garou.

On raconte qu'un mollah ayant dans sa poche deux chachis, provenant d'un bien de mainmorte, dans un instant d'oubli, acheta pour son fils des graines rôties, qu'il paya avec cet argent. Instantanément la main avec laquelle il payait son achat devint paralysée.

Un akhound ayant rogné un peu sur la longueur de son turban, vit en songe, la nuit, qu'il tombait sous les roues d'un wagon de chemin de fer.

On dit qu'un autre akhound avait laissé pousser ses cheveux. La nuit, il vit qu'il avait comme coiffure une outre pleine de jus de raisin. Le matin venu, il se repentit, fit venir le barbier et se fit raser.

On dit que quelqu'un étant allé dîner en ville un mercredi soir, le maître de la maison où il était invité négligea volontairement ou non, je ne sais, de lui rappeler que les invités du mercredi soir devaient coucher dans la maison de leur hôte. Il l'avait donc laissé partir. Le

(1) C'est, en effet, une superstition de mettre à côté de l'accouchée quelque chose de tranchant ou bien le Qoran pour éviter ce qui arrive à celle dont il s'agit ici.

pauvre diable rentrait chez lui à cinq heures de la nuit quand les chiens vinrent l'attaquer et il dut implorer les secours de la police.

On dit qu'une femme qui était sortie dans la rue avait mis des bas au lieu du pantalon de sortie usité. Ses jambes furent couvertes de boutons jusqu'à la hauteur des bas. Les médecins consultés déclarèrent que jusqu'à présent ils n'avaient jamais vu, même dans leurs livres, des boutons de cette sorte. La malade alla trouver les sorciers : ils déclarèrent que c'était une vengeance des génies autrefois adorés, qui la punissaient de s'être ainsi habillée à l'Européenne.

Un des fonctionnaires de la Municipalité de la ville avait accepté un pot-de-vin. La nuit il se vit transformé en croque-mort. Un des députés du club de la ville était illégalement devenu procureur général. La nuit, il vit en songe mille ennemis qui le poursuivaient.

L'administration du Khaber ne croit pas à tous ces bruits du bazar. Ce ne sont que mensonges.

ANNONCES

Un maître d'école a perdu l'instrument qui lui servait à appliquer la bastonnade à ses élèves. On promet à quiconque le trouvera et le raportera, au lieu de pourboire, d'instruire durant quinze ans, gratuitement, sa fille ou son fils.

L'un de nos maîtres d'école du bazar désire devenir Rouzé Khan. Il se débarrasserait contre un bon prix de son privilège et de son ameublement à la condition que l'acheteur s'engage à ne rien changer à son programme d'éducation.

N° 6.

EXEMPLE A SUIVRE POUR LA PERSE ET LES PERSANS

Que nos lecteurs lisent, dans notre n° 5, le premier article où il est dit que tous les hommes de la Perse estiment avant tout, fût-ce un bon Gouvernement, la sûreté des routes et le bon marché des choses nécessaires à la vie.

Donc, en ce moment, les cœurs des Persans sont irrités par les ennemis de la Constitution et de l'Indépendance de la patrie, qui cherchent à éloigner leurs compatriotes de cette constitution.

La plus grande des trahisons — et celui qui s'en rend coupable doit être entraîné à l'échafaud — c'est d'être cause de l'augmentation du prix des denrées.

Depuis longtemps, sans cause apparente, le pain et la viande augmentaient de prix à Téhéran. Cependant, les moutons sont nombreux et les moissons étaient encore sur pied.

Personne donc ne connaissait la cause de ce phénomène, et si on le savait et qu'on le dit, cela ne servait de rien.

Qui donc était la cause de ce fléau ? Quel était l'auteur de cette trahison ?

La municipalité ! Oui ! La municipalité ! Non pas les portes ou les murs de la municipalité ! Non pas tous les membres de la municipalité ! Mais quelques-uns. Et ceux-ci peuvent être comptés au nombre des traîtres à la nation. Ceux-là sont entrés par fraude à la municipalité et sont ainsi parvenus à réunir ce qu'il faut pour le dommage et la ruine du pays. Ils ont fait surgir mille disputes, mille discussions dont la plus petite serre le cœur de colère contre le Gouvernement. Et cela dura jusqu'à la nuit dernière, où la droite du Seigneur se montra et arracha le voile qui couvrait les œuvres des traîtres !

Ce soir-là, Agha Zahir ed Dowlé, Gouverneur de Téhéran, vint à la municipalité, et là, en présence des députés et des assistants, il prit par la main le traître, au milieu des députés, et s'écria : « Voici celui qui a pris cent cinquante tomans des boulangers pour me les donner afin que j'autorise l'augmentation du prix du pain en ville ! Je n'ai naturellement pas accepté, mais j'ai de lui une pièce signée de sa main, prouvant mon dire. »

Gloire ! Gloire au courage de Zahir ed Dowlé ! Gloire à lui, quoi qu'il n'ait fait que son devoir et que celui qui fait son devoir ne mérite pas de félicitations.

Nous attendons que ce député-traître et ceux qui lui ont donné des pots-de-vin soient jugés publiquement en présence de la Nation ! Qu'ils subissent le châtiment réservé à leur crime par la Loi sacrée de l'Islam !

Que ceci soit un avertissement à ceux qui donnent, comme à ceux qui reçoivent des pots-de-vin ! Que ce soit un salutaire exemple pour les traîtres !

En vérité, nous devons considérer ce jour comme le premier jour de bonheur pour la Perse.

N° 13.

LE PERSAN A BON GOUT

Le Persan, dans quelque ville qu'il aille, trouve un endroit d'où s'exhale le parfum de la Patrie et qui ressemble, en quelque chose, à son pays. Ce n'est pas seulement à son naturel qu'il doit cette faculté, mais encore à son patriotisme.

S'il va aux Indes, dans la ville de Bombay, il choisira le quartier Mindibad ; s'il va à Calcutta, Moghol Séraï sera sa demeure. A Tiflis, il

élira domicile au Chéïtané Bazar, et à Constantinople, au Validé Han.

Mais, s'il va à Paris, quelle cendre répandra-t-il sur sa tête ? Là-bas, pas un quart de mètre pour lui rappeler sa patrie ! Pour exhaler le parfum du pays !

Les Arabes, quand ils vinrent chez nous, firent ressembler la Perse entière à leur Arabie.

Eh bien, il faudrait que les Persans à Paris, à Londres, à Berlin, à Washington prennent du Gouvernement la concession d'un quartier. Ils en détruiraient toutes les maisons et reconstruiraient dans le goût persan. Pour cela on ferait venir des maçons et des matériaux de Perse. Il faudrait que ce soit bien propre, comme en Perse, et que l'odeur de la patrie s'en exhalât merveilleusement.

Mais, pour arriver à ce résultat, il ne faudrait pas abandonner ce quartier aux bons soins de la municipalité de l'endroit : on ferait spécialement venir un fonctionnaire de notre municipalité à nous. Il tiendrait la main à ce que l'avenue conduisant à ce quartier fût construite sur le plan de celle de Chah Abad !

N° 14.

Les Persans n'ont ni la science du juste milieu ni celle de ce qui leur est utile.

Les hommes pieux, parmi les catholiques, pour chaque faute qu'ils commettaient, grande ou petite, l'avouaient tout d'abord à leurs chefs religieux, puis payaient une amende.

Dans ce temps, le Pape avait tout pouvoir, et, pour réparer les désastres de la tyrannie et pardonner les fautes, trouvait ainsi des centaines de millions.

Puis éclata la religion des protestants, et ceux-ci comprirent que les prêtres ne pouvaient pardonner les péchés, qu'ils ne pouvaient servir d'intermédiaires aux pécheurs, Dieu n'en acceptant pas et étant plus proche de l'homme que qui que ce soit ! Il eut bien l'intention de faire disparaître de la surface de la terre cette religion protestante, mais, comme on allait, en ce moment, vers le progrès, il n'y put parvenir.

Les Musulmans ne consacrent pas de capitaux au pardon de leurs fautes.

Si grand que soit le péché qu'ils aient commis, ils vont partout où il y a des Rouzé Khani. Là, ils boivent du thé, versent quelques larmes sur leurs fautes, et sortent purs comme des enfants qui viennent de naître.

Celui qui est très scrupuleux, ordonne par son testament que son corps soit enterré dans un lieu saint.

Ceux qui sont encore plus purs, par exemple ceux qui, d'un emprunt ruineux pour la Perse, n'ont pris que trois millions de commission, ou bien ceux qui ont complètement ruiné une province, ou ont vendu, contre bon argent sonnant et trébuchant, une concession importante, font cadeau de leur fortune à un homme pieux... et la lui rachètent trois ou quatre cents tomans. Si je ne me trompe, c'est ce qui s'appelle réparer les maux de la tyrannie, car toute sa fortune lui devient immédiatement aussi licite que le lait de sa mère.

Ah ! Certes ! Le Persan est pieux !

Le Persan cherche avec minutie à savoir quand un compatriote met de la nonchalance dans sa prière, rompt illicitement son jeûne, se livre au mal, afin de dévorer sa fortune sous le prétexte qu'il est infidèle.

C'est pourquoi il est très habitué aux péchés secrets et à la piété apparente ! C'est au point qu'il se brûle le front au fer rouge, afin qu'à l'aspect de cette blessure (1) tout le monde recule devant l'idée de lui voler son bien, et que lui-même puisse, en toute tranquillité, voler celui des autres.

Le Persan, quelque sanctification qu'il fasse, ce n'est pas seulement pour les récompenses futures. S'il va à la Mecque, il veut qu'on l'appelle Hadji. S'il va à Kerbéla, il exige qu'on lui adresse ses lettres en inscrivant sur l'enveloppe : Au plus noble des pèlerins !

Le Persan, pour chaque chose qu'il fait, veut, en échange, montrer qu'il est proche de Dieu, même quand il se marie, même quand sa femme lui donne des enfants.

Le Persan fait bien du négoce, pour plaire à Dieu, mais il lui est impossible de le faire honnêtement, fût-il simple gnaf.

Tous ces vices dont nous accusons les Persans, pourraient, en l'espace de vingt-cinq années, être effacés par la main des sciences et de la reconnaissance de l'intérêt public. Si cela n'a pas lieu, cela ne sera dû qu'à l'indignité et à l'incompétence de nos ministres.

Nous n'avons pas ici pour but d'étaler nos vices pour le plaisir, mais nous voulons tancer les intelligents et améliorer nos compatriotes.

N° 15.

SONGE AGRÉABLE

Les philosophes disent que le rêve est le résultat des pensées de la journée. Chacun voit des rêves suivant l'objet de ses préoccupations.

(1) Il semble ainsi s'être abîmé le front à force de prosternations.

Par exemple, un Sultan en guerre voit en songe la victoire.

Un marchand qui a engagé ses marchandises sur la mer, voit son vaisseau sur l'onde.

Un joueur qui a perdu, dans la nuit, voit quatre as en un flosch royal.

Si c'est un homme pieux, il se voit en pèlerinage.

Si c'est un homme cousu de dettes, il trouve des sommes en or et en argent.

Mais, en vérité, il ne faut pas croire à ce que disent les philosophes. Il arrive en effet, quelquefois, que les rêves se réalisent.

Par exemple moi-même j'ai vu une fois en rêve une troupe d'ânes qui m'assaillaient : le lendemain j'étais arrêté et emprisonné.

Pour que les lecteurs ne restent pas dans le doute, je vais raconter ce rêve tout au long.

J'ai vu donc, un soir, que nous avions un vrai Ministre de l'Instruction Publique. Il avait réuni tous les grands poètes de la Perse dans une chambre et discutait avec eux.

J'entrai dans cette chambre, au prix de quelles difficultés ! J'y vis le Ministre debout et parlant en s'adressant aux poètes : « Excellences, leur disait-il, le temps de la flatterie et de la mendicité est passé. Aucun Vézir ne s'enorgueillira plus de vos poésies. Aucun Gouverneur, au jour de son arrivée, ne vous donnera plus de cadeaux. Aucun Chah ne vous honorera plus d'appointements et de titres de Soleil des Poètes, de Prince des Bardes ! Maintenant le salaire des vices et des trahisons, c'est le bâton et la prison, non la flatterie et les cassidés. Il vaut donc mieux, pour vous, changer vos moyens d'existence et vous montrer contents de dire des vers en l'honneur de l'éducation, si vous le pouvez. Nous avons établi une administration spéciale pour cela, afin qu'elle vous vienne en aide. On vous donnera le sujet et vous le mettrez en vers, de façon claire et nette. Peut-être, par la bénédiction de vos vers, pourrons-nous ancrer cette éducation dans les cœurs comme si elle était une qualité naturelle.

Ici le journal porte : « A suivre », mais la suite n'a pas encore paru.

N° 16.

REMÈDE A LA MISÈRE

Oh ! mes chers enfants ! Je ne vous ai élevés qu'en vue d'aujourd'hui ! afin que vous me délivriez de la griffe des infidèles !

Oh ! nation courageuse, c'est aujourd'hui le jour du courage ! Oh ! nation pure, voici un étrange jour de sagesse !

La religion nous échappe, et la nation est dans l'obscurité !

Le Musulman ne peut obéir au tyran non plus qu'à l'infidèle. Les dents du serpent ne peuvent servir de poignée au poignard.

J'ai une grande douleur dans le cœur : si je la dis, elle me brûle la langue ; si je la garde cachée en moi, elle consume la moelle de mes os. Nous autres Persans, nous sommes noyés dans la mer de l'esclavage, et nous nous cachons cet esclavage à nous-mêmes ! Nous prétendons posséder notre libre arbitre !

Nous avons perdu la perle unique (1) et nous la croyons encore dans son coffret; nous avons jeté le Joseph de la patrie dans le puits du malheur et nous le croyons toujours à Canaan. Avec la hache de l'ignorance, nous avons coupé les feuilles et les branches de l'indépendance de la Perse, et nous attendons que celle-ci maintenant nous donne des fruits !

Nous ressemblons à ce poisson dont parle le Soufi et qui disait à son camarade : « Toutes ces bonnes choses que l'on attribue à l'eau, nous ne les avons jamais vues ! Chaque eau que nous allons visiter est pareille. » L'ami lui répondit : « Prends garde d'être sorti de la mer pour t'en rendre compte. »

La vérité de cet apologue apparaît dans l'état des Persans qui habitent la Perse. Chaque jour, dans leurs feuilles publiques et dans leurs journaux, ils crient : « Nous n'abandonnerons jamais notre indépendance ! Nous ne pouvons supporter l'esclavage ! Nous ne pouvons être les domestiques (2) de personne ! Nous ne pouvons manger les restes des Russes ! Nous nation Musulmane, nous, ne pouvons nous soumettre à l'infidèle ! On ne peut associer ensemble les savants et les ignorants ! le Qoran avec l'impiété ! » Hélas ! Hélas !...

Pour traduction :

A.-L.-M. Nicolas.

(1) L'expression persane, que je rencontre pour la première fois, est curieuse. Le texte porte, en effet : « Dourr yatim » mot à mot : la perle orpheline ; ce qui veut dire qu'elle n'a ni mère ni père, donc qu'elle est unique.

(2) Le texte dit « Qaliné kech », domestique spécialement chargé de porter, plié sur son épaule, le tapis de Recht qu'il étendra sur la selle au cas où son maître descendrait de cheval.

JAPON

Deux Japonais viennent de se convertir à l'Islam, et se proposent d'évangéliser leur pays.

L'un d'eux, maintenant nommé Ahmed Nâdjî, est originaire de Kobé. Il était fixé à Han-Keou depuis cinq ans, et y faisait du commerce. Dans ce centre musulman, où il existe treize mosquées, il lui aurait été facile de faire profession de foi musulmane; mais il a préféré venir à Pékin, où, en même temps que sa nouvelle religion, il pourra étudier les langues turque et arabe, car il veut visiter Constantinople et faire le pèlerinage de la Mecque. S'étant acquitté de ce devoir, il retournera à Kobé pour propager l'Islam parmi ses compatriotes ; il a surtout à cœur de convertir ses parents.

Ahmed Nâdjî, qui a l'extérieur d'un Chinois et parle et écrit la langue chinoise comme si elle était sa langue maternelle, fait l'édification des Musulmans de Pékin par sa ferveur de néophyte.

Mohammed Fevzî, le second de ces nouveaux adeptes de l'Islam, est un riche négociant fixé depuis onze ans à Tchou-tcha-keou, où il a ouvert, à ses frais, une Medresè pour les jeunes Musulmans. Il est, en Chine, renommé pour sa générosité et sa bienfaisance. Comme Ahmed Nâdjî, il se propose de retourner au Japon pour convertir sa famille d'abord, ses compatriotes ensuite.

LIVRES ET REVUES

En Égypte.

Au mois de juillet 1909, l'Université Égyptienne, par l'intermédiaire de son président, le prince Ahmed Fouad Pacha, demandait à la direction de notre Enseignement supérieur de lui désigner un professeur d'économie politique des Facultés de droit, qui durant un séjour de six mois au Caire devrait faire quarante leçons. M. Germain Martin, sur qui s'arrêta le choix des autorités françaises, professa un cours sur *l'Évolution économique des grandes nations au vingtième siècle, méthodes et résultats.* Au début, quarante personnes étaient inscrites; il y eut 140 inscriptions dès la vingtième leçon. Le texte même du cours fut sténographié et publié sur la demande et par les soins de l'Université égyptienne, et constitue un fort volume de 584 pages (1). Ces faits prouvent la persistante sympathie dont la haute culture française continue d'être l'objet en Égypte, en même temps qu'ils font grand honneur à un très distingué professeur de nos Universités.

Un auditoire assez hétérogène suivit ce cours; et si les employés de banque, les membres du barreau, les magistrats, les administrateurs européens et indigènes étaient préparés aux études économiques, M. Germain Martin devait se préoccuper d'être compris par beaucoup d'esprits intelligents et curieux de science, mais très novices en pareille matière. C'est ici que la souplesse de l'enseignement et le talent d'exposition, dont font si souvent preuve les maîtres français, furent appréciés de tous; il n'entre pas dans le cadre de cette Revue de donner une analyse détaillée de l'ouvrage de M. Germain Martin; du moins, noterons-nous la limpidité d'une méthode qui rend ce livre intelligible

(1) Germain Martin, professeur à la Faculté de droit de Dijon, *Conférences sur l'évolution économique des grandes nations aux dix-neuvième et vingtième siècles* (Le Caire, Université égyptienne; Paris, A. Rousseau, 1910, in-8).

jusque dans l'exposé des problèmes les plus spéciaux; on y trouvera, en guise d'introduction, un excellent chapitre sur l'interdépendance économique et l'état d'équilibre, suivi d'une discussion précise sur la méthode (école classique, école historique).

M. Germain Martin étudie ensuite les statistiques et la production des grandes nations, puis la concentration, industrielle, commerciale et financière; il s'étend longuement sur les groupements solidaristes et professionnels, et enfin la technique agricole, industrielle et commerciale.

Son séjour en Égypte, le sujet même de son cours devaient amener M. Germain Martin à l'étude de certains aspects de la vie économique égyptienne; appliquant la méthode dont ses cours étaient une définition et comme une illustration à des questions d'intérêt local, il doublait la valeur de son enseignement; il contribua de la façon la plus active à la fondation de la très intéressante revue *l'Égypte contemporaine, Revue de la Société Khédiviale d'Économie politique, de Statistique et de Législation;* plusieurs études de lui ont paru dans cette publication, et d'abord un *Projet d'étude sur la propriété foncière en Égypte* (1), qui est tout un programme. Examinant ensuite (2) les progrès de l'agriculture en France depuis cinquante ans, il montre l'intérêt des études comparées d'économie rurale, et indique les profits que l'Égypte pourrait tirer d'une connaissance précise des œuvres de mutualité et de coopération agricole françaises. Frappé enfin de l'extrême diversité des prix sur les marchés égyptiens, il recherche les causes de ce fait (3) et préconise la publication et la diffusion des mercuriales.

M. G. Lévi, qui fut pour cette étude spéciale son collaborateur, nous donne sur le marché du Caire d'abondants et curieux renseignements.

Le Caire possède six marchés de produits alimentaires : le marché d'Ataba el-Khadra, l'abattoir de Mawardi, le marché des poissons de Qoulali, le marché des céréales de Rod-el-Farag, le marché des autres denrées alimentaires du Hamzaoui, le marché des fruits de Saptieh.

Le marché d'Ataba el-Khadra, l'un des plus considérables, appartient à l'administration des Wakfs, pour qui il est une source de très importants revenus; la plupart des boutiques y sont occupées par des Européens et surtout des Grecs. M. G. Lévi écrit à ce propos :

« On constate chez le boutiquier indigène un désordre dans l'agen-

(1) N° 1, janvier 1910.

(2) *Ibid.*

(3) Le Marché égyptien et l'utilité de la publication des mercuriales, par MM. Germain Martin et I.-G. Lévi (*L'Égypte contemporaine*, mai 1910).

cement du magasin et dans l'étalage des marchandises qui agit à l'égard de la clientèle étrangère dans un sens plutôt répulsif. Il forme un contraste frappant avec l'ordre qui règne chez les concurrents étrangers. Et c'est, sans contredit, à la méthode, à la bonne organisation de ces derniers qu'il faut, en grande partie, attribuer le développement du commerce du bazar. »

L'industrie de la pêche n'est libre que depuis 1903; avant cette date le ministère des Finances mettait en adjudication la concession de la pêche dans chaque moudérieh; il délivrait ensuite un permis nominatif à chaque pêcheur d'après une liste dressée par le concessionnaire et le chef de la corporation.

Les pêcheurs se divisent en quatre catégories :

1° Les *Soltani*, qui avaient le droit de pêche dans le Nil et les canaux. Ils recevaient 65 p. 100 du produit de la pêche, le reste revenant au concessionnaire.

2° Les pêcheurs des ports et des lacs, qui recevaient 57 p. 100 de la pêche.

3° Les pêcheurs *Kadirieh*, qui recevaient les 9/13 de la pêche, 1/13 étant destiné au Cheikh el-Khadri et 3/13 au concessionnaire.

Le Cheikh el-Khadri, personnage religieux, chef d'une tribu sofite, jouissait là d'un très ancien privilège.

4° Enfin, les pêcheurs libres, qui traitaient de gré à gré avec le concessionnaire.

La corporation des pêcheurs avait ainsi une organisation très stricte. Depuis 1903, la pêche est devenue libre sur le Nil et ses dérivations et en mer. Toutefois, quelques vestiges de l'ancienne organisation subsistent encore et l'influence des concessionnaires d'autrefois n'a pas cessé de s'exercer.

Tandis que M. G. Lévi étudiait le marché du Caire, M. Germain Martin, nous l'avons dit, se livrait à une enquête agricole; les écarts de prix qu'il cite d'un village à l'autre sont frappants.

« Il y a une dizaine d'années, on vendait dans le markaz de Santa les fèves à 77 P. T. l'ardeb et à Mahallet-Kébir, c'est-à-dire à 10, 15 ou 20 kilomètres, le prix courant était de 100 P. T. »

Un bon observateur de la vie rurale lui écrit : « J'ai vu ces dernières années la paille se vendre aux environs de Korachich 45 P. T. la charge de chameau (250 kilog.), pendant que dans la Charkieh, à une trentaine de kilomètres de distance, ce prix était de 60 P. T. »

D'un marché à l'autre les écarts de prix sont constants et considérables, et contribuent à aggraver la situation souvent si misérable du fellah : le fellah, victime de son imprévoyance, de son ignorance, et aussi des usuriers, fournit à M. Germain Martin le sujet d'une inté-

ressante esquisse psychologique et sociale. Comment le mettre à l'abri de ces fatales oscillations ? en lui fournissant des moyens d'information sur les cours des denrées agricoles :

« Or, ce n'est ni par la voie de la presse, ni à plus forte raison par l'intermédiaire d'une revue, que l'on doit penser atteindre ce résultat. Le fellah ne lit pas, soit par ignorance, soit par nonchalance. Le seul moyen de mettre le petit cultivateur au courant du prix, consisterait à fixer dans chaque village un casier en bois, dans lequel le *sarraf* placerait tous les quinze jours une feuille de mercuriale des principaux produits vendus dans la moudirieh, avec indication des prix moyens dans les autres moudiriehs d'Égypte... »

Nous avons tenu à citer cette conclusion, où l'on voit une utile application de la science européenne à l'étude d'un des problèmes sociaux qui doivent le plus préoccuper les nations en voie de développement de l'Orient musulman. L'avis autorisé de M. Germain Martin est d'autant plus digne de remarque que, dans notre colonie algérienne, l'administration française s'inquiète des mêmes difficultés et étudie les moyens de mettre sous les yeux des cultivateurs indigènes les cours des denrées agricoles. On saisit ici l'un des heureux effets de l'activité intellectuelle de la France dans le monde musulman. M. Germain Martin fut, en Égypte, l'excellent ouvrier d'un mouvement qu'on ne saurait trop encourager. M.

« Nouveaux Textes historiques relatifs à l'Afrique du Nord et à la Sicile [1]. »

Sous ce titre, M. Edmond Fagnan, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, dont on connaît les beaux travaux sur l'histoire du Maghreb, a réuni plusieurs extraits importants des historiens arabes.

C'est d'abord une *Traduction de la biographie d'ʿObeyd Allâh contenue dans le « Mokaffa » de Makrîzî.* Quatremère avait entrepris une publication que, vraisemblablement dans le but d'éviter un conflit avec Silvestre de Sacy, il laissa inachevée, sur les khalifes fatimites. Ceux-ci auraient-ils été réellement les descendants de Fâtima, ou bien se targuaient-ils à tort d'une illustre origine ? Les auteurs arabes, emportés par la passion, ont tour à tour attaqué ou défendu l'une et l'autre de ces thèses; rares sont ceux qui, comme Makrizî, ont traité leur histoire d'une façon impartiale, sans vouloir se prononcer sur ce point obscur.

(1) Extrait du *Centenario della nascita di Michele Amari*, Palermo, Stabilimento tipografico Virzi, 1910, gr. in-8, 80 p. (pp. 35-114 du t. II).

Ce texte, traduit en entier pour la première fois sur le manuscrit autographe, confronté avec le fragment publié par Quatremère, et accompagné de notes nombreuses et savantes, sera d'un grand secours pour l'histoire musulmane.

Dans ses *Additions à la Bibliotheca arabo-sicula*, M. Fagnan a donné, à la suite de cette traduction, trente-deux extraits avec traduction d'historiens arabes, notices ou analyses de manuscrits. Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail de ces *Additions*, qui viennent compléter si judicieusement l'œuvre d'Amari, mais nous devons attirer sur elles l'attention de nos lecteurs, qui y trouveront quantité de faits piquants et de renseignements utiles sur les rapports entre Musulmans et Siciliens aux dixième et onzième siècles de notre ère.

La Renaissance des lettres en Égypte.

Ahmed Zéki Bey, second secrétaire du Conseil des ministres et membre de l'Institut égyptien, est bien connu dans le monde arabe et chez les orientalistes. On sait avec quelle ardeur il travaille au relèvement intellectuel de son pays. Récemment, il vient de publier un opuscule, dont l'analyse intéressera nos lecteurs (1).

Le Gouvernement égyptien, dit-il, dispose de deux précieux instruments pour amener une renaissance des lettres arabes : la bibliothèque Khédiviale et l'imprimerie Nationale du Caire. Bien qu'un nombre considérable de manuscrits précieux aient disparu de l'Égypte, pour figurer maintenant dans les bibliothèques d'Europe, elle n'en possède pas moins un fonds très riche de manuscrits arabes, joint à des collections d'imprimés dont les arabisants connaissent l'importance. Ce fonds de manuscrits, on pourrait, en une dizaine d'années, sans trop de peines ni de dépenses, le compléter par des reproductions photographiques des manuscrits provenant de l'Égypte ou la concernant que renferment les bibliothèques de Constantinople, de Paris, de Londres, de Berlin, de Rome et de Leyde. Par ce moyen, il serait facile de reconstituer les œuvres des littérateurs et des historiens arabes dont les fragments sont dispersés aux quatre coins de l'Europe. Les administrations étrangères — Ahmed Zéki Bey en a acquis la certitude — donneraient pour cela toutes les facilités désirables.

Ces ouvrages réunis, on les publierait. Trop souvent, au Caire, on

(1) *Mémoire sur les moyens propres à déterminer en Égypte une renaissance des lettres arabes.* Le Caire, imprimerie M. Roditi et Cie, 1910, in-8, 22 p.

voit paraître des contrefaçons grossières et fautives, faites uniquement dans un but commercial, de textes édités soit en Europe, soit même en Égypte. Désormais, on ne verrait plus que des éditions correctes et châtiées. Parmi les textes à publier, Ahmed Zéki Bey énumère la grande Encyclopédie, *Nihâyat al-Arab fî Founoûn al-Adab*, de Nowaïrî, dont il a eu le bonheur de retrouver le 31e et dernier volume; les *Masâlik al-Absâr fî Mamâlik al-Absar* de Chihâb ad-Dîn ibn Fadl Allâh Al-'Omarî, autre Encyclopédie précieuse; les *Djawâmi' al-'Ouloûm*, œuvre inconnue mais abondante en renseignements utiles, de Foraï'in, disciple d'Aboû Zaïd Al-Balkhî. Dans le domaine de l'histoire égyptienne, il serait nécessaire de publier les deux ouvrages d'Aboû Bekr ibn 'Abdallâh ibn Aïbek Ad-Dawadârî, *Dourar at-Tîdjân* et *Kanz ad-Dourr wa-Djâmi'al-'Ibr*, dont on a les autographes; la vie du sultan Djikmak, par Ibn 'Arabchâh; la continuation d'Ibn Miskawaïh par le vizir Aboû Choudjâ', œuvre que l'on croyait perdue et dont Ahmed Zéki Bey a retrouvé un manuscrit; les *Latâïf al-Ma'ârif* de Nisâboûrî, œuvre intéressante et précieuse.

Dans des genres différents, il conviendrait de publier le très curieux arbre généalogique qu'avait fait dresser le sultan Kansoûh Al-Ghoûrî, la Géographie de l'empire abbaside d'Aboû Zaïd Al-Balkhî, la relation d'une expédition faite en Asie Mineure par ordre du sultan Kaït Bey, les traités de morale d'Ibn Al-Mokaffa', une traduction arabe de Jamblique, un traité de musique datant du deuxième siècle de l'hégire, et enfin, la traduction arabe d'un traité en *aljamia* espagnole sur l'utilité des armes à feu à la guerre, traité qui a été l'objet d'une communication d'Ahmed Zéki Bey au Congrès de Hambourg, en 1902.

Voilà une énumération des plus séduisantes pour nos arabisants comme pour les Égyptiens. Les uns et les autres doivent désirer que le Gouvernement khédivial donne suite aux propositions d'Ahmed Zéki Bey. L. B.

« Vorlesungen über den Islam » (1).

Voici un nouvel ouvrage de M. Goldziher sur l'Islam. Le savant professeur de Budapest, invité, il y a deux ans, par l'American Comittee for Lectures on the History of Religions, à faire une série de conférences

(1) Von Ignaz Goldziher, o. ö. Professor an der Universität Budapest. Heidelberg, 1910, Carl Winter's Universitätsbuchhandlung, pet. in-8, X-341 p. Prix : broché, 8 m. 40; relié, 9 m. 20.

sur l'Islam, avait préparé toutes les leçons à faire, quand la maladie le contraignit à renoncer au voyage décidé. Son travail, du moins, n'aura pas été perdu pour le public, car c'est le texte même de ses conférences qu'il publie aujourd'hui. L'ordre prévu a été conservé; quelques additions, nécessaires pour mettre le livre au courant des derniers travaux, quelques modifications de détail ont été faites ; mais ce sont, en définitive, les leçons qu'il comptait faire devant son auditoire américain qu'il publie aujourd'hui.

Accompagnées de notes nombreuses, ces leçons sont au nombre de six. Elles suivent l'Islam, non point dans son rôle politique, mais dans son évolution religieuse, qui a été divisée de la manière suivante :

Mohammed et l'Islam.

L'évolution de la loi.

L'évolution du dogme.

Ascétisme et Soufisme.

Les sectes.

Transformations ultérieures.

On retrouve, dans chacune de ces divisions, les qualités maîtresses de M. Goldziher, philosophe sagace autant qu'arabisant érudit. Il montre, avec beaucoup de clarté, le caractère éclectique de la religion musulmane. Mohammed, à bien examiner les choses, n'a pas introduit de nouvelles idées; il se défendait, lui-même, d'être un novateur, et il a admis dans l'Islam les croyances et les pratiques des religions qui l'avaient précédé. En revanche, il ne pouvait prévoir toutes les déductions qui seraient tirées de la religion nouvelle, dont provient la législation qui, aujourd'hui encore, régit les peuples musulmans. Et les différences d'interprétation du dogme devaient donner naissance à nombre d'écoles religieuses, orthodoxes ou non.

La dernière leçon est particulièrement intéressante. M. Goldziher y montre l'évolution des idées religieuses aux dix-neuvième et vingtième siècles, les efforts faits pour améliorer la situation morale et matérielle des Musulmans distancés par les Occidentaux, les progrès de l'idée de nationalité et aussi de la doctrine panislamique. Et c'est par la réconciliation entre Sunnites et Chiites, proclamant qu'il n'est qu'un seul Islam, réconciliation à laquelle, de part et d'autre, ont travaillé tant de fervents Musulmans, qu'il termine ce bel ouvrage. L. B.

« E. J. W. Gibb Memorial. »

Deux nouveaux volumes du *E. J. W. Gibb Memorial* ont paru pendant ces derniers mois ; l'un appartient à la littérature persane, l'autre

à la littérature arabe ; tous les deux contiennent des textes qui méritaient d'être publiés dans cette excellente collection, et, comme les précédents, ils ont été publiés avec tout le soin désirable.

Les *Tchehâr Makâlè* « Quatre Discours », de Nizâmî de Samarcand (1), forment un livre intéressant à plus d'un titre. Datant de 550 de l'Hégire, 1150-1156 de notre ère, ils sont un des plus anciens textes persans en prose qui nous soient parvenus; leur peu d'étendue et surtout leur intérêt, semble-t-il, les ont préservés de la destruction, après cette invasion mongole qui a fait disparaître tant d'ouvrages précieux. Les dates et les détails biographiques, concernant les hommes célèbres, y abondent et leur donnent une valeur historique considérable. Leur style élégant, clair et concis, qui contraste d'une manière si frappante avec celui de tant d'autres prosateurs, lourds, diffus et prétentieux, en font un modèle de rédaction et un excellent texte d'étude.

De quoi parlent les Quatre Discours ? Des quatre classes de personnes approchant le plus fréquemment des rois, à savoir, les secrétaires, les poètes, les astrologues et les médecins. Pour les uns et les autres, les qualités requises, la nature des fonctions, sont examinées en détail ; des anecdotes nombreuses, citées comme exemples à l'appui, donnent à l'ouvrage une grande importance pour l'étude de la société musulmane, et aussi pour l'histoire de la littérature persane ; car, pour être bien renseigné sur les poètes contemporains ou prédécesseurs de Nizâmî, 'Omar Kheyyâm en particulier, il est nécessaire d'avoir recours aux *Tchehâr Makâlè*. C'est là aussi que l'on trouvera, sur l'auteur lui-même, dont la vie est peu connue, le plus de détails biographiques. On peut y suivre, sinon année par année, du moins pour les périodes les plus marquantes, l'existence de ce remarquable écrivain, le protégé des sultans Ghourides.

M. Browne, qui a abordé, il y a longtemps déjà, l'étude des Quatre Discours, et en a publié une traduction anglaise, a donné, avec l'aide de notre savant ami, Mîrzâ Mohammed, la première édition critique. Établi avec le plus grand soin, accompagné de notes, d'index, d'une savante introduction en persan et d'une préface, non moins remarquable, rédigée en anglais par M. Browne, l'ouvrage de Nizâmî est présenté aux travailleurs comme auraient dû l'être tous les textes des classiques persans.

(1) *Chah'ar Maq'ala (The four Discourses) of Ahmad ibn 'Umar ibn 'Ali* An-Nizami *Al-'Arûdi As Samarqandi*, edited, with Introduction, Notes and Indices, by Mîrza Muhammad ibn 'Abdu'l-Wahhab of Qazwin. Leiden, E. J. Brill, London, Luzac and Co, 1910, in-8, xxiv-359 p. (t. XI du *E. J. W. Gibb Memorial*).

***

Il existe trois éditions, parues à Tunis, en 1864, à Bombay, en 1865, et au Caire, en 1904, du Diwan de Hassân ibn Thâbit. Toutes les trois sont défectueuses et n'ont guère fait, d'ailleurs, que se reproduire l'une l'autre. M. Hartwig Hirschfeld, qui, grâce à l'obligeance du révérend J. J. Straumann, avait pu se procurer des copies et des collations des manuscrits de Paris, Berlin, Londres et Saint-Pétersbourg, copies et collations que, dans la suite, il a contrôlées avec soin, a donc pu donner un texte correct, pourvu d'un appareil critique des plus développés, de ce Diwan (1).

Hassân ibn Thâbit est l'un des premiers poètes arabes ayant écrit lors de l'apparition de l'Islam. Déjà âgé au moment de l'Hégire, il connut le Prophète, et vit mourir les khalifes Aboû Bekr, 'Omar et 'Othmân. Ses poésies, par conséquent, ont une valeur historique incontestable, et permettent de donner une solution à plusieurs problèmes assez curieux. Le fait qu'il cite textuellement dans ses vers des passages du Coran montre que de son temps le texte du livre saint n'avait pas été arrêté d'une manière définitive : les théologiens blâmaient ceux qui, en poésie, reproduisaient les paroles du Prophète. Hassân ibn Thâbit nous fournit encore la preuve que le Prophète préférait, pour lui-même, le nom de Mohammed à celui de Mahmoûd.

Les Maures d'Espagne.

Dans les *Mélanges Hartwig Derenbourg* (2), nous relevons deux mémoires, fort curieux, de MM. Francisco Codera et Miguel Asín sur des questions d'érudition hispano-arabe. Ces mémoires ont été, récemment, tirés à part.

M. Codera examine les surnoms des Maures d'Espagne. On en remarque, dans le nombre, beaucoup qui ne sont pas d'origine arabe. C'est ainsi que ceux en *al*, *yal* (*el*, *yel*), correspondent à des noms castillans, valenciens ou catalans en *el* [*o*] ou *ell* [*o*] qui, dérivés eux-mêmes du latin *illus* ou *ellus*, sont des diminutifs ou des termes péjoratifs. Ces désinences avaient fini par être, en arabe, d'usage courant; on les joignait à des noms d'origine arabe et, pour marquer son mépris à un personnage nommé *Mohammed*, on l'appelait *Mohammedel*

(1) *The Dîwân of Hassân b. Thâbit* (*ob. A. H.* 54), edited by Hartwig Hirschfeld, Ph. D. Leiden, E. J. Brill, London, Luzac and Co., 1910, in-8, 124-92 p. (t. XIII du *E. J. W. Gibb Memorial*).

(2) Paris, Ernest Leroux, 1909, in-8.

On trouve aussi des noms en *air* qui, d'ordinaire, servent à désigner une fonction ou un métier. Il résulte des recherches de M. Codera que les Maures d'Espagne se donnaient entre eux des surnoms qui leur étaient propres, concurremment avec ceux d'origine arabe que l'on retrouve chez leurs coreligionnaires des autres pays (1).

***

M. Miguel Asin a étudié, d'après le manuscrit XXXI de la Collection Gayangos, propriété de l'Académie royale d'Histoire, le *Ta'yîd al-Milla*, traité de polémique religieuse dirigé contre les Juifs, qui y sont combattus avec leurs propres armes, car l'auteur joint à des textes tirés du Coran, d'autres arguments empruntés à la Bible. Steinschneider et Fluegel attribuent cet ouvrage à un Juif converti, Abou Zakariyâ Yahyâ ibn Ibrâhîm ibn 'Omar Ar-Rakili, qui vivait vers 1405 et était originaire, soit de l'Espagne, soit du Maroc. M. Asín, au contraire, estime que le manuscrit Gayangos est l'autographe de l'auteur, et que celui-ci devait être un Maure aragonais habitant Huesca, vers le milieu du quatorzième siècle, et qui aurait écrit cet opuscule pour ses coreligionnaires humiliés, à la fois, par leurs maîtres chrétiens, durs et arrogants, et les Juifs opulents qui considéraient les Musulmans comme une race inférieure. Au point de vue philologique, le *Ta'yîd al-Milla* est très curieux. Les passages de la Bible, traduits dans un arabe très pur, sont commentés dans le langage vulgaire des Arabes d'Espagne. M. Asín a donné, à la suite de son analyse, le texte de la préface et de la conclusion (2).

L. B.

Espagne et Italie.

Dans le second volume du recueil publié à l'occasion du centenaire de la naissance d'Amari, le célèbre orientaliste et homme d'État italien (3), se trouvent deux mémoires, récemment tirés à part, dont les auteurs sont M. Francisco Codera, l'éminent arabisant espagnol, et

(1) *Apodos o sobre-nombres de Moros españoles*, 12 pages.

(2) *Un tratado morisco de polémica contre los judios*, 24 pages.

(3) *Centenairo della nascita di Michele Amari. Scritti di fitlologia e storia arabe; — di geografia, storia, diritto della Sicilia medievala; studi bizantini e giudaici relativi all' Italia meridionale nel Medio Evo ; — documenti sulle relazioni fra gli Stati italiani ed il Levante.* Palermo, Stabilimento tipografico Virzi, 1910, 2 vol. in-8.

son digne successeur à l'Université de Madrid, M. Miguel Asín. Tous les deux apportent d'utiles contributions à l'histoire de l'Islam en Italie, histoire qu'Amari avait étudiée avec tant de zèle.

***

Amari avait eu, entre autres, l'occasion d'étudier le règne de Modjâhid Al-Mouwaffak, roi de Denia et des Baléares, conquérant de la Sardaigne au début du onzième siècle. Ce souverain, dont le rôle a été important, qui a fait preuve, comme chef militaire et comme gouvernant, de qualités remarquables, est, malgré toutes les recherches, peu connu encore. On ignore son origine : les historiens arabes le traitent de *Roûmî* (Grec ou Chrétien ?). Pour les uns, il serait Grec de naissance ; pour d'autres, Espagnol ; mais cette attribution est plus que douteuse, et M. Codera se range résolument du côté de ceux qui le considèrent comme Italien. Avec de nouvelles recherches dans les auteurs arabes, et aidé, surtout, par l'étude de monnaies musulmanes dont les légendes expliquent bien des choses, M. Codera a pu, dans le mémoire qu'il consacre à Modjâhid et à son fils 'Alî, souverain non moins remarquable (1), éclaircir plusieurs points de l'histoire du conquérant de la Sardaigne. Il démontre, en outre, que ce n'est pas en Espagne qu'il faut chercher la ville soi-disant d'*Elota* qui lui a servi de capitale ; cette ville, dont le véritable nom a été *Ilaluta*, se trouve à Majorque. Enfin, le savant espagnol donne des détails pleins d'intérêt sur la vie de 'Alî, longtemps captif en Allemagne, et qui devait se ressentir de cette captivité.

***

Dès son vivant, Ghazzâlî fut l'objet de vives attaques dans tout le monde de l'Islam. Les théologiens conservateurs voyaient d'un fort mauvais œil le système philosophique qu'il avait créé, dans le but de fournir une base solide à ceux qui voudraient réfuter les attaques des incrédules. Parmi ces adversaires contemporains de Ghazzâlî, on retrouve presque tous les adeptes de l'école malékite, alors toute puissante en Occident. M. Miguel Asín a mis en lumière la vie et les opinions de l'un de ces derniers, le fakih sicilien 'Aboû 'Abdallâh Al-Mâzarî (2),

(1) *Mochéhid, conquistador de Cerdeña* (II, pp. 115-139, avec une planche de monnaies).

(2) *Un faqîh siciliano, contradictor de Al Gazzâlî* (*Abû 'Abd Allâh de Mâzara* (t. II, pp. 1-29).

qui enseignait à Alexandrie. Al-Mâzarî, ainsi nommé de son pays d'origine, penchait vers les doctrines soufies et vers l'ascétisme. Plus zélé que réfléchi dans ses attaques, Al-Mâzarî fit, toutefois, preuve d'une perspicacité que n'eurent pas toujours les adversaires d'Al-Ghazzâli. Il est l'auteur d'un commentaire sur le *Bourhân* de l'Imâm al-Haramaïn. Cette curieuse physionomie de philosophe musulman du douzième siècle méritait d'être connue ; par ses travaux, M. Miguel Asín était tout désigné pour prendre ce soin.

L. B.

Un Écrivain arabe d'origine catalane.

'Abdallâh le Drogman (At-Tardjoumân), auteur du *Présent de l'homme lettré pour réfuter les partisans de la croix*, traduit en français par M. Jean Spiro, était un religieux catalan, originaire de Majorque, nommé Anselme Turmeda, qui, ayant abandonné le couvent de Poblet, mena une vie d'aventures et, finalement, se fixa à Tunis, où il devint Musulman et combattit, dans ses ouvrages, son ancienne religion. Aurait-il voulu, plus tard, y revenir ? Un sauf-conduit que lui délivra en 1423 le roi Alphonse IV, l'autorisant à rentrer dans ses États, accompagné de sept femmes ou jeunes filles qui composaient sa nouvelle famille, semble l'indiquer ; mais le fait que son tombeau, retrouvé dans le marché des Selliers de Tunis, est l'objet de la vénération des Musulmans, aujourd'hui encore, permet le doute.

M. Joaquin Miret y Sans, qui a retrouvé cette tombe, consacre au frère Anselme une intéressante plaquette (1), accompagnée de vues et de plans, dans laquelle il aborde tous les points de l'existence agitée de ce religieux chrétien devenu Musulman, et en élucide beaucoup. Il arrive à donner comme à peu près certaines les dates suivantes : 1355, pour la naissance du frère Anselme, 1391 ou 1392, pour son arrivée à Tunis, et 1433, ou environ, pour sa mort.

En Russie.

Deux éditions du *Gulistan* sont sous presse. Elles sortiront, toutes les deux, de l'imprimerie du *Terdjumân*, de Baktchi-Saraï, et reprodui-

(1) *La Tomba del escriptor catala Fra Anselm Turmeda en la ciutat de Tuniç*. Barcelona, Tipographia « L'Avenç », 1910, gr. in-8, 29 p.

ront fidèlement le texte de l'édition de Bombay, établi d'après les meilleurs manuscrits. Il y aura une « petite édition » pour les écoles et une « grande édition » de luxe, destinée aux bibliophiles.

Parmi les livres élémentaires à l'usage des écoles, l'un des plus appréciés est le *Mou'allim-i evvel* « Premier maître », publié par la librairie du *Yoldouz*, à Kazan, et qui en est maintenant à sa quatorzième édition. Conçu d'après une méthode intelligente, il permet à l'élève d'arriver, en deux mois, à lire le turc. Le *Mou'allim-i evvel* est employé dans presque toutes les régions où l'on parle le turc oriental, du Caucase à la Sibérie. Son prix est de 8 kopeks.

La librairie Millet (Nation) a depuis le 1er/14 septembre une succursale à Menzelè. Elle y met en vente, à des prix aussi modiques que possible, des ouvrages en tous genres, des ouvrages classiques surtout, ainsi que la papeterie et le matériel scolaire.

Deux éditions du Coran, d'un prix singulièrement modique, sont mises en vente à Kazan. L'une, sortant de l'imprimerie Kharitonoff, se trouve à la librairie Sabâh ; coût : 50 kopeks. L'autre, destinée aux écoles, est publiée par l'imprimerie Kerîmoff ; coût : 45 kopeks. L'une et l'autre se recommandent par une belle exécution typographique.

Sous le titre de *Turki Sarfe* et *Turki Nahve*, une grammaire du dialecte de Kazan, en deux parties, coûtant, l'une 10, l'autre 12 kopeks, est mise en vente dans les librairies de cette ville.

En vente chez tous les libraires de cette ville, les Exemples de morale, *Numoûnè-i Akhlâk*, de A. Iskenderî, dont la deuxième partie vient de paraître.

On trouve à l'administration du *Yoldouz* les manuels suivants pour l'enseignement secondaire :

Mukhtésèr-i kimyâ « Abrégé de chimie », de Abdullâh Chinâsî	75	kopeks.
Ilm-i hesâb « Arithmétique », par 'Abdullâh Fakhrî .	50	—
Et pour les écoles primaires supérieures :		
Akhlâk koudvèsi « Exemples de morale »	20	—
Mesâïl-i hesâb « Problèmes d'arithmétique », II . .	20	—
Ilm-i hâl « Catéchisme »	15	—
Djèghrafiya « Géographie »	20	—
Mesâïl-i hesâb « Problèmes d'arithmétique », III . .	20	—
Chifâhiyè maksoûdou « But de la méthode orale », I-II.	50	—

A la librairie 'Asr, de Kazan, on trouve encore la *Rèsimli ilm-i haïvanât* « Zoologie illustrée », rédigée conformément au programme des écoles primaires supérieures, et formant un joli volume de 120 pages,

avec 75 planches, du prix de 41 kopeks, ainsi que le *Muntézim kerâ'at kitâbe* « Livre de lectures graduées », pouvant servir aux écoles primaires des deux degrés, et conforme à leurs programmes, du prix de 15 kopeks.

L'imprimerie Ghoulâmiyè, de Tachkent, publie un recueil lithographié de poésies arabes, à l'usage des écoles, compilé par 'Abdul-Kâdir ibn 'Abdul-Vâris, et qui a pour titre : *Miftâh al-Adab li-fahm Ach'âr al-Arab* « La Clé de la littérature, permettant de comprendre les vers des Arabes ». En vente à Tachkent, chez l'imprimeur Ibrâhîm Akhond Aboû'l-Khaïroff, pour 30 kopeks.

Le *Vakt*, d'Orenbourg, annonce qu'un jeune uléma de la région, Moûsâ Efendi Beguiyeff, va publier incessamment un important ouvrage sur le droit musulman, dont il formera, en quelque sorte, le compendium. Intitulé *Kavâ'ed-i Fikhiyè* « Principes du Droit », il formera un volume d'environ 500 pages.

L. B.

Bibliothèque turque.

Le douzième volume de la *Türkische Bibliothek*, publiée par le professeur Georg Jacob, d'Erlangen, contient le texte, publié d'après les manuscrits de Vienne, Dresde et Constantinople, de l'*Asafnâmè* de Loutfî Pacha, avec variantes, traduction allemande, introduction et notes par le docteur Rudolf Tschudi (1).

Albanais d'origine, Loutfî Pacha, mort vers 1544, a joué un rôle important dans l'histoire de la Turquie. Il s'est rendu célèbre comme administrateur et comme général ; de 1529 à sa mort, nous le voyons occuper de hautes charges en province, entre autres le gouvernement de la Syrie, combattre à Belgrade, à Vienne, à Mohacz, à Rhodes, à Tauris, à Bagdad, et finalement devenir grand-vizir, pour peu de temps il est vrai, mais à un moment décisif : celui où, vers 1540, la Porte traitera avec les Vénitiens, que peu auparavant il était allé combattre avec Barberousse. Le sultan Suleïmân lui avait donné sa fille en mariage ; tout lui souriait, quand, à la suite d'intrigues mal connues, il fut envoyé en exil à Demotika. Il mourut en disgrâçe, après avoir fait le pèlerinage de la Mecque.

Entre temps, Loutfî Pacha avait beaucoup écrit. On connaît de lui

(1) *Das Asafnâme des Lutfî Pascha, nach den Handschriften zu Wien, Dresden und Konstantinopel, zum ersten Male herausgegeben und ins Deutsche übertragen von Dr.* Rudolf Tschudi. Mit einer Tafel, Berlin, Mayer und Müller, 1910, in-16, 38 + 45 p.

19 ouvrages, dont 13 en arabe et 6 en turc. Parmi ces derniers se trouve, avec la publication qui nous occupe, une histoire ottomane, *Tevârîkh-i âl-i ʿOsmân*, dont l'unique manuscrit est conservé à Vienne et qui fournit, avec l'*Asafnâmè*, la plupart des détails biographiques que nous possédons sur Loutfî Pacha.

Asaf est, dans la tradition orientale, le nom d'un ministre de Salomon dont l'intelligence et la justice dépassaient tout ce qu'on pouvait imaginer. Tout naturellement, ce nom devait se retrouver dans le titre d'un ouvrage disant quels sont les devoirs du vizir, et les qualités qu'il doit avoir.

Ce livre, Loutfî Pacha l'a divisé en quatre chapitres parlant : 1° du caractère du grand-vizir et de son attitude à l'égard du souverain ; 2° de l'organisation d'une campagne militaire ; 3° de l'administration des finances ; 4° de la politique à suivre avec le peuple. On voit, par ce simple énoncé, que les fonctions militaires et administratives se confondaient plus ou moins dans l'ancien Empire ottoman ; les hommes au pouvoir passaient facilement des unes aux autres ; la vie même de Loutfî Pacha le montre et, à une époque peu éloignée, pareil fait s'est produit dans la carrière de Midhat Pacha, le grand ministre réformateur.

Certaines qualités sont requises, de la part d'un homme d'État, dans tous les temps et dans tous les pays, quel que soit le régime politique du pays auquel il appartient. La justice, l'impartialité, le désintéressement, que Loutfî Pacha exige du grand-vizir, sont appréciés partout. Il va de soi qu'il ne devra donner les fonctions publiques qu'à des hommes intègres et capables, et en écarter les courtisans, avec lesquels le souverain doit avoir le moins de rapports possibles. Mais on trouve dans l'*Asafnâmè* des passages qui se ressentent des idées et des conditions d'existence particulières à l'époque. Le grand-vizir doit être avant tout un Musulman pieux et fervent, faisant tout pour se concilier la faveur divine, accomplissant exactement ses devoirs religieux. Notons aussi que Loutfî Pacha recommande de ne pas distribuer de fiefs aux courtisans, non plus que de se servir des courriers d'Etat sans nécessité. A l'égard des sujets, il est d'avis de se montrer sévère, plutôt que trop bienveillant.

Les détails sur l'ancienne organisation militaire et administrative sont nombreux et intéressants. Nous ne pouvons que les signaler : les analyser serait difficile et nous entraînerait trop loin.

Nous avons dit, précédemment, avec quelle élégance était publiée la *Türkische Bibliothek*. Ce volume, qui ne le cède en rien aux autres, est orné d'un ancien portrait de Loutfî Pacha, reproduit d'après les *Vitæ et icones Sultanorum Turcicorum* de Boissard (1596).

L. B.

Annali dell' Islâm[1].

L'œuvre colossale entreprise par le prince de Teano vient de s'enrichir d'un nouveau volume, qui ne le cède en rien aux trois précédents. On connaît déjà l'économie de cet immense ouvrage, où l'auteur s'est proposé de condenser *tout* ce que les auteurs arabes nous ont laissé sur l'histoire de l'Islâm, depuis ses origines jusqu'à la conquête de l'Égypte par le Sultan Sélim I, en l'année 922 de l'Hégire (= 1516-1517).

L'auteur a utilisé trois masses de documents. La première comprend tous les ouvrages orientaux imprimés jusqu'à ce jour ; la seconde, forcément moins abondante, mais, par contre, offrant le grand intérêt qui s'attache à tout ce qui est inédit, renferme les ouvrages historiques les plus importants qui sont encore conservés en manuscrits dans les principales bibliothèques de l'Europe et de l'Orient. Enfin la troisième masse réunit les travaux de toutes sortes : ouvrages d'ensemble, mémoires, articles de critique, faits par les savants européens sur des questions touchant à l'histoire de l'Islâm. Cela suffit pour donner une idée de la richesse de documentation qui caractérise cet ouvrage, appelé à devenir la base indispensable de tout travail sur les Arabes.

Par une heureuse disposition du texte, la matière historique, malgré son abondance, est présentée d'une manière claire et facile à consulter. Les événements ayant été distribués par année, d'après un ordre chronologique rigoureux, chacun d'eux fait l'objet d'un ou plusieurs paragraphes, où l'on trouve, analysées avec tous les détails, même les plus minutieux, les traditions rapportées par les auteurs arabes sur cet événement. Cette première partie constitue l'inventaire raisonné et méthodique des renseignements fournis par les deux premières masses de documents dont nous avons parlé. Dans une seconde partie, vient la discussion scientifique des sources arabes d'après les meilleurs travaux de la critique européenne moderne, avec les vues personnelles de l'auteur, dont on connaît l'érudition dans le domaine de l'histoire musulmane. On ne peut regretter qu'une chose: c'est que ce beau travail n'avance pas assez rapidement au gré de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire si mal connue encore de l'Islâm. Il est vrai que l'auteur étend

(1) *Annali dell' Islam*, compilati da Leone Caetani principe di Teano, Deputato al Parlamento. Vol. III, dall' anno 13 al 17 H. Con nove carte geographiche e molté illustrazooni. — Ulrico Hoepli, Milano, 1910; un vol. in-f° LXXXIII, 973 pp.

de plus en plus le domaine de ses investigations, et fait place, à juste titre, aux plus menus faits de l'histoire, si bien que le *quatrième* volume, qui vient de paraître, ne conduit le récit que jusqu'à l'année 17 de l'Hégire, alors que, d'après son plan primitif, l'auteur prévoyait que le *deuxième* volume contiendrait jusqu'aux événements de l'année 35 H. Espérons, néanmoins, avec l'auteur, que les volumes suivants se succéderont sans trop de retard.

Le quatrième volume, qui vient de paraître, contient l'histoire des quatre premières années du khalifat d'Omar. C'est, à coup sûr, une des périodes les plus intéressantes des annales de l'Islâm. On y assiste, en effet, à une véritable épopée; les armées musulmanes, conduites par de brillants capitaines, s'élancent à la conquête du monde, et, partout victorieuses, fondent cet immense empire musulman qui achèvera de se former sous le règne de Mo'âwiya Ier. Cette série de marches, de contre-marches, de batailles et de sièges, soulève une multitude de questions topographiques et géographiques, qui ont été toutes abordées par le Prince de Teano, et si elles n'ont pas toutes reçu une solution définitive, du moins on trouvera, pour chacune d'elles, l'exposé consciencieux de l'état de la critique moderne sur le point discuté.

Le volume s'ouvre par une discussion des sources arabes, syriaques, grecques, latines et autres, qui ont fourni la matière de ces mille pages in-folio. Puis, après un coup d'œil sommaire sur la situation de la Perse à la fin du khalifat d'Aboû Bakr, on entre dans le récit vraiment passionnant des conquêtes arabes qui ont illustré le khalifat d''Omar. L'action ne faiblit ni ne se ralentit à aucun moment et, étant donné l'ordre chronologique adopté par l'auteur, on suit parallèlement le récit des batailles et des victoires livrées et remportées par les armées du khalifat en Syrie, en Arabie, en Babylonie, en Perse et en Palestine. Les grandes batailles, qui ont définitivement fondé la puissance musulmane dans les pays conquis, ont été particulièrement étudiées avec un luxe de détails, susceptible de satisfaire les plus exigeants. Il en est ainsi notamment des batailles d'Adjnâdain (à signaler, pp. 24-33, la discussion fort intéressante du problème géographique que soulève ce nom bizarre), du Pont, de Fiḥl, de Mardj as-Souffar, de Yarmoûk, de Qâdisiyya, de Djaloûlâ, du voyage d''Omar à al-Djâbiya.

Les grands événements qui ont eu une répercussion sur l'état social des Musulmans et, d'une façon générale, les phénomènes sociaux sont envisagés à un point de vue philosophique qui rehausse encore l'intérêt documentaire des recherches faites par le prince de Teano sur ces questions. Je signalerai avec plaisir, dans cet ordre d'idées, le chapitre substantiel consacré à la question du mariage dans l'Arabie païenne (pp. 871-904). On y trouve, — à côté d'un résumé des remarquables travaux de Well-

hausen (*Die Ehe bei den Arabern* et *Reste Arabischen Heidemtums*), de Robertson Smith (*Kinship and mariage in-Early Arabia*), de Wilken (*Das matriarchat (das Mutterrecht) bei den Alten Arabern*), de Roberts (*Das Familien, Sklaven und Erbrecht in Qor'an*), et des savantes observations de Noldeke sur les travaux de Wellhaussen et de Robertson Smith, — des aperçus nouveaux et des vues nouvelles suggérés à l'auteur par un nouvel examen des sources arabes.

En un mot, ce quatrième volume des *Annali* est digne de ses aînés ; il leur est même supérieur, car, si le plan n'a pas changé, on sent néanmoins que la période des tâtonnements est franchie, et que l'auteur domine de plus haut la masse énorme des documents qu'il a mis en œuvre.

Il est inutile de revenir sur le soin avec lequel la publication est éditée. Grâce à la diligence du prince et de ses collaborateurs, on ne rencontre presque pas de coquilles typographiques dans un ouvrage d'aussi longue haleine.

Suivant une heureuse innovation, introduite par l'auteur à partir du tome II, l'ouvrage est enrichi de cartes, de plans et de belles gravures, qui complètent la démonstration des problèmes géographiques discutés dans le texte. Le quatrième volume en contient trente-quatre, parmi lesquels je signalerai pour sa beauté artistique, la photogravure *Il fiume Giordano* (pp. 16-17).

C'est un bel ouvrage et un loyal instrument de travail.

ÉMILE AMAR.

Le Mouvement des études juridiques musulmanes en France.

Les trois premiers ouvrages indiqués ci-dessous (1) sont des thèses de doctorat en droit présentées et soutenues devant la Faculté de droit de

(1) I. *Recherches historiques sur les opérations usuraires et aléatoires en droit musulman*, par FÉLIX ARIN, docteur en droit, Paris, A. Pedone, 1909 ; in-8, 154 pp.

II. *De la tradition considérée comme source du droit musulman*, par M. RIAD GHALI, docteur en droit, avocat à la cour d'Appel, au Caire. Paris, A. Rousseau, 1909.

III. *La Femme musulmane au Maghreb* (Maroc, Algérie, Tunisie), par LOUIS MILLOT, docteur en droit, diplômé de l'Ecole des Langues Orientales. Paris, Jules Rousset (1909) ; in-8, 330 pp.

IV. *Gouvernement général de l'Algérie* (Direction des affaires indigènes).

Paris. Le nombre et la variété de ces travaux montrent que le droit musulman, si curieux et si utile à étudier à une foule de points de vue, commence enfin à attirer l'attention et à provoquer les initiatives. Malheureusement — et je le dis non pour critiquer d'une manière générale ces travaux, mais pour constater un fait — l'étude du droit musulman en France, ne pourra faire de réels progrès que du jour où elle sera entreprise par des personnes ayant une connaissance approfondie de la langue arabe, et spécialement de la langue juridique, jointe à une connaissance suffisante du droit français et du droit romain. Les travaux ci-dessous, malgré leur valeur à des titres divers, se ressentent tous de l'absence de documentation puisée aux sources mêmes du droit musulman. Leurs auteurs ont su profiter, avec habileté, des traductions d'ouvrages arabes existant actuellement et, malgré la pénurie de traductions juridiquement exactes où nous nous trouvons, sont arrivés à faire des thèses qui leur ont valu le titre de docteur en droit. M. Riad Ghali, lui, a beaucoup puisé aux sources arabes, et si je puis me permettre de lui adresser une critique générale, c'est d'avoir négligé les travaux faits en Europe. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point, en examinant d'une manière particulière sa thèse.

Est-ce à dire qu'on ne puisse pas écrire sur le droit musulman quand on ne connaît pas à fond la langue arabe ? Certes non ; mais il faudrait, pour cela, que le flot des traductions d'ouvrages juridiques, arabes, fût plus abondant ; il faudrait que, dans chaque rite, les œuvres des interprètes les plus autorisés du *fiqh* soient traduites, non à la manière de Perron, mais dans une langue juridique précise, où chaque terme aurait sa valeur, de telle sorte qu'il ne puisse pas être impunément remplacé par un autre ; il faudrait que le juriste français, qui ne possède pas la langue arabe, puisse, sur le fondement de cette traduction, tirer des termes employés les déductions qu'ils comportent, et même édifier un travail de synthèse des différentes parties du droit musulman. A ce point de vue, on ne peut que féliciter tous ceux qui, suffisamment outillés pour cette tâche, entreprennent de défricher un coin de ce vaste champ qu'est le droit musulman. On a malheureusement, en France, une fâcheuse tendance à dénigrer le mérite des traducteurs. C'est, croit-on, une besogne facile, presque inutile, en tout cas bien moins propre à constituer un titre scientifique à son auteur qu'un court mémoire qui n'aurait pour lui que l'originalité d'hypothèses plus ou moins hasardées. Et cependant, il y a traduction et tra-

Projet de codification du droit musulman. IV, Texte de l'avant-projet concernant le statut successoral et le habous. Alger, Imprimerie Orientale, Pierre Fontana, 1909, in-8, 252 pp.

duction, comme il y a fagot et fagot ! Et pour qui connaît la richesse de la littérature arabe, combien nos connaissances seraient accrues dans tous les domaines : histoire, géographie, droit, sciences, etc., si les principaux ouvrages en langue arabe étaient traduits et mis à la portée des travailleurs ? C'est que l'orientalisme comporte, pour ainsi dire, deux méthodes répondant à deux buts bien différents. Il y a, en premier lieu, les travaux qui constituent, si j'ose m'exprimer ainsi, *l'activité intérieure* de l'orientalisme. Ce sont les travaux d'ordre technique, qui ont pour objet de mettre entre les mains des orientalistes les outils nécessaires pour exécuter les travaux de la seconde catégorie. On peut ranger, dans ce premier groupe, les grammaires, les dictionnaires, les commentaires des recueils de poésies, ou du Qoran et les ouvrages similaires. Pour ceux-ci, les traductions ne sont pas indispensables ; elles seraient même nuisibles, en ce sens qu'elles feraient dériver l'activité du nombre relativement restreint des orientalistes au détriment des travaux de la seconde catégorie. Celle-ci comprend les ouvrages d'une utilité plus générale que les premiers. On peut y ranger les ouvrages historiques, géographiques, scientifiques, philosophiques, juridiques et les disciplines analogues. C'est ici que commence pour l'orientaliste un devoir d'abnégation et de dévouement, qui lui commandera de travailler pour les autres, de mettre à leur portée les documents dont ils ont besoin pour leurs travaux. Ici les traductions devraient être de rigueur, car on ne peut exiger de l'historien, du géographe, du mathématicien, du juriste, du philosophe, qu'il joigne à la connaissance de sa discipline préférée celle de l'arabe, du persan, du chinois, du sanscrit, du japonais, etc. Et cependant, s'il veut faire un travail consciencieux, il ne peut se dispenser de prendre connaissance des trésors qui ont été amassés par les civilisations passées. C'est ici qu'apparaît le rôle du traducteur, qui viendra à son aide et lui apportera les documents dont il a besoin. Qui peut se flatter aujourd'hui d'écrire sur les croisades ou sur l'empire byzantin sans consulter les travaux des orientalistes sur ces matières ? Et encore, il ne peut y avoir de travail définitif sur ces questions tant qu'on n'aura pas publié et traduit tout ce qui reste des chroniques arabes ou autres de cette époque. Cette utilité des traductions a été magistralement mise en lumière par l'éminent orientaliste qu'était Jules Mohl. Pendant *vingt-sept* ans, ses rapports annuels à la Société asiatique de Paris revenaient inlassablement sur cette question ; et il n'eût pas été le brillant traducteur des chants du *Châh Nâmeh*, que son influence salutaire et profonde sur l'orientalisme serait déjà un titre suffisant à la reconnaissance des lettres orientales. C'est grâce à son initiative, à ses encouragements, que nombre de traductions, aujourd'hui entre toutes les mains, furent alors entre-

prises dans tous les pays de l'Europe. Pour que le droit musulman sorte de l'ornière où il gît actuellement, il lui faudrait un coup de fouet, comme Jules Mohl savait en donner à l'orientalisme de son temps.

En France, où l'on étudie à juste titre l'école de droit malékite, la doctrine du fondateur de cette école est totalement inconnue. Non seulement la *Moudawwana*, qui contient l'enseignement de l'Imâm Mâlik, n'est pas traduite, mais beaucoup en ignorent même l'existence, et je ne connais, pour ma part, personne qui l'ait seulement citée. Certes, les auteurs arabes postérieurs se sont servis de la *Moudawwana*, mais il serait bon de savoir la différence entre la pure doctrine du maître et les théories nouvelles introduites par ses disciples. Malheusement, pour beaucoup de ceux qui s'occupent de droit musulman, celui-ci est synonyme de *Sidi Khalîl*. Le *Précis* de cet auteur renferme, il est vrai, beaucoup de choses, et ses commentaires encore plus ; mais ce n'est pas tout le droit musulman ; ce n'est qu'un bon livre, traitant d'un seul rite, dont il a omis certaines matières. Ce qui nuit aux études juridiques musulmanes en France, c'est qu'on les voit à travers le prisme de l'Algérie, et l'on a une fâcheuse tendance à croire que l'Islâm, c'est l'Algérie, ou tout au plus l'Afrique du Nord. Sidi Khalîl étant, de beaucoup, l'auteur le plus connu dans ces pays, il a monopolisé les efforts des travailleurs et empêché l'étude du droit musulman de s'élever à un niveau plus scientifique, plus général, plus en rapport avec la méthode comparative.

Cela rappelle les indigènes d'Algérie et de Tunisie, pour qui l'histoire s'identifie avec Ibn Khaldoûn, bon historien à coup sûr, mais qui n'est pas à lui seul toute l'histoire arabe ! Ils ont peine à concevoir qu'en dehors d'Ibn Khaldoûn il existe d'autres historiens qui méritent la peine d'être étudiés.

Espérons, pour le progrès des études juridiques musulmanes en France, qu'il soit mis fin bientôt au monopole de Sidi Khalîl.

***

M. F. Arin est arabisant; c'est un des meilleurs élèves qui soient sortis de l'École des Langues orientales vivantes, pendant ces dernières années. Il est également juriste. Sa thèse est substantielle et constitue une contribution utile à l'étude du droit musulman. Je lui fais d'autant plus volontiers cet éloge mérité, que cela me met plus à l'aise pour lui soumettre quelques observations et lui adresser quelques légères critiques. Il s'est proposé, en passant en revue les principales opérations qualifiées d'usuraires ou d'aléatoires par le droit musulman, d'arriver à préciser le sens du mot « usure » en droit

musulman, et de dégager les motifs qui ont fait prohiber ces opérations par le législateur musulman. De là la division de son travail en trois parties; la première, ayant pour but la définition de l'usure d'après les idées musulmanes et l'histoire générale de la théorie; la seconde, consacrée à l'examen successif des conventions usuraires ou réputées telles; la troisième, étant réservée à la recherche des motifs de ces prohibitions. Suivant le titre même de sa thèse : *Recherches historiques*, M. Arin a été amené à adopter la méthode historique, suivant l'institution à travers le développement du droit, et comparant les textes des différentes périodes entre eux. Ces textes sont le Qoran, les traditions et les écrits des jurisconsultes. Le Qoran demeurera toujours le point de départ des recherches sur les institutions qu'il a réglementées en détail ou simplement mentionnées. Mais les traditions (*hadîths*), tout en méritant un certain crédit, sont plus suspectes. Sans doute, les jurisconsultes postérieurs les ont prises souvent pour base de leur argumentation, mais il était utile de prévenir le lecteur que la critique européenne moderne (notamment les travaux de M. Ignaz Goldziher) a démontré la fausseté de beaucoup d'entre elles. La physionomie de l'institution ne changera pas pour cela, puisque c'est sur le fondement de ces traditions, vraies ou fausses, que les juristes musulmans ont bâti leurs théories, mais on saura que ces théories peuvent ne pas être l'évolution normale des principes qoraniques, puisque le chaînon intermédiaire — le *hadîth* — a pu fausser cette évolution.

Pourquoi M. F. Arin, qui a la bonne fortune de pouvoir consulter les sources arabes elles-mêmes, s'en est-il tenu, comme textes juridiques, à Sidi Khalîl et à Ibn 'Aṣim, auteurs malékites relativement modernes? En élargissant le champ de ses observations, il eût pu trouver peut-être d'autres éléments pour la solution du problème qu'il poursuivait. S'il en a consulté d'autres, pourquoi ne les a-t-il pas cités, avec les références, pour permettre le contrôle, le cas échéant ?

Son travail prévient mal le lecteur par l'absence de tout appareil critique, de notes, de références, etc. La première partie (pp. 1 à 36) eût gagné à être divisée en chapitres ou sections avec des intitulés. La disposition matérielle des textes aide puissamment l'esprit à suivre l'enchaînement des idées. A défaut de ces points de repère, l'attention se fatigue et saisit moins bien la démonstration poursuivie dans cette première partie de l'ouvrage.

On peut signaler dans l'*Introduction* (p. 1) une affirmation un peu trop absolue, d'après laquelle « le formalisme serait absent du droit musulman ». Cela est vrai dans un très grand nombre de cas. Mais les traces du formalisme sont encore perceptibles dans certaines conventions, telles que la vente, où l'emploi du passé, « *je t'ai vendu* », est

obligatoire; le contrat d'ensemencement, où les parties doivent mélanger matériellement leurs apports en semence. Certes, on est loin de la *mancipatio* et des procédés *per aes* et *libram* des Romains, mais c'est tout de même du formalisme.

Parmi les contrats aléatoires, M. Arin nous cite celui dit بيع حبل الحبلة (1).

Ce contrat était pratiqué dans le paganisme arabe, la *djâhiliyya*, et consistait en une vente à livrer ayant pour objet le produit à naître d'une femelle grosse, ou même le produit de ce produit. Les commentateurs des *hadîths* ont beaucoup épilogué sur cette question, car, d'après une *riwâya*, nous dirions une leçon, les mots *habal al-habala* seraient précédés de la préposition *ilâ* qui signifie *pour le temps de... pour l'époque de...* Certains auteurs ont voulu voir là l'indication d'une échéance choisie pour la livraison dans une vente à livrer, qui peut avoir pour objet toute autre chose que le produit de l'animal.

M. Arin a préféré adopter l'hésitation des commentateurs arabes et ne nous a pas dit à laquelle de ces deux opinions il se rallie. La lecture de son exposé laisse un peu entrevoir qu'il penche pour la doctrine d'Ibn Nâfi', d'après laquelle la naissance du produit, ou du produit de celui-ci ne serait qu'*un terme choisi pour la livraison d'une chose dans une vente à livrer*. Nous pensons avec Souhailî, dont l'opinion est rapportée par le *Tâdj al-'aroûs* (*loc. cit.*), qu'il s'agit tout simplement de la vente à livrer du produit d'une femelle enceinte, ou du produit à naître du produit qu'elle mettra au monde. Les lexicographes et les commentateurs qui ont vu autre chose dans ce *hadîth* se sont trompés, comme le dit Souhailî dans le passage en question. En effet, vendre le produit à naître d'une femelle ou le produit de ce produit est déjà très aléatoire, et l'on comprend aisément que Mahomet l'ait défendu en même temps que toutes les autres opérations entachées d'aléa. Mais on comprend difficilement que les Arabes, fussent-ils de l'époque de la *djâhiliyya*, aient conçu l'idée d'un contrat où le prix de la chose vendue et livrée serait payé au moment où le produit d'une femelle aura lui-même mis au monde son produit. Les vendeurs risquaient de n'être jamais payés, dans le cas où la femelle ne met au monde aucun produit, ou bien donne un rejeton mâle, ou même femelle mais stérile. D'ailleurs الى حبل الحبلة (*ilâ habal al-habala*) ne pourrait pas signifier « jusqu'au moment où la chamelle mettra bas », attendu que les mots *habal* el *habala* sont synonymes et signifient *croît, produit*. En négligeant la préposition *ilâ*, sur l'existence de laquelle les différentes versions ne sont

(1) Page 46; lisez *habala* et non *hablâ* et voy. *Tâdj al-'aroûs*, VII, p. 271, et *Mouḥît al-mouḥît*, I, 338.

guère d'accord, la phrase arabe signifie : « *vente du produit du produit* ». L'excellent article que le *Tâdj al-'aroûs* (*loc. cit.*) consacre à ces mots est tout à fait formel sur ce point.

P. 135. — On est tout étonné de lire que la donation viagère, *'Omra*, « est interdite, ou du moins ne vaut que comme donation pure et simple ». La doctrine musulmane sur ce point a évolué comme sur tant d'autres. La donation viagère est, non seulement permise et pratiquée, mais elle est même sortie hors de son cadre et s'applique aussi aux donations temporaires. Il est regrettable que M. Arin se soit borné à consulter seulement les *hadîths*, et même seulement Bokhârî. Certes le droit musulman a ses racines dans le Qoran et la Sounna, mais, comme toutes les institutions humaines, il a évolué. Je n'en veux pour preuve que l'abolition tacite de tout le droit pénal dans presque tous les pays musulmans. Il y a longtemps que l'on ne suit plus en Turquie, par exemple, la règle : œil pour œil, dent pour dent. Et cependant, les dispositions du droit pénal musulman sont écrites dans le Qoran même. A ce point de vue, pour présenter un tableau complet du développement historique des institutions qu'il a entrepris d'étudier M. Arin, aurait dû suivre toute la chaîne de cette évolution à travers le temps et même les pays. Sans cela son travail risque de ne présenter qu'un seul côté de la question et de donner une idée fausse de ces institutions.

P. 138 et suiv. — M. Arin se demande si le *tirage au sort* est ou non permis en droit musulman, et se voit réduit à chercher péniblement dans les faits et gestes de Mahomet quelques points d'appui pour sa licéité, quand le tirage au sort est pratiqué par toutes les écoles juridiques musulmanes et notamment par l'école malékite, qui en a fait le mode légal, en matière de partage. Tous les ouvrages de droit musulman sont explicites sur ce point.

La troisième partie de l'ouvrage débute par une affirmation un peu trop absolue. M. Arin dit en effet : « Les opérations que nous venons d'examiner sont interdites par la tradition et *la doctrine* musulmanes comme entachées d'usure... » Par la tradition, oui, mais par la doctrine, non. Celle-ci est arrivée, en effet, par l'interprétation des paroles plus ou moins authentiques attribuées au Prophète, à déclarer licites certaines de ses opérations. Pour d'autres, elle les a seulement soumises à une réglementation rigoureuse pour empêcher l'usure de s'y introduire : tel est le cas de la vente à livrer, de la délégation, du trafic des métaux précieux. De sorte que, sur les *dix-neuf* opérations données comme prohibées par M. Arin, il y en a à peine 2 ou 3 qui le soient en réalité, et encore elles sont plutôt tombées en désuétude que prohibées.

L'ouvrage de Sidi Khalîl, que l'auteur a choisi comme type des ouvrages juridiques musulmans où l'on trouve « *des raisonnements* d'une

rigidité et d'une étroitesse toutes scolastiques », paraît bien mal désigné pour cette démonstration. Il serait, en effet, bien difficile de découvrir le moindre raisonnement dans Sidi Khalil. C'est un inventaire de solutions toutes prêtes pour une infinité de cas, renfermées dans des propositions d'une extrême concision, sans raisonnement, sans discussion de principes.

P. 147. — Quels sont ces « essais de codification tentés par les interprètes des sources coraniques » ?

Dans la conclusion, l'auteur se demande si la théorie, dont il a essayé de tracer l'évolution, se transformera ou non dans l'avenir. Mais avant d'interroger l'avenir, il eut été utile de considérer le présent et de voir si cette transformation n'a pas déjà commencé, si la pratique répond en réalité, aujourd'hui, à la théorie, si certains pays musulmans, comme la Turquie, ne se sont pas déjà affranchis d'une bonne partie des dispositions gênantes de leur droit traditionnel. Il faut reconnaître, il est vrai, que la thèse de doctorat est souvent le premier travail de l'impétrant et qu'on ne peut lui demander, dans ces conditions, un livre définitif. Je suis étonné que M. Arin n'ait pas fait mention d'une thèse qui a paru à peu près vers la même époque que la sienne, sur un sujet presque identique : *l'Usure en droit musulman*, par M. Bénali Fékâ'r, ni du travail de E. Cohn : *Der Wucher* (ribâ) *in Qoran, Chadith und Fiqh* ; ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der muhammedanischen Rechts (1903).

***

M. Riâd Ghâli, l'auteur de *la Tradition considérée comme source du droit musulman*, ne nous en voudra pas d'apprécier avec franchise son travail, en disant qu'il laisse beaucoup à désirer. Et puisqu'il nous annonce qu'il prépare un livre du même genre sur le Coran, nous lui conseillerons amicalement de consulter mieux ses forces avant de se lancer dans des sujets aussi difficiles à traiter ; en tout cas, de s'outiller un peu plus qu'il ne l'était au moment où il a écrit l'ouvrage qui nous occupe en ce moment.

On est tout étonné, en effet, de ne trouver dans *la Tradition* aucune allusion aux remarquables travaux faits en Europe, aucune référence, aucune citation des livres, cependant si précieux, de MM. Ignace Goldziher, Houdas, Marçais, Sprenger; pas même de l'ouvrage, très discutable d'ailleurs, de Sawas-Pacha sur la *Théorie du droit musulman*. Quant à la bibliographie arabe, à laquelle s'est borné M. R. Ghâli, elle est loin d'être complète. Des ouvrages comme le

Taqrîb, de Nawawî, la *Noukhbat al-fikr*, d'Ibn Hadjar al-'Asqalânî, ne sont même pas mentionnés. Et, cependant, ils paraissaient rentrer tout naturellement dans la bibliographie du sujet.

Pour le fond même du travail, il ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà, et même faut-il beaucoup de bonne volonté pour y retrouver ce que nous savons. En effet, M. R. Ghâli a tout simplement suivi la méthode des auteurs arabes, en résumant — pas toujours heureusement — ses textes. Dans ces conditions, il eût mieux valu peut-être donner purement et simplement une bonne traduction annotée de la partie de *Pazdawi* relative à *Sounna*, par exemple, en la complétant par des notes empruntées à d'autres auteurs.

En outre, M. R. Ghâli n'a pas évité dans son ouvrage les inconvénients qu'il reproche aux auteurs arabes. Parlant « des difficultés qu'on rencontre dans l'étude des sources du droit musulman », M. R. Ghâli s'exprime ainsi : « Ces difficultés sont un peu générales à tout ce qui a rapport aux Arabes. C'est d'abord l'indéfini dans lequel nous jette (*sic*) les noms qu'on donnait aux savants : celui de *Fakhrul-Islâm* (l'orgueil de l'Islâm), de *Chams-el-Aemat* (*sic*) (le soleil des Imâm), de *Chams-eddin* (le soleil de la religion), etc. Tantôt ce sont des noms propres, tantôt ce sont des qualificatifs, comment les distinguer quand nous les rencontrons dans nos lectures ? Ajoutons à cela, les noms propres, les surnoms, les noms des pères et des aïeux ; remarquons enfin que chaque auteur se sert de chacun de ces noms pour nous indiquer le propagateur de l'opinion citée, et nous aurons dans un grand nombre d'ouvrages le même auteur cité sous trois ou quatre noms différents. Nous qui n'avons pas été leurs contemporains pour les connaître sous tous les noms qui servent à les individualiser, nous sentons une certaine difficulté à nous familiariser avec toute cette nomenclature (1) ».

Certes, le reproche est justifié. Tout ceux qui lisent l'arabe savent, en effet, qu'il n'est pas rare de rencontrer le même personnage cité sous trois ou quatre formes différentes, tantôt d'après son prénom, tantôt d'après son ethnique (*nisba*), ici d'après son surnom patronymique (*kounya*), là d'après son surnom honorifique (*laqab*), plus loin d'après le nom de son père ou de son fils, etc. Mais c'est précisément la tâche de celui qui travaille avec méthode et scientifiquement de mettre un peu d'ordre dans ce chaos, d'élucider, dans les notes, ces petits problèmes onomastiques, qui ne sont pas tous insolubles. M. R. Ghâli paraît ignorer qu'il eût pu trouver des renseignements très circonstanciés, sur *tous ses auteurs*, dans Brockelmann (*Gesch. der Arabisch.*

(1) Nous avons respecté la ponctuation de l'auteur.

Litt.), Hammer-Purgstall (*Litteraturgesch. der Arab.*), Ibn Khallikân (*Wafayât*), Hadji-Khalfa (*Lexicon bibliographicum*), et, en général, dans les recueils de biographies. C'est ainsi qu'il eût pu savoir que ce *Soleil des Imam*, qui fait son désespoir, n'est autre que Chams al-a'imma Aboû Bakr Moḥammad b. Aḥmad as-Sarakhsî, célèbre jurisconsulte hanéfite mort en 483 (= 1090; cf. Brockelmann, I, 373); — que *Fakhr-ul-islâm* est précisément Pazdawî († 400 = 1009); cf. Brockelmann, *loc. cit.*), celui-là même dont M. R. Ghâli a utilisé l'ouvrage. Et puisque nous sommes sur le chapitre des noms propres, pourquoi M. R. Ghâli les estropie-t-il si cruellement et les cite-t-il sous des formes encore plus bizarres que ne le font les auteurs arabes eux-mêmes ? Quel est l'orientaliste qui pourrait deviner dans *Ez-eddin* (p. 7 et *passim*) ou dans la forme plus complète *Es-eddin Al-Guerzi* [*sic*] (p. 7) et *passim*, l'auteur du *Khâmil at-Tawârîkh*, l'illustre historien Ibn al-Athîr al-Djazarî ? Comment retrouver le compagnon et secrétaire du Prophète, Abdallâh fils d'Aboû Sarh, dans *Abdallah ben Sarg* (p. 70, note 2) ? Et pourquoi les noms ont-ils la forme du *génitif* quand ils sont au *nominatif*, et inversement (Ex. : El-Hafez *Abi-Ishac*, p. 8 et *passim*) ?

Il est difficile aussi de passer sous silence les inconvénients d'une transcription très flottante et qui varie sans aucune raison, donnant deux ou trois valeurs différentes à une même lettre dans le même mot (1).

Certes, tant que les orientalistes n'auront pas adopté un système de transcription unique, il est loisible à chacun d'avoir le sien, mais encore faut-il, quand on en adopte un, savoir y rester fidèle. D'ailleurs M. R. Ghâli transcrit bien mal les noms arabes. Le *techdîd* ou redoublement des consonnes ne lui plaît pas beaucoup. C'est ainsi qu'il écrit partout *Mohamad* pour *Mohammed*, *Al-Banani* (p. VIII), pour al-Bannânî (cf. Brockelmann, II, 89), Mahali pour *al-Mahallî*, etc. Par contre, il y a des redoublements de consonnes là où il n'en faut pas : exemple *Heissen* (p. VII et *passim*), pour Ḥosain; *ebn el-Assir* (p. VIII), pour Ibn al-Athîr; *Ossod* (*loc. cit.*), pour Osd ou Ousoud (أُسُد), etc.

Il serait trop long de relever tous les noms mal transcrits; il n'y en a pas 10 p. 100 qui le soient correctement.

Ces erreurs, pour ainsi dire matérielles, seraient moins graves si elles ne dénotaient un manque de précision et d'exactitude dans tout le reste du travail. La terminologie juridique laisse, en effet, beaucoup

(1) Ex. *el-Mouhaquak* (p. VII) pour المحقق *al-mouhaqqiq*. Le ق est ainsi représenté par *qu*, tantôt par *k*, et même plus haut, dans *el-Hafez Abi-Ishac*, par *c*.

à désirer. Si elle déroute l'arabisant le mieux informé, elle donne, par contre, de fausses notions à ceux qui ne sont pas familiarisés avec la terminologie toute spéciale du droit musulman. Et quand on songe que ce livre a été admis comme thèse de *doctorat* à la Faculté de Paris, on ne peut que regretter l'ignorance profonde où nous sommes, en France, de tout ce qui touche au droit musulman. Comme exemples de cette terminologie, je n'en relèverai que deux dans le livre de M. R. Ghâli Le premier (p. 76) est relatif au mot *ʿadâla* (عدالة), que M. R. Ghâli rend par *équité*. Même si elle était défendable au point de vue de l'étymologie, il y aurait lieu de rejeter cette traduction, qui n'éveille pas du tout dans l'esprit d'un Français l'idée que les Arabes attachent au mot *ʿadâla* dans la matière des témoignages ou de la transmission des *hadîth*. Le témoin *ʿadl* (comme le traditionniste *ʿadl*) est celui qui réunit les conditions d'*honorabilité* et de *moralité* requises pour que sa *déposition* (on son *récit*) soit légalement digne de foi. Pour les *hadîth* spécialement, on sait que les Musulmans leur appliquent un système de critique tout à fait *externe* : le degré d'authenticité d'un hadith est en raison directe du degré d'honorabilité, de *ʿadala* du narrateur. Quand celui-ci est digne de foi, on dit qu'il est *ʿadl* ou *thiqa*. Le mot « équité » employé ici ne signifie donc rien.

Le deuxième exemple se rapporte à la procédure de la *tazkiya*. M. R. Ghâli (p. 82) traduit le mot *mouzakkî* (مزكّي) par *enquêteur*. En réalité il s'agit d'un *certificateur d'honorabilité*. Le *mouzakkî* est une personne (homme ou femme) qui atteste que tel traditionniste est digne de foi, qui lui donne un *certificat de moralité*, tout comme cela se passe en matière de témoignage. De là à l'idée d'*enquêteur* il y a loin.

Enfin, il est regrettable que M. R. Ghâli qui n'est pas Français, il est vrai, mais qui est docteur en droit et avocat, ne puisse pas mieux exprimer sa pensée en français. On a beaucoup de peine à comprendre ce qu'il veut dire, sans parler des passages qui ne veulent rien dire du tout. Quelques exemples, au hasard :

P. 5. — Parlant de la constitution actuelle de l'Empire turc, M. R. Ghâli dit : « C'est ainsi que le principe même du gouvernement actuel est légitimé par la Sounna (tradition) du Prophète, seulement c'était un frein à l'absolutisme et à l'arbitraire du souverain et il a cru bon de s'éloigner de son modèle. »

P. 8. — En reprochant aux Musulmans ignorants de croire que tout est prévu et réglé par le Coran, M. R. Ghâli dit : « Par conséquent, n'allez pas croire que le Coran, c'est tout ! Vous serez chiites (hétérodoxes) et le serait-il ? »

P. 10. — Comment arriver à connaître le nom de l'auteur qui a émis, pour la première fois, une opinion sur une question donnée? M. R. Ghâli répond ainsi : « Ceci ne peut nous être *connu* que par la *connaissance* que nous devons obtenir de tous les manuscrits existants... Ce n'est que par la *connaissance* de tous ces renseignements que nous saurons à qui revient l'honneur d'avoir émis le premier une opinion, qui a été adoptée par tous. »

P. 23. — Parlant des nombreuses divisions des sources du droit musulman, il s'exprime ainsi : « Le lecteur comprendra facilement que la division des *sources* du droit musulman, comme toutes les divisions, peut varier à l'infini, selon qu'on se place au point de vue de *leurs sources*, de leurs effets, etc. » Qu'est-ce que ces sources des sources ?

Id., note 2 (a). — « Les privilèges du Coran sont : 1° *de ne pouvoir être nié sans être mécréant* ; 2°... » etc., etc.

Nous pourrions multiplier les exemples de ce genre, mais ils seraient loin de constituer la partie la plus mauvaise de l'ouvrage.

ÉMILE AMAR.

(*A suivre*).

Bibliographie ottomane.

Les Merveilles de la Littérature, *Bedâyè-i Èdèbiyé*, paraissent en ce moment à Constantinople; une livraison est mise en vente chaque semaine, depuis le mois de juin.

On trouve à la Librairie Mechroûtiyèt, à Salonique, et chez la plupart des libraires de l'Empire Ottoman, le second volume de *Ghasb ou Nèdâmêt* « Usurpation et Repentir », pièce historique de Ispartali Ahmed Bahrî Bey.

En vente pour 40 paras, à la Librairie de l'École Union et Assistance, à Beykoz, *Chèrî'at isteriz, dînlèrè koulaghouz* « Nous voulons la loi religieuse, guide des religions », recueil des sermons du Cheikh al-Islâm.

Bir Serguzècht-i khoûnîn « Une aventure sanglante », est la traduction, faite par 'Alî Nusrèt Bey, d'un roman bien connu de Catulle Mendès, montrant les nihilistes à l'œuvre. Elle forme un beau volume de plus de 150 pages, en vente, au prix de 5 piastres (6 avec le port) à, la Librairie Moukhtâr Khâlid.

Dans un pays où la fièvre est à l'état endémique dans beaucoup de régions, la publication du docteur Milasli Ismâ'îl Hakkî Bey, *Selma*

ou setmale yèrlèrdè tchârè « La Fièvre, et ce qu'on doit faire dans les endroits où elle règne », devait être bien accueillie. L'auteur, qui s'est livré à de longues et minutieuses recherches, était tout désigné pour traiter ce sujet.

Le docteur Khalîl Sezâï Bey, de la clinique de Gulkhânè, a traduit de l'allemand un traité d'hygiène militaire, *Askièrlèrè Hifz us-Sehha.*

Le général de division Mohammed Tevfek Pacha, inspecteur général des écoles militaires, publie un bon manuel d'histoire ottomane, *'Osmânle Tarekh*, à l'usage des écoles préparatoires. Complet sans être diffus, accompagné de plusieurs cartes historiques, cet ouvrage a été bien accueilli.

Un manuel d'arithmétique bien compris, à l'usage de ces mêmes écoles préparatoires, était encore à faire. La lacune est comblée maintenant, avec le *'Ilm-i Hisâb*, que publie, à la librairie Kanâ'at, Mohammed 'Izzet Bey, aujourd'hui professeur à l'Université, à qui une longue pratique de l'enseignement secondaire a permis de se rendre compte de ce qui est nécessaire aux élèves.

Huseïn Djâhid, lui, publie une grammaire ottomane à l'usage des écoles *ruchdiyè*, *Turktchè Sarf ou Nahw*, rédigée conformément aux derniers programmes et formant trois séries, correspondant aux trois années d'enseignement. La première est en vente à la Librairie Kanâ'at (prix : 60 paras, reliée), ainsi que la troisième, et la seconde est sous presse.

Dans le domaine religieux, nous avons à signaler l'ouvrage de Seyyid Moukhtâr Bey, *Khândân-i Sèyyid ul-Bèchèr : Eimmè-i Esné' Acher* « La Famille du Seigneur de l'Humanité : Les douze Imams », dont le premier volume vient de paraître à la librairie Ikbâl.

Le *Tanin* recommande, comme un bon manuel d'éducation morale et patriotique, les lettres sur la méditation et la morale *Fikrî u akhlâkî Mektoûblar*, qui viennent de paraître à la librairie Kanâ'at, et contiennent de nombreux modèles du genre épistolaire.

A la librairie Djihân a paru un petit traité d'apologétique, intitulé : *Dînsizlèr, Dîndârlar* « Impies et Croyants ». Prix : 3 piastres.

Halîm Sâbit Efendi a composé, sur un plan entièrement nouveau, un Catéchisme pratique, *'Amèlî Ilm-i Hâl*, divisé en deux parties, l'une pour l'élève, l'autre pour le maître. Très clair et très méthodique, cet ouvrage s'adapte, mieux que tout autre, aux exigences des écoles primaires. Le chapitre sur les fetwas a été l'objet d'un soin particulier.

Hâdjî Zihrî Efendi, membre du Conseil de l'Instruction publique, est l'auteur de plus de vingt ouvrages scolaires fort appréciés, et dont plusieurs sont relatifs à l'enseignement de l'arabe. Parmi ceux-ci, sa « Bonne Parole » *El-Kavl èl-Djeyyid*, vient d'être réimprimée pour la

troisième fois, et cette nouvelle édition a coïncidé avec l'apparition d'un nouvel ouvrage, *El-Kavl ès-sèdîd fî 'ilm et-tèdjvîd* « La Parole juste, sur la science de la récitation du Coran ».

Yèñi Usoûl-i déftéri u Mouâmélât-i tidjâriyè Dèftèrlèri « Les nouveaux principes de la comptabilité et de la tenue des livres », de Fâïk Chevket Bey, professeur de comptabilité aux Écoles préparatoires de Scutari et de Bèchik-Tach, en sont à leur deuxième livraison. On souscrit, moyennant 6 piastres, à la librairie de l'Islam et Militaire.

Le lieutenant de cavalerie Ahmed Nazmî Bey, professeur à l'École préparatoire de Koullèli, publie un manuel de gymnastique à l'usage des écoles *ruchdiè* et préparatoires, auquel il a donné le titre de *Nazarî u'amélî Jimnastik* « Gymnastique théorique et pratique ». Cet ouvrage a été annoncé par la presse d'une manière élogieuse.

Une édition des œuvres complètes de feu Nâmek Kemâl Bey, *Kulliyât-i Kemâl*, est en préparation. Le grand écrivain ottoman a abordé tous les genres avec son histoire ottomane en 5 volumes, son histoire musulmane, sa réplique à Renan, ses poésies, ses romans, ses œuvres dramatiques, philosophiques et politiques; l'entreprise qui s'est fondée sous le nom de Direction des *Kulliyât-i Kemâl*, et a son siège à Constantinople, 31, avenue de la Sublime-Porte, les met à la portée de tous. Le prix total sera de 200 piastres à Constantinople, 225 au dehors, en payant comptant; par abonnement, le prix sera porté à 216 piastres à Constantinople, 240 à l'extérieur, payables par fractions d'une demi-livre ottomane, le premier versement étant fait au moment de la souscription ; les autres de trois en trois mois.

Salon kieuchèlèrindè « Dans les coins des salons », de Safvètî Ziyâ, roman publié par la Librairie Moukhtâr Khâlid, montre, sous son véritable jour, la vie de la société élégante de Péra. C'est à la fois une lecture attrayante et un document pour l'étude des mœurs de la capitale.

Kulliyât-i Lètâef « Le Recueil des plaisanteries » en est à sa quatrième livraison ; par son contenu, cet ouvrage tient les promesses du titre.

Rocambole, le fameux roman de Ponson du Terrail, a été traduit en turc; il en paraît, à Constantinople, deux livraisons chaque semaine.

Fausta, de Michel Zaccone, paraît dans les mêmes conditions, et paraît devoir être appelée à un grand succès auprès du public ottoman.

Mâ djerâyi 'Ichk « Ce qu'est l'amour », autre roman publié par livraisons, a reçu, de la part de la presse, un accueil favorable.

Kutchuk Pacha, d'Eboû Bekr Hâzim Bey, ancien préfet de Constantinople, est un roman historique de beaucoup d'intérêt, retraçant plusieurs des événements dramatiques dont la Turquie a été autrefois le théâtre. Il forme un volume de 300 pages, en vente à la Librairie

Moukhtâr Khâlid, où l'on trouve, du même auteur, *Eski Chèïlèr* « Vieilles choses », attachant recueil de récits qui restera parmi les œuvres les plus appréciées de la littérature ottomane. Chacun de ces ouvrages coûte 17 piastres; ajouter 100 paras pour le port.

Guillaume Tell, de Schiller, traduction du docteur 'Abdullâh Djevdet Bey, est en vente à la même librairie, au prix de 7 piastres et demie, 10 avec le port.

'Echk Maraze « Le Mal d'amour » étude historique, littéraire, philosophique, psychologique et sociale, s'y trouve aussi, au prix de 3 piastres, 4 avec le port.

Le capitaine de gendarmerie 'Eumèr Fevzî Bey, commandant la 3e compagnie de l'École Militaire et professeur honoraire de l'École des officiers de gendarmerie, publie par livraisons du prix de 20 paras, à l'Imprimerie de l'École Militaire, les méthodes d'instruction de l'École de tir austro-hongroise, *Avstriya-Madjaristan Endâkht Mèktèbi ta'lîm u tèrbiyèsi*. Il est l'auteur, en outre, des ouvrages suivants, que l'on trouve à la même imprimerie, ainsi que chez la plupart des libraires de la capitale.

Usoûl-i ta'keb-i èchkeyâ ou tchitè mouhâribèlèri « Principes de la poursuite des brigands et manière de combattre les bandes armées ». Prix : 5 piastres.

Dèmir yollare ou usoûl-i muhâfizèsi « Les chemins de fer et leur défense ». Prix : 3 piastres.

Ma'néviyât-i 'askèriyè derslèri « Leçons de choses militaires » 1re série, 2 piastres; même prix pour la 2e série.

Jandarma khidmâtlera rèhbèr « Guide pour le service de gendarmerie » (avec exemples). Prix : 13 piastres.

Jandarma vezâef-i 'oumoûmiyè « Devoirs généraux de la gendarmerie ». Prix : 2 piastres.

Kutchuk zâbetân ou èfrâda endâkht ou sungu ilè mubârèzè mukhtirèsi « Note sur le tir et l'exercice à la baïonnette pour les sous-officiers et les hommes de troupe ». Prix : 5 piastres.

Kutchuk zâbetân ou èfrâda tèrbiyè-i 'askériyè u sèfèriyè mukhtirési « Note sur l'éducation militaire et la préparation à la guerre des sous-officiers et des hommes de troupe ». Prix : 5 piastres.

En outre, le capitaine 'Eumér Fèvzî Bey prépare une étude sur la gendarmerie autrichienne, *Avstriya jandarmase*.

Plusieurs travaux ont été consacrés, en Europe, à la littérature ottomane; mais ils n'embrassent que des points de vue particuliers, et se sont bornés à un genre ou à une époque. La poésie, entre autres, a fait l'objet d'intéressantes publications. De Hammer, Mme Dora d'Istria, et

surtout Gibb, s'en sont occupés tour à tour; mais des travaux d'ensemble, portant sur tous les écrivains ottomans, à toutes les époques, manquaient encore, en Turquie aussi bien qu'en Europe. Cette lacune est maintenant comblée par deux publications, qui, presque simultanément, ont fait leur apparition à Constantinople.

La première de ces publications, en langue turque, est d'un professeur à l'École Sultânî, Chihâb ud-Dîn Suleïmân. Son titre est : *Tarekh-i Edebiyât-i 'Osmâniyé* « Histoire des lettres ottomanes ». Très complète, elle fournit, sur chaque auteur, les détails les plus circonstanciés et apprécie ses œuvres. Ce n'est ni une chronologie ni un vulgaire memento. Mais la presse de Constantinople, en annonçant l'ouvrage, reproche vivement à Chihâb ud-Dîn Suleïmân une sévérité excessive dans ses appréciations.

Le second de ces ouvrages, dont nous comptons parler longuement, est rédigé en français, et s'adresse au public européen. C'est notre distingué collaborateur, M. K.-J. Basmadjian, qui en est l'auteur.

Parmi les traductions de romans français publiées par livraisons à Constantinople, nous relevons quelques nouveaux titres :

Le Collier de la Reine (*Kralitchaneñ Guèrdènligui*), d'Alexandre Dumas.

La Belle Madame Denis, d'Hector Malot.

Sherlock Holmes fait aussi les délices du public ottoman. *Le Crime de Raygate* a été traduit récemment; accompagnée de quatre dessins, cette traduction est en vente à l'imprimerie Eboû'z-Ziyâ.

On signale une édition de luxe de la traduction turque du *Voyage dans le monde solaire*, ouvrage apprécié en Turquie autant qu'en France.

Alî Nazîmâ Bey, professeur à l'Université impériale de Constantinople, publie un dictionnaire turc-français, *Lughat-i Tèffèyouz*, d'un prix extraordinaire de bon marché : bien que comptant 1.000 pages, et renfermant 50.000 mots, il ne coûte que 15 piastres, 17 avec le port. Se trouve à la librairie Tèfèyyouz.

On trouve aux librairies Ikbâl et Orientale, avenue de la Sublime-Porte, le Commentaire du Boustan, *Boustân Cherhi*, de Midhat. Excellent ouvrage, donnant tous les éclaircissements philologiques, historiques et philosophiques nécessaires pour bien comprendre le texte, qui aidera beaucoup à acquérir une connaissance sérieuse de la langue persane. Prix : 10 piastres (140 paras en sus pour le port).

Mohammed Murâd Bey, gérant du *Mîzân*, publie à la Librairie Tefayyouz une édition, élégante et correcte, de la grande Histoire otto-

mane dite *Tarekh-i Eboû'l-Fâroûk*. Il y aura en tout dix volumes. Le second vient de paraître, et l'apparition du troisième n'est pas éloignée. Pour les souscripteurs, le prix est fixé à 100 piastres, 120 avec le port; les deux volumes parus se vendent 20 piastres, 25 franco.

Utile ouvrage, celui que vient de publier Ahmed Ziyâ Efendi, député d'Erzeroum, sous le titre de « Numismatique musulmane », *Mèskioûkiât-i Islâmiyè Takvîmi*. Ahmed Ziyâ Efendi a fait le relevé des monnaies frappées par des souverains musulmans, à toutes les époques et dans tous les pays. Elles sont au nombre de 2.243, et ont été frappées dans 202 villes différentes par 243 khalifes, rois ou princes. Cette publication, ornée d'une soixantaine de planches, se vend 20 piastres, 25 avec le port, aux librairies Nusrèt et Nicolas Joannidi.

Burhân ed-Dîn Bey, professeur de géographie économique à l'École Milkiyè, publie par livraisons à la librairie Edeb une Géographie économique, *Djeghrafiyâyi-iktisâdî*. Au milieu de novembre, quatre livraisons en avaient paru.

Approuvée pour les classes des écoles préparatoires, la Géologie, *'Ilm-i Arz*, du docteur M. Sa'dî, est en vente à la librairie Ikbal. Bien reliée, et accompagnée de nombreuses planches, elle ne coûte que 8 piastres.

C'est aussi pour les écoles préparatoires, et conformément aux programmes en vigueur, que Mohammed 'Izzet Bey, professeur de mathématiques supérieures à l'Université de Constantinople et à l'École Sultânî, a écrit son « Maître d'arithmétique », *Hesâb Mou'allimi*. Complet en dix livraisons, l'ouvrage coûte 15 piastres à la librairie Kanâ'at.

Dans le domaine médical, nous trouvons un compte rendu du Congrès de Berlin par le docteur Râchid Tahsîn Bey, professeur à la Faculté de Médecine de Constantinople. Il a pour titre : *Berlin Emrâzi-'akliyè u 'asbiyè Kounghrèsi* « Le Congrès de Berlin pour les maladies mentales et nerveuses », et est accompagné de la relation du voyage de l'auteur.

Le lieutenant Mohammed 'Alî Bey, de l'École de gendarmerie de Constantinople, publie un « Maître d'éducation militaire des recrues » *'Adjèmî Nèfèrin Terbiyè-i 'Askèriyè Mou'allimi*. Prix : 20 paras.

L. B.

Le Gérant : DROUARD.

10-1-11. — Tours, imprimerie E. ARRAULT et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

VOLUME XII

NUMÉRO 9. — *Politique musulmane*, par A. LE CHATELIER . . . 1
Lettre à un Conseiller d'État 1
I. Le Monde musulman. Europe. 5
Afrique 15
Asie 28
II. Civilisation et Nationalisme 49
III. Politique musulmane 67
IV. Politiques musulmanes coloniales 77
Algérie 79
Tunisie 83
Maroc 87
Afrique Occidentale 92
Afrique Orientale et Asie 101
V. Politiques musulmanes diplomatiques. Empire ottoman 107
Égypte 126
Arabie 134
Perse. 137
Chine. 142
VI. Politiques musulmanes d'avenir 147
Musulmans Hindous et Malais 149
Musulmans Russes 153
VII. Conclusion 157
NUMÉRO 10. — Études sino-mahométanes, *par* A. VISSIÈRE . . 167
Littérature arabe-saharienne, *par* I. HAMET . . 194
Les Khodjas du Guzarate, *par* D. MENANT . . . 214
NUMÉRO 11. — Le Cheikh El Hadj Mhammed Ben Bou Ziyan, fondateur de la Confrérie des Ziyania, et ses successeurs, *par* A. COUR 359
Littérature arabe-saharienne, *par* ISMAËL HAMET. 380
Les Khodjas du Guzarate, *par* D. MENANT . . 406
NUMÉRO 12. — Ouverture de cours, *par* A. LE CHATELIER . . . 519
Trois maîtres des Études musulmanes 530
Martin Hartmann, *par* L. B. 530
Les Études musulmanes en Allemagne, *par* MARTIN HARTMANN. 532
Gloses chinoises-arabes, *par* M. M. HARTMANN, L. B. 537
Christiaan Snouck Hurgronje, *par* L. B . . 539
L'Enseignement supérieur aux Indes néerlandaises et le professeur Dr C. Snouck Hurgronje, *par* ANTOINE CABATON . . . 544
Edward G. Browne, *par* L. B. 549
La « Révolution persane », *par* M. E. G. BROWNE, L. B. 553

De Jamal Oud Din au Zahawi, *par* Louis Massignon 561
Le Cheikh El Hadj Mhammed Ben Bou Ziyan (II), *par* A. Cour 571

NOTES ET DOCUMENTS

VOLUME XII

Numéro 10. — Aperçu historique de l'occupation portugaise au Maroc, *par* A. Péretié 233
Les Noms des Noirs musulmans du Soudan occidental, *par* M. Delafosse 257
Le Caucase, l'Arménie et l'Azerbeïdjan, d'après les auteurs arabes, slaves et juifs, *par* N. Sloussch 262
Numéro 11. — Du Régime de la Propriété en Turquie, *par* Gustave Cirilli 425
Les Salines d'Aoulil, *par* H. Gaden 436
Le Chéïkhisme, *par* A.-L.-M. Nicolas 444
Numéro 12. — Assassinat de Nasr-ed-Dîne Chah Kadjar, *par* Ghilan 591
La Situation agraire en Perse à la veille de la révolution, *par* Michel Pavlovitch 616
L'Annuaire du vilayet de Mossoul, *par* L. B. . . . 626
Un Discours 632
Section russe. Turkestan russe, *par* S. R. 635

AUTOUR DU MONDE MUSULMAN

VOLUME XII

Numéro 10. — *Roumanie* 273
Empire ottoman. La Propriété littéraire 273
L'Enseignement 274
Nouvelles critures 279
Armée et Marine, *par* L. B. 280
Egypte. A l'Université égyptienne 282
Perse. La Femme persane 282
A Nedjef 284
Indes Néerlandaises. L'Enseignement 285
Les Soumissions, *par* Al. Cd. 289

LA PRESSE MUSULMANE

VOLUME XII

Numéro 10. — *Presse arabe.* Publications nouvelles. Livres . . 293
Mouvement islamique général (mai-juillet). 296
Mouvement intellectuel général 297
Mouvement régional 298
Extraits, *par* L. M. 303
Presse ottomane 310
Extraits et Analyses 312
En Province 318
Étranger 320
Journaux arabes 321
Journaux de vilayets, *par* L. B. 329

Presse persane. Questions politiques 336
Questions économiques 341
L'Éducation 343
L'Armée 346
En Province 349
Persans et Indiens 351
Persans et Américains 352
L'Exemple de Libéria 353
Un Voyageur égyptien, *par* L. B. 354
Russie, par L. B 354
Chine. Un Journal turc en Chine. 358
NUMÉRO 11. — *Bulgarie, par* L. B. 456
Crète 458
Russie. 458
Analyses et Extraits 459
Enseignement 460
Art musulman 461
Un voyage d'études musulmanes, *par* L. B. 461
Presse arabe. La « Question du Voile », *par* L. M. 463
Presse ottomane 478
Analyses et Extraits 479
Politique et Administration 479
L'Instruction 481
Questions économiques, *par* L. B. . . . 484
Presse persane. 485
Analyses et Extraits 486
Le Boycottage. 488
Un recensement 491
Persans et Indiens. 492
A Kotchan 493
'Azod ol-Molk, *par* L. B. 493
Simples réflexions d'un bourgeois persan, trad. A.-L.-M. NICOLAS 495
Le Chéfeq, trad. A.-L.-M. NICOLAS 500
NUMÉRO 12. — *Russie* 664
Extraits et Analyses 666
La Librairie musulmane en Russie, *par* L. B. 668
Crète 669
Presse arabe. Mouvement islamique général (août-octobre). 670
Mouvement intellectuel général 671
Mouvement social 672
Mouvement régional 673
Extraits 680
Publications nouvelles. Livres nouveaux . . 685
Nouveaux périodiques, *par* L. M. 689
Presse ottomane 689
Extraits et Analyses, *par* L. B. 691
Presse persane. 697
Extraits et Analyses, *par* L. B. 701
Le Journal *Khaber*, trad. A.-L.-M. NICOLAS. 706
Japon 716

LES LIVRES ET LES REVUES

VOLUME XII

NUMÉRO 11. — Les Bazars du Caire et les petits métiers arabes, *par* L. B. 505

En Abyssinie, *par* N. S. 507
A Bombay, *par* D. M.. 509
L'Idée de l'État dans l'Islam, *par* N. S 513
Bibliographie ottomane, *par* L. B. 517
NUMÉRO 12. — En Egypte, *par* M. 717
Nouveaux textes historiques relatifs à l'Afrique du Nord et à la Sicile 720
La Renaissance des lettres en Egypte, *par* L. B. 721
Vorlesungen über den Islam, *par* L. B. 722
E. J. W. Gibb Memorial. 723
Les Maures d'Espagne, *par* L. B. 725
Espagne et Italie, *par* L. B. 727
Un Ecrivain arabe d'origine catalane 728
En Russie, *par* L. B. 728
Bibliothèque turque, *par* L. B. 730
Annali dell' Islam, *par* EMILE AMAR. 732
Le Mouvement des études juridiques musulmanes en France, *par* EMILE AMAR. 734
Bibliographie ottomane, *par* L. B. 745

LA PRESSE MUSULMANE

ALLEMAGNE

Der Islam. — XII, **12**, 534.
Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen zu Berlin. — XII, **12**, 537.
Orientalisches Archiv.—XII, **12**, 534.
Orientalische Literatur-Zeitung. — XII, **12**, 533.

ANGLETERRE

Kânoûn. — XII, **12**, 555 (persan), Londres.

BULGARIE

Balkan. — XII, **11**, 457.

CHINE

Ili Vilâyètining Gazèti. — XII, **10**, 358.

CRÈTE

Istikbâl. — XII, **11**, 458.
Medâyeh-i Hamìdiyè. — XII, **11**, 458.

ÉGYPTE

Al Manâr. — XII, **10**, 297.
Al Moayyad. — Voir Mouayyad.
Al Wajdiyât, XII, **10**, 295.
Kalimât-fi't-Tarîk. — XII, **10**, 354.
Masr. — XII, **10**, 300.
Mouayyad. — XII, **9**, 120, 130, 149 ; **10**, 295 et sq., 309, 310, 354; **11**, 466 et sq.
Tahrîr al-Mar'at. — XII, **10**, 311.
Watan. — XII, **9**, 149; **10**, 300.

FRANCE

Al'Ourwa al Woutkkâ. — XII, **12**, 554.

GRÈCE

Kratos. — XII, **10**, 311.
Néa Patris. — XII, **11**, 480.
Néon Asty. — XII, **10**, 311.
Spirini. — XII, **10**, 311.

INDES ANGLAISES

Habl oul-Matîn. — XII, **9**, 135 ; **10** 336, 341, 346 et sq.; **11**, 488 et
Observer. — XII, **9**, 135.

JAPON

Al Akhâ'oul Islâmi. — XII, **10**, 295

LIBAN

Al-Bourdaounî. — XII, **10**, 326.
Al-Mouhadhdhib. — XII, **10**, 326.

MÉSOPOTAMIE

Al-Ikâdh. — XII, **10**, 329.
Ar-Rakîb. — XII, **10**, 328.
Ar-Riyâd. — XII, **10**, 328.
Ar-Rousâfa. — XII, **10**, 329.

PALESTINE

Al-Insâf. — XII, **10**, 327.
Al-Kouds. — XII, **10**, 327.
Al-Nadjâh. — XII, **10**, 327.
Annafire. — XII, **10**, 326.

PERSE

Bark. — XII, **11**, 485.
Chark. — XII, **10**, 338, 348; **11**, 485.
Chéfeq. — XII, **11**, 500; **12**, 557.
Indépendance persane. — XII, **11**, 493.
Istiklal. — XII, **12**, 558.
Khaber. — XII, **11**, 486, 495.
Kheïr ol-Kelam. — XII, **10**, 353; **11**, 495.
Medjlis. — XII, **10**, 341; **11**, 487; 491.
Mozafferî. — XII, **10**, 342, 354; **11**, 486.
Roûh ol-Kods. — XII, **13**, 557.
Ryech. — XII, **12**, 558.
Sour Israfîl. — XII, **9**, 72, 138; **11**, 495; **12**, 555.

RUSSIE

Alam-i Nisvân. — XII, **10**, 314, 355; **11**, 458, 459.
Dîn u Ma'ichet. — XII, **11**, 461.
Kazanski Telegraph. — XII, **11**, 461.
Mekteb-i Sibyân. — XII, **11**, 459.
Rous ou Musulman Moukhbiri. — XII, **10**, 354.
Terdjumân. — XII, **9**, 153; **10**, 314, 354; **11**, 454, 458, 464.
Vakt. — XII, **10**, 356; **11**, 460, 461.
Yèñi Fuyoûzât. — XII, **11**, 459.
Yoldouz. — XII, **10**, 354; **11**, 461.

SYRIE

Al-Akhâ. — XII, **10**, 323.
Al-'Asr al-Djadîd. — XII, **10**, 321.
Al-Cha'ab. — XII, **10**, 322.
Al-Karmel. — XII, **10**, 324.
Al-Mardj. — XII, **10**, 325.
Al-Moktabas. — XII, **10**, 321.
Al-Widjdân. — XII, **10**, 323.
Ar-Raghaïb. — XII, **10**, 322.
Ar-Râwî. — XII, **10**, 322.
At-Tabîb al-'Amil. — XII, **10**, 324.
Dâ'at at-Tâsa. — XII, **10**, 325.
Djirâb al-Kourdî. — XII, **10**, 324, 325.
Hatti bi'l-Khourdj. — XII, **10**, 322, 325.
Homs. — XII, **10**, 325.
Lissan el-Chark. — XII, **10**, 323.
Lisân-oul-Hâl. — XII, **10**, 308.

TURQUIE

Al Basir. — XII, **9**, 149.
Al Falah. — XII, **9**, 149.
Al Hadhârah. — XII, **10**, 295.
Al Hilâl. — XII, **10**, 298; **11**, 477.
Anatolikos Takhydromos. — XII, **10**, 311.
Ash Shams. — XII, **10**, 295.
Azadamard. — XII, **11**, 479.
Donounma Medjmoû'ase. — XII, **10**, 318.
Edirnè. — XII, **10**, 329; **11**, 482.
Husn u Chi'r. — XII, **10**, 311.
Ikdâm. — XII, **10**, 315; **11**, 480 et sq.
Imdâd. — XII, **10**, 312.
Ispiritzmè Medjmoû'ase. — XII, **10**, 311.
Khayâl. — XII, **10**, 311.
Khoudâvendikiâr. — XII, **10**, 333.
Kokoriko. — XII, **10**, 311.
La Voix du Maître. — XII, **10**, 312.
Lisan al-Ahâlî. — XII, **11**, 478.
Liwâ. — XII, **9**, 150.
Maloumat. — XII, **9**, 149.
Mossoul (ar.: Mausil, turc: Mevsil). — XII, **10**, 324.
Nahdhat-oul-'Arab. — XII, **10**, 308.
Néa Alithia. — XII, **10**, 310.
Néa Ephiméris. — XII, **10**, 310.
Néa Patris. — XII, **11**, 480.
Niniva. — XII, **11**, 478.
Osmanischer Lloyd. — XII, **10**, 309, 310.
Proïdos. — XII, **10**, 310.
Sabah. — XII, **9**, 135; **10**, 318.
Selâmet-i 'Oumoûmiyé. — XII, **10**, 311.
Tanin. — XII, **9**, 120; **10**, 312; **11**, 481 et sq.
Tarabulsach Chams. — XII, **9**, 149.
Thamarat al Founoun. — XII, **9**, 149.
Yéni Ghazeta. — XII, **10**, 313, 319.
Ziyâ oul-Khafikaïn. — XII, **12**, 554.
Zuhoûr. — XII, **11**, 478.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES LIVRES ET DES REVUES

'Abdallâh le Drogman (At-Tardjoumân), Présent de l'homme lettré pour réfuter les partisans de la croix (c. r.), XII, 12 728
Aboû Bakr Abdallâh Al-Asadî Ar-Râzî, Mirsâd al-'Ibâd (m.), XII, 12 . 537
Adjouibat en Nasiria (m.), XII, 12 583
Ahmed ben Khaled En-Naceri Es Slaoui, Istiqça, XII, 10. 234
Ahmed Refek Bey, Tarekh-i 'Oumoûmî (Histoire générale) (c. r.), XII, 11 518
Ahmed Zéki Bey, Mémoire sur les moyens propres à déterminer en gypte une renaissance des lettres arabes (c. r.), XII, 12 721
Al-Moutarrizî, Misbâh (m.), XII, 12. 537
Arin (F.), Recherches historiques sur les opérations usuraires et aléatoires en droit musulman (c. r.), XII, 12 734
Arnold, Preaching of Islam, XII, 10 220
Asín (Miguel), Un tratado morisco de polémica contre los judios (c. r.), XII, 12. 726
Asín (M.), Un faqih siciliano, contradictor de Al Gazzâlî (Abû 'Abd Allah de Mâzara), (c. r.), XII, 12 727
Behâ ud-Dîn Châkir Bey (Dr), Tebb-i Kânoûne Dèrslèri (Leçons de médecine légale) (m.), XII, 11 517
Ben Cheneb, Etudes sur les personnages mentionnés dans l'Idjaza du Cheikh Abdelqâdir el Fasy (m.), XII, 11, 364 ; 12. 583
Bérard (Victor), Révolutions de la Perse (m.), XII, 12 616
Bey ('A. Ch.), Minhâdj-i Hikmèt Idârè (m.), XII, 11 518
— Tarekh i Mèdèniyèt (Histoire de la civilisation), (m.), XII, 11 518
Bibliographie musulmane (m.), XII, 12 686
Bibliographie ottomane (c. r.), XII, 12 745
Bibliographie russe (m.), XII, 12 728
Boissard, Vitæ et icones Sultanorum Turcicorum (m.), XII, 12. . . . 731
Bonet-Maury, L'Islamisme et le Christianisme en Afrique (m.), XII, 12. 525
Bricteux (Aug.), Au pays du Lion et du Soleil, (m.), XII, 12. 619
Browne (E.), Liste de ses travaux (m.), XII, 12 550
— Literary History of Persia (m.), XII, 10. 221
— The Persian Revolution of 1905-1909 (c. r.), XII, 12 . . . 552
Budgett Meakin, The Land of the Moors (m.), XII, 10 239
Caetani (Leone), Annali dell' Islam (c. r.), XII, 12 732
Cahun, Introduction à l'Histoire de l'Asie (m.), XII, 9 71
Castonnet des Fosses (E.), Les Portugais au Maroc (m.), XII, 10, 233, 241, 242 et sq.
Castries (H. de), Sources inédites de l'Histoire du Maroc (m.), XII, 10, 246 et sq.
Census of India (m.), XII, 10 223
Chénier, Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire du Maroc, XII, 10 . . . . . 235, 239 et sq.
Chevrillon (A.), Un Crépuscule d'Islam, Maroc (m.), XII, 9 90
Codera, Apodos o sobre-nombres de Moros españoles (c. r.), XII, 12 . 726
Codera (F.) et Asín (M.). Centenario della nascita di Michele Amari (c. r.), XII, 12 726
Codera (F.), Mochéhid, conquistador de Cerdeña (c. r.), XII, 12. . . . 727
Cortier (L.), D'une rive à l'autre du Sahara (m.), XII, 11 442
Cour (A.), Etablissement des Chérifs (m.), XII, 11 361
Depont et Coppolani, Confréries religieuses (m.), XII, 10, 199, 11, 359, et sq. ; 12, 582 et sq.
Diego de Torrès, Histoire des Chérifs (m.), XII, 10 . . . . . 241, 243
Doutté, Notes sur l'Islam Maghrébin (m.), XII, 11. 363

EBERHARDT (J.), Dans l'ombre chaude de l'Islam (m.), XII, 11 359
ELLIOT (H.), Persian Historians (m.), XII, 10 220
ENGELHARDT, La Turquie et le Tanzimat. Histoire des réformes de l'Empire ottoman, traduit en turc par *'Ali Rechâd Bey* (m.), XII, 11. . 517
FAGNAN (Edmond), Nouveaux textes historiques relatifs à l'Afrique du Nord et à la Sicile (c. r.), XII, 12. 720
FAÏTLOVITCH, Quer durch Abessinien (c. r.), XII, 11 507
FESCH (P.), Constantinople aux derniers jours d'Abd-ul-Hamid (m.), XII, 9 115
GARCIN DE TASSY, Noms propres et titres musulmans, XII, 10 258
Gazetteer of the Bombay Presidency (m.), XII, 11 413
GERMAIN MARTIN et LÉVI (L.-G.), Le Marché égyptien et l'utilité de la publication des mercuriales (m.), XII, 12 718
GERMAIN MARTIN, Conférences sur l'évolution économique des grandes nations aux dix-neuvième et vingtième siècles (c. r.), XII, 12. . . . 717
GERMAIN MARTIN, Les Bazars du Caire et les petits métiers arabes (c. r.), XII, 11 505
GODARD, Description et Histoire de Maroc (m.), XII, 10 . . . . 234, 239
GOLDZIHER (J.), Vorlesungen über den Islam (c. r.), XII, 12 722
GRUVEL (A.) et CHUDEAU (R.), A travers la Mauritanie occidentale (m.), XII, 11 . . . . . 437 et sq.
HARTMANN (Dr M.), Beiträge zur Kenntniss der Syrischen Steppe (m.), XII, 12 531
— Chinesisch-Turkestan, XII, 12 531
— Das Liwa Haleb, XII, 12 531
— Islamisches Orient (m.), XII, 12 526
— L'Allemagne et l'Islam (m.), XII, 9 111
— Lieder der Libyschen Wüste (m.), XII, 12 531
— Unpolitische Briefe aus der Türkei (m.), XII, 9, 71; 12, 526, 531
HIRSCHFELD (H.), The Diwân of Hassân b. Thâbit (c. r.), XII, 12 . . . 725
HUSEÏN DJÂHID, Ghavghalarem (Mes Disputes) (c. r.), XII, 11. 517
HUSEÏN RAHMÎ BEY, Kouyrouklou Yeldez altenda bir Izdivâdj (Un mariage sous la comète) (m.), XII, 11 517
HUSEÏN SA'ÂD, Lâné-i Mèlâl (Nid d'ennui) (m.), XII, 11 517
IBN ASKER, Douhat en Nachir (m.), XII, 11 361
IBN HAUCAL (trad. de Slane), Description de l'Afrique), XII, 11 437
IBN KHALDOUN, Histoire des Berbères (m.), XII, 11 441
— Prolégomènes (m.), XII, 11 . . . . . 362, 396, 438
IBN OUL QAYIM AL JAWZYAH (m.), XII, 11. 467
JACOB (Dr), Les Bektachiya albanais (m.), XII, 9. 71
KETTANI, Selouat el Anfas (m.), XII, 11 364
KLEIN (Rev. E.), The Religion of Islam (m.), XII, 12 525
LA PRIMAUDAIS (Elie de), Villes maritimes du Maroc (m.), XII, 10, 236, 254
LE CHATELIER (A.), La Politique marocaine (m.), XII, 9 89
— L'Islam dans l'Afrique occidentale (m.), XII, 9, 92; 10. 199
— Mémoire sur le Maroc (m.), XII, 9 89
LOUTFÎ PACHA, Tevârîkh-i âl-i 'Osmân (m.), XII. 12 731
MALABARI (B.), Bombay in the making (c. r.), XII, 11. 509
MELAMED (Dr S.), Der Staat im Wandel der Jahrtausende (c. r.), XII, 11. 513
MERCIER (H.), Histoire de l'Afrique septentrionale (m.), XII, 10 233
MILLOT (L.), La Femme musulmane au Maghreb (c. r.), XII, 12 734
MIRZA MUHAMMAD IBN 'ABDUL WAHHAB's, Chahar Maq'ala of Ahmad ibn 'Umar ibn 'Ali An-Nizami Al-'Amdi As Samarqandi (c. r.), XII, 12. 724
MOHAMMED IBN MOHAMMED AL-ISFERAÏNÎ, Dau' al-Misbâh (manuscrit) (c. r.), XII, 12. 537
MOHAMMED TEVFEK BEY, Italia ou Fransa Jandarmalare (Les gendarmeries française et italienne) (m.), XII, 11 517
MOTYLINSKI (A. de), Grammaire et dictionnaire français-touareg (m.), XII, 11. 442

MUSÂHEBZÂDÈ DJELÂL BEY, Kardach Turkisi (m.), XII, 11 518
NAOROJI M. DUMASIA, Brief History of the Aga Khan (m.), XII, 11. . . . 412
NAPIER (W.), History of General Sir Charles Napier's administration of Scinde (m.), XII, 10 231
Nechr al Mathani (m.), XII, 11. 364
New Zealand Year Book (m.), XII, 9. 98
OPPENHEIM (M. F. VON), Vom Mittelmeer zum persischen Golf durch der Hauran, die syrische Wüste und Mesopotamien, XII, 9. 110
Precis of Information concerning the British East Africa Protectorate (m.), XII, 9 98
Proceedings of the Church Missionary Society for Africa and the East (m.), XII, 12. 524
RIAD GHALI, De la tradition considérée comme source du droit musulman (c. r.), XII, 12 734
RINN, Marabouts et Khouans (m.), XII, 11 359
SACHEDINA NANJIANI, Khodjah Vartant (m.), XII, 10 219
SCHEFER, Histoire de l'Asie centrale (m.), XII, 10 228
SEIGNOBOS, Abrégé de l'histoire de la civilisation, traduit en turc, par *Ahmed Refek Bey* (m.), XII, 11 517
SELL (Rev. E.), Essays on Islam (m.), XII, 12. 525
SLOUSCH (N.), Hébréo-Phéniciens et Judéo-Berbères (c. r.), XII, 11 . . 507
SNOUCK HURGRONJE, Ses travaux (m.), XII, 12 543
— Het Mekkansche Fest (m.), XII, 12. 542
The Mohammedan World of to-day (m.), XII, 12. 525
THOMAS, Chronicles of the Pathan Kings (m.), XII, 10. 220
THOMASSY, Le Maroc et ses caravanes (m.), XII, 10 239
TIGRANOFF, La situation économique et sociale en Perse (m.), XII, 12. . 623
TSCHUDI (R.), Das Asafnâme des Lutfî Pascha (c. r.), XII, 12 730
WHERRY, Islam and Christianity in India and the Far East (m.), XII, 12. 525
YULE (H.), The Book of Marco Polo (m.), XII, 10. 218
ZÂHIR BEY, Mir'âh (c. r.), XII, 11 518
ZWEMER, Islam (m.), XII, 12 525

Le Gérant : DROUARD.

13-2-11. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME XII *SEPTEMBRE 1910* *NUMÉRO IX*

POLITIQUE MUSULMANE

Lettre à un Conseiller d'État

PAR

A. LE CHATELIER

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. : ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER. — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — A. VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

XII, XIII. **La Pierre de Touche des Fétwas** de Ahmad Al-Wancharisi. Choix de consultations juridiques des Faqîh du Maghreb, traduites ou analysées par Émile Amar. I. Statut personnel. II. Statut réel. 2 volumes in-8. . . . . 24 fr. »

XIV. **Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères**. Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique, par N. Slousch. In-8. 12 fr. »

XV. **Mélanges**. Un volume en 3 fascicules. In-8. . . . . 12 fr. »

Le fasc. II comprend : *Description d'une collection de manuscrits musulmans*, par M. Blochet.

Le fasc. III comprend : *Touhfat al-Qouddât bi bad Masa' il ar-Rouât* (Recueil des questions relatives aux bergers et décisions prises sur ces questions par un grand nombre de jurisconsultes). Par le Faqîh Al-Malouy. Texte arabe et traduction par Michaux-Bellaire, Martin et Paquignon.

XVI. **Al-Fakhri**. Histoire des dynasties musulmanes, depuis la mort de Mahomet jusqu'à la chute du Khalifat Abbâside de Baghdâdz (11-656 de l'hégire = 632-1258 de J.-C.), par Ibn at-Tiqtaqâ. Traduit de l'arabe et annoté par Emile Amar. In-8 . . . . . 12 fr.

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

LES SCIENCES CHEZ LES ARABES

Alkarkhi. Extrait du Fakhri, traité d'algèbre, texte arabe, publié par F. Wœpcke. In-8 . . . . . 10 fr. »

Alkhayyami (Omar). L'Algèbre, texte arabe et traduction, publié par F. Wœpcke. In-8 . . . . . 10 fr. »

Carra de Vaux. Notice sur deux manuscrits arabes (Clepsydres. — Géométrie de la Sphère). In-8, figures . . . . . 2 fr. »

— Le traité des rapports musicaux ou l'Epître à Scharaf ed-din par Safi ed-dîn 'Abd el-Mumin Albaghdâdi. In-8 . . . . . 3 fr. »

— Les sphères célestes, selon Nasir-eddin Attûsi. In-8. fig. . . . . 2 fr. »

— Les mécaniques ou l'élévateur de Héron d'Alexandrie, publiées sur la version arabe de Qostâ ibn Lûqâ et traduites. In-8 . . . . . 12 fr. »

Delphin (G.). L'Astronomie au Maroc. In-8, planche . . . . . 3 fr. 50

Leclerc (Dr Lucien). Histoire de la Médecine arabe. Exposé complet des traductions du grec Les sciences en Orient, leur transmission à l'Occident par les traductions latines. 2 vol. in-8. . . . . 20 fr. »

Nau (F.). Le traité sur l'astrolabe plan de Sévère Sabokt. Texte syriaque, et traduction. In-8 . . . . . 3 fr. 50

— Bardesane l'astrologue. Le livre des lois des pays. Texte syriaque, traductions et notes. In-8 . . . . . 4 fr. »

Pappus. Commentaire sur le dixième livre des Éléments d'Euclide. Texte arabe publié par F. Wœpcke. In-8 . . . . . 6 fr. »

Rodet (Léon). Sur les notations numériques et algébriques antérieurement au XVIe siècle, à propos d'un manuscrit de l'arithmétique d'Aben Ezra. In-8, figures . . . . . 5 fr. »

Tannery (Paul). Les chiffres arabes dans les manuscrits grecs. In-8 . . . . . 1 fr. »

Wœpcke (F.). Notations algébriques des Arabes. In-4 . . . . . 1 fr. 25

— Recherches sur plusieurs ouvrages de Léonard de Pise. Traduction du traité d'arithmétique d'Aboul Haçan Ali ben Mohammed Alkalçâdi. In-4 . . . . . 5 fr. »

— Recherches sur l'Histoire des Sciences mathématiques chez les Orientaux, d'après des traités inédits arabes et persans. Second mémoire. In-8 . . . . . 3 fr. 50

— Passages relatifs à des sommations de séries de cubes, extraits de manuscrits arabes. In-4 . . . . . 2 fr. 50

LES ARTS MUSULMANS

Beylié (Général L. de). La Kalaa des Beni Hammad. Une capitale berbère de l'Afrique du Nord au XIe siècle. Grand in-8, illustrations et 39 planches, dont 2 en couleurs . . . . . 15 fr. »

Blanchet (P.). La porte de Sidi-Okba. In-8, héliogravure et fig . . 1 fr. 50

Blochet (E.). Les écoles de peinture en Perse. In-8, fig. . . . . 2 fr. »

— Peintures de manuscrits arabes à types byzantins. In-8, fig. . . 2 fr. 50

Bourgoin (J.). Précis de l'art arabe et matériaux pour servir à l'histoire, à la théorie et à la technique des arts de l'Orient musulman. In-4, 300 planches en noir et en couleur . . . . . 150 fr. »

Casanova (P.). La citadelle du Caire. 2 fasc. in-4. planches. . . . 40 fr. »

Eudel (Paul). Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord. Maroc, Algérie, Tunisie, Tripolitaine. In-8, nombr. figures. . . . . 10 fr. »

Huart (C.). Les calligraphes et les miniaturistes de l'Orient musulman. In-8, nombreuses figures et 10 planches . . . . . 15 fr. »

Saladin (Henri). La mosquée de Sidi-Okba à Kairouan. In-4, fig. et 29 planches . . . . . 25 fr. »

Ujfalvy (Ch. Eug. de). L'art des cuivres anciens au Cachemire et au Petit Thibet. Gr. in-8, illustré de 67 dessins originaux . . . . 6 fr. »

Wallis (H.). Persian lustre vases. In-4, fig. et planches en couleur. 20 fr. »

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, VIe

LÉGISLATION MUSULMANE

Ahmad Al-Wanscharîsi. *La Pierre de touche des Fétwas*. Choix de consultations juridiques des Faqih du Maghreb, traduites ou analysées par Émile Amar. 2 vol. in-8. Chacun . . . . . 12 fr. »
I. Statut personnel. — II. Statut réel.

Alric (Arthur). Un diplomate ottoman en 1836. Traduction annotée de *l'Éclaircissement* (*Tebsireh*) d'Akif-Pacha, ministre des Affaires étrangères de Turquie. In-18. . . . . 2 fr. 50

Luciani (J.-D.). Traité des Successions musulmanes (*ab intestat*), extrait du Commentaire de la Rahbia, par Chenchouri, etc. In-8. 10 fr. »

El-Mâwerdi. *El-akham es-Soulthântya*. Traité de Droit public musulman, traduit de l'arabe et annoté par le comte Léon Ostrorog. Tome I. In-8. . . . . 10 fr. »

— Tome II, fasc. I. Le Droit de la Guerre. In-8 . . . . . 5 fr. »

Saadia. Traité des Successions, suivi des opuscules et consultations halachiques, version arabe en caractères hébraïques, publiée par J. et H. Derenbourg de l'Institut. In-8 . . . . . 10 fr. »

Sidi Khalil. Précis de Jurisprudence musulmane suivant le rite malékite. Texte arabe en caractères maghrébins. Nouvelle édition. In-8 . . . . . 6 fr. »

CORAN ET TRADITIONS

Le Coran, sa poésie, ses lois, par Stanley Lane Poole. In-8 . . . 2 fr. 50

L'Esprit libéral du Coran, par César Bénattar, El Hadi-Sebaï, Abdelaziz Ettéalbi. In-8 . . . . . 2 fr. »

El Bokhari. Les Traditions islamiques, traduites de l'arabe, avec notes et index, par O. Houdas et W. Marçais, 3 vol. gr. in-8. Chacun . . . . . 16 fr. »

Delaporte (**P.-H.**). Vie de Mahomet. In-8. . . . . 5 fr. »

ISLAMISME

Abd Allah ibn Abdallah. Le Présent de l'homme lettré pour réfuter les partisans de la Croix. Traduction française (par M. Spiro). In-8 . . . . . 3 fr. 50

Da'ouat el Moslemin. Prières des Musulmans chinois, traduites de l'arabe en français, par René Basset. In-8, fig. . . . . 3 fr. 50

Dabry de Thiersant. Le Mahométisme en Chine et dans le Turkestan oriental, 2 vol. in-8, dessins et carte. . . . . 10 fr. »

Derenbourg (**Hartwig**), de l'Institut. La Science des Religions et l'Islamisme. In-8. . . . . 2 fr. 50

Ferrand (**G.**). Les Musulmans à Madagascar et aux îles Comores. 3 fasc. in-8. . . . . 13 fr. 50

Gauthier (**L.**). La Philosophie arabe. In-18 . . . . . 2 fr. 50

Le Chatelier (**A.**). Les Confréries musulmanes du Hedjaz. In-18. 5 fr. »

Houdas (**O.**). L'Islamisme. Nouvelle édition. In-18 . . . . . 3 fr. 50

Perron (Le Dr). Femmes arabes avant et depuis l'Islamisme. In-8. 7 fr. 50

12-10-10. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME XII *OCTOBRE 1910* *NUMÉRO X*

Études sino-mahométanes. . . . . A. VISSIÈRE. 167

Littérature arabe saharienne. . . . . ISMAEL HAMET. 194

Les Khodjas du Guzarate . . . . . D. MENANT. 214

Notes et Documents. A. PÉRETIÉ. — M. DELAFOSSE. — N. SLOUSCH. 233

Aperçu historique de l'occupation portugaise au Maroc. — Les Noms des Noirs musulmans du Soudan Occidental. — Le Caucase, l'Arménie et l'Azerbeidjan, d'après les auteurs arabes, slaves et juifs.

Autour du monde musulman . . . . . L. BOUVAT. — C. 273

Roumanie. — *Empire Ottoman :* La Propriété littéraire ; L'Enseignement ; Nouvelles écritures ; Armée et Marine. — *Égypte :* A l'Université égyptienne. — *Perse :* La Femme persane ; A Nedjef. — *Indes néerlandaises :* L'Enseignement ; Les Soumissions.

La Presse musulmane . . . . . L. M. — L. B. 293

Presse arabe. — *Presse ottomane*. — Extraits et analyses. — En Province. — Étranger. — Journaux arabes. — Journaux de vilayets. —*Presse persane*. — Questions politiques. — Questions économiques. — L'Éducation. — L'Armée. — En province. — Persans et Indiens. — Persans et Américains. — L'exemple de Libéria. — Un Voyageur égyptien. — *Russie*. — *Crète*. — *Chine* : Un journal turc en Chine.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. ; ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER. — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — A. VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

XII, XIII. **La Pierre de Touche des Fétwas** de Ahmad Al-Wanscharîsi. Choix de consultations juridiques des Faqîh du Maghreb, traduites ou analysées par Émile Amar. I. Statut personnel. II. Statut réel. 2 volumes in-8. . . . . 24 fr. »

XIV. **Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères**. Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique, par N. Slousch. In-8. 12 fr. »

XV. **Mélanges**. Un volume en 3 fascicules. In-8. . . . . 12 fr. »

Le fasc. II comprend : *Description d'une collection de manuscrits musulmans*, par M. Blochet.

Le fasc. III comprend : *Touhfat al-Qouddât bi bad Masa' il ar-Rouât* (Recueil des questions relatives aux bergers et décisions prises sur ces questions par un grand nombre de jurisconsultes). Par le Faqîh Al-Maloüy. Texte arabe et traduction par Michaux-Bellaire, Martin et Paquignon.

XVI. **Al-Fakhri**. Histoire des dynasties musulmanes, depuis la mort de Mahomet jusqu'à la chute du Khalifat Abbâsîde de Baghdâdz (11-656 de l'hégire = 632-1258 de J.-C.), par Ibn at-Tiqtaqâ. Traduit de l'arabe et annoté par Emile Amar. In-8 . . . . . 12 fr.

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

Huart (C.), professeur à l'École des Langues. Notes sur quelques expressions du dialecte arabe de Damas. In-8. . . . . 1 fr. 50

Marçais (William), directeur de la Médersa d'Alger. Le dialecte arabe parlé à Tlemcen. Grammaire, textes et glossaire. In-8. . . . . 15 fr. »
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Bordin.

Modjrade (Cheikh El). *Lamy'at el-Djoumal.* Recueil de règles sur la syntaxe des propositions. Traduction par L.-M. Augias. In-8. . . . . 2 fr. »

Mohammed Ben Braham, interprète judiciaire. Le pluriel brisé, d'après les plus savants grammairiens arabes. In-8. . . . . 5 fr. »

— Répartition des voyelles dans l'arabe vulgaire. In-8. . . . . 2 fr. 50

— Textes arabes de Tanger. Transcription, traduction annotée, glossaire. In-8 (sous presse).

— Les cercles métriques. Construction artificielle des mètres arabes anciens et modernes. In-8. . . . . 2 fr. 50

— La métrique arabe. Traité complet de versification, d'après le système des métriciens musulmans. In-8. . . . . 20 fr. »

Périer (J.-B.), professeur d'arabe. Nouvelle grammaire arabe. In-8, reliure souple. . . . . 8 fr. »

— Petits exercices arabes. (Complément de la nouvelle grammaire arabe.) Première partie. Morphologie. In-8 . . . . . 2 fr. »

Sacy (Silvestre de). Grammaire arabe. Troisième édition, revue par L. Machuel. 2 vol. in-8. . . . . 35 fr. »

PERSAN

Barbier de Meynard, de l'Institut. Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du *Mo'djem el-Bouldan* de Yaqout. Gr. in-8. . . . . 12 fr. »

Huart (C.), professeur à l'École des Langues. Grammaire élémentaire de la langue persane, suivie d'un petit traité de prosodie, de dialogues, de modèles de lettres et d'un choix de proverbes. In-18. . . . . 6 fr. »

— Le dialecte persan de Siwend. In-8. . . . . 1 fr. 25

Morgan (J. de). Études linguistiques de la *Mission scientifique en Perse.* — I. Dialectes kurdes, langues et dialectes du Nord de la Perse. In-4, avec 2 cartes. . . . . 40 fr. »

— II. Textes mandaïtes. In-4, avec 4 planches. . . . . 40 fr. »

Schefer (Ch.), de l'Institut. Chrestomathie persane, composée de morceaux inédits, avec introduction et notes, à l'usage des élèves de l'Ecole des Langues. 2 volumes in-8. . . . . 30 fr. »

TURC OSMANLI ET TURC ORIENTAL

Barbier de Meynard, de l'Institut. Dictionnaire turc-français. Supplément aux dictionnaires publiés jusqu'à ce jour. 2 vol. in-8 en 8 fascicules. 80 fr. »

Pavet de Courteille, de l'Institut. Dictionnaire turc-oriental. In-8. . . . . 12 fr. »

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

OUVRAGES

pour l'étude de l'ARABE, du PERSAN et du TURC

ARABE

Carletti (P.-V.). Grammaire arabe, méthode théorico-pratique de la langue arabe. In-4, autographié . . . . . 10 fr. »

Cherbonneau. Observations sur le dialecte arabe de l'Algérie. In-8. 2 fr. »

David (Mgr.). Étude sur le dialecte arabe de Damas. In-8. . . 2 fr. »

Decourdemanche (J.-A.). Études sur les racines arabes, sanscrites et turques. In-8 . . . . . 6 fr. »

Delphin (G.), directeur de la Médersa d'Alger. Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé. In-8. . . . . 5 fr. »

— Le même ouvrage. Traduction française par le général G. Faure-Biguet. In-12 . . . . . 3 fr. »

— Cheikh Djebril. Syntaxe arabe. Commentaire sur la Djaroumiya, avec une glose marginale. In-8 . . . . . 5 fr. »

Derenbourg (Hartwig), de l'Institut, et **Spiro**. Chrestomathie élémentaire de l'arabe littéral, avec un glossaire. Seconde édition. In-18. . . 7 fr. 50

— Anthologie de textes arabes sur Ousâma Ibn Mounkidh. In-8. 6 fr. »

Éléments de grammaire arabe par un Père de la Compagnie de Jésus. 2 parties in-8. . . . . 7 fr. »

Gasselin (E.), consul de France. Dictionnaire français-arabe (arabe vulgaire, arabe grammatical) contenant : tous les mots de la langue française ; la déclinaison des noms et adjectifs, la conjugaison des verbes, de nombreux exemples, l'étymologie des mots dérivés, etc. 2 vol. in-4. . . . . 150 fr. »

— Le même, cartonné en 2 volumes. . . . . 160 fr. »

Goguyer. Traité de flexion et de syntaxe arabe. La pluie de rosée, étanchement de la soif, par Ibn Hajam. Traduit en français. In-8 . . 12 fr. »

Guyard (Stanislas), professeur au Collège de France. Théorie nouvelle de la métrique arabe. In-8 . . . . . 12 fr. »

— Note sur la métrique arabe. In-8 . . . . . 2 fr. »

— Note sur une particularité de la métrique arabe moderne. In-8. 1 fr. »
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Volney.

Houdas (O.), professeur à l'École des Langues. Chrestomathie maghrébine. Recueil de textes arabes inédits, avec vocabulaire. In-18. . . . 6 fr. »

— Lettres manuscrites arabes. In-8. . . . . 5 fr. »

10-11-10. — Tours, Imprimerie E. ARRAULT et Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME XII *NOVEMBRE 1910* *NUMÉRO XI*

Le Cheikh El Hadj Mhammed Ben Bou Ziyan . . . . . A. COUR 359

Littérature arabe saharienne . . . . . ISMAËL HAMET 380

Les Khodjas du Guzarate . . . . . D. MENANT 406

Notes et Documents. — GUSTAVE CIRILLI. — H. GADEN. — A.-L.-M. NICOLAS 425

Du Régime de la propriété en Turquie. — Les Salines d'Aoulîl. — Le Chéïkhisme.

La Presse musulmane . . . . . L. M. — L. B. 456

Bulgarie. — *Crète.* — *Russie :* Analyses et extraits. — *Presse arabe :* La « question du voile » (mas'alat oul hijab). — *Presse ottomane :* Analyses et extraits. — *Presse Persane :* Analyses et extraits. — Simples réflexions d'un bourgeois persan. — Le Chéfeq.

Les Livres et les Revues . . . . . L. B. — D. M. — N. S. 505

« Les Bazars du Caire et les petits métiers arabes ». — En Abyssinie. — A Bombay. — L'Idée de l'État dans l'Islam. — Bibliographie ottomane.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. : ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER. — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — A. VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

XII, XIII. **La Pierre de Touche des Fétwas** de Ahmad Al-Wanscharisi. Choix de consultations juridiques des Faqîh du Maghreb, traduites ou analysées par Émile Amar. I. Statut personnel. II. Statut réel. 2 volumes in-8. . . . . 24 fr. »

XIV. **Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères**. Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique, par N. Slousch. In-8. 12 fr. »

XV. **Mélanges**. Un volume en 3 fascicules. In-8. . . . . 12 fr. »

Le fasc. II comprend : *Description d'une collection de manuscrits musulmans*, par M. Blochet.
Le fasc. III comprend : *Touhfat al-Qouddât bi bad Masa' il ar-Rouât* (Recueil des questions relatives aux bergers et décisions prises sur ces questions par un grand nombre de jurisconsultes). Par le Faqîh Al-Malouy. Texte arabe et traduction par Michaux-Bellaire, Martin et Paquignon.

XVI. **Al-Fakhri**. Histoire des dynasties musulmanes, depuis la mort de Mahomet jusqu'à la chute du Khalifat Abbâsîde de Baghdâdz (11-656 de l'hégire = 632-1258 de J.-C.), par Ibn at-Tiqtaqâ. Traduit de l'arabe et annoté par Emile Amar. In-8 . . . . . 12 fr.

Ernest LEROUX, Editeur, 28, rue Bonaparte

Huart (C.), professeur à l'École des Langues. Notes sur quelques expressions du dialecte arabe de Damas. In-8. . . . . 1 fr. 50

Marçais (William), directeur de la Médersa d'Alger. Le dialecte arabe parlé à Tlemcen. Grammaire, textes et glossaire. In-8. . . . . 15 fr. »
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Bordin.

Modjrade (Cheikh El). *Lamy'at el-Djoumal*. Recueil de règles sur la syntaxe des propositions. Traduction par L.-M. Augias. In-8. . . . . 2 fr. »

Mohammed Ben Braham, interprète judiciaire. Le pluriel brisé, d'après les plus savants grammairiens arabes. In-8. . . . . 5 fr. »

— Répartition des voyelles dans l'arabe vulgaire. In-8. . . . . 2 fr. 50

— Textes arabes de Tanger. Transcription, traduction annotée, glossaire. In-8 (sous presse).

— Les cercles métriques. Construction artificielle des mètres arabes anciens et modernes. In-8. . . . . 2 fr. 50

— La métrique arabe. Traité complet de versification, d'après le système des métriciens musulmans. In-8. . . . . 20 fr. »

Périer (J.-B.), professeur d'arabe. Nouvelle grammaire arabe. In-8, reliure souple. . . . . 8 fr. »

— Petits exercices arabes. (Complément de la nouvelle grammaire arabe.) Première partie. Morphologie. In-8 . . . . . 2 fr. »

Sacy (Silvestre de). Grammaire arabe. Troisième édition, revue par L. Machuel. 2 vol. in-8. . . . . 35 fr. »

PERSAN

Barbier de Meynard, de l'Institut. Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du *Mo'djem el-Bouldan* de Yaqout. Gr. in-8. . . . . 12 fr. »

Huart (C.), professeur à l'École des Langues. Grammaire élémentaire de la langue persane, suivie d'un petit traité de prosodie, de dialogues, de modèles de lettres et d'un choix de proverbes. In-18. . . . . 6 fr. »

— Le dialecte persan de Siwend. In-8. . . . . 1 fr. 25

Morgan (J. de). Études linguistiques de la *Mission scientifique en Perse*. — I. Dialectes kurdes, langues et dialectes du Nord de la Perse. In-4, avec 2 cartes. . . . . 40 fr. »

— II. Textes mandaïtes. In-4, avec 4 planches. . . . . 40 fr. »

Schefer (Ch.), de l'Institut. Chrestomathie persane, composée de morceaux inédits, avec introduction et notes, à l'usage des élèves de l'École des Langues. 2 volumes in-8. . . . . 30 fr. »

TURC OSMANLI ET TURC ORIENTAL

Barbier de Meynard, de l'Institut. Dictionnaire turc-français. Supplément aux dictionnaires publiés jusqu'à ce jour. 2 vol. in-8 en 8 fascicules. . . . 80 fr. »

Pavet de Courteille, de l'Institut. Dictionnaire turc-oriental. In-8. . . . . 12 fr. »

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

OUVRAGES

pour l'étude de l'ARABE, du PERSAN et du TURC

ARABE

Carletti (P.-V.). Grammaire arabe, méthode théorico-pratique de la langue arabe. In-4, autographié . . . . . 10 fr. »

Cherbonneau. Observations sur le dialecte arabe de l'Algérie. In-8. 2 fr. »

David (Mgr.). Étude sur le dialecte arabe de Damas. In-8. 2 fr. »

Decourdemanche (J.-A.). Études sur les racines arabes, sanscrites et turques. In-8 . . . . . 6 fr. »

Delphin (G.), directeur de la Médersa d'Alger. Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé. In-8. . . . . 5 fr. »

— Le même ouvrage. Traduction française par le général G. Faure-Biguet. In-12 . . . . . 3 fr. »

— Cheikh Djebril. Syntaxe arabe. Commentaire sur la Djaroumiya, avec une glose marginale. In-8 . . . . . 5 fr. »

Derenbourg (Hartwig), de l'Institut, et **Spiro**. Chrestomathie élémentaire de l'arabe littéral, avec un glossaire. Seconde édition. In-18. . . . 7 fr. 50

— Anthologie de textes arabes sur Ousâma Ibn Mounkidh. In-8. 6 fr. »

Éléments de grammaire arabe par un Père de la Compagnie de Jésus. 2 parties in-8. . . . . 7 fr. »

Gasselin (E.), consul de France. Dictionnaire français-arabe (arabe vulgaire, arabe grammatical) contenant : tous les mots de la langue française ; la déclinaison des noms et adjectifs, la conjugaison des verbes, de nombreux exemples, l'étymologie des mots dérivés, etc. 2 vol. in-4. . . . . 150 fr. »

— Le même, cartonné en 2 volumes. . . . . 160 fr. »

Goguyer. Traité de flexion et de syntaxe arabe. La pluie de rosée, étanchement de la soif, par Ibn Hajam. Traduit en français. In-8 . . . 12 fr. »

Guyard (Stanislas), professeur au Collège de France. Théorie nouvelle de la métrique arabe. In-8 . . . . . 12 fr. »

— Note sur la métrique arabe. In-8 . . . . . 2 fr. »

— Note sur une particularité de la métrique arabe moderne. In-8. 1 fr. »
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Prix Volney.

Houdas (O.), professeur à l'École des Langues. Chrestomathie maghrébine. Recueil de textes arabes inédits, avec vocabulaire. In-18. . . . . 6 fr. »

— Lettres manuscrites arabes. In-8. . . . . 5 fr. »

10-12-10. — Tours, imprimerie E. ARRAULT et Cie.

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée par

LA MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

VOLUME XII *DÉCEMBRE 1910* *NUMÉRO XII*

Ouverture de cours . . . . . A. LE CHATELIER 519

Trois maîtres des Études musulmanes 530

Martin Hartmann . . . . . L. B. 530

Les Études musulmanes en Allemagne . MARTIN HARTMANN 532

Gloses chinoises-arabes, par M. M. Hartmann. . . . L. B. 537

Christiaan Snouck Hurgronje. . . . . . L. B. 539

L'Enseignement supérieur aux Indes néerlandaises et le professeur Dr C. Snouck Hurgronje. . . . ANTOINE CABATON 544

Edward G. Browne. . . . . . L. B. 549

La « Révolution persane », par M. E. G. Browne. . L. B. 553

De Jamal Oud Din au Zahawi . . . . . LOUIS MASSIGNON 561

Le Cheikh El Hadj Mhammed Ben Bou Ziyan II . . . . A. COUR 571

Notes et Documents. GHILAN. — MICHEL PAVLOVITCH. — L. B. — BENHAMOUDA 591

Assassinat de Nasr-ed-Dine Chah Kadjar. — La Situation agraire en Perse à la veille de la révolution. — L'Annuaire du vilayet de Mossoul. — Un Discours.

SECTION RUSSE. . . . . S. R. 635

Turkestan russe.

La Presse musulmane . . . . L. B. — L. M. — A.-L.-M. NICOLAS 664

Russie. — Extraits et analyses. — La Librairie musulmane en Russie. — Crète. — La Presse arabe. — La Presse ottomane. — Extraits et analyses. — La Presse persane. — Extraits et analyses. — Le Journal « Khaber ». — Japon.

Livres et Revues. . . . . . M. — L. B. — ÉMILE AMAR 717

En Égypte. — « Nouveaux textes historiques relatifs à l'Afrique du Nord et à la Sicile. » — La Renaissance des lettres en Égypte. — « Vorlesungen über den Islam. » — « E. J. W. Gibb Memorial. » — Les Maures d'Espagne. — Espagne et Italie. — Un Ecrivain arabe d'origine catalane. — En Russie. — Bibliothèque turque. — Annali dell'Islâm. — Le Mouvement des études juridiques musulmanes en France. — Bibliographie ottomane.

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, 28, RUE BONAPARTE (VIe)

PRIX DU NUMÉRO MENSUEL : 3 FR. ; FRANCO PAR POSTE : 3 FR. 50

ABONNEMENT : PARIS, 25 FR. ; DÉPARTEMENTS ET COLONIES, 28 FR. : ÉTRANGER : 30 FR.

TOUS DROITS RÉSERVÉS

MISSION SCIENTIFIQUE DU MAROC

REVUE DU MONDE MUSULMAN

Publiée sous la direction de : A. Le CHATELIER

COMITÉ DE DIRECTION :

MM. H. CORDIER. — O. HOUDAS. — Cl. HUART.
Julien VINSON. — A. VISSIÈRE.

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM. L. BOUVAT. — A. CABATON. — A. FEVRET. — N. SLOUSCH.

BUREAU DE LA REVUE :

28, RUE BONAPARTE, 28

ARCHIVES MAROCAINES

XII, XIII. **La Pierre de Touche des Fétwas** de Ahmad Al-Wanscharisi. Choix de consultations juridiques des Faqîh du Maghreb, traduites ou analysées par Émile Amar. I. Statut personnel. II. Statut réel. 2 volumes in-8. . . . . 24 fr. »

XIV. **Hébræo-Phéniciens et Judéo-Berbères.** Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique, par N. Slousch. In-8. 12 fr. »

XV. **Mélanges.** Un volume en 3 fascicules. In-8. . . . . 12 fr. »

Le fasc. II comprend : *Description d'une collection de manuscrits musulmans*, par M. Blochet.
Le fasc. III comprend : *Touhfat al-Qouddât bi bad Masa'il ar-Rouât* (Recueil des questions relatives aux bergers et décisions prises sur ces questions par un grand nombre de jurisconsultes). Par le Faqîh Al-Malouy. Texte arabe et traduction par Michaux-Bellaire, Martin et Paquignon.

XVI. **Al-Fakhri.** Histoire des dynasties musulmanes, depuis la mort de Mahomet jusqu'à la chute du Khalifat Abbâside de Baghdâdz (11-656 de l'hégire = 632-1258 de J.-C.), par Ibn at-Tiqtaqâ. Traduit de l'arabe et annoté par Émile Amar. In-8 . . . . . 12 fr.

Ernest LEROUX, Éditeur, 28, rue Bonaparte

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

BIBLIOTHÈQUE
D'ARCHÉOLOGIE AFRICAINE

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

I. — **Tombes en mosaïque de Thabraca. — Douze stèles votives du Musée du Bardo**, par R. DE LA BLANCHÈRE. In-8, 7 planches. . 3 fr. 50
II. — **Études sur les ruines romaines de Tigzirt**, par P. GAVAULT. In-8, 2 planches . . . . . 5 fr. »
III. — **Les Premières Invasions arabes dans l'Afrique du Nord**, par M. CAUDEL, 2 parties. In-8. Chaque . . . . . 6 fr. »
IV-VI. — **Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie.**
I. Département d'Alger, par Gabriel COLIN. In-8 . . . . . 12 fr. »
II. Département de Constantine, par Gustave MERCIER. In-8 . . . . 7 fr. 50
III. Département d'Oran, par W. MARÇAIS. In-8. (*Sous presse.*)
VII. — **Enquête administrative sur les travaux hydrauliques** exécutés par les Romains en Algérie, par S. GSELL. In-8, fig. et planches. 5 fr. »
VIII. — **Dictionnaire des bijoux de l'Afrique du Nord**, Maroc, Algérie, Tunisie, Tripolitaine, par Paul EUDEL. In-8, nomb. fig. . . . . 10 fr. »

PRÉCIS DE L'ART ARABE
par J. BOURGOIN

Un volume in-4, illustré de 300 planches . . . . . **150** fr.

TIMGAD
UNE CITÉ AFRICAINE SOUS L'EMPIRE ROMAIN

PAR

BŒSWILLWALD
Inspecteur général des Monuments historiques

RENÉ CAGNAT
Membre de l'Institut
Professeur au Collège de France

ALBERT BALLU
Architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie

Ouvrage accompagné de plans et de dessins exécutés par les soins du Service des Monuments historiques de l'Algérie.

Publié en 8 livraisons in-4, avec dessins et planches, en un carton . 75 fr. »

PUBLICATIONS DE M. ALBERT BALLU

Architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie

Les Ruines de Timgad. Première partie. In-8, illustré de 8 plans, une carte, 32 planches et 40 dessins . . . . . 15 fr. »
Les Ruines de Timgad. Deuxième partie. Nouvelles découvertes. In-8, fig., plans et planches . . . . . 15 fr. »
Théâtre et forum de Timgad (antique Thamugadi), état actuel et restauration. Un volume in-folio, accompagné de 11 planches de grand format, en un carton . . . . . 60 fr. »
Le Monastère byzantin de Tébessa. Un volume in-folio, illustré de dessins, photographies et planches en couleur . . . . . 50 fr. »

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

LES SOURCES INÉDITES DE L'HISTOIRE DU MAROC

DE 1530 A 1845

Recueil de Lettres, Documents et Mémoires conservés dans les Archives européennes

PUBLIÉ PAR

LE COMTE HENRY DE CASTRIES

A. ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE. Tomes I et II. Gr. in-8. avec cartes et fac-similés. Chacun. . . . . 25 fr. »

B. ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DES PAYS-BAS. Tomes I et II. Gr. in-8. avec cartes et fac-similés. Chacun . . . . . 25 fr. »

La publication complète formera environ 25 volumes.

HISTOIRE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française

Par ERNEST MERCIER

3 vol. in-8. cartes. . . . . 25 fr. »

LES BERBERS

Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes imprimés

Par HENRI FOURNEL

2 volumes in-4 . . . . . 40 fr. »

POLITIQUE MUSULMANE

par A. LE CHATELIER

Un volume in-8, richement illustré de figures et de planches . . . 3 fr. 50

PUBLICATIONS DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD

Fastes des provinces romaines d'Afrique (Proconsulaire, Numidie, Maurétanie), sous la domination romaine, par A.-C. PALLU DE LESSERT. 4 fascicules in-4. . . . . 40 fr. »

— Tome I. République et Haut-Empire, 2 parties in-4. Chaque . . 10 fr. »

— Tome II. Proconsuls d'Afrique, vicaires d'Afrique, comtes d'Afrique, Byzacène, Tripolitaine, Numidie. Maurétanie Césarienne. 2 parties in-4. Chaque 10 fr. »

Couronne par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Recherches archéologiques en Algérie, par Stéphane GSELL. In-8, nombreux dessins et 8 planches. . . . . 10 fr. »

L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709), par Ch. DIEHL. In-8, cartes, fig. et planches. . 20 fr. »

Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe, par P. Monceaux. Tome I. Tertullien et les origines. In-8. 7 fr. 50

— Tome II. Saint-Cyprien et son temps. In-8 . . . . . 7 fr. 50

— Tome III. Le IVe siècle. — D'Arnobe à Victorin. In-8 . . . . . 10 fr. »

— Tome IV. Saint Optat et les Donatistes. In-8 (*En préparation.*)

10-1-11. — Tours, imprimerie E. ARRAULT et Cie.

DS
36
R4
t.12

Revue du monde musulman

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY